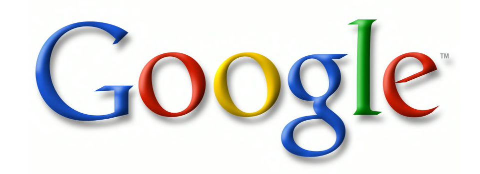


# DICTIONNAIRE

# DE MARINE.

PARIS, IMPRIMERIE DE P. DUPONT ET G. LAGUIONIE,
RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, n° 55.

# DICTIONNAIRE
# DE MARINE,

AVEC HUIT PLANCHES;

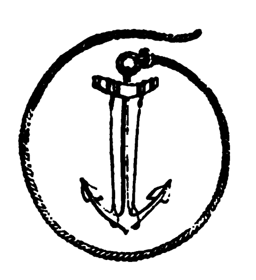
PAR

LE VICE-AMIRAL WILLAUMEZ.

---

TROISIÈME ÉDITION,

CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.



SE VEND,

A PARIS ET DANS TOUS LES GRANDS PORTS,

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

AOUT 1831.

# AU ROI.

SIRE,

Depuis la glorieuse révolution qui a placé la couronne sur la tête de Votre Majesté, elle n'a cessé de donner au corps de la marine des marques de sa bienveillance, et elle vient tout récemment de lui accorder encore un témoignage éclatant de son estime en y plaçant un de ses fils.

La confiance de VOTRE MAJESTÉ ne sera pas trompée; le jeune prince destiné au noble métier de la mer, en aura bientôt surmonté les premières difficultés, et lorsque ses heureuses dispositions seront développées par l'application et l'expérience, la France le verra avec orgueil donner l'impulsion à cette importante partie de la force publique, en diriger les opérations, veiller aux améliorations réclamées par les progrès de la science et la marche du temps et défendre sur les mers l'honneur du pavillon national.

En attendant que nos vœux à cet égard soient remplis, veuillez permettre, SIRE, que j'aie l'honneur d'offrir au prince de Joinville, un exemplaire de mon Dictionnaire de Marine dont VOTRE MAJESTÉ a daigné agréer l'hommage, moins sans doute à cause du mérite de l'ouvrage que comme une suite de ses bontés pour l'auteur.

Je suis avec respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très humble et très fidèle serviteur,

LE V.-A. WILLAUMEZ.

# AVIS.

Outre les nombreuses corrections qu'un travail appliqué a fait subir à cette troisième édition de mon Dictionnaire de Marine, je l'ai aussi beaucoup augmentée par des additions importantes, tant dans le texte que dans les planches. Une commission, composée d'officiers de la marine (de tous les grades), recommandables par leurs talens et leur expérience, et présidée par M. le vice-amiral marquis de Sercey, a revu tout l'ouvrage, et s'il est jugé digne d'être offert aux mains de toutes les classes, c'est au zèle éclairé des membres de la commission qu'il devra cet avantage; je prie ces Messieurs de vouloir bien en agréer mes remerciemens.

NOTA. Si j'ai conservé les anciennes mesures, par pieds, pouces, etc., c'est parce que celles en usage chez nous n'ont pas été adoptées par les étrangers.

LE V. A. W.

# ABREVIATIONS

## EMPLOYÉES DANS CE DICTIONNAIRE.

| | | |
|---|---|---|
| Adj. | *signifie* | adjectif. |
| Adj. des 2 g. | | adjectif des deux genres. |
| Adj. et s. | | adjectif et substantif. |
| Adv. | | adverbe. |
| Art. | | article. |
| f. | | féminin. |
| fig. | | figure. |
| imp. | | impératif. |
| m. | | masculin. |
| part. | | particule. |
| pas. | | passif. |
| prép. | | préposition. |
| pl. | | planche. |
| pr. | | pronominal. |
| s. | | substantif. |
| s. f. | | substantif féminin. |
| s. f. pl. | | substantif féminin pluriel. |
| s. m. | | substantif masculin. |
| s. m. pl. | | substantif masculin pluriel. |
| syn. | | synonime. |
| v. a. | | verbe actif. |
| v. n. | | verbe neutre. |
| v. pron. | | verbe pronominal. |
| v. réf. | | verbe réfléchi. |
| v. r. | | verbe réciproque. |
| voy. | | voyez. |

# DICTIONNAIRE

# DE MARINE.

## A.

A, s. m. Lettre adoptée par les marins pour les expressions adverbiales qui suivent : à l'ancre, à l'aviron, à la voile, à la mer, à Dieu vat, à petit bord, à la bordée, à la risée, à bord opposé, à bord droit, à contre-bord, à bord-contre, à cordes et à mats, à la flottaison, à la bouline, à l'atterrage, à la bonne-heure, à la côte, à la marée, à la cape, à la demande, à l'appel, à fleur d'eau, etc. *Voy.* ces mots.

ABAB, s. m. Nom des matelots turcs de levée. (Les ababs ne sont point esclaves.)

ABACA, s. m. (C'est le platonos silvestre des Espagnols, le pissang abas des Malais et le bananier sauvage des Français.) Arbuste de la famille des bananiers; espèce de roseau ; c'est le nom que lui donnent les Espagnols de l'île Luçon; il est indigène dans l'Archipel des Manilles, et cultivé dans d'autres îles de ces contrées; on en fait d'excellens cordages. Les câbles d'abaca sont plus forts que ceux provenant du chanvre ; ils ont de l'élasticité lorsqu'ils sont tendus, et flottent sur l'eau. C'est la première et la deuxième enveloppe de cet arbuste qui produit les filamens employés. Pour bien conserver les câbles d'abaca, il faut les garantir de l'eau douce ; en conséquence goudronner les fils, avant le commettage, ce qu'on néglige dans le pays.

ABAISSEMENT, s. m. Ou dépression de l'horizon, provenant de l'inclinaison de deux lignes tangentes, à la surface de la mer, tirées l'une suivant son niveau, l'autre de l'œil de l'observateur plus ou moins élevé sur son bâtiment. On dit l'abaissement de l'horizon visuel; l'abaissement d'un astre; l'abaissement du pôle. *Voy.* Dépression. — L'abaissement d'un projectile mis en mouvement par la force expansive de la poudre : c'est la quantité dont il dévie de la ligne de l'axe de la pièce; abaissement suffisamment déterminé pour le tir à la mer, dans les ouvrages qui traitent de la balistique.

ABANDON, s. m. On fait l'abandon de son bâtiment soit en mer, soit près des côtes, en faisant passer l'équipage sur un navire qui vous rencontre dans une position désespérée, ou dans ses propres embarcations. — On fait l'abandon d'un bâtiment aux assureurs, s'il a éprouvé de grandes avaries; l'armateur ne se réserve alors que l'indemnité fixée par l'acte d'assurance. *Voy.* Délaissement.

**ABANDONNEMENT**, s. m. On fait l'abandonnement d'un bâtiment sans ressource d'être sauvé, soit parce qu'il coule bas d'eau, soit que, près de terre, il est assailli par un ennemi supérieur, en employant les embarcations à sauver l'équipage.

**ABANDONNER**, v. a. *Une armée*, *une escadre*, *son poste*, *un convoi*, *une prise*, *la chasse;* c'est manquer essentiellement à son devoir. Un capitaine, dans ce cas, subit un jugement au premier port où il aborde. S'il est forcé d'abandonner son bâtiment dans une circonstance où il y a impossibilité de le sauver, il ne doit le faire qu'à la dernière extrémité et après le dernier des hommes sous ses ordres. — On abandonne une ancre, une embarcation: on se fait abandonner par l'ennemi.

**ABAT**, à l'impératif; abat le feu! c'est faire cesser de tirer sur un ennemi qui s'est rendu; ou seulement après un exercice à feu ou un salut, on commande: bas le feu! abat le feu!

**ABATAGE**, s. m. Action de *virer* un bâtiment sur le côté; *l'abattre en carène*.

**ABATÉE**, s. f. Mouvement horizontal d'un bâtiment, en quelque sorte indépendant de celui qui le manœuvre, soit étant en panne, soit à la cape. On dit: il commence son abatée, il est dans son abatée, il fait son abatée, une grande abatée: il a fini son abatée, lorsqu'il revient au vent; mouvement de rotation distinct de l'arrivée. Dans aucun cas les abatées ne vont au-delà de six quarts (angle de 67° 30'); quoique l'abatée soit un mouvement contraint, on la dirige en partie, comme dans un appareillage, en brassant le petit hunier sur le mât et faisant prendre le vent sur les focs du côté opposé à celui qu'on veut que le bâtiment abatte. En virant de bord vent devant, on restreint l'abatée de la quantité que l'art sait régler.

**ABATTRE**, v. a. Action de coucher un bâtiment sur un côté pour réparer sa carène de l'autre; on le dit viré en quille lorsqu'elle arrive au niveau de l'eau; si le bâtiment est encore plus couché, sa quille hors de l'eau, c'est le *maximum* de son abatage, on dit alors que la quille est éventée. Ainsi on doit dire: abattre en carène, abattre de tant de *virures*, abattre en quille. Pour cette opération un bâtiment est entièrement déchargé; l'on conserve seulement des poids sur l'avant, dans la cale, pour égaliser son tirant d'eau. On ne peut abattre un bâtiment en quille que dans un port ou un lieu abrité. — Faire abattre un bâtiment sous voile, c'est lui donner un mouvement de rotation, en mettant sur le mât les voiles de l'avant. Abattre la penne, c'est abaisser le point élevé, apiqué, d'une voile latine, abattre, descendre le petit bout de sa vergue. — On dit quelquefois, abattre la tente, abattre le mât, etc., c'est mettre à bas.

**ABATTRE**, v. n. Un bâtiment abat (sorte d'abatée) sur tribord, sur bâbord, du bon ou du mauvais côté; c'est tourner sur lui-même autour d'un axe vertical; il abat lorsque l'ancre est dérapée pour l'appareillage, et en donnant vent devant dans un virement de bord.

**ABEAUSIR** ou **S'ABEAUSIR**, synonyme d'embellir, se dit d'un tems qui se calme, qui s'apaise; mot usité sur les côtes de la Manche, pour exprimer un changement favorable dans l'état du ciel; terme qui indique l'apparence du beau tems, ciel qui s'embellit. Des marins disent encore: le tems s'affine, lorsque le ciel n'est plus si chargé, qu'il s'éclaircit.

**ABER**, s. m. Désignation, sur les côtes de l'Armorique, d'une sorte de crique ou anse, qui est un lieu de relâche, pour les bateaux de pêche et les caboteurs qui peuvent échouer. Aber désigne aussi l'endroit par où la rivière se jette dans la mer. — Ce mot aber est employé en Angleterre, dans la province de Galles.

**A BORD!** Commandement impératif qu'on fait d'un bâtiment de guerre (dans un porte-voix) à des embarcations, de se rendre le long de son bord; à bord! à bord! accoste à bord!

A bord de nous, langage usité trivialement par les matelots embarqués sur un même bâtiment. A notre bord, à bord de nous! c'est parler du même bord (ou bâtiment) sur lequel ils sont ensemble. C'est le chez nous du vulgaire.

**ABORDABLE**, adj. Que l'on peut aborder sans difficulté, tel qu'une côte qui n'est pas garnie de dangers. On dit côte inabordable, celle qui est garnie de roches ou de récifs, ou qui est escarpée. Un bâtiment est ou n'est pas abordable par le jugement que l'on porte de sa force. — Depuis que nos vaisseaux sont construits avec beaucoup de rentrée, ils sont peu abordables. *Voy.* Rentrée.

**ABORDAGE**, s. m. Contact, choc qu'éprouve un objet qui en touche un autre: un bâtiment craint l'abordage d'un autre bâtiment; un canot craint l'abordage d'une plus grande embarcation. Un matelot qui est heurté par un autre dit avoir reçu un abordage: il a été blessé dans un abordage qu'il s'est donné.

Lorsque des bâtimens, à la mer, se trouvent trop près les uns des autres et qu'il survient un calme plat, on craint les abordages; on dit: il y aura des abordages. C'est aussi l'action d'aborder. Un canot fait un bel abordage lorsqu'en achevant un certain circuit, il aborde un bâtiment ou une cale de long en long. Le brigadier d'une embarcation défie l'abordage, défend l'abordage, contre un bâtiment, un quai, etc., avec la gaffe. — Manœuvrer un bâtiment de guerre pour accoster, accrocher, s'amarrer sur un ennemi, c'est l'action de l'abordage, c'est aller à l'abordage; l'élite de l'équipage saute, passe dans le bâtiment attaqué pour s'en emparer: c'est alors prendre, enlever à l'abordage: dans cette position, les deux bâtimens sont à l'abordage: on dit: éviter l'abordage, manquer l'abordage; tenter l'abordage: on refuse l'abordage en manœuvrant pour s'écarter d'un ennemi qui le tente.

**ABORDER**, v. a. Toucher ou heurter un bâtiment, soit à dessein, soit par accident. Ce mot désigne plus généralement *l'action de guerre* que le mouvement accidentel de deux bâtimens qui se heurtent. On dit, dans ce dernier

cas, faire un abordage ou aborder. Le choc de l'abordage est plus ou moins fort, selon la manière d'aborder, et l'état de la mer: un bâtiment en aborde un autre de bout au corps, de long en long, par la hanche, par l'arrière, par l'avant, etc, etc.; une embarcation qui choque contre un bâtiment, un quai, etc., a mal abordé; c'est aborder le bâtiment, le quai par maladresse.— Aborder vient de bord qui signifie le bâtiment; les marins entendent, par ce mot, tomber l'un sur l'autre, toucher, choquer deux bords l'un contre l'autre.

ABORDER, v. n. Lorsque l'on aborde un point fixe à volonté, on dit: aborder à une cale, aborder le long du bord, aborder au rivage. Les embarcations abordent aux quais, aux bâtimens, en les élongeant adroitement pour les toucher sans secousse. Il faut distinguer deux cas; *aborder un bâtiment et aborder à un bâtiment*. Dans le premier on reçoit un choc, il est involontaire; dans le second, on arrive adroitement à toucher le bâtiment.

ABORDEUR, s. m. Qui fait un abordage; le bâtiment qui en aborde un autre est l'*abordeur*, celui qui reçoit l'abordage est l'*abordé*. (*Voir* l'ordonnance du mois d'août 1681.

ABOUGRI, adj. *Voy*. RABOUGRI.

ABOUT, s. m. Mot synonyme de bout; about de bordage, about de planche; c'est aussi une certaine longueur qui a été coupée d'un bordage ou autre pièce, pour remplir le vide d'une virure, dans une suite de charpente où les pièces manquent de longueur pour se joindre; on dit dans le premier cas, les abouts joignent mal, la couture n'en est pas calfatable; dans le second, il y a de la pourriture dans cette virure, elle se trouve dans un about de 5 à 6 pieds ou moins.

ABOUTEMENT, s. m. Abouement. C'est la jonction des extrémités de deux pièces de bois réunies bout à bout.

ABOUTER, v. n. S'ABOUTER, v. r. Il se dit des bordages et autres pièces de charpente ; se joindre par les bouts.

ABRAQUER ou EMBRAQUER, v. a. *Haler* à la main un cordage mou, lui donner un peu de tension pour qu'il ne soit pas en bande. On abraque le mou d'une aussière, d'un bras, d'une écoute: on abraque le balant d'une manœuvre. On dit plus souvent embraquer.

ABREUVER, v. a. Autrefois on mettait de l'eau dans un bâtiment neuf avant de le lancer de son chantier, pour s'assurer s'il n'y avait point de voie d'eau : c'était l'abreuver. Le vaigrage était peut-être à joint serré et calfaté comme le franc-bord, ce qui convient principalement aux bâtimens de guerre en ne laissant pas de mailles. *Voy*. ce mot.

ABREYER, v. a. Mettre à l'abri, couvrir, cacher; un bâtiment qui a le vent en poupe, a ses voiles de l'arrière qui interceptant le vent abreyent celles de l'avant.

ABREYÉ, ÉE, part. Lorsqu'on fait des signaux en escadre, on a l'attention d'empêcher que les pavillons ne soient abreyés par les voiles ou les mâts. — Un bâtiment sous le vent d'une terre ou d'un autre bâtiment qu'il range à

très petite distance en est abreyé, il a ces objets qui abreyent ses voiles. — Dans un coup de vent, l'élévation de la lame abreye, parfois, le peu de voilure qu'un bâtiment a dehors.

**ABRI**, s. m. Mouillage à couvert du vent et de la mer par l'interposition des terres. — Un récif met aussi à l'abri de la mer. On dit être à l'abri d'une terre, se mettre à l'abri sous le vent, d'une île. — Un navire poursuivi par un ennemi supérieur cherche quelquefois l'abri d'un fort, d'une batterie de côte, sa protection.

**ABRITER**, v. a. C'est mettre un bâtiment à l'abri du vent et de la mer. On l'abrite du mauvais tems en le mouillant sous le vent d'une terre élevée. Il est bien abrité dans un port, dans une rivière et dans un bassin.

**ABRIVER**, v. n. (vieux.) Arriver au rivage, aborder, mettre à terre sur une rive.

**ABROLHOS** ou **ABROLLES**, s. m. pl. Nom donné à plusieurs écueils situés principalement dans l'Océan méridional; ce mot tiré du portugais signifie ouvre l'œil.

**ABUTER**, v. n. Terme de construction. Deux pièces de bois abutent ou butent l'une contre l'autre, étant placées à la suite l'une de l'autre, leurs extrémités en contact immédiat; comme celles qui font les alonges dans un couple. — Abuter se dit aussi d'une pièce qui touche du bout; dans ce cas on dit de parer la pièce, elle abute contre un objet quelque part; elle est arrêtée par un bout dans le mouvement qu'on veut lui donner.

**ACADÉMIE** royale de marine. Son objet embrassait tout ce qui concerne la science de la marine. Elle fut établie au port de Brest par un réglement rédigé en trente-cinq articles, daté de Compiègne le 30 juillet 1752. (Un autre réglement rendu à Versailles le 24 avril 1769, sous le ministère du duc de Praslin, diffère peu du premier.) Elle a existé jusqu'à la révolution; il conviendrait de la rétablir. Sa bibliothèque était d'une grande utilité aux jeunes marins.

**ACCALMIE** ou **CALMIE**, s. f. Diminution sensible et instantanée du vent ou de la mer. On dit une accalmie, pour exprimer la cessation momentanée d'un grand vent qui aussi apporte une embellie passagère de la mer: nage à l'accalmie! vire à l'accalmie! commandemens aux bateaux à rames et au cabestan.

**ACCASTILLAGE**, s. m. Partie de l'œuvre morte d'un grand bâtiment qui s'élève au-dessus du second pont; choses qui servent à la commodité et à l'ornement. Depuis long-tems on a abaissé et réduit l'accastillage pour diminuer les poids des hauts et la *bricole*. On borde l'accastillage en bois de sapin; ce qui procure le double avantage de coûter moins et d'être plus léger. Les exhaussemens de l'accastillage de l'arrière qui rabattent les uns sur les autres, sont divisés par des lisses de rabattues qui comprennent les gaillards, passe-avans, dunettes, bouteilles, galeries, et, par extension, toutes les parties qui

sont ornées de sculpture. On dit d'un grand bâtiment qu'il a un bel accastillage, qu'il est élevé ou qu'il est ras. Ce mot comprenait originairement les châteaux de l'arrière et de l'avant, dérivant de castel.

ACCASTILLER, v. a. Faire l'accastillage; donner des formes plus ou moins agréables à un grand bâtiment, en élevant des gaillards, dunettes et autres parties des œuvres mortes au-dessus de la lisse de plat-bord et même à compter du second pont. Ce sont des poids qui, en élevant le centre de gravité, font perdre de la stabilité.

ACCLAMPER, v. a. (vieux.) On se servait de ce mot pour dire jumeler.

ACCON ou ACON, s. m. Sorte de chalan; il a généralement la forme d'un carré long de vingt-cinq à trente pieds, y compris quatre ou cinq pieds de saillie à chaque bout, dix à douze pieds de bau et trois de creux. Il y en a cependant de différentes grandeurs; ceux qui servent au chargement des navires de commerce dans les Antilles, et à faire l'eau des bâtimens de guerre, sont le plus souvent remorqués par des embarcations. Les grands accons qui apportent les barriques de sucre des embarcadères à bord des bâtimens marchands ont un mât au milieu, qui porte une voile carrée. *Voy.* Gros-Bois.

ACCORAGE, s. m. Travail d'accorer et réunion des moyens qui sont employés; ouvrage fait pour étayer avec des accores.

ACCORDE! Ancien commandement à l'équipage d'un bâtiment à rames pour l'avertir de nager d'accord.

ACCORDER (s'), v. r. Agir ensemble, de concert, en nageant dans un canot. Tous les nageurs (rameurs) doivent s'accorder, soit que les avirons soient à pointes ou à couples dans l'embarcation, avec celui ou ceux qui sont le plus de l'arrière et qui donnent la nage; c'est suivre exactement leurs mouvemens, en ayant ensemble les avirons dans l'eau et hors de l'eau. On doit de même s'accorder en halant sur un cordage; pour agir ensemble dans l'effort.

ACCORE, s. m. (Accotoir.) Étançon; sorte d'épontille placée presque perpendiculairement; forte pièce de bois qui sert à étayer, soutenir en place un objet; pour un grand bâtiment en construction ou dans une forme, on en emploie de plusieurs sortes. On distingue les accores de fond, ceux qui appuient les varangues; accores du milieu ou d'entre deux; accores de fort, ceux qui sont les plus longs; accores de l'étrave et de l'étambot. On emploie à faire des accores de vieux matereaux ou des bois de démolition.

ACCORE ou ÉCORE, adj. Ce mot est particulièrement usité pour parler d'une côte élevée, et coupée presque verticalement à la surface de la mer; ce qui la rend d'un accès difficile; à une petite distance d'une telle côte, il y a grand fond. Il est en marine à peu près synonyme d'escarpé. Une terre, une côte, un banc, sont accores; les bords d'un écueil sous l'eau soit banc, rocher, etc., sont leurs accores. *Voy.* Écore.

ACCORER, v. a. Poser des accores, étayer, appuyer, soutenir un objet quelconque, pour le tenir dans une position qu'il ne garderait pas aux mouve-

mens du bâtiment sans accores. C'est aussi l'action d'étançonner, d'épontiller plus ou moins obliquement un bâtiment échoué ou sur un chantier. — Accoré, ée, participe.

ACCOSTABLE ou ACOSTABLE, adj. Se dit d'un corps quelconque dont l'approche est possible; c'est-à-dire, qui est accessible, qu'un bâtiment peut accoster sans danger.

ACCOSTE! Ordre impératif à une embarcation d'approcher. Accoste à bord! accoste au quai! accoste ici! Commandement de se rendre à côté du bâtiment, etc.

ACCOSTER, v. a. Approcher. (Dans le Levant on dit attraquer.) Un bâtiment en accoste un autre; il accoste un quai; c'est faire toucher le côté. Accoster la terre, c'est s'en mettre à une petite distance, l'accoster pour la prolonger, ou en suivre de près les sinuosités.

ACCOTAR, s. m. (Ce mot vieillit.) Les clefs introduites entre les membres sous le plat-bord d'un grand bâtiment, remplacent avec avantage les accotars qu'on chassait entre les couples à la hauteur des varangues, pour arrêter les ordures qui pouvaient passer dans les mailles. *Voy.* Vaigre.

ACCOTOIR, s. m. Appui, étances, pour les bâtimens en construction. *Voy.* Accore.

ACCOTÉ, part. *Voy.* Engagé. C'est la position d'un bâtiment qui plie, qui incline d'une manière inquiétante, quand, étant sous voile, la force du vent qu'il reçoit par le travers, l'abat sur le bord opposé. Couché extraordinairement sur le côté jusqu'à la limite de sa stabilité, soit que, surpris par un grain violent ou par une manœuvre imprudente, il se trouve obligé dans ce cas, heureusement rare, de couper ses écoutes et ses drisses pour se redresser; il sacrifie ses voiles et même coupe ses mâts, s'il en a le tems.

ACCROCHER, v. a. Avec les crocs des grapins; en abordant un bâtiment on jette à son bord dans ses haubans, des grapins d'abordage. Prendre, arrêter, saisir avec les grapins, faits pour retenir momentanément. Deux vaisseaux accrochés, saisis bord à bord, de long en long, ne peuvent plus faire agir l'artillerie des batteries basses. *Voy.* Crocher. Par abréviation on dit au figuré, *croche* dans cette manœuvre! C'est, dans le langage des matelots, commander de saisir, d'empoigner un cordage.

ACCUL, s. m. Petit enfoncement, espèce de crique trop petite pour de grands bâtimens. L'accul a son entrée plus fermée et plus étroite que la crique. (Terme particulier aux Antilles.)

ACCULÉ, ÉE, adj. On applique ce mot aux deux branches extrêmes des varangues d'un bâtiment pour indiquer celles qui ont plus ou moins de courbure, plus ou moins d'acculement. On désigne donc les varangues par acculées, celle des extrémités du bâtiment; demi-acculées les intermédiaires; moins acculées et plates varangues.

ACCULEMENT, s. m. Forme des varangues leurs convexités, leurs ron-

deurs; en un mot; l'acculement est la distance perpendiculaire de l'extrémité de la varangue au plan prolongé de la partie supérieure de la quille d'un bâtiment, qui rend ses fonds plus ou moins fins. Les varangues des couples de l'avant et de l'arrière ont toujours plus d'acculement que celles du maître couple. Celles des extrémités sont nommées fourcats, parce qu'elles font la fourche.

ACCULER, v. n. Dans de forts mouvemens de tangage, un bâtiment qui a ses fonds très évidés, trop fins vers la poupe, enfonce beaucoup l'arrière dans la mer; alors il accule, il reçoit des secousses plus ou moins sensibles, dans ses façons, soit en virant de bord d'une mer mate, ou étant à la cape; défaut de construction provenant beaucoup de la grande différence dans le tirant d'eau. Un bâtiment qui accule *fatigue son arcasse*, celui qui est canard *fatigue de l'avant*, ce qui nuit également à la marche.

ACHAR. Nom collectif des légumes, fruits, etc., marinés dans du vinaigre mêlé de piment, safran, cloux de giroffe, etc., préparés aux Indes orientales. Conserve pour la mer. *Voy.* Marinade.

ACHÉE, s. f. Nom que certains pêcheurs donnent aux vers de terre, qu'ils mettent pour *boiter* ou amorcer leurs *hains* ou *ains*.

A CORDES ET A MATS, adv. Expression des marins pour rendre la manœuvre d'un bâtiment qui éprouve un coup de vent, dont la violence et celle de la mer l'obligent à fuir toutes les voiles serrées, en tournant la poupe à la lame, poussé d'une grande vitesse, tant par elle que par le vent, qui soufle dans les cordages et les mâts: il est dit aussi fuir devant le tems. *Voy.* A Mâts et A Cordes.

ACORE d'un banc, s. f. (et même de tout écueil) en parlant du bord, de ses bords, de l'endroit où il s'élève. On dit aux acores, sur les acores du banc des Aiguilles, du banc de Terre-Neuve, etc., nous avons trouvé la mer grosse. —Sur les cartes marines, les acores sont marquées par des lignes ponctuées, ce qui indique aussi l'étendue du banc.

ACROTÈRE, s. m. Vieux mot qui signifie promontoire, lieu élevé: appelé aujourd'hui cap, quoique les caps ne soient pas tous très élevés.

ADENT, s. m. A croc ou à contre; carré; à crémaillère; à queue d'aronde : sorte d'entailles disposées sur des pièces de bois qui font fonction de tirans dans les écarts, de manière à les empêcher de se séparer, tels que ceux de la quille d'un bâtiment et autres pièces majeures, pour assurer leur liaison ensemble. — Quand les adens sont bien travaillés, ils font plus d'effet que le chevillage, sans cependant en dispenser. — Il y a des adens sur les flasques des affûts d'un canon pour servir d'appui et d'arrêt aux anspects; des adens carrés dans les pièces formant les bas mâts; il y en a d'autres à crémaillère aux vergues : dans une serre-bauquière, on fait des adens à contre; il y en a aussi à queue d'aronde : le taquet de gorgère était assemblé avec un adent à contre.

ADIEU-VA ! adv. (on prononce adieu vate). Commandement de mettre la

barre du gouvernail sous le vent et de filer, peu après, les écoutes de focs, lorsqu'étant au plus près on veut faire virer un bâtiment de bord vent devant: c'est le moment d'envoyer vent devant.

ADMINISTRATION, s. f. Les officiers d'administration dans les ports portaient, sous Louis XIV, le nom d'officiers de plume, à d'autres époques, d'officiers civils. En Hollande, en Angleterre, en Danemarck, en Amérique, etc., on ignore ce que c'est que des administrateurs commissaires. Chez toutes les autres puissances maritimes, les travaux des grands ports sont généralement dirigés par des officiers militaires de mer, c'est-à-dire, des administrateurs qui ont commencé leur service dans le corps des officiers militaires.—Cette régie des ports et arsenaux était confiée, depuis 1776, au corps royal de la marine, sous la dénomination de direction. A la même époque il fut créé des commissaires des ports et arsenaux de marine, pour y être chargés de la comptabilité. La révolution a remis cette belle institution en d'autres mains, et des intendans, commissaires, etc., qui n'étaient plus que comptables, ont repris aujourd'hui la qualité d'officiers d'administration.

ADONNER, v. n. On dit: le vent adonne, il a déjà adonné de tant de quarts. En adonnant, il permet de porter en bonne route; même d'appuyer les bras du vent, c'est-à-dire, qu'il souffle plus de l'arrière: il devient enfin plus favorable à un bâtiment qu'il contrariait d'abord de plus ou moins de quarts, en l'empêchant de gouverner en route. C'est l'opposé de *refuser*. Si on était déjà orienté grand largue, on ne dirait plus, le vent adonne: dans ce cas, il cule; on dit, le vent cule, et il est moins avantageux à la route lorsque, culant de plus en plus, il vient droit de l'arrière; toutes les voiles ne portent plus aussi bien.

AÉRER, v. a. Donner de l'air, introduire, faire circuler l'air dans les parties intérieures d'un bâtiment, par le moyen de manches, de ventilateurs, etc., procurer à la cale et aux entreponts un air nouveau et plus salubre.

AFFALE! à l'impératif, commandement d'affaler une manœuvre quelconque, lui donner du mou, la soulager en la sortant d'une poulie ou de tout autre passage où elle aurait du frottement; affale-toi! commandement à un matelot de descendre du haut des mâts le plus promptement possible. *Voy.* Dévaler.

AFFALER, v. a. Faire baisser. Manier un cordage pour l'aider à courir dans sa poulie ou conduit, c'est l'affaler, le faciliter à descendre. On affale des cargues, des garans, des drisses et autres manœuvres pour aider à amener et déployer.

AFFALER (s'), v. pr. Un bâtiment qui accoste trop la terre s'affale sur la côte: il est affalé, engagé, trop affalé pour se relever; il s'est laissé affaler; il a été affalé par des vents qui lui ont refusé sur tous les bords, par des courans, par une grosse mer, ou ayant des avaries. — Un matelot qui prend (entre les mains et les jambes) un galauban pour, du haut d'un mât, descen-

dre plus vite sur le pont, s'affale; il s'est affalé le long de tel galauban de hune, ou de perroquet.

AFFINER, v. a. Le chanvre dans les corderies; c'est contraindre les fibres longitudinales de se séparer, et le purger des chenevotes et de l'étoupe, le rendre plus fin au moyen de peignes serrés, pour l'avoir plus beau, plus propre à faire du fil à voile et des lignes de pêche.

AFFLEURER, v. a. et n. Toucher, être en contact. Une pièce de bois que l'on joint à une autre, et qui n'en dépasse pas la largeur ou l'épaisseur, l'affleure exactement sur des faces quelconques. On dit: ces pièces affleurent bien.

AFFOLÉE, adj. Se dit de l'aiguille d'une boussole dérangée de sa direction naturelle, par le voisinage du fer, par un orage violent, par une cause étrangère quelconque, qui oblige quelquefois à l'aimanter de nouveau. Elle n'est souvent affolée que pendant quelques instans; elle revient dans ce cas d'elle-même vers les pôles magnétiques.

AFFOURCHE (ancre d'), s. f. Ancre moins pesante que celle des bossoirs: elle sert à affourcher un bâtiment. Le cable d'affourche est porportionné à son ancre. *Je pense qu'à l'avenir, dans notre marine, on aura toutes les ancres et les câbles de mêmes dimensions, excepté toutefois celles de détroit, à jet et d'évitage : j'entends celles qui vont aux bossoirs, qui tiennent le bâtiment à l'ancre par tous les tems, des deux bords et des deux bouts.* Voy. *pl.* D' *fig.* 18, *les bossoirs de l'arrière.*

AFFOURCHÉ, ÉE, part. Bâtiment affourché, frégate affourchée, c'est être au mouillage sur deux ancres dont les câbles forment entre eux une espèce de fourche; lorsqu'ils travaillent ensemble. On dit: nous sommes affourchés SE. et NO. E. et O., etc., ce qui indique le gissement des deux ancres sur le fond. Il suffit d'être affourché quelquefois avec une ancre à jet. (C'est toujours la seconde qu'on mouille.)

AFFOURCHER (s'), v. a. Après avoir mouillé une première ancre, la deuxième qu'on fait porter dans le relèvement désigné, ou qu'on mouille avec le bâtiment, constitue l'affourchement; ayant l'attention de s'affourcher contre les courans et les vents dominans dans les différens mouillages. Affourcher, c'est donc jeter à la mer une deuxième ancre pour tenir le bâtiment au flot ou au jusant, ou contre le vent de terre et le vent du large; placée à une distance déterminée du bord, dans une direction opposée à la première, elle ne travaille qu'au changement de marées, ou dans le cas d'un très grand vent qui oblige le bâtiment à venir à l'appel de ses deux ancres. *Pl.* [illegible] *fig.* 1, on voit un vaisseau affourché par deux ancres de bossoirs *a* et *a*. Celle de bâbord est empennelée par une ancre à jet, 60. Un bâtiment affourche à la voile, lorsqu'après avoir mouillé une ancre de bossoir, il s'en éloigne en filant 2 ou 3 câbles, bout à bout, pour laisser tomber la seconde à l'instant où son erre est tout à fait amortie.

**AFFRAICHE !** imp. Se dit en parlant du vent et lorsqu'on témoigne le désir qu'il augmente de force, celui qui règne étant faible, on dit affraîche! et si le vent augmente, il affraîchit : il fraîchit.

**AFFRAICHIE**, s. f. Effet d'affraîchir, en parlant du vent; une affraîchie de la partie du S. nous fit approcher l'ennemi.

**AFFRAICHIR**, v. n. En parlant du vent lorsqu'il devient plus fort, plus frais. On dit : le vent fraîchit, il affraîchit ; les vents fraîchirent à propos.

**AFFRANCHIR**, v. a. Une voie d'eau. C'est au moyen des pompes, vider plus d'eau qu'il n'en entre dans le bâtiment. *Voy*. Franchir.

**AFFRÉTEMENT**, s. m. L'action d'affréter, du louage d'un bâtiment, pour un tems déterminé et convenu avec le propriétaire : il ne faut pas confondre l'affrétement avec le fret. *Voy*. Fret. On dit, contrat d'affrétement; et dans le Levant, nolisement.

**AFFRÉTER**, v. a. Convenir d'un prix pour le louage; passer une convention avec le propriétaire d'un navire pour s'en servir, à tant par tonneau, par mois, ou par voyage; mot qu'il ne faut pas confondre avec fréter; c'est le propriétaire qui frète, qui loue, qui reçoit le prix convenu en frétant son bâtiment à un autre.

**AFFRÉTEUR**, s. m. Celui qui, pour avoir un navire par jour, par mois, ou pour faire un voyage et à sa disposition, paie au fréteur, d'après les arrangemens qu'ils font ensemble, une somme convenue. L'affréteur est celui qui affrète, qui tient un bâtiment à louage.

**AFFUT**, s. m. Les affûts marins sont faits de bois d'orme, composés de deux flasques, une entretoise, deux essieux, une sole et quatre roues basses et pleines, avec coussins et coins de mire servant sous la culasse des canons pour le pointage. L'affût a la dimension déterminée pour porter un canon de fer de 30, 24, 18 ou 12 presque en équilibre sur ses tourrillons. Les calibres au-dessous de 12 n'étant plus en usage dans la marine militaire, ils sont remplacés par des caronades de 12 et de 18. *Voy. pl.* E, *fig.* 1, l'affût d'un canon de 30. Le poids de l'affût de 36 était de 1200 livres; celui de 24, de 900; de 18, 700; de 12, 500 et de 8, 400. L'affût du canon de 30 court, pèsera 1,000 livres, celui de 24, 750. — Affûts des caronades anciennes: celui de 36 pèse 800; de 24, 700; de 18, 600; de 12, 500. — *Voy. pl.* D' *fig.* 10, *un madrier ou plateau en forme d'affût, sans roue de l'arrière. Pour monter les caronades à braques courantes, éprouvé avec grand succès, tiré plusieurs coups d'une caronade de* 36 *à bord de l'Algésiras en* 1804.

**AGANTER**, v. a. Ancien mot corrompu de la langue espagnole, *agantar, etc.*, qui signifie atteindre, prendre, saisir. *Voy*. Enganter.

**AGNAN**, s. m. Sorte de virole, ou petite plaque en fer ou en cuivre, percée au milieu, pour le passage de la pointe du clou qui doit être rivé dessus dans la réunion des bordages à clins.

**AGRÉER**, v. a. Ce mot ne doit pas être confondu avec gréer ni équiper.

Agréer, c'est préparer ou travailler à la garniture, aux agrès d'un bâtiment, fourrer les dormans, estroper les poulies, garnir voiles, vergues, etc. : mais on dit plus souvent qu'on travaille à la garniture des mâts et des vergues, aux voiles et aux rechanges.

AGRÉEUR, s. m. Celui qui travaille aux agrès. *Voy.* Agréer et Gréeur.

AGRÉNER, v. a. Jeter l'eau hors d'un bâtiment par le moyen des pompes, le vider. On s'exprime de même pour les embarcations; c'est ne pas y laisser l'eau qui s'y trouve accidentellement.

AGRÈS, s. m. plur. Mot collectif comprenant tout ce qui concerne la mâture d'un bâtiment, tels que vergues, voiles, manœuvres dormantes et courantes, poulies et rechanges. Il y a dans tous les ports d'armement un grand nombre d'ateliers différens qui concourent à la formation des agrès. C'est, en un mot et seulement, tout ce qui tient aux mâts et aux vergues. On dit agrès et apparaux en parlant de tout ce qui forme absolument un équipement au grand complet. *Voy.* Gréement, Apparaux et Équipement.

AGUI, s. m. On dit nœud d'agui et l'agui. *Voy. pl.* E, *fig.* 50.

AGUIÉE ou AQUIÉE, s. f. Large tresse en bitord qui fait gance au bout d'un cartahu frappé dessus, et qui sert à hisser le long d'un mât, un homme passé, assis dans la gance. *Voy.* Chaise. On la nomme en Provence, bauce.

AIDE, s. m. (Autrefois adjudant.) Fonctions d'un officier marinier, de canonnage, timonerie, charpentage, calfatage, voilerie, sous le maître et le second maître de chacun de ces états; on embarque aussi, dans la marine militaire, des aide-chirurgiens.

AIDER, v. a. Un bâtiment dans son mouvement, c'est joindre la manœuvre de la voilure à celle du gouvernail. On aide aussi les évolutions des petits bâtimens, avec des avirons ou par des canots, lorsqu'il fait presque calme.

AIGUADE, s. f. Lieu, plus ou moins commode, où l'on peut remplacer l'eau consommée à la mer. Faire aiguade, c'est prendre de l'eau, faire son eau à un ruisseau, à une rivière ou à une source qui se jette dans ou près de la mer. Les marins au long cours doivent s'appliquer à connaître les meilleures aiguades.

AIGUILLE, s. f. On donne ce nom à des objets très différens. L'aiguille aimantée est une lame plate et étroite d'acier trempé dans toute sa dureté, portant sur un pivot par son centre, et fixée sous la rose du compas (dont elle a en longueur tout le diamètre) suivant la ligne qui représente le N. et le S. — Il y a des aiguilles de carène qui sont de grands et forts matereaux servant à soutenir les mâts d'un bâtiment qu'on abat en carène; elles sont saisies par le petit bout à la tête du mât, et le pied porte sur le pont du bâtiment, du côté qui doit être incliné; on en établit deux à chaque bas mât d'un grand bâtiment (une au mât d'artimon des vaisseaux seulement) à deux hauteurs différentes. — Aiguille de ponton, c'est celle qui appuie son mât contre l'effort de la redresse. Les plus petits pontons n'ont en effet qu'un fort mât au mi-

lieu, mais ceux sur qui abattent les grands bâtimens en ont deux, ainsi qu'une aiguille à chaque, *voyez pl.* F, *fig.* 40. — Aiguille d'éperon ou de taille-mer, c'est l'assemblage de plusieurs pièces bien jointes qui s'élèvent avec grace, depuis le taquet de gorgère sous l'alonge de la courbe de capucine, en avant du bâtiment, en s'élançant au-delà de l'étrave jusqu'à la figure : elles sont contenues ensemble par des chevilles et tribord et bâbord par les dauphins. Le haut qui se termine en pointe, fait la flèche de l'éperon ; cette réunion des aiguilles remplace aujourd'hui le digon, la gorgère, et s'appelle l'éperon. *Voy.* ces mots. L'aiguille la plus basse et la plus en dehors forme le taille-mer ; c'est une pièce droite ainsi que les autres aiguilles qui sont au-dessus : leur liaison qui fait la guibre d'un grand bâtiment, a lieu par les deux ou trois dauphins de chaque bord de l'étrave, et la branche de la courbe de capucine réunit leur tête. — Aiguilles à voiles ; elles sont grosses et en partie cylindriques, et diffèrent entre elles. — Aiguilles (orphies), poissons plus gros et de la forme des aiguillettes. — Aiguille, espèce de navette plate en bois léger tel que fusin, coudrier ou peuplier ; on charge ( c'est le mot propre des pêcheurs), on emplit, on couvre cette aiguille de gros fil qui sert à faire des filets pour la pêche de la sardine et autres petits poissons.

AIGUILLETAGE, s. m. Effet résultant de l'action d'aiguilleter, d'ajuster divers objets ensemble, tels qu'une estrope de poulie sur un piton, la volée d'un canon à la serre, la tournevire, les bragues, les bouts dehors, tant de beaupré que de bonnettes, etc. L'aiguilletage se fait le plus souvent avec du petit filin qu'on fait passer en tours multipliés dans des œillets, anneaux et bagues. *Voy. pl.* F, *fig.* 11.

AIGUILLETER, v. a. Faire un aiguilletage, joindre, lier par le bout une chose à une autre, ou les deux objets bout à bout. On aiguillette un palan, une poulie, un pataras, une bouée sur son orin ; les deux bouts de la tournevire ensemble. Le mot aiguilleter ne doit s'employer que lorsque les choses à joindre sont des objets séparés et souvent différens, et qu'on veut les lier ensemble par un petit cordage qui ne fait partie ni de l'une ni de l'autre.

AIGUILLETTE, s. f. Filin en quaranténier, ou ligne d'une certaine longueur avec laquelle on fait l'aiguilletage, c'est-à-dire qu'on met à joindre par leurs extrémités, à faire communiquer, à lier ensemble deux choses qui ne se croisent pas, et qui, quelquefois même, restent éloignées l'une de l'autre ; ce petit cordage doit être proportionné à l'effort qu'il doit faire ; on le choisit de bonne qualité. Il y a les aiguillettes de bouée ; aiguillettes de la tête des bosses, aiguillettes d'amarrage ; aiguillettes de bouts dehors ; aiguillettes de volée ; aiguillettes de culasse ; aiguillettes de carène, avec lesquelles on aiguillette les caliornes. — C'est aussi le nom d'un gros fil de fer terminé par une espèce de bouton qui sert à tirer du sable, le coquillage qu'on appelle manchot, ou manche de couteau. Les pêcheurs appellent aiguillettes les petites orphies.

AIGUILLIÈRE, s. f. Filet que l'on tend entre deux eaux pour prendre des aiguilles.

**AIGUILLOTS**, s. m. Ferrures particulières aux gouvernails, les mamelons des gonds dont est garni le gouvernail d'un bâtiment; ils entrent dans les fémelots pour le tenir monté et tournant derrière l'étambot. L'assemblage des aiguillots et fémelots désignés sous le nom de ferrures du gouvernail, sert, au moyen de sa barre, à faire varier son obliquité à l'égard du plan diamétral du bâtiment. Il y a ordinairement pour un vaisseau du premier rang sept ferrures sur le gouvernail, et autant sur l'etambot. *Voy. pl.* E, *fig.* 52.

**AILE**, s. f. Dans les corderies on donne le nom d'ailes de touret à deux bouts de planches en croix qui servent à retenir le fil sur les tourets lorsqu'ils sont près d'être remplis. — Dans une armée navale qui marche sur une ligne de front, on a l'aile droite et l'aile gauche. On dit l'escadre sur les ailes : celle de droite est ordinairement la seconde de l'armée, et à l'aile gauche, la dernière escadre; la première marchant au centre. Les frégates se tiennent peu éloignées sur les ailes, tant qu'elles n'ont pas d'ordre de chasser en avant ou en arrière; ou de s'etendre sur les ailes. (*Syn.* de côté.) — Dans une cale, les ailes sont les côtés par rapport à l'arrimage; ce sont les parties qui, en suivant les plans et les façons de la carène, obligent à y arrimer de petites pièces, barriques ou quarts. — On appelle aile de pigeon, une voile qui prend la place du papillon, si elle est, comme en deux parties, triangulaire.

**AILERONS**, s. m. pl. Ce sont deux planches clouées momentanément, vers la flottaison, sur les deux côtés du safran du gouvernail d'un grand bâtiment (avec un peu d'inclinaison, plus bas que le niveau de l'eau), avant sa sortie d'un port ou d'une rivière, pour procurer au gouvernail des effets prompts dans toute espèce de passes étroites ou tortueuses. On les fait sauter lorsque le bâtiment est en dehors. *Voy. pl.* D', *fig.* 9, *ceux que je propose de relever à volonté sur le safran du gouvernail* (*beaucoup diminué*) *des embarcations à fond plat telle que celles des rivières.*

**ALETTE**, s. f. Prolongation des bordages de l'arrière, tribord et bâbord dans les chebecs, felouques et autres petits bâtimens levantins, qui forme les côtés de ce que l'on appelle le cu-de-poule; elles sont ordinairement sculptées pour l'ornement de ces sortes de poupes.

**AILURES**, s. m. pl (ancien). Entremises, longis ou traversins qu'on entaillait sur les baux pour former, avec eux, l'ouverture des écoutilles.

**AIMANT** (artificiel ou factice), s. m. Petits barreaux d'acier très poli qui, aimantés avant le départ pour la mer, sont conservés à bord dans une boîte particulière pour servir à renouveler la vertu des aiguilles de boussoles. *Voy.* Barreaux.

**AIR**, s. m. Élément, fluide qui forme l'enveloppe de la terre (l'atmosphère). L'air en mouvement donne le vent indispensable aux bâtimens de mer, puisque si l'air est tranquille au point où ils se trouvent, le calme les

retient en place. Les navigateurs considèrent encore l'air plus ou moins propre à l'entretien de la santé.

AIR de vent, s. m. *Voy.* Rose. Considéré comme ligne mathématique sans largeur, la circonférence de l'horizon, qui est de 360°, est divisée en 32 parties de 11° 15' chacune, dont les noms particuliers sont empruntés de quatre points cardinaux. Aucuns de ces airs de vent ne se prononcent par les marins comme ils s'écrivent. On prononce *nordai*, *noroi*, *suaite*, *suroi*, pour nord-est, nord-ouest, sud-est, sud-ouest : on écrit par abréviation NE, NO, SE, SO. Voici comme les marins les désignent : N, N1/4NE, NNE, NE1/4N, NE, NE1/4E, ENE, E1/4NE, E, E1/4SE, et ainsi de suite ; prenant les noms assortis à leurs positions relativement, d'abord, aux quatre principaux, aux quatre intermédiaires, puis aux huit qui tiennent le milieu entre ces quatre derniers, etc. — On distingue l'air de vent corrigé de celui du compas (la boussole) ; rarement celle-ci est sans déclinaison ; on nomme ainsi la différence entre le méridien du monde et celui de la boussole ; comme il est essentiel aux marins d'en connaître la quantité de degré, ils font à ce sujet des observations répétées toutes les fois que le soleil se montre.

AIRE, s. f. *Voy.* Erre, vitesse, trace. Ancien mot français conservé par le plus grand nombre des marins.

AISSADE, s. f. Ancienne expression qui désignait le point de la carène d'une galère où elle commence à se rétrécir, qui correspond à ce que l'on nomme, en constructions navales, façon de l'arrière.

AJOUPA, s. m. Petit couvert qui sert momentanément d'abri contre une forte pluie et un grand soleil, aux hommes qui sont détachés d'un bâtiment pour aller faire de l'eau, du bois ou du charbon pendant certaines relâches éloignées des habitations : l'ajoupa est promptement bâti avec des pieux plantés en terre, portant une couverture faite de petites branches d'arbre, d'écorces ou de feuilles. Les marins qui séjournent à Terre-Neuve pendant la pêche, bâtissent sur le bord de la mer des sortes d'ajoupas qu'ils nomment cabanes.

AJUST, s. m. Sorte de nœud servant à réunir ensemble les bouts de deux cordages quelconques ou des parties cassées. Faire ajust, c'est le plus souvent ajouter un cordage ou plusieurs pour en alonger d'autres. L'entrelacement des deux cordages est tel, que le nœud peut se défaire promptement. *Voy. pl.* F, *fig.* 13. C'est aussi le point où les deux cordages sont réunis. On dit : c'est l'ajust.

AJUSTER, v. a. Faire un ajust ; ajuster bout à bout des grelins, des aussières ou autres gros cordages ; c'est en général donner plus de longueur à une amarre, en réunir deux, par un nœud dit d'ajust.

ALARGUER, v. n. (arriver.) Vieux mot qui signifiait s'éloigner d'une côte, d'un ennemi, s'en écarter, porter largue, pour éviter un danger : on alargue étant incommodé, ayant des avaries à réparer.

**ALEPASE**, s. f Jumelle en chêne roustée avec les deux pièces de sapins qui forment une vergue à antenne pour la renforcer. (Méditerranée.)

**ALESTIR**, v. a. Opposé d'encombrer. Dégager, alléger un bâtiment, le bien disposer dans toutes ses parties. On dit alestir le gréement, le rendre plus léger, plus nu à l'œil ; un gréement leste plaît et flatte.

**ALIGNER**, v. a. En construction navale, aligner en tonture les sabords d'un bâtiment, les bauquières, les preceintes ; c'est les diriger sur une ligne donnée, suivant la courbure longitudinale des ponts.

**ALIGNOLE**, s. f. Sorte de filet en nappe, que les Provençaux étendent près de la surface de l'eau. Étant, à cet effet, lesté et flotté, il sert à prendre de gros poissons.

**ALINETTE**, s. f. Petite baguette de bois qui sert à embrocher les harengs qu'on doit saurer, et les sardines (passant par les yeux) qu'on veut presser. *Voy.* Malestan.

**ALIZÉ**. Les vents alizés sont ceux qui soufflent constamment entre les tropiques du NE au SE par l'E et aux environs. On les désigne sous le nom de vents généraux dans l'océan méridional, entre les côtes d'Afrique et du Brésil ; dans les parages de la ligne, ils sont faibles, variables : les nuées sont orageuses.

**ALLÈGE**, s. f. Barque dont la construction varie. Son emploi consiste à recevoir une partie de la charge des bâtimens pour mettre ceux-ci à un moindre tirant d'eau, et à porter des objets d'armement et chargement aux grands bâtimens. Sa navigation se borne assez généralement à l'espace qui sépare le port de la rade : un petit nombre des plus grandes, portant mâts et voiles, sort des rivières de Rochefort, Nantes et autres de la Manche du nord, pour aller le long des côtes en été. — Les allèges du Rhône, construites à Arles, quoiqu'à plates varangues, naviguent le long des côtes de Provence, largue et vent arrière ; elles ont un mât vers le milieu qui porte une énorme voile latine et une polacre (*Voy.* ce mot), grée quelquefois une sorte d'hunier volant qui leur sert de tente dans les relâches. Leur port est de 150 à 250 tonneaux ; elles ont une gaule d'enseigne pour leur pavillon.

**ALLÉGER**, v. a. C'est en général soulager, diminuer une charge, rendre plus léger. On allège un bâtiment en retirant de son intérieur des poids qu'il renferme. — On allège une tournevire, un grelin, une aussière et tout autre cordage en diminuant sa tension et la résistance de son poids ou du frottement, pour faciliter l'opération à laquelle il est destiné.

**ALLER**, v. n. On dit d'un bâtiment qui sonde en faisant route ; aller en sondant : aller à la voile, aller à l'aviron, aller de l'avant, aller vent arrière, aller vent largue, aller au plus près, aller en travers, en dérive, terre à terre, à petites voiles, à la côte ou au plain, aller en course, aller à bord, aller à terre, etc.

**ALLURE**. On distingue trois allures, celle du plus près, du vent largue,

et du vent arrière. On dit d'un bâtiment qu'il marche mieux sous telle allure, qu'il se comporte mieux sous telle autre.

ALMADIE, s. f. Grande pirogue de la côte d'Afrique : à celle de Malabar, l'almadie est un ancien navire qui a près de quatre-vingts pieds de long sur seulement sept pieds de bau : il a sa carène très-fine terminée en pointe aux deux bouts : l'accastillage de l'arrière est carré ; à Calicut, on le nomme *ca-thuri ;* le roi en armait jadis un grand nombre en guerre.

ALMANACH-NAUTIQUE, s. m. Livre de la connaissance des tems, que publie, pour plusieurs années, à l'avance, le bureau des longitudes, afin que les marins qui partent pour de longs voyages puissent s'en munir. Les tables sont calculées pour le méridien de Paris depuis 1788 ; auparavant on les traduisait du *Nautical Almanach*, calculé à Greenwich pour la première fois en 1767, *d'après le plan que M. De La Caille avait proposé à l'académie des sciences de Paris, en* 1755.

ALONGE, s. f. Ce mot désigne une pièce de bois destinée à en alonger une autre. Chaque couple ou membre d'un bâtiment a ses alonges qui sont croisées avec les varangues et les genoux en s'élevant au-dessus jusqu'à la hauteur déterminée des couples. On distingue les alonges par les places qu'elles occupent dans la charpente d'un bâtiment ; ainsi l'on dit alonges de couples, de revers, de porques, de cornière, de tableau et de voûtes ; celles de gorgère, de la courbe de capucines, d'écubiers, des dauphins, des marsouins, servent aussi à augmenter les longueurs de ces pièces.

Les alonges touchant à l'étrave de chaque bord, et s'élevant au-dessus, se nomment les apôtres ; ainsi que les autres pièces des couples, les alonges ont leur droit et leur tour ; les alonges de revers sont celles qui terminent la hauteur du couple, dans les bâtimens où la muraille n'est pas droite. Il y a d'autres alonges, de jumelles et de pièces de mât.

ALONGEMENT, s. m. Effets des premiers services de tous cordages neufs. L'alongement étant peu sensible dans ceux qui ont servi, on en emploie pour liures, veltures et autres places où il y aurait de l'inconvénient à ce que le cordage alonge.

ALONGER, v. a. On alonge un cordage quelconque par un autre, au moyen d'épissures d'aiguilletage, de mariage ou d'ajust. Un filin qui n'a pas servi s'alonge, avant de l'employer, au moyen d'un cabestan, à coups de palans ou simplement à la main, selon sa grosseur. On alonge une pièce de bois quelconque par un bout. Alonger bois, cordage, c'est ajouter à sa longueur. *Voy.* Élonger. Alonger la ligne dans une armée ou escadre, c'est augmenter les distances entre les vaisseaux qui la forment.

ALUMELLES, s. f. pl. Garnitures en petites plaques de fer, très plates, clouées sur les côtés, en dedans de la mortaise de la tête du gouvernail et dans les trous de certains guindaux et cabestans, pour que les barres n'aient pas de jeu et n'usent pas le bois intérieur de ces mortaises.

AMAIGRIR, v. a. Diminuer une pièce de bois d'épaisseur, la travailler pour l'amaigrir, la rendre moins épaisse.

AMAINE, s. f. Cheville, en chêne vert, qu'on passe dans un trou à un des montans de la rambade pour tourner dessus l'hisson de trinquet, à bord de certains bâtimens du Levant.

AMAN, s. m. Cordage qui remplit le même service sur les antennes que les itagues de drisses aux vergues des huniers.

AMAPER, v. a. Divers marins emploient ce mot par extension; en commandant aux hommes occupés de serrer une voile carguée : ils disent amape la toile, amape! c'est l'empoigner avec vigueur.

AMARINÉ, ÉE part. Un homme qui va à la mer pour la première fois n'est pas amariné, il ne s'amarine qu'au bout de quelques jours : lorsque l'agitation du bâtiment ne lui cause plus de maux de cœur, de faiblesses, et qu'il agit sans souffrance, il est amariné; il n'a plus le mal de mer. On ne s'amarine point sur les rades, quoiqu'on y soit quelquefois incommodé du mal de mer. Des viandes, des légumes, etc., préparés dans des barils ou des boîtes de fer blanc pour être conservés plusieurs mois à la mer, sont dits amarinés; provisions de campagne bien amarinées. Connu par les anciens marins sous le nom collectif d'adaubage.

AMARINER, v. a. Ce mot a deux acceptions, amariner des hommes, & amariner des bâtimens pris sur l'ennemi. Lorsqu'un bâtiment a amené son pavillon, on va à son bord prendre son équipage, et lui en donner un tiré du bâtiment preneur; c'est l'amariner, ou l'action de s'en rendre maître, d'en prendre possession. Les deux bâtimens sont en panne, pendant que les embarcations font l'amarinage, ce qui doit toujours avoir lieu aussitôt que l'ennemi s'est rendu, s'il n'y a pas empêchement par l'état de la mer ou autre cause majeure. — Un bâtiment du roi, armé de peu de matelots et de beaucoup de novices, fait quelquefois une sortie, met en mer, pour amariner son équipage. L'homme qui est amariné, garde non-seulement son aplomb dans les mouvemens du bâtiment, mais monte travailler, par tous les tems, aux têtes des mâts et sur les vergues; tandis que celui qui n'est pas amariné, est obligé de s'accrocher, pour se tenir contre le roulis et le tangage, n'ayant pas le pied sûr, autrement le pied marin.

AMARQUE, s. f. Vieux mot qui désignait une bouée ou une tonne flottante tenue par une chaîne sur une ancre borgne à l'acore d'un banc. *Voy.* Tonne.

AMARRAGE, s. m. Liaison ou tours faits symétriquement avec un cordage de 4 à 6 lignes de circonférence, pour joindre, unir avec force, deux cordages plus gros. C'est le point où deux cordages, ou le double d'un seul, est réuni par plusieurs tours d'un petit filin qui porte le nom de ligne d'amarrage. On désigne par amarrage du voilier, celui fait avec du luzin ou merlin, à la voilerie même, à chaque point d'écoute des voiles; les deux ralingues

sont souquées par l'amarrage au ras de la poulie, du sabot ou du dé. On distingue les lignes d'amarrage des autres cordages, en ce que les amarrages se font plus généralement avec une ligne qui porte ce nom; elle a trois torons et elle est goudronnée. On désigne toutes les lignes d'amarrage par les noms particuliers de merlin, luzin, quaranténier; on dit faire un amarrage, des amarrages: sur les haubans il y en a deux à plat vers les bouts, et un en étrive, immédiatement au-dessus du cap de mouton, celui que le hauban entoure, qu'il estrope. Si l'amarrage est fait au point où deux cordages se croisent, ou sur la croisure de deux doubles, c'est un amarrage en étrive. L'amarrage plat est celui fait, en plusieurs tours serrés, sur deux cordages prolongés à côté l'un de l'autre. On fait des amarrages moins importans avec des commandes. Le cordage qu'on emploie à faire un amarrage quelconque n'est jamais désigné par le nom d'amarre. — L'amarrage des bâtimens dans un port, c'est l'action de les y retenir sur les amarres qui leur sont destinées.

**AMARRE**, s. f. Nom que l'on donne à toute espèce de retenue d'un bâtiment contre le vent, la marée et le courant, dans la place qu'il prend en rade, dans le port ou la rivière, et dont on se sert aussi pour le haler dans les ports. Un bâtiment est à quatre amarres quand il est retenu par des cables, grelins ou chaînes, sans pouvoir éviter. On appelle amarres debout, celles qui viennent de l'avant; celles du bout opposé, amarres de l'arrière; amarres de travers, celles prises par des sabords ou au-dessus, de chaque côté du bâtiment, ou d'un bord seulement. Par opposition à l'amarre de bout, ou celle sur laquelle on hale un bâtiment, l'autre prise ou venant par l'arrière, est nommée amarre de retenue. On dit des bâtimens à l'ancre, ils sont sur leurs amarres, pour parler des câbles: on dit aussi, porter des amarres à terre; doubler les amarres. Tous grelins et aussières peuvent servir d'amarres. Le bout de manœuvre qu'on jette à une embarcation, au plus petit canot qui aborde au bâtiment quand le vent est frais, est nommé amarre. On commande prépare une amarre! jette une amarre à la chaloupe! etc.

**AMARRE!** Commandement impératif fait aux hommes qui halent sur une manœuvre ou amarre quelconque, de la tourner, de l'arrêter, de l'amarrer. Amarre sans larguer! sans mollir! amarre partout! Ce dernier commandement a lieu, plus généralement, dans l'abattage d'un bâtiment sur le côté.

**AMARRER**, v. a. Assujettir, lier, arrêter un objet. Après avoir pesé ou halé sur une manœuvre, on l'amarre en la tournant sur un taquet ou un chevillot. — Amarrer un bâtiment, le bâtiment s'amarre, il travaille à s'amarrer. Amarrer est différent de faire un amarrage; l'un ne fixe que momentanément, l'autre est à demeure. — Amarrer un homme sur un canon pour être frappé (pour cause de délit) avec des garcettes, c'est une punition exemplaire pour les équipages.

**AMARRES**, s. f. pl. Les amarres de postes; les amarres en général qui

servent à amarrer, à tenir un bâtiment sur les rades, dans les ports, etc., sont les chaînes, câbles, grelins et aussières.

AMATELOTER, v. a. Les matelots n'ayant autrefois qu'un hamac pour deux, on les associait deux à deux; ils étaient amatelotés, s'appelaient mutuellement matelot, mon matelot, se succédant pour les quarts. Il y en avait un couché dans le hamac commun, pendant que son matelot était sur le pont. Depuis une trentaine d'années, chaque homme a son hamac particulier et il est mieux installé, ce qui facilite les moyens de distribuer l'équipage en trois bordées, et de le préserver de bien des maladies.

A MATS ET A CORDES. *Voy.* A Cordes et A Mâts.

AME (l') D'UN CANON, s. f. C'est sa partie intérieure depuis la culasse jusqu'à la bouche.

AME (l') D'UN CORDAGE. C'est la mèche. *Voy.* ce mot. — Ame d'une fusée, partie du bois où se met la composition.

AMÈNE! Commandement impératif d'amener; amène à mi-mât! amène tout bas! amène rondement! amène en pagale! *ouvre les mains!* Lorsqu'on est arrivé à portée de voix d'un bâtiment ennemi, on lui commande (dans le porte-voix) amène! amène ton pavillon! sa prompte obéissance est le signe qu'il se rend.

AMENER, v. a. Abaisser; amener les basses vergues étant à l'ancre; amener les huniers dans un grain, étant sous voile; amener à mi-mât, amener tout bas, on hale bas les voiles d'étai, les focs, flammes, etc.; amener son pavillon. Ce mot ne se trouve dans le dictionnaire du Héros qu'à l'impératif, quand il s'adresse à un ennemi. On dit ce vaisseau a amené, ce bâtiment est amené, il a amené son pavillon, tel bâtiment l'a fait amener. — A bord des galères on amenait l'antenne le long du coursier (c'est-à-dire parallèlement à la quille), lorsque le vent était trop fort pour que les matelots montassent serrer la voile. Cette manœuvre s'appelait amener en caisse, ce qui veut dire à hauteur d'homme, moins de 6 pieds au-dessus du pont. — Amener a aussi un autre sens; amener *deux objets l'un par l'autre;* amener des marques à terre, qu'on désigne à tel air de vent, c'est aller se placer dans l'alignement des deux objets, de manière à en couvrir un. Relever un bâtiment à tel air de vent, après avoir parcouru un certain espace, c'est être arrivé au point où l'on voulait amener ce bâtiment par rapport à soi. — Dans tous les travaux mécaniques des ports et des bâtimens, on dit amener pour filer, lâcher un garant de palan de caliorne, ou cordage simple qui supporte un objet quelconque qu'on veut abaisser. Au lieu de dire amener un mât de hune, de perroquet, etc., on dit caler. *Voy.* ce mot.

AMERS, s. m. pl. Marques très apparentes et fixes sur les côtes, telles que moulins, clochers, tours, etc., situés à une certaine distance, pour indiquer à un bâtiment qui vient de la mer, l'entrée d'une rade, d'un port ou d'une rivière. Les amers s'établissent de diverses manières, pour servir à éviter les

dangers, à indiquer la meilleure route à suivre une passe, etc.; on en prend souvent deux l'un par l'autre; il suffit quelquefois d'en relever un à tel air de vent. C'est particulièrement l'étude du pilote lamaneur. Prendre ses marques à terre, signifie la même chose que prendre ses amers. Des lignes droites, tirées sur les cartes plates, d'un danger à une marque bien apparente sur terre, servent aussi à le faire éviter.

**AMEUTER**, v. a. Animer le zèle, mettre du concert dans l'équipage pour le plus d'accord et d'ensemble dans une grande manœuvre de circonstance extraordinaire.

**AMI**, s. m. Bâtiment ami, désignation, en tems de guerre, d'un bâtiment que l'on rencontre en mer, reconnu par son pavillon de poupe ou des signaux de convention, pour appartenir à une nation amie ou alliée.

**AMIAN** ou **AMIHAN**, s. m. Terme familier d'un officier-marinier de manœuvre à un matelot, exprimant un petit objet en filin ou en bois qui se trouve sous la main et qu'on emploie à bord momentanément à défaut d'autre, dont le nom est déterminé. Mot en quelque sorte dérisoire, pour désigner un morceau de toile, d'étoupe, ou autre bagatelle hors de place, aussi trop apparente. Objet quelconque étranger dans le gréement; on dit, dans ce sens, quel est cet amihan qui paraît ?

**AMIRAL**, s. m. En France seulement, ce titre était une dignité de la couronne. La signature du grand-amiral se trouvait au bas des ordonnances du roi relatives à la marine. Les grandes attributions qu'avait l'amiral en France sont détruites. *Voy.* Amirauté. Il y avait autrefois un amiral du ponent et un amiral du levant (en 1669.) — L'officier général qui commande une escadre ou une armée navale, était désigné temporairement sous le nom d'amiral. (*Depuis la dernière révolution, le roi Louis-Philippe admet dans sa marine trois amiraux assimilés aux maréchaux; une de ces places supérieures a été donnée en septembre au vice-amiral qui commandait la flotte d'Alger.*) On donne aussi le nom d'amiral au vaisseau qu'il monte, celui qui a le pavillon de commandement en chef. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *am.* — Dans un port, le bâtiment disposé à servir de corps-de-garde principal est appelé l'amiral: il a le pavillon hissé à un matereau représentant le grand mât: les revues des officiers et autres entretenus par l'état ont lieu chaque mois à bord du bâtiment amiral. — Le titre d'amiral est donné par des armateurs qui mettent dehors plusieurs bâtimens en société, pour faire la pêche de la morue, sur le banc de Terre-Neuve, à celui des capitaines qui a le plus leur confiance; il est chargé de la surveillance sur les autres, pendant la durée de la pêche. — On donne aussi ce nom à une coquille univalve et fort jolie qui se trouve sur les côtes de la mer des Indes.

**AMIRALE**, s. f. On donnait ce nom à la galère réale que l'on choisissait pour le commandement supérieur, celle que montait l'amiral des galères d'un souverain.

AMIRAUTÉ, s. f. Autrefois c'était en France une cour contentieuse sur les faits de la mer, distincte et séparée de l'administration de la marine et des tribunaux judiciaires : la justice se rendait sous le nom et l'autorité de l'amiral. L'amirauté avait dans tous les ports du royaume des siéges et des bureaux pour recevoir les droits de l'amiral et les maintenir. Le chef des officiers du siége d'amirauté prenait le titre de lieutenant de l'amirauté. En Hollande, en Angleterre, en Danemarck, en Amérique, etc., l'amirauté est proprement l'administration supérieure de la marine. — Une ordonnance qui date de la fin du règne de Louis XVIII a créé un conseil, dit d'amirauté, près du ministre de la marine qui le préside : ce conseil est (à la fin de 1830) récomposé comme il suit : d'un amiral, vice-président ; de deux vice-amiraux ; de deux contre-amiraux, un de ces derniers est directeur du personnel ; d'un officier supérieur du génie maritime, directeur des ports ; d'un commissaire général, directeur des fonds et invalides. Le secrétaire est un directeur des constructions navales. Sans avoir les attributions des amirautés étrangères, il peut faire du bien en signalant les vices des institutions de la marine royale.

AMOLETTES, s. f. pl. On donne ce nom aux trous quadrangulaires pratiqués dans la tête des cabestans, sur les vireveaux et les guindeaux. Elles ont pour profondeur la sixième partie du diamètre dans les cabestans, et sont percées de part en part sur le gouvernail et les guindeaux, les unes et les autres pour recevoir le bout des barres destinées à mettre ces machines en action.

AMONT, adv. Sur les côtes et les rivières, on nomme ainsi le vent opposé à celui d'aval. Il vient de la partie du levant ou de l'intérieur des terres ; il désigne, parmi les bateliers, un lieu élevé, et celui d'aval un lieu bas. Les marins, en parlant des vents d'est, disent que ce sont des vents hauts, et ceux d'ouest des vents bas. Les vents d'amont sont ceux compris depuis le NE jusqu'au SE passant par l'E, surtout quand la terre est au levant.

AMORCE, s. f. Appât, boéte, soit viande, poisson ou vers que les pêcheurs accrochent aux hains pour prendre du poisson à la ligne. — Pour chaque amorce des canons sur les bâtimens de guerre, il est décidé de n'employer qu'un seul grain de poudre fulminante, de la grosseur d'un grain de poivre, qui détone par la percussion. On se sert encore assez généralement pour amorcer de la poudre fine contenue dans la corne d'amorce. *Voy.* ce mot et celui Poulevrin.

AMORCER, v. a. Placer l'amorce à un canon. C'est aussi un terme de pêche : crocher la boéte à l'hain d'une ligne. — Amorcer au figuré, mot des corsaires ; c'est attirer par diverses manœuvres dites ruses de guerre, un ennemi inférieur.

AMORTIR, v. a. Détruire, diminuer l'erre, arrêter un bâtiment qui était en mouvement ; l'empêcher d'avancer, rendre nulle sa vitesse, soit sous voile lorsqu'il découvre un danger sur l'avant, ou pour laisser tomber une ancre.

On amortit l'erre d'un bâtiment à rames en sciant à culer. On établit quelquefois des bosses dites cassantes pour amortir l'erre d'un bâtiment, particulièrement quand on le lance à l'eau ; en outre, si c'est un vaisseau, une drome de vieux mâts, présentée en travers, reçoit le choc de son étambot peu après qu'il a quitté la cale.

**AMORTIR**, v. n. Un bâtiment reste amorti dans un port de grand flux et reflux ; ce qui veut dire échoué ou n'ayant point assez d'eau pour flotter avant le rapport de la mer, qui augmente vers la nouvelle et pleine lune. Il est amorti pendant les quadratures, parce que son tirant d'eau est trop grand ; il ne peut sortir qu'aux pleines mers des syzygies ou quelquefois aux marées d'équinoxe, il est dans un état d'amortissement.

**AMORTISSEMENT**, s. m. Effet de l'action d'amortir, état d'un bâtiment qui cesse de flotter ou que la retraite de la mer a laissé échoué.

**AMPHISDROME.** *Voy.* Corvette, et *pl.* D', *fig.* 5.

**AMPLITUDE**, s. f. Arc de l'horizon compris entre le point où se lève et se couche un astre, et l'est et l'ouest ; observation, relèvement que les marins ne manquent jamais de faire, avec un compas de variation, quand le soleil se montre à son lever ou à son coucher apparent, pour connaître l'amplitude magnétique et en déduire, par la différence avec l'amplitude vraie calculée, la variation ou déclinaison de la boussole : ils désignent celle du matin par amplitude ortive, et celle du soir par amplitude occase. — On appelle amplitude des projectiles, la distance horizontale comprise entre la bouche d'une pièce et le point de chute d'un projectile.

**AMPOULETTES**, s. f. Ce sont deux petites fioles coniques en verre, remplies de sable très fin qui passe alternativement de l'une dans l'autre pour mesurer le tems à bord des bâtimens. Elles sont hermétiquement jointes par leurs sommets. *Voy.* Horloge.

**AMURE**, s. f. ( Écouet était autrefois le nom qu'on donnait aux amures des basses voiles ). Grosse manœuvre qui appelle et assujétit un des points inférieurs d'une voile carrée au vent et de l'avant, à l'aplomb du bout de sa vergue brasseyée ; étant frappée sur ce point, elle tend la ralingue de chute, du côté du vent : on nomme celle des amures qui se trouve sous le vent ( souvent en bande ) amure de revers : on commande embraque l'amure de revers, file, affale ou donne du mou dans l'amure de revers ! On a les amures à tribord, lorsque le bâtiment présente ce bord au vent, à bâbord si le vent souffle de bâbord. Ainsi changer d'amure c'est virer de bord, prendre les amures à l'autre bord. Les amures de basses voiles changent selon que le bâtiment est orienté tribord ou bâbord au vent, le point d'amure étant toujours celui du vent. La misaine s'amure sur l'extrémité du minot ou pistolet, qui prend aussi le nom de porte-lof. ainsi que le point du plat-bord où s'amure la grande voile ; les dogues d'amures étant supprimées depuis quelques années ( dans les bâtimens de guerre ), cette dernière voile s'amure sur une poulie établie

en dedans du bastingage, ou mieux le long de la muraille, sous le passe avant, entre deux sabords. *Voy.* Tétar. La voile de fortune, enverguée sur la vergue barrée, s'amure sur la muraille du vibord en dedans du bastingage du gaillard d'arrière, à l'aplomb du capelage de sa vergue brassée au plus près. Les huniers, perroquets, cacatois, ont chacun deux écoutes et points d'amures. Les bonnettes ont chacune un point d'écoute et d'amure qui change de bord avec le vent. *Voy. les amures de basses voiles, pl.* A, *fig.* 1, *a*, *a*. Les voiles auriques, celles d'étais et les focs, ont leurs amures fixées au milieu du bâtiment, les premières sur l'arrière des mâts, les focs sur le beaupré.

AMURE! Commandement d'amurer les basses voiles; amure! amure les basses voiles! amure misaine!

AMURER, v. a. On n'amure les basses voiles que lorsque le vent vient d'un bord ou de l'autre, en halant sur les amures pour faire rendre le point du vent de chacune de ces voiles sur son porte-lof respectif. Vent arrière, il n'y a que les bonnettes déployées qu'on amure à leur bout-dehors particulier. Vent largue, les amures des voiles basses carrées servent peu: à mesure qu'on ouvre davantage les vergues, les amures s'embraquent; et au plus près on amure tout bas, avant de border la voile à plat et de haler les boulines. — Le mot lof a dû être synonyme d'amure; car on commande lève les lofs! pour dire pèse sur les cargue-points, qui sont frappés sur les amures; et on nomme porte-lof l'endroit qui porte le point d'amure. On commande amure misaine! amure grand'voile! et jamais amure le lof! — La misaine au petit bossoir, c'est haler le point du vent sur l'arrière, parce que le vent a adonné; jusqu'à ce qu'elle soit entre le minot et le bossoir, l'écoute est raidie; mais l'amure travaille encore davantage. La misaine au bossoir, l'écoute et l'amure travaillent ensemble. *Voy.* Breda.

ANCETTES, s. f. pl. Vieux mot dont on se servait pour désigner les pates de bouline, ou cobes de bouline. (Inusité.) *Voy.* Pate.

ANCRAGE, s. m. Pour dire, il y a mouillage sur cette côte, on disait autrefois, il y a ancrage: c'est-à-dire qu'on y peut mouiller l'ancre: de même, on ne dit plus ancrer, mais bien jeter l'ancre. *Voy.* Mouiller. On a conservé ce mot, pour désigner le péage qu'on exige des bâtimens qui mouillent sur une rade étrangère; ils paient *le droit d'ancrage:* c'est le prix attaché à la permission de jeter l'ancre dans certains lieux, fixé par réglemens particuliers des nations maritimes.

ANCRE, s. f. Machine de fer forgé, depuis le poids de trois cents livres, jusqu'à celui de huit mille livres, servant à retenir au mouillage, au moyen du grelin, du câble ou de la chaîne étalingué dessus, l'embarcation de cent tonneaux, comme le vaisseau de premier rang. *Voy. pl.* D, *fig.* 8. Le bras de l'ancre *h h* fait, avec le fond sur lequel il s'appuie par un des becs, un angle d'environ 45°. Les deux bras forment une espèce d'arc, dont le centre *a* répond aux trois huitièmes de dix-sept pieds, longueur de la verge, *b*, *c*, des

plus grosses ancres, en comptant du diamant. La circonférence de la verge à ce gros bout, milieu des bras, est de la cinquième partie de sa longueur. Les oreilles *x x*, *fig.* 7, ont la moitié de la longueur des bras, et les deux cinquièmes pour largeur. Les ancres, pour un grand bâtiment à trois mâts, sont généralement au nombre de six ou sept; quatre pour les bossoirs (celle des ancres de bossoir qu'on tient disposée, dans certains cas, à être mouillée au premier ordre, est dite l'ancre de veille), deux à jet, et une de galère, ou de détroit; ou, si on ne prend pas celle-ci, on la remplace par une d'évitage, moitié du poids de la plus petite à jet. — Un bâtiment (comme plusieurs) mouillé est au mouillage, il est à l'ancre. On dit l'ancre de flot, de jusant, de terre, du large, pour désigner la position des deux ancres, par rapport au bâtiment tenu au mouillage. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *u* et *a.* — Des moyens de perfectionner les ancres se présentent depuis peu; les essais qu'on a faits de deux sortes d'ancres à deux pates, sans jas, assurent la préférence à donner à cette nouvelle machine pour les bâtimens au-dessous des grandes corvettes. *Voy. pl.* D, les trois ancres différentes; celle *a*, est pour les postes et corps-morts : elle peut être dite ancre française ainsi que la première que j'ai donnée (dès 1820) à jas tournant. Celle *b* à becs tournans, ancre anglaise ; et celle *c* à deux becs sans jas, ancre américaine, ancre ne pouvant servir, ainsi que celle anglaise, aux bâtimens au dessus des corvettes.—*Sur ma frégate modèle, les jas d'ancre sont tournans, pour faciliter leur placement sur le bord étant en plaine mer. Voy. pl.* D, *fig.* 7. *On peut se borner à n'avoir qu'une seule cheville* a, *pour retenir le jas en place, et la mettre indifféremment dans l'un ou l'autre des deux trous, même en supprimer un qu'on voit* a, a, *pl.* D, *fig.* 7; *on l'adapte à une petite chaîne tenue sur la verge entre le jas et la cigale; elle a une tête arrondie, et un trou rond à l'autre bout pour y fourrer une broche ou un clou. Voy.* Jas. — Mon ancre *a*, *pl.* D, à deux bras parallèles et immobiles, sans jas, est admise pour les postes fixés dans les ports et les corps-morts sur les rades. Ma première à jas tournant est assez généralement en usage depuis plusieurs années.

Si on désigne les autres ancres à deux becs, sous le nom d'ancre anglaise et d'ancre américaine (*fig.* b et c, *pl.* D), celle que j'ai donnée en 1820 et la seconde en 1825, sont bien françaises.

ANCRE. Mesure de liquide, petite futaille d'Angleterre et de Hollande, contenant environ 61 litres.

ANCRER, v. n. Fort peu usité. *Voy.* Mouiller.

ANDAILLOTS, s. m. pl. Sortes d'anneaux ou bagues, faits de bois mince et élastique, dont les deux bouts sont croisés sur de petits adens; ils servent comme de bagues, *Voy.* ce mot, sur la relingue des voiles triangulaires.

ANGLE DE MIRE, s. m. C'est l'angle formé par l'axe de la pièce et la ligne de mire naturelle, c'est-à-dire prise à ras de métal, du point culminant de la plate-bande de culasse à celui du bourlet.

ANGLE DE PROJECTION. C'est l'angle que fait l'axe de la pièce avec

l'horizon: quand la ligne de mire est horizontale, l'angle de mire est égal à l'angle de projection.

**ANDRIVAU**, s. m. Nom d'un petit grelin qui servait à touer la galère, lorsque l'espace manquait pour faire agir les avirons.

**ANÉMOMÈTRE**, s. m. Machine propre à indiquer la direction du vent et sa force; mais pas encore assez perfectionnée pour servir avec succès sur les bâtimens.

**ANGARIE**, s. f. Par ce mot on entend la retenue d'un navire, soit de la nation ou étranger, pour l'obliger à recevoir un chargement quelconque. *Voy.* Starie.

**ANGES**, s. m. Sorte de mitraille en usage autrefois, formée par un boulet coupé en deux, trois ou quatre parties enchaînées ensemble pour, en sortant du canon, lorsqu'on combattait de près, couper le plus de manœuvres possibles à l'ennemi.

**ANGIROLLE** ou **ANGIRELLE**, s. m. Nom d'un palan sur un pendeur, capelé au mât, servant à soutenir la vergue qui porte la voile du tréou. (Méditerranée.)

**ANGON**, s. m. Morceau de fer barbelé par les bords, qu'on emmanche au bout d'un bâton, servant à tirer les crustacés d'entre les rochers.

**ANGUILLÈRES** ou **ANGUILLERS**, s. m. pl. Petits conduits pour l'écoulement des eaux dans la cale, pratiqués tribord et bâbord de la carlingue, sous les varangues de chaque couple. On dit plus souvent lumières. Dans les grands bâtimens qui ont des mailles, on place entre le haut des varangues, des clés qui portent une cannelure qu'on nomme aussi anguillère servant au passage des eaux, entre les membres.

**ANGUIS**, s. m. Terme du Levant, palan qui sert à souquer les racages ou drosses.

**ANGUILLES**, s. f. Longues pièces de bois qui font partie du ber d'un grand bâtiment, mais qu'on désigne le plus généralement sous le nom de coittes. *Voy.* ce mot, et *pl.* E, *fig.* 84. — Les anguilles de coursier, sur les bâtimens du Levant, sont deux pièces de bois de chêne qui servent de coulisse au canon qu'on appelle coursier. D'autres anguilles sont les coulisses des affûts de pièces nommées bâtardes.

**ANNEAU**, s. m. Sorte de bague, boucle, petit cercle en fer, en bois ou en cordage: on en ceint certaines vergues, les maillets de calfats, etc. Les pêcheurs ont un petit anneau en fer qui sert à décrocher une ligne lorsqu'elle est retenue par des herbes ou par tout autre objet: on y attache une ficelle, on passe la ligne dedans et on le laisse tomber jusqu'à l'endroit ou la ligne est accrochée. — L'anneau astronomique, dont on se servait pour observer la latitude en mer, était un cercle en cuivre de dix pouces de diamètre divisé; on le tenait, pendant l'observation, suspendu par un point, représentant le zénith; à 45° se trouvait un trou pour recevoir la lumière du soleil: il n'est plus en usage.

ANNULEMENT, s. m. Signal de l'amiral d'une armée, escadre, etc., qui annule celui qu'il a fait précédemment, qui défend son exécution.

ANNULER, v. a. Détruire un signal fait précédemment, le rendre nul.

ANORDIE, s. f. Expression qui vieillit. Elle signifiait un grand frais de la partie du nord. Une anordie de nos jours, c'est un vent de nord bon frais. On dit généralement coup de nord, d'un vent de la partie du N d'une certaine durée.

ANORDIR, v. n. On ne se sert de ce mot qu'en parlant du vent qui varie vers le nord. Le vent est à l'O, il anordit toujours; il remonte vers le nord, il y a apparence qu'il anordira.

ANSE, s. f. Très petite baie ayant peu d'enfoncement dans les terres, ne pouvant servir d'abri contre les vents du large, à moins qu'elle ne soit dans l'intérieur d'un golfe, d'une baie, d'une rade ou d'un grand port. Sur une côte l'anse n'offre de mouillage sûr qu'avec des vents de terre. — Anse de sable, petit enfoncement semi-circulaire sur un rivage, propre à recevoir momentanément des embarcations qui échouent pour s'espalmer.

ANSPECT, s. m. Il y a des anspects ou leviers de différentes proportions, servant, à bord des bâtimens de guerre, à pointer les canons. Celui pour le plus gros calibre a cinq pieds et demi de long; pour le 18, cinq pieds. Ils sont faits en bois de frêne ou d'orme; le gros bout taillé en sifflet est aujourd'hui ferré; on s'en sert beaucoup plus que de la pince qui détruisait les bordages des ponts. *Voy. pl.* E, *fig.* 4. — On s'en sert aussi pour remuer différens fardeaux dans les ports, tels que pièces de bois, mâts, ancres, etc., où on les nomme plus souvent barres d'anspect.

ANTENNE, s. f. Vergue d'une galère et autres bâtimens gréés en voiles latines: elles sont longues, formées de plusieurs pièces d'assemblage: par leur construction, comme par la position qu'on leur donne, elles diffèrent beaucoup de nos vergues pour les voiles carrées. *Voy. pl.* A, *fig.* 7 et *pl.* C. *fig.* 16. Antenne de mestre, c'est la vergue de l'arbre de mestre ou grand mât. Antenne de trinquet, celle de l'avant. Une petite antenne s'appelle antenole (terme particulier à la Méditerranée), voile des chebecs et felouques pour le mauvais tems.—L'antenne est aussi un rang de pièces, futailles ou caisses arrimées dans le sens de la largeur de la cale d'un bâtiment, sur un plan horizontal. La réunion de toutes les antennes forme le premier plan, puis d'autres arrimées par dessus font le second. *Voy. pl.* F, *fig.* 43. Deux parties d'antennes dans le premier plan, et trois pièces, qui en commencent une autre, en deuxième plan. Il y a tant d'antennes dans un plan, c'est-à-dire de nombre de rangées bout à bout.—Dans la Méditerranée on se sert du mot antenne pour désigner une rangée de navires dans un port, lorsque le peu d'espace exige qu'on les range à côté les uns des autres, s'entretouchant; on dit une antenne de navire. — On nomme antennes les fortes traverses en bois qui réunissent les bigues avec le mât principal d'une machine à mâter.

ANTENOLLE, s. f. Petite antenne, elle sert aux felouques et chebecs dans les mauvais tems.

ANTLODROMIQUE, *Voy.* Roue et *pl.* D', *fig.* 10.

ANTOIT, s. m. Petite barre de fer pointue d'un bout, pour entrer provisoirement dans les membres; elle est courbée à l'autre bout pour faire plier et soulever le poids d'un bordage que les charpentiers ont travaillé, et le fixer sur la membrure d'un bâtiment: lorsqu'on met une pièce de bois sur les antoits, c'est la poser où elle doit être établie, la présenter à sa place. *Voy.* Bridole.

A PIC, adv. On dit côte à pic, en parlant d'une terre élevée et escarpée, faisant face à la mer. — Être à pic sur une ancre, c'est lorsqu'en virant dessus, le câble appelle à pic ou qu'il répond verticalement de l'ancre à l'écubier. On dit nous sommes à pic; c'est, dans un appareillage, être au moment de déraper. On est à longue pic, lorsque le câble appelle encore un peu de l'avant; c'est l'instant qui précède la situation d'être à pic. On dit droit à pic alors que le cable se trouve tendu en ligne droite au-dessus de l'ancre.

APIGÉ, adj. Se dit, dans le Levant, d'un bâtiment latin, qui n'est pas rendu à sa ligne de charge, mais qui est assez calé pour naviguer.

APIQUER, v. a. S'entend des basses vergues qu'on élève d'un bout, en pesant sur l'une des balancines, et qui s'abaisse de l'autre, en larguant et affalant la balancine opposée; c'est leur donner une position approchante de la verticale, manœuvre qui se fait pour avoir moins de croisée, lorsqu'un grand bâtiment doit passer à la touée, entre deux navires ou deux quais élevés et trop rapprochés; les vergues de hune sont alors brassées le plus possible, du bord où le bout des basses vergues touche au bastingage; c'est le plus grand apiquage qu'on puisse leur donner. Il faut, dans ce cas, avoir du mou dans les drosses, et savoir que c'est toujours du côté de l'objet qui gêne que le bout des basses vergues doit être élevé.— Apiquer la penne, l'élever, c'est le contraire de l'abattre.

APIQUER, v. n. On dit d'un cable qui tient à un bâtiment et à une ancre mouillée, qu'il commence à apiquer, lorsqu'en virant sur ce cable il approche d'être dans une direction verticale: il apique, il sera bientôt à pic.

APLAN, adv. Commandement aux matelots d'une embarcation, sur la Méditerranée, de s'asseoir entre les bancs, au fond du bateau, afin de diminuer la bricole.

APLATER, v. a. Faire le rôle de plat. Très ancien usage de distribuer les matelots formant l'équipage d'un bâtiment de guerre, sept par sept, pour être servis de la cambuse et manger ensemble. On aplate de même les officiers mariniers, canonniers, soldats et novices. Les mousses sont repartis aux plats des maîtres et autres officiers mariniers, pour aller chercher les vivres à chaque repas, être aussi surveillés et dirigés par ces hommes importans.

*L'usage d'aplater les matelots, sept à sept, fut institué pour leur commodité,*

*car étant obligés de s'entre-servir tour-à-tour, chacun a ainsi son jour de la semaine et il n'y a point d'équivoque.* Les mesures pour les boissons, les poids, etc., sont en conséquence des distributions par sept. *Voy.* Rôle.

**APLESTER**, v. a. Vieux mot qui signifiait déferler les voiles, les orienter en appareillant.

**APOSTILLE**, s. f. On apostille un marin embarqué, sur le rôle d'équipage, en marge de son nom, pour une dette qu'il reconnaît devoir, et qui doit être retenue sur sa solde.

**APOSTILLER**, v. a. Écrire en marge du rôle d'équipage le montant de la dette d'un individu quelconque, employé sur les bâtimens de l'état et même du commerce. On fait des apostilles à d'autres sujets.

**APOSTIS**, s. m. (Vieux.) Synonyme de plat bord des bateaux à rames, considéré comme garni de tolets ou de dames, disposé pour recevoir des avirons.

**APOTRES**, s. m. A l'avant d'un bâtiment, toutes les alonges se touchent, et forment ensemble une muraille; celles d'écubiers sont les plus près des apôtres; les deux alonges placées de chaque côté de l'étrave, prolongées de tout le diamètre du mât de beaupré, sont les apôtres; c'est entre ces deux pièces de bois que passe ce mât, et où l'on forme son deuxième étambrai, lorsque son emplature est sur le premier pont d'un grand bâtiment.

**APOTUREAUX**, s. m. Synonyme de patins. *Voy. pl.* F, *fig.* 2, *p.* Nom qu'on donne à des bouts d'alonge sur l'avant, disposés à servir de tournage à diverses amarres, plus généralement aux serre-bosses; ce sont des têtes d'alonges arrondies, qu'on laisse à dessein dépasser le plat bord, de distance en distance, jusqu'au nombre de cinq de chaque bord; trois sont en avant des haubans de misaine. Dans les petits bâtimens on les nomme jambettes: le complément des bastingages les détruit aujourd'hui jusqu'au ras du plat bord, sur les bâtimens de guerre. Ce mot apotureaux est synonyme de patin; mais ce dernier, moins vieux, est plus usité.

**APPARAUX**, s. m. pl. Mot collectif qui comprend les objets nécessaires à certains mouvemens d'un bâtiment, tels que les cabestans, les poulies de carène, les franc-funins, le gouvernail, les ancres, etc., tout aussi nécessaires à un bâtiment que ses agrès.— On dit d'un bâtiment bien disposé, qu'il a ses agrès et apparaux.

**APPAREIL**, s. m. (Au pluriel, les appareils.) C'est la réunion des moyens employés pour les mouvemens mécaniques qui exigent une grande force, comme pour haler un grand bâtiment sur une cale, l'abattre en quille, le relever de la côte, le mâter, le démâter sans se servir de la machine à mâter. Le ber est l'appareil pour lancer un grand bâtiment à la mer. — On dit l'appareil d'une pompe, en parlant du piston ou heuse avec son clapet et sa garniture en cuir fort qui remplit le tube. *Voy.* une poulie d'appareil, *pl.* E, *fig.* 70. — Pour le nouvel appareil, *sans cordage*, employé à la mise à l'eau

d'un vaisseau, *Voy.* Semelles, sablières, chevalets moisés, et arcs-boutans; parties principales des moyens, liés aux coittes.

APPAREILLAGE, s. m. Être en appareillage, c'est faire les dispositions pour appareiller, pour mettre sous voile: préparatifs pour quitter un mouillage, qui sont, d'embarquer ses bateaux, de garnir la tournerie au cabestan pour virer sur celle des ancres qui reste dehors (on suppose la première déjà à bord); arrivé à long-pic, les trois huniers sont souvent hissés à tête de mât sans être largués, les rabans de ferlage levés, des fils de carret les remplacent, ces voiles restent prêtes à tomber au commandement laisse tomber les huniers! ou borde les huniers! Les marins d'un bâtiment disent, dans ce cas, nous sommes en appareillage. On dit faire son appareillage, manquer son appareillage. *Voy. pl.* C, *fig.* 18, un bâtiment en appareillage. — L'appareillage en escadre et armée doit toujours se faire en ordre et d'après les signaux de l'amiral qui exige le plus d'ensemble possible dans les mouvemens.

APPAREILLER, v. n. C'est mettre sous voile: après qu'un bâtiment a désaffourché, qu'il est à pic sur sa dernière ancre et debout au vent, tout en dérapant, il largue d'abord ses voiles hautes, abat du bord le plus avantageux et fait servir: c'est quitter sa position sur une rade où il était à l'ancre pour prendre la mer sous la voilure la plus convenable aux circonstances. On dit un ou plusieurs vaisseaux, frégates, bâtimens ou navires ont appareillé tel jour de tel endroit. *Voy. pl.* C, *fig.* 18, un bâtiment appareillant, mettant sous voiles. En armée, escadre et division tout se fait en ordre simultanément.

APPAREILLÉ, ÉE, part. Une voile comme plusieurs, un bâtiment, une escadre est appareillée, lorsque les voiles sont déployées et disposées pour que le vent frappant dedans éloigne du mouillage.

APPEL, s. m. Direction d'une manœuvre tendue. Un bâtiment vient à l'appel de son câble lorsque le vent ou la marée l'oblige à se ranger dans une ligne droite avec cette amarre. Un cordage qui appelle directement, a la direction changée, si on le fait passer dans une poulie, sur un tourniquet, etc. On dit alors qu'il appelle en étrive, il appelle de loin, lorsqu'il y a une grande distance du point où il est fixe. L'effort d'un poids appliqué au bout d'un cordage quelconque, est toujours à l'appel de ce cordage, parce qu'il suit la même ligne. — Faire l'appel, v. a., au quart, des marins de service, c'est les faire répondre à leur numéro pour s'assurer qu'ils sont sur le pont. — Dans les ports on fait l'appel des ouvriers de toute profession avant leur entrée au travail dans les divers chantiers et ateliers.

APPELER, v. n. On a des signaux pour appeler à bord les embarcations, les gens d'équipage, etc. — Une manœuvre tenue à une grande distance est dite appeler de loin; appeler, c'est la direction qu'on donne à un cordage quelconque en le raidissant. Si en touchant dans un point de sa longueur il est détourné de la ligne droite il est dit alors appeler en étrive, venir en étrive;

l'appel du cordage est donc la direction qu'il reçoit de la puissance qui le raidit ou des obstacles qui le détournent dans son cours. — Pour appeler un pilote à bord. *Voy. pl.* G, les différens pavillons. *Il serait, selon moi, plus simple de hisser le pavillon de sa nation à la tête du mât de misaine.*

APPELETS, s. m. pl. Nom que les pêcheurs de la Manche donnent aux filets avec lesquels ils prennent le maquereau et le hareng.

APPRENTIS, s. m. pl. Jeunes marins provenant de levée, qu'on instruit dans les grands ports, pendant un an, en tout ce qui concerne l'exercice des canons, et la manœuvre à bord des bâtimens de guerre. On les nommo apprentis canonniers. — Au terme des ordonnances du roi (Louis XVI) on formait de nouveaux ouvriers. Il fallait employer un apprenti par dix ouvriers de toute espèce. Les fils d'ouvriers étaient admis de préférence dans les divers chantiers et ateliers des grands ports, et ils jouissaient d'un commencement de paie.

APPRÊTÉE, s. m. On appelle ainsi les gargousses remplies de poudre, disposées pour être mises dans les canons pour le combat, à raison de vingt-cinq coups par pièce. Les gargousses qui servent aux exercices et à des saluts contiennent moins de poudre, à calibre égal, et elle est d'une qualité inférieure. On dit faire l'apprêtée, visiter l'apprêtée, augmenter l'apprêtée. *Il serait très avantageux au service de l'artillerie d'avoir à bord des bâtimens de guerre toute la poudre embarquée, apprêtée dans les gargousses, logées, la moitié dans des caisses en cuivre, l'autre moitié dans des garde-feux en cuir fort fermant, au moyen d'un ressort, bien hermétiquement (on éviterait par là le danger de faire l'apprêtée à bord), et réparties dans* trois soutes: *les caisses, comme les garde-feux, sont d'un facile arrimage, on les aurait promptement pour servir les canons, sans un besoin rigoureux d'avoir de lumière dans les soutes.*

APPROCHER, v. n. En parlant du vent, c'est l'opposé d'adonner. *Voy.* ce mot. Ce qui ne se dit que lorsqu'un bâtiment a un vent du travers, qui change et devient moins favorable à la route; si sa nouvelle direction ne fait plus qu'un angle d'environ soixante-deux degrés avec la quille il oblige, de largue que l'on courait, à haler les boulines pour aller au plus près. *Voy.* Refuser.

APPROCHER, v. a. Faire route vers une terre à vue, un bâtiment, un écueil, s'avancer de plus en plus pour en approcher.

APPUYER, v. a., les bras du vent d'un bâtiment, c'est les raidir, soutenir les vergues du bord du vent contre un grand frais ou une grosse mer, lorsque le bâtiment est au plus près, ou navigue à quelques quarts largue, c'est-à-dire que le vent souffle d'une direction éloignée de sa route, de sept, huit ou neuf pointes. Lorsqu'on est orienté, les boulines souquées, que le vent est faible *et la mer belle*, au lieu d'appuyer les bras du vent, on tient tournés et raides ceux de dessous le vent, tandis qu'ils sont largués quand ceux du vent sont appuyés. — Un bâtiment est appuyé quand, incliné par la force d'un

vent, du travers, sur ses voiles, il n'est pas susceptible de mouvemens du roulis. On dit aussi appuyer une chasse, c'est lorsqu'on poursuit un bâtiment avec le désir de le joindre en soutenant avec ardeur sa poursuite.

AQUE, s. m. Bateau plat à bord relevé et rentrant, en usage sur le Rhin et en Hollande. Il a l'étrave et l'étambot d'une grande dimension.

ARAIGNÉE, s. f. Réseau; ligne dormante passée en pate d'oie dans plusieurs trous espacés, sur le bord en avant de chaque hune, et descendant dans la moque ou bois d'araignée, tenue dans son estrope, sur le faux étai d'un bas mât. Ce bois a la moitié de la quantité de trous, percés sur le bord de la hune, et sert à tenir bien tendus les tours de lignes composant les branches de l'araignée, afin d'empêcher le bas des huniers de frotter sur la hune, et la ralingue de s'engager dessous dans les saccades. *Voy.* ce mot. *Depuis que les hunes ont moins de saillie sur l'avant, on fait peu ou point d'araignées; on garnit, étant sous voile, le bord de la hune avec une sangle lardée, ou un bourlet d'étoupe couvert de grosse toile.* Les hamacs des matelots, ainsi que ceux à cadre, ont leurs araignées à chaque bout, sorte de réseau, formé par plusieurs branches de lignes qui, réunies dans les bagues qui s'accrochent aux baux, soutiennent ces lits suspendus par les deux bouts.

ARAMBAGE, s. m., ET ARAMBER, v. a. *Voy.* Abordage et Aborder. Ces deux anciens mots qui s'appliquaient à la manœuvre d'accrocher un bâtiment ennemi, ne sont plus en usage.

ARBALÈTE OU ARBALESTRILLE, s. f. Instrument qui a porté aussi le nom de flèche, dont les marins se servaient pour observer la hauteur méridienne du soleil; il a été remplacé depuis plus de cinquante ans par le quart de nonante, qui lui-même a été abandonné pour l'octant, le sextant et le cercle en usage. L'arbalète était le même instrument que l'arbalestrille, la flèche, le bâton de Jacob, le rayon astronomique, la verge d'or ou radiomètre.

ARBORER, v. a. Parlant du pavillon de poupe et de la flamme d'un bâtiment du roi, c'est les élever, les hisser, à la corne d'artimont, au bout du pic, et à la tête d'un mât. Montrer sa couleur. Ce mot vieillit; on dit plus généralement hisser. Dans le Levant, arborer signifie mâter.

ARBRE, s. m. L'axe sur lequel une espèce de dévidoir tourne dans une corderie, se nomme l'arbre du touret. — C'est le nom qu'on donne, dans la Méditerranée, aux mâts des bâtimens qui portent des antennes et des voiles latines: le mât de l'avant y est nommé arbre de trinquet, celui du milieu arbre de mestre. La pièce verticale de la charpente d'une grue porte le nom d'arbre.

ARC, s. m. Courbure que prend un grand bâtiment dans le sens de sa longueur par l'affaissement de sa proue et de sa poupe, ne portant pas sur l'eau comme le milieu de sa carène, c'est-à-dire avec le même appui; c'est l'inégalité de la poussée verticale de l'eau sur la carène qui produit l'arc: cette poussée étant puissante vers le centre d'un bâtiment et faible à ses extrémités, vu les façons de l'avant et de l'arrière, il forme une ligne courbe dont la con-

vexité est en haut ; les bâtimens les plus longs s'arquent plutôt. L'arc total de la quille d'un bâtiment est composé de deux arcs, un du grand mât à l'avant, et l'autre de l'arrière au grand mât (*Voy.* contre-arc), ce qui oblige à baisser les chantiers aux deux extrémités, et à hausser ceux du milieu lorsqu'il entre en refonte ou en radoub. Les charpentiers exercés dans les ports emploient divers moyens qui donnent l'arc par approximation; ils disent faire le chantier de l'arc, sur lequel doit reposer le bâtiment dans une forme sur une cale ou sur un gril. Entre les marins et les charpentiers, l'arc d'un bâtiment, d'un chantier, d'une pièce de bois, est ce que l'on connaît sous le nom de flèche. — L'arc des bas-mâts provient de ce qu'on les tient souvent trop en étais. Le poids des basses vergues contribue aussi à donner l'arc qui fait incliner la tête sur l'avant. Le nom d'arc se donne aussi dans les ports de construction à une latte pliante qui a pour corde une pièce droite qui, au moyen de vis fait ouvrir plus ou moins la latte pour servir à tracer les contours des lisses, des lignes d'eau, des ponts, etc., d'un bâtiment. Cet arc est semblable à l'arme offensive de ce nom.

**ARCASSE**, s. f. L'arcasse d'un bâtiment est en quelque sorte le dernier couple de l'arrière sous une construction qui lui est particulière, le derrière de sa poupe, la face postérieure. Toute la charpente qui la compose est portée par l'étambot. L'étambot, les estains, les alonges de cornières, la lisse d'hourdi, le fourcat d'ouverture, les barres du pont et celles d'arcasse, forment ce qu'on nomme l'arcasse : sa plus grande largeur est à la lisse d'hourdi; le tout s'élève en place au moyen de bigues, caliornes, palans de retenues, etc., comme d'une seule pièce, supportée par l'extrémité de la quille. *On peut estimer le poids de l'arcasse d'un vaisseau de deuxième rang à 20 tonneaux. Il convient absolument de fermer les bâtimens de guerre de l'arrière plus solidement et à moins de frais, ainsi que j'ai construit, depuis long-temps, mon modèle pl.* D, *fig.* 1 *et* 2, *et celui d'un vaisseau, pl.* D', *fig.* 18. — L'arcasse d'un grand bâtiment ou arrière carrée, est formée de pièces énormes de bois, qu'on a peine à se procurer à grands frais. La complication de cet assemblage monstrueux exige de grands travaux, de longues chevilles de fer très-multipliées, et pèse énormement sur l'extrémité du bâtiment, sans avoir, à beaucoup près, la solidité qu'aurait une poupe arrondie, ainsi que l'avant, membrée et bordée comme les murailles de côté. *Il faut, dans le dernier cas, donner moins de façon à la carène des grands bâtimens de guerre; l'avoir moins fine de l'arrière, c'est-à-dire avoir fort peu ou point de différence de tirant d'eau.*

**ARCAUX**, s. m. Nom que les charpentiers de quelques ports donnent à une craie rouge, délayée dans un petit vase, pour teindre les lignes dont ils se servent à tracer sur les bois.

**ARC-BOUTANT**, s. m. On prononce arcboutant. On nomme arc-boutant ferré les bouts de dehors des bonnettes basses qu'on tient ordinairement le long du listeau des porte-haubans (un de chaque bord), par le moyen d'un

croc sur un des bouts qui entrent à l'extrémité d'une barre ou latte en fer percée : l'autre bout est soutenu en arrière sur un demi-cercle tenant aussi sur le porte-hauban. On ne les avait autrefois que pour les bonnettes de la grande voile; comme ces bonnettes n'étaient jamais mises dehors, on a passé ces deux arcs-boutans aux porte-haubans de misaine pour étendre, dans l'occasion, la bonnette basse de devant, et l'amurer au large du bâtiment. Ils remplacent sur la rade, le tangon. Les arcs-boutans agissent (le plus grand nombre) dans une position horizontale : ceux établis, dans chaque hune, servent à écarter les galhaubans de travers, nommés volans, appuient les mâts de hune et de perroquet du bord du vent. Ces arcs-boutans qui les poussent au large des hunes et des barres, ont une entaille en arc (garnie de basane à chaque bout) assez ouvert pour recevoir et loger le galhauban avec sa fourrure. *Je les place sous la hune au lieu d'être dessus, passant dans deux cercles sous les élongis, près du capelage, le palant dont le garant est dans la hune, sert à le pousser d'un bord ou de l'autre, et seulement un à chaque hune dont ils ont la largeur pour longueur. Voy. pl.* E, *fig.* 81. L'arc-boutant de beaupré, ou de la martingale, a en longueur le tiers de celle du bâton de foc ; son bout inférieur est percé de deux ou trois clans garnis de réas, où passent les cordages appelés martingales, qui servent à soutenir les bâtons de foc et de clins-focs contre l'effort des étais, des drailles et des drisses de focs : à cet effet l'arc-boutant est fixé sur le prolongement de la face antérieure du chouquet de beaupré d'un grand bâtiment, descendant perpendiculairement en dessous de ce mât. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *c.* — On nomme aussi arcs-boutans des morceaux de bois, fort courts, qu'on place entre chaque baux et barrots perpendiculairement à leur longueur, pour aider à les maintenir sans jeu. *Voy.* Entremise. Une courbe en bois qui soutient un bau sous le premier pont d'un bâtiment est aussi nommée arc-boutant. — Des arcs-boutans supportés sur les coittes par des taquets à gueules, et par une légère entaille sur la semelle, sont employés horizontalement dans le ber d'un bâtiment.

**ARCHE**, s. f. Boîte ou caisse qui couvre le haut d'une pompe pour la garantir ; on dit plus généralement l'encaissement de la pompe. *C'est de ce vieux mot arche, qu'est dérivée arche-de-pompe, aujourd'hui archipompe.*

**ARCHIGRELIN**, s. m. Ancienne désignation d'un cordage formé de trois grelins, commis ensemble, que l'on ne connaît plus dans notre marine.

**ARCHIPEL**, s. m. Amas d'îles réunies en groupe, laissant cependant des passages plus ou moins profonds entre elles. Les îles du fond de la Méditerranée ont conservé, comme autrefois le nom d'archipel (sur la mer Egée des anciens). Les autres, répandues sur tout le globe, ont des noms particuliers.

**ARCHIPOMPE**, s. f. (Anciennement arche de pompe.) Retranchement, en cloison, de fortes planches, construit dans la cale d'un grand bâtiment autour du pied du grand mât, renfermant aussi les quatre pompes, pour les ga-

rantir du choc des pièces à l'eau ou autres objets d'arrimage, et pour faciliter le passage ou l'entrée dans l'intérieur de ce retranchement (d'une forme carrée) pour visiter les pompes, les changer, etc. L'archipompe est de la septième partie de la largeur du bâtiment: *elle s'élevait depuis la carlingue jusqu'au dessous du premier pont. En 1795, je la fis couper au ras du faux pont, en même temps que je détruisis les galeries intérieures sur le vaisseau* le Pluton *que j'armai à Brest; améliorations qui ont été adoptées généralement.*

ARCHITECTURE NAVALE, s. f. Art qui a pour objet la construction de toute espèce de bâtimens flottans. Elle peut être considérée de deux manières, la science de l'ingénieur qui donne les plans des bâtimens de guerre, et l'art du charpentier constructeur. *Voy.* Constructeur et Construction.

ARCHITRAVE, s. f. Nom ancien de la pièce sur laquelle reposaient les termes d'un grand bâtiment, bien différens aujourd'hui sous la désignation de lisses des petites soles.

ARDENT, TE, adj. Se dit d'un bâtiment qui a de la propension à venir au vent; c'est l'opposé de lâche ou mou: mais quand la qualité d'être ardent est modérée, elle est avantageuse pour les évolutions. Trop ardent vient d'un vice de construction d'un arrière trop élevé (enhuché), ou de placement de mâture; ce qui peut obliger à rapprocher le centre de voilure de l'étrave; de même, c'est un défaut d'être trop lâche, trop mou. En parlant des frégates, des corvettes, des goëlettes, etc., on dit ardentes. Un bâtiment bien balancé autour de son centre de gravité ne reçoit jamais ni l'une ni l'autre de ces épithètes, ardent et mou.

ARER, v. n. Vieux mot, syn. de chasser sur ses ancres.

ARÊTES, s. f. pl. Vives-arêtes, en parlant d'une pièce de bois de construction, qui, *étant équarrie*, a ses angles bien marqués. Elle est en vives-arêtes.

ARGOUSIN, s. m. Bas-officier des bagnes, chargé de la garde des galériens ou forçats; ils ont après eux des sous-argousins. Une partie des anciennes dénominations qu'on employait sur les galères il y a plus de 60 ans, subsiste dans les bagnes.

ARMADILLE, s. f. Petite escadre espagnole qui gardait les côtes au nord et au sud de la Nouvelle-Espagne. On appelait de ce nom les bâtimens de guerre employés dans les mers de Lima et Carthagène, pour empêcher les bâtimens étrangers d'y commercer.

ARMATEUR, s. m. Négociant, particulier, qui arme un ou plusieurs bâtimens à ses frais, pour la course ou pour le commerce. Ce mot signifiait aussi le bâtiment armé par un armateur, pour faire la course.

ARMÉE NAVALE, s. f. Réunion d'un grand nombre de bâtimens de guerre sous le commandement d'un officier-général de mer ayant alors le titre d'amiral, quoique jusqu'ici (en France) il n'était que vice-amiral. Celui qui le suit dans le commandement est nommé vice-amiral, commandant la se-

*l'extrême attention de n'établir (à l'armement) aux deux extrémités, que les poids indispensables.*

**ARRAMBER**, v. n. (peu usité.) Expression qu'on emploie dans la Méditerranée à l'égard d'une embarcation qui vient aborder un bâtiment : elle désigne le moment où il touche le bord.

**ARRIÈRE**, s. m. Partie d'un bâtiment considéré dans sa longueur comme formé de deux moitiés, l'avant et l'arrière : depuis le grand mât jusqu'à la poupe, c'est le gaillard d'arrière. On dit les voiles de l'arrière, celles du grand mât comprises, les canons de l'arrière, etc.

**ARRIÈRE**, adv. Un bâtiment trop calé de l'arrière est dit être sur l'arrière ou sur le cu. — On fait passer de l'arrière ou à poupe : se ranger de l'arrière (d'un autre bâtiment). — On est de l'arrière de son point à l'atterrage lorsqu'on ne découvre pas la terre qu'indiquait l'estime du point. On laisse un bâtiment en arrière. Nous le laissons de l'arrière.

**ARRIÈRE**, prép. Vent arrière, qui souffle de la poupe. On dit, une grosse lame de l'arrière : — En ligne, l'amiral a son matelot de l'arrière, en parlant du vaisseau qui le suit sans intermédiaire. — Sur les rades, les embarcations sont, le plus souvent, amarrées de l'arrière.

**ARRIÈRE-GARDE**, s. f. Quand une armée navale marche en ligne dans l'ordre naturel, la troisième escadre a ses vaisseaux à la suite qui suivent les eaux de la première escadre ou corps de bataille et forment l'arrière-garde. Si la ligne de bataille *est dans l'ordre renversé*, c'est la deuxième escadre qui forme l'arrière-garde. — Dans quelques grands ports, l'arrière-garde est un vieux vaisseau ou frégate, doublé, mailleté et amarré à quatre amarres en arrière du dernier poste des vaisseaux, on y tient un corps-de-garde de troupes de la marine.

**ARRIMAGE**, s. m. Désignation ou la façon de l'arrangement dans la cale d'un bâtiment, du lest, des pièces (aujourd'hui caisses) à l'eau, au vin, des salaisons, des farines, etc. Un arrimage mal fait est cause qu'un bon bâtiment perd de ses qualités ; c'est la disposition des marchandises qui s'arriment dans la cale et même dans l'entrepont d'un navire de commerce (les vivres de son équipage n'occupant que très peu de place) ; et il ne prend pas de lest lorsqu'il reçoit un chargement complet. On distingue le chargement d'un bon arrimage du chargement d'un difficile arrimage.

**ARRIMER**, v. a. Arranger avec ordre et méthodiquement tout ce qui doit entrer dans la cale d'un bâtiment. Celui de guerre commence à arrimer le lest en gueuses, chacune du poids de cent et de cinquante livres, à partir du pied du mât d'artimont jusqu'à celui du mât de misaine ; on commence et on termine le premier plan par deux gueuses de cent livres de chaque côté de la carlingue, en l'étendant jusque par le travers de la grande écoutille, sur les ailes, à la distance de quatorze et quinze pieds de la carlingue dans un vaisseau du troisième rang ; les angles des gueuses obligent de le niveler avec de petits

cailloux, sur lesquels on pose les chantiers ou tins qui supportent les pièces à eau de quatre, de trois et de deux arrimées, bouts à bouts et les bouges à se toucher, mais sans porter sur le lest : les pièces du premier plan portent celles du second, en plaçant le bouge de celles-ci entre quatre bouts de deux antennes du premier plan, afin d'avoir les bondes de ce premier plan dégagées sans désarrimer le second, etc. *Voy.* Antenne, et *pl.* F, *fig.* 43. — Arrimer en breton, c'est mettre des pièces en travers au lieu d'être dans le sens de la longueur du bâtiment. *Voy.* Caisse. — Arrimer les objets de chargement dans la cale d'un bâtiment de commerce, c'est y loger le plus de marchandises possible avec mesure et solidité.

ARRIMEUR, s. m. Dans quelques grands ports du commerce il y a des maîtres arrimeurs jurés, chargés de placer dans le meilleur ordre la cargaison dans la cale des bâtimens, eu égard à la nature des objets d'encombrement ou de poids ; ils connaissent le port du bâtiment, ou seulement ils évaluent en tonneaux certaines marchandises, par une grande pratique de ces sortes d'opérations, pour en fixer le paiement du frêt au taux convenu entre les armateurs de ces divers ports. Le capitaine, ou le second d'un bâtiment du roi, doit en être l'arrimeur en chef.

ARRIOLÉE, adj. f. (peu usité.) La mer est arriolée lorsqu'elle n'est agitée que faiblement par une seule lame dépendant du cours du vent.

ARRIOLER (s'), v. r. La mer s'arriole si elle tombe après avoir été agitée par un clapotage, pour n'avoir plus que la lame du vent régnant. Elle devient sans houle, plus droite, plus unie, mais effaçant les anciennes lames. (Vieux.)

ARRISER, v. a. Abaisser, amener quelques pieds des perroquets ou huniers pour un grain, une forte risée de vent qui pourrait causer des avaries, si on n'arrisait pas, pour le tems de son passage sur le bâtiment. On dit par abréviation riser, c'est diminuer la hauteur des voiles hissées sur un mât. *Voy.* Veille !

ARRIVÉE, s. f. Mouvement de rotation d'un bâtiment faisant du sillage. S'il fait une arrivée en changeant la direction de sa route, il reçoit le vent plus de l'arrière. La différence de l'arrivée à l'abatée est que la première se fait à volonté, et que l'autre est contrainte. L'arrivée est l'opposé de l'auloffée. *Voy.* Auloffée. — On appelle point d'arrivée le lieu de la mer auquel un bâtiment est parvenu chaque jour à midi. Ce point d'arrivée est porté sur une carte réduite, en y faisant cadrer la latitude et la longitude du lieu où le bâtiment se trouve arrivé au bout des vingt-quatre heures et ainsi par continuation jusqu'à l'atterrage.

ARRIVER, v. n. C'est écarter la proue de l'origine du vent. On fait arriver un bâtiment par la manœuvre des voiles et l'action du gouvernail. On met la barre en partie ou tout en abord, du côté où vient le vent : les voiles de l'arrière sont brassées en ralingue, et on commande au timonier, laisse arriver ! arrive de deux, de trois quarts ! ou plus ; arrive vent arrière ! arrive tout plat !

(supposant que le bâtiment fût d'abord orienté à six quarts ou d'un vent régnant du travers.)—Lorsque le bâtiment est orienté au plus près du vent pour profiter des risées qui peuvent adonner, et pour éviter d'être coiffé, on veille la direction de la girouette, placée à la tête du grand mât, par rapport aux ralingues du vent des voiles carrées, et on commande au timonier, n'arrivons pas! comme ça! sans arriver! Lof! dans l'autre sens, pas au vent! pas plus au vent! défie du vent! et le timonier répète ces mots très haut. — Deux bâtimens qui se rencontrent à la mer (amis ou de la même nation) courant à contre bord droit, tels que *e*, *c*, *fig.* 26, *pl.* D', doivent pour éviter de s'aborder, lorsqu'ils approchent du point *o*, surtout en escadre, venir sur tribord : celui qui a les amures à babord, qui est le bâtiment *e*, doit arriver, si le cas de doubler l'autre est douteux. Le vent *v* venant du travers pour l'un et pour l'autre de ces bâtimens, celui *c* a aussi la facilité de venir sur tribord, si l'arrivée de l'autre n'était pas décidée assez à tems pour éviter l'abordage qui aurait lieu, s'ils continuaient leur route jusqu'au point *o*. — Arriver sur un bâtiment pour l'approcher et le joindre, arriver pour prendre ses eaux, c'est faire porter parce qu'il se trouve sous le vent. On arrive en dépendant. *Voy.* ce mot. Peu à peu en rondissant. Une armée comme une escadre arrive tout à la fois, lorsque tous ses vaisseaux font ce mouvement en même tems; on arrive par la contremarche, c'est le mouvement successif de plusieurs vaisseaux en ligne, changeant de route, sans quitter l'ordre; il commence toujours par le vaisseau de tête. — Un bâtiment, pendant qu'il est à la cape ou en panne, n'arrive pas, il fait des abatées. — On dit aussi, vulgairement, arriver à bon port.

**ARRONDIR**, v. a. Naviguer autour ou en tournant un cap, une île, etc., à petite distance. On dit, il faut arrondir la pointe, c'est faire tracer au sillage du bâtiment, une portion de cercle, en tenant un objet à la même distance.

**ARSENAL**, s. m. Grand port militaire, établissement maritime de guerre où des vaisseaux, frégates et autres bâtimens du roi sont construits, armés, entretenus, mis à l'abri des insultes de l'ennemi et des mauvais temps. Des magasins contenant des munitions de guerre et de bouche, des chantiers et les nombreux ateliers nécessaires à un tel établissement, se trouvent dans toute l'étendue d'un arsenal de marine.

**ARTIFICES**, s. m. pl. Compositions de diverses matières grasses et inflammables, servant à bord des bâtimens de guerre, à faire des fusées volantes qui servent aux signaux de nuit, et d'autres pour mettre le feu dans les agrès d'un bâtiment; des chemises souffrées (elles sont peu en usage), des pots à feu et des grenades. Le pot à feu n'est guère employé que par des corsaires.

**ARTILLERIE**, s. f. Nom collectif sous lequel on comprend les armes à feu en général, les artifices, ustensiles, munitions, les ateliers, et même tous

les individus attachés à cette partie du service de la marine. Le matériel et le personnel étaient, sous Louis XVI, dirigés par un capitaine de vaisseau, et avec d'autant plus de raison que l'artillerie de la marine ne peut nullement être comparée à celle de terre; dans les deux services on forme de bons chefs de pièces, mais les pointeurs de la marine doivent principalement être marins pour diriger leur tir sur la distance *le mouvement* et la marche respective de deux bâtimens combattans: ils doivent avoir *le pied marin*, jamais le mal de mer. Ce service n'a jamais été mieux rempli que par des matelots formés au canonnage aux écoles spéciales établies dans les grands ports, où ils arrivent apprentis canonniers. — On dit, l'artillerie d'un vaisseau, pour parler de tous les canons qu'il monte. Celui de 74 en a vingt-huit du calibre de 36 dans la première batterie. Trente canons de 18 arment la deuxième batterie; depuis plusieurs années des caronades de 36 remplacent les canons de 8, sur les gaillards, au nombre de vingt-huit; ce qui fait quatre-vingt six bouches à feu montées sur un vaisseau qu'on nomme encore vaisseau de 74; il serait mieux nommé vaisseau de troisième rang. — (*Tout le calibre de* 36 *va être remplacé successivement et très-avantageusement par celui de* 30 *court.*) *Voy. les art.* Affûts *et* Canon. — *Les* 28 *canons de* 36 *que monte un vaisseau du troisième rang, dit de* 74, *avec leur affût et* 1960 *boulets* (*à* 70 *par canon*) *pèsent* 150 *tonneaux* 3/4 *: ne sont pas compris les boulets ramés, la mitraille, ni la poudre. On peut évaluer* (*cette ancienne artillerie*) *le poids total des canons et caronades, poudre, affûts et boulets, à plus de* 270 *tonneaux.*

**ARTIMON**, s. m. Nom du mât de l'arrière, le plus petit, ou le troisième d'un grand bâtiment: il donne son nom à la voile aurique (forme de trapèze) qu'il porte enverguée sur une corne apiquée en arrière. C'est aujourd'hui une sorte de demi-brigantine dont le point de bordure doit être sur le guy, un peu en dehors du couronnement, où on aiguillette une poulie pour le passage de l'écoute; ce qui est bien préférable à l'ancienne manière d'être fixée au centre puisqu'on porte le point de l'artimon plus ou moins sous le vent, au moyen des retenues du guy, de même que se manœuvre la brigantine. Le mât d'artimon compris dans les bas mâts porte le mât du perroquet de fougue, celui ci le mât de perruche, et ce dernier a encore au-dessus de lui un mât de cacatois ou une flèche en l'air: ces quatre mâts forment la mâture du mât d'artimon. Le gréement du mât d'artimon comprend les haubans, galhaubans, poulies, etc., *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *b*. — Un ancien usage qui n'est pas totalement abandonné sur nos bâtimens, était de faire une distribution d'un boujaron d'eau-de-vie à chaque matelot de quart qui avait été fatigué et mouillé pendant ou à l'issue d'un mauvais temps; un coup de sifflet précédait le commandement de, *passe derrière border l'artimon!* tous les matelots savent encore aujourd'hui que c'est se rendre à la distribution de quelques bouteilles d'eau-de-vie.

**A SEC**, adv. Un bâtiment étant échoué, n'ayant pas d'eau sous lui, est à sec, il pose sur le fond: l'équipage dit, nous sommes à sec, nous étions à sec de basse mer.

**A SEC DE VOILES**, état d'un bâtiment en mer qui n'a pas de voiles dehors, soit qu'il les ait serrées pour n'être pas aperçu de loin, ou à cause de la violence du vent.

**ASSÉCHER**, v. n. Un port assèche, quand il reste sans eau à marée basse; tous n'assèchent pas à chaque marée; les grands ports militaires n'assèchent jamais; ceux qui assèchent à toutes les marées sont certains hâvres, et de petits ports. Un banc, un rocher, assèchent, lorsqu'on les voit à découvert à mimarée, ou à marée basse; d'autres n'assèchent qu'aux marées d'équinoxe.

**ASSÉCHER**, v. n., un bassin de construction ou forme, c'est en retirer toute l'eau au moyen des pompes qui y sont établies.

**ASSEMBLAGE**, s. m. Il y a plusieurs sortes d'assemblages, à tenon, à mortaise; celles par entailles, à pate de loup, à queue d'arronde, à margouillet; les plus communs sont les écarts et les empatures. On dit un mât, une vergue, des baux d'assemblage, pour les différencier des mêmes objets faits d'une seule pièce; c'est la manière de lier et réunir ensemble plusieurs pièces de bois pour n'en faire qu'une de plus forte dimension. *Voy. pl.* E, *fig.* 85. Un mât d'assemblage est celui formé de plusieurs arbres endentés et liés les uns aux autres, par des moyens particuliers à la marine; le plus composé est celui des gros mâts. L'assemblage des vergues principales est, ainsi que celui des mâts, contenu par des cercles de fer qui les ceignent à 3 pieds 1/2 de distance les uns des autres sur toute la longueur d'un mât, depuis les jottereaux jusqu'au pied, et d'un capelage de vergue à l'autre.

**ASSIETTE**, s. f. Un bâtiment mis à sa différence de tirant d'eau la plus avantageuse à sa marche, doit être bien assis sur l'eau, dans sa meilleure assiette. C'est la réunion des qualités de bien gouverner, d'avoir de la stabilité, des mouvemens doux; on dit, il perd son assiette, il retrouve son assiette. C'est enfin la meilleure et la seule situation où puisse être un bâtiment pour bien naviguer, ou pour mieux naviguer, et c'est généralement l'expression qui fait connaître l'assiette d'un bâtiment sous voile, la plus avantageuse à sa marche et aux autres bonnes qualités. Le marin dit de son bâtiment, chercher son assiette, trouver son assiette, garder son assiette, il est dans son assiette, autrement à sa meilleure différence de tirant-d'eau.

**ASSUJETTIR**, v. a. Rendre un objet quelconque immuable aux mouvemens du bâtiment, au moyen de saisines.

**ASSURANCE**, s. f. (Terme de commerce maritime.) On nomme chambre d'assurance, l'établissement d'une société de négocians; c'est dans cette chambre que ceux qui veulent faire assurer leur bâtiment ou leur cargaison, ou l'un et l'autre, contre les risques et périls de la mer, en passent acte avec cette société; on appelle cet acte police d'assurance. (Il y a, en tems de guerre, des assurances anonymes par correspondant entre étranger.) On nomme prime d'assurance, la somme payée à l'assureur ou à la chambre d'assurance; celui qui paie est l'assuré. L'assurance peut être définie commerce maritime:

les assureurs ouvrent un compte à assurance; on le crédite de tous les billets de prime, et on les débite de la valeur que l'on paie, si le navire sur lequel on a assuré éprouve des pertes et dommages, ou son chargement, ou seulement une partie, soit par échouement, naufrage, feu, prise, embargo, et par toute autre fortune de mer : on solde par profits et pertes. — Dans le Levant: on se sert souvent du mot assurette pour assurance.

ASSURER, v. a. On assure son pavillon, en le hissant, par un coup de canon que l'on tire souvent à boulet, sans être ajusté sur aucun objet, pour affirmer qu'on est de la nation indiquée par là, ou les couleurs du pavillon de poupe, visible à la corne d'artimon étant déployé au vent. — C'est aussi se charger, pour une somme convenue, de réparer la perte d'un bâtiment ou de son chargement. Ces garanties sont la valeur des choses qu'on dit être assurées. On dit, le navire est assuré, ma pacotille est assurée.

ASSUREUR, s. m. Dans une police d'assurance, celui qui prend à sa charge les risques et périls du navire ou des objets qu'on y a embarqués, est désigné comme assureur; il s'engage à en payer la valeur, en cas de perte, moyennant une somme de tant pour cent qu'il reçoit, *Voy.* Prime. Des assureurs peuvent faire réassurer par d'autres.

ASTE, s. m. Expression générique usitée dans la Méditerranée, qui désigne un manche, un gros bâton; tels que l'aste de gaffe, de faubert, etc.

ASTROLABE, s. m. Cercle en cuivre du poids d'environ dix livres, divisé en quatre portions égales de quatre-vingt-dix degrés chacune, ayant quatre rayons à angles droits; une alidade mobile, fixée au centre, était garnie de deux pinnules, et un petit anneau sur un point du limbe, pour le tenir suspendu (ainsi que l'anneau astronomique), pendant qu'on observait la hauteur méridienne du soleil à la mer. Cet instrument a été abandonné par les marins avant l'arbalète.

ASTRONOMIE *nautique*, s. f. C'est la partie de l'astronomie nécessaire aux navigateurs; celle des mathématiques qui s'applique à la navigation au long cours. Ce qui appartient à la marine se trouve aux articles latitude, longitude, distances, hauteurs, dépression, amplitude, etc., etc.

ASUDESTIE, ASUESTIE, s. f. Dans quelques ports, on se servait de ce mot, devenu hors d'usage, pour parler des vents de sud-est (SE), ou variant en approchant du sud; on les nomme siroco dans la Méditerranée.

ATELIERS, s. m. pl. On ne place ici ce mot que pour donner la nomenclature des ateliers qui sont nécessaires dans un arsenal maritime, où se trouvent ceux de la mâture, voilerie, corderie, garniture, forges, menuiserie, serrurerie, poulierie, avironnerie, sculpture, tonnellerie, taillanderie, peinture, boussole, etc., etc.

A TERRE! A TERRE! Appel impératif à une embarcation de se rendre à un quai, à une cale, au rivage; accoste au quai! accoste à terre!

A TRAIT et A RAME, adv. C'est aller avec les voiles et les avirons, an-

cienne façon de parler: on sous-entendait faire aller, marcher une embarcation.

ATTAQUER, v. a. Porter sur une terre, lorsqu'on la découvre venant du large; on atterre sur une île, sur un cap, ou sur une côte en l'apercevant; en l'approchant pour la bien reconnaître, c'est l'attaquer: manœuvre qu'il n'est pas prudent de faire par un gros temps qui charge en côte, surtout si le jour est trop avancé pour trouver une entrée sûre avant la nuit. Quand c'est une terre inconnue, on l'attaque avec précaution, en veillant et en sondant. — Attaquer des bâtimens ennemis en les approchant, c'est commencer à les canonner pour s'en emparer.

ATTERRAGE, s. m. Approcher d'une terre: on fait son atterrage en la découvrant, et on porte dessus pour la reconnaître. Aux approches d'une terre, on dit être à l'atterrage, même avant d'être à portée de l'apercevoir. Faire son atterrage, c'est l'action d'atterrer, d'approcher une terre que les vigies ont annoncée. Aux atterrages on a la vue d'oiseaux qui ne s'écartent pas beaucoup des côtes. C'est un des indices de leur voisinage. Les atterrages sont des points de croisières où des bâtimens de guerre attendent ceux ennemis qui font leur atterrage. Ces points recherchés par un bâtiment qui arrive de la mer, sont visibles à de grandes distances, tel que des caps, des côtes montueuses, des îles élevées, etc.

ATTERRER ou ATTERRIR, v. n. C'est découvrir la terre, en venir à vue, la reconnaître au bout d'un voyage de long cours. On dit, nous avons atterré sur Belle-Ile, sur Ouessant, sur les Sorlingues, etc. Atterrissage et atterrir remplacent parmi les matelots en général, les mots atterrage et atterrer. Ils disent, à l'atterrissage; tel jour nous avons fait notre atterrissage, nous avons atterri sur Belle-Ile, etc.

ATTINTER ou ATINTER, v. a. C'est établir un objet quelconque sur des bois, l'assujettir sur des tins. Les marins ne se servent plus que du mot tinter, particulièrement dans les ports, pour exprimer la formation d'un chantier avec des tins. *Voy.* Tinter.

ATTOLES, s. m. Mot malabar qui désigne un amas, un groupe de petites îles ne laissant point de passage entre elles pour les grands bâtimens: il diffère, en cela, de l'archipel. Les Maldives comprennent plus de douze mille de ces petites îles et îlets. Les Laquedives forment aussi un attole d'un grand nombre de petites îles basses. Elles sont séparées en treize groupes, par des canaux, qui sont autant de gouvernemens nommés *attolons*, sous la domination d'un roi de race malaise. On compte à peu près cent cinquante lieues de ces attoles à l'île de Ceylan: ils gisent dans la partie de l'O à 50 lieues environ du cap Comorin.

ATTRAPER, v. a. Saisir un objet, atteindre un point, un bâtiment, attraper le mouillage en louvoyant, à la bordée, etc.: il est plus usité à l'impératif. C'est le commandement de saisir un cordage. On attrape un bout de manœuvre lancée d'une certaine distance. On crie à un canot qui accoste le

bâtiment, le quai ou la cale: attrape une amarre! C'est lorsque la brise est forte et la mer un peu agitée; on dit aussi, attrape le bout!

**ATTRAPES**, s. f. Sorte de retenue; cordage, plus ou moins gros, employé momentanément à contretenir un objet suspendu sur des palans et en mouvement par l'agitation du bâtiment, ou par un appel trop brusque.—On nomme aussi attrapes, des bouts de vieux câbles qui servent, dans les ports, à tenir deux vaisseaux ou frégates amarrés l'un sur l'autre, flanc à flanc ou en couple d'une réserve ou ponton, passant par les sabords de la batterie basse, et le double prenant sur des barres qui traversent les sabords intérieurement.—On se sert aussi d'attrapes dans les abattages en carène, comme de retenue contre un bâtiment qu'on abattrait avec trop de facilité.

**ATTRAQUER**, v. n. S'approcher. Expression dont se servent les marins du Levant, en parlant d'un navire qui accoste un quai, pour charger ou décharger avec facilité.

**AU**, part. que les marins emploient aussi comme la particule à. On dit, au vent à nous, au plus près, au large, au mouillage, au courant, au plain, au sabord, au mât, au flot, au jusant, etc. : ce qui présente aux marins un sens déterminé. *Voy.* les mots principaux.

**AUBE**, s. f. C'est à l'aube du jour qu'on bat la diane et qu'on tire le coup de canon à bord du bâtiment de guerre commandant sur une rade et à l'avant-garde d'un port militaire, ce qui annonce le retour de la circulation et du travail. — Ancien mot qui exprimait (par antiphrase) le temps entre le souper de l'équipage et celui où on prend le premier quart.

**AUBINET**, s. m. Sorte de portion de pont-volant qu'on faisait avec des cordages entrelacés sur des traversins établis sur les plats-bords de l'avant de certains navires du Levant.

**AUBOUR**, s. m. (Aubier.) C'est la portion du bois qui n'est pas parvenue à sa maturité, que les charpentiers retranchent des pièces, comme susceptible d'une prompte corruption. L'aubour est le bois blanc et mou qui se trouve sous l'écorce, entourant la partie saine de la pièce.

**AUFFE**, s. f. Espèce de jonc qui croît dans certains terrains marécageux, dont les fibres filandreuses sont employées à faire des cordages qui servent principalement d'amarres aux navires du Levant; ils en font aussi des nattes dont ils tapissent l'intérieur de leurs soutes; on en fait même des filets à grandes mailles. Cette plante vient d'Espagne; on la nomme aussi Sparte. Étant commise en cordage, c'est le bastin des Français ou le sparton des Espagnols. *Voy.* ce mot.

**AUGE**, s. f. Boîte, caisse en forme de petit coffre, servant, dans les corderies, à contenir le goudron chaud, pour y tremper, en passant rapidement les fils de caret avant d'arriver au touret voisin. Une autre auge sert pour faire l'apprêtée dans la grande soute à poudre des vaisseaux et frégates. — On a aussi à bord des bâtimens l'auge de la meule à aiguiser.

AUGMENTER, v. n. Mettre de nouvelles voiles dehors, c'est en augmenter. Le commandant d'une division, escadre, etc., fait, dans l'occasion, un signal particulier ou général aux bâtimens sous ses ordres, qui a pour expression, faire augmenter de voile. On dit quelquefois le vent, la brise, augmentent, les eaux augmentent dans le port, en rivière, etc.

AU LARGE! Ordre impératif à une embarcation étrangère de s'éloigner du bord; consigne des factionnaires pour la nuit sur les bâtimens du roi étant à l'ancre.

AULOFFÉE, s. f. Les auloffées n'ont lieu que par un vent près, ou seulement à deux quarts largue. C'est l'action d'un bâtiment en mouvement pour approcher du lit du vent. L'auloffée est l'opposé de l'arrivée. On arrête l'auloffée en mettant plus ou moins de barre au vent: l'auloffée est donc un mouvement de rotation accidentel et borné. *Voy.* Rencontrer.

AUMAILLADE, s. m. Sorte de filet de pêche en tramail, approchant beaucoup des folles: il sert à prendre des rougets, des muges, des sèches, des barbues, etc.

AUMONIER, s. m. Chapelain, ou prêtre, commis et engagé pour faire la prière matin et soir, dire la messe les dimanches, et administrer les secours aux malades, etc. à bord des vaisseaux et frégates. L'aumônier mange à la table des officiers et loge sur le faux-pont.

AU PLUS PRÈS, adv. Un bâtiment à trait carré, est dit être au plus près du vent, lorsqu'il navigue, ses voiles orientées, les vergues brassayées, ouvertes le plus possible pour recevoir le vent qui, dans ce cas, frappe obliquement ses voiles, sa direction ne formant avec la quille (extrémité de l'avant) qu'un angle de 63 à 65°. L'angle des vergues avec le grand axe du bâtiment est le plus aigu possible, c'est-à-dire qu'il est moins de 38°, afin que le vent puisse bien donner dans les voiles. Les bâtimens gréés en voiles auriques et latines vont, au plus près, à moins de 5 points, 56°; les Balaous et les Houaris approchent du lit du vent à 50°, et moins d'une belle mer.

AURAY ou AURAIL, s. m. Il y a des ports et des rivières où les bâtimens sont sur des amarres tenues à des blocs de pierres, à des pieux ou à des canons scellés en terre, près des bords, jusqu'aux deux tiers de leur longueur; on les nomme l'un et l'autre auray et aurail.

AURIQUE, adj. Les voiles ainsi nommées sont toutes celles qui ne sont pas carrées ni à antennes, les brigantines, artimon, celles des voiles d'étais envergées sur les cornes; enfin les voiles qui ont quatre ralingues sans être d'une forme carrée sont dites *auriques*. Elles tournent autour d'un de leurs côtés, sont enverguées ou lacées sur l'arrière des mâts et à des cornes par leurs ralingues supérieures. Les voiles latines n'ont que trois ralingues, tandis que les voiles auriques en ont quatre. Celles dites à livarde sont comprises dans ces dernières.

AUSSIÈRE, s. f. On distingue, dans la marine, le cordage en aussière de

celui en grelin. Le premier est composé de trois et quatre torons, chacun au moins de six fils de caret, jusqu'à la circonférence de douze pouces qu'on donne aux plus grosses aussières. Le cordage qui forme les aussières n'est commis qu'une fois, celui en grelin l'est deux fois. *Voy.* Cordon. Les aussières, grelins, câbles, et en général toutes les manœuvres sont mesurés par le nombre de pouces que portent leurs circonférences, et jamais par leurs diamètres, jusqu'au-dessous d'un pouce, qu'on les comptent par fil de caret, ensuite par quaranténier, ligne, merlin, luzin, etc.

AUSTRO, s. m. Nom que des marins donnent au vent de sud sur la Méditerranée.

AUVEL, s. m. Nom que certains pêcheurs donnent aux claies en cannes qu'on emploie à former l'entourage des bourdigues.

AUVENT, s. m. Le nom d'auvent de sabord est donné à une sorte de faux-sabord volant, qu'on place quelquefois obliquement dans le carré d'un sabord pour garantir l'entrée de la pluie, dans un grand bâtiment à l'ancre.

AUXILIAIRE, adj. Officier appelé à servir sur les bâtimens de guerre pour un tems limité, lorsque le corps des officiers de la marine royale ne suffit pas pour compléter les états-majors. Ce sont des capitaines reçus pour commander les bâtimens du commerce au long-cours; ils n'ont rang, pendant leur service, qu'après le dernier officier du vaisseau, et ne sont point inscrits sur la liste de la marine militaire.

AVAL, s. m. Le vent d'aval vient du large, depuis le SSO jusqu'au NNO passant par l'O; il est l'opposé du vent d'amont. Les vents d'aval et les vents bas sont les mêmes sur les côtes du ponent. Ce terme est d'ailleurs comme amont, relatif à la position des lieux.—Le mot aval est dans le commerce une souscription, une promesse de faire valoir une lettre ou un billet, ou un cautionnement.

AVALAISON, s. f. Vent d'aval régnant depuis huit jours et plus sans varier; les vents de cette partie (du S. à l'O.), de moindre durée, ne sont pas désignés par le mot *d'avalaison*. Des marins disent par extension, une avalaison d'amont de la partie de l'est, pour exprimer une longue suite de vents de cette direction : mais avalaison vient d'aval.

AVALETTE, s. f. Nom d'un morceau de bois de six à sept pouces, fixé sur une grosse ligne, entre deux nœuds, etc., servant à la pêche au libouret.

AVANCEMENT, s. m. Augmentation de la solde par mois que l'on donne à un marin classé. On dit, il mérite de l'avancement; il a obtenu de l'avancement; il était novice payé à 18; il a été fait matelot à 21 fr.; il a reçu de l'avancement; on lui promet de l'avancement; il ne mérite pas d'avancement; il y a deux ans qu'il est sans avancement, etc.—L'avancement dans la marine de S. M. est assez réglé par le tems du service, à quelques exceptions près, sur les comptes que le capitaine rend de la conduite de l'officier-marinier, matelots et autres embarqués sur le même bâtiment.

**AVANCES**, s. f. pl. Somme payée à l'état-major et à l'équipage d'un bâtiment en partance pour le long cours, au moment de la revue des commissaires aux revues et des armemens. On compte par mois les avances: on dit, nous avons reçu trois mois d'avances; nous avons reçu nos avances; la revue est passée, nous allons partir : la campagne sera longue, puisqu'on nous a donné six mois d'avances. Argent qui sert à s'approvisionner d'effets, etc. *Voy.* Traitement.

**AVANÇON**, s. m. On donne ce nom dans les corderies maritimes à un morceau de planche placé au bout des ailes d'un touret, pour retenir le fil de caret sur cette espèce de dévidoir, quand il est près d'être rempli. — On appelle aussi avançon les petites tranches ou alonges sur une ligne de pêche : à un bout on étalingue les hains et l'autre bout est joint à la ligne, à l'endroit où elle reçoit son plomb, autrement sa cale. *Voy.* Pile.

**AVANO**, s. m. Petit filet en forme de poche autour d'un cercle, ayant un long manche. Il sert à prendre des chevettes et aux pêcheurs de sardines.

**AVANT**, s. m. C'est la partie d'un bâtiment comprise depuis l'étrave jusqu'au grand mât; la moitié de sa longueur, ce qui fait distinguer les voiles de l'avant; le gaillard d'avant; les manœuvres de l'avant; les canons de l'avant, etc. Le bâtiment est trop sur l'avant, pour exprimer que son avant est plongé dans l'eau, qu'il est sur le nez. On désigne l'extrémité par un avant, fin, élancé, renflé, mâle, etc.

**AVANT**, adv. Un bâtiment va de l'avant lorsqu'il avance devant lui. Tel bâtiment est de l'avant à nous, il faut lui passer de l'avant, nous sommes de l'avant à lui; le vent se hale de l'avant; la lame vient de l'avant. Un bâtiment est de l'avant de son estime, lorsqu'au bout d'une traversée on découvre la terre plus tôt qu'on ne s'y attendait. Se mettre de l'avant est une précaution nécessitée par le doute de l'estime, lorsqu'on n'a pas de certitude sur sa longitude, ce qui consiste à supposer le bâtiment plus près de la terre qu'il cherche.—Passer de l'avant, c'est gagner de vitesse pour se mettre en avant d'un autre bâtiment, d'une division, etc.

Avant, avant partout! Commandement à l'équipage d'un bâtiment à rames de redoubler d'effort sur les avirons. Avant tribord ! avant bâbord ! c'est faire force d'un côté plus que de l'autre pour accélérer la rotation de l'embarcation sur un bord ou l'autre.

**AVANTAGE**, s. m. On dit d'un bâtiment qui marche mieux qu'un autre, qu'il a de l'avantage, un avantage marqué, qu'il peut lui faire l'avantage de telle voile qu'il a de moins dehors. Un bâtiment (comme plusieurs réunis) plus au vent qu'un autre a l'avantage du vent, c'est-à-dire qu'il est moins éloigné de l'origine du vent régnant.

**AVANT-CALE**, s. f. Partie basse d'une cale de construction, prolongée dans la mer jusqu'au point où le bâtiment qu'on lance (à la pleine mer) peut flotter en la quittant, pour éviter toute secousse qui l'arquerait. La calé sur

laquelle le bâtiment a ses chantiers, a une inclinaison d'environ un pouce par pied dans son prolongement; l'avant-cale en a un peu plus, en approchant son extrémité inférieure.

AVANT-GARDE, s. f. Poste militaire de la marine placé à l'entrée d'un port, à bord d'un bâtiment flottant ou sur un quai: c'est de ce poste que part le coup de canon de retraite et celui de diane, entre lesquels on ne navigue plus dans le port.—La deuxième escadre, dans une armée en ordre de bataille naturel, fait l'avant-garde. Les vaisseaux de tête sont à l'avant-garde. Destinée à combattre en avant du corps de bataille, elle est commandée par le second officier général de l'escadre ou armée. L'avant-garde est formée du même nombre de vaisseaux que l'arrière-garde.

AVANT-PORT, s. m. Portion, entrée d'un grand port en dehors de sa fermeture, qui peut recevoir des bâtimens à l'abri: il n'a ordinairement sur ses bords ni chantiers, ni ateliers.

AVARIE, s. f. Dommage qu'éprouve un bâtiment dans quelques unes de ses parties. Dans la navigation du commerce, on distingue avaries simples, particulières, grosses et communes. Ce mot exprime donc un dommage arrivé à un bâtiment ou à sa cargaison, par accident, fortune de mer, etc. On a des avaries dans sa coque, dans sa mâture, dans son gréement par suite d'abordage, de mauvais tems, d'échouage et de combat. Des avaries majeures obligent à chercher un abri, une relâche pour les réparer, et on les constate par des procès-verbaux dressés le plus tôt possible. —On dit qu'on a donné tant d'avaries à un capitaine, paiement à titre de récompense, pour les bons soins qu'il a pris des marchandises embarquées sur le bâtiment que lui avait confié son armateur. Ce qui s'exprime en disant tant pour cent d'avarie à raison du taux du fret. — Les frais d'arrimage, de tonnage, sont rangés dans les avaries simples.

AVARIÉ, ÉE, adj. Objet endommagé par des avaries. Un bâtiment a essuyé des avaries, il a eu des avaries, il a été avarié dans son échouage. — Un bâtiment a sa cargaison ou ses marchandises avariées. — L'apprêté contenu dans des gargoussses est avarié. — On dit d'une pièce de bois qui n'est pas saine, qu'elle est avariée.

AVASTE, adv. assez. *Voy.* Baste.

AVENTURE, s. f. Sorte de prêt en usage dans le commerce maritime; c'est de l'argent prêté à la grosse sur un navire ou sur sa cargaison seulement. Le prêteur ouvre un compte intitulé grosse aventure. Si le navire revient à bon port, l'argent est rendu, plus l'intérêt convenu; mais s'il périt avec toute la marchandise, pendant le tems du risque, la mise est perdue. Ce compte est débité des sommes prêtées et des frais, et on le crédite de celles qu'il rapporte.

AVENTURIER, s. m. Bon bâtiment du commerce allant en aventurier qui, en tems de guerre, s'expose seul, sans escorte, à tout risque, au hasard d'un retour: il est armé en guerre et en marchandises. On dit quelquefois d'un

bâtiment aventurier, c'est une lettre de marque. On peut cependant faire cette différence entre la lettre de marque et l'aventurier, en ce que ce premier bâtiment attaque l'ennemi quand il est assuré de vaincre, et l'autre fuit et ne fait que se défendre. Le corsaire diffère de la lettre de marque parce qu'il ne porte pas de marchandises comme chargement. — Des marins intrépides pour exercer la piraterie étaient appelés aventuriers; ils ravageaient les côtes de l'Amérique du Sud, ils étaient originaires de toutes les nations, sans être avoués par aucune.

AVEUGLER, v. a. Remédier le mieux possible en bouchant avec un tampon suivé, des plaques de plomb ou de toute autre manière, un trou de boulet ou autre dans la carène pour arrêter l'eau qui s'introduit dans le bâtiment. Aveugler une voie d'eau, c'est diminuer la voie d'eau, la boucher provisoirement et en partie. *Voy.* Bonnettes lardées.

AVIRON, s. m. *Syn.* de rame; mais les marins ne disent guère qu'aviron. Les avirons sont en hêtre ou en frêne pour les grands bâtimens. Sur les chaloupes et les canots où ils sont montés à couple, c'est-à-dire ceux qui ont deux nageurs et deux avirons à chaque banc, les trois quarts de la longueur de ces avirons sont en dehors et un quart en dedans (la longueur du manche est moindre que la moitié du bau), tandis que les avirons pour nager en pointe sont plus longs; il n'y en a qu'un de chaque bord, à chaque banc; ces derniers ont les deux tiers de leur longueur en dehors et le tiers en dedans: ceux-ci sont faits en sapin et sont montés sur le plat-bord entre deux dames, tandis que les premiers sont tenus par une estrope à un tolet, et se laissent aller le long du bord en arrivant à un bâtiment, à une cale, etc. Ceux à couples se lèvent perpendiculairement, pour ensuite être élongés dans l'embarcation, les pelles ou pales sur l'avant, et les autres se posent les pelles en arrière.— Lorsqu'avec des avirons montés à couples on nage lentement, on les tourne sur le plat entre chaque coup de nage, ce qui donne plus de grace à ce mouvement d'ensemble. On distingue les avirons par la poignée, le manche et la pale (le plat). On dit d'un bâtiment quelconque qui marche avec des avirons, qu'il est à l'aviron, qu'il monte tant d'aviron. — Il y en a ordinairement deux très grands qu'on donne à l'armement d'un vaisseau et d'une grande frégate pour servir, par les sabords de la sainte-barbe ou de l'arcasse, à faire éviter dans les grands calmes: on s'en sert bien rarement: on les nomme avirons de galère. Pour un vaisseau de 74 ils ont quarante pieds de long. — *Les petites frégates, toutes les corvettes et autres bâtimens au-dessous peuvent, par un tems calme, monter un grand nombre d'avirons; ils doivent tous en avoir à bord, dans les proportions convenables pour chacun.*

AVIRONNERIE, s. f. On donne ce nom dans les ports à l'atelier où se font les avirons; et souvent celui d'avironnier, à l'ouvrier qui les fait.

AVISO, s. m. Petit bâtiment de guerre tel que brigantin, goëlette, côtre ou lougre, chargé de porter des paquets, des ordres, des avis, etc. Ils sont

tous doublés en cuivre et armés de leur artillerie qui consiste en caronades du calibre de 24, 18 et 12; les plus petits avisos montent ces dernières.

**AXE (l') DES MOMENS**, s. m. C'est la ligne par rapport à laquelle on prend la distance du centre d'effort du vent sur chaque voile. — Le grand axe d'un bâtiment est la ligne horizontale tirée dans le plan vertical longitudinal qui le coupe en deux parties égales et semblables, en passant par le centre de gravité du système du bâtiment. Le petit axe coupe le grand à angle droit, passant par le même centre de gravité. L'axe d'un plan de flottaison d'un bâtiment ou son abcisse est une ligne qui le divise en deux parties égales dans le sens de sa longueur. — L'axe d'une poulie c'est son essieu. — L'axe d'un mât est la ligne droite qui passe par le centre dans toute la longueur du mât.

**AXIOMÈTRE**, s. m. Instrument ancien. Petit indicateur installé à bord des grands bâtimens sur l'avant du timonier de manière à suivre les mouvemens que la drosse, dévidant sur la roue, donne à la barre du gouvernail: on se sert aujourd'hui d'un axiomètre mieux installé, servant d'ornement sur le chevalet de l'avant.

**AYNET**, s. m. Nom d'une sorte de brochette en bois, longue de 4 à 5 pieds, qui sert à enfiler les sardines par les yeux, pour les laver dans de l'eau de mer, avant de les mettre dans le sel, et les harengs destinés à être saurés, séchés à la fumée.

**AZIMUTAL** (compas). Boussole disposée par le moyen de pinnules, etc., pour observer des azimuths, des amplitudes et faire des relèvemens. Sa rose a plus de diamètre que les compas de route. *Voy. pl.* E., *fig.* 3. On a, depuis quelques années, amélioré cet instrument pour les observations à la mer.

**AZIMUTH**, s. m. C'est l'arc de l'horizon compris entre le méridien d'un lieu et le vertical qui passe par le centre du soleil. L'azimuth est donc le complément de l'amplitude. L'azimuth magnétique est la mesure de la variation de l'aiguille aimantée, autrement de la w du compas.

**AZOGA**. Nom par lequel les Espagnols désignaient le bâtiment qui portait le mercure ou vif argent, destiné pour l'exploitation des mines en Amérique.

## B.

**BABORD**, s. m. C'est la gauche ou le côté gauche d'un bâtiment, l'opposé de tribord, en regardant de l'arrière à l'avant. En mer, dans l'occasion, on commande bâbord la barre! laisse venir sur bâbord! défie bâbord! bâbord tout! feu bâbord! brasse bâbord! au mouillage les patrons commandent, aux embarcations, avant bâbord! nage bâbord! scie bâbord! endure bâbord! il y a un danger à bâbord. — On a les amures à bâbord! on est à la bande sur bâbord; laisser un objet quelconque à bâbord; le découvrir par bâbord; être abordé ou aborder par bâbord; — Le quart de bâbord alterne sur le

pont avec celui de tribord. Après un coup de sifflet un maître commande à haute voix, bâbord au quart! le côté de bâbord, ou le côté gauche d'un pont ou gaillard des bâtimens, est moins honorable que celui de tribord. On ne dit jamais bâbord et tribord, mais bien tribord et bâbord.

BÂBORDAIS, s. m. Portion de l'équipage qui est du quart de bâbord, qui fait le second quart en partant. Ce quart commence à minuit et finit à quatre heures, pour reprendre à huit heures. *Voy.* Bordée. On dit les babordais sont de quart, les babordais veillent.

BACALAR ou BACALAS, s. m. Ancien nom d'une sorte de courbe, dont une branche était en dedans, *à bord d'une galère ou d'un chebec*, l'autre en dehors servant à supporter les avirons.

BACALIAU, s. f. Nom que les marins donnaient autrefois à la morue sèche.

BACASAS, s. m. Ancien nom d'un petit bâtiment relevé de l'avant, et bas du derrière.

BACHA DE LA MER, s. m. C'est en Turquie le grand officier de l'empire qui commande la marine.

BACHE, s. f. Filet en forme de manche qu'on traîne au bord de l'eau pour prendre de la menuise ou du frai.

BACHOT, s. m. Très petit canot servant à passer des bras d'eau, rivière et mer.

BÂCLAGE, s. m., peu en usage. Mot qui sert à désigner la fermeture supplémentaire d'un port. C'est aussi le nom qu'on donne à l'arrangement dans la place où on réunit les canots et chaloupes désarmés. Bâclage s'entend encore de l'ordre que l'on établit entre les bateaux qui ont du chargement à mettre sur un quai, un rivage. Le droit de bâclage c'est ce que perçoit celui qui est chargé de ce soin.

BÂCLER, v. a. On dit rarement bâcler un port; c'est le barrer, *en fermer l'entrée* avec des estacades formées de câbles, de radeaux, de dromes, de chaînes, ou de toute autre manière, contre des vaisseaux ou brûlots de l'ennemi.

BADE, s. f. Terme de charpentage usité dans quelques ports, pour exprimer l'ouverture du compas qui mesure les jours ou vides, entre une pièce de bois et la place où elle doit être mise; ce qui indique le travail à rectifier.

BADERNE, s. f. Grosse tresse faite avec des torons, du fil de caret tiré de vieux tronçons, qu'on cloue au besoin sur les ponts sous les pieds des bœufs ou vaches et avec lesquels on soutient les chevaux contre les roulis. On en met sous les cabestans, étant en mer, et dans diverses parties exposées à de grands frottemens, comme garniture ou fourrure.

BADILLON, s. m. Les charpentiers s'en servent aux chantiers de construction. Ce sont de petites brochettes qu'on cloue sur le gabarit de distance en distance pour indiquer la largeur d'une pièce de bois, tandis que ce même gabarit indique son contour.

BADROUILLE, s. f. Débris de vieux cordages pelotés en étoupe bien goudronnée, pour servir à allumer le bois de chauffage, lors de la carène d'un bâtiment qu'on veut nettoyer de vieux enduits et même à chauffer entièrement, en les multipliant, dans le cas d'une forte pluie qui empêcherait les fagots de rester allumés.

BAGNE, s. m. Grand bâtiment civil, prison et caserne des forçats, qui a remplacé les galères des galériens (établis à Toulon et à Marseille jusqu'en 1748), dans nos grands ports. — Lorsqu'on avait des prisonniers faits sur les puissances barbaresques, on les retenait au bagne de Toulon.

BAGNOLET, s. m. Nom d'un prélart goudronné qui servait, dans la Méditerranée, à couvrir les câbles autour de bittes, à bord des navires non-pontés, ou n'ayant qu'un pont sur gueule.

BAGUE, s. f. Sorte d'anneau, petit cercle en fer, en bois ou en cordage, servant à tenir les focs et voiles d'étai le long de leur draille respective : on les fixe à des œils de pie de distance en distance, sur la ralingue de têtière des voiles qui se hissent et s'amènent sur des drailles, tandis que la draille est passée dedans avant d'avoir été raidie à sa place. On en fait aussi en bois mince et élastique, dont les deux bouts sont croisés sur de petits adens. *Voy.* Andaillots. Les bagues d'œil de pie pour les bandes de ris et celles pour les rabans d'envergure, en dessous des ralingues de têtières, sont faites avec de la ligne d'amarrage et cousues en place ; elles n'ont guère que 6 à 8 lignes de diamètre, c'est-à-dire celles de têtières, car celles des bandes de ris, pour le passage des garcettes, sont du double plus grandes, et celles sur les drailles ont 2, 3, 4 et 5 pouces.—On nomme aussi bagues les œils, boucles ou anneaux qui tiennent à certains cordages, tels que le bout qui forme le collier d'un étai, aux deux bouts de la tournevire, sur des estropes de quelques poulies, etc., au bout des vergues de perroquets. *Voy.* Ganse.

BAGUER, v. a. Emploi que l'on fait dans le gréement de deux cosses l'une dans l'autre. *Voy. pl.* E, *fig.* 6, *deux cosses baguées.*

BAGUETTE, s. f. (Mât de Senau) Mâtereau placé à un pied en arrière du grand mât d'un senau, pour recevoir sa corne, et à l'arrière des bas mâts des vaisseaux et frégates pour les nouvelles cornes. *Voy. pl.* A, *fig.* 4, *le senau ; et pl.* D, *fig.* 1, *les baguettes au grand mât et à celui de misaine. Ce sont ici deux bouts-dehors de basses vergues de rechange.*

BAIDAR, s. m. Sorte de bateau du Kamtschatka, embarcation portant une voile et allant à l'aviron. Le baidar est couvert ordinairement d'une taude en cuir.

BAIE, s. f. Une baie est plus grande qu'une anse, moins profonde qu'un golfe et moins fermée qu'une rade ; c'est une sorte d'enfoncement souvent très ouvert, formé par les sinuosités d'une côte, qui ne sert aux navigateurs que passagèrement si le fond est bon pour y mouiller, et quand elle met à l'abri du vent et de la mer. La baie, proprement dite, est un petit golfe ou

une très grande anse ; il se trouve souvent des anses dans son contour, ainsi que dans certains golfes. *On nomme improprement baies, des étendues d'eau qui devraient être appelées mer, telles que la baie d'Hudson, qui est plus grande qu'un golfe.*

BAILLE *de combat*, s. f. Baquet. On se servait autrefois de bailles faites avec la moitié d'une barrique, sciée en deux, pour le combat, etc ; aujourd'hui elles ont une forme régulière, plus large du fond que du haut ; elles sont peintes, ont une estrope en corde fixée au milieu de l'ouverture pour servir aux boute-feux, ayant leurs mèches allumées *telles que je les ai établies à l'armement de la frégate* la Régénérée, *au port de Rochefort, en* 1796 ; d'autres bailles réparties à l'extérieur et dans l'intérieur des vaisseaux et autres bâtimens de guerre pendant le combat, contiennent toutes de l'eau avec de petits fauberts. Les bailles des lignes de sonde et de drisse de hunes, dont quelques bâtimens se servent encore, sont travaillées à jour. Il ne doit point y rester d'eau.

BAILLER, v. a. C'est l'action de jeter avec une petite sébile, à tour de bras, de la rogue de maquereaux, etc., détrempée dans de l'eau de mer, sur des filets traînés par des bateaux, chacun soutenu bout au vent, par deux avirons seulement, afin de tenir les filets tendus de l'arrière pour prendre de la sardine. Cette pêche se fait plus particulièrement sur les côtes du ponent, avec plusieurs filets bout à bout ayant chacun vingt-deux brasses de longueur, sur deux de hauteur.

BAISSE, s. f. On dit quelquefois la baisse de la mer.

BAISSER, v. n. On dit que la mer va baisser ou descendre, la mer baisse ; le vent baisse, non à l'égard de sa force, mais quand il varie de l'amont vers l'aval, c'est-à-dire qu'il passe (on dit aussi qu'il tombe) par exemple, du NE au NO, à l'O.

BAISSER, v. a. Abaisser le pavillon, la flamme, etc., d'un bâtiment. *Voy.* Amener.

BALAI DU CIEL, s. m. Les vents de la partie du NO qui succèdent à ceux du S au SO, nettoient le ciel, chassent les nuages, ce qui fait dire proverbialement (dans notre hémisphère) que ce vent frais est le balai du ciel.

BALANCE, s. f. C'est la tenue des livres d'un commerçant : la balance d'entrée est le tableau des comptes opposés à la balance de sortie. — C'est, dans les ports militaires et sur les bâtimens du roi, la tenue des registres où figurent la recette et la dépense des objets et ustensiles d'armement, etc.

BALANCÉ, ÉE, part. Un bâtiment (une embarcation) bien balancé dans sa voilure, ayant le vent du travers, est celui où elle est tellement bien disposée, que l'effort du vent sur les voiles de l'avant fait parfaitement équilibre avec ce même effort sur les voiles de l'arrière ; en sorte qu'il peut naviguer toutes voiles dehors, sans faire beaucoup agir le gouvernail.

BALANCELLE, s. f. Embarcation originairement napolitaine, pointue des deux bouts, à un mât, gréée d'une voile à antenne et montant de dix-huit

à vingt avirons. *Voy. pl.* B, *fig.* 3. Les Balancelles sont aujourd'hui plus communes en Espagne; il y en a de plus grandes qui sont construites à poupe carrée. Les Espagnols s'en servent pour le cabotage, et la pêche dans la Méditerranée.

BALANCEMENT, s. m. Cette expression signifiait autrefois vérifier si les axes des deux couples qui portaient le nom de couples de balancement, placées de l'avant et de l'arrière du maître bau d'un grand bâtiment en construction, se trouvaient exactement dans le plan longitudinal qui passe par la quille, l'étrave et l'étambot. On ne s'arrête pas aujourd'hui dans les chantiers du roi, au balancement de deux couples semblables: la théorie des capacités d'un bâtiment démontre une concordance des formes beaucoup plus élevée.

BALANCER, v. a. Dans la construction d'un bâtiment de mer quelconque on balance les couples à mesure qu'on les élève sur la quille; c'est les fixer de manière que les deux branches égales de chaque couple particulier, s'écartant également du plan diamétral du bâtiment, leur axe doit se trouver exactement dans le plan passant par le milieu de la quille, de l'étrave et de l'étambot. — Dans le chargement on balance les poids: — à la mer on balance l'effort des voiles de l'arrière avec celles de l'avant, pour faciliter l'effet du gouvernail.

BALANCIER, s. m. Les pirogues étroites portent ordinairement un balancier (rarement deux), qui s'écarte d'un bord plus ou moins, pour l'empêcher de chavirer.—On a, à la mer, des lignes gréées en balancier pour pêcher, en faisant route, le thon, la bonite, le dauphin, etc.— Les balanciers des compas de route, des boussoles pour la mer, sont composés de deux cercles mobiles en cuivre et de différens diamètres placés horizontalement; le plus grand balance au tangage du bâtiment sur deux points opposés, appuyé dans une boîte carrée en bois. Le petit cercle, dans lequel est emboîté le compas, le suspend et balance aux roulis dans le grand, sur les deux petits supports horizontaux diamétralement opposés à angle droit à ceux sur lesquels tourne le grand cercle ou balancier. Les lampes ou verrines, au-dessus des compas dans l'habitacle, sont suspendues de la même manière contre le roulis et le tangage du bâtiment dans de plus petits cercles, ainsi que les baromètres marins, dont les cercles sont en raison de la circonférence du tube en bois qui enveloppe l'instrument.

BALANCINE, s. f. Manœuvre capelée, si elle est simple, à chaque extrémité d'une vergue; passant dans une poulie, quand elle est double, se rendant au haut des tons des mâts, etc. Il y en a une de chaque bord; elles servent (avec les drisses) à tenir les vergues carrées dans une position horizontale. Les cornes, les guys ne croisant pas les mâts, ont une seule balancine, à pate d'oie, sur la vergue en arrière des mâts qui les portent: les balancines reçoivent le nom de leurs vergues respectives. *Voy. pl.* A, *fig.* 1. *c*, *c*, *c*, *c*. et celle du guy, *o*, *y*. Un autre de la corne, *r*. *fig.* 1, *pl.* D. — Les bouts dehors, ou arcs-boutans ferrés, sur lesquels s'amurent les bonnettes basses, ont une balancine

volante qui prend du bout extérieur, et passe, dans une poulie, au chouquet du bas-mât, de là descend sur le pont.

BALANT, s. m. Partie lâche et pendante d'une manœuvre, agitée par le vent ou le mouvement du bâtiment, ou état de ce qui balance, de ce qui oscille. On commande embraque le mou, le balant! Naviguant à deux ou trois quarts largue on embarque le balant des boulines. — On donne du balant à un grapin qu'on veut lancer.

BALANTIN, s. m. Désignation d'une pêche que les Espagnols font à la ligne, sur leurs côtes orientales.

BALAOU, s. m. Sorte de goëlette en usage en Amérique, commune dans les Antilles. Les Américains du Nord ont des balaous de quatre-vingts et quatre-vingt-dix pieds de longueur, et d'un tirant d'eau de douze à treize pieds de l'arrière montant vingt-quatre avirons et plus. Excellente embarcation peu connue en Europe. *Voy.* un grand balaou *pl.* D, *fig.* 17. Sa mâture inclinée sur l'arrière est beaucoup plus élevée que celle des goëlettes, et ce sont des mâts de brin de choix et très élastiques. — On donne aussi le nom de balaou à un petit poisson long qui ressemble assez aux aiguillettes, que les naturalistes disent être le centrisque bécasse.

BALASTE, s. m. Amas de cailloux et de gros sable. *Voy.* Lest.

BALEINIER, s. m. Navire équipé pour faire la pêche de la baleine.

BALEINIÈRE, s. f. Embarcation longue, étroite et légère, les deux bouts semblables (construite en sapin), qui sert aux navires baleiniers à suivre la baleine, en filant une longue ligne étalinguée au harpon lorsqu'il a percé entre les côtes de l'animal. — On donne le nom de baleinières aux canots légers de cette forme, tels que celui qu'on voit, sur les deux potences entre les grands haubans et ceux d'artimon de la *fig.* 1, *pl.* D, *p.*

BALESTON, s. m. *Syn.* de livarde. Pour certains petits bâtimens, c'est une perche qui sert à étendre une voile au large sur l'arrière et au-dessus de son mât; le petit bout entrant dans une pate épissée sur le point supérieur de la ralingue, et le gros appuyant vers le pied du mât, de sorte que le baleston traverse la voile diagonalement. *Voy. pl.* C, *fig.* 15, *a.*

BALISE, s. f. Les balises sont en général des marques hors de l'eau, pour indiquer (d'une certaine distance) aux navires une passe, un chenal ou un danger à éviter. *Voy. pl.* E, *fig.* 9. On établit des balises sur des bancs ou rochers qui couvrent un peu plus tôt, un peu plus tard à la marée, au moyen d'une barre de fer fixée perpendiculairement sur le bord des canaux, pour montrer les passes; elles ont la tête couverte d'un petit baril ou grossie par tout autre objet. On peut ranger dans la classe des balises tout bâtiment flottant qui serait établi (avec des hommes à bord) sur l'accore des bancs ou près d'écueils couverts qui se trouvent à petite distance des côtes. C'est la meilleure indication, pour un bâtiment à l'atterrage cherchant, de nuit ou d'un tems de brume, un pertuis ou un port. Ces bâtimens balises flottantes sont sur de grosses

amarres avec des chaînes; ils montrent un feu la nuit et ont une cloche souvent en branle, dans les tems de brumes très épaisses; malheureusement le nombre en est borné à quelques côtes étrangères à la France. — Les calfats nomment balise l'étoupe qui marque, en sortant un peu d'une couture, l'endroit où le calfatage est arrêté momentanément.

**BALISER**, v. a. Placer des balises, marques très apparentes, pour indiquer des écueils; hauts-fonds cachés sous l'eau, à l'entrée des baies, ports ou rivières. On dit baliser une passe; baliser un chenal.

**BALLE A QUEUE** (boulet à queue), s. f. Instrument de calfat dans quelques ports. C'est un boulet monté d'un manche ou queue en fer, qu'on fait fortement chauffer pour servir à la liquéfaction d'un seau de brai dans lequel on le plonge à peu près rouge.

**BALON**, s. m. Bateau de plaisance à Surate: il est peu arrondi et très élevé aux deux extrémités; il sort rarement de la rivière. Les balons de Siam sont plus petits; ce sont des pirogues étroites; mais ceux du roi, qui sont sculptés et dorés, ont jusqu'à cent pieds de longueur et seulement cinq pieds pour les plus grandes largeurs; quatre-vingts rameurs, ou préférablement pagayeurs et plus, sont dressés à suivre la voix du patron. Au Pérou, les pêcheurs ont deux balons réunis avec des peaux de loups marins remplies d'air; ils s'en servent comme d'un petit canot.

**BALOUR** ou **BALOR**, s. m. Embarcation des pirates dans les Moluques et environs, portant quatre canons de six ou de huit en retraite et en chasse, et quelques uns en batterie, ayant trois-cents hommes d'équipage au moins. *Voy. pl.* A, *fig.* 21. Ils ont ordinairement à leur suite plusieurs *piahiaps* (*voy.* ce mot) de différentes grandeurs, qui sont chargés de piller sur les côtes pendant la durée des nuits.

**BALUSTRADE**, s. f. Ancien garde-corps à jour, qu'on plaçait à hauteur d'appui sur l'avant d'une dunette et aux fronteaux des gaillards, sur des batayoles; on y faisait des bastingages en tems de guerre. Ces balustrades étaient susceptibles d'ornemens lorsqu'on les laissait dégagées d'un bastingage.

**BALZE** ou **BALSE**, s. f. Sorte de catimaron ou radeau, dont se servent les Péruviens; elles sont construites avec des tronçons d'arbres d'un bois très léger, toujours en nombre impair, bien roustées ensemble, avec une sorte de liane du pays; elles vont aussi à la voile. Il y a des balzes de plus de 60 pieds de long sur 18 ou 20 de large, qui naviguent très bien le long des côtes d'une belle mer. Les principales balzes ont une grande tille faite en planches de cannes. Les Espagnols les appellent *balza*, du nom du bois dont elles sont faites. *Voy. pl.* C, *fig.* 3. On voit aussi des balzes sur les côtes du Brésil qui ont une drive volante au centre, servant contre la dérive.

**BANC**, s. m. Désignation d'une certaine étendue de fond, qui s'élève plus ou moins vers la surface de la mer, et sur laquelle conséquemment il reste moins d'eau: le mot banc offre à l'idée une étendue en tous sens non inter-

rompue; et il doit être couvert d'eau, du moins pendant la plus grande partie des marées: il y en a de sable, de rochers, de vase, etc., et à diverses profondeurs; c'est une sorte de plage sous l'eau. Les marins disent, les bancs changent à l'entrée de tel port, dans telle passe, dans telle baie, dans telle rivière; à son embouchure ils sont changeans. Les bancs les plus voisins de la surface de l'eau découvrent à mi-marée; d'autres seulement à la basse mer. Ceux de Terre-Neuve, des Aiguilles, etc., ne découvrent jamais. — On distingue aussi un banc de glace, en parlant d'une masse de glace d'une grande étendue, flottante et presqu'immobile, qu'on trouve en mer par les hautes latitudes; on la suppose enfoncée dans la mer des deux tiers de son épaisseur qui peut aller à plus de vingt brasses. — Il y avait autrefois des bancs de quart sur les gaillards d'arrière des vaisseaux et frégates; ils ont été supprimés en 1786, ainsi que les coffres d'armes qui servaient aussi de bancs. — Les bancs des embarcations sont des planches qui les traversent, les deux bouts portans sur la bauquière et soutenus au milieu par une petite épontille, dont le pied est dans une entaille sur la carlingue. Les nageurs sont assis dessus, et leur distance entre eux est de deux pieds et demi; ce sont les baux servant aussi à la liaison des canots, étant pour cela entaillés à queue d'aronde sur la serre-bauquière. Les siéges de côté et de l'arrière dans la chambre d'un canot sont les bancs où s'asseyent les officiers et passagers. — On dit un banc de poisson, un banc d'huîtres, etc., pour exprimer la réunion d'un grand nombre, occupant ou garnissant une certaine surface au fond de la mer.

BANCASSE, s. f. Mot générique qui désignait différens caissons dans les galères. La bancasse de poupe servait de sopha et de lit. Les timoniers logeaient dans la bancasse de la timonerie. Diverses barres transversales portaient aussi le nom de bancasse. — Ce mot est quelquefois employé pour désigner des traverses volantes posées entre deux étances, sorte de banquette servant d'appui aux hommes pendant certains travaux dans une cale de bâtiment.

BANCHE, s. f. Danger; dérivant de banc; désignation d'un écueil formant un banc de roches tendres et unies qu'un bâtiment doit éviter: la banche qui se trouve en certain lieu de la mer, non loin des côtes, est près de sa surface, sans qu'elle découvre.

BANC-A-SALLE, s. m. Nom qu'on donne dans les colonies orientales au même magasin, où se trouvent (dans le bas) les amarres du port et la salle ou atelier où se travaille la garniture des bâtimens, particulièrement aux îles de France et de Bourbon.

BANDE, s. f. Inclinaison d'un côté. On dit d'un bâtiment sous voiles, quand il plie, qu'il incline (recevant le vent du travers), qu'il donne la bande; une forte bande. — On donne une demi-bande pour réparation à la carène; on dit mettre à la bande. — Tout le monde à la bande, c'est faire passer l'équipage dans les haubans tribord ou bâbord, pour saluer de la voix; bande et côté d'un bâtiment sont, dans ce cas, synonymes. — Les bandes de ris sont

des renforts de toiles (ayant la moitié de la largeur d'un lé) cousus sur les basses voiles, les huniers et perroquets, de travers en travers, pour renforcer les voiles à l'endroit où passent les garettes. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, a. a. — C'est larguer en bande, être en bande, en parlant d'un cordage quelconque qu'on détourne et qu'on largue sans le retenir. Une manœuvre qui est molle, lâche, est en bande: on commande d'affaler en bande. — Dans les grandes Antilles, on distingue les côtes du nord de celles du sud par la bande du N, la bande du S.

**BANDEROLE**, s. f. C'était une espèce de guidon à deux pointes de diverses couleurs qui servait souvent comme de girouette aux galères. Banderole, sorte d'étendard dont on ornait les mâts des bâtimens anciennement.

**BANDER**, v. a. (vieux.) Mettre à une voile des bandes de toile plus ou moins larges, en travers ou diagonalement, pour la fortifier. — Le mot bander dans le Levant est le même que rider sur l'Océan.

**BANDINS**, s. m. Sorte de plate-forme, un peu saillante, tribord et bâbord de l'espale d'une galère, qui servait, en rade, de lit de camp à la garde, et qu'occupaient le come et le pilote à la mer.

**BANDOULIÈRE** (en), adv. Une chaloupe prend une ancre en bandoulière pour la porter où on veut la mouiller. L'ancre se trouve en travers, sur l'arrière de l'embarcation, suspendue comme en équilibre par le milieu de sa verge, au moyen d'un cordage qui passe sur le davier et qui est amarré au banc de l'arriere. L'ancre ainsi en bandoulière est hors de l'eau, le jas d'un côté, et les becs de l'autre. *Voy.* Cravate.

**BANNE**, s. f. } *Voy.* Taude.
**BANNER**, v. a. }

**BANNIÈRE**, s. f. Ancien nom qu'on donnait aux pavillons de poupe d'un bâtiment. — Des voiles sont en bannières, lorsque, n'étant point retenues par leurs points inférieurs, soit que les écoutes soient larguées en bande ou cassées, elles battent, enlevées par le vent quelquefois jusqu'au-dessus de leurs vergues. On laisse voltiger ainsi les perroquets et cacatois, pour faire des signaux convenus. On hisse des pavillons ou guidons en bannière, lorsqu'on les a envergués pour un signal à faire par un calme plat. *Voy. pl.* G un pavillon en bannière.

**BANQUER**, v. n. On dit aussi embanquer, lorsqu'un navire est rendu sur un banc profond comme celui de Terre-Neuve, où on doit faire la pêche de la morue. Sortir du banc, c'est débanquer.

**BANQUEREAU**, s. m. Ce mot désigne un petit banc voisin d'un grand; c'est un diminutif de banc. Il s'applique plus particulièrement à deux bancs situés à l'ouest du grand banc de Terre-Neuve, et qui ont beaucoup moins d'étendue: on y pêche également la morue.

**BANQUIER**, s. m. Nom qu'on donne aux navires qui pêchent de la morue sur le grand banc de Terre-Neuve, et qui la conservent dans le sel (c'est

la morue verte) pour les distinguer de ceux qui se tiennent sur la côte de l'île de Terre-Neuve, et qui la font sécher à terre. Ce sont proprement les Terneuviers.

BANQUISE, s. f. Amas de glaces flottantes amoncelées ou détachées des côtes ou baies, sous les hautes latitudes : elles empêchent ou gênent beaucoup la navigation ; les intervalles qu'on trouve dans la banquise sont nommés par les pêcheurs du nord, clairières : ce sont souvent des jours qu'un navire espère pouvoir passer en donnant dedans. On s'établit momentanément sur une glace plate comme sur des îlots, la mer étant belle dans les banquises.

BAPAUME, s. m. Ancien mot qui signifiait qu'un bâtiment ne gouvernait plus, soit qu'il fût en calme plat ou désemparé complètement : on disait il est en bapaume.

BAPTÊME, s. m. Cérémonie burlesque, sujet de joie pour les équipages, la veille et le jour que le bâtiment coupe l'un des tropiques ou l'équateur ; elle est en usage chez toutes les nations maritimes, pour mouiller d'eau de mer ceux des passagers et de l'équipage qui passent ces lignes (et quelques autres points remarquables) pour la première fois. C'est une sorte d'exaction sur ceux qui veulent être exemptés d'un baptême trop abondant, les matelots en réservent le produit pour se régaler au premier port. Le capitaine paie un droit de baptême pour son bâtiment, s'il passe pour la première fois. Le baptême de la ligne équinoxiale exempte des autres.

BAPTISER, v. a. Faire la cérémonie du baptême. Un bâtiment achevé est baptisé la veille d'être lancé à l'eau, sous le nom qu'on lui donne sur son chantier ; un prêtre le bénit, etc. — Au chantier de recette des bois de construction, on baptise les pièces du nom des places auxquelles elles sont propres.

BAR, s. m. Nom d'un beau et excellent poisson très connu (on ne trouve ce mot dans aucun dictionnaire français) ; il se prend à la ligne et dans les filets : le bar saute par-dessus une seine lorsqu'il se sent approcher du rivage ; il s'élève fort haut, tombe dans la mer et s'échappe.

BARACHOIS, s. m. Petit enfoncement que l'on trouve plus généralement sur les côtes des îles dans les deux Indes : interstice de batture qui offre un mouillage à l'abri, où la mer est toujours belle : la passe présente des sinuosités qui la rendent difficile pour les grands bâtimens ; une ouverture dans les récifs qui se trouvent en dehors des barachois en fait l'entrée. Les barachois sont multipliés à Madagascar ; sorte de petit bassin entre les récifs.

BARAQUETTE, s. f. Sorte de poulie vierge dont la caisse contient deux et trois rouets dans le sens de sa longueur. Les baraquettes ou poulies-vierges sont génoppées un peu en dessous des capelages, entre deux haubans de hune et de perroquet. Les balancines des vergues hautes et les drisses de bonnette, etc., passent dedans. *Voy. pl.* E, *fig.* 11.

BARATE, s. f. Grosse sangle employée quelquefois, en quatre parties croisées, pour soutenir le fond des basses voiles dans un coup de vent violent, particulièrement la misaine. *Voy.* Croix de Saint-André.

**BARATERIE**, s. f. Malversation d'un capitaine, patron ou maître de navire; soustraction de marchandises; action quelconque faite au détriment de ses armateurs, assureurs ou associés. La baraterie peut avoir lieu de complicité entre le capitaine et l'armateur contre les assureurs; elle entraîne la peine de mort. Baraterie provient de barat, vieux mot de commerce français, qui n'est plus en usage.

**BARBARASSE**, s. f. Gros cordage, sorte de forte bosse particulière et volante, quelquefois à fouet qui, étant retenue par le gros bout à un point fixe, le plus souvent dans la cale, sert principalement dans les mouillages à bosser les grosses amarres, lorsque le temps est mauvais.

**BARBE** (en), adv. Lorsqu'un grand vent ou une disposition particulière des ancres fait travailler les câbles d'un bâtiment ensemble, on dit qu'ils viennent en barbe, qu'ils appellent bien en barbe. Un bâtiment (à l'ancre) est en barbe d'un autre lorsqu'il en est mouillé à une petite distance de l'avant.

**BARBE-JEAN**, s. m. Terme de l'aunis. *Voy.* Sous-barbe.

**BARBE**, s. f. La barbe d'un bordage est la coupe transversale où l'on voit celle des extrémités des fibres ligneuses du bois, souvent inégalement tranchée.—Les barbes d'un grand bâtiment sont les bouts des bordages qui entrent dans le bas de la rablure de l'étrave; tribord et bâbord du haut de l'étrave d'un petit bâtiment, on fixe de petites courbes qui font l'effet des dauphins; ces pièces sont les barbes du navire. — Les Levantins nomment la bosse de bout, barbe d'organau, et la serre-bosse, barbe de bittons.

**BARBE** (Sainte-) s. f. C'était un retranchement sur la partie de l'arrière du premier pont, comprise entre l'arcasse et une cloison qu'on formait sur l'arrière du mât d'artimon à bord des vaisseaux et frégates. (*J'ai commencé à la supprimer sur l'Algésiras en* 1804.) On y appliquait des étagères établies pour recevoir les garde-feux: dans cette sainte-barbe logeait et mangeait le maître canonnier: le chirurgien major, les élèves, le commis aux revues et l'aumônier y couchaient; tout cela gênait aux quatre canons de l'arrière. *Voy.* Fausse-Sainte-Barbe.

**BARBEÏER**. C'est être au plus près du vent sans gagner, c'est-à-dire que la direction du vent vient frapper très obliquement un peu en arrière du plan de la voile et quelquefois dessus, afin de faire le moins de chemin possible, en tenant le bâtiment gouvernant; on ne peut guère faire barbeïer les voiles, que par un frais maniable sans grosse mer. *Voy.* Fasier et Ralinguer: on dit: telle voile barbeïe, les voiles barbeïent; elles sont à barbeïer, c'est-à-dire qu'on les tient à barbeïer.

**BARBETTE**, s. f. Désignation d'une batterie découverte; c'est le plat-bord qui forme les seuillets de sabord. Un bâtiment a une batterie à barbette, lorsqu'il a un pont sur gueule (de plain pied) garni de bouches à feu.—On donne ce nom dans la Méditerranée aux bosses des embarcations.

**BARBILLON** ou **DARDILLON**, s. m. Nom que porte la petite languette pointue d'un hain qui empêche le poisson pris de se décrocher.

BARBOTTER, v. n. On dit d'un bâtiment qui prend la mer debout, étant au plus près du vent, lorsqu'il fait peu de chemin, que son avant enfonce par le tangage, dans de grosses lames courtes, qu'il barbotte, il ne gagne pas, il ne fait que barbotter dans la lame: ses tangages sont forts et multipliés. Les bâtimens courts barbottent davantage que ceux qui, par leurs longueurs, embrassent plusieurs lames, et ils ont plus de dérive.

BARCASSE, s. f. Qualification dérisoire d'un mauvais bâtiment; c'est une barcasse, il n'a aucune qualité; c'est aussi un diminutif de barque.

BARCE, s. f. Nom d'une ancienne bouche à feu dont on se servait dans la marine; pièce courte, forte en métal, et d'un très gros calibre. Ce qui cause que j'en parle ici, c'est qu'il est question de revenir aujourd'hui à cette espèce de canon, que l'on a proposé sous un autre nom. Il a existé aussi une pièce d'artillerie, courte, sous le nom de bombarde à cause de l'énorme grosseur du boulet ou de la pierre qu'elle lançait.

BARDIS, s. f. Plancher calfaté qui sert à élargir momentanément les passe-avans d'un bâtiment pendant qu'il est abattu en quille, servant à empêcher l'eau d'entrer dans l'intérieur. Il ne faut pas de bardis aux bâtimens dont on évente la quille, lorsqu'ils ont le pont supérieur plain. — Bardis est aussi le nom qu'on donne aux cloisons provisoires montées dans la cale d'un navire du commerce qui charge en grenier pour séparer les différens grains.

BARGE, s. f. Bateau à fond plat, arrondi, bordé à clin, en usage sur les rivières, plus connu au bas de la Loire. Elle navigue dans les couraux. Les barges ont une voile carrée sur un mât, à peu près au milieu de leur longueur: elles vont pêcher le long des côtes, aux îles voisines de Mindin, du Croisic et de Quiberon. Elles ne sont pas toutes de même grandeur: celles dont la longueur n'excède pas 25 pieds montent deux avirons sur le même bord; un troisième, qui sert de gouvernail, est appuyé sur le bord opposé en arrière et fait contre aux deux autres.—Aux Indes occidentales, notamment à Saint-Domingue, il y a des pirogues renforcées, armées en guerre, connues sous le nom de barges.

BARIL, s. m. Les barils de galère contiennent de 25 à 30 litres; ils ont une forme longue et étroite, sont percées, et ont un bondereau à un des fonds: on s'en sert à plusieurs usages, principalement à tirer l'eau de la cale, pour la consommation journalière. *Voy. pl.* E, *fig.* 64.— Les barils à poudre qui contiennent 50 et 100 livres de poudre de guerre, sont arrimés dans la soute à poudre d'en arrière sur les ailes. — Les barils ou quarts contenant la farine de campagne pèsent 200 à 210 livres brut. Chaque bâtiment a son baril à mèche, *Voy. pl.* E, *fig.* 12, pour en conserver une et même deux constamment allumées; ils sont de la grandeur d'un quart à farine, ouverts par-devant; on met une couche de sable au fond sous le feu des bouts de mèches pendans.— Les barils à bourse ont la forme d'un petit cône tronqué; ils sont disposés à être fermés avec un cuir, et servent au transport des grenades.

BARILLAGE, s. m. Collection de toutes sortes de barils pris ensemble,

en comprenant ceux qui, dans une cargaison, contiennent du beurre, des anchois, des adaubages, etc.

BARILLET, s. m. Très petit baril de poche, forme d'étui, enfermant l'échelle sur parchemin avec laquelle on mesure la circonférence des cordages fabriqués et mis en garniture dans les ports. — Le cordeau qui sert aux charpentiers est roulé sur un petit barillet.

BARIQUE, s. f. Futaille qui contient le quart d'un tonneau (si elle pèse, 500 livres pleine). — On donnait anciennement le nom de barique à feu à différentes futailles dans lesquelles on mettait des pots à feu avec de la filasse arrosée d'huile de pétrole trempée dans de la poix noire et de la poix grecque, pour servir à mettre le feu aux bâtimens ennemis.

BARILAU, s. m. Nom d'un excellent poisson, espèce de morue, qu'on pêche dans le grand Océan, et particulièrement à l'île de Juan Fernandez.

BAROMÈTRE NAUTIQUE ou MARIN, s. m. C'est un tube de verre contenant du mercure (sa garniture est en bois, etc.), que l'on tient, à bord des bâtimens, suspendu perpendiculairement dans le plus petit de deux cercles en cuivre, montés comme ceux des compas et des verrinos, appelés balanciers (*Voy*. ce mot), placés vers le centre de sa longueur, et écarté de tous corps pour avoir ses vibrations libres aux mouvemens du bâtiment; il diffère de ceux ordinaires, en ce que son tube étant capillaire par le bas, le mercure ne passe de la cuvette, que par un trou de la circonférence d'un cheveu, en sorte que les grandes agitations du bâtiment ne peuvent pas causer au mercure du tube d'oscillation sensible. *Voy*. Sympiésomètre. Les baromètres marins, à tube de fer, sont des siphons, c'est-à-dire qu'ils ont le tube recourbé avec une branche plus courte que l'autre. Ils ont la division moitié plus petite que ceux en verre. On s'en sert peu ou point aujourd'hui.

BARQUE, s. f. Nom générique des bâtimens qui ont peu de capacité, portant au plus cent quarante à cent cinquante tonneaux; il y en a qui n'ont que des ponts volans comme les barques nantaises; elles portent deux mâts, ne gréant pas de perroquets; elles servent au petit cabotage dans l'Océan. — Les barques de la Méditerranée sont plus grandes; on en a même armées en guerre, gréées en quaiches ou galiotes. Le nom de barque se donne aussi par dérision à un bâtiment qui a de mauvaises qualités. *Voy*. une barque de la Méditerranée, *pl*. C, *fig*. 20. — Barque droite! est un commandement qui s'adresse à tous ceux qui sont trop d'un bord, pour dresser la barque lorsqu'ils la font pencher d'un côté.

BARQUÉE, s. f. C'est la charge d'une barque, dont le port étant déterminé, forme une sorte de mesure en tonneaux, qui règlent, dans les ports, le nombre de barquées que doit prendre un bâtiment pour compléter son lest, etc. Ces sortes de barques portent de 20 à 25, et jusqu'à 30 tonneaux. Cette manière de mesurer le lest n'est plus guère en usage dans les ports du roi; on emploie des moyens plus exacts.

**BARQUEROLE**, s. f. Canot de plaisance d'une construction particulière, servant sur l'Adriatique au passage des lagunes. On donne aussi quelquefois le nom de barqueroles et barquettes à de petites embarcations sans mâts.

**BARRE**, s. f. La barre du gouvernail d'un bâtiment est une longue pièce de bois de chêne, qui sert à le faire mouvoir : le plus gros bout entre dans une mortaise de la tête du gouvernail au-dessus et au niveau du bout de l'étambot; l'autre bout est soutenu par le crapaud qui roule sur la tamisaille. *Voy. pl.* E, *fig.* 13. Elle agit horizontalement au moyen de la drosse qui passe dans des galoches tribord et bâbord dans la muraille sur le premier pont, en arrière du mât d'artimon, et va se rendre en traversant les ponts, sur le cylindre de la roue placée sur le gaillard d'arrière des grands bâtimens. *On doit installer les barres beaucoup plus courtes. Voy. pl.* D', *fig.* 3, *a, celle montée sur une portion de nouveau gouvernail.* Les bâtimens qui ne montent pas de roue, gouvernent à barre franche, c'est-à-dire, à l'aide d'un garant de palan de chaque bord, ou simplement à la main. La barre du gouvernail est toujours au-dessus du premier pont dans tous les bâtimens. On dit prendre la barre, se mettre à la barre, être à la barre, à celui qui la fait mouvoir, qui gouverne à la roue comme à barre franche. — Les différentes positions de la barre sont ordonnées laconiquement. La barre au vent! la barre droite! la barre dessous! —Les Levantins donnent le nom d'arjaud ou ourgeou à la barre du gouvernail. — Les barres de cabestan entre aussi horizontalement dans les amolettes percées autour de la tête du cabestan, et servent, poussées par deux ou trois hommes sur chacune, à faire tourner cette machine qui enlève de gros fardeaux, tant dans les ports que sur les grands bâtimens. Le quart du bau est ordinairement pris pour la longueur d'une barre du grand cabestan. — Les barres de l'arcasse sont placées en travers sur l'étambot d'un bâtiment en construction; la barre d'arcasse, principale pièce, a sa face supérieure à la hauteur du bout de l'étambot; et sa face inférieure forme en partie les sommiers des sabords de retraite d'un vaisseau. La barre du pont répond à la hauteur du premier pont; c'est le dernier bau de l'arrière; les barres d'écusson sont en dessous, dans le fourcat d'ouverture. *Voy.* Arcasse. *Si on construisait l'arrière* (*des œuvres mortes*) *comme l'avant, toutes les barres qui forment l'arcasse seraient supprimées.* — Les barres de hune, celles de perroquet et de cacatois, sont des espèces de charpentes bâties à angles droits, servant comme de carlingues aux mâts à brisures (*voy.* ce mot); elles sont capelées à la tête de chaque mât inférieur, sur les jottereaux des uns et les noix des autres, pour recevoir les capelages de haubans, galaubans, etc., porter leurs mâts supérieurs, et donner de l'épatement à leurs haubans. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *d, d*; *et une nouvelle barre de perroquet montée et tenant à des espèces de jottereaux, pl.* D', *fig.* 11 *et* 12.

Les barres de justice, les barres d'écoutilles et les barres de cuisine sont en fer. *Voy. pl.* E, *fig.* 24, celle de justice. — Dans les corderies il y a des

barres de cochoire en fer ou en bois. *Les barres de perroquets de ma frégate ont la clef en-dessous des élongis. Voy. pl.* D, *fig.* 11.—Une barre (écueil) est souvent prise pour la lame qui déferle, qui se brise sur une sorte de banc de sable ; espèce de chaîne, de balastre, de roches ou bancs accumulés dans le sens d'un sillon, qui forment la véritable barre, le plus souvent son sommet est au niveau des basses mers, observant qu'elle a des inégalités dans sa hauteur et laisse des passes à l'entrée de quelques ports, rivières, ou sur les côtes d'une grande étendue, sans avoir une largeur régulière. On dit, tout est barré, on ne découvre aucune passe; il manque d'eau dans la passe; la lame est si forte sur la barre, que la passe ne marque pas, et il n'y a pas d'eau sur la barre, etc.

BARREAUX, s. m. pl. Ce sont deux petites barres d'acier trempé dur, poli et aimanté, chacune longue d'un pied, large d'un pouce et épaisse de six lignes : ces barreaux magnétiques servent, étant en mer, à ranimer au besoin les aiguilles des compas, ils sont fort commodes pour les aimanter sans être obligé de les détacher du carton appelé rose.

BARRÉE, adj. Nom de la basse vergue du mât d'artimon sur laquelle on borde le perroquet de fougue; on la désigne aussi sous celui de vergue sèche, mais improprement, dans les grands bâtimens où *elle devrait porter le nom de vergue d'artimon*, puisqu'on y envergue souvent une voile carrée qui se manœuvre comme les deux autres basses voiles, et qu'on appelle voile de fortune. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *d*.

BARRER, v. a. C'est l'expression du vice qui résulte de mettre trop la barre du gouvernail d'un bâtiment de chaque bord : mal balancer ses mouvemens de rotation, mal gouverner particulièrement d'un vent arrière : c'est le barrer. On dit à un timonier qui gouverne mal, vous barrez trop le bâtiment, vous ne faites qu'embarder; donnez moins de barre, vous le tiendrez mieux en route.

BARROT, s. m. En construction navale, signifie un petit bau : ce sont des poutres transversales pour soutenir les ponts. Les barrots sont pour les ponts des gaillards et le faux pont, ce que sont les baux pour le premier et le deuxième pont. Il faut distinguer les baux, les barrots, les barrotins et les lattes. *Voy.* ces mots. — On donne aussi le nom de barrot, barre ou grand bau, à la pièce de bois transversale qui tient le grand mât dans les fortes embarcations qui ne sont pas pontées; ce barrot a une encochure (au milieu de sa longueur) sur l'arrière et un demi-cercle en fer pour loger le mât, en guise d'un étambrai coinsé.

BARROTER, v. a. Remplir la cale d'un bâtiment jusqu'aux barrots (souvent jusqu'aux planches entre barrots), on dit dans ce cas, qu'elle est pleine à barroter; ceux du commerce ont souvent l'entrepont même dans ce cas.

BARROTIN, s. m. Petits barrots placés dans les intervalles entre les baux d'un pont, ayant des dimensions bien inférieures : ils sont destinés à aider le clouage

des bordages du pont, et à soutenir les planches qui couvrent les dunettes, les teugues et les carrosses. *Voy.* ces mots. Des lattes sous les ponts des dunettes, etc., placées entre les barrotins, font l'effet des barrotins entre les baux. Dans la bâtisse d'un caillebotis, les barres les plus épaisses sont des barrotins; les autres, plus minces, qui sont entaillées dessus et de toute leur épaisseur, à angle droit, sont des lattes.

BAS, s. m. Les bas d'un bâtiment sont la partie extérieure au-dessous de la ligne d'eau: on dit qu'on a trouvé les bas en bon état. On doit travailler aux bas: il fait de l'eau par ses bas; il ne fait pas d'eau par ses bas. *Voy.* Œuvre.—On dit aussi, le bas de l'eau, en parlant de la mer basse; au bas de l'eau on draguera, on sondera, etc. — Les bas mâts (mâts majeurs) d'un grand bâtiment, sont surmontés chacun par d'autres qui leur servent de continuation.

BAS, adv. On amène tout bas une vergue, une voile, lorsqu'on file les drisses jusqu'à ce que la vergue soit sur les porte-lofs ou les chouquets, et les voiles en pointes rendues au lieu où on les serre. — On commande à l'équipage à bas le monde! pour faire descendre des mâts sur les gaillards. Tout le monde en bas! c'est le faire descendre entre les ponts.

BAS, adj. Bas de bord, opposé à haut de bord; bâtiment peu élevé au-dessus de l'eau, paraissant alongé et dont les œuvres mortes ont peu de hauteur.

BAS-FOND, s. m. Fond très bas, ou élévation quelconque au fond de la mer qu'on ne trouve qu'au moyen d'une sonde, et sur lequel peut passer tout vaisseau. Les bas-fonds sont souvent confondus avec les hauts-fonds par des marins et quelques hydrographes, faute d'avoir assez approfondi la signification différente de bas-fond et de haut-fond: haut et bas étant deux mots opposés, ne peuvent signifier la même chose, bien que les anciens dictionnaires faisaient ces deux mots synonymes: mais Lescalier, Romme et autres auteurs modernes, en s'élevant contre cet abus, en ont donné exactement la distinction particulière. La profondeur de cette inégalité sur le sol, qu'on nomme bas-fond, se prend du niveau de la basse-mer. En effet, n'est-il pas ridicule qu'on veuille rendre par le mot bas-fond, un fond plus élevé que les autres, vers la surface de l'eau? *Voy.* Haut-Fond.

BAS-MATS, s. m. pl. Ce sont les mâts majeurs, du plus grand nombre des bâtimens qui les ont à brisures, c'est-à-dire, des mâts élevés en deux ou trois parties au-dessus les uns des autres; le grand mât isolé de ceux guindés dessus est un bas-mât, et en les comprenant tous (sur la même file) depuis le pont jusqu'à la pomme, qui est la tête du mât la plus élevée, sur les autres, c'est encore le grand mât. La même observation a lieu pour le bas-mât de misaine et le bas-mât d'artimon.

BASSE, s. f. Petit banc de sable, de corail ou de roches qui ne découvre jamais, sans cependant, comme le bas-fond, laisser assez d'eau pour qu'un grand bâtiment puisse passer dessus de basse mer. *La basse tient le milieu entre*

*le haut-fond et le bas-fond.* Les basses Buzec, du Lis, etc., à l'entrée de Brest, sont seulement à treize ou quatorze pieds sous l'eau, aux basses mers ordinaires. Une basse ne se montre jamais au niveau de l'eau, mais elle est marquée souvent par de grosses lames, lorsque la mer, étant basse, est agitée; et dans ce cas il y a du danger, même pour un petit bâtiment, à passer dessus. On dit, la basse marque, la basse ne marque pas.

BASSE, adj. La mer est basse, il y a basse mer: quand elle a beaucoup déchalé, on dit les eaux sont basses; les basses eaux: les terres sont basses; opposé d'une côte élevée. — Les basses vergues, les basses voiles sont celles qui sont gréées sur les bas mâts. — La batterie basse d'un vaisseau est la première, la plus basse, la plus près de l'eau et la plus forte. — Dans quelques lieux où règnent les vents alizés, on désigne par basses-terres les côtes sous le vent, particulièrement aux petites Antilles. C'est l'opposé de cabesterre. — On appelle manœuvres basses celles qui passent dans les murailles du bâtiment, telles que les écoutes et amures de basses voiles, les bras de basses vergues, pate-d'oie, etc., par opposition aux manœuvres hautes qui descendent des mâts.

BASSES-VERGUES, s. f. pl. On distingue généralement, par ce mot, les deux plus fortes vergues d'un bâtiment, ou la grande vergue et la vergue de misaine, qui sont en croix à la tête des deux mâts principaux; ce sont celles qui portent les deux basses-voiles. *J'observe ici que l'énorme grosseur des basses-vergues d'un vaisseau du premier rang, devrait obliger à choisir des hommes grands pour serrer ces deux basses-voiles ou prendre leur ris; les matelots d'une petite taille n'ont pas les bras assez longs, pour empoigner la toile et la relever sur l'avant de la vergue; ils sont exposés pendant ce travail à ce que la tête emporte les pieds par dessus la vergue: ainsi donc tous les hommes ne sont pas propres à serrer les voiles d'un tel vaisseau.*

BASSES-VOILES, s. f. pl. On en distingue deux, la grande voile et la misaine; celles qui sont enverguées sur les basses-vergues: on dit les deux basses-voiles, sans comprendre la voile du mât d'artimon qui est cependant une basse-voile d'un grand bâtiment. De même qu'on dit les deux huniers, sans parler de celui d'artimon.

BASSIN, s. m. Grande enceinte, conservant l'eau, pratiquée dans un port à marée ou dans un grand havre, fermant hermétiquement par des vannes ou des portes brusquées, pour tenir un certain nombre de bâtimens à flot, particulièrement ceux d'une construction fine qui souffriraient de l'échouage. On donne aussi, dans quelques ports, le nom de chambre et celui de paradis à ce bassin. — Le bassin de construction est une forme. *Voy.* ce mot; *Voy.* aussi Darse. — Les grands bâtimens ayant la caisse de leurs cuisines en bois sous le gaillard d'avant, avaient au-dessus une espèce de réservoir dans lequel on tenait toujours de l'eau, on lui donnait le nom de bassin, le bassin des cuisines.

**BASTAQUE**, s. m. C'est dans les lougres le nom des haubans à itaque.

**BASTE** ou **VASTE**! Terme provençal, tiré de l'espagnol *basta*, assez, employé par beaucoup d'autres marins pour dire assez, tiens bon, amarre, arrête : mot des matelots quand on leur verse à boire, que la mesure est pleine, pour exprimer assez, pas plus, pas davantage.

**BASTIN**, s. m. Cordage qu'on fabrique dans le Levant avec une sorte de paille de jonc ou de brusme d'auffe, appelé aussi sparton, cordage de Sparte. Ce cordage est en usage sur tous les bâtimens du commerce, et les embarcations de la Méditerranée et des autres mers adjacentes. Les pêcheurs en font des filets à grandes mailles. *Voy*. Auffe et Sparton.

**BASTINGAGE**, s. m. On fait les bastingages tout autour des ponts supérieurs et des passe-avans d'un bâtiment de guerre, pour garantir l'équipage de la mousqueterie et de la petite mitraille de l'ennemi. Ce sont les hamacs qu'on arrime dans les filets sur les vibords et passe-avans, qui remplissent cette espèce de parapet. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, 2 *et* 3. Les bâtimens du commerce, non armés, sont sans bastingage plein.

**BASTINGUER**, v. a. Dans un bâtiment de guerre de tous rangs, on se bastingue en arrimant les hamacs dans les filets de bastingage recouverts d'une grosse toile peinte en noir. Aujourd'hui les sacs de l'équipage restent dans le faux-pont d'un vaisseau ou l'entrepont d'une frégate, arrimée dans des treillages en fer, qu'on appelle improprement bastingages : on se bastingue avec des hamacs seulement, bien roulés et ficelés dans le sens de leur longueur.

**BASTUDE**, s. f. Nom particulier d'un filet employé pour pêcher dans certains étangs salés. A Martigue on le nomme areignol.

**BAT** ou **BATE**, s. m. Bout de petit bordage en bois de bout ; remplissage qu'on cloue sous les dauphins pour couvrir le vide qui règne entre l'épaisseur inférieure de ces dauphins et le franc-bord, afin d'empêcher la mer d'avoir prise dessous. On appelle, dans quelques ports, l'ensemble mouchoir (anciennement tambour). Il convient de placer le bate d'un seul morceau de bois de peuplier, qui remplit mieux tout le vide, sous chaque dauphin inférieur.

**BATAILLE**, s. f. Combat naval. *Voy.* ce mot. On dit toujours former une ligne de bataille, mais livrer combat se dit plutôt aujourd'hui que livrer bataille. On pourrait cependant faire la distinction d'une affaire générale, distinguer bataille ; en parlant de deux armées ou grandes escadres, l'on se servirait du mot bataille, et de celui combat entre deux petites escadres comme entre deux divisions : on dit toujours combat et jamais bataille entre des bâtimens isolés. On nomme corps de bataille d'une armée (*voy*. Armée navale), celle des trois escadres qui occupe le centre de la ligne, c'est-à-dire placée entre la deuxième et la troisième escadre. Ce corps de bataille ou première escadre, ou escadre du centre, est ordinairement commandée par l'amiral en chef; le vaisseau qu'il monte est au centre du corps de bataille. *Voy*. Ligne de bataille et Ordre de bataille.

**BATARD**, s. m. En marine ce mot est absolument *syn.* de semblable. On dit deux canots bâtards, deux mâts bâtards, etc. On appelle cependant canot bâtard celui qui tient le milieu entre deux autres. — On donne le nom de bâtard de racage à des bouts de cordages égaux fourrés, qui passent dans les trous faits aux bigots et aux pommes d'un racage: ils servent de collier ou drosse, pour tenir les vergues hautes à leurs mâts respectifs. *Voy.* Racage. On dit le bâtard de racage, parce que les deux ou trois bouts de cordage qui en servent n'en font plus qu'un dans leur réunion à la vergue, après avoir entouré le mât par l'arrière. *Voy. pl.* E, *fig.* 19, les deux cordages passés dans les pommes de racage et dans les trous des bigots. (*Sur les bâtimens au-dessous des grandes corvettes, je ne me servirais pour racage que des bâtards garnis de basanne suivée, sans bigots ni pommes.* — On nomme bâtards certains vers rouges qu'on trouve entre les roches de basse-mer, et qui servent à boîter des lignes de pêche.

**BATARDE**, s. f. Marées bâtardes; ce sont celles qui ont lieu pendant les quadratures; elles s'élèvent moins haut, descendent moins, et la vitesse des eaux est moindre qu'aux marées des syzigies.—On donnait le nom de bâtardes à deux pièces de canon de 18, en fonte, qui étaient montées tribord et bâbord du coursier sur les galères.

**BATARDEAU**, s. m. Portion de pont montée provisoirement avec un échafaudage de planches, servant à élargir les passe-avans d'un bâtiment qu'on veut virer en quille. *Voy.* Bardis, qui signifie la même chose.

**BATAYOLE**, s. f. Montant en bois, quelquefois en fer, qui servait autrefois à porter les lisses des dunettes, passe-avans et fronteaux des gaillards; fort peu de bâtimens de guerre en ont conservé. Les chandeliers en fer placés sur la partie arrière de chaque hune qui reçoivent une lisse, ou garde-fou en bois, portent encore le nom de batayoles des hunes. On dit la lisse de batayole; les montans ou les chandeliers de la batayole; c'est donc l'ensemble qui forme absolument la batayole ou garde-corps. Quelques constructeurs ont conservé aux lisses de batayole l'ancien nom de filaret.

**BATEAU**, s. m. Nom commun à différens petits bâtimens à rames et à voiles: on dit, bateaux de pêche; bateaux bermudiens; bateau à pompe sur le fond duquel est établie une pompe aspirante et foulante pour servir, dans les ports, lorsqu'on chauffe un bâtiment sur l'eau, pour couper le feu et s'en rendre maître: ces bateaux qui vont avec un seul homme sur deux petits avirons, à couple, servent aussi aux incendies; bateaux plats (on se sert peu de ceux-ci); ils sont d'un petit tirant d'eau et d'un grand port; leur manœuvre est facile; ils sont propres, dans un petit trajet, au transport des troupes pour une descente. — Bateaux de passage, bateaux-portes, bateau lesteur, *voy. pl.* D', *fig.* 2; ils ont été d'une grande utilité dans l'expédition d'Alger; bateau de Loch; c'est un secteur en bois qui se tient flottant dans une situation verticale, pendant qu'on mesure le sillage du bâtiment. *Voy.* ces articles. — Le

bateau-porte sert, comme une vanne, à fermer l'entrée d'une forme; il est d'une construction particulière; on passe dessus d'un bord à l'autre de la forme sur son pont supérieur qui répond, à peu près, au niveau des deux quais. *M. l'ingénieur de la marine Pestel* l'a beaucoup perfectionné à Brest. — Les bateaux à vapeur se sont multipliés sur les fleuves et les rivières. Ceux qui entreprennent des traversées devraient être qualifiés de bâtiment et non de bateau, bâtimens à vapeur; ils ont la capacité de grands navires, portant des mâts et gréant des voiles, lorsqu'ils ont le vent bon : leur marche se continue pendant les calmes et les vents contraires, au moyen de leurs roues mues par la vapeur, de même que tous les navires de cette espèce qui vont en refoulant le courant des rivières. *Voy. pl.* D', *fig.* 24, avec des voiles portantes et l'art. Bâtiment.

BATELAGE, s. m. Allées et venues de bateaux chargeant ou déchargeant des bâtimens; on dit, les frais de transport ou de batelage.

BATELÉE, s. f. Ce n'est pas ici absolument la charge d'un bateau. Des ordonnances de la marine règlent la batelée par le nombre de personnes que doit prendre un bateau de passage, suivant sa grandeur et le trajet qu'il doit faire dans le but d'éviter des accidens funestes. — On dit aussi batelée, une batelée, en parlant de la charge d'un bateau, du poids total. Dans quelques ports cette charge sert de mesure dans le chargement et le déchargement des navires.

BATIMENT, s. m. En marine, ce nom se donne à toutes sortes de navires; il signifie aussi les constructions faites par les charpentiers des ports, qui sont les bâtimens de mer. On dit, bâtiment de guerre, bâtiment marchand ou bâtiment du commerce. *Voy.* ce dernier, *pl.* C, *fig.* 18. Bâtimens à vapeur (au lieu de bateau) de ceux qui vont en pleine mer. Bâtimens à rames, bâtimens à un mât, bâtimens à deux mâts, bâtimens à trois mâts, bâtimens ennemis, amis, neutres, bâtimens suspects, bâtimens de transport, bâtimens de charge. — Un capitaine dit, d'un vaisseau, comme d'un navire du commerce, je commande un bon bâtiment. — Les bâtimens armés pour la guerre et naviguant par tous les tems au moyen de la vapeur doivent changer le système maritime; *j'ai à ce sujet construit un modèle de bâtiment à vapeur qui a deux roues placées au tiers de sa longueur à partir de l'avant; elles sont sous le pont, entre deux fortes cloisons de fer, éloignées de la quille chacune de 5 pieds, à l'abri de la mer et des boulets; elles tournent dans deux canaux qui se terminent à l'étambot; le fond, les côtés de ces canaux, sont liés par de fortes lames en métal. Ce nouveau bâtiment porte deux mâts semblables; il est à trait carré, grée des perroquets; il monte 16 caronades de 24 et un canon du même calibre à pivot, sur chaque bout; plus 8 forts pierriers; il a 100 pieds de longueur, 29 de bau, 14 de creux, son tirant d'eau 7 pieds : étant sur une échelle de 4 lignes pour un pied, on a pu le juger; il l'a été très favorablement.* Voy. *pl.* D', *fig.* 24. Les bâtimens qui sont affectés uniquement au service des grands ports,

sont les réserves, les pontons, les cure-molles, les marie-salopes, les chalans, les citernes, chaloupes et autres petites embarcations qu'on désigne collectivement sous le nom de bâtimens de servitudes. On appelle bâtimens civils tous les édifices élevés dans les grands ports pour les besoins du service, par opposition à bâtiment de mer. *Voy.* ces articles.

**BATIR**, v. a. (peu employé.) Bâtir un bâtiment, un navire quelconque, c'est le construire: l'ingénieur en donne le plan, le charpentier exécute, bâtit.

**BATON**, s. m. On donnait autrefois le nom de bâton de commandement à la flèche d'un mât de perroquet ou à un bâton qui la remplaçait, pour porter la marque distinctive de l'officier-général commandant: aujourd'hui le bâton de commandement se place seulement sur l'avant des embarcations du vaisseau qui commande, par opposition au bâton portant le pavillon qui se déploie sur l'arrière des canots, lorsqu'ils transportent un capitaine de vaisseau. — Le bâton de pavillon ou gaule d'enseigne, appelé plus souvent mât de pavillon, était placé sur le milieu de la poupe, incliné en suivant la pente de la quête; ce qui faisait beaucoup pencher la tête en dehors. *Voy.* Gaule d'enseigne. On plaçait aussi, mais momentanément, un petit bâton de pavillon sur le bout du beaupré, appuyé à la courbe de chouquet. — On nomme bâton de foc le bout-dehors de beaupré; (sa longueur est égale au grand bau), celui de clin foc porte aussi quelquefois ce nom. *On devrait dire, mât du grand foc, mât du clin foc.* — Les bâtons de flammes et de cornettes sont les morceaux de bois arrondis qui entrent dans les gaînes, sans dépasser, sans sortir de la toile, comme autrefois; on les nomme vergue de cornette ou de flamme. — Le bâton de pompe est la gaule du piston (au bout de laquelle est la heuse) et qui sert à le mouvoir. — Un bâton d'hiver remplace momentanément un mât de perroquet à bord d'un navire du commerce, lorsqu'il éprouve un mauvais tems. C'est une gaule ou petit matereau qui ne sert qu'à porter provisoirement un guidon ou une girouette. — Bâton de senne. *Voy.* Bordenaux. — Bâton astronomique, ancien instrument, avec lequel on observait la latitude à la mer; sorte de demi-arbalète: c'était une flèche graduée portant un marteau qui glissait dessus: cet instrument est abandonné depuis long-tems ainsi que le bâton de Jacob. *Voy.* Arbalète.

**BATONNÉE**, s. f. Mot dont se servent plusieurs marins pour dire que la bringuebale a joué une fois, chaque fois que le bâton monte et descend dans le corps de la pompe; c'est la quantité d'eau qui s'élève à chaque coup de piston; il monte une bâtonnée d'eau, la pompe a jeté une bâtonnée d'eau, elle n'a jeté qu'une bâtonnée d'eau dehors.

**BATTANT**, s. m. Le battant d'un guidon, d'un pavillon, etc. est sa longueur, la queue, tout ce qui est libre du bas, ce qui bat au vent, la largeur se nomme guindant.

**BATTANT**, adj. Un bâtiment de guerre est bien battant quand sa batterie

basse a une belle élévation au-dessus de l'eau ( 5 pieds 1/2 et plus tout armé), et qu'elle est bien dégagée, bien installée en dedans. — On entend aussi par un bâtiment de guerre battant, celui dont l'intérieur offre de l'aisance pour le service de l'artillerie; quand rien ne gêne dans les batteries, il est bien battant, c'est-à-dire bien dégagé, que tout le jeu des hommes et des choses est libre.

BATTERIE, s. f. S'entend dans un bâtiment de guerre, de la totalité des canons sur une rangée, garnissant les sabords, percés tribord et bâbord sur un même pont. La batterie d'un vaisseau la plus voisine de la ligne d'eau est nommée batterie basse ou première batterie : si cette batterie est peu élevée au-dessus du niveau de la mer, on dit qu'elle est noyée, qu'il n'a pas de batterie. Au contraire le vaisseau a une belle batterie, lorsque sa hauteur est au-dessus de 5 pieds 1/2. On dit en parlant des canons de la première batterie, la batterie est aux sabords, la batterie est dehors, la batterie est dedans, la batterie est rentrée. On dit aussi, en désignant les mantelets de sabord, la batterie est fermée, la batterie est ouverte. Celle qui porte sur le second pont est la deuxième batterie; et celle au-dessus, dans un vaisseau à trois ponts, est la troisième batterie. Tout vaisseau de ligne ancien a encore la batterie des gaillards qui est divisée en deux par les passe-avans. En ne conservant plus de passe-avant aux vaisseaux du premier rang, ils auront quatre batteries complètes armées de 160 bouches à feu, dans autant de sabords percés tout autour. Les autres auront désormais trois ponts pleins et monteront cent bouches à feu et plus. On dit simplement la batterie, dans les bâtimens qui n'en ont qu'une: batterie de 30, batterie de 24, batterie de 18; c'est le calibre des canons. Si ce sont des caronades, on dit le nom et le calibre. Le mot batterie désigne aussi les sabords et même les ponts : on descend dans la batterie basse ou l'entrepont: on est dans la deuxième batterie. On donne le nom de batterie à barbet à celle qui est découverte; c'est souvent la deuxième batterie des grands bâtimens la plus élevée, ou même la seule, si le bâtiment porte des marchandises. En construction on dit, les batteries sont achevées, etc. — On a, pour l'artillerie, des batteries ou platines (*voy.* ce mot), montées sur un renfort près de la lumière de chaque canon et caronades, à peu près semblables à celles des fusils, mais plus fortes, pour mettre le feu à la charge. — Les batteries flottantes sont des bâtimens à fonds plats, construits pour être armés de forts canons et mortiers, destinés à protéger une descente et à défendre l'entrée d'une rivière, d'une rade ou d'un port. — Il y a aussi des batteries de canons couvertes d'un parapet, le long des côtes pour protéger les entrées des bâtimens et les mouillages contre l'ennemi.

BATTRE. Ce mot est employé souvent comme verbe actif, neutre et réciproque. Un bâtiment se bat contre un autre, contre un fort; il le canonne : on dit, se battre en retraite, en chasse. — Battre la mer c'est rester longtems dans les mêmes parages à croiser ou attendre. — Les voiles battent

les mâts, lorsque le vent est très faible et qu'elles sont agitées, battantes par le tangage du bâtiment. — Un bâtiment est battu par le mauvais tems; le vent bat en côte, lorsque sa direction est perpendiculaire à la terre, et qu'il y pousse un bâtiment; la lame bat en côte de la même manière. — Les calfats battent les coutures en enfonçant, à coups de maillet, l'étoupe dans les joints des bordages.

BATTURE, s. f. Ecueil coupé par intervalles. La batture étant d'une certaine étendue, est formée de roches ou de coraux : elle est presque toujours couverte, laisse seulement quelquefois des passages entre la terre basse qui l'avoisine; car les battures ne se trouvent point en pleine mer : elle est coupée par des têtes de roches qui quelquefois se montrent inégalement aux basses mers. La mer ne brise pas continuellement sur la batture comme sur le haut-fond, et elle diffère sensiblement de la basse qui n'est souvent qu'un point.

BATTU, part. Épithète qu'on donne à un bâtiment agité, tourmenté à la mer par un mauvais tems. On dit qu'il est battu par la mer, les grains violens et des variétés de gros frais. — Un bâtiment désemparé de mâts, vergues, etc., dans un combat, est battu par l'ennemi, lorsqu'il a éprouvé plus d'avaries que lui.

BAU, s. m. Sorte de poutre. Les baux servent dans un bâtiment à maintenir et à mesurer sa largeur, en même tems qu'ils portent les ponts. On les espace de manière à ne pas en avoir au-dessus des sabords. Dans les vaisseaux et frégates, les baux ont une courbure convexe connue sous le nom de bouge, qui facilite le retour des canons aux sabords, diminue leur recul, et donne cours aux eaux sur les côtés des ponts vers les dalots. On place un barrotin entre deux, et des demi-barrots de chaque bord des écoutilles et des étambrais, croisés par des hiloires renversées qui, prolongées sous les baux et entaillées en épaulettes, reçoivent la tête des épontilles, particulièrement dans la partie la plus large du bâtiment. Le grand bau ou maître-bau d'un bâtiment, est celui du premier pont qui traverse le couple qui est le plus ouvert. S'il y a plusieurs couples égaux en ouverture, il y a alors plusieurs baux sur lesquels on peut mesurer sa plus grande largeur, en comptant toujours de dehors en dehors des couples ou membres avant le bordé, ce qu'on dit être son bau, mot *syn.* de largeur. Le grand bau se trouve généralement un peu en avant du centre de la longueur ; il sert à fixer les dimensions pour les mâts, vergues, etc. Il est l'échelle pour diverses mesures. Les baux des plus grands bâtimens sont faits de deux ou trois pièces, réunies par des écarts longs ; on les nomme baux d'assemblage ou composés (*voy.* Armure) ; leur longueur n'excède jamais 53 pieds ; les deux bouts, à queue d'aronde, portent sur les serres-bauquières.

BAUQUIÈRE, s. f. On donne ce nom à une sorte de vaigre très épaisse, une ceinture fixée sur la membrure dans toute la longueur intérieure d'un bâtiment, pour recevoir à queue d'aronde et tenir, sur son can supérieur,

les extrémités des baux; il y en a sous chaque pont; elles portent aussi le nom de serre-de-baux. Elles sont liées ensemble par des écarts plats, avec adent à croc, et les serres-bauquières croisent les écarts, en dessus de la bauquière. *Voy.* Serre. Leur hauteur, sur les flancs du bâtiment, est fixée par l'élévation des ponts; elles aboutissent en avant sur l'étrave, et en arrière sur les estains, *Voy.* Arcasse, en s'appuyant à plat sur tous les membres qu'elles lient entre eux, étant appliquées solidement sur chaque couple. Sa liaison à la muraille, est de plus augmentée par des courbes chevillées avec les baux, les vaigres et les membres.

BAYES, s. f. Mot ancien qui signifiait les ouvertures dans les ponts des bâtimens, telles que les écoutilles, les étambrais, etc. On disait les bayes, en parlant généralement de toutes ces ouvertures.

BAYDAR. Nom d'une sorte de barque particulière à la côte nord de la Sibérie.

BAZAR'AS, s. m. Grandes embarcations de plaisance à fond plat, qui servent sur le Gange. Ceux de Calcutta ont des chambres et les commodités d'un yac. Ils vont à l'aviron et à la voile.

BEAU-FRAIS, s. m. (peu usité.) Vent maniable, soufflant uniformément. Frais moyen, favorable à la route, dont on peut estimer la force entre le petit frais et le bon frais. On dit mieux joli frais. *Voy.* Frais.

BEAUPRÉ, s. m. L'un des mâts majeurs ou bas mâts d'un bâtiment: sa position inclinée sur l'avant oblige à lui donner un gréement différent; mais il est comme la clef de tous les autres, puisque les étais font, en grande partie, leur effort dessus; il a ses mâts, voiles et vergues, qu'on trouve aux articles bout-dehors, foc et civadière. Le beaupré a ordinairement le diamètre (le plus grand près de l'étrave) du mât de misaine, et sa longueur, en dehors de l'étrave, est égale au bau du bâtiment, plus, les 2/5 en dedans; son inclinaison varie depuis 25 degrés au-dessus de l'horizon à zéro; elle est à peu près adoptée de 20 degrés pour les vaisseaux, frégates et corvettes. L'emplanture du mât de beaupré des grands bâtimens est sur le deuxième pont en avant du mât de misaine; ce mât porte sur la tête de l'étrave où se trouve son premier étambrai entre les deux apôtres. — Beaupré sur poupe, expression qui désigne que des bâtimens marchant en ligne se tiennent très serrés à une demi-encablure et moins les uns derrière les autres. — On dit un bâtiment à trois mâts, à deux et à un mât, sans faire mention du beaupré.

BEAUTURE, s. f. Se dit du tems qui change en beau; nous aurons une beauture, une continuation de beauture; néanmoins ce mot est du style familier et on s'en sert peu.

BEC, s. m. Pointe dans une ancre; c'est le bout de chaque pate terminé en sifflet courbé comme un bec; c'est ce qui perce dans le sol. *Voy. pl.* D, *fig.* 7, c. — On donne le nom de bec ou flèche à la partie saillante de l'avant des tartanes, felouques, etc. — Le bec de corbin des calfats sert à arracher les vieilles

étoupes des coutures; le bec et le manche sont de la même pièce et en fer, sous la forme d'une équerre. *Voy. pl.* E, *fig.* 74. — Des pointes de terre portent le nom de bec; on connaît le bec du Ras près l'île des Saints; le bec d'Ambès, etc.

**BÉCASSE**, s. f. Excellente barque espagnole de Cadix et côtes environnantes, qui n'est pas pontée; son avant est très élancé, elle n'a qu'un mât vertical au milieu, sur lequel est gréée une voile carrée; elle est de la grandeur de nos fortes chaloupes, a les façons plus élevées; lorsqu'on lui ôte le bordage supérieur qui sert de fargue, elle peut border jusqu'à 16 avirons. *Voy. pl.* B, *fig.* 1.

**BÉLANDRE**, s. f. Bâtiment à fond plat qu'on emploie dans le nord; il est fortement construit pour la charge: sa voilure ressemble un peu à celle du senau. *Voy. pl.* C, *fig.* 10. La bélandre a des drives pour le plus près du vent: il y en a de plus petites gréées en heu, d'environ 60 tonneaux. — Les Espagnols donnent le nom de bélandre aux sloups.

**BELAY**. *Voy.* Blaie.

**BELLE**, adj. f. La mer est belle, lorsque sa surface est sans grande agitation. On écrit et on dit, beau tems, belle mer, la mer est belle, elle est unie comme une glace, pour rendre la plus belle mer possible. — On dit d'un vaisseau tout armé qu'il a une belle batterie, parlant de la première, lorsqu'elle est élevée à plus de cinq pieds et demi au-dessus de la flottaison.

**BÉNÉDICTION**, s. f. Un prêtre monte à bord d'un bâtiment sur son chantier, le jour où on doit le mettre à l'eau; une messe solennelle a lieu, et on le bénit.

**BÉQUILLES**, s. f. pl. Espèce de matereaux servant de chaque bord d'un petit bâtiment fin, lorsqu'il est échoué pour le tenir droit, telles que les goëlettes, les lougres et les côtres, dont la finesse de leur carène ne permettrait pas qu'ils échouassent sur un côté, sans courir les risques d'être défoncés en chavirant. Le bout supérieur des béquilles est arrêté sous chaque porte-haubans une ou deux de chaque bord, selon la grandeur du bâtiment; on donne au gros bout, qui porte sur le sol, un peu d'écartement, comme servant d'accore.

**BER**, anciennement **BERCEAU**, s. m. Appareil en charpente et cordage blanc, porté sur les coittes, placé sous un grand bâtiment pour, en le supportant, glisser avec lui sur la cale lorsque sa construction est achevée et qu'on veut le lancer à l'eau. Il embrasse une partie de sa carène en hauteur. Sa largeur a le quart de celle du bâtiment, plus l'épaisseur de la quille. Le ber a une pente uniforme comme celle de la cale sur laquelle il porte: le bâtiment ne quitte son ber que lorsqu'il arrive à avoir assez d'eau pour flotter. *Voy.* Coittes, Colombiers, Ventrières et Billots. Tout cet appareil qui forme le ber coule par son poids et se sépare de la carène du bâtiment dès qu'il a quitté la cale. *Voy.* la fin de l'article Appareil. — Ceux intermédiaires entre les vais-

seaux sont plus simples. Les bâtimens au-dessous de 300 tonneaux sont lancés à l'eau sans ber. *Voy.* Drague.

BERCIN. *Voy.* Brécin.

BERGES, s. f. Ce nom désignait anciennement une côte escarpée, ou des rochers voisins élevés au-dessus de l'eau; écueils portés sur les cartes marines. — Les berges d'Olonne sont des rochers dangereux, découvrant peu, situés dans l'ouest des sables d'Olonne à une lieue et demie de la terre.

BERMUDIEN, s. m. Espèce de sloup des Bermudes, réputé bien construit pour la marche et les qualités. On nomme ces petits bâtimens bateaux des Bermudes, bateaux bermudiens, bateaux d'Amérique. Leur longueur est de soixante pieds, leur bau de vingt pieds, pas de rentrée; ils sont d'un grand tirant d'eau. *Voy. pl.* B, *fig.* 17, un bâtiment qui en approche assez.

BERNACHE, s. m. Coquillage univalve qui s'attache plus généralement à la carène des bâtimens qui ne sont pas doublés en cuivre.

BERNE (EN), adv. Ordinairement c'est le pavillon de poupe que l'on met en berne; mais dans très peu de cas à bord des bâtimens de guerre, mettre en berne un pavillon, c'est plier toute sa gaîne en petits plis, pour frapper la drisse et le halebas dessus, en laissant la queue déferlée; il se hisse à la tête de la gaule d'enseigne ou plus généralement à la corne d'artimon. C'est en mer un signal adopté pour annoncer des besoins ou une demande de secours, surtout étant appuyé d'un coup de canon; et à l'approche d'une entrée de port, rivière, etc., c'est demander, appeler, un pilote pratique du lieu. Un bâtiment du commerce, en partance, hisse son pavillon en berne pour appeler son monde à bord. *Voy. pl.* C, *fig.* 18, *a.*

BERTHELOT, s. m. Prolongement dans la flèche de l'éperon d'une tartane, pinque, et autres bâtimens du Levant; sorte de beaupré formé d'un bout dehors et de deux lisses qui appuient sur son extrémité; ce qui forme un triangle. L'espace entre les lisses et le bout-dehors est garni de barrotins ou de lattes.

BESQUINE ou BISQUINE, s. f. Embarcation de pêche et de côte du port de 30 tonneaux environ, à poupe arondie : construction de l'arrondissement de Cherbourg. Elle va à l'aviron et à la voile, porte trois mâts, compris celui de tape-cu, et un beaupré; le mât de misaine très en avant. *Voy. pl.* D', *fig.* 21. Le grand mât à pible, grée un hunier volant.

BESTION, s. m. Nom qu'on donnait jadis à l'adent du bout de la guibre d'un bâtiment à la place qui portait une figure d'animal quelconque.

BETE, s. m. Bateau plat. *Voy. pl.* D', *fig.* 4. Le bateau-bête est une sorte de chalan au dessus de la capacité des plus grands batelets de la Seine; ils sont employés en Provence, près du rivage, à draguer du sable : on s'en est servi dans l'expédition d'Alger.

BETTE, s. f. Ancien nom qu'on donne encore dans quelques ports à la gabarre à vase, ou marie-salope. *Voy.* ce dernier mot.

**BIADÉ**, s. m. Bateau de passage de Constantinople, d'une grande marche, quoique ne montant que deux avirons à couples; sa longueur est de vingt-neuf pieds sur une largeur de trois pieds sept pouces, et à peu près autant de creux. *Voy. pl.* D', *fig.* 4.

**BIDO** ou **BIDEAU**, s. m. On dit aller à bido, faire un bideau; ce qui veut dire courir un bord avant l'avant de la voile pressé par le vent contre le mât. C'est dans un navire à voiles latines, s'exempter de *muder*, avoir la voile sur le mât, étant au plus près du vent, courant un bord.

**BIDON**, s. m. Vase de bois cerclé en fer, ayant la forme d'un cône tronqué de douze pouces de hauteur, sur neuf de diamètre à sa base, et six au bout supérieur (percé d'un trou rond); il contient environ huit ou dix litres; on en donne un par plat de sept hommes; il a une espèce de bec en bois qui sert à vider l'eau ou le vin qu'il contient. *Voy. pl.* E, *fig.* 5.

**BIGON**, s. m. Sorte de bout-dehors dont se servent divers petits bâtimens du Levant pour orienter leur polacre d'un vent arrière.

**BIGORNE**, s. f. Espèce de coin de fer dont se servent les calfats pour couper les clous qui se trouvent dans des joints. — Sur la côte du Finistère on appelle bigorne un petit coquillage univalve, ayant la forme d'un colimaçon; il s'attache aux rochers; on l'en détache aux marées basses au moyen d'une lame de couteau; dans le Morbihan on le nomme bigorneau; en Normandie vigneau; dans le Boulonnais pileau; en Provence bihou, et dans l'Aunis guignette, etc.

**BIGOTS**, s. m. pl. Morceaux de bois d'orme faisant partie du racage, d'une vergue de hune; ils séparent les pommes dans les rangs qu'elles occupent; ils sont plats sur leurs deux faces, plus longs que toute la hauteur du racage; chaque bigot est percé de deux ou trois rangs de trous, suivant que le racage est composé de deux ou trois rangs de pommes et de bâtards. Les bigots de racage appuient verticalement sur le mât qu'ils entourent par leurs cans; on a l'attention de les suiver, afin qu'ils glissent mieux sur le mât en hissant et amenant la vergue. *Voy. pl.* E, *fig.* 18.

**BIGOTTES**, s. f. pl. Nom que les marins de la Méditerranée donnent à deux pommes, plus grosses que les autres, qui entrent dans le racage de l'arbre de mestre.

**BIGOURELLE**, s. f. Terme du Levant: couture ronde qu'on fait à certaines voiles, les deux lisières de la toile sont cousues à se toucher, et roulées l'une sur l'autre, au lieu de se croiser comme aux coutures plates.

**BIGOURETTES**, s. f. pl. Nom de celles des pommes qui forment le racage du trinquet et qui sont moins grosses que les bigottes.

**BIGUE**, s. f. Mât ou matereau qui a des poulies garnies de cordages à son extrémité; il sert à élever des poids quelconques, et particulièrement à soutenir les échafauds tout autour d'un grand bâtiment en chantier, où ils sont placés perpendiculairement. On en réunit plus souvent deux par une portu-

gaise (*voy.* ce mot) faite sur leur tête ou leurs petits bouts se croisent : ils sont ordinairement de bois de sapin, établis en fourche comme une chèvre : ceux-ci servent à mâter et démâter, ainsi qu'à élever en place les pièces de l'arcasse et autres, d'un grand bâtiment en construction. *Voy. pl.* F, *fig.* 33 et 36, les bigues qui font la principale partie de la machine à mâter. — On donne le nom de bigues à de forts matereaux qu'on emploie quelquefois, comme leviers, pour abattre un petit bâtiment sur le côté.

BILLARD, s. m. Barre de fer ronde, longue de dix à douze pieds, dont le gros bout bien trempé ressemble assez à celui d'une masse de billard. Huit ou dix hommes sur deux files, les uns vis-à-vis des autres, en empoignent une de chaque bord de la pièce en chantier, pour billarder les forts cercles de fer que l'on met principalement sur les mâts et vergues d'assemblage, etc., en les chassant à grands coups de billard des deux côtés opposés à la fois : un homme placé au gros bout de chaque billard, en dirige toujours le coup. *Voy. pl.* E, *fig.* 20.

BILLARDER, v. a. Action de frapper à coups redoublés, avec les billards, les cercles dont on ceint les mâts et vergues d'assemblage. — Billarder, se dit d'un ou plusieurs tronçons de mât que la mer fait heurter, debout avec violence, contre le bord d'un bâtiment, notamment après un démâtage.

BILLE, s. f. Nom ancien connu aujourd'hui par celui de chambrière. *Voy.* cet article.

BILLET, s. m. On dit passer au billet. Avant la formation des rôles, pendant l'armement des grands bâtimens de guerre, on fait passer les matelots devant l'agent comptable, sous les yeux de l'officier de service, pour compter ceux qui se trouvent présens : le septième reçoit un billet portant bon pour sept (ou pour six, cinq et moins selon le nombre présent à la fin de l'appel), qu'il porte à la cambuse pour avoir sa ration et celle des six autres ; ce qui a lieu à chaque repas tant que le bâtiment est dans le port, la chaudière se faisant à terre. *Voy.* Cayenne.

BILLETEUR, s. m. Le matelot ou l'ouvrier d'un chantier qui reçoit la solde de quelques autres avec la sienne, est désigné, pour le moment, sous le nom de billeteur ; on lui remet, avec l'argent, une petite liste indiquant les noms et la somme qu'il a à payer à chacun.

BILLETTES, s. f. pl. Petit bois à feu d'approvisionnement qu'on logeait entre l'arrimage des pièces dans la cale, avant qu'on eût des caisses à eau et des cuisines qui emploient du charbon de terre. Ces petits rondins, commodes pour les cheminées et les fours des vaisseaux et des frégates, pourrissaient souvent dans les cales.

BILLONS, s. m. pl. Pièces de bois de sapin de cinquante pieds de longueur au plus, équarris ou arrondis ; les billons sont de fortes dimensions, et diffèrent des mâts bruts.

**BILLOT**, s. m. Pièce de bois courte: on donnait autrefois ce nom aux clefs de couples ou de varangues: on les chassait fortement entre les fourcats d'un bâtiment pour augmenter leur assujétissement. — Des billots sont employés aux bers des vaisseaux et frégates; dans l'intervalle des colombiers, des coins sont placés entre. On chasse ces coins jusqu'à ce que le bâtiment soit un peu élevé au-dessus de ses tins. — Les grands bâtimens qui ont le pied du mât d'artimon sur le premier pont le font poser dans un massif en bois qui se nomme billot. La quille d'un bâtiment en construction est portée sur des piles de bois, nommées billots, fixées à une petite élévation sur la cale, à la distance de six pieds en six pieds.

**BISCAYEN**, s. m. Petit boulet en fer du poids d'une livre et au dessous. On en réunit une certaine quantité pour faire des paquets de mitraille (*Voy.* ce mot), que l'on nomme grappe de raisin.

**BISCAYENNE**, s. f. Embarcation; il y en a de diverses grandeurs, comme chaloupes et canots. L'avant et l'arrière se terminent en pointe; les plus grandes ont deux mâts; celui du milieu est droit, tandis que celui de l'avant est très-incliné sur le premier: la voile du grand mât est plus que le double de celle de misaine. *Voy. pl.* A, *fig.* 19.

**BISCUIT**, s. m. Galette de biscuit, pain fait pour être conservé à la mer: chaque galette ronde ou carrée, d'environ six pouces de diamètre, pèse six onces, et fait la ration d'un homme par repas. Il s'en fait de différentes dans les ports du commerce. Le biscuit est beaucoup plus cuit que le pain ordinaire; on en mange après un an de campagne. On l'arrime à bord des bâtimens de guerre dans des soutes: *il se conserverait mieux en caisses faites de tôle ordinaire, et fermées bien hermétiquement; observant qu'il faut toujours que le biscuit de campagne soit confectionné six semaines ou deux mois avant d'être embarqué, pour sa meilleure conservation.*

**BITORD**, s. m. Petit cordage composé de deux ou trois, quelquefois quatre, fils de caret, goudronnés, tortillés ensemble. Il provient des torons de vieux cables que l'on détord; coupés par bouts de quatre à cinq brasses pour les réduire en fil de caret, noués ensemble, à mesure qu'on les met en pelotte. On l'emploie à garnir diverses manœuvres pour les préserver des frottemens, ainsi qu'à faire des badernes, paillets, etc.: on en fait dans tous les bâtimens, au moyen de tours à bitord pris à bord à l'armement dans les ports. On le fait avec du gros fil de caret neuf et on le conserve en pelottes dans les corderies. Il est de chanvre inférieur, et on le met en manoque de soixante brasses; on le distingue par bitord en deux, bitord en trois, bitord en quatre. Il est employé dans les ateliers de garnitures et sur les bâtimens du roi, qui en reçoivent, à l'époque de l'armement, d'après un tarif. Il s'en fait peu de blanc (fil sans goudron).

**BITTE**, s. f. Assemblage de charpente formée de deux montans verticaux en chêne, *Voy. pl.* E, *fig.* 21. *m*, *m*, et d'un traversin placé sur leur face ar-

rière, le tout de fortes dimensions; les pieds des montans de bitte des vaisseaux portent sur un faux bau, sont chevillés à un bau du premier pont, et leurs têtes s'élèvent à quatre pieds au dessus, où elles sont appuyées par ce qu'on appelle les taquets de bittes (*Voy.* ce mot). Les montans de bittes des frégates sont chevillés à un bau du premier pont, et sont appuyés sur le second pont par deux espèces de consoles, ces taquets de bitte servant comme d'arc-boutant sur l'avant. Les bittes servent à amarrer les câbles lorsqu'on a des ancres au fond. On en construit quelquefois deux paires dans les grands vaisseaux, placées à la suite les unes des autres sur le premier pont, en arrière du mât de misaine; elles sont simples dans la batterie des frégates et autres bâtimens. *Si on a des bossoirs pour des ancres au mouillage de l'arrière, il faudrait établir des bittes près du mât d'artimon et avoir les têtes un peu inclinées sur l'avant et les grandes bittes de l'avant devraient avoir aussi les têtes inclinées mais sur l'arrière, ce qui ajouterait à la solidité de l'appareil.*

BITTER, v. a. Capeler un tour de cable, le tourner sur la tête de la bitte en prenant le montant et le bout du traversin en bandoulière: c'est ce qu'on nomme bitter, ou plutôt prendre le tour de bitte. *Voy. pl.* E, *fig.* 21. On commande bitte et bosse, lorsque le bâtiment est à poste sur ses ancres, ce qui s'achève en frappant les croupières et les bosses sur l'arrière du tour de bitte.

BITTONS, s. m. pl. Petites bittes, formées de deux montans croisés par une traverse (*j'établis des guindeaux pour ces traverses*), fixés par les pieds sur un bau du pont et aux barrots des gaillards, immédiatement en avant des trois bats-mâts: ce sont les bittons d'écoutes des trois huniers; ils servent souvent pour prendre des retours dans diverses manœuvres; *Voy.* bittons avec les nouveaux traversins en guindeaux, *pl.D*, *fig.* 5. D'autres bittons moins élevés, sur l'arrière des bats-mâts, ont chacun deux clans pour le passage des plus grosses manœuvres, qui tombent en arrière de ces mâts: ces bittons, au nombre de trois, aux extrémités et au centre des marionnettes, servent d'appui et à consolider les tablettes ou traversins (en forme de croissans) du ratelier qui maintient verticalement les marionnettes, ou poulies tournantes.

BITTURE, s. f. Portion déterminée d'un câble qui doit filer librement avec l'ancre sur laquelle il est étalingué, et qu'on élonge sur le pont en direction des écubiers, quand on se prépare à mouiller. La bitture est réglée sur le brassiage, la qualité du fond, l'état de la mer, la force du vent et l'espace. On dit prendre la bitture, une bonne bitture, élonger la bitture, suspendre la bitture aux barrots: la bitture est prise, la bitture est parée, la bitture est engagée. Le tour de bitte doit être pris à l'avance en dedans et sur l'avant de la bitture préparée, sauf à filer plus de câble dehors si le cas l'exige, sans décapeler le tour de bitte. Pour ce faire, on lève les bosses de l'arrière et on choque, c'est-à-dire on file en choquant.

BLAGUE, s. f. Sorte de petit sachet, de grosse toile ou de peau, conte-

nant du tabac à fumer tout haché, et souvent le bout de pipe qui sert aux caboteurs et pêcheurs du ponent, particulièrement à ceux de l'ancienne Bretagne. *Voy.* Tondre.

BLAIE ou BELAY! Ancien cri des matelots français au moment où le sifflet d'un maître fait tenir bon pour amarrer les principales boulines au nombre de quatre: on le défend dans un service bien ordonné.

BLANC, adj. Cordage blanc. C'est celui dont les fils n'ont pas été goudronnés avant d'être commis. Celui de la marine de l'état a toujours un fil de caret goudronné, et le cordage goudronné a un fil de caret blanc pour les reconnaître du filin des marchands. — Dans la série des signaux, on a un pavillon blanc à croix rouge, un blanc bordé de rouge, etc., mais pas le blanc seul.

BLASON, s. m. Nom que l'on donne à un morceau de bois de chêne, long de 7 à 8 pouces, ayant une face de deux pouces environ, en forme de lame, qu'on passe dans la rablure de la quille, de l'étrave et de l'étambot d'un grand bâtiment pour s'assurer de l'égalité de sa profondeur. Les blasons diffèrent un peu, selon qu'ils mesurent la rablure pour les bouts des préceintes et celles des autres bordages dont les épaisseurs sont moindres.

BLEU, adj. On donnait anciennement le nom d'officiers bleus à des officiers du commerce appelés pendant la guerre sur les bâtimens de l'état: ils portaient des boutons à l'ancre sur un habit bleu, pendant qu'on les gardait au service.

BLIN, s. m. Sorte de bélier. Pièce de bois courte, forte et carrée, qui, mise en mouvement par plusieurs hommes, sert à frapper des coins pour ébranler un bâtiment sur la cale, lui faire quitter son chantier avec son ber; lorsqu'on veut le lancer, on frappe avec le blin sur les coins qui sont sous le pied des accores de l'étrave. Il est, à cet effet, garni de bouts de cordages ou traversé par des barres de bois, pour faciliter aux hommes le moyen d'agir ensemble. C'est bliner, lorsque le blin agit. Le blin est aussi employé pour faire appliquer, serrer ensemble les pièces qui forment les mâts et vergues d'assemblage, en frappant avec sur les coins placés entre une bridole et les dites pièces ou jumelles. — Le blin est appelé burin dans plusieurs ports, ce qui est inexact, puisque le blin est carré et le burin rond. — Blin est aussi, dans quelques ports, le nom des cercles de bout-dehors qu'on place sur les vergues principales. *Voy. pl.* D, *fig.* 1 et 17, *o*, *o*, *o*. Blin de bout-dehors des bonnettes.

BLINDAGE, s. m. Action de blinder, de couvrir un bâtiment contre l'effet des bombes. On dit faire un blindage, réparer le blindage, notre blindage est bien fait, nous avons un excellent blindage, défaire le blindage, se débarrasser du blindage.

BLINDER, v. a. Couvrir les gaillards ou le pont supérieur d'un bâtiment, avec des câbles ou seulement des tronçons de vieux câbles ou autre matière convenable jusqu'à une certaine épaisseur, quand, étant renfermé dans

un port assiégé, il est exposé à recevoir des bombes d'une ou plusieurs batteries. Blinder est donc couvrir avec ce qu'on a de plus propre à garantir les ponts de l'effet des bombes, pour amortir leur choc. On pourrait dire blinder, du travail qui forme certains bastingages, comme lorsque, avec un moyen cordage, on entoure des alonges ou des jambettes au-dessus des ponts supérieurs, et que le vide est rempli avec du feuillard, planches de liége ou gros tronçons de vieux cordages. Garnir de tronçons de câble la muraille extérieure d'un bâtiment qui doit présenter le côté à une batterie, à un fort, ou défendre l'entrée d'un port, c'est aussi le blinder. Ces bouts de vieux câbles doivent, dans ce cas, être posés en long et bien serrés l'un contre l'autre. L'action de blinder est, par rapport au bâtiment, ce que le bastingage est pour l'équipage.

**BLINER**, v. a. Se servir du blin, employer des hommes dessus pour bliner, frapper par un de ses bouts, sur des coins, etc.

**BLOC**, s. m. Instrument de punition des prisonniers dans les colonies; il est formé de deux pièces de bois d'une longueur indéterminée, ayant au moins quatre pouces d'épaisseur et sept ou huit de hauteur, réunies à une de leurs extrémités par une charnière qui sert à ouvrir la moitié supérieure. Ces pièces sont percées d'un nombre de trous en forme de demi-cercle du diamètre de la jambe d'un homme; quand on lui a fait placer le bas d'une ou de ses deux jambes, ces pièces se rejoignent et se ferment au moyen d'un cadenas. *Voy. pl.* F, *fig.* 45. — On donne aussi le nom de bloc aux crapauds des mortiers, à bord des bombardes.

**BLOC (en)**, adv. Lorsque les huniers sont hissés trop haut, que les poulies de dessus la vergue et celle du capelage se croisent, les clans se touchent, on dit les poulies sont à bloc, elles sont de bloc en bloc; il convient d'amener un peu la vergue, sans quoi les itagues se ragueraient.

**BLOCK-HOUSE**, s. m. Fortin élevé construit en bois, sur un bout de colonne ou sur un gros mât bien scellé en terre; c'est, en quelque sorte, une grande hune de vaisseau, qui serait ronde, couverte et tournante: il est armé de petits canons et sert de logement à sa garnison: on ne peut y monter et en descendre qu'au moyen d'une échelle qu'on retire à volonté. Ces fortins découvrent à de grandes distances: ils sont assez multipliés à Saint-Domingue et à la Jamaïque. Dans les colonies hollandaises, le block-house est aussi un fortin ou maisonnette barricadée et percée de meurtrières.

**BLOCUS**, s. m. Par mer le blocus a des différences si essentielles avec celui par terre, qu'il influe et rejaillit sur toutes les nations, en couvrant, avec des vaisseaux, ports, rivières, îles, et même une certaine étendue de côtes, afin d'en interdire l'entrée, et souvent la sortie, aux bâtimens de la nation avec laquelle on est en guerre à ses alliés et même aux neutres.

**BŒUF**, s. m. Embarcation des côtes de Provence, d'une forte construction, petit tirant d'eau, à un mât qui grée des voiles latines, du port de 60 à 80

tonneaux, faisant le cabotage et la pêche: on s'en est servi dans la dernière expédition d'Alger: le bœuf est enflé de l'avant, il résiste bien à la mer; ce nom lui vient de ce qu'il fait la pêche avec un autre, les deux bœufs tiennent chacun le bout du filet ou de la drague.

**BOIRE**, v. a. Terme de voilerie; c'est tenir la toile à voile lâche, en la cousant à sa ralingue. Si on ne la faisait pas boire, la ralingue en alongeant ferait déchirer la voile.

**BOIS**, s. m. On distingue, suivant leurs destinations, les bois de construction servant à former la coque d'un bâtiment, par droits, tors, courbes, etc. La membrure des vaisseaux et frégates et autres grands bâtimens est généralement, en France, formée en chêne, ainsi que la plus grande partie des bordages; ceux des hauts sont en sapin, et quelquefois on borde en hêtre les petits fonds. On construit des bâtimens du commerce en sapin, mais les bâtimens de guerre doivent avoir toutes les pièces principales en chêne de première espèce. A dimensions égales, le bois de chêne le plus pesant est aussi le plus fort. Le jeune bois pèse moins que celui plus âgé; celui du pied d'un arbre est plus fort que celui du milieu de la tige. Les chênes des pays tempérés sont meilleurs que ceux du nord. (*Il entre plus de 156 mille pieds cubes de bois brut dans la construction d'un vaisseau du premier rang: il faut l'estimer réduit à la moitié, lorsqu'il est travaillé prêt à être mis en place.*— Les bois de constructions navales sont divisés, dans les grands ports, d'après leur dimension et leur forme, en cinq espèces et subdivisés en deux: dans la première est celle propre aux vaisseaux; la dernière ne sert qu'aux grandes embarcations au-dessus des canots.— Le cèdre est le meilleur de tous les bois pour les constructions navales. Les bois d'orme en billes ou madriers servent pour les pompes, les affûts, caisses de poulies, barres, anspects, moques, etc.; celui de hêtre ou fouteau à faire des avirons, on en fait aussi en sapin et en frêne. Le gayac sert aux réas des poulies, et en billes pour rouleaux; le peuplier pour la sculpture; le noyer pour les bois de fusils et meubles; le chêne vert ainsi que le houx pour essieux de petites poulies et maillets. Il est des bois qui, sous un même volume, ont une pesanteur différente; on les désigne par bois flottans et bois fondriers. Le flottant est celui qui, étant plus léger qu'un égal volume d'eau, surnage lorsqu'on le met à l'eau. Le fondrier, au contraire, pesant plus que l'eau de la mer qu'il déplace, coule à fond. Il y a des bois de chêne, par exemple, qui flottent sur l'eau de mer, qui couleraient dans l'eau douce, par la différence de 2 livres sur le pied cube d'eau; c'est-à-dire que le pied cube d'eau de mer pèse 72 livres, et l'autre 70.—Lorsqu'un bâtiment a ses couples de levée et de remplissage dressés sur sa quille, on dit qu'il est monté en bois tors. —Les mâts et vergues sont de pin ou sapin choisi: les meilleurs sont tirés des forêts de la Russie et de la Pologne: ces arbres doivent, autant que possible, unir à la légèreté, la longueur et la flexibilité; c'est un bois de brin ou à tige dans son état naturel.—Le bois de sureau est très propre à être employé pour

les modèles; il est d'un jaune paille, il durcit en séchant. — On nomme bois d'arrimage, des rondins droits, qui servent à accorer les pièces à eau et à vin dans la cale. Le bois de chauffage était embarqué pour faire le feu des cuisines et fours avant qu'on se servît de charbon. — Le bois de rebut est celui qui a des vices et qui a été rebuté aux recettes. — Les bois de tin ne servent qu'aux travaux du second ordre, n'étant pas propres à être employés dans la charpente des bâtimens. — Le bois en grume a son écorce; on lui a seulement enlevé les branches. — Le bois de charpente est celui qui n'a pas été scié. — Un bois de brin est un petit mât ou mâtereau qu'on emploie dans sa grosseur naturelle. — Le bois de brin est celui qui n'a d'autre façon que d'être ébranché et grossièrement équarri. — Le bois dit d'araignée est court, droit et rond, percé de plusieurs trous pour le passage des branches de l'araignée qui se rendent sur le bord de la hune. — Le bois de foc, sur un grand bâtiment, a 10 à 12 pouces de longueur, diamètre 3 ou 4, une goujure à chaque bout; il est arrêté sur les deux ralingues à la tête des focs, pour, lorsque ses voiles sont coupées trop en pointes, les empêcher de tourner. — On tire en plein bois, lorsqu'on pointe sur le corps d'un bâtiment jugé à portée du but en blanc. — Le bois appelé de démolition, qui provient du dépècement des bâtimens condamnés, est communément employé, en grande partie, sous la dénomination de bois de chauffage, dans les bureaux des ports du roi. — C'est faire son bois, lorsqu'on envoie des gens de l'équipage en abattre dans les forêts pour le transporter à bord et remplacer celui consommé depuis l'approvisionnement du port d'armement. Si le bâtiment a acheté du bois dans une relâche, on dit qu'il remplace son bois.

BOISAGE, s. m. Travail de boiser un bâtiment en élevant les couples sur sa quille. *Voy*. Boiser.

BOISER, v. a. C'est composer la carcasse d'un bâtiment en montant sur la quille les couples, tous les membres; remplir par de nouveaux couples, appelés couples de remplissage, les espaces qui séparent ceux de levée, pour compléter la membrure ou carcasse d'un bâtiment en construction. Les couples de levée sont à douze pieds de distance, et même plus, pour un vaisseau du second rang, tandis que ceux de remplissage ne sont qu'à quelques pouces, selon qu'on lui laisse plus ou moins de maille. Ceux-ci sont gabarriés sur lisses, d'après que les couples de levés ont été bien balancés, on dit alors que le bâtiment est monté en bois tors. *On devrait boiser en plein, sans laisser de mailles, et calfater en dedans comme en dehors.*

BOITE, s. f On en fait de différentes grandeurs, en bois, pour les compas, pour les étoupilles, etc. Avant que les ferrures de gouvernail fussent en cuivre, on introduisait dans l'ouverture des rosettes de l'étambot une garniture en fonte qu'on désignait sous le nom de boîte. — On donne encore ce nom à de petits cylindres en bois fixés sous la roue du gouvernail, et élevés à 8 ou 9 pouces au-dessus du pont, pour empêcher l'eau de tomber dans l'intérieur par le passage du raban de barre ou drosse.

**BOMBARDE**, s. f. Très ancien bâtiment remplacé par la galiote à bombes. Bâtiment construit pour porter des mortiers et lancer des bombes : on s'est servi depuis de prames (*voy.* ce mot); quelquefois de grandes chaloupes, non pontées, servant sur les rades à lancer des bombes, étant disposées pour recevoir un mortier. Il y a peu de tems qu'on a construit à Toulon des bâtimens pour servir de bombardes portant trois mâts, du port d'environ 300 tonneaux, longueur 101 pieds 1/2, bau 26 1/4, creux 16 pieds, tirant 10 pieds 1/2 d'eau : ces nouvelles bombardès montant chacune 2 mortiers de 12 pouces, placés pour lancer les bombes par le travers, entre le grand mât et celui de misaine.—*Un modèle de bâtiment de même dimension, à peu de chose près mais tout autrement mâté, permet de lancer les bombes dans la direction et par dessus le mât de misaine : la plate-forme qui porte les mortiers est exactement au centre et au niveau de la ligne d'eau, ma bombarde tout armée. Le grand mât éloigné à 30 pieds de l'étambot et celui de misaine qui n'a que 20 pieds au dessus du pont est à 40 pieds de la plate-forme à 7 de l'étrave, portant des voiles à antennes qui n'empêcheraient pas de tirer, tandis que par le travers j'objecte que les roulis causeront toujours un mauvais pointage.* Une bombarde est aussi un bâtiment des côtes de Provence, du port de 70 à 100 tonneaux, portant un grand mât gréé de voiles carrées, un mât d'artimon ayant une seule voile aurique, de l'avant un foc et une trinquette.

**BOME**, s. f. Vergue sur laquelle se borde la voile nommée brigantine, autrement appelée le guy, nom qui a prévalu. Celui de bôme désignait aussi autrefois la voile que l'on nomme aujourd'hui brigantine, elle subsiste encore dans certains bateaux.

**BOMERIE**, s. f. Mot hollandais qui veut dire carène de bâtiment, d'où on assigne le contrat de prêt à la grosse aventure, sur la quille du bâtiment.

**BON ET BONNE**, adj. On dit, bon frais, bon quart, bon voilier, bâtiment portant bien la voile, naviguant bien.—Bon bras! commandement répété par un cri des gens de quart, lorsqu'après plusieurs jours d'un vent contraire, un changement favorable permet de larguer les boulines, d'appuyer les bras du vent, et de gourverner en bonne route : bon plein, c'est avoir les voiles pleines, bien portantes, naviguer à quelques quarts largue. On dit aussi bonne tenue, bonne garcette. Bonne main, amarre bonne main! A la bonne heure! est la réponse à un commandement, à un ordre dans le porte-voix.

**BONACE**, s. f. (vieux.) Tems maniable, tems qui s'est embelli après un coup de vent; c'est quelquefois la fin d'un mauvais tems, l'apparence prochaine d'un plus favorable. La bonace n'est cependant pas encore le beau tems.

**BON-BOUT**, s. m. Lorsqu'on a mouillé une ancre en créance, ou une ancre à jet, pour se touer dessus, et que le grelin qui est étalingué est trop court pour que le bout arrive à bord du bâtiment; si on fait ajust en dehors avec une aussière, le bon-bout est celui du grelin qui, étant plus fort, doit donner plus de confiance. On dit attrape le bon-bout, attrape l'ajust! c'est haler sur

l'aussière jusqu'à ce que le bout du grelin, qui est le bon-bout, soit en dedans du bâtiment; qu'il y ait assez de bout à bord, pour le tourner, c'est-à-dire l'amarrer si on le juge à propos.

**BONDÉ, ÉE.** Un bâtiment est bondé, quand tous les espaces de sa cale et quelquefois d'entre ses ponts sont remplis, qu'il ne peut plus rien y entrer. Il est bondé, il ne reste plus de place dans la cale, dans l'entre-pont, etc., tout est bondé jusqu'à barroter.

**BONDER**, v. a. Charger un bâtiment autant qu'il peut l'être; c'est l'emplir à barroter depuis le fond de la cale jusque sous le pont, sans laisser de vide entre barrot.

**BONITE**, s. f. Nom d'un poisson à peu près de la grosseur de la dorade; on ne le prend qu'en pleine mer, dans la zone torride, avec la fouène ou une ligne à balancier. La bonite est du genre des scombres.

**BONNETTE**, s. f. Voile légère dont la drisse est frappée au milieu de la vergue; qui s'ajoute à volonté aux principales; c'est une menue voile que l'on met pour augmenter la largeur des voiles en vergues du bord du vent et même des deux bords à la fois, lorsque le bâtiment a le vent de l'arrière. *Voy.* Bout-dehors de bonnette.—La grande voile, dans les bâtimens à trois mâts, ne grée pas ordinairement de bonnettes: les bonnettes portent le nom de la voile à laquelle elles appartiennent. *Voy.* Pendant d'oreilles et *pl.* D, *fig.* 1, *d*, *d*, *d*.—On donne le nom de bonnettes maillées à des bandes de toile qu'on lace avec la ralingue inférieure d'une voile quelconque d'un bâtiment particulier, pour tirer parti d'un vent faible qui s'échappe par dessous.—Bonnette lardée avec des bouts de fil de caret pour être placée sous la carène d'une bâtiment; on suive le lardage et elle sert à aveugler provisoirement une voie d'eau trop considérable.

**BONNEVOGLIE**, s. m. Homme qui se louait pour ramer sur les galères de Malte. Les bonnevoglies faisaient le même service que les galériens, mais sans être à la chaîne.

**BON-PLEIN**, adj. Expression très usitée pour rendre le cas d'un bâtiment qui a un vent favorable, qui remplit bien les voiles: être bon-plein, c'est avoir toutes les voiles portant bien par un vent qui souffle à 7 ou 8 quarts de la route, d'un bord ou de l'autre; c'est aussi un commandement au timonier lorsque les boulines sont hâlées et qu'on ne veut pas chicaner le vent.

**BON QUART!** Cri des marins de quart sur le gaillard d'avant à chaque demi-heure de la nuit; anciennement à l'autre! mot prononcé à haute voix par les gens de quart, pour marquer le nombre de demi-heures ou horloges du quart; les gardiens des bâtimens désarmés dans les grands ports crient aussi bon quart! ces derniers répètent bon quart partout, bon quart!

**BON-TOUR**, évolution d'un bâtiment affourché qui, en évitant au vent ou à la marée, ne fait pas croiser, sous la guibre, les deux câbles qu'il a dehors;

c'est en tournant son arrière du côté du câble qui est par-dessus l'autre, le croisant, que le bâtiment a pris le bon tour, ou qu'il a défait le tour qu'il avait dans ses câbles, ou seulement la croix que les câbles formaient entre eux à peu de distance des écubiers. *Voy.* Dépasser.

**BOOT**, s. m. Nom générique que l'on donne en Hollande et en Angleterre à toutes les embarcations à rames.

**BORD**, s. m. Ce mot a, dans la marine, trois significations : il est souvent synonyme de bâtiment ; car on dit : aller à bord, monter à bord, être à bord, descendre du bord, accoster, arriver à bord, rester à bord, coucher à bord, consigné à bord, etc.—Le côté d'un bâtiment s'appelle bord (le bord). *Voy.* Passer. Les bordages extérieurs, franc-bord. Un bâtiment qui reçoit le vent à 7 ou 8 quarts de sa route, ayant les basses voiles dehors, est dit avoir les amures, sur le bord s'il est au plus près et qu'il vire de bord ; c'est prendre les amures à l'autre bord ou sur l'autre bord. *Voy.* Haut-Bord. Bord à bord (côté à côté), c'est être le long d'un bord ou passer très près. — On fait passer le monde sur le bord. — On descend au bord de la mer, être au bord de la mer, c'est le rivage.—Courir à bord-droit, à contre-bord, à bord-opposé, à bord-contre. *Voy.* ces mots. —Un bon bord est celui qui a fait gagner dans le vent, un mauvais bord a produit le contraire. — Courir un bord à terre, un bord au large, le bord du vent, le bord sous le vent ; le mot bord appartient ici au bâtiment qui louvoie pour s'élever au vent. — Bord sur bord, à petites bordées, c'est se maintenir à la même place ou la changer le moins possible ; ce qui diffère de louvoyer. On est bord à quai, quand l'un des côtés du bâtiment touche à un quai.

**BORDAGE**, s. m. Ce mot désigne des planches en général, plus ou moins épaisses, qui sont employées à couvrir extérieurement et intérieurement toute la membrure, les baux et barrots d'un bâtiment. Les bordages de tours sont placés de l'avant et de l'arrière, aux épaules et aux fesses du bâtiment. Ceux entre les préceintes sont les bordages de fermeture ou de remplissage. Les entre-sabords vont d'un sabord à l'autre. Les bordages du premier pont, du second pont, etc., sont en chêne et en sapin. *Voy.* Préceintes, Hiloires, Fourrures de gouttières, Vaigre, Carreaux, Ribord, Lisse de rabattues, etc. Ceux que l'on place intérieurement ont le nom de vaigres et sont en chêne, particulièrement les serres ; tandis qu'en dehors, les hauts sont bordés en sapin, les préceintes en chêne et les fonds souvent en hêtre. Les bordages du franc-bord forment la totalité de ceux qui couvrent la membrure d'un bâtiment. — Les bordages de carène sont ceux qui revêtent les œuvres vives : ils sont distingués par bordages de fleur, de fond, de point, de diminution. Ces derniers sont ceux dont le can supérieur a l'épaisseur de la préceinte qu'ils touchent en-dessous, et qui sont diminués à leur can inférieur d'environ un quart de pouce. — Les planches de sapin au-dessous de deux pouces d'épaisseur ne prennent plus le nom de bordages, elles conser-

vent le nom de planches. Le chêne, le hêtre, etc., gardent le nom de bordages jusqu'à un pouce d'épaisseur.

BORDAILLER, v. n. Ce mot vieillit; c'est louvoyer à petites bordées, virer souvent sans gagner au vent.

BORDAILLES, s. f. pl. Désignation des planches brutes qui, cependant, par leur forme et dimension, peuvent servir à faire certains bordages. On dit des bordailles, de bonnes bordailles.

BORDANT, s. m. C'est la ralingue inférieure qu'on distingue par le bordant d'une voile, mais *voy.* Bordure.

BORD-CONTRE (A). Deux bâtimens sous différentes amures, tels que *d, d*, *pl.* D', *fig.* 26, courent à bord-contre, lorsque le sommet de l'angle des routes qu'ils suivent se trouve sur leur avant; autrement, dans les eaux qu'ils ont à parcourir, avant de se relever sur la perpendiculaire du vent *v*, ils doivent (ou seulement l'un d'eux) virer vent devant pour éviter de s'aborder. Si l'un dépassait le point *i*, avant l'autre, et qu'ils continuassent la même bordée, ils courraient alors à bord opposé sur des routes obliques, tels que les bâtimens *f. f.*, qui portent bon plein; parce qu'il n'est pas nécessaire, dans l'un ou l'autre cas, d'être exactement au plus près du vent.

BORD DROIT (A). Deux bâtimens tels que *b* et *c*, *pl.* D', *fig.* 26, sont dits courir à bord droit, lorsque l'angle des routes qu'ils tiennent est de 90°. L'un court vent arrière, et l'autre sur la perpendiculaire du vent *v*. Le sommet de l'angle de leur route se trouvant devant eux, ils courent l'un contre l'autre au même but; puisqu'ils peuvent arriver à s'aborder, ils sont donc à bord droit contraire; et lorsqu'ils ont passé le point *o*, ils courent à bord droit opposé, puisqu'ils s'éloignent l'un de l'autre, observant qu'il n'est pas de rigueur que les deux bâtimens courent sur la perpendiculaire du vent.

BORDÉ (le), s. m. On dit quelquefois le bordé; le dehors du bordé; en dedans du bordé; placer, clouer un objet quelconque sur le bordé; c'est, en parlant d'une petite étendue, d'un point du franc-bord d'un bâtiment, sur la muraille extérieure de ses œuvres-mortes.

BORDÉE, s. f. Espace que parcourt un bâtiment orienté au plus près du vent, sur un même bord: en virant de bord, il court des bordées plus ou moins longues pour s'élever au vent. Le mot bordée s'applique au bâtiment qui fait route au plus près du vent: d'où l'on dit, continuer la bordée, prolonger la bordée, atteindre ou doubler un lieu, un danger à la bordée, à bout de bordée; on dit des bâtimens qu'on découvre (avant même d'être certain s'ils tiennent le plus près du vent), ils courent la bordée du nord, de l'est, etc.—On entend aussi par bordée l'équipage partagé en deux pour le service des quarts. La grande bordée dure de six heures à minuit; les matelots disent alors qu'ils ont le grand quart, tandis que les autres quarts ne sont que de quatre heures: celui de midi à six heures, étant de jour, ne porte pas la dénomination de grande bordée. Si l'équipage est divisé en trois pour faire le quart, on dit

qu'il est en trois bordées ou à trois quarts. — Dans un combat, lâcher sa bordée, c'est tirer simultanément tous les canons de chaque batterie d'un même bord; tirer une bordée, lâcher une bordée, envoyer une bordée, tirer par bordées; essuyer une bordée, c'est la recevoir de l'ennemi.

BORDÉ, ÉE, adj. On dit qu'une côte est bordée de dangers, lorsque des écueils la garnissent de près.

BORDEÏER, v. n. ancien. C'est louvoyer à petit bord. *Voy.* Bordailler, encore employé quelquefois.

BORDENAUX, BOURDONS ou CANONS, s. m. Noms donnés aux deux bâtons plombés par le bas, que l'on met à chaque bout d'une senne pour la tenir tendue dans sa hauteur ou largeur, pendant qu'on la hale au rivage. Les funes de la senne sont frappées à pate-d'oie, sur les bordenaux; ils sont aussi nommés bâtons de senne. *Voy.* Senne.

BORDER, v. a. Appliquer, fixer les bordages d'un bâtiment sur sa membrure; border les fonds, la flottaison, les hauts, border à joint carré (anciennement en carvelle). Les bordages sont au-dessus les uns des autres, se touchant par leurs bords respectifs, ayant toujours l'attention de doubler ou croiser les écarts de plusieurs pieds. *Voy.* Écart. On commence par les trois virures de la première préceinte. Border une embarcation à clins, c'est faire croiser ou chevaucher le bord d'un bordage supérieur sur son inférieur. *Voy.* Clin. — Border une voile, c'est haler sur son écoute, la tendre par son point inférieur; border à plat, c'est lorsqu'on est orienté au plus près du vent avec belle mer, bien raidir sa ralingue vers l'arrière du bâtiment; observant qu'une basse voile ne doit être bordée qu'après avoir été amurée; les focs et voiles d'étais n'ayant qu'un point d'écoute, sont toujours bordés d'un bord ou de l'autre, tandis que les voiles hautes enverguées sont, par tous les vents, bordée tribord et bâbord, au vent et sous le vent, parce qu'elles ont deux points d'écoute sans amures. — Border les avirons, c'est les mettre sur le bord d'un bâtiment à rames, prêts à nager.

BORDIER, s. m. Bâtiment qui a un faux-côté, c'est-à-dire, qui, étant sous voiles avec un vent du travers, incline plus sur un bord que sur l'autre, n'ayant pas les deux côtés de sa carène égaux en forme ou en poids. Il marche aussi mieux les armures d'un bord que de l'autre.

BORDIGUE, s. f. Parc fait en perches, gaules, roseaux ou cannes, sur certains rivages, pour retenir et garder du poisson vivant.

BORD-OPPOSÉ (A). C'est le cas des deux bâtimens, *ff*, *fig.* 26, *pl.* D', orientés sous des amures différentes qui laisssent derrière eux le sommet de l'angle de la route que chacun d'eux aura déjà parcourue; s'écartant l'une de l'autre, ils ne peuvent s'aborder. *Voy.* aussi les deux bâtimens *a*, *a*. Ils courent à bord-opposé, droit, parce qu'ils ont le même vent *v*, directement du travers ou de la perpendiculaire des routes qu'ils suivent. Il ne faut pas confondre le bord opposé avec le bord-contre ni le contre-bord. *Voy.* ces art. et figure navale.

**BORDURE**, s. f. Bord inférieur d'une voile; longueur de la ralingue la plus basse qu'on nomme aussi ralingue du fond ou de bordure. On dit quelquefois le bordant d'une voile; elle a trop de bordant, elle n'a pas assez de bordure; elle est bien en bordure — La bordure des voiles hautes et carrées est égale à la distance d'une poulie d'écoute à l'autre, placée au capelage des vergues inférieures. *Voy.* Point.

**BORGNE**, adj. Nom qu'on donne encore à une ancre mouillée sans avoir de bouée. On dit mieux une ancre borgne de celle qui n'a qu'une pate. Elle a souvent un organeau au diamant opposé à la pate restante. C'est principalement dans les ports et havres, où il reste peu d'eau à la mer basse, que sont employées les ancres borgnes.

**BOSSE**, s. f. Cordage très-court, faisant dormant d'un bout sur un point solide; les bosses servent à tenir tendu un câble, grelin, aussière, etc., en les enveloppant par des tours multipliés qu'on serre par le moyen du fouet ou de l'aiguillette de la bosse qui finit en tresse ou en ligne. On distingue les bosses à fouet des bosses à aiguillettes; les bosses volantes ou à crocs, des bosses fixes, des bosses de carène et des bosses cassantes. Ces dernières servent lorsqu'un bâtiment mouille par un gros tems, et qu'il fait tête, pour garantir une saccade trop considérable sur l'ancre. Les bosses à bouton sont terminées par un cu de porc double, surmonté d'une tête de mort : ce sont celles qui portent une aiguillette. Les bosses debout sont passées dans un grand trou rond au bout de chaque bossoir, un des bouts retenu par un cu de porc double, l'autre passant dans la cigale d'une ancre, et sur l'engoujure, à l'extrémité du bossoir arrive pour être tourné sur le taquet de bout, afin de soutenir tout le poids de l'ancre, soit qu'elle vienne d'être levée, ou qu'elle soit en mouillage : cette bosse a en longueur deux fois le bau du bâtiment et la soixantième partie en grosseur; étant maintenant assez généralement de fer, elles sont à peu près la moitié moins longues. La bosse en fer ressemble assez à une forte pince longue de 4 pieds, dont le petit bout est terminé en croc qui s'accroche à une boucle du pont; l'autre bout, recourbé, forme une pince de 3 pouces, perpendiculaire à sa verge. Cette pince est assez ouverte pour laisser entrer librement l'anneau vertical de la chaîne, tandis que le chaînon horizontal est arrêté par la bosse. — Les bosses d'embarcations ont ordinairement leur longueur, c'est un filin maniable frappé sur l'avant des chaloupes et canot pour servir à les amarrer soit sur un bâtiment, soit à terre, ou sur tout autre objet fixe ou flottant : elles ont une petite bosse légère à l'autre bout, qui sert lorsqu'elles accostent le travers. On dit, donne la bosse! lance la bosse! jette la bosse! attrape la bosse! amarre la bosse! largue la bosse! *Voy.* Bosse à fouet, *fig.* 22, et Bosse à aiguillette, *fig.* 23, *pl.* E; on voit une bosse de bout, *pl.* D, *fig.* 16.

**BOSSE!** Impératif. Commandement de mettre une bosse, à fouet ou à aiguilletage, sur un câble, un grelin sur un cordage d'une certaine grosseur,

en la frappant dessus, lorsque, cessant de le raidir, on arrête le travail.

BOSSEMAN, s. m. C'était le quatrième grade autrefois des officiers mariniers de manœuvre à bord des vaisseaux et frégates, intermédiaire entre ceux de contre-maître et de quartier-maître: chez les marins du nord le nom de bosseman désigne encore un des officiers-mariniers de manœuvre.

BOSSER, v. a. Retenir avec des bosses, les frapper momentanément sur une manœuvre quelconque, jusqu'à ce qu'elle soit tournée, sans perdre de sa tension. Avant un combat, on bosse, pour toute sa durée, les points d'écoutes des huniers, les itagues, etc. — On bosse toujours les câbles sur l'avant pour prendre le tour de bitte; lorsqu'il est pris on lève ces bosses, toutefois après en avoir frappé d'autres sur l'arrière; elles entourent étroitement le câble en divers points, ce qui l'empèche de courir sur la bitte. On dit le cable est bossé, ou tel autre cordage, lorsqu'on lui a appliqué les bosses qui doivent le retenir raide.

BOSSOIR, s. m. Deux grosses pièces de bois saillantes sur l'avant près du couple de coltis, solidement fixées, s'élevant au-dessus du plat-bord, servent tribord et bâbord à la manœuvre des ancres. Chaque bossoir ouvre un angle d'environ 60° avec l'étrave du bâtiment. Il a trois réas en fonte (essieu de fer) à son extrémité, sur lesquels roulent les garans du capon; le dormant de la bosse-debout se trouve plus en dedans que les clans. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, et *pl.* F, *fig.* 2, *b.* On voit ceux de l'arrière de ma frégate, *pl.* D, et du vaisseau *fig.* 18. *pl.* D'. Un bossoir doit avoir un équarissage égal, au moins, à celles du plus fort bau du bâtiment. — On découvre un objet par le bossoir; on met la misaine au bossoir: on a l'ancre au bossoir: on dit aussi le bossoir du vent, ou dessous le vent.

BOTH, s. m. Bâtiment cabotier. Il porte un seul mât et un beaupré comme le sloup; la différence est qu'il ne grée pas de hunier, et qu'il est généralement plus petit: cependant il va peu à l'aviron: sa voilure est une voile en forme de brigantine, qui se hisse et s'amène; un foc et un trinquette. *Voy. pl.* A, *fig.* 8. Tels sont aussi quelques bateaux de l'Amérique. Une voile carrée, sur une vergue volante, leur sert d'un grand largue et d'un vent arrière.

BOTTE, s. f. Tuyaux de plomb des lieux d'aisance, qu'on nomme aussi chausses de bouteilles.

BOTTE (en). Se dit des futailles en fagots: on conserve aussi des pièces à l'eau en botte dans leurs cercles de fer: des embarcations démontées, sont en bottes; réunies en faisceaux, les membres de canots et autres pièces étant numérotés pour être remontés dans l'occasion.

BOUCANIER, s. m. Très ancien nom des navires et des hommes qui faisaient la navigation dans les îles de l'Amérique et la chasse aux bœufs sauvages; l'énorme fusil dont ils se servaient était aussi nommé boucanier, le boucanier.

BOUCAUT, s. m. (vieux.) Signifiait bouche, entrée: on a conservé ce mot

en Gascogne. On dit à Bayonne d'un bâtiment qui est au bas de l'Adour, qu'il est au boucaut. — Les barriques de sucre des Antilles sont nommées boucauts; il y en a du poids de douze cents livres et plus.

BOUCHIN, s. m. Ancien mot qui exprimait la largeur absolue d'un bâtiment, prise en dehors des bordages; le bau se mesurait de dedans en dedans des membres : l'épaisseur de la muraille faisait la différence. D'autres font aussi signifier au mot bouchin, la largeur d'un bâtiment à l'endroit où sont placées les varangues plates.

BOUCHOT, s. m. Espèce de parc de forme triangulaire, fait de pierres, de pieux et de claies, bâti sur un rivage, où il ne découvre totalement que dans les marées basses des syzygies; on y trouve alors divers poissons, des coquillages, tels que moules, palourdes, etc.

BOUCLE, s. f. On scelle, dans les quais, de fortes boucles ou organeaux de fer, pour recevoir les amarres des bâtimens; on les nomme boucles de quai ou organeaux. — Dans la muraille intérieure des bâtimens armés, de chaque côté des sabords, on a des boucles et des crocs, pour les gros calibres; d'autres boucles pour les petits calibres sont portées par des têtes de crocs qui servent les uns et les autres pour les bragues et les palans des canons; les mantelets de sabords ont de petites boucles en dehors et en dedans, pour servir au moyen des itagues et des rabans frappés dessus à les tenir ouverts ou fermés entièrement ou en partie comme un toit; on a aussi des chevilles à boucles, etc.

BOUDIN, s. m. Espèce de bourlet qui fait le tour d'un bâtiment à la hauteur du second pont, de niveau avec les porte-haubans. — Les boudins de la poulaine s'étendent, en se courbant, un de chaque bord, sous les porte-vergues, jusqu'au bout de la guibre; ces lisses, intermédiaires de l'éperon d'un grand bâtiment, sont aussi des objets d'ornement. Lorsqu'on fait border, horizontalement, le bord supérieur d'un doublage en cuivre par une sorte de listeau, on le nomme boudin; il fait le tour de la carène un peu au-dessus de la flottaison, c'est le boudin du doublage. — On donne le nom de boudins à des gaînes en grosse toile remplies de sable et pliées en rond, servant à retenir, dans les grands roulis, les plats sur les tables.

BOUÉE, s. f. Corps flottant employé à divers usages. Celle de sauvetage (ou salvanos) est faite en planches de liége chevillées et estropées ensemble à l'épaisseur de huit à dix pouces, d'une forme ronde; les plus grandes ont trois pieds de diamètre; on place au milieu un petit mâtereau, portant un guidon ou petit pavillon d'étamine. *Voy.* au bout du guy de la *pl.* D, *fig.* 1, *e.* On les garnit tout autour de bouts de cordages qui restent pendans; ils ont des nœuds, pour que les hommes qui tombent à la mer puissent saisir cette bouée qu'on s'empresse de leur jeter. Maître Touboulic, chef de l'atelier des boussoles au port de Brest, a beaucoup perfectionné ces bouées de sauvetage. Une détente placée dessus communique le feu à un artifice peu après être à

l'eau; elle dure quelques minutes pour servir à indiquer, dans l'obscurité, la position de cette bouée. — On appelle bouée de sonde un cône tronqué, traversé par un cabriou de deux pouces carrés et arrêté par le bas au moyen d'une clef. A l'autre bout, qui a environ un pied de large, est pratiqué un clan garni d'un réa, et du côté où l'on passe la ligne de sonde, se trouve un ressort élastique fixé sur le cabriou par des vis et par un petit lien mobile en fer avec une vis de pression, de manière à donner à ce ressort, qui recouvre presque le clan de ce côté, une force suffisante, qui, sans nuire au passage de la ligne jusqu'à ce que le plomb ait touché le fond, puisse ensuite offrir de la résistance lorsqu'on hale la ligne à bord. On a par ce moyen, la profondeur de l'eau avec une grande exactitude, sur un petit brassiage, sans être obligé d'arrêter l'erre du bâtiment. On fait grand usage de cette manière de sonder dans la rivière de la Plata. — Les bouées qui servent à indiquer la place des ancres mouillées sont aussi, assez souvent, faites en planches de liége, de la forme du cône plein; elles sont aiguilletées par un œil de leur estrope, formé sur le petit bout, avec l'orin qui a l'autre bout frappé sur l'ancre: le volume de ces bouées est en raison de la grosseur de ces orins. On fait, depuis quelque tems, des bouées en tôle pour les vaisseaux, frégates et autres grands bâtimens. *Voy. pl.* F, *fig.* 42, et *pl.* A, *fig.* 20. — Les petits bâtimens du commerce en ont qui sont faites avec un baril vide cerclé en fer, ou seulement d'un tronçon de bois de sapin. — On nomme bouée du ber, celle qui, au bout de son orin, tient au ber pour le relever après l'opération de la mise à l'eau d'un grand bâtiment. — Enfin, par extension, on donne le nom de bouée à un corps flottant quelconque destiné à indiquer un objet coulé, en attendant qu'on se soit procuré le moyen de le retirer du fond de l'eau. On appelle aussi bouée, toute marque flottante, corps léger, en liége, baril, tonne ou mât, barre de fer, planté sur un danger et élevé au-dessus de la mer qui le couvre, soit à l'entrée d'une passe, soit dans son cours, afin que les bâtimens sachent l'éviter. On dit aussi d'un bâtiment d'une mauvaise marche, c'est une bouée.

**BOUÉTE**, s. f. Nom que les pêcheurs à la ligne donnent à l'appât ou amorce qu'ils accrochent à leurs hains. C'est ou des vers, petits poissons, ou morceaux de poissons coupés en langue de chat. Pour prendre le requin en pleine mer, on bouéte l'émerillon avec un gros morceau de viande salée.

**BOUÉTER**, v. a. C'est mettre de la bouéte à la ligne, l'accrocher à l'hain.

**BOUFFÉE**, s. f. Sorte de petit grain passager, espèce de risée. On dit, en parlant d'une augmentation subite et momentanée dans la fraîcheur du vent régnant, c'est une bouffée, ce n'est qu'une bouffée. Épithète donnée à un vent qui passe subitement sur le bâtiment comme une petite rafale.

**BOUGE**, s. m. Désigne le ventre d'une pièce ou futaille d'arrimage; c'est également le contour d'une pièce de bois, telle que la forme convexe des baux, barrots, barrotins des barres d'arcasse, etc. Le bouge est, en construc-

tion navale, la courbure des baux suivant leur longueur, ce qui fait la convexité des ponts d'un bâtiment. Il est de deux ou trois lignes par pied. Cette convexité est nécessaire pour l'écoulement des eaux jusqu'aux dalots, ce qui modère aussi le recul des canons, et aide à leur mise aux sabords (lorsque le bâtiment est droit).

BOUILLAU, s. m. Nom du vase en bois, sorte de seau, dans lequel on servait la soupe pour cinq forçats sur les galères.

BOUGON. Les pêcheurs de harengs appellent *harengs-bougon* ceux qui ont perdu la tête ou la queue.

BOUJARON, s. m. Petite mesure en fer blanc, servant dans la cambuse, à la distribution de divers liquides à l'équipage. Il contient la seizième partie d'une pinte, formant la ration de chaque homme, pour un repas en eau-de-vie, rack ou rhum. — On nomme boujaron de mer un poisson du genre blenni qui se trouve aux îles de France et de Bourbon. — Un vêtement léger que les marins portent sur la peau, dans les pays chauds, a le nom de boujarou ou bougéron; c'est une sorte de gilet-chemise de coton, sans collet, qui descend jusqu'à demi-cuisse : il est croisé sur l'estomac et attaché sur les côtés par de petits rubans de coton; le bougéron est plus généralement en usage aux Indes Orientales qu'ailleurs.

BOULET, s. m. Dans la marine, les boulets ronds sont du poids de trente-six livres (le diamètre du boulet de 36 est de 6 pouces 2 lignes 3/4 : le calibre du canon est de 6 pouces 5 lignes 1/2 : la différence fait l'évent des boulets), de trente, de vingt-quatre, dix-huit, douze, huit, six, quatre et de une; le poids total de ceux qu'on embarque dans un vaisseau de soixante-quatorze s'élève à plus de soixante tonneaux; les boulets ramés sont formés chacun d'un boulet coupé en deux, dont chaque moitié est soudée à l'extrémité d'une branche en fer, longue de 13 pouces pour le plus gros calibre. On s'est aussi servi de boulets enchaînés, à ange, artificiels, rouges, et de pierre. Aujourd'hui le boulet rond, celui qu'on nomme ramé (ou à deux têtes) et les biscaïens qui forment des paquets de mitraille, pour les différens calibres, sont les seuls conservés dans la marine militaire. Il est question d'employer de gros boulets creux dans de nouveaux canons courts et lourds en matière.

BOULINA-HA-HA ! Arrache ! Boulina-ha-ha, délaringue ! etc. Ancien chant des matelots français pendant qu'ils halent sur les quatre principales boulines, notamment celle du grand et du petit hunier. Ce chant est si ridicule que les capitaines militaires le défendent.

BOULINE, s. m. Manœuvre frappée sur les ralingues de côté d'une voile carrée pour aider à l'ouvrir en la halant sur l'avant, lorsqu'un bâtiment prend le plus près du vent. *Voy. pl.* C, *fig.* 18, *a, a, a.* Elles sont gréées sur des branches qui, elles-mêmes, tiennent aux pates épissées sur la ralingue, de manière que la bouline, ayant sur la grande branche une cosse qui monte et descend, raidit le bord de la voile sur plusieurs points de sa hauteur. *Voy.* Pates et

Branches de bouline. Il y a deux boulines sur chaque voile carrée (une de chaque bord); elles portent le nom de la voile à laquelle elles appartiennent: on dit, faire un coup de bouline, aller à pointe de boulines. Bouliner, empresser les boulines, c'est ouvrir fortement les voiles pour gagner, s'élever dans le vent le plus possible: on dit boulines appuyées, grasses boulines, lorsque le vent est moins près, que les boulines ne sont pas pressées. Les bonnettes de hune ont quelquefois des boulines, quand elles sont dehors d'un bon plein, à six quarts et demi ou sept quarts. — Les boulines de revers sont celles qui se trouvent momentanément sous le vent. — Courir la bouline, c'est une punition que le Code pénal maritime inflige aux marins pour des délits graves: ils sont frappés par des matelots de l'équipage qui forment deux haies, avec des garcettes qui remplacent les verges dont on se servait dans les régimens.

BOULINER, v. a. Action de haler la bouline. Des matelots français ont encore la mauvaise habitude de chanter: boulina-ha-ha! arrache! en palanquant sur les quatre principales boulines.

BOULINER. Aller à la bouline, tenir le plus près du vent, le recevoir de côté, c'est-à-dire sous un angle d'incidence de 30 à 31 degrés, lorsque déjà les vergues bien brasseyées forment avec la quille le plus petit angle possible: il n'est jamais moindre de 33 degrés sur un bâtiment à trait carré; encore faut-il que la mer soit très belle. On dit il nous faudra bouliner, nous avons bouliné tant de jours contre des vents de telle partie.

BOULINETTE (la), s. f. C'est la désignation particulière de la bouline du vent du petit hunier d'un bâtiment orienté au plus près: on commande embraque la boulinette! hale la boulinette! un petit choc à la boulinette! choque la boulinette! largue la boulinette! affale la boulinette! On dit les boulines du petit hunier et jamais les boulinettes; lorsque le bâtiment court vent arrière ou largue, c'est-à-dire tout le tems que les boulines restent en bande sur les voiles sans servir.

BOULINIER, adj. Les anciens marins se servent de ce mot pour parler d'un bâtiment qui va bien à la bouline. Ils disent c'est un bon boulinier; il fait un grand sillage au plus près du vent, et dérive peu. Mauvais boulinier qui marche mal les amures sur le bord, les boulines halées.

BOUQUE, s. f. (De l'espagnol *boca*.) Mot en usage autrefois en Amérique pour exprimer un passage, une bouche, un canal, un détroit; d'où sont dérivés débouquer, embouquer, embouquement et débouquement; noms qu'on a conservés. — Bouque est aussi un terme de pêche. *Voy.* Bouchon

BOULON, s. m. Un boulon d'affût est une forte cheville de fer qui traverse et lie ensemble les flasques. C'est en général une cheville à tête traversant la charpente d'un bâtiment de dehors en dedans, et rivée sur virole. L'essieu d'une poulie est un boulon.

BOUQUER, v. a. Terme familier entre les matelots, à qui ils font signifier renoncer, refuser, craindre, ne pas oser entreprendre, etc.

**BOURAQUE** ou **BOURACHE**, s. m. Panier, cage, claie, cazier; ces noms sont synonymes; c'est une espèce de nasse qui sert à prendre du poisson au fond de l'eau; les bouraques sont faits en osier dans la forme des souricières de fil d'archal.

**BOURCER**, v. a. (vieux.) C'est mettre une voile carrée sur ses cargues, en laissant battant le fond seulement pour ralentir le sillage du bâtiment.

**BOURBOUILLES**, s. f. pl. (Échauboulures.) Nom que les marins donnent à une éruption miliaire de petits boutons colorés de rouge qui viennent sur la peau et se répandent fréquemment sur toutes les parties du corps dans les pays chauds : les bourbouilles causent une certaine démangeaison.

**BOURCET**, s. m. Ancien mot provençal; on s'en sert encore pour désigner la misaine. On donne aussi le même nom à cette voile, sur quelques côtes de la Manche. Les voiles à bourcet se voient dehors au chasse-marée, *fig.* 24, *pl.* C. Les longres portent aussi des voiles à bourcet. Ce sont celles des voiles carrées d'un petit navire dont le point de drisse n'est pas au milieu de la vergue; c'est-à-dire que les deux tiers de la vergue et de la surface de la voile se trouvent sous le vent du mât sur lequel on les a hissés : c'est du tiers qui s'étend du côté du vent que leur est aussi venu le nom de voiles au tiers. *Voy. pl.* A, *fig.* 3, *a* et *b*.

**BOURDE**, s. f. C'est un brin de bois, mât de hune ou mâtereau, qu'on emploie pour appuyer un bâtiment échoué par accident, afin de l'empêcher de chavirer. Les bourdes font momentanément, pendant un échouage forcé, les fonctions de béquilles. — Bourdes est aussi le nom d'une voile qu'on mettait dehors sur les galères, par un vent frais.

**BOURDIGUE** ou **BORDIGUE**, s. m. C'est, au midi de la France, un grand gord (pêcherie) qu'on bâtit dans les canaux qui communiquent des étangs à la mer, pour prendre le poisson qui retourne au large.

**BOURÈCHE**, s. f. Nom qu'on donne dans plusieurs ports, à une sorte de bourlet qu'on fait sur des cordages quelconques, de distance en distance; ainsi que les pommes de la tournevire, elles sont souquées avec force, par des tours multipliés, et croisés, de ligne ou bitord, pour ne pas courir.

**BOURGUIGNON**, s. m. Nom que les marins qui naviguent dans les mers du Nord, particulièrement les terneuviers, donnent aux glaces détachées, ainsi qu'aux plus gros glaçons isolés, qu'ils rencontrent dans leur route.

**BOURI**, s. m. Barque de cinquante à soixante tonneaux, d'une forme singulière, et n'ayant pas de qualités pour aller en mer; on s'en sert sur le Gange pour charger et décharger les navires. Il y en a de plus petits, très volages, mais qui vont bien à l'aviron, et qui remorquent les gros bouris.

**BOURLET**, s. m. Gros entrelacement de cordage et de tresses en forme de rets serrés : on aiguillette les bourlets sur les basses vergues et sur celles de hune des grands bâtimens; ils sont gros au milieu, la partie sur l'arrière des vergues, les bouts se terminent en queue de rat, et portent chacun une cosse

pour, après avoir entouré la vergue, être aiguilletés, bien souqués sur l'avant; ils servent à empêcher les écoutes de huniers et de perroquets, de raguer les rabans de faix ou d'envergures des basses voiles et des huniers; la même vergue en a deux ou trois répartis sur sa longueur de chaque bord; ils sont de différentes grosseurs et longueurs. Des marins les appellent sauve-rabans. *Voy. pl.* E, *fig.* 24. On capèle des bourlets, ou grosses estropes, sur les tons des mâts, descendant jusqu'aux élongis, pour rester en place et servir de garniture sous les capelages. — On donne aussi le nom de bourlet (bourlet d'étambrai) à l'espèce de boudin en bois qui borde le tour des étambrais, sur lequel est cloué le bas de la braie d'un mât; il sert à empêcher l'eau de tomber entre les ponts. On cloue des demi-bourlets sur l'arrière d'un bas mât qui porte une brigantine, pour servir d'appui à la mâchoire du guy: celle-ci n'embrasse qu'environ la moitié de la circonférence du mât.

BOURLINGUER, v. a. Fatiguer; un bâtiment qui lutte fait effort pour gagner au vent contre une grosse mer, portant autant de voiles que possible, au plus près, sans s'élever au vent, bourlingue; c'est bourlinguer, que de s'opiniâtrer à vouloir s'élever au vent contre le vent et la grosse mer. C'est aussi un terme familier des matelots pour désigner un mouvement de manœuvre extraordinaire et répété: ils disent nous avons bourlingué tant de tems; c'est faire un travail fatigant et dégoûtant.

BOURRASQUE, s. f. Vent impétueux, sorte de tourbillon ou grain de vent subit et très violent, qui, le plus souvent, est de courte durée, mais qu'il serait dangereux à un bâtiment de recevoir ayant beaucoup de voiles dehors.

BOUSQUER, v. a. Pousser, faire agir vivement et de force un mauvais matelot ou un novice paresseux. On dit, il a besoin d'être bousqué, il est lâche, mou, il faut le tenir éveillé, le bousquer.

BOUSSOLE, s. f. Instrument en usage dans la marine depuis plus de six cents ans, dont la pièce principale est une aiguille aimantée, appelé, par les marins, compas de route: c'est une boîte ronde en cuivre, supportée par deux cercles concentriques dits balanciers, contenue dans une autre boîte de forme carrée, en bois: du centre de la première s'élève un pivot qui supporte, par le milieu de sa longueur, une lame plate d'acier aimanté, *Voy.* Aiguille, laquelle est attachée sous la rose circulaire en carton qu'elle porte, et sur laquelle sont tracés les trente-deux airs de vent; ce carton, ou rose du compas, tourne horizontalement pour indiquer en mer le méridien magnétique. Une glace mastiquée au pourtour, à sept ou huit lignes au dessus de la chape de l'aiguille, met la rose et l'aiguille à l'abri du vent, de l'humidité et de la poussière. *Voy.* Balancier et Habitacle. — Les Caroliens habitant l'archipel des Iles-Carolines (mer du S.) ont leur boussole divisée de 15 en 15°, ce qui ne leur donne que vingt-quatre airs de vent.

BOUT, s. m. On nomme bout de vergue, la petite partie d'une vergue qui

reste en dehors de son capelage ou d'une voile envergnée, sur lequel se prennent les empointures de ris; on ne doit pas le confondre avec le bout de la vergue. — On dit, un bout de bordage, un bout de cordage, le bout d'une amarre; filer un câble par le bout, c'est le faire sortir par l'écubier, l'abandonner à l'ancre mouillée, sur laquelle son autre bout est étalingué. — Un canon recule à bout de brague; le gros bout, le petit bout d'un espar, d'un mât, d'un bout dehors, on dit, de ce dernier, le bout d'en dedans ou le gros bout. Bout perdu, cheville enfoncée dans la muraille, à bout perdu; c'est celle qui ne traverse pas de part en part la charpente d'un bâtiment dont elle aide néanmoins à la liaison.—Un bâtiment est de bout au vent, il a le bout à terre, il a vent de bout, il donne de bout à terre, il aborde de bout au corps; une embarcation nage bout au vent, bout au courant, bout à la lame.

BOUT-A-BOUT (on pèse sur le premier t.) En parlant d'alonger une touée ou tout autre cordage qui serait trop court pour atteindre deux buts, on en ajoute un ou plusieurs, par des nœuds, des épissures, etc. Bout-à-bout, au bout l'un de l'autre. *Voy.* aussi Aboutement.

BOUT-DEHORS ou BOUTE-HORS, s. m. Mât de foc, appelé bout-dehors de beaupré. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *f.* Celui de clin-foc est placé au bout de ce dernier. — Les bonnettes s'amurent en dehors des huniers, ainsi que celle des perroquets, et des cacatois, sur des bouts-dehors adaptés sur l'avant à chaque vergue inférieure; on les rentre le long de leurs vergues respectives, et on les pousse dehors à volonté. Les bonnettes de misaine sont étendues par leur ralingue, inférieures, sur un bout-dehors qui porte le nom de bout-dehors de bonnettes basses ou d'arc-boutant ferré; les bouts-dehors sont en sapin. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, *f*, et les bouts-dehors de bonnettes même *fig. g, g, g*, à chaque mât, et *d*, *fig.* 17. Les bouts-dehors portent le nom de la vergue à laquelle ils tiennent. Ils ont le diamètre plus grand au bout d'en dedans qu'à celui qui porte au large. *Voy.* un bout-dehors de tape-cu, sur lequel le point d'écoute, de la voile de ce nom, est saillée en arrière, au lougre et au senau, *pl.* A.

BOUTE, s. f. Ancien nom particulier des pièces à l'eau d'un bâtiment, d'où *je proposerais de tirer le nom de boute-l'eau pour remplacer celui de charnier.* *Voy.* ce mot.

BOUTE-FEU, s. m. Petit bâton tourné et peint; long de vingt-sept à trente pouces. On place, dans une ouverture qu'on laisse à l'extrémité supérieure d'un boute-feu, une mèche allumée pour servir à mettre le feu aux canons, dans le cas où la batterie platine viendrait à manquer: l'autre bout est garni d'un fer pointu pour le piquer debout dans le fond d'une baille de combat. *Voy. pl.* E, *fig.* 25.

BOUTEILLE, s. f. Retranchement en forme de demi-tourelles, garni de sculptures, terminé à la base par le cu de lampe, qu'on applique encore sur le bordé tribord et bâbord de la poupe des grands bâtimens, pour servir inté-

rieurement de cabinets d'aisance aux officiers. Ces lieux sont répétés plus haut dans les angles des galeries et des grandes chambres des vaisseaux : ils correspondent dans les mêmes conduits ou bottes en plomb qui descendent et vont jusque près de la flottaison sous les fesses du bâtiment. *Voy. pl.* A, *fig.* 1. o, 3. Par extension on donne le nom de bouteilles à d'autres latrines adaptées dans l'intérieur, des grands bâtimens, aux murailles de l'avant.

BOUTE-LOF, s. m. Sorte de bout-dehors, sur l'extrémité duquel divers petits bâtimens amurent leur misaine, n'ayant pas de minots ou pistolets.

BOUTER, v. a. et n. Vieux mot conservé par beaucoup de marins, pour mettre ; ils disent bouter à l'eau, bouter à flot, bouter au large, etc., c'est pousser une embarcation de bout, l'avancer, la haler dans la direction d'un de ses bouts.

BOUT PERDU ! ! On dit d'une cheville qui ne traverse pas entièrement certaine partie des murailles extrêmes d'un bâtiment, qu'elle est à bout perdu. Ces sortes de longues chevilles sont dites, à grilles, barbelées, ou dentelées.

BOUT POUR BOUT. Se dit à l'occasion d'un cordage quelconque, mais plus particulièrement d'une amarre, tel, par exemple, qu'un câble dont la partie tenant à l'ancre, a plus fatigué que celle qui n'a pas mouillé ; on le change bout pour bout en portant le bout vers l'étalingure dans le bâtiment et étalinguant l'autre bout.

BOUTON, s. m. Dans la marine les canons ont leur bouton de culasse d'une plus forte dimension que ceux de l'artillerie de terre ; ils servent à capeler un double de l'élingue quand on les embarque ou qu'on les débarque ; à les amarrer au sabord et à la serre. On ajoute quelquefois à ce mot, en disant bouton de culasse. Les caronades, les pierriers, ont aussi leur bouton de culasse. On dit, le bouton du refouloir ; le bouton de l'écouvillon ; le bouton d'une chambrière. *Voy.* ce mot.

BOYER, s. m. Sorte de barque pontée à plates varangues, servant aux transports en Hollande et en Flandre ; les boyers naviguent peu et mal en pleine mer : leur plus grande longueur est de quatre-vingts pieds ; ils ont des semelles contre la dérive : leur gréement consiste dans un mât placé sur l'avant du milieu, portant une voile à corne, un tape-cu, une trinquette et un foc.

BRAGOZO. Embarcation de l'Adriatique : diminutif du trabacolo, bateau de pêche non ponté.

BRAGUE, s. f. Gros et fort cordage en aussière, servant à borner le recul d'un canon ou caronade. *Voy. pl.* D, *fig.* 10, *u*, et le retenir à la serre. On emploie souvent, pour faire des bragues, des bouts de bas haubans qui ont servi et autres filins encore très bons : la brague passe dans des trous faits aux flasques de l'affût, et les deux bouts dans des boucles de la muraille d'un bâtiment tribord et bâbord de chaque sabord, où ils sont arrêtés avec amarrages et étrives ; toutefois, après l'avoir passé dans un œil ou bague, de même

matière que la pièce, qui se trouve au dessus du bouton de culasse. Lorsqu'un canon est rentré à bout de brague, sa volée est à quinze ou dix-huit pouces en dedans de la muraille. — Les bragues fixes sont celles qui retiennent la pièce au sabord, sans qu'elle puisse reculer; telle est encore l'installation de nos caronades. *Les bragues courantes sont préférables sous plusieurs rapports. J'ai conservé l'opinion qu'on y reviendra sur tout bâtiment de guerre, et que les bragues fixes ne seront maintenues qu'à bord des bâtimens de compagnies, ou autres navires du commerce qui montent une batterie dont ils ont rarement occasion de se servir, et ils ne combattent jamais long-tems.* Dans quelques ports on donne le nom de brague à un gros cordage, long de 5 à 6 brasses, qui a une forte poulie simple estropée par et à chacun de ses bouts. Son usage est d'embrasser l'étrave d'un bâtiment, sur son chantier, afin qu'au moyen d'efforts sur les garants des caliornes crochées à des itagues qui passent tribord et bâbord dans ses poulies (leurs dormans sur un point solide) on le détermine à partir, lorsque son propre poids ne favorise pas sa mise à l'eau. Pour haler à terre de grandes embarcations on se sert aussi de bragues.

BRAGUET, s. m. Cordage à peu près de la grosseur d'une guinderesse de mât de hune ou de perroquet des grands bâtimens, destiné à soutenir le poids du mât qu'on veut mettre en clef, si la guinderesse venait à casser : un bout fait dormant sur le milieu de l'élongis d'un bord, et à l'autre bord, est aiguilletée une poulie dans laquelle passe le courant qu'on embrague à mesure que le mât de hune ou de perroquet s'élève. Pendant cette opération, le double du braguet courre dans une engoujure sous la caisse de son mât : on le dépasse, même avant la guinderesse, dès que le mât est guindé à poste, qu'il est en clef.

BRAI, s. m. Il y a deux sortes de brais employés dans les bâtimens, le sec et le gras : le premier sert à brayer les coutures des fonds; l'autre s'emploie dans les hauts. Le brai est un suc résineux tiré du pin et du sapin; le sec est d'une matière noire et cassante, dont on a tiré, par le feu, les parties grasses qui donnent une térébenthine commune; il est rendu gras et liquide par du goudron, du suif ou autres matières grasses qu'on y mêle.

BRAIES, s. f. Morceaux de grosse toile goudronnée, disposée pour garnir le vide aux étambrais des bas mâts, gouvernail et pompes : les braies sont clouées autour des mâts, des pompes, et sur l'arrière du gouvernail, avec des plis par le haut, le bas sur un bourlet qui entoure les étambrais des mâts. Les braies ont deux pieds ou trente pouces de hauteur; celle du gouvernail est clouée, d'un bout, sur le bordage de la voûte d'arcasse, c'est-à-dire autour du trou par lequel sa tête entre dans le bâtiment, et de l'autre sur la mèche du gouvernail, plus bas que la mortaise de la barre : elle n'est jamais assez tendue pour nuire au jeu du gouvernail. Les braies des mâts comme celle du gouvernail, servent à empêcher les eaux de s'introduire dans le bâtiment.

**BRANCHE** *de bouline*, s. f. Il y a plusieurs de ces cordages sur chaque ralingue latérale des voiles carrées; elles sont frappées sur trois pates de boulines, épissées à diverses distances sur ces ralingues : les branches servent à procurer à la bouline un effort égal sur plusieurs points de la ralingue de la voile qu'on oriente au plus près du vent. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, *h*, aux trois basses voiles. — Les branches du martinet sont les petits cordages qui forment une pate-d'oie sur la corne d'artimon : une poulie estropée au milieu reçoit la balancine de la corne. — Les branches d'araignées sont chacun des bouts des petits cordages qui la composent. — Les branches des courbes sont les bras de la pièce qui les forme, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, à partir du collet de la courbe.

**BRANLE**, s. m. On n'emploie guère que le mot hamac pour désigner le lit d'un matelot. On disait autrefois, pour faire détendre les hamacs : à bas les branles ! *Voy.* Branle-bas.

**BRANLE-BAS**, s. m. Faire branle-bas, mettre en bas, détendre les hamacs qui sont accrochés par les deux extrémités sur les baux entre les ponts des bâtimens de guerre, pour les porter en haut tout autour du bâtiment où on les arrimes, ployés en long, dans les filets, servant à faire les bastingages des gaillards, et passe-avans. Par ce mot on entend aussi dégager, préparer les batteries pour le combat, avoir tout en place (on dit encore quelquefois branle-bas de combat). Ces préparatifs se font aujourd'hui en très peu de minutes tous les jours au lever du soleil (ou plus tôt), en paix comme en guerre.

**BRAS**, s. m. Bras de mer, terme de géographie. — On distingue dans une ancre, par le nom de bras, chacune des parties qui portent les pates et les becs surmontés des oreilles : les bras sont réunis sur la verge au diamant. *Voy. pl.* D, *fig.* 8, *k*, *k*. — Bras, manœuvre appelant des deux extrémités ou du capelage de chaque vergue carrée, pour la faire mouvoir autour du mât qui la porte; faire ouvrir aux voiles un angle plus ou moins grand, par rapport à la longueur du bâtiment : on distingue les bras de tribord de ceux de bâbord étant vent arrière; les bras du vent, les bras de dessous ou bras sous le vent, recevant le vent, dans les voiles, d'un bord ou de l'autre : ils ont les noms des vergues ou voiles, auxquelles ils servent, exceptant seulement celui de la grande vergue, qu'on nomme le grand bras; ils sont passés en double, ou sont simples, selon la grandeur de la voile. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *n*, *n*, *n*. *Dans les grands bâtimens à trois mâts, les bras devraient tous appeler en arrière des mâts et de leur vergue respective. On doit faire une pomme sur le courant d'un bras double tout près de la poulie, au capelage de la vergue, lorsqu'elle est brassée le plus possible du bord opposé et réciproquement sur l'autre bras : cette pomme s'arrête sur la poulie, empêche le bras de dépasser s'il était coupé ou cassé. Dans ce cas la partie venant du dormant sert, provisoirement, comme bras simple.* — Les bras de poulaine sont, sur les bâtimens latins, ce que sont les herpes ou lisses de l'éperon aux autres. — On donne aussi quelquefois le nom

de bras d'aviron, à la partie qui est en dedans d'une embarcation, sur laquelle le nageur fait force de bras. — Les bras d'une baleine sont ses nageoires.

BRASILLER, v. n. Lorsque la mer est frappée obliquement par les rayons du soleil, peu élevé sur l'horizon, on voit à sa surface comme une traînée de lumière scintillante et éblouissante : cette scintillation fait dire que la mer brasille. Les rayons de la lune produisent à peu près le même effet la nuit.

BRASSE, s. m. Longueur de cinq pieds. Tous les cordages dans la marine, se mesurent à la brasse ; les lignes de sonde qui servent à indiquer la profondeur de l'eau, sont marquées en brasses. Les navigateurs du nord ont, en général, leurs brasses de six, sept, huit et neuf pouces plus longues. La brasse d'Espagne et de Portugal diffère peu de la nôtre : celle de Naples est semblable. — Les chiffres que l'on voit sur les cartes marines, indiquent la quantité de brasses d'eau aux plus grandes marées basses.

BRASSE, imp. On commande brasse carré ! brasse tribord ! brasse bâbord ! brasse au vent ! brasse devant ! brasse derrière ! commandement de faire agir les bras des vergues, leur faire ouvrir un angle, plus ou moins grand, avec leurs mâts.

BRASSES (les), se dit lorsqu'on est sur la sonde, certain d'avoir le fond ; dans le haut du golfe de Bengale (les brasses du Bengale), où les bâtimens prennent un pilote pour les entrer dans le Gange, on dit, nous sommes sur les brasses, nous avons croisé sur les brasses, nous étions beaucoup de navires sur les brasses. On mouille sur les brasses, ou on se tient sous une petite voilure pour attendre le brig-bateau (schooner) des pilotes du fleuve.

BRASSER ou BRASSEYER, v. a. C'est l'action de mouvoir les bras d'une vergue, de changer à volonté l'angle qu'elle fait avec le plan longitudinal de la quille du bâtiment et la direction du vent ; pour orienter au plus près, pendant qu'on hale sur les boulines, on brasse sous le vent, pour ouvrir les voiles au vent le plus possible : quand on veut brasser d'un bord, on file le bras de l'autre, afin de donner une nouvelle direction aux vergues, en les tournant sur la partie de l'avant de leur mât respectif, sur lequel elles sont retenues par leur centre, à une drisse ou suspente. — Brasser carré, c'est placer les vergues en croix, former des angles droits avec la quille. Brasser à culer, ou mettre les voiles sur le mât, brasser au vent, en ralingue, à contre ou contre-brasser, c'est changer promptement la direction oblique des voiles pour une contraire à l'autre bord.

BRASSEYAGE, s. m. (*Brassage ne conviendrait-il pas mieux ?*) C'est la facilité dans l'action de brasser. Au moyen du brasseyage des vergues, on donne aux voiles la situation qui leur convient, d'après la direction du vent, par rapport à la route à suivre : les vergues ne font jamais, avec la quille d'un grand bâtiment, un angle plus petit que trente-trois degrés, la plus grande obliquité ne pouvant jamais être plus de deux quarts et demi, pointes ou air de vent : mais il ne navigue généralement, en longue bordée, au plus près,

qu'à six quarts. Il faut que la mer soit belle pour qu'un grand bâtiment porte, bien orienté, à cinq quarts et demi, et marcher, faire un sillage, à 63° de l'origine du vent. Les petits bâtimens, particulièrement ceux qui ne sont pas à trait carré, reçoivent l'impulsion du vent sous un plus grand angle d'incidence. — On dit d'une vergue qui est beaucoup brassée, qu'elle porte au brasseyage sur les étais, les haubans et galhaubans d'en avant sous le vent. On garnit ce point de cuir vert ou de sangle, contre le frottement du brasseyage. Une manœuvre courante est quelquefois genopée (sous le vent) au brasseyage. On donne le nom de jumelle de brassiage à une sorte de garniture en bois de chêne roustée sur l'avant des bas mâts quoiqu'elle ne serve nullement à écarter la basse vergue du mât, vu que sa suspente l'en écarte assez pour faciliter son brasseyage sans éprouver d'autre gêne que les haubans et les galhaubans, ceux du bord sous le vent les plus de l'avant. *Voy.* Jumelle.

BRASSIAGE, s. m. Quantité de brasses d'eau que la sonde a trouvées au dessus du fond de la mer, ou la profondeur de la mer au-dessous de son niveau : on le dit grand quand il y a plus de quarante brasses d'eau, et petit au-dessous de six brasses; de huit à quinze, bon brassiage pour mouiller, si toutefois la qualité du fond (le sol) convient. Le brassiage est très variable dans certains parages; il est plus constant dans d'autres.

BRAYER, v. a. Couvrir de brai liquide et chaud, l'étoupe qui remplit les coutures ou les joints entre les bordages d'un bâtiment, pour empêcher les eaux de séjourner ou de pénétrer dans l'intérieur, et préserver l'étoupe de la pourriture. Les calfats qui font cette opération se servent de guipons ou de petites cuillers, dites cuillers à brai, de guipon pour les coutures de la carène et de cuillers à celles du bordage des ponts. — On braie les soutes à pain (biscuit) en étendant du brai chaud sur les planches minces en sapin qui recouvrent le vaigrage du bâtiment, dans l'intérieur des soutes destinées à recevoir le biscuit en galette. Le brai s'étend aussi sur les cloisons intérieurement.

BRECIN, s. m. Bout de cordage garni de nœuds, ayant un croc à un bout, et servant à monter de la cale ou à y descendre à la main, divers petits objets; particulièrement les barils de galères. Dans quelques ports on lui donne improprement le nom de verrin. On donnait autrefois ce nom à l'amure de misaine lorsqu'elle était double. On disait, écouet à brecin; amure à brecin.

BREDA, s. m. Bout de cordage volant, terminé par un croc qui sert momentanément à tenir au bossoir le point du vent de la misaine, lorsqu'elle est orientée d'un vent plus ou moins largue. Le breda ne sert guère que lorsqu'on a commandé : la misaine au bout du bossoir! ou simplement, la misaine au bossoir.

BREDINDIN, s. m. Palan moyen qu'on aiguillète sur les étais de bas-mâts, au dessus des écoutilles, mais plus habituellement à l'aplomb de la grande; pour servir à hisser de la cale, ou y amener divers objets d'un poids médiocre. Il ne reste en place que dans les ports et rades. *Voy. pl.* F, *fig.* 18. Le palan

dit brediudin est formé d'une poulie simple à croc pour le bas, et d'une double en haut, au bout d'un pendeur, dans lesquelles passe son garant qui descend jusqu'à une poulie de retour, crochée sur le pont, on y passe quelquefois le courant du garant *g*, *même fig.*

BRELLE, s. f. Assemblage de pièces de bois fait en forme de radeau, dont on compose un petit train pour le faire flotter; il faut quatre brelles pour faire un train complet de bois de charpente ou de sciage.

BRETON (en), adv. Arrimer en breton, être en breton; c'est-à-dire qu'un objet d'arrimage quelconque est placé en travers au lieu d'être en long par rapport à la figure de la cale. Futaille en breton; pièce en breton, qui n'est point arrimée dans le sens de sa longueur et de celle du bâtiment.

BREUILS, s. m. pl. Ancien nom de menus cordages qui servaient à diminuer la surface des voiles, tels que cargues et fausses cargues, ce qui donnait lieu au v. a. Breuiller, synonyme de carguer, retrousser une voile.

BREUVAGE, s. m. Mélange de vin et d'eau qu'on donne quelquefois aux équipages à la mer sans égard à la ration. On dit, faire du brevage, donner du breuvage.

BRICOLE, s. f. C'est l'action des poids élevés au dessus du centre de gravité, résultant du mouvement latéral que causent à un bâtiment les poids au dessus de son centre de carène, ce qui lui ôte de sa stabilité quand il est sous voile, et que le vent du travers le fait plus ou moins incliner. Un vaisseau à trois ponts a beaucoup de bricole occasionée par le poids des canons de ses batteries hautes.

BRIDE, s. f. Sorte de grande crampe dont le milieu prend sous la quille d'un bâtiment: les branches s'élèvent jusqu'à 15 et 16 pouces de chaque côté de l'étambot sur lequel elles sont clouées, avec les mêmes clous que l'on emploie aux ferrures du gouvernail; cette bride lie le bout de la quille, à l'endroit du tenon, avec l'étambot. La fausse quille est clouée par dessus.—Pour les vaisseaux et les grandes frégates on cloue deux fortes plates-bandes en fonte, sur les côtés, tenant l'étambot avec la quille sans passer dessous.

BRIDER, v. a. Serrer étroitement, lier ensemble, fixer invariablement deux ou plusieurs cordages tendus à peu près parallèlement et qui laissent quelque distance entre eux. On bride les liures de beaupré, les estropes de poulies, les veltures, etc., en faisant plusieurs tours parallèles sur deux cordages qu'on fait joindre en souquant bien les tours. Le plus souvent c'est le bout du même cordage qui a servi à lier, à envelopper un objet, qui sert à le brider.

BRIDOLE, s. f. Nom que l'on donne à un petit appareil qui sert à faire ployer certains bordages d'un bâtiment pour les faire joindre sur la membrure. Les bouts de l'espar court et fort qui croise le bordage, ont à chaque extrémité un bon filin qui les tient au bord, au moyen de plusieurs tours passés dans des mains de fer clouées, à cet effet, au dessus et au dessous de la

pièce qu'on veut approcher. Des coins qui sont introduits de force entre l'espar et le bordage, contribuent à le faire accoster pour être cloué; un bordage dans cet état de pression, est dit être sous bridole. Les pièces qui entrent dans les mâts et vergues d'assemblage, sont jointes par des bridoles.

**BRIDURE**, s. f. Expression dont on se sert pour désigner le moyen de souquer, de réunir des cordages tendus et séparés, à l'effet d'ajouter à leur tension. C'est le résultat de l'action de brider. L'avantage des bridures est de faire travailler, avec plus d'ensemble, les objets bridés. Lorsque la bridure se fait avec un cordage étranger, il est beaucoup plus faible; telle qu'une grosse ligne sur les bragues, les élingues, etc. La bridure fait raidir davantage le cordage qui lie et force les parties à se rapprocher jusqu'à se toucher.

**BRIEUX** ou **BREF**, s. m. Très ancien mot qui désignait en Bretagne, un droit de péage exigé des navires au cabotage, en leur livrant le congé ou le bref.

**BRIG**, s. m. Grand bâtiment à deux mâts; le grand mât incliné sur l'arrière; il grée des cacatois et des bonnettes, comme les bâtimens à trois mâts. *Les brigs devraient avoir toutes les vergues de l'arrière de même dimension que celles de l'avant:* ils ont communément une grande voile carrée enverguée: ceux de guerre montent dix-huit, vingt, et jusqu'à vingt-deux caronades du calibre de 18 et 24, ils ont un entrepont. *Voy. pl.* A, *fig.* 2, un brig de guerre. — Le commerce équipe des brigs qui portent jusqu'à trois cents tonneaux. *Voy.* Brigantin, Senau et Langard.

**BRIGADE**, s. f. Dans les ports militaires, les ouvriers sont souvent réunis en brigades, ainsi que les matelots canonniers. On dit une brigade de canonniers, de charpentiers, de calfats, etc. — Brigade est aussi le nom que l'on donne encore quelquefois à la gaffe d'un canot.

**BRIGADIER**, s. m. Titre du premier des matelots d'une embarcation; il est posté sur l'avant pour défendre les abordages avec la brigade, d'où il tire son nom (on dit généralement la gaffe). Le brigadier jette aussi le grapin lorsqu'on veut mouiller; il remplace le patron au besoin: les autres canotiers, ayant chacun leur aviron, restent à leur place sur les bancs de nage.

**BRIGANTIN**, s. m. Diminutif de brig, petit bâtiment à deux mâts qui n'a qu'un pont. Il a précédé les brigs, et a conservé sur ceux-ci sa première forme et son gréement, étant en tout plus petit que le brig qui a imité sa voilure. Le nom de sa grande voile (c'est aussi celle du côtre, cheloup, goëlettes et both) a passé sur les plus gros vaisseaux. Le brigantin ne grée guère que des perroquets volans, point de cacatois, de troisième foc ni de flèche-en-cu. Ses vergues de l'arrière sont moins longues que celles de l'avant, c'est-à-dire que les voiles ont moins d'envergure. *Voy. pl.* B, *fig.* 10. La grande voile du brigantin s'amène toujours; il ne porte jamais de grande voile carrée.

**BRIGANTINE**, s. f. Voile aurique des brigs et brigantins que les grands bâtimens hissent sur la corne au mât d'artimon; lorsque le vent est fait, ils y

ajoutent une bonnette. *Voy. pl.* A, *fig.* 2, *a.* Par un vent frais, une seconde brigantine (qu'on peut appeler artimon) remplace avantageusement cette ancienne voile, et succède à la brigantine; cette deuxième ou petite brigantine est le plus souvent enverguée sur la corne. *Voy.* Artimon.

BRIN, s. m. En marine on distingue du chanvre de premier, second et quelquefois troisième brin; la longueur plus ou moins grande des fibres du chanvre en fait la différence. On sépare le premier du second brin au moyen du peigne à dégrossir dont on se sert dans les corderies. Les fils qu'on fait avec le premier brin, sont du double plus forts et moins gros que ceux confectionnés avec le second. Le fil n'en est donc pas également recherché. Le troisième brin n'étant que de fibres courtes et d'étoupe, n'est propre qu'à faire des cordages très inférieurs qu'on ne peut employer dans le gréement des bâtimens. *On a aujourd'hui des procédés qui procurent de meilleur fil et donnent, par conséquent, des cordages plus forts à volume égal.* — On dit un brin de bois, un bois de brin. *Voy. l'art.* Bois.

BRINGUEBALE, s. f. Levier qui sert à faire mouvoir le piston de la pompe: espèce de gaule longue d'environ dix pieds, pour un vaisseau de 74 : elle diminue ou elle augmente en raison du creux du bâtiment. La bringuebale est garnie à une de ses extrémités d'un bout de cordage portant un croc qui prend à une estrope sur la gaule du piston : à l'autre bout se trouvent huit à dix bouts de cordage garni de nœuds formant ce qu'on appelle le martinet, sur lequel se rangent un même nombre d'hommes pour pomper. La bringuebale à main qui sert aux pompes des petits bâtimens, met le piston en action avec un ou deux hommes.—(*J'ai établi depuis* 1804 *le point d'appui de la bringuebale sur le fronteau du gaillard d'arrière : on pompe de dessus le second pont et on ne doit élever l'eau du fond de la cale que jusque sur le premier pont des plus grands vaisseaux.* On n'a pas de bringuebale pour les pompes à chapelet.

BRIQUET, s. m. Sabre propre aux marins parce que la lame est courte. On donnait anciennement le nom de coterel à une espèce de sabre court.

BRION, s. m. Pièce de bois de charpente qui appartient à la quille et à l'étrave d'un bâtiment, et que l'on nomme aussi ringeot: sa forme est angulaire; une des branches droite et longue commence la quille sur l'avant; l'autre fait le contour du bas de l'étrave. Ainsi le brion forme la première liaison de l'étrave avec la quille, il est lié à ces deux pièces majeures par des empatures. Le pied du taquet de gorgère porte quelquefois sur un adent fait au haut du brion.

BRIS, s. m. Ce mot vieillit. *Voy.* Naufrage. État d'un bâtiment qui est défoncé, brisé par un échouement. C'était un droit seigneurial du lieu où un bâtiment venait se briser. Jusqu'en 1681, les juges de l'amirauté étaient chargés de connaître des bris, naufrages et échouemens : ce droit de bris fut alors totalement éteint, excepté sur les bâtimens ennemis perdus et sur les objets qui n'avaient point de propriétaire connu. Le roi ou l'amiral avait encore,

à l'époque de la 1$^{re}$ révolution, un droit de naufrage, d'épaves et de varech.

**BRISANS**, s. m. pl. Un écueil quelconque, ou seulement un corps flottant occasione en mer des brisans; souvent la nuit on entend les brisans sans les voir; ce sont des lames que la rencontre de ces écueils rendent irrégulières et plus ou moins agitées par le vent: c'est donc en passant sur des roches, coraux ou sables élevés près du niveau de la mer que ces lames en se déployant et se repliant sur elles-mêmes forment les brisans: il y en a d'une grande étendue. *Voy.* Récif. Les vigies, en les découvrant, crient de la tête des mâts: Brisans devant nous! Brisans par le bossoir de tribord, de bâbord ou par le travers; par un tems calme, un ras ou lit de marée, est quelquefois pris pour des brisans. Un bâtiment qui se trouve engagé au milieu de ces lames est dans les brisans; si elles roulent sans repos les unes sur les autres en écumant par la violence des chocs, le danger de périr corps et biens est alors très grand. Plusieurs marins donnent, par extension, le nom de brisans aux écueils mêmes. Ce mot est fréquemment employé au pluriel, parce que diverses lames se brisent à la fois sur ces dangers qui présentent souvent plusieurs points différens sur une grande étendue.

**BRISE**, s. f. Exception locale aux vents alizés. Vent qui souffle assez régulièrement dans presque toutes les îles de la zone torride, on a la brise de terre la nuit, et le matin celle du large, un peu avant midi; quand elle arrive, elle dure assez fraîche jusqu'au soir; mais elle ne s'élève pas tous les jours, il y a des brises très fraîches qu'on surnomme carabinées; elles sont d'une plus longue durée lorsqu'elles soufflent avec violence; ordinairement la brise de terre est faible et ne s'étend pas à plus de deux lieues de la côte, où elle se perd dans les vents alizés. Les nuits sont assez généralement calmes.

**BRISÉ, ÉE**, *part.* Un bâtiment, une barque est brisée quand, après avoir échoué, il est démoli par la force du choc de la mer. *En moins d'une heure, le bâtiment fut brisé, mis en pièces.*

**BRISÉ** ( mantelet), adj. C'est le nom qui fait distinguer les mantelets de sabord en deux parties, de celui d'une seule pièce. On dit mantelets brisés de ceux qui ferment les sabords par moitié tombante sur le bordé, et moitié relevant comme ceux entiers.

**BRISEMENT**, s. m. Effet des lames qui se brisent en déferlant, sur une digue, la côte, un rocher, etc.

**BRISER**, v. n. Se dit de la mer qui, agitée par le vent, choque un corps avec plus ou moins de violence. La mer commence à briser à terre, la mer brise sur tel écueil, la lame brise sur la côte, la mer brise au large, elle brise sur la jetée. Les lames écumantes s'élèvent à des hauteurs d'autant plus grandes qu'elles sont poussées avec plus de vitesse.

**BRISURE** ( mâts à ), par opposition de mâts à pibles. On appelle mâts à brisure la mâture la plus générale des grands bâtimens: c'est-à-dire celle qui comprend les bas-mâts, mâts de hune, etc., guindés au dessus les uns des autres.

BROCHE, s. f. Baguette en bois coupée de longueur à donner la mesure du diamètre d'un mât d'assemblage : à l'atelier de la mâture, on en fait plusieurs pour avoir le diamètre du mât sur divers points de sa longueur : la plus longue broche donne le plus grand diamètre, ce qu'on appelle le gros du mât. — Broches, sorte de brochette, portion de broche en bois, longue de dix à douze pouces, de la grosseur du doigt, un bout en pointe; l'autre plus gros est aplati pour y marquer le numéro du plat du matelot ou soldat à qui la broche appartient : elle sert à embrocher la portion de viande fraîche ou salée, et la morue sèche, qui se distribue à chaque plat, à bord des bâtimens du roi. Un bout de fil à voile ou de lignerolle, lie la viande à la broche, afin qu'elle ne s'en sépare pas en cuisant dans la grande chaudière de l'équipage. Le numéro de la broche indique au coq le plat qu'il doit appeler, pour remettre à chacun sa ration cuite sur la broche.

BROCHETER, v. a. C'est prendre la mesure des diverses largeurs que doit avoir un bordage pour la place qu'il a à remplir sur la muraille d'un bâtiment. Pour cette opération, une ligne ou cordeau est tendue sur les membres, à la place que doit occuper un bordage, avec les brochettes dont elle est armée, en la croisant à angle droit : les brochettes s'ajustent à la longueur qui convient pour la largeur du bordage qu'on doit travailler : il en est de même pour fixer les diamètres d'un mât en chantier. En brochetant, on a l'attention de présenter le gros bout de la brochette du côté du can supérieur du bordage.

BROCHETEUR, s. m. On désigne quelquefois ainsi, l'ouvrier qui brochette un bordage parce qu'on le choisit intelligent.

BROCHETTE, s. f. Petit morceau de bois mince, mesure de différentes longueurs, que les charpentiers des ports emploient à préparer un bordage destiné à être mis en place ; elles indiquent ces largeurs dans différens points, et leur suite régulière sur la longueur totale.

BROUILLARD, s. m. Météore aqueux : les marins disent brume ou brouillard, selon qu'il est plus ou moins dense : brouillasse, bruine, diminutif de brouillard, petite pluie ; et parages où on trouve de la brume, horizon brumeux, saison brumeuse du grand banc. On dit, le brouillard s'élève, le brouillard tombe, selon que la vapeur, les exhalaisons, sont plus ou moins épaisses dans l'air.

BRUESME-D'AUFFE, s. m. Cordage de Sparte, employé plus particulièrement sur la Méditerranée. *Voy.* Bastin.

BRULOT, s. m. Bâtiment quelconque disposé pour brûler les bâtimens de l'ennemi, auxquels on l'accroche, en se consumant lui-même, par le moyen des artifices et des matières combustibles dont il est chargé. On s'en sert peu sur les côtes, et point dans les escadres depuis long-tems.

BRUME, s. f. (Brouillard très épais.) Brumaille, diminutif de brume, petite brume. On dit aussi brumasse, il brumasse. La brume est formée sur la

mer, d'amas de vapeurs aqueuses, souvent immobiles et stagnantes : lorsqu'un bâtiment se trouve entouré d'une brume très épaisse, les marins disent trivialement qu'elle est à couper au couteau. Les brumes sont très communes sur le grand banc de Terre-Neuve; elles nuisent beaucoup lorsqu'elles masquent les terres aux bâtimens qui en approchent. Entre les bâtimens de guerre, on a des signaux de brume, tant pour éviter les abordages que pour se conserver ensemble pendant sa durée, sans trop s'écarter les uns des autres. *Voy.* Lambis. Cette circonstance de brume très épaisse commande une voilure maniable, et un petit sillage, particulièrement en armée ou escadre. Brumeux, qui tient de la brume, qui n'est pas clair. Tems brumeux, qui empêche de voir un horizon éloigné.

BRUT, adj., qui n'est pas mis en œuvre. Un mât, mâtereau, un arbre dont on n'a enlevé que l'écorce, est encore brut. On dit de même une pièce de bois brute. En général les bois d'approvisionnemens pour les ports sont bruts tant qu'ils ne sont pas travaillés, prêts à mettre en place. Le bois brut est presque réduit à la moitié par le travail que la plupart des pièces éprouvent.

BUCHE ou BUYSE, s. f. Les Hollandais ont de ces sortes de bâtimens pour faire la pêche du hareng et du maquerau : ils sont du port de quatre-vingts tonneaux environ, d'une forte construction, très enflés de l'avant, et portent trois mâts courts qui gréent trois voiles carrées; ils ont quelquefois un bout-dehors pour gréer un foc, ils portent encore un tape-cu et même un hunier volant sur la grande voile : leurs mâts s'abaissent sur l'arrière au moyen de bascules. *Voy. pl.* B, *fig.* 2.

BUCHER, v. a. Dégrossir une pièce de bois, la travailler grossièrement; en enlever l'excédent du bois pour l'approcher des dimensions voulues : c'est la bucher à coups de haches. C'est aussi détruire une pièce, ou seulement une partie, que l'on doit remplacer par une meilleure.

BUGALET, s. m. Petit bâtiment à deux mâts, employé sur les rades et côtes du Finistère pour le transport des poudres, passagers, marchandises, provisions, etc. Il porte une misaine et une grande voile carrée, un hunier au dessus de celle-ci, un et quelquefois deux focs : son mât de misaine est très court. *Voy. pl.* C, *fig.* 17. (Bugalet est un mot breton qui signifie enfant.)

BULLETIN, s. m. Anciennement on délivrait aux officiers mariniers et matelots, des certificats appelés bulletins; ils détaillaient les services et le grade. *Voy.* Livret.

BURIN, s. m. Très gros épissoir en bois dur, court et arrondi; il a la forme d'un cône tronqué; il sert à ouvrir les œillets des estropes, bagues, etc. Il y en a aussi de forme cylindrique, que l'on emploie à réunir deux gros cordages en passant l'œillet de l'un dans l'autre, ou à saisir les pataras à leurs estropes, quelquefois à suspendre de grosses caliornes. — On a, dans les ports, une autre espèce de burin; c'est une sorte de bélier pour frapper et chasser

des coins entre la bridole et les deux jumelles de mâts qu'on veut rapprocher l'une contre l'autre. *Voy.* Blin.

BURINER, v. a. Agir avec une masse ou burin. Buriner des coins de bois dur posés horizontalement, destinés à assujétir et à maintenir un objet en place. Buriner des aiguilles de carène en poussant des coins sous leurs pieds, avec la masse, jusqu'à faire toucher le mât du bâtiment à l'étambrai, du côté du vent.

BUQUETTE, s. f. Mesure, sorte d'échelle des diamètres d'un mât, ou des largeurs d'une pièce de bois, dans différens points pris sur leurs longueurs.

BUT-EN-BLANC, s. m. En ligne droite; c'est tirer sur le but sans que le boulet soit porté dans une ligne courbe, comme ceux que l'on tire à toute volée.

BUTIN, s. m. Autrefois le butin était ce qu'il était permis de prendre dans un bâtiment qu'on amarinait: un butin de la valeur de plus de 30 francs était réputé pillage; cet usage est aboli depuis long-tems. Les ordonnances modernes évitent de traiter du butin; on doit le regarder comme proscrit; cependant les capitaines preneurs ont toujours les objets communs placés dans les chambres du bâtiment pris, tels que les provisions de table, lunettes, cartes, instrumens, etc.

# C

CABAN, s. m. Espèce de capotte de grosse étoffe, ayant un capuchon, que portent les matelots, pendant qu'ils sont de quart et qu'il fait mauvais tems. Les Provençaux s'en servent plus particulièrement.

CABANE, s. f. Couchette de cinq pieds neuf ou dix pouces de longueur, et de vingt-six à vingt-huit pouces de largeur, qu'on bâtit en dedans des murailles de l'arrière des bâtimens du commerce, pour les passagers et les derniers officiers. Les chambres des maîtres, dans les bâtimens de guerre, ne sont plus sur les dunettes; elles sont placées dans les entreponts des frégates et les faux ponts de vaisseaux; on les nomme cabanes. Dans le Levant, on dit indifféremment cabane, camague ou cajute.

CABANER, v. a., une embarcation; c'est la mettre sens-dessus dessous; la renverser sur un pont, sur une cale ou sur le rivage, lui mettre la quille en l'air: elle forme alors une sorte de cabane; pour ce qui serait dessous, ou resté dedans. — On cabane une ancre qui vient d'être relevée du fond, par la chaloupe, en la rentrant dans le sens de sa longueur, sur l'arrière de la même chaloupe qui, dans ce cas, la porte en grand, au lieu de la conserver pendante en dehors.

CABANER, v. n. Un bâtiment cabane en mer s'il chavire; il a fait capot,

il emplit, tout est perdu.—Une ancre cabane sur le fond quand les becs viennent en travers, et que le jas est dressé perpendiculairement.

CABESTAN, s. m. Sorte de treuil (espèce de vindas), machine qui sert dans les bâtimens à exécuter des travaux qui exigent de grands efforts. Le cabestan principal (ainsi qu'un guindeau) est toujours placé sur le même pont que celui où courent les câbles venant des écubiers. Il y en a de différentes grandeurs : un grand cabestan a en diamètre, à sa base, le douzième du bau du bâtiment, et le petit cabestan les deux tiers du grand, il est disposé de manière à tourner sur son axe vertical. Des barres que l'on place dans les mortaises à la tête d'un cabestan, servent à le faire agir pour raidir les cordages dont il est enveloppé : on en distingue de doubles pour les grands bâtimens, de simples pour les gaillards ; on nomme le cabestan, placé sur le gaillard d'avant d'un grand bâtiment, le petit cabestan, pour le distinguer du grand qui se trouve sous le gaillard d'arrière (les mousses qui ont mérité le fouet, sont envoyés au petit cabestan pour recevoir tant de coups de martinet la culotte basse : on les place à cet effet à cheval sur une des barres), et il y en a de volans dans les ports. *Il conviendrait d'embarquer un cabestan volant sur chaque grand bâtiment de guerre. Voy. pl.* F, *fig.* 37, un grand cabestan, garni de la tournevire, et celui du gaillard d'arrière sur sa tête.

CABESTERE, s. f. (De l'espagnol : tête ou partie supérieure de la terre ou d'une île.) Nom que l'on donne, aux petites Antilles, à la partie des îles qui est au levant en opposition avec basse terre ; c'est-à-dire terre sous le vent, attendu que les vents règnent de l'orient.

CABILLOT ou CAVILLOT ET QUINÇONNEAU, s. m. Petit morceau de bois travaillé pour recevoir au milieu de sa longueur une estrope de ligne ou commande : il y en a de différentes grosseurs : ils servent en quantité de places dans le gréement d'un bâtiment, comme aux écoutes de perroquets (*voy.* Mettre) ; aux pavillons de signaux, etc. *Voy. pl.* E, *fig.* 26.—On donne aussi le nom de cabillot à une cheville en bois qui passe dans l'œillet de la tête d'une cheville de fer sous la hune d'un grand bâtiment. Cette dernière, goupillée sous l'élongis, sert, avec le cabillot, à tenir la hune sur ses barres. On en place plusieurs pour plus de solidité ; ce moyen n'est employé qu'aux hunes pleines.

CABINE, s. f. Petite chambre, cabane ou couchette d'attache, à bord de certain bâtiment de commerce.

CABLE, s. m. Très gros cordage composé de trois aussières commises ou cablées au tiers, *voy.* Commettage ; amarre d'un bâtiment quand il est à l'ancre : il y en a depuis six pouces de circonférence pour les petits bâtimens, jusqu'à vingt-quatre pouces pour les plus grands. *Voy.* Grelin. La longueur d'un câble est fixée à cent vingt brasses : chaque bâtiment en a plusieurs et presque toujours deux ou trois dehors, étant au mouillage, sur deux ancres. Le câble d'affourche est filé de manière à ne laisser en dedans du bord que quinze à vingt brasses pour la facilité de le dépasser lorsqu'on a des tours à défaire

avec l'autre câble, nommé la grande touée, qui est ordinairement de deux câbles, quelquefois trois. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *h*, *a*. Le câble de veille étalingué sur la plus forte ancre d'un bâtiment, a généralement une touée de deux câbles. Celui de détroit est sur l'ancre de ce nom qui ne se mouille que dans les cas où on est toujours en appareillage, soit le long d'une côte saine, dans un golfe ou détroit. Un bâtiment s'en sert aussi, d'un petit vent, pour se touer.—On dit le câble est raide, le câble travaille, il appelle de l'avant, il appelle du travers, de dessous, le bâtiment court sur son câble : il y a du mou dans les câbles : il y a des tours dans les câbles, ou seulement un croix dans les câbles. (Un câble pèse environ le double de son ancre.) Ceux en fer doivent avoir plusieurs émérillons sur la longueur entre les chaînons et sur la cygale de l'ancre, pour empêcher cette longue chaîne de tourner et de se rompre.—Le câble est dit sur le bout quand il n'en reste dans le bâtiment que ce qu'il en faut pour prendre le tour de bitte.—Être à un câble de distance, c'est la longueur d'une encâblure qui sépare deux bâtimens, etc.—On désigne par câble de redresse, le gros cordage passé sous un bâtiment en carène, et câble de retenue, celui qui est disposé pour agir en sens contraire sur le bâtiment, étant couché sur le côté.

CABLEAU, s. m. (Les marins écrivent câblot.) Diminutif de câble : amarre qui sert aux embarcations pour les tenir généralement sur leurs grapins. La longueur d'un câblot est de soixante brasses, sa grosseur est en proportion du poids du grapin : les plus forts sont cordés en grelins.

CABLER, v. a. Terme de cordier qui signifie commettre un câble, le tortiller pour le former, avec trois aussières tordues en grelins ou formant neuf torons.— Depuis quelque tems on a adopté des chaînes pour câbles ; elles obligent à garnir les bittes et les écubiers en fer. Ces câbles-chaînes ne sont pas généralement en usage ; car il serait dangereux pour un bâtiment de s'en servir si chaque chaînon n'avait pas été éprouvé d'abord, ensuite tout le câble élongé et tiré par de très grands efforts, avant de l'employer. *Voy.* une portion de ce câble-chaîne, *pl.* D, *fig.* 20, et *fig.* 21 un capon en chaîne.

CABLURE, s. f. Ce mot, tiré des pêcheurs, est adopté par tous les marins pour désigner une pierre percée qui tient lieu de grapin : elle n'est souvent qu'entaillée pour recevoir l'estrope sur laquelle on étalingue un câblot, ou les bouts des ralingues inférieures d'un filet qu'on élonge sur un fond poissonneux. Les uns l'appellent cablure, les autres cablière.

CABONIGRO, s. m. Espèce de sagoutier, genre de palmier, portant une sorte de chevelure très fournie, qui est employée aux Manilles, à faire des cordages pour la marine. Le cabonigro a l'avantage de se conserver dans l'eau douce et dans l'eau de mer. On donne à ces câbles plus de grosseur, parce que cette espèce de crin qui les compose ne peut pas être assez cordée. Le cabonigro est encore plus léger sur l'eau que l'abaca.

CABOTAGE, s. m. Navigation de cap en cap. On distingue le grand cabotage où on voyage aux Etats voisins dans les environs des côtes, en les perdant de

vue quelquefois, d'avec le petit cabotage, où l'on suit les terres sans s'en écarter. Les petits bâtimens du commerce qui font le cabotage sont commandés par des maîtres et patrons qui connaissent les caps, les pointes, les bancs, les roches et les marées, ainsi que les lieux des meilleures relâches. On dit caboter de port en port, de côte en côte, c'est faire le cabotage.

**CABOTER**, v. n. Faire le cabotage, la navigation du cabotage. *Voy.* ce mot.

**CABOTEUR**, s. m. Marin qui fait le cabotage.

**CABOTIER**, s. m. Le mot *cabotier* désigne particulièrement les *bâtimens qui font le cabotage* ; et caboteur, les hommes employés également à la navigation du cabotage.

**CABRE**, s. f. (Tiré de l'espagnol *cabra*, chèvre.) Fourche, espèce de bigue volante, dressée momentanément par le moyen de deux ou trois mâtereaux plus ou moins longs, réunis par le haut au moyen d'une portugaise simple, pour recevoir une poulie qu'on y aiguillette en dessus très près, pendante au milieu : ces mâtereaux sont écartés à leurs pieds. Cette machine sert dans les ports à enlever des fardeaux, notamment les pièces de bois. *Voy. pl.* E, *fig.* 82.

**CABRION**, s. m. Sorte de chevron de chêne ou sapin d'un petit équarrissage. Ceux qui servent aux charpentiers des ports et des bâtimens, ont de seize à dix-huit pieds de longueur; ils sont beaucoup plus longs que ceux embarqués par le maître canonnier pour servir en travers sous les roues de l'arrière des affûts, lorsque les canons sont à la serre. Ceux-ci sont d'une forme triangulaire et n'ont en longueur que celle de l'essieu de derrière de l'affût de la première batterie.

**CACATOIS** ou **CACATOA**, s. m. Ce sont les plus petits mâts qu'on grée, dans les grands bâtimens, au dessus de ceux de perroquet; ils ont leurs vergues, voiles et bonnettes comme les autres mâts, et sur leurs flèches on établit, dans les beaux tems, des cacatois volans ou papillons. *Voy. pl.* D, *fig* 1, *k*, *k*, *k*. Le nom de cacatois vient du malais *cacatoa*, qui signifie le perroquet blanc hupé.

**CACHE-ADENT**, s. f. C'est la désignation de la petite entaille au talon d'une varangue, qui entre dans l'adent de la contre-quille et la couvre entièrement.

**CADÈNE**, s. f. (Du mot espagnol *caděna*, chaîne.) Appelé plus généralement, chaîne de haubans : ces deux désignations sont synonymes. La moitié des caps de moutons, ceux inférieurs, sont tenus par les chaînes qui les estropent. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, 2, 2, 2, ou mieux *pl.* E, *fig.* 68, *m*, le cap de mouton inférieur. — Quelques pêcheurs nomment cadène une petite planche de liége sur laquelle ils roulent leurs lignes. *Voy.* Traillet.

**CADRANERIE**, s. f. Ancienne désignation de l'atelier des boussoles où on fait les compas de route et autres, les baromètres nautiques, les sabliers, etc.

On donnait le nom de cadranier à l'ouvrier chargé de cet atelier dans les grands ports.

CADRE, s. m. Assemblage de quatre tringles, formant une sorte de rectangle, pour un lit volant: les officiers et passagers ayant rang d'officiers, se servent de ces cadres ou lits de bord quand ils n'ont pas de chambre. Le fond de cette sorte de hamacs est garni d'un carré de bois de cinq pieds et demi de longueur, sur dix-huit à vingt pouces de largeur; on y cloue des sangles en toile, et un ou deux matelas couvrent le tout. Ils sont garnis d'araignées avec une bague à chaque bout pour les pendre à des crocs aux baux ou aux barrots comme les hamacs ordinaires. Les cadres pour les malades, sorte de châlits, sont formés aussi avec quatre tringles (mais plus fortes), garnis intérieurement d'un transfilage en ligne ou de sangles en toiles, cloués sur des pieds formés par quatre bouts de cabrion très bas, qu'on monte au besoin dans les faux-ponts des vaisseaux. Un matelas rempli d'étoupe blanche, long de six pieds et large de trois, et une couverture de laine, compose le lit qui sert aux matelots blessés ou malades. Nos bâtimens de guerre les ont aujourd'hui en fer. On dit, nous avons tant d'hommes sur les cadres. Etant en rade, on porte les malades aux hôpitaux sur le carré de leur cadre, détaché de ses pieds.

CAGE, s. f. Les cages à poules ou autres volailles sont des espèces de mues qu'on embarque sur les bâtimens pour conserver à la mer les poules, oies, dindes et canards, de provision pour les tables; elles ne sont point semblables; il y en a à un ou deux étages et de grandeurs différentes. — Les cages à drisses des huniers, toutes ouvertes par le haut, sont rondes et à jour sur les côtés et au fond. On s'en sert moins qu'autrefois.

CAGNARD, s. m. Anciennement les cagnards, ainsi que tous les prélarts dont on se servait dans la marine, étaient en toile goudronnée. Aujourd'hui ces cagnards, qui sont en toile de Mélis double et à quatre et six fils, sont peints à deux couches, en ocre jaune ou rouge. Les cagnards servent à abriter les gens de quart, de la pluie et de la mer, du côté du vent où on les place. Ils sont tendus dans les bas haubans, le bas à croiser sur le bastingage. C'est un grand prélart.

CAGOUILLE, s. f. (vieux.) *Syn.* de volute de revers de l'éperon d'un grand bâtiment. La partie la plus élevée de l'éperon derrière le haut de la figure, ou sa place même.

CAGOUILLE, s. m. Nom d'un petit vers luisant des îles Antilles que certaines femmes blanches et celles de couleur, mettent dans leurs cheveux, comme ornement de soirée.

CAGUE, s. f. Petit navire hollandais d'environ cinquante pieds de longueur à plates varangues : il a un mât incliné sur l'avant, qui porte une voile à livarde et une trinquette. La cague se sert de semelle, comme tous les bâtimens ayant cette forme de construction. Les cagues font la pêche, le petit

cabotage, et naviguent dans l'intérieur. *Voy. pl.* B, *fig.* 13. C'est aussi le nom d'une petite futaille de bord, contenant quinze de nos litres.

**CAHIER**, s. m. Non donné improprement (cahier des signaux) au livre où se trouvent réunis les signaux et la tactique. *Voy.* Livre.

**CAÏC** ou **CAÏQUE**, s. m. On donnait ce nom à l'esquif qui servait à une galère : l'avant et l'arrière étaient terminés en pointe comme les bateaux de pêche de la Méditerranée. — Les caïques connus dans l'Archipel sont de petits canots montés par trois hommes, allant à la voile et à l'aviron. — On donne encore ce nom à de petits bâtimens en usage dans le Levant, ainsi qu'à des barcasses armées quelquefois en corsaire sur la mer Noire, montées par des Cosaques. *Voy.* Canonnière.

**CAIES**, s. f. *Voy.* Cayes.

**CAILLEBOTE**, s. m. Petit morceau de bois de chêne qu'on cloue sur une pièce de membrure, pour remplir un défaut, de même que les romaillets se placent dans les bordages. — On donne le nom de caillebotes, dans plusieurs ports, aux adens qui se trouvent dans le point des jumelles, avec la mèche des mâts d'assemblage.

**CAILLEBOTIS**, s. m. Espèce de panneau à jour, formé de petites lattes de différentes épaisseurs réunies, faites en treillis et clouées les unes sur les autres à angles droits ; elles laissent entre elles environ quatre pouces carrés, servant à fermer une écoutille ou écoutillon, et à donner de l'air et du jour entre les ponts. Ouverture essentielle pour faire exhaler la fumée des batteries occasionée par la poudre dans un combat. *Voy. pl.* E, *fig.* 27. Deux parties de caillebotis fermant une écoutille.

**CAISSE**, s. f. La caisse d'une poulie renferme, dans son épaisseur, le rouet et son essieu. — La caisse d'un mât de hune, de perroquet et de cacatois, est la partie carrée du pied qui passe avec justesse entre les élongis du mât inférieur; elle est percée d'un ou deux clans selon la grosseur du mât, un peu obliquement à sa longueur, pour loger les réas en fonte qui doivent rouler sur essieux en fer, traversant la caisse. C'est dans ces clans que passe la guinderesse : au-dessous se trouve un grand trou carré dans lequel entre la clef portant sur les élongis qui tient le mât en place : sous le pied de cette caisse il y a une engoujure pour loger le braguet pendant qu'on guinde le mât. — On fait de nouvelles caisses carrées en fer d'un mètre cube et autres formes, qui remplacent avantageusement les pièces à eau dans la cale des vaisseaux et frégates. Il y en a d'un mètre et quart et d'un mètre (d'un tonneau) ; elles occupent beaucoup moins de place dans l'arrimage de la cale que les pièces de quatre. *Voy. pl.* F, *fig.* 41. — La caisse des gens de mer, celle des prises et des invalides de la marine, sont formées par les retenues de différens produits. Voir l'ordonnance sur la caisse des invalides du 17 juillet 1816. Cette caisse est fort riche ; son institution date de Louis XIV. Avec une partie de ses fonds, on paie les retraites, pensions, etc. Elle est à la disposition du ministère de

la marine. — On appelle caisse flottante, caisse d'amarrage ou de touée, une grosse caisse de bois, dont la coupe horizontale est carrée ou octogone, d'ailleurs prismatique. *Voy*. Coffre. D'autres caisses ou coffres-flottans ont été autrefois placées sous les fesses des vaisseaux désarmés et léges, pour obvier à l'inconvénient de l'arc, en supportant l'arrière, qui déplaçait trop peu d'eau pour soutenir long-tems seul son poids.

CAISSON, s. m. Banquette fermant à clef, montée d'attache et volant, dans les chambres de tous les bâtimens. Les caissons servent à renfermer diverses provisions de table.

CAJOLER, v. n. Se dit d'un bâtiment qui, sous une petite voilure, attend en faisant de petits bords; il change peu de place, manœuvrant sans gêne ni précaution: on cajole par un beau tems. On dit aussi cajoler, se laisser dériver bord sur bord avec le flot, le jusant ou le courant d'une rivière, pour y entrer ou en sortir d'un vent contraire, sous peu de voiles, et souvent vent dessus vent dedans.

CALAISON, s. f. Abaissement plus ou moins considérable d'un bâtiment dans la mer, en raison des objets qu'on y embarque. Effort des poids qui oblige un bâtiment à s'enfoncer, à caler; le maximum de la calaison est à son fort si on le charge complétement: il arrive alors à son plus grand tirant d'eau.

CALANGUE, s. f. Enfoncement de peu d'ouverture qui se trouve à certaines embouchures de rivière. Ce n'est souvent qu'un abri près de la côte, sous des terres hautes, propre à donner refuge à des cabotiers. C'est la carangue des marins provençaux, et les Italiens disent une *calla*.

CALCET, s. m. Les mâts qui portent une antenne, sont carrés à la tête: pour les distinguer des mâts ordinaires, on les nomme mâts à antenne comme mâts à calcet. On dit calcet de mestre, calcet de trinquet; c'est le ton de ces sortes de mâts; il est souvent d'une pièce de bois d'orme rapportée. La tête est percée de deux clans qu'on garnit de réas pour le passage des itagues. *Voy*. les mâts du pingue et du mistic, *pl*. C, *fig*. 19 et 21.

CALE, s. f. Fond intérieur d'un bâtiment, compris d'un bout à l'autre, au dessous du faux pont, où du premier pont de ceux qui n'ont pas de faux pont. On distingue la grande cale, qui contient l'eau, etc, de la cale au vin, dont l'espace est borné, assez généralement, dessous l'emplacement qu'occupe la cambuse dans les grands bâtimens du roi. — Une cale de construction est celle sur laquelle sont les chantiers ou tins, sur lesquels porte la quille d'un bâtiment pendant sa construction; s'il se trouve un toit bâti au dessus, on la nomme cale couverte. — La partie d'un quai, coupée et bâtie en pierres de taille dans un port à marée qui forme une rampe, en pente douce, parallèlement au quai et pris dans son épaisseur, est nommée cale. Lorsqu'il se trouve plusieurs de ces cales dans un port, on leur donne des noms particuliers qui les distinguent. On donne le même nom à un talus pratiqué sur le rivage. — On a des cales, ou petits coins de bois pour mettre sous un objet qu'on veut rehausser

ou consolider. Les pêcheurs donnent le nom de cale au plomb placé sur la ligne de pêche, près de l'hain, pour le faire couler jusque sur le fond. — On donne la cale, à bord des bâtimens, à un marin condamné pour vol, etc. C'est une punition exemplaire qu'on inflige, en amarrant le coupable à un cartahu bien suivé, qui est passé dans une poulie, au bout de la grande vergue, brassée carrée, d'où l'homme qu'on y a hissé tombe de tout son poids dans la mer : il est le plus souvent rehissé et replongé jusqu'à trois fois.

**CALEBAS**, s. m. Petite manœuvre employée à faire descendre une voile, l'amener, la caler, *Voy.* Halebas, plus usité.

**CALER**, v. a. Amener, abaisser les mâts de hune ou de perroquet, etc., le long du mât qui les porte. On dit caler à mi-mât, caler tout bas. — On met, à bord des bâtimens, des coins en bois pour retenir en place toutes sortes d'objets qu'on veut garantir de leurs mouvemens : c'est les caler, les appuyer par dessous avec des rondins ou coins, faits exprès pour bien retenir dans leur situation, soit coffres, futailles, etc.

**CALER**, v. n. Enfoncer dans l'eau. Un bâtiment commence à caler ; il cale davantage, à mesure qu'on augmente son chargement. On dit, il est bien calé, il est trop calé, il cale difficilement. Un vaisseau rendu près de sa flottaison, cale d'un pouce, environ, par chaque vingt tonneaux de poids qu'on y embarque.

**CALFAIT**, s. m. Espèce de ciseau en forme de coin étroit et long, servant à calfater les bâtimens. Il y en a de plusieurs sortes ; on les distingue par calfait tranchant, à écart, à clous, calfait double, tors ou courbe ; leur longueur n'excède pas huit pouces.

**CALFAT**, s. m. Ouvrier embarqué sur les grands bâtimens pour l'entretien du calfatage, etc., et qui s'emploie aussi dans les ports à calfater les coutures ou les joints des bordages, pour empêcher les eaux de s'introduire intérieurement, tant du dehors que par les ponts. C'est le calfat qui est chargé de l'entretien et de tout le service des pompes, comme de fermer tout accès à l'eau, soit par les trous provenant de boulets reçus dans un combat, ou de toute autre cause. Les calfats employés dans les ports sont, en outre du calfatage des bâtimens, chargés de chauffer les carènes et de les visiter, en sondant les piqûres, etc., avec un gros fil de fer.

**CALFATAGE**, s. m. Effet résultant de l'action de calfater. On dit, de l'ouvrage du calfat, que le calfatage est bon, qu'il est mauvais, selon que le bâtiment fait de l'eau ou qu'il n'en fait pas.

**CALFATER**, v. a. Ouvrage principal du calfat ; c'est chasser avec force au moyen d'un fer et d'un maillet, de l'étoupe (provenant de cordage goudronné) roulée en cordons, en emplir les joints du bordé, des ponts, des écarts, etc., d'un bâtiment, pour ôter tout accès à l'eau. *Voy.* Patarasser.

**CALFATIN**, s. m. Jeune ouvrier qui est apprenti calfat.

**CALIBRE**, s. m. Ouverture circulaire, creux cylindrique, d'une pompe

d'un canon; grosseur sphérique d'un boulet. On dit canon d'un gros, d'un petit calibre, différencié par le poids du boulet. — Les cordiers ont un instrument à peu près semblable à un compas de proportion, qui leur sert à mesurer la circonférence des fils; ils le nomment calibre. — On nomme aussi quelquefois calibre l'instrument d'acier trempé qui sert à calibrer les boulets. *Voy.* ce dernier, *pl.* E, *fig.* 29. et Lunette ou Passe-Balle.

CALIORNE ou CAYORNE, s. f. Nom par lequel on désigne le plus gros et le plus fort palan dont on se sert dans la marine: la réunion des deux poulies et des cordages ou garans, forme la caliorne, qui est ordinairement à trois rouets dans chaque poulie, ou trois à la poulie supérieure, et seulement deux à celle inférieure. On en a une de chaque bord au grand mât et à celui de misaine, dans les vaisseaux et frégates; elles sont aiguilletées sur des pentoirs ou pendeurs, qui sont capelés en dessous et descendent, d'environ deux brasses, le long des bas haubans du travers. Les caliornes servent à embarquer et débarquer les canons, les plus grandes embarcations; de même qu'à élever les plus gros fardeaux, tant à bord des bâtimens que dans les ports. *Voy. pl.* E, *fig.* 71. — Les caliornes dites de chaloupe, qui servent aussi sur les braguets, à bord des grands bâtimens sont semblables à celles d'appareils et de bas-mâts, mais de plus petites dimensions.

CALME, s. m. Cessation entière du vent. Calme plat, c'est lorsqu'il n'y a aucune agitation dans l'air, que les voiles tombent à plat sur les mâts, et que la mer est unie; on dit aussi qu'elle est calme. Un bâtiment est pris de calme, il est retenu par les calmes, lorsqu'il ne gouverne plus: ses voiles ne pouvant produire d'effet, on les cargue, on les serre même, pour qu'elles ne s'usent pas en battant au mouvement du bâtiment. — Le calme peut être aussi nuisible aux navigateurs que le plus mauvais tems. Lorsqu'il est d'une certaine durée, les provisions se consomment, l'air se corrompt dans le bâtiment; l'ennui de rester en place, l'approche d'une côte où on ne trouve pas de fond pour mouiller, maîtrisé par un courant qui vous porte au dessus, etc. Le calme plat qui peut occasioner le plus d'avaries, dans les hauts d'un bâtiment, c'est celui qui succède tout à coup à un mauvais tems qui a battu la mer au point de l'avoir très grosse long-tems encore après la fin d'un coup de vent: telles sont les fâcheuses positions d'un calme plat.

CALMER, v. n. Diminution sensible de la force du vent; on dit aussi la mer commence à se calmer, le vent calme, commence à calmer; la mer a beaucoup calmé, tombé. *Voy.* Acalmie.

CAMBUSE, s. f. Portion du faux pont, fermée au-dessus du premier plan de la cale, sous l'écoutille de l'avant (des grands bâtimens), d'où les vivres sont distribués en rations, trois fois par jour, aux équipages. Cet emplacement est assez étendu pour contenir le journalier, étant en rade et sous voiles, divers petits objets de provision de campagne; dessous la cambuse se trouvent arrimés en pièces, le vin, l'eau-de-vie, etc., dans l'emplacement qu'on nomme la cale au vin.

**CAMBUSIER**, s. m. Nom qu'on donne à bord des bâtimens du roi aux servans de la cambuse, excepté le premier commis, qui en est le chef et comptable, qu'on nomme commis aux vivres. Sur les grands navires du commerce, c'est le tonnelier qui est cambusier.

**CAMPAGNE**, s. f. Tems que dure un voyage sur mer; la campagne, cependant, ne commence que du jonr de la mise en rade sortant du port, si le bâtiment ne prend pas la mer, on dit qu'il a fait une campagne de rade; la campagne finit lorsque le désarmement est complétement achevé dans un port, ou par un naufrage. Le mot campagne ne s'applique guère qu'à la marine militaire; dans celle du commerce, on dit un voyage, faire un voyage. — On nomme campagne d'évolution celle qui se fait en escadre, pour exercer les officiers et les équipages des bâtimens du roi. Une campagne de découverte, c'est parcourir les parties les moins connues de l'Océan. Une campagne d'observation est celle qui a pour objet d'éclairer les mouvemens de l'ennemi. On dit une campagne de l'Inde, d'Amérique, du Nord, du Levant, etc. *Voy.* Navigation.

**CAN**, s. m. C'est le nom qu'on donne, dans la marine, à la partie la plus mince d'un objet long et plat. Mettre une pièce de bois sur le can, c'est la faire porter sur la face la plus étroite. On dit la passer de can, de côté, la tourner de can, la tinter sur son can; c'est toucher horizontalement sur le côté le plus étroit. On dit le can d'un bordage: le mettre en chantier sur son can, c'est sur son épaisseur.

**CANAL**, s. m. Nom de certains détroits ou bras de mer plus ou moins longs, entre deux ou plusieurs terres, par où passent les bâtimens sur un grand, un moyen, ou un petit fond: on dit le canal de Mozambique, le canal des Dardanelles, etc. — Le canal d'une poulie, c'est la place du filin entre la circonférence du rouet et l'intérieur de la caisse. — Pour loger les guinderesses de mâts, de hunes et de perroquets, pendant qu'on les guinde, on pratique dans le bas de ces mâts (immédiatement au dessus du réas) des deux bords, un canal que quelques mâteurs appellent rigoles. — On donne aussi le nom de canal au prolongement de l'emplanture, dans les petits bâtimens dont les mâts s'abattent: ce canal est rempli par des coins volans, pour assujétir le pied du mât à son point sur la carlingue. *Une canelure pratiquée, sans motifs raisonnables, du haut en bas de la face arrière des grands gouvernails (dehors du safran), reçoit le nom de canal de gouvernail.* — Faire canal sur la Méditerranée, c'est avec des embarcations de côte, quitter la terre pour traverser un golfe, ou l'espace entre deux îles, etc.; et, quelquefois, s'écarter assez de la côte pour la perdre de vue.

**CANARD**, E, adj. Épithète qu'on donne à un bâtiment qui reçoit des lames sur son pont supérieur de la partie de l'avant; il est lourd, tangue beaucoup, et se relève lentement soit défaut de construction ou d'arrimage; il plonge l'avant et l'arrière dans la mer et fatigue. C'est un bâtiment canard;

une frégate, une corvette, une barque, etc., dans le même cas, canarde. On dit donc d'un bâtiment qui tangue lourdement, qui enfonce l'avant dans l'eau plus qu'un autre, qu'il canarde : il reçoit de l'eau sur ses ponts, et fatigue beaucoup, vice capital d'une construction de carène trop fine, trop pincée de l'avant.

CANARDER, v. n. C'est plonger le nez dans la mer; défaut d'un bâtiment trop pincé de l'avant; ses tangages sont lourds et fatigans ; il embarque de l'eau et reçoit des lames jusque sur le gaillard d'avant.

CANCRELAS, s. m. Les matelots donnent ce nom aux ravets ou blattes qui sont très multipliés dans les bâtimens aux Indes; c'est un insecte fort nuisible à bord, et qui n'est détruit que par les grands froids; c'est une sorte de scarabée : il y en a de diverses grosseurs. Aux approches des climats tempérés, les cancrelas descendent dans les cales et entreponts où ils tapissent les baux par leur multiplicité.

CANDANT de l'aviron, s. m. Terme de la Méditerranée, qui exprime le balancement d'un aviron établi sur le plat-bord pour nager, c'est-à-dire que, livré à lui-même, il reste en équilibre sur la toletière.

CANDELETTE, s. f. Réunion de poulies et filin, formant un gros palan, moins fort que la caliorne ; on place aussi une candelette de chaque bord, à chacun des trois bas-mâts et à ceux de hune, à bord des vaisseaux et frégates; elles suivent la pente des haubans, et sont aiguilletées à un pendeur; la poulie supérieure, dans les candelettes, est à deux réas, à violon ; celle d'en bas est simple et à croc; elles servent à traverser les ancres, à élever différens fardeaux, et à rider les haubans de hune. *Voy.* une candelette, *pl.* F, *fig.* 18, *c*.

CANEVETTE, s. f. Petite cave, coffret fermant à clef, divisé intérieurement en douze, dix-huit ou vingt-quatre compartimens carrés, pour caser debout des flacons ou des bouteilles de rum, d'arack, tafia ou eau-de-vie, que les officiers ou les maîtres embarquent en provisions particulières, notamment à bord des grands bâtimens du commerce et des corsaires.

CANI, adj. Un bois qui commence à se pourrir, qui est très échauffé, est désigné, dans quelques ports, par le mot cani ; pièce gâtée, à rebuter.

CANON, s. m. C'est l'artillerie des bâtimens de guerre, *l'arme des militaires de mer*. Un canon est au sabord, lorsqu'il a sa volée en dehors de la muraille d'un bâtiment; il est à la serre si, en dedans, sa volée est appuyée sur la bauquière, au dessus du milieu de son sabord; les deux canons les plus de l'arrière, sont disposés pour être passés en retraite, comme ceux de l'avant en chasse, par la facilité qu'on a de larguer promptement les aiguilletages qui tiennent leurs bragues à la muraille. Les canons de chasse étaient désignés autrefois par le nom de coursiers, particulièrement sur les galères, chaloupes ou canonnières. Un canon est dit être à bout de brague, lorsqu'il est en dedans à son plus grand recul. Un canon est en vache, lorsqu'il est élongé le long de la muraille, entre deux sabords. Dans la marine, les cali-

bres des canons et caronades, tous en fer, sont de 36, 30, 24, 18, 12 et 8. *Voy.* un canon de 30 long, *pl.* E, *fig.* 2. (Le canon de 36 était trop pesant, il ne doit plus en être monté sur nos bâtimens).—Le canon de 36 pèse 7,200 liv.; celui de 24, 5,150; de 18, 4,250; de 12, 3,000; de 8, 2,450. Le canon de 30 long pèse 6,200; le court, qui est bien préférable, pèse 5,350.—*Les canons et caronades de* 36 *seront incessamment remplacés*, *en totalité*, *par du* 30, *ce qui produit plusieurs avantages : d'abord par la diminution du poids qui est de plus de* 1,100 *livres par canon*, *et de* 450 *par caronade*, *les affûts compris*. Et, au moyen des deux extrémités fermées, il en sera monté un plus grand nombre sur chaque bâtiment de guerre, sans, par conséquent, être obligé de retirer les canons des sabords voisins pour les passer tant en chasse qu'en retraite.

CANONNADE, s. f. Coups de canon tirés entre bâtimens ennemis, sans amener à un combat, à une affaire vive. Une canonnade est une action passagère, sans résultat important.

CANONNAGE, s. m. Art des canonniers; il embrasse la connaissance du canon, de son service et de tout ce qui y a rapport. On exerce dans les ports et rades les hommes de cette profession, et on fait aussi des apprentis canonniers des matelots; mais ils s'instruisent mieux à la mer, sur un pont sans cesse agité, à diriger les canons, autant que possible, sur des objets toujours en mouvement; ce qui diffère sensiblement du service de l'artillerie de terre.

CANONNER, v. a. On canonne un fort, une batterie, un bâtiment, etc., en le battant à coups de canon. — Se tirer réciproquement du canon, c'est se canonner, se battre à coups de canon. — Canonner une voile, sur la Méditerranée, c'est la plier en rouleau.

CANONNIER, s. m. Marin exercé au canonnage des bâtimens; les canonniers pour la marine militaire étaient, tout récemment encore, pris dans les soldats de la marine, ce qui ne remplit pas aussi bien le but de ce service, que feront des matelots, attendu qu'il faut avoir le pied marin pour manœuvrer habilement un canon à la mer. On exige d'un bon canonnier de mer adresse, force, intrépidité et bon jugement. Le maître canonnier d'un vaisseau a des seconds; ils ont, sous leurs ordres, plusieurs aides qui sont autant de chefs de pièces; parmi les matelots, les plus capables sont chargeurs. Ce service est enfin rendu aux gens de mer exclusivement.

CANONNIÈRE, s. f. Embarcation mâtée et voilée en brigantin allant aussi à l'aviron, nommée communément chaloupe canonnière; elle monte une ou plusieurs bouches à feu tant à ses extrémités qu'en batterie. Cette sorte de bâtiment est peu propre à la navigation, même des côtes. *Voy. pl.* B, *fig.* 10, une canonnière de première espèce gréée en petit brigantin. — Les chaloupes canonnières des Suédois et des Russes sont supérieures à celles de France, sous plusieurs rapports; elles montent 24 avirons. — On a donné le nom de caïques à des chaloupes canonnières construites en chêne, sur le plan de

M. Forfait : leur longueur était, de tête en tête, 43 *p.* 3 *p.* ; celle de la quille, 37 *p.* 3 *p.*, le bau, 10 *p.* 6 *p.*; le creux, 4 *p.*; et le tirant d'eau, 2 *p.* 11 *p.* Elles portaient un canon de 36 derrière, et une caronade de 36 devant, l'un et l'autre à coulisse; elle avait une tille à chaque bout, d'environ cinq pieds en longueur.

CANOT, s. m. Embarcation, sans pont, à rames et à voile, destinée au service d'un bâtiment. *Voici comme je propose de les assortir aujourd'hui, deux canots bâtards, deux yoles baleinières ou deux petits canots, et un grand et fort canot remplaceraient la chaloupe, formant les cinq ou six embarcations données à l'armement des grands bâtimens du roi.* De cette manière on les embarque et on les met à la mer avec facilité : les trois premiers étant placés de front, le plus grand entre les deux autres, entre le grand mât et celui de misaine, sur le pont; les deux petits sur des palans tribord et bâbord de l'arrière, un sixième en porte-manteaux. *Voy.* le grand canot d'un vaisseau ayant ses avirons le long du bord, *pl.* A, *fig.* 10. — On emploie aussi beaucoup de canots pour le service des différentes directions dans les grands ports ; ils ne montent, pour le plus grand nombre, que deux avirons.

CANOTIER, s. m. Matelot de l'équipage d'un canot, servant, sous les ordres du patron, à nager, et à tout ce qui est nécessaire à la manœuvre du canot. Les canotiers des ports sont des jeunes gens qui, assez généralement, sont pris dans les apprentis canonniers, charpentiers, etc.

CANTANETTE, s.f. Petit compartiment dans les chambres particulières, etc. (Méditerranée). *Voy.* Équipet.

CANTONNIÈRE, s. f. Gros bout de cordage d'une circonférence variable suivant le poids des ancres. Ce mot n'est plus guère en usage. *Voy.* Traversière.

CAP, s. m. Dans la marine on appelle cap, le point le plus saillant de l'avant d'un bâtiment, la direction de sa proue à tel ou tel air de vent, sur un bâtiment, sur un feu, sur la terre, etc. : au lieu de demander au timonier, à quel air de vent il gouverne, on lui fait cette question : où est le cap ? Avoir le cap au nord, à l'est, c'est la même chose que gouverner au N. à l'E. La boîte du compas de route porte, sur ses parois intérieures, deux traits noirs, verticaux, diamétralement opposés; une ligne droite tirée de l'un à l'autre, passe sur le centre de la rose du compas, en même tems qu'elle est parallèle à la quille du bâtiment. C'est le trait vers l'avant qui sert de direction au timonier; il indique *le cap.* — Virer cap pour cap, c'est, en faisant l'évolution d'un virement de bord vent arrière, le moment où le bâtiment présente le cap, en passant à la route opposée à celle qu'il tenait. On dit quelquefois que deux bâtimens sont cap à cap, lorsqu'étant l'un devant l'autre, ils courent sur des routes opposées. *Voy. pl.* D', *fig.* 26, ce cas dans ceux *e* et *c.* — On nomme aussi cap (promontoire) une pointe de terre s'avançant au large, et d'une certaine élévation. *Voy.* Cap de mouton. — Des conducteurs de forçats dans les ports ont le nom de *caps.* — Le mot cap était un

terme générique, à bord des galères, pour désigner tous cordages; on disait, caps de bosses, caps de postes, etc.

**CAPACITÉ**, s. f. Un bâtiment a de grandes capacités, lorsqu'il est vaste dans son intérieur, et qu'il peut recevoir une grande charge; il manque de capacité, quand il est reconnu qu'il cale plus facilement, en le chargeant, qu'un autre navire de même dimension, ce qui dépend de la forme de sa carène et du volume d'eau qu'elle déplace. C'est par le jaugeage qu'on mesure les capacités, autrement l'espace que contiennent les cales et entrepont d'un bâtiment du commerce. Ceux de guerre ont toujours assez de capacité pour recevoir leur munition de guerre et de bouche. On doit entendre aussi par la capacité d'un bâtiment, la solidité de sa carène, ou le volume d'eau qu'elle déplace lorsqu'il a tout à bord.

**CAP DE MOUTON**, s. m. Ce sont des blocs en bois, de forme ronde, percés chacun de trois trous placés en triangle, pour le passage des rides d'haubans; une profonde engoujure, sur leur circonférence, reçoit le bout des haubans, qui estrope les caps de mouton supérieurs; une espèce de cercle de la chaîne des haubans entoure les caps de mouton inférieurs. Ils servent à vider les haubans par le rapprochement des deux caps de mouton au moyen de palans frappés sur les vides. *Voy.* Ride. Ceux de rechange ont des estropes de fer portant un croc. *Voy. pl.* E, *fig.* 68, *m*, *m*. Les caps de moutons se font aux pouleries. — Le nouveau système de ridage de M. Pinchaut, au moyen de crémaillères en fer, etc., remplacera très avantageusement les caps de moutons et les rides, en procurant facilité, solidité et dégagement. *Voy. pl.* F, *fig.* 55.

**CAPE**, s. f. Un bâtiment est contraint de mettre à la cape par un trop mauvais tems ou un vent violent contraire à sa route; ce qui l'oblige à dégréer les vergues et même les mâts de perroquet, à brasser les vergues obliquement, et à ne conserver dehors que très peu de voiles, c'est ne plus faire de route; avoir la barre du gouvernail sous le vent, afin de présenter le travers, soit sous les deux basses voiles seulement, sous la misaine et l'artimon, sous le grand hunier, tous ses ris pris, etc.; ne pas changer cette situation, c'est tenir la cape. *Voy.* un navire à la cape, *pl.* A, *fig.* 13. On devrait souvent préférer la cape sous la grande voile (d'un trait carré) son ris pris, on n'a pas besoin d'avoir la barre sous le vent, comme en capeyant sous d'autres voiles. — Quelle que soit la voilure sous laquelle un bâtiment tient la cape il est sans sillage et dérive beaucoup, ou mieux ne va qu'en travers.

**CAPÉER**, v. n. Tenir la cape tout le tems que dure un coup de vent qui ne permet pas de faire servir les voiles, ni de porter en route. Un bâtiment qui est à la cape, sous la voilure qui convient le mieux au tems régnant et à ses qualités, ne fait pas de grandes abatées, ne fatigue pas, embarque peu d'eau; on dit qu'il capée bien, qu'il a la cape douce.

**CAPELAGE**, s. m. Les espèces de boucles de haubans, galhaubans, étais, etc., faites pour être capelées, en passant par dessus et embrassant le ton d'un

mât, se nomment capelage; et la réunion de tous ces cordages capelés les u par dessus les autres est aussi dite le capelage; mais on le distingue par les non de bas-haubans, de haubans de hune, etc. On dit le capelage du mât de mi saine, le capelage du grand mât de hune, etc. Les capelages doivent être bie souqués l'un sur l'autre, pour s'élever le moins possible sur le ton des mât *Voy.* un capelage de bas-hauban et celui du grand étai par dessus, *pl.* F *fig.* 44. — On désigne aussi par capelage la partie du mât sur les jottereaux les noix où les haubans sont capelés, arrêtés, retenus : le capelage d'une verg embrasse le bout jusques sur le taquet d'empointure; il consiste dans les bra balancines; et de plus, aux basses vergues, l'estrope à cosse, qui sert pou accrocher le palan de bout de vergue. — Capelage de tortues, épithète que l marins donnent à l'accouplement des tortues qui restent long-temps, en plei mer, à la surface de l'eau, en état de copulation : il faut un certain bruit pou rompre ce capelage.

CAPELANIER, s. m. Désignation du maître ou patron de l'embarcatio qui, à Terre-Neuve, est chargé de senner le capelan, petit poisson qui sert d boëte aux pêcheurs de morues. Les maîtres capelaniers marchent après l maîtres saleurs et avant les décolleurs. On dit aussi les capelaniers.

CAPELER, v. a. Passer un capelage quelconque sur la tête d'un mât, le bo d'une vergue, etc. La manière de capeler n'est pas indifférente; on commen par les pendeurs, puis les haubans de l'avant au grand mât; tribord premie le deuxième à bâbord, le troisième à tribord, et ainsi de suite jusqu'à dix d chaque bord, que portent le grand mât et celui de misaine des vaissea de guerre. Les capelages étant très justes, doivent être pressés les uns sur l autres: ceux des étais sont grands, pour être capelés par dessus tous les autre Au mât de misaine, le premier hauban capelé est celui de bâbord, le deuxièn celui de tribord, toujours en commençant par le plus en avant. Au capela des vergues, les marche-pieds sont les premiers, ensuite les bras: les bala cines sont capelées les dernières, même après les pendeurs ou estropes à coss servant aux palans de bouts de vergues. Pendant que ce travail a lieu, on d que le bâtiment capèle, qu'il est à capeler. On dit par extension, capeler l hunes, capeler le chouquet, capeler les barres : c'est faire passer les hunes les barres par dessus la tête de leurs mâts respectifs, jusqu'à poser la pr mière sur les élongis et traversins, les autres sur le collet des noix des mâ supérieurs : les chouquets sont capelés sur les tenons qui entrent dans la mo taise percée de toute l'épaisseur du chouquet, le bas portant sur les collet c'est où se termine le haut du ton de chaque mât.

CAPION, s. m. Mot dont les Levantins se servent pour désigner l'étrave l'étambot. Ils disent capion de proue, capion de poupe. — La distance de c pion à capion, c'est la longueur de tête en tête de nos bâtimens.

CAPITAINE, s. m. Titre de tout marin chef d'un bâtiment; il n'a pu êt reçu capitaine au long cours et commander un bâtiment de commerce, qu'

près avoir servi douze mois, dans un équipage, sur ceux de l'état, et satisfait à l'examen théorique et pratique exigé. Une fois nanti de sa lettre de capitaine au long cours, il ne peut plus être appelé au service du roi, qu'en qualité d'enseigne de vaisseau auxiliaire. Ceux qui commandent les bâtimens de guerre sont officiers militaires entretenus par le gouvernement. Le capitaine de vaisseau a le rang de colonel, le capitaine de frégate celui de lieutenant-colonel. Aujourd'hui les lieutenans de vaisseaux n'ont plus que le rang de capitaine d'infanterie; ils étaient tous assimilés aux majors des régimens de ligne sous Louis XVI. Les enseignes ont le rang de lieutenant (1), et les élèves de première classe de sous-lieutenant. Lorsqu'un officier d'un de ces grades commande soit un vaisseau, frégate, corvette ou aviso, on lui donne le titre de capitaine, et il reçoit un traitement de table suffisant pour vivre seul depuis le grade de lieutenant. Les grades de capitaine de brûlot, de flûte et de port, ne sont plus connus dans la marine militaire. On désigne le capitaine de vaisseau qui commande celui que monte un contre ou vice-amiral, par capitaine de pavillon. — Le capitaine d'armes était un sous-officier des troupes de la marine, aujourd'hui pris dans les équipages de ligne, qui fait à bord la police sous l'officier chargé du détail et ceux de service. Il a soin de toutes les menues armes, il les fait entretenir en état par l'armurier. — Le capitaine des mousses était ordinairement choisi parmi ceux du bord qui avait déjà navigué. —Dans les grands ports particuliers, il y a des capitaines et lieutenans, non militaires, pour les mouvemens et la police des bâtimens de commerce.—L'usage est d'appeler capitaine le commandant d'un bâtiment de commerce, faisant des voyages de long cours et même le grand cabotage. On dit capitaine marchand de celui qui a la conduite d'un bâtiment d'une certaine grandeur; les autres sont maîtres ou patrons. *Voy.* Cabotage.

CAPLAN ou CAPELAN, s. m. Poisson de mer de la grosseur d'un anchois que les pêcheurs prennent vers l'île de Terre-Neuve pour servir de boéte à la morue.

CAPON, s. m. Fort palan dont les garans sont passés dans une grosse poulie en trois, et dans un même nombre de clans près du bout de chaque bossoir, pour servir à élever et suspendre une ancre : pour cela, la poulie porte à son estrope en fer un grand croc qui prend l'ancre par sa cigale ou organeau, et l'effort qu'on fait en dedans du bâtiment sur le garant du capon, fait monter l'ancre depuis le niveau de l'eau (où elle est arrivée par l'effet du cabestan sur le câble passant dans un écubier) jusqu'à trois pieds environ au dessous du bossoir. *Voy. pl.* F, *fig.* 2, *c*. On commande, pour ce travail, affale le capon! c'est-à-dire, les garans du capon; soulage le capon! le capon est croché! embarque le capon! range du monde au capon! (sur le garant) élonge le garant du

(1) Voir une nouvelle ordonnance du 1er mars 1831, qui crée un grade de capitaine de corvette (rang de chef de bataillon) intermédiaire entre le capitaine de frégate et le lieutenant de vaisseau, et change la dénomination d'enseigne de vaisseau en celle de lieutenant de frégate.

capon! décroche le capon! etc. Ce dernier commandement ne se fait que lorsqu la bosse debout est passée dans la cigale et tournée bien raide au taquet debou

CAPONNER, v. a. C'est l'action de lever une ancre sous le bossoir au moye du capon. Elle est caponnée lorsque, hissée jusqu'au bout du bossoir, à la dis tance, dans un vaisseau, de trois pieds à peu près (retirés pour la hauteur d la poulie de capon et de son croc) elle se trouve suspendue les becs hors d l'eau. L'ancre étant ainsi caponnée, on passe la bosse-debout dans la cigale et lorsqu'elle est bien raidie et tournée au taquet debout, on décroche le capon dans cet état l'ancre se trouve en mouillage portée pendante à l'extrémité di bossoir sur la bosse debout. — Les bâtimens qui se servent des nouveaux câ bles-chaînes ont aussi une chaîne pour bosse debout, et ils caponnent leur ancres comme on le voit, *pl.* D, *fig.* 21.

CAPOSER, v. n. Mettre à la cape, mot très ancien.

CAPOT, s. m. Espèce de capuchon en planches légères qui couvre l'ouver ture de l'escalier de l'arrière, à bord de certains navires du commerce; on le nomme dôme sur les grands bâtimens.—On dit d'un petit bâtiment qui cha vire, qu'il fait capot. Ce mot n'est guère employé que lorsque l'événement a lieu sans accident de perte d'homme; il s'applique aussi plus généralement aux embarcations non pontées.

CAPOTE, s. f. Grande redingote d'étoffe grossière recouverte en grosse toile, ayant le plus souvent un capuchon, servant aux timoniers et aux fac tionnaires à bord des bâtimens de guerre pour le mauvais tems.

CAPOTER, v. a. Chavirer sens dessus dessous, renverser du haut en bas De petits bâtimens peuvent capoter, sous l'effort d'un grain, s'ils sont mal chargés ou mal manœuvrés.

CAPRE, s. m. Nom qu'on donne aux gens qui vont en course sans solde mais avec l'espoir d'avoir part aux prises. On dit capre à la part. (Ancien.)

CAPTURE, s. f. Prise. On dit une prise comme un bâtiment capturé; un bâtiment pris est une capture de guerre au profit du corsaire preneur, etc Ce mot est plus en usage entre les marins étrangers que chez nous, qui disons plus souvent prise.

CAPUCHON, s. m. Avant d'avoir des cheminées en tôle, lorsque les cui sines étaient en bois, on plaçait au dessus des couvertures dans les bassins une espèce de coffres garnis de tôle intérieurement, percés sur une face : on nommait ces couvercles capuchons. La cheminée du four, et quelquefois celles des habitacles, avaient des capuchons. On donne aussi le nom de capu chon à un dôme ou capot d'escalier.—Dans quelques ports on donne ce nom à la petite coiffe de toile goudronnée que l'on rouste sur le bout des bas hau bans et autres gros dormans, après l'avoir enveloppée. *Voy.* Coiffe.

CAPUCINE, s. f. La courbe de capucine sert à lier l'éperon avec l'étrave d'un bâtiment; l'une de ses branches est chevillée sur l'étrave, l'autre sur le digon ou aiguille. La branche de la courbe de capucine qui est appliquée sur

le can extérieur de l'étrave, porte un crochet pour servir d'arrêt au collier du grand étai (un peu plus bas on place une boucle de fer); sa branche sur l'aiguille fournit rarement assez de longueur; on lui ajoute une alonge dite de capucine ou de la courbe de capucine. — On nomme aussi capucines des courbes en fer ou en bois qui s'ajoutent intérieurement à un bâtiment qui a fatigué ou vieilli, pour lier ses murailles avec les baux et les ponts; elles sont posées verticalement, c'est-à-dire, qu'une branche est chevillée, appuyée sur le vaigrage, et l'autre sur le pont, mais à l'endroit du bau.

CARABINÉ, part. Dans les colonies (de la zone torride) on dit que la brise est carabinée, lorsqu'elle souffle avec une force extraordinaire. C'est une brise carabinée qu'un vent violent contre l'usage ordinaire.

CARACORA, s. m. Embarcation des Moluques, longue, étroite, ayant peu de creux, très relevée aux deux extrémités. Il y en a de différentes grandeurs. Les plus forts caracoras ont 115 pieds de longueur, 12 pieds de bau, et 5 pieds 1/2 de creux. Armé en guerre, il prend jusqu'à quatre-vingt-dix hommes: trois rangées de pagayeurs, deux de chaque bord, sont assis sur les deux balanciers latéraux qui soutiennent le caracora. Les hommes du premier rang, quoique dans l'eau souvent jusqu'à la ceinture, chantent avec ceux du troisième rang, qui pagayent de chaque côté étant en dedans du bord. Animés par leur bruyante et ridicule musique, ils donnent un grand sillage à leur navire. Les petits caracoras n'ont que deux rangs de pagayeurs de chaque bord, un sur chaque balancier et un en dedans. La mesure qu'ils battent est marquée par les coups de pagayes sur leurs points d'appui. Les grands portent deux voiles, les petits une, gréée sur des mâts courts ou trois mâtereaux en forme de chèvre.—Aux îles de la Sonde, le caracora est un bâtiment ponté, d'une grande longueur et fort léger, armant en guerre contre les pirates. Les guerriers se tiennent sur des plates-formes, bâties aux extrémités et au centre du caracora, d'où ils lancent leurs flèches. *Voy. pl.* C, *fig.* 2. Au moyen de balanciers à plusieurs rangs il y en a qui portent jusqu'à 200 hommes.

CARAMOUSAL, s. m. Navire du commerce en Turquie, dont l'arrière est très élevé; il porte un grand mât, un beaupré et un petit mât de l'arrière, grée un hunier au dessus de sa grande voile, une petite voile de l'arrière et une trinquette de l'avant.

CARANGUER, v. n. Lorsque la mer est grosse, et qu'un vent contraire oblige à louvoyer à petite voile sans gagner ni quitter, pendant plusieurs jours, le même point, c'est ce qu'on appelle caranguer. On dit, tel bâtiment a carangué pendant tant de tems dans tel parage. *Voy.* Boulinguer.

CARAQUE, s. f. Navire portugais, autrefois très grand, étroit par le haut et rond, mais fort élevé sur l'eau. Les caraques portaient jusqu'à deux mille tonneaux, et faisaient les voyages des Indes-Orientales et du Brésil. Les caraques d'aujourd'hui sont moins grandes, ont beaucoup de creux et encore peu de qualités.

**CARAVANE**, s. f. Cabotage sur la côte des Échelles du Levant. Ceux q allaient jadis croiser sur les Turcs, disaient qu'ils allaient faire une caravai ou une course.

**CARAVELLE**, s. f. Nom que les Turcs donnent aux grands navires. — L Portugais appellent caravelles de petits bâtimens qui sont gréés en voiles l tines et qui naviguent bien.

**CARBET**, s. m. (Village des Caraïbes). Sorte de toiture pour servir d'a bris, dans une anse ou une crique, aux embarcations, contre le soleil et l pluie. C'est dans certaines colonies une grande case commune.

**CARCASSE**, s. f. C'est la forme, le corps d'un bâtiment monté en bo tors, qui n'est pas encore bordé. Se dit aussi d'un vieux bâtiment qu'on a d bordé, et qu'on démolit. Celui qui a péri à la côte, que la mer a dépecé e partie, est une carcasse; il ne reste que la carcasse. On donnait autrefois l nom de carcasse à une espèce de bombe percée de quatre trous, qu'on char geait d'artifices et dont on se servait dans la marine.

**CARDINAUX**. Nom collectif des quatre points principaux de l'horizon ce sont les quatre intersections de l'horizon avec le méridien et le premie vertical. N. S. E. et O. Vulgairement nord, sud, est et ouest. *Voy*. Air d vent.

**CARÉNAGE**, s. m. Lieu convenable sur le bord d'un rivage, abrité de vents du large et de la mer, ou près d'un quai, pour caréner un bâtiment On dit aussi le carénage d'un bâtiment, en parlant de l'opération ou de l'effe de la carène.

**CARÈNE**, s. f. S'entend de tous les fonds extérieurs d'un bâtiment, de se œuvres-vives, partie qui est submergée lorsqu'il est chargé. C'est aussi l'ou vrage d'une carène, autrement la réparation des bas, de tout ce qui plong dans l'eau. Pour faire cette opération, on fait entrer le bâtiment dans un forme, ou on l'abat en quille sur un ponton, un quai, etc. Pendant ce travail on dit qu'il est en carène, qu'on le carène; si le bâtiment n'est qu'abattu d manière à n'avoir dehors de l'eau que la moitié des virures, il ne reçoit qu'un demi-carène. Les qualités d'un bâtiment de mer dépendent de la forme de s carène. *Les plus habiles dans les sciences exactes, posséderaient-ils toutes le connaissances pratiques de la marine, ne pourraient pas se flatter de réussi dans la forme de la meilleure carène possible.*

**CARÉNER**, v. a. Opération qui consiste à réparer la carène d'un bâtimen ou ses fonds; le chauffer, le nétoyer, le calfaiter, changer des bordages o des portions de bordages; le doubler en bois ou en cuivre, en un mot, c'es mettre en bon état toute la partie du bâtiment qui est submergée lorsqu'il es armé. Ce travail a lieu dans une forme, le bâtiment droit, ou sur l'eau, le bâ timent couché. *Voy*. Abattre.

**CARET** (fils de), s. m. C'est le nom du fil fait avec des fibres du chanvr qui sert à fabriquer tous les cordages employés dans la marine. Celui prove-

nant du premier brin a trois lignes de circonférence; un plus gros qui en a quatre à cinq, est dit être du second brin. En tirant le fil de caret du dévidoir ou touret sur lequel il a d'abord été roulé, on le passe vivement (*Voy.* Livarde) dans du goudron bien chaud, et il est immédiatement roulé sur un nouveau touret où ce fil est réservé jusqu'à sa confection en cordage: le rouet qui le reçoit est nommé caret, *le caret. Voy.* Touret. — Les fils de caret, tirés d'un vieux câble que l'on détord lorsqu'il est coupé par tronçons, sont employés, dans les bâtimens, à faire du bitord, des garcettes, paillets, sangles, commandes, etc.

CARGADORS, s. m. pl. Mot espagnol qui désigne en Hollande, des courtiers qui cherchent des chargemens pour les navires du commerce. Dans notre marine marchande on connaît ce mot.

CARGAISON, s. f. Réunion de toutes les marchandises que peut embarquer un bâtiment du commerce, celles qui forment sa principale charge; car les officiers qui ont des ports permis, ne peuvent composer leurs pacotilles d'articles de cargaison. Ceux de l'état ne reçoivent pas de cargaison, mais seulement leurs munitions de guerre et de bouche prises à bord après le lest; ce qui, avec leur artillerie, forme une cargaison convenable; mais on n'applique pas ce mot aux objets qui entrent dans la cale d'un bâtiment de guerre. Exceptant toutefois les flutes et gabarres de l'état, que l'on charge pour porter des munitions de guerre, de bouche, des agrès, etc., aux stations; ou de bois de construction et autres objets nécessaires aux approvisionnemens des arsenaux.

CARGUE, s. f. On nomme cargues les manœuvres courantes d'un bâtiment, appliquées aux voiles, pour les relever, les retrousser contre les vergues, ce qui s'appelle carguer. Toutes les voiles ont plus ou moins de cargues; les principales, telles que les basses voiles et huniers des grands bâtimens, en ont généralement six qui servent à les relever au dessous de leurs vergues respectives. Les cargues-points sont frappées sur les deux points de la voile; les cargues-boulines prennent la ralingue à la pate de bouline du milieu, et les cargues-fonds sont établies chacune vers le tiers de sa ralingue du fond. Elles répondent sur la vergue où elles passent dans les poulies; les cargues points, vers le tiers de la vergue (de chaque bord), les cargues-boulines, sur le quart et les cargues-fonds près du milieu. On ajoute dans les grands bâtimens de fausses cargues, aux deux basses voiles seulement, pour plier et relever la toile entre les deux cargues-fonds. Les perroquets n'ont pas de cargues-boulines; une seule cargue-fond, à pate d'oie, sur l'avant de la voile, leur suffit avec les deux cargues-points. On dit qu'une voile est sur ses cargues lorsqu'elle est retroussée, supportée par ces mêmes cargues. Les grands focs ont quelquefois une cargue sur le point; les autres, ainsi que les voiles d'étais qui ne sont pas sur des cornes, n'ont que leurs halebas. La brigantine ou l'artimon envergués, de même que les principales voiles d'étais, la plus grande partie sur des cornes, ont plusieurs cargues de chaque bord pour les plier partie

sous la vergue et sur l'arrière de leur mât respectif. *Voy. pl.* D, *fig.* 1 *i*, *i*, etc.

CARGUE ! le point du vent de la grande voile! cargue la misaine, les niers! etc. Commandement impératif de peser sur les cargues d'une orientée, soit pour l'ôter à l'impulsion du vent, ou pour diminuer le si du bâtiment en la relevant jusque sous sa vergue en plis pendans.

CARGUER, v. a. Relever, retrousser au dessous de sa vergue, une qui est dehors, soit qu'on la tienne ainsi pliée sur ses cargues moment ment, soit qu'on veuille la serrer. Lorsqu'un grand vent oblige à car une voile, il faut le faire avec précaution, et peser sur une cargue avan peser sur l'autre, ou sur toutes à la fois, selon que l'on est au plus près ou arrière; ne filer les écoutes qu'en garant tenant à retour, à mesure que hale sur la ou les cargues-points : d'un grand largue, c'est-à dire, pa vent qui souffle entre la perpendiculaire de la route et l'arrière, afin qu misaine porte mieux (reçoive plus de vent), on cargue le point du ven la grande voile; (c'est ployer cette partie en deux) les trois quarts de voile restent dehors, c'est-à-dire à l'impulsion du vent.

CARGUETTE, s. f. On donne ce nom à la manœuvre qui sert à redi ser une antenne, à la changer de bord lorsqu'on mude. Terme du Levar

CARIAS, s. m. pl. Fourmis blanches, sorte de poux de bois, insectes tructeurs, si connus à l'Ile de France qu'ils ont donné lieu à de grandes pidations.

CARLINGUE, s. f. La carlingue d'un bâtiment est composée de deux trois pièces de bois unies bout à bout par des écarts, ou empatures; est dentée par des entailles, sur les varangues, dans le sens de la longueur d quille, elle en a la largeur et la moitié de son épaisseur, non compris l' dentement d'environ deux pouces; elle est prolongée depuis les marsoin l'avant, jusqu'à celles des façons de l'arrière en s'écartant avec ces pi extrêmes, et fait liaison avec la quille et toutes les varangues de chaque c ple. La carlingue a un peu plus de largeur sous le pied des bas-mâts : elle minue en épaisseur et largeur vers ses deux extrémités. Dans les vaissea la carlingue est formée de deux virures qui sont croisées par des éc fort longs. — On donne par extension le nom de carlingue de mât à l' semblage de charpente où loge le pied d'un bas mât. *Voy.* Emplanture.

CARNAL, s. m. Palan qui servait sur les galères à élever la tente à hauteur. Il y avait un carnal de mestre et un carnal de trinquet. — Le g bout d'une antenne s'appelle carnal : c'est où est frappé l'oste, ou c'est a l'empointure inférieure de la voile.

CARNALETTE, s. f. Palan plus petit que le carnal, pour le même usa

CARONADE, s. f. Bouche à feu moins lourde et moins longue que le non. Les caronades ont remplacé avec avantage les canons sur les gailla des vaisseaux et frégates, ainsi que dans les batteries des corvettes et p

petits bâtimens; elles sont en fer, du calibre de 36 (elles vont être remplacées par du 30) pour les vaisseaux et les frégates du premier rang; le 24 sert aux autres frégates; le 18 et le 12 aux corvettes, brigs, goëlettes, etc. *Voy. pl.* E, *fig.* 89, et *pl.* D, *fig.* 10, une caronade montée sur un madrier, espèce de savate qui fait son affût sans roues de l'arrière, *installation que j'ai simplifiée et éprouvée sur la rade de Lorient en* 1804, *elle est à braques courantes; monté sur une espèce de madrier, sorte de savate ou semelle qui glisse en arrière au recul de la pièce; les deux seules roues (sur le devant) ont un peu moins de hauteur que celles de l'affût d'un canon de même calibre. Il est à remarquer que les caronades à braque fixé obligent à ouvrir des sabords énormes particulièrement en hauteur, ce qui fait élever le bastingage à plus de sept pieds au dessus du pont supérieur, tandis qu'avec des caronades à braques courantes (comme je le propose), le bastingage aurait un pied de moins d'élévation : différence importante, tant pour la vue que pour la réduction des sabords à* 2 *pieds* 1/2 *au lieu de* 3 1/2. — La caronade de 36 pèse 2500 livres; celle de 24, 1700; de 18, 1200; de 12, 800; la nouvelle du calibre de 30 pèsera 2100, et un peu moins.

CARRÉ, s. m. Sorte de traîneau ayant la forme d'un carré long de huit pieds, les plus grands, sur quatre de largeur; employé dans les corderies lorsqu'on commet : il y en a de différentes grandeurs, selon la grosseur du cordage : on charge le carré de plus ou moins de poids, suivant qu'on fait un câble, un grelin, etc. *Voy. pl.* E, *fig.* 33. Le carré porte à une de ses extrémités deux montans fixés verticalement. Ils servent d'appui à un bout de forte planche appliquée dessus horizontalement. Elle est percée au centre, pour recevoir la manivelle où se trouvent réunis les bouts des torons qu'on veut commettre. Le cordage, en prenant du tord, raccourcit et traîne le carré vers le point du plantage où les torons de l'autre bout sont retenus. — On dit le carré d'une écoutille, d'un écoutillon. — Des lits de bord ont un carré dans un cadre-hamac, ainsi que les lits d'attache dans les chambres particulières; des marins les mettent au féminin : ils disent la carrée des hamacs, du lit. — On trace quelquefois un carré dit naval, sur une table fixe au milieu du gaillard d'arrière d'un vaisseau étant en ligne dans une escadre ou armée, pour aider dans les relèvemens qu'il fait des autres vaisseaux qui marchent devant lui, derrière, et par son travers; sur cette table unie, parfaitement carrée, on tire des lignes perpendiculaires et des diagonales, qui servent à faire connaître si on se maintient bien avec les autres dans le relèvement d'obligation, etc.

CARREAU, s. m. Dernier bordage du haut, ou la ceinture extérieure d'une embarcation non pontée : il a plus d'épaisseur que le bordage en dessous. Une embarcation qui éprouve une inclinaison extraordinaire, étant sous voile par un vent du travers, est dite avoir le carreau à l'eau. — On donne aussi ce nom, dans un grand bâtiment, à la préceinte la plus élevée, qui borde d'un bout à l'autre le côté du plat-bord et le bas des vibords des gaillards. — Les

carreaux ou, si l'on veut, lisses de plat-bord, prolongés jusqu'au bord de la guibre, remplacent quelquefois les bras de la poulaine, autrement nommée porte-vergue.

CARRÉE, adj. Les voiles carrées de tout bâtiment qui en grée, sont celles enverguées sur des vergues qui sont en croix sur les mâts. On dit, un tel bâtiment est gréé en trait carré. Les vergues sont brassées carrées, quand elles sont tenues perpendiculairement au plan de sa longueur.

CARREGER, v. n. Mot provençal et levantin, qui signifie charrier de la voile : c'est en faire porter beaucoup au bâtiment par un grand vent.

CARRELET, s. m. Espèce de filet en forme d'une nappe carrée, en usage sur les côtes de France. On le retient sur le fond, au moyen de deux demi-cerceaux croisés, et d'une perche qui sert à le relever vivement, lorsqu'on aperçoit du poisson au-dessus. On dit pêcher au carrelet. — Les voiliers se servent d'aiguilles angulaires vers la pointe, appelée carrelet.

CARROSSE, s. m. Logement qu'on bâtit sur l'arrière d'un bâtiment : il est couvert en planches de sapin et de toiles goudronnées par dessus, les côtés bordés à clin; on en fait le tour. C'est un diminutif de teugue, *voy.* ce mot. Un carrosse est plus élevé qu'un rouf, et a le dessus moins convexe. On donne aussi le nom de carrosse, de chariot, à ce que les cordiers appellent traîne. *Voy.* ce mot.

CARROSSER, v. n., de la voile; c'est un mot des marins de la Manche qui signifie avoir beaucoup de voiles dehors par un bon frais : c'est faire carrosser le bâtiment.

CARTAHU, s. m. Cordage volant qui sert très-souvent dans les bâtimens pour descendre quelque chose des hunes, et pour montrer divers objets que les gabiers halent à la main. Dans plusieurs occasions un cartahu passe dans une poulie, pour faciliter l'élévation ou la descente d'objets plus pesans. On emploie toujours des cartahus pour capeler les haubans, les hunes, les étais et les chouquets. *Il convient aussi de placer des cartahus pour le tems d'un combat et d'une grosse mer sur les itagues des huniers, pour les empêcher de tomber sur le pont dans le cas où elles seraient coupées ou cassées. Pour cet effet un bout du cartahu est frappé sur la poulie supérieure d'itague, l'autre bout amarré sur l'arrière des barres de perroquet, avec assez de mou pour ne pas gêner la manœuvre du hunier.*

CARTEL, s. m. (Bâtiment cartel.) Les marins du Nord disent cartel de notre parlementaire, bâtiment portant des prisonniers pour être échangés. *Voy.* Parlementaire.

CARTE MARINE, s. f. Plan qui contient une certaine étendue de mer, de côtes, îles, etc. Les cartes hydrographiques réduites sont celles qui servent à marquer chaque jour le point où se trouve un bâtiment à la mer : on a eu égard dans leur formation à l'aplatissement de la terre vers les pôles; elles sont plus parfaites qu'autrefois. *Voy.* Latitudes croissantes. Il y en a à grand

point et à petit point, ce qui dépend de leurs échelles plus ou moins grandes: les côtés, les îles et les divers écueils y sont portés. Les airs de vent très multipliés partent de différents centres disposés sur la carte. Les méridiens et les parallèles qui tracent le cadre de la carte, sont divisés par échelles en degrés et minutes; les premiers qui marquent la latitude, sont des lignes N et S; les autres la longitude sont les lignes E et O.—Les cartes plates sont toujours d'une petite étendue en latitude; les degrés sont égaux à la moyenne latitude comprise sur cette même carte : elles ne servent qu'aux caboteurs et près des côtes.

CARTOUCHIER, s. m., appelé très improprement gargoussier. C'est un petit fourniment couvert en cuir sans banderolle, que les marins embarqués sur des bâtimens de guerre portent en ceinture et devant eux, au moyen d'une sangle dont les bouts sont cousus dessus et qui se boucle par derrière : il contient des cartouches pour pistolets et mousquetons, et est très commode dans les hunes et dans les canots; on a la facilité de le tourner sur le côté ou derrière soi. *Voy.* Giberne d'équipage.

CARVELLE, s. f. Espèce de clous en usage dans les ports et à bord des grands bâtimens, longs d'environ quatre pouces, à têtes carrées : il y a des doubles carvelles, des demi-carvelles.

CASERNET, s. m. Cahier sur lequel on inscrit le nom des ouvriers qui se trouvent à l'appel dans les ports : les casernets servent aussi à tenir des notes sur les divers travaux et les consommations. Sur un casernet, dit de l'habitacle ou de la timonerie, à bord des bâtimens, est inscrit, à la fin de chaque quart, tout ce qui s'est passé, par le chef de timonerie ou son second, sous l'inspection de l'officier qui fait aussi porter les manœuvres faites pendant son quart, l'état du ciel, du vent, de la mer, la route, la voilure, le sillage, la w, la dérive (s'il y en a), les signaux, etc., et y met sa signature. C'est le casernet qui sert à faire les journaux à la mer, c'est-à-dire que chacun des officiers et élèves le consulte au moins une fois par vingt-quatre heures. *Voy.* Table de loch.

CASIER, s. m. Dit aussi Varveu. Sorte de cylindre formé de plusieurs cercles de barrique en fer, et couvert d'un filet; des feuillards servent à contenir les cercles à égale distance, sur une longueur de cinq à six pieds, laissant une ouverture nommée goulet à chaque bout, de manière que jeté sur le fond dans une rade ou une rivière, avec de la boëte dedans, le poisson y entre et ne peut en sortir. *Voy. pl.* E, *fig.* 30.

CASSÉ, part. (arqué). Bâtiment dont les deux extrémités sont abaissées et font paraître le milieu relevé. La quille d'un bâtiment cassé n'est plus droite comme dans le principe; sa tonture est détruite, elle est courbée et semble brisée.

CASSER, v. a. Diminuer la vitesse d'une embarcation. On dit *casser son erre*, l'arrêter par degrés, au moment d'aborder un objet, un corps quelconque, qui se trouve de l'avant.

**CASSE-TÊTE**, s. m. Nom impropre d'une sorte de rets; grand filet fait avec de la grosse ligne goudronnée, qu'on établit encore sur quelques bâtimens de guerre; il est tendu en nappe entre les bas-haubans à dix ou douze pieds au-dessus du gaillard d'arrière, pour garantir les hommes des poulies et cordages qui tomberaient des mâts. *On pourrait le nommer mieux, sauve-tête, ou pare-tête.*

**CATALAN**, s. m. Bateau de pêche espagnol qui ne sort pas de la Méditerranée. C'est un diminutif des balancelles; bateau catalan.

**CATHURI.** *Voy.* Almadie.

**CATIMARON**, s. m. Espèce de petit radeau en usage aux Indes-Orientales, servant à faire la pêche, et à porter des dépêches aux bâtimens qui passent près des côtes; ils sont formés avec des tronçons de cocotiers, trois, cinq ou sept réunis à côté les uns des autres, liés par des cordages de quer: il y en a qui ont jusqu'à vingt pieds de longueur sur six à sept de largeur, de moyens et de plus petits. Les pièces du milieu sont plus longues que celles des côtes; ils vont à la pagaye avec trois, deux ou un seul homme. Les lettres ou paquets sont enveloppés, sur la tête du patron, dans un mouchoir ou turban plié en forme de toque. *Voy. pl.* A, *fig.* 20.

**CATUR**, s. m. Ancien bâtiment de guerre du roi de Bantam (capitale d'un royaume dans l'île de Java), d'une construction très pointue des deux bouts, et fort tonturé; il portait une voile faite avec une sorte d'herbe du pays.

**CAVEAU**, s. m. Lorsque la soute d'un officier commandant ne suffit pas à loger toutes ses provisions pour une longue campagne, il a un caveau dans la cale d'un vaisseau ou frégate, tout-à-fait de l'arrière; il prend en hauteur celle comprise depuis le dessus du lest ou seulement du premier plan jusqu'au faux-pont; en largeur, celle de la cale dans cette partie, et seulement la longueur d'une barrique ordinaire: une cloison sépare ce caveau de la cale à l'eau, et on y entre par un écoutillon percé au-dessus dans le faux-pont.

**CAVIAR.** Nom que les marins du Nord donnent à des œufs de poisson, qu'ils mettent dans l'assaisonnement de leur manger.

**CAYAMBOUC**, s. m. Epithète dérisoire d'un petit navire de très peu de valeur et de capacité: expression triviale.

**CAYENNE**, s. f. Dans les grands ports de l'État, c'est le nom d'une caserne pour les marins qui attendent une destination. Ils y vivent comme à bord et travaillent dans l'arsenal. Pendant l'armement et le désarmement, aucun bâtiment n'allume de feu à bord tant qu'il est dans le port; la chaudière de l'équipage se fait dans une cuisine bâtie sur un quai; on la nomme aussi cayenne. *Voy.* Coquerie.

**CAYES**, s. f. Nom que portent, dans les grandes Antilles, des bancs formés de vase, de corail et de madrépores; sortes d'îlets unis qu'on découvre par les arbustes qui poussent dessus, dont le pied est toujours dans l'eau de la mer. Aux débouquemens vers le N. de Saint-Domingue, on connaît la caye

française, la caye d'argent, la caye de sable, etc.; et toute la bande du nord de l'île de Cuba est garnie de cayes qui ne laissent guère de passage entre elles que pour les petits bâtimens de côtes.

CEINTRAGE, s. m. Travail de ceindre la carène d'un bâtiment. Les câbles, les grelins ou les aussières employés à faire une ceinture serrée, sont les cordages qui forment le ceintrage; opération qu'on commence toujours par l'avant en venant de l'arrière.

CEINTRE (le), s. m. Sorte de ceinture qu'on fait avec des bouts de grelin pour être placée autour du carreau de certaines embarcations qui doivent accoster un quai, ou le bord d'un bâtiment, quelquefois à deux hauteurs, une à la flottaison (chargé) et l'autre sur le carreau, pour les garantir des chocs ou mouvemens que leur occasione la mer pendant qu'ils chargent ou déchargent.

CEINTRER, v. a. On ceintre un bâtiment à la mer, lorsque des bordages ou leurs écarts ont largué, en passant par dessous la carène, des câbles ou grelins qu'on raidit avec beaucoup de force, après l'avoir embrassé en entier, pour retenir en place les pièces qui tendent à s'écarter des membres; travail qui n'a lieu que dans une extrémité fâcheuse. — Étant à l'ancre, un bâtiment ceintre sur son câble, quand celui qui, venant d'un des écubiers, passe sous la quille, se trouve tendu, et que, retenu au talon, il tient le bâtiment en travers et l'empêche d'éviter : on doit de suite filer de ce câble. — On dit des lisses et des préceintes, qu'elles sont trop ou trop peu ceintrées, suivant la courbure qu'elles présentent.

CEINTURE, s. f. Autrefois on établissait des ceintures de combat tout autour d'un bâtiment en dehors, elles étaient suspendues horizontalement un peu au dessus de la flottaison; c'était un filin de deux à trois pouces, ayant des nœuds sur des bouts pendans de distance en distance pour retenir les hommes tombés à la mer, qui s'y accrochaient. — On nomme ceinture de carène un rang de petites planches clouées momentanément autour d'un bâtiment, dans le sens de sa longueur, au dessus de sa carène, pour garantir les hauts des flammes pendant que l'on chauffe ses fonds. — La ceinture d'une embarcation est un cordage garni de pommes, sorte de bourrelets de défense, qui entoure le haut des canots et chaloupes, ou demi-ceinture, passant en avant de l'étrave, n'arrivant que jusqu'au milieu. — Les préceintes d'un bâtiment sont aussi des ceintures extérieures qui l'entourent et servent puissamment à sa liaison. On met quelquefois des ceintures de renfort à de vieux bâtimens qui commencent à se délier.

CEINTURELLE, s. f. Sorte de trelingage des mâts qui portent des antennes. C'est la désignation qu'on donne à la bridure des haubans au dessous du calcet.

CENSAL, s. m. Nom des courtiers et agens de change dans les ports de la Méditerranée. C'est entre leurs mains que passent les diverses opérations du commerce maritime.

CENSERIE, s. f. C'est le courtage du Levant; les fonctions de censal.

CENTRE DE GRAVITÉ, s. m. C'est le point d'un bâtiment flottant autour duquel toutes ses parties sont en équilibre. Pour qu'un bâtiment ait une grande stabilité, il faut que son centre de gravité soit au dessous de la flottaison. Sa recherche est indispensable pour connaître la stabilité, notamment celle d'un bâtiment de guerre.

CENTRE de voilure, s. m. C'est le point sur les voiles d'un bâtiment où se réunit l'action du vent. Par exemple, le centre d'effort de voilure d'une corvette étant sous les cinq voiles majeures et les trois perroquets, est élevé au dessus de la flottaison de 46 à 48 pieds. *Voy.* Vélique.

CEP DE L'ANCRE, s. m. Nom que les marins du Levant donnent au jas. C'est le jas de l'ancre.

CERCLE, s. m. On emploie dans la marine bien des sortes de cercles ronds et carrés pour les mâts et les vergues d'assemblage, les cabestans, pompes, épontilles, gouvernail, jas d'ancre; d'autres, plus compliqués, servent sur les vergues à retenir les bouts-dehors de bonnettes, soit en dedans, soit sur le bout; ils portent des rouleaux qui facilitent la manœuvre de ces bouts-dehors. Ces cercles sont tous soudés au lieu que ceux des futailles sont rivés. — Les cercles d'étambrais sont les bourlets de bois qui les entourent. — Cercle de réflexion, instrument précieux pour l'astronomie nautique, dont les marins doivent la perfection à M. le chevalier de Borda, ancien capitaine de vaisseau.

CHAFAUD, s. m. Le plus grand nombre des ouvriers de la marine et beaucoup de navigateurs disent chafaud et chafauder, par abréviation d'échafaud et échafauder. *Voy.* Échafaud.

CHAFAUDER, v. a. Faire l'échafaud ou le chafaud, faire des échafauds ou des chafauds.

CHAFAUDEUR, s. m. Désignation de l'homme embarqué sur un navire qui fait la pêche à Terre-Neuve, chargé de monter les échafauds : il est aussi employé à couper la tête de la morue, ce qu'on dit décoller, d'où on lui donne encore le nom de décolleur.

CHAFAUDIER, s. m. Nom qui distingue celui qui travaille sur le chafaud, tel que le décolleur, le saleur, etc., de celui qui pêche la morue.

CHAIE, s. f. Barque hollandaise, la même que Bellandre. *Voy. pl.* C, *fig.* 10.

CHAINE DE HAUBANS, s. f. On donne ce nom aux cadènes de haubans et de galhaubans. *Voy. pl.* E, *fig.* 68, *a*.—On a des bouts de chaînes fixés sur les grapins d'abordage.— L'espèce de radeau, d'estacade, qui ferme l'entrée d'un port, s'appelle chaîne.—Les chaînes d'un corps mort sont avec plusieurs émerillons sur une grosse ancre qui n'a qu'une pate, pour un poste de vaisseau sur une rade Les chaînes d'amarrages servent, au fond de l'eau, à tenir à un poste, dans un port, les grands bâtimens désarmés. — On emploie au-

jourd'hui des chaînes pour câbles. — Les chaînes du gouvernail prennent dans des pitons vers le haut du saffran. Un cordage, ou sauve-garde, frappé sur les deux bouts, sert à les tenir sur le bord, une de chaque côté. — La chaîne de la chaudière de l'équipage servait, dans les anciennes cuisines, à la tenir sur ses barres contre les roulis.—On dit aussi une chaîne de rochers, des dangers de cette nature qui se présentent en longueur vers la surface de la mer.

CHAISE, s. f. Sorte de tresse ou large sangle en fil de carret, soit même un cordage rond dont on fait à un des bouts une ganse, disposée pour tenir un gabier ou voilier assis dedans et suspendu par un cartahu pour l'élever ou l'abaisser, pendant que durent les travaux à faire le long d'un mât, d'une vergue, d'une voile, d'un étai. Le nœud qui arrête la ganse est double et ne peut glisser : on le nomme nœud d'agui. Ce nœud se trouve devant l'estomac de l'homme dont les jambes sont passées dans la ganse sur laquelle il se trouve assis. On fait des chaises doubles au moyen d'une deuxième ganse du premier cordage plus petite, qui prend l'homme sous les aisselles. Les calfats s'en servent aussi lorsqu'ils ont à travailler le long du bord. — Dans le Levant, une chaise de gabier est nommée par les uns bauce, et aquié par d'autres.— La chaise marine dont parle Romme, a été abandonnée par M. le chevalier de Borda, après avoir essayé de s'en servir sur une frégate à la mer.

CHALAN, s. m. Espèce d'allège servant dans les ports; sa construction est simple, son fond plat, ses côtés droits; il cale fort peu d'eau. Le chalan a ordinairement un des bouts en saillie : il est d'une forme quadrangulaire : on le remorque, on le toue, ou on le conduit à l'avirón : il porte des charges considérables.

CHALANDEAU, par corruption CHALANDOU, s. m. Nom sous lequel on désigne, dans les ports de mer, les marins de rivière, tous les mariniers qui conduisent les bateaux chalans dans l'intérieur, gens qui n'ont jamais navigué sur les eaux de l'Océan. Un matelot appelé chalandou se trouve insulté. C'est l'épithète qu'on donne souvent, dans les grands bâtimens, à de pauvres hommes de mer.

CHALOUPE, s. f. Forte embarcation dont on se sert dans les ports et rades; elle n'est pas pontée, va à la voile et à l'aviron. Les chaloupes de vaisseaux et frégates, quoique moins grandes, n'ont pas plus de qualité, parce que devant lever les ancres de bossoir par l'arrière, leur construction est très enflée; ce qui leur donne beaucoup de bois à la traîne. Elles sont susceptibles d'être armées d'une pièce d'artillerie; elles servent dans les rades à faire de l'eau, des vivres journaliers, et à tous les besoins du bâtiment auquel elles sont attachées. En partant pour la mer, on les embarque ainsi que les canots, que plusieurs bâtimens français mettent encore aujourd'hui dans cette chaloupe. *Voy.* celle d'un vaisseau à la voile, *pl.* A, *fig.* 9. *Je ne voudrais plus embarquer de chaloupe sur les bâtimens de guerre; un bon, grand canot,*

*ayant un guindeau volant en travers sur son milieu, lequel serait garni par l'orin qui, passant dans un trou près de la quille (ce passage de l'orin est entouré en forme de petit puits s'élevant jusque sous le grand bau), lèverait en dessous, en tous tems, les ancres par le centre de sa longueur, et serait beaucoup moins embarrassant à bord, et plus navigable que nos lourdes chaloupes. Voy. pl.* D, *fig.* 14. — Dans les grands ports, il y a quelques doubles chaloupes, d'une grande capacité, qui sont quelquefois pontées. — On dit, chaloupe canonnière. (*Voy.* ce dernier mot.) — Chaloupe de pêche ou bateau pêcheur. Dans la navigation du commerce, des marins étrangers lèvent souvent leurs ancres par l'avant de leurs chaloupes.

CHALOUPIER, s. m. Matelot qui fait partie de l'équipage d'une chaloupe. C'est un chaloupier. Si on parlait de tous les hommes nécessaires au service de la chaloupe, réunis sous les ordres du patron de chaloupe, on dirait les chaloupiers.

CHALUT, s. m. Sorte de drague à laquelle tient un filet ayant un sac au milieu, se rétrécissant progressivement, en terminant à deux pieds et moins à son fond; il sert à prendre du poisson plat. Faire la pêche au chalut. On dit chaluter, lorsqu'une embarcation sous voile traîne un chalut sur le fond d'une rade, baie, etc. Les Provençaux nomment ce filet *ganguy*. — Quelques marins appellent chalut à chien l'empennelage d'une petite ancre sur une ancre de touée, pour aider celle-ci à tenir lorsque le fond est fort dur ou trop mou.

CHAMBRAGE, s. m. Nom donné dans quelques ports de construction à l'assemblage des flasques et montans, formant la charpente qui garnit le pied du mât de beaupré d'un grand bâtiment.

CHAMBRE, s. f. Dans tous les grands bâtimens, les officiers supérieurs et ceux commandant un quart, ont chacun une chambre de cinq pieds neuf à dix pouces en longueur, sur quatre et demi ou cinq de largeur. Nos vaisseaux les ont sous la dunette et près du mât d'artimon dans chaque batterie. Celles du capitaine et du second sont un peu plus grandes. La chambre du conseil (sous la dunette) est la plus en arrière; elle a toute la largeur du vaisseau dans cette partie, et une longueur presque égale : elle est pour le capitaine ou l'amiral, s'il y en a un qui monte le vaisseau. La grande chambre sur l'arrière du deuxième pont d'un vaisseau du premier et du deuxième rang, d'une frégate et autre grand bâtiment, sert de salle à manger aux officiers. Les vaisseaux du premier rang ayant trois ponts, ont deux grandes chambres. — La chambre, dans les chaloupes et canots, est une portion de l'arrière entourée de banquettes d'attache où il n'y a pas d'avirons montés. C'est dans cet espace que se placent les officiers et les passagers. — Chambre d'assurance, maison où se réunissent les négocians et armateurs pour assurer les navires du commerce maritime et leurs cargaisons. — Dans le Levant, on donne le nom de chambre au bassin du ponent, ainsi que celui de darse et de paradis. *Voy.* ces deux derniers mots.

**CHAMBRIÈRE**, s. f. Grosse tresse en fil de caret qu'on amarre aux bas haubans d'en avant de chaque bas mât, pour soutenir le double des écoutes et amures des basses voiles qui ne sont pas tournées ; elle a un œillet servant d'un bout, et un bouton ou cu de porc de l'autre, pour la boutonner et l'ouvrir promptement. — Des espèces de crampes servant aux chantiers de la mâture sont nommés, dans quelques ports chambrières. — On a aussi des chambrières pour serrer les voiles d'étais et l'artimon, au lieu de rabans de ferlage qui servent aux voiles carrées. Ces dernières chambrières sont formées d'un bout de gros quarantènier, long d'environ une brasse, tenu par le milieu de sa longueur à une draille ou sur l'arrière du mât. Il a un cu de porc double sur un de ses bouts et un œillet à l'autre. On a quatre, cinq ou six chambrières sur toute la hauteur de la draille, ou le long du mât contre lequel la voile est serrée dans les chambrières. — L'estrope sur le mât de certaine embarcation, qui reçoit le bout d'en bas d'une livarde, est souvent nommée chambrière.

**CHAMEAU**, s. m. Très grand bâtiment, d'une forme particulière, en usage depuis 150 ans en Hollande. On en place un de chaque bord d'un vaisseau qu'on veut faire passer sur un petit fond. Les chameaux ont à peu près la longueur du vaisseau qu'ils sont destinés à soulever : les côtés qui s'appliquent au vaisseau sont creux, tandis que les autres ont la forme ordinaire de tous les navires. L'on passe des câbles sous la quille du vaisseau, et on emplit d'eau les chameaux, c'est-à-dire, qu'on les cale le plus possible, après quoi on raidit les câbles au moyen de plusieurs cabestans établis sur leur pont. On fait agir ensuite un grand nombre de pompes qui jettent dehors l'eau que les chameaux contiennent ; ils s'allégent et par là soulèvent le plus grand vaisseau au point de ne plus tirer que sept à huit pieds d'eau ; les deux chameaux et le vaisseau font alors, pour ainsi dire, corps ensemble, et si le vent est favorable, ils vont à la voile, et traversent ainsi la mer du Zuyderzée, d'Amsterdam à Médemblic, et vont même directement au Helder. *Voy. pl.* F, *fig.* 34. Il en a été construit à Venise (au commencement du siècle) par nos ingénieurs, avec plus de perfection.

**CHAMPAN**, s. m. Petit bâtiment de côte et de rivière, particulier à la Chine et au Japon, d'une construction grossière, sans clous ni chevilles : des gournables sont seules employées. Il est sans pont, et n'a que des espèces de passé-avans étroits. L'avant est un peu relevé et plus étroit que l'arrière : son port est de soixante-dix à quatre-vingts tonneaux : il est à fond plat, n'a qu'une voile et un gouvernail : le tout est grossièrement fait. *Voy. pl.* B, *fig.* 8. On emploie des champans à Java et dans d'autres îles de l'Inde ainsi qu'en Chine, à charger et décharger les navires.

**CHANDELLE**, s. f. Dans plusieurs ports, les charpentiers nomment chandelles des morceaux de bois de dix-huit à trente pouces de longueur, sur une grosseur de quatre à six pouces, qu'ils placent debout sous les écarts de

la quille d'un grand bâtiment en construction pour les étayer : ce sont de espèces d'épontilles servant de tins. Une chandelle excédant trois pieds e longueur prend le nom d'accore.

CHANDELIER, s. m. Petites barres de fer arrondies, longues de quat pieds pour les passe-avans (ils étaient placés sur le plat-bord, on y élè maintenant une muraille sans interruption, de l'avant à l'arrière des gran bâtimens de guerre) et de dix-huit pouces sur les vibords ; les premiers por tent à leurs têtes des lisses en bois sur des ouvertures en forme de fourch les autres ont des trous pour passer de grosses baguettes en fer appelées lières ; ils sont doubles et servent à recevoir les branles pour bastingage. — Il y a des chandeliers pour les batayoles de hune, d'autres pour les embarc tions.—Les fanaux de poupe et ceux de hune sont portés sur des bras de f ou supports qui sont dits les chandeliers de ces grands fanaux, le chandelier d fanal de poupe, etc. — Le chandelier de pierrier est formé d'une fourche c fer à queue ; les deux bras de la fourche embrassent les tourillons du pierrie sa culasse porte sur une plaque du chandelier qui part horizontalement d milieu de la fourche ; le pierrier est monté sur son pivot ou queue de la fou che, dans un montant de bois percé et cerclé à la tête.

CHANFREIN, s. m. C'est le pan qui se fait en abattant l'arrête d'une pièc de bois.

CHANFREINER, v. a. ou n. C'est en abattant les arrêtes d'une pièce d charpente, faire disparaître ses angles droits en biaisant plus ou moins, pou lui donner des pans obliques.

CHANGEMENT, s. m. On dit : changement de vent, de quart, de route d'amures, de voilures. En escadre ou armée, on a des changemens de poste de position, d'ordre de marche, de série, etc.

CHANGER, v. a. Mettre la barre de gouvernail de tribord à bâbord, e *vice versâ*, c'est la changer.—On dit d'un câble, grelin et autre cordage, qu'i faut le changer bout pour bout, lorsque son usure est plus marquée, plus avan cée d'un bout qui a plus fatigué que l'autre, qui se trouve encore d'un bo service.—Changer les écoutes de focs, des voiles d'étai, c'est les passer d'u bord à l'autre. Changer d'amures, c'est les prendre à l'autre bord lorsqu'o louvoie. On change des manœuvres par d'autres meilleures ou plus convena bles. — On change devant, on change derrière, lorsqu'un bâtiment vire d bord vent devant, en faisant tourner tout le phare, toutes les voiles d'un mâ ensemble par le moyen des bras qui agissent sur les vergues. Il ne faut pa confondre ces changemens : changer *les voiles*, c'est les décharger de dessu les mâts pour mettre le vent dedans ; et changer *ses voiles*, c'est déverguе celles qui sont dehors pour les remplacer.—On change le quart, lorsque d'au tres hommes remplacent, sur le pont, ceux qui y étaient depuis quatre ou si heures.—On change des voiles, en remplaçant celles qui sont enverguées pa d'autres.

CHANTER, v. n. Vieil usage de faire crier quelques hommes qu'on nommait chanteurs, pour donner le signal de réunion d'efforts à faire par plusieurs sur une bouline, ou pour toute autre opération qu'on exécute dans les ports et sur les grands bâtimens. Dans un bâtiment de guerre bien ordonné, on ne permet plus de chanter ainsi. *Voy.* Boulina.

CHANTEUR, s. m. C'est encore dans les ports celui qui chante, pour ce qu'on appelle donner la voix : il l'a ordinairement forte et termine à tue-tête un certain son de convention, pour agir concurremment avec d'autres ouvriers.

CHANTIER, s. m. Lieu où l'on travaille, dans un port, les bois de construction navale. Un bâtiment en construction a sa quille sur des exhaussemens ou chantiers qui portent toute la masse pendant qu'on le bâtit. Les billots qui servent de chantier sous toute la longueur de la quille d'un bâtiment, sont placés à cinq ou six pieds de distance les uns des autres sur le milieu des grillages des formes, ou des cales de construction. On dit : le bâtiment est sur les chantiers.—Un chantier de construction est le lieu où sont établies les cales où l'on bâtit vaisseaux, frégates, etc., et environné de tous les ateliers nécessaires. Le chantier des canots et chaloupes est le lieu, dans un arsénal, où on construit et répare les embarcations. — On nomme chantier d'embarcation les tins ou petits berceaux sur lesquels sont posés les chaloupes et canots, étant embarqués. — Une pièce est en chantier lorsque les charpentiers la travaillent et la disposent à prendre la forme qu'elle doit avoir. Les chantiers pour l'arrimage, au fond de la cale, sont des bois bruts ou bûches, sur lesquels portent les pièces à l'eau, dans les bâtimens de guerre, disposés quelquefois pour recevoir le rond des pièces; ou les boucauts, barriques, ballots, etc., sur ceux du commerce.—Chantier, terme de la corderie. *Voy.* Plantage.

CHANTOURNER, v. a. Une pièce de bois ébauchée, dégrossie par les charpentiers, se chantourne en achevant de la réduire à ses véritables dimensions, pour occuper la place qu'on lui destine dans la construction d'un bâtiment.

CHANVRE, s. m. Matière employée pour faire les cordages et les grosses toiles à voiles dans les marines de l'Europe. Plante annuelle, qui varie en qualité, et dont l'écorce exige une préparation avant de la filer. — *Il est bien désirable qu'on étende assez en France la culture du lin de la Nouvelle-Zélande, pour en faire des câbles, cordages et voiles : il donnerait, sous un même volume que le chanvre, le double de force et moins de poids.*

CHAPE, s. f. Au milieu de l'aiguille de tous nos compas, on fixe un petit cône creux, fait en cuivre (*voy.* Chapelle) dont le fond est garni par une petite pierre d'agathe, pour poser sur le pivot, bien vertical, qui s'élève du fond de la boite de la boussole, et sur lequel tourne la rose avec l'aiguille aimantée, qui lui est adaptée pour se maintenir en équilibre sur un centre commun contre les mouvemens du bâtiment.—On donne le nom de chape aux deux petits

barrots qui terminent l'avant et l'arrière des gabarres et gabarrots de Nantes et de Rochefort. — Chape de traîne dans les corderies. *Voy.* Palonne.

CHAPEAU, s. m. On donne quelquefois ce nom à une espèce de petit chapiteau qui est porté sur les deux montans au dessus de la cloche, à bord d'un bâtiment. — Dans une corderie, c'est une planche courbée et placée au dessus d'une roue; elle porte plusieurs molettes recevant le chanvre qu'on file. — Chapeau, au commerce, est un cadeau de convention que l'on fait à un maître ou patron d'un navire. On dit aussi serrer les huniers en chapeaux (ou en perroquets) lorsqu'on ne les serre pas en chemise. — Des pêcheurs de la Manche nomme chapeau une sorte de truble dont ils se servent pour prendre des chevrettes.

CHAPELET, s. m. Une pompe à chapelet est celle qui a une chaîne sans fin; elle passe dans le tube de la pompe; c'est sur cette chaîne que sont enfilés, à distances égales, des plateaux ayant un peu moins que le diamètre de la pompe: la chaîne, en parcourant le corps de la pompe, fait monter l'eau à la hauteur nécessaire, au moyen du jeu des plateaux, montant et descendant sans interruption. — On forme des chapelets de barriques ou de pièces, lorsqu'elles sont vides; elles flottent à la suite les unes des autres, retenues, en travers à se toucher, par une amarre qui passe sur la bonde de chacune d'elles où cette amarre est bridée et arrêtée. *Voy.* Sergent. Un de ses bouts est pris par l'embarcation qui est chargée de conduire ledit chapelet. Dans cet état elles sont remorquées par un ou plusieurs canots, pour les sortir d'un port ou les y entrer. — On appelle chapelet de cabestan, la garniture de roulettes qu'on place quelquefois entre les taquets, au bas de certains cabestans: ils doivent servir à dispenser d'en arrêter le mouvement, pour mettre en haut (remonter) le cordage qui y est garni.

CHAPELLE, s. f. Un bâtiment fait chapelle, lorsqu'étant au plus près du vent, le timonier laisse coiffer les voiles, et qu'il prend vent devant malgré lui, ou par un changement de vent qui, refusant tout-à-coup de plusieurs quarts, ne laisse pas le tems de faire arriver assez tôt ou de contre-brasser devant. Faire chapelle, c'est virer de bord vent devant, malgré soi. Un manœuvrier habile évite ce mouvement d'autant plus dangereux que le vent est plus fort et la mer plus grosse. — On appelle la chapelle, le coffre de l'aumônier d'un vaisseau ou frégate, qui renferme les ornemens propres au service divin. — La chapelle du compas est un petit cône concave qui fait l'intérieur de la chape, au fond est placée l'agathe qui reçoit le bout du pivot sur lequel la rose est balancée, pour tourner librement par la vertu de l'aiguille aimantée.

CHARBONNIER, s. m. Bâtiment de côte qui n'est employé qu'à transporter du charbon de terre. Nom distinctif qu'on donne à ces sortes de navires cabotiers. Particulièrement en Angleterre et en Italie ils sont différens tant en construction qu'en grément; les premiers ne vont point dans le Levant, et ceux d'Italie ne sortent pas de la Méditerranée; ces derniers sont dits carbonari.

**CHARGE**, s. f. C'est ce que peut contenir ou porter un bâtiment rendu à sa plus haute ligne d'eau de flottaison. S'il est trop calé, on dit qu'il a une morte-charge, qu'il est chargé à couler bas; pendant tout le tems qu'il reçoit les objets destinés à former sa cargaison, il est dit être en charge.—On apelle sabords de charge les ouvertures pratiquées de l'avant ou de l'arrière d'un bâtiment qui charge des mâts ou autres pièces de bois trop longues pour entrer dans sa cale par les écoutilles.—On désigne par bâtiment de charge celui dont la forme de la carène le rend susceptible de porter des poids plus considérables que ceux, par exemple, des frégates et corvettes dont les fonds sont confectionnés pour la marche. — La ligne de charge ou de flottaison est celle du niveau de l'eau, sur la carène d'un bâtiment, qui marque le point de sa plus grande calaison. — La charge qu'on met en poids sur un carré, dans les corderies, est dite la charge du carré.—On tire à charge de combat, lorsqu'on met dans un canon le nombre de livres de poudre égal au tiers de son calibre. *Voy.* Gargousse. La charge pour exercice et salut, est moitié moindre.

**CHARGÉ**, adj. On dit qu'un bâtiment est chargé quand il est assez calé par son chargement. Un bâtiment se trouve quelquefois chargé en côte par le vent et une grosse mer qui le portent vers la terre. — La violence du vent dans un grain qui surprend par le travers un bâtiment sous beaucoup de voilure le charge sur le côté, on le dit chargé par un grain; il a une grande inclinaison et court le risque de s'engager. — On dit un maître chargé; c'est un premier maître. Les maîtres chargés sont les premiers officiers mariniers de chaque détail, responsables des objets d'armement qui leur sont confiés sur les bâtimens du roi où ils sont embarqués; ils rendent compte chaque mois des consommations pendant la campagne, des effets et ustensiles qu'ils ont reçus à l'armement, le tout est balancé au désarmement. Ils sont au nombre de six sur chaque vaisseau, frégates et grandes corvettes.

**CHARGEMENT**, s. m. On entend également par ce mot l'ensemble des objets chargés dans un navire, et le travail de le charger. Être en chargement, faire son chargement, c'est recevoir à bord les marchandises destinées à former sa cargaison. On dit : il attend un chargement, il cherche un chargement, il a trouvé un chargement, il entre en chargement, il commence son chargement, il a fini son chargement. Chargement exprime aussi la quantité et l'espèce de marchandises : c'est l'acte qui indique celles embarquées. *On lui délivre son chargement; montrer son chargement.*

**CHARGER**, v. a. Le négociant qui embarque des marchandises dans un navire, dit le charger; il est chargé pour tel ou tel lieu. Charger en grenier (*Voy.* ce mot), c'est jeter dans la cale, sur des nattes ou grosses toiles tendues, des grains, légumes ou sel. Charger en cueillette, chargement fait par plusieurs personnes; charger à frêt, c'est lorsque le navire est loué à des négocians qui le chargent pour leur compte : le charger, c'est lui donner tout ce qu'il peut porter. On entend par charger dans un navire, mettre à bord

une partie de sa cargaison, et par charger le navire, lui donner tout ce qu'il peut porter. — On dit charger à sec, lorsqu'on arrime des marchandises quelconques dans un navire échoué dans un port de marée, pendant la basse-mer. — Charger une pompe, c'est verser de l'eau dedans, sur la heuse, pour la faire prendre, c'est-à-dire, fermer le passage à l'air supérieur, et la mettre en état d'aspirer en faisant jouer le piston. — Le vent charge en côte, lorsqu'il y porte un bâtiment qui s'en trouve près. — Un grain charge, fait incliner un bâtiment qui n'a pas diminué de voiles à tems, si surtout il en a beaucoup dehors à raison du vent qu'il reçoit du travers.

CHARGEUR, s. m. C'est celui qui charge un bâtiment, qui l'a frété ou loué. — Le chargeur d'un canon, sur les vaisseaux et frégates, est le marin le plus instruit au canonnage après le chef de pièce.

CHARIER de la voile, v. a. Les Normands disent carrosser, et les Levantins carréger. Quelques marins disent trivialement torcher de la toile; c'est en porter le plus possible dans des circonstances forcées. — Les courans charient du sable, de la vase, etc.

CHARIOT, s. m. Dans nos corderies on donne indifféremment le nom de traîne, de carrosse et de chariot à la machine qui sert à supporter les cochoirs. *Voy.* ces mots, et *pl.* E, *fig.* 33, un ancien chariot.

CHARIVARI, s. m. (pour qui?) Cri qui précède quelque propos grossier que disent les hommes qui virent au cabestan; abus qu'on ne doit pas permettre aux équipages, dans un service bien ordonné, et qui est aujourd'hui interdit sur les bâtimens de l'état.

CHARNIER, s. m. L'usage a consacré ce mot pour désigner l'espèce de tonneau qui contient l'eau pour la consommation journalière de l'équipage: on en a deux à bord des grands bâtimens. Ils ont un filtre au dessus et un robinet au bas: on les place sur le deuxième pont ou sur un gaillard; leur forme est à peu près celle d'un cône tronqué dont la base est sur le pont; ils sont en douves peintes, et cerclés de fer; on les ferme à clef dans les longues traversées où l'eau est rationnée. *Voy. pl.* E, *fig.* 31. *Les charniers ne seraient-ils pas mieux nommés boute-eau? du nom de boute qu'on donnait jadis aux pièces à eau, et du mot eau qu'ils contiennent?*

CHAROI ou SÉREUR, s. m. Bonne embarcation des Terre-Neuviers qui fait la pêche à la côte. Ce canot séreur fait plusieurs tournées le long du jour, à bord des bateaux qui sont à pêcher sur le fond, afin de ramener au chaffaut les morues qu'ils peuvent avoir prises. Il charoie la morue pêchée en la serrant dans son bateau pour la porter aux chauffaudiers.

CHARPENTIER, s. m. Ouvrier employé aux diverses constructions dans les ports, et qu'on embarque sur les bâtimens, pour les réparations dont peuvent avoir besoin, pendant la campagne, la coque, la mâture, etc. Il y a des maîtres, des seconds maîtres, des contre-maîtres, et des aides charpentiers: ils travaillent avec la hache et l'herminette. On appelle charpentiers de

grosses œuvres, ceux employés aux préparations des bois pour cabestans, gouvernails, pompes, etc. Par une ordonnance de la marine de 1681, les charpentiers étaient en même tems calfats et perceurs : on a, depuis ce tems, plusieurs fois défait et refait cette organisation. Les calfats sont rétablis, sans avantage pour le service, depuis 1814. Les charpentiers des ports du roi, parvenus au grade de maîtres entretenus, sont ceux dont l'art est de construire toute espèce de bâtimens; ces hommes précieux ont beaucoup d'intelligence: ils ont une géométrie pratique naturelle qui fait l'admiration des gens habiles et réfléchis.

CHARTE-PARTIE, s. m., ou Police de chargement. Acte que passe le propriétaire d'un navire avec un négociant ou colon qui veut lui donner un chargement: le nom du navire, celui du capitaine et de l'affréteur, le lieu de la destination, le prix du frêt y sont indiqués. Sur l'Océan, on le nomme acte d'affrétement; et sur la Méditerranée, nolisement. Le capitaine doit avoir à son bord la charte-partie et autres pièces relatives à son chargement.

CHASSE, s. f. C'est la course d'un bâtiment qui veut approcher un objet ou qui désire s'en éloigner. Celui qui poursuit donne chasse, et celui qui fuit prend chasse. Ainsi poursuivre un bâtiment, c'est lui donner la chasse; un deuxième chasseur soutient la chasse; en continuant, c'est poursuivre la chasse; on fait lever la chasse; abandonner la chasse, c'est cesser la poursuite. Appuyer une chasse, c'est poursuivre son ennemi à toute outrance. Les chasseurs disent du chassé: nous lui avons appuyé une chasse vigoureuse, une chasse de tant d'heures, de tant de jours. Appuyer la chasse, ou appuyer le ou les chasseurs, c'est ajouter de nouveaux bâtimens pour aider, renforcer ceux des chasseurs les plus avancés vers l'ennemi.— L'ordre de chasse en escadre forme un angle obtus dont le vaisseau amiral (généralement le plus fort) est au sommet, le plus de l'avant; l'escadre est sur deux lignes du plus près, vent arrière ou largue. Si on atteint l'ennemi en ligne, et que l'amiral veuille ranger son escadre en ordre de bataille, il se forme très pomptement. *Les principes de la chasse ne sont pas assez étendus dans nos tactiques, vu la multiplicité des positions entre deux armées, ou plusieurs bâtimens ennemis.* La chasse ayant deux objets, celui d'atteindre ou de fuir, le bâtiment chasseur manœuvrera sans succès, s'il n'a pas une marche supérieure à celui chassé. Je suppose à l'un et à l'autre les principes que fournissent la théorie et la pratique. Ils ont des ressources, l'un pour joindre, l'autre pour s'écarter, dans les variations du vent, les grains, les avaries, la nuit, le calme, etc.

CHASSÉ, ÉE, part. Un bâtiment chassé, est celui qui prend chasse. C'est la désignation momentanée d'un bâtiment qui fuit devant un ennemi.

CHASSE-MARÉE. Forme de bâtiment avantageuse à la marche. Les plus grands chasse-marées, d'environ 100 tonneaux, vont quelquefois jusqu'aux Antilles : il y en a de moyenne grandeur qui sont également pontés : les plus petits, sur les côtes du Morbihan, ont le milieu ouvert; ils n'ont qu'une tille

devant, et une très petite de l'arrière: ils portent deux mâts; le grand, placé au milieu, est très incliné sur l'arrière; celui de misaine est droit; il n'est qu'à deux ou trois pieds en arrière de la tête de l'étrave : le premier porte une voile d'une grandeur énorme, qu'on amène sur le pont, ainsi que les autres voiles, comme celles des lougres; il grée un taillevent, selon le tems; la misaine est beaucoup plus petite que la grande voile, et plus grande que le taillevent : ce sont des voiles à bourcet, ou au tiers, parce que la drisse est frappée au tiers de la vergue, vers le gros bout, celui qui reçoit l'empointure de la ralingue du vent, tout le grément est fort simple. Les plus grands chasse-marées ont souvent tapecu, hunier et foc volans. *Voy. pl.* C, *fig.* 24.

**CHASSER**, v. a. Un bâtiment que l'on découvre. On chasse au vent, sous le vent, vent arrière, à l'air de vent désigné. — Chasser la terre, c'est l'approcher, la reconnaître; et l'on dit, par extension, les nuages chassent du sud, du nord, de l'ouest, etc. — Chasser des chevilles, c'est les enfoncer à coups de masse, dans la charpente d'un bâtiment.

**CHASSER**, v. n. Un bâtiment mouillé qui, par l'effort d'un grand vent et d'une grosse mer, entraîne ses ancres, leur fait labourer le fond, chasse; ce qui s'appelle chasser sur ses ancres. Ainsi, on cule; on chasse quelquefois sur un autre bâtiment ou à la côte. C'est le cas lorsque le sol est trop dur ou trop mou, qu'il ne donne pas assez de prise aux ancres, autrement, que sa résistance n'est pas en rapport avec la force du vent et l'état de la mer.

**CHASSEUR**, s. m. On donne ce nom momentanément à un bâtiment qui en poursuit un autre. Une armée navale a souvent des chasseurs détachés de l'avant, sur les ailes, et même de l'arrière. Par des signaux on fait forcer de voiles aux chasseurs; on fait rallier les chasseurs, au moyen de bâtimens intermédiaires placés entre l'armée et les chasseurs les plus écartés, pour répéter les signaux de l'amiral ainsi que ceux qu'ils auraient à lui adresser. *Voy.* la fin de *l'article:* Signal et Signaux.

**CHAT**, s. m. Ancien bâtiment du commerce des mers du nord, dont on se sert peu aujourd'hui; il est construit à plates varangues, arrondi aux deux bouts, sans qualité pour bien naviguer; il porte une grande charge, a des mâts à pible peu élevés, et des voiles carrées amenant sur le pont. *Voy.* Craïer.

**CHATTE**, s. f. Sorte de grapin sans oreilles; elle a trois ou quatre branches pointues aux extrémités pour s'en servir (dans les grands bâtimens) on l'étalingue, au moyen de deux demi-clefs, à un filin qui passe dans une poulie sous le beaupré, et dont le courant arrive sur le gaillard d'avant, d'où on hale dessus, lorsque l'un des deux câbles (celui de la grande touée) est pris entre les pates de la chatte, pour suspendre le double sous le beaupré pendant qu'on dépasse de l'écubier celui d'affourche; afin de défaire les tours que les deux câbles ont parfois ensemble. On s'en sert aussi pour dra-

guer, sur le fond, des bouts de câbles, grelins et autres cordages. — Chatte, espèce de chasse-marée à fond un peu plat, qui fait la pêche dans les courreaux; mais qui en diffère cependant par le gréement et la construction; elle monte son gouvernail indifféremment à chaque bout, porte un grand mât au milieu, et un petit à chaque extrémité. Ces derniers ont une petite inclinaison vers le grand mât. Leurs voiles s'amurent sur le bord, du côté qu'on veut avoir au vent, dès en appareillant: changeant de route sans virer, elle conserve le même bord au vent. Les arcs-boutans placés aux deux bouts de la chatte ne servent que pour les cordages de la drague. Ce bâtiment ne vire pas de bord, il change seulement ses voiles lorsqu'il louvoie, l'avant devient l'arrière, et réciproquement. Cette sorte de bâtiment est particulière à Rhuis, au Croisic, à Noirmoutiers et aux environs. La longueur d'une chatte varie de 32 à 40 pieds; largeur au milieu, environ 13 pieds; creux, 5 pieds, et tirant d'eau, 2 1|2. Le grand mât a la longueur de la quille. *Voy. pl.* C, *fig.* 5. — D'autres chattes servent d'allège dans les ports et les rades, principalement à Rochefort. Ces sortes de chattes, ou petites gabarres, sont originairement de construction de Rhuis. — Le nom de chatte est aussi donné, sur la Charente, aux barques citernes qui portent de l'eau aux bâtimens en rade de l'île d'Aix.

CHAUDIÈRE, s. f. Très grand vase en cuivre étamé, dans lequel on fait cuire les alimens des équipages des vaisseaux, frégates, etc. On dit, faire la chaudière; il fait la chaudière, c'est celui qui la suit sur le feu. Manger à la chaudière, c'est n'avoir pas de table ni de poste particulier. Les matelots et soldats mangent à la chaudière, c'est-à-dire reçoivent leurs vivres de la grande chaudière. La chaudière est à bord; on fait la chaudière à bord dès que le bâtiment sort du port. On distingue de cette grande chaudière les petites chaudières portatives qui servent à la maistrance, celle des malades, celle des chirurgiens et celle à braie: on dit: il mange à la petite chaudière; il a droit à une petite chaudière. — Les cuisines, mieux installées, offrent aujourd'hui des chaudières d'équipage plus commodes. *Voy.* Marmite. On nomme dans les ports, chaudière d'étuve, une grande chaudière de cuivre, incrustée dans une maçonnerie qui sert à faire chauffer le goudron. Il y en a aussi de portatives, appelées de même chaudières à goudron.

CHAUDRON, s. m. Espèce de calotte en plomb percée de plusieurs trous qu'on cloue sous le pied d'une pompe pour empêcher les ordures de la cale de s'y introduire. — On nomme chaudron la petite calotte en cuivre, clouée sur l'habitacle, et percée pour le passage de la fumée de la verrine ou lampe d'habitacle; un petit tuyau recourbé s'emboîte dessus, et forme une sorte de cheminée tournant à volonté.

CHAUFFAGE, s. m. Le bois à brûler qu'on embarque sur les bâtimens est dit de chaufage, bois de chauffage. C'est aussi le genêt, le brusc ou la brande que l'on brûle sur la carène d'un bâtiment pour en enlever le vieux brai.

CHAUFFER, v. a. L'on chauffe la carène d'un bâtiment avec des fagots de genêt, de brande ou bourrées, qu'on tient au bout d'une longue fourche, pour la bien dégager de tous les corps qui pourraient empêcher de découvrir les chevilles, les clous, etc., et détruire les vers.—Dans le Levant, pour chauffer, on dit brusquer, par la raison qu'on brûle une sorte de bruyère nommée brusc. — Pour chauffer intérieurement les soutes, en enlever l'humidité, on y transporte de la braise que l'on conserve plusieurs heures, dans des chaudières de potin. — On fait chauffer des planches ou certains bordages, au moment de les employer, pour les faire courber convenablement, au moyen d'un feu clair et vif, au dessus duquel on les tient, ayant des poids aux deux extrémités, où en les mettant dans une étuve.

CHAUMARD ou CHOMARD, s. m. (Ancien.) Gros montant en bois, comme celui d'un bitte, solidement fixé sur un bau du premier pont d'un grand bâtiment, sur l'arrière des étambrais du grand mât et mât de misaine, et s'élevant perpendiculairement au dessus du second, pour recevoir les garans des drisses, de basses vergues et guinderesses de mât de hune, dans deux clans pour les drisses, et un plus grand, au milieu, servant à la guinderesse. Ils sont garnis de réas en fonte, portés pour tourner sur le même essieu de fer. *Voy. pl.* E, *fig.* 32. — Le chaumard est aussi nommé sep de drisse, sans cependant qu'il soit semblable. *Voy.* ce mot. On donne quelquefois le nom de chaumard aux blocs en bois, percés de plusieurs clans, qui reçoivent des réas, pièce de bois carrée qu'on enchâsse dans les murailles du vibord d'un grand bâtiment. *Voy.* Pouliot.

CHAUVE-SOURIS ou SOURIS-CHAUVE, s. f. Nom que l'on donne dans plusieurs ports, à la ferrure du gouvernail, la plus élevée qui s'étend en ailes jusqu'à 15 ou 18 pouces tribord et bâbord de l'étambot, sur le bordé d'un grand bâtiment, où on la cloue. Aux bâtimens du roi, c'est la seule qui soit en fer; elle tient la tête du gouvernail. Un vaiseau du premier rang en a sept, les six autres sont en fonte. *En faisant la tête du gouvernail ronde pour tourner librement et sans jeu dans une ouverture circulaire, on n'emploierait plus cette ferrure haute.*

CHAVIRER, v. n. Un bâtiment qui vient à tourner sur lui-même en pleine mer, qui est renversé sur un côté, est chaviré. Une partie de sa carène seulement se montre alors à la surface de l'eau.

CHAVIRER, v. a. On chavire une glène de filin, un câble, des cordages quelconques qui sont lovés, en les renversant, les retournant le dessous dessus.

CHEBEC, s. m. Petit bâtiment à trois mâts, de la Méditerranée, gréé en voiles carrées et latines; le mât de misaine de ce dernier est fortement incliné sur l'avant: on en arme en guerre, il va bien à l'aviron, il en montre un entre chaque canon. *Voy.* le trait carré, *pl.* C, *fig.* 22, et aussi le chebec à voiles latines, *fig.* 9. Un chebec armé de 20 bouches à feu a 120 pieds de quille sur 32 de bau, et 10 pieds de creux; son élancement va jusqu'à 13 et 14 pieds,

et sa quète à 8 pieds. (Les constructions et les gréemens ont éprouvé des changemens avantageux depuis plusieurs années.) A une certaine époque de la dernière guerre, on donnait le nom de demi-chebec aux bâtimens les plus légers de cette espèce.

**CHEF**, s. m. Dans les cinq grands ports du roi, il y a un ingénieur en chef chargé des constructions, refontes, radoubs, etc., des bâtimens de mer de toute espèce: c'est le chef des travaux. L'officier supérieur de la marine qui portait autrefois le titre de chef d'escadre, prend aujourd'hui celui de contre-amiral; et le grade de chef de division (brigadier) a été supprimé. — On nomme, à bord, chef de gamelle celui des officiers, élèves, maîtres et chirurgiens qui est chargé de la table, qui emploie le traitement tant en provisions de campagne que journalières. — Le chef de timonerie est celui des maîtres qui est chargé des boussoles, horloges, sondes, pavillons, drisses, fanaux, pour les signaux, drosses du gouvernail, lignes de loch, compas de route et autres, verrines ou lampes, etc. — Le chef de pièce est le canonnier qui pointe et commande la manœuvre d'une pièce de canon. Il n'est parvenu à être chef qu'en montrant de l'intelligence et du jugement. Le chef de pièce, dans un chantier, ou chef de brigade, est celui qui dirige la forme du travail d'autres ouvriers. *Voy.* Escouade. — Le chef de hune est le premier gabier de chaque hune; il est choisi, à bord des vaisseaux, le plus souvent dans les quartiers-maîtres. — Le chef de roue, dans une corderie, est celui qui, plus habile que les autres fileurs, règle la grosseur du fil et le tord.

**CHEF-DE-FILE**, s. m. En escadre comme en armée, le premier vaisseau de la ligne de bataille, qui tient la tête de l'armée, celui qui ouvre la marche de la ligne, se nomme chef-de-file, autrement vaisseau de tête. (Le serre-file est celui qui clôt la ligne. *Voy.* ce mot). Poste que l'amiral a choisi pour le capitaine qui mérite le plus sa confiance; officier qui a donné des preuves d'un zèle actif et d'une ardeur raisonnée pour acquérir de la gloire. En effet, de même que le serre-file, ces postes exigent plus d'expérience de la part de leurs capitaines que ceux dont les vaisseaux sont intercalés; il importe donc que l'amiral seul puisse les nommer sans avoir égard à l'ancienneté, car ce sont ceux qui exécutent les premiers et dirigent les évolutions ordonnées, de sorte qu'une faute ou une manœuvre fausse (qui trop souvent a des imitateurs) de leur part devant l'ennemi, doit amener presque toujouts des résultats fâcheux.

**CHELINGUE**, s. f. Mauvaise embarcation de la côte de Coromandel, construite sans membres: les bordages en planches de bois de palmier sont cousus l'un sur le can de l'autre, avec de la paille de quer ou fil de coco: son fond est plat: elle a beaucoup de creux, et un très petit tillac de l'arrière et de l'avant. Ce sont les seules embarcations propres à passer sur les barres de Pondichéri, de Madras, etc. Les trois avirons qu'elles montent, sont des perches de 9 à 10 pieds, terminées à la pale par un morceau de bois, un peu circulaire, de 7 à 8 pouces de diamètre: leur légèreté sur l'eau est telle qu'en ar-

rivant dans la barre, les lames les jettent fort avant sur le sable; en ce moment critique, il en chavire assez souvent. Les lascards qui les montent (qui sont de forts mauvais nageurs) chantent continuellement; et lorsqu'ils sont dans les lames de la barre, ils poussent un cri aigu, et sont vivement agités: au moment de donner dans la barre, ils redoublent leur chant, qui n'est que la répétition des mêmes mots. On les désigne sous le nom de *maquois*. Les chelingues vont en rade et le long de la côte, mais par un beau tems seulement. Cependant les communications des bâtimens sur rade avec la terre n'ont lieu que par les chelingues. *Voy. pl.* B, *fig.* 21.

CHEMIN, s. m. Résultat de la vitesse. Espace plus ou moins grande parcouru par un bâtiment sous voiles. Les marins disent, d'un bâtiment, qu'il fait beaucoup de chemin, quand il fait un grand sillage. Le chemin désigne mieux la distance parcourue dans les vingt-quatre heures, d'un midi à l'autre. Le chemin que fait un bâtiment pendant chaque quart est porté, en nombre de nœuds filés par heure, dans une table tracée en colonne sur chaque journal; le vent régnant occupe la première colonne; la route suivie, la deuxième; le chemin, la troisième, etc. *Voy.* Point.

CHEMINÉE, s. f. Dans quelques ports on donne ce nom au trou carré par où passe un mât de hune; il est formé par les élongis et les traversins sur l'avant du bas-mât, où se loge la caisse du mât lorsqu'il est en chef.

CHEMISE, s. f. Un navire qui charge en grenier a ordinairement des voiles ou nattes qui tapissent l'intérieur de sa cale; et cette enveloppe est, par le plus grand nombre des caboteurs, nommée chemise de chargement. — On embarque sur les bâtimens de guerre, des chemises à feu en grosse toile, soufrées, imbibées de matières combustibles, pour être clouées sur le bordage d'un bâtiment ennemi, et y mettre le feu. Une chemise à feu est du poids de 15 à 16 livres. — On serrait jadis les huniers en chemise, en ramassant la toile du fond en forme de colonne, autour du pied du mât de hune.

CHENAL, s. m. Petit canal souvent tortueux; passage étroit entre des dangers, pour entrer dans un port, rivière, etc., marqué ordinairement par des balises, tonnes, bouées ou amers. Ce nom peut être donné à un intervalle qui se trouve pour passer, ayant assez d'eau, entre deux bancs, deux îles ou deux rochers. Les Levantins appellent friou le chenal et la passe.

CHENALER, v. n. Donner dans le chenal, en suivre exactement toutes les sinuosités pour les passer sans toucher, en se conduisant par la sonde, les amers, balises, etc.: on dit, étant dehors, avoir bien chenalé.

CHENET, s. m. Machine de fer disposée à peu près en forme de chenet ordinaire, mais beaucoup plus forte et plus grande, servant, dans les ports où il n'y a pas d'étuves, à donner le pli aux bordages, au moyen du feu qu'on fait dessous vers l'endroit du bordage qui doit être courbé sur la traverse de deux chenets; pendant que les extrémités sont chargées de poids on fait le feu convenable dessous et on humecte le bois à mesure qu'il chauffe.

CHERCHER, v. a. On cherche la sonde en venant du large; on approche des côtes, pour parvenir à trouver le fond. La quantité de brasses d'eau et la qualité du sol indiquent très souvent le point où se trouve un bâtiment, soit la nuit, soit qu'on ait de l'erreur dans son point, et que l'on soit sans observations astronomiques. — On cherche un port, un rendez-vous en pleine mer ou à une vue de terre désignée. — On cherche encore un abri pour mouiller : on cherche la terre. — On cherche des bâtimens ennemis pour s'en emparer.

CHEVALET, s. m. Sorte de tréteau à quatre pieds, dont on se sert pour supporter les fils, dans les corderies, ainsi que les torons élongés pour être commis, qui passent dessus entre des chevilles de bois; c'est le chevalet de commetteur. *Voy. pl.* E, *fig.* 75. D'autres, à rouleau horizontal mobile, servent à soutenir le poids d'un câble du transport d'un magasin dans une embarcation; autrement, à passer les câbles d'un lieu dans un autre. *Voy. pl.* E, *fig.* 74. Dans les chantiers de construction, de forts chevalets (sans chevilles ni rouleau) servent à porter des bois pendant qu'on les scie, ainsi qu'à recevoir des planches, pour former des échafauds volans. — Le pied du mât de beaupré est dans plusieurs bâtimens porté il repose sur un chevalet particulier. — On nomme aussi chevalet, les deux montans qui portent la roue du gouvernail, sur la tête desquels roule l'essieu; ils sont solidement fixés sur le pont, en s'ouvrant par le pied en forme de fourche. Des chevalets dits moisés, sont destinés à arrêter le glissement des ventrières sur la carène d'un bâtiment qu'on veut lancer à la mer, au moyeu du nouvel appareil, ils ont trois points d'appui : le premier sur la sablière; le deuxième sur le bordé de la carène; le troisième sur la ventrière qu'ils pénètrent par un tenon.

CHEVAUCHER, v. n. Se dit d'une manœuvre qui s'embarrasse en se croisant, ou d'un garant qui a passé sur le double de l'autre, au lieu de venir à son appel : on dit qu'un cordage, garni au cabestan, est chevauché, lorsqu'en virant, un des tours a pris sur l'autre : on le dégage pour le faire agir. — Deux pièces de bois portant, croisant l'une sur l'autre, se chevauchent.

CHEVET, s. m. Pièce ordinairement en bois de peuplier, clouée sur l'arrière du traversin des bittes, pour être plus doux sous le câble autour de bitte : ce chevet ou coussin de bitte est un peu arrondi sur sa face en arrière.

CHEVILLAGE, s. m. Art de cheviller les bâtimens de mer. Opération qui consiste à enfoncer des chevilles dans la charpente d'un bâtiment. Le chevillage se fait en fer ou en cuivre. On dit d'un bâtiment qu'il a reçu un bon chevillage, ou que son chevillage est mauvais, selon l'idée qu'on s'est faite de ce travail pendant la construction, la refonte ou le radoub.

CHEVILLE, s. f. Leur usage principal est de lier ensemble les membres et les pièces de bois qui forment le corps d'un bâtiment. Dans les constructions navales, on n'emploie plus de chevilles de fer pour les fonds de toutes les carènes qui se doublent en cuivre. Dans tout le reste de la charpente d'un bâtiment, on se sert beaucoup de chevilles en fer de différentes grosseurs, lon-

gueurs et formes; les unes ont les têtes carrées, les autres rondes; les unes sont à pointe, à écrous, à rivet, à goupille, à barbe ou grillées, à boucle, à croc, à tête de diamant ou gossie ou arrondie, ou plate, ou à facettes; d'autres à œillet, à viroles, à cosses. La partie des chevilles est très essentielle dans les constructions navales. *Voy.* Boulon et Goujon. — Dans les corderies, il y a des chevilles de halage, d'ourdissage, et commettage: toutes sont très fortes. Une cheville d'amaine sert à amarer la drisse de la vergue de trinquet (Méditerranée).

**CHEVILLÉ, ÉE**, part. On dit qu'un bâtiment est chevillé, quand tous les trous percés pour recevoir des chevilles sont remplis, et qu'elles sont goupillées ou rivées sur viroles, ou à bout perdu dans l'épaisseur de la dernière pièce de bois.

**CHEVILLER**, v. a. On cheville, dans la construction de grands bâtimens, à bout perdu, lorsque la cheville, à barbe ou grillée, se perd dans l'épaisseur des bois réunis pour faire corps ensemble: on cheville avec d'autres qui traversant les pièces, ont les bouts goupillés ou rivés sur virole: les bâtimens de guerre qui sont tous doublés en cuivre, ont les bordages chevillés en chevilles de cuivre et en gournables. — Cheviller les porte-haubans, cheviller la guibre, etc; c'est chasser les chevilles à coups de masse dans leur trou. Chasser et pousser ont deux significations différentes.

**CHEVILLOT** ou **TOLET DE TOURNAGE**, s. m. Grosse cheville en bois dur tourné, du diamètre de dix-huit lignes, long de seize pouces, que l'on plante à dix ou douze pouces l'un de l'autre, sur des tablettes de planche épaisse en chêne, pour former ce qu'on nomme râtelier; qui est fixé par des chevilles en dedans de la muraille du vibord d'un grand bâtiment, à trois pieds et demi et quatre pieds de hauteur. Le chevillot sert à tourner, amarrer (par deux ou trois tours faits en sautoirs) toutes les manœuvres qui descendent le long des bas haubans : il y a aussi de ces tournages sur les traverses des bitons, entre chaque marionnette.

**CHÈVRE**, s. f. Sorte de fourche faite avec deux ou trois mâtereaux dont la longueur est réglée sur l'élévation qu'on veut lui donner relativement au guindage. *Voy. pl.* E, *fig.* 82.

**CHEVRON**, s. m. Ce nom désigne, dans quelques ports, une longue pièce de bois de chêne ou de sapin, qui porte environ six pouces d'équarrissage. *Voy.* Cabrion.

**CHICABAUD** ou **BOUTE-LOF**, s. m Pièce de bois mobile sur laquelle on amure la misaine dans les lougres. Sorte d'arc-boutant ou bout-dehors.

**CHICANER**, v. n. Se dit d'un bâtiment qui gouverne au plus près du vent presqu'à ralinguer, c'est-à-dire qu'il laisse le moins de vent possible dans les voiles, et qu'il fait des auloffées à chaque risée: il va peu de l'avant et dérive davantage. Manœuvre qui ne se fait ordinairement que par une belle mer; on dit que c'est chicaner le vent.

CHIEN, s. m. Nom que les caboteurs et pêcheurs des côtes de France, donnent à une sorte de grapin pour mouiller dans les roches; il est formé d'une espèce de fourche en bois, dans laquelle on place une grosse pierre préparée pour être bien tenue: c'est sur le chien qu'est amarré le câblot.

CHIEN-MARRON. Animal ainsi nommé aux Indes orientales; il a la forme d'un grand chien et d'un mouton, mais sans laine. On en donne en ration sur les bâtimens qui passent à Pondichéri: il y en a des troupeaux sauvages et domestiques.

CHIOURME, s. f. Mot qui désignait les rameurs d'une galère, soit qu'ils fussent à la chaîne ou à louage pour ce travail, ainsi que les bonnevoglies sur les galères de Malte.

CHIQUE, s. f. La chique du matelot est une boule de tabac en feuilles roulées qu'il conserve long-temps dans la bouche, par habitude plutôt que par utilité. — Petit insecte de la zone torride, qui entre dans les pieds, et qui se creuse un lit dans la chair : il serait dangereux de le laisser trop s'enfoncer; c'est une espèce de ciron noir.

CHIQUER, v. a. Avoir la chique dans la bouche. Les matelots mâchent des feuilles de tabac roulées. L'habitude leur a rendu cet usage agréable plutôt que nécessaire.

CHIROUTE, s. f. Les marins désignent sous ce nom seul le cigarre; petit rouleau de tabac à fumer fait avec les feuilles de cette plante; les chiroutes sont de différentes longueurs; celles de la Havane n'ont que cinq pouces; aux Indes orientales, elles en ont jusqu'à huit. On en fait des paquets de douze, vingt-quatre, etc.

CHOC, s. m. (Le choc d'un câble se prend après le tour de bitte.) C'est le second demi-tour qu'on fait faire à un câble sur la bitte, en capelant en sautoir la partie de ce câble qui vient de l'arrière, sur l'avant du montant de la bitte, pour en faire le demi-tour, et le bosser ensuite de l'arrière; après quoi, on passe une paille de bitte dans la tête du montant, au-dessus du tour et choc, pour l'empêcher de décapeler si on venait à filer du câble, en levant les bosses et gardant le tour et choc. *Voy.* Tour de bitte.

CHOPINE, s. f. Espèce de boîte cylindrique en cuivre ou en bois, placée dans le corps d'une pompe, au-dessous de la heuse; elle est totalement percée pour le passage de l'eau, ayant à sa partie supérieure une soupape en cuir fort, nommée clapet; elle est en outre garnie d'une anse en fer, pour servir au besoin à la retirer, par le moyen d'une gaule armée d'un croc. La chopine est garnie tout autour d'un morceau d'étoffe suivée, pour qu'elle remplisse exactement l'intérieur de la pompe, sur un repos qui y est pratiqué un peu au-dessous du jeu du piston. *Voy. pl.* E, *fig.* 34.

CHOQUE, imp. Commandement pour faire molir, diminuer la tension d'une manœuvre, notamment une bouline. *Voy.* Boulinette.

CHOQUER, v. a. Filer ou mollir avec précaution un cordage tendu, que

l'on tient à retour sur un taquet, chevillot, tête de bitte ou bitton. On choque les boulines pour soulager les ralingues trop pressées. On arrête, on dévire un cabestan pour choquer la tournevire et faire monter ses tours sur la cloche du cabestan. On commande au marin qui tient dessous à retour : choque quelques pieds! choque en douceur! choque rondement! Lorsqu'on commande de choquer du câble, c'est en filer dehors, augmenter la touée en la faisant courir sur la bitte, sans défaire le premier demi-tour. *Voy.* Choc.

CHOSES-DE-LA-MER, s. f. pl. C'est tout ce qu'elle roule sur ses bords, soit de son propre crû ou des débris de naufrages. D'anciens réglemens de la marine distinguaient pour les partages, les choses tirées des flots de la mer, de celles trouvées sur le rivage.

CHOUQUET, s. m. Espèce de billot, sorte de chapeau capelé sur le tenon des bas mâts, mâts de hunes et même de perroquets, aux bâtimens qui portent des mâts de cacatois. Les marins disent quelquefois chouq, par abréviation. Cette pièce en bois de chêne a généralement en dimension, trois fois le diamètre du bout du ton de son mât, mesuré au-dessous du tenon, pour longueur : sa largeur est des deux tiers de sa longueur, et son épaisseur, du quart. Le chouquet est percé d'un trou carré pour être capelé sur le tenon d'un mât, et d'un autre trou rond servant au passage d'un mât supérieur. Deux forts cercles en fer, garnis de pitons en dehors, enveloppent le chouquet pour le renforcer : on les distingue par le nom des mâts sur les têtes desquels ils sont capelés. On appelait chouquets à chapeau ceux qui, il y a peu de tems, n'étaient pas percés de toute leur épaisseur au capelage sur le tenon des mâts. (*Il serait avantageux d'adopter une mortaise de chaque côté dans l'épaisseur des chouquets pour y recevoir un réa en fonte, ayant son essieu en fer; elle servirait à passer les guinderesses, ce qui ferait supprimer les pitons et poulies. Pour les balancines, lisez l'article* Selle. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *h*, *h*, *h*. *Voy. aussi pl.* D, *mon chouquet avec ses deux réas*, *fig.* 15, et un ancien *pl.* F, *fig.* 18, *q*. Capelé sur le tenon d'un bas mât. Le mât de beaupré a son chouquet (quelquefois en fer) dans lequel passe le mât ou bâton de foc. *Voy. celui de la pl.* D, *fig.* 1, qui reçoit le pied de l'arc-boutant de beaupré.

CHUTE, s. f. Hauteur verticale d'une voile quand elle est déployée, c'est-à-dire hissée, amurée, bordée : on dit qu'une voile a beaucoup de chute, qu'elle manque de chute, quand elle pèche par trop ou trop peu de guindant ou de hauteur mesurée d'une vergue à l'autre.

CIEL, s. m. On dit un ciel fin, nuageux, brumeux, couvert; un ciel étoilé, un beau ciel; un ciel orageux, un ciel gris, le vieux ciel, etc. C'est la manière dont les marins désignent le tems dans leurs discours, et en écrivant leurs journaux.

CIERGÉS. Expression que des marins emploient, quelquefois, pour indiquer, signaler une continuité de mâts tenus très droits. On dit dans ce cas de la mâture d'un bâtiment, qu'elle est bien ciergée : mât droit comme un cierge.

**CIGALE**, s. m. Mot provenant de l'idiome provençal et levantin, assez généralement adopté par les marins, pour désigner l'organeau d'une ancre ou d'un grapin qui forme des anneaux réguliers et qui se trouve, par le mot cigale, différencié des organeaux de quai et autres, dont la forme n'est pas aussi la même.

**CIGOGNE**, s. f. Nom de la manivelle de la meule à aiguiser les outils, tant à bord des bâtimens que dans les ports : c'est un double levier de fer ployé à angle droit, qui emboîte le bout de l'essieu pour faire tourner la meule.

**CILINDRE** ou **MARBRE**, s. m. Nom que l'on donne indifféremment à la pièce cilindrique de la roue du gouvernail, sur laquelle sont faits les tours de la drosse.

**CINGLAGE**, s. m. Chemin que fait un bâtiment sous voile, *syn.* de sillage. Peu ou point usité.

**CINGLER**, v. n. Courir. Un bâtiment cingle dès qu'il est mis en mouvement et qu'il a un sillage quelconque. On n'emploie ce mot qu'en parlant de la route sur laquelle on gouverne. On cingle au nord, au sud, etc. Cette expression est d'ailleurs peu usitée.

**CIRCUM-NAVIGATION**. s. f. C'est une campagne autour du globe, qui n'a pas seulement pour but de nouvelles découvertes, mais de reconnaître et d'explorer celles qui ont déjà été faites aux deux hémisphères, dans l'intérêt des sciences et le bien de l'humanité. On dit aussi, voyage de circum-navigation.

**CISEAUX**, s. f. pl. Une embarcation a ses voiles en ciseaux, lorsque le vent venant droit de l'arrière, sa misaine et sa grande voile sont bordées, l'une sur tribord et l'autre sur bâbord. Les voiles carrées ne s'orientent pas en ciseaux : il faut qu'elles soient à livarde ou à bourcet, latines ou auriques. Les Levantins disent orienter en oreilles de lièvre. — On donne le nom de ciseau de calfat aux fers à calfater. *Voy. pl.* E, *fig.* 28.

**CITERNE**, s. f. Petit bâtiment gréant une voile carrée sur un mât très court au centre. La citerne sert à porter de l'eau douce aux bâtimens en armement ou sur les rades. Elle a un bassin construit dans toute l'étendue de sa cale, il est garanti de l'eau de la mer : elle porte trente à quarante tonneaux. Cette citerne flottante a des manches en grosse toile, sorte d'étuis adaptés d'un bout à ses pompes ; dès qu'elle est accostée le long du bord du bâtiment à qui elle va fournir de l'eau, elle offre l'autre bout qu'on élonge jusque dans la cale, où on l'entre alternativement dans les bondes des pièces de l'arrimage qui sont vides. Les citernes, avec le jeu de leurs pompes, fournissent ainsi aux bâtimens toute l'eau dont ils ont besoin.

**CIVADIÈRE**, s. f. Vergue gréée en dessous du bout du mât de beaupré pour servir à tenir les haubans des bout-dehors des mâts de foc qui passent à chaque extrémité de cette vergue, et qu'on raidit tribord et bâbord sur le gaillard d'avant. La voile, aussi nommée civadière, s'envergue ; mais elle

sert peu à la mer : on la déferle quelquefois sur les rades pour servir de masque. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, *l. et* Masque. *La vergue de civadière devant avoir la longueur et le diamètre de la vergue barrée et de celle du grand hunier, serait de rechange pour, dans l'occasion, remplacer l'une ou l'autre.*

CIVIÈRE, s. f. Moyen cordage qui sert comme un racage, ou de suspente à la vergue de civadière sous le mât de beaupré : on la nomme aussi herse. *Voy.* Moustaches.

CLAIREVOIE, s. f. Sorte d'écoutille plus longue que large, entre deux barrots sur l'arrière d'un pont supérieur, pour donner du jour au logement en dessous, fermée par des glaces posées en toit. — On nomme aussi cloison à clairevoie, un entourage formée par de grosses tringles séparées de leur épaisseur, sur les faux ponts des vaisseaux et l'entrepont des frégates ; porte à clairevoie, cloison à clairevoie.

CLAIRON, s. m. Petit éclairci dans le ciel entre les nuées ; endroit qui paraît clair dans une nuit obscure.

CLAN, s. m. Emplacement d'un réa et passage d'un filin, tant dans les murailles d'un bâtiment, qu'aux bouts des vergues, aux pieds des mâts de hune, de perroquet et de cacatois, et à la tête de ces derniers mâts, de même qu'aux mâts des embarcations, et dans des massifs ou blocs de bois appelés galoches, chaumards, etc. Cette ouverture ou mortaise est proportionnée au diamètre du réa et à la grosseur de la manœuvre qui doit y passer. Où il y a de ces mortaises ou clans, il ne faut pas de poulies.

CLAPET, s. m. Morceau de cuir fort, cloué ou serré par des vis, entre deux petits plateaux de métal, servant de charnière, sur un bord de l'ouverture de la heuse et de la chopine (*voy.* ces mots) ; soupape en forme de bondon qui se ferme et s'ouvre pour le passage de l'eau lorsqu'on fait agir le piston d'une pompe.

CLAPOTAGE, s. m. Effet de la mer clapoteuse. Petite agitation des vagues en tous sens ; mouvement irrégulier à la surface de la mer, faisant quelque bruit, et toujours incommode aux petites embarcations. Un fort ras de marée forme aussi un clapotage. Le clapotage empêche de prendre exactement le tirant d'eau, en dehors du bâtiment, même étant dans un port. *Voy.* Clapotis : ces deux mots diffèrent peu.

CLAPOTEUSE, adj. f. La mer est clapoteuse après avoir été agitée par différens vents : ses lames sont courtes et se répètent en plusieurs sens, sans s'étendre. La mer n'est pas long-tems clapoteuse lorsque le vent fraîchit ; les lames cessent de se croiser et de se briser les unes sur les autres, pour suivre l'unique direction que lui donne un vent fait.

CLAPOTIS, s. m. Mouvement léger des eaux à leur surface, souvent produit, dans un bras de mer, par la rencontre de deux marées ou courans opposés. Les ras de marées causent une sorte de clapotis, en choquant un corps quelconque.

**CLARIÈRE**, s. f. Passage, jour, ouverture, séparation entre les banquises et les gros amas de glaces : c'est l'espace de mer qui était prise par les glaces de l'hiver qui s'éclaircit, se dégage au printems.

**CLASSER**, v. a. Engagement que l'on fait d'un homme pour la marine, à compter de l'âge de dix-huit ans ; c'est-à-dire que celui qui commence à naviguer n'est plus libre de suivre une autre carrière après ses dix-huit années révolues, et qu'il est dans le cas d'être appelé sur les bâtimens de guerre, jusqu'à l'âge de cinquante ans, toutes les fois que l'état a besoin de son service. Le nom et le signalement de tous les matelots et officiers mariniers se trouvent inscrits sur des registres conservés dans les quartiers maritimes où ils sont classés. — On classe, dans les arsenaux, les mâts bruts et autres pièces de bois, après vérification, pour disposer ensuite de leur emploi.

**CLASSES**, s. f. pl. Une loi met chaque marin dans l'obligation de servir l'état, en les appelant sur ses bâtimens : il y a sur toutes nos côtes, des bureaux des classes tenus par des commissaires, commis et syndics, où l'on trouve les noms, les signalemens et les grades des marins classés. Dans les ports d'armement, en général, il y a un bureau des classes qui destine les officiers mariniers et les matelots sur les bâtimens en armement : lorsque ces marins sont congédiés, c'est le même bureau qui les expédie. Les classes des gens de mer comprennent tous les officiers mariniers, matelots et novices du royaume, qui font la navigation du commerce ou la pêche. On les appelle, de leurs quartiers respectifs, pour embarquer sur les bâtimens du roi, chaque fois que son service en a besoin. Voir l'ordonnance du 31 octobre 1784. *Voy*. Inscription.

**CLAVÉ**. Terme particulier aux pêcheurs de Terre-Neuve. C'est être serré dans une banquise.

**CLAVESIN**, s. m. Les chambres du clavesin; désignation des logemens sous les dunettes en avant de la chambre du conseil. Le capitaine et son état-major étaient logés dans le clavesin. Ces chambres avaient du jeu dans les mouvemens à la mer; elles étaient plus étroites sur l'arrière que vers l'avant du vaisseau.

**CLAVET**, s. m. Fer de calfat. C'est son calfait double.

**CLAVETTE**, s. f. *Syn*. de goupille.

**CLEF**, s. f. Petit billot taillé un peu en coin qu'on enfonce entre les varangues des bâtimens en construction. Les clefs placées aux extrémités des varangues sont dites d'empature; celles qu'on place au milieu, clefs de varangues. Ces clefs, qui servent à maintenir les couples à leurs distances respectives, ne peuvent être employées dans les constructions où la membrure, sans maille, se touche.—D'autres clefs, pour les mâts de hune, sont, dans les grands bâtimens, de gros boulons carrés en fer qui traversent la caisse de ces mâts pour les supporter, étant au dessus des élongis des bas mâts, tant qu'ils restent guindés. Un mât (de hune, de perroquet ou de cacatois) est en clef, lorsqu'il est

arrivé à sa hauteur et qu'il est porté par la clef seule. Les clefs des mâts de perroquets et de cacatois sont en bois. *On ferait bien d'établir celle de ces deux derniers mâts (en fer), en dessous des élongis, pour les caler plus facilement en mer, ainsi que je l'ai déjà fait à ma frégate. Voy. pl.* D, *fig.* 11. On a d'autres clefs de mâts de hunes et de perroquets, composées de deux coins qu'on place en les doublant l'un sur l'autre, et laissant les gros-bouts porter sur les élongis des barres, lorsqu'on les a passés dans le trou carré de la clef qui est pratiqué à la caisse du mât. Ces clefs, qui ont quelques partisans, ne peuvent cependant pas se tirer pour caler le mât, sans qu'il ait été un peu soulagé par sa guinderesse : ce qui, sans exiger autant d'effort que pour arracher les anciennes clefs, d'une seule pièce, ne présente cependant pas l'avantage d'une manœuvre aussi prompte que celles de mes clefs en dessous du pied de la caisse, soit d'un mât de perroquet, de cacatois de vaisseaux, et mât de hune de tout bâtiment au dessous des dimensions d'une frégate de dix-huit. — On donne le nom de clefs aux traverses entre les pieux qui forment les fosses ou parquets, renfermant les mâts bruts en dépôt. — On désigne aussi, dans les grands ports, sous le nom de clefs, des pièces de charpente ou arcs-boutans placées *horizontalement* pour tenir un bâtiment droit dans une forme; un bout arc-boute à la hauteur de la préceinte, soutenu sur un taquet ou grain d'orge, l'autre bout dans une entaille sur la muraille de la forme est fortement pressé par des coins. — Les clefs d'un ber sont des arcs-boutans placés horizontalement sur les coittes d'un bout, et appuyés par l'autre sur les bords de la cale : il y a deux de ces clefs à chaque extrémité d'une coitte qu'on ne lève qu'après celle de l'étambot, au moment où le bâtiment part vivement pour aller à l'eau avec son ber. — De nouvelles clefs, ou sorte de levier, qui fait un petit appareil assez embarrassant, sont adoptées par les Anglais et imitées en partie par nous, pour caler les mâts de hune avec une prompte facilité. Reste à juger d'après l'expérience si elles rempliront le but sans aucun inconvénient. *Je ne le pense pas.*

CLIN, s. m. Désignation du bordé d'une embarcation qui n'est pas à joints ouverts, pour le distinguer du franc-bord. On dit embarcation à clin, canot à clin, quand les bordages se recouvrent l'un sur l'autre d'environ un pouce, pour être cloués ensemble, ou plutôt, que leurs bords sont traversés par des clous qu'on rive en dedans sur des viroles ou vis avec écrous. On borde donc à clin, ou sur clin, un petit bâtiment, canot ou rouf, lorsqu'on a commencé à border par le bas, et qu'on recouvre ce premier bordage d'environ un pouce par celui qui est placé immédiatement au dessus; ainsi de suite, en montant jusqu'à la flottaison, du moins pour une embarcation. Les roufs et carrosses ont les clins tout autour, sur des montans endentés qui reçoivent les planches pour fermer entièrement les cloisons extérieures. — On fait de même des adens ou clins sur les membres des embarcations pour loger les bordages qui ont leurs joints croisés. On disait autrefois encouturé de cette manière de border; bordages encouturés l'un sur l'autre.

CLINCAR, s. m. Navire cabotier construit à fond plat, en usage sur la Baltique.

CLINFOC, s. m. Foc léger qui se grée au mât de ce nom (les deux tiers en dehors du bout-dehors de beaupré ou mât de foc). On amure le clinfoc au capelage de son bout-dehors (mât de clinfoc), ou à un rocambeau courant sur ce mât; sa drisse passe sous le capelage du petit mât de perroquet, et son écoute arrive sur le gaillard d'avant. *Voy.* cette voile, *pl.* D, *fig.* 1, *m.*

CLOCHE, s. f. On n'a plus guère qu'une cloche sur chaque bâtiment au long cours; elle sert à indiquer l'heure, en frappant avec le battant à chaque demi-heure; à marquer l'instant de relever les quarts, et de prendre les repas, à bord des bâtimens de commerce. Pendant la durée d'une brume très épaisse, on s'en sert, dans les bâtimens de guerre, en la mettant en branle comme signal de conserve. *Voy.* Fronteau. — Dans plusieurs ports, on donne ce nom au corps ou cylindre d'un cabestan, qui a la forme d'une cône tronqué. — On nommait depuis long-tems cloche de plongeur, une machine qu'on avait fondue, sous la forme d'une grosse cloche, dans laquelle on descendait un homme sous l'eau: on a, depuis quelques années, perfectionné cette cloche à Cherbourg et en Angleterre. *Voy. pl.* E, *fig.* 10 avec le ponton qui la transporte et de dessus lequel on la manœuvre.

CLOISON, s. f. Séparations diverses faites en grosses planches brutes clouées, sur des cabrions, dans la cale d'un grand bâtiment. Celles sur le faux-pont sont à claire-voie à bord des vaisseaux et frégates. — La cloison du coltis qui bordait l'avant en travers d'un bossoir à l'autre (au couple du coltis), séparait l'extrémité du gaillard d'avant du second pont d'un vaisseau. Elle n'existe plus depuis que l'avant complètement bordé est d'une construction plus solide sur presque toute espèce de bâtiment.

CLOUS, s. m. pl. Il y a bien des variétés de clous employés dans la marine, et chaque espèce a son nom particulier. Les clous à maugère ont une tête plate, large de six lignes, et n'ont que neuf lignes de longueur; ceux à pompes, de même longueur, ont une petite tête; ceux à plomb, égaux en longueur aux précédens, ont la tête ronde. Les doubles carvelles ont près de cinq pouces; ceux de carvelle et demi-carvelle, plus de trois pouces. Les clous de tillac, demi-tillac, de lisse, sont longs de trois à quatre pouces. Les clous de cuivre pour les ferrures du gouvernail sont gros et courts. Le doublage en cuivre rouge dit roset, est cloué sur la carène du bâtiment avec des clous de cuivre jaune à large tête; les plus longs, qui servent aux vaisseaux, ont 12 lignes. Ceux employés au clouage du doublage des mantelets de sabord sont à tête de diamant. Ceux à vis ou à river servent aux bordages à clins. De plus grands sont désignés par le nombre de pouces qu'ils ont de longueur. On désigne les clous employés dans les grands ports sous la dénomination de grande, moyenne et menue clouterie.

COBOURGEOIS, s. m. C'est la désignation des co-intéressés ou co-pro-

priétaires d'un bâtiment de commerce. Le capitaine est quelquefois un des co-bourgeois de celui qu'il commande. Ce mot provient de l'usage d'appeler bourgeois les armateurs.

COCHE (en), adv. On dit d'un hunier et d'un perroquet qu'ils sont en coche, lorsque les poulies d'itague se touchent en se croisant même un peu, et qu'il n'est plus possible d'élever davantage la vergue sur son mât, de la hisser plus haut. *Voy*. Bloc.

COCHES, s. f. pl. Entailles que font les charpentiers mâteurs, pour marquer la longueur des broches qui déterminent le diamètre d'un mât en chantier.

COCHOIR, s. m. *Syn*. de Toupin. Morceau de bois d'orme, travaillé dans la forme d'un cône plein, dont la circonférence est creusée en autant de cannelures profondes qu'il y a de cordons pour former le cordage : ces cannelures ou goujures sont dans le sens de la longueur du cochoir, qui n'excède jamais dix-huit pouces : on s'en sert pour le commettage de toute espèce de cordages, en le tenant dans une position horizontale, après avoir couché dans ses cannelures le nombre de torons que le cordier a élongés pour être tortillés ensemble. Les cochoirs sont plus ou moins gros selon le cordage à commettre.

COCO DE MER, s. m. L'île Praslin et celle Curieuse, dans les Séchelles, archipel au nord de Madagascar, sont les seules où l'on trouve l'arbre de ce célèbre coco. Les grands arbres qui produisent ce gros fruit se trouvent généralement sur le bord des côtes : les cocos en maturité tombent à la mer, flottent, et l'on en trouve à de grandes distances, portés vers l'ouest par les courans et les vents.

COFFRE, s. m. Un bâtiment qui a un pont de plain-pied et une muraille tout autour est dit avoir beaucoup de coffre, si cette muraille est élevée de plus de cinq pieds; il a peu de coffre, si elle n'a que trois pieds et demi ou quatre pieds au dessus du pont. — Autrefois on embarquait des coffres d'armes, des coffres d'armuriers, de chirurgie, etc. Aujourd'hui on bâtit des étagères pour la pharmacie, et des coffres ou caissons d'attache sur les faux-ponts des vaisseaux et frégates.—On donne le nom de coffre d'amarrage à des corps flottans, dont, le plus souvent, la coupe horizontale est octogone. Ces sortes de grandes caisses, doublées par le bas, sont bien soignées, pour ne pas faire d'eau, et rester à flot : elles portent une grosse boucle ou organeau dessous et dessus; la première sert à tenir ce coffre sur les amarres du poste, et l'autre à amarrer momentanément les grelins ou aussières des bâtimens sortant ou entrant dans le port : ces coffres sont, en conséquence, mouillés sur un côté de chenal, peu éloignés de l'entrée d'un grand port, afin de procurer un point d'appui ou de repos momentané aux bâtimens qui arrivent sur la rade, pressés d'entrer dans le port, ou à ceux qui vont appareiller, de même qu'à les touer d'une place à une autre du mouillage. On ne laisse pas les grands bâtimens sur les coffres. Les petits seulement y sont soufferts, lorsqu'ils sont

tribord et bâbord, sur son chantier incliné, étant elongées parallèlement à la quille (la distance entre elles est d'environ le quart du bau du bâtiment), à supporter toute la charpente du ber. Elles glissent avec lui et la masse entière du bâtiment qu'on lance à la mer: celles-ci sont courantes. Deux autres coittes, sortes de fortes lisses, fixées sur la cale de construction à la distance nécessaire, retiennent entre elles les premières, les empêchent de s'écarter avec le ber: elles servent comme de coulisses, pendant que celles qui quittent le chantier, descendent (suivant la pente de la cale) en portant le bâtiment à l'eau. *Voy. pl.* E, *fig.* 84.

COL DE CYGNE, s. m. Sorte de bosse en fer pour retenir les câbles-chaînes; il est fixé verticalement en arrière du traversin des bittes par une forte cheville sur laquelle il tourne; il porte à son extrémité un œil qui correspond à un piton solidement établi sur le pont, l'œil et le piton servent à crocher un petit palan sur lequel on pèse pour arrêter et étrangler le câble-chaîne.

COLLÉGE, s. m. Depuis le commencement de 1816, il a été créé un collège royal de marine à Angoulême, pour recevoir cent cinquante élèves de l'âge de treize à seize ans, portant le titre d'élève de la marine de troisième classe. *Voy.* École. Une école spéciale sur un vaisseau le remplace aujourd'hui très avantageusement — En Hollande on donne le nom de collége d'amirauté à l'assemblée d'amiraux et de capitaines de vaisseau qui a la direction, etc., de la marine en général.

COLLET, s. m. Arrêt angulaire qu'on fait aux quatre faces du haut d'un mât, pour supporter les barres des hunes, de perroquets, de cacatois, et les chouquets. La partie supérieure des jottereaux, avec celle de la jumelle de brasseyage aux bas mâts, de même que le dessus des noix aux autres mâts, forment des collets, sortes de tenons, de soutiens, d'appuis, de supports. *Voy.* Épaulette. — Le collet d'un étai est le grand anneau de l'étai qui est capelé sur les haubans ou aiguilleté sur l'arrière du capelage. Il est formé par une bague ou œillet, dans laquelle l'étai passe, pour aller s'arrêter à la pomme ou bourlet fixé sur le corps de l'étai d'un vaisseau, à six brasses environ du bout où est faite la bague. — Le collet d'une ancre, ou la croisée, est le gros bout de la verge d'où partent les deux bras. *Voy. pl.* D, *fig.* 8, c. — Le point de réunion des deux branches d'une courbe s'appelle le collet.

COLLIER, s. m. C'est souvent le nom donné à des liens de fer qui tiennent les bouts dehors sur les vergues, appelés aussi cercles de bouts dehors. Les colliers du grand étai, et celui du faux étai, prennent sur la courbe de capucine, entourent l'étrave du bâtiment et arrivent en forme d'anneaux alongés sur l'arrière du mât de misaine, où le double sert d'estrope à une grosse moque, dans laquelle passe le bout de l'étai, pour être ridé. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *k. Il est préférable de faire descendre ces colliers sur le pont un peu en avant du mât de misaine.* Voy. *ceux de ma frégate*, *pl.* D, *fig.* 1. — On a souvent des colliers de fer pour tenir les mâts, sur l'arrière des baux, dans

les embarcations, et d'autres appelés de chouquet; ce sont aussi des demi-cercles de fer de même que ceux qui servent à contenir certain petit mât supérieur, en embrassant toute la partie sur l'avant du chouquet. Ils s'ouvrent et se ferment en tournant sur un des bouts, au moyen d'une charnière, et l'autre s'arrête par une goupille.

COLOMBIER, s. m. Forte épontille faisant partie du ber; on le place sous la carène d'un grand bâtiment en construction, lorsqu'il doit être lancé à la mer, le pied portant sur la coitte. Les colombiers sont en grand nombre, espacés sur toute la longueur des coittes, tribord et bâbord du fond du bâtiment: les têtes échancrées portent sous les ventrières; ils sont liées ensemble par des lisses appelées gardes; et des roustures, passant sous la quille, serrent fortement, sur la carène, ceux de tribord avec ceux de bâbord (ancienne manière abandonnée). *Voy.* Chevalets moisés. Les colombiers du milieu sont nécessairement moins longs que ceux des extrémités. *Voy.* Ber.

COLONNE, s. f. En escadre, les divisions forment les colonnes en armées; ce sont les escadres dans un ordre de marche en colonnes. Les vaisseaux sont rangés, en suivant les eaux, les uns des autres, à distances égales et prescrites entre chacune. L'écartement ou la distance entre les colonnes est soumise à un relèvement invariable, il est de deux quarts, c'est-à-dire que le chef de file d'une colonne relève le serre-file de la colonne la plus près à 22° 30' de sa route. Rangés dans l'ordre de trois colonnes, le vaisseau de tête des colonnes de droite, et celui de la gauche, doivent relever ceux de queue de gauche et de droite à 45°, et les tenir ainsi ouverts à 4 quarts de la route, pour avoir le carré naval bien formé. Si la première escadre forme la colonne du centre, l'amiral est au milieu ou à la tête, la deuxième escadre à la droite, la troisième à la gauche, les vaisseaux par le travers les uns des autres. Cet ordre en colonne régulière offre bien le moyen de former un grand nombre d'évolutions, mais il a l'inconvénient d'être lent, et il est désavantageux quand il faut louvoyer. Le moyen de louvoyer étant sur trois colonnes, c'est de les former en un ordre qui figurerait un parallélogramme obliquangle au lieu d'un rectangle. Les vaisseaux, au lieu de se relever sur la perpendiculaire de leur route, comme au précédent, se relèveraient tous dans le lit du vent. Les frégates et corvettes sont en dehors, par le travers, à la tête et à la queue. Lorsqu'une petite escadre ou division fait route seule, sa marche la plus ordinaire est sur deux colonnes: l'ordre des colonnes et leur nombre sont toujours réglés par l'amiral.

COLTIS, s. m. Dans un grand bâtiment, c'est le couple le plus avant, qui a son pied à la jonction de l'étrave avec la quille; il se termine sous les bossoirs tribord et bâbord, en s'ouvrant par le haut, au moyen d'alonges de revers; le bau qui va de l'un à l'autre porte le nom de bau du coltis. Des jambettes, dont le milieu de la longueur, à peu près, appuie sur ce bau, s'élèvent de 3 à 4 pieds au dessus du pont, et on borde dessus avec des

planches en sapin qui descendaient jusqu'au niveau de la poulaine ; ce qui formait la cloison, la muraille verticale ou simplement le coltis et empêchait que le gaillard d'avant s'étendît jusqu'à l'étrave. On supprime aujourd'hui cette muraille carrée du coltis ; l'avant est arrondi et par conséquent solidement bordé.

COMBAT NAVAL, s. m. Action, bataille sur mer, entre bâtimens ennemis qui se rencontrent et parviennent, en s'approchant, à se battre à coups de canons, etc. Il faut à l'officier, commandant un bâtiment du roi, non-seulement la théorie des évolutions navales, mais encore beaucoup d'exercice dans cette partie, et surtout un grand usage de la mer. On dit *bataille* entre les armées de terre, et plus souvent *combat* entre celles de mer. J'étais à tel combat ; je me suis trouvé à tant de combats : nous avons eu un beau combat. Combat en escadre, combat particulier, combat d'égale force, combat à bonne distance, combat bord à bord, combat à portée de pistolet, combat de jour, combat de nuit, un combat de tant d'heures. *Voy.* Bataille.

COMBIEN PASSE-T-IL ? Question qu'on fait souvent, à bord des bâtimens, à celui qui veille l'horloge ou sablier pour savoir l'heure. La réponse est : il passe quatre, il passe six, etc. Ce qui veut dire que la quatrième ou la sixième demi-heure du quart est commencée. *Voy.* Piquer.

COMBUGER, v. a. (Les marins disent cambuser.) Remplir des futailles d'eau douce, avant de les embarquer, pour les tremper et les bien laver. Celles destinées à recevoir le vin de campagne sont combugées en outre avec un peu d'eau-de-vie, et on y fait brûler une mèche soufrée. Pendant la combustion on tient la futaille bien bondée.

COME, s. m. Nom des surveillans et directeurs des forçats dans les bagnes. Avant la suppression des galères en France, il y a plus de 60 ans, l'emploi de come répondait à celui de maître d'équipage.

COMMANDANT (le), s. m. de la marine, dans un port militaire, est amiral, vice ou contre-amiral. *Voy.* Préfet. Les armées navales et escadres ont pour commandant un de ces officiers généraux. Les capitaines de vaisseau peuvent commander des divisions, convois, stations, croisières ; ils sont alors commandans de plusieurs bâtimens sous leurs ordres. Celui qui a le commandement d'un vaisseau est appelé, par son équipage, commandant : son second est appelé capitaine, parce qu'il a le grade de capitaine de frégate. *Voy.* Distinction. L'officier commandant un convoi est celui qui a sous son escorte des bâtimens de transport ou une réunion de bâtimens du commerce, souvent sortis de différens ports, en nombre plus ou moins grand. — Lorsqu'il ne se trouve pas de bâtimens de guerre sur une rade, le plus ancien capitaine, reçu pour le commerce, commande, pour la police et la surveillance, sur les navires en rade. Il porte, pour marque distinctive, la flamme nationale au mât de misaine de son navire, ce qui le fait reconnaître pour le commandant de la rade.

**COMMANDE** ou **COMANDE**, s. f. Deux ou trois bouts de fils de caret tors, ou tortillés ensemble à la main, font les commandes; elles n'ont jamais plus d'une brasse de longueur; elles servent à faire divers amarrages grossiers.

**COMMANDE**, imp. C'était le cri des matelots qui suivait immédiatement le coup de sifflet d'un maître d'équipage à bord des grands bâtimens, et qui précédait le commandement. L'intervalle était marqué par un petit instant de silence pour mieux entendre l'ordre du maître. Ce cri n'est plus permis.

**COMMANDEMENT**, s. m. Autorité, pouvoir de commander. On dit d'un officier de marine nommé en chef, qu'il a le commandement de telle escadre, de telle station, d'une division; et qu'il a un commandement, quand il est nommé pour commander un bâtiment, une prise, un corsaire, etc. — Commandement s'entend aussi de la manière de commander. On dit d'un bon officier qu'il a un commandement ferme et précis, lorsqu'il est décidé promptement et à propos.

**COMMANDER**, v. a., un bâtiment quelconque, c'est être chargé de le conduire à sa destination. — Commander son quart, c'est être le chef du quart. — Commander des gens classés pour les faire arriver de leurs quartiers dans les ports de l'État, c'est les désigner pour aller servir sur ses bâtimens. Commander la manœuvre, commander la batterie, c'est diriger les opérations ordonnées par l'amiral aux capitaines, ou par un capitaine à un de ses premiers officiers.

**COMME ÇA!** adv. (Les marins, dans ce cas, ne disent pas *comme cela.*) Commandement que l'on fait au timonier de maintenir le bâtiment comme il est au point de la route qu'il suit; le prévenir de ne faire agir la barre ni pour auloffer, ni pour arriver.

**COMMETTAGE**, s. m. Opération qui consiste à réunir des torons ou des fils déjà tordus pour en les tortillant ensemble former un câble ou des manœuvres. La grosseur qu'on veut donner au cordage détermine le nombre des fils à employer dans chaque toron. Le commettage est jugé bon ou mauvais, selon qu'il est lâche ou serré, que son tord est uni ou inégal, dans toute la longueur du cordage commis. — Depuis quelques années on a trouvé le moyen de perfectionner le commettage au point d'avoir le cordage beaucoup plus fort à volume égal.

**COMMETTRE**, v. a. Action de composer un cordage quelconque avec des fils de caret déjà réunis en plus ou moins grand nombre; c'est les tordre ensemble uniformément. On commet en aussière avec des fils ou plusieurs petits torons. On commet en grelin avec trois torons, commis à part. On appelle 1° commettre au tiers le cordage, le plus tord; 2° commettre entre le tiers et le quart, et seulement au quart pour les ralingues, c'est-à-dire que les fils tendus se raccourcissent d'un tiers, d'un peu moins, ou enfin d'un quart.

**COMMIS**, s. m. Employés subalternes de l'administration tant centrale que

sert peu à la mer : on la déferle quelquefois sur les rades pour servir de masque. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, *l. et* Masque. *La vergue de civadière devant avoir la longueur et le diamètre de la vergue barrée et de celle du grand hunier, serait de rechange pour, dans l'occasion, remplacer l'une ou l'autre.*

CIVIÈRE, s. f. Moyen cordage qui sert comme un racage, ou de suspente à la vergue de civadière sous le mât de beaupré : on la nomme aussi herse. *Voy.* Moustaches.

CLAIREVOIE, s. f. Sorte d'écoutille plus longue que large, entre deux barrots sur l'arrière d'un pont supérieur, pour donner du jour au logement en dessous, fermée par des glaces posées en toit. — On nomme aussi cloison à clairevoie, un entourage formée par de grosses tringles séparées de leur épaisseur, sur les faux ponts des vaisseaux et l'entrepont des frégates ; porte à clairevoie, cloison à clairevoie.

CLAIRON, s. m. Petit éclairci dans le ciel entre les nuées ; endroit qui paraît clair dans une nuit obscure.

CLAN, s. m. Emplacement d'un réa et passage d'un filin, tant dans les murailles d'un bâtiment, qu'aux bouts des vergues, aux pieds des mâts de hune, de perroquet et de cacatois, et à la tête de ces derniers mâts, de même qu'aux mâts des embarcations, et dans des massifs ou blocs de bois appelés galoches, chaumards, etc. Cette ouverture ou mortaise est proportionnée au diamètre du réa et à la grosseur de la manœuvre qui doit y passer. Où il y a de ces mortaises ou clans, il ne faut pas de poulies.

CLAPET, s. m. Morceau de cuir fort, cloué ou serré par des vis, entre deux petits plateaux de métal, servant de charnière, sur un bord de l'ouverture de la heuse et de la chopine (*voy.* ces mots) ; soupape en forme de bondon qui se ferme et s'ouvre pour le passage de l'eau lorsqu'on fait agir le piston d'une pompe.

CLAPOTAGE, s. m. Effet de la mer clapoteuse. Petite agitation des vagues en tous sens ; mouvement irrégulier à la surface de la mer, faisant quelque bruit, et toujours incommode aux petites embarcations. Un fort ras de marée forme aussi un clapotage. Le clapotage empêche de prendre exactement le tirant d'eau, en dehors du bâtiment, même étant dans un port. *Voy.* Clapotis : ces deux mots diffèrent peu.

CLAPOTEUSE, adj. f. La mer est clapoteuse après avoir été agitée par différens vents : ses lames sont courtes et se répètent en plusieurs sens, sans s'étendre. La mer n'est pas long-tems clapoteuse lorsque le vent fraîchit ; les lames cessent de se croiser et de se briser les unes sur les autres, pour suivre l'unique direction que lui donne un vent fait.

CLAPOTIS, s. m. Mouvement léger des eaux à leur surface, souvent produit, dans un bras de mer, par la rencontre de deux marées ou courans opposés. Les ras de marées causent une sorte de clapotis, en choquant un corps quelconque.

CLARIÈRE, s. f. Passage, jour, ouverture, séparation entre les banquises et les gros amas de glaces : c'est l'espace de mer qui était prise par les glaces de l'hiver qui s'éclaircit, se dégage au printems.

CLASSER, v. a. Engagement que l'on fait d'un homme pour la marine, à compter de l'âge de dix-huit ans ; c'est-à-dire que celui qui commence à naviguer n'est plus libre de suivre une autre carrière après ses dix-huit années révolues, et qu'il est dans le cas d'être appelé sur les bâtimens de guerre, jusqu'à l'âge de cinquante ans, toutes les fois que l'état a besoin de son service. Le nom et le signalement de tous les matelots et officiers mariniers se trouvent inscrits sur des registres conservés dans les quartiers maritimes où ils sont classés. — On classe, dans les arsenaux, les mâts bruts et autres pièces de bois, après vérification, pour disposer ensuite de leur emploi.

CLASSES, s. f. pl. Une loi met chaque marin dans l'obligation de servir l'état, en les appelant sur ses bâtimens : il y a sur toutes nos côtes, des bureaux des classes tenus par des commissaires, commis et syndics, où l'on trouve les noms, les signalemens et les grades des marins classés. Dans les ports d'armement, en général, il y a un bureau des classes qui destine les officiers mariniers et les matelots sur les bâtimens en armement : lorsque ces marins sont congédiés, c'est le même bureau qui les expédie. Les classes des gens de mer comprennent tous les officiers mariniers, matelots et novices du royaume, qui font la navigation du commerce ou la pêche. On les appelle, de leurs quartiers respectifs, pour embarquer sur les bâtimens du roi, chaque fois que son service en a besoin. Voir l'ordonnance du 31 octobre 1784. *Voy*. Inscription.

CLAVÉ. Terme particulier aux pêcheurs de Terre-Neuve. C'est être serré dans une banquise.

CLAVESIN, s. m. Les chambres du clavesin; désignation des logemens sous les dunettes en avant de la chambre du conseil. Le capitaine et son état-major étaient logés dans le clavesin. Ces chambres avaient du jeu dans les mouvemens à la mer; elles étaient plus étroites sur l'arrière que vers l'avant du vaisseau.

CLAVET, s. m. Fer de calfat. C'est son calfait double.

CLAVETTE, s. f. *Syn*. de goupille.

CLEF, s. f. Petit billot taillé un peu en coin qu'on enfonce entre les varangues des bâtimens en construction. Les clefs placées aux extrémités des varangues sont dites d'empature; celles qu'on place au milieu, clefs de varangues. Ces clefs, qui servent à maintenir les couples à leurs distances respectives, ne peuvent être employées dans les constructions où la membrure, sans maille, se touche.—D'autres clefs, pour les mâts de hune, sont, dans les grands bâtimens, de gros boulons carrés en fer qui traversent la caisse de ces mâts pour les supporter, étant au dessus des élongis des bas mâts, tant qu'ils restent guindés. Un mât (de hune, de perroquet ou de cacatois) est en clef, lorsqu'il est

arrivé à sa hauteur et qu'il est porté par la clef seule. Les clefs des mâts de perroquets et de cacatois sont en bois. *On ferait bien d'établir celle de ces deux derniers mâts (en fer), en dessous des élongis, pour les caler plus facilement en mer, ainsi que je l'ai déjà fait à ma frégate. Voy. pl.* D, *fig.* 11. On a d'autres clefs de mâts de hunes et de perroquets, composées de deux coins qu'on place en les doublant l'un sur l'autre, et laissant les gros-bouts porter sur les élongis des barres, lorsqu'on les a passés dans le trou carré de la clef qui est pratiqué à la caisse du mât. Ces clefs, qui ont quelques partisans, ne peuvent cependant pas se tirer pour caler le mât, sans qu'il ait été un peu soulagé par sa guinderesse : ce qui, sans exiger autant d'effort que pour arracher les anciennes clefs, d'une seule pièce, ne présente cependant pas l'avantage d'une manœuvre aussi prompte que celles de mes clefs en dessous du pied de la caisse, soit d'un mât de perroquet, de cacatois de vaisseaux, et mât de hune de tout bâtiment au dessous des dimensions d'une frégate de dix-huit. — On donne le nom de clefs aux traverses entre les pieux qui forment les fosses ou parquets, renfermant les mâts bruts en dépôt. — On désigne aussi, dans les grands ports, sous le nom de clefs, des pièces de charpente ou arcs-boutans placées *horizontalement* pour tenir un bâtiment droit dans une forme ; un bout arc-boute à la hauteur de la préceinte, soutenu sur un taquet ou grain d'orge, l'autre bout dans une entaille sur la muraille de la forme est fortement pressé par des coins. — Les clefs d'un ber sont des arcs-boutans placés horizontalement sur les coittes d'un bout, et appuyés par l'autre sur les bords de la cale : il y a deux de ces clefs à chaque extrémité d'une coitte qu'on ne lève qu'après celle de l'étambot, au moment où le bâtiment part vivement pour aller à l'eau avec son ber. — De nouvelles clefs, ou sorte de levier, qui fait un petit appareil assez embarrassant, sont adoptées par les Anglais et imitées en partie par nous, pour caler les mâts de hune avec une prompte facilité. Reste à juger d'après l'expérience si elles rempliront le but sans aucun inconvénient. *Je ne le pense pas.*

CLIN, s. m. Désignation du bordé d'une embarcation qui n'est pas à joints ouverts, pour le distinguer du franc-bord. On dit embarcation à clin, canot à clin, quand les bordages se recouvrent l'un sur l'autre d'environ un pouce, pour être cloués ensemble, ou plutôt, que leurs bords sont traversés par des clous qu'on rive en dedans sur des viroles ou vis avec écrous. On borde donc à clin, ou sur clin, un petit bâtiment, canot ou rouf, lorsqu'on a commencé à border par le bas, et qu'on recouvre ce premier bordage d'environ un pouce par celui qui est placé immédiatement au dessus ; ainsi de suite, en montant jusqu'à la flottaison, du moins pour une embarcation. Les roufs et carrosses ont les clins tout autour, sur des montans endentés qui reçoivent les planches pour fermer entièrement les cloisons extérieures. — On fait de même des adens ou clins sur les membres des embarcations pour loger les bordages qui ont leurs joints croisés. On disait autrefois encouturé de cette manière de border ; bordages encouturés l'un sur l'autre.

**CLINCAR**, s. m. Navire cabotier construit à fond plat, en usage sur la Baltique.

**CLINFOC**, s. m. Foc léger qui se grée au mât de ce nom (les deux tiers en dehors du bout-dehors de beaupré ou mât de foc). On amure le clinfoc au capelage de son bout-dehors (mât de clinfoc), ou à un rocambeau courant sur ce mât; sa drisse passe sous le capelage du petit mât de perroquet, et son écoute arrive sur le gaillard d'avant. *Voy.* cette voile, *pl.* D, *fig.* 1, *m.*

**CLOCHE**, s. f. On n'a plus guère qu'une cloche sur chaque bâtiment au long cours; elle sert à indiquer l'heure, en frappant avec le battant à chaque demi-heure; à marquer l'instant de relever les quarts, et de prendre les repas, à bord des bâtimens de commerce. Pendant la durée d'une brume très épaisse, on s'en sert, dans les bâtimens de guerre, en la mettant en branle comme signal de conserve. *Voy.* Fronteau. — Dans plusieurs ports, on donne ce nom au corps ou cylindre d'un cabestan, qui a la forme d'une cône tronqué. — On nommait depuis long-tems cloche de plongeur, une machine qu'on avait fondue, sous la forme d'une grosse cloche, dans laquelle on descendait un homme sous l'eau : on a, depuis quelques années, perfectionné cette cloche à Cherbourg et en Angleterre. *Voy. pl.* E, *fig.* 10 avec le ponton qui la transporte et de dessus lequel on la manœuvre.

**CLOISON**, s. f. Séparations diverses faites en grosses planches brutes clouées, sur des cabrions, dans la cale d'un grand bâtiment. Celles sur le faux-pont sont à claire-voie à bord des vaisseaux et frégates. — La cloison du coltis qui bordait l'avant en travers d'un bossoir à l'autre (au couple du coltis), séparait l'extrémité du gaillard d'avant du second pont d'un vaisseau. Elle n'existe plus depuis que l'avant complètement bordé est d'une construction plus solide sur presque toute espèce de bâtiment.

**CLOUS**, s. m. pl. Il y a bien des variétés de clous employés dans la marine, et chaque espèce a son nom particulier. Les clous à maugère ont une tête plate, large de six lignes, et n'ont que neuf lignes de longueur; ceux à pompes, de même longueur, ont une petite tête; ceux à plomb, égaux en longueur aux précédens, ont la tête ronde. Les doubles carvelles ont près de cinq pouces; ceux de carvelle et demi-carvelle, plus de trois pouces. Les clous de tillac, demi-tillac, de lisse, sont longs de trois à quatre pouces. Les clous de cuivre pour les ferrures du gouvernail sont gros et courts. Le doublage en cuivre rouge dit roset, est cloué sur la carène du bâtiment avec des clous de cuivre jaune à large tête; les plus longs, qui servent aux vaisseaux, ont 12 lignes. Ceux employés au clouage du doublage des mantelets de sabord sont à tête de diamant. Ceux à vis ou à river servent aux bordages à clins. De plus grands sont désignés par le nombre de pouces qu'ils ont de longueur. On désigne les clous employés dans les grands ports sous la dénomination de grande, moyenne et menue clouterie.

**COBOURGEOIS**, s. m. C'est la désignation des co-intéressés ou co-pro-

priétaires d'un bâtiment de commerce. Le capitaine est quelquefois un des co-bourgeois de celui qu'il commande. Ce mot provient de l'usage d'appeler bourgeois les armateurs.

COCHE (en), adv. On dit d'un hunier et d'un perroquet qu'ils sont en coche, lorsque les poulies d'itague se touchent en se croisant même un peu, et qu'il n'est plus possible d'élever davantage la vergue sur son mât, de la hisser plus haut. *Voy.* Bloc.

COCHES, s. f. pl. Entailles que font les charpentiers mâteurs, pour marquer la longueur des broches qui déterminent le diamètre d'un mât en chantier.

COCHOIR, s. m. *Syn.* de Toupin. Morceau de bois d'orme, travaillé dans la forme d'un cône plein, dont la circonférence est creusée en autant de cannelures profondes qu'il y a de cordons pour former le cordage : ces cannelures ou goujures sont dans le sens de la longueur du cochoir, qui n'excède jamais dix-huit pouces : on s'en sert pour le commettage de toute espèce de cordages, en le tenant dans une position horizontale, après avoir couché dans ses cannelures le nombre de torons que le cordier a élongés pour être tortillés ensemble. Les cochoirs sont plus ou moins gros selon le cordage à commettre.

COCO DE MER, s. m. L'île Praslin et celle Curieuse, dans les Séchelles, archipel au nord de Madagascar, sont les seules où l'on trouve l'arbre de ce célèbre coco. Les grands arbres qui produisent ce gros fruit se trouvent généralement sur le bord des côtes : les cocos en maturité tombent à la mer, flottent, et l'on en trouve à de grandes distances, portés vers l'ouest par les courans et les vents.

COFFRE, s. m. Un bâtiment qui a un pont de plain-pied et une muraille tout autour est dit avoir beaucoup de coffre, si cette muraille est élevée de plus de cinq pieds; il a peu de coffre, si elle n'a que trois pieds et demi ou quatre pieds au dessus du pont. — Autrefois on embarquait des coffres d'armes, des coffres d'armuriers, de chirurgie, etc. Aujourd'hui on bâtit des étagères pour la pharmacie, et des coffres ou caissons d'attache sur les faux-ponts des vaisseaux et frégates.—On donne le nom de coffre d'amarrage à des corps flottans, dont, le plus souvent, la coupe horizontale est octogone. Ces sortes de grandes caisses, doublées par le bas, sont bien soignées, pour ne pas faire d'eau, et rester à flot : elles portent une grosse boucle ou organeau dessous et dessus; la première sert à tenir ce coffre sur les amarres du poste, et l'autre à amarrer momentanément les grelins ou aussières des bâtimens sortant ou entrant dans le port : ces coffres sont, en conséquence, mouillés sur un côté de chenal, peu éloignés de l'entrée d'un grand port, afin de procurer un point d'appui ou de repos momentané aux bâtimens qui arrivent sur la rade, pressés d'entrer dans le port, ou à ceux qui vont appareiller, de même qu'à les touer d'une place à une autre du mouillage. On ne laisse pas les grands bâtimens sur les coffres. Les petits seulement y sont soufferts, lorsqu'ils sont

en partance. Des coffres ou caisses à peu près semblables étaient employés autrefois dans les ports à supporter l'arrière des grands bâtimens désarmés et léges. On les plaçait sous les fesses. — A bord des bâtimens du commerce, les matelots ont leurs effets dans des coffres fermant à clef, au lieu de sacs comme les équipages des bâtimens de l'état.

**COGUENOSCO** ou **CONGUENOSCO**, s. m. Sorte de mastic, composé de brai gras, goudron ou huile, avec résine et suif, mêlés dans une chaudière de potin qu'on tient sur le feu le tems nécessaire pour former du tout un pain. Le coguenosco est employé à remplir les gélivures du bois, en les bouchant, pour empêcher les eaux de pénétrer dans les pièces.

**COIFFE**, s. f. Petit morceau de toile goudronnée coupé en forme d'une croix de Malte qu'on fait tenir sous la sourliure pour recouvrir le bout des haubans, ou autres gros dormans, ce qui les garantit des eaux. — On a aussi des coiffes clouées autour du ton des mâts, au dessus des capelages, pour les garantir de la filtration des eaux du ciel; d'autres sur les têtes des mâts couvrant les tenons des chouquets; sur les étoupilles; etc. — C'est aussi une espèce de filet à grandes mailles et évasé, que les pêcheurs mettent à l'embouchure d'un filet en manche.

**COIFFER**, v. a. Un bâtiment coiffe ou est coiffé, selon que par la manœuvre des voiles on met le vent dessus, ou plutôt que ce soit le vent qui, par un changement subit, ait masqué ou coiffé, en donnant sur l'avant des voiles, ce qui tend à faire culer et oblige à manœuvrer sans délai pour rétablir le vent dans les voiles. *Voy.* Chapelle et Masquer.

**COIN**, s. m. Morceau de bois, qu'on place dans les étambrais, autour des mâts et des pompes. On distingue ceux-ci par coins de mâts et coins de pompe. Ces coins ont deux faces courbes; ils sont longs d'environ trois pieds et ont un grand adent vers la tête qui appuie sur le pont. Le coin de mire sert au pointage du canon entre la culasse et le cousin. Les coins qui sont employés au ber d'un bâtiment, entre les billots, sont droits et forts, en chêne et sans adent. Il y en a de plus petits, souvent très minces, que l'on met dans les chouquets de hunes et de perroquets, pour remplir le petit vide autour des mâts supérieurs: on fait ceux-ci avec du sapin. D'autres en bois dur servent dans les roustures, et ceux ordinaires, à mille autres choses: toutes les espèces de petits coins dans la Méditerranée, sont nommés coignets; tels que ceux en bois de chêne dur et sec, qu'on enfonce dans la tête des gournables, lorsqu'elles sont en place.

**COINCER**, v. a. Action de placer des coins autour des mâts: on dit coincer des mâts, quand on met des coins dans les étembrais des ponts inférieurs, autour des bas mâts, ainsi que d'autres amincis pour garnir le vide entre les chouquets et les mâts de hunes et de perroquets.

**COITTES** ou **COUETTES**, s. f. plur. Sont deux fortes pièces de bois dressées, qui ont la longueur d'un grand bâtiment en construction, et servent

tribord et bâbord, sur son chantier incliné, étant élongées parallèlement à la quille (la distance entre elles est d'environ le quart du bau du bâtiment), à supporter toute la charpente du ber. Elles glissent avec lui et la masse entière du bâtiment qu'on lance à la mer: celles-ci sont courantes. Deux autres coittes, sortes de fortes lisses, fixées sur la cale de construction à la distance nécessaire, retiennent entre elles les premières, les empêchent de s'écarter avec le ber: elles servent comme de coulisses, pendant que celles qui quittent le chantier, descendent (suivant la pente de la cale) en portant le bâtiment à l'eau. *Voy. pl.* E, *fig.* 84.

COL DE CYGNE, s. m. Sorte de bosse en fer pour retenir les câbles-chaînes; il est fixé verticalement en arrière du traversin des bittes par une forte cheville sur laquelle il tourne; il porte à son extrémité un œil qui correspond à un piton solidement établi sur le pont, l'œil et le piton servent à crocher un petit palan sur lequel on pèse pour arrêter et étrangler le câble-chaîne.

COLLÉGE, s. m. Depuis le commencement de 1816, il a été créé un collège royal de marine à Angoulême, pour recevoir cent cinquante élèves de l'âge de treize à seize ans, portant le titre d'élève de la marine de troisième classe. *Voy.* École. Une école spéciale sur un vaisseau le remplace aujourd'hui très avantageusement — En Hollande on donne le nom de collège d'amirauté à l'assemblée d'amiraux et de capitaines de vaisseau qui a la direction, etc., de la marine en général.

COLLET, s. m. Arrêt angulaire qu'on fait aux quatre faces du haut d'un mât, pour supporter les barres des hunes, de perroquets, de cacatois, et les chouquets. La partie supérieure des jottereaux, avec celle de la jumelle de brasseyage aux bas mâts, de même que le dessus des noix aux autres mâts, forment des collets, sortes de tenons, de soutiens, d'appuis, de supports. *Voy.* Épaulette. — Le collet d'un étai est le grand anneau de l'étai qui est capelé sur les haubans ou aiguilleté sur l'arrière du capelage. Il est formé par une bague ou œillet, dans laquelle l'étai passe, pour aller s'arrêter à la pomme ou bourlet fixé sur le corps de l'étai d'un vaisseau, à six brasses environ du bout où est faite la bague. — Le collet d'une ancre, ou la croisée, est le gros bout de la verge d'où partent les deux bras. *Voy. pl.* D, *fig.* 8, c. — Le point de réunion des deux branches d'une courbe s'appelle le collet.

COLLIER, s. m. C'est souvent le nom donné à des liens de fer qui tiennent les bouts dehors sur les vergues, appelés aussi cercles de bouts dehors. Les colliers du grand étai, et celui du faux étai, prennent sur la courbe de capucine, entourent l'étrave du bâtiment et arrivent en forme d'anneaux alongés sur l'arrière du mât de misaine, où le double sert d'estrope à une grosse moque, dans laquelle passe le bout de l'étai, pour être ridé. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *k. Il est préférable de faire descendre ces colliers sur le pont un peu en avant du mât de misaine.* Voy. *ceux de ma frégate, pl.* D, *fig.* 1. — On a souvent des colliers de fer pour tenir les mâts, sur l'arrière des baux, dans

les embarcations, et d'autres appelés de chouquet; ce sont aussi des demi-cercles de fer de même que ceux qui servent à contenir certain petit mât supérieur, en embrassant toute la partie sur l'avant du chouquet. Ils s'ouvrent et se ferment en tournant sur un des bouts, au moyen d'une charnière, et l'autre s'arrête par une goupille.

COLOMBIER, s. m. Forte épontille faisant partie du ber; on le place sous la carène d'un grand bâtiment en construction, lorsqu'il doit être lancé à la mer, le pied portant sur la coitte. Les colombiers sont en grand nombre, espacés sur toute la longueur des coittes, tribord et bâbord du fond du bâtiment: les têtes échancrées portent sous les ventrières; ils sont liées ensemble par des lisses appelées gardes; et des roustures, passant sous la quille, serrent fortement, sur la carène, ceux de tribord avec ceux de bâbord (ancienne manière abandonnée). *Voy.* Chevalets moisés. Les colombiers du milieu sont nécessairement moins longs que ceux des extrémités. *Voy.* Ber.

COLONNE, s. f. En escadre, les divisions forment les colonnes en armées; ce sont les escadres dans un ordre de marche en colonnes. Les vaisseaux sont rangés, en suivant les eaux, les uns des autres, à distances égales et prescrites entre chacune. L'écartement ou la distance entre les colonnes est soumise à un relèvement invariable, il est de deux quarts, c'est-à-dire que le chef de file d'une colonne relève le serre-file de la colonne la plus près à 22° 30' de sa route. Rangés dans l'ordre de trois colonnes, le vaisseau de tête des colonnes de droite, et celui de la gauche, doivent relever ceux de queue de gauche et de droite à 45°, et les tenir ainsi ouverts à 4 quarts de la route, pour avoir le carré naval bien formé. Si la première escadre forme la colonne du centre, l'amiral est au milieu ou à la tête, la deuxième escadre à la droite, la troisième à la gauche, les vaisseaux par le travers les uns des autres. Cet ordre en colonne régulière offre bien le moyen de former un grand nombre d'évolutions, mais il a l'inconvénient d'être lent, et il est désavantageux quand il faut louvoyer. Le moyen de louvoyer étant sur trois colonnes, c'est de les former en un ordre qui figurerait un parallélogramme obliquangle au lieu d'un rectangle. Les vaisseaux, au lieu de se relever sur la perpendiculaire de leur route, comme au précédent, se relèveraient tous dans le lit du vent. Les frégates et corvettes sont en dehors, par le travers, à la tête et à la queue. Lorsqu'une petite escadre ou division fait route seule, sa marche la plus ordinaire est sur deux colonnes: l'ordre des colonnes et leur nombre sont toujours réglés par l'amiral.

COLTIS, s. m. Dans un grand bâtiment, c'est le couple le plus avant, qui a son pied à la jonction de l'étrave avec la quille; il se termine sous les bossoirs tribord et bâbord, en s'ouvrant par le haut, au moyen d'alonges de revers; le bau qui va de l'un à l'autre porte le nom de bau du coltis. Des jambettes, dont le milieu de la longueur, à peu près, appuie sur ce bau, s'élèvent de 3 à 4 pieds au dessus du pont, et on borde dessus avec des

planches en sapin qui descendaient jusqu'au niveau de la poulaine ; ce qui formait la cloison, la muraille verticale ou simplement le coltis et empêchait que le gaillard d'avant s'étendît jusqu'à l'étrave. On supprime aujourd'hui cette muraille carrée du coltis ; l'avant est arrondi et par conséquent solidement bordé.

COMBAT NAVAL, s. m. Action, bataille sur mer, entre bâtimens ennemis qui se rencontrent et parviennent, en s'approchant, à se battre à coups de canons, etc. Il faut à l'officier, commandant un bâtiment du roi, non-seulement la théorie des évolutions navales, mais encore beaucoup d'exercice dans cette partie, et surtout un grand usage de la mer. On dit *bataille* entre les armées de terre, et plus souvent *combat* entre celles de mer. J'étais à tel combat ; je me suis trouvé à tant de combats : nous avons eu un beau combat. Combat en escadre, combat particulier, combat d'égale force, combat à bonne distance, combat bord à bord, combat à portée de pistolet, combat de jour, combat de nuit, un combat de tant d'heures. *Voy.* Bataille.

COMBIEN PASSE-T-IL ? Question qu'on fait souvent, à bord des bâtimens, à celui qui veille l'horloge ou sablier pour savoir l'heure. La réponse est : il passe quatre, il passe six, etc. Ce qui veut dire que la quatrième ou la sixième demi-heure du quart est commencée. *Voy.* Piquer.

COMBUGER, v. a. (Les marins disent cambuser.) Remplir des futailles d'eau douce, avant de les embarquer, pour les tremper et les bien laver. Celles destinées à recevoir le vin de campagne sont combugées en outre avec un peu d'eau-de-vie, et on y fait brûler une mèche soufrée. Pendant la combustion on tient la futaille bien bondée.

COME, s. m. Nom des surveillans et directeurs des forçats dans les bagnes. Avant la suppression des galères en France, il y a plus de 60 ans, l'emploi de come répondait à celui de maître d'équipage.

COMMANDANT (le), s. m. de la marine, dans un port militaire, est amiral, vice ou contre-amiral. *Voy.* Préfet. Les armées navales et escadres ont pour commandant un de ces officiers généraux. Les capitaines de vaisseau peuvent commander des divisions, convois, stations, croisières ; ils sont alors commandans de plusieurs bâtimens sous leurs ordres. Celui qui a le commandement d'un vaisseau est appelé, par son équipage, commandant : son second est appelé capitaine, parce qu'il a le grade de capitaine de frégate. *Voy.* Distinction. L'officier commandant un convoi est celui qui a sous son escorte des bâtimens de transport ou une réunion de bâtimens du commerce, souvent sortis de différens ports, en nombre plus ou moins grand. — Lorsqu'il ne se trouve pas de bâtimens de guerre sur une rade, le plus ancien capitaine, reçu pour le commerce, commande, pour la police et la surveillance, sur les navires en rade. Il porte, pour marque distinctive, la flamme nationale au mât de misaine de son navire, ce qui le fait reconnaître pour le commandant de la rade.

COMMANDE ou COMANDE, s. f. Deux ou trois bouts de fils de caret tors, ou tortillés ensemble à la main, font les commandes ; elles n'ont jamais plus d'une brasse de longueur ; elles servent à faire divers amarrages grossiers.

COMMANDE, imp. C'était le cri des matelots qui suivait immédiatement le coup de sifflet d'un maître d'équipage à bord des grands bâtimens, et qui précédait le commandement. L'intervalle était marqué par un petit instant de silence pour mieux entendre l'ordre du maître. Ce cri n'est plus permis.

COMMANDEMENT, s. m. Autorité, pouvoir de commander. On dit d'un officier de marine nommé en chef, qu'il a le commandement de telle escadre, de telle station, d'une division ; et qu'il a un commandement, quand il est nommé pour commander un bâtiment, une prise, un corsaire, etc. — Commandement s'entend aussi de la manière de commander. On dit d'un bon officier qu'il a un commandement ferme et précis, lorsqu'il est décidé promptement et à propos.

COMMANDER, v. a., un bâtiment quelconque, c'est être chargé de le conduire à sa destination. — Commander son quart, c'est être le chef du quart. — Commander des gens classés pour les faire arriver de leurs quartiers dans les ports de l'État, c'est les désigner pour aller servir sur ses bâtimens. Commander la manœuvre, commander la batterie, c'est diriger les opérations ordonnées par l'amiral aux capitaines, ou par un capitaine à un de ses premiers officiers.

COMME ÇA ! adv. (Les marins, dans ce cas, ne disent pas *comme cela.*) Commandement que l'on fait au timonier de maintenir le bâtiment comme il est au point de la route qu'il suit ; le prévenir de ne faire agir la barre ni pour aulofer, ni pour arriver.

COMMETTAGE, s. m. Opération qui consiste à réunir des torons ou des fils déjà tordus pour en les tortillant ensemble former un câble ou des manœuvres. La grosseur qu'on veut donner au cordage détermine le nombre des fils à employer dans chaque toron. Le commettage est jugé bon ou mauvais, selon qu'il est lâche ou serré, que son tord est uni ou inégal, dans toute la longueur du cordage commis. — Depuis quelques années on a trouvé le moyen de perfectionner le commettage au point d'avoir le cordage beaucoup plus fort à volume égal.

COMMETTRE, v. a. Action de composer un cordage quelconque avec des fils de caret déjà réunis en plus ou moins grand nombre ; c'est les tordre ensemble uniformément. On commet en aussière avec des fils ou plusieurs petits torons. On commet en grelin avec trois torons, commis à part. On appelle 1° commettre au tiers le cordage, le plus tord ; 2° commettre entre le tiers et le quart, et seulement au quart pour les ralingues, c'est-à-dire que les fils tendus se raccourcissent d'un tiers, d'un peu moins, ou enfin d'un quart.

COMMIS, s. m. Employés subalternes de l'administration tant centrale que

des ports. On en embarque un sur chaque bâtiment de guerre, jusqu'aux brigs inclusivement, où il prend le nom de commis aux revues, quelquefois d'agent comptable, étant chargé de la comptabilité du bâtiment. Le commis aux vivres, dans un bâtiment du roi, est chargé en chef de la distribution des vivres en rations à l'équipage. Il est comptable envers la régie ou le munitionnaire.

COMMIS, COMMISE, part. Cordage, aussière, etc., terminé, fini, achevé, lorsqu'il sort du commettage. On dit, il est commis en aussière, en ralingue, en grelin : commis au quart, aux trois dixièmes, au tiers, etc., c'est-à-dire que, pendant la torsion, les torons ou faisceaux ont raccourci, et que le cordage fait a cette quantité de moins en longueur que l'ourdissage.

COMMISSAIRE, s. m. Il y a au département de la marine, tant dans l'administration centrale à Paris que dans les ports, des commissaires généraux ordonnateurs, des commissaires généraux, des commissaires principaux, des commissaires de première classe et de seconde classe, et des sous-commissaires. Ils ont pour fonctions les approvisionnemens navals, les revues des employés au service, le paiement des soldes et tous les détails d'une comptabilité trop compliquée.

COMMISSION, s. f. Un bâtiment de guerre est dit en commission, quand il entre en armement; cet état dure jusqu'à ce qu'on lui complète son équipage. — Les corsaires ont besoin d'une commission (permission) du gouvernement pour aller en course pendant un nombre de semaines ou de mois déterminés. Celui qui entreprendrait de faire la course, sans être muni d'une commission, serait considéré comme pirate et poursuivi comme tel.

COMMODE, s. f. Sorte de pigoulière (plus particulière au port de Rochefort), à fond plat, de trente-deux pieds de longueur environ sur la moitié en largeur, et d'une forte construction. Elle remplace avantageusement les pigoulières des autres ports : on établit au milieu, dans une maçonnerie en briques, des chaudières à brai, à chaque bout, un magasin, dans les deux tilles, pour les calfats et les charpentiers. La carène est un peu relevée des deux bouts; elle a trois ou quatre pieds de bois au-dessus de l'eau.

COMMODOR, s. m. C'est la désignation chez les Hollandais, les Anglais et les Américains, d'un capitaine de vaisseau qui commande quelques bâtimens de guerre réunis : c'est l'équivalent de chef de division en France, anciennement commandeur.

COMMUNIQUER, v. n. Les bâtimens qui se rencontrent par un beau tems, à la mer, communiquent quelquefois ensemble par leurs canots. — On communique avec une terre, en y envoyant des embarcations, même sans que le bâtiment y aborde. — La communication est défendue à tout bâtiment arrivant d'un pays où règnent la peste, des fièvres jaunes ou autres maladies contagieuses; il est contraint à faire quarantaine dans un point désigné de la rade où il est entré. — Un très mauvais tems empêche un bâtiment en rade de com-

muniquer avec le port, et réciproquement ; les embarcations ne pouvant, dans ce cas, naviguer sans danger.

COMPAGNIE, s. f. Deux ou plusieurs bâtimens font quelquefois route de compagnie, sans y être obligés, lorsqu'ils ont une marche à peu près égale. On dit qu'ils vont de compagnie ou de conserve, quand ils naviguent ensemble. — On nomme bâtimens de compagnie, ceux armés, par une société privilégiée, pour les Indes orientales, occidentales, etc. : ce sont ordinairement de très grands navires du commerce qui peuvent monter une batterie de canons ou de caronades au moins en barbette. — On dit d'un bâtiment du commerce qui a de bonnes qualités à la mer, dont la marche est au-dessus de la moyenne, qu'il est de compagnie, qu'il peut aller de compagnie. — Il y avait des compagnies d'élèves de la marine, de première et seconde classe, réparties à Brest, Toulon et Rochefort. — *J'ai toujours pensé que les conscrits levés pour la marine devraient être réunis dans les grands ports du roi par compagnies, commandées par des lieutenans de vaisseau : moyen plus avantageux pour la formation des divers équipages, pour la comptabilité, etc., que lorsqu'ils forment des corps appelés équipage de ligne, et les tirer des départemens maritimes à l'âge de dix-huit ans. Par une ordonnance de 1829, ce système a été adopté en partie.*

COMPAS, s. m. En marine, ce mot est *syn.* de boussole. On distingue le compas de route, placé dans l'habitacle, de celui de variation et de l'azimutal qui servent aux observations de la déclinaison de l'aiguille aimantée, et à faire des relèvemens. *Voy. pl.* E, *fig.* 3. Il y en a de renversés qu'on suspend aux barrotins ou lattes des chambres, pour indiquer aux officiers commandans sans sortir de leur logement, la direction que suit le bâtiment. D'autres compas servent dans les embarcations. *Voy.* Volet. On dit : le vent a fait le tour du compas, lorsqu'il a soufflé de tous les points de l'horizon, dans un court espace de tems. — Les compas qui servent dans les ateliers de mâture, sont en fer ; leurs branches sont courbées. — Des compas à pointes fines servent aux marins à pointer les cartes.

COMPORTER (se), v. pron. Un bâtiment se comporte bien à la mer, lorsque ses mouvemens sont doux, et que, par un mauvais tems, il ne fatigue, ni dans sa coque ni dans ses agrès. Dans le cas contraire, on dit qu'il se comporte mal ; qu'il se comporte mieux, sous telle allure, sous telle voilure que sous telle autre.

COMPOST, s. m. (Comput, calcul.) Les anciens marins du grand et du petit cabotage et les pêcheurs appliquent ce mot à la connaissance de l'établissement des marées, au calcul des épactes, du nombre d'or, des saisons, etc.

COMPTABILITÉ, s. f. Partie de la régie des ports et arsenaux de marine, sous l'autorité d'un intendant ou chef d'administration. Elle comprend ce qui concerne la recette, la dépense et la comptabilité des fonds et matières. L'or-

donnance de 1776 la divisait en cinq bureaux, dans chacun des trois premiers ports.

COMPTABLE, adj. Les officiers civils de la marine, qu'on embarque sur les bâtimens du roi, sont chargés de la comptabilité : on les appelle agens comptables. C'est la véritable désignation qui appartient aux employés dans les bureaux de la marine royale, et sur ses bâtimens, au lieu du titre d'administrateurs, trop étendu pour appartenir à d'autres qu'aux intendans et amiraux chargés de grandes opérations dans l'intérêt général de la marine et de l'état. (Voir l'ordonnance du 27 septembre 1776.)

COMPTOIR, s. m. Place ou établissement de commerce maritime des Européens, aux côtes d'Asie, d'Afrique, etc.; c'est le chef-lieu ou le centre du commerce dans ces contrées.

CONASSIÈRES, s. f. pl., ou mieux Fémelots. Sorte de grosses pentures dont les deux branches, ouvertes, sont solidement clouées sur l'étambot d'un bâtiment, en s'étendant, des deux bords, sur les bordages; dans l'œil de chaque conassière, il entre un des aiguillots du gouvernail. — On donne aussi le nom de conassière à la partie de la petite manivelle du loch, qui est couché et lié sur la ligne, et qui sert à monter et démonter le bateau du loch. Sa forme est celle d'un petit étui commun qui resterait ouvert.

CONCOURS, s. m. Action de concourir. Depuis l'organisation de la marine, en 1776, on n'était admis dans les élèves, et au grade d'enseigne de vaisseau, qu'à la suite d'un examen qui avait lieu au concours, sur toutes les parties des mathématiques. Mais cette bonne institution, qui a duré plus de trente ans, à laquelle on a dû le corps des officiers de la marine militaire, a été en partie abandonnée, sous le ministère de M. Decrès; et depuis 1816, on s'en était encore écarté davantage, en formant un collége de marine à Angoulême. *Voy.* Ecole.

CONDAMNER, v. a. Un bâtiment trop vieux pour aller à la mer sans danger, est condamné; on le démolit dans un port, où on en fait un ponton, les fonds en étant souvent très bons. On condamne des mâts, des vergues, câbles, gréemens, hors de service.

CONDUISSOIR, s. m. On donne ce nom, dans quelques corderies, à un long bâton percé d'un bout, par lequel on passe un fil de caret qu'un homme tenant ce bâton conduit, dirige uniformément d'un dévidoir sur un touret.

CONDUIT, s. m. Une manœuvre du haut des mâts a des conduits dans lesquels on la passe pour être dirigée en descendant le long des haubans: les conduits les moins élevés sont roustés à huit ou dix pieds au-dessus des gaillards, si ce sont des pommes percées, gougées d'un côté. *Voy.* Rague. Lorsque des poulies servent de conduits, elles sont aiguilletées sur les haubans en prenant l'estrope près du talon : à bord des petits bâtimens, des cosses ou margouillets en tiennent lieu. On forme quelquefois un ratelier de margouillet, à

une certaine hauteur, en arrière d'un bas-mât, pour conduire des manœuvres à leur appel dans les marionnettes. — *J'ai commencé sur* la Régénérée, *en* 1796, *à établir sur l'avant de la poulaine une sorte de conduit de chaque bord, pour jeter par ce passage les ordures qui se ramassent dans les mannes, et pour puiser l'eau de la mer dont on a besoin, en y descendant le seillot de la poulaine, etc. Voy.* Puits.

CONDUITE, s f. Frais de route payés aux marins de tous les grades pour se rendre dans les ports du roi, ou retourner dans leurs quartiers. Des réglemens fixent les conduites sur terre, à tant par lieues de poste, depuis le grade d'amiral jusqu'à celui de mousse inclusivement.

CONGÉ, s. m. Permission donnée par le ministère de la marine, à un capitaine du commerce, d'aller à sa destination; on la lui délivre quand l'équipage est formé, et le navire prêt à mettre à la voile. — Il y a des congés limités pour les marins de tout grade, d'autres dont la durée dépend du plus ou moins d'armemens en tems de guerre.

CONGÉDIER, v. a. On congédie du service des ports militaires ou des bâtimens, des ouvriers et des matelots : on leur donne alors la conduite pour rentrer dans leur quartier et la permission de rester chez eux jusqu'à nouvel ordre.

CONGRÉAGE, s. m. C'est l'action de congréer un cordage; c'est aussi l'ouvrage fait dans l'opération de congréer.

CONGRÉÉ, part. On dit qu'un cordage est congréé quand il est garni entre ses torons d'une ligne, ou autre menu cordage, soutenue par des guirlandes.

CONGRÉER, v. a. Garnir le vide extérieur d'un cordage, fait en grelin, avec une ligne ou quaranténier assorti qui remplit, en tournant en hélice, les contours entre les torons, ce qui arrondit le filin : des guirlandes de distance en distance sur le congréage servent à le retenir, couché entre chaque toron. Ces guirlandes sont faites avec du fil à voile, de la lignerolle ou du lusin. Pour congréer le cable d'un grand bâtiment, on emploie un filin d'un ou deux pouces, et les guirlandes sont en grosse ligne ou bitord.

CONNAISSANCE, s. f. La connaissance des tems, c'est l'almanach nautique. *Voy.* ce mot. — On prend connaissance d'une terre, après une longue traversée, en se mettant à portée de la bien reconnaître, pour rectifier son point : il en est de même à l'égard d'une escadre, convoi, etc., pour manœuvrer en conséquence de ce qu'on l'a reconnue amie ou ennemie.

CONNAISSEMENT, s. m. Déclaration d'un capitaine du commerce, ou reconnaissance, sous seing privé, des objets et marchandises qui composent la cargaison du bâtiment qu'il commande, portant l'engagement de remplir les conditions, imposées par le chargeur, de les remettre à leur destination, sauf les périls et fortunes de la mer.

CONSEIL, s. m. Dans chaque port militaire, il y a un conseil d'adminis-

tration composé du préfet maritime, du chef ou directeur de la comptabilité, du major-général, des directeurs du port, du génie et de l'artillerie, et du contrôleur. Ce conseil connaît des recettes et dépenses, et rend compte au ministre. — Il existe aussi des conseils de guerre et des conseils de discipline. — Un conseil de construction, dont M. le chevalier de Borda, chef de division des armées navales, avait l'inspection (sous Louis XVI), était établi auprès du ministre de la marine, depuis plus d'un siècle : il était à la France d'une telle importance, qu'il avait procuré les meilleurs vaisseaux du monde. Ce conseil a été supprimé en 1814. Les Anglais qui n'en avaient jamais eu, en ont créé un en 1816, et ils s'en trouvent déjà fort bien. — L'ordonnance et le conseil de la marine, formés par Louis XVI, avaient donné à la France des armées navales qui ont obtenu une paix glorieuse. La révolution a détruit ces excellentes institutions du meilleur des rois, sans qu'on les ait encore reprises, à l'époque où nous écrivons. — La chambre de conseil, dans un vaisseau de ligne, est à la partie de l'arrière, sous la dunette. — Les marins disent que les vents sont au conseil, lorsque, étant en calme, le vent est quelque tems à prendre une direction sensible.

**CONSENTIR**, v. n. Forcer une pièce de bois à plier, à se courber, c'est la faire consentir. Un mât, une vergue a consenti, quand la force du vent ou quelque autre événement a détruit la liaison, ou brisé les fibres du bois qui entre dans sa composition; quand un éclat, un effort produit une diminution de force, comparativement à son premier état. On surveille, on ménage un mât qui a consenti, si on ne le jumelle pas. Si, dans un échouage, les liaisons d'un bâtiment ont fatigué ou largué, on dit que tel partie du bâtiment a consenti.

**CONSERVE**, s. f. Des navires faisant route ensemble sont dits être de conserve, aller de conserve, de compagnie, pour s'entr'aider, se défendre mutuellement contre l'ennemi. — On a dans la marine des signaux de conserve et de reconnaissance, entre bâtimens amis.

**CONSERVER**, v. n. En armée ou en escadre, c'est conserver l'ordre signalé, continuant à tenir le poste qu'on occupe dans une ligne ou une colonne : conserver l'ordre de marche, c'est de même maintenir le vaisseau dans le rang qui lui est assigné. — On conserve une flotte, un bâtiment, lorsqu'on en reste à vue, de nuit comme de jour, quels que soient les changemens de route. Conserver les distances entre les vaisseaux, conserver un îlot, un rocher, un cap, un navire par le travers, par le bossoir, etc. — Conserver l'avantage du vent, c'est souvent lutter de manœuvre avec le bâtiment qui veut s'élever au vent du sien.

**CONSIGNE**, s. f. Désignation, à bord des bâtimens de guerre, du lieu où l'on conservait une lampe allumée dans un fanal, poste où se tient le caporal de garde, d'où partent les feux qui sont accordés par l'officier de service, pour l'éclairage des travaux intérieurs : on appelle cet endroit la consigne.

C'était anciennement (à bâbord), sous le gaillard d'arrière des vaisseaux et frégates, à l'entrée de la grande chambre. On doit l'établir dans le faux-pont d'un grand bâtiment, et sur ceux au dessous des frégates, se borner à la lumière de l'habitacle, et au baril à mèche. *Voy.* ces articles.

**CONSOMMATIONS**, s. f. pl. On distingue, dans la marine, diverses sortes de consommations : les journalières, telles que les vivres, le bois, le charbon, le suif, l'huile, le brai, le goudron, la peinture, etc; elles sont constatées d'après les notes que les maîtres, chargés des diverses professions, remettent à l'agent comptable qui les enregistre tous les mois, après qu'elles ont été approuvées par les officiers chargés de ces détails. Les objets majeurs, tels que rupture de mât, voiles emportées, ancres abandonnées, coulage de liqueur, etc., ne sont pas reçus en consommation sans un procès-verbal qui atteste les faits avec détail.

**CONSTRUCTEUR**, s. m. Dans les ports militaires, on ajoute la qualité d'ingénieur à celle de constructeur des bâtimens du roi, pour distinguer l'officier du génie du simple constructeur des ports de commerce, qui, le plus souvent, a une bonne pratique avec beaucoup moins de théorie. Il n'a besoin de connaître qu'une géométrie élémentaire, son art étant purement mécanique. Des ingénieurs constructeurs ou architectes des bâtimens de guerre donnent les plans aux charpentiers entretenus dans les grands ports qui les exécutent, en dressent les gabarits. — *La pratique, dans la marine, a si souvent mis la théorie en défaut, qu'il est bien difficile de rien préjuger sur un plan de bâtiment qui n'a pas encore été éprouvé à la mer.*

**CONSTRUCTION**, s. f. L'art de la construction navale consiste à bâtir un bâtiment, sur un plan approuvé, avec des bois de dimensions disposés dans les ports, en les réunissant, les liant, etc.; ce qui est le travail des charpentiers de la marine. Un bâtiment commencé est dit être en construction; il porte sur les chantiers de construction qui sont eux-mêmes posés, arrêtés à 5 ou 6 pieds les uns des autres sur le milieu des grillages d'une cale de construction.

**CONSTRUIRE**, v. a., un bâtiment pour naviguer; ouvrage que fait le charpentier sous la surveillance de l'ingénieur, en réunissant tout ce qui entre dans sa composition. On dit faire construire sur un bon plan, sur tel gabarit, par tel constructeur. — *Il est employé plus de 4,000 chênes et une quantité considérable de plusieurs autres bois, pour construire un vaisseau du premier rang; plus de 300 milliers de cuivre et de fer, et 140 mille journées d'ouvriers.* — De même qu'un ingénieur dans les ports militaires dit qu'il a construit tel bâtiment quoiqu'il ait été bâti par d'autres mains, l'armateur qui fait construire dit, ainsi que le charpentier qui bâtit son navire, *je construis, j'ai construit.*

**CONSUL**, s. m. Fonctionnaire du gouvernement, établi en pays étranger pour protéger le commerce, ayant la police des marins de sa nation, juger leurs différens, et légaliser les actes expédiés dans son ressort. Dans les Échel

les du Levant, les consuls français imposent un droit sur les navires de leur nation ; droit connu sous le nom de cotineau. Un consul doit être âgé de 30 ans au moins.

CONTRAIRE, adj. Le vent est contraire en mer, quand il oblige à orienter les voiles au plus près; à courir des bordées, pour approcher le plus possible de la route qu'on voudrait suivre. Sur les 32 airs de vent, il y en a près de 12 pour un grand bâtiment sur lesquels il ne peut être dirigé. *Voy.* Louvoyer. — Une marée est contraire, des courans sont contraires, quand ils s'opposent au sillage, qu'ils contrarient la route.

CONTRARIÉ, part. On est contrarié dans la navigation, par les vents, les courans, plus ou moins long-tems; selon la durée de leur obstacle à la route du bâtiment; ce qui prolonge les traversées.

CONTRE, prépos. Un vent, un courant, une marée sont contre, quand ils sont opposés à la route d'un bâtiment : on navigue contre vent et marée : on court à contre d'un autre bâtiment, lorsqu'on tient la route opposée à la sienne. *Voy. pl.* D', *fig* 26, les bâtimens *e* et *c* ; l'un dit de l'autre, il est à contre de nous, nous courons à contre bord. Des voiles sont brassées à contre, quand on met le vent sur l'une, et qu'on le conserve dans l'autre.

CONTRE-AMIRAL, s. m. C'est aujourd'hui le troisième grade d'officier général de la marine; c'est le même que celui de chef d'escadre d'autrefois. Le grade de contre-amiral est aussi le troisième dans toutes les autres marines militaires, vu qu'ils ont toujours eu des amiraux et vice-amiraux. *Voy.* Armée navale.

CONTRE-ARC, s. m. Lorsqu'un bâtiment est arqué, sa quille l'est aussi nécessairement, mais pas régulièrement dans toute sa longueur, comme sous les emplantures des mâts (surtout celui du centre), où le grand poids, joint à la tension des bas haubans, fait courber la quille dans un autre sens, c'est-à-dire, que cette convexité partielle est opposée à l'arc total: ce sont ces endroits de la quille sous les pieds de la mâture, que l'on nomme contre-arc.

CONTRE-BAS (en), adv. C'est prendre des mesures du haut en bas; l'entrepont d'une frégate est en contre-bas du pont de 5 pieds 1|2, de 5 pieds, etc.; les frégates du premier rang peuvent avoir un faux-pont en-dessous ou en contre-bas de l'entrepont.

CONTRE-BITTES, s. f. Nom que l'on donne, ainsi que celui de taquets de bittes, aux deux courbes qui appuient en arcs-boutans les montans de bittes sur l'avant.

CONTRE-BORD, droit, (à). Deux bâtimens tels que *c*, *e*, *pl.* D, *fig.* 26, gouvernant à angle droit sur la perpendiculaire du vent *v*, l'un le recevant par tribord et l'autre par bâbord doivent, en s'approchant, venir sur tribord, sans quoi ils s'aborderaient (faisant même sillage) au pont *o*. Lorsqu'ils auront dépassé leur travers, s'ils continuent leur route, ils courront alors à bord (droit) opposé. — Il ne faut pas prendre le contre-bord pour le bord op-

posé ; ce sont, au contraire, des bâtimens qui vont à l'encontre l'un de l'autre, c'est à-dire qui peuvent arriver l'un contre l'autre.

CONTRE-BRASSER, v. a. Par le moyen des bras capelés au bout de chaque vergue, les voiles qu'elles portent reçoivent le vent sur leur face postérieure pour faire avancer le bâtiment. Si l'on veut arrêter sa marche ou seulement diminuer son sillage ayant les amures d'un bord ou de l'autre, on met le vent sur une ou plusieurs voiles, en changeant la position des vergues que l'on brasse au vent : c'est ce qu'on appelle contre-brasser, brasser à contre.

CONTRE-CIVADIÈRE ou FAUSSE-CIVADIÈRE, s. f. Nom d'une vergue ou de sa voile qui se gréait sur le mât du grand foc. On n'embarque plus que la vergue pour servir de rechange à celle du petit perroquet des grands bâtimens.

CONTRE-CORNIÈRE, s. f. (Chacune a pour longueur la moitié de celle de la cornière.) Ce sont deux pièces de bois courbées vers le bas avec un peu de revers par le haut, qui, dans la charpente de l'arrière d'un grand bâtiment à poupe ouverte, sont établies de chaque côté de la face arrière et servent sur chaque bout de l'estain à l'unir avec la cornière de poupe. *Voy.* Estain.

CONTRE-COURANT, s. m. Dans les rivières et détroits où le principal courant, où l'effet de la marée est considérable, le contre-courant forme souvent une ligne de démarcation qui indique sa séparation du courant naturel. Un bâtiment, marchant contre la marée ou le courant d'une rivière, d'un passage étroit, dont il suit à peu près le milieu, cause sur les deux côtés un *contre-courant ;* les eaux semblent remonter avec lui.

CONTRE-ÉTAMBOT, s. m. Pièce de bois qui sert à garnir et renforcer l'étambot dans le sens de sa longueur intérieurement appliquée. Elle consolide l'arcasse, en recevant les entailles que lui présentent les differentes barres. Celui qu'on met quelquefois en dehors n'est qu'une espèce de fourrure entaillée pour les ferrures de l'étambot qui supportent le gouvernail. *Je le nomme faux étambot pour les distinguer l'un de l'autre, motivé sur ce qu'on dit, la contre-quille, la fausse quille, la contre-étrave et la fausse étrave, et que les contres sont généralement en dedans du bâtiment, et les fausses en dehors.*

CONTRE-ÉTRAVE, s. f. Renfort intérieur, liaison de la quille avec l'étrave, souvent en plusieurs pièces de bois courbes qui, dans leur longueur, croisent les écarts de l'étrave et d'une portion de la contre-quille; assemblage d'une grande solidité, pièces bien ajustées sur toutes celles qui entrent dans la composition de l'étrave. La contre-étrave, en descendant, s'élonge jusque sur la contre-quille, en croisant les empatures. *Elle s'élève jusqu'à la hauteur du dernier bordage (ceintré) qui est cloué dessus ; depuis que j'ai supprimé la partie de l'étrave à partir de la flottaison, j'applique ensuite cette extrémité de l'étrave par dessus le bordé, en croisant le bout inférieur avec la partie basse*

*qui a toujours sa rablure depuis la ligne d'eau en charge jusqu'à la quille. Voy.* Rablure.

CONTRE-FORT, s. f. Terme de construction, *synonyme* de clef d'estain. Pièces de liaison des estains avec l'étambot.

CONTRE-HILOIRE, s. m. Quelques charpentiers nomment ainsi des bordages en chêne, entaillés, de l'excédant de leur épaisseur, sur les baux près des hiloires de chaque côté des écoutilles, faisant partie des planchers d'un pont.

CONTRE-MAITRE, s. m. Dans les ports militaires, les ouvriers contre-maîtres marchent après les maîtres entretenus; et sur les vaisseaux et frégates, le contre-maître n'est que le troisième des officiers mariniers de manœuvre : le maître et le second maître d'équipage étant avant lui.

CONTRE-MARCHE, s. f. Évolution d'une armée de vaisseaux en ligne, exécutant une même manœuvre dans les eaux les uns des autres, ce qui se présente sous quatre mouvemens : virer vent devant, vent arrière, arriver et tenir le vent. Autrement, c'est le mouvement que fait une ligne de vaisseaux, en se rendant successivement au point des eaux du chef de file pour y exécuter son auloffée ou son arrivée, dont la quantité de degrés ou de pointes est toujours déterminée par un signal de l'amiral. Dans cette évolution, si le vaisseau de tête a viré vent devant, il doit, pour éviter l'alongement de la nouvelle ligne, diminuer de voiles. Chacun des vaisseaux qui suivent ses eaux n'envoie vent devant, que lorsqu'il relève celui viré à dix quarts de sa route. Dans le cas où le virement de bord a lieu lof pour lof, et afin d'éviter l'engorgement de la nouvelle ligne, le chef de file, dès qu'il aura viré, augmentera son sillage; il ne tiendra le plus près qu'en traversant les eaux du serre-file. Chacun des vaisseaux parvenu au point de ses eaux n'arrivera pour virer lof pour lof, que lorsqu'il relèvera celui déjà viré dans le lit du vent. On voit donc que la contre-marche s'exécute en virant vent devant, comme lof pour lof. On arrive par la contre-marche, on vient au vent par la contre-marche; le signal qui ordonne ces deux derniers mouvemens d'une marche a pour expression : ordre d'arriver ou tenir le vent par un mouvement successif. C'est la plus simple des évolutions navales.

CONTRE-MARCHER, v. n. Se dit d'un mouvement de pied qui bat la trame des fils dans la fabrication des grosses toiles à voiles.

CONTRE-MARÉE, s. f. Marée opposée à celle ordinaire. Dans les détroits ou bras de mer resserrés, il existe, de chaque côté du rivage, une sorte de remous des eaux, qui monte ou descend, en opposition avec la marée montante ou descendante, dont l'effet est plus sensible au milieu. Un bâtiment, une embarcation qui va à contre-marée refoule le courant du flot ou du jusant; il a la marée contraire.

CONTRE-POINT, s. m. Bout de ralingue de renfort ajouté aux points des voiles sur la ralingue même, merliné ou cousu ensemble avec du merlin.

CONTRE-QUILLE, s. f. Sorte de deuxième quille ajoutée intérieurement sur la quille dans toute sa longueur, croisant ses écarts; c'est sur elle que sont faites les entailles dans lesquelles entrent les talons des varangues, la quille et la contre-quille font exactement corps ensemble par le chevillage. Elle est plus épaisse aux deux extrémités qu'au centre, ce qui diminue un peu l'acculement des varangues extrêmes ou fourcats: elle est, dans un grand bâtiment, en trois parties, prenant depuis la courbe d'étambot avec laquelle elle est empatée, jusqu'à la pièce la plus basse de la contre-étrave dont les bouts de l'une et de l'autre sont aussi liés par une empature.

CONTRE-SALUT. C'est rendre (sans délai) le salut par un même nombre de coups de canons que celui qui a salué le premier ou par quelques coups de moins.

CONTRE-VOILE D'ÉTAI ou FAUSSE VOILE D'ÉTAI, s. f. Dans les grands bâtimens, cette voile est gréée entre la voile d'étai de hune et celle de perroquet: on la serre dans la hune de misaine, en arrière du ton de ce mât. Son point d'amure est au capelage; elle a une draille en arrière du petit mât de hune, avec un racage, entourant ce mât, qu'on élève avec son point de drisse jusque sous celui de la vergue du petit hunier: une autre draille, sur laquelle courent les bagues d'envergure, a son bout qui passe sous le capelage du grand mât de hune, et se raidit au pied du grand mât où aboutit aussi la drisse de cette voille de forme quadrilataire. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, *n*, où elle est autrement gréée qu'autrefois. On la voit enverguée sur une corne qui se hisse ou s'amène sur l'arrière du petit mât de hune, toujours en dessous du racage de la vergue du petit hunier.

CONTROLEUR, s. m. Officier d'administration employé, dans les ports de sa majesté, comme inspecteur des recettes, dépenses, marchés et de tous les achats; il a aussi l'enregistrement des brevets et commissions, titres et autres papiers relatifs à la comptabilité. Par un abus du pouvoir, les intendans ou chefs d'administration les rangent sous leur dépendance, parce qu'ils sont du corps administratif, ce qui ne devrait pas être. Voir l'ordonnance du 27 septembre 1776.

CONVERSO, s. m. (Peu usité.) Terme des marins portugais, pour désigner le lieu habituel de réunion sur le pont supérieur où l'on fait la conversation.

CONVOI, s. m. Réunion d'un plus ou moins grand nombre de bâtimens du commerce, naviguant, pendant la guerre, sous l'escorte, c'est-à-dire la protection de bâtimens de l'état. L'officier qui commande le convoi donne à chaque capitaine des instructions et des signaux, vu qu'il est responsable de leur séparation. Le convoi porte le nom de l'officier militaire qui le commande, quand on veut indiquer celui dont on fait partie. — En escadre ou armée, il y a un ordre de marche en ligne de convoi; les vaisseaux, dans les eaux les uns des autres, font route à l'air de vent signalé, sur une ligne

(quelquefois sur deux) dont l'officier commandant tient ordinairement la tête. Dans cet ordre, les vaisseaux ne sont assujétis à aucun relèvement, ni distance déterminée : ils font aussi plus de chemin. S'il y a un convoi sous l'escorte, on le fait marcher à petite distance sous le vent des vaisseaux ou entre deux lignes, jamais au vent.

CONVOYER, v. a. Conduire et diriger jusqu'à leur destination, et défendre contre l'ennemi plusieurs bâtimens du commerce réunis en convoi pour naviguer sous l'escorte d'un ou plusieurs bâtimens de guerre qui sont les convoyeurs. — C'est un noble métier que celui de protéger et de secourir ainsi le commerce !

COQ, s. m. Sur un grand bâtiment, c'est l'homme qui fait la cuisine de l'équipage. Dans une corderie, on donne ce nom à l'ouvrier qui fait chauffer le goudron.

COQ-SOURIS ou LÈCHEFRITE, s. f. Voile ou bonnette en deux parties, qui se lace entre le hunier et la vergue de fortune d'un sloup, d'une galiote, etc.; pour remplir le vide que laisse l'échancrure du hunier. Les anciennes galiotes hollandaises s'en servaient plus particulièrement vent arrière et grand largue.

COQUE, s. f. C'est le corps d'un bâtiment quelconque, abstraction faite de tous les agrès en place. La coque d'un vaisseau à trois ponts pèse à peu près 2,400 tonneaux (armé pour six mois, sa pesanteur totale est d'environ 5,500 tonneaux); celle d'un vaisseau de 74, 1,500 tonneaux; d'une frégate de premier rang, 1,000 tonneaux. — Les manœuvres trop cordées ou mouillées forment souvent des coques, espèces d'anneaux ou boucles, en se ployant sur elles-mêmes, faux plis qui les empêchent de passer dans leurs poulies ou conduits : on les défait en élongeant, et détournant un peu le cordage (moyen et petit) qui a des coques ; ce qui se dit défaire les coques.

COQUERIE, s. f. Nom que l'on donne dans les ports à l'emplacement où le coq fait la cuisine de l'équipage d'un bâtiment. C'est une sorte de grande cuisine bâtie sur un quai non loin du bord. Les chaudières s'amènent, au moyen d'une petite grue, dans les embarcations qui les portent à leur bord respectif aux heures du repas.

COQUERON, s. m. Dans un bâtiment de guerre, c'est l'espèce de fourcat sur l'arrière de la grande soute à poudre. On donne aussi le nom de coqueron, dans les embarcations, aux deux parties extrêmes de l'avant et de l'arrière qui, étant fermées, servent à contenir quelques petits objets.

COQUETER. *Voy*. Goudiller.

COQUILLAGES, s. m. Non générique de différentes espèces de coquilles qui se trouvent sur un espace du fond de la mer que la sonde indique par le suif sous le plomb de sonde qui rapporte la nature du sol sur lequel il est tombé ; d'où l'on dit : fond de coquillages, de gros coquillages, de petits coquillages. L'on dit aussi coquilles, fond de petites coquilles, de coquilles brisées, etc. —

La carène d'un bâtiment, qui n'est pas doublée en cuivre, est bientôt garnie de coquillages. *Voy.* Bernache.

CORALINE, s. f. Espèce de chaloupe, en usage dans la Méditerranée, pour la pêche du corail et du poisson; elle porte une voile carrée à baleston sans vergue sur un petit mât, et un foc en dedans.

CORBILLON, s. m. Petit baquet dont la base est plus large que l'ouverture : il sert à contenir le biscuit qu'on distribue en ration à chaque plat de matelots, et autres gens embarqués mangeant à la gamelle. *Voy. pl.* E, *fig.* 17. Chaque plat a son corbillon particulier, l'homme de service le rapporte à la cambuse, ainsi que le bidon et la gamelle, après le repas.

CORDAGE, s. m. S'entend de tout ce qui est cordé pour le service de la marine, câbles, grelins, aussières, manœuvres dormantes et courantes, etc., soit en chanvre, en pitte, en quer, en bastin, etc., goudronnés ou non goudronnés (on fait aussi des cordages avec l'écorce du tilleul) : les petits ou menus cordages se désignent par le nombre de fils qui entrent dans leur composition; les plus gros, par le nombre de pouces de leur circonférence : ils sont cordés en aussières ou en grelins, selon que les fils de caret sont réunis par le même commettage, ou que des torons sont commis séparément, avant de les réunir pour la formation d'un cordage avec 3 ou 4 de ces torons. La longueur des cordages se mesure à la brasse, la circonférence en pouces, et ils se vendent au poids. Le petit cordage, au dessous d'un pouce et demi de circonférence, a sa grosseur déterminée par fils. On dit, un filin, un cordage, une manœuvre de tant de fils; cordage blanc, cordage goudronné.

CORDAGER, v. a. Faire du petit cordage. Peu usité.

CORDE, s. f. On n'appelle de ce nom que le bout de filin sur la cloche qui sert à la mettre en branle, à bord d'un bâtiment; on dit la corde de la cloche. *Tout est cordage en marine.*

CORDELLE, s. f. Aller à la cordelle, se dit d'un bâtiment que des hommes à terre halent, avec des aussières ou grelins, le long d'une jetée; dans une rivière ou bras de mer très resserré; soit pour entrer soit pour sortir, même contre le vent, le courant ou la marée. Les hommes, plus ou moins nombreux, qui halent à la cordelle ont assez généralement des sangles passées en écharpe sur leurs épaules, un bout de la sangle est tortillée sur l'aussière ou grelin qui vient du bâtiment; c'est sur ce cordage ou cordel qu'ils sont rangés marchant tous à la file.

CORDERIE, s. f. L'art qui a pour objet la confection des cordages. Dans chacun des grands ports il se trouve un atelier couvert (bâtiment peu élevé) qui a deux cent quarante brasses en longueur, et seulement cinq pour largeur. Le chanvre y est préparé pour être mis en fil de caret, et servir à fabriquer la multiplicité des divers cordages employés dans la marine. Ce bâtiment civil, bâti généralement parallèlement à un quai, à 8 ou 10 toises du bord, porte le nom de corderie : la corderie, l'atelier de la corderie. — Lors-

qu'un bâtiment à l'ancre a plusieurs tours dans ses câbles, souvent par négligence, on dit par extension qu'il y a une corderie dans les câbles.—Depuis quelques années, on a beaucoup simplifié et perfectionné les instrumens de corderie. Les bâtimens du commerce sont fournis par des corderies particulières, à tant le cent pesant du cordage.

CORDON, s. m. Dans le cordage deux fois commis, le cordon est ordinairement composé de trois aussières qu'on réunit pour commettre un grelin ou un câble; ce qui diffère du commettage servant d'aussière, où on n'emploie que des fils réunis les uns aux autres, formant quatre, six et plus de petits torons tortillés séparément, pour être ensuite cordés ensemble. *Voy.* Toron.—On donne le nom de cordon à la partie extérieure des lisses de rabattues et de plat-bord, qui terminent les œuvres mortes d'un bâtiment; espèce de bourlet allant dans le sens de la longueur des bordages.

CORDONNIER, s. m. Nom que les marins qui vont aux Indes donnent à un oiseau de mer de l'espèce des péterels, sorte de goïland d'une couleur brune, particulier à la zône torride; il est d'un noir grisâtre, de la grosseur d'une poule ordinaire, mais ayant les ailes plus longues.

CORNE, s. f. Vergue qui embrasse l'arrière d'un mât par un croissant fait sur son gros bout, elle est plus généralement hissée en arrière du mât d'artimon, on l'apique ordinairement d'environ vingt degrés: sa longueur est la distance de son mât au couronnement; elle porte la voile d'artimon enverguée; et quand on veut se servir de la brigantine, on l'élève avec trois drisses sur toute la longueur de la corne y compris son bout de vergue, autrement le pic. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *t.* Le guy *y*, est en dessous pour recevoir ses points d'amure et d'écoute. Le pavillon se hisse au bout de vergue de la corne. *Voy.* Pic.—Sur la corne, dans les senaus, est enverguée la voile de senau, *fig.* 4, *a.* Depuis peu on a établi des cornes sur l'arrière des mâts, pour les principales voiles d'étai, ce qui est très avantageux. On voit cinq de ces cornes à la *pl.* D, *fig.* 1.—Dans les ateliers de garniture, on nomme corne un gros épissoir en bois d'environ quatre pouces de grosseur sur deux pieds de long.— Corne d'amorce; c'est une corne de bœuf disposée à contenir le pulvérin. Sa longueur est de 12 à 13 pouces: elle est fermée par un tapon en liége au gros bout, et un bouchon à ressort à la pointe. Le chef de chaque canon fait tourner avec le pouce une petite languette qui débouche la corne, et en fait sortir la poudre de guerre, qu'on a passée, pour amorcer; il porte cette corne à amorcer en bandoulière, pour s'en servir pendant que le bâtiment combat. *Voy. pl.* E, *fig.* 75. Elle n'est aujourd'hui que de précaution. *Voy.* Amorce.—Corne, nom d'un poisson qui a une corne sur la tête: il se trouve sur les côtes du Brésil.

CORNET, s. m. On donne ce nom, dans quelques ports, à l'entourage que l'on fait autour des pieds des mâts, dans les embarcations. Il est fait de trois bouts de planches, placés verticalement sur l'avant et les côtés du mât, pre-

nant depuis son emplanture jusqu'au bau, ou l'étambrai, si l'embarcation est pontée.

CORNETTE, s. f. Marque distinctive du capitaine de frégate, du lieutenant de vaisseau et de frégate, commandant une division au moins de trois bâtimens de l'état. La cornette est plus longue qu'un pavillon, et fendue de la moitié de sa longueur comme le guidon, mais enverguée; elle se hisse à la tête d'un mât, en travers comme une flamme; ses pointes déployées au vent forment deux cornes. *Voy. pl.* B, *fig.* 17, à la tête du mât du côtre. Sa longueur totale est de la moitié du bau du bâtiment, et sa largeur le sixième. *Voy. pl.* C.

CORNICHE, s. f. Pièce de bois sculptée qui s'applique en dehors de la lisse d'hourdi et par dessus les bouts du bordage. *Voy.* Lisse d'hourdi.

CORNIER (le), s. m. Partie élevée des angles de l'arrière d'un bâtiment au dessus des hanches: direction de tel objet, vu par le cornier de tribord, de bâbord, selon d'autres marins, par la hanche.

CORNIÈRE, s. f. Extrémités ou même les estains, les alonges de cornière qui font partie de l'arcasse d'un grand bâtiment. *Voy.* Estain.

CORPS, s. m. C'est le bâtiment nu, la coque entière avant d'être mâtée; on dit le corps du bâtiment. On désigne le corps de sa carène; toute la partie où les couples de même dimension les plus ouverts (largeur principale du bâtiment), se trouvent à peu de distance sur l'avant et l'arrière du maître-bau.—Le corps d'une pompe, c'est son intérieur, la partie la plus large, la plus élevée, celle dans laquelle le piston agit.—Le corps d'une poulie, c'est la caisse.—Des vaisseaux naviguent en corps d'armée. Le corps de bataille est l'escadre placée au milieu de la ligne de bataille dans laquelle se trouve l'amiral.—Dans un vaisseau les quatre corps de voiles désignent les principales; la grande voile, la misaine, le grand et le petit hunier.—Le corps de voile d'un lougre et chasse-marée, c'est sa grande voile.

CORPS-ET-BIENS, s. m. C'est ainsi qu'on rend la perte totale d'un bâtiment avec son équipage. Des débris ou autres objets jetés sur les côtes, reconnus provenir de ce bâtiment font connaître qu'il a péri corps-et-biens.

CORPS-MORT, s. m. On donne ce nom à un appareil composé d'un bateau fortement construit et ponté (ou tout autre corps flottant, propre à porter le câble, et garder le poste pendant qu'il n'est pas occupé par un bâtiment), ayant un bout de chaîne adapté à une très grosse ancre borgne ou qui n'a qu'une pate: on mouille à poste cette ancre, dans les grands ports et sur certaines rades, pour servir à amarrer des réserves, des pontons et des vaisseaux: la longueur de la chaîne est déterminée par la profondeur de l'eau; de manière que le bout, sur lequel on étalingue un fort câble, puisse assez s'élever au dessus du niveau de la basse mer, pour avoir la facilité de changer ce câble, ou seulement son étalingure. On empenelle quelquefois, avec un bout de chaîne, une ancre d'un moindre poids que la première, pour qu'elles

travaillent ensemble, en retenant le bâtiment qui occupe ce poste par le câble passé dans un de ses écubiers, et tourné à la bitte. Pour servir à l'empenelage, il y a un gros organeau passé dans un trou fait au fort de l'ancre, vers le diamant ou le point de jonction des pates à la verge. — Étant assuré de la bonne qualité du fer qui forme tous les chaînons d'une chaîne, on n'emploierait pas de câble; la chaîne pourrait avoir une encâblure et plus de longueur; le bateau, radeau ou grosse bouée, porterait une partie de la chaîne, ou seulement le bout, selon la capacité du corps flottant destiné à indiquer le poste, le corps-mort. On dit : l'ancre du corps-mort, la chaîne du corps-mort, le câble du corps-mort, le bateau, le ras, la bouée du corps-mort. *J'ai présenté le modèle d'une ancre ayant les deux bras fixés en dessous du bout de la vergue et sans jas, pour servir (les deux becs dans le sol) aux postes des ports et aux corps-morts sur les rades. Voy. pl.* D, *fig. a; elle a été adoptée.*

CORRECTION, s. f. Les marins qui n'observent pas la longitude avec précision, naviguent d'après l'estime de la boussole, pour la route, et du loch, pour le chemin : ils ont seulement des hauteurs méridiennes du soleil, chaque fois qu'il se montre à son passage au méridien du bâtiment, d'où ils concluent leur latitude : ils comparent les latitudes observées d'un midi au suivant, avec les latitudes provenant de l'estime, dans le même intervalle de 24 heures; la différence leur indique la correction pour rectifier une partie des erreurs de la route ou du chemin, par le quartier de réduction, de tables, etc. Ce moyen ne rectifie pas exactement les erreurs de l'estime, mais il peut donner un point d'arrivée moins inexact.

CORRIGÉ, ÉE, adj. Se dit du chemin ou de la route corrigée résultant des corrections que l'on a faites dans l'intervalle du point de la mer où était le bâtiment à midi, au point où il est arrivé le lendemain à midi.

CORRIGER, v. a. Moyen graphique de corriger la route ou le chemin, ou l'un et l'autre, à bord d'un bâtiment en pleine mer : les corrections se font, tant bien que mal, d'après les seules observations de latitude; quand elles diffèrent beaucoup de la latitude provenant de l'estime. — On corrige la route sur le renard, lorsque le vent n'a pas permis de suivre le même air de vent, le timonier marque, avec une petite cheville, à chaque demi-heure, l'air de vent où il a gouverné; au bout de quatre heures, on réunit les huit chevilles plantées sur le rhumb du renard qui tient le milieu : si on a viré de bord, on en fait deux routes qui s'écrivent sur le journal ou casernet de la timonerie; c'est ce qu'on nomme corriger sur le renard. *Voy.* ce mot. — La route se corrige aussi de la dérive du bâtiment, et de la variation du compas.

CORSAIRE, s. m. Bâtiment armé en guerre, par des particuliers, pour faire la course sur les ennemis, avec l'autorisation du gouvernement qui en fixe la durée. On dit aussi quelquefois de celui qui le commande, que c'est un corsaire, un capitaine corsaire.

au nord, à l'est. C'est son gisement : on élonge la côte, lorsqu'on la suit à une égale distance; ranger la côte, ranger à l'honneur, raser la côte, en passer très près. Faire côte, être jeté à la côte, c'est faire naufrage sur le bord d'une terre. Un bâtiment est à la côte quand il est échoué sur un rivage de la mer. — On dit quelquefois les côtes d'un bâtiment, pour ses membres; il a de bonnes côtes; il est bien membré.

COTÉ, s. m. En marine, le côté d'un bâtiment, c'est son travers; il est souvent *syn.* du bord, pour désigner les deux murailles (autrement les flancs) de l'extérieur de la carcasse; on dit qu'il a le côté droit lorsqu'elles sont sans rentrée. — On abat en carène sur le côté, sur tribord ou sur bâbord. Le côté du vent d'un bâtiment abattu, couché sur le côté, est celui opposé au côté incliné, celui hors de l'eau. Etant sous voiles, on dit, le côté ou le bord du vent, ou sous le vent; il présente le côté, le travers à un bâtiment, à un fort ennemi. Un bâtiment a le côté fort, lorsqu'il porte bien la voile; faible dans le cas contraire, le côté faux ou plus pesant; c'est un défaut de construction, ou provenant de ce que l'autre côté a été long-tems exposé au soleil, ce qui le rend plus léger. *Voy.* Faux-côté.

COTES, s. m. Ce sont les membres d'un bâtiment, pièces qui, montées sur la quille, s'élèvent jusqu'au plat-bord pour former la carcasse sur laquelle on applique les bordages. *Voy.* Couple.

COTIER, adj. m. Nom des pilotes pratiques pour la navigation près des côtes; ils connaissent les terres à leur espect, les écueils, les sondes, les courans et les marées, ils servent à les indiquer à bord des vaisseaux et frégates où il s'en trouve d'embarqués.

COTIÈRE, s. f. Inégalité dans l'élévation, la figure et le gisement d'une certaine étendue de côte. C'est une côtière malsaine. La côtière n'est pas dangereuse. Peu usité.

COTOYER, v. a. Naviguer près d'une côte en la suivant, même quelquefois dans ses sinuosités.

COTRE, s. m. C'est le cutter des Anglais. Petit bâtiment de guerre à un mât, ayant sa grande voile considérable, enverguée sur une corne qui s'amène sur le guy; son beaupré est presque horizontal; il grée un très grand foc, en dedans une trinquette. Les grands côtres portent un mât de hune et même de perroquet; ils ont, en outre du hunier et du perroquet, une voile de fortune pour le grand largue et le vent arrière. (Le sloup lui est inférieur en tout.) Il navigue avec une grande différence de tirant d'eau; et, en conséquence, son mât est incliné sur l'arrière. *Voy. pl.* B, *fig.* 17, un côtre du roi, tenant le plus près du vent les amures à tribord.

COTRIATE ou COTTRIATE, s. f. Nom que les pêcheurs du Morbihan, Finistère et côtes environnantes, donnent à un mets de plusieurs poissons réunis dont ils se régalent à leur retour à terre : ils en font un plat énorme : le poisson, préparé par tranches, est bouilli, avec un bouquet de thym et des

ognons, dans un grand chaudron d'eau, assaisonné d'une poignée de sel. Ils se réunissent quatre, cinq ou six autour de la cotriate pour faire, avec un appétit dévorant, un excellent repas. Ils font leur soupe du bouillon de la cotriate.

**COUBAIS**, s. m. Embarcation du Japon qui ne navigue que dans l'intérieur et très près le long des côtes. Cette sorte de bâtiment, ayant beaucoup de nageurs, acquiert une grande vitesse; c'est un bateau d'agrément, orné de sculptures assez grossières.

**COUCHER**, v a. On couche, on incline un bâtiment sur le côté, lorsqu'on veut le caréner; s'il échoue, il se couche sur un bord; si le vent, trop fort en raison de la voilure qu'il porte, le surprend, il le fait coucher, c'est-à-dire incliner extraordinairement sur le bord opposé à un vent qui le charge par le travers.

**COUCHES**, s. f. plur. Assemblage de pièces qui entrent dans la composition d'un mât formé de plusieurs arbres, ou les principales pièces renfermées entre deux plans dans la construction d'un mât majeur.

**COUDRE**, v. a. On dit quelquefois coudre un bordage, lorsqu'on le cloue sur les membres. — Les voiliers cousent les voiles, les timoniers les pavillons, les canonniers les gargousses.

**COUILLARD**, s. m. Sorte de cargue supplémentaire, ou raban de ferlage frappé à pate-d'oie sur deux points de l'arrière d'une vergue, à quelques pieds de chaque côté du centre, pour bien prendre le milieu du fond d'une voile carrée, en passant sous sa ralingue, servir à l'approcher sur le fort et sur l'avant de sa vergue. Le bout de ce raban additionnel se termine en queue de rat; on l'amarre (toutefois après avoir pesé sur le couillard au moyen d'un palan de dimanche, croché dessus et sur l'avant de la hune ou des barres de perroquet) sur une suspente ou sur le cu d'une poulie d'itague; il ne descend point jusqu'en bas comme les cargues ordinaires; celles-ci sont larguées; on leur donne même du mou lorsqu'on serre la voile. Le couillard, au contraire, relève, retrousse le fond et l'étrangle, le presse sur l'avant et un peu au dessus de la vergue, ce que ne peut faire un raban de ferlage. Il est fait en tresse de fil de caret.

**COUILLON**, s. m. Petit tapon d'étoupe qu'on place sous le double d'une toile, et qu'on lie avec, comme quand on serre une voile en chemise; il sert de bouton sans percer la voile; il en faut plusieurs sur lesquels on amarre, soit des commandes ou du bitord, afin de servir à bien faire tendre la voile autour du pied d'un mât de hune, renfermant tous les plis depuis les élongis jusqu'au chouquet sur l'avant des mâts. *Voy.* Chemise. — On donne aussi ce nom aux petites oreilles ou adents qui se trouvent sur la verge d'une ancre près de la cigale, que le jas recouvre par deux entailles pour l'empêcher de jouer ni dévirer de sa position. — C'est encore le nom d'un morceau de bois d'orme percé de deux trous, encastré dans le calcet, pour le passage des

amans ou itagues des vergues de mestre et de trinquet. Terme usité dans la Méditerranée.

COULÉE, s. f. Se dit d'une belle carène de bâtiment dont les formes plaisent à l'œil, et font présumer qu'il marchera bien. On dit une belle coulée en parlant de la régularité de la courbure des petits fonds extérieurs d'un bâtiment, de l'adoucissement du bas de sa carène, entre les genoux et la quille.

COULER, v. n. et a. Rarement un bâtiment coule bas; néanmoins cet événement peut arriver dans un port, en rade ou à la mer. On dit couler bas, couler à fond, soit qu'on le submerge, qu'on l'abaisse sous l'eau, soit que, par accident, il rencontre un écueil qui défonce sa carène, ou par les boulets d'un ennemi. Ce dernier cas est très rare. On dit, d'un bâtiment qui a de grandes voies d'eau, que toutes les pompes en jeu peuvent à peine étancher, qu'il fait de l'eau à couler bas. Lui faire prendre un trop grand chargement, c'est le charger à couler bas. On dit couler un maillon. *Voy.* ce mot.

COULEUR, s. f. En marine, *syn.* de pavillon. On dit d'un bâtiment qu'on rencontre à la mer, qui hisse son pavillon de poupe, qu'il a sa couleur; il montre ses couleurs; lui faire mettre sa couleur; il ne met pas ses couleurs; on ne distingue pas ses couleurs; on ne reconnaît pas ses couleurs, c'est-à-dire à quelle nation il appartient.

COULISSE, s. f. C'est le canal, disposé sur le chantier, que suit la quille d'un bâtiment lorsqu'on le lance à l'eau (sans ber) sur drague. *Voy.* ce mot.

COUP, s. m. Si le talon d'un bâtiment touche sur un écueil, en faisant route, on dit qu'il a donné un coup de talon. — Un coup de vent est un vent violent, qui dure depuis plusieurs jours avec plus ou moins de force. — On dit d'un timonier, qui s'est trompé de bord pour la barre du gouvernail, qu'il a donné un faux coup de barre. — Un coup d'aviron, c'est chaque effort du nageur sur son aviron pendant qu'il est dans l'eau. — Un coup de mer s'entend d'une grosse lame qui frappe avec violence ou déferle sur un bâtiment — Un coup de canon à l'eau est le trou qu'un boulet a fait au dessous de la flottaison d'un bâtiment.—On dit le coup de canon de diane, de retraite de partance, etc. — Assez souvent un bâtiment de guerre, en hissant son pavillon à la mer, à l'approche d'un autre bâtiment, l'appuie d'un coup de canon.

COUP DE VENT, s. m. Mouvement extrême de l'air, qui a lieu lorsque l'atmosphère est chargée de nuées et de vapeurs épaisses et accumulées: mauvais tems, gros tems, c'est ce que disent les marins qui éprouvent un coup de vent de S O, d'ouest, etc. circonstance, à la mer, qui peut obliger un bâtiment à quitter sa route pour mettre à la cape, et quelquefois à fuir vent arrière sous fort peu de voiles. On dit dans ce dernier cas que c'est un coup de vent forcé. — Un coup de fouet, se dit d'un vent violent de très peu de durée.

COUPE, s. f. Le maître de coupe, dans un atelier de garniture, est celui

qui coupe les manœuvres de longueur pour le gréement d'un bâtiment, et qui en connaît les différentes grosseurs. — La coupe des voiles carrées est extrêmement simple aujourd'hui, lorsqu'on a l'envergure, la bordure et la chute; on n'échancre plus les principales voiles sur les côtés ni aux fonds: au contraire, certaines voiles, telles que les brigantines, ont quelquefois du rond à la ralingue inférieure. Les voiles auriques et latines sont de même sans échancrure, et généralement toutes celles des grands bâtimens. La coupe verticale d'un bâtiment est le plan des membres élevés perpendiculairement sur la quille, vu de face dans son prolongement. Sa coupe horizontale marque les différens enfoncemens du bâtiment dans l'eau; la plus grande est la surface de flottaison, étant rendu à son fort.

COUPÉ, s. m. (Pont coupé.) Élévation de plusieurs pouces d'une portion de pont au dessus de celui supérieur et unique dans certains bâtimens du commerce; il commence au grand mât et va jusqu'à l'arrière; ce qui donne le moyen de faire, sous cette partie, des chambres plus élevées pour les passagers.

COUPÉE, s. f. C'est l'interruption d'un pont vers l'arrière d'un petit bâtiment pour avoir en dessous des cabanes ou une seule chambre plus élevée. On dit entrer dans la coupée, loger dans la coupée ou sous la coupée. *Voy.* Coupis.

COUPER, v. a. Dans un cas pressant, on coupe son câble; on l'abandonne avec l'ancre. On dit couper le câble sur la bitte, quoique dans ce cas il soit coupé à coups de hache, entre la bitte et l'écubier. — Dans un danger de chavirer, on coupe ses mâts: on les coupe aussi dans certains échouages, pour empêcher que, par les secousses multipliées, ils ne crèvent le bâtiment qu'on a l'espoir de remettre à flot. — On coupe la retraite à un bâtiment, en croisant sa route. Couper à terre, c'est aller directement le cap sur la terre. Couper la terre à un bâtiment, c'est se mettre entre elle et lui. Couper la lame, c'est passer dessus en la traversant. — En armée, on coupe une ligne ennemie, en la traversant dans un point de sa longueur. *Voy.* Rompre. On coupe un bâtiment en le séparant des autres. — Dans un combat, des mâts, vergues, manœuvres, sont coupés par les boulets de l'ennemi.

COUPIS, s. m. C'est la petite élévation verticale qui fait la séparation du coupé avec le reste du pont. La muraille du coltis, dans les grands bâtimens, est aussi appelé coupis, le coupis de devant.

COUPLE, s. m. Membres d'un grand bâtiment, ses côtes; deux suites de pièces, levées à côté l'une de l'autre, forment le couple; ces doubles pièces croisent la varangue avec le genou, et le genou avec l'alonge: de cette sorte, la varangue, le genou et l'alonge s'unissent de la moitié de leur longueur avec les mêmes pièces placées à côté d'eux: c'est ce qui forme le couple. On désigne les couples, les premiers, les principaux couples de levée; c'est sur ces couples formés de pièces assemblées sur le chantier, que sont clouées les lisses,

dès qu'ils sont assujétis à demeure sur la quille; les autres qui sont dans les intervalles sont nommés couples de remplissage : le maître-couple est celui dont l'ouverture est traversée par le grand bau: le couple de coltis est le plus de l'avant. Les deux couples de balancement, dont l'ouverture est combinée, ainsi que leur place sur la quille, servent à établir certain rapport entre les parties qui terminent la carcasse des deux extrémités d'un bâtiment en construction. Chaque couple est composé d'une varangue et d'un genou de chaque bord, formant à peu près un demi-cercle, et de plusieurs alonges, pour un grand bâtiment. *Voy. pl.* F, *fig.* 9. Les couples dévoyés se trouvent aux extrémités, tant de l'avant que de l'arrière. Le couple qui tient le milieu entre l'étrave et le grand couple a porté le nom du grand lof.

COUPLE (en). Un bâtiment est dit être en couple d'un autre bâtiment; il est mis en couple en le touchant de long en long, ou en étant, exactement par le travers, à une très petite distance.

COURADOUX ou COUREDON, s. m. Vieux mot de la Méditerranée qui désignait l'espace renfermé entre deux ponts (deux planchers) d'un grand bâtiment.

COURAI ou COURAY, s. m. C'est une composition de brai sec, soufre, suif ou huile qu'on mélange ensemble au feu, pour être appliquée très chaud sur la carène d'un navire qu'on a bien nettoyé par un chauffage. Ce couray est un préservatif contre les vers qui tôt ou tard attaquent et offensent le franc-bord des bâtimens qui ne sont pas doublés en cuivre; on doit le renouveler assez souvent.

COURALIN, s. m. Espèce de petite pirogue en usage dans les colonies occidentales : les couralins sont de plusieurs pièces et à fond plat.

COURANT, s. m. Le courant d'une manœuvre est toute la partie qui passe dans les poulies, qui court sur les réas; celui d'un garant de palan désigne le cordage qui passe sur les réas dans des poulies en tours et détours, arrêté par le dormant du palan fait au talon d'une des poulies. (Au talon de la poulie simple, si le palan est formé d'une double et d'une simple.) Le courant d'un cordage quelconque est sa partie roulante dans les poulies, c'est sur le courant que se fait l'effort des hommes qui halent sur un garant de palan, de drisse, etc. — Les courans drossent un bâtiment, dans telle ou telle direction. Les courans, en pleine mer, occasionent souvent des différences dans le point estimé de la route et du chemin, la direction que prend ce mouvement horizontal des eaux étant très incertaine sous diverses latitudes. (Un bâtiment naviguant sur le fond, hors de vue de terre, dans des parages où il y a des courans, peut mesurer son sillage, et reconnaître la direction du courant, en se servant d'une ligne de sonde, ou de celle du loch sur laquelle on aurait étalingué un petit plomb, à la place du bateau : ce plomb étant au fond de la mer resterait à la place où il serait tombé, en filant la ligne avec la même précaution que lorsqu'on jette le loch, pendant que passe la demi-minute.)

**COURANTE**, s. f. Manœuvre courante, allant et venant dans les poulies ; elle est bien courante quand elle fait rouler vivement les réas sur lesquels elle porte. Ces manœuvres courantes sont celles qui passent dans les poulies, pouliots ou conduits, et servent à carguer, border, bouliner, brasseyer, hisser, amener les voiles ; enfin toutes celles qui ne sont pas fixées par les deux bouts. *Voy.* Dormant.

**COURAYER**, v. a. Donner un courai à la carène d'un bâtiment qui n'est pas doublé en cuivre, c'est l'enduire en l'étendant bien chaud avec des guipons. *Voy.* Courai.

**COURBANT**, adj. Bois de construction qui n'est pas droit, pièces dont les fibres suivent une certaine courbure. On dit une recette de bois courbant.

**COURBATION**, s. m. (Diminutif de courbe.) Ce mot est plus usité en Provence qu'ailleurs pour désigner les courbes des porte-haubans, d'éperon, de gatte, de beaupré, etc : *ce sont de petites courbes.*

**COURBE**, s. f. Pièce de bois indispensable pour la liaison des ponts ou des baux avec le corps d'un bâtiment ; leurs branches forment entre elles un angle plus ou mois ouvert : on en place dans la construction verticalement, horizontalement et obliquement, sous le bout des baux accolés à la muraille : celle de l'étrave sur l'éperon est dite courbe de capucine : l'étambot et la quille ou intérieurement la courbe d'étambot placée au bas de l'étambot, et sur l'extrémité de la quille : l'arcasse a aussi des courbes qui empruntent son nom, ou courbes d'écusson ; les plus courtes branches sont endentées sur la lisse d'hourdi, et les plus longues croisent sur les membres tribord et bâbord. *Courbes inutiles aux bâtimens qui ont l'arrière fermé ; une guirlande sous chaque ponts le remplace pour lier cette partie comme l'est l'avant.* — Les bittes sont liées au pont par des courbes, une sur l'avant de chaque montant ; on les nomme taquets de bittes. — Les bossoirs, par d'autres courbes placées en dessous pour les soutenir par une branche, et les lier au bord par l'autre. Les dauphins sont les courbes qui lient l'éperon avec l'avant ; un grand bâtiment en a deux ou trois de chaque côté en dehors de l'étrave. Les guirlandes sont d'autres courbes qui lient intérieurement les alonges d'écubiers avec l'étrave. Des pièces courbes, d'une certaine longueur, sont dites courbes de liaisons ; on les applique de l'avant et de l'arrière pour lier intérieurement les murailles d'un grand bâtiment. Les courbes en général sont de fortes pièces de bois à deux branches : on est quelquefois réduit à les remplacer par des courbes d'assemblage ou de fer très fortes au collet. — Cuisses est le nom générique des courbes chez les marins du Levant.

**COURBER**, v. a. Des pièces de bois dans le sens de leur longueur, les rendre courbes pour les parties arrondies de l'avant et de l'arrière d'un bâtiment qui ne peuvent être bordées qu'avec des pièces que l'on fait courber à volonté, dans les chantiers de construction, au moyen du feu ou de la vapeur de l'eau bouillante.

COUREAU, s. m. Passages, canaux, sinuosités au fond de l'eau, entre des bas-fonds, basses et roches. Par exemple à Groa, à Belle-Ile-en-Mer, à Houat, à Hédic, et autres lieux, on nomme la partie de mer qui les sépare du continent, le coureau, les coureaux par opposition à la mer du large plus profonde. On dit le coureau de Groa, le coureau de Belle-Ile, etc., et les coureaux en parlant des mers intérieures de ces îles. — Coureau est aussi le nom d'une embarcation qui sert au port de Bordeaux, et à pêcher dans la Garonne.

COURIR, v. n. et a. Se dit du mouvement rapide ou lent d'un bâtiment. Un bâtiment sous voile court sur la terre, court au nord, au sud, etc.; il court sur un ennemi, sous les quatre voiles majeures, sous la misaine; il court vent largue, vent arrière. On dit courir une bordée, un bord, courir à terre, au large, courir à bord opposé, ou le même bord qu'un autre bâtiment. — Lorsqu'il a un grand espace de mer libre devant lui, on dit qu'il a de l'eau à courir. — Courir la bouline, c'est faire courir, entre deux rangs de matelots, un homme condamné à recevoir un nombre de coups de garcettes. — Courir la grande bordée, c'est avoir l'équipage d'un bâtiment partagé en deux nombres égaux, pour faire alternativement le quart sur le pont. — Faire courir une manœuvre dans ses conduits ou poulies; un câble court sur la bitte, lorsqu'il file ou qu'il est filé sans que le tour de bitte soit décapelé; on court sur son ancre, c'est lorsque le vent, la marée ou un courant fait approcher un bâtiment du point où l'ancre est mouillée : le câble dans ce cas prend du mou. On dit courir sur son câble. — Courir de l'avant, c'est indiquer le commencement d'un petit sillage. Le bâtiment court encore de l'avant, sillage qui s'amortit. — On dit d'un bâtiment qu'on aperçoit, il court comme nous, nous courons comme lui, et d'une côte dont on aperçoit le prolongement qu'elle court dans le nord, dans l'est, etc. — Courir, glisser; amarrage qui a couru, qui a glissé. — Courir les coutures, c'est presser les étoupes qui en ont besoin. *Voy.* Parcourir. — Dans les instructions du ministère à un capitaine, on se sert encore du mot *sus*, courir sus, pour courir sur les ennemis de l'état.

COUROIR, s. m. Sorte de corridor, passage étroit entre les chambres d'un bâtiment, communication resserrée, rétrécie, sous les anciennes dunettes.

COURONNEMENT, s. m. Dans un bâtiment, c'est le haut de sa poupe, recouvert par une lisse arrondie que l'on nomme lisse du couronnement; le tout est orné de sculpture. La lisse courbée qui couvre les extrémités des alonges du tableau a le nom de lisse du couronnement de la poupe.

COURS, s. m. Voyage, campagne de long cours; capitaine reçu pour le long cours; pour différencier la navigation du grand et du petit cabotage. Les voyages de long cours sont ceux que l'on fait d'Europe dans les colonies, aux grandes Indes, en Chine, etc.

**COURSE**, s. f. Ne se dit que des corsaires qui sont autorisés à faire la ourse pendant le tems fixé pour courir sur les ennemis de l'état, et s'en mparer: ces sortes de bâtimens particuliers sont dits armés en course, ils ont la course; tandis que les bâtimens de guerre vont en croisière, croisent, herchent les ennemis.

**COURSIER**, s. m. (Canon de chasse.) Désignation d'un canon placé sur 'avant, en chasse, à bord des petits bâtimens armés dans le Levant. On dit e coursier.

**COURSIVE**, s. f. On nomme ainsi les passages étroits entre les soutes à pain, à légumes, etc., au-dessus des coursives à poudre, pratiquées sur le faux pont, à l'arrière des vaisseaux et frégates. — La coursive est aussi une planche ou deux, établies le long du plat-bord pour passer de l'avant à l'arrière, dans des navires qui ne sont pas pontés. C'est encore, selon d'autres, l'espace sur le pont, compris entre les deux gaillards. *Voy.* Grande-rue.

**COURT**, adj. Désignation d'un bâtiment dont la longueur n'est pas aussi grande, par rapport à sa largeur, que celle reçue par l'usage. — On dit que le vent est court, lorsqu'il ne permet pas à un bâtiment d'attraper, qu'avec beaucoup de peine, à la bordée, le point qu'il se propose d'atteindre.

**COURTAGE**, s. m. (A Bordeaux *agréage;* dans le Levant *censerie.*) C'est le courtage en général; on dit payer le courtage, les droits de courtage, ou salaire du courtier.

**COURTIER**, s. m. Dans les ports, les courtiers sont aussi interprètes; ils connaissent les départs et les arrivées des navires du commerce; ceux à fréter; la nature et le prix des marchandises de la place, etc. Ayant affaire aux navigateurs commerçans de toutes les nations, ils doivent parler plusieurs langues. Ils ont un droit de courtage pour honoraires. — Dans le Levant, on connaît le courtier sous le nom de censal; et, selon d'anciens dictionnaires, on le nommait cargador dans les ports de la Hollande.

**COUSSIN**, s. m. On en fait de différentes formes, en bois de sapin et de peuplier, pour garantir le traversin sur l'arrière de la bitte; sous les écubiers, extérieurement, lorsqu'il n'y a pas à cette place de rouleau en gayac; à l'emplanture du beaupré; sur les élongis, sous les capelages, allant d'un traversin à l'autre, ils empêchent les haubans de porter sur les barres. Les coussins sont toujours en bois tendre, excepté seulement ceux volans, employés sous le coin de mire, dans chaque affût, sous la culasse des canons. — On donne aussi quelquefois le nom de coussin à une sorte de garniture, faite avec des torons, qui se place sur le plat bord des bâtimens du commerce, pour garantir l'amure de la grande voile, qui passe dans un dogue en dehors; d'autres sur le beaupré, pour recevoir le frottement des manœuvres qui portent dessus en l'élongeant.

**COUTEAU**, s. m. On désigne, dans quelques ports, sous le nom de couteau, la partie fine et saillante du faux étambot, de même que celle de la

mèche du gouvernail qui lui est opposée dans toute la longueur qu'occu[p] les ferrures; ces deux coupes triangulaires facilitent l'ouverture de l'a[n] que le gouvernail fait, tribord et bâbord, avec le plan diamétral bâtiment.

COUTELAS, s. m. Nom que les dictionnaires donnent généralement bonnettes comme les portaient anciennement les bâtimens de la Méditerra[n] Mot hors d'usage.

COUTURE, s. f. En construction navale, c'est l'intervalle ou l'ouver[t] qui se trouve entre deux bordages, et que les calfats remplissent d'éto[u] pour empêcher l'eau de s'introduire dans le bâtiment. L'étoupe ainsi fo[] entre chaque bordage, tant de la carène que des ponts, et couverte de b[] fait ce que, par extension, l'on nomme aussi la couture. On dit qu'une [cou]ture est ouverte lorsque l'étoupe est sortie d'entre les joints de deux bord[] *Ne devrait-on pas dire de la première, la couture du charpentier, et distin[g] l'autre par couture du calfat? Voy.* Joint. — Les coutures des laizes de [] qui forment les voiles sont plates dans les voiles principales, et rondes [] les plus menues voiles.

COUVERTE, s. f. C'est la toiture des bâtimens désarmés. — Dans la [Mé]diterranée on appelle encore aujourd'hui couverte le pont supérieur [] bâtiment. Autrefois ce mot était généralement synonyme de pont.

COUVRE-LUMIÈRE ET COUVRE-PLATINE sont deux plaques de plo[mb] l'une connue sous le nom de platine (la platine du canon) dès avant q[u] adoptât des batteries-platines aux bouches à feu; elle sert à couvrir la [lu]mière du canon, lorsque la batterie est démontée; l'autre, appelée cou[vre-]platine, est façonnée pour couvrir la batterie-platine quand elle est mo[]

COUVRIR, v. a. et n. Les marées montantes couvrent des rochers, bancs, etc., qu'on aperçoit à marée basse. Couvrir par la mer, c'est qu[] elle cache momentanément un danger quelconque. On dit d'un rocher, [] banc, qu'il couvre et découvre. — Couvrir un vaisseau qui combat, c'e[st] mettre entre lui et l'ennemi; le mettre à couvert du feu de l'ennemi, c'est [] battre à sa place.

CRABIER, s. m. Gros oiseau de l'espèce des échassiers qui mange les cra[bes] c'est aussi le nom du trou où ce crustacé se tient dans le sable sur les riv[ages] aux colonies.

CRACHER, v. a. Les étoupes sortant des coutures d'un bâtiment, a[] une fatigue considérable dans ses œuvres mortes, par cause d'un fort c[] de vent, d'un échouage, etc., sont dites crachées; il crache ses étoupes; l[] s'introduit alors plus ou moins dans le bâtiment; on fait agir ses pompes p[] l'empêcher d'augmenter; il faut dans ce cas que les coutures soient reca[lfa]tées, pour étancher les joints.

CRAÏER, s. m. Petit bâtiment portant trois mâts à pible, en usage su[r] Baltique. Sa longueur est de 80 à 90 pieds; il diffère peu du chat.

**CRAMPE**, s. f. Crampon de fer ordinaire. On en emploie de toutes grandeurs dans la marine. Celles de l'atelier de la mâture se nomment crampes à chambrière ; ce sont de petites barres, ployées en équerre vers les bouts, qui se terminent en pointes. Ces sortes de crampes maintiennent le mât sur ses tins, pendant qu'on le travaille. — Les crampes de carène ont les extrémités plates et percées pour recevoir des clous. *Voy.* Main de fer. On fait beaucoup d'usage, dans les constructions, d'une espèce de taquet qu'on appelle aussi crampe.

**CRAPAUD**, s. m. Forte plate-bande de fer, coudée vers les deux tiers de sa longueur. La plus grande branche, qui porte de 12 à 15 pouces, est percée de deux trous pour recevoir de grosses et courtes chevilles qui la fixent sur le bout de la barre du gouvernail d'un grand bâtiment jusqu'à 15 ou 18 lignes, en arrière de la tamisaille. La petite partie du crapaud roule à plat sur cette tamisaille ou croissant, portant ou seulement soutenant la barre du gouvernail dans une position horizontale, pendant qu'elle décrit des portions de cercle, en faisant agir le gouvernail tribord et bâbord. *Voy. pl.* E, *fig.* 13.

**CRAQUELIN**, s. m. Épithète que les marins donnent à des bâtimens, comme aux embarcations de faibles échantillons, dont la charpente joue à la mer. On dit c'est un craquelin.

**CRAQUER**, v. a. C'est en parlant d'un mât ou d'une vergue qui, sans être rompus, ont craqué et annoncent qu'ils n'ont plus leur première force, qu'il faut les jumeler, en attendant qu'on puisse les changer. Craquer rend le mal plus grand que consentir. — Un bâtiment craque dans sa charpente par le jeu qu'elle éprouve quand il est fortement agité, qu'une grosse mer le fatigue. On entend le craquement qui fait un bruit dans les frottemens des différentes pièces les unes contre les autres.

**CRAVAN**, s. m. Nom d'un coquillage bivalve qui s'attache à la carène des bâtimens qui ne sont pas doublés en cuivre, et que le plus fort sillage ne peut détacher. Il s'en trouve aussi sous les fesses d'un bâtiment dont le cuivre est usé ou percé. C'est le gland de mer.

**CRAVATE**, s. f. Gros cordage qu'on emploie sur la tête des bas mâts d'un bâtiment abattu en carène ; le double est capelé au-dessus de la tête des aiguilles pour aider à soulager les francs-funins de la carène. — Lorsqu'on mâte ou qu'on démâte un bâtiment avec des bigues, un franc-funin, passé dans une poulie à la tête d'une des bigues, ayant son dormant sur l'autre, sert de cravate ; le double entourant la tête du mât pour servir à le redresser. — Une embarcation chargée d'une ancre sur une de ses extrémités la tient suspendue au moyen d'un bout de cordage, dont le double passe sous la croisée de l'ancre : on nomme ce cordage cravate.

**CRAVATE** (en), adv. On dit, prendre l'ancre en cravate. (*Voy.* Baudoulière.) C'est, lorsqu'elle a été levée par son orin, la tenir suspendue à l'arrière

d'une chaloupe par le double d'un cordage qui entoure la verge sous les deux bras, il reçoit dans ce cas le nom de cravate, le diamant se trouve au niveau du davier, les becs en travers et le jas traîne à l'eau, élongé dans la direction de la quille.

**CRÉANCE** (en), adv. Un bâtiment mouille en créance, lorsque étant en mouillage, il fait porter son ancre d'affourche avec tout le câble par sa chaloupe qui, l'ayant mouillée, lui rapporte à bord le bout du câble. Ce mot est ancien et peu usité.

**CRÊCHE**, s. f. Sorte d'établi où se trouvent fixés, dans une corderie, les divers peignes qui servent tant à dégrossir le chanvre, qu'à l'affiner et à le mettre en peignons.

**CRÉMAILLÈRE**, s. f. Ce sont des adens pratiqués dans deux pièces de bois qu'on veut réunir pour composer une vergue, dite d'assemblage; ils sont saillans sur l'une et rentrans dans l'autre. *Voy. pl.* F, *fig.* 55, l'instrument à crémaillère en fer, imaginé par M. Pinchaut, pour rider les haubans (présenté par moi au ministre en février 1829); système qui remplace les caps de mouton et les rides avec beaucoup d'avantage. *Voir* aussi Ridage.

**CRÉNEAU**, s. m. Tuyau, conduit en plomb ou en bois, qui sert au passage des ordures des bouteilles et de la poulaine à la mer.

**CREUSER**, v. a. C'est par le moyen de cure-moles ou de machines, à creuser qu'on nettoie un port, qu'on le rend plus profond, quand quelque partie l'exige. *Voy.* Curer.

**CREUX**, s. m. Profondeur de la cale d'un bâtiment, mesurée de dessus la carlingue, perpendiculairement en dessous du maître-bau. Le creux du bâtiment est plus grand que celui de la cale, parce qu'il se mesure du dessus de la quille au dessus du bau; l'épaisseur de la varangue et de la carlingue, plus celle d'un bau, en fait la différence qui peut aller à trois pieds dans un vaisseau du premier rang. Autrefois, les constructeurs faisaient le creux d'un vaisseau égal à la huitième partie de sa longueur; ils ont ajouté un pied pour élever la première batterie. Aujourd'hui, plusieurs le portent jusqu'à la moitié du bau. Le creux pour le jaugeage est compté du dessus de la carlingue à la partie inférieure du milieu du bau du premier pont. — Dans la Mediterranée, le creux d'un bâtiment est appelé *pontal.*

**CREVER**, v. n. Quand, par le choc d'un bâtiment contre une roche, il se fait une ouverture dans sa carène, un trou plus ou moins grand, qui permet à l'eau de s'introduire dans l'intérieur, on dit qu'il est crevé. C'est aussi en échouant sur un fond inégal et dur qu'il peut se crever. — On dit d'un cordage qui a un toron mal commis, qui chasse ou casse, qu'il est crevé.

**CRIBLÉ, ÉE**, part. Épithète que l'on donne à une voile ou à un bâtiment qui a été percé, dans un combat, par un grand nombre de boulets de l'ennemi. Il est criblé de coups. — Il est criblé par les vers, lorsqu'ils en ont percé le franc-bord, au point de lui faire faire eau.

CRIQUE, s. f. Petit enfoncement sur les côtes, coupure dans les terres, formée par la mer, où des bâtimens de moyenne grandeur peuvent mouiller à l'abri.

CROC, s. m. On distingue, dans la marine, les crocs par les noms des palans auxquels ils appartiennent; c'est ainsi qu'on dit croc de caillorne, de candelette : croc de capon : croc du palan d'étai, du bredindin, etc. Croc à cosse, c'est celui qui porte une cosse dans l'œil qu'il a au gros bout, celui opposé au croc. Le croc à pompe, tenu à une longue verge de fer ou gaule de bois, sert à mettre les chopines et à les retirer du corps d'une pompe. Un croc à trois branches sert, au bout d'un gros cordage, à draguer sur le fond un câble : cet instrument est même assez fort pour soulever une ancre. (La chate n'est employée que pour des objets plus légers.) Le croc du coq. *Voy.* Havet. Croc à émerillon est celui qui tourne sur l'estrope ferrée d'une poulie. — Il y a d'autres sortes de crocs employés dans les corderies; des crocs ou crochets ordinaires servent à soutenir les fils de caret sur différens points de leur longueur. Le croc à ourdir diffère tout-à-fait par sa monture; il sert à étendre dans toute leur longueur les fils qui sont destinés à être ourdis pour composer un cordage.

CROCHE, imp. Empoigne ce cordage, cette manœuvre, commandement d'un officier-marinier à un matelot à qui il fait prendre dans les mains un cordage pour haler dessus.

CROCHER, v. a. Passer le croc de la poulie de capon dans la cigale d'une ancre, c'est la crocher. On croche des palans sur des élingues pour hisser des fardeaux. On croche les palans des canons, on croche ceux de roulage. On dit, crocher une poulie de retour, etc. On fait crocher dans une manœuvre, dans un cordage quelconque.

CROCHET, s. m. Nom qu'on donne, dans quelques ports, au petit excédant en bois qu'on laisse au bas des caisses des mâts de perroquets et de cacatois, pour les empêcher de dépasser au dessus des barres lorsqu'on les guinde. — On place souvent des crochets d'armes, à bord des bâtimens de guerre, aux barrotins des dunettes et barrots des grandes chambres, pour porter des armes arrangées avec ordre et symétrie, telles que fusils, mousquetons, pistolets et sabres. — Des crochets placés aux barreaux qui environnent un grand cabestan, servent à retenir certaines épontilles levées lorsqu'on doit virer au cabestan. — Les crochets employés pour le mouvement des câbles-chaînes, sont des verges de fer de 18 pouces de long sur 6 lignes de diamètre, terminées par un croc à l'une de leurs extrémités, ayant à l'autre un œil ou bague assez ouverte pour y passer la main; ces crochets servent à manier la chaîne dont on saisit les anneaux avec le croc, soit pour l'affaler pendant qu'on la love dans le puits, soit pour la haler dans la batterie, etc. — D'autres plus compliqués, qu'on nomme crochets de roulis, servent pour tendre les lits ou hamacs à carrés. *Voyez-en* deux différens *pl.* E, *fig.* 77. Ceux

des crochets qui servent à tendre les hamacs de l'équipage sont simples; on les visse sur l'avant et l'arrière des baux, à 16 ou 17 pouces de distance entre eux, sur le même bau.

CROISÉE, s. f. On désigne par ce mot (dans un trait carré) la grande envergure des voiles vues en mer; la longueur de leurs vergues en rade, en disant : ce bâtiment a beaucoup de croisée ou il a peu de croisée, ce qui aide à juger de loin si le bâtiment est grand ou petit. L'ouverture entre les deux becs d'une ancre est aussi nommée sa croisée; c'est l'étendue de ses bras (compris pates et becs), le gros bout de la verge ou le collet en fait le milieu.

CROISER, v. a. Parcourir, sous petite voilure, un espace déterminé pour attendre des bâtimens ennemis, en chercher. Le bâtiment qui tient ainsi la mer, croise. On dit : croiser à vue de terre, croiser au large, que l'on croise depuis tant de tems.

CROISETTE, s. f. Plusieurs marins et autres des ports donnent ce nom aux barres de perroquets.

CROISEUR, s. m. Bâtiment de guerre qui croise dans certains parages qui fait tantôt une route, tantôt une autre, soit pour intercepter les bâtimens ennemis, soit pour donner quelques avis à ceux amis que l'on attend; on dit, lorsqu'on l'aperçoit à la mer, c'est un croiseur; s'ils sont plusieurs réunis, ce sont des croiseurs. — Les hirondelles de mer sont appelées, par beaucoup de marins, croiseurs, oiseaux croiseurs.

CROISIÈRE, s. f. Action de croiser. Une croisière est plus ou moins heureuse, plus ou moins longue. Le parage a été bien choisi, si on y rencontre des bâtimens ennemis à prendre. Il a établi sa croisière sur Belle-Ile; sa croisière est dans le golfe, etc; il est en croisière, il tient la croisière. La croisière a été de tant de mois; on va en croisière; on arrive de croisière.

CROISSANT, s. m. On donne ce nom à la tamisaille. (*Voy. pl.* E, *fig.* 13) de la barre du gouvernail d'un grand bâtiment, attendu que c'est une portion de cercle que le bout de la barre, qui porte dessus, décrit dans ses mouvemens; le dessus du croissant, sur lequel roule le crapaud de la barre, est garni d'une lame en fer qu'on a l'attention de graisser avec du savon. — Des tringles courbées, clouées au dessus de chaque sabord, portent le nom de croissant; elles servent à détourner les eaux qui coulent le long de la muraille supérieure. — D'autres croissans, massifs, en bois dur, sont placés sur l'avant des affûts, d'une flasque à l'autre pour faciliter le pointage des canons; la partie convexe de ces croissans appuyant seule sur la muraille du bâtiment lorsque la pièce est au sabord.—Le bourlet ou espèce de grosse tringle clouée en demi-cercle sur l'arrière du mât d'artimon, pour le support de la mâchoire du guy, se nomme aussi croissant.—Les croissans de vergues servent à loger la moitié du diamètre des bouts-dehors de bonnettes, et à les détacher de chaque vergue qui en porte, pour ne pas gêner au passage des garcettes, lorsqu'on

l'on veuille battre un fort, ou présenter le travers à des bâtimens de guerre ennemis : c'est ce qu'on appelle mouiller en croupière, ou mouiller avec une croupière. On largue et on raidit sa croupière à volonté. *Voy.* S'embosser. — Les deux grosses bosses à aiguillettes les plus près de l'arrière des bittes, tribord et bâbord, sont désignées par le nom de croupières.

CROUTE, s. f. Partie irrégulière et inégale d'épaisseur, que l'on scie en planche plus ou moins épaisse, la première sur une pièce de bois de construction avant d'être équarrie. Les croûtes sont employées dans les ports à faire des coins, etc., et, dans les grands bâtimens, des plates-formes ou planchers volans, sur le premier plan de la cale, sous les écoutilles, aux environs et dans tout l'emplacement qu'occupent les câbles tribord et bâbord de la grande écoutille.

CUBAGE, s. m. Dans les ports, cuber les bois, en faire le cubage, c'est réduire des solives à quelque mesure cube d'usage, pour en évaluer la solidité.

CUBE, s. m. On ne mesure le bois de construction navale qu'en pieds cubes. On sait qu'un cube est un corps solide à six faces carrées, ayant ses angles droits et ses côtés égaux. On appelle nombre cube ou cubique, le produit de la multiplication du carré par la racine. On se borne dans les ports à prendre l'équarrissage ou le diamètre d'une pièce au milieu de sa longueur, il en résulte la solidité approchante, qu'on nomme cube de la pièce. Les calculs sont abrégés au moyen des tarifs.

CUEILLE, s. f. C'est une largeur de toile à voile. On dit une cueille de toile. Synonyme de laize de toile employé dans les voiles d'un bâtiment. — Dans les cordages, en général, c'est chacun des tours d'une glène cueillie. *Voy.* Cueillir.

CUEILLETTE (en), adj. On désigne par ce mot le chargement d'un navire fait par diverses personnes, le plus souvent complété en différentes marchandises; frêt indépendant d'un seul pour le distinguer d'une cargaison faite par le même et unique chargeur. On dit, dans le premier cas, charger en cueillette.

CUEILLIR, v. a. Plier une manœuvre en rond, quelquefois en ellipse alongée, en faisant les plis les uns autour des autres et les uns sur les autres en plusieurs tours, sur elle-même. On cueille de la même manière un câble, un grelin ou tout autre cordage, afin qu'il occupe, dans le bâtiment, le moins de place possible, et de l'avoir toujours bien dégagé en son lieu et place. *Voy.* Rouer, Lover et Glêner.

CUILLÈRE, s. f. Grosse et longue gouge, sorte de foret acéré et coupant, servant à percer les pompes. — Cuillère à canon, en cuivre mince. — Cuillère à brai, en fer à bec, ayant un manche de même; elle sert aux calfats à prendre le brai chaud pour le verser sur l'étoupe des coutures fraîches. *Voy.* la *pl.* E, *fig.* 81. — Cuillère de cure-môle, en grosse tôle ou fer battu. — Cuillère

du coq, c'est une espèce de casserole en cuivre ou fer battu, avec un long manche de fer. Elle sert au coq à prendre le bouillon, etc., de la grande chaudière pour être distribué dans les gamelles de l'équipage d'un grand bâtiment.

CUIR-FORT, s. m. Gros cuir du dos des bœufs, tanné à la chaux. L'on s'en sert pour les clapets des pompes, et autour du haut des boîtes qui forment la heuse et la chopine, ainsi qu'à recouvrir en dehors la partie de l'avant des dalots de l'entrepont. *Voy.* Maugère.

CUIR-VERT, s. m. Peau de bœuf ou de vache, sans préparation; on en fait un grand usage dans les bâtimens, pour garnir les vergues aux brasseyages. On en couvre aussi l'écoutille de la sainte-barbe des vaisseaux et frégates, etc.

CUISINE, s. f. Espèce de grande caisse en tôle divisée en plusieurs parties, pour loger les chaudières, casseroles, etc. Dans tous les bâtimens, les cuisines devraient être amovibles et placées de manière à rendre, sans danger, le feu utile à la salubrité intérieure. Les anciennes cuisines étaient lourdes et embarrassantes; les fours, dans les vaisseaux et frégates, étaient aussi mal imaginés. Les nouvelles cuisines devraient avoir le four à pain dessous le foyer; elles remplacent le tout avec un tel avantage que l'on peut même, dans les plus mauvais tems, faire cuire les alimens de l'équipage. Le charbon a remplacé le bois. *Sur mes modèles, elles sont établies dans l'entrepont, en arrière de l'écoutille de devant, à bord des grandes frégates; et en arrière de la même écoutille, sur le deuxième pont des vaisseaux; elles ne se trouvent plus sur les ponts où passent les câbles.*

CUIVRÉ, part. On dit, en parlant d'un fond de la mer apparent, qu'il est cuivré, couleur de cuivre; fond qu'on trouve dans les colonies. Le poisson que l'on pêche sur les fonds cuivrés peut être dangereux à manger; tel que celui qui, par sa couleur verte, porte le nom de perroquet.

CU, s. m. Arrière d'un bâtiment que l'on distingue, selon sa forme, par cu rond. *Voy. pl.* D, *fig.* 2. Cu carré, cu-de-poule, cu pointu.—Un bâtiment trop calé de l'arrière est dit être sur le cu.—Le cu d'une varangue est son talon, son milieu posant sur une entaille de la contre-quille. On dit aussi cu ou talon d'une poulie. — Cu-de-lampe; c'est le bas des bouteilles; ornemens qui terminent la sculpture sur la première préceinte. — Des pêcheurs donnent aussi le nom de cu-de-lampe à la partie de l'enceinte où se trouve la bonde d'un étang. — Des nœuds particuliers faits au bout de divers cordages pour y former un gros bouton, portent le nom de cus-de-porc. — Cu-badou (ancien); partie de l'arrière et du fond d'un bâtiment, sous la plate-forme de la soute à poudre; c'est le nom donné dans quelques ports du commerce à la partie qui se trouve sous le plancher de la chambre d'un canot. — Cu-de poule; extrémité arrière de certains petits bâtimens, formée par le prolongement d'un ou de deux bordages du haut de chaque bord, réunis au bout par une sorte de

traverse en écusson; le tout orné de sculpture, pour donner de la grace à cette partie saillante en dehors du bâtiment, qu'on nomme cu-de-poule.— Cu-de-sac; enfoncement de la mer dans les terres; petit port naturel; lieu de sûreté pour les bâtimens, aux Indes-Occidentales. On donne même assez d'extension à ce mot, pour en faire un grand enfoncement, un petit golfe.—Cu-de-porc; nœud qui se fait au bout d'un cordage par l'entrelacement des torons les uns autour des autres. Ce qu'on appelle nœud de haubans est un cu-de-porc sur chaque bout du hauban cassé, croisés l'un sur l'autre souquant ensemble en raidissant le hauban. Il y en a de doubles et de simples. *Voy. pl.* F, *fig.* 87.

CULER, v. n. Aller en arrière ou reculer. Pour mettre à culer un bâtiment, on brasse les vergues, jusqu'à masquer les voiles. Donc mettre les voiles à culer, c'est les brasser sur le mât; ou brasser à culer ou pour faire culer, ce qui arrive lorsqu'on découvre un écueil très près de l'avant, ou un bâtiment qu'on aurait le danger d'aborder. En virant de bord vent devant, le bâtiment cule souvent avant d'avoir ses voiles orientées au nouveau bord qu'il doit courir. Lorsqu'un vent de travers vient à souffler plus de l'arrière, on dit qu'il cule; les vents culent. Les voiles sont orientées en conséquence.—Un bâtiment qui marche moins bien qu'un autre, reste en arrière; on dit alors qu'il cule. On fait culer les embarcations, en commandant de scier; on les fait culer de l'arrière d'un bâtiment, en filant leurs amarres.

CURE-MOLE, s. f. Machine à curer. Sorte de grand ponton un peu plus long que large, les murailles droites et à fond plat, portant un appareil de roues, de chaînes, etc., propres à faire agir extérieurement d'énormes cuillères en grosse tôle, que l'on emploie à curer les ports, au moyen des hommes qu'on fait marcher dans deux grandes roues mobiles de la machine; ces cuillères ont une trape en dessous, qui s'ouvre lorsqu'elles sont hors de l'eau toutes chargées pour qu'elles se vident, l'une après l'autre, dans les puits des maries-salopes qui se présentent dessous en chargement. *Voy. pl.* F, *fig.* 38.

CURER, v. a. Les ports, hâvres, bassins, où la marée agit, étant sujets à s'engorger par des galets, sables ou vases, principalement à leur entrée, on emploie divers moyens pour en augmenter la profondeur: c'est les curer.

CURETTE, s. f. Sorte de gratte qui sert, au bout d'un long manche, à nettoyer l'intérieur des pompes.

CUSEFORNE, s. m. Petit bâtiment montant beaucoup d'avirons: il est long, étroit, sans pont, et sert aux Japonais à faire la pêche de la baleine. (Ancien.)

CUTTER, s. m. *Voy.* Côtre.

CYCLE, s. m. Le cycle solaire est une période de 28 ans; au bout de ce tems les jours de la semaine reviennent dans le même ordre, aux mêmes quantièmes du mois.—Le cycle lunaire est de 19 ans après lesquels les nouvelles et pleines lunes reviennent le même jour du mois. En multipliant 19 par 28

(un cycle par l'autre) on a un produit qui donne une période appelée cycle des indications ou cycle pascal. C'est un des trois cycles qui entrent dans la période julienne.

# D

DAGUE, s. f. Mot par lequel on désignait le bout de cordage ou la garcette, dont se servait anciennement le prévôt pour frapper les matelots condamnés à ce châtiment, à bord des bâtimens de guerre. — Dague est aussi une sorte de briquet court et gros qui serait peut-être propre à la marine.

DALLE, s. f. Espèce de petite jumelle que l'on emploie quelquefois pour conduire les manches des pompes aux dalots. Ce sont aussi des pièces de bois creusées, dans le sens de leur longueur, pour servir de conduits, ou pour couvrir des tuyaux. — On donnait le nom de dalle à une sorte de petit canal en bois, qu'on plaçait dans les brulôts, pour servir de conduit à la poudre jusqu'aux matières combustibles.

DALOT, s. m. Grand trou incliné vers la mer, que l'on perce dans la fourrure de gouttière (traversant la muraille) ras les gouttières d'un bâtiment, tribord et bâbord sur tous les ponts, au nombre de six de chaque bord, pour l'écoulement des eaux : ils sont garnis intérieurement en plomb : les quatre pratiqués par le travers des quatre pompes, sont d'une forme à peu près carrée et plus grands que les autres, qui ont une forme ronde. Les dalots sont en général un peu évasés en dedans. *Voy.* Maugère. — Le nom de dallot à feu est donné à des conduits qui communiquent de la dalle à différentes parties des artifices d'un brûlot.

DAME-JEANNE, s. f. Sorte de grosse bouteille de verre, garnie d'osier, et plus souvent de tresses en fil de caret natté. On s'en sert, à bord des bâtimens, pour conserver des liquides de toutes espèces, particulièrement en provision de table des capitaines et officiers. Elle contient de vingt à vingt-quatre bouteilles.

DAMELOPRE, s. f. Ancien bâtiment hollandais, à fond plat et d'un grand port, servant à la navigation intérieure du pays.

DAMES, s. f. pl. Ce sont deux chevilles de fer qu'on plante momentanément sur l'arrière d'une embarcation dans deux trous, garnis de bandes de fer, pour empêcher le câble, le grelin ou tout autre gros cordage, qu'on a au cu de l'embarcation, de tomber sur le côté. *Voy.* Davier. — On donne aussi le nom de dames de canot aux doubles tolets plats que l'on fait entrer de quatre à cinq pouces dans de petites mortaises faites aux totelières sur les bords d'un canot, sur lequel elles sont élevées de 5 à 6 pouces, pour retenir, entre deux de ces dames, pendant la nage, les avirons qui ne sont pas gréés d'estropes seulement garnis de basane (quelquefois de cuivre) au portage.

DAMIER, s. m. Oiseau de mer de l'espèce des pétrels, particulier à la zone

tempérée du sud ; nommé ainsi, par les marins, à cause de son plumage tacheté de blanc et de noir.

**DANGER**, s. m. Les écueils, tels que rochers, bancs, banches, basses, battures, barres, berges, vigies, hauts-fonds (*Voy.* ces mots), sont des dangers, tous plus ou moins redoutables aux navigateurs.

**DANS**, prép. qui indique le lieu où se trouve un bâtiment; il est dans le port, dans une escadre, dans les brisans, dans les glaces; il est dans tel parage, dans les colonies, dans les vents alizés, dans les détroits, dans les mers du N., du S.; il est dans la manche, dans l'isoire, dans les courreaux, etc., *voy.* ces mots; il est dans le lit du vent, par rapport à un autre bâtiment; le vent est dans la voile, etc.

**DAOS**, s. f. Nom des embarcations des îles d'Anjouan, Mayotte et Comore; elles sont d'une chétive construction, d'un grand bau pour leur longueur qui est de 45 à 50 pieds; sont pontées, et du port de 50 à 60 tonneaux; leur gréement consiste en un seul mât portant une voile à antenne. Les daos vont avec la mousson jusqu'aux côtes Malabar et Coromandel.

**DARCE** ou **DARSE**, s. f. On donne ce nom, dans la Méditerranée, à une portion de port qu'on peut comparer à un bassin du ponent, sans porte; la Méditerranée n'ayant pas de flux. Darcine est le nom d'une petite darse.

**D'ARDILLON**, s. m. Languette piquante de l'hain. *Syn.* de Bardillon.

**DARDS**, s. m. Espèces de baguettes artificiées, garnies de petites barbes en fer qui devaient les faire tenir dans les voiles d'un bâtiment, pour y mettre le feu. Ces dards furent inventés par les Anglais qui les tiraient avec un fusil dans un combat de près : ils n'ont pas trouvé ce moyen assez destructeur. Les fusées à la Congrève ont prévalu.

**DAUPHINS**, s. m. pl. Pièces de bois courbes, au nombre de deux et quelquefois trois de chaque bord, qui servent à lier l'éperon, toute la guibre d'un bâtiment, avec l'étrave, les aiguilles et le corps : on les nomme souvent jottereaux, ce qui est inexact, les jottereaux étant des plateaux appliqués en long sur les bas mâts, et les dauphins des courbes ajustées en travers sur l'avant, dans l'angle de l'étrave et du bordé, fort peu au dessus de la ligne d'eau en charge. Ils s'élèvent, au moyen d'alonges, jusqu'au delà des mortaises pour les liures de beaupré. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *s. g.* Les écubiers sont percés immédiatement au dessus du deuxième dauphin, le plus élevé de l'eau. *Voy.* Bat.

**DAVIÉ** ou **DAVIER**, s. m. Rouleau en bois de gaïac, dont l'essieu de fer passe dans deux montans en bois, que l'on ajuste momentanément sur le platbord, à l'avant ou à l'arrière d'une embarcation qui doit se mettre sous un câble ou grelin, pour le paumoyer.—On donne quelquefois ce nom au rouleau et l'essieu compris qui tiennent dans le cercle en fer capelé au bout des vergues principales. *Voy.* Cercle de bout-dehors. — Une roue, établie dans le bas d'une pompe à chapelet, qui s'engrène avec les plateaux, est aussi nommée davier.

**DE**, prépos. Exprimant divers rapports : être de l'avant, de l'arrière d'un ıtre bâtiment, de son point ; un bâtiment de commerce est de tant de ton-ɜaux ; sa longueur est de tant de pieds de tête en tête. — Appareiller de flot, e jusant ; entrer de pleine mer, de basse-mer, etc.

**DÉ**, s. m. Sorte de garniture. Les trous des réas où passent les essieux, ıx caisses de certaines poulies, sont garnis de dés en fonte pour servir de ıpport à ces essieux lorsqu'ils sont de fer. — Le dé des voiliers est cousu ır une bande de cuir, qui s'applique solidement dans la paume de la main, ʀec lequel ils poussent leurs aiguilles à coudre les grosses toiles et les ralin-ɑes ; c'est une plaque en métal garnie d'excavations, pour recevoir la tête de ıiguille à voile ou à ralingue. — Des charpentiers donnent ce nom à de pe-ts tapons de bois, en forme de dé à jouer, qu'ils emploient sur de grosses ièces, pour boucher les trous de nœuds pourris et autres.

**DÉBACLAGE**, s. m. Désordre, démarrage de bâtimens ou d'embarcations ıi étaient réunis par des amarres, dans un port, une rivière, ou un bassin.

**DÉBACLE**, s. f. Lorsqu'un mauvais tems, ou un ennemi supérieur, a oc-ısioné un grand dérangement dans une escadre, un convoi, etc., il en résulte ıelquefois une confusion ; on dit qu'il y a une débâcle, qu'on est en débâcle. - Lorsque des amas de glace se brisent et se séparent, il s'en suit ce qu'on ›pelle une débâcle.

**DÉBACLER**, v. a. Débarrasser, dégager, écarter tout ce qui nuit aux ıvaux à faire sur l'eau, ou aux mouvemens des bâtimens, dans un port ou ı bassin.

**DÉBANQUER**, v. n. Quitter un grand banc : un bâtiment de guerre ne ʼrt de dessus le banc de Terre-Neuve où il se trouvait pour faire la police, ı'à la fin de la pêche. Un bâtiment du commerce débanque après avoir fait ᵢ pêche, et quelquefois sans le vouloir : si, dans ce cas, sa pêche n'était pas ııe, il recherche le banc, il rembanque. — On dit quelquefois débanquer, ᴅur démonter les bancs d'une embarcation à rames.

**DÉBARCADÈRE**, s. m. On donne ce nom, particulièrement dans les co-ıies occidentales, à une cale faite en pierres brutes, ou à un bout de pont ʳancé du rivage sur la mer, pour faciliter les chargemens et déchargemens ɛs accons et autres embarcations.

**DÉBARQUEMENT**, s. m. Sortie qu'un marin ou un passager fait d'un ʼâtiment ; s'il a son débarquement, on apostille sur le rôle d'équipage, *débar-ué*. — Le débarquement des marchandises consiste à les transporter d'un ›âtiment dans un autre, ou les mettre à terre sur un point que l'on désigne pour leur débarquement. — On fait le débarquement des troupes destinées à une descente, dans le tems le plus propre au débarquement sur une côte ennemie.

**DÉBARQUER**, v. n. Quitter son bâtiment avec un congé limité ou absolu. On dit tel homme est débarqué.

**DEBARQUER**, v. a. C'est mettre dehors d'un bâtiment les personnes et les choses. On débarque un homme, des marchandises, quand on les met à terre, lorsqu'on les a fait sortir d'un bâtiment. On débarque un canot à l'aide de palans qui le retire du bâtiment pour le mettre à l'eau. *Voy. pl.* B, *fig.* 7.

**DÉBAUCHÉE**, s. f. Dans quelques ports, on entend par ce mot la cessation limitée du travail des ouvriers; ils quittent leurs chantiers, ils sortent du port aux heures permises, pour se reposer et prendre leurs repas.

**DÉBITER**, v. a. On débite des pièces de bois, dans les chantiers de construction, en les dégrossissant et les disposant pour les mettre en place. Débiter est aussi le travail de scier des pièces de bois en bordages ou en planches. — On disait anciennement débiter le câble, pour en décapeler le tour de dessus la bitte.

**DÉBORDER**, v. n. Pousser un embarcation au large, l'écarter d'un bâtiment, d'une cale, d'un quai. On lui commande, par le mot déborde! de quitter le bord, soit d'un bâtiment, soit d'une cale; déborde! Pousse au large!

**DÉBORDER**, v. a. Déclouer, arracher, découdre les bordages du dehors ou du pont d'un bâtiment. — Ce mot, par rapport aux écoutes des voiles, est l'opposé de border. Ainsi déborder une voile, c'est en larguer l'écoute. — Dans les canots, on déborde les avirons lorsqu'on les retire de dessus les bords pour les rentrer.

**DÉBOSSER**, v. a. (Peu usité.) On dit lever les bosses, les ôter de dessus un câble, un grelin, une aussière, etc., etc., où elles étaient frappées à fouet ou à aiguillette.

**DÉBOUCLER**, v. a. C'est dégager un prisonnier, l'ôter des fers ou de la boucle. (Peu usité.) —Dans quelques ports, on dit déboucler pour dégager, laisser libre l'entrée du port.

**DÉBOUQUÉ, ÉE**, part. Un bâtiment, une escadre, etc., sont débouqués quand ils ont quitté un débouquement, qu'ils en sont dehors.

**DÉBOUQUEMENT**, s. m. Canal, passage formé par des îles. Les débouquemens des petites et des grandes Antilles sont nombreux. On dit, un bâtiment est dans le débouquement; il entre, il donne dans le débouquement; il sort du débouquement.

**DÉBOUQUER**, v. n. Quitter un débouquement, un détroit, un archipel pour entrer dans une mer libre.

**DEBOUT**, adv. Lorsqu'un bâtiment présente son avant au vent, au courant, à la lame, on dit qu'il est debout au vent, au courant, à la lame. — Abordage debout au corps, se dit d'un bâtiment qui arrive jusqu'à choquer son avant sur le travers d'un autre. On dit aussi qu'il court debout à terre; qu'il a la mer debout. — Un bas mât en place est debout, s'il est dans son emplanture. — Mettre du bois debout, c'est le placer selon sa hauteur.

DÉBRI, s. m. Morceau d'un bâtiment qu'on a dépecé ou qui a péri. On it *les débris*, de plusieurs pièces d'un bâtiment qui a été démoli sur la ôte.

DÉCAPELER, v. a. Dégréer, ou enlever le capelage, retirer ce qui est capelé sur le ton d'un mât ou d'un bout de vergue : c'est l'opposé de capeler. On écapèle les chouquets, les hunes, les haubans, galhaubans, tout ce qui embrasse la tête d'un mât ou bout de vergue, par un capelage ou estrope. Un âtiment est décapelé, tels mâts sont décapelés lorsqu'ils sont dégarnis de urs principaux dormans.

DÉCAPER, v. n. Sortir d'une grande baie, d'un golfe, se porter au large es pointes ou des caps qui les forment. Un bâtiment est dit décapé, lorsqu'il st hors d'entre les caps, qu'il est au large.

DÉCARVER, v. a. C'est doubler, croiser l'écart entre deux pièces de bois ar une troisième qui, en les recouvrant, fortifie le point de leur jonction.

DÉCHALEMENT, s. m. Action de la mer qui, par l'effet du jusant, se retire et laisse à découvert une plage, un banc, etc., etc.

DÉCHALER, v. n. Se dit d'un bâtiment échoué en parlant de la partie de a carène démergée. On dit la mer a beaucoup déchalé, pour faire remarquer qu'elle est descendue très bas. Elle monte à proportion.

DÉCHARGE (en), adv. Un bâtiment est en décharge pendant tout le tems qu'il faut pour le décharger de ce qu'il contient.

DÉCHARGEMENT, s. m. Action de retirer d'un bâtiment son chargement, de le débarquer. On dit, nous faisons le déchargement, nous sommes en déchargement.

DÉCHARGER, v. a. Décharger un bâtiment, c'est le vider, le rendre lège en lui ôtant tous les objets composant sa cargaison.—Décharger une pompe, c'est vider l'eau qui est dedans. — Changer le phare de derrière, ensuite celui de devant, dans un bâtiment qui vire vent devant; les voiles sont chargées sur les mâts; on décharge la mâture en brassant les vergues, pour que le vent qui est sur les voiles donne dedans, c'est-à-dire sur leurs faces arrière et facilite à les orienter pour aller de l'avant sur la nouvelle bordée. On commande d'abord : décharge derrière ! Peu après on décharge devant. — On dit mieux change derrière ! change devant ! change partout. *Voy.* Changer.

DÉCHET, s. m. Perte, réduction qu'éprouvent les vivres de campagne embarqués sur un bâtiment; on ajoute un supplément de douze pour cent sur les boissons, et de dix pour cent sur les autres comestibles, pour couvrir ces déchets.

DÉCHIRAGE, s. m. C'est le travail de dépecer une vieille embarcation, ou l'action de déchirer sa carcasse par morceaux.

DÉCHIRER, v. a et n. Rompre, diviser en pièces. Plusieurs causes font déchirer une voile à la mer : si elle a des ris mal pris, qu'une ou plusieurs garcettes ne soient pas assez souquées, le poids de la voile hissée est portée par

celles qui travaillent plus que les autres, ce qui occasione la déchirure; des ralingues raguées cassent, alors la voile déchire beaucoup, surtout si le vent est frais.

**DÉCHOUER**, v. a. C'est mettre à flot un bâtiment qui était échoué, on dit mieux déséchouer.

**DÉCLARATION**, s. f. Le capitaine d'un bâtiment du commerce arrivant d'un voyage est tenu de faire la déclaration de son chargement et de sa nature dans les bureaux établis pour les droits.

**DÉCLINAISON**, s. f. Les marins nomment variation, la déclinaison de la boussole; ils l'écrivent, par abréviation, W, avec sa dénomination NE ou NO. *Voy.* Variation.

**DÉCLINQUER**, v. a. C'est déborder; enlever le bordage d'un bâtiment qui avait son bordé à clin.

**DÉCOLLER**, v. a. A Terre-Neuve, c'est l'opération de celui qui est chargé de décoller, de couper la tête aux morues; on l'appelle décolleur.

**DÉCOUDRE**, v. a. C'est détacher, déborder en les déclouant, des bordages ou seulement des portions de dessus les membres ou les baux d'un bâtiment quelconque.

**DÉCOUVERTE**, s. f. Bâtiment de guerre chargé momentanément de découvrir. Des vaisseaux qui marchent en armée, en escadre, ont souvent des frégates ou corvettes (à une distance signalée), en avant et sur les ailes, qui sont à la découverte.

**DÉCOUVERTE** (à la), adv. Un homme en vigie à la tête des mâts d'un bâtiment est à la découverte. Un bâtiment posté en avant ou sur les ailes d'une armée, escadre ou convoi, est à la découverte, soit pour découvrir l'ennemi, la terre, ou un danger qu'on cherche ou que l'on craint.

**DÉCOUVRIR**, v. a. et n. Apercevoir, étant à la mer, un bâtiment, une île ou autre objet; en avoir une première vue. — On dit aussi d'un banc, d'un rocher, d'un haut fond, qu'ils découvrent plus ou moins au jusant.

**DEDÂNS**, prépos. Un bâtiment est vent dessus, vent dedans, lorsque des voiles sont masquées, qu'elles reçoivent le vent dessus, en même tems que d'autres sont pleines, ayant le vent dedans. — Mesurer une longueur, une largeur de dedans en dedans d'un bâtiment, c'est laisser l'épaisseur des bois qui forme la coque en dehors, sans les comprendre. — On dit qu'on est en dedans des caps, en dedans des débouquemens, en dedans d'un récif, d'une barre, lorsque le bâtiment se trouve dans une mer marquée par des caps, des îles ou des pointes.

**DÉDOUBLER**, v. a Enlever, déclouer le doublage d'un bâtiment pour le changer ou seulement pour visiter et réparer les bordages de sa carène. C'est aussi défaire plusieurs tours des rabans qui tiennent les voiles ferlées, pour les avoir prêtes à tomber. La toile ne tenant plus à la vergue que par un seul tour; on commande de dédoubler les rabans de ferlages.

DÉFENDRE, v. a. Éviter le choc d'un canot contre un bâtiment, contre quai ou tout autre objet; empêcher d'aborder avec violence. Pour défendre bordage d'une embarcation, on se sert de la gaffe : on commande au brigaer, *défend !* — On dit quelquefois d'un bâtiment qui s'élève bien sur la lame qui en reçoit peu à bord par un gros tems, qu'il se défend bien de la mer.

DÉFENSE, s. f. Garantie contre le frottement à la jonction de deux corps. es bâtimens qui accostent les quais ont des tronçons ou des glènes de vieux ɔrdages pendus le long du bord, que l'on nomme défenses. Ceux qui reçoient de grandes allèges, des citernes, etc., le long de leur bord, établissent nomentanément de ces défenses. On plaçait anciennement des défenses en ɔois au nombre de quatre ou cinq de chaque bord d'un grand bâtiment, appliquées sur la muraille extérieure, prenant depuis le haut de la première préceinte jusqu'au plat-bord, pour garantir les bordages du frottement des grosses futailles et des canons en les embarquant comme en les débarquant. Les embarcations ont des défenses suspendues à la hauteur du carreau tribord et bâbord, faites en rond de six à sept pouces avec des tresses de fil de caret. — On dit d'un bâtiment, qu'il a fait une belle défense, qu'il est en état de défense, qu'il est hors de défense.

DÉFERLER, v. a. Lever les rabans de ferlage, et tenir une voile sur ses cargues prête à être déployée. On commande de laisser tomber telle voile sur ses cargues, c'est larguer les rabans qui la lient à sa vergue.

DÉFERLER, v. n. Une lame qui se brise, en choquant un corps quelconque, déferle, se déploie, s'étend avec plus ou moins de violence et d'écume. Déferler et déployer sont deux mots qui, à la rigueur, peuvent être regardés comme synonymes, en parlant des lames qui se déploient en déferlant.

DÉFIE DU VENT ! DÉFIE TOUT ! Commandement impératif au timonier de mettre dans le premier cas la barre au vent, dans le second de faire gi[illegible]vement le gouvernail sous le plus grand angle possible, pour éviter ue le vent, qui se hale de l'avant, ne masque les voiles, et ne fasse faire chapelle à un bâtiment qui a les amures sur le bord.

DÉFIER, v. n. Sous voile dans un bâtiment au plus près : on commande ı timonier de défier du vent, de défier de l'arrivée. Dans les embarcations, ı défie les abordages, le choc, en évitant que le bateau n'arrive avec trop erre à la grève, à la cale, à un bâtiment, etc. C'est en un mot empêcher que choc de quelque chose en mouvement ne soit trop violent.

DÉFONCER, v. a. Une voile est défoncée, lorsqu'un vent violent en fait ever le fond. — Des faux sabords, les bouteilles, les fausses fenêtres de la ande chambre, sont quelquefois défoncés par la mer, dans un coup de nt.

DÉFOURNIS, s. m. pl. Dans les pièces de bois, ce sont des vides, des déats qui se trouvent dans l'épaisseur ou la largeur, qui leur ôtent les dimenɔns exigées.

DEFOURRER, v. a. C'est ôter la fourrure d'une manœuvre dormante quelconque, la découvrir de la fourrure qui la garnissait, soit pour visiter le cordage, ou lui faire une nouvelle fourrure. Lorsqu'il est question d'une amarre comme câble ou grelin, on dit, lever la fourrure et non défourrer, parce que les fourrures des amarres d'un bâtiment sont volantes, c'est-à-dire qu'on ne place les paillets qui doivent garantir le câble ou grelin, qu'au point où il y a des frottemens momentanés.

DÉGAGER, v. a. C'est parer au besoin un câble, un grelin, pour qu'on soit libre de s'en servir dans le moment; c'est aussi débrouiller, débarrasser une manœuvre, la rendre libre. — Dans un combat, un bâtiment qui a affaire à des forces supérieures, est dégagé, délivré par des renforts. Une manœuvre habile, un changement favorable, dégagent un bâtiment d'un danger quelconque. — Se dégager des hauts-fonds, des bancs, des récifs, c'est s'en retirer.

DÉGARNIR, v. a. Oter les barres d'un cabestan ou d'un guindeau, en retirer la tournevire ou autre cordage dont il est garni. — Les vergues ont pour garniture leur pouliage : l'enlever c'est les dégarnir. — De même dégarnir un mât, c'est lui ôter tout son gréement. — Dégarnir se dit aussi quand on découvre des manœuvres dormantes de limandes, de sangles, de paillets, qui les garnissaient, les enveloppaient.

DÉGAUCHIR, v. a. Donner à une pièce de bois sa première préparation, en ôter ce qu'elle a de plus irrégulier, l'ébauchant dans le sens de sa longueur, ce qui ne lui donne pas les contours qu'elle doit avoir; car on dit : cette pièce n'est pas encore travaillée, elle n'est que dégauchie.

DÉGORGEOIR, s. m. C'est un gros fil de fer qui sert au chef de pièce à crever la gargousse lorsqu'il s'est assuré qu'elle est rendue, et aussi à débarrasser la lumière quand elle est engagée.

DÉGRADER, v. n. Un bâtiment tombé sous le vent du lieu qu'il voulait aborder est dégradé. Une brise carabinée, un coup de vent venant de terre ou des courans sans vent, l'écarte, le dégrade au point qu'il est quelquefois plusieurs jours à la mer, avant de gagner le port où il était au moment d'arriver.

DÉGRAISSER, v. a. Travailler les faces d'une pièce de bois, pour qu'elles fassent entre elles un angle plan plus fermé qu'un angle droit. Ce travail fait, on la dit dégraissée.

DÉGRAT, s. m. Expression dont se servent les marins, pêcheurs de morue, à Terre-Neuve. Quand un bateau est sorti du hâvre pour aller pêcher, ils disent qu'il est en dégrat. C'est le lieu en dehors du hâvre où l'on envoie au devant de la morue.

DEGRÉ DU GLOBE, s. m. C'est la base de la lieue marine. La longueur du degré d'un grand cercle, répond à 57,000 toises (nombre rond) qui, étant divisées en 20 parties ou lieues (chaque degré vaut vingt lieues), donnent 2,850 toises pour la longueur de la lieue marine, dont le tiers, 950 toises,

à une minute du degré; c'est notre tiers de lieue marine que les Anglais
it mille. — Les Hollandais ne comptant que 10 lieues au degré ont
ie marine d'un peu plus de 3,800 toises.

RÉAGE, s. m. (Peu usité, ainsi que dégréement.) C'est l'état d'un
t dépouillé d'une partie de son gréement, soit dans une tempête ou
at, tels que mâts, vergues, voiles et manœuvres cassées, coupées.

RÉÉ, ÉÉE, part. Un bâtiment peut être dégréé dans un combat par
s boulets qui ont coupé une partie de son gréement, ses voiles, ver-
c. Il peut l'être aussi par le mauvais tems qu'il a éprouvé. Il est dégréé
es mâts sont dégarnis de leur gréement. Il n'est dégréé qu'en partie,
n'en est pas tout-à-fait dégarni.

RÉER, v. a. Action d'ôter le gréement à un bâtiment. On dit, on va le
, on est à le dégréer. On le dégrée entièrement, quand on le désarme
l'on veut visiter, réparer tout son gréement.

ROSSIR, v. a. C'est tailler une pièce de bois quelconque, pour l'ap-
de la forme qu'elle doit avoir, c'est-à-dire des dimensions du gabarit.
arer avec la hache : on la finit avec l'herminette.

LER (SE). Un bâtiment qui s'est halé de l'avant et qui se retire par
se quelconque, se déhale. C'est aussi le haler dehors d'un port, etc.,
amarres élongées. Au figuré, déhaler, sortir d'embarras, d'une mauvaise
. Ce mot a encore d'autre acception dans la marine.

ORS, adv. Un bâtiment va mettre dehors, quand il se dispose à sortir
ou de la rade, étant en pleine mer, il est dehors; il met dehors, lors-
t route pour sortir; quand il rentre, il vient de dehors. La mer est
lehors, le vent est de telle partie dehors. Une voile est dehors lors-
st déferlée, orientée. On dit, *mettre toutes voiles dehors*, c'est-à-
déployer au vent. — Le bau se mesure de dehors en dehors des mem-
ter dehors des objets quelconques, c'est les jeter du bâtiment dans la

UGER, v. n. Se dit d'un bâtiment qui touche sur un fond. C'est l'état
qui, n'ayant pas assez d'eau pour rester à flot, est démergé : on le dit
de tant de pieds, de tant de virures.

OUER, v. n. (Vieux.) En parlant d'une girouette, d'un guidon ou autre
lottant à la tête des mâts, qui tourne, voltige au gré du vent. On dit
efois qu'il déjoue.

ABRÉ, ÉE, part. Un bâtiment qui, après un coup de vent ou un
, a des mâts et vergues rompus ou coupés, des voiles déchirées ou
, etc., est dit être délabré.

ACER, v. a. Retirer la passeresse qui servait à lacer momentanément
rtion de voile supplémentaire à la ralingue du fond d'une voile très
ée, dans certains navires du commerce.

AISSEMENT, s. m. Dans le commerce, le délaissement consiste à

abandonner aux assureurs un navire ou des marchandises qu'ils sont obligés de payer d'après leur valeur stipulée dans le contrat d'assurance : on leur dénonce, par acte, la perte d'un bâtiment assuré.

DÉLARDER, v. a. C'est rabattre en chanfrain les arrêts d'une pièce de bois. On dit délarder les arretiers, quand on les abat simplement; si on les abat en creusant, c'est délarder en creux.

DÉLESTAGE, s. m. Travail de mettre dehors d'un bâtiment son lest; action de délester. Il y a encore dans quelques ports un homme chargé de suivre cette opération : on l'appelle délesteur.

DÉLESTER, v a. Retirer le lest d'un bâtiment, enlever les pierres ou les gueuses de sa cale, la vider entièrement.

DÉLIAISON, s. f. Commencement de séparation dans la coque d'un bâtiment : jeu dans les pièces de bois de liaison, qui avaient été établies solidement dans sa construction. On juge bien que la déliaison parcourt plusieurs degrés.

DÉLIÉ, ÉE, adj. Un bâtiment a des pièces déliées par suite du gros tems qu'il a éprouvé à la mer, d'échouage ou de vétusté. Les bouts des baux sortent de leur place, les ponts ont du jeu, les coutures s'ouvrent; les banquières et les préceintes ont perdu de leur solidité. Il convient de réparer le plus tôt possible un bâtiment trop délié.

DÉLIVRER, v. a. Hacher, enlever d'un bâtiment tout ou partie d'un bordage, d'une vaigre, pour visiter sa membrure, ou seulement changer des pièces de bois avariées. On délivre de même des alonges, des planches de pont de leur place, etc.

DÉLOT, s. m. Sorte de garniture de cuir, en forme de doigtier, qui sert à couvrir le petit doigt de la main gauche du calfat, pour le garantir du fer, lorsqu'il l'appuie sur ce doigt, en calfatant.

DÉMANCHER, v. n. Sortir de la manche, d'un bras de mer que l'on nomme la Manche, c'est l'opposé d'emmancher.

DEMANDE (à la), adv. On file d'un câble, à la demande du vent, selon l'état de la mer, pour éviter de faire chasser l'ancre qui tient un bâtiment mouillé. — Celui qui jette le loch doit filer de la ligne, à la demande du sillage, ni trop ni trop peu, pour bien mesurer le chemin. — On file une retenue, une amarre, un cordage quelconque à la demande, ou à mesure qu'il se tend plus. — Une pièce de bois est dite être à la demande quand elle se trouve formée ou travaillée pour la place qu'elle doit occuper dans la charpente d'un bâtiment. On laisse courir à sa demande un bordage quand il se rend en place sans être forcé. C'est l'étendre sur les membres dans toute sa longueur.

DÉMARRAGE, s. m. Déplacement d'un bâtiment, soit qu'on le démarre du poste qu'il occupe, ou que la force du vent où l'état de la mer lui fasse rompre ses amarres. C'est l'action de démarrer, ou l'accident d'être démarré.

DÉMARRER, v. a. Retirer les amarres d'un bâtiment pour les changer,

pour l'appareiller ou le réamarrer ailleurs. On démarre toutes les amarres tournées, arrêtées, les canons, les bosses, les embarcations, etc. C'est le commandement de démarrer tout ce qui est amarré. Il se prend aussi dans un sens neutre : le bâtiment démarre tel jour, quitte les amarres de poste.

**DÉMATEMENT**, s. m. Travail de démâter un bâtiment, action de lui enlever ses mâts, au moyen de la machine à mâter, ou avec des bigues. *Voy. pl.* F, *fig.* 33 et 36.

**DEMATAGE**, s. m. Perte accidentelle qu'un bâtiment fait de ses mâts, soit par un coup de vent, un échouage, un abordage, ou dans un combat.

**DÉMATER**, v. a. L'on démâte quelquefois les bâtimens désarmés dans les ports. — On commande d'abattre les mâts d'une embarcation.... Démate le grand mât! Démate, pour aller à l'aviron, etc. — Dans un combat, on fait tirer à démâter, en pointant sur les mâts de son ennemi. On dit : il a démâté ce bâtiment ; le vent l'a démâté.

**DÉMATER**, v. n. On dit d'un bâtiment dont les mâts ont été rompus par le mauvais tems qu'il a démâté. Il a démâté du grand mât, du mât de misaine, etc., il a démâté de tous ses mâts.

**DEMI**, **IE**, adj. Un bâtiment a quelquefois sa route entre deux airs de vent ; il gouverne alors sur le demi-quart : on commande au timonier de venir d'un demi-quart au vent ; d'arriver d'un demi-quart. — Donner une demi-bande, c'est l'action d'incliner un bâtiment consécutivement sur chacun de ses côtés, pour réparer à peu près la moitié de sa carène. — Deux pièces de bois, entaillées également dans leur épaisseur pour être réunies, sont dites être assemblées de demi à demi. — Les varangues demi-acculées sont placées entre les varangues plates et les varangues acculées. — Chacune des pièces qui doivent composer un bau, sont des demi-baus. — Une demi-clef est un nœud qu'on fait avec le bout d'un cordage sur lui-même ; il se trouve passé de manière que le cordage en raidissant souque le nœud davantage. — Un sablier qui passe pendant trente minutes, c'est l'horloge du bord, de demi-heure en demi-heure ; celui qui passe dans trente secondes est nommé demi-minute. — Demi-folle, filet plus petit que la folle, ses mailles sont aussi moins ouvertes : c'est le filet que l'on nomme butelier ou jet et picot sur les côtes de la Manche.

**DEMOISELLE**, s. f. Nom que quelques marins donnent à des chevilles de fer, appelées aussi dames, qu'on loge dans des trous de leur diamètre, sur l'arrière ou l'avant d'une embarcation, tribord et bâbord du davier : d'autres font le mot de demoiselle synonyme de liston de porte-hauban.

**DÉMOLITION**, s. f. Action de démolir un bâtiment en le dépeçant, lorsqu'il n'est plus propre à rendre aucun service ; on nomme bois de démolition tout le bois qu'on en tire.

**DÉMONTÉ, ÉE**, adj. Lorsque dans un échouage le gouvernail d'un bâtiment est sorti de ses ferrures, on dit qu'il est démonté. Dans un combat,

des canons sont démontés quand des boulets de l'ennemi les ont mis hors de service.

DÉMONTER, v. a. On démonte le gouvernail d'un bâtiment, en l'enlevant de sa place ; un canon, en le retirant de dessus son affût. — On démonte un capitaine, quand on lui ôte son commandement.

DENT, s. m. Saillie ou excédant dans une pièce de bois rendue saillante pour être réunie à une autre pièce de bois, et produire la liaison des deux, elles forment ensemble ce qu'on appelle adens couverts, si toutefois les deux adens sont bien correspondans : le nom d'adent se donne aussi à ces ouvrages en relief.

DÉPART, s. m. Le relèvement de pointes, caps ou îles qu'on fait au compas ou boussole, à bord d'un bâtiment qui prend le large, avant de perdre la terre de vue, donne la latitude et la longitude du point de départ, sur une carte réduite au point où on a fait cadrer ce relèvement. Le départ compte cependant de l'instant de l'appareillage, mais on ne commence à estimer la route que du point de départ.

DÉPARTEMENT, s. m. On donne ce nom, dans la marine militaire, aux grands ports, tels que Brest, Toulon, Rochefort, Cherbourg et Lorient, où doivent résider et faire un service les officiers militaires et civils entretenus par l'État, sous les ordres de leurs chefs respectifs : les ports environnans dépendent de ces cinq chefs-lieux. *Voy.* Préfecture. — On dit le département de la marine, les départemens maritimes. Les officiers sont divisés par département, en raison des besoins du service, et ils ne peuvent en changer sans une autorisation du ministre : donc les uns résident à Brest, d'autres à Toulon, etc. Les officiers généraux seuls ont la liberté de se fixer où bon leur plaît (tant qu'ils ne sont pas en service), en informant le ministre du lieu qu'ils ont choisi pour leur résidence.

DÉPASSER, v. a. On dépasse un bâtiment sous voile, quand on le gagne de vitesse, et qu'on le devance. — On dépasse la tournevire en la changeant de bord; une manœuvre de sa poulie, de son conduit, un garant de palan, une guinderesse, etc. — Dépasser les câbles, c'est faire sortir le bout de celui d'affourche (ordinairement à bâbord) par son écubier, pour défaire les tours que les deux câbles ont faits ensemble, par l'évitage du bâtiment dans un sens au lieu de l'autre : on reprend ensuite le tour de bitte avec le câble dégagé. — Dépasser un mât de hune, un mât de perroquet ou de cacatois, c'est le faire descendre jusqu'à dépasser sa tête du chouquet et des barres où était son pied étant guindé. — On dit qu'un bâtiment a dépassé le lit du vent, lorsque son avant, par un mouvement de rotation, commandé ou involontaire, sur tribord ou bâbord de la direction du vent, l'a dépassé d'un quart ou deux : dans ce cas il est masqué un moment, si le vent donne sur ses voiles d'un bord ou de l'autre.

DÉPECER, v. a. *Syn.* de démolir; séparer toutes les parties d'un vieux bâtiment; le mettre en pièces, lorsqu'il ne peut plus servir à rien.

**DÉPENDANT** (en) adv. en dépendant se dit d'un bâtiment sous voile qui ait porter par degrés, en courbant graduellement sa route, pour arriver à la encontre d'un autre bâtiment ou lui couper le chemin, ou pour passer sous le ent d'un île, etc. C'est arriver en dépendant. On dit d'un bâtiment: il vient n dépendant, il porte en dépendant, il gouverne en dépendant.

**DÉPENDRE**, v. n. Le vent dépend de tribord ou de bâbord, du travers, de a hanche, etc., selon qu'il souffle d'un bord ou de l'autre du bâtiment. — On it aussi que le vent dépend, qu'il prend un peu du nord ou du sud, lorsqu'il oufle à un demi-quart ou à un quart, de l'est ou de l'ouest, vers le nord ou ers le sud.

**DÉPENSIER**, s. m. Autrefois *syn.* de maître-valet; c'est aujourd'hui le disributeur des vivres.

**DÉPLACEMENT**, s. m. S'entend de la place qu'occupe dans l'eau toute la arène d'un bâtiment: le poids du volume d'eau déplacé est égal à celui du âtiment en totalité : ce déplacement augmente avec le chargement. Celui d'un aisseau de 74 est évalué à trois mille tonneaux.

**DÉPLANTER**, v. a. Arracher du fond de la mer la pate d'une ancre mouilée sur de la vase, du sable, ou l'un et l'autre. La difficulté de déplanter une ncre, au moyen de son câble ou de son orin, est d'autant plus grande, que la enue est plus forte; le bec est aussi quelquefois engagé entre des rochers, ce qui la rend très difficile à déplanter. *Voy.* Déraper et Marguerite.

**DÉPLOYER**, v. n. Brisement de la mer élevée en vagues lorsqu'elle rencontre un objet, tel qu'un rocher, un bâtiment: son choc est plus ou moins fort, selon la force du vent qui l'agite : elle se déploie par dessus les rochers, autour d'un bâtiment, etc. — On dit quelquefois que les voiles sont déployées quand elles sont dérabantées et sur leurs cargues. — On déploie un pavillon qui était en berne, lorsqu'on le développe entièrement au vent.

**DÉPOT**, s. m. La marine a un dépôt, à Paris, sous la direction d'un viceamiral, où sont construits les cartes et plans, etc. Les chartes et archives de la marine et des colonies qui se trouvent encore à Versailles, faisaient partie de ce dépôt.

**DÉPRÉDER**, v. a. Mot qu'on trouve dans les anciennes ordonnances de la marine, qui signifie piller avec dégât. On dit: effets déprédés, choses déprédées.

**DÉPRESSION**, s. f. Abaissement de l'horizon visuel au-dessous de l'horizon de la mer, par rapport à un observateur plus ou moins élevé au-dessus de son niveau: on diminue toujours la hauteur observée des astres, en raison de l'élévation du bâtiment, à l'endroit d'où on l'a observé. En un mot, la dépression de l'horizon est l'abaissement de l'horizon visuel au-dessous de l'horizon vrai.

**DÉRADER**, v. n. C'est être forcé de sortir d'une rade, de quitter un mouillage en traînant ses ancres, ou en les abandonnant malgré soi, par un vent

violent et des courans qui portent au large. Un bâtiment qui a déradé est quelquefois écarté, se trouve en mer, manquant de beaucoup d'objets nécessaires.

DÉRALINGUER, v. n. et a. Déchirure d'une voile le long de ses ralingues, occasionée par la force du vent ou par vétusté; on déralingue une voile, soit pour la réparer, soit pour changer sa ralingue; une voile est déralinguée quand elle n'a plus de ralingue, que la toile est séparée du cordage qui l'entoure.

DERAPE, ÉE, part. C'est lorsqu'une ancre mouillée est détachée du fond, soit entraînée par le bâtiment ou levée en virant sur son câble, elle est dérapée. On dit nous sommes dérapés. Pour appareiller il faut que la dernière ancre soit dérapée.

DÉRAPER, v. n. L'ancre d'un bâtiment sur laquelle on vire est dérapée, quand elle quitte le fond, qu'elle est détachée du sol. L'ancre dérape quelquefois par un gros tems; elle laboure le fond si la tenue n'est pas bonne.

DÉRIVANT, part. a. Un bâtiment qui se laisse aller au courant d'une rivière, et par l'effet du flot ou du jusant, va en dérivant. On dit : nous descendions la rivière, en dérivant comme le courant, c'est dire par son effet et dans sa direction.

DÉRIVE, s. f. Déviation de la route d'un bâtiment, occasionée par l'action du vent sur les voiles, quand elles sont orientées au plus près : tous les bâtimens, en allant de l'avant, sont jetés, dans ce cas, un peu de côté; celui qui acquiert plus de vitesse, sous une voilure égale, dérive moins qu'un autre, et lorsque le sillage atteint sept ou huit nœuds (quoiqu'au plus près) on n'estime plus de dérive. L'angle entre la quille d'un bâtiment et la direction de sa route, est estimé en degrés, de l'arrière, par la trace des eaux parcourues. *Voy.* Houache. — On dit que l'on va en dérive, quand une grosse mer ou un courant réuni à un vent qui empêche d'avoir beaucoup de voile dehors, de porter en route et vous en écarte, vous jette sous le vent, vous fait perdre à chaque bordée. Il y a de la dérive; il n'y a pas de dérive; la dérive corrige la variation, quand elle est égale à la W, et en sens opposé.—Il y a de la dérive, c'est exprimer la position d'un bâtiment louvoyant à quelques lieues, au vent d'une côte, c'est-à-dire que la distance à la terre offre un grand espace de dérive : on est sans inquiétude de danger. On dit que la dérive vaut la route lorsqu'étant forcé de mettre à la cape, un bâtiment dérive dans la direction de la route qu'il aurait à suivre.

DÉRIVE (en), adv. Un objet quelconque flottant, qui est entraîné par les courans ou abandonné sans direction, est dit aller en dérive, être en dérive; c'est laisser aller au gré du vent ou d'un courant. Un bâtiment est en dérive, lorsqu'il s'affale, tombe sous le vent, qu'il manque le mouillage. — Sur la Méditerranée, on dit qu'un bâtiment va à la ronce, quand il va, qu'il tombe en dérive.

DÉRIVER, v. a. C'est avoir de la dérive. Un bâtiment dérive plus ou moins,

ant au plus près du vent, selon sa construction, l'état de la mer, et la voire qu'il a dehors : on dit qu'il dérive de tant de degrés, de tant de quarts : ant à la cape, par une grosse mer, il dérive beaucoup.—On se laisse dériver ec le courant d'une rivière, lorsque sa largeur ne permet pas de courir des rds. Il y a des circonstances où l'on se fait dériver, en serrant bien le vent as peu de voilure.

**DÉRIVES** ou **DRIVES**, s. f. pl. Espèces d'ailes en forme de semelles, faites ec deux épaisseurs de planche, unies ensemble à angle droit, que les bâtims à plates varangues portent, étant au plus près, une de chaque bord, rs le milieu de leur longueur, pour, en augmentant la résistance latérale du uide, diminuer la dérive; pour cela on laisse tomber presque perpendiculaiment celle de dessous le vent, tenant depuis la flottaison (à une forte chelle, sur laquelle elles sont fixées à la préceinte) jusqu'au dessous de la quille; les ont en longueur une fois et démie le creux du bâtiment : la moitié du eux en largeur, au bout le plus bas, et le tiers seulement depuis le milieu et diminuant jusqu'au bout le plus élevé. *Voy. pl.* E, *fig.* 36.

**DÉROBER**, v. a. On dit quelquefois qu'une terre élevée, dont un bâtiment sse très près, sous le vent, lui dérobe le vent : une voile qui en abreye une tre, lui dérobe aussi le vent. Tel bâtiment, tel cap, nous dérobe ou nous che le vent.

**DÉSAFFOURCHER**, v. a. Lever une des deux ancres qui tenaient le bâtient affourché dans un mouillage quelconque. L'ancre levée se prend au bosir du bord où elle était mouillée. Le bâtiment ainsi désaffourché n'a plus 'une ancre dehors.

**DÉSAMARRER**, v. a. Opposé d'amarrer. On s'en sert peu. *Voy.* Démarrer.

**DÉSANCRER**, v. a. Relever l'ancre du fond de l'eau. (Vieux.)

**DÉSARMEMENT**, s. m. Opération de dégréer, débarquer, porter à terre, ter d'un bâtiment tout ce qui avait servi à son armement; le gréement, les oiles, les câbles, etc., etc., en magasin, l'artillerie et les ancres sur les quais : our cela on le rentre dans un port; on lui laisse ordinairement du lest et ses as mâts; pendant ce travail, il est en désarmement; étant fini, il est désarmé, son équipage en est congédié.

**DÉSARMER**, v. a. Faire le désarmement d'un bâtiment, d'une division, l'une armée, c'est lui prendre et débarquer tout ce qui avait servi à l'armer, compris son équipage.—Oter le boulet ou la mitraille d'un canon, c'est le désarmer.—Rentrer des avirons dans un canot, les retirer de dessus le bord, c'est les désarmer.

**DÉSARMER**, v. n. Un homme, un équipage, vient de désarmer, quand il a quitté le bâtiment, qu'il est congédié, ou seulement débarqué de tel bâtiment.

**DÉSARRIMER**, v. a. Défaire l'arrimage établi dans la cale d'un bâtiment, soit pour le changer, pour le mieux faire, en nettoyer le fond, ou le désarmer.

Si des objets sont dérangés d'un mauvais arrimage, par de grands mouvemens du bâtiment, occasionés par l'agitation que cause la mer sur ce qui était mal arimé, on dit, dans ce cas, telle chose est désarrimée.

**DÉSARROI**, s. m. Arrimage, chargement mal fait, objets placés sans ordre. Tout est en désarroi, le bâtiment n'est point disposé à mettre sous voiles, à recevoir telle ou telle chose. Il y a trop de désarroi à bord, c'est un désarroi complet.

**DESCENDANT**, s. m. C'est l'effet du jusant, dans les rivières, qui fait descendre les eaux vers la mer. Le jusant diffère de descendant en ce qu'il rend mieux la retraite de la mer, des baies, des côtes, de ses rivages. On dit: à la marée descendante, telle chose sera faite.

**DESCENDRE**, v. n. Faire suivre à un bâtiment le cours d'une rivière qui le porte sur une rade ou en mer. — Lorsque le jusant a commencé, on dit que la mer descend. Elle continue à descendre jusqu'au retour du flot (pendant 6 h. 12'). — On descend à terre au moyen des embarcations qui vous prennent le long du bord, lorsque vous descendez d'un bâtiment.

**DESCENTE**, s. f. Action de guerre. Aborder une côte ennemie pour y jeter des hommes armés; c'est faire une descente; on a fait la descente; on a manqué la descente; des bâtimens armés protégent la descente.

**DÉSÉCHOUER**, v. a. Remettre un bâtiment à flot, le retirer d'une place quelconque où il s'était échoué. Plusieurs marins disent raflouer, ce qui signifie également remettre à flot.

**DÉSEMPARÉ, ÉE**, part. Des événemens quelconques peuvent rendre un bâtiment plus ou moins désemparé, selon les pertes qu'il peut faire des mâts, vergues et manœuvres coupés ou cassés. On dit de ce bâtiment; qu'il est désemparé de tel et tel objet; qu'il a perdu ses mâts, ses voiles, etc.

**DÉSEMPARER**, v. a. Détruire en partie les mâts, les voiles, les manœuvres d'un bâtiment ennemi. Il a été désemparé de telle vergue, de telle manœuvre, de son gouvernail, etc., dans un combat, par le mauvais temps, par abordage ou échouage.

**DÉSENVERGUER**, v. a. Oter les voiles des vergues où elles avaient été enverguées; peu usité. *Voy.* Déverguer.

**DÉSERTEUR**, s. m. Un matelot ou tout autre individu faisant partie de l'équipage d'un bâtiment, qui s'absente du bord sans permission, et n'y rentre pas avant l'expiration du troisième jour, est censé déserteur. Après ce terme il est apostillé sur le rôle d'équipage, dénoncé et poursuivi comme tel.

**DÉSERTION**, s. f. Abandon que fait de son bâtiment un homme classé ou engagé dans un équipage. S'il est arrêté, il est puni comme coupable de désertion.

**DESSUS**, adv. Un bâtiment est vent dessus, vent dedans, quand les voiles sont brassées pour que le vent donne sur le devant de l'une et sur le derrière de l'autre; ce qui a lieu quand les deux phares sont brassés à contre. On a le

ent dessus les voiles quand il vient de l'avant, et que l'on est masqué, coiffé. ln bâtiment en panne a le vent sur un hunier, et le vent dans l'autre; 'est-à-dire que le premier hunier est sur le mât, et que l'autre reçoit le vent ar sa face postérieure. *Voy. pl.* B, *fig.* 7. Ainsi donc dans ce cas on distingue s deux faces d'une voile par dessus et dedans.

**DESTINATION**, s. f. Se dit d'une croisière, d'une campagne, d'une mis-on quelconque dont un officier commandant est chargé. Un bâtiment, une ivision, une escadre a telle ou telle destination; c'est l'endroit où elle va, et our lequel elle est expédiée. On escorte, on accompagne des bâtimens squ'à leur destination. C'est aussi la répartition des matelots, des ouvriers, ans les bâtimens, chantiers et ateliers.

**DÉTACHEMENT**, s. m. On emploie quelquefois ce mot pour désigner des âtimens de guerre détachés d'une armée ou escadre sous le commandement 'un seul, pour observer l'ennemi ou indiquer sa position; soit pour une ex-édition quelconque. On fait aussi des détachemens d'embarcations armées our mettre du monde à terre, pour enlever des bâtimens à l'ennemi, etc.

**DÉTACHER**, v. a. Expédier un ou plusieurs bâtimens d'une armée ou es-adre, pour une cause quelconque.—On détache aussi des officiers, des soldats des matelots.

**DÉTAIL**, s. m. Le second d'un grand bâtiment (*Voy.* Second) est l'officier iargé du détail général, concernant les réceptions, la conservation, les con-ommations, les remplacemens, etc., des objets de toute espèce, de l'arrimage, u gréement, des munitions de guerre et de bouche; il est aussi chargé de la olice à bord et des punitions correctionnelles. Attributions du lieutenant en ied, sous Louis XVI, à bord des bâtimens de guerre. Sur les vaisseaux et égates, les différens détails sont répartis entre les quatre ou cinq premiers fficiers qui suivent le second, pour la surveillance sur les maîtres chargés.

**DÉTALER**, v. n. C'est une manière de dire qu'un bâtiment est fin voilier, u'il acquiert une grande vitesse de marche. Il détale bien, c'est-à-dire il gagne ilement un grand sillage.

**DÉTALINGUER**, v. a. Défaire l'étalingure d'un câble, le démarrer et en épasser le bout de la cigale d'une ancre.

**DÉTAPER**, v. a. Retirer les tapes de liége qui ferment la bouche des ca-ons; ce que l'on a toujours l'attention de faire avant de tirer. C'est à l'exer-ice le premier commandement : détapez et démarrez vos canons !

**DÉTREMPEUR**, s. m. C'est un garçon de cuisine qui est chargé de laver t mettre à dessaler les rations de viande et de poisson de campagne, et cela lus généralement à bord des bâtimens du Nord.

**DÉTRESSE**, s. f. (Signal de détresse.) C'est généralement par son pavil-on de poupe en berne, appuyé de coups de canon, qu'un bâtiment annonce a mauvaise position et qu'il demande du secours: ce signe de détresse est commun à toutes les nations.

**DÉTROIT**, s. m. Passage, bras de mer entre deux terres resserrées; lieu communément étroit où un bâtiment passe quelquefois difficilement, en raison de plus ou moins d'inégalité de fond et de sa longueur, pour communiquer d'une mer dans une autre. On connaît une quantité de détroits; les uns sans danger, d'autres ayant divers écueils qui en rendent la navigation plus pénible. — Détroit, ancre de détroit, *Voy.* Galère (en).

**DÉVALE**, v. a. Commandement impératif adressé de dessus le pont, à un matelot à la tête des mâts lorsqu'on veut qu'il descende promptement: dévale en bas! dévale en double!

**DÉVALER**, v. n. Ancien mot de la langue commune conservé dans la marine, employé très souvent à bord d'un bâtiment par les officiers mariniers pour faire descendre un matelot de la tête des mâts sur le pont. Dévaler, c'est descendre très vite.

**DEVANT**, prép. Se dit d'un bâtiment qui reçoit le vent sur ses voiles, en le prenant de devant; il est vent devant, soit que par la manœuvre, il vire vent devant, ou qu'il soit masqué par le vent qui saute de l'avant ou par la faute du timonier. *Voy.* Chapelle. On distingue cependant la manœuvre pour virer de bord en disant avoir donné vent devant, du cas où c'est le vent qui a masqué. De même si le bâtiment vire par la faute du timonier, on dit qu'il a pris vent devant. — Un matelot est devant quand il est sur l'avant du bâtiment, sur le gaillard d'avant. — On dit: un navire devant nous!

**DÉVENTER**, v. a. Une voile que l'on brasse en ralingue ou plutôt qui est abreyée par une autre, est dite être déventée; en parlant du bâtiment, nous sommes déventés: toutes les voiles sont quelquefois déventées par l'abri d'un autre bâtiment plus grand ou par une terre élevée qu'on a beaucoup approchée. Une voile déventée n'a pas le vent dedans; elle ne porte pas, elle bat.

**DÉVERGUER**, v. a. Démarrer les rabans de faix ou d'envergure, qui tenaient une voile à sa vergue; séparer la voile de sa vergue, soit pour la réparer, la changer, ou au désarmement d'un bâtiment. On dit même déverguer les voiles latines, quoiqu'elles soient sur des drailles ou antennes.

**DEVERS**, s. m. C'est la gauche d'une pièce; travailler, dans un chantier, une pièce de bois en onglet, c'est lui donner du devers; la mettre d'équerrage sur deux faces avec toute sa largeur. Marquer le bois selon son devers, c'est suivant son gauchissement, sa pente. Un bois qui a pris du gauche est une pièce deversée.

**DÉVIGOGNER**, v. n. Les marins entendent par ce mot, gauchir, se déformer, s'ajuster de travers; la chose ne vaut rien, n'est pas propre à servir, elle est déjetée de sa place; elle est faussée, toute dévigognée. (Un peu trivial.)

**DÉVIRAGE**, s. m. On donne ce nom, dans les chantiers de construction aux bordages de l'arrière et de l'avant, sous les fesses et les joues d'un bât

ment : une des faces de la pièce qui forme un de ses bordages, n'a pas tous ses points dans un seul plan, c'est-à-dire que les cans supérieurs et inférieurs des bordages sont conduits de manière à se trouver partout perpendiculaires à la surface extrêmement courbe de cette partie de la membrure.

**DÉVIRE.** Commandement impératif de dévirer le cabestan, c'est-à-dire de cesser de le faire agir, en le détournant dans le sens opposé à celui qu'il avait en agissant sur la tournevire ou autres cordages. *Voy.* Choquer.

**DÉVIRER**, v. a. Détourner un cabestan ou un guindeau, pour donner du moù dans la tournevire, ou autre cordage qu'on y avait raidi en virant dessus. On dévire une manœuvre courante en la détournant par un bout pour défaire les coques. *Voy.* ce mot. — Dans les chantiers, on dévire des pièces de bois pour les travailler, les visiter.

**DEVIS**, s. m. Détail écrit des dimensions de toutes les parties d'un bâtiment, et de ce qu'il coûtera à construire, à mâter, à gréer, etc. On fait de même des devis, par estimation, pour les radoubs et refontes. — C'est aussi en remplissant un devis, qu'au retour d'une campagne, le capitaine fait connaître les bonnes ou mauvaises qualités de son bâtiment, par des observations sur sa mâture, sa voilure, son arrimage, ses liaisons, etc., et les changemens ou les réparations qu'il jugerait convenable d'y faire. Cette feuille de devis, que chaque capitaine des bâtimens du roi reçoit avant son départ, est toute disposée par articles et par colonnes ; il la remet, à son retour au port, au major général de la marine, apostillée de ses observations sur les bonnes et les mauvaises qualités du bâtiment qu'il sort de commander.

**DÉVOIEMENT**, s. m. Dans un bâtiment, c'est la position de certains couples dont le plan des branches n'est pas perpendiculaire à la quille. Le dévoiement leur ôte le parallélisme avec les couples de levée : tels sont les estains dans l'arcasse, et quelques autres couples de l'avant.

**DÉVOYER**, v. a. S'écarter d'une direction donnée. Un couple, dans un bâtiment en construction, est dit être dévoyé, lorsque la quille n'est pas perpendiculaire au plan de ses branches, ou que le plan du contour de ce couple fait un angle avec le plan des autres couples de levée.

**DIABLE**, s. m. (Triquebale.) Sorte de train très fort, n'ayant qu'un essieu sur deux grandes roues, servant dans les ports à transporter des canons et des pièces de bois de grandes dimensions, que l'on suspend au milieu. L'on traîne (par des hommes ou des bœufs) ce diable au moyen de gros cordages frappés sur une longue flèche ou aiguille. Toute la machine est d'une grande solidité.

**DIABLON**, s. m. Dans quelques ports d'armement on donne ce nom à la petite voile qui dans les grands bâtimens est au dessus du diablotin; elle se hisse sur l'étai du mât de perruche et porte plus généralement le nom de voile d'étai de perruche.

**DIABLOTIN**, s. m. Les marins donnent improprement ce nom à la voile

d'étai du perroquet de fougue ou mât de hune d'artimon. Sa ralingue d'en avant est sur l'arrière et parallèle au grand mât; son point d'amure est à la jonction du grand mât et de la corne du foc ou voile d'étai d'artimon, et son point de draille au dessus des jottereaux. *Voy. pl.* D, *fig.* 1. *o.*

DIAMANT, s. m. C'est la jonction des deux bras d'une ancre avec la verge. Autrement, le diamant d'une ancre est le point extrême du gros bout de sa verge. *Voy. pl.* D, *fig.* 8, *a.* On nomme aussi diamant, dans une pince à canon, l'extrémité opposée aux adens.

DIANE, s. f. Bruit de caisse, à bord des grands bâtimens de guerre. On bat la diane au point du jour, pendant environ un quart d'heure, on tire ensuite un coup de canon, tant à l'avant-garde des ports militaires, avant d'en ouvrir l'entrée, qu'en rade à bord du bâtiment commandant. Après le coup de canon de diane, on ne demande plus le mot d'ordre aux embarcations, et elles naviguent sans être hélées. On dit le coup de canon de diane.

DICTIONNAIRE universel ou code de signaux à l'usage des bâtimens de toutes les nations. On y a joint un chiffre pour la correspondance secrète (*ouvrage de M. Luscomb*) en usage sur mer, depuis 1820. C'est une espèce de télégraphe universel *que les marins devraient à M. Paul de Lamanon, capitaine de frégate, s'il avait vécu assez de tems pour l'achever. Il avait très avancé ce dictionnaire pendant ma campagne du* Foudroyant *de* 1806 *et* 1807, *où il servait en qualité de chef d'état-major de l'escadre.*

DIFFÉRENCE, s. f. Le tirant d'eau d'un bâtiment, plus grand de l'arrière que de l'avant de 18, 20, 22 et jusqu'à 28 pouces (et plus, à certains petits bâtimens), est ce qu'on nomme la différence. Elle est encore plus grande quand le bâtiment est lège et désarmé. Un bâtiment étant ainsi construit pour naviguer avec tant de différence dans son tirant d'eau entre l'avant et l'arrière, lorsque les marques ou le piétage, sur l'étrave et l'étambot, indiquent la différence sous laquelle il doit naviguer, on dit : il est à sa différence. *Il serait à désirer que nos bâtimens fussent construits pour naviguer sans différence; autrement il faudrait avoir les mâts penchés sur l'arrière, afin de les tenir perpendiculaires à la quille, chose qui ne serait pas sans danger pour les grands bâtimens. On doit remarquer aussi que l'arrière du bâtiment plus plongé dans l'eau que l'avant empêche les eaux qui peuvent pénétrer dans la cale, en arrière du centre de la longueur, de se rendre au pied des pompes; elle séjourne et se corrompt sous les soutes de l'arrière.* — Différence à la mer, entre l'estime et l'observée : c'est-à-dire que le chemin et la route de l'estime ne donnent pas, lorsqu'on fait son point, la même latitude et longitude d'arrivée que les observations. La différence est nord, si le bâtiment est au sud de son estime, étant dans l'hémisphère nord; c'est le contraire, étant au sud de l'équateur. On appelle différence en latitude et différence en longitude, le changement qu'un bâtiment fait en route toutes les 24 heures. La latitude et la longitude se trouvent augmentées ou diminuées depuis la veille, du che-

min réduit qu'a fait le bâtiment vers le nord ou le sud, vers l'est ou vers l'ouest. Le point du globe où il est arrivé est différent de celui du midi précédent.

**DIFFÉRENCIOMÈTRE**, s. m. Instrument d'une invention très ingénieuse, imaginé pour donner le tirant d'eau d'un bâtiment étant à la mer. Sorte de siphon composé de deux tubes en cuivre ou en plomb, contenant l'eau; ils sont fixés perpendiculairement dans l'intérieur (le pied portant sur une plate-forme établie au niveau de la ligne d'eau, *le bâtiment lège*), *aux deux extrémités de l'arrière et de l'avant;* l'eau de la mer s'y introduit par un petit conduit en plomb *qui doit être placé en serpenteau*, depuis le bord où il y a un robinet, jusqu'au pied du tube où un autre robinet sert à le décharger, à le vider dans la cale, après l'opération; un flotteur (espèce de chopine en fer blanc) s'élève dans le tube, au niveau de la flottaison du bâtiment, et marque, sur une règle divisée, supportée par ce flotteur et soudée à l'embouchure, le tirant d'eau avec exactitude. On a l'attention, quand la mer est grosse, qu'elle cause de grands tangages, et que le flotteur est monté à son niveau, de fermer le robinet dans le bord à moitié ou au tiers; dans ce cas, le mouvement du flotteur dans le tube devient insensible et le tirant d'eau est pris avec précision; ce qui fait que le bâtiment peut être tenu dans sa meilleure assiette, c'est-à-dire dans la seule position pour laquelle il est conformé, et dans laquelle il montre plus de qualités ou moins de défauts. *Voy.* Assiette.

**DIGON**, s. m. On distingue plus généralement sous le nom de flèche ou aiguille les pièces de bois qui composent l'éperon d'un grand bâtiment, en avant de l'étrave et au dessus de la gorgère. Le digon était, il y a encore peu d'années, un assemblage monstrueux de plusieurs pièces de bois qui augmentaient la longueur de la gorgère, à sa partie supérieure; il avait par le bas, près des dauphins, peu de saillie. — Les pêcheurs donnent aussi le nom de digon à un morceau de fer barbelé et terminé par un demi-dard, portant un long manche; ils s'en servent pour piquer, darder certains poissons.

**DIGUE**, s. f. Élévation de terre prolongée, formée contre la mer; garantie des gros tems du large par des pierres, des pieux et des fascines. La digue ou jetée reçoit la mer par le travers, le môle lui présente à peu près le bout. Une digue peut être considérée comme une énorme chaussée. Celles de la Hollande sont des chaussées en terre, renforcées par des pierres et des pieux du côté du large.

**DIMANCHE**, s. m. Palan portatif, nommé aussi palan volant, mais plus ordinairement palan de dimanche; il est le plus petit dont on fasse usage dans les grands bâtimens. — C'est aussi une lacune, une place que les barbouilleurs laissent vide. On dit: il y a des dimanches, il faut repasser de la peinture ou le pinceau.

**DIMENSION**, s. f. C'est l'étendue d'un corps mesurable en longueur, en largeur et profondeur. En parlant des principales dimensions d'un bâtiment, on dit du constructeur, qu'il a bien pris ses dimensions; il a donné de belles dimensions, de fortes dimensions.

DIMINUER, v. a. Carguer, amener ou serrer une partie des voiles qui sont dehors, pour diminuer le sillage du bâtiment. Ordre de diminuer de voile par un signal; diminuer de voile pour se maintenir à son poste. On diminue aussi de voile à l'approche d'un grain, près d'une terre qu'on cherche; on diminue souvent de voile à l'approche de la nuit: c'est ce qu'on appelle régler la voilure pour la nuit.

DINGA, s. f. Ancienne barque particulière à la côte de Malabar: elle a beaucoup d'élancement et de quête; sa quille est courbée comme celle de certains navires du Nil. Un mât, incliné sur l'avant, porte une voile à antenne. *Voy. pl.* B, *fig.* 18.

DINGUY, s. m. Petite embarcation du Gange; canot qui sert à Calcutta et Chandernagor, aux passagers ou promeneurs, sur le bord du fleuve: il a un tendelet sur l'arrière, d'une forme demi-circulaire, quatre Indiens le conduisent.

DIRECTEUR, s. m. Qualité que l'on donne, dans les ports du roi, à l'officier supérieur qui est chargé d'une direction; telle que celle des constructions, des mouvemens du port, de l'artillerie. Les chefs de division du ministère de la marine portent aujourd'hui le titre de directeurs. Ils ont les uns et les autres des sous-directeurs sous leurs ordres. La direction générale de chaque grand port, qui était confiée, par l'ordonnance de 1776, à un officier général du corps de la marine (il avait sous lui des capitaines de vaisseaux, des lieutenans, des enseignes et élèves), n'est pas encore rétablie en 1831; de même que la direction générale des ports et arsenaux, place qu'occupait un capitaine de vaisseau auprès du ministre de la marine. Voir l'ordonnance de 1776.

DIRECTION, s. f. Il y en a plusieurs dans un port militaire. Celle des constructions a dans ses attributions les chantiers, les forges, la voilerie, le calfatage, etc. La direction du port a les mouvemens des bâtimens, leur lestage et delestage; l'atelier de la garniture, celui des pompes, etc. Celle de l'artillerie a pour objet tous les travaux relatifs à ce service. Celle des vivres est chargée de tout ce qui concerne les munitions de bouche. — Les bureaux du ministère de la marine sont divisés en quatre directions principales. — On dit que le vent vient de telle direction; que la marée, le courant portent dans telle ou telle direction.

DISCIPLINE, s. f. Lois, réglemens établis pour chaque profession. La discipline militaire est indispensable aux succès des opérations. La bonne discipline d'un corps, d'une armée, fait obtenir la victoire sur la force et le nombre. C'est à la marine surtout qu'une discipline sévère doit être appliquée.

DISPERSER, v. a. Diviser, séparer des bâtimens d'une escadre, d'un convoi; après une affaire les deux escadres endommagées peuvent être en désordre. On met de même le désordre dans un convoi en le dispersant. Des

bâtimens sont dispersés, soit par une chasse ou par un coup de vent, qui les obligent à prendre des allures différentes.

**DISPUTER** le vent, v. a. Manœuvrer au plus près du vent en courant des bordées, pour le gagner sur un ennemi ou sur d'autres bâtimens : disputer le vent, faire son possible pour l'obtenir, c'est-à-dire passer au vent, s'élever plus qu'un autre vers le lit du vent, qu'il dispute lui-même de gagner en louvoyant aussi, manœuvre qui exige une adresse dirigée par l'expérience, et un sens droit, particulièrement entre deux armées.

**DISTANCE**, s. f. Intervalle entre deux ou plusieurs bâtimens qui marchent en ligne, et celui des colonnes qui séparent les lignes. En escadre ou armée, on conserve les distances, on augmente les distances, on diminue les distances; on ménage les distances lorsque l'espace est borné par des terres ou l'ennemi. — Les distances du point où se trouve un bâtiment à la mer, d'un cap, d'une île, d'un lieu de relâche quelconque, s'expriment en lieues ou milles, avec la direction ou l'air de vent qu'il faut suivre pour y arriver. Elles s'estiment par encablures, étant au mouillage et le long d'une côte.—On se tient à une bonne distance de la côte pour la nuit, à une petite distance, à une distance de tant de milles. — La distance d'un bâtiment à un autre, qu'on découvre en mer, se mesure avec un instrument à réflexion par l'ouverture de l'angle que forme la hauteur de sa mâture sur l'œil de l'observateur, en établissant que les bâtimens jugés d'un même rang ont des mâtures également élevées au dessus du niveau de la mer. — En pilotage, la distance est le chemin parcouru dans les vingt-quatre heures. En astronomie nautique, on mesure la distance du soleil à la lune, ou de la lune à une étoile zodiacale, pour en conclure la longitude du lieu où se trouve le bâtiment. Cette distance corrigée des effets de la parallaxe et de la réfraction, et réduite en distance vraie, se compare aux distances qu'on trouve dans la Connaissance des tems, calculées pour le méridien de Paris, et on en conclut la longitude du bâtiment par la différence des heures entre ce méridien et celui où l'on se trouve en mer. — La distance entre les sabords d'un vaisseau et d'une frégate est d'environ neuf pieds d'un centre à l'autre, ou d'un canon à son voisin.

**DISTINCTION**, s. f. Signe distinctif des grades parmi les officiers militaires commandans. Il consiste, dans une armée, escadre ou division, en un pavillon national de forme à peu près carrée que l'on hisse à la tête du grand mât pour l'amiral; au mât de misaine pour le vice-amiral; au mât d'artimon pour le contre-amiral. Le capitaine de vaisseau porte le guidon au grand mât; le capitaine de frégate et tous les officiers d'un grade inférieur, étant chefs de trois bâtimens au moins, portent la cornette. Les autres bâtimens de guerre sont distingués de ceux du commerce, par la flamme nationale qu'ils ont au grand mât. Lorsqu'il se trouve plusieurs contre-amiraux dans une armée, le plus ancien porte le pavillon carré au mât d'artimon; celui qui le suit doit avoir

un grand numéro de couleur dans le blanc du pavillon; de même celui qui marche après (au même mât) ou le guidon national au grand mât, selon que l'aurait réglé l'amiral. *Il conviendrait, pour mieux reconnaître le grade de l'officier de la marine royale qui commande une division, ou seulement deux bâtimens de guerre dans un convoi, ou un mouillage où il se trouve des bâtimens de commerce, 1° que le capitaine de vaisseau portât le guidon au grand mât; 2° le capitaine de frégate, au mât de misaine; 3° le capitaine de corvette, la cornette au grand mât; 4° le lieutenant de vaisseau et de frégate, au mât de misaine.*

DISTINGUER, v. a. C'est bien reconnaître; à la mer on a besoin de longues vues pour distinguer les signaux, pour s'assurer de l'espèce et de la force d'un ou plusieurs bâtimens à une grande distance, et reconnaître les terres à leur aspect.

DISTRIBUTION, s. f. Marquer sur la quille d'un bâtiment en construction la place où chaque couple doit être fixé; les charpentiers employés à ce travail font la distribution. — On fait, à la cambuse, trois fois par jour, la distribution des vivres en rations à l'équipage.

DIVISION, s. f. Trois bâtimens de guerre au moins, réunis sous un chef, forment une division. Dans une armée de vingt-sept vaisseaux, il y a trois escadres de neuf vaisseaux chacune, et dans une escadre il y a trois divisions: au dessous de neuf bâtimens, c'est une division. Elles sont commandées par des contre-amiraux, ou les plus anciens capitaines de vaisseau de l'armée, ayant la police de leurs divisions; ils font les signaux nécessaires pour redresser ceux de leurs vaisseaux qui mettraient trop de lenteur dans l'exécution des ordres de l'amiral ou qui manœuvreraient mal.

DOGRE, s. m. Bâtiment du commerce qui fait ordinairement la pêche du hareng et du maquereau dans les mers du nord, sur le dogre-banc et dans la Manche. Il a un grand mât au milieu, portant deux voiles carrées, et un de l'arrière, plus petit, gréé d'une voile carrée et d'une petite brigantine; un beaupré portant une civadière, et trois focs; le dogre est ponté. *Voy. pl.* A, *fig.* 11. Il a un vivier dans le fond pour conserver le poisson vivant.

DOGUE D'AMURE, s. m. Espèce de chaumard ou grosse galoche en bois, garnie d'un rouet, que l'on appliquait tribord et bâbord sur la muraille extérieure d'un bâtiment, en arrière des porte-haubans de misaine, pour amurer la grande voile: on les a supprimés avec raison; le point d'amure reste aujourd'hui en dedans du plat-bord, particulièrement dans les bâtimens de guerre; car ceux du commerce qui n'ont pas de bastingage, ou qui ont conservé sur cette partie du plat-bord la lisse du passe-avant, formée en jambe de chien, ont encore leur dogue d'amure en dehors.

DOME, s. f. Élévation en planches qui ferme trois côtés, et le dessus du passage de l'escalier ou échelle, qui est placée sur l'arrière du gaillard pour descendre sur le pont. (Ces sortes de grands capuchons sont supprimés à bord des grands bâtimens du roi.)

**DONNER**, v. a. et n. Un bâtiment donne la bande quand il incline sur un bord ou sur l'autre. — Il donne une remorque, *voy.* ce mot. — Il donne dans une passe, lorsqu'il y entre, c'est ce qui s'appelle donner dedans. — Il donne dans un convoi ennemi, pour amariner le plus de bâtimens possible. — Il donne la chasse à un ennemi. — Donner la cale, *voy.* ce mot. — Donner la voix à plusieurs hommes qui doivent faire effort ensemble, c'est marquer ce moment par un cri de convention. — Un officier commandant un bâtiment donne la route à suivre. — Donner le feu à un bâtiment, c'est le chauffer pour le caréner. On lui donne un suif. On donne un courai sur une carène non cuivrée. — On donne dans un combat, quand on s'engage au feu. — On donne à la côte, lorsqu'on veut y jeter son bâtiment. — On dit : donner telle voile à un autre bâtiment avec lequel on se trouve à la mer, lorsqu'on le tient, qu'on marche aussi bien que lui, avec telle voile dehors de moins : on lui donne la misaine, on lui donne les perroquets, etc. — Donner debout à terre, donner dans les roches. — Donner vent devant, c'est mettre la barre du gouvernail sous le vent, dans un bâtiment qui tient le plus près, pour le faire virer de bord.

**DORMANS**, s. m. pl. Ce sont les haubans d'un bâtiment, les galhaubans, étais, sous-barbe, etc., qu'on distingue sous le nom de dormans, parce que ces gros cordages sont à demeure sans varier de place. On dit : les dormans du grand mât, les dormans du mât de misaine, etc., les dormans du bâtiment.

**DORMANT**, s. m. Bout d'une manœuvre, frappé soit sur le ringot au cu d'une poulie, soit passé dans l'estrope même; soit sur une ralingue, sur une vergue ou ailleurs, pour être à demeure; ce qui est nécessaire au courant d'un palan pour appui aux cargues, aux bras, et de toute autre manœuvre courante : tout cordage dont le double passe dans des poulies ou des chaumards, a un dormant, c'est-à-dire un bout fixé, arrêté, tandis que le reste est libre d'aller et venir dans les poulies courant sur leurs réas. Le dormant d'une manœuvre courante, c'est le bout qui est amarré, fixé à demeure. On dit : faire dormant, arrêter à sa place un des deux bouts de la manœuvre, en laissant l'autre, avec tout le reste de ce cordage, libre d'aller et venir dans des poulies.

**DORMANTES**, adj. pl. On désigne, dans tous les bâtimens, les cordages qui sont fixés par les deux bouts, sous le nom de *manœuvres dormantes*; elles sont assez généralement les plus grosses du gréement telles que les haubans, étais, galhaubans, sous-barbe, etc., qui servent à appuyer et soutenir tous les mâts.

**DORMIR**, v. n. Se dit de l'horloge ou sablier qui passe pendant une demi-heure, pour donner la mesure du tems qui s'écoule à bord d'un bâtiment; oublier de le retourner, c'est laisser dormir l'horloge.

**DOSSIER**. s. m. Large planche volante proprement travaillée, qui sert à

adosser les officiers assis sur l'arrière d'un canot, et qui les sépare du patron. Souvent au milieu de la face intérieure du dossier, où sa largeur est plus grande, on voit un cartouche, dans lequel se trouvent dessinées des attributs de la marine, etc.

D'OU? Question que l'on fait à un bâtiment inconnu qu'on rencontre à la mer, après l'avoir hélé dans un porte-voix : d'où est le navire? d'où vient le navire? et après qu'il a répondu holà! on continue les questions qu'on a à lui faire. *Voy.* Héler.

DOUBLAGE, s. m. L'on nomme ainsi les feuilles de cuivre ou les planches resciées que l'on place à la carène des bâtimens sur leurs bordages, pour les préserver de la piqûre des vers. Les doublages en cuivre ont, sur ceux en bois, l'avantage d'empêcher les coquillages de s'attacher à la carène, ce qui la conserve lisse, et fait qu'elle coule mieux dans le fluide que déplace le bâtiment. On a éprouvé sans succès des doublages en fer, en fer-blanc, en plomb, en zinc, et autres métaux. Des navires du commerce l'ont essayé en galgale, et en diverses sortes de mastic. — On nomme doublage dans les voiles, les doubles de toile qui sont cousus le long des ralingues des principales voiles, ainsi que d'autres, également pour renfort, près des pates de boulines et sous les bandes de ris, *Voy.* Tablier.

DOUBLE, s. m. et adj. On dit le double d'un cordage, de la partie d'une manœuvre qui revient en double sur elle-même, dans le sens de sa longueur, passant autour d'un point d'appui quelconque ou dans une poulie. — Les doubles chaloupes sont les plus grandes qui, sans être toutes pontées, servent dans les ports, et seraient beaucoup trop lourdes pour être embarquées. — Il y a des doubles estropes pour certaines grosses poulies, des élingues doubles pour des fardeaux pesans. — Une poulie double est celle dont le corps renferme deux réas.

DOUBLE (en), adv. Faire une chose en double, c'est, en marine, aller vite, agir avec la plus grande promptitude. Un homme descend des mâts en double, étant pressé par l'ordre de dévaler en double, il accélère sa descente sur le pont autant vite que possible. On commande de manger en double.

DOUBLE-RATION, s. f. C'est donner le double du vin ou de l'eau-de-vie qu'il revient par repas à un homme ou à tout l'équipage d'un bâtiment. A la fête du roi et dans quelques autres cas extraordinaires, il est accordé double ration aux trois repas de la journée.

DOUBLEMENT, s. m. Travail de fortifier un écart, en le couvrant avec une troisième pièce de bois, qu'on applique bien par des liaisons sur les deux autres, le milieu de sa longueur répondant à la jonction des deux premières pièces. Mot peu usité. *Voy.* Décarver.

DOUBLER, v. a. Couvrir la carène d'un bâtiment avec des feuilles de cuivre, ou des planches minces, c'est ce qu'on appelle le doubler. — Dans la navigation, doubler une pointe, un cap, un écueil, etc., c'est en passer

outre sans danger, et le laisser de l'arrière. — On double la ligne de l'ennemi par la tête ou par la queue, au vent ou sous le vent. — On double un autre bâtiment, quand on le dépasse en vitesse. — On double des manœuvres, telles que bras, écoutes et amures, lorsque la force du vent exige qu'on en augmente le nombre. — On double un écart ou un joint, en fortifiant la jonction des deux pièces de bois, par une troisième. — Doubler les garcettes, c'est en augmenter les tours et le nombre, sur la tournevire et le câble d'un grand bâtiment, lorsque l'effort du cabestan est considérable. Doubler les voiles. *Voy.* Doublage.

**DOUCEUR** (en), adv. Mollir, filer peu à peu, également et sans secousses, un cordage tendu. On commande : file en douceur ! amène en douceur ! à retour, c'est aussi filer doucement, graduellement, pouce à pouce.

**DRAGON**, s. m. Ou mieux haut pendu, en parlant d'un petit nuage sous un beau ciel, qui donne une très forte raffale qu'on éprouve quelquefois aux environs de la ligne et des tropiques. C'est aussi un grain blanc, lorsqu'il frappe en tourbillon de vent sans pluie ; il est bon d'être sur ses gardes, pour parer aux avaries, car le grain arrive et passe très vivement. D'anciens marins distinguaient deux dragons ; celui-ci par dragon de vent ; et le dragon d'eau était un gros tourbillon composé de vapeurs épaisses, qu'on nomme aujourd'hui *trombe*. — Il y a des marins qui donnent le nom de dragon à la voile d'étai de hune d'un lougre.

**DRAGUE**, s. f. Fort filet garni derrière et sur le dos d'une large lame de fer, que l'on traîne en travers sur le fond de la mer pour prendre des poissons plats, des huîtres, des moules, etc. — C'est aussi une espèce de bourlet ou garniture que l'on cloue, étant élongée de chaque bord, sur un bordage du fond d'une embarcation destinée à échouer. — On applique à un bâtiment sur son chantier un bordage épais de chaque côté de sa carène lorsqu'on veut le lancer à l'eau sur dragues : et dès qu'il est à flot, on le met sur un gril ou on le tient sur des béquilles à la basse-mer, pour repousser les chevilles et dégager sa carène de ces dragues.

**DRAGUER**, v. a. et n. Traîner, par une embarcation, une drague sur le fond d'une rade, d'une baie ou près des côtes, pour pêcher des moules, des huîtres, des coquillages, des poissons plats, tels que raies, soles, etc. — On drague avec un gros filin, une ancre dont la bouée est perdue ; en traînant le double sur le fond, au moyen de deux embarcations, qui ont les deux bouts, se tenant à une certaine ouverture entre elles : on drague aussi un câble, mais avec un chatte ou grand croc au bout d'un cordage : une chose a été draguée, quand elle a été trouvée sur le fond. — Lorsqu'une ancre chasse, on dit qu'elle drague le fond en traînant dessus.

**DRAILLE**, s. f. Cordage passant au dessus des capelages des mâts, et tendu dans la direction des étais. C'est sur des drailles ou des étais qui en tiennent lieu, qu'on hisse les principaux focs et les moyennes voiles d'étai ;

ces voiles tiennent par leur ralingue de chute à des bagues en fer ou en bois (fixées dessus en plusieurs points à des distances égales), dans lesquelles la draille est passée; en sorte que les bagues courent sur les drailles, toutes les fois que l'on hisse ou qu'on amène ces sortes de voiles. — D'autres drailles verticales sur l'arrière d'un mât servent à hisser le long, certaines voiles comme celle qui suit la chute du petit mât de hune et qui est sur deux drailles, lorsqu'elle n'est pas enverguée sur une corne. *Voy.* Contre-voile d'étai.

DRANET, s. m. Espèce de filet employé sur les côtes de la Manche, et que deux pêcheurs traînent dans la mer, tant qu'ils tiennent fond.

DRÈGE, s. f. Réunion de plusieurs trémails qui forment cette espèce de grand chalut. On dit faire la pêche à la drège; elle est moins en usage qu'autrefois; elle exige de bons bateaux pontés et de forts équipages.

DRESSER, v. a. L'on dit dresser la barre du gouvernail, c'est la mettre dans le plan de la quille. — On dresse un navire quelconque, en le rappelant dans une situation droite. On dresse une embarcation qui est à la bande sur tribord ou sur bâbord, par les hommes qui y sont embarqués, ou par un meilleur arrangement de sa charge. — Dresser les vergues, c'est lorsqu'un bâtiment est à l'ancre, les mettre horizontalement, en leur faisant faire des angles droits avec leurs mâts respectifs. — Dresser une pièce de bois, c'est la polir dans tous les sens.

DRISSE, s. f. Manœuvre qui sert, dans un bâtiment, à hisser les voiles; il y en a de simples pour les plus petites voiles, les pavillons et les flammes (ces dernières sont en filin blanc); à itague, de doubles et de triples, c'est-à-dire qui passent dans des poulies en deux ou en trois, selon que le poids de la vergue et de la voile réunies demande de force, pour les élever ensemble le long d'un mât, soit aussi en suivant un étai, une draille: chaque drisse porte le nom de sa voile ou de sa vergue. C'est ainsi que l'on dit: les drisses de la grande vergue, et jamais de la grande voile, et au contraire on dit: les drisses du grand, du petit hunier, des perroquets. Les drisses des focs, des voiles d'étais sont frappées sur le point supérieur de ces voiles sans vergues; aux bonnettes basses il y a la drisse d'en dedans, celle du milieu et celle d'en dehors (les petits bâtimens n'ont pas celle du milieu); les drisses des bonnettes de hune, de perroquet et de cacatois sont simples; elles sont passées dans les poulies de pendans d'oreilles. Les basses vergues d'un grand bâtiment étant trop pesantes pour des drisses à palans, on emploie des caliornes de chaloupes, et on les nomme drisses à caliornes, mais elles restent habituellement sur leurs suspentes sans être amenées ni hissées souvent: les drisses des huniers sont à itagues et servent au contraire fort souvent. *Voy.* ces dernières, *pl.* A, *fig.* 1, *o*, *o*, *o*.

DROGUE, s. f. Jeu de cartes des matelots et soldats; partie à quatre. On dit à bord jouer à la drogue.

**DROGUER**, v. n. Porter sur le nez un morceau de bois fendu ou autre petit objet qui marque ceux qui sont battus, qui ont perdu au jeu de la drogue.

**DROIT, TE**, adj. Un bâtiment qui n'incline sur aucun bord est droit. — La barre se dresse par le commandement au timonier : droit! droit la barre! droit comme ça! la barre droite! — On travaille une pièce de bois sur le droit, pour distinguer le travail que l'on ferait sur le tour. On distingue, dans une pièce de bois de construction, qui a une courbure dans le sens de sa longueur, sa dimension sur le droit de celle sur le tour.

**DROIT**, s. m. Le droit d'ancrage est exigé des navires du commerce, dans les ports et havres étrangers. — Le droit de varech, le droit de bris, (les débris d'un bâtiment), sur les côtes de l'Océan, appartenait jadis à des seigneurs. *Voy.* Bris.

**DROITURE** (en), adv. Un bâtiment qui ne doit point relâcher dans sa traversée est dit aller en droiture, du lieu de son départ à celui pour lequel il est destiné.

**DROME**, s. f. Dans un bâtiment, la réunion des mâts, des vergues, des bouts-dehors, embarqués pour rechange, se nomme la drome. Au désarmement on met en drome, on réunit en faisceau, en forme de radeau, par des cordages, les mâts et les vergues que l'on doit conduire à terre. — Les chaloupes et canots, rassemblés, dans un port, à se toucher, prennent aussi le nom de drome; on dit la drome des embarcations.—Lorsqu'on lance un bâtiment de son chantier, on place (sur l'eau) en travers de la cale, à une petite distance, une drome de vieux mâts, pour lui casser son erre.—Plusieurs pièces à eau, flottantes et amarrées ensemble, font aussi une drome de pièces.

**DROSSE**, s. f. Cordage qui a ordinairement une partie, prise au milieu par cinq tours, sur le cylindre de la roue du gouvernail : les deux bouts descendent (en traversant les ponts supérieurs) par des conduits appelés galoches, pour aller joindre les murailles, dans un grand bâtiment, tribord et bâbord, au dessus du premier pont, ou ils passent dans d'autres galoches, pour de là arriver au centre sur le bout de la barre, afin de la faire agir, faire mouvoir le gouvernail, en tournant la roue à propos; elle est ordinairement en filin blanc ou en cuir vert cordé, c'est la drosse du gouvernail. — Les drosses des basses vergues sont de fortes estropes garnies en basane, qui font le tour des bas mâts, en prenant la vergue, comme ferait à peu près un racage, sans être souqué (on doit les avoir en chaînes de fer) : un petit palan de chaque bord du mât, croché dans une cosse, au bout de la drosse, sert à approcher la vergue du mât si on le raidit, ou à la laisser s'en écarter pour le brasseyage, quand on le mollit. *Les drosses de basses vergues peuvent être passées autrement, l'expérience le démontre à l'homme de mer.* — Sur les galères, on appelait bastarde le cordage qui servait de drosse; il saisissait l'aman au mât.

DROSSER, v. a. et n. Un bâtiment à la mer est drossé par les vents, par la lame, par les courans, lorsqu'il est entraîné dans une direction contraire à sa route. On dit : les courans nous ont drossés cette nuit, nous sommes drossés par les courans; c'est le cas d'un bâtiment qui en est maîtrisé ; ce qui occasione des erreurs dans l'estime de la route et du chemin d'un bâtiment loin des terres.

DU, part. On dit un bâtiment du Nord; un bâtiment du Levant, un bâtiment du roi, un bâtiment du commerce, un navire du port de tant de tonneaux.

DUIT, s. m. Espèce de chaussée en pierres, sorte de pêcherie traversant un petit bras de mer, et de dessus lequel on va pêcher lorsqu'il n'est pas couvert par la marée.

DUITTE, s. f. Dans diverses corderies, on donne ce nom à de très petits torons provenant de fil fin : ils sont propres à faire de la ligne d'amarrage et du menu filin.

DUNES, s. f. pl. Éminences, petite montagnes de sable, détachées les unes des autres, et mêlées de sable de scorie, et de plus ou moins de balaste que les lames rapportent sur le bord de plusieurs côtes et îles.

DUNETE, s. f. Pont léger que l'on bâtit sur de grands bâtimens, depuis le mât d'artimon jusqu'à l'arrière: le dessous est divisé et emménagé en chambres pour le capitaine et les premiers officiers. Autrefois on élevait des cabanes ou des carrosses sur les dunettes des vaisseaux : on les a supprimés avec raison. (*Il serait très avantageux d'en faire de même des dunettes, sur les vaisseaux de guerre. On soulagerait l'extrémité de l'arrière d'un poids d'environ vingt tonneaux. On pourrait borner les logemens dans cette partie à une teugue ou un carrosse, et seulement sur ceux des vaisseaux qui seraient montés par un amiral.* Voy. *pl.* A, *fig.* 1, *p.*

# E

EAU, s. f. L'eau des bâtimens du roi s'embarque aujourd'hui dans des caisses en tôle, qui remplacent avec avantage les pièces à eau. La provision d'eau sera désormais pour cinq et six mois, à deux bouteilles par homme chaque jour. — Un bâtiment fait son eau, dans une relâche, lorsqu'il remplace celle consommée. — Il fait de l'eau, quand celle de la mer s'introduit dans le bâtiment, par une voie quelconque. Il ne fait pas d'eau, lorsque tous les passages sont bien fermés par le calfaitage, et que la cale est sèche. — Il y a de l'eau, il n'y a pas d'eau, se disent quand on peut ou qu'on ne peut pas faire passer un bâtiment sur une barre, un banc, ou le faire entrer dans un port. Au contraire, lorsqu'il a perdu la terre de vue et qu'il porte au large avec mauvais tems, on dit qu'il y a de l'eau à courir: c'est n'avoir point d'inquiétude de dangers. — Les lignes d'eau sont tracées sur la ca-

rène d'un bâtiment par le niveau de la mer. — On dit qu'on a un boulet à fleur d'eau; que le bâtiment tire tant de pieds d'eau; qu'il est bien assis sur l'eau.—Dans les longues traversées on rationne l'eau ; on n'a plus que pour tant de jours d'eau. — Tout objet qui se trouve au-dessous de la surface de la mer, est sous l'eau; s'il se trouve au niveau, il est à fleur d'eau ou sur l'eau. — Lorsqu'un bâtiment vient du large, et qu'il approche la côte, la mer lui paraît sous une couleur plus terne; on dit : nous sommes sur le fond, l'eau est changée. — Mettre à l'eau, c'est lancer du chantier, pour les faire flotter, un bâtiment, un mât, etc. — Même eau, c'est dire que la sonde ne donne pas de changement dans le brassiage.

EAUX, s. f. plur. On entend par les eaux d'un bâtiment, celles qui laissent après lui, dans sa route, une trace d'environ sa longueur : ainsi un bâtiment est dit être dans les eaux d'un autre bâtiment, lorsqu'il marche derrière lui, en le relevant dans la direction de sa route. On dit, par extension, qu'un bâtiment est dans vos eaux, lorsqu'il reste à l'air de vent opposé à celui où vous gouvernez, serait-il éloigné de plusieurs milles, tel que le bâtiment *d*, de la *fig*. 26, *pl*. D' qu'on voit suivre la route de celui *h*. — En armée, escadre et division dans les mouvemens de contre-marche, un vaisseau, pour arriver au point des eaux du vaisseau qui le précède, a des eaux à parcourir; il prend les eaux parcourues, etc. On dit: prendre les eaux d'un vaisseau; suivre ses eaux; se tenir dans ses eaux, sans s'écarter de la même route, en virant sur un bord ou sur l'autre. — Les eaux mortes sont les petites marées qui arrivent dans les quadratures de la lune. Les eaux vives sont les grandes marées des sizygies. — On dit : les eaux sont basses lorsqu'on est dans les quadratures ou à la fin d'un jusant.

EBAROUIR, v. n. Effet de la sécheresse, de l'action du soleil qui fait ouvrir le bois, les séparations des bordages d'un navire, d'une embarcation, les douves d'une futaille, etc., etc., au point que les canots ne tiennent plus sur l'eau; que les tonneaux perdent celle qu'ils contiennent; on dit alors de ces objets qu'ils sont ébarouis, tout est ébaroui.

ÉBAROUISSAGE, s. f. Action qui déjoint les douves des futailles, etc., etc., et les empêche de conserver aucun liquide; elles sont, dans ce cas, réduites à un moindre volume, par l'effet d'une grande chaleur. — Les bordages d'une embarcation étant déjoints, l'eau y entre; les coutures doivent être recalfatées.

ÈBE, s. m. Mer descendante : l'èbe est synonyme du jusant et du reflux.

EBOUTER, v. a. Hacher ou scier le bout ou chaque bout d'une pièce de bois de construction ou le bout d'un mât pour juger de sa qualité, de son état, découvrir le grain du bois.

ÉCART, s. m. Moyen de réunion des bouts de deux pièces de bois employées dans la construction d'un bâtiment. Il y a des écarts à crocs, à plats, à mi-bois, de carrés, de longs ; d'autres à sifflets, endentés, de doubles et de

simples; ils ont toujours lieu sur la même ligne des bordages; on a la précaution de les croiser avec les virures inférieures et supérieures, c'est-à-dire qu'un écart doit être à la distance de 5 à 6 pieds et plus, s'il est possible, d'un autre écart qui se trouve dans le bordage immédiatement au-dessus ou en dessous. Les baux, la quille, le brion, ont des écarts appliqués par l'assemblage de deux pièces les unes sur les autres, en écarts doubles, longs ou flamands; lorsque l'écart a un ou plusieurs adens qui s'emboîtent les uns dans les autres, il fait l'office de tirant, il est dit écart à adent ou à croc.

ÉCARVER, v. a. Ajuster deux mâts bout à bout pour n'en faire qu'un; réunir à la suite l'un de l'autre les bouts des pièces de bois, en les appliquant en partie l'un sur l'autre ou l'un près de l'autre, selon la forme de l'écart, c'est les écarver ensemble.

ÉCHAFAUD, s. m. Assemblage de quelque planches soutenues par deux barres transversales qui débordent de chaque côté, et sur lesquelles sont amarrés les cordages qui servent à suspendre l'échafaud le long du bord d'un bâtiment et partout où il est nécessaire. C'est là l'échafaud volant; car ceux dans les ports qui servent pendant les constructions, radoubs, etc., sont faites plus solidement. — Échafaud, sorte de grands treillis bâti en bois par les pêcheurs, sur la grève à Terre-Neuve, sur lequel ils arrangent la morue pour sécher. Cet échafaudage est souvent élevé sur pilotis, et quelquefois recouvert par des voiles. Beaucoup de marins disent *chafaud* au lieu *d'échafaud*. On donne le nom de chafaudier à celui des Terreneuviers qui travaille sur le chafaud, comme le découleur, le saleur; etc.

ÉCHAFAUDAGE, s. m. On en fait en triangles autour d'un bas mât pour cheviller les élongis et autres ouvrages. On fait des échafaudages sous les écoutilles des grands bâtimens pour faciliter à retirer ou descendre dans la cale tout ce qui peut passer de main en main.

ÉCHAMPEAU, s. m. Plusieurs marins nomment ainssi le bout d'une ligne de pêche sur lequel est étalingé l'hameçon ou l'hain; particulièrement les pêcheurs de morue.

ÉCHANCRURE, s. f. Les voiles d'un bâtiment étaient autrefois échancrées sur les côtés, et même par le bas; c'est-à-dire que les ralingues n'étaient pas en ligne droite comme elles sont aujourd'hui. Elles formaient un arc tandis qu'il convient mieux de laisser même du rond à la ralingue du fond de certaines voiles, telles que la brigantine et autres. — On a seulement des perroquets d'hiver qui sont échancrés dans le fond (par le bas) pour servir, lorsqu'on a deux ris pris aux huniers.

ÉCHANTILLON, s. m. Équarissage; dimension d'une pièce de bois, soit en longueur ou épaisseur; elle est d'un grand, d'un moyen ou d'un petit échantillon. Deux pièces de même dimension sont de même échantillon. Elles sont d'échantillon différent, si elles diffèrent dans leurs proportions. Lorsqu'une pièce de bois ne répond pas par ses dimensions à la table formée pour les échantil-

ons ou dimensions, on dit qu'elle n'est pas d'échantillon —L'échantillon d'un bâtiment s'entend de l'épaisseur de sa muraille qui se compose de l'épaisseur du membre, de l'épaisseur de son bordage et de celle du vaigrage. Il est d'un faible échantillon lorsque la charpente de la muraille, son bord, a peu de dimension; il est d'un grand échantillon, quand il est fort et bien boisé sur son épaisseur.

**ÉCHAPPÉE**, s. f. Rétrécissement sensible dans la partie des façons de l'arrière d'un bâtiment, pris du grand bau jusqu'à l'étambot. On dit qu'il a peu d'échappée, qu'il a une belle échappée, selon que ses largeurs sont plus ou moins diminuées dans ses fonds en s'échappant sensiblement vers l'arrière.

**ÉCHARPE**, s. f. Lisse de herpe, ou lisse de poulaine. Sorte de lisses courbées et sculptées; elles prennent de chaque bord, depuis divers points des joues d'un bâtiment, jusque sur le bout de l'éperon. Il y en a trois de chaque côté de la poulaine d'un grand bâtiment; elles divergent entr'elles; la plus haute qui est la plus longue aboutit auprès du bossoir. On la distingue par le nom de porte-vergue ou bras de poulaine; la deuxième, par celui de boudin. *Voy.* (Herpe et lisse d'éperon) *pl.* A. *fig.*, 1, 60. — Depuis que les poulaines ont été relevées et consolidées, avec cependant plus de légèreté, ces sortes d'écharpes ont disparu.

**ÉCHARPE**, (en) adv. On dit au figuré qu'un cordage est en écharpe lorsqu'il est placé, relativement à un autre objet, transversalement et diagonalement.

**ÉCHAUDIS**, s. m. Grosse boucle de fer faite en triangle, qui sert sur la courbe de capucine, dans de petits bâtimens, à y passer la liûre du beaupré; celles qui sont en dedans, sur les hiloires des ponts servent pour les saisines d'embarcations.

**ÉCHARDS** ou **ÉCHARS**, adj. m. pl. Nom qu'on donnait à un vent peu favorable et qui sautait fréquemment de quelques quarts. On disait aussi le vent écharse, de celui qui était faible et inconstant.

**ÉCHAUFFÉ, ÉE**, part. Pièce de cordage ou de bois, qui, ayant un commencement de corruption, se trouve hors d'état de servir, sinon pour des objets peu importans. Elle est disposée à la pourriture.

**ÉCHELLE**, s. f. Il y a plusieurs échelles dans un grand bâtiment pour monter et descendre dans différentes parties d'un pont à l'autre; le plus grand nombre ne sont que des escaliers volans, composés de sept à huit marches. Les quatre placées entre les passe-avans et le pont ont trois pieds de largeur, et se lèvent aux barrotins, où on doit les tenir avec un crochet, lorsqu'elles gênent à la manœuvre des canons, câbles, etc. Les échelles de l'arrière étant au milieu se démontent rarement; ce sont plutôt des escaliers, puisque les unes comme les autres ont des marches de six à huit pouces de largeur, sur un pouce d'épaisseur. — L'échelle de commandement (lorsqu'on en a) est

placée, en rade seulement, sur un des côtés, vers le milieu d'un vaisseau, pour faciliter la montée à bord et descendre dans les embarcations; elle se démonte en trois ou quatre pièces. — Les Echelles du Levant sont des places de commerce dans les mers de l'Archipel ou du fond de la Méditerranée. (Escale signifiait autrefois port, d'où est venue l'échelle.) — Il y a des échelles en cordages, dites de poupe; les échelons d'une telle échelle sont formés de gros bâtons tournés de la longueur de 14 à 15 pouces; ils ont une engoujure et un trou de grosse vrille à chaque bout, pour y loger les deux cordages, et passer une ligne qui sert à les fixer par un amarrage croisé sur (des pommes) à chacun de ces bras ou limons; cordage de 3 à 4 pouces, fourré dans toute sa longueur depuis le guy jusqu'à 3 ou 4 pieds au dessus de l'eau; échelle ne servant guère qu'aux gens des embarcations; telle est celle de l'arrière par laquelle montent à bord et descendent les canotiers. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, où elle pend sous le guy. Echelle de hauban, échelle de hune, etc. *Voy.* Limon. — On dit l'échelle ou l'escalier du dôme, de la sainte-barbe; échelles de l'entrepont, échelles des passe-avans, etc., etc. — On nomme échelle de latitude croissante, une ligne divisée en parties qui ont le même rapport que les degrés et minutes de latitude d'une carte réduite. Les échelles de latitude sont les lignes méridiennes divisées à droite et à gauche d'une carte marine; celles de longitude sont les parallèles divisées au haut et en bas. — L'échelle appelée anglaise, est une échelle de logarithmes construite pour résoudre les problèmes de navigation; car lorsqu'on se sert de logarithmes pour faire une règle de proportion, on met la même différence entre les logarithmes des deux derniers termes qu'entre les logarithmes des deux premiers. On fait la même chose lorsqu'on travaille sur cette échelle. L'échelle de solidité est d'une construction graphique qui, par sa division, sert à indiquer le déplacement d'un bâtiment au moyen d'une ouverture de compas qui représente son tirant d'eau.

ÉCHILLON, s. m. Nom que les Levantins donnent à un nuage noir, dont la queue forme une trompe ou syphon.

ÉCHIQUIER, s. m. C'est un ordre de marche des armées navales : on dit, se mettre en échiquier, se former en échiquier, courir en échiquier, marcher en échiquier sur la ligne du plus près tribord, les amures à bâbord, ou sur la ligne du plus près bâbord, les amures à tribord. On a pour point de relèvement le vaisseau du centre de la ligne : dans le cas d'un nombre pair, on relève celui dont le numéro accompagne le signal d'ordre. Une armée est en échiquier sur la perpendiculaire du vent, lorsqu'elle marche tribord amure, ou bâbord amure, les vaisseaux établis au plus près du vent se relevant, se maintenant dans une ligne qui est perpendiculaire à la ligne imaginée formée par la direction du vent; ainsi les deux ordres en échiquier sont la marche des vaisseaux rangés sur une des lignes du plus près et sur la perpendiculaire du vent. Les amures sont du côté opposé au relèvement; ils sont à distance égale et prescrite; leurs routes sont parallèles. L'ordre en échiquier a l'a-

vantage de faire passer l'armée promptement à un des ordres de bataille sous une allure quelconque.

ÉCHOUAGE, s. m. Un lieu d'échouage est celui où un bâtiment peut être échoué sans grand danger, tel qu'un rivage ou plage unie; c'est aussi la situation d'un bâtiment, qui n'ayant pas assez d'eau pour flotter, porte sur le sol; il a fatigué, ou il n'a pas fatigué pendant son échouage. L'échouage ne convient pas à un bâtiment fin, montant des canons, à moins que ce ne soit sur des vases molles.

ÉCHOUMENT, s. m. Rencontre que fait un bâtiment d'un haut-fond, ou d'un banc quelconque, sur lequel il est arrêté. On dit: naufrages, bris et échoumens de bâtimens sur tel ou tel point.

ÉCHOUER, v. a et n. C'est ordinairement à la pleine mer qu'on échoue, sur la plage d'un rivage, les barques et les canots dont on veut nettoyer la carène pendant le jusant. — Les navires cabotiers échouent assez généralement dans des havres, à toutes les marées. Les bâtimens qui portent des canons en batteries, n'échouent pas sans danger, à moins qu'ils ne soient petits, et ne s'appuyent sur des béquilles. On dit: tel bâtiment échoua sur un banc de sable, de roche, de vase, etc.; nous échouâmes sans faire d'avaries. — On échoue son bâtiment sur une terre, lorsque des circonstances malheureuses obligent à cette manœuvre, ou il est échoué par accident. — Une baleine échoua en tel endroit de la côte.

ÉCLAIRCIE, s. f. Si pendant que le ciel est couvert, un jour, entre les nuages, montre passagèrement ce que les marins nomment le vieux ciel, c'est une éclaircie, et si le soleil se découvre, on saisit l'instant de l'éclaircie pour observer sa hauteur sur l'horizon, pour avoir la latitude, l'heure vraie du lieu, et pour connaître tout ce qui peut être à vue.

ÉCLAIRCIR (s'), v. pron. Après un ciel couvert, lorsque le soleil se montre, on dit: le tems s'éclaircit, il se met au beau.

ÉCLAIREUR, s. m. On désigne momentanément par ce nom, le bâtiment de guerre faisant partie d'une escadre ou armée, que l'amiral détache pour éclairer sa marche; il en place sur l'avant de l'armée, sur les ailes, et même de l'arrière, pour signaler ce qu'ils découvriraient. On dit: il y a des éclaireurs, ce sont des éclaireurs; nous sommes en éclaireurs.

ÉCLAT, s. m. Morceau d'une pièce soit de bois, de fer, etc., brisé le plus souvent par des boulets de l'ennemi: ils sont d'autant plus dangereux qu'ils blessent beaucoup de monde en s'éparpillant.

ÉCLATER, v. n. C'est un commencement de cassure qui se fait peu à peu dans un mât, un bau, etc.; aussi l'éclat s'aperçoit toujours avant la rupture de la pièce; on y porte d'autant plus d'attention que l'éclat peut être grand, si l'effort qui l'a occasioné a été considérable.

ÉCLI, s. m. Petit éclat séparé d'une pièce de bois quelconque: espèce de languette qui s'élève suivant le fil de bois, soit en la travaillant, soit aussi par

des boulets traversant les murailles d'un bâtiment : des marins considèrent quelquefois l'écli de bois comme un diminutif de l'éclat.

ÉCLIÉ, ÉE, part. Mât ou vergue qui, sans être rompu, a éprouvé l'effet d'une flexion extraordinaire. Il est éclié lorsque l'écli est bien marqué sur la circonférence de la pièce éclatée.

ÉCLUSE, s. f. Elle diffère de celle des canaux. C'est un parc demi-circulaire, fermé du côté de la mer par un mur en pierres sèches, dans lequel on ménage une ouverture grillée pour la sortie des eaux à la mer descendante. On y parque des huîtres et autres coquillages; il y reste aussi du poisson. Les grandes marées couvrent et découvrent le dessus du mur de plusieurs pieds.

ÉCOLE de marine, s. f. Établissement du gouvernement où commence l'instruction de la pépinière des officiers de la marine : on y reçoit les élèves depuis 14 jusqu'à 17 ans : leur nombre est fixé à 150. — Dernièrement l'école, sous le titre de collége royal des élèves pour la marine, se trouvait encore dans la ville d'Angoulême, contre l'opinion des officiers supérieurs de cette arme.—On a enfin reconnu l'insuffisance du collége d'Angoulême, et un vaisseau (école spéciale) établi sur la rade de Brest, reçoit et forme des élèves beaucoup plus propres à la marine que les premiers. — Un bâtiment école, est aussi une corvette ou gabarre armée, où l'on embarque les élèves du vaisseau, pour les instruire à la pratique, et les former à l'état de marin, par des exercices à la manœuvre des voiles et du canon. — Aux écoles de navigation, établies dans tous les ports du royaume, on enseigne gratis, aux navigateurs qui se présentent, la partie des mathématiques qui s'applique à la navigation au long cours, et les moyens de se servir des instrumens nautiques. *Voy*. Examen. — Depuis 1761 on avait formé des écoles d'apprentis canonniers, répartis en compagnies dans les ports de Brest, Toulon et Rochefort, pour être instruits au canonnage, etc., pendant une année; excellente institution qui cependant n'a pas été constamment maintenue.

ÉCORE, adj. On dit une côte écore; la côte est écore, aussi souvent qu'accore. *Voy*. ce dernier mot.

ÉCOUTE, s. f. Grosse manœuvre courante, en double ou en simple, frappée comme l'amure, aux points des basses voiles, et qui sert à les border. Les autres voiles carrées ont seulement deux écoutes chacune qui les tiennent bordées, la ralingue du fond tendue sur leurs vergues inférieures : les voiles en pointes ont communément deux écoutes, mais il n'y en a jamais qu'une à la fois qui tend le point de bordure sur l'arrière tribord ou bâbord sous le vent. Les fausses écoutes sont des cordages volans que l'on ajoute momentanément aux écoutes, dans les grands vents, pour les renforcer, et qui travaillent avec elles. On nomme écoutes de revers celles des basses voiles qui se trouvent au vent, et par conséquent larguées; lorsque les voiles sont orientées sur un bord ou sur l'autre. On distingue les écoutes des huniers,

roquets et cacatois, par écoute du vent, et écoute sous le vent: étant vent arrière, on dit l'écoute de tribord, l'écoute de bâbord. La brigantine a son écoute sur le bout du guy, formée d'un palan simple : l'écoute de guy est faite d'un fort palan; elle est frappée dessus très près sur l'avant du point où il repose, lorsqu'il ne sert pas. Les bonnettes hautes ont les écoutes opposées à leurs amures; elles servent aussi à haler ces voiles dans les hunes ou sur le pont, lorsqu'on les serre.

**ÉCOUTILLE**, s. f. On lui donne, souvent très improprement, le nom de panneau (le grand panneau est la trappe qui ferme la grande écoutille, ainsi des autres). *Voy.* ce mot. Les écoutilles sont des ouvertures à peu près carrées, qui sont pratiquées dans tous les ponts, au milieu de la largeur des bâtimens; elles correspondent les unes au dessus des autres, pour faciliter le chargement et le déchargement : les plus grands bâtimens en ont trois; la plus grande au milieu est distinguée par le nom de *grande écoutille*, et les deux autres en arrière du grand mât et en arrière de celui de misaine, sont l'écoutille de derrière et l'écoutille de devant. Les écoutilles sont entourées d'un cadre en bois qu'on nomme surbau, qui doit s'élever d'un pied au moins au dessus du plancher du premier pont dans un vaisseau, à cause de la proximité de la mer, qui entre quelquefois par les sabords de la batterie basse, et qui, au roulis, tomberait dans la cale, si les surbaux restaient encore peu élevés. — On nomme écoutilles d'appareil, les ouvertures pratiquées dans le pont près du bord intérieur d'un ponton sur lequel un bâtiment abat en carène, le barrot reste en place au milieu de l'écoutillon et c'est en le prenant en grand que les poulies d'appareil ont leurs estropes aiguilletés dessus.

**ÉCOUTILLON**, s. m. Diminutif d'écoutille. On en perce entre les ponts pour communiquer avec la cale, à ses deux extrémités, et y passer facilement un homme, ou tout au plus un quart, un tierçon. Il y a souvent des écoutillons percés dans les panneaux qui couvrent les écoutilles. On a des écoutillons près des mâts, dans les ponts supérieurs pour recevoir le pied d'un mât de hune. On fait aussi des écoutillons, pour descendre dans l'archipompe. Les petits bâtimens qui ont des tilles n'ont que des écoutillons.

**ÉCOUVILLON**, s. m. Instrument qui sert à nettoyer l'intérieur d'un canon, après qu'il a tiré, et à enlever le cu de la gargousse qui, quelquefois, reste enflammé au fond de la pièce; il est fait de peau de mouton ayant sa laine, un tire-bourre est adapté sur le bout, et le tout emmanché sur un bâton ou hampe de la longueur du canon auquel il est destiné. Pour les petits calibres, l'écouvillon et le refouloir sont sur la même hampe.

**ÉCRIVAIN**, s. m. On qualifiait ainsi autrefois l'officier civil de la marine qui, à bord d'un bâtiment du roi, tenait les rôles, les registres de consommations, etc., sous la direction du lieutenant en pied. *Voy.* Commis. — Les armateurs d'un grand bâtiment du commerce font embarquer, pour certaines campagnes, un écrivain ou commis de leur maison.

ÉCUBIERS, s. m. pl. Trous percés en rond et un peu inclinés vers la mer, deux de chaque bord de l'étrave, en dessous de la poulaine, d'une circonférence assez grande pour que les câbles du bâtiment puissent y passer librement avec un paillet qui les garnit en cet endroit. Les écubiers sont percés au dessus des dauphins, à une élévation de huit à dix pouces au dessus du premier pont, et en direction avec les montans de bittes. Depuis qu'on emploie des câbles en fer, les écubiers sont garnis d'un manchon de ce métal. (*Il serait à désirer que l'on fût, sur les grands bâtimens de guerre, des sabords fermant intérieurement par une coulisse additionnelle au mantelet extérieur, qui serait engoujée par les bas de la circonférence du câble, pour empêcher l'eau d'entrer à bord, dans les mauvais tems, à l'ancre, et pouvoir, dans l'occasion, y placer un canon à la mer, au lieu des deux trous d'écubier qu'on est obligé de boucher lorsqu'on a détalingué les câbles. Voy. pl.* D, *fig.* 3, *a*, *a*.

ÉCUEILS, s. m. pl. Dangers couvrant et découvrant. Les rochers, les bancs, tous les hauts-fonds, basses, battures, récifs, etc., sont des écueils qu'un bâtiment doit éviter, pour ne pas les toucher, échouer ou périr. Voyez ces articles. On dit : une baie, un canal rempli, garni d'écueils; une côte hérissée d'écueils; passer entre les écueils; chenaler dans les écueils, parmi les écueils. Ce mot n'est guère employé au singulier dans la marine, par la raison qu'écueil et danger sont synonymes pour les marins, et que chacun a son nom particulier qui le caractérise.

ÉCUELLE, s. f. Plaque de fer de forme concave, dans laquelle est fixé un dé qui supporte et sur qui tourne le pivot de la mèche d'un cabestan, à bord d'un bâtiment. On lui donne aussi le nom de chaudron et de saucier.

ÉCUME, s. f. On dit l'écume de la mer de cette mousse blanche provenant du choc des lames agitées brisant sur un corps solide : elle écume aussi par le grand sillage d'un bâtiment.

ÉCUMER, v. a. (Vieux). Exercer la piraterie, voler sur mer. Au figuré écumer la mer des navires qui s'y trouvent.

ÉCUMEUR, s. m. Nom que l'on donnait autrefois aux bâtimens et aux hommes qui les montaient, pour exercer la piraterie : ils faisaient métier de voler sur mer les bâtimens de toutes les nations moins bien armés qu'eux : d'où leur venait la désignation d'écumeurs de mer.

ÉCURIE, s. f. On donne le nom de bâtiment écurie (écurie flottante) à ceux qui sont destinés à transporter de la cavalerie, etc. Ces bâtimens, d'une moyenne grandeur, sont sans entrepont; une plate-forme dans une grande étendue de la cale, au dessus du lest, reçoit les chevaux tant d'artillerie que de cavalerie; les dispositions pour les nourrir, pendant le trajet, sont convenablement prises.

ÉCUSSON, s. m. La partie la plus basse de l'arcasse d'un grand bâtiment est ainsi nommée; elle est formée par quatre pièces de bois dites courbes d'arcasse ou d'écusson. — Le nom du bâtiment est écrit sur un cartouche ap

pelé écusson; c'est un ornement de poupe, où sont sculptées les armes du roi ou du propriétaire du bâtiment. On met quelquefois des écussons sur l'avant des bâtimens, en place de figure.

EFFACER (s'), v. pron. Un bâtiment s'efface en présentant les flançs : autrement en s'entraversant devant un fort, une batterie, etc., pour bien s'effacer il doit virer sur ses embossures afin de mieux présenter le côté; au moyen des voiles de l'arrière, il peut aussi s'effacer pour avoir son travers disposé à canonner une entrée, un bâtiment au mouillage, etc.

ÉFLOTTÉ, part. (Vieux). Bâtiment séparé d'une flotte, par un coup de vent, un ennemi qui l'a éloigné : il est seul, ils sont plusieurs qui ont été éflottés, hors de vue de la flotte dont ils faisaient partie.

ÉGAL-A-TOUS, s. m. Nom qu'on donne à celui des pavillons de la série des signaux des armées navales, qui représente ou égale en valeur un des 19 autres lorsqu'il est hissé inférieur; mais en le faisant entrer dans la combinaison générale pour 20ᵉ signe et annulant la case du tableau des signaux dont l'indication exige la répétition d'un signe (ou deux signes semblables hissés ensemble) on obtient 20 articles de plus à signaler.

ÉGOINE, s. f. Nom qu'on donne, dans plusieurs ports, à une scie à main, montée à poignée droite.

ÉGORGEOIR, s. m. Cargue provisoire qui d'un grand vent servait, en arrivant au mouillage, sur les huniers lorsqu'on voulait les serrer en chemise. Cette espèce de cargue du moment faisait dormant d'un bout vers le milieu de la vergue, prenait en dehors des ralingues de côté, et venait passer dans des poulies simples frappées sur les haubans d'en avant, en se croisant, celle de tribord à bâbord et celle de bâbord à tribord; en pesant dessus on rapprochait la toile du mât, en paquet, dont on faisait la chemise. *Voy.* ce mot.

ÉGORGER, v. a. C'est peser sur les égorgeoirs pour rapprocher les côtés d'un hunier de son mât, serrer la toile vers le centre pour, d'un grand frais, parvenir plus promptement à faire la chemise au pied du mât de hune. On se sert fort peu d'égorgeoir ne serrant plus les huniers de cette manière.

ÉGOUTTOIR, s. m. Dans plusieurs corderies, on donne ce nom à l'espèce de treillis sur lequel on place le cordage goudronné pour égoutter.

ÉLAN, s. m. Rotation d'un bâtiment tribord ou bâbord de sa route. Les marins se servent peu de ce mot. *Voy.* Lans.

ÉLANCÉ, s. m. Le nom de couples élancés se donne à ceux de l'avant d'un bâtiment, qui sont dévoyés. Ils sont établis de chaque bord des alonges d'écubiers; leurs branches ne sont pas dans des plans parallèles à ceux des couples de levée; leurs deux branches même ne sont pas dans un seul et même plan, mais dans deux plans également inclinés au plan diamétral du bâtiment. On dit de certains bâtimens que l'étrave est élancée lorsque cette partie est très aiguë.

ÉLANCEMENT, s. m. Si la saillie du haut de l'étrave d'un bâtiment est bien aigu, on dit qu'il a beaucoup d'élancement : aussi l'élancement varie-t-il

à la volonté des constructeurs. C'est la longueur d'un bâtiment qui excède sur l'avant, celle de sa quille. La saillie de toute la charpente ajoutée sur l'avant d'un bâtiment. *Il serait avantageux de le borner à un élancement fixe et modérée, sans guibre* Voy. *pl.* D, *fig.* 1.

ÉLÉVATION, s. f. Plan sur lequel est projetée la hauteur de l'étrave et de l'étambot, sur la quille d'un bâtiment que l'on veut construire. On voit sur le plan d'élévation la courbure des préceintes dans toute leur longueur, la disposition des ponts, le lieu des couples, et autres arrangemens de l'arcasse, l'éperon, les mâts, etc. — En astronomie nautique, on obtient l'élévation des astres au dessus de l'horizon, au moyen d'instrumens à réflexion fait pour mesurer la hauteur. On en conclut aussi l'élévation des pôles.

ÉLÈVE, s. m. Titre des jeunes gens reçus dans la pépinière de la marine, tant pour former les officiers militaires pour la mer, que les officiers civils pour les ports, le génie, etc. On a eu des élèves de port qui passaient dans les officiers qu'on n'employait qu'à ce service : il y a des élèves en chirurgie pour les hôpitaux et les bâtimens du roi; aujourd'hui il y a deux classes formant trois cents élèves officiers. Ceux de première classe prennent rang avec les lieutenans en second du service de terre.

ELEVER, v. a. On remarque qu'on a élevé un bâtiment que l'on approche: en le découvrant mieux, on dit nous l'élevons. C'est, en diminuant la distance de deux bâtimens qui se trouvent en mer, se voir réciproquement plus élevés sur l'eau que lorsqu'ils commençaient à s'apercevoir.

ÉLEVER (s'), v. n. Un bâtiment s'élève en latitude, en s'écartant de l'équateur; il s'élève en longitude, en s'éloignant du premier méridien : il s'élève dans le vent, en gagnant au vent : les bâtimens *d*, *d* et *f*, *f*, de la *fig.* 26, *pl.* D' quoique tenant des amures différentes, s'élèvent l'un et l'autre dans le vent ils gagnent vers le lit du vent *v*. Il s'élève de la côte, en s'en écartant au plus près du vent. On dit d'un bâtiment qu'il s'élève à la lame, en suivant l'impulsion verticale de celles qui le frappent par devant. Bien s'élever sur la lame est une qualité très avantageuse.

ÉLINGUE, s. f. Cordage épissé par ses deux bouts, étant employé le plus souvent en double (il y en a de diverses grosseurs), à élever toutes sortes de fardeaux, pour entrer ou pour sortir d'un bâtiment; on le passe autour de l'objet qu'on veut élinguer, et les deux bouts pris ensemble, ou seulement un des doubles passé dans l'autre, s'accrochent à un palan; le poids du fardeau fait souquer l'élingue et le rend immuable. Lorsque le cordage qui forme une élingue est employé en simple, il a une bague ou œillet à un bout, qui fait, avec l'autre bout passé dedans, un nœud coulant. — On nomme élingue ou estrope d'embarcation, un gros filin, ayant la longueur de la carlingue, garni d'un croc à chaque bout, et d'une cosse au milieu; deux boucles fixées sur les deux extrémités de la carlingue reçoivent les crocs; et un palan qui s'accroche dans la cosse sert à enlever de l'eau, ou à l'y remettre, un canot léger qu'o

veut embarquer ou débarquer.—Il y a des élingues à pates qui ne servent qu'à accrocher les petites barriques et les quarts sous une de leurs douves, à chaque extrémité : il y en a de simples avec une cosse d'un bout; d'autres en fil de caret. *Voy.* Erse. *Voy.* aussi une élingue, *pl.* E, *fig.* 38. Elle enveloppe une barrique, et un palan est croché dessus.

**ÉLINGUER**, v. a. Prendre une futaille, un fardeau quelconque dans une élingue, en la passant autour pour servir à l'enlever, le hisser, le déplacer au moyen d'un palan qui fait effort sur l'élingue.

**ELME** (feu Saint-Elme), s. m. Vapeur enflammée, point lumineux qui parcourt les extrémités des mâts, des vergues, ou quelques parties élevées d'un bâtiment, lorsque le ciel est très orageux, dans les nuits obscures. On croit ce feu produit par un effet de l'électricité; météore qu'on regarde comme une aigrette électrique, ou quelque gaz enflammé.

**ÉLONGER**, v. a. Prolonger, en suivant de près une terre, un ou plusieurs bâtimens, une armée en ligne. Une embarcation élonge un quai, un bâtiment, etc., en l'approchant par un de ses côtés dans le sens de sa longueur. — On élonge une manœuvre; c'est l'étendre dans le sens de sa longueur, pour que plusieurs hommes halent dessus à la fois; on l'élonge pour défaire les coques qui s'y forment, lorsqu'elle est neuve ou mouillée. — Avant d'employer les pièces de cordage destinées à faire des haubans, des étais, etc., on les élonge à l'atelier de la garniture, à l'aide d'un cabestan. *Voy.* Alonger. — On élonge une ancre dans telle direction, à tant d'encâblures du bord. On élonge une touée, un câble, une bitture. *Voy.* ce dernier mot.

**ÉLONGIS**, s. m. pl. Barres en chêne, au nombre de deux, placées de chaque côté, sur les jottereaux des bas mât, et sur les noix des mâts de hune, ce sont les principales pièces des barres de hunes qui sont dans le sens de la longueur du bâtiment. Celles du grand mât ont ordinairement en longueur le quart du bau (aujourd'hui un peu moins) : celles du mât de hune, la moitié de celles-ci. Les premières portent les mâts de hune; les autres ceux de perroquet; les mâts de cacatois sont aussi portés par les élongis des mâts de perroquets, moitié de celles de hunes. Les unes et les autres ont six, quatre ou deux traversins. *Voy. pl.* F, *fig.* 44, les élongis sous un capelage de bas-haubans. *J'ajoute un meilleur appui pour les barres de perroquets. Voy. pl.* D, *fig.* 11 et 12. — On donne quequefois le nom d'élongis aux *longis* des passe-avans. *Voy.* ce mot.

**EMBABOUINÉ**, part. Engagé, embarrassé. Un bâtiment fourré entre des écueils, dans une mer parsemée de dangers, ne pouvant s'en retirer qu'avec des difficultés, est dit être embabouiné, ce qui signifie en mauvaise position.

**EMBANQUER**, v. n. Un navire qui arrive sur un grand banc, comme celui de Terre-Neuve, est dit être embanqué; ce qui se reconnaît en sondant.

**EMBARCADÈRE**, s. m. C'est, dans les colonies, le même lieu que débar-

cadère. *Voy.* ce mot. Espèce de jetée qui, du rivage, s'avance un peu dans la mer, en s'élevant à la hauteur du bord d'un accon, chaloupe, etc., pour faciliter l'embarquement des hommes et des choses.

EMBARCATION, s. f. On comprend sous cette dénomination tous les bateaux à rames, depuis la plus grande chaloupe, jusqu'au plus petit canot on dit, une embarcation du bord, les embarcations de tel bâtiment; plus souvent pris collectivement qu'isolément, surtout en parlant des siennes, les embarcations. Quelquefois, par extension, l'on comprend dans les embarcations les barques à un et deux mâts, dont la longueur n'excède pas cinquante pieds.

EMBARDÉE, s. f. Effet d'un fort courant sur un bâtiment à l'ancre, qui donne à son avant un mouvement de rotation de gauche à droite, et de droite à gauche, plus ou moins sensible. On peut le diminuer par le moyen du gouvernail : on dit alors que l'on gouverne sur l'ancre. Sous voile, les embardées d'un grand vent arrière ont lieu sur tribord et sur bâbord; lorsqu'on ne peut les éviter entièrement, on doit autant que possible les égaliser. D'un grand largue, elles sont occasionées par la maladresse du timonier, ou quelquefois par ordre, pour attendre un bâtiment, en ralentissant sa marche directe.

EMBARDER, v. a. ou n. Faire lancer alternativement le bâtiment de quelques quarts sur tribord et sur bâbord, au moyen du gouvernail, c'est le faire embarder : on fait embarder sur tribord, embarder sur bâbord; égaliser les embardées.

EMBARGO, s. m. Arrêter, défendre à tous les bâtimens qui se trouvent dans un port ou sur une rade, d'en sortir; soit que le gouvernement ait l'intention de prendre provisoirement ceux du commerce à son service, ou seulement les équipages, ou enfin de retenir ceux d'une nation avec laquelle il entrerait en guerre, ou pour user de représailles. On met l'embargo, on lève l'embargo.

EMBARQUEMENT, s. m. Destination d'un marin, d'un soldat ou d'un passager, sur un bâtiment quelconque. — L'embarquement des chaloupes et des canots, c'est les enlever de la mer, pour les mettre à bord. On dit aussi l'embarquement des troupes.

EMBARQUER, v. a. et n. Prendre à bord d'un bâtiment ou loger dans sa cale des marchandises et tous les objets d'approvisionnement, d'armement etc. S'embarquer, c'est entrer dans un bâtiment pour faire route. Nous nous embarquâmes; le mauvais tems nous empêcha d'embarquer, d'aller à bord On embarque les canots, quand on part pour la mer, ou sur les rades, à cause d'un mauvais tems. — Embarquer dans un canot, c'est y entrer. On commande aux canotiers : embarque ! — Si une lame passe par dessus les bastingages, et qu'elle tombe sur les gaillards ou sur le pont, on dit que la lame embarque par l'avant, par l'arrière ou par le travers.

EMBAUCHÉE, s. f. Se dit dans quelques ports, de la rentrée des ouvriers dans les divers ateliers et chantiers, le matin et l'après-midi.

EMBELLE, s. f. (Vieux.) L'embelle d'un bâtiment est la partie du corps comprise entre les deux gaillards; la plus basse, où il n'y avait pas de muraille au dessus du plat-bord, seulement des chandeliers pour un bastingage volant qui était démonté toutes les fois qu'on embarquait et débarquait les chaloupes, avant qu'on y montât des canons sur les bâtimens de guerre. C'est la longueur des passe-avans, remplis en jambettes ou chandeliers, courses de fargues, pour la mer, sur les bâtimens marchands; partie qui se démonte pour faciliter le chargement et le déchargement.

EMBELLIE, s. f. Changement favorable du tems : on dit, voilà une embellie; elle n'est souvent qu'un passage, qu'un moment où le ciel se montre pur, pendant un mauvais tems. L'embellie, pour un bâtiment à rames, a rapport à l'état de la mer; intervalle entre des lames qui gênent sa nage.

EMBLÉE (d'). Tout de suite; on dit qu'il faut prendre ce bâtiment d'emblée, c'est l'enlever d'un premier effort; c'est un ennemi de notre force, nous marchons mieux que lui, etc.; il ne faut pas lui laisser le tems d'être paré : tomber dessus, l'enlever d'emblée; c'est faire un coup de tête.

EMBLIER (vieux), v. a. Prendre beaucoup de place. *Voy.* Encombrer.

EMBOSSAGE, s. m. Position d'un bâtiment de guerre, d'une division, escadre ou armée à l'ancre, qui veut présenter le travers; l'embossage est bien ou mal fait, suivant la disposition des câbles, grelins ou aussières qu'on y emploie. C'est le résultat de l'action de s'embosser.

EMBOSSER, v. a. Faire présenter le travers à un ou plusieurs vaisseaux, dans un mouillage, pour battre un fort, ou se défendre d'autres vaisseaux qui seraient au large. Un vaisseau, une frégate s'embosse, lorsqu'il travaille à raidir le grelin ou l'aussière qu'il a en croupière, qu'il présente bien le travers à l'ennemi qu'il a à combattre; il est embossé, quand il a fini ce travail plus ou moins long, selon l'état du vent, de la mer et l'emplacement. — Une armée, une division s'embosse, dans une baie, sur une rade, en ligne droite, courbe, ou sur deux lignes par endentement. S'embosser en mouillant, c'est avoir frappé l'embossure sur la cigale d'une ancre, avant de la jeter au fond. Dans ce cas, on dit être mouillé avec embossure.

EMBOSSURE, s. f. Se dit du point de l'amarrage à fouet fait sur un câble mouillé, et du grelin ou de l'aussière employée à embosser (plus généralement) un bâtiment de guerre. On frappe le cordage qui sert à faire éviter l'arrière du bâtiment, moins éloigné du bord, c'est-à-dire moins avant sur le câble, lorsqu'on ne veut qu'un croupiat.

EMBOUCHÉ, ÉE, part. On dit quelquefois qu'un bâtiment est embouché, quand il est entré dans une embouchure.

EMBOUCHURE, s. f. Entrée d'une manche, d'un détroit, d'une rivière. Les marins disent : nous avons été tant de jours retenus par des vents contraires, à l'embouchure de l'Iroise, à l'embouchure de la Manche, etc. — On dit aussi l'embouchure d'un port, l'embouchure d'un canon.

EMBOUDINURE, s. f. Garniture que l'on fait à la cigale ou organeau d'un ancre, avec des petits bouts de cordages multipliés, serrés obliquement sur une forte limande de toile goudronnée qui enveloppe d'avance la cigale ; le tout bien rousté par plusieurs guirlandes de ligne. L'emboudinure sert de garniture entre l'étalingure du câble, et la cigale (il n'en faut pas aux câbles-chaînes), c'est une fourrure qui, en enveloppant les trois quarts de l'organeau augmente sa grosseur. *Voy.* E, *pl. fig.* 39.

EMBOUQUEMENT, s. m. Entrée d'un passage entre des îles, cayes, ou autres écueils, qui forment un détroit ou un canal.

EMBOUQUER, v. a. C'est donner entre des îles, îlets, îlots, ou bancs dans un débouquement, avec la résolution de traverser ces dangers, en suivant un passage connu, pour arriver à une mer libre.

EMBOURDER, v. a. (Il vieillit.) Action d'accorer un bâtiment échoué pour qu'il ne tombe pas sur le côté : on se sert de mâts, de vergues, etc., que l'on place, en forme de béquilles, tribord et bâbord, ou seulement du bord où l'on juge qu'il incline à donner la bande. *Voy.* Bourde.

EMBRAQUER, v. a. Ce mot présente l'idée d'une faible résistance, à moins que le cordage ne soit gros, comme aussières et grelins, ce qui nécessite, pour embraquer, un plus grand effort de bras. C'est haler sur une manœuvre, tendre un cordage quelconque, commencer à raidir. L'officier de quart commande, lorsque le cas l'exige, embraque le balan des boulines ! C'est les raidir à la main, sans frapper de palan dessus. Embraque l'amure de revers ! etc.

EMBROUILLÉ, ÉE, part. On dit quelquefois que le tems est embrouillé, lorsque le ciel est sombre, ou chargé de vapeurs brumeuses.

EMBRUMÉ, ÉE, adj. Les marins désignent un ciel chargé de brouillards, par tems embrumé, horizon embrumé, un bâtiment embrumé. Une terre embrumée, c'est celle que le brouillard empêche de bien reconnaître. Quoique le ciel soit clair, elle peut être couverte d'exhalaisons qui la dérobent aux yeux un peu éloignés.

EMBRUN de la mer, s. m. C'est une petite aspersion que les lames, en se brisant les unes contre les autres, font tomber à bord comme une bruine, qui mouille dans les embarcations, ainsi que ferait une petite pluie fine. On dit il y a de l'embrun ; c'est l'embrun que le vent porte.

ÉMÉRILLON, s. m. Croc tournant sur un bout de chaîne ; il a la forme d'un hain, et sert en pleine mer, à prendre des requins. — Plusieurs poulies ferrées (estropées en fer), pour drisses de hune et pour divers palans, sont à émérillon, c'est-à-dire que l'estrope en fer reçoit dans un trou, au talon de la poulie, une tête de cheville ou de croc, sur laquelle on fait tourner cette poulie, pour défaire les tours qui se forment souvent dans les drisses à palans. — Dans les corderies, l'émérillon d'un fileur est un petit crochet qui a un bouton tournant sur un bois percé ; il sert à accrocher son fil. *Voy., pl.* E, *fig.* 40, une poulie à émérillon.

**EMMÉNAGEMENT**, s. m. S'entend plus particulièrement de la disposition des chambres, soutes, magasins, etc., dans les bâtimens de guerre. (*En France, on est encore indéterminé sur des emménagemens fixes et invariables, quoique je les aie beaucoup perfectionnés dans l'armement du vaisseau l'*Algésiras *à Lorient*, en 1804, *et que l'on ait assez généralement adopté les miens; on pourrait faire beaucoup mieux aujourd'hui*). *Un bâtiment est bien emménagé, quand l'ordre et l'arrangement des logemens des hommes et des choses se trouvent convenablement distribués intérieurement. Voy.* Chambres, Soutes et Magasins.

**EMPANNER**, v. a. Se dit quelquefois d'un bâtiment que l'on met en panne. C'est l'action de mettre en panne. *Voy.* ce mot.

**EMPATEMENT**, s. m. On donne ce nom, dans quelques ports, à la longueur des torons d'un cordage décommis pour faire une épissure. C'est aussi placer ensemble les torons des bouts de deux cordages qu'on réunit par épissure.

**EMPATER**, v. a. L'on empâte des torons d'un cordage avec des torons d'un autre cordage, pour faire une épissure; elle se fait aussi avec les deux bouts du même cordage dont on veut faire une élingue ou grande bague: c'est empâter les torons que de les croiser les uns entre les autres, avant de passer les bouts opposés entre les torons. — On empâte des pièces de bois, en réunissant leurs extrémités l'une sur l'autre: telles sont les varangues avec les genoux, et ceux-ci avec les alonges.

**EMPATURE**, s. f. C'est par des empâtures, des réunions, des liaisons de deux pièces dans les couples d'un bâtiment, que l'on boise et fortifie sa carène. — La vaigre d'empâture réunit tous les couples, en passant intérieurement par la jonction des varangues et des genoux. L'étendue en longueur comme en largeur des surfaces, par lesquelles deux pièces de bois se touchent, forme une empâture. Les marins de la Manche donnent le nom d'équerres aux empâtures.

**EMPENNELAGE**, s. m. Disposer une petite ancre, la mouiller en dehors (c'est-à-dire plus éloignée du bâtiment), mais près d'une grande, pour qu'elles travaillent ensemble à retenir plus sûrement un bâtiment contre de forts courans, une grosse mer, ou un vent violent: la grosse et la petite ancre tenant l'une à l'autre par un bout de grelin ou seulement l'orin de celle de bossoir, forment ensemble ce qu'on appelle un empennelage. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, 60.

**EMPENNELLE**, s. f. Quelques marins nomment ancre d'empennelle ou simplement empennelle, la petite ancre qui par l'empennelage tient et aide à la grosse.

**EMPENNELER**, v. a. Frapper un bout de grelin déjà étalingué sur une ancre à jet, sur la croisée, au diamant d'une grande ancre donc le câble tient au bâtiment, et les mouiller de manière à les faire travailler ensemble au fond

de l'eau ; la petite ancre ayant pris fond, empêche celle de bosser de chasser, étant toutes deux en direction du câble qui retient le bâtiment. Si on n'empennelait qu'après avoir mouillé une grande ancre, on se servirait de son orin qu'on étalingue sur la petite, et on mouillerait celle-ci en dehors de la première, par rapport au bâtiment. La grande ancre, en chassant sur le sol, ferait prendre la petite, et l'empennelage travaillerait, c'est-à-dire que la grosse et la petite ancre feraient effort ensemble.

EMPESER, v. a. Mouiller les voiles (au moyen de la pompe à incendie) par un très petit frais, pour les rendre plus impénétrables au vent, c'est les empeser. (Peu usité.)

EMPILE, s. f. Terme de pêche. *Voy.* Pile.

EMPLANTURE, s. f. Encaissement; désigné aussi sous le nom de carlingue de mât. Espèce de berceau construit solidement sur la carlingue des vaisseaux et grandes frégates, où pose le pied de chacun des deux principaux mâts, entre deux parties de porques, éloignés d'environ huit pieds pour un vaisseau, sur lesquels sont chevillés les quatre bouts de flasques qui font les quatre côtés. Dans cet intérieur, on a de forts coins sur l'avant et sur l'arrière, et au fond de l'emplanture, on met un massif sur lequel porte le pied du grand mât, de même celui de misaine, car le pied du mât d'artimon entre dans un billot percé pour le recevoir. Les bâtimens du commerce, en général, n'ont pas d'autre forme d'emplanture ; la fausse carlingue est souvent percée avec le billot qui est fortement chevillé dessus. L'assemblage de charpente que forme l'emplanture du grand mât et du mât de misaine d'un vaisseau prendrait trop de place dans la cale d'un bâtiment du commerce où le local est important à ménager. Dans les embarcations, l'emplanture des mâts est presque toujours creusée dans la carlingue, ou formée par quatre grains d'orge, cloués dessus, laissant entre leur gros bout un petit carré pour loger le pied du mât, lorsqu'il est debout. *Voy.* pour le beaupré, *l'art.* Flasque.

EMPOINTURE, s. f. On donne ce nom aux deux coins supérieurs d'une voile carrée, aux points où se réunissent les ralingues de côté avec celle de la têtière ou d'envergure, aux deux capelages de la vergue. *Voy.* les empointures de tribord de la grande voile et de la misaine, *fig.* 1, *pl.* D, vers *a, a.* Les empointures de ris sont les pates sur les ralingues de côté, au bout de chaque bande de ris. *Voy.* Rabans d'empointure. Prendre l'empointure, c'est le travail d'un bon matelot placé au bout de la vergue lorsqu'on prend un ris.

EMPORTÉE, ÉE, part. Des voiles qui sont déchirées par la violence du vent sont souvent emportées. On dit de même qu'un mât a été emporté, enlevé par l'effort d'un mauvais tems ou par le tonnerre.

EN, prépos. On dit d'un bâtiment qu'il est en construction, en armement, en partance, en rade, en appareillage, en mer, en arrière, en ligne, en croisière, en panne, en escadre, en échiquier, en ordre, en avant, en chasse,

en travers, en quarantaine, en désarmement; une ancre en mouillage, un canon en batterie, en vache; arrimer en breton, c'est en travers. Un ou plusieurs bâtimens sont en relâche. Un mât de hune, de perroquet et de cacatois est en clef, lorsqu'il est guindé tout haut, qu'il porte sur sa clef. Filer en garant, en douceur, en bande, en vat-et-vient; être en carène, en radoub, en chargement, en paix, en guerre: être armé en flûte, en marchandises, en aventurier, etc. *Voy.* ces mots.

**EN BELLE**, adv. On pointe en belle, on tire le canon en belle; lorsqu'une pièce de canon est bien au milieu du sabord, elle se trouve en belle; on dit tirer en belle, c'est ajuster les coups de canon en plein bois de son ennemi, vers le milieu de la longueur du bâtiment. *Voy.* Embelle.

**ENCABANEMENT**, s. m. Partie intérieure d'un bâtiment, celle qui rentre depuis la ligne du fort jusqu'au plat-bord (vieux).

**ENCABLURE**, s. f. Longueur d'un câble qui a cent-vingt brasses (cent toises). La brasse est la mesure adoptée par les marins pour mesurer tous les cordages; ils estiment par encâblure les distances, particulièrement entre les vaisseaux, soit en escadre, au mouillage, ou d'une terre voisine.

**ENCAPÉ, ÉE**, adj. Quand un bâtiment donne dans un golfe ou une vaste baie, dès qu'il est entre deux terres dont les extrémités forment des caps, il se dit encapé. (Peu usité.)

**ENCAPER**, v. n. C'est donner, entrer entre deux caps.

**ENCASTREMENT**, s. m. Désignation des entailles semi-circulaires que l'on fait sur les flasques d'un affût de canon; place que remplissent ses deux tourillons.

**ENCLAVER**, v. a. C'est faire entrer le can ou le bout d'un bordage dans sa rablure, ou une pièce de bois dans une autre. — Lorsqu'un bâtiment est pris par une clarière de glace qui se forme tout autour de lui, on dit qu'il est enclavé dans les glaces.

**ENCOCHE**, adv. Hisser les huniers et perroquets autant que possible: pour mettre en coche un hunier, il faut que les poulies d'itague du capelage à la tête du mât, et celle sur la vergue, soient à se toucher, se croisant même; mais il convient mieux de leur laisser un peu de jeu. Pour faire connaître la plus grande hauteur à laquelle puisse s'élever une vergue qui porte une voile, on dit, elle est en coche, ou mieux, les poulies sont en coche. *Voy.* Bloc.

**ENCOLURE**, s. f. Nom que l'on donne, dans la construction d'un bâtiment, à la hauteur du milieu de chaque varangue, tribord et bâbord au dessus de la rablure de la quille: l'encolure est plus grande sur les couples de l'avant et de l'arrière. Une ligne qui passerait par le milieu du contour intérieur de chaque varangue, et qui serait tirée dans toute la longueur de la carcasse, porterait le nom de ligne d'encolure. La hauteur de cette ligne au dessus du talon d'une varangue est ce qu'on nomme l'encolure de la varangue.

ENCOMBREMENT, s. m. Gêne qu'occasionent, dans un bâtiment, les objets qui, dans son chargement, causent de l'embarras pour les bien arrimer tous : lorsque toute la capacité intérieure est occupée, remplie à ne laisser aucun vide ni passage, on dit : il y a encombrement partout. Les marchandises d'un gros volume, telles que balles de coton, de pelleterie, le liége le chanvre, sont dits être d'encombrement, parce qu'elles ont plus de volume que de poids. L'encombrement est aussi quelquefois causé par l'embarras qu'occasionent des objets arrimés sans ordre.

ENCOMBRER, v. a. Obstruer la cale et même l'entrepont d'un bâtiment souvent il est encombré, parce qu'on a mal arrimé les marchandises ou les munitions de guerre et de bouche qui sont embarquées.

ENCONTRE (à l'), adv. Deux bâtimens sont dits être à l'encontre l'un de l'autre, lorsqu'ils courent sur des routes opposées, c'est-à-dire qu'ils ont les amures à contre l'un de l'autre, puisque l'un les a à tribord et l'autre à bâbord, et qu'ils courent l'un vers l'autre. *Voy. pl.* D', *fig.* 26, les bâtimens *e* *c*; ils ont le vent *o* du travers; s'ils avaient le même sillage ils se rencontreraient au point *o*, où il y aurait abordage, si pour l'éviter ils ne venaient pas à tems, l'un ou l'autre, ou l'un et l'autre sur tribord.

ENCOQUER, v. a. Faire passer, enfiler un bout de vergue ou de mât dans des cercles, des moques ou des estropes; le mât de foc s'encoque dans des moques; les bouts dehors de bonnettes s'encoquent dans les cercles qui les tiennent sur l'avant de leurs vergues respectives. La différence entre capeler et encoquer est que l'œillet ou l'anneau d'un cordage se capèle, emboîte le bout d'une vergue, etc., et que c'est le bout de la vergue qui se présente pour être encoqué dans un lien, une bague, etc., en y entrant.

ENCOQURE, s. f. C'est l'action d'encoquer; c'est aussi la place où l'on encoque.

ENCORNAIL, s. m. Nom que l'on donne à un demi-rouet de poulie, et à la place qu'il occupe dans certains clans, au bout d'un mât ou d'une vergue d'embarcation, ou d'un petit mât, vergues, etc., des grands bâtimens.

ENCOUTURÉ, ÉE, part. Bordages encouturés, c'est-à-dire se croisant un peu l'un sur l'autre, au lieu d'être can à can ; le bordage supérieur passe sur l'inférieur. C'est le bordé à clin. *Voy.* ce mot.

ENDAUBAGES, s. m. pl. Viandes préparées en baril, dans du saindoux pour être conservées en mer ; ou encore mieux par le moyen de l'aireauffiam de M. Appert, dans des boîtes de fer-blanc fermées très hermétiquement.

ENDENTEMENT, s. m. Sorte d'engrenage entre deux pièces de bois sur lesquelles on fait des adens saillans et rentrans, pour les unir en les posant l'une sur l'autre bien ajustées. — Il y a un ordre d'endentement dans les armées navales : des vaisseaux, au lieu d'être sur une seule ligne droite, sont placés au vent ou sous le vent, en seconde ligne, correspondant aux vides de la première. De même sur certaines rades, des vaisseaux en escadre mouillent

souvent en endentement, pour présenter plus de feu en même tems à un ennemi qui les attaquerait au mouillage.

**ENDENTER**, v. a. Travail qui consiste à réunir des pièces de mâts, vergues, etc., en les ajoutant pour les joindre, par des adens saillans et rentrans, qui se pénètrent réciproquement sur les deux pièces disposées convenablement. On dit endenter des vaisseaux. *Voy*. Endentement.

**ENDURER**, v. a. Laisser tomber la pale des avirons dans l'eau, sans abandonner la poignée ni agir dessus pour arrêter l'erre d'une embarcation; on commande aussi, endure tribord? endure bâbord! lorsqu'on veut faire venir une grande embarcation sur un bord ou sur l'autre, plus promptement que par le seul effet du gouvernail; on endure d'un côté, tandis qu'on continue à nager de l'autre; ce qui est différent de scier : au lieu d'endurer, les Provençaux disent *palper*.

**ÉNERVÉ**, part. Dans plusieurs corderies de la marine, on donne cette désignation à du chanvre affaibli, qui se déchire sous le peigne, qui est avarié, échauffé, de mauvaise qualité : on dit alors qu'il est énervé.

**ENFANT TROUVÉ**, s. m. Qualification que l'on donne généralement aux personnes de tout âge, de tout sexe, qui se sont cachées (ou qu'on a cachées) à bord d'un bâtiment avant son départ, ne faisant pas partie de l'équipage, et que l'on trouve en excédant, se découvrant pour avoir à manger, le lendemain ou le surlendemain qu'on a quitté la rade ou le port, étant en mer. On dit qu'ils ont passé par-dessus le bord : on les porte sur le rôle à la suite de l'équipage; sous la désignation d'enfans trouvés.

**ENFILADE**, s. f. Recevoir par l'arrière de son bâtiment la volée ou les boulets d'un ennemi qui passe à poupe : on est de même enfilé par l'avant. On dit donner une enfilade, recevoir une enfilade. *Voy. pl.* D', *fig.* 26. Le bâtiment *b* présentant la poupe au travers des bâtimens *a*, *a*, a pu recevoir une enfilade par leurs volées, sans qu'il soit en position de riposter.

**ENFILER**, v. a. Tirer des coups de canon sur un bâtiment ennemi dans le sens de sa longueur. Les plus grands accidens peuvent arriver à un bâtiment qui se laisse ainsi prendre par l'avant, et surtout par l'arrirèe qui n'est fermé que par des croisées, d'autant plus qu'il ne peut riposter efficacement. On dit : il a été enfilé, nous avons été enfilés de bout en bout. On a enfin commencé à fermer les bâtimens de guerre de l'avant et de l'arrière et à y monter des canons, ce que je demandais depuis plus de 12 années, en présentant des modèles de construction exécutés sur l'échelle de 4 lignes pour un pied. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, 2 et 3, et *pl.* D', *fig.* 18.

**ENFLÉCHURE**, s. m. Echelons en quaranténier, que l'on fixe sur les bas haubans, sur ceux de hune et de perroquets, pour monter à la tête des mâts et en descendre. Enflécher, c'est travailler à tendre horizontalement les enfléchures sur toute l'étendue des haubans de tous bâtimens guindant un comme plusieurs mâts au-dessus des bas mâts. *Voy. pl.* A, *fig.* 1. Les haubans de

perroquets des bâtimens au dessous des corvettes n'ont pas d'enfléchure.

ENFONCEMENT, s. m. Endroit enfoncé dans une baie ou une rade; lieu où un bâtiment peut être le mieux abrité. On dit aller mouiller dans l'enfoncement, se haler dans l'enfoncement.

ENGAGEMENT, s. m. Combat de peu de durée entre deux bâtimens de guerre. — Sur les bâtimens du commerce; l'engagement d'un matelot sont ses conditions avec le capitaine ou l'armateur, pour une campagne de long cours, ou au cabotage.

ENGAGER, v. a. et n. Enrôler des marins sur un bâtiment du commerce, d'après la solde convenue pour un voyage quelconque.—Autrefois, des hommes qui voulaient aller à Saint-Domingue, n'ayant pas le moyen de payer leur passage, l'obtenaient en s'engageant à servir trois ans. On les appelait les trente-six mois. Les Anglais exigeaient sept ans d'engagement pour les passer dans leurs colonies. — Des armées navales, escadres, etc., engagent le combat lorsqu'il commence. On dit alors qu'on vient d'engager l'action. — Un bâtiment engage quelquefois sous voile, s'il est surpris par un fort grain de vent du travers qui le fait incliner d'une manière inquiétante; il est exposé à démâter ou à avoir ses voiles emportées, ou enfin, si tout résiste et qu'on ne coupe rien, à chavirer sous l'effort du vent. Un bâtiment s'engage aussi lorsqu'il se trouve dans des écueils, et que l'on est embarrassé pour l'en tirer. Un câble s'engage sur l'ancre; *Voy.* Surjaler.

ENGANTE! imp. D'enganter, mot qui signifie *attrape*. On dit au brigadier d'un canot à qui on jette un bout de filin : engante! ou attrape le bout!

ENGANTER, v. a. Expression générique équivalant à joindre, atteindre, saisir ou attraper (du style familier), pour dire qu'on gagne de marche un autre bâtiment. L'approcher sensiblement, c'est l'enganter. Les matelots disent : nous l'engantons main sur main.

EN-GARANT, adv. Expression affectée principalement à faire entendre qu'on doit prendre de grandes précautions pour filer sur retour un cordage qui est en action. C'est larguer en filant, ou molissant en douceur, peu à peu, filer en garant un cordage qui fait force.

ENGIN, s. m. Nom que l'on donne, par dérision, à de très petits bâtimens ayant peu de qualités, et d'un faible échantillon. — On dit aussi d'un petit corsaire, portant une faible artillerie, c'est un engin. — On donnait jadis le nom d'engin ou de gruau à une machine qui élevait de gros fardeaux comme les grues; mais, au lieu de roues on se servait de cabestans ou virevaux. Ces sortes de machines ne tournaient pas sur leur axe, comme fait la tête de la grue avec son appareil.

ENGORGÉE, adj. f. Se dit d'une pompe qui est engagée intérieurement par des étoupes, du sable, ou toute autre chose, que le piston enlève du fond du bâtiment, et qui empêche l'eau de monter. On prévient si la pompe est engorgée. — Les anguilliers sont dit aussi engorgés, lorsqu'ils sont bouchés.

Un canon est engorgé quand la lumière se trouve bouchée accidentellement.

**ENGOUJURE**, s. f. Sorte de rainure pratiquée en travers sous les caisses des mâts de hune et de perroquets des grands bâtimens, pour recevoir le bragguet. *Voy.* Gourjure.

**ENGOURDI**, adj. Expression dont se servent quelques marins en parlant d'un bâtiment qui est comme retenu en place dans une grosse mer, sur laquelle il s'élève difficilement.

**ENGRAND**, adv. Expression commune dans le langage des marins, pour dire total; comme faire porter un corps totalement sur tous ses points; larguer tout-à-fait une manœuvre; amener en grand, c'est laisser tomber le fardeau en larguant le garant du palan, ou tout autre cordage qui servait à le hisser. — On enlève un objet en grand, tel qu'une pièce de bois, etc., par plusieurs hommes qui mettent de l'ensemble dans leurs forces. Ce commandement: *enlève-moi cela en grand!* a souvent lieu dans les ports. —Arrive en grand! C'est commander au timonier de mettre la barre à bord pour faire arriver le bâtiment tout plat, c'est-à-dire du plus près au vent arrière.

**ENGRAVER**, v. a. Enterrer en partie, dans le lest en pierre, gros graviers, petit cailloux ou sable, les bouges des pièces ou autre objet d'arrimage au fond de la cale d'un bâtiment. Sur ceux de guerre, on rejette, avec raison, ce moyen.

**ENGRENAGE**, s. m. Fourrer une pièce, une barrique, un boucaud, un tambour, etc.; l'arrimer dans un vide qui se trouve dans les antennes d'un plan de la cale d'un bâtiment; en arrimant des pièces ou barriques les supérieures dans l'intervalle des inférieures, ou plutôt sur leurs bouts, c'est aussi faire un engrenage. *Voy. pl.* F, *fig.* 43.

**ENGRENER**, v. a. Jeter de l'eau dans une pompe pour, en faisant agir le piston, retirer l'eau de la cale d'un bâtiment. L'on engrène ainsi les pompes, parce qu'elle ne prendraient pas sans cette précaution qui déplace l'air intérieur et fait aussi gonfler les cuirs de la chopine et de la heuse, qui, se trouvant vides et desséchés, laisseraient passage à l'air extérieur; préparation indispensable pour que la pompe, assez imparfaite, produise son effet. —Engrener des futailles, c'est les arrimer en engrenage.

**ENHUCHÉ, ÉE**, part. Remarque que l'on fait sur les œuvres mortes des bâtimens, qui ont une élévation plus qu'ordinaire. On dit: ce bâtiment est trop enhuché de l'arrière ou de l'avant, il est trop haut sur l'eau : c'est un défaut pour les qualités à la mer. Trop de bois hors de l'eau donne beaucoup de prise au vent et cause plus de dérive.

**ENJALER**, v. a. Des marins disent enjoualer; c'est garnir une ancre de son jas formé de deux pièces de bois semblables qu'on lie ensemble par des chevilles et des liens de fer, au petit bout de la verge: près de l'organeau, se trouvent deux petits tenons qui entrent dans des mortaises pratiquées au milieu de l'intérieur de chaque pièce du jas, pour le retenir sans jeu, perpendi-

culaire aux bras de son ancre : elle se trouve alors enjalée, autrement garnie de son jas. *Voy.* l'art. Jas.

ENLARMER un filet, c'est le border de grandes et fortes mailles avec de la petite ligne, sorte de lisière qui fortifie.

EN LIGNE, être en ligne, dans une escadre ou armée, c'est avoir tous les vaisseaux qui la composent marchant à la file les uns des autres, se maintenant bien en ligne, à distances égales et prescrites par l'amiral.

ENLIGNER, v. a. Aligner, mettre des pièces de bois sur une même ligne, au moyen d'une règle ou d'un cordeau ; des points sont enlignés. On enligne des préceintes, des ponts, des rabattues, quoiqu'ils fassent partie de lignes courbes. Aplanir les faces d'une pièce de bois quelconque, c'est l'enligner ; de même deux pièces mises bout à bout, de manière que l'une paraisse la continuation de l'autre.

ENLIOUBER, v. a. Se dit, dans plusieurs ports, de l'action d'ajouter le bout d'une pièce de bois travaillée en coin dans le bout d'une autre qui a été ouverte pour recevoir la première : la deuxième enlioube l'autre dans une espèce de gueule de loup. Cette manière d'enter deux pièces dans les mâts, vergues, etc., s'opère par tous les moyens connus dans l'art du mâteur.

ENMANCHER, v. n. Un bâtiment qui vient du large et qui donne dans un grand bras de mer qu'on appelle manche, est dit emmancher ; il entre dans la manche. Tel est principalement le canal qui sépare la France de l'Angleterre, et forme la communication des deux mers de l'Océan et du Nord.

ENSABLER, ENVASER, v. a. Se dit d'un bâtiment qui reste échoué sur le sable ou sur la vase, soit par l'effet de la mer qui s'est retirée, ou qu'il ait voulu s'échouer sur du sable ou de la vase, manquant d'ancre pour être retenu à flot, ou par d'autres causes. On dit : il est ensablé ou envasé ; il s'est ensablé.

ENSABOTER, v. a. C'est mettre un boulet, de petit et moyen calibre, dans un culot ou sabot de bois, sur la poudre, dans le haut de la gargousse, de manière qu'il tienne après et entre avec elle dans le canon. On dit boulet ensaboté.

ENSEIGNE, s. m. Titre du dernier grade des officiers de la marine : les enseignes, dans la marine militaire, ont rang de lieutenant en premier du service de terre. — On nommait autrefois le mât qui portait le pavillon de poupe, la gaule d'enseigne, attendu que ce pavillon avait le nom d'enseigne de poupe : on s'en sert beaucoup moins depuis qu'il se hisse à la corne d'artimon, à bord des bâtimens de guerre en général. Des navires marchands ont encore la gaule d'enseigne, et la nomment mât de pavillon : on voit donc les différentes places où s'arbore ce pavillon, *pl.* C., *fig.* 22 et 13.

ENSEMBLE, s. m. Mouvement d'ensemble, de la même manière et en même tems ; manœuvre générale en armée navale, opposée à celle successive : exécution importante près de l'ennemi ; l'armée doit venir au vent ou arriver

e la quantité de quart voulu, par le signal de l'amiral. Les vaisnt leur vitesse de manière à conserver leur distance et l'ordre de

3LE! adv. Simultanément; ordre qu'on donne souvent, dans un ager d'accord : ce commandement a toujours lieu pour que les ii sont employés à un même travail, agissent au même instant.

LE, s. f. Travail du charpentier, dans une pièce de bois, pour en e autre qu'on veut y joindre. Telles sont celles où loge le talon des ur la contre-quille, etc. On fait des entailles carrées, à adent, à ade et à sifflet. *Voy.* ce mot. C'est obliquement, coupées en chan-

NGUER, *Voy.* Étalinguer.

NGURE, *Voy.* Étalingure.

iers mots sont le plus en usage. Nous avons écrit en talingure, etc., ous le lisons ainsi dans tous les anciens dictionnaires, mais nous , avec tous les marins, étalinguer et étalingure.)

v. a. Réunir bout à bout, par entaille ou tenon avec mortaise, de bois de même grosseur, en les croisant plus ou moins, les enmble pour les bien joindre. Enter une pièce de mâture sur une augmenter la longueur du mât.

VERS, adv. Un bâtiment est en travers lorsqu'il présente un côté mme étant en panne, ou manœuvrant pour sonder, etc. En travers s de chemin. Il peut être échoué en travers s'il est jeté à la côte, et se trouver aussi en travers à la lame, à la marée, etc.

RSER (s'), v. a. C'est travailler à présenter le travers d'un vaisseau une batterie de côte ou à d'autres bâtimens que l'on veut canonmouillant une ancre de l'arrière et une de l'avant, ou par le moyen ssure frappée à fouet sur le câble ou sur l'ancre qu'on aurait mouilant au point où on veut s'entraverser. Un bâtiment peut s'entraiptement, ayant des ancres aux bossoirs de l'arrière comme de i qu'on les voit disposées à ma frégate. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, 2 et 3.

prépos. Un bâtiment est entre deux feux quand il est canonné lbord. Il est entre vent et marée, lorsque le vent et la marée agisen sens contraire. On dit quelquefois qu'on a le vent entre les deux nd on est poussé par un vent de l'arrière. Dans ce cas, la grande guée.

DEUX, s. m. Dans tous les bâtimens qui sont percés pour monter on dit l'entre-deux des sabords de l'espace plein de la muraille qui est entre deux canons. *Voy.* Meurtrière.—On juge à la mer la m bâtiment par son entre-deux de mât.—Lorsque la mer est les lames, s'élevant à une grande hauteur, laissent entr'elles un comme entre deux lames. On dit passer entre deux lames, être

entre deux lames ; pendant que notre bâtiment était entre deux lames, nous avions la misaine abréyée, elle battait le mât ; ce qui peut être très dangereux. Le grand hunier au bas ris convient mieux dans ce cas qu'une voile basse.

ENTRÉE, s. f. Les marins désignent ainsi le commencement d'une ouverture, d'une passe qui de la mer, conduit dans une rade, un port ou une rivière. C'est ordinairement devant ou près de certaines entrées, que les grands bâtimens prennent un pilote lamaneur. On remarque que telle entrée est située E. et O. S E et N O, etc. *Voy. pl.* G, les pavillons pour appeler les pilotes.

ENTREMISE, s. f. Espèce de traversin ou arc-boutant en bois, que l'on place dans les grands bâtimens, entre les baux et barrots, enchâssé à queue d'aronde et dans le bout des baux près de la muraille sur la bauquière. D'autres sont placés à distances égales de chaque bord, entaillés d'un pouce en biseau dans les baux, et sur lesquels portent les hiloires des ponts. Ce sont des pièces qui servent à en maintenir deux autres à la distance où on les a fixées dans la construction. Sorte de clef. — Les pièces de bois qui tracent l'ouverture de côté des écoutilles sur lesquelles posent les surbaux, sont aussi appelées entremises.

ENTREPONT, s. m. (En Provence, *courredons*.) Intervalle, dans un grand bâtiment, qui sépare deux ponts. Entre le dessus du premier pont et le dessous du second d'un vaisseau, il y a ordinairement six pieds deux pouces de planche en planche. C'est dans l'entrepont que se trouve la première batterie d'un vaisseau de ligne. Les anciens entreponts des frégates et des grands bâtimens du commerce, étaient plus bas, cinq pieds et demi sous planche, moins de cinq pieds sous barreaux. — C'est dans les entreponts que couchent assez généralement les équipages ; les hamacs sont pendus aux baux de l'entrepont.

ENTREPOT, s. m. Port libre et privilégié où les marchandises des colonies étant entreposées ne paient pas de droit d'entrée. Il y a aussi des entrepôts formés par des sociétés de commerçans, où on dépose les marchandises pour des armemens ou des ventes.

ENTRER, v. n. On dit entrer dans un port, dans une rivière, soit qu'un bâtiment vienne de la mer, ou seulement de la rade. Lorsqu'il est en dedans des pointes qui forment la passe, il est dans l'entrée. Un bâtiment entre dans une forme où il reste à sec. Il entre dans un bassin où il est tenu à flot. On dit également entrer en armement.

ENTRE-SABORD, s. m. Désignation que les charpentiers constructeurs donnent aux bordages extérieurs, tant en chêne qu'en sapin, qui couvrent les membres d'un bâtiment de guerre, entre les sabords d'une même batterie. La longueur de ces bordages est d'environ sept pieds dans un vaisseau, et moindre aux bâtimens qui portent des canons au-dessous du calibre de 24, les sabords étant plus rapprochés.

ENTRE-TOISE, s. m. Pièce de bois placée en travers entre les deux qui

forment les flasques d'un affût: Les pièces de bois d'assemblage aux bigues d'une machine à mâter portent le même nom.

**ENVERGUÉ, ÉE**, part. Une voile est enverguée lorsqu'elle est rabantée sur sa vergue, ou qu'une filière ou une draille est passée dans les bagues qui tiennent à sa ralingue d'envergure.—Une voile enverguée est disposée à être déployée au vent. On dit, à la fin d'un armement; nous avons les voiles en vergues, nos voiles sont enverguées.

**ENVERGUER**, v. a. Mettre les voiles en vergues, c'est nouer sur les vergues les rabans de faix passés dans des œils de pie de la têtière d'une voile carrée et à antenne, que l'on envergue; c'est-à-dire, qu'on l'unit à la vergue qui doit la porter et la faire manœuvrer. *Voy.* Rabans d'envergure. On envergue aussi sur des filières. *Voy.* ce mot. On envergue les voiles auriques sur des cornes, et les latines sur des bagues qui courent le long de leurs drailles ou sur des antennes. —Enverguer les pavillons de signaux, c'est, *lorsqu'il fait calme*, tendre les gaînes le long d'un bâton qui a en longueur la largeur du pavillon; sa grosseur est celle d'un manche de bêche; les deux points du signe sont amarrés sur les bouts du bâton, et la drisse se frappe au milieu: il y a, à cet effet, des œils de pie pratiqués dans la gaîne. On hisse, ainsi envergué, un signe ou plusieurs ensemble : on les dit être en bannière. *V. pl.* G.

**ENVERGUÉ**, ad. Embarrassé, engagé se dit d'un bâtiment qui se trouve dans une position difficile, et aussi de tout objet intérieur qu'on ne peut débarrasser promptement. Des manœuvres courantes peuvent quelquefois être si embarrassées, qu'elles sont enverguées quelque part.

**ENVERGURE**, s. f. Un bâtiment à trait carré a beaucoup d'envergure, a peu d'envergure ou une belle envergure, selon que ses vergues, en général, sont très-longues, courtes, ou dans les meilleures proportions. L'envergure d'une voile quelconque est sa largeur par le haut, la longueur de celle de ses ralingues qui tient à une vergue carrée ou aurique.—On dit d'une voile: elle a trop d'envergure, elle manque d'envergure, elle est bien en envergure; l'envergure d'une voile se mesure de taquet en taquet sur sa vergue; autrement, d'un capelage à l'autre.

**ENVOYER**, v. a. Se dit en manœuvrant; c'est donner vent devant; commandement qui précède et est, en quelque sorte, synonyme d'adieu-vat, pour commencer l'évolution d'un bâtiment virant vent devant: le timonier met, à ce commandement, la barre du gouvernail sous le vent, sans précipitation.

**ENVOYEZ**, commandement impératif que l'on fait aux canonniers marins de tirer sur l'ennemi, quand on commence le feu; envoyer une ou plusieurs bordées, ou seulement quelques coups de canon. Envoyez quand vous serez paré. — Envoyez! mettre la barre sous le vent, pour faire prendre vent devant.

**EN VRAGUE** (en paquet), adv. Jeter dans un bâtiment, sans aucune précaution, quelque chose que ce soit; arrimage précipité, fait sans ordre, jeté

en double, en vrague, à la hâte, provisoire, en attendant un meilleur a gement.

ÉPARS, s. m. Les marins désignent ainsi certains petits éclairs sous le mats chauds, qui ne se propagent guère, et ne sont pas suivis de cou tonnerre. Les épars ont l'air d'amorces qui brûlent.

ÉPATÉ, part. Ce mot s'applique aux haubans; ils sont plus ou moins tés, selon qu'ils sont plus ou moins écartés du pied du mât par en bas haubans épatés soutiennent mieux la mâture; *mais il faut pour l'aisanc brasseyage, ou brassage, que le plus en avant soit reculé à la place du s aux bas-mâts, et supprimé aux mâts de hunes.*

ÉPATEMENT, s. m. Angle plus ou moins ouvert que forme le ba haubans d'un bâtiment, avec le mât sur la tête duquel ils sont capelés: n les mâts sont élevés, plus le bau est grand, et plus il y a d'épatement. la distance des haubans au mât, suivant une ligne qui, partant des porte-bans, raserait le pont supérieur.

ÉPAULE, s. f. Partie de la muraille extérieure d'un bâtiment, com depuis l'avant du bossoir de chaque bord jusqu'aux porte-haubans de saine, entre la flottaison et le plat-bord. On dit l'épaule, les épaules, en lant de la rondeur au dessus des façons de l'avant. Un bâtiment renflé cette partie est dit avoir de l'épaule, être bien épaulé.

ÉPAULEMENT, s. m. L'avant d'un bâtiment arrondi, enflé avec g en formant tribord et bâbord, à partir d'un peu au dessus de la flottai une belle opposition à la mer dans les grands sillages, est ce qu'on no l'épaulement du bâtiment.— C'est aussi un terme de charpentier. Épaule de tenon, etc.

ÉPAULETTE, s. f. Nom d'une entaille rectangulaire, que l'on fait sur rête d'une pièce de bois devant servir d'appui aux oreilles d'un autre p qui s'endente avec la première, étant elle-même entaillée convenablem C'est aussi le nom des adens au haut des noix des mâts de hunes et de roquets; qui sont, à l'égard des barres capelées dessus, ce que sont les j reaux aux barres sous les hunes. Ces épaulettes sont toujours insuffis pour porter la totalité de l'épaisseur des élongis des barres de perroque cacatois. *J'y supplée par des espèces de jottereaux volans, tenant sous les e gis des barres de perroquets, pour être capelés et décapelés avec elles. pl. D', fig.* 11 et 12.

ÉPAVE, s. f. On désigne par ce nom tout ce qui est abandonné à la ou jeté sur les côtes, tels que navires, embarcations, marchandises et p sons. Il y avait des seigneurs propriétaires sur les côtes, qui avaient des d sur les épaves de mer.

ÉPERON, s. m. Charpente saillante, en avant de l'étrave, qui termine vant d'un grand bâtiment, depuis la muraille du coltis: une porte de ch bord, dans cette muraille, se nomme porte de l'éperon ou de la poula

L'éperon proprement dit est une sorte de grande console triangulaire, dont le taille-mre est le pied. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, 3. *s. n. g. x*, et Guibre, Aiguille, Flèche, Poulaine, Gorgère, Digon, Dauphin, Courbes de capucine et Coltis. —La muraille du coltis doit être généralement supprimée, l'éperon moins considérable, et cette partie élevée de l'avant, bordée en rond par dessus la contre étrave : *dans ce cas, les rablures de l'étrave ne seraient continuées que depuis la quille jusqu'à la ligne d'eau de charge. Par ce moyen, le bout des bordages ne serait plus dans le cas de sortir de leurs rablures comme cela arrivait aux bâtimens qui éprouvaient des gros tems d'une certaine durée, quoiqu'une multiplicité de guirlandes fussent employées intérieurement pour liaison des bouts de ces bordages avec l'étrave ; ce qui réduirait les guirlandes à une seule sous chaque bout de pont.* — On nomme éperon, sur certains bâtimens de la Méditerranée, la partie saillante de l'avant, qui se termine en forme de bec d'oiseau ; le *rostrum* des anciens.—On donne aussi le nom d'éperon à une pointe de rocher qui, à l'entrée de certains hâvres et rivières, sert à rompre les lames.

**ÉPERVIER**, s. m. Petit filet très connu que l'on nomme en Provence *ressaut*.

**ÉPI**, s. m. Quelques marins disent encore qu'un bâtiment reste dans *l'épi du vent*, lorsqu'il est, par rapport à eux, dans la direction du lit du vent.

**ÉPINEUX**, adj. Désignation, dans certaines parties de mers, des endroits dangereux pour la navigation ; tels que beaucoup de hauts fonds, ou roches dispersées, couvertes et découvertes.

**ÉPINGLETTE**, s. f. Morceau de fil de fer, pointu d'un bout, dont se sert le chef de pièce pour faire entrer la poudre de guerre dans la lumière du canon. — On donne aussi ce nom, dans quelques ateliers de garniture, à une sorte de petit épissoir.

**ÉPISSÉ, ÉE**, part. Câble, cordage, manœuvre, raccommodée ou alongée par une épissure carrée ou longue.

**ÉPISSER**, v. a. Réunir deux bouts de cordage, les ajouter ensemble, en croisant les torons les uns dans les autres, et en dessus les uns des autres, de la longueur de cinq à six pouces, c'est faire une épissure carrée, sur un petit filin : on croise davantage les bouts sur un plus gros cordage, pour faire deux passes sur chacun : ces sortes d'épissures ne se font guère que sur les câbles, les grelins et les manœuvres dormantes, soit que l'on veuille les alonger ou les rétablir après une rupture : les manœuvres courantes sont, dans l'occasion, réunies ou alongées par des épissures longues qui n'augmentent pas la grosseur du cordage, comme le font les courtes ou carrées ; ces bouts étant décommis d'égale longueur, on élonge, en le tordant, un toron à la place de l'autre et on les arrête sur trois points éloignés de six à huit pouces.

**ÉPISSOIR**, s. m. Il est ordinairement de fer, plus ou moins fort ; il a une

tête en marteau d'un bout; est pointu de l'autre sous la forme d'une corne de bœuf peu courbée : on s'en sert à bord des bâtimens et dans les ateliers de garniture : il y en a en bois, mais qui sont droits. Les épissoirs servent à ouvrir les torons d'un cordage, à les séparer pour recevoir les bouts de celui qu'on veut épisser : on ne pourrait faire des épissures sur les gros cordages sans épissoirs. *Voy. pl.* E, *fig.* 76. Leur longueur varie de six à quinze pouces et leur circonférence, près de la tête, de dix-huit lignes à dix pouces. — Les épissoirs dont les voiliers se servent pour ralingues et œils de pie, sont droits et en bois dur. *Voy.* Burin.

ÉPISSURE, s. f. Jonction que l'on fait de deux bouts d'un cordage cassé, ou celle des extrémités de deux cordages en les entant, les entrelaçant, par leurs torons, les uns dans les autres; indépendamment des deux sortes d'épissures carrées et longues, on en fait sur les lignes de sonde et de loch qui sont longues, mais on ne décommet pas un toron; les deux bouts s'épissent par deux passes entre les torons de la ligne, à une distance de neuf à dix pouces, ce qui rend la ligne double dans cette longueur. *Voy. pl.* E, *fig.* 42, 43 et 44, trois sortes d'épissures.

ÉPITE, s. f. Petite cheville en bois un peu aplatie. Il y en a d'arrondies qui servent à boucher les trous de clous dans la carène d'un bâtiment. D'autres, en forme de petits coins carrés et pointus, sont propres à être enfoncées dans la tête des gournables, fendues pour les recevoir.

ÉPITIÉ, s. m. (Peu usité.) *Syn.* de parc à boulets en gobelet.

ÉPITOIR, s. m. Petit poinçon en fer de forme quadrangulaire un peu tranchant du bout, long de deux à trois pouces, servant à ouvrir la tête des gournables, pour recevoir des épites.

ÉPONTILLAGE, s. m. C'est placer des épontilles pour étayer les ponts, les gaillards, etc., d'un grand bâtiment. Peu usité.

ÉPONTILLE, s. f. Sorte d'étance de fer ou de bois que l'on place verticalement sous les baux et barrots entre les ponts des grands bâtimens. Il y en a communément deux rangs établis entre tous les ponts (indispensablement sous ceux qui portent des canons de gros calibre), dans la direction, tribord et bâbord, de la largeur des écoutilles. Les bâtimens au dessous des frégates n'ont qu'un seul rang d'épontilles dans l'entrepont, placé, selon le plan diamétral du bâtiment, dans une ligne parallèle à sa quille. Les pieds des épontilles, en général, posent sur les hiloires, bordages du pont, en chêne. Les épontilles qui environnent les cabestans, tant dans l'entrepont que sous le gaillard d'arrière, se lèvent à volonté dans tout le cercle que décrivent les barres garnies au cabestan. — L'on distingue par le nom d'épontilles courbes ou à gorge, celles employées quelquefois près d'une écoutille au dessus de celles qui ont des hoches pour faciliter à descendre et remonter de la cale. Ces dernières sont dites pieds droits ou les épontilles de la cale. Ce sont les plus longues, et il n'y en a qu'un rang au milieu, portant sur la carlingue et

ous l'hiloire renversée du faux pont; elles ne sont pas autant façonnées. *Voy.* Pied-droit.

**ÉPONTILLER**, v. a. Soutenir les baux des ponts par des épontilles destinées à cet effet, que l'on place perpendiculairement dans tout l'intérieur d'un grand bâtiment, où elles sont nécessaires; notamment sous les gaillards et passe-avans. Lorsque toutes les épontilles sont en place on dit que le bâtiment est épontillé. Des épontilles dites volantes, sont employées pour supporter ou soutenir potence, drome, etc.

**ÉQUATEUR**, s. m. *Voy. ligne équinoxiale.* On sait que l'arc du méridien, compris entre l'équateur et l'horizon, est le complément de la latitude.

**ÉQUERRAGE**, s. m. Les charpentiers désignent ainsi l'angle que forment entre elles deux faces planes d'une pièce de bois. Lorsqu'un de ces angles est obtus, l'équerrage est en gras; la pièce a du gras: s'il est aigu, ils disent qu'il est en maigre; que la pièce a du maigre. Prendre les équerrages d'une pièce de bois, c'est relever la grandeur des angles sur les plans des diverses parties d'un bâtiment. Porter les équerrages pris, c'est présenter la fausse équerre sur une pièce désignée.

**ÉQUERRE**, s. f. Instrument dont les deux branches, fixées à leur sommet, forment entre elles un angle droit; les ouvriers de la marine la nomment équerre carrée. Celle qui s'ouvre et se ferme est nommée la fausse équerre; instrument indispensable pour mesurer les équerrages différens des pièces de bois qui servent aux constructions, navales soit leur travail, dont les faces adjacentes font entre elles et en divers points des angles plus ou moins grands: sorte de bézeau. Les pièces de bois travaillées sont désignées, suivant l'angle plan de leurs faces, par pièces à équerre et pièces à fausse équerre.

**ÉQUERRER**, v. a. Donner à une pièce de bois la forme qui lui convient, les équerrages qu'elle doit avoir pour être placée dans une partie de la charpente d'un bâtiment, c'est l'équerrer.

**ÉQUINETTES**, s. f. pl. Nom que l'on donne, dans quelques ports, aux parties horizontales du bois des girouettes, sur lesquelles est cousue l'étamine qui forme la girouette.

**ÉQUIPAGE**, s. m. Se compose de tous les hommes d'un bâtiment, portés sur un registre que l'on nomme rôle d'équipage. Les officiers sont désignés sous celui d'état-major. *Voy.* Officiers mariniers. Le nombre d'hommes nécessaires à la conduite d'un vaisseau ou autre bâtiment, est fixé par un réglement en raison de la quantité et du calibre de ses canons. Celui d'un vaisseau dit de 74 (il en monte aujourd'hui 90), était de 740, en raison de 10 hommes par canon: depuis qu'on a des caronades et des canons moins lourds, on a réduit l'équipage de ce vaisseau du troisième rang à 700 hommes. Pour les bâtimens du commerce, le port en tonneaux détermine la force de leurs équipages. On dit que l'on fait son équipage, lorsqu'on rassemble, qu'on engage les hommes qui

doivent le former. L'équipage est bon ; il est faible ; il est complet ; il est bien portant. — Les équipages de hauts bords, créés en 1808, licenciés en 1814, étaient une bonne institution, mais dont le mode de comptabilité était vicieux, et les matelots beaucoup trop assimilés aux soldats. On y est revenu par degrés, sous la dénomination d'équipage de ligne. Les conscrits appelés à former ces équipages seraient mieux administrés et plus commodément répartis pour l'armement des différens bâtimens du roi, *en compagnies qu'en équipages*. Voir les ordonnances sur les équipages de ligne.

N. B. *Depuis cette addition à l'article équipage, on a formé des compagnies isolées ; reste à lever les conscrits dans les départemens maritimes, et âgés seulement de* 18 *ans au plus.*

**ÉQUIPEMENT**, s. m. Ce mot exprime la totalité de ce qui est nécessaire à un bâtiment de guerre, en agrès, apparaux, vivres, munitions, armes et ustensiles, avant de prendre la mer. C'est la réunion de toute espèce d'objets indispensables à l'armement complet d'un bâtiment, comme d'une escadre. Ceux qui portent des marchandises ont, dans leur équipement seulement, ce qui concerne les moyens nécessaires à la navigation, sans comprendre les objets divers de chargement.

**ÉQUIPER**, v. a. Armer un bâtiment ; ces deux mots sont synonymes : c'est le fournir de tout ce qui est nécessaire pour bien remplir la mission dont il peut être chargé. — Équiper une division, une armée, c'est lui fournir pour la campagne qu'elle doit faire tout ce que portent les réglemens tant au personnel qu'au matériel.

**ÉQUIPET**, s. m. Petite planche, ayant une tringle sur le bord, que l'on place dans les chambres et cabanes des officiers et des maîtres, contre la muraille d'un bâtiment, ou une cloison, pour servir à contenir divers petits objets appartenant à la personne qui occupe un de ces emplacemens : ces sortes de petits compartimens sont nommés, dans le Levant, *cantanelles*.

**ERRE**, s. f. Vitesse d'un bâtiment, son sillage, son chemin dans l'espace ; on dit : il a de l'erre lorsqu'il commence à être poussé de l'avant par le vent dans les voiles ; il amortit son erre, c'est parce qu'on a manœuvré les voiles pour la diminuer ; il n'a plus d'erre, lorsque le bâtiment est arrêté, qu'il ne marche plus. Mouiller sur son erre, c'est laisser tomber l'ancre avant que le bâtiment soit tout-à-fait arrêté. On dit : casser son erre, diminuer son erre ; il n'a pas d'erre ; il reprend de l'erre.

**ERSE**, s. f. Cordage épissé, les deux bouts ensemble, pour former une espèce de cercle, petite élingue ; il y en a de différentes grandeurs et grosseurs. Les erses, en fil de caret, sont le plus en usage pour élinguer de petits volumes d'un grand poids, les frapper sur un câble, sur des mâts, des vergues et sur des ancres. Le nombre des fils de caret est plus ou moins multiplié, selon le degré de force qu'on veut donner à l'erse. — Les erses du gouvernail tiennent l'une à tribord, l'autre à bâbord à la mèche et à l'étambot, placées obli-

quement un peu au dessus de la flottaison, le bâtiment tout armé : elles servent à contretenir le gouvernail dans le cas où il serait poussé à s'élever hors de ses femelots ou roses.—Les estropes d'avirons sont aussi nommées erse, de même que celles des poulies, dans différens ports.

**ERSEAU**, s. m. Petite erse plus faible, plus légère, que l'on fait d'un toron de menu cordage, en le recordant en trois sur lui-même, de manière qu'il fasse un anneau ou bague de 5 à 6 pouces de diamètre, telle que l'estrope d'un aviron que l'on nomme aussi hersiau.

**ESCABÉCHE**, s. f. Poisson, sardines à l'escabéche, c'est-à-dire marinées, préparées dans du vinaigre, de l'huile et des oignons. Provision de table pour la mer.

**ESCABÉCHER**, v. a. C'est une manière particulière de mariner la sardine pour la conserver bonne encore au bout d'une année.

**ESCADRE**, s. f. Il faut au moins neuf vaisseaux de guerre réunis sous le même commandement, pour former une escadre ; on donne cependant cette dénomination à un nombre de bâtimens de guerre de tous rangs s'élevant à neuf ; néanmoins elle n'appartient qu'à cette quantité de vaisseaux de ligne jusqu'au nombre de vingt-sept inclusivement : au dessus c'est une armée ; comme au dessous de neuf jusqu'à trois c'est une division. *Voy.* ces articles. Il y a cependant une exception dans les armées et grandes escadres : trois, quatre, cinq, six, sept ou huit bâtimens forment l'escadre légère d'une armée, vaisseaux et frégates compris : le nombre dépend de la volonté de l'amiral. On appelle escadre d'observation, une réunion de bâtimens de guerre, sous un chef chargé d'observer les mouvemens des escadres étrangères, sans même être en guerre. On donne aussi, en tems de paix, le nom d'escadre d'évolution, à une petite quantité de vaisseaux ou seulement de frégates et corvettes, pour l'instruction des jeunes marins, sur la tactique, la manœuvre et tous les exercices de mer. Dans une armée navale, les escadres sont désignées par la première escadre, la deuxième, la troisième, ou l'escadre du centre, l'escadre de droite, l'escadre de gauche ; ou anciennement par l'escadre blanche la première, l'escadre blanche et bleue la deuxième, et l'escadre bleue la troisième, sans y comprendre l'escadre légère.

**ESCADRILLE**, s. f. Petite escadre, ou plutôt celle qui n'est formée que de bâtimens au dessous du rang des vaisseaux et frégates. Le mot peut aussi être employé comme portion de flottille.

**ESCALE**, s. f. Dans la Méditerranée on emploie assez généralement ce mot, au lieu de celui de relâche : on dit faire escale, bâtiment qui s'arrête, qui jette l'ancre dans un port ou sur une rade, dans les échelles du Levant.

**ESCALER**, v. a. Relâcher, terme du Levant.

**ESCALIER DE COMMANDEMENT.** Les vaisseaux montés par des amiraux, qui ont quelques mois à passer sur une rade, ont un escalier volant sur

le côté de tribord, avec un garde-fou, pour faciliter la montée et la descente du vaisseau; on le désigne aussi par échelle de commandement.

ESCARBIT, s. m. (On pèse sur le t.) Petit vase dont les calfats se servent pour mouiller leurs ciseaux, quand ils travaillent; il est en bois, a six pouces de long sur trois de large et deux de creux: il y a de l'étoupe mouillée dans un bout, et du suif dans l'autre.

ESCOPE, s. f. Espèce de pelle de bois très étroite, et creusée en longueur, se recourbant vers le bout; elle sert à jeter de l'eau sur les parties extérieures d'un bâtiment, pour le laver ou pour amortir l'action du feu, quand on le chauffe: il y en a de différentes grandeurs. *Voy. pl.* E, *fig.* 88. Il y a des escopes pour les embarcations. *Voy.* Sasse.

ESCORTE, s. f. Bâtiment de guerre qui marche avec des bâtimens du commerce pour les protéger, les défendre contre l'ennemi. Les bâtimens d'escorte sont les convoyeurs. On dit l'escorte de tel convoi est de tant de vaisseaux ou frégates. Une bonne escorte; une petite escorte. Un navire séparé du convoi se trouve sans escorte.

ESCOUADE, s. f. Division en brigade des ouvriers dans les chantiers des ports. Par l'ordonnance de la marine de 1786, les équipages des grands bâtimens de guerre étaient divisés en cinq escouades, sous la surveillance des cinq plus anciens officiers. En 1808, on créa des bataillons; peu après, des équipages de haut bord. On avait depuis rétabli les escouades; par l'une et l'autre de ces ordonnances, les marins sont vêtus uniformément; mais l'organisation est différente, les escouades étant composées de marins classés qui, le plus souvent, retournent chez eux après la campagne; tandis que les équipages forment des corps militaires permanens, par le recrutement, ce qui ne donne que des matelots ébauchés, arrivant trop tard sur les vaisseaux pour en faire de bons hommes de mer.

ESCOUBE. Nom que des marins de la Méditerranée donnent aux balais.

ESPADE, s. f. Palette en bois d'environ trente pouces de longueur sur le septième en largeur; elle est emmanchée, et sert, dans une corderie, à rompre le chanvre en le battant, pour le dégager de ses chenevottes avant de l'affiner.

ESPADER, v. a. Battre le chanvre sur une planche verticalement placée pour en diminuer la raideur, et en séparer les chenevottes; c'est dans une corderie, le travail de l'espadeur. (M. Christian, artiste distingué, a inventé une machine ingénieuse qui fait presque tout le travail de l'espadeur.)

ESPADEUR, s. m. Ouvrier qui espade le chanvre.

ESPALE, s. f. Dans les embarcations à rames, c'est la distance de la poupe au banc de nage le plus de l'arrière : ce mot n'est cependant pas généralement usité. Il provient des galères.

ESPALIER, s. m. Ancienne désignation que prenait l'homme qui donnait la mesure de la nage : c'est toujours, dans une embarcation, celui assis sur le banc le plus de l'arrière qui règle les coups d'avirons de tous les autres, pour nager ensemble.

**ESPALME**, s. m. C'était, anciennement, le nom d'une matière qu'on mêlait dans du goudron pour être employée sur la carène des embarcations; d'où est dérivé espalmer.

**ESPALMER**, v. a. C'est nettoyer, laver la carène d'un bâtiment, notamment celle d'une embarcation; la disposer au moment de recevoir un courai; de même on dit espalmer les pompes, les roues des affûts, etc. c'est rendre propre, dégager de tous corps étrangers, avant de les peindre ou de les suiver. Tout cela fait on dit elles sont espalmées. — Des marins font aussi signifier au mot espalmer, peinture et courai suivé, etc.

**ESPARS**, s. m. Longs mâtereaux de sapin : on en embarque à bord des bâtimens, pour servir de rechanges aux mâts de perroquets, de cacatois, flèches en l'air, aux bouts-dehors de bonnettes, et aux mâts d'embarcations : ceux qui ont environ sept pouces de diamètre sont nommés doubles; les espars simples n'ont qu'environ trois à quatre pouces ou quatre palmes. *Voy.* ce mot. Leur longueur varie depuis 25 jusqu'à 50 pieds.

**ESPÈCE**, s. f. Distinction des bois de chênes destinés aux constructions; ils sont classés en cinq espèces, et leurs valeurs déterminées d'après leur dimension et leur configuration. Plusieurs autres sortes de bois, tels que les merrains et les gournables, qu'on emploie dans la marine, sont aussi classés par espèces, pour en fixer le prix.

**ESPÉRONADE**. *Voy.* Spéronare.

**ESPINGOLE**, s. f. Arme à feu dont le canon est très court et évasé depuis le milieu jusqu'à la bouche; elle est généralement en cuivre. On charge l'espingole de dix à douze balles à mousquet et on la tire de même, mais à petite portée. Les espingoles garnies d'un pivot sont souvent placées sur des montans aux extrémités des petites embarcations, dans les hunes, etc. On a de plus des tromblons. *Voy.* ce mot.

**ESPOIR**, s. m. On donnait autrefois ce nom à une petite pièce de canon que l'on plaçait sur le gaillard ou le pont supérieur d'un bâtiment, pour servir particulièrement à favoriser une descente.

**ESQUENIS**, s. m. Petite caisse à pied qui sert de siége aux calfats, plus connue dans tous les ports sous le nom de selle ou sellette. *Voy.* ce mot.

**ESSARDER**, v. a. Éponger les ponts mouillés, avec un faubert, *voy.* ce mot, pour les sécher, les nettoyer de l'humidité.

**ESSE**, s. f. Cheville de fer à tête aplatie, qui sert sur le bout des essieux d'un affût à empêcher les roues d'en sortir. Ce sont aussi des bandes de fer courbées qui embrassent le bout des traversins, des barres de perroquets et qui sont percées pour le passage des haubans : celles-ci prennent ce nom de leur forme.

**ESSIEU**, s. m. Les affûts qui portent les bouches à feu, dans la marine, sont montés sur quatre roues basses et pleines qui ont des essieux en bois arrondis dans les roues, et carrés sous toute la largeur de l'affût. — Les poulies ordi-

naires ont leurs essieux en bois de chêne vert lorsque les réas sont en gayac. Les essieux des poulies, qui ont des réas de métal, sont en fer. — Dans le clans et les chaumards, il y a des essieux sur lesquels tournent les réas qu'o y loge. *Voy.* Poulie.

EST, s. m. L'un des quatre points cardinaux de l'horizon, la partie d levant, ou le point du cercle de l'horizon qui est à 90° du nord et du sud. L marins prononcent este, vent d'este, le cap est à l'este. Ils l'écrivent, p abréviation, avec un seule E. Ce point cardinal, indiqué par les astres, e air de vent, est aussi marqué E sur la rose des compas de route et autres.

ESTACADE, s. f. Sorte de barrière qu'on établit momentanément à l'entré d'un port ou d'une rivière avec des corps flottans, tels que des dromes d mâts, etc., et par des câbles ou chaînes bien tendus en travers du passag pour empêcher des vaisseaux ennemis d'y entrer. On fait aussi des estacad avec des pieux et pilotis enfoncés dans de certaines rivières. — On donn encore ce nom, dans quelques ports, à des remplissages en bois qu'on plac entre les couples d'un vaisseau ou frégate, depuis sa flottaison jusqu'au pla bord, avant qu'en construction ont ait établi les membres à se toucher, c sans mailles.

ESTAINS, s. m. plur. Ce sont deux pièces de bois dévoyées et réunies p le bas, portant sur l'étambot, et s'élevant vers les cornières de la poupe d'u grand bâtiment, en faisant partie de l'arcasse. Les estains aboutissent au extrémités de la lisse d'hourdi, et leurs pieds reposent sur la face avant c contre-étambot, à la hauteur des façons. La dimension des estains est sem blable à celle des varangues, puisque, par leur réunion, ils forment une va rangue très acculée et une partie des genoux du couple le plus de l'arriè Les alonges de cornière terminent les estains, en prenant depuis chaque bo de la barre d'hourdi, jusqu'au couronnement. *Ces pièces de bois très coûteus et d'un grand travail pour être mises en place, disparaissent avec beauco d'autres de la poupe d'un bâtiment, lorsqu'on la ferme en la bordant comp tement sur des membres, etc.*

ESTER ou ESTERRE, s. f. Mot dont se servent les caboteurs et les f bustiers de l'Amérique, pour désigner une crique, un petit port ou hâv caché entre des mornes : ils y relâchent avec de petits bâtimens. C'est la cala gue du Levant.

ESTIME, s. f. S'entend dans un bâtiment à la mer, de l'approximation sa position, ayant estimé le chemin qu'il a fait, la route suivie, sa dérive, e A midi le point du bâtiment est arrêté, et diverses observations astronon ques, faites dans les 24 heures, servent à corriger l'estime qui très souven de l'erreur, tant sur la route tenue que sur le chemin parcouru. Le navigat détermine chaque jour son point d'arrivée selon l'estime du chemin qu'il a f et la route qu'il a tenue pendant 24 heures; ce qui lui donne sa latitude et longitude estimées. — L'on estime la dérive d'un bâtiment naviguant au p

près du vent, par degrés ou par quarts; on estime le sillage par nœuds: on estime une distance par encâblures, milles ou lieues. On dit aussi que la w. est estimée lorsqu'on n'a pas pu l'observer.

**ESTIMER**, v. a. Tenir compte du chemin, par le moyen du loch, et de la route suivie sur la boussole; de la dérive et de la variation, pour en conclure, chaque jour, à midi, la latitude et la longitude du point estimé où se trouve un bâtiment en plaine mer. Avec ces données incertaines, on n'a toujours qu'un point par approximation.

**ESTIVE**, s. f. Chargement en coton, en laine, et autres marchandises en ballots, qui ont plus ou moins d'élasticité, que l'on comprime le plus possible pour en diminuer le volume, et en loger davantage dans la cale d'un navire; c'est ce qu'on dit charger en estive.—On disait autrefois, mettre une galère en estive, c'était égaliser les poids sur les côtés pour la tenir droite.—Dans quelques ports, on exprime ainsi la force qu'on fait pour alonger des cordages, avant de les mettre en œuvre.

**ESTIVER**, v. a. Opération qui consiste à serrer, à presser des marchandises d'un grand volume au moyen de crics, vérins, etc.; en les estivant on leur fait occuper le moins de place possible; sans cette compression, on remplirait un navire sans le charger.

**ESTRAN**, s. f. Plage: on désigne ainsi, dans quelques pays, une côte plate et sablonneuse.

**ESTROPE**, s. f. Bague ou lien en cordage, que l'on a épissé par les deux bouts, dont on ceint les poulies, les cavillots, les cosses, les margouillets. On les estrope, c'est-à-dire qu'on les entoure d'un cordage, pour en former des palans, des retours, des conduits de manœuvres, etc., au moyen d'un amarrage qui tient la poulie, etc., bien serrée dans son estrope, et laisse un œillet formé du reste de l'estrope dans lequel on place une cosse nue ou garnie d'un croc. Le cordage qui est employé pour l'estrope d'une poulie, est presque toujours fourré sur la partie qui entre dans l'engoujure faite à l'entour de la caisse de la poulie. Celles qui comportent deux estropes, ont deux engoujures, on les dit poulies à deux estropes. D'autres ont des estropes en fer. — Estrope ou mieux erse (*voy.* ce mot) du gouvernail.—On donne aussi le nom d'estropes aux erseaux qui, après être passés jusqu'au collet de l'aviron, sont capelés sur les tolets d'une embarcation. Chaque aviron monté sur un tolet a son estrope ou erseau. — Les estropes des marche-pieds qui entourent les vergues de distance en distance sont en petits filins, les mêmes qui font les étriers, et qui, à chaque bout, portent une cosse pour le passage et le soutien des marche-pieds.

**ESTROPER**, v. a. Entourer le corps d'une poulie, c'est placer dessus dans l'engoujure de sa caisse une estrope particulière ou la ceindre d'un cordage quelconque dans lequel elle est serrée par un amarrage fait de ligne et bridée, souqué avec un trésillon, afin que la poulie ne puisse sortir de son estrope. On

désigne celles estropées par un lien de fer, par poulies ferrées : en estropant on a l'attention de laisser l'estrope assez grande pour contenir au talon de la poulie, une cosse seule ou tenant à un croc, à un aiguilletage, à un fouet ou à une seconde cosse baguée dans la première. Ces différences sont raisonnées sur les places que doivent occuper les poulies, tant fixes, que dans le gréement, les divers palans et celles volantes.

ÉTABLE, s. f. Ancien mot *syn.* d'étrave. Des marins disent encore abordage de franc-étable, bâtiment qui s'aborde avec un autre de franc-étable; c'est le cas particulier de deux bâtimens portant l'un sur l'autre, dans des directions à contre, arrivant jusqu'à choquer les étraves l'une sur l'autre, après avoir rompu leur beaupré, etc. Ils s'abordent en droiture, proue sur proue, ou encore, comme on le disait, éperon à éperon.

ÉTABLI, IE, part. Un bâtiment qui s'affourche pour séjourner sur une rade s'établit, il est établi. — On dit aussi qu'il est établi à tel bord, lorsqu'il est orienté au plus près du vent. — C'est aussi le prolongement d'une côte d'une terre, située, gisant N et S, E et O, etc.

ÉTABLIR, v. a. Déployer une voile, la manœuvrer convenablement au vent régnant, lorsqu'un bâtiment fait route. Elle est bien ou mal établie, selon qu'elle est plus ou moins ouverte ou brasseyée, par rapport à la route à suivre et au vent qui souffle. Établir les voiles, c'est les bien orienter sur un bord ou sur l'autre.— Un vaisseau, une frégate, établit sa croisière en pleine mer, à la vue d'une terre, d'un détroit, devant un port, etc.

ÉTABLISSEMENT, s. m. L'heure de la haute mer, dans un lieu de flot et jusant, arrive régulièrement quelques instans avant le passage de la lune au méridien de ce lieu. L'établissement est l'heure fixe, dans chaque rade, port, hâvre ou baie, à laquelle la mer est pleine, le jour de la nouvelle et de la pleine lune : les marées, par un retard journalier de quarante-huit minutes, reviennent aux mêmes heures, à chaque syzygie de la lune. On dit : l'établissement de telle baie, de tel port, est à telle heure; ce qui se trouve dans des tables insérées dans les livres de navigation, sous le titre : *Établissement des marées.*

ÉTAI, s. m. Gros cordage qui prend au dessus de chaque capelage et sert à contenir le mât d'un bâtiment sur l'avant; chacun des principaux mâts en a un second qu'on nomme faux-étai; il est au dessus de l'étai : ils sont maintenus écartés l'un de l'autre à six pouces environ par des bouts de bois (*voy.* Quenouillettes), encochés de chaque bout pour les loger, et y être retenus par des serpentaux les serrant l'un à l'autre du haut en bas. *Voy. pl.* D, *fig.* 1. Cette séparation des deux étais, au même capelage, doit être observée dans tous les bâtimens de guerre, pour éviter de les avoir coupés ensemble par un même boulet de l'ennemi, les aurait-on de fer, cordés, comme il convient mieux à tout bâtiment. Ils portent le nom particulier du mât où ils sont employés; comme étai du grand mât, étai de misaine, de hune, etc. *Voy. pl.* E, *fig.* 1, *q*, *q*, *q*. J

*fais égaux en grosseur au même mât l'étai et le faux-étai*, ce qui les fait nommer au pluriel, aux mâts principaux qui en comportent deux; tels sont les grands étais ou étais du grand mât, étais de misaine, étais d'artimon, étais du grand mât de hune, étais du petit mât de hune et du mât de hune d'artimon. On ajoute momentanément, au mât de misaine, pendant les gros tems, un étai de tangage qui s'aiguillette en dessous de ces étais naturels, et se raidit, au moyen d'une caliorne, sur le bout de l'étrave des grands bâtimens. Tous les petits mâts supérieurs, tels que ceux de perroquets et de cacatois, ont des étais simples, qui appellent d'un mât à l'autre parallèlement aux étais des mâts inférieurs.

**ÉTALE**, adj. État de la mer à la fin du flot et du jusant, dans les lieux de marées; elle est stationnaire pendant quelques instans. On expédie des embarcations à la mer étale : on leur fait accoster un bâtiment à la mer étale. Quand un bâtiment cesse d'aller de l'avant, qu'il est arrêté, il est étale : on dit : nous sommes étales.—Un cordage qui est étale est celui qui retient, résiste en arrêtant. Un câble étale l'effort d'un grand vent sur un bâtiment.

**ÉTALER**, v. a. On dit d'un bâtiment qui reste en place contre le flot ou le jusant, soit sous voile ou à l'ancre qu'il étale la marée. C'est étaler le vent, le courant ou la marée, que d'opposer une résistance égale à celle de leur effort contre l'action du bâtiment; c'est se soutenir sans perdre ni gagner : on dit par extension qu'il étale un autre bâtiment, s'il a une marche semblable à la sienne, suivant la même route, sous la même allure; étant ensemble à la mer, deux bâtimens s'étalent par une vitesse égale, soit que l'un porte plus ou moins de voiles que l'autre. Dans ce dernier cas, le meilleur marcheur ajoute qu'il étale avec telle voile de moins, qu'il donne N. voile à l'autre.

**ÉTALINGUER**, v. a. C'est le travail de passer le bout d'un câble, d'un grelin, etc., dans l'organeau ou cigale d'une ancre déjà garnie de son embouDinure. Le bout du câble ou grelin, étant ainsi passé dans l'organeau de l'ancre, on lui fait faire deux tours sur lui-même, près dudit organeau; ces tours, formant une bague, sont serrés, unis ensemble par 5 ou 6 amarrages, sur plusieurs points. Ce travail qui forme une sorte de nœud coulant est celui d'étalinguer : étant fait, c'est l'étalingure, le nœud de l'étalingure.

**ÉTALINGURE**, s. f. Nœud particulier du bout d'un câble sur la cigale d'une ancre de bossoir, d'un grelin sur une ancre à jet, d'une aussière sur une ancre d'évitage, d'un cablot sur l'organeau d'un grapin, et des orins sur les croisées des ancres; observant que l'étalingure faite avec un cablot se borne à deux demi-clefs sur l'organeau d'un grapin, et que celle des orins est frappée en sautoir à la croisée d'une ancre. *Voy. pl.* E, *fig.* 37.

**ÉTAMBOT**, s. m. Forte pièce de bois droite, opposée à l'étrave, élevée sur l'extrémité arrière de la quille d'un bâtiment : elle porte le gouvernail. C'est sur l'étambot, renforcé par le contre-étambot, qu'on bâtit toute l'arcasse, et par où l'on commence la construction. Une rablure creusée tribord

et bâbord de l'étambot reçoit les bouts des bordages de la carène. On cloue sur l'étambot des lames de plomb qui indiquent le tirant d'eaux de l'arrière. Cette pièce est quelquefois inclinée sur l'arrière; c'est ce qu'on nomme alors quête de l'étambot; mais plus souvent elle est placée perpendiculairement à la quille. L'étambot est assemblé par un tenon qui entre dans une mortaise près du bout de la quille, au talon. Ils sont liés ensemble, intérieurement, avec la contre-quille par une courbe appelée courbe d'étambot. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *r, et l'art.* Bride.

ÉTAMBRAI, s. m. Ouverture circulaire, ovale, octogone ou carrée, que l'on fait dans l'épaisseur de chaque pont d'un bâtiment, entre deux baux, pour le passage des mâts, des pompes et des cabestans: ils sont entourés d'un cercle ou bourlet d'étambrai en bois, sur lequel on cloue le bas des brais. Les étambrais ont beaucoup plus d'ouverture dans le sens de la longueur du bâtiment que le diamètre des mâts, pour laisser la facilité de les haler de l'avant ou de l'arrière, et de les coincer, ainsi qu'ils le sont sur les côtés. Les parois intérieures des étambrais de cabestans sont garnies d'un fort cercle en fer. La position inclinée du mât de beaupré oblige à percer ses étambrais en ovale; le pied ne passe souvent que dans le pont le plus élevé où est percé elliptiquement le second étambrai.

ÉTAMINE, s. f. Étoffe légère de laine dont on fait les girouettes des pavillons, guidons et flammes de plusieurs couleurs. *Voy.* Série.

ÉTANCE, s. f. Étançon; morceau de bois droit qui, coupé de longueur, fait l'effet de l'épontille, sans être travaillé : on met souvent plusieurs étances à se toucher sous des ponts qui portent momentanément des bigues ou des aiguilles. — On nomme aussi étance à coches ou à taquets, le pied-droit ou l'épontille le long de laquelle on descend, par une écoutille, dans la cale d'un bâtiment.

ÉTANCHE (il est). Se dit d'un bâtiment qui ne fait pas d'eau.

ETANCHÉ, ÉE, part. On dit qu'un bâtiment est étanché, lorsqu'après avoir fait beaucoup d'eau, on l'a asséché, et qu'on a bouché la voie d'eau. Il est étanché, c'est-à-dire il ne fait plus d'eau.

ÉTANCHER, v. a. Arrêter une voie d'eau; la boucher : lorsque le bâtiment ne fait plus d'eau, c'est qu'on a bien étanché sa voie d'eau, c'est-à-dire que l'on a bien fermé, calfaté l'endroit par où l'eau s'introduisait.

ÉTANÇONNER, v. a. Travailler à placer perpendiculairement des étances, pour soutenir, supporter le poids des bigues, des cabres ou des aiguilles, d'une pesanteur extraordinaire sur un point du pont d'un bâtiment.

ÉTARQUE! Commandement de faire effort sur les drisses d'un hunier pour arriver à le bien étarquer.

ÉTARQUE, adj. En parlant d'une voile, elle est étarque; c'est-à-dire qu'elle est rendue à la plus grande élévation possible, par rapport à la tête de son mât, ou à la tension de ses ralingues latérales.

**ÉTARQUER**, v. a. Hisser une voile le plus possible, bien tendre ses ralingues côté. Une voile est bien étarquée lorsque ses deux ralingues sont très raides.

**ÉTARQURE**, s. f. C'est la chute d'une voile, autrement sa hauteur, son indant, lorsqu'elle est hissée; peu usité.

**ÉTAT**, s. m., d'armement, de situation. Feuilles imprimées qu'on remplit, ns le premier cas, des objets nécessaires à l'armement d'un bâtiment. Par second, on donne connaissance de ce qui existe à bord, tant au personnel 'au matériel. — Dans les armées navales, l'amiral demande, par un signal, états de situation de l'armée, d'une escadre, d'une division, d'un bâtiment.

**ÉTIER**, s. m. Petit canal qui aboutit à la mer, dans une grande rivière ou ns un fleuve; dans les Pays-Bas, il y a beaucoup d'étiers propres à recevoir vers navires.

**ÉTIQUETTE**, s. f. Bout de feuillard de bois, sur le plat duquel on écrit nom des manœuvres, avant ou après avoir servi, pour les reconnaître: on iarre, avec deux bouts de ligne, une de ces étiquettes sur chaque glène cordage formant la manœuvre qu'on veut conserver dans un magasin ou ns un atelier.

**ÉTOCS** ou **ESTOCS**, s. m. pl. On nomme ainsi des roches multipliées près certaines côtes, ou qui y sont attenantes: elles sont dangereuses pour la vigation. L'on connaît les étocs de Pennemarck (département du Finisre); ce sont de petites têtes de rochers, partie au niveau de la mer, d'autres uvertes aux pleines mers. Estoc est un mot breton qui signifie appui, dénse d'une [illegible]te contre la mer.

**ÉTOILE**, s. f. Très petit anneau en fer-blanc, armé de trois rayons pointés supportés par des portions de bouchon de liége, et dont le milieu, ouvert, etient une petite mèche en coton flottante sur l'huile de la verrine, qu'on dans l'habitacle, à bord d'un bâtiment, pour éclairer le compas de route.

**ÉTOUFFER**, v. a. Ce mot s'applique à toutes les voiles, lorsqu'en les serrant on presse la toile contre leur vergue ou mât: par un grand vent qui presse de s'en débarrasser, on commande, étouffe la toile! mot peut-être plus usité qu'étrangler.

**ÉTOUPE**, s. f. Dans les corderies, on nomme étoupe le rebut du chanvre qui reste dans les peignes; c'est l'étoupe blanche. On l'emploie, dans les ports du roi, à faire les matelas qu'on embarque pour les malades. Celle qu'on emploie à calfater les bâtimens est tirée de vieux cordages goudronnés dont on fait une espèce de charpie; les calfats en font des torons tournés mollement avec le plat de la main, sur le genou, de la grosseur de dix-huit à vingt lignes, et en emplissent les joints des bordages, qu'ils couvrent ensuite de brai. On dit étoupe filée ou cordée, étoupe noire, vieille étoupe.

**ÉTOUPIÈRE**, s. f. Une étoupière, les étoupières, sont les femmes et filles d'ouvriers de la marine, qui, dans les ports, travaillent à mettre des bouts

de vieux cordages, mouillés, en étoupes; à faire des étoupes tant du fil blanc, que de celui qui a été goudronné.

ÉTOUPILLON, s. m. Sorte de mèche d'étoupe, tournée en pointe comme un fuseau; il est garni de suif, pour être raide, afin d'entrer dans la lumière d'un canon; il empêche l'humidité de s'introduire sur la charge.

ÉTOUPILLE, s. f. On donne ce nom à une préparation inflammable disposée dans un tuyau de plume, surmontée d'une tête arrondie, et garnie d'une petite mèche. Elle remplace l'amorce, en l'introduisant dans la lumière des canons qui ne portent pas de batterie à percussion.

ÉTRANGLER, v. a. L'on étouffe, on étrangle une voile quand, n'ayant sur le fond ni fausses cargues ni couillards, on relève la toile sur la vergue, à force de bras, pour la rabanter sur son milieu, entre les deux poulies de cargues-points, et la mettre à l'abri d'un grand vent. *Voy.* Suspensoir.

ÉTRANGLOIR, s. m. C'est le cordage établi comme principale cargue d'une voile sur une corne; elle agit, pour étrangler la toile dans l'angle formé par l'appui du gros bout de cette vergue au mât. On commande pèse sur l'étrangloir! Dans les grands bâtimens il y a un étrangloir de chaque bord du mât, qui descend sur le gaillard ou dernier pont, ainsi qu'au milieu de chaque basse vergue établie en pate-d'oie pour élever et presser la toile sur l'avant de la vergue.—L'étrangloir des câbles-chaînes a la forme du col de cygne des bittes, mais moins grand; il est fixé horizontalement dans l'entrepont sous le barrot en avant du puits de la chaîne; il sert au moyen d'un palant, croché sur le barrot voisin en avant, à arrêter le câble-chaîne qui, en sortant de son puits, passe dans un écoutillon garni en fer et percé en arrière du barrot sur lequel l'étrangloir est fixé.

ÉTRAQUE, s. f. Ancien mot. Largeur d'un bordage, ou le bordage lui-même.

ÉTRAVE, s. f. Suite de pièces courbes écarvées ensemble, qui s'élèvent en saillie, sur l'extrémité à l'avant d'un bâtiment; elle fait corps avec la quille dont elle a l'épaisseur, sans s'écarter de son plan diamétral, qu'elle termine sous le beaupré au dessus du second pont, en formant la proue. L'étrave est la base et l'appui de toute l'œuvre de cette partie du bâtiment; son contour arrondi et élevé forme ce qu'on nomme l'élancement de l'étrave : on y fait des rablures de chaque bord, pour recevoir les bouts des bordages de la carène. *Si l'avant des bâtimens était bordé sur la contre étrave sans l'interruption de l'étrave, il n'y aurait plus de rablure, à partir de la ligne d'eau en charge; l'étrave au dessus de ce niveau serait appliquée sur le bordé du bâtiment, jusqu'à la hauteur ordinaire; cette partie de l'avant gagnerait beaucoup de solidité, par la continuation des pièces de tours d'un bord à l'autre, et dont les écarts seraient croisés, de même que le sont les poupes nouvelles. Les seules guirlandes des ponts suffiraient pour liaison intérieure des deux extrémités du bâtiment. Voy. pl.* D, *fig.* 2 et 3. De petites lames de plomb, qui forment une échelle

:t de demi-pieds, sur ses deux faces, servent à mesurer le tirant d'eau . *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *s*, et *pl.* F, *fig.* 2, *e*.

v. subs. A l'ancre, bâtiment au mouillage, à la voile ou sous voile, rès, en vigie; être en panne, au vent, sous le vent, par le travers e, d'une terre, etc. Être à la bande, être en quille, etc., etc., cas où serait un bâtiment. On l'emploie souvent dans la marine.

AGE, s. m. Ouvrage que les charpentiers font en étriquant une ois. L'étricage, sur des parties de mâture, rend parfait le contact qui s'ajustent l'une sur l'autre. L'étricage est l'action d'ôter du bois

R, s. m. Dans les chaînes des bas-haubans d'un grand bâtiment, non chevillé le plus bas sur la préceinte. — On donne aussi ce uble cercle capelé sur la tête de la barre du gouvernail, portant aux pour l'appui des drosses. Un autre étrier, incrusté de chaque le gros bout de la barre du gouvernail, entre dans la mortaise, et e sur les faces latérales de la barre, jusqu'en dehors du gouvernail. es deux branches, qui suivent de deux pieds en dedans les côtés e, porte un œillet qui sert à crocher les petits palans de la drosse, faciliter la sortie du bout de la barre, si elle rompait dans la tête nail. — Les étriers du marche-pied sont espacés sous les vergues, e de trois ou quatre de chaque bord; les deux bouts de ce petit cordormant sur la vergue, et le double sert d'estrope à une cosse dans asse le marche-pied, pour le tenir à deux pieds environ, le long et de la vergue, pendant qu'il y a des hommes dessus. *Voy. pl.* D, *t*, *t*.

:R (s'), v. réf. Se dit d'un cordage dont une partie des torons qui ent a rompu dans un effort qu'il a éprouvé. C'est cette rupture et échappement de filamens de tous côtés, qui fait dire que le corripé.

UER, v. a. Ajuster deux pièces de bois, de manière à les bien it dans le bordé d'un bâtiment, soit dans la composition d'un mât. quer des pièces dont l'excédant empêche la position exacte de leur oute leur étendue.

E, s. f. On dit d'une manœuvre qui, au lieu d'être tendue en dirme un angle par la rencontre d'un objet qui la détourne, qu'elle u'elle vient en étrive. C'est aussi le nom d'un amarrage fait sur ges, à l'endroit où ils se croisent, et le premier que l'on fait au s-de-moutons avec les haubans et galhaubans qu'ils estropent, loppent: les amarrages au dessus sont plats; ils lient le bout de uban sur son double, ce qui serre l'étrive, et rend la croisure sé.

ER, v. a. Faire croiser deux cordages soit au dessus d'un cap de

mouton, d'une poulie, etc., pour recevoir l'amarrage appelé l'étrive. C'est aussi l'action de faire l'étrive sur la croisure, de lier ces deux cordages par un nouveau, toujours moins gros que ceux croisés.

ÉTUI, s. m. Enveloppe en toile peinte, pour chaque voile de rechange, à bord des bâtimens, et pour le jeu de voile complet, dans les ateliers du port. Ces étuis de voiles sont des nappes de toile assez longues, pour bien envelopper les voiles que l'on roule dedans.

ÉTUVE, s. f. On en distingue deux dans les ports, l'étuve de corderie formée de fourneaux et chaudières, où se goudronnent les fils de caret; l'étuve à bordage est beaucoup plus considérable. C'est au moyen de la vapeur de l'eau qu'on les fait ployer, pour être appliqués chauds aux joues et aux fesses d'un grand bâtiment en construction. Les bordages des petits bâtimens se ploient en les chauffant sur un feu de petit bois. *Voy.* Chenet.

ÉVENTER, v. a. Disposer une voile, au moyen de sa vergue qu'on brasse, de manière qu'elle reçoive le vent dedans, soit qu'elle fût sur le mât ou en ralingue; l'éventer, c'est la faire porter. On dit d'un bâtiment qui quitte la panne pour faire route, qu'il vient d'éventer. — On évente la quille d'un bâtiment en carène, en l'abattant jusqu'à ce que la fausse quille, qui garnit le dessous de la quille, soit hors de l'eau.

ÉVENTRER, v. a. Crever, percer une voile dans un danger imminent de perdre des mâts par la force du vent, d'emplir ou de chavirer dans une embarcation. Dans ce cas rare, on sacrifie la voile qui est bientôt en lambeaux : il faut, pour en venir à l'éventrer, que l'écoute soit engagée.

ÉVEUX, (peu usité) adj. Pour exprimer qu'un bâtiment faisait beaucoup d'eau par des bordages largués, ou la pourriture de ses étoupes, on disait autrefois, il est éveux.

ÉVITAGE, s. m. Mouvement de rotation d'un bâtiment sur ses ancres au changement de marée, ou par la force du vent qui agit plus sur lui que le courant. Faire un évitage, faire son évitage, c'est tourner dans une position différente de la première pour revenir à l'appel de ses amarres, le bout au vent ou au courant du flot ou du jusant. Si l'espace est trop borné, soit par d'autres bâtimens, par la côte ou des écueils, on dit, il n'y a pas d'évitage, nous sommes gênés pour l'évitage.

ÉVITÉE, s. f. Espace qu'il faut à un bâtiment tenu par son ancre de flot pour changer sa direction : il tourne sur lui-même au changement de marée pour arriver à l'appel de son ancre de jusant, et réciproquement. S'il n'était pas affourché, qu'il ne fût tenu au mouillage que par une seule ancre, il lui faudrait décrire un plus grand cercle pour faire son évitée, et serait aussi dans le cas de surjaler son ancre. On dit d'un lieu trop resserré, où un bâtiment ne peut pas éviter cap pour cap faute d'espace, que ce lieu n'a pas d'évitée.

ÉVITER, v. n. et a. Changer de cap, c'est-à-dire qu'un bâtiment qui était évité de flot, évite de jusant lorsque la mer commence à descendre : il peut

être momentanément évité entre vent et marée, en travers au vent : il évite du bon côté, lorsqu'il ne fait pas une croix dans ses câbles, en tournant dans l'autre sens. Cette rotation est produite par le changement de vent ou de marée, sur un bâtiment qui n'est tenu que par l'avant ; car, s'il avait des amarres de l'arrière comme de l'avant, il ne pourrait éviter. On fait éviter un bâtiment, au moyen d'amarres disposées convenablement. — L'on évite un danger étant sous voile, en manœuvrant de manière à s'en écarter, à le parer.

ÉVOLUER, v. n. Faire des évolutions ; manœuvrer un bâtiment, en faire manœuvrer plusieurs ; diriger leurs mouvemens horizontalement en différens sens ; varier leur position ; établir un ordre de marche, un ordre de bataille, le changer, exercer, prendre position. On dit évoluer en escadre ; c'est faire faire aux bâtimens qui la composent des mouvemens quelconques, d'ordres et de position multipliés par des manœuvres militaires.

ÉVOLUTION, s. f. Par rapport à un bâtiment, c'est le mouvement horizontal qu'on lui fait faire, lorsqu'il change d'amure. En escadre ou armée, ce mot exprime les mouvemens relatifs et combinés entre les vaisseaux qui passent d'un ordre signalé à un nouvel ordre de marche ou de bataille, en lignes, en colonnes, en échiquier, tous ordonnés par l'amiral au moyen de signaux : ces changemens d'ordre sont des évolutions. Les principes qui font varier et choisir les ordres, comme l'art de l'exécution, forment la science des évolutions navales. — Les principales évolutions sont de rétablir promptement un ordre rompu par un changement de vent, soit que les vaisseaux virent de bord tous à la fois, ou en partie ; de doubler l'ennemi par la tête ou par la queue, ou d'empêcher cette manœuvre de sa part ; de traverser son armée, ou de faire tourner cette entreprise de l'ennemi contre lui.

EXAMEN ET EXAMINATEUR, s. m. Dans les premiers mois de chaque année, le ministre de la marine fait partir deux examinateurs pour faire leur tournée dans les ports du royaume : ils y sont annoncés. Ces messieurs, l'un pour le Ponant, l'autre pour le Levant, procèdent aux examens exigés par les réglemens, tant pour l'admission des jeunes élèves marins que pour le commandement des bâtimens du commerce au long cours ; et ceux au cabotage. On réunit à l'examinateur des officiers de la marine pour examiner les candidats sur la pratique, etc.

EXÉCUTION, s. f. Action d'exécuter. En construction navale, on dit plan d'exécution. — Dans une armée, escadre, etc., c'est l'instant d'exécuter un mouvement. Il y a le signal d'exécution, pour faire commencer une évolution ou une manœuvre particulière déjà ordonnée par un signal de l'amiral.

EXERCICE, s. m. Mouvement de l'équipage d'un bâtiment de guerre, chacun à son poste, comme dans un combat. On fait l'exercice du canon, de la manœuvre, de l'abordage, de la mousqueterie et des signaux. C'est, en général, dans la marine, l'apprentissage et le perfectionnement de tous les

mouvemens qui se font sur les bâtimens de guerre, pour la manœuvre et pour le combat. *Voir* l'Exercice de la manœuvre de M. Costé, capitaine de vaisseau.

EXCÉDANT, s. m. Différence en plus, en longueur ou en diamètre, qui se rencontre presque toujours dans un mât brut destiné à faire un mât régulier. Les excédans sont payés aux fournisseurs, d'après un tarif en sus, mais au dessous du prix fixé pour le mât bien confectionné.

EXPÉDIER, v. a. Faire partir un bâtiment, pour remplir une mission ayant pour objet le service de l'état ou une affaire de commerce. Il est expédié quand il ne lui manque plus rien pour commencer son voyage, pour prendre la mer; que le capitaine a reçu ses derniers ordres.

EXPÉDITION, s. f. Exécution d'un projet par des bâtimens de guerre, qui doit être remplie avec des forces navales quelconques. On dit une grande expédition, une petite expédition, une expédition inconnue, comme une attaque subite et imprévue sur une possession ennemie.

EXPLORER, v. a. Ancien mot de la langue commune, conservé par les navigateurs, il signifie voir, examiner avec attention, bien reconnaître. On dit qu'un bâtiment est chargé d'explorer telle ou telle côte, telle partie de côte, d'île, etc. Explorer appartient donc aujourd'hui à la marine. On trouve ce mot dans toutes les relations des voyageurs. *Voy.* Circum-navigation.

# F

FABRIQUE, s. f. Manière de construire, mot employé quelquefois pour différencier le goût particulier de chaque nation dans la construction des bâtimens de mer. On dit de celui qu'on rencontre en rade ou à la mer, c'est un Hollandais, c'est un Danois, etc. A son acastillage, on juge souvent de sa fabrique, c'est-à-dire du pays où il a été bâti.

FAÇONS, s. f. Formes rétrécies d'une partie de la carène d'un bâtiment, en avant et en arrière. Dans les constructions, la lisse la plus basse sur les couples de levée, qui passe par les extrémités des varangues, est nommée lisses des façons: elle se trouve plus élevée sur l'étambot que sur l'étrave, parce que l'arrière est plus fin, a plus de façons que l'avant; ce qui cause la différence du tirant d'eau. Les façons varient dans tous les bâtimens qui ne sont pas faits d'après les mêmes plans: elles sont en général plus fines aux bâtimens de guerre. La forme du fond de la carène d'un bâtiment dépend de la largeur ou de l'ordonné des varangues qui se relèvent à des hauteurs plus ou moins grandes au dessus de la quille. Les façons d'un bâtiment sont d'autant plus élevées et plus grandes, que l'acculement des varangues et la différence successive des largeurs (particulièrement aux extrémités) sont plus considérables.

FACTORIE, s. f. Nous désignons sous le nom de comptoirs, loges, les éta-

ssemens et les résidences de nos agens ou négocians en pays étrangers : les res nations européennes, qui ont des compagnies de commerce chez les angers, les désignent sous le nom de factories. Dans la langue commune, dit factorerie, et ce mot rigoureusement (en Asie et dans le Levant) tient milieu entre la loge et le comptoir.

'ACTURE, s. f. Compte d'un négociant à un autre négociant; sorte de noire fait sur une feuille volante. Dans celles qui concernent le commerce ritime, on comprend le prix du fret et des assurances.

'AGOT (en), adv. Réunion, rassemblement de toutes les pièces composant bateau qu'on embarque quelquefois sur un bâtiment; ces pièces sont dé-ntées, et toutes sont numérotées, pour être rétablies, montées à leurs ces au besoin. On les a en fagots. L'on démonte des futailles vides, pour oir plus de place dans la cale; elles sont conservées en fagot, liées par de ux cercles en fer, morceaux de feuillards.

FAIBLE, adj. On dit d'un bâtiment qui donne une forte bande, sous l'im-sion d'un vent du travers de moyenne force, qu'il est faible de côté; il porte l la voile, et qu'il est faible d'échantillon, quand ses murailles ont peu paisseur, relativement à sa capacité.

FAILLI, s. m. Failli gars : épithète que l'on donne à un mauvais novice, rant peu ou point de ressource pour devenir matelot. Homme sans capacité l'on a à bord d'un bâtiment.

FAIRE, v. a. ou n. On dit en marine, faire servir; on entend par là, mettre des voiles dehors, les déployer au vent, pour faire marcher le bâtiment qui était en panne ou à la cape, ou sans voiles orientées; faire route : faire va-oir la route, tel air de vent; faire des signaux; faire feu; faire porter, c'est arriver pour avoir plus de vent dans les voiles; faire raisonner; faire une des-cente; faire dégrat, aller en dégrat; faire petite voile; faire de la voile; faire vent arrière; faire un bord; faire chapelle; faire son quart; faire gouverner; voy. Veiller; faire abattre; faire branle-bas; faire son eau; faire du bois; faire les vivres; faire quarantaine; faire tête, c'est être arrêté sur son câble, le bâtiment présente l'avant dans la direction qui le retient par l'ancre mouil-lée; faire côte, etc.

FAIT, part. En parlant de l'apparence d'une longue durée dans l'état de l'atmosphère, on dit le vent est fait; c'est un tems fait. Un vent fait souffle depuis plusieurs jours, de la même direction, et on présume qu'il durera quelque tems.

FAIX, s. m. Poids. La ralingue de têtière d'une voile carrée, et les rabans d'envergure qui passent dans les œils de pie, percés dans le renfort sous cette ralingue, sont nommés ralingue de faix et rabans de faix; ces derniers portent le fardeau, ils ont tout le faix de la voile. — Le faix d'une tente ou sa ralingue de faix, c'est celle du milieu sur laquelle on la serre dans le sens de la longueur du bâtiment, et d'un mât à l'autre. — Les hiloires renversées et pla-

cées sous le milieu des baux, entre les deux grandes écoutilles sont nommés faix de faix; les têtes des épontilles entrent dans un tenon sous ses faix, et les soutiennent. — Des bordages en chêne assez épais pour être entaillés sur les baux du tiers de leur épaisseur, et avoir le dessus au niveau des autres bordages, sont appelés faix de pont; on en fixe au milieu, d'une écoutille à l'autre, et dans les grands bâtimens, une de chaque bord tenant le milieu entre la fourrure de gouttière et les écoutilles, dans toute la longueur des ponts.

FAIX (en), adv. Sur un chantier on met des accores, des étances en faix, lorsqu'on les place pour servir d'appuis à un bâtiment en construction. De même les épontilles volantes sous les gaillards sont mises en faix, elles supportent, elles soutiennent

FALAISE, s. f. Côtes escarpées et élevées vers la mer, qui n'a sur ses bords ni grève ni plage.

FALAISER, v. n. On dit quelquefois la mer falaise, lorsque les lames se brisent sur une falaise ou côte coupées à pic.

FANAL, s. m. Grande lanterne, aujourd'hui vitrée : on garnit un fanal, les fanaux, de grosses bougies en cire jaune, et ils servent, dans les escadres, à faire des signaux de nuit; ils sont hissés, en combinant le nombre et leur distance en supérieurs et inférieurs, à la tête des mâts ou au bout des vergues : les fanaux de combat sont suspendus aux baux, dans les batteries, lorsqu'on se bat la nuit. Leur forme est aussi carrée, mais moins grande que celle des signaux. Il y avait autrefois des fanaux de poupe, de grandes dimensions, montés au couronnement; les vaisseaux amiraux en portaient trois, et un quatrième sur l'arrière de la grande hune. Les fanaux sourds, dont on se sert pour éclairer dans l'intérieur, n'ont qu'une petite corne; on les porte à la main dans les rondes et pour les travaux de la cale. Ceux des soutes à poudre sont vitrés, grillés, et convenablement placés pour éclairer les canonniers dans leurs travaux.

FANONS, s. m. Nom que les marins donnent aux parties d'une voile carrée, que les cargues n'ont pas assez retroussées, quoiqu'elles soit rendues à leurs points. Ce sont les portions de toile pendantes sous la vergue, entre les cargues, et plus souvent celles comprises entre les cargues-points et cargues-boulines, surtout lorsque les fausses cargues établies ont bien relevé le milieu du fond de la voile. Il est des cas où un bâtiment court sous les fanons seulement.

FARDAGE, s. m. On désigne sous ce nom des objets inutiles, embarrassans et de peu d'importance, qui se trouvent dans un bâtiment sans nécessité. On l'applique par extension à tout ce qui est superflu dans le gréement d'un bâtiment. C'est un fardage de garnitures, lorsqu'il y a trop de paillets, sangles, etc., employés. C'est un fardage de poulies, lorsqu'il y en a une trop grande quantité. — On nomme aussi fardage, un lit de billettes ou fagots qu'on élève au fond de la cale d'un bâtiment, pour garantir, éloigner certaines marchandises de l'humidité.

ɛR, v. n. Une voile bien coupée, bien orientée, farde bien, quand, ie vent, elle prend une forme arrondie, régulière et agréable à la vue.

JES, s. f. plur. Planches minces que l'on cloue sur les alonges ou jam- dehors, à bord des petits bâtimens qui n'ont ni vibord, ni bastin- les garantir des lames et abréyer un peu leur pont: on les élève à plus de trois pieds au-dessus du plat-bord. — Les plus petits navi- que beaucoup d'embarcations) ont leurs fargues, établies à cou- re de petits montans, fixés sur les plats-bords, ou d'autres posti- ie montent et se démontent à volonté avec la fargue.

its de planches placées de can ou sur leur épaisseur et à coulisse 'd intérieur des seuillets de sabords des batteries basses des vais- at appelés fargues : elles servent à arrêter l'eau qui pourrait entrer mier pont, lorsque les sabords sont ouverts ou fermés, mal joints. barcations à rames qui ont des fargues sur le carreau de 4 à 5 pou- ateur les ont coupées de distance en distance pour l'emplacement ns qui n'exigent pas de tolet. *Voy*. Macaron.

LON, s. m. Terme en usage sur les côtes de la Charente et de la spèce de réchaud qui contient du feu la nuit pendant qu'on fait la x orphies, poisson abondant appelé aiguille, à cause de sa forme de son museau pointu.

R, v. n. Se dit d'une voile dont le vent frappe sur les deux faces nouvemens d'oscillation; c'est-à-dire que l'impulsion du vent agit juement pour que la voile porte, ce qui diminue sensiblement le bâtiment tant qu'on le tient à fasier. On dit, la voile fasie, les voi- . *Voy*. Barbeïer et Ralinguer.

UE, s. f. On dit que les forçats sont à la fatigue lorsqu'ils sont hors , employés aux travaux du port, dans l'arsenal.

UER, v. n. Un bâtiment fatigue à la mer, par un gros tems, dans , dans sa mâture, de l'avant, de l'arrière, par des mouvemens vio- ont souffrir ses liaisons, en ébranlant diverses parties, particulière- les œuvres mortes et la mâture. Il fatigue à l'ancre, dans certaines ices qui altèrent les liaisons des hauts.

ERT, s. m. Sorte de balai fait avec une grosse poignée de fil de ca- n coupe également, de la longueur de deux pieds à deux pieds et yés en doubles et arrangés pour recevoir sous une bonne rosture, de la même longueur. Les fils en se détordant par le bout forment e qui fait éponge. *Voy. pl.* E, *fig.* 46. Un autre faubert, sans man- lans les combats; il est posé sur le bord de la baille de combat, le ant dans l'eau qu'elle contient. Ce petit faubert est de l'article du onnier, tandis que les fauberts des ponts sont sur la feuille du maître . La place de ceux-ci est pendante à la poulaine, réparties de cha- de l'étrave. Les embarcations se servent aussi d'un petit faubert non

emmanché. Dans l'idiome levantin et provençal, le faubert volant se dit [illegible]-dasse.

FAUBERTER, v. a. Se servir d'un faubert pour essarder l'eau quand on a lavé les ponts, après une pluie ou une lame, c'est procurer le prompt dessèchement des ponts ou de toutes autres parties d'un bâtiment qui sont mouillées. Les matelots disent toujours fauberder.

FAUBERTEUR, s. m. celui qui fauberte; l'homme qui fait usage du faubert.

FAUSSE-AMURE, s. f. Manœuvre qui sert à renfoncer les amures des basses voiles, pendant un coup de vent.

FAUSSE-BALANCINE. Balancines supplémentaires que l'on établit provisoirement sur une vergue pour diminuer la fatigue qu'éprouvent ces balancines.

FAUSSE-BATTERIE. Canons de bois, ou seulement la volée, qui, étant peints, figurent, de dehors étant, des canons aux sabords, dans quelques bâtimens du commerce : on les désignait autrefois sous le nom de fausses-lances.

FAUSSE-BOUTEILLE. Ornement extérieur; la partie la plus élevée des bouteilles d'un grand bâtiment, ou sorte de placard posé sur l'extrémité du bordé de l'arrière, figurant une bouteille aux bâtimens qui n'en ont pas de percée intérieurement.

FAUSSE-CARGUE. Addition aux cargues naturelles des voiles majeures, qui aident à serrer le fond de la voile près de sa vergue, à la relever après que les cargues ont été mises à joindre. Les fausses-cargues ont leur double qui passe sur la ralingue du fond de la voile sans être frappées dessus comme les cargues ordinaires.

FAUSSE-CARLINGUE. Renfort sur la carlingue. Elle est croisée par les varangues de porques qui forment le bout des encaissemens du pied des mâts d'un vaisseau.

FAUSSE-CIVADIÈRE. Vergue et voile que l'on gréait sur le bâton de foc. On ne s'en sert plus. *Voy.* Contre-Civadière.

FAUSSE-COUPE. Se dit à l'occasion d'une pièce de bois mal travaillée.

FAUSSE-ÉCOUTE. Se place momentanément et pour renforcer les écoutes, pendant un coup de vent.

FAUSSE-ÉQUERRE. Sorte de beveau; instrument de bois ou de fer dont les branches sont mobiles, servant au transport d'un angle d'une pièce de bois sur une autre.

FAUSSE-ÉTRAVE. Pièce de bois qui recouvre l'étrave d'un grand bâtiment, en suivant sa courbure extérieure, depuis le brion jusqu'à la hauteur du plus grand tirant d'eau.

FAUSSE-GALERIE. Ouvrage de menuiserie sculpté, qui sert à décorer l'arrière et les côtés extrêmes de certains grands bâtimens.

FAUSSE-LAME. Celle à qui la variété des vents donne diverses directions.

FAUSSE-LANCE (ancien), canon de bois fait au tour. *Voy.* Faux canons.

FAUSSE-LISSE. C'est aussi la lisse de fond ; elle est placée sur les membres d'un grand bâtiment en construction, entre celle qui passe par l'extrémité des varangues et la quille.

FAUSSE-LIURE. C'est la deuxième liûre, la plus haute sur le beaupré d'un grand bâtiment.

FAUSSE-MANOEUVRE. Évolution faite à contre-tems ou mal exécutée.

FAUSSE-QUILLE. Bordage épais, en sapin, que l'on applique sous toute l'étendue de la quille d'un grand bâtiment.

FAUSSE-SAINTE-BARBE. Dans les frégates et les grandes corvettes, c'est l'emplacement où sont les chambres des officiers, et l'endroit où mangent les élèves. Elle est sur l'avant de la sainte-barbe, détachée quelquefois par une cloison. Une deuxième cloison, sur l'avant des chambres, la sépare de l'entre-pont. C'est encore là l'ancien emménagement sur l'arrière des entreponts. On donne aussi le nom de fausse-sainte-barbe à un petit espace de faux-pont, entre les soutes à pain dans certains vaisseaux.

FAUSSE-SOUS-BARBE. Cordage en simple, additionnel à la sous-barbe, placé près et plus bas, sur l'avant de la guibre.

FAUSSE-SUSPENTE. Cordage servant avec la suspente d'une vergue pour l'aider ou la remplacer momentanément.

FAUSSE-ROUTE. C'est changer de route pour essayer de perdre, à la faveur de l'obscurité de la nuit, un ennemi supérieur qui vous chasse.

FAUSSES-VARANGUES, s. f. pl. Pièces qui dans la composition des couples d'un grand bâtiment sont accolées à la véritable varangue, pour suppléer à la longueur des genoux.

FAUSSE-VOILE d'étai de hune. Voile aurique dans les bâtimens carrés. *Voy.* Contre-voiles d'étai.

FAUX-BAUX, s. m., sont les baux qui portent les planches, en partie volantes, du faux-pont ; entre la cale et l'entre-pont, le pont le plus bas d'un grand bâtiment. On dit aussi un faux-bau.

FAUX-BRAS. Manœuvres courantes qu'on capèle par un bout fait en estrope, sur le bout d'une vergue, en dehors de son capelage, pour aider aux bras, ou les remplacer provisoirement pendant un combat ou un coup de vent. On dit le faux-bras, les faux-bras, chaque vergue en ayant souvent deux.

FAUX-BRION. On donne quelquefois ce nom à une pièce de bois, plus souvent nommée massif de l'avant. *Voy.* Massif.

FAUX CANONS, s. m. Un bâtiment qui a des sabords sans être occupés par des canons, et qui veut paraître avoir une batterie garnie, place des pièces de bois travaillées, sous la forme et la couleur de canons ordinaires, dans ces mêmes sabords, qu'on nomme faux canons. *Voy.* Fausse batterie.

FAUX-COTÉ, s. m. Bord faible d'un bâtiment, côté sur lequel il incline plus que sur l'autre, qui oblige, pour le tenir droit au commencement de son armement, à mettre plus de lest ou de poids dans l'arrimage d'un côté que

de l'autre, afin de le rendre aussi pesant. On se sert aussi du mot bordier, lorsque ce défaut se remarque, étant sous voile, les amures sur le bord. *Voy.* Bordier.

FAUX-ÉTAI. C'est un deuxième étai (le plus haut) servant sur les mâts majeurs et ceux de hune. Il était plus faible que l'étai. *Voy.* ce mot et les étais du grand mât de la *fig.* 1, *pl.* D.

FAUX-FOC. Il est sur un rocambeau qui porte son point d'amure sur le bâton de foc au point où l'on veut, soit pour être hissé entre le petit et le grand foc, ou pour remplacer ce dernier en différens cas. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, [illegible].

FAUX-JOINT, s. m. Ouverture d'une couture trop large pour contenir l'étoupe; un faux-joint trop ouvert oblige quelquefois à placer un romaillet afin de former une couture calfatable.

FAUX-PONT. Espace entre la cale et le premier pont des vaisseaux et des grandes frégates. Pont inférieur, plancher en partie volant, non calfaté, sur lequel on établit les cadres des malades et blessés, entre les deux grandes écoutilles. Sur les côtés du faux-pont, dans une grande longueur, à bord d'un vaisseau, sont logés dans des cabanes et postes à claire-voie, les derniers officiers, ceux de la garnison, l'agent comptable, l'aumônier, les chirurgiens et les maîtres. Les élèves occupent le milieu depuis le grand mât jusqu'à celui d'artimon, entre les cabanes des chambres.

FAUX-RACAGE. Racage volant ajouté dans quelques cas étant en mer, au racage d'une vergue de hune.

FAUX-REUNS ou FAUX-RANG, s. m. Vide qui se trouve dans l'arrangement des pièces à eau, ou autres objets qui s'arriment dans la cale d'un bâtiment.

FAUX-SABORDS. (*Ils seraient mieux nommés faux-mantelets*). Ils servent à la seconde batterie des vaisseaux et à la batterie des bâtimens inférieurs qui n'ont pas de mantelets de sabord: c'est un carré en planches qui remplit les feuillures du sabord; il est percé au milieu pour faire passer dedans la volée du canon; une sorte de manche en toile peinte en noir est adaptée autour pour garantir l'intérieur de la mer. On le dit aussi d'un sabord figuré. Il y a des faux-sabords qui sont brisés en deux parties, au dessus et au dessous des canons.

FAUX-TRELINGAGE, s. m. C'est une sorte de trelingage en dessous des trelingages d'un bas mât, que l'on fait, provisoirement, avec des palans en rapprochant les haubans de tribord de ceux de bâbord et réciproquement, afin de diminuer le mou qui se trouve dans les bas-haubans. *Voy.* Pantoquière.

FAVORABLE, adj. Lorsque le vent permet à un bâtiment de porter en route, on dit qu'il est favorable. Le tems a été favorable; nous avons été favorisés par un vent fait.

FAYOLS (on prononce fayots), s. m. pl. Nom que les marins donnent aux haricots secs qu'on distribue en ration à bord des bâtimens, certains jours maigre.

**FELOUQUE**, s. f. Bâtiment léger, long et étroit, plus généralement en usage dans la Méditerranée : la felouque va à la voile et à l'aviron; elle sert plus ordinairement à la navigation de côte à côte ; on en arme en guerre. *Voy. pl.* A, *fig.* 7.

**FEMELOTS**, s. m. pl. Sont des pentures à deux branches dites aussi les ferrures femelles, pour recevoir les mamelons des gonds et porter le gouvernail. On les cloue sur l'étambot qu'elles embrassent, et les bordages sur lesquels les branches s'étendent tribord et bâbord; ces femelots placés sur l'étambot à des distances égales, sont au nombre de 7 et 8, depuis le talon jusqu'au dessus de la flottaison, aux vaisseaux; ils sont en fonte, sur tous les bâtimens doublés en cuivre. On dit les femelots du gouvernail. *Voy.* 2, *fig.* 52, *pl.* E.

**FENTONS**, s. m. Les charpentiers de plusieurs ports donnent ce nom aux morceaux de bois coupés de longueur, pour faire des chevilles, avant d'en avoir reçu la forme.

**FER**, s. m. Ce mot s'emploie souvent seul à bord des bâtimens. Les instrumens du calfat dont il se sert pour calfater, sont des fers simples, doubles, cannelés, qu'on nomme fers à calfat.—Le fer de gaffe est une espèce de croc surmonté d'une petite branche terminée en pointe.—On dit quelquefois d'un bâtiment à l'ancre qu'il est sur le fer.—Dans les corderies on passe le chanvre sur le fer; c'est une espèce de grande crampe, fichée sur un poteau, dans laquelle on frotte, sur le tranchant émoussé, la poignée de chanvre, c'est le ferrer.—Mettre un homme aux fers, c'est lui passer le bas de la jambe dans un anneau qui court sur une barre de fer de cinq à six pieds de longueur, sur un pouce de diamètre. *Voy.* cette barre de justice garnie, *pl.* E, *fig.* 24. Les fers de girouettes se placent aux têtes des grands mâts des bâtimens qui n'ont pas de paratonnerre.—On donne le nom de fer à lattes à trois bandes de fer qui tiennent à un cercle qu'on capèle; ou mieux, dans lequel on encoque le bout d'une vergue majeure; les bandes étendues en longueur sur la circonférence de la vergue y sont arrêtées par un lien; une tige de ce fer à lattes, saillante en alongement au bout de la vergue, porte le cercle extérieur dans lequel doit passer un bout-dehors de bonnette de hune.

**FERLAGE**, s. m. Action de ployer une voile sur sa vergue. Les rabans qui ferlent la toile, qui la serrent contre la vergue, sont faits en tresses avec des fils de caret ou du bitord, selon la force que doit avoir chaque raban. On les nomme rabans de ferlage.

**FERLER**, v. a. Relever, sur une vergue, une voile par plis, lorsqu'elle est carguée; la ferler, c'est la serrer tout le long, un peu au dessus, sur l'avant de sa vergue, de manière que de l'arrière on ne puisse voir de toile : on la soustrait totalement au vent, en faisant servir les rabans de ferlage prenant la voile avec la vergue en plusieurs tours passés, dessous, de l'arrière sur l'avant. Une voile ferlée est tout-à-fait serrée. On dit bien serrée comme bien ferlée.

**FERMER**, v. a. Amener deux objets l'un par l'autre, lorsqu'un bâtiment

faisant du chemin ferme l'angle que ces deux points formaient auparava semble, c'est être arrivé à les apercevoir sur une même ligne. Dans le: cations des passes ou chenals, on dit, fermer les deux marques de reco sance l'une par l'autre, ou les tenir ouvertes d'une voile, d'un quai On ferme un port lorsqu'on en barre l'entrée.—Fermer les sabords, c' mer la batterie d'un vaisseau, abattre, faire tomber les mantelets dan feuillures. — Fermer les bâtimens de l'avant et de l'arrière, c'est les l tout autour, au lieu de la simple cloison du coltis de l'avant et des croi l'arrière. Ce changement, plus important aux bâtimens de guerre, ajou grande solidité aux deux extrémités, à moins de frais et donne plus de *Voy.* la frégate *pl.* D.

**FERMETURE**, s. f. Dans quelques ports, on nommait ainsi les ges placés entre deux préceintes, ou celui qui clos le franc-bord. C'e tôt l'ouverture qu'on laisse dans un grand bâtiment en construction e sous de la préceinte, pour faciliter le passage des pièces de l'intérie qu'au dernier moment. La boucher, border cette ouverture, c'est en f fermeture.

**FERREMENS**, s. m. pl. Dénomination, à bord d'un bâtiment, de qui est de fer comme de cuivre. On dit les ferremens d'un navire, les mens d'une embarcation.

**FERRER**, v. a. Terme de corderie; c'est frotter du chanvre, par p sur un fer pour le rendre plus aisé à filer: on dit ferrer le chanvre.— le gouvernail, c'est le garnir de ses gonds, les clouer à leur place.

**FERRURES**, s. f. pl. Nom que l'on donne aux pentures et aux gond qu'en matière de fonte, cloués tant sur l'étambot d'un bâtiment que s gouvernail. *Voy. pl.* E, *fig.* 52, 1 et 2. Elles servent à le porter, et à s tion. On dit les ferrures de l'étambot, les ferrures du gouvernail. La col des mâles cloués sur le gouvernail d'un bâtiment et des femelles sur son bot, s'appelle aussi les ferrures du gouvernail. — Toutes les ferrures d barcations sont en fer.

**FESSES**, s. f. pl. Parties de l'arrière d'un bâtiment sous l'alonge d nière tribord et bâbord, allant de la barre d'hourdi en bas, et qui s'ar sent, en s'élevant au dessus de sa flottaison : elles sont plus ou moins l selon sa construction. On dit les fesses d'un vaisseau, les fesses d'u gate, etc.

**FEU**, s. m. Commencer le feu, c'est commencer à combattre. Le feu si les canons sont bien servis; c'est le contraire si le feu est ralenti : o feu des batteries, le feu des hunes, en parlant de celui qui part de ce pendant l'action. Un bâtiment est entre deux feux, quand il a un enne le combat de chaque bord. Cesser le feu, c'est finir l'action ou un salu fanaux allumés la nuit sont les feux d'un bâtiment. On dit cacher se: montrer ses feux; éteindre ses feux. On découvre un feu, on aperç

feux, c'est l'expression de nuit qui répond à celle de voile le jour, ce qui s'entend voir un ou plusieurs bâtimens. On nomme aussi les phares établis sur les côtes, des feux, tels que le feu de Cordouan, le feu d'Ouessant, etc. — Donner le feu à un bâtiment, c'est brûler des fagots, etc., pour chauffer sa carène qui est à cet effet démergée. — Le feu Saint-Elme est une vapeur enflammée. *Voy.* Elme.

FEU! impér. Commandement de tirer sur l'ennemi. Feu tribord! feu bâbord! feu partout! Bas le feu! abats le feu! c'est faire cesser les canons de tirer.

FEUILLARD, s. m. Nom que les marins donnent à des branches de bois de châtaignier fendues, que les tonneliers emploient à faire des cercles: avant d'être courbées, c'est un feuillard: plusieurs réunis forment un paquet de feuillards; ils ont huit et neuf pieds de longueur. On emploie des feuillards pour bastinguer des corsaires en les plaçant dans le sens de leurs longueurs, entre les fargues et les jambettes du vibord. — Les feuillards en fer sont très minces, et servent, dans les bâtimens, à cercler les bidons, gamelles, barils de galères et autres.

FEUILLE, s. f. On donne ce nom, dans quelques ports, aux bretonnes, ou deux forts bordages intérieurs, dans un grand bâtiment: sortes de vaigres qui couvrent les membres, depuis le pont jusqu'au seuillet de sabord d'un bout à l'autre: dans d'autres ports, on les nomme vaigres bretonnes, ou serre gouttières. *Voy.* ce mot. On doit distinguer le bordage le plus bas, portant moitié sur les baux, par le nom de gouttière ou serre-goutière, et, dans quelques ports, tirepoint. Le can inférieur de la première feuille bretonne (la plus basse) porte sur la fourrure de gouttière. — On donne le nom de feuilles de panneau aux deux parties d'un panneau qui ne ferme pas l'écoutille avec une trappe, c'est-à dire le panneau d'une seule pièce. — Les feuilles de cuivre qui servent à doubler les bâtimens ont quatre pieds de longueur sur vingt-deux pouces de largeur. — Les maîtres chargés reçoivent, chacun pour leur détail, des feuilles imprimées contenant l'état d'armement, en ce qui les concerne.

FEUILLETTE, s. f. Fouet frappé sur le bâton du gaton, *voy.* ce mot, dont on se sert dans les corderies; tournée en fouet sur le cordage en chantier, elle fait les fonctions d'un levier qui agit pour aider à donner le tord uniforme, sa longueur est de trois à cinq pieds; son diamètre varie de 2 pouces 1/2 jusqu'à 4, en raison de la grosseur du cordage que ce fouet lie au gaton, pendant le commettage.

FEUX, s. m. pl. Lorsqu'on découvre la nuit des bâtimens qui ont chacun leur feu (fanal de poupe ou autre allumé), on dit qu'on a des feux à vue, qu'on a connaissance de feux; on aperçoit plusieurs feux; on éteint ses feux; une escadre a ses feux; elle navigue sans feux. Feux de couleur. *Voy.* Signaux de nuit.

FICHE, s. f. C'est dans la marine, un petit objet en fer servant à ficher diverses choses; on a des chevilles à fiche, des clous à fiche, des fiches barbées, des anneaux à fiche et autres.

FIGALE, s. m. Nom d'un ancien petit bâtiment des Indes Orientales. Il a une petite teugue derrière, ouverte sur la façade de l'avant, porte une voile et va à l'aviron: son avant a une saillie en pointe.

FIGURE, s. f. On donne ce nom à la statue, au lion, au buste ou à l'écusson, que l'on place au bout de la guibre (au sommet de l'éperon), en dessous du beaupré; elle est quelquefois analogue au nom du bâtiment, et sert d'ornement à cette partie saillante de la proue qui termine l'éperon. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *t.*

FIL, s. m. Le fil de caret de la grosseur de trois, quatre et cinq lignes de circonférence sert pour les gros cordages; le fil qu'on emploie à faire les lignes d'amarrage, le luzin et le merlin, est filé au dessous de trois lignes. Le fil à voile est la moitié moins gros. On désigne le fil de caret , par fil blanc, fil goudronné, fil de premier, de second brin. Pour reconnaître les cordages fabriqués dans les ports militaires, on laisse un fil de caret blanc dans un toron composé de fil goudonné, et dans le filin blanc on en laisse un goudronné; c'est ce qu'on appelle le fil de marque. — On met une voile, ou plusieurs sur des fils de caret, pour les déferler plus promptement lorsqu'on est au moment d'appareiller le bâtiment sur une ancre; à cet effet les rabans de ferlage sont levés et les voiles ne conservent leurs plis sur les vergues que soutenues par des fils de caret; au moment de les border on coupe vivement ce fil, etc. On dit, les voiles sont sur les fils de caret...

FILADIÈRE, s. f. Petite embarcation à fond plat, plus particulière à la Garonne.

FILANDRES, s. f. Plusieurs marins désignent par ce nom des herbes vertes, longues et fines qui s'attachent et croissent sur la carène des bâtimens qui sont sans doublage en cuivre, ni mailletage.

FILARET, s. m. Ancien nom que l'on donnait à de longues pièces de bois minces, lisses, soutenues par des chandeliers ou montans de batayoles, qui formaient une espèce de galerie autour de certains bâtimens. — Des charpentiers appellent filaret, l'arrête aiguë d'une pièce de bois travaillée selon son fil.

FILER, v. a. Travail du cordier qui fait le fil de caret et autres, pour confectionner les cordages qu'on emploie dans la marine. — Dans un bâtiment, filer en douceur, filer en garant, c'est-à-dire avec précaution et en tenant en retour; filer à réa, c'est amener le plus vite possible; en bande, c'est tout larguer. On file à la demande en diminuant une trop forte tension d'un câble, d'un grelin, d'une manœuvre. Filer la ligne de sonde, c'est la laisser descendre librement dans l'eau à l'appel de son plomb étalingué au bout dont le poids l'entraîne jusqu'à ce qu'il arrive à porter au fond sur le sol-

r un câble par le bout, c'est laisser aller tout le câble du bâtiment dans ner, l'abandonner avec son ancre ; ce qui a lieu dans un cas urgent d'appaler. *Voy.* Couper. Filer du câble, c'est en laisser aller dehors du bâtiment esure qu'il travaille. — On file la ligne du loch à la demande du sillage. dit que le bâtiment file deux nœuds, trois nœuds, etc., lorsque dans l'ese de 30" il parcourt deux fois, trois fois, etc., 45 pieds. *Voy.* Nœud.

**ILETS**, s. m. pl. Les filets de bastingage sont faits avec de la ligne gounnée. Les mailles ont trois ou quatre pouces d'ouverture ; on les établit our des bâtimens de guerre, sur des chandeliers de fer à doubles brans, pour embrasser le plat-bord, et le vibord ou muraille de gaillards, laquelle ils s'élèvent de 12 à 15 pouces. Ces espèces de rets sont tendus e force; des baguettes en fer qui passent dans un trou de la tête des chanliers, leur servent de filière. De grosses toiles, peintes le plus souvent en r, couvrent les hamacs des équipages que renferment ces sortes de bastines. — Il y a un filet sur le beaupré, prenant depuis les colliers d'étai de aine, jusqu'au chouquet de ce mât ; de la tête de la courbe, partent les x filières qui servent de garde-corps. On y serre le faux foc et le petit foc. iennement, on tendait un filet entre les bas-haubans, à dix ou douze ls au dessus des gaillards. *Voy.* Casse-tête. — On établit aussi des filets ordage. Les filets de pêche sont très multipliés; on les distingue par diffés noms, tels que *alignole*, *aumaillade*, *bastarde*, *bichette*, *bigearreyns*, *bouère*, *boullier*, *brassade*, *bregin*, *canard*, *drainette*, *drouillet*, *essangue*, *rvier*, *flammergue*, *folles*, *ganguy*, *haveneau*, *lengeon*, *manet*, *mangui*, *oto*, *reclares*, *rissole*, *sardinière*, *trascini*, *thonnaire*, *tirolle ou triaule*, *trail*, *tressur varvouste*, *etc.*

**FILEUR**, s. m. Ouvrier d'une corderie qui, avec le chanvre, fait le fil de ret. Dans quelques ports, il y en a qui filent en se servant d'une longue enouille: d'autres, et c'est le plus grand nombre, se forment autour du rps une grosse ceinture de chanvre peigné à l'avance. Ils partent d'une molle qu'une roue fait tourner, et, en reculant jusqu'à la distance d'une enblure et plus, ils font un fil bien tord de toute cette longueur; on le roule r un touret monté dans la corderie, et ils recommencent. Le premier est mmé fileur à la quenouille; l'autre, fileur à la ceinture. On a depuis quelle tems d'autres moyens qui procurent de meilleur fil.

**FILEUX**, adj. Ancien nom particulier d'un taquet de tournage à deux anches ou cornes, dont les bouts relevés facilitent à prendre les retours m cordage, pour le retenir et le filer à volonté.

**FILIÈRE**, s. f. Cordage de deux pouces à deux pouces et demi, qu'on tend chaque bord en dedans et traversant les bas-haubans d'un bâtiment, qui onte une tente en deux parties, depuis ceux du mât d'artimon, jusqu'à celui s haubans du grand mât le plus de l'avant. Ce cordage est passé dans des gues en fer, qui courent dessus; elles sont cousues sur les ralingues de

côté des tentes qui couvrent les gaillards d'arrière, pendant un grand soleil. Cette installation de tente n'a plus lieu qu'à bord des bâtimens qui les serrent encore par le travers du mât d'artimon, dans le sens de la largeur du bâtiment. Lorsque les tentes, en général, sont serrées sur leur ralingue du milieu (n'étant point en deux parties), dans la longueur d'un mât à l'autre, il ne faut pas de filière tendue sur les côtés. — Les filières sur le beaupré sont des garde-corps qui servent aussi à contenir en place le filet dans lequel on serre le petit foc. — Les filières d'envergure le long et sur l'avant des vergues d'un bâtiment à trait carré servent principalement aux huniers qu'on envergue quelquefois dessus, au lieu de prendre le tour de la vergue avec les rabans d'envergure, comme c'était l'usage général. Ces filières sont d'un bon filin qu'on doit tenir élongé, bien tendu sur le haut et l'avant de la vergue. *Il vaudrait mieux renoncer aux filières d'envergure, que d'être obligé, pour leur installation, d'enfoncer des crampes dans les vergues. Voy.* Pan. Les filières en fer qui passent dans les œillets à la tête des chandeliers (double) du bastingage, en fixe la largeur et la hauteur, sur le vibord d'un bâtiment de guerre.

FILIN, s. m. On distingue par ce nom tout le cordage commis en aussière de celui commis en grelin, et aussi en filin en trois, en quatre, selon qu'il est composé de trois, de quatre torons, etc. D'autres plus petits sont nommés filins de tant de fils. On dit filin blanc et filin noir, selon qu'il est sans goudron, ou qu'il est goudronné.

FIN, INE, adj. Se dit d'un bâtiment qui est très rétréci dans ses fonds, dont les façons sont au dessus du niveau de la mer, en avant et en arrière: il est fin, lorsque la largeur de ses varangues diminue sensiblement depuis sa flottaison en descendant vers la quille. De telles œuvres vives, rétrécies, pincées, ne conviennent nullement aux grands bâtimens qui tous ont besoin d'appui contre les grosses mers. Cette carène est assez ordinaire aux petits bâtimens qui restent dans les belles mers de la zône torride. — On nomme fin voilier un bâtiment qui marche bien, surtout au plus près du vent.

FISOLER, s. m. Nom que l'on donne à un petit bateau de Venise, extrêmement léger.

FLACHE, s. f. Excavation qu'on ne peut pas enlever dans une pièce de bois que l'on travaille, en lui conservant ses dimensions: les flaches sont des défauts trop profonds, dans certaines pièces, pour les employer, surtout dans le contour d'un plan où il ne faut ni partie saillante ni rentrante. *Voy.* Jarret.

FLACHEUX, SE, adj. Pièce de bois qui présente, sur ses arrêtes ou sur ses faces, des vides qu'on nomme flaches. Pièce dont on n'a pu faire disparaître les excavations dans l'équarrissage.

FLAMAND, adj. Nom que nos charpentiers donnent à un écart de cinq à six pieds de long, ainsi qu'on les fait aux quilles des grands bâtimens; cet écart distinctif est un écart flamand.

**FLAMBART**, s. m. Embarcation de côte, servant à la pêche au libouret ou au chalut : elle est en usage au Hâvre : elle porte deux mâts avec leurs voiles, comme à la *pl.* B, *fig.* 5. — C'est aussi le nom par lequel les marins désignaient anciennement des météores ou feux-follets qui se montrent sur les mâts et vergues pendant certains orages.

**FLAMBEAU** de la mer, s. m. Titre d'un ancien livre qui, comme le portulan, sert de guide aux marins caboteurs, en enseignant les routes à suivre, la direction des flots et jusants, les sondes, les dangers, etc., le long des côtes.

**FLAMBER**, v. a. Entre bâtimens de guerre, on flambe un bâtiment, son capitaine, un officier, en lui faisant signal de mécontentement, soit pour en avoir abordé un autre, avoir fait une mauvaise manœuvre, n'avoir pas mis assez de célérité à exécuter un ordre, ou ne pas se maintenir à son poste : si ce signal (toujours accompagné du numéro du bâtiment à qui il est adressé) est appuyé d'un coup de canon, c'est une sorte de punition pour le bâtiment qui s'y expose : elle est exemplaire pour l'escadre ou la division. On dit alors : tel bâtiment a été flambé par l'amiral ou le commandant, et les journaux en font mention.

**FLAMME**, s. f. On emploie, dans la marine, des flammes pour les signaux. Il y en a six dans chaque série de pavillons ; elles sont en étamines de diverses couleurs, longues de vingt-cinq pieds, larges de cinq, en diminuant jusqu'à un pied au petit bout qui est arrondi. *Voy. pl.* G. D'autres flammes, qui ont la couleur du pavillon de poupe, servent, à la tête du grand mât, à désigner les bâtimens de guerre ; ce sont les flammes nationales. *Voy. pl.* B, *fig.* 15, une flamme au grand mât de la goëlette et à la *fig.* 10 : elles sont cinq ou six fois plus longues (deux fois 1/2 le bau du bâtiment), et plus étroites que celles employées pour les signaux, et ont une petite vergue d'environ dix-huit pouces, dans la gaîne, ce qui est la plus grande largeur. Le bout qui flotte au vent finit en pointe. Quelquefois on termine sa flamme par deux pointes : elle est pourfendue d'un sixième ou huitième de sa longueur ; ce qui, cependant, ne se voit jamais en division, escadre ni armée, où les flammes sont uniformes pour les vaisseaux, frégates, etc. Les bâtimens au dessous ont les pavillons et flammes, tant de la série que d'armement, sur de plus petites dimensions. Elles sont généralement en étamine et sont dites flammes d'armement. Le commandant de plusieurs bâtimens réunis, au dessus de trois, ne porte pas la flamme ; un autre signe fait distinguer le bâtiment qu'il monte. *Voy.* Distinction. — La flamme d'ordre est toujours de la couleur de celle du pavillon de poupe : hissée à la corne d'artimon, c'était le signal à chaque vaisseau d'envoyer un canot à bord de celui commandant. C'est en 1670 que la flamme, au grand mât, commença à être la seule marque distinctive des officiers-commandans, et c'est de ce tems que date sa désignation de flamme d'ordre, hissée à la corne. — On nommait flamme-de-bœuf, celle de cou-

leur rouge hissée à la tête de la gaule d'enseigne, ou mât du pavillon de poupe elle était le signal qu'on avait tué un bœuf à bord d'un bâtiment qui marchai de conserve avec un autre, ou faisait partie d'une escorte, d'une division, etc Un canot était envoyé pour recevoir de la viande fraîche; ce qui devait être rendu par l'autre en faisant le même signal. Aujourd'hui on se sert du signal exprim par le pavillon n° 19, pour appeler à bord, et la flamme d'ordre à la corne n s'emploie plus guère que pour appeler des bâtimens du commerce qui n'on pas la série. Ce signal est le plus souvent appuyé d'un coup de canon pour réveiller l'attention de ces navires qui n'ont pas, comme les bâtimens de guerre un veilleur de signaux. — Les corsaires et autres bâtimens de commerc peuvent porter une flamme bleue ou rouge lorsqu'ils ne sont pas sous escortes ou en rade avec des bâtimens de l'état.

FLAMMÈGUE, s. f. Sur les côtes de la Manche, on donne ce nom un filet servant à prendre du hareng, hors le tems de la pêche, contre le réglemens.

FLANC, s. m. Côté d'un bâtiment : ses flancs sont ses murailles extérieures ses côtés, tribord et bâbord, depuis la joue jusqu'à la hanche, à partir de l flottaison.

FLASQUES, s. f. pl. Dans un affût, ce sont les deux pièces de bois qu portent le canon par ses tourillons : elles forment les deux côtés, sont sépa rées par les entre-toises, et portent sur les essieux, le tout lié par des bou lons de fer. — Les flasques d'un guindeau sont les montans verticaux qui l portent, et sur lesquels roulent les deux bouts de ses tourillons lorsqu'il es en action. — Les flasques du beaupré emboîtent en quelque sorte le pied de c mât, comme font autour des emplantures des mâts majeurs, d'autres flasque placées sur la carlingue et sur les porques.

FLÈCHE, s. f. Mauvais instrument astronomique dont les marins ne se servent plus depuis cinquante ans. — Les flèches des mâts sont toute la partie la plus élevée et nue au dessus du capelage des perroquets ou cacatois; elles sont sans haubans, ont seulement, lorsque leur longueur excède douze pieds, un étai léger qui prend sous la pomme, et soutient un peu la tête : on grée des cacatois volans sur les flèches des mâts de perroquets, et on hisse des papillons, etc., sur celles des mâts de cacatois. On grée aussi les voiles de ce nom sur des flèches en l'air, lorsqu'on n'a pas de mâts de cacatois, et que ce sont des flèches volantes, fort longues, qui les remplacent sur l'arrière du ton des mâts de perroquets. — On nomme flèche de l'arc la quantité de pouces dont rentre la quille d'un bâtiment, en s'écartant de la ligne droite. — La flèche de l'éperon n'est autre chose que la réunion des aiguilles, qui se termine en saillie à l'extrémité de la guibre, et qu'on nommait digon dans quelques ports. — On donnait le nom de flèche de beaupré à une sorte d'arcs-boutans (le dessus aplati pour y marcher), qu'on appuyait d'un bout sur un beaupré (très relevé), à partir du collier d'étai jusqu'au haut de la muraille du coltis

à arrivait l'autre bout. Cette espèce d'arc-boutant aidait à contenir le mât de beaupré, en opposition des étais.

**FLÈCHE-EN-CU**, s. f. Voile légère qu'on établit dans l'espace compris entre la corne d'artimon et le mât de perroquet de fougue; elle a sa drisse à la tête de ce dernier mât : on l'amure au bout de la corne, et sa ralingue de chute suit l'arrière du mât de perroquet de fougue, et descend jusqu'au capelage de celui d'artimon : on la grée aujourd'hui sur une corne. *Voy. pl.* D, fig. 1, de 12, *a, r.* Les côtres et les grandes goëlettes ont leur flèche-en-cu au dessus de la grande voile, souvent enverguée sur une corne qui se hisse le long du mât de hune ou de perroquet; sorte de deuxième brigantine d'une forme quadrangulaire; son amure est dans la hune, et l'écoute au bout de la corne inférieure qui lui sert de gui. — La petite voile triangulaire qu'on voit établie sur l'arrière du mât de hune du sloup, *pl.* B, *fig.* 12, est aussi une flèche-en-cu.

**FLÈCHE-EN-L'AIR**, s. f. Mât de bome, de bayonnette; mâts de cacatois légers et volans établis sur les mâts de perroquets pour gréer des cacatois, et au dessus, dans les bâtimens de guerre, des papillons.

**FLETTE**, s. f. Nom d'un petit bateau couvert, servant sur certaines rivières et canaux intérieurs : son nom dérive du nom de flûte, ou du flot de mer.

**FLEUR (à)**, adv. Un objet quelconque, vu au niveau de la mer, est dit être à fleur d'eau. — Dans un combat, un bâtiment peut recevoir des boulets à fleur d'eau, c'est-à-dire dans sa carène, vers la surface de l'eau.

**FLEURS**, s. f. pl. Les fleurs d'un bâtiment sont une partie des fonds, depuis le niveau de l'eau jusqu'aux varangues. Les bordages qui couvrent cette partie de la carène sont les bordages de fleurs. On dit : ce bâtiment a les fleurs d'une belle coupe, il a de belles fleurs.

**FLIBOT**, s. m. Navire du commerce à plates varangues; il y en a de toutes grandeurs; ils ont le cu rond comme les pingues, mais plus élevé; le flibot porte deux mâts.

**FLIBUSTE**, s. f. Mot auquel les matelots donnent beaucoup d'extension. Faire la flibuste, c'est faire la contrebande, la fraude, marauder, butiner, sans être flibustier par métier.

**FLIBUSTIER**, s. m. Aventurier, corsaire faisant la flibuste en grand. Les marins entendent souvent, par ce mot, le vol, le pillage, la prise de bâtimens, particulièrement de la nation espagnole, à l'Amérique méridionale : on désigne le navire et les hommes qui font ce métier par le nom de flibustiers.

**FLIE**, s. f. Une flie de vent, ce sont les marins de la Manche qui donnent ce nom à ce que les autres appellent fraîcheur, un vent très faible.

**FLOT**, s. m. Flux de la mer; le tems qu'elle est à monter; mouvement journalier des eaux, accroissement que la mer prend deux fois par 24 heures en hauteur et en étendue vers les côtes, en venant du large. Les marins disen

il y a flot; à demi-flot ou demi-marée, à la fin du flot ou commencement du jusant, on appareillera, on expédiera une embarcation, ou elle arrivera. Un bâtiment est à flot, quand il n'est porté que par l'eau, qu'il ne touche pas au sol; il flotte, il nage sur son élément. — Les flots de la mer sont nommés des lames par tous les marins.

FLOTTAISON, s. f. Ligne que le niveau de l'eau trace sur la carène d'un bâtiment, qui en sépare la partie submergée de celle qui ne l'est pas, d'où l'on dit que la section du bâtiment qui est à fleur d'eau, est la ligne de flottaison, telle que *h*, *r*, *fig.* 1, *pl.* A. — La position d'un bâtiment étant variable depuis le moment où il est lége jusqu'à celui où il est tout armé, la ligne de flottaison ne peut pas toujours être marquée au même point de la carène. C'est ici la flottaison du moment. *Voy.* Ligne-en-charge.

FLOTTE, s. f. Nom que l'on donne à une grande quantité de bâtimens de toute espèce, rassemblés pour naviguer plus ou moins de tems ensemble. Nous désignons mieux par convoi, escadre, armée, que les marins étrangers qui en parlant d'un grand nombre de bâtimens de guerre réunis sous un même commandement, disent flotte, la flotte. Les marins français, *avant d'en connaître le nombre et l'espèce*, soit de guerre ou de commerce, disent: on aperçoit une flotte, on découvre une flotte. C'est un nombre considérable de bâtimens soit flottant sur une rade, dans une baie; mais plus généralement vus sous voiles. Ce mot flotte s'applique mieux et plus souvent, chez nous, à un nombre réuni de bâtimens du commerce qu'à ceux de guerre. Cependant un convoi de bâtimens marchands, avec escorte de bâtimens de guerre, forment ensemble ce qu'on désigne dans notre marine, par le mot flotte; une flotte, une grande flotte, une flotte considérable. *Voy.* les articles des mots Convoi, Escorte, Armée, Escadre, tous très distincts de flotte. Les Anglais donnent le nom de flotte à une grande escadre, comme à une armée navale. Ils disent la flotte de Portsmouth, la flotte du canal, etc., tandis que les Français ne nomment flotte qu'un grand rassemblement de bâtimens de toute espèce, naviguant sans suivre l'ordre qui règne dans les escadres et armées. — On nomme aussi flotte, des barriques vides élinguées, pour soutenir un câble au niveau de l'eau, ou seulement l'élever au dessus d'un fond de roches ou de corail qui le ragueraient sans cette précaution. — Sont encore nommés flotte, des morceaux de liége ou de bois de peuplier bien secs, plats et ronds à peu près comme une galette de biscuit, ayant un trou au centre, dans lequel passe la ralingue d'une seine (cette ralingue est opposée à une autre descendant vers le fond, au moyen des plombs dont elle est garnie); ils servent à la tenir à fleur d'eau.

FLOTTER, v. n. Un navire flotte, quand il est porté par l'eau; le fluide déplacé par la partie submergée, est d'un volume d'eau égal en poids à celui de la pesanteur totale du bâtiment. Après avoir échoué, si la mer revient le faire flotter, c'est l'enlever de la place où il reposait sur le sol. — On fait

tuer un câble par des flottes qui le soutiennent sur plusieurs points de son odue. — Un pavillon flotte, ou fait flotter son pavillon, lorsqu'on le hisse n vent assez frais pour le bien déployer.

FLOTTEUR, s. m. *Voy*. Différenciomètre.

FLOTTILLE, s. f. Diminutif du mot flotte, composée de petits bâtimens mis, portant assez généralement de l'artillerie.

FLUE, s. f. Demi-folle. Nappe fine qui se trouve, aux filets entramails, tre les deux hamaux.

FLUTE, s. f. Grand bâtiment à trois mâts du port de 600 tonneaux au oins jusqu'à celui de 1200 et plus, chargeant pour le gouvernement du bois de nstruction ou de mâture, et plus souvent des munitions de guerre et de boue, pour approvisionner les stations et les garnisons des colonies. Elle porte énéralement une batterie de canons ou de caronades. *Voyez-en* une en charement, *pl*. D', *fig*. 15, et une du commerce, en panne, *pl*. B, *fig*. 7. Un vaisau de guerre, une frégate, sont quelquefois armés en flûte : on diminue le mbre et le calibre de leurs canons, et par conséquent leurs équipages, pour ur faire prendre un plus grand chargement. — Les Hollandais construisent très grandes flûtes qui naviguent sur toutes les mers, telles que celle *pl*. B.

FLUX, s. m. Courant de la marée montante que les marins nomment le t; il dure généralement six heures douze minutes, et élève le niveau de la er, sur quelques côtes, jusqu'à quarante-huit pieds. C'est le mouvement urnalier, régulier et périodique qu'on observe dans les eaux de la mer, et ui est causé par la différence qu'il y a entre l'action du soleil et de la lune r le centre du globe.

FNÉ, s. m. Bâtiment de transport du Japon, ne s'écartant jamais des tes : il a beaucoup de pagageurs, et un mât portant une voile.

FOC, s. m. Il y a divers focs au mât de beaupré, qu'on peut en général garder comme des voiles d'étai, puisqu'on les établit dans la direction des ais : ce sont des voiles latines, de forme triangulaire, qui se hissent sur le tit mât de hune et celui de perroquet; on les serre sur le beaupré et sur le ât de foc. Les plus petits, au nombre de 2 ou 3 qui ne sont pas hissés le long une draille, rentrent en dedans du bâtiment. Les grands bâtimens (particulièrement ceux de guerre) en gréent jusqu'à six qui sont : le petit foc, le faux foc, le grand foc, le clin-foc, le foc-vedette et le foc en l'air. *Voy*. *pl*. D, fig. 1re, 9, 9, 9, 9, 9, 9: on peut gréer en outre pour le mauvais tems, une trinquette ou tourmentin sur l'étai de misaine, lorsque cette voile n'est pas dehors : j'en ajoute un septième sous les bouts-dehors de beaupré que l'on nomme hà-hà. *Voy*. *pl*. D, *fig*. 1re, 9. — On donne improprement le nom de foc d'artimon à la voile d'étai d'artimon qui est enverguée sur une corne orientée dans le sens de l'étai du mât d'artimon.

FOENE, s. f. Instrument de fer pour la pêche, formé de plusieurs branches pointues et armées à leurs bouts d'un dardillon; elle est emmanchée à

un gros bâton de huit à neuf pieds de long, plombé près de la douille, et garnie d'une grosse ligne pour la retirer de l'eau, quand elle a été lancée sur un poisson, passant à fleur d'eau, près d'un bâtiment. *Voy. pl.* E, *fig.* 47.

FOENER, v. a. Se servir de la foëne pour darder des poissons d'une certaine grosseur, qu'un bâtiment rencontre, et qu'on aperçoit près du bord et de la surface de la mer. On dit lancer la foëne (comme pour harponner), c'est foëner: c'est un foëneur le matelot qui attend le poisson pour le foëner à son passage.

FOIRER, v. n. Mot qui s'applique à la fourrure d'un cordage quelconque, lorsque les tours ont glissé, en sécartant les uns des autres : garniture qui a foiré.

FOLLE, s. f. Sorte de nappe en filet, dont les mailles ont depuis cinq jusqu'à dix-huit pouces, et au-delà, d'ouverture en carré; elle sert à prendre des tortues, de grandes raies, etc. — On appelle folle brise, un petit vent qui varie sans cesse.

FOND, s. m. La partie la plus basse, le fond, la profondeur de la mer, le long et au large des côtes, que les marins mesurent avec une ligne de sonde, et qui s'exprime par tant de brasses d'eau : fond de vase, fond de sable, fond de roches, de gravier, de corail, de coquilles, fond cuivré, ou mêlé de sable et gravier, mêlé de sable et coquilles brisées; c'est la qualité du sol recouvert par la mer, et que le plomb de sonde rapporte : le fond est bas, lorsque la profondeur est grande; le fond est plat, lorsqu'une petite profondeur reste la même sur une grande étendue. On dit qu'il n'y a pas de fond, quand la sonde ne peut l'atteindre : on est sur le fond, lorsqu'en approchant des côtes on parvient à mesurer la profondeur de l'eau : on a perdu le fond, lorsqu'on ne peut plus l'avoir : il y a fond, il n'y a pas fond : sur les rades, on distingue les qualités de fond par dur, mou, de bonne tenue, de mauvaise tenue, de petit fond (de peu de brasses), grand fond ou grand brassiage. *Voy.* Lance et Plomb de sonde. — On dit d'un corps quelconque qui descend au fond de l'eau : qu'il coule à fond ou qu'il va au fond. — Les fonds d'un bâtiment sont les parties de sa carène, formées par les varangues des couples : il a de beaux fonds, de grands fonds; ses fonds sont fins : l'assemblage des varangues sur la quille d'un bâtiment en construction, porte le nom de petit fond. — Le fond de la cale est la partie la plus basse de son creux. — Le fond d'une voile, c'est sa partie intérieure comprise depuis le centre jusqu'à la ralingue d'en bas, qui est la ralingue du fond. — Dans les grands ports, il y a le bureau des fonds, chargé des recettes de deniers, des paiemens, des marchés, appointemens et solde; de même que la division des fonds au ministère de la marine, d'où s'expédient les états de paiemens, etc.

FONDRIER, adj. Se dit du bois qui est d'une pesanteur plus grande que l'eau qu'il déplace, et qui, par conséquent, loin de flotter, coule au fond.

FONTURE, s. f. On dit d'un banc, aux entrées et dans les rivières, qui diminue, qu'il est en fonture. Souvent le sable qui le formait, ou seulement une partie, sert à augmenter un autre banc.

**FORAIN**, s. m. *Voy.* Faux-reuns.

**FORAINE** (rade), adj. On désigne ainsi une rade mal fermée, ceinte en partie par des terres plus ou moins élevées, ouverte aux vents et à la mer, une rade où les bâtimens ne seraient pas mouillés en sûreté contre les grands vents du large. Une rade est dite foraine, lorsqu'elle offre un mouillage en pleine cote, mais sans abri.

**FORBAN**, s. m. Nom que l'on donne aux bâtimens et aux hommes qui font le métier de voler sur mer; courant également sur les navires de toutes les nations, sans être avoués par aucune : on pendait les équipages dès qu'ils étaient pris.

**FORÇAT**, s. m. Malfaiteur qui servait sur les galères, et qu'on emploie au service de manœuvres, dans les arsenaux où ils sont enchaînés par couples, toujours deux à deux.

**FORCER**, v. a. et n. Quand un bâtiment met dehors toute la voilure possible avec un bon vent, on dit qu'il force de voiles. — Des mâts sont quelquefois forcés, pour avoir porté trop de voile par un grand vent, ou pour avoir été trop tenus en étais ou haubans; ils prennent un pli, le plus souvent sur l'avant, qu'on ne peut bien rèdresser à la mer. — Un vent forcé oblige à mettre à la cape, ou à fuir vent arrière.

**FORCES**, s. f. plur. On dit les forces navales, en parlant d'une marine militaire, ce qui comprend d'abord un grand nombre de matelots et des officiers capables de les bien conduire, en division de vaisseaux, comme en escadre ou armée; dans celles-ci la répartition des forces dépend de l'amiral qui commande, quoique les rangs des vaisseaux soient réduits à trois, portant les mêmes calibres : cette répartition de forces a encore des exceptions multipliées, dans l'ordre de bataille le plus avantageux à la circonstance.

**FORÊT**, s. f. Les marins disent une forêt de mâts, pour désigner, souvent par acclamation, un très grand nombre de bâtimens rassemblés sur une rade, mouillés près d'une côte, ou amarrés dans un port, dans un bassin, fort près les uns des autres et ayant leurs mâts hauts.

**FORGE VOLANTE**, s. f. On prend aujourd'hui à bord de tous les grands bâtimens de guerre une petite forge en tôle avec l'enclume, le soufflet et tout ce qui en dépend; lorsqu'il ne se trouve pas de forgeron embarqué (il n'en est passé qu'aux vaisseaux montés par des amiraux), c'est l'armurier qui en tient lieu. On la place sur le deuxième pont en avant du grand mât : elle se démonte comme une forge de campagne; *machine indispensable, dans les vaisseaux et frégates, que j'ai obtenu sous le ministère Decrès, en 1800.*

**FORME**, s. f. Désignation d'un espace pris dans la mer ou creusé sur les côtés d'un port fermé de murailles en pierres de taille, et d'une porte en bois, ou d'un bateau-porte. Place d'un seul grand bâtiment qu'on veut refondre, ou dont on veut seulement réparer la carène : on y introduit l'eau de la marée montante, pour y faire entrer le bâtiment; lorsqu'il est bien au dessus des chantiers

qu'on lui a préparés, et qu'à la marée descendante l'eau s'est retirée, on ferme les portes de la forme, on en pompe dehors l'eau qui se trouve dans le fond, le bâtiment accoré bien droit reste à sec. C'est à tort que dans plusieurs ports on donne le nom de bassins aux formes. *Voy*. Bassin et d'Arce.

**FORMIQUE** (Méditerranée). Mot par lequel on désigne un rocher sous l'eau.

**FORT**, s. m. Partie des largeurs d'un bâtiment, la plus élevée de sa carène, à l'endroit le plus gros, qui répond généralement au dessus de sa ligne de flottaison, lorsqu'il est chargé; il appuie sur l'eau, du bord où il s'incline étant sous voile avec les vents du travers opposé; c'est le point de sa stabilité. On fait observer qu'un bâtiment est rendu à son fort, lorsqu'il n'incline plus. On donne aussi ce nom à la lisse ou ceinture d'un bâtiment en construction, placée à ce même fort (la lisse du fort). — Placer une pièce de bois sur son fort, c'est la mettre sur le can, ou lorsqu'elle a une certaine courbure, mettre la convexité en dessus, pour supporter une plus grande charge. On dit le fort du bois, le fort de la pièce.

**FORT**, adj. Un bâtiment qui a les côtés épais, on le dit fort en bois; il est fort de côté, lorsque sa stabilité est telle qu'il incline peu, ayant les amures sur le bord, par un grand vent. — Un bâtiment est fort par son artillerie, par son échantillon, par son équipage, etc.

**FORTUNE DE MER**, s. f. Mot du commerce maritime qui indique tous les accidens auxquels sont exposées les marchandises embarquées. On assure un bâtiment ou des marchandises contre toutes les fortunes de la mer, en garantissant leur valeur à l'assuré. — On donne le nom de voile de fortune à toutes celles qui ne servent que momentanément, qui ne sont point envergées: elles se gréent ordinairement sur des cartahus; c'est donc improprement que l'on conserve ce nom à une voile qu'on envergue quelquefois sur la vergue sèche ou barrée des grands bâtimens: elle devrait se nommer la basse voile d'artimon, et sa vergue, vergue d'artimon ou du mât d'artimon. Les sloups, les côtres et petites goëlettes ont une voile carrée, enverguée ou volante sur cartahus, à leur bas-mât: on la nomme voile de fortune, et sa vergue, vergue de fortune. — Un gouvernail de fortune, est celui qu'on bâtit à la mer, lorsqu'on a perdu le sien, pour servir jusqu'à la première relâche. Ces sortes de gouvernails sont plus ou moins imparfaits; car on n'a pas adopté un plan uniforme, tant cela est difficile à bien faire à la mer. *Il y avait bien des années que je demandais à en embarquer un de rechange au moins sur les vaisseaux et frégates: ils en sont munis depuis quelque tems.* On ajoute généralement le mot de fortune à tout ce qui est employé en remplacement provisoire tel que mâts, vergues, etc.

**FOSSE**, s. f. Dans les grands ports, on a pratiqué des canaux fermés pour conserver des mâts d'approvisionnement dans l'eau de la mer: on nomme ces réservoirs des fosses à mâts. *Voy*. Lambourdes. — Quand la sonde trouve de grandes inégalités dans le fond, on dit qu'il y a une fosse, qu'il y a des fosses,

parce que c'est un endroit plus profond que le sol qui l'environne.—Dans les anciens vaisseaux et frégates, la fosse aux lions était un emplacement, sur la partie de l'avant de la cale, renfermant divers objets de consommation journalière de l'article du maître d'équipage, comme huile, suif, chandelle, goudron, peinture, lignes d'amarrage, etc. *Voy.* Magasin. — La fosse aux câble est une plate-forme volante faite en grosses planches ou de croûtes, sur le premier plan de la cale, aux environs de la grande écoutille, pour loger les câbles grelins, etc., à bord des bâtimens de guerre; car ceux du commerce ont leurs amarres dans l'entrepont quand ils sont chargés.

**FOSSE AUX LIONS**, s. f. Nom de la soute du maître d'équipage placé sur l'avant du mât de misaine, dans les grands bâtimens, sous le premier pont; les deux vieux matelots qui s'y tenaient constamment étaient appelés gardiens de la fosse aux lions. *Voy.* Fosse.

**FOSSE AUX MATS.** *Voy.* Travée.

**FOUET**, s. m. Bout de cordage qu'on détord pour être tressé en fouet; c'est le diminuer de grosseur en le terminant : il y a des bosses à fouet, à croc et à aiguillettes; des palans à fouet, des poulies à fouet; les fouets ont le plus souvent huit ou dix pieds de longueur; ils servent, en les tortillant et les allongeant (après avoir pris un tour-mort) sur un câble, un oroupiat, le garant d'une caliorne, etc., à retenir un objet quelconque près d'un point d'appui. *Voy. pl.* E, *fig.* 22, la bosse à fouet. — Un bâtiment qui a une mâture très élevée, lorsque ses roulis sont vifs et répétés, fatigue beaucoup la tête de ses mâts; le mouvement qu'elle prend sur tribord et sur bâbord est désigné par fouet : on dit les mâts fouettent, les flèches fouettent.

**FOUETTER**, v. a. Tourner un fouet, le gros bout tenant à un point d'appui quelconque, sur un cordage tendu, de manière à l'empêcher de mollir; le fouet doit être tortillé de façon à ne pas glisser, en enveloppant bien l'objet qu'il doit retenir. On fouette des palans sur des haubans et galhaubans, pour les rider; on fouette des bosses sur un câble, etc. Lorsque la tournevire est garnie au cabestan d'un grand bâtiment, et qu'on vire sur le câble qui appelle de l'ancre mouillée, il faut fouetter des garcettes sur le câble et la tournevire (on dit mieux frapper les garcettes, parce qu'en effet elles ne s'élongent pas précisément en forme du fouet, qui se tortille), les bien joindre ensemble au moyen de plusieurs tours, et cela sur différens points (où se trouvent les pommes) de la partie raide, compris entre la grande écoutille jusqu'à l'écubier. — On dit que les voiles fouettent les mâts, lorsque par un petit frais, avant de la mer, les mouvemens du bâtiment les agitent sur le mât, en les battant successivement aux allées et venues : fouetter et frapper sont presque synonymes en marine.

**FOUGON**, s. m. Emplacement de la cuisine, lieu où se fait le feu, à bord de certains petits bâtimens du Levant.

**FOUGUE**, s. m. Nom que l'on donne au mât de hune d'artimon; il conserve

celui de perroquet de fougue, sans beaucoup de raison; la vergue est aussi connue sous le nom de vergue de perroquet de fougue, au lieu de vergue du hunier d'artimon, qu'elle devrait avoir. La voile qu'elle porte est le perroquet de fougue, au lieu du hunier d'artimon. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, *d*, le mât; 6, la vergue; et n, la voile. — Le mot fougue désignait anciennement ce que nous appelons aujourd'hui grain, rafale, risée : on disait une fougue de vent, de celle dont la force suffit pour faire serrer les perroquets. Lors de la création des hunes d'artimon, cette voile n'était encore considérée que comme un perroquet. Etant reconnu qu'on pouvait la tenir dehors pendant les fougues qui faisaient serrer les perroquets, on lui donna le nom de perroquet de fougue qu'elle a toujours conservé, quoique celui de hunier d'artimon lui serait certainement plus convenable.

FOULE, s. f. Espèce de livarde; longue perche servant à bord des navires gréés avec des voiles à bourcet (qui sont sans bouline), à pousser la ralingue du vent pour les ouvrir le plus possible. *Voy. pl.* C, *fig.* 24; 1, 2.

FOUR, s. m. C'était jadis une séparation en arrière de la soute à poudre où l'on empilait les gargousses pleines. — On avait aussi, dans les grands bâtimens, un four pour cuire du pain à la mer; il était bâti dans l'entrepont près du grand mât, indépendamment d'un plus petit four placé sous le gaillard d'avant; il doit être aujourd'hui en dessous de la cuisine confectionnée en fer.

FOURCAT, s. m. Nom des varangues et demi-varangues des deux extrémités d'un bâtiment; elles forment des angles si aigus, qu'elles approchent de la figure d'une fourche : elles ont par conséquent un grand acculement. La barre la plus basse de l'arcasse est nommée fourcat d'ouverture, parce qu'elle ouvre en effet les capacités d'un bâtiment vers les façons de l'arrière qui vont en croissant jusqu'à la lisse d'hourdi. — On donne par extension le nom de fourcat aux petites places rétrécies, pincées, qui se trouvent entre les varangues des deux extrémités de la cale d'un bâtiment, où il ne peut être arrimé de gros objets.

FOURCHE, s. f. Dans plusieurs ports, on donne ce nom à deux mâts ou mâtereaux qu'on élève et qu'on réunit vers le petit bout, pour en former ce qu'on désigne plus généralement sous le nom de bigues. *Voy. pl.* F, *fig.* 36. On nomme fourches de carène de longues perches armées de fourches ordinaires, servant à tenir les fagots allumées sur la carène d'un bâtiment que l'on chauffe. — Quelques bâtimens se servent encore de cargues pour le haut de l'artimon ou d'une brigantine enverguée qui font la fourche par le haut, elles sont frappées tribord et bâbord de la corne, et on les pèse d'en bas.

FOURRAGE, s. m. Cordage quelconque qui est employé à en couvrir un autre, autrement à le fourrer. Ce mot est peu usité, mais il ne faut pas le confondre avec fourrure. *Voy.* ce dernier mot.

FOURRER, v. a. Garnir, entourer un cordage avec des torons, du bitord, du fil de caret ou de la ligne, par des tours pressés et multipliés, pour le

garantir du frottement. Il y en a qui exigent la précaution de le couvrir de limandes goudronnées, sur lesquelles on fourre.

**FOURRURE**, s. f. C'est ce qui sert à couvrir, envelopper le tour d'une portion de câble, d'une manœuvre dormante, etc. Des morceaux de vieille toile à voile sont conservés pour les fourrures. *Voy.* Limande. Des paillets, des sangles, des torons de vieux cordages, font des fourrures; ils servent de garnitures, à préserver un objet quelconque dans les points où il fatigue par des frottemens. — En charpentage, les fourrures sont des morceaux de bois qui remplissent les vides ou défauts dans les pièces, ou d'autres bois tendres, servant de garniture, de coussin, comme de chaque bord des élongis, pour garantir les haubans contre les angles supérieurs de ces mêmes élongis. — Les fourrures de gouttières sont des sortes de ceintures intérieures d'un bâtiment, travaillées pour porter sur les membres et sur le bout des baux, au dessus des bauquières. C'est dans ces pièces que sont percés les dalots. Une fourrure de gouttière ou tire-point commence le premier bordage de chaque pont d'un grand bâtiment, en même tems qu'elle fait le commencement de la première vaigre d'entre les ponts: elle est de chêne, d'une grande épaisseur, pour être entaillée d'un pouce et demi environ, vis-à-vis chaque bout de baux et chaque alonge de couple, et repose sur les entremises. Les fourrures de gouttière remplissent l'angle formé par les baux et les membres. En un mot, une fourrure de gouttière est une sorte de garniture placée entre la gouttière et la serre-gouttière. — Il y a des fourrures en sapin, ou tout autre bois tendre, comme garniture préservative, sous les câbles aux écubiers, sur la face arrière du traversin des bittes; aux portelofs, sur le bord des porte-vergues, et aux caisses des mâts de hune pour les bien conformer.

**FRAICHEUR**, s. f. En parlant d'un vent très faible qui commence après un calme plat, on dit: voilà un peu de fraîcheur, la fraîcheur vient de telle direction; si elle n'est sensible qu'à la surface de la mer, c'est une petite fraîcheur; la fraîcheur marque, elle permet de tenir en route. Les marins des côtes de la Manche disent, pour une fraîcheur, un flie de vent.

**FRAICHIR**, v. n. Augmentation du vent: on dit, il fraîchit, quand il vient à souffler avec plus de force, qu'il augmente souvent au point d'obliger à diminuer de voile. Si c'est après un calme, on peut au contraire mettre tout dehors.

**FRAIS, FRAICHE**, ajd. Les marins désignent les différens degrés de la force du vent, en faisant précéder frais de l'épithète du mot qui les différencie, de très petit, petit, joli, bon et grand; un vent faible est un petit frais, même très petit frais. *Voy.* Vent. En augmentant gradativement, c'est un joli frais; ensuite bon frais, grand frais. *Voy.* Coup de vent. — Fraîche se dit des vents de terre et du large, qu'on désigne par brise dans les colonies; une bonne brise est une brise fraîche d'une jolie force.

**FRANC**, adj. Lorsqu'un bâtiment gouverne en bonne route, ses voiles orientées obliquement, avec un vent qui ne varie ni en force ni en direction, on dit le vent est franc.

FRANC-BORD, s. m. On nomme franc-bord tout le bordage extérieur d'un bâtiment, depuis la quille jusqu'à la première préceinte.—On désigne dans les ports marchands le pont supérieur d'un navire par franc-tillac; c'est souvent le seul pont. Ancien terme conservé dans le commerce maritime. — Franc-étable; anciennement c'était l'abordage de deux bâtimens par leur éperon. *Voy*. Étable.

FRANC-FILIN ou FRANC-FUNIN, s. m. Cordage en aussière de trois, quatre et cinq torons, dont la grosseur varie depuis quatre jusqu'à neuf pouces de circonférence; ceux qui servent fréquemment aux apparaux dans les ports ne sont pas goudronnés, afin de mieux courir dans les grosses poulies où ils sont passés.

FRANCHE, adj. La pompe est franche, quand elle ne jette plus d'eau, que le piston n'en trouve plus à aspirer.

FRANCHIR, v. a. Passer sur un banc, un récif, une barre, un écueil quelconque où un bâtiment pouvait toucher; il a franchi, c'est-à-dire, il a passé outre, sans y rester. — Le vent franchit, lorsqu'étant orienté au plus près du vent, il cule, il adonne; ce qui fait choquer les boulines, appuyer les bras du vent, et donne un plus grand sillage au bâtiment en portant bon plein. — On franchit la pompe quand elle ne jette plus d'eau dehors, que l'eau qui entre dans le bâtiment ne gagne pas, la pompe franchit.

FRANCISATION, s. f. Avoir une francisation, c'est être muni d'un acte qui constate que le bâtiment est français; il navigue sous le pavillon français.

FRANC-TILLAC, s. m. Pont de plain-pied (souvent pont-sur-gueule), des navires du commerce; le franc-tillac peut être le seul pont. C'est une ancienne désignation du pont, conservée dans le commerce maritime. Le capitaine du bâtiment répond des objets chargés sous le franc-tillac par les connaissemens qu'il a signés.

FRAPPER, v. a. Lier fortement la tournevire sur le câble, au moyen de garcettes, lorsqu'on le fait rentrer dans le bâtiment: on dit frapper les garcettes. Frapper, c'est amarrer fortement, momentanément, des dormans de manœuvres, palans, etc; c'est en un mot, tourner, serrer, unir deux objets ensemble.—Frapper une bosse sur le câble, lier la bosse avec le câble, au moyen de plusieurs tours d'aiguillettes ou de fouet, selon que la bosse est à aiguillettes ou à fouet.

FRATER, s. m. On donne ce nom, sur les bâtimens de guerre, au matelot, soldat, ou tout autre individu qui reçoit un supplément de solde pour raser l'équipage. C'était anciennement un garçon chirurgien.

FRÉGATE, s. f. Bâtiment de guerre qui, pour la force, vient après les vaisseaux de ligne. Depuis long-tems le nombre des canons d'une frégate s'élevait à vingt-six en batterie du calibre de douze, jusqu'à vingt-huit du calibre de dix-huit, et des caronades de vingt-quatre (au nombre de quatorze pour les premières et dix-huit pour les secondes armaient les gaillards en

[illegible] de canons de six et de huit. Les frégates de douze sont déjà abandonnées, et celles de dix-huit sont en partie remplacées par de plus fortes, portant trente canons de trente en batterie, et au moins autant de caronades du même calibre sur le pont découvert. Par le nom de frégate on entendait un bâtiment d'une marche supérieure et de là on disait de tout autre bâtiment dont la marche était rapide, qu'il marchait comme une frégate : depuis long-tems les vaisseaux marchent mieux que les frégates, surtout si le vent est frais et la mer grosse. (*Il y a vingt-cinq ans que j'ai commencé le plan d'une frégate du premier rang sans rentrée, sans bouteilles, à poupe arrondie, sans porte-haubans, sans écubiers. Elle n'a pu être achevée qu'en* 1817, *je l'ai construite sur une échelle de quatre lignes pour un pied. Elle monte trente-trois canons de* [illegible] *dans sa batterie, (du poids de* 530 ; 200 *livres de plus que le canon de* 24) *et trente-deux caronades de trente sur un pont supérieur de plain-pied (du poids de* 2100 ; 400 *livres de moins que la caronade de* 36). *Cette frégate n'a ni élancement, ni quête ; la hauteur de sa batterie est au dessus de six pieds, arrimée. Son tirant d'eau est égal devant et derrière,* 19 *pieds, tout à bord. Voy. Pl. D, fig.* 1. *Sa longueur est de* 160 *pieds, mesurée sur le premier pont, de l'étrave à l'étambot; son bau de* 42 *pieds et son creux de* 19 *pieds, de dessus la vaigre sous le maître-bau.*

**FRÉGATÉ**, part. (Vieux mot.) Il signifiait qu'un grand bâtiment, un vaisseau même, qui avait l'air ras et alongé, avait l'apparence d'une frégate, par la finesse de sa carène et la légèreté de sa construction. On construit aujourd'hui les grands bâtimens pour les grosses mers, qui demandent des fonds [illegible], des carènes bien tracées, bien suivies.

**FRÉGATER**, v. a. (Vieux.) Donner à un bâtiment, dans sa construction, la forme apparente d'une frégate, y joignant la légèreté de son gréement.

**FRÉGATON**, s. m. Nom ancien d'un bâtiment du golfe de Venise, du port d'environ 400 tonneaux, ne portant pas de mât de misaine.

**FRÉQUENTER**, v. a. C'est approcher d'une côte pour la suivre de près; on dit ce bâtiment fréquente bien les roches, il les range à l'honneur, de proche en proche.

**FRET**, s. m. S'entend de la cargaison, du chargement d'un navire de commerce, de quelque nature qu'il soit : on dit qu'il prend un fret, avoir un fret, le prix du fret. On prend un bâtiment à fret, c'est-à-dire à loyer ; on le charge à fret. Payer le fret d'un objet du commerce, c'est en solder le port; si l'affrètement est le prix de l'emprunt, le fret est le prix du prêt.

**FRÉTÉ, ÉE**, part. On dit ce navire est frété, cette barque est frétée; bien frété, mal frété; il est, elle est frétée au mois, au tonneau, au voyage.

**FRÉTER**, v. a. Donner un navire à loyer, par tonneau, par voyage ou par mois, selon les conditions : fréter en grand ou en travers, c'est fréter, louer le navire en totalité pour le charger en plein. On dit aussi, dans ce dernier cas, fréter cap et queue.

**FRÉTEUR**, s. m. Propriétaire qui frète son navire à loyer, ou négociant qui le donne à louage. *Voy.* Affréteur.

**FRETTE**, s. m. Nom particulier d'un cercle de fer qu'on place souvent en dessous du tenon d'un chouquet, incrusté de son épaisseur dans cette partie de la tête d'un mât qui est surmontée d'un autre mât.

**FRIMAS DE LA MER**, s. m. C'est une sorte d'aspersion occasionée par des lames qui brisent contre le bâtiment. *Voy.* Embrun, mot préféré.

**FRIOU**, s. m. Nom que les Levantins donnent à un petit canal propre au passage des embarcations, faisant le cabotage.

**FRISE**, s. f. Planches sculptées que l'on place de chaque bord de l'éperon et autre lieu, d'un grand bâtiment, comme ornement sur des pièces de charpente extérieures.—Ce sont aussi des morceaux d'étoffe de laine fort épaisse, communément blanche, que les calfats emploient à garnir les feuillures des mantelets, les carrés des sabords, et ceux des hubelots, ainsi qu'entre les tubes de fonte adaptés au milieu des pompes, aux écarts de la quille, etc.

**FRISER**, v. a. Placer, étendre des bandes de frise dans certains écarts et au pourtour de la fermeture des mantelets de sabords des batteries basses des vaisseaux, des hubelots, etc., pour empêcher que l'eau ne pénètre entre les mantelets qui ne fermeraient pas juste. On a soin de bien suiver les frises. On dit, les sabords, etc., sont frisés; ils sont bien frisés, l'eau ne pénètre pas.

**FRONT**, s. m. C'est l'ordre de marche dans lequel tous les vaisseaux d'une armée sont rangés sur une ligne, en se relevant réciproquement sur la perpendiculaire du vent, faisant route vent arrière ou vent largue; on dit alors qu'ils sont en ordre de front, qu'ils forment une ligne de front. Plus la route que suit une escadre ou armée marchant de front approche du vent arrière, plus on a de difficulté pour bien maintenir l'ordre, vu celle à vaincre pour régler les vitesses. Un grand front présente beaucoup de vaisseaux en ligne; ils sont, ils marchent côté à côté; ils font la même route.

**FRONTEAU**, s. m. Balustrade de planche sculptée dont on couvre une face des barrots de l'avant de la dunette et du gaillard d'arrière, de même que celle de l'arrière du barrot qui commence le gaillard d'avant. C'est au dessus de ce dernier fronton et au milieu qu'est placée la cloche principale (dite la grande cloche) d'un bâtiment. La petite cloche était à l'opposé, au fronteau du gaillard d'arrière. Elle a été transportée près du timonier. — L'excédant en bois ou la petite saillie arrondie qu'on laisse sur la bauquière du pont, immédiatement au dessus de chaque sabord, pour recevoir et appuyer la volée du canon à la serre, se nomme *fronteau de volée*.

**FRONTON**, s. m. Partie sculptée du couronnement d'un vaisseau, au dessus de sa galerie; ornement du tableau qu'on voit à la façade de l'arrière. Déjà ancien.

**FUIR**, v. n. Manœuvre forcée d'un bâtiment pris par un très gros tems, un ouragan: il est obligé de faire vent arrière, de fuir à la lame. On dit: fuir

devant le tems, sous fort peu ou point de voilure, selon la circonstance: il fuit à cordes et à mâts, c'est-à-dire sans aucune voile dehors. Les vergues et mâts de perroquets doivent être dégréés; élongés sur le pont.

FUNES, s. f. plur. Ce sont les deux cordages qui servent à haler une seine au rivage: on les nomme aussi jets et halins.

FUNIN, s. m. Se dit en général d'un cordage blanc dont on se sert, dans les ports, pour les grandes opérations (c'est le franc-funin); *Voy.* ce mot plus usité; il est commis en aussière; il y en a de différentes grosseurs.

FUSEAUX, s. m. plur. Dans quelques ports, on nomme ainsi les taquets de cabestans.

FUSÉE, s. f. On donne ce nom à la pièce de bois qui forme la mèche, passe au centre du cabestan, se prolonge et le porte: les taquets et tout le bois formant le cylindre du cabestan sont cloués sur la partie supérieure de la fusée. — Des fusées ordinaires (artifices volans) servent à faire des signaux de nuit et de conserve, en division, escadre et armée. — Des marins donnent aussi le nom de fusée aux pommes faites sur une tournevire. — La partie d'un aviron qui n'est pas arrondie, qui reste en dedans du plat-bord d'une embarcation, près de la toletière, est aussi appelé quelquefois fusée; la fusée de l'aviron.

FUSTE, s. f. Sorte de bâtiment long et peu élevé sur l'eau, qui va à l'aviron et à la voile. Ancien.

FUT, s. m Réunion de petits bois légers qui forment la monture de la girouette d'un bâtiment: c'est l'équinette ou le fût de girouette: lorsqu'il est garni de l'étamine qui fait la girouette, il tourne sur un fer rond ou un paratonnerre, monté verticalement à la tête du grand mât de tous les bâtimens.

FUTAILLE, s. f. Nom collectif donné aux pipes, barriques, tierçons et quarts, qui font souvent le chargement d'un bâtiment du commerce. On dit: nous sommes chargés en futailles; nous avons tant de futailles à bord.

# G

GABARE, s. f. Bâtiment de transport; il y en a de différentes grandeurs. Les gabares de l'état sont du port de trois à quatre cents, cinq cents et jusqu'à cinq cent cinquante tonneaux, les plus grandes; celles de six cents tonneaux et au dessus passent dans les flûtes. *Voy.* ce mot. Elles ont trois mâts, montent de huit à douze canons ou caronades; elles vont aux colonies. D'autres gabares, beaucoup plus petites barques, pontées et non pontées, sont à plates varangues, et servent à porter à bord des bâtimens, au bas des rivières et sur des rades, des objets de consommation journalière et de chargement de tout genre expédiés d'un port. Les plus grandes font le petit cabotage;

celles de la Loire naviguent sous le gréement de galiote; leur carène a aussi une forme plus recherchée que les anciennes de rhuis. — On donne, dans quelques ports, le nom de gabare à vase à la marie-salope.

GABARER, v. n. C'est donner de la vitesse à une petite embarcation, avec un seul aviron placé sur l'arrière. On se sert plus souvent du mot goudiller. *Voy.* Goudille.

GABARI, s. m. Modèle, patron de la courbure que doit avoir une pièce de bois, dans les constructions navales. Les gabaris sont faits en planches minces et légères, pour être portés partout dans le chantier, en sortant de la salle des gabaris, où on a pris le tracé fait en grand sur le plancher. Il y en a de diverses grandeurs pour toutes les parties principales d'un bâtiment, comme l'avant et l'arrière. On lève les gabaris d'un vieux bâtiment qui a eu de bonnes qualités à la mer, de belles formes dans sa carène, avant de le démolir, pour suivre et imiter sa construction. Gabari signifie donc le contour vertical de la carène; d'où l'on dit quelquefois: ce bâtiment est d'un beau gabari. — On fait aussi ce mot synonyme de couple, puisqu'on dit le maître-gabari, pour le maître-couple; le gabari des couples de l'avant, de l'arrière. On fait les gabaris de toutes les parties principales d'un bâtiment, comme ceux d'un couple. — On embarque sur chaque bâtiment le gabari du gouvernail, pour servir lorsqu'on est réduit à en faire un nouveau à la mer, quand, par une cause quelconque, on a perdu le sien. *Toutes les fois qu'on aura à bord un gouvernail de rechange il ne sera pas embarqué de gabari.*

GABARIAGE, s. m. Nom que l'on donne au trait qui sépare les deux membres qu'on a gabariés pour former chaque couple, dans la construction. Ce trait de séparation est égal à celui tracé sur le plan vertical du bâtiment. On forme un gabari pour donner aux pièces le contour extérieur que doivent avoir les couples. Le gabariage est le plan des deux faces en contact; c'est le périmètre ou la circonférence d'un couple au joint des pièces qui le forment, ou la courbe qui prend du talon de la varangue jusqu'à l'extrémité de l'alonge.

GABARIER, s. m. Patron, ou maître de gabare du commerce, telles que celles qui chargent dans les rivières et pour les rades. Les plus grandes de ces gabares qui sont pontées, vont le long des côtes de Nantes à Brest, à Rochefort et environs. Assez souvent le maître gabarier loue des hommes à sa solde pour un tems réglé, dans l'engagement de former son équipage.

GABARIER, v. a. Travailler une pièce de bois d'après un gabari, c'est donner à son arrête un contour ou une courbure semblable au gabari.

GABAROT, s. m. Diminutif de gabare du commerce; il n'est pas ponté, a le fond plat; il est gréé d'un mât et d'une voile vers son milieu, et sert sur quelques rades, mais plus particulièrement sur la Loire, de Nantes à Mindin.

GABASSE, s. f. C'est le nom que l'on donne dans le nord, notamment en Suède, à un bâtiment lourd, dont la mâture approche de la ketch, et la *fig.* 9 de la *pl.* B, est à peu près une galasse. C'est la mâture qu'on avait préférée pour les bombardes.

GABET, s. f. Nom que l'on donnait autrefois aux girouettes des bâtimens; c'est aussi celui d'une pinnule ou marteau, qu'on adaptait à un instrument astronomique.

GABIE, s. f. Sorte de demi-hune en caillebotis, que porte la tête des mâts antennes sur la Méditerranée: c'est l'origine du mot gabier. Dans l'idiôme leventin, le mot gabie désigne un hunier.

GABIER, s. m. Nom des premiers et meilleurs matelots d'un grand bâtiment: on les distribue pour le service des hunes et du beaupré; ils ne prennent cependant ce titre que lorsqu'ils sont désignés pour la surveillance et les travaux d'entretien à la tête des mâts. Les uns pour le grand mât sont les gabiers de grande hune, au nombre de seize sur un vaisseau, et dix et douze sur une frégate: d'autres sont les gabiers de misaine, en même nombre: pour la hune d'artimon et le beaupré, seulement, huit ou dix à chacun de ces derniers mâts. Au surplus, ces hommes précieux sont propres à tout, dans les ports comme sur les bâtimens. Leur nom vient du mot gabie.

GABORD, s. m. Premier bordage extérieur et le plus bas de la carène d'un bâtiment; il forme la première virure: c'est le bordage appliqué sur le bas des varangues, dont le bord inférieur entre dans la râblure de la quille depuis l'étrave jusqu'à l'étambot, où les bouts entrent aussi dans les râblures de ces deux pièces extrêmes: le gabord a généralement la moitié de l'épaisseur du bordage qui joint le dessous de la première préceinte.

GABURON, s. m. Nom que quelques charpentiers mâteurs donnent à une jumelle de brasseyage. C'est une jumelle de chêne couvrant les cercles d'un bas-mât, sur la face avant, depuis l'entre-deux des élongis jusqu'à quelques pieds au dessus du gaillard: elle empêche le frottement des basses vergues sur les cercles, lorsqu'on les hisse ou qu'on les amène (ainsi que les caisses des mâts d'hune). Les roustures, en petit filin qui lient le gaburon au mât sont entrées dans des entailles.

GAFFE, s. f. C'est le fer et le manche réunis qu'on connaît sous ce nom, on dit, quand ils sont séparés, le manche de gaffe, le fer de gaffe. Le manche est droit, de la grosseur de celui d'une bêche ordinaire, long de douze à quinze pieds pour l'avant des grandes embarcations (*Voy. pl.* F, *fig.* 29), tandis que le manche de gaffe de l'arrière n'a que cinq à six pieds. Le fer a deux branches, l'une droite et un peu pointue, l'autre crochue, tenant toutes deux à une douille commune qui s'emboîte sur le plus gros bout du manche. La gaffe sert à défendre les abordages, à accrocher, s'il y a lieu, et à pousser au large d'un bâtiment, d'une cale ou d'un quai. On dit, se tenir à longueur de gaffe, être à longueur de gaffe, pour rendre une petite distance entre deux bâtimens, deux embarcations, etc.—Des pêcheurs se servent d'une sorte de gaffe dont le manche est une longue perche, pour tirer le poisson à terre: ils en ont de petites qu'ils appellent gaffeaux, plus commodes pour accrocher certains poissons pris le long d'un bateau.

GAGES, s. m. pl. Solde, salaire des marins; la paie par mois (*Voy.* Pai-
est réglée, pour ceux employés au service de l'état, en raison du mérite à la mer de chaque classe d'hommes; tandis que sur les bâtimens du commerce les gages des gens formant les équipages varient un peu selon les circonstances qui offrent plus ou moins de matelots à l'engagement avec l'armateur ou le capitaine. Si le bâtiment fait naufrage, l'équipage perd ses gages.

GAGNER, v. a. L'emporter de vitesse sur un autre bâtiment, le gagner de l'avant, c'est le gagner au vent, si on s'élève mieux que lui dans le lit du vent. On gagne un port à la bordée ou au bout de plusieurs bordées. — On gagne un mouillage soit en louvoyant ou du seul bord que tient le bâtiment, quand on y arrive pour jeter l'ancre.

GAILLARD, s. m. Dans les grands bâtimens on nomme gaillard, les deux portions du troisième pont qui ne sont bordées (planchées) que de l'arrière, depuis le couronnement jusqu'au grand mât, ce qui forme le gaillard d'arrière; l'autre portion forme le gaillard d'avant, compris depuis les apôtres jusque vers le bout de l'arrière des porte-haubans de misaine. On communique d'un gaillard à l'autre par les passe-avans, et les dunettes sont établies à l'extrémité du gaillard d'arrière. *Voy.* Passe-avant et Fronteau.

GAILLARDET, s. f. Ancien nom d'une girouette coupée en cornette.

GAINE, s. f. Sorte d'ourlet large et plat qu'on fait tout autour d'une voile en repliant la toile sur elle-même pour la fortifier sous le merlin qui sert à coudre les ralingues. D'autres gaînes sont assez larges pour y passer une petite vergue, un petit filin ou ligne, soit dans les bouts d'une tente d'embarcation, ou dans la toile qui sert de renfort aux cornettes, aux flammes, etc., du côté où on les hisse. La gaîne d'un pavillon et d'un guidon est cousue à la grosse ligne qui passe dedans pour recevoir la drisse et le hale-bas, et garantir de la déchirure l'étamine dont ils sont confectionnés: elle a en longueur la largeur du pavillon.

GAINER, v. a. Travail qu'on fait faire par les meilleurs voiliers autour des voiles, avant de les monter de leurs ralingues.

GALÉACE, s. f. On donnait autrefois ce nom à une sorte de grande galère vénitienne à trois mâts, allant à la voile et à la rame. Les galéaces étaient fort longues, hautes du derrière et basses du devant. Mauvais bâtiment pour la mer. On n'en construit plus.

GALÈRE, s. f. Très ancien bâtiment de la Méditerranée, long, étroit, d'un petit tirant d'eau; allant à la voile avec des antennes, et à la rame par des galériens ou forçats; elles ne naviguaient sur les côtes et dans l'Archipel qu par une belle mer. — Galère est aussi le nom que les marins donnent à d physalides et la velelle flottante sur la mer. — Galère (en) ancre en galè c'est celle de détroit qu'on dit mouillée en galère; elle s'élève jusque sous beaupré, par son orin, qui est un grelin entier, passant dans une poulie, cou ou de guinderesse, aiguilleté sous le bout du beaupré.

**GALERIE**, s. f. Sorte de balcon, saillant en dehors de la poupe d'un vaisseau. Elle est ornée d'une balustrade sculptée; son plancher est au niveau de celui du gaillard derrière, de plain-pied avec la chambre du conseil et au-dessus des croisées de la grande chambre; on y entre par deux portes donnant dans la chambre du conseil; elle a pour longueur toute la largeur du vaisseau, dans cette partie; sa largeur varie de quatre à cinq pieds. Les vaisseaux à trois ponts, autrement du premier rang, ont deux galeries. Ceux de 80 et 74 en ont une, et les frégates point. Les grands bâtimens du commerce ont aussi une galerie. Depuis quelque tems, on a supprimé avec raison la saillie en dehors des galeries. *Voy.*, *pl.* A, *fig.* 1. o, une galerie en dedans. On nommait galerie un espace de 3 à 4 pieds, qu'on ménageait entre la muraille intérieure et une cloison grossièrement bâtie sur tout le contour du faux pont d'un grand bâtiment de guerre. *Je l'ai détruite à bord de* l'Algéziras *en* 1804 *ce qu'on a généralement imité depuis.*

**GALET**, s. m. Les marins ne nomment galet que le caillou rond qui étant plus pesant, plus dur et plus propre que la pierre ordinaire, sert souvent (le plus petit) de lest à leurs bâtimens.

**GALETTE**, s. f. On donne ce nom au pain biscuit, à cause de sa forme plate, ronde ou carrée. Chaque galette pèse six onces, et fait la portion d'un matelot pour un repas: on en embarque une grande quantité pour les campagnes de long cours. On peut les conserver mangeables plus de deux années dans des soutes ou mieux en caisses, fermant hermétiquement; quand ce biscuit de mer est bien conditionné, c'est-à-dire cuit plus que le pain ordinaire, afin qu'étant fort dur et bien sec il se conserve long-tems à l'abri des petits insectes.

**GALGALE**, s. f. Mastic qui durcit dans l'eau. Les Indiens le composent mieux que nous; ils en enduisent la carène de leurs navires, elle tient lieu de doublage: les vers ne percent jamais sur leur galgale; on a la plus grande peine à la détacher de dessus le bordage. — En Europe, on fait une galgale avec un mélange de chaux, d'huile et de goudron, pour l'appliquer toute nouvelle sur les carènes des bâtimens que l'on double en bois.

**GALHAUBAN**, s. m. C'est la plus longue des manœuvres dormantes d'un bâtiment à trait carré, qui sert à contenir par le travers les mâts de hune, de perroquet et de cacatois: on en capèle plusieurs sur ces mâts. Leurs points d'appui sont entre les caps de moutons des bas-haubans, sur le bord des porte-haubans. Il y en a qui sont volans, c'est-à-dire qu'au lieu d'être ridés sur des caps de moutons, ils ont des poulies, souvent à itague, pour faciliter le moyen de les larguer lorsqu'ils gênent au brasseyage, et de les raidir pour contenir leur mât respectif par la tête, du bord du vent, ou aider aux autres, qui sont fixés tribord et bâbord, si c'est d'un vent arrière. Les galhaubans tiennent mieux les mâts élevés que les haubans: on en établit quatre de chaque bord, sur le grand mât de hune, autant sur le petit à bord des vaisseaux et frégates;

celui de l'avant et de l'arrière de chaque bord, à chacun de ces mâts, doit être volant : au mât de perroquet de fougue ou mât de hune d'artimon, aux mâts du grand et du petit perroquet, on en grée trois de chaque bord; au mât de perruche deux ou trois, et un ou deux (toujours de chaque bord), aux trois mâts de cacatois. Les galhaubans portent le nom du mât sur lequel ils sont capelés. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *x*, *x*, *x*, *x*.

GALION, s. m. Ancien nom général des grands bâtimens que l'Espagne employait pour les voyages à ses colonies occidentales et méridionales, et dont la cargaison consistait en marchandises et valeurs souvent considérables en matières d'or et d'argent. Les galions étaient en conséquence toujours armés en guerre.

GALIOTE, s. f. On nommait galiotes à bombes des bâtimens de guerre construits pour porter ordinairement deux mortiers, qu'on établissait sur une plate forme, dans une grande écoutille, en avant du grand mât. Ces navires n'avaient pas de mât de misaine : depuis, on a fait des bombardes de construction et de mâture différentes. *Voy. Prame.* — Les Hollandais se servent plus que les autres navigateurs du gréement et de l'ancienne construction des galiotes, qui sont de moyens bâtimens, d'un petit tirant d'eau, sans mât de misaine : elles ne font guère que le grand et le petit cabotage. Les galiotes barbaresques, avec lesquelles les Algériens, les Tripoliens, les Tunisiens et les Maroquins faisaient la course, sont des espèces de petites galères, plus fortes que leurs felouques. *Voy.* une galiote, construction française de la Manche, *pl.* B, *fig.* 9, et une ancienne galiote hollandaise, *pl.* D', *fig.* 20. — Les galiotes d'écoutilles sont les barres rainées qui traversent le milieu d'une écoutille à angle droit, pour appuyer des feuilles ou portions de panneau qui ferment, soit en deux ou en quatre parties, les écoutilles qui sont trop grandes pour être fermées par un seul panneau.

GALIPOT, s. m. Sorte de mastic particulier à la marine, dont la recette est très connue : c'est de la résine mêlée de matières grasses, qui, étant bien cuites ensemble, servent à enduire les carènes, les murailles extérieures des bâtimens du commerce, leurs mâts et leurs vergues. Le suc résineux qui fait la base du galipot est tiré le plus souvent du pin maritime.

GALOCHE, s. f. Poulie coupée, c'est-à-dire ouverte tranversalement sur une de leurs faces, près le bord du réa, pour la facilité de capeler dedans le double du cordage qui doit courir sur ce réa. Les galoches sont plates et longues; les plus grosses sont estropées en fer et à croc pour servir au retour d'un garant ou d'une manœuvre. L'estrope est à charnière sur la partie coupée, pour la fermer et l'ouvrir à volonté. Les petites galoches, sans estropes, ont un fouet au bout d'en haut le plus petit, celui opposé à la partie où est le réa. — Des pièces de bois, des blocs, ouverts de plusieurs mortaises qui logent des réas, pour être fixés dans différentes parties de la muraille ou le pont d'un bâtiment, sont aussi nommés galoches; elles servent au passage des

coutes des basses voiles, des bras des basses vergues, des drosses du gouvernail, etc. *Voy. pl.* E, *fig.* 48.

**GALVETTE**, s. f. Petit bâtiment de la côte du Malabar, dont se servaient les Marates pour exercer leurs pirateries : ils y plaçaient de petits canons de divers calibres, plus ordinairement montés sur l'avant et sur l'arrière. Il sortait autrefois du port de Chaoul des flottilles de galvettes mêlées avec les palmes; celles-ci portaient jusqu'à dix-huit canons en batterie : les matelots des unes et des autres sont de la race des Angrias.

**GAMBES**, s. f. plur. Portions, sortes d'alonges des haubans de hune, ou gambes de revers, petits cordages en double qui prennent de chaque bord, depuis le trelingage des bas-haubans d'un grand bâtiment, jusqu'aux bords des hunes. (*Voy. pl.* E. *fig.* 81, *g*, point de réunion des gambes au trelingage) où elles sont crochées sur la queue des lattes en fer qui estropent des caps de moutons inférieurs, et les réunissent à ceux supérieurs, (estropés sur le bout des haubans de hune) au moyen des rides. Ces gambes ou haubans de revers sont indispensables dans le gréement d'un bâtiment à trait carré; mais il vaut mieux les assujétir sur le bas mât, au-dessous des jottereaux, que sur un trelingage; pour ces changemens, *voy. pl.* D, *fig.* 1. et *l'art.* Trelingage.

**GAMBIER ou GAMBILLER**, v. a. Changer de bord une voile à bourcet, par rapport au mât, en faisant passer sur son avant la plus longue partie de la vergue et la voile : c'est aussi, dans un lougre et un chasse-marée, muder, trelucher.—Gambiller sur un cordage tendu, c'est l'action d'un marin qui se porte d'un bout à l'autre, faisant usage de ses jambes et de ses mains.

**GAMELLE**, s. f. Vase en bois, cerclé de fer, qui a la largeur du fond d'un seau ordinaire, et la moitié de sa hauteur; un bout de ligne qui passe dans des trous, au haut de deux douves opposées, lui sert d'anse. La gamelle est la soupière pour chaque plat de matelots, composé de sept hommes. — On donne le nom de chef de gamelle à l'officier, à l'élève et au premier maître chargés chacun du traitement pour la dépense de sa table. On dit être à la gamelle, manger à la gamelle, lorsqu'on est nourri à la ration réglée, comme celle du matelot sur les bâtimens du roi. *Voy. pl.* E, *fig.* 15.

**GANSE**, s. f. Estrope en quaranténier ou tresse roustée en natte à chaque capelage des vergues de perroquets et de cacatois, pour passer les balancines dedans, et les empêcher de décapeler, leur capelage ne pouvant être souqué trop juste, attendu que l'on grée et dégrée souvent ces vergues. C'est aussi le nom d'une forte ligne épissée pour être baguée avec l'estrope de la poulie inférieure d'un palan d'étai ou autre : cette ganse ainsi baguée est garnie d'une cosse dans laquelle on croche un deuxième palan pour agir concurremment. Les rabans de ferlage sont ployés en ganses lorsque les voiles sont déferlées.

**GARANT**, s. m. Bout de cordage plus ou moins long qui, après avoir formé un palan par les courans qui passent dans des poulies, s'élonge en

partant de la poulie motrice, et sur lequel des hommes sont rangés lorsqu'on fait agir soit un palan simple, une candelette, une caliorne ou capon. *Voy.* Courant. On commande de mollir, de filer en garant ; ce qui veut dire avec précaution, doucement, à retour, sans secousse. On fait aussi filer rondement, à réa, plus vite.

GARCETTE, s. f. Tresse que l'on fait à la main : les plus grosses pour les grands bâtimens sont faites avec du bitord tressé en trois et même en cinq. On en fait aussi de même manière avec des fils de caret, toujours en nombre impair, cinq, sept ou neuf.—Les garcettes de tournevire sont celles qui servent à souquer le câble avec la tournevire pendant qu'on vire dessus au cabestan : elles sont sans nœud, longues de huit à dix pieds, et d'une égale grosseur dans toute leur longueur, tandis que celles de ris ont les bouts moins gros que le milieu, et sont toujours surliées : celles-ci sont moins fortes et de différentes longueurs, attendu que les vergues diminuent en circonférence vers les deux extrémités. Avant de passer les garcettes de ris dans les œils de pie on fait un nœud vers le milieu de chacune, et lorsqu'elles sont dans la bande de ris, un deuxième nœud ( la toile sépare ces deux nœuds) les retient pour les empêcher de dépasser du trou ou œil de pie. Les garcettes se placent avec l'attention de passer les moins longues sur les bouts vers les côtés de la voile pour chaque bande de ris : observant encore de réserver toutes les plus longues pour la quatrième bande de ris. *Voy.* Ris.

GARÇON, s. m. C'est la dénomination que les marins au cabotage donnent au jeune apprenti embarqué pour commencer à naviguer. Il sert ordinairement le maître ou patron de la barque, sans cependant que sa besogne soit bornée à faire cuire le manger; car on l'emploie à nettoyer l'embarcation, et à tout ce que son âge lui permet de faire. L'apprentissage d'un garçon est souvent rude.

GARDE, s. f. Ce mot, dans la marine, s'applique à beaucoup de choses très différentes. Dans les ports du roi, il y a toujours un officier de la marine militaire de garde à bord du bâtiment appelé l'*Amiral*. Sur les rades, les officiers montent la garde à bord des bâtimens de guerre où ils sont embarqués, mais le capitaine est autorisé à changer la garde en quart. — Des portions de planches qu'on emploie dans les ports à maintenir momentanément l'assemblage de deux pièces de bois, en les clouant l'une sur l'autre, se nomment garde. C'est aussi le nom d'une espèce de jumelle qu'on applique provisoirement sur une pièce éclatée ou ayant besoin d'être renforcée.

GARDE-CORPS, s. m. Cordage tendu momentanément à deux pieds et demi ou trois pieds au dessus d'un pont supérieur pendant la durée des gros tems, pour retenir les hommes lorsque le pont, les gaillards ou les passe-avans sont mouillés, et que la mer agite beaucoup le bâtiment : on leur donne aussi le nom de garde-fou.—Anciennement on établissait des lisses en bois sur des chandeliers de fer, qui garnissaient les bords d'un bâtiment, aux gaillards,

passe-avans et dunettes des plus grands. — On les nommait garde-corps, ou garde-fou.

**GARDE-COTES**, s. m. Bâtiment de guerre qui croise près des côtes, chargé de protéger contre les corsaires et tout autre ennemi ceux du commerce, entrant et sortant des ports. *Voy.* Patache.

**GARDE-FEU**, s. m. C'est le même que gargoussier; *voy.* ce mot: *mon avis est que l'apprête devrait être des 2/3 ou 3/4 de la poudre embarquée et de la loger même en totalité dans les garde-feux;* ce qui mettrait à l'abri du danger de faire l'apprêtée à bord, rendrait le service des poudres beaucoup plus prompt, et faciliterait l'arrimage des garde-feux, dans trois soutes sans avoir besoin de lumière pour le service d'un combat. — On donne aussi le nom de garde-feux à l'espèce de ceinture, en croûte de chêne (large de 8 à 10 pouces), qu'on établit à la hauteur de la flottaison d'un bâtiment couché sur le côté, pendant qu'on chauffe sa carène. Cette espèce d'auvent est calfaté avec le franc-bord pour empêcher la flamme de passer entre et au dessus.

**GARDE-MARINE** ou **GARDE DE LA MARINE**, s. f. Titre qu'avaient avant la révolution les jeunes gens admis, reçus au concours, pour former la pépinière des officiers de la marine, qui ont été connus pendant vingt ans sous le nom d'aspirans, et aujourd'hui sous celui d'élèves. Il y avait aussi une compagnie des gardes du pavillon amiral, établie par les ordonnances de 1716 et de 1726. Elle était de 80, tirée des trois compagnies que formaient les gardes de la marine.

**GARDE-MONTANTE**, s. f. Terme des pilotes lamaneurs de Rouen, pour désigner l'aussière de terre qui soutient le bâtiment contre la marée; elle est toujours amarrée aux alonges de l'avant.

**GARDE-TEMS**, s. m. Chronomètre ou montre marine, destiné à faire trouver la longitude à la mer. Plusieurs habiles horlogers, français et étrangers, ont réussi à procurer à cette précieuse machine une perfection qui permet de compter sur la longitude à moins d'un quart de degré près. Habitué pendant plus de trente ans à faire dans tous les pays, sous différens climats, des observations sur des instrumens construits par les plus habiles artistes, j'ai toujours donné la préférence aux montres de feu *Louis Berthoud.* En un mot, un garde-tems est un instrument qui, ayant été réglé sur le méridien d'un lieu de départ, conserve régulièrement l'heure de ce lieu, quelque part qu'on se transporte sur le globe : il est d'autant plus parfait que les grandes différences de température n'influent pas sensiblement sur l'uniformité de sa marche pendant plusieurs mois.

**GARDIEN**, s. m. On donne ce nom, dans les ports, à tout individu chargé de garder un magasin, un bâtiment, un canot. — Sur les vaisseaux et frégates, un aide canonnier restait dans la partie de l'arrière, sur le premier pont; ayant les fonctions et le titre de gardien de la sainte-barbe. Présentement ce gardien est près de la soute du maître canonnier établie sur l'avant;

au dessous de ce premier pont était aussi le gardien de la fosse aux lions: ce sont ordinairement des marins âgés. Les garçons des directions et des bureaux, dans les ports, sont aussi des gardiens.

GARDIENNAGE, s. m. C'est l'emploi des gardiens collectivement, dans les grands ports et arsenaux.

GARGOUSSE, s. f. Petit sac en parchemin, en serge, en toile, en gros papier, qui doit contenir la poudre destinée à la charge d'un canon, et qui est d'un diamètre à pouvoir entrer jusqu'au fond de la pièce. Elle conserve son nom de gargousse étant pleine de poudre: il y en a pour tous les calibres, et l'on dit gargousse de 30, gargousse de 24, de 18, etc. Chaque gargousse contient le tiers du poids de la pesanteur du boulet, *quantité que je trouve trop forte, et qu'on pourrait réduire au quart, c'est-à-dire que la gargousse chargée, du canon de* 30, *pèserait* 7 *livres* 1/2 *ou* 8 *au plus, au lieu de* 10; *ce qui a été adopté depuis peu.*

GARGOUSSIER, s. m. Ou garde-feu. Cylindre creux de cuir fort ou de bois léger pour contenir une gargousse: il y en a de différentes grandeurs pour les divers calibres; on s'en sert pour porter les charges de canons des soutes à poudre dans les batteries: c'est l'étui de la gargousse: il y en a deux par pièce. — Les servans des canons chargés de porter les gargousses sont quelquefois désignés par le nom de gargoussiers. *Voy.* Pourvoyeur et un Gargoussier de 30, *pl.* E, *fig.* 49.

GARNIR, v. a. On garnit une vergue en la gréant de toutes ses poulies, ce qu'on nomme sa garniture: on garnit un cabestan en plaçant ses barres, toutefois après l'avoir garni de la tournevire ou de tout autre cordage, qui enveloppe une partie de son cylindre de plusieurs tours. On garnit des manœuvres avec une limande de toile goudronnée, par dessus laquelle on fait des tours serrés et multipliés, avec de la ligne ou du bitord, en se servant de la mailloche à fourrer, ou simplement d'un minahouet, si c'est du fil de caret qui garnit: l'un et l'autre servant à garantir les manœuvres, le cordage quelconque, des effets d'un frottement. — On garnit une tournevire de ses pommes, on les garnit elles-mêmes en les nattant serrées, ainsi que le sont les pommes d'étai et leurs bagues. — Une jarre se garnit avec des torons de fil de caret, travaillés en natte pour la préserver des abordages.

GARNITURE, s. f. En construction, on donne ce nom à des morceaux de bois qui servent à remplir des vides entre diverses pièces de la charpente d'un bâtiment. — C'est aussi le nom de l'atelier ou magasin où l'on dispose les agrès et particulièrement toute espèce de cordages nécessaires à un bâtiment, où on les coupe, les garnit et les travaille. — La garniture d'un mât, d'une vergue, d'une voile, d'un canon, comprend tout ce qu'il faut de poulies, de cordages, de cosses et d'amarrages pour qu'il soit en état de servir sur les bâtimens.—On nomme garnitures de rechange, les supplémens de garnitures embarquées pour remplacer celles usées, coupées, ou cassées pendant la cam-

pagne que fait le bâtiment. La garniture d'une pompe consiste dans tout ce qui entre dans son intérieur, gaule, piston ou heuse et chopine.

GAROCHOIR (vieux), s. m. Se disait d'un cordage qu'on tournait pour le commettre dans le même sens qu'avait été tourné le fil de caret qui devait le composer; on disait cordage en garochoir. On le nommait aussi main-torse. On sait que les cordages dont on se sert dans la marine, reçoivent une torsion contraire à celle des fils.

GAT, s. m. Descente pratiquée par des marches ou degrés sur le bord d'une côte escarpée, pour arriver à l'endroit où il se trouve une embarcadère. On donne de même le nom de gat à un grand escalier qui descend d'un quai à la mer.

GATON, s. m. Bâton dont les cordiers font usage : il y en a de grands et de petits; les premiers qui servent au commettage des plus gros cordages, ont jusqu'à cinq pieds de long, et le fouet qu'ils portent est frappé sur le milieu. Les petits, de quinze à vingt pouces, ont un fouet sur un de leurs bouts, et servent aux moyens cordages. Le nombre qu'on emploie est considérable sur les plus longs cordages qu'on commet; ils facilitent beaucoup cette opération, en accélérant la marche du cochoir, et la rendant régulière.

GATTE, s. f. Forte cloison transversale qu'on élevait à trois ou quatre pieds au dessus du premier pont des vaisseaux, en arrière des écubiers et sur l'avant du mât de misaine, pour empêcher l'eau de la mer qui entrait par les écubiers, de se répandre dans l'entrepont. Deux grands dalots pratiqués en avant de cette cloison servaient à la faire écouler. *Voy.* Maugère. On remplace avec avantage les cloisons des gattes par une simple tringle de quatre à cinq pouces. On peut même n'en point avoir, à moins qu'on ne puisse la placer de manière à ne pas gêner les canons qu'on doit avoir plus de l'avant qu'autrefois.

GAUCHE, adj. Désignation que les charpentiers donnent à une pièce de bois mal équarrie, dont les faces ont du dérivage. On dit : cette pièce a du gauche.

GAULE D'ENSEIGNE, s. f. *Voy. pl.* C, *fig.* 13, *g.* Nom que l'on donnait autrefois au mât de pavillon de poupe, et même au bâton de pavillon qu'on mettait sur le bout du mât de beaupré étant sur une rade. On ne s'en sert plus en mer sur les bâtimens de guerre depuis qu'on hisse les pavillons au pic de la corne d'artimon. — On dit aussi gaule de pompe, c'est le gros et long bâton auquel tient le piston. Il porte à son bout supérieur une estrope garnie d'une cosse dans laquelle prend le croc de l'itague de la bringuebale, lorsqu'on veut pomper. *Voy.* Bâton.

GAVAUCHE, adj. Désordre, défaut d'arrangement dans l'arrimage, comme dans le gréement d'un bâtiment. On dit : rien n'est à sa place, tout est en gavauche à bord de ce bâtiment; et, adverbialement, bâtiment en gavauche.

GÊNER, v. a. C'est, en marine, presser un boucaut, une barrique ou ballot,

dans l'arrimage et ailleurs.—On gêne des bordages en les serrant, sur tous les points de leur contour, sur les membres. On gêne une pièce de bois, en la serrant, la forçant dans une place, et lui ôtant son jeu.

GENOPE, s. f. Bout de filin ou de ligne qui sert à entourer, à réunir l'un contre l'autre, à serrer tellement deux cordages ensemble qu'ils ne puissent glisser ni se séparer par un effort direct.

GENOPE! imp. Commandement de genoper ensemble et sur-le-champ deux rides ou tous autres cordages pour qu'ils ne courent pas, qu'ils soient promptement arrêtés.

GENOPER, v. a. Étreindre fortement ensemble, au moyen de plusieurs tours très serrés, deux cordages réunis par un troisième qui est la genope. Celle-ci fait des tours-morts bien pressés sur chaque cordage, séparés en commençant la genope. On genope des rides, etc. On dit qu'une manœuvre est genopée, quand elle est engagée au brasseyage, entre la caisse d'une poulie et son réa, etc.

GENOU, s. m. Pièce de bois plus ou moins courbe, qui entre dans la formation de la membrure d'un bâtiment. Le genou tient le milieu entre la varangue de chaque couple et la première alonge, ou la seule, selon le creux du bâtiment; il réunit l'une et l'autre leur étant accolé, en les doublant de quelques pieds, par le haut et par le bas, c'est le genou de couple. Les genoux de fond sont ceux du milieu de la longueur du bâtiment; ceux de revers approchent les extrémités. Les genoux de porque, réunissent aussi de chaque côté de la cale la varangue de porque avec l'alonge qui précède l'aiguillette étant de même échantillon. On donne aussi le nom de genou à la partie d'un aviron comprise entre le point d'appui et la poignée; c'est le plus fort de l'aviron qui est ordinairement travaillé sur six ou huit pans.

GENS, s. m. pl. Tous les hommes, non brevetés par l'état, qui font le métier de marins, sont nommés *gens de mer*. On dit: les gens de l'équipage, les gens de la cale, les gens du munitionnaire.

GERCE, s. f. Fente, gerçure, ouverture dans le sens du fil d'une pièce de bois de construction ou de mâture, provenant, le plus souvent, d'une trop longue exposition aux rayons du soleil. — On dit un bordage gercé, adj. Un mât gercé, une planche couverte de gerçures, un bois gélif.

GERME ou DJERME, s. f. Grande barque d'Alexandrie gréée à antenne; elle a un carrosse de l'arrière, porte deux mâts. Celui de misaine, fort court, est sur l'étrave. Le grand mât a trois haubans de chaque bord. *Voy. pl.* C, *fig.* 6.

GIBELOT, s. m. Dans quelques ports de construction, on donne ce nom à la pièce de bois fourchue qui lie les lisses de l'éperon à l'extrémité de la guibre, en arrière de la figure du bâtiment. Le gibelot est, dans toute espèce d'embarcation, la pièce fixée entre les deux plats-bords et l'étrave. Sa forme tient le milieu entre la courbe et la guirlande.

**GIBERNE D'ÉQUIPAGE**, s. f. (Connue sous le nom de cartouchier). Beaucoup plus petit et plus convenable aux marins que les gibernes des troupes, elle contient autant de cartouches de calibre, se porte appliquée sur le ventre, du côté de sa concavité, et tient à une courroie que l'on serre par derrière; un cuir-fort la couvre et l'entoure.

**GIROUETTE**, s. f. (Anciennement flouette). Espèce d'anémomètre qui indique la direction et la durée du vent. La largeur de la girouette d'un grand bâtiment est d'une laize d'étamine, cousue dans l'équinette ou bois de girouette, et placée à la tête des mâts, plus généralement au grand mât seulement. *Voy. pl.* B, *fig.* 9, et *pl.* C, *fig.* 4. 10. On en fait de six à sept pieds de longueur et de toutes couleurs, mais plus ordinairement en blanc, rouge ou bleu; elle est montée sur le fer du paratonnerre qui lui sert d'axe, en tournant autour, pour indiquer la direction du vent. La partie cousue, encadrée, est de la moitié de la longueur totale de la girouette; l'autre partie est pendante ou flottante au gré du vent. — En escadre et armée, les vaisseaux se reconnaissent par le nombre de girouettes, leur couleur et les mâts où elles sont établies. *Voy.* Fer de girouette.

**GISEMENT**, s. m. Situation des côtes; la direction qu'elles suivent. On applique ce mot à toute espèce d'objets, en les comprenant toujours dans le sens de leur longueur; ainsi quand on dit d'une île qu'elle gît N E. et S O., on entend qu'elle suit cette direction en prenant les deux points les plus éloignés. Le gisement d'un écueil est l'air de vent sur lequel il est relevé de deux points différens. Celui de deux îles est l'air de vent sur lequel l'une est relevée de l'autre: en un mot le gisement est la ligne droite par où passent deux objets. Les gisemens donnés par les navigateurs servent, à ceux qui les suivent, à connaître la position des côtes, à éviter des écueils, et à trouver des mouillages.

**GISOLE.** Ancienne désignation du lieu où se mettait la lampe dans l'habitacle. C'était le compartiment du milieu d'une habitacle divisée intérieurement en trois parties; les deux autres étaient pour les compas de route et les horloges: on ne connaissait pas les vérines.

**GIT.** En parlant d'un rocher, par rapport à une terre, on dit qu'il gît dans tel air de vent, c'est-à-dire que de cette terre on le relève à l'air de vent désigné. La côte gît E et O. La terre gît S E et N O, parce qu'elle se prolonge dans le S E. et dans le N O. Les dangers gisent l'un par l'autre; ils sont dans le même gisement, sur la même ligne, c'est-à-dire dans la direction de l'air de vent où on les relève.

**GLÈNE**, s. f. C'est ainsi qu'on désigne un cordage ployé en rond sur lui-même, et formant un cercle plus ou moins grand, selon sa grosseur; plus il est long et plus les tours sont multipliés l'un sur l'autre. Chaque cordage ou manœuvre a sa glène particulière qui forme plusieurs tours à côté les uns des autres, et les uns sur les autres, afin d'être toujours dégagé, bien disposé à se

développer. Quelques pêcheurs désignent, par le nom de glène, un panier couvert qui renferme leur poisson.

GLÉNER, v. a. Faire une glène de filin, ployer en rond l'excédant des manœuvres courantes près de leur poulie de retour respective, sur les ponts ou gaillards des bâtimens. — On fait une petite glène, c'est-à-dire de quelques plis, dans la main gauche, quand, avec la droite, on veut lancer une amarre à une embarcation ou un plomb pour sonder faisant du chemin; la glène se développe en laissant chaque tour s'échapper successivement de la main gauche qui les tient bien disposés à cet effet. *Voy. pl.* F, *fig.* 17, et les art. Cueillir, Rouer et Lover.

GLORIA, s. m. Nom que des marins donnent au thé qu'ils prennent après y avoir mis de l'eau-de-vie, quoique sucré comme d'usage; et de sangris, à celui qu'ils boivent avec un mélange de vin. — Les naturalistes donnent le nom de gloria-maris (gloire de la mer) à un cône très rare, qui se trouve dans les plus belles coquilles des Indes orientales.

GOELETTE, s. f. Petit bâtiment dont les deux mâts un peu inclinés servent plus généralement aux États-Unis et aux Antilles; il y en a depuis trente tonneaux jusqu'à quatre-vingt-dix et plus. Depuis quelques années, on en fait usage en Europe et on en arme en guerre. *Voy. pl.* A, *fig.* 5, une goëlette du commerce, et celle de guerre, *pl.* B, *fig.* 15; une goëlette brig ou brig goëlette, *pl.* C, *fig.* 11: elle court largue, sous toutes voiles, le vent dépendant de tribord.

GOEMON, s. m. Plante marine qui pousse et a sa racine dans les rochers qui bordent les côtes du continent et de beaucoup d'îles: il y en a de toutes sortes de formes et de grandeurs. Ce mot est synonyme de varech et de sart. Lavé à l'eau douce et bien séché, on le brûle, et de sa cendre on obtient l'alcali végétal.— Le goëmon pourri est un excellent engrais pour les terres à grain.

GOGUELIN, s. m. (Goblin.) Mot très connu dans les grands bâtimens, pour désigner un esprit familier dont les matelots se font peur entre eux. Ils disent, le goguelin a couru l'entrepont cette nuit; as-tu entendu le goguelin? Il arrive que ce goguelin ou revenant n'est parfois qu'un farceur et souvent un voleur; quoique déguisé et dans un lieu obscur, il est bientôt arrêté et puni s'il y a lieu.

GOLFE, s. m. Grande étendue de mer, enfoncement plus ou moins considérable dans les terres, qui commence assez généralement entre deux caps, et dont l'ouverture est très vaste vers la mer.

GONDOLE, s. f. Embarcation de passage et d'agrément dont on se sert à Venise; elle est à fond plat. Son bau n'est pas grand en raison de sa longueur qui est de 32 pieds; elle a l'étrave et l'étambot prolongés à une certaine hauteur; les bouts finissent en volute recourbée en dehors. *Voy. pl.* A, *fig.* 6.

GONDOLER (il vieillit). Se disait en parlant d'un bâtiment ayant une grande tonture, relevé aux extrémités dans le sens des gondoles.

GONDOLIER, s. m. Nom qu'on donne, à Venise, aux hommes qui nagent les gondoles.

**GONNE**, s. f. Les barils de goudron sont généralement désignés sous le nom de gonnes. Une gonne de goudron.

**GORET**, s. m. Balai qu'on souquait autrefois entre deux bouts de planche ; il était emmanché à une longue perche et servait à nettoyer les carènes qui avaient des cravans, des bernaches et autres coquillages qu'on voulait en détacher. Il avait souvent l'inconvénient d'arracher l'étoupe des coutures que le brai ne couvrait plus bien.

**GORETER**, v. a. Nettoyer, balayer avec un goret, la carène d'un bâtiment à flot pour en ôter les herbes et les coquillages. On gorète peu aujourd'hui les carènes ; on se servait d'une embarcation pour cette opération.

**GORGÈRE**, s. f. Ou taille-mer d'un grand bâtiment, pièce de bois désormais à peu près droite (première aiguille), dont le bout inférieur prend sur l'étrave au taquet de gorgère, et qui, au moyen d'une alonge, s'étend en saillie sur l'avant d'un bâtiment jusque sous le beaupré, puisque c'est dans le haut de la gorgère que sont les mortaises pour les liûres de ce mât. Son nom de gorgère vient de ce que son contour extérieur, placé dans le prolongement de l'étrave, formait une gorge vers le milieu de la guibre d'un grand bâtiment. C'est la pièce la plus basse qui, en s'écartant de l'étrave, est liée avec tout l'assemblage de charpente qui s'élève en saillie pour former la guibre. Le bas de la gorgère est le haut du couteau qui coupe l'eau, autrement le taille-mer.

**GOTON** (vieux), s. m. Anneau de fer plat, armé de dents sur une face. On l'emploie au timon d'un gouvernail ; c'est à peu près le secteur denté qui remplace la barre.

**GODILLE** ou **GOUDILLE**, s. f. On donne ce nom à un aviron qui, placé dans un creux en demi-cercle, sur l'arrière d'une petite embarcation, sert à l'homme qui l'emploie à la diriger seul, par une belle mer. C'est aller à la godille.

**GODILLER** ou **GOUDILLER**, v. n. On dit aussi gabarer et coqueter. Action du godilleur qui, tenant la poignée d'un aviron des deux mains, en lui faisant faire un demi-tour de droite à gauche et de gauche à droite, ayant la pale de l'aviron aux tiers dans l'eau : il tourne le dos à l'avant de l'embarcation qu'il conduit. Il procure une vitesse au bateau à peu près égale à celle que lui donneraient deux avirons à couple, mais non d'une aussi longue durée, l'aviron en godille fatiguant plus son homme, debout, que lorsqu'il est assis un aviron dans chaque main.

**GOUDRON** ou **GAUDRON**, s. m. Sorte de gomme noire, liquide et gluante qu'on extrait, par le moyen du feu, des arbres résineux, tels que les pins, sapins, mélèzes. C'est principalement le bois du sapin maritime qui étant en morceaux et réduit en charbon dans des fourneaux construits pour le distiller, donne le bon goudron. Cette production végétale est indispensable dans la marine, particulièrement pour les cordages qu'elle empêche d'être pénétrés par l'eau.

GOUDRONNAGE, s. m. Étendre du goudron sur un objet quelconqu en imbiber un corps spongieux tel que chanvre, fil de caret, manœuvr dormantes, grelins, câbles, bois et toiles.

GOUDRONNER, v. a. C'est, par le moyen d'un gros pinceau à long ma che, étendre du goudron liquide, en enduire des mâts, des vergues ou d toiles, etc. On goudronne le fil de caret, dans les corderies, en le faisant pa ser vivement dans une chaudière contenant du goudron chaud. Les fils, e sortant de la chaudière, passent entre des torons d'un cordage, *voy.* Livard qui les pressent, pour leur faire rendre le goudron dont ils sont trop imbibé

GOUDRONNERIE, s. f. C'est l'emplacement, dans un port, destiné chauffer le goudron, à le disposer pour être employé.

GOUFFRE, s. m. Endroit d'un tournoiement d'eau, formé dans quelqu lieux de la mer. Le gouffre de Cariaco, dans le golfe de Cumana (Amériqu Méridionale), est un tournant d'eau très dangereux. *Voy.* Vire-vire.

GOUIN, s. m. Nom injurieux qu'on donne quelquefois aux marins, mai plus particulièrement aux matelots d'une mauvaise tenue.

GOUJON, s. m. On appelle goujon, dans nos arsenaux, des chevilles d fer qui ont, à très peu près, la même grosseur dans toute leur longueur: il en a de ronds, de triangulaires et de carrés.

GOUJONNER, v. a. Arrêter avec des goujons, fixer en place une pièce d bois, tels que genoux, varangues, etc.

GOUJURE, s. f. On donne ce nom à des cannelures qu'on fait autour de pommes goujées (*Voy.* ce mot.), des caisses de poulies, etc., pour recevoi leurs estropes et les loger en partie : les caps de moutons inférieurs ont le goujures creuses sur toute leur circonférence, dans lesquelles sont reçu leurs estropes en fer rond; les caps de moutons supérieurs ont les goujures plu grandes pour loger le bas des haubans qui les estropent.

GOULET, s. m. Canal étroit et de peu de longueur qui reçoit les eaux d la mer, et sert d'entrée à une rade ou un port. Sur les côtes d'Europe, le marées sont sensibles dans les goulets, tels que celui de Brest.— On nomm aussi goulet, l'espèce d'entonnoir en filet d'une nasse, par où le poisson de cend dedans, sans pouvoir en sortir; sur la Méditerranée on dit *gouloume*.

GOUPILLE, s. f. Sorte de languette en fer plat qui se sépare, s'ouvre e deux, pour, après avoir été enfoncée dans le bout d'une cheville percée, êtr reployée pour maintenir la cheville dans les pièces de bois qu'elle travers On emploie plus ou moins de viroles entre la pièce chevillée et la goupille.

GOURABE ou GOURABLE, s. m. Barque du commerce, dans les In des orientales, qui ne s'écarte pas au-delà de Madagascar, et va rarement jusqu'au détroit de Malac et de la Sonde; on en construit aujourd'hui de meil leures à Bombay; il y en a qui sont armées en guerre; d'autres gourabes armé par les Maures sont des bâtimens parias qui, bien au-dessous de nos con structions, n'en font pas moins des trajets de cinq à six cents lieues. Ils son

gréées à peu près comme les quaiches; leur derrière est gros et élevé, l'avant-bas est pointu. Leur grand bau est au milieu: il ne vont en mer qu'avec les vents de la mousson, largue et vent arrière.

**GOURBIAGE**, ou **GOURBILLAGE**. Action de gourbiller.

**GOURBILLER**, v. a. Évaser en forme d'entonnoir l'entrée d'un trou, pour que la tête de la cheville ou du clou qu'il doit recevoir puisse s'y perdre. On gourbille avec une grosse vrille, une tarière ou une gouge.

**GOURDIN**, s. m. Bout de feuillard qui servait autrefois à corriger les forçats. On a conservé ce mot dans la marine, en parlant d'une billette ou d'un bout de corde, lorsqu'on menace d'en frapper un mauvais matelot. — Gourdin est aussi le nom que les marins de la Méditerranée donnent aux petits cordages ou rabans qui servent à enverguer une voile sur son antenne.

**GOURGANE**, s. f. Les marins donnent ce nom aux fèves sèches, embarquées en provision, pour rations aux équipages.

**GOURMETTE**, s. m. Nom qu'on donne dans le Levant au novice qui fait la cuisine de l'équipage et nettoie, à bord des navires marchands. On appelle aussi de ce nom l'homme qu'on établit, à bord, gardien des marchandises. Mot tiré de l'espagnol *grumetes;* novice-matelot.

**GOURNABLE**, s. f. Longue cheville de bois de chêne bien sec, d'une forme ronde. Elle sert, dans les constructions navales, à attacher les bordages sur les membres, et à diminuer le nombre des chevilles et des clous de fer.

**GOURNABLER**, v. a. Passer dans les bordages de la carène d'un bâtiment des gournables qui les unissent avec les membres: on a gournablé quand toutes les gournables nécessaires sont placées, enfoncées avec une masse dans les trous de tarière faits pour les recevoir: on a l'attention de garnir les têtes de leur épites.

**GOURNABLIER**, s. m. On donne ce nom, dans les grands ports, aux ouvriers qui travaillent à faire des gournables pour les bâtimens en construction.

**GOUSSE**, s. m. Sorte de petite chaloupe ou canot génois, dont les bouts sont terminés en pointe, gréant une voile sur un mât au centre, et aussi quatre avirons. Sa navigation se fait dans le golfe de Gênes.

**GOUSSET**, s. m. Dans plusieurs ports on nomme gousset l'ouverture pratiquée sous la voûte d'un bâtiment, pour le passage de la tête du gouvernail. *Voy.* Jaumière.

**GOUTTIÈRE**, s. f. On donne ce nom à deux suites de planches en chêne ou bordage d'un pont, de l'épaisseur des hiloires qui touchent de bout en bout de chaque pont à la fourrure de gouttière. Les gouttières sont entaillées et chevillées sur tous les baux; elles contribuent à les maintenir dans leur distance. Ces pièces de liaisons sont établies sur les ponts, les gaillards et les passe-avans d'un grand bâtiment. *Voy.* Fourrure de gouttières.

**GOUVERNAIL**, s. m. Une pièce de charpente de choix, en chêne, un peu plus longue que l'étambot d'un bâtiment, forme la mèche du gouvernail; on

y joint sur l'arrière, à la partie qui est dans l'eau une augmentation en boi de sapin qui lui procure, la mèche comprise, une largeur (sa plus grand doit être entre la flottaison et le talon) d'environ un pouce par pied du bau di bâtiment; cette addition est le safran du gouvernail; *voy*. Mèche, Safran e Barre du gouvernail. La réunion du safran à la mèche forme cette machin la plus indispensable à tout bâtiment de mer, pour transmettre l'impulsion qu'elle reçoit, et lui communiquer un mouvement horizontal de rotation qu lui facilite sa position sur l'étambot du bâtiment. L'angle que décrit le gou vernail avec le plan diamétral d'un grand bâtiment ne peut être plus gran que 35° de chaque bord, à cause de la trop grande longueur de sa barre en la raccourcissant d'un quart, on obtiendrait un angle de 45° avec le pro longement de la quille, ce qui serait d'un avantage immense dans les évolu tions. Je pense que la longueur d'une barre de gouvernail ne devrait jamai excéder le tiers du bau, et ceci en supposant que le nouveau gouvernail (une portion du haut, *pl*. D', *fig*. 3), ne soit pas généralement adopté. *Voy*. l'ancien, *pl* E, *fig*. 52. — On dit d'un bâtiment, manquant de vent et ne gouvernant plus e route : il ne sent pas son gouvernail; dès qu'il reprend de l'erre, il commenc à sentir son gouvernail. Un bâtiment est gouvernant, lorsqu'il a assez de voi les portantes pour obéir à son gouvernail. — Les bâtimens qui ont plusieur ponts, ont la barre du gouvernail sous le plancher du second, et une rou sur l'arrière du pont le plus élevé gouvernant à la roue; on dit gouverner à l roue. Ceux qui n'ont qu'un pont, ne montant pas de roue, gouvernent à barr franche; on dit gouverner à barre franche. Le bâtiment gouverne lorsqu' obéit à son gouvernail; il gouverne bien, il gouverne mal; il gouverne comm un poisson, etc. — Le gouvernail des drisses de hune, que quelques mari nomment guide, est une petite barre de fer, ayant un croissant d'un bout pour embrasser ordinairement l'itague, et un trou à l'autre bout dans lequ est passé celui des galhaubans de hune le plus de l'arrière; elle est établi horizontallement du galhauban à l'itague; sa longueur de quinze à dix-hu pouces est percée de plusieurs trous pour recevoir des bouts de ligne qu'o amarre à trois pouces les uns des autres, en dessus et en dessous du croissan à l'itague de hune au-dessus du talon de la poulie où se trouve le dormant c l'itague : ce gouvernail, ainsi gréé, sert à maintenir les drisses des huniers la même distance des galhaubans sur lesquels elles montent et descende quand on hisse ou qu'on amène la vergue, pour empêcher l'itague de tou ner, ou au moins diminuer les tours qui se font dans la drisse. — *Les driss des huniers ainsi établies travaillent autant que les galhaubans de l'arrière, qui fatigue beaucoup les itagues dans les poulies. Je les place tribord et ba bord, le long et au pied de chaque bas-mât, un peu sur l'arrière, le gara descendant par le trou du chat.* — On peut désigner comme gouvernail l cosses de conduit estropées de longs fouets qui servent à maintenir les vergu de perroquets garnis de leurs voiles, le long des galhaubans de hune (du tr

vers ) sur lesquels courent les cosses pendant qu'on grée on dégrée les perroquets envergués.

GOUVERNER, v. a et n. Diriger, faire évoluer un bâtiment sous voile à la route ou air de vent désigné par le moyen de son gouvernail : on gouverne sur une terre, sur une rade, sur un port, sur un autre bâtiment, c'est avoir le cap dessus ; quelquefois sur sa bouée, lorsqu'étant à l'ancre, de forts courans font embarder. Faire gouverner, c'est, lorsque les boulines sont halées, commander au timonier qui est à la roue ou à la barre pour gouverner, de défier du vent, d'arriver, d'auloffer, etc., autrement de le surveiller pour qu'il tienne le bâtiment en route, lorsque le vent permet d'y porter, et plus souvent étant au plus près du vent. On gouverne dans les eaux d'un bâtiment, lorsque, le suivant de près, on ne s'écarte pas de son sillage. — Gouverner à la lame, c'est fuir vent arrière, par un très gros tems, pour éviter de recevoir des lames par le travers. Bien gouverner un bâtiment, c'est l'empêcher de dévier de la direction de l'air de vent qu'on veut suivre. Lorsqu'un bâtiment obéit vivement à l'action de l'eau sur son gouvernail, on dit qu'il gouverne bien, qu'il gouverne comme un poisson. On dit aussi qu'un timonier gouverne bien lorsqu'il arrête à propos et à tems les rotations horizontales du bâtiment en le tenant (si le vent le permet) à la route qu'il lui est ordonné de suivre.

GRAIN, s. m. Changement violent et momentané dans l'atmosphère, produit par la dilatation d'un nuage ; surcroît dans le vent, d'une durée plus ou moins longue, mais qui, le plus ordinairement, n'est que de quelques minutes. Les marins expérimentés savent prévoir ce danger, et s'en garantir en manœuvrant à propos. On soutient l'attention des gens de quart placés sur les drisses, écoutes et cargues-points, par ces mots, à l'approche des grains : veille ! veille ! Souvent on diminue de voiles auparavant. On désigne les grains par grain noir, grain blanc, grain sec, fort grain, petit grain. — Dans les régions tempérées, les grains s'annoncent par une espèce de fermentation dans les nuages, et l'expérience apprend à en éviter les dangers. Entre les tropiques, on est quelquefois surpris par un grain blanc qui provient d'un léger nuage sous un très beau ciel : il tombe souvent à bord avant qu'on l'ait aperçu. — Lorsqu'un grain souffle avec violence, on dit qu'il est pesant ; le bâtiment qui n'a pas manœuvré à tems et qui en est surpris, est dit être chargé par le grain ; au contraire celui qui a prévu sa force, veillait au grain, il a amené pour le grain.

GRAIN-D'ORGE, s. m. On donne ce nom à de petits morceaux de bois de forme d'un prisme, qui remplissent des vides, des défauts, dans une pièce de charpente ou de mâture d'un bâtiment On en place tribord et bâbord de la quille d'un bâtiment sur les chantiers, cloués sur les tins. Ce sont des morceaux de bois dur, courts et gros d'un bout, et amincis en forme de coin à l'autre : ils ont une face plate sur laquelle on les pose. Ceux des mâtures sont faits en forme de triangles quadrangulaires ; ils servent à remplir les vides à

la superficie dans quelques points de la longueur d'un mât d'assemblage.

GRAINASSE ou GRENASSE, s. f. Petit grain de vent, presque toujours accompagné de pluie, qu'un bâtiment éprouve, par intervalle, d'un tems variable.

GRAISSE DU COQ, s. f. On nomme ainsi, dans les grands bâtimens, la graisse que le coq a retirée des viandes salées qui ont été cuites dans sa chaudière; graisse que le maître d'équipage lui prend souvent pour graisser le guindant des mâts de hunes, de perroquets, etc.

GRAND-BRAS, s. m. La grande vergue a un bras de chaque bord, qu'on appelle le grand bras; il est en double dans tous les bâtimens au dessus des caboteurs.

GRAND-CABESTAN, s. m. Il est placé dans un vaisseau sur le premier pont en arrière du grand mât; la circonférence de sa tête est percée pour recevoir deux rangs de barres, tandis que celui des autres bâtimens n'est garni que d'un rang.

GRAND-CHOUQUET, s. m. C'est le chouquet capelé sur la tête du grand mât, où il est emboîté sur un tenon qui le traverse dans toute son épaisseur.

GRAND-FRAIS, adj. m. Fort vent qui souffle uniformément. *Voy.* Vent.

GRAND-GOSIER, s. m. Nom que les matelots donnent à un gros oiseau aquatique qui pêche avec son gros et long bec sur les bords de la mer, et rentre dans les terres : c'est une espèce de pélican que les équipages mangent avec plaisir.

GRAND-MAT, s. m. Il est en trois ou quatre parties dans les grands bâtimens. 1° Le bas-mât ou mât majeur. 2° Le grand mât de hune. 3° Le grand mât de perroquet et le grand mât de cacatois. Le pied du bas-mât porte sur la carlingue, en arrière du milieu de la longueur du bâtiment, de tout son diamètre.

GRAND-MAT DE HUNE, s. m. (Par abréviation grand mât d'hune). C'est celui qui s'élève immédiatement sur le grand mât et qui porte la vergue et la voile du grand hunier, il a à peu près en longueur une fois et demie le bau.

GRAND-MAT DE PERROQUET, s. m. Il est guindé aussi long et au-dessus du grand mât de hune.

GRAND-PERROQUET, s. m. C'est la voile que porte la vergue et le mât du grand mât de perroquet. *Voy.* grand Cacatoi, grand Foc, etc.

GRANDE-AMURE, s. f. La grande voile a une grande amure de chaque bord, filin semblable à ses écoutes.

GRANDE-BOULINE, s. f. Il y en a une de chaque bord sur les ralingues de la grande voile; étant basse, on a la facilité de l'avoir volante.

GRANDE-CHAMBRE, s. f. C'est dans les plus grands bâtimens, la chambre sur l'arrière du second pont qui a sous elle la sainte-barbe, et au dessus la chambre du conseil.

GRANDE-MARÉE, s. f. On appelle grande marée celle qui arrive à l'époque des syzygies; on dit les grandes marées aux grandes marées....

**GRANDE RUE**, s. f. Ancienne désignation de la partie du pont d'un grand bâtiment, d'un fronteau de gaillard à l'autre, y comprenant le dessous des passe-avans. — Les matelots, destinés aux manœuvres qui descendent dans la batterie, telles qu'écoutes de misaine, écoutes du grand hunier, etc., étaient appelés les gens de la grande rue. On disait descendre dans la grande rue, nettoyer la grande rue. C'est tout le milieu non ponté d'un grand bâtiment, où on plaçait les embarcations; les chantiers (entre les deux grandes écoutilles) bornaient la place de la drome tribord et bâbord; installation qui ne laissait, étant en mer, que les deux côtés de la grande rue libre et nuisait à la manœuvre des canons de la grande rue.

**GRANDE-VERGUE**, s. f. C'est la plus forte des vergues d'un bâtiment, portée par le grand mât, et sur laquelle est enverguée la grande voile.

**GRAPIN**, s. m. Verge ronde de fer, longue depuis trois pieds jusqu'à huit, ayant à un bout cinq branches recourbées intérieurement, portant chacune à leurs extrémites une oreille en pointe, et un anneau ou boucle, à l'autre bout sur lequel on étalingue une aussière ou un câblot. Les grapins sont aux petites embarcations ce que sont les ancres aux grands bâtimens, mais ils sont sans jas. *Voy. pl.* E, *fig.* 53. — Les grapins d'abordage ont seulement trois ou quatre branches; les bouts sont terminés en pointe avec une barbe crochue, tandis que les premiers ont des espèces d'oreilles: il y a des grapins d'abordage disposés sur une chaîne, au bout des basses vergues, étalingués à un fort cordage retenu sur le pont que l'on alonge au besoin; on les laisse tomber dans les agrès d'un bâtiment ennemi lorsqu'on veut l'accrocher: des grapins plus légers sont suspendus à l'extrémité des bouts-dehors poussés au large comme quand ils servent aux bonnettes, ou bien sont lancés à la main de dessus les bastingages, par des hommes forts et adroits. Les brûlots avaient des ferrures établies au bout de leurs basses vergues, qui avaient à peu près la forme de grapins, ils servaient à accrocher les haubans ou galhaubans des bâtimens ennemis, sur lesquels on les dirigeait. On les nommait grapins de bout de vergue.

**GRAPPE DE RAISIN**, s. f. Nom que les matelots donnent à un petit goëmon grumeleux qu'on voit flottant à la surface de la mer, dans la zône torride. Détaché par parties, il ressemble assez à une grappe portant des petits grains. On dit raisin du tropique, grappe de raisin. — Des paquets de mitrailles (de calibre) formés en grosses balles de fer, portent le nom de grappe de raisin.

**GRAS**, adj. Nos charpentiers donnent ce nom aux angles plans d'une pièce de bois quadrangulaire dont les faces adjacentes sont obtuses; son équerrage est dit être en gras; elle a été travaillée en gras. *Voy.* Maigre. — Les marins disent que le tems est gras, lorsqu'il est humide, que le ciel est couvert, sans pluie; quelquefois il brumasse.

**GRASSE BOULINE**, s. f. On se sert de ce mot pour dire que les boulines

ne sont pas pressées, que la route n'est pas gênée par le vent. Le bâtin court à grasse ou franche bouline; les bras du vent sont bien appuyé cette allure toutes les voiles sont bien portantes.

GRATTE, s. f. Sorte de râcle : petite plaque triangulaire en fer, épaisse et tranchante sur ses trois côtés : elle a une douille dans son milieu p recevoir un manche long de douze à quinze pouces. Il y a des grattes à do tranchant, emmanchées de même que celles à trois côtés; d'autres qui n qu'un tranchant: on s'en sert également pour gratter les mâts, les pont les carènes des bâtimens, pour en détacher les ordures, brai, etc. *Voy. pl fig.* 55. — Les calfats donnent le nom de gratte à un morceau de fer recou et emmanché à un bâton; ils s'en servent pour détacher le vieil enduit q feu n'a pas enlevé de la carène d'un bâtiment.

GRATTER, v. a. Râcler, passer en appuyant fortement sur la gratte de ses tranchans sur la surface de la carène ou d'un pont, pour enleve enduits et autres ordures.

GRAU, s. m. Petit étang d'eau saumâtre; sorte d'embouchure de canal communique à la mer. Connu sur la côte française de la Méditerranée.

GRAVE, s. f. Nom que les pêcheurs de Terre-Neuve donnent à la p choisie près de leur échafaud pour y faire sécher la morue sortie du sel grave est un sol ferme près d'un rivage qui s'étend en pente douce vers la il est essentiel qu'elle soit bien exposée au soleil.

GRAVIER, s. m. C'est un très petit caillou ou fort gros sable, que la rend uni en le roulant sur le plain : il est bon pour lest.

GRÉEMENT ou GRÉMENT, s. m. C'est la réunion de tout ce dont un timent a besoin, en cordages, poulies, voiles, etc., pour être en état de p dre la mer; on dit, en parlant de ce qui est nécessaire pour chaque obje particulier, le gréement d'un mât, d'une vergue, d'une voile, d'une em cation, etc. — Travailler au gréement, c'est l'action de gréer en mettant agrès en place.

GRÉER, v. a. Établir à leur place toutes les parties composant le g ment d'un bâtiment : il est plus ou moins bien gréé, selon l'arrangement légèreté ou la routine qu'on a suivis, en plaçant les dormans, les pou les manœuvres, conduits, etc. — Un bâtiment est gréé en carré ou en v auriques; il est gréé en brig, en goëlette, en pingre, etc.

GRÉES, s. m. pl. Ce mot qui comprend tout ce qui concerne le gréem d'un bâtiment ne s'emploie cependant guère qu'à l'occasion des étais, bans, galhaubans et sous-barbe. Lorsqu'il est question de raidir ces dorm on dit : il faut tenir les grées : les grées sont bien tenus; nous avons ten grées ou nos grées.

GRÉEUR, s. m. Officiers mariniers de manœuvre qui, dans les port commerce, font métier de gréer les bâtimens.

GRÉGALY ou GRÉGAU, s. m. Nom donné, sur la Méditerranée, au

du nord-est, d'où est venu celui de grégalade, pour dire un coup de vent de nord-est. (Ancien.)

**GRÊLE**, adj. On dit d'un bâtiment qui a ses mâts et ses vergues trop faibles en grosseur, qu'elles sont grêles, que sa mâture est bien grêle, lorsqu'elle est plus menue que les proportions, ou que ce soit un excédant en longueur qui les fasse paraître plus faibles.

**GRELIN**, s. m. Cordage qui, pour la grosseur, tient le milieu, dans les grands bâtimens, entre leurs aussières et leurs câbles : il est formé de trois ou quatre aussières commises ensemble : sa plus forte circonférence est de onze pouces ; au dessus (dans la marine militaire), il prend le nom de câble : au dessous de onze pouces jusqu'à cinq ou six, il sert de câble à des bâtimens de diverses grandeurs comme au dessous des corvettes, brigs, etc. : sa longueur est aussi de cent vingt brasses. Au surplus il est fait comme le câble, il n'en diffère que par la grosseur. Le grelin s'étalingue sur une ancre à jet, ou s'amarre sur des points d'appui pour haler un grand bâtiment, le touer, le changer de place, en rade, en rivière ou dans un port.

**GRENADE**, s. f. Petit boulet creux, de trois pouces de diamètre, du poids de deux livres, qu'on charge de cinq onces de poudre ; elle porte une fusée en bois de frêne remplie de pulvérin mêlé de salpêtre en farine et de soufre. Ces grenades qu'on embarque sur les bâtimens de guerre sont hérissées de clous dont les têtes liées par de la ligne, sur toute la circonférence du boulet, font tenir les pointes droites, disposées pour pénétrer assez dans les planches du pont d'un bâtiment ennemi dans lequel on les a lancées (la mèche allumée), pour ne pas rouler dessus, et crever en place.

**GRENIER**, s. m. On nomme grenier, une couche de lest en galet ou en bois qu'on dispose dans une cale, et qui doit recevoir des ballots ou autres marchandises qu'on veut garantir de l'humidité par cette sorte de plate-forme. Ce grenier est un lit qu'on élève du fond de la cale, pour préserver de l'eau qui pourrait s'introduire, certaines marchandises.

**GRENIER** (en), adv. Chargement d'un bâtiment en sel, blé, etc., qu'on jette dans sa cale sur des nattes, ou grosse toile étendue à cet effet. Si la cale est spacieuse, on la divise, en plusieurs greniers, par des cloisons, afin d'éviter que la charge ne tombe tout entière sur un bord. *Voy.* Chemise de chargement.

**GRÉSIO**, s. m. Terme de mépris, qui s'applique à un jeune marin, novice, sans expérience. Les Nantais s'en servent souvent, lorsqu'ils sont mécontens d'un novice, d'un mauvais matelot : c'est un grésio, c'est un ignorant, un pauvre gars.

**GRÈVE**, s. f. Les marins distinguent la grève de la plage, par la différence du sol. La grève est garnie de balastes ou de petites pierres, tandis que la plage est de sable uni près de la mer, souvent couronnée de petites dunes en

remontant le rivage. *Voy.* Plage. *Arène* est le mot français qui rend assez b le milieu entre plage et grève.

GRIBANE, s. f. Nom d'une petite barque qui navigue près des côtes la Manche, et sur les rivières de Somme et de Seine: elles sont moins gran et en plus petite quantité qu'autrefois : elles ont deux mâts très courts et beaupré. Lorsqu'elles gréent un hunier au grand mât, elles ont, à cet eff un mât de hune volant. Le port d'une gribane va depuis 40 jusqu'à 60 t neaux. — Les anciennes gribanes étaient bordées à clin et pointues des d bouts.

GRIBOU, adv. Faire gribou, *chavirer sur une barre à la côte d'Afriq* ce qui arrive assez fréquemment, même aux grandes pirogues qui servent bâtimens négriers, pendant qu'ils sont en traite, en les suivant quelque pendant 400 lieues de côtes, depuis le cap de Monte allant vers le sud. pirogues portent des marchandises à terre, rapportent à bord des objets change, font leurs eaux, etc. Elles sont montées de 12 à 15 noirs, et ont officier ou pilotin pour surveillant. Lorsque ces pirogues font gribou su barre, il y a toujours des marchandises perdues, et parfois des hommes.

GRIGNON, s. m. Beaucoup de marins donnent ce nom aux petits morce de biscuit qui, avant d'être réduits à l'état de machemoure, se distribu encore en ration aux équipages. *Voy.* Machemoure.

GRIL, s. m. Chantier pratiqué près et le long d'un quai, pour recevoir bâtiment qui a besoin de réparations dans ses fonds, que la place ne per de faire qu'aux basses mers. On dit mettre un bâtiment sur le gril : il y tant de marées, pour avoir sa carène en bon état.

GRILLAGE, s. m. Assemblage de pièces de bois qui se croisent à an droits, bâties solidement pour former ce qui devient une cale de constructi c'est sur ce grillage qu'on monte d'abord les piles qui composent le chan du bâtiment : lorsqu'il est construit, pour le lancer à l'eau, le ber est bâti ce grillage ou massif, et glisse à l'eau avec le bâtiment qu'il entraîne en vant la pente de la cale.

GROG, s. m. Mot tiré de l'anglais. C'est une boisson saine pour les éq pages : on le forme, dans nos bâtimens, lorsqu'on manque de vin à la r d'un quart d'eau-de-vie dans trois quarts d'eau. On dit faire du grog, b du grog.

GROS, s. m. On désigne par ce mot les pleines mers; les jours de n velles et pleines lunes, en ajoutant *de l'eau;* le gros de l'eau. — Lorsqu vent est violent et la mer très élevée, on dit qu'on a du gros tems; un c de vent est un gros tems. Un vent par bourrasques, par grains, est un v inconstant, qui rend la mer dure, c'est un mauvais tems. — Le gros d bas mât, son plus grand diamètre, répond ordinairement un peu au de du milieu de sa longueur, en partant du pied.

GROS-BOIS, s. m. Espèce d'acon en usage aux petites Antilles, pour

porter l'eau et toutes sortes d'approvisionnemens et de marchandises aux bâtimens sur les rades. C'est une allège qui a deux tilles ou portion de tille, de l'avant et de l'arrière pontée; tout le milieu, qui reçoit le chargement, est ouvert. Le gros-bois va à l'aviron, et grée quelquefois une misaine de chasse-marée et un tape-cu; il porte vingt-cinq à trente tonneaux, il est à fond plat, pointu de l'avant et de l'arrière : sa longueur varie de 36 à 40 pieds, son bau de 8 à 9. Son creux n'excède pas 6 pieds. Il y en a qui ont un rouf sur l'arrière. *Voy. pl.* A, *fig.* 15.

**GROSSE-AVENTURE**, s. f. C'est faire un prêt à la grosse, placer de l'argent sur un bâtiment de commerce, à 12 ou 15 p. °/₀ et quelquefois au dessus, au risque de le perdre par les accidens de la mer. *Voy.* Aventure.

**GROSSE-MER**, s. f. Dans les coups de vent les lames sont très élevées, la mer devient fort grosse; un bâtiment éprouve alors une grosse mer qui toujours le fatigue plus ou moins, selon que les lames formées par la violence du vent, le prennent par l'arrière, par le travers, par la hanche, etc.

**GROSSIR**, v. n. En parlant d'une grosse mer qui prend un nouvel accroissement, on dit : la mer grossit; lorsque ses lames s'élèvent à une grande hauteur, la mer est grosse, très grosse ; elle a beaucoup grossi. — Après avoir découvert un bâtiment à l'horizon, si on s'en approche, on dit : il grossit, parce qu'en effet il se montre plus gros (plus élevé) au dessus de l'horizon.

**GUÉRITE**, s. f. Planche de chêne placée sur le bord de la hune d'un bâtiment, tribord et bâbord, dans laquelle passent les lattes qui servent d'estropes aux caps de moutons inférieurs des haubans de hune. *Voy. pl.* A, *fig.* 1.—On nomme aussi guérite, le grillage en laiton qui forme l'entourage au pied du mât d'artimon, où l'on tient le fanal ou les fanaux éclairant la soute à poudre. On dit : la guérite du fanal; ancienne installation.

**GUETTEUR**, s. m. On donne ce nom aux hommes placés sur des éminences au bord des côtes pour signaler les bâtimens aperçus au large, leurs manœuvres, etc. On donne aux guetteurs une lunette d'approche, des pavillons d'étamine, des bombes d'osier, ou enfin ils font leurs signaux avec un télégraphe ou sémaphore. Les guetteurs sont au nombre de deux dans chaque poste, et ces postes sont répétés, autant que possible, toutes les quatre, cinq ou six lieues, depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne, etc. Ils ont des chefs-lieux où leurs signaux correspondent.

**GUEULE DE LOUP**, s. f. Nom de la coupe angulaire des accores qu'on emploie à étayer les levées d'un grand bâtiment en construction. On a coupé le bout d'une pièce de bois en gueule de loup, lorsque c'est une entaille angulaire faite pour embrasser l'angle plan de deux faces adjacentes d'une deuxième pièce. C'est aussi le nom d'une sorte de nœud que l'on fait avec un cordage sur le croc d'un palan.

**GUEULE DE RAIE**, s. f. Nœud qu'on fait avec le bout d'une ride autour du croc d'un palan, lorsqu'il est employé à rider.

GUEUSE, s. f. Masse de mauvais fer coulé, du poids de cinquante et cent livres; sa forme figure un parallélogramme; elle a un trou d'un bout pour y passer un petit croc, sur lequel est frappé un bout de filin qui sert à la traîner dans la cale d'un grand bâtiment, où, réunies en plan, on les arrime, à se toucher, pour servir de lest. *Voy. pl.* E, *fig.* 56.

GUI, s. m. Espèce de grand arc-boutant ou de vergue sèche, sur lequel s'étend la ralingue de bordure de la brigantine; on l'appelle aussi bôme. Il est tenu par un bout, à joue de vache, sur un croissant qui le supporte au mât d'artimon, à cinq ou six pieds au dessus du pont ou gaillard; l'autre bout, qui sort du quart de sa longueur en dehors du bâtiment, est soutenu par un croissant fixé au milieu sur le haut du couronnement, tant que la brigantine n'est pas dehors; autrement sa balancine le soutient, ou celle du vent, s'il y en a deux. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, 2. (*Voy. pl.* D, *fig.* 1, *où j'ai supprimé le gui, c'est-à-dire tout le bois intérieur de cette grosse perche.*) *Un arc-boutant de chaque bord, s'étend au large, à volonté, en place de la portion du gui qui dépassait en dehors; et ainsi, tout ce qui était du gui, en dedans du bâtiment, ne se trouve plus nécessaire.*

GUIBRE, s. f. On donne ce nom à toute la charpente qu'on voit en saillie sur l'avant de l'étrave d'un grand bâtiment, *pl.* A, *fig.* 1, 9, 2, 21, 60. Cette guibre, ou éperon, comporte dans sa construction une masse considérable de bois, d'un très grand prix, et d'une grande difficulté à rendre assez solide. *Il serait bien important de réduire généralement cette complication de pièces énormes, qui pèsent tant sur le nez d'un grand bâtiment, à la guibre relevée, simple et solide que j'ai proposée depuis long-tems.*

GUIDE, s. m. Cordage. Manœuvre qui hale le palan d'étai à volonté sur l'avant du grand mât; il est frappé, et fait dormant sur le pendeur, près du talon de la poulie, à l'aiguilletage; l'autre partie (le courant du guide) passe dans une poulie estropée sur les élongis de misaine; il y a un guide sur chacun des deux palans d'étai. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, 2. — Quelques marins nomment guides et conduits, les gouvernails des drisses des huniers. — On donne quelquefois le nom de guides à des marques établies derrière le bout d'une forme pour servir à guider un bâtiment que l'on veut y faire entrer, à marée haute.

GUIDEAU, s. m. Nom d'un filet en forme de sac, que les pêcheurs tendent au bas de la Seine. L'ouverture par où entre le poisson est présentée au courant et tenue tendue par de longs piquets enfoncés sur des bancs de sable vaseux.

GUIGNE, s. m. Nom que les Anglais donnent au canot le plus léger qu'il soit possible de construire pour la mer. Sa longueur varie de 20 à 22 pieds, sur 5 pieds 1/2 de bau et 2 pieds 1/2 de creux, à fond plat, les deux bouts un peu en pointe. Le capitaine du bâtiment conduit souvent lui-même cette frêle embarcation, armée de six avirons à pointe. Il grée aussi une voile de toile légère à antenne, sur un mât très court placé au centre.

GUIDON, s. m. Marque distinctive que porte, à la tête du grand mât, le

chef de division, ou capitaine de vaisseau commandant une division de bâtimens de guerre, au nombre de trois au moins; ce guidon est de la couleur du pavillon de la nation; il se hisse en long, c'est-à-dire sans vergue, ayant sa gaîne le long de la flèche du mât supérieur; il est fendu comme la cornette (moitié de sa longueur), plus long qu'un moyen pavillon, et beaucoup plus court qu'une flamme nationale. Il doit avoir en battant ou longueur, la moitié du bau du bâtiment; et sa chute ou largeur, doit être le sixième. *Voy. pl.* A, *fig.* 2, *m.* — Les guidons pour les signaux sont au nombre de quatre dans une série; ils sont de différentes couleurs et en étamine; ils se hissent aussi sans vergue, comme les pavillons; ils ont absolument la même forme que ceux de commandement. *Voy.* Pavillon et la *pl.* G. — On appelle guidon de mire, un instrument que l'on fixe sur la volée d'un canon, et dont la hauteur, joint à l'épaisseur du métal, rend la ligne de mire parallèle à celle de l'axe de la pièce. Nous n'avons pas encore cet instrument, en usage dans la marine anglaise.

GUIGNETTE, s. f. Sorte de ciseau de calfat qui sert à ouvrir des joints ou agrandir des coutures, et pour cet effet un des côtés est tranchant.

GUINDAGE, s. m. Action de hisser, d'élever un mât de hune sur un bas-mât; un de perroquet sur un mât de hune, et un de cacatois sur celui de perroquet, pour les mettre en clef. — Dans les ports du commerce, on appelle frais de guindage les journées qu'on paie aux hommes qui chargent et déchargent les bâtimens avec des palans. Si l'appareil qui sert à élever un poids quelconque n'est pas assez élevé pour le rendre à la hauteur demandée, on dit qu'il n'y a pas assez de guindage, que le guindant manque. On compte dans les avaries simples les dommages arrivés aux marchandises par la faute des poulies ou garans employés au guindage. On entend aussi par le guindage, parler de la distance qu'il y a entre la poulie crochée sur l'élingue, et celle qui est au haut de l'appareil. *Voy. pl.* E, *fig.* 82, 1, 2.

GUINDANT, s. m. Longueur d'une voile; la plus grande hauteur à laquelle on puisse l'élever, soit à la tête des mâts, si c'est une voile carrée, soit le long d'une draille, comme les focs et voiles d'étai. — Les pavillons et guidons ont aussi leur guindant, qui est la largeur ou la longueur de leur gaîne. *Voy.* ce mot.

GUINDEAU, s. m. Grand treuil, sorte de cabestan horizontal, d'une forme cylindrique ou prismatique. Un tourillon a chaque bout, porte sur deux montans ou flasques, sur lesquels on le fait tourner au moyen de trois ou quatre leviers appelés barres, ayant un homme ou deux qui abattent sur chacune. Il a ses linguets placés sur l'avant en arc-boutant, pour l'empêcher de dévirer lorsqu'on veut arrêter son action.

GUINDER, v. a. Élever au dessus des élongis, et suivant le ton des bas mâts d'un bâtiment, ses mâts de hune; c'est de même mettre en clef, monter à leur place des mâts de perroquet et de cacatois; on dit alors qu'ils sont guindés. *Voy.* les mâts de hune, de perroquet, etc.; où ils sont placés,

*pl.* A, *fig.* 1, au dessus des mâts majeurs. Le chiffre 6 qui indique le petit mât de hune, et 10 le petit mât de perroquet, suffisent pour reconnaître le grand mât de hune et celui d'artimon, guindée au dessus des deux autres bas-mats. Quoique guinder signifie élever ou hisser, on n'applique ce mot qu'aux mâts de hunes, de perroquets et de cacatois ; on dit hisser, quand on parle des vergues, qu'on les élève au haut des mâts.

GUINDERESSE, s. f. Gros cordage commis ordinairement en aussière, qui sert à guinder et amener (ou mieux) à caler les mâts de hune, étant passée en double (un peu obliquement) dans des clans faits pour des réas en fonte, logés dans la caisse du mât, et dans ceux pratiqués de chaque côté des choquets des bas mâts des grands bâtimens, ainsi que je l'établis à ma frégate, *pl.* D, *fig.* 1. Celles qui servent à guinder les mâts de perroquets, sont en raison de ce que ces mâts sont moins considérables, d'une plus petite grosseur; et souvent passées en simple, ainsi que celles des mâts de cacatois, qui sont encore d'un moindre filin.

GUIPON, s. m. Espèce de gros pinceau de calfat qui sert à étendre le brai chaud ou tout autre enduit, dont on recouvre les coutures de la carène d'un bâtiment ou sa carène entière; le guipon est formé d'un manche qui est garni à une de ses extrémités d'une houpe faite avec des bandes d'étoffes de laine, ou de lisière de drap, de pène ou de morceaux de peau de mouton, garnie de sa laine, coupés en rond, réunis les uns sur les auteurs, et cloués ensemble par un grand clou, au bout du manche le plus gros : sa longueur est de 5 à 6 pieds. *Voy. pl.* E, *fig.* 57 et Vadel.

GUIRLANDE, s. f. On donne ce nom, dans la construction d'un bâtiment, à des pièces de bois de différentes longueurs et courbures qui forment des liaisons essentielles sous le bout des ponts, et particulièrement de l'avant du bâtiment, en dedans de la contre-étrave, où elles sont ajustées dans une position horizontale; on multiplie les guirlandes en raison de la grandeur du bâtiment; il s'en trouve quatre ou cinq espacées les unes au dessus des autres, depuis le haut du massif jusque sous le premier pont; on laisse à ces sortes de courbes toute la longueur qu'elles peuvent fournir et la plus grande force au collet, s'il s'agit d'un grand bâtiment. — *On supprime plusieurs guirlandes par le moyen que j'indique, d'établir le bordé en ceintures extérieures complètes, de l'avant comme de l'arrière des bâtimens; les rablures de l'étrave et de l'étambot au dessus de la ligne d'eau en charge, se trouvent supprimés. Voy.* Etrave et Rablure. Les guirlandes, dans le gréement des bâtimens, se font sur la congréure, d'un gros cordage avec du quaranténier en plusieurs tours serrés à des distances de trois ou quatre pieds entre chaque guirlande, servant à retenir le congréage bien couché dans le vide entre les torons. *Voy.* Hélice.

GUIRON, s. m. Nom que les pêcheurs du Levant donnent à deux filets qui, réunis dans le sens de leurs longueurs, forment une partie de la manche du grand filet appelé tartanne.

**GUITERNE**, s. f. (On la nomme aussi antenne.) Arc-boutant placé en ar-ère des machines à mâter les vaisseaux et frégates, dans les grands ports, et nt un bout est rousté sur la bigue du milieu, tandis que l'autre l'est sur le ât principal ou à point fixe vers le pied.

**GUITON**, s. m. Est un mot par lequel *Romme* désigne un quart de six ures, pour, dit-il, être distingué du quart ordinaire qui est de quatre ures.

**GULF-STREAM**, courant du golfe; ce nom lui vient de ce qu'il prend nais-ice dans le golfe de la Floride, d'où il débouche par le canal de Bahama, sa rection vers le N suit les côtes des Etats-Unis, en s'écartant graduellement nesure que sa force diminue; on lui assigne pour limite le parallèle de 41° le méridien de l'île de Sable. La connaissance de ce courant est importante ur la navigation de ces parages; la position du Gulf-Stream étant soigneu-ment marquée sur les cartes américaines, sert à corriger la longitude, au oyen de la latitude observée, et de deux faits constatés par l'expérience, que la température de ses eaux est toujours supérieure de 7 à 8° de Réau-ur, à celle des eaux environnantes; 2° sur ses bords il existe un contre-cou-nt assez remarquable. On peut ainsi reconnaître, au moyen d'un thermo-ètre (plongé dans la mer), quand on se trouve dans ce courant du golfe ou en hors. Les marins de l'Amérique du nord, à qui ces notions sont depuis long-ms familières, ont le double avantage d'une navigation plus facile le long es côtes, et d'arriver aux atterrages avec plus de sûreté.

# H

**HABILLEUR ou TRANCHEUR**, s. m. Fonction du chirurgien ainsi que les officiers embarqués sur un navire qui fait la pêche à Terre-Neuve : ils ouvrent les morues dans toute leur longueur, pour ensuite en enlever l'arête, les aplatir et les faire sécher. *Voy.* Saleur.

**HABITACLE**, s. f. Sorte de petite armoire, en bois ordinaire, peinte à l'huile, exposée à l'air : il n'entre pas de fer dans sa construction. On place l'habitacle au milieu de la largeur d'un bâtiment, sous les yeux du timonier, à dix-huit ou vingt pouces en avant de la roue ou de la barre du gouvernail : elle renferme une boussole ou compas de route, dans le bas; pendant la nuit, on établit au dessus une verrine ou lampe, qu'on allume pour l'éclairer : sur un des côtés intérieurs se place ordinairement l'ampoulette, sablier ou horloge de demi-heure, qui sert à donner l'heure à bord. *Voy. pl.* D, *fig.* 4. On place généralement deux habitacles simples à bord des grands bâtimens; mais comme elles ne se trouvent pas écartées à plus de quatre pieds l'une de l'autre, *j'ai supposé que la sphère d'activité des aiguilles aimantées pouvant s'étendre à cette distance, devait contribuer à causer des variétés entre les deux compas*

*de route; et j'ai établi, en conséquence, depuis long-tems, sur des bâtimens de guerre que j'ai installés, une plate-forme de la largeur de l'habitacle sur quatre ou cinq pieds de longueur; elle est fixée, sur l'avant de la roue, perpendiculairement à la quille.* On fait glisser sur cette plate-forme, et sans secousse, une seule habitacle pour être du côté du vent, sous les yeux du timonier à la mer, et qu'on peut arrêter au milieu, étant en rade. — *Il faudrait, dans les bâtimens de guerre, avoir l'habitacle sous le gaillard, et la construire à peu près sur le nouveau modèle de maître Touboulic, de l'atelier des boussoles, au port de Brest. — On pense bien, par cette installation, que le timonier et la roue du gouvernail seraient mieux placés pendant le combat et les coups de vent, qu'à découvert sur le pont. Une écoutille percée à propos dans le pont supérieur, faciliterait au timonier la vue des voiles, au moins celles du grand mât.*

**HACHE-D'ARMES**, s. f. Petite hache offensive et défensive, dans les abordages; elle a son tranchant (et son manche) comme une hache ordinaire, et une pointe à l'autre bout. Les haches-d'armes servent aussi à couper des manœuvres dormantes et courantes dans un bâtiment qui veut être promptement déblayé, à l'issue d'un dématage.

**HAHA**, s. m. Voile particulière par sa forme, qu'on place sous le bout-dehors de beaupré, et qu'on rentre dans le bâtiment pour la serrer. On la voit à ma frégate *pl.* D, *fig.* 1, 9; elle est montée sur quatre ralingues.

**HAIE**, s. f. On fait mettre la garde en haie, sans armes ou avec armes, sur le gaillard derrière d'un bâtiment du roi, pour rendre les honneurs à un capitaine de frégate, de vaisseau, à un contre-amiral, etc., lorsqu'il passe pour s'embarquer dans un canot ou arrivant à bord. — On donne quelquefois le nom de haie à des écueils formant un sillon de danger près de terre; on dit : la côte est bordée d'une haie de roches, etc., sur laquelle la mer déferle.

**HAIN** ou **HAIM**, s. m. Nom des crochets d'une ligne de pêche; c'est un petit croc fait de métal; d'os ou de bois, avec lequel on saisit le poisson; l'appât ou amorce y est accroché; il y en a de différentes grosseurs. Quelques pêcheurs comprennent sous le nom d'hameçon l'hain garni de sa boîte. La languette piquante de l'hain est, dans la langue commune, et par beaucoup de pêcheurs nommée ardillon, et barbillon.

**HALAGE**, s. m. Travail de haler, en tirant sur des cordages, bâtimens, pièces de bois, etc. On appelle frais de halage, les salaires des hommes employés à haler à terre, des bois, embarcations, ou tout autre objet flottant. Le halage des bois, dans un port, c'est leur déplacement, leur changement de lieu. — On donne le nom de cheville de halage, dans les corderies, à une barre en fer rond, de quatre à cinq pieds de longueur. Elle a une forme de bouton, à un bout, pour retenir le rouet qu'on charge et décharge, à qui elle sert d'axe de rotation.

**HALE**, impér. Hale à courir! hale ensemble! hale main avant (*Voy.* main sur main), avec force et vivement, c'est faire haler, tirer à la main sur un cordage qui appelle horizontalement.

**HALE-A-BORD**, s. m. Petit cordage employé momentanément à haler dans un bâtiment tout objet extérieur un peu éloigné (sur lequel un des bouts est frappé), qu'on veut mettre à bord, ou seulement faire accoster le bord.— Les bonnettes de misaine ont leur hale-à-bord.

**HALE-BAS**, s. m. Petite manœuvre qui est frappée sur le point de drisse des focs et petites voiles d'étai, passant dans les bagues d'envergure, le long de la draille; on pèse dessus pour faire descendre, amener la voile : quelques marins le nomment calebas. Les hale-breux ont aussi des hale-bas : les pavillons de signaux, guidons et flammes ont un hale-bas en grosse ligne blanche, partant d'un bout de la gaîne de quatre pieds et demi, mesure de l'intervalle entre deux signes hissés ensemble.

**HALE-BREU**, s. m. Petit cordage employé à faire monter les cargues de artimon ou de la brigantine, jusqu'au bout de la corne en suivant la ralingue de l'arrière; ce qui les fait affaler et empêcher la voile d'en être bridée. Le hale-bas du hale-breu est celui qui agit en sens contraire; il est, à cet effet, frappé sur le milieu des cargues, au même point que le hale-breu, et agit à faire baisser les cargues, en suivant la ralingue de la voile. On donne ce nom à toutes les manœuvres également placées aux bouts des vergues quelconques.

**HALE-DEDANS**, s. m. Moyen cordage frappé sur le rocambeau d'un foc, pour le haler en dedans; manœuvre opposée à l'amure qui le hale en dehors.

**HALÉ, ÉE**, part. On dit que les boulines d'un bâtiment sont halées lorsqu'on les a bien forcées un palan dessus. Toute autre manœuvre, raide, bien tendue, est halée.

**HALER**, v. a. et n. Raidir vers soi une manœuvre. On dit haler les boulines, haler les embarcations au plain, c'est à terre, sur un rivage; on les hale de l'avant en tirant sur leurs bosses; haler les canons dedans; haler une bouée à bord; haler un bout-dehors dedans. — Haler un bâtiment à la cordelle, c'est le faire monter ou descendre le long d'une digue, d'un port, d'un chenal, d'une rivière, traîné par des hommes rangés sur la cordelle, et marchant le long de la rive en suivant sa direction. Le mot haler s'applique plus particulièrement à un cordage qui vient horizontalement ou d'en bas; car on dit peser, et non haler, s'il appelle verticalement ou de plus haut que l'homme. — On dit le vent hale de l'avant, il hale le sud, l'est, etc., pour annoncer qu'il change en approchant d'une de ces directions.

**HALER (se)**, v. pro. On dit d'un bâtiment qui, en courant des bordées, s'élève au vent, qu'il se hale dans le vent; de même celui qui, virant sur une amarre de bout, amarrée à une distance plus ou moins grande, va en avant, approche du but, est dit se haler, se haler de l'avant, on fait aussi haler à culer, se haler en travers. *Voy*. Touer.

**HAMAC**, s. m. Sorte de lit suspendu en branle. Une toile à voile de la longueur de six pieds au plus, large d'une laize et demie (trente-deux pouces), *il conviendrait de les avoir en coutil double*, forme le hamac ou le lit de chaque

matelot. Il est garni d'une couverture de laine et d'un matelas ayant seulement deux ou trois pouces d'épaisseur, retenu, tendu par des liens sur les côtés du hamac; on le suspend aux baux dans les entre-ponts, (au moyen d'une araignée en ligne qui, à chaque bout du hamac, passe en plusieurs tours dans des œillets et dans une bague de fer,) à des crocs qui sont placés avec ordre à la distance de seize à dix-sept pouces sur le même bau. On les dit hamacs matelassés, vu qu'il y a des hamacs nus sans matelas. Les hamacs à cadre ou carrés étant plus embarrassans et plus lourds, parce qu'ils renferment matelas, draps et couvertures, ne servent que pour les officiers qui n'ont pas de chambre, et aux élèves; ils ne sont pas propres à être arrimés dans les bastingages, comme ceux des matelots; aussi, dans les branle-bas de combat, on les place sur le faux pont ou dans la cale. Le nombre n'en est jamais considérable sur les bâtimens qui n'ont pas de passagers vivant avec les officiers. Il est à remarquer que la tête des lits de bord en général, soit d'attache dans les cabanes ou suspendus entre les ponts; que la tête du hamac comme de la couchette, celle de l'homme enfin, se place sur l'arrière, ses pieds toujours tournés vers l'avant du bâtiment. Il n'y a jamais que les gens étrangers au métier de la mer qui n'y regardent pas.

HAMPE, s. f. Nom des manches d'écouvillons et de refouloirs. Pour les canons au dessous du calibre de dix-huit et toutes les caronades, l'écouvillon se trouve sur un bout de la hampe, et le refouloir à l'autre bout. Pour les calibres au dessus, on a une hampe pour l'écouvillon, et une pour le refouloir.

HANCHE, s. f. On désigne souvent par ce nom, la partie des œuvres mortes d'un bâtiment, tribord et bâbord, sur l'arrière des porte-haubans d'artimon. On dit que le vent vient de la hanche, qu'on découvre une voile par la hanche du vent, par la hanche sous vent, qu'on se tient dans la hanche d'un autre bâtiment. Battre en hanche, aborder par la hanche. — La hanche est appelée le cornier par les marins de la Manche.

HANET ou AMET, s. m. Bout de ligne ou quaranténier, qu'on passe dans les œils de pie des bandes de ris des voiles auriques et autres, qui s'amènent dans les petits bâtimens qui prennent les ris d'en bas; la toile, au lieu d'être relevée sur une vergue par des garcettes de ris, est ployée et amarrée sur la ralingue du fond par les amets.

HANGAR, s. m. Dans les ports et arsenaux, on met des mâts, affûts et bois de construction, sous des hangars, appentis fort longs, bien couverts, élevés sur des piliers pour être à jour sur le devant et les côtés, afin que l'air y circule (le hangar étant le plus souvent adossé à une muraille élevée). Des bois qui s'ébarouiraient au soleil et pouriraient par l'humidité s'y conservent en bon état.

HANSAR, s. m. Sorte de scie ayant une lame très large et flexible. Elle a une poignée en bois à une de ses extrémités, et à l'autre un trou dans lequel on fait passer une brochette ou grand clou, pour se faire aider dans quelques cas, par un second scieur qui tire et pousse à ce bout.

**HARANGAISON**, s. m. C'est par ce nom que les pêcheurs de la Manche ndiquent le tems du passage des harengs; et par morte saison celui où ils ne assent pas.

**HARPEAU**, s. m. (Vieux.) Synonyme de grapin d'abordage.

**HARPON**, s. m. Fer tranchant et pointu, ayant une douille pour recevoir n long manche sur lequel est frappée (l'autre extrémité du manche est plombée), dans un œillet ou bague liée à la douille, une grosse ligne qui passe ans un second œillet fixé sur le manche près du premier, servant à retirer harpon de l'eau avec ou sans sa proie, le manche en bas, le fer en l'air. On en sert pour harponner, en le lançant sur de gros poissons; lorsqu'il s'introuit entre des côtes ou dans les os de la tête, le poisson ne peut plus s'échaper. Une petite lame de fer couché dans le harpon est maintenue par uneague, jusqu'à l'instant où le harpon pénètre la proie, s'ouvre en travers dans corps du poisson, lorsqu'on hale sur la ligne et que le manche est abandonné. On harponne avec le harpon, comme on foëne avec la foëne. *Voy. l.* E, *fig.* 59. — Le harpon dont se servent les baléniers est d'une forme différente.

**HARPONEUR**, s. m. C'est la désignation du matelot qui harponne le plus habituellement.

**HATER**, v. a. C'est, d'après certains pêcheurs, relever une drague du fond orsqu'elle est engagée au point d'arrêter l'embarcation qui la traîne, il s'agit de la parer. Des pêcheurs disent dans ce cas la drague est hâtée.

**HAUBAN**, s. m. C'est en général au pluriel que l'on parle des haubans, attendu qu'il y en a plusieurs et en nombre pair, pour tenir les mâts d'un bâtiment tribord et bâbord. Les gros cordages qui les forment sont capelés à la tête de chaque mât, et se raidissent, ceux des mâts majeurs, en dehors du bâtiment sur les porte-haubans, *Voy. pl.* A, *fig.* 1, 2, 2, 2; ceux des mâts de hunes, sur le trelingage, après avoir passé, au moyen des lattes, dans le bord des hunes; (on donne le nom de haubans de revers aux gambes) ceux de perroquets dans le bout des traversins des barres et sur une quenouillette qui traverse les haubans de hune, à quelques pieds au dessous de leur capelage, suivent les haubans, en descendant le long; ils sont ridés dans les hunes. Les haubans de cacatois se rident au dessous de leurs barres, sur ceux de perroquets. (Vieille installation.) *Voy.* Quenouillettes et Trelingage. Le nom de grands haubans est donné à ceux qui tiennent le grand mât. Les haubans de misaine sont ceux qui tiennent ce mât. Les haubans d'artimon sont ceux de ce troisième bas mât. En général, les haubans prennent le nom du mât sur lequel ils sont capelés. Ils soutiennent les mâts, principalement contre l'effort du roulis. *Voy. pl.* E, *fig.* 86, un hauban en garniture. Nous avons l'usage de commettre en aussière les cordages qui nous servent de haubans; d'autres marins les commettent en grelin, quelquefois congréés. Les haubans de beaupré et de minot sont raidis différemment. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, *s.* Les

grandes embarcations seulement, ont de petits cordages pour un ou deux haubans de chaque bord.

HAUBANER, v. a. C'est assujétir un mât quelconque, avec des haubans. Peu usité.

HAUSSE, s. f. Instrument gradué, qui s'adapte à la culasse d'un canon, et au moyen duquel on augmente, à volonté, l'angle de mire, et par conséquent celui de projection. Ce qui donne la faculté de tirer de but en blanc sur des objets peu éloignés, puisqu'il ne s'agit que d'apprécier la distance de ces objets pour élever la hausse, en conséquence. Le cran de mire ou visière est au milieu de la tête de la hausse. Nous n'avons pas encore (comme les Anglais) cet instrument dans la marine.

HAUSSER, v. n. On dit quelquefois qu'un bâtiment hausse, quand il paraît par le rapprochement, une plus grande partie de sa voilure ou de son corps. Il en est de même d'une terre sur laquelle on gouverne; on dit qu'elle hausse.

HAUT, adj. Bâtiment enhuché; il est haut de bord s'il est plus élevé au dessus du niveau de la mer que les autres bâtimens de son rang. — On dit aussi les hauts d'un bâtiment. *Voy.* Hauts. — Une terre est haute, lorsque sa côte est très élevée au dessus du rivage. — En parlant des huniers, perroquets et cacatois, on dit: les voiles hautes, par opposition avec les voiles basses. On disait autrefois : vaisseau de haut-bord, capitaine de haut-bord, ainsi que haute mer (la), pour le large, ou être en pleine mer, étant hors de vue de terre. *Voy.* Haut-fond.

HAUT (en), adv. C'est être au haut des mâts que d'être en haut, par rapport à ceux qui ne sont pas montés, ainsi qu'à l'égard de ceux qui, à bord d'un bâtiment, sont entre les ponts ou dans la cale, les autres sur les gaillards sont en haut. — Une ancre est en haut, (elle est haute) lorsqu'après l'avoir dérapée, on voit le jas à la flottaison et qu'on ne vire plus sur le câble, qu'on croche le capon. — On fait monter l'équipage en commandant : tout le monde en haut! en haut le monde ! c'est-à-dire le faire sortir d'entre les ponts pour l'avoir en entier sur les gaillards ou sur le pont supérieur. — L'on hisse un hunier, un perroquet tout haut, à tête de mât. Guinder les mâts de hunes de perroquets, etc., c'est les mettre haut.

HAUT-BORD, s. m. Désignation ancienne des bâtimens qui naviguaient au long cours, en opposition à ceux de bas-bord; tels qu'étaient les galères et bateaux plats qui ne s'éloignaient pas des côtes. On a, par extension, appelé de haut-bord un vaisseau, parce qu'il porte plusieurs batteries, d'où on nomma équipages de haut-bord ceux créés en 1811. — On dit un bâtiment haut-mâté lorsqu'il se fait remarquer par une mâture plus élevée que les proportions.

HAUTE-PAIE, s. f. Gage, solde d'un marin classé, arrivé par son mérite à la mer à la solde la plus élevée fixée par les ordonnances pour les premiers rangs des officiers mariniers. On dit d'un matelot qu'il est à la haute-paie lorsqu'il a celle de gabier, la plus forte dans la classe de matelots.

**HAUT-PENDU**, s. m. C'est un grain de peu de durée qui ne laisse après lui aucune queue; il est formé par un nuage noir et isolé, qui passe sur le bâtiment, en donnant plus ou moins de pluie et de vent, quelquefois un peu de pluie seulement. L'officier de quart doit toujours veiller les voiles à son approche.

**HAUT-ET-BAS**, adv. Ces mots opposés s'emploient ensemble dans la marine, lorsqu'on presse l'armement d'un ou plusieurs bâtimens de guerre; on donne l'ordre de travailler sans relâche haut-et-bas; ce qui s'entend par le placement des manœuvres, l'établissement de tout le gréement, en même tems qu'en arrime dans la cale tout ce qui doit y entrer. On dit espalmer, alestir, approprier haut-et-bas, employer tout le monde haut-et-bas.

**HAUTEUR**, s. f. C'est, en construction, l'élévation de l'étambot, de l'étrave, des lisses et des lignes d'eau d'un bâtiment, mesurée depuis la surface supérieure de sa quille, jusqu'à la distance des extrémités de ces pièces.—La hauteur, dans les batteries ou les ponts, c'est l'intervalle qui sépare le plancher inférieur d'un pont, mesuré perpendiculairement, au dessous du bau du pont supérieur. — La hauteur d'un seuillet de sabord, c'est son élévation intérieure au dessus du pont. — La hauteur de la batterie d'un bâtiment est la quantité de pieds et de pouces dont est élevé, au dessus du niveau de l'eau, l'extérieur du seuillet des sabords du centre de la première batterie. — Prendre hauteur à la mer, c'est mesurer avec un instrument astronomique, l'élévation du soleil au dessus de l'horizon, lorsqu'il passe au méridien, pour avoir la latitude ou la hauteur du pôle. On prend des hauteurs absolues dans les intervalles du lever de l'astre, à midi et quelques heures avant son coucher; il faut préférer l'instant du passage du soleil au premier vertical. — On prend des hauteurs correspondantes; ce sont celles prises à distances égales du méridien.— On dit qu'on est à la hauteur d'un cap, d'une île, lorsqu'on en est près sur son parallèle.

**HAUT-FOND**, s. m. Montagne de roche ou de sable, s'élevant dans la mer assez près de la surface, pour qu'un bâtiment même de moyenne grandeur, évite de passer dessus: il ne faut pas le confondre avec bas-fond, ni avec basse. *Voy.* ces mots. On trouve plus ou moins de pieds d'eau sur un haut-fond. Quelques hydrographes font le mot haut-fond synonyme de bas-fond; cependant haut et bas ne peuvent signifier la même chose. Haut-fond est la seule désignation d'un fond élevé, dont le sommet approche la surface de la mer. *Voy.* Bas-fond.

**HAUTS** (les), s. m. plur., d'un bâtiment. On dit les hauts, par opposition aux bas; ce qui désigne autant la capacité intérieure des parties hors de l'eau que ses côtés extérieurs. Les hauts sont en bon état, les hauts fatiguent, les hauts ont besoin d'être courus, le bâtiment fatigue par ses hauts. On entend aussi par les hauts, les murailles, les bois, qui s'élèvent au-dessus du dernier pont, comme les gaillards et les dunettes. Raser les hauts d'un vaisseau, c'est enlever, démolir tous ses hauts, bordages et couples, jusqu'au-dessus du pre-

mier pont, soit pour en faire un ponton, ou ce qu'on nomme un vaisseau rasé, montant encore la première batterie.

HAUTURIER, s. m. On donnait autrefois ce nom aux pilotes qui naviguaient au long cours, parce qu'ils prenaient la hauteur des astres, pour diriger les bâtimens en mer. Ce nom servait à les distinguer des pilotes côtiers et lamaneurs qui n'ont pas besoin de connaître les instrumens d'astronomie. On dit aussi, pilote hauturier, et encore quelquefois, d'après cela, la navigation hauturière de celle dont la route du bâtiment en pleine mer, est rectifiée, d'après les hauteurs des astres.

HAUTURIÈRE, s. f. On dit navigation hauturière de celle durant laquelle le pilote hauturier rectifie sa route d'après la hauteur observée des astres.

HAVENEAU ou HAVENET, s. f. Petit filet formant une espèce de poche en pointe au fond, ouverte par un petit cercle, sur la circonférence duquel il est transfilé : un manche assez léger sert à le retenir pour pêcher au courant ou dans les bateaux, à recevoir le long du bord le poisson qui tombe du filet, quand on le hale dedans. On le nomme *boudeux* sur les côtes de la Manche.

HAVET, s. m. Petite fourche ou grosse fourchette emmanchée, ayant les pointes un peu crochues, qui sert au coq à tirer la viande ou la morue de la chaudière de l'équipage. Les matelots l'appellent aussi le croc du coq.

HAVRE, s. m. C'est un petit port dans le haut duquel les bâtimens échouent à la basse mer : beaucoup de hâvres assèchent totalement aux grandes marées, aussi il y a souvent des bassins construits au bout ou au fond de plusieurs hâvres, pour conserver des bâtimens à flot. L'entrée d'un hâvre est presque toujours masquée, du côté où les vents soufflent avec le plus de violence, par une jetée ou un môle. L'on donne, par extension, le nom de hâvre à des lieux qui conservent assez d'eau pour tenir les bâtimens constamment à flot. *Voy.* Port.

HEAUME, s. Nom que l'on donnait anciennement à la barre du gouvernail des petits navires.

HÊLER, v. a. Appeler. On se sert, pour hêler, d'un grand porte-voix presque toujours à deux corps, pour parler d'un bâtiment à un autre peu éloigné, et pour donner des ordres ; sa longueur et son poids obligent souvent à l'appuyer. Deux bâtimens à la mer ont rarement la facilité de s'entendre à la voix simple. Par un beau tems, lorsqu'ils peuvent s'approcher de très près, on se parle, avec un petit porte-voix appelé porte-voix à main, mais c'est toujours le commandant du bâtiment, ou une autre personne chargée par lui de hêler ou de répondre, qui parle dans le porte-voix.—Un bâtiment en hêle un autre, lorsqu'il lui parle dans le porte-voix. Le premier du bord qui entend dit : nous sommes hêlés, on nous hêle. *Voy.* Porte-voix.

HÉRISSON, s. m. Nom donné par beaucoup de marins à un grapin à quatre bras ou pates. On s'en servait sur les galères.

HERMINETTE, s. f. Outil de fer tranchant d'un bout, et recourbé dans sa

rgeur, ayant une tête de marteau à l'autre bout, sur un manche de trois iedś de long. Les charpentiers s'en servent pour aplanir et même polir les ces de diverses pièces de bois qu'on travaille dans les chantiers de la marine. 'oy. *pl.* F, *fig.* 8.

**HERNIER**, s. m. Morceau de bois (comme un bois d'araignée) dans les ous multipliés duquel l'on passe les bouts de ligne qui forment les branches araignées d'une tente. L'hernier a de dix à douze pouces de longueur ou uteur, sur un diamètre de trois ou quatre. Un clan, à la tête, contient un etit réa servant à faire courir la grosse ligne qui élève et soutient le faix par ı ralingue du milieu. Cette grosse ligne qui tient la tente élevée, sous un des ais de bas mâts, à la place où elle est tendue, et l'hernier garni de ses bouts e ligne, ensemble, sont dits l'araignée de la tente.

**HERPES**, s. f. pl. Lisses en bois recourbées et sculptées qu'on voit tribord t bâbord de la guibre d'un grand bâtiment; *pl.* A, *fig.* 1, 60. Elles portent ıssi le nom de lisse de l'éperon, de poulaine, d'écharpes, et de porte-vernes; celle-ci est la plus longue et la plus élevée; elle part d'un placard de ulpture qu'on applique sur la muraille du bâtiment, un peu en arrière, sous aque bossoir, et se rend en se courbant, jusqu'à l'extrémité de la guibre, our aider à la liaison de l'éperon avec le corps du bâtiment: il y en a deux e chaque côté, et entre elles et une petite nommée boudin. Les guibres sont aintenant plus solides et plus dégagées. *Voy.* Écharpes. — On donne le nom herpes marines aux choses égarées qu'on trouve au bord de la mer, dont le ropriétaire est inconnu; c'est aussi la désignation de l'ambre, des coraux, c., que la mer laisse à découvert sur certaines côtes.

**HERSILIÈRES**, s. f. pl. Pièces de bois courbes, placées au bout des platsords d'un bâtiment, pour les fermer de l'avant et de l'arrière (vieux).

**HEU**, s. m. Bâtiment du Nord et de la Manche, faisant le cabotage; étant onstruit à varangues plates, il est d'un petit tirant d'eau: son gréement conste dans une voile à livarde sur un seul mât; une trinquette, un foc et un ıât de tape-cu portant une petite voile aussi à livarde. *Voy. pl.* A, *fig.* 12.

**HEURE**, adv. A la bonne heure; réponse, après un coup de sifflet, au comandement d'un maître de manœuvre. Cette réponse, qui était un cri de l'équipage, n'est plus en usage que dans les porte-voix, pour exprimer qu'on a bien entendu l'ordre d'un chef, et qu'on l'exécutera. A la bonne heure! c'est la dernière réponse à des ordres transmis d'un bâtiment à un autre par le portevoix. — Pour l'heure du bord. *Voy.* Piquer.

**HEUSE**, s. f. Piston. Elle est au bout de la verge ou gaule qui entre dans le corps de la pompe; c'est sa partie mobile, sorte de boîte cylindrique percée dans toute sa longueur; le haut recouvert par un clapet. *Voy.* ce mot. Petite soupape dont le jeu est libre pour élever l'eau dans le corps de la pompe (à une hauteur toujours moindre de 32 pieds). Je l'avais fait exécuter en cuivre, ainsi que son clapet, sur *l'Algéziras*. Cette verge en fer ou

gaule de bois, conduit la heuse qui fait le vide dans le corps de la pompe. Cette heuse (ou piston) étant en bois, est garnie autour d'un cuir fort qu'on frotte de suif, chaque fois qu'on esplame les pompes pour fermer tout passage à l'air.

HILOIRE, s. f. Bordage en chêne, dans un pont fait de planches de sapin, clouées sur les baux d'un bâtiment : ces hiloires de pont ont plus d'épaisseur que les autres planches du même pont, pour être entaillées sur les baux, au nombre de quatre ordinairement sur toute la longueur de la moitié de chacun des ponts d'un grand bâtiment, pour ajouter à ses liaisons : deux sont le long des écoutilles, et deux entre ces premières et la muraille, ce qui en fait huit sur toute la largeur de chaque pont : on les appelle hiloires de pont; celles des gaillairds et passe-avans sont distinguées par les noms de ces planchers qu'elles accompagnent. Les hiloires renversées sont de forts bordages qu'on établit sous les bouts des barrots des dunettes de vaisseaux, pour remplacer les courbes qui, dans les batteries, lient les baux avec la muraille, afin de rendre ce logement plus dégagé. D'autres hiloires renversées sont établies d'une écoutille à l'autre, sous le milieu des baux, pour les lier entre eux, ainsi que pour recevoir les têtes des épontilles placées au milieu des ponts. Les surbaux qui entourent le carré des écoutilles, sont souvent et improprement nommés hiloires. — Les hiloires de passe-avant sont de longues pièces de bois de chêne, portant d'un bout sur le barrot au fronteau du gaillard d'arrière, et de l'autre sur celui du gaillard d'avant d'un grand bâtiment; elles terminent la largeur des passe-avans; les barrotins qui servent à porter le plancher, sont entaillés d'un bout sur ces hiloires, et de l'autre dans les serres. Des épontilles sont placées en dessous de ces mêmes hiloires, en face du milieu des entre-deux de sabords. On donne aussi le nom de longis à ces hiloires de passe-avant. *Voy.* Longis.

HISSA, O, HA, HISSE : chant de l'homme qui donne la voix pour réunir les efforts de plusieurs autres sur un même cordage afin de produire un plus grand effet. Ce chant ou cri n'a plus guère lieu que dans quelques ports.

HISSER, v. a. C'est élever une voile, un pavillon ou toute autre chose, à une hauteur déterminée, en pesant sur un garant de palan, une drisse ou cartahu. — On hisse les huniers, les perroquets, les bonnettes, une voile quelconque; c'est peser ou haler (selon que la drisse appelle d'une poulie élevée, ou d'une poulie de retour) sur un cordage nommé drisse, jusqu'à ce que ces voiles soient à une hauteur déterminées et à celles où leurs ralingues de chute sont bien tendues. On dit alors qu'elles sont hissées ou rendues, c'est-à-dire qu'elles sont hautes. On hisse toute autre chose en l'élevant à une hauteur plus ou moins grande au-dessus de l'eau, au-dessus du pont, etc. On ne dit cependant pas hisser un mât. *Voy.* Guinder; Amener, est l'opposé de hisser.

HISSON, s. f. Nom que les Levantins donnent à la drisse de l'antenne de trinquet.

HIVERNAGE, s. m. Dans les colonies, c'est la saison des pluies, des

grands vents et des ouragans; les bâtimens la passent désarmés dans un port bien abrité, ou s'éloignent de la côte où règne l'hivernage, pendant environ trois mois que dure cette mauvaise saison.

HIVERNER, v. n. C'est passer le tems de l'hivernage sans danger de ses effets.

HO! HO! DE LA GRANDE HUNE! HO DE LA VIGIE! HO! D'EN HAUT! etc. C'est appeler un gabier, ou l'homme qui est à la tête des mâts, pour lui donner des ordres ou le questionner de dessus le gaillard : il répond holà!: Holà! est de même le cri en réponse d'un gabier à un coup de sifflet distinctif d'un maître d'équipage. Ho! est le cri d'appel ordinaire de question; holà! cri en réponse, avis qui indique qu'on est attentif, qu'on écoute.—Ho! d'en bas! C'est le cri d'appel des hommes qui sont dans les hunes ou sur les vergues, à ceux qui sont sur le pont; ceux-ci répondent holà! De même lorsqu'on appelle les gens de la cale étant sur le pont, l'on crie: ho! d'en bas! la réponse est d'abord holà! —Ho! du navire ho! c'est le cri, dans le porte-voix, que l'on fait à un bâtiment près du sien dont on ne sait pas le nom. Si son nom est connu, on le héle: ho! de l'*Ardent*, ho! de la *Nymphe*, ho! etc. Holà, est en réponse la preuve que l'on a été entendu: dans ce cas on continue ce qu'on a à dire à la voix. Ho! est aussi le cri des factionnaires ou des matelots de quart, sur une embarcation qui passe près du bâtiment la nuit et par un tems de brume: le patron du bateau, quel qu'il soit, répond, ho! L'homme de garde continue, ho de la chaloupe! le patron réplique, du bord! ou de la rade, s'il appartient à un autre bâtiment; dans ce dernier cas, on lui crie : au large! *Je préfère que chaque patron réponde à la sentinelle de son bâtiment, au premier cri seulement, par le nom du bateau qu'il conduit, grand canot! petit canot! etc., sans suivre la vieille litanie.* Voir l'ordonnance d'octobre 1827.

HOMME DE MER, s. m. C'est celui qu'une longue expérience a rendu bon marin, qui connaît toutes les ressources qu'on peut employer dans une infinité de circonstances difficiles qui se présentent dans la navigation : c'est, à la mer, l'homme qui conserve par tous les tems critiques le calme, du sang-froid et est une bonne tête, c'est-à-dire montre une volonté ferme dans le commandement. Un grand homme de mer se voit rarement. *Voy.* Matelot.

HONNEUR, s. m. C'est, comme dans l'armée de terre, les cérémonies qu'on rend aux souverains, aux princes, aux amiraux, etc., sur les bâtimens de l'état: on tire des coups de canon (toujours les salves se font en nombre impair); on pavoise. On crie *vive le roi!* sept fois pour une majesté, cinq fois pour les princes, et seulement trois pour les ministres, pairs, maréchaux et amiraux; de même qu'il est tiré plus ou moins de coups de canon : il y a à ce sujet des réglemens qui fixent à 21 pour l'honneur à rendre aux princes du sang, 19 pour ceux du second ordre, 17 pour les pairs, ministres, ambassadeurs, maréchaux et amiraux commandant en chef; nombre qui diminue à 15, 13, 11, etc., en raison du grade et du commandement de l'officier général ou ayant rang. Tous ces honneurs étaient prescrits par les anciennes ordon-

nances; une nouvelle ordonnance, d'octobre 1827, fait des changemens insolites.—A lamort d'un capitaine à son bord, le vaisseau a, pendant quelque tems, le pavillon à mi-mât; les voiles et les vergues en pantenne, et l'on fait des décharges de mousqueterie sur le corps, lorsqu'on le lance à la mer.

HONNEUR (à l'), adv. Un bâtiment range à l'honneur un autre bâtiment, une côte, un danger quelconque, lorsqu'il en passe aussi près que possible, sans les toucher.

HORIZON, s. m. Grand cercle de la sphère, qui semble borné sur la mer tout autour d'un bâtiment hors de la vue de terre; on dit: un horizon fin, un bel horizon, l'horizon gras, embrumé, éloigné, rapproché, etc.

HORLOGE, s. f. C'est le nom que l'on donne au sablier dont on se sert sur les bâtimens, pour mesurer le tems. Elle divise le jour en 48 parties, d'une manière peu exacte à la vérité, mais suffisamment pour les changemens de quart et les repas. Cette horloge est, au surplus, réglée trois fois par jour, au lever du soleil, à son passage au méridien et à son coucher, ou par les montres à longitude, quand le soleil ne se montre pas : on dit que l'horloge dort, quand on a négligé de la tourner, lorsque le sable d'une demi-heure est passé d'une ampoulette dans l'autre. On dit qu'on a mangé du sable quand l'horloge a été tournée avant que le sable fût totalement passé. L'horloge dort lorsque le sable s'arrête et ne passe pas : il faut la changer ou la nettoyer et la garantir de l'humidité afin qu'elle ne dorme pas. *Voy.* Piquer l'horloge. Veiller l'horloge, c'est être chargé de la tourner au moment où le sable finit de passer. L'horloge de quatre heures ne sert que rarement, pendant les combats et les gros tems : celle d'une demi-heure est constamment surveillée; on la tient dans l'habitacle : les horloges de demi-minute et de quart de minute (ou mieux, sans ajouter le mot horloge, seulement la demi-minute, le quart de minute) servent à mesurer le sillage, pendant qu'on file la ligne du loch. Horloge marine, *Voy.* Garde-tems.

HOUACHE, s. m. (Anciennement lague.) Trace de l'eau agitée par le passage d'un bâtiment qui indique sa longueur dans la route qu'il a parcourue, en refoulant le fluide. C'est cette espèce de remous d'eau qu'on voit marqué derrière lui. *Voy.* Remous. — C'est aussi le nom qu'on donne à un petit morceau d'étamine passé dans les torons de la ligne de loch, à une distance du bateau égale à la longueur du bâtiment. Cette quantité de ligne est filée de l'arrière, en dehors de la poupe, pour avoir le bateau de loch hors de la houache ou sillage tracé, avant de tourner la demi-minute qui doit s'écouler pendant la durée de l'expérience de la mesure du chemin que fait le bâtiment. *Voy.* Loch.

HOUARI, s. m. Bâtiment à deux mâts, gréant deux voiles auriques, qui se hissent le long des mâts; une partie du grand côté est enverguée sur des bagues qui enveloppent le mât; l'autre partie, ou le reste de cette ralingue de chute, sur une vergue légère qui, en s'élevant au-dessus du mât, semble en

faire la continuation. Il porte un foc à chaque mât, et grée souvent un tape-cu : c'est un bâtiment cabotier. On dit des voiles en houari, gréées en houari, lorsque c'est une voile triangulaire dont la ralingue de chute (sur l'arrière d'un mât) est élevée par sa vergue au dessus du mât. *Voy. pl.* B, *fig.* 11.

**HOUCRE.** *Voy.* Hourque.

**HOULE**, s. f. C'est à la suite d'un grand vent, l'état de la mer qui, après avoir formé des lames, s'ondule en élévations dont les bases sont larges et la pente douce d'une forme alongée, la surface unie, sans qu'elle déferle. On dit : la houle marque, il y une petite houle, une grosse houle, venant de tel air de vent.

**HOULEUSE**, adj. En parlant de la mer, quand elle forme des houles sans bruit, des ondes élevées, qui par un petit frais succèdent à un coup de vent : les eaux sont sans écume pendant le calme ; circonstance qui agite et fatigue le plus un bâtiment. On dit : la mer est houleuse, très houleuse.

**HOUPÉE**, s. f. Effet que produisent les lames qui se choquent et montent réciproquement l'une contre l'autre, ce qui a lieu après une variété dans les vents qui ont soufflé avec force. Dans cette collision, elles s'élèvent plus ou moins ; c'est cette agitation verticale du sommet des lames qui bouillonne et asperge, qu'on nomme houpée. Un vent frais contraire à la lame, à la marée ou à un courant, occasione de la houpée.

**HOURA**, interj. Mot que les matelots répètent quelquefois à haute voix, en halant ensemble par saccade, sur un cordage quelconque.

**HOURDI**, s. f. Nom de la lisse ou barre de l'arcasse d'un grand bâtiment, qui se trouve placée à l'endroit où la poupe a le plus de largeur : c'est la lisse d'hourdi : elle forme un bau, dont le milieu est entaillé sur le haut de l'étambot, et les extrémités aboutissent aux estains. *Voy.* ce mot. Elle fixe la hauteur des seuillets des sabords de l'arcasse d'un bâtiment de guerre, et porte une râblure à sa partie inférieure, où aboutit, pour être cloué, le bout des bordages de l'arrière ; elle est généralement courbée sur deux sens. Cette lisse d'hourdi est une pièce de charpente qu'on supprime, lorsqu'on borde l'arrière des bâtimens comme l'avant.

**HOURI**, s. m. Nom qu'on donne, à Dieppe et hâvres environnans, à une espèce de chasse-marée qui fait la pêche dans la Manche ; il pousse un petit bout dehors en avant, sur lequel il amure sa misaine. Les plus grands gréent un hunier volant au dessus de la grande voile. Ils sont tous pontés.

**HOURQUE**, s. f. (Anciennement houcre.) Grand bâtiment de transport en usage dans le nord : la hourque a deux mâts à pible, l'un au centre, l'autre de l'arrière ; le grand mât grée une grande voile et un hunier ; celui de l'arrière a une voile carrée au dessus d'une petite brigantine : elle porte trois focs très grands et une civadière. *Voy. pl.* A, *fig.* 13, une hourque à la cape, sous la trinquette et l'artimon. Ces bâtimens sont si mauvais, que ce mot de hourque désigne un navire manqué ; aussi l'on donne par mépris le nom de

hourque à tout grand bâtiment reconnu pour avoir de mauvaises qualités : on dit d'un mauvais marcheur, c'est une hourque.

HOURVARI, s. m. On donne ce nom, aux Antilles, à un vent d'orage qui d'abord vient de terre, et s'en écarte peu : il est accompagné d'une pluie abondante, d'éclairs et de tonnerre, souffle avec violence, à peu près une heure, de différens points de l'horizon. C'est une sorte de bourrasque orageuse.

HOYÉ, ÉE, adj. Poisson hoyé, c'est celui qui est meurtri, fatigué dans le filet; c'est le premier que les pêcheurs font cuire pour eux.

HUBLOT, s. m. Petit sabord; ouverture à peu près carrée, qu'on perce dans la muraille des grands bâtimens, pour donner du jour et de l'air dans l'entre-pont; on leur donne aussi le nom de ventouse : les vaisseaux de ligne en ont tous, un peu au dessus du milieu de chaque mantelet de sabord de la batterie basse : en les ouvrant, d'une grosse mer, et mettant la volée du canon en face, on peut y passer le refouloir, et le charger sans ouvrir le sabord. Ce qui vaut mieux que le refouloir en gros cordage. Les hubelots ont leurs mantelets placés sur des gonds, en forme de fer à cheval, sur le côté de l'avant de l'ouverture. D'autres hubelots fermés hermétiquement par de fortes glaces, ou des verres lenticulaires, donnent du jour dans les entre-ponts des grands bâtimens et dans les faux-ponts des vaisseaux.

HUILE DE BOIS, s. f. Elle est extraite d'arbres qu'on trouve aux Indes orientales, particulièrement aux îles du Roi et à Mergui, côté de l'est. Cette huile a le grand avantage, employée en peinture, de donner un beau vernis aux bois des navires qui en font usage, et de sécher promptement.

HUILE DE TERRE, s. f. Sorte de bitume qui, aux Indes orientales, à l'île de Java, etc., sort de terre, surnage sur l'eau d'une espèce de fontaine. On s'en sert pour les grosses peintures : son odeur, qui est très forte, se perd en séchant; elle est précieuse pour faire la bonne galgale.

HUILIÈRE, s. f. Petit vase, ordinairement en fer-blanc, ayant une anse et un gros ou long bec, servant à verser l'huile dans les verrines et autres lampes dont on se sert dans les bâtimens.

HULOT, s. m. Ouverture circulaire, pratiquée tribord et bâbord dans les panaux d'écoutilles, mordant un peu sur le surbeau de l'avant près de l'angle formé à la jonction des surbeaux de l'écoutille. Ces hulots servent au passage des câbles dans la cale. (Si le panneau ferme l'écoutille.)— C'est aussi le nom du trou fait horizontalement dans la muraille de l'arrière d'un grand bâtiment, immédiatement au-dessus du bout de l'étambot et de la barre d'arcasse, pour passer celle du gouvernail, en direction de sa mortaise inférieure; ce trou est à distinguer de celui fait dans le pont, pour le passage de la tête du gouvernail. *Voy.* Jaumière.

HUNE, s. f. Espèce de plate-forme, anciennement en planches jointes, fortifiées par des taquets assez longs pour les croiser du bord de la hune au

entre, elles sont chevillées, établies sur les élongis et traversins des bas mâts es grands bâtimens, et de tous ceux à trait carré. *Voy. pl.* F, *fig.* 36, *a* et *a*, ne grande hune et une hune d'artimon. Les traversins servent de points 'appui aux haubans de hune, ils tombent à leurs extrémités. La grande hune st celle du grand mât; elle a en largeur la moitié du bau du bâtiment. elle de misaine et celle d'artimon sont sur de moindres dimensions. *Voy. pl.* , *fig.* 1, *c*, *c*, *c*, et celle que je propose, *pl.* D, *fig.* 6. — Pendant la durée un combat, les hunes des grands bâtimens de guerre sont armées de petites ronades, pierriers ou tromblons, et de fusils servis par des gabiers, canoniers ou soldats.

**HUNIER**, s. m. Voile qui, portée par une vergue de hune dans un bâtiment à trait carré, est gréée sur un mât de hune, au dessus des basses-voiles : a la borde sur les basses vergues. (Aux capelages.) Les huniers sont envergués ur les vergues de hunes mêmes, au moyen de rabans d'envergures ou de ix; autrement à une filière qui prolonge la vergue sur sa face avant. Ils ont ur les grands bâtimens jusqu'à quatre bandes de ris. *Voy.* les huniers orienés, à deux quarts largue, *pl.* D, *fig.* 1, *a*, *a*, *a*. — On dit : hunier à mi-mât, rsque la vergue est amenée à peu près à la moitié de la longueur du guinant du mât de hune; hunier au bas ris, c'est lorsque tous les ris sont pris, ne peut, dans ce cas, être élevé sur son mât, à plus de 10 à 12 pieds au essus du choquet dans les plus grands bâtimens; hunier sur le ton, il est mené aussi bas qu'il peut l'être, sans porter sur le chouquet; les balancines e sa vergue sont amarrées en conséquence; elles travaillent avec la drisse u'on a soin de raidir, pour supporter la vergue et sa voile carguée, serrée u seulement pendant qu'on prend le dernier ris. Les huniers sont les voiles rincipales d'un bâtiment, c'est-à-dire les mieux placées pour obtenir le plus e sillage et d'effet dans les évolutions.

**HUTTER**, v. a. Mot qui se trouve dans tous les anciens dictionnaires de marine; on lui fait signifier, amener les basses vergues à mi-mât et les brasser n pointe en les appiquant autant que possible : et cela avait lieu, le bâtiment l'ancre, éprouvant un vent violent, une tempête.

**HYDROGRAPHIE**, s. f. Science indispensable aux marins, pour connaître es mers, côtes, ports, baies, etc., répandus sur le globe et désignés sur les cartes hydrographiques. Elle enseigne à lever des plans, etc., à pointer les cartes, à diriger leur route, à faire des observations astronomiques; en un mot tout ce qui concerne la science de bien conduire son bâtiment dans tous les parages navigables.

**HYDRODYNAMIQUE**, s. f. Science qui considère la loi du mouvement et de la résistance des fluides, relativement aux corps qui y sont plongés.

**HYPOTHALASTIQUE**, s. f. C'est l'art de naviguer sous les eaux. *Voy.* Torpédo. Depuis Fuston, Montgery, capitaine de vaisseau, a publié un mémoire fort étendu, qui a pour titre : *Navigation et guerre sous-marines*; ou-

vrage qui a donné lieu à un mémoire publié en 1825, ayant pour titre : *Nouveau système de guerre et de construction maritime*, *et sur un moyen nouveau de navigation sans voiles*. Par E. M. D. E. F.

# I

**ILE**, s. f. Terre entourée par la mer; les îles des Antilles se distinguent par grandes et petites : les dernières se nomment aussi îles du vent, les autres, îles sous le vent; ces noms sont justifiés par leur position respective, par rapport au vent régnant. Les petites Antilles se terminent, en venant de l'est, à Saint-Thomas; les grandes commencent à l'est de Porto-Rico jusqu'à l'extrémité de la Floride. D'autres îles isolées se trouvent très multipliées sur diverses parties du globe, ayant des étendues différentes. — Iles flottantes, appelées ch[illegible]i-non par les Mexicains; il y en a un grand nombre dans le lac Chalco, près de la ville de Mexico; les plus grandes ont de 60 à 80 pieds carrés : elles sont habitées et cultivées par les Indiens qui les changent quelquefois de place.

**ILET**, s. m. C'est un diminutif d'île, que je ne voudrais pas voir confondre avec îlot : l'îlet est, selon moi, une terre généralement peu élevée, d'une très petite étendue, *mais qui peut être cultivée*, rendue productive. On voit des îlets le long des côtes, dans les golfes, baies, rades, même dans des ports et autour des îles.

**ILOT**, s. m. Sorte de gros rocher au dessus de l'eau ou formé quelquefois par une masse de roches, ou de madrépores, coquillages, gravier et sable qu'on trouve près des côtes et des îles; il est toujours élevé au dessus du niveau de la mer; on doit le distinguer de l'îlet, attendu qu'on n'y rencontre *pas de terre végétale* : l'îlot diffère de la vigie en ce qu'il est plus grand. Il tient assez souvent à peu près le milieu, pour l'étendue, entre l'îlet et les plus grandes vigies. — Saint-Pierre, Miquelon et le petit archipel qui les environne, offrent des îlets et des îlots faciles à distinguer, d'après ce que nous disons aux deux articles Ilet et Ilot.

**INCLINAISON**, s. f. Bande, plus ou moins forte, que donne un bâtiment sous voile, lorsqu'il reçoit le vent par tribord ou bâbord; elle se mesure par l'angle que fait sa mâture, avec la verticale de cette même mâture lorsqu'il est droit : il incline facilement s'il a le côté faible, il plie sous l'effort du vent; s'il a le côté fort, il n'incline pas beaucoup, il porte bien la voile. On incline les mâts de certains bâtimens sur l'arrière, d'autres sur l'avant. Le beaupré a une inclinaison qui varie depuis 30° jusqu'à 5°. *La différence du tirant d'eau fait que les mâts se trouvent inclinés sur l'avant de la quille; sans différence ils lui seraient perpendiculaires.* — L'inclinaison de l'aiguille aimantée se corrige, à l'atelier où elle a été terminée, avec un peu de cire à

acheter dont on charge un bord, en dessous de la rose, jusqu'à ce qu'elle oit en équilibre parfait sur son pivot, dans une position bien horizontale. On sait que cette inclinaison n'est pas constante sous toutes les latitudes, mais ela est peu sensible sur la rose d'un compas de route toujours agitée par les iouvemens du bâtiment.

**INCOMMODÉ, ÉE**, part. Bâtiment à qui il est arrivé quelque accident, omme perte de voiles, de mâts, etc. par une cause quelconque.

**INCOMMODITÉ**, s. f. État momentané de detresse, où peut se trouver n bâtiment en mer; il la fait connaître à ceux qu'il rencontre, en mettant on pavillon en berne, et en tirant des coups de canon par intervalles. Les ncommodités majeures sont une voie d'eau qui gagne malgré le jeu des pompes, le manque de vivres, ou des avaries très considérables.

**INDICE**, s. m. L'attention et les observations d'une longue expérience à a mer donnent moyen de juger les approches d'une terre; les indices sont ès variables, tels que le changement de couleur de la mer, les oiseaux, les oissons, les grains, les orages, l'état du ciel, de l'horizon et autres signes ans le tems.

**INGÉNIEUR**. *Voy.* Construction.

**INSPECTEUR**. *Voy.* Contrôleur.

**INSTALLATION**, s. f. Ce mot ne s'applique point en marine aux individus comme dans la langue commune; il signifie la place des choses. Un bâtiment bien installé, a tout arrangé le mieux possible pour l'avantage du service et qualité du bâtiment. On dit de celui qui est mieux tenu qu'un autre, u'il est bien installé, qu'il a une belle installation, ce qui comprend le gréement, le bon ordre et les dispositions intérieures pour le combat, etc.

**INSTALLER**, v. a. Arranger, mettre toutes choses en place, bien dégagées, libres, lestes et proprement établies avec ordre, dans toutes les parties u bâtiment.

**INSTRUMENT**, s. m. Les marins au long cours ont des cercles de réflexion, des sextans ou des octans, qui leur servent à prendre la hauteur des stres au dessus de l'horizon, et à mesurer des distances de la lune au soleil, etc., etc. Ils disent de ces instrumens à réflexion, indifféremment: mon nstrument, mon instrument est bon, mon instrument est de tel artiste, mon nstrument est bien rectifié.

**INTENDANT**, s. m. C'était autrefois le premier grade parmi les officiers ivils de la marine: on l'avait recréé en 1814, et même plusieurs chefs de division du ministère à Paris avaient pris ce titre, en ajoutant: des armées navales, des ports et arsenaux, afin d'être à la tête, et faire corps avec les fficiers civils employés dans tous les ports du royaume et des colonies. Une rdonnance du 27 décembre 1826 qui rétablit les préfectures maritimes, supprime les intendances rétablies dans les ports depuis 1816.

**INTERLOPE**, s. ou adj. Bâtiment qui fait la fraude sur les côtes et dans

les îles. Commerce défendu; on dit, il fait l'interlope; il a été pris faisant l'interlope. Dans la Manche, aux Antilles et à l'Amérique espagnole, on désigne particulièrement sous cette dénomination les bâtimens et même les hommes qui font le commerce interlope, qui fraudent les droits sur les marchandises d'une autre nation.

INVENTAIRE, s. m. État des agrès, des munitions de guerre et de bouche qu'on délivre à l'armement d'un bâtiment, à celui qui en est chargé pour la mer : au désarmement, on fait l'inventaire de ce qui se trouve à bord après la campagne.

INVERSION, s. f. C'est, en armée navale, le renversement d'un ordre de marche et de bataille. Les chefs de file ou vaisseaux de tête deviennent serre-files ou vaisseaux de queue. Dans cet intervertissement complet des ordres de colonne, de peloton ou de bataille, l'ordre est dit renversé. Pour faire une inversion dans une circonstance pressante, les vaisseaux virent tous à la fois; ces ordres s'effectuent de diverses manières; ce qui est l'objet de la tactique.

IROISE (l'). *Voy.* Yroise.

ISTHME, s. f. C'est une langue de terre qui tient des deux bouts à d'autres terres et qui est baigné des deux côtés par la mer.

ITAGUE, s. f. Cordage attenant à un palan pour en augmenter la force s'il est en double : l'itague simple est frappé d'un bout sur un objet pour servir à l'élever, le hisser à une hauteur déterminée; l'autre bout sert d'estrope à la poulie supérieure d'un palan avec lequel on hisse, moyennant que l'itague soit passée dans une poulie fixée soit à la tête d'un mât de hune, d'un mât de charge, ou tenue à un dormant, tel que hauban, galhauban, etc. pour agir en double. On a des itagues de palanquins pour les ris; elles passent au bout des vergues. Les itagues sur les mantelets de sabord servent à les ouvrir; elles sont à cet effet épissées en pate d'oie sur les deux boucles aux angles extérieurs du bas des mantelets, et elles entrent dans le bâtiment par deux trous percés dans la serre au dessus de chaque sabord où un petit palan, dit à itague, est établi sur le milieu du double de chacune, dans toute la première batterie d'un vaisseau.

## J

JALOUX, adj. Les marins de la Méditerranée seulement se servent de ce mot pour indiquer qu'un petit bâtiment incline facilement et roule extraordinairement, qu'il se tourmente trop. Ailleurs on se sert du mot volage en parlant des embarcations.

JAMBE DE CHIEN, s. f. On nommait jambe de chien, des montans placés verticalement sous la poulaine, sur les lisses; leurs faces extérieures étaient ornées de sculpture, ainsi que les lisses ou herpes qu'elles croisaient. On donne le même nom à la charpente de la voûte d'un grand bâtiment, sur laquelle

les alonges de tableau. — Le tors d'un câble ou gros grelin fait faire fois un petit pli sur lui-même; on le nomme jambe de chien. — Un lisse, ayant une certaine courbure, qui termine le garde-corps des 'ans(au dogue de la grande amure) et qui s'appuie sur l'avant du plat- certains bâtimens, est appelé jambe de chien. — C'est aussi le nom rte de nœud qu'on fait sur un cordage pour le raccourcir.

IETTE, s. f. On donne ce nom à tous les montans, les bouts d'alonge dent en hauteur les bords d'un bâtiment, et qui sont dégagés des bas- : on tourne des manœuvres, on prend à retour sur une jambette. elquefois le nom qu'on donne aux montans de la poulaine qui lient les l'éperon tribord et bâbord en les croisant verticalement. Les montans reçoivent aussi ce nom, dans différens ports.

IN, s. m. Partie supérieure des bouteilles d'un grand bâtiment : le la sole des jardins, est garni d'une plaque de plomb qui couvre le l des bouteilles; et les contours, à peu près demi-circulaires, sont balustres sculptés qui couronnent le haut de ces bouteilles.

OT (Vieux). Synonyme de rablure.

ET, s. m. Dans une pièce de bois, c'est le défaut opposé à la flache. mot; espèce de saillie, de bosse qui dérange l'uniformité de sa cour- son contour. Sorte d'angle saillant. — Une pièce de bois courbe est lorsqu'elle est sans jarret ni flache, autrement sans bosse ni enfon-

. m. (Les Levantins nomment le jas, cape de l'ancre.) Traverse en sée de deux pièces cerclées ensemble sur l'extrémité de la verge d'une e ancre, en dedans de la cigale, servant, étant tombée à plat sur le nir les becs dans une position verticale au fond de la mer. Chaque jas d'une grosse ancre peut servir à remplacer un traversin de hune généralement les dimensions de ceux du grand mât. Les marins disent ent jouail que jas; le jouail de l'ancre. *Voy. pl.* D, *fig.* 7 et 8. Depuis *je l'ai rendu tournant, pour avoir les ancres moins gênantes, étant long du bord, le bâtiment sous voiles. Voy. pl.* D, *fig.* 1, *l'ancre à l'arrière des porte-haubans de misaine.* — Les ancres au dessous du six cents livres ont les jas en fer d'une seule pièce : on les élonge sur volonté.

*La longueur du jas en bois est égale à celle de la vergue de l'ancre ; ur au milieu est quadruple de celle de la verge.*

E, s. f. Petite bande de parchemin, divisée en pouces et en lignes, e sert dans les ateliers de garniture et de corderie, pour mesurer la ence des cordages au dessus de neuf lignes.

EAGE, s. m. Action de jauger combien un bâtiment peut loger ale, de solides qui auraient un volume de quarante-deux pieds cubes. jaugeage, le bâtiment est dit être du nombre de tonneaux dont il a

été jaugé. Il est de tant de tonneaux; il porte tant de tonneaux. Les marins expérimentés, à la vue d'un bâtiment à flot, estiment à fort peu près son port en tonneaux.

JAUGER, v. a. Mesurer la capacité, c'est faire la cubature intérieure de la cale d'un navire, pour connaître combien elle peut contenir de tonneaux en marchandises, effets, etc., d'arrimage, à raison de quarante deux pieds cubes le volume; les tonneaux, du poids de deux mille chacun, indiquent son port. L'irrégularité de l'intérieur d'un navire empêche de le jauger, d'en déterminer le port par le jaugeage, avec une grande précision; plus il est partagé en tranches verticales, et mieux on estime les parties qu'on ne peut mesurer, plus on approche d'un bon jaugeage.

JAUGEUR, s. m. C'est un homme commissionné, dans les ports du commerce, pour jauger (souvent approximativement) tous les navires.

JAUMIÈRE, s. f. C'est le nom le plus reçu avec celui de gousset, pour désigner l'ouverture, à peu près circulaire, qu'on pratique sous la voûte de tous les grands bâtimens qui ont un peu de quête, et au dessus de l'étambot, pour le passage de la tête du gouvernail, lorsqu'il est en place. Quelques marins lui donnent le nom d'étambrai ou d'encornat. C'est autour de cette ouverture qu'est clouée la braie. *Il conviendrait d'avoir ce trou parfaitement rond, ainsi que la tête du gouvernail bien arrondi pour tourner dedans.*

JET, s. m. Action de jeter, dans quelques circonstances, hors d'un bâtiment, des objets trop lourds; soit pour fuir un ennemi ou augmenter sa stabilité en se débarrassant de fardeaux gênans et pesans, sur les hauts; soit aussi dans un échouage ou un ouragan. Un procès-verbal constate la nature des effets ou ustensiles jetés à la mer. — Jet est aussi le nom que des pêcheurs donnent aux funes d'une seine.

JETÉE, s. f. Sorte de chaussée (*Voy.* Digue) faite en pierres ou en bois, qui s'avance plus ou moins dans la mer, à l'entrée d'un port, hâvre ou rivière; elle forme quai du côté que rangent les bâtimens. Les jetées servent de chemin de halage pour entrer ou sortir un navire à la cordelle, et d'abri à ceux qui viennent de la mer. On jette de grosses pierres du côté du large d'une jetée, pour la garantir du choc des lames, et en amortir la force.

JETER, v. a. On jette le loch de l'arrière d'un bâtiment, pour mesurer son sillage; on jette le plomb, étalingué sur une ligne de sonde, pour avoir le fond. — Jeter l'ancre, c'est larguer la bosse debout qui la tient suspendue au bossoir d'un bâtiment pour la mouiller, la laisser tomber sur le fond. Jeter (c'est aussi lancer) les grapins d'abordage; c'est, lorsqu'un bâtiment est parvenu assez près d'un autre bâtiment qu'il veut enlever à l'abordage, et que les grapins peuvent crocher dans les haubans ou autre partie du gréement de l'ennemi. — Par un mauvais tems, une mauvaise manœuvre, ou suite d'avaries majeures, un bâtiment est jeté sur un écueil, il est jeté au plain, il jette sa batterie à la mer. — On prend quelquefois le parti de jeter

bâtiment à la côte, quand il ne peut plus tenir la mer. On jette l'eau d'un
t dehors; on jette le salvanos, ou bouée de sauvetage, à la mer. — Lors-
les hunes avaient plus de saillie sur l'avant, les ralingues du fond des
ers échancrés, prenaient quelquefois dessus et pour les border on com-
dait : jette les huniers sur l'avant de la hune! jette la ralingue dehors!

:U, s. m. Collection complète de toutes les voiles d'un bâtiment : un jeu
avillons et de même l'assemblage de tous ceux qui forment une série.
eu d'avirons est formé du nombre nécessaire à l'armement d'un canot.
eu de la barre est la liberté de mouvoir le gouvernail sans obstacle.
bâtiment pour être bien solide ne doit pas avoir de jeu dans la char-
e ni dans les liaisons.

)INT, s. m. (*Voy.* Couture.) Intervalle plus ou moins ouvert entre deux
lages, soit des ponts, soit du franc-bord; on dit : les joints sont serrés,
oints sont grands. Un bâtiment est bordé à joints carrés, lorsque ses
ages sont sans se croiser, sans entailles ni feuillures, qu'ils se touchent
à can.

)NCTION, s. f. Point de réunion d'un ou de plusieurs bâtimens à une es-
:, un convoi, etc., qui ont un rendez-vous à la mer. On dit : la jonction
faite à la vue et dans l'ouest de l'île de Palme, ou par tant de latitude et
le longitude, ou sous tel cap, etc.

)NQUE, s. f. Bâtiment chinois du port de deux à trois cents tonneaux,
: construction grossière, ayant trois mâts, presque de bois brut, et des
s et nattes cousues ensemble, ou en grosses toile de coton; le grécment
l et compliqué. Il y en a pour la guerre et pour le commerce. On dis-
e quelquefois ces dernières par le surnom de somme. Les jonques vont
e dans les Moluques, les Philippines et environs. Elles sont très en-
ées de l'arrière, et montent deux gouvernails. *Voy. pl.* C, *fig.* 4.

TTEREAUX, s. m. plur. Ce sont des pièces de bois qui devraient avoir
ongueur le quart de celle de leur mât. On les applique solidement de
ne côté de la tête des bas mâts d'un bâtiment dont la partie la plus élevée,
uit le ton du mât, reçoit les élongis; c'est où le ton commence. Les jot-
ux, faits en bois de choix, sont un peu entaillés sur les côtés du mât, et
ndent en rétrécissant, plusieurs pieds au dessous de la tête ou du ton.
nt sur l'avant une saillie qui sert à mieux appuyer les élongis à l'endroit
asse la caisse du mât de hune qui correspond dessous la clef. *Voy. pl.* D,
8, *a.* *Voy.* aussi Dauphin. *J'ajoute sous les élongis des barres de perro-
des espèces de jottereaux qui suppléent au défaut de bois au collet d'un
le hune, pour mieux consolider les barres sous le poids du mât de perro-
etc.* Voy. *pl.* D', *fig.* 11, les barres, et 12, les nouveaux jottereaux qui
ent aux deux élongis.

UE, s. f. Partie du bordé de l'avant d'un bâtiment qu'on voit tribord et
rd, depuis l'étrave jusqu'aux épaules, en descendant à la ligne d'eau. Le

premier sabord de l'avant, *fig.* 1, *pl.* D, est percé dans la joue de la frégate. On nomme joue de poulie, les côtés de sa caisse, et joue de vache, une demi-joue (la moitié du corps et tout le clan) avec un réa, appliquée sur le côté d'un mât, vergue ou muraille.

JOUER, v. n. Faire jouer le gouvernail au moyen de sa barre. Le gouvernail joue librement, c'est-à-dire que ses mouvemens de rotation sur ses gonds sont libres et faciles : il ne peut plus jouer, lorsque le bâtiment touche en plein ou seulement de l'arrière. Un mât joue, une pièce de charpente joue, quand ils ont du mouvement à leur place. — Le vent joue lorsqu'il est faible, qu'il varie beaucoup. On dit aussi : les vents jouent.

JOUET, s. m. On donne ce nom, dans plusieurs ports, à une espèce de large virole triangulaire ou petite plaque de fer percée qu'on cloue de chaque côté sur les bringuebales des pompes, pour y passer l'essieu ou pour garantir tout autre trou fait dans une pièce de bois qui reçoit une cheville ouvrière ou essieu de fonte ou de fer.

JOUG, s. m. Bâton de cinq à six pieds de long sur deux ou trois pouces de diamètre, dont on se sert, dans une corderie, pour diriger et soutenir le cochoir, lorsqu'on commet des manœuvres courantes en moyen et petit cordage. — Le joug dont on fait usage pour rapprocher les pièces qui composent un bas mât est en bois de chêne, long de trois à quatre pieds, sur une grosseur de sept pouces environ. Il est souqué avec le corps du mât dans une erse de fil de caret, et sert de point d'appui aux coins qu'on force pour unir étroitement toutes les parties qui doivent former le mât.

JOUR, s. m. On indique, par mois ou nombre de jours, la quantité de vivres embarqués sur un bâtiment. On dit : il a de l'eau pour tant de jours ; il est réduit à tant de jours de vivres ; il n'a plus que pour tant de jours de vin, etc. Les jours de planches sont ceux accordés pour le déchargement d'un bâtiment du commerce : s'il emploie plus de jours que ceux fixés, le propriétaire de la cargaison paie une somme déterminée pour chaque jour qui a excédé les jours de planches convenus dans le connaissement. — En marine comme en astronomie, le jour est de 24 heures, et commence 12 heures plus tard que le jour civil ; c'est-à-dire qu'on le compte (sans le partager en 12 heures) d'un midi au midi suivant. Il n'y a pas de nuit pour les navigateurs, comme dans l'acception commune. — On dit le jour du franc-bord pour désigner la couture avant le calfatage, jour, séparation, vide, entre les bordages qui n'ont pas encore reçu d'étoupe.

JOURNAL, s. m. Registre, cahier que le capitaine, les officiers, les élèves, etc., d'un bâtiment, sont tenus de suivre chaque jour d'un midi à l'autre, en écrivant chacun sur le sien, la direction du vent, ses variétés et sa force ; l'état de la mer, du ciel, la voilure, la route, le chemin, la dérive, la variation, les manœuvres faites dans les vingt-quatre heures, les observations astronomiques, les remarques sur les rencontres, les événemens, la vue de bâ-

s, de terres ou autres objets quelconques, qu'ils doivent circonstancier.

URNALIER, s. m. Se dit des vivres qu'on distribue journellement à un ent de l'état en armement dans un port, avant que l'équipage soit comque le rôle de plat soit fait. On dit qu'on est au journalier, qu'on vit du alier. Il n'y a pas encore de provisions dans le bâtiment; les vivres sont ans les magasins de l'arsenal: on vit aussi du journalier en rade; c'est-, qu'on ne prend sur les vivres de campagne embarqués, qu'après le déour la mer. Les vivres de journalier sont fournis tous les sept ou huit par les magasins aux vivres du port, où chaque bâtiment envoie sa ipe les prendre.

MELER, v. a. Renforcer un mât ou une vergue qui a éclaté ou con-c'est lui appliquer une jumelle pour fortifier la partie affaiblie, au n d'un petit filin qu'on emploie à faire des roustures, de distance en ce, pour tenir bien unie, bien serrée, la jumelle avec l'objet avarié.

MELLE, s. f. Pièce de bois plus ou moins longue, un peu creusée sur ace, et arrondie de l'autre, qu'on applique sur l'avant d'un bas mât renfort ou garniture, ou sur une vergue pour la fortifier, et aussi aider ter certaines vergues des haubans; elles sont, dans ce dernier cas, iées jumelles de brasseyage. On embarque des jumelles de campagne, place ordinairement dans la drome, en recouvrement des mâts de hune change; elles sont dites jumelles de rechange, et sont ordinairement ène. Il y a des jumelles d'assemblage dans la composition des mâts de urs pièces, qui terminent les contours: celles-ci sont en sapin; d'au-ourtes, et en bois dur, servent dans les ports, sous des mâts qu'on d'un lieu dans un autre. *Voy. pl.* E, *fig.* 60 la première. Les jumelles vant des bas mâts dans les grands bâtimens servent à garantir les caisses âts de hune, pendant qu'on les guinde ou qu'on les cale, de se déchiir les forts cercles qui enveloppent les mâts d'assemblage.

SANT, s. m. (Mer descendante.) C'est le même que le reflux et l'èbe, tems que la mer descend dans les lieux de marée. Le jusant est l'opposé t.

STICE, s. f. Les marins entendent, par ce mot, la punition exemplaire condamné à une peine afflictive: un pavillon rouge est hissé à la tête mât pour tout le tems que dure le châtiment du coupable. On dit faire e, on a fait justice. Les matelots, à bord des bâtimens de l'état, appellent villon rouge le pavillon de justice. Lorsqu'il s'arbore, on tire un coup non pour appeler l'attention des autres bâtimens.

# K

IRE ou QUER, s. f. C'est le filament du cocotier. *Voy.* Quer.

VA, s. m. Boisson des îles des Amis et autres des mers du sud, extraite

d'une racine, avec laquelle les chefs (éguis) s'enivrent; elle est d'un goût poivré. La manière de faire cette boisson échauffante, dégoûte d'en boire. La racine qui la produit est mâchée par des naturels qui ont la permission de la préparer, et ils la rendent à pleine bouche dans une sorte de sébile, placée au centre d'un grand cercle formé sur une pelouse, par les personnages mâles du lieu, assis sur le derrière comme nos tailleurs. Celui qui veut du kava se frappe dans les mains, et on lui apporte l'épaisse liqueur dans une grande feuille d'arbre ployée en forme de tasse. Cet usage est fréquent à Tongatabo, capitale de l'archipel des Amis. On ne conseille pas aux marins d'y prendre goût.

KALENDA, s. f. C'est à la côte d'Afrique, le nom de la danse lassive favorite des nègres, que les matelots essaient aussi par amusement lorsqu'ils sont aux côtes de Guinée et autres lieux de la zone torride. On dit quelquefois à bord : dansons la kalenda.

KELLECK, s. m. Espèce d'embarcation extraordinaire, qui n'est guère connue que sur le Tigre et l'Euphrate : elle est formée de plusieurs outres réunies, fixées sur une espèce de radeau construit en grosses branches de saule.

KETCH, s. m. Nom anglais d'un bâtiment que nous écrivons *quaiche*. *Voy.* cet article.

KIOSQUE, s. m. Sorte de bateau de plaisance particulier aux Turcs.

KIRLANG-HISCH, s. m. Nom que les Turcs donnent, dans une escadre et armée navale, à la corvette ou l'aviso qui est attaché à l'amiral.

KOFF, s. m. Nom hollandais d'un bâtiment cabotier à deux mâts (et quelquefois un tapecu) portant des voiles à livardes, huniers et focs. *Voy. pl.* C, *fig.* 23. Il navigue plus particulièrement dans les mers du nord.

KOL, s. m. Les Hollandais donnent ce nom à un grand et fort filet qui sert à prendre des morues, en le traînant derrière un navire pêcheur sous voile.

KOT, s. m. Sorte de rouf (nom hollandais) bâti sur l'avant de certains petits bâtimens, portant sur le premier pont, et s'élevant d'environ le tiers de sa hauteur (arrondie), au dessus du second pont.

KRAKE, s. f. Nom que les Norwégiens donnent à la câblière (*Voy.* ce mot) qui tient leur filet au fond.

# L

LAB, s. m. Nom que l'on donne à certains oiseaux de mer qu'on voit sur la Baltique.

LABOURER, v. a. Lorsqu'une ancre rague le fond, qu'elle est traînée par le bâtiment, on dit qu'elle laboure, elle chasse; son bec n'a pas mordu sur le fond : on est souvent, dans ce cas, obligé de mouiller une seconde ancre pour arrêter le bâtiment. — Un bâtiment laboure avec sa quille, lorsqu'il touche

èrement le fond, en passant sur un platin comme banc de sable, de vase de corail sans y être retenu. — On dit par extension d'un bâtiment qui, is voile avec un grand frais du travers, éprouve une inclinaison au point voir l'eau jusqu'à sa batterie, que les canons labourent la mer. Une em-rcation dans ce cas a son plat-bord dans l'eau, il laboure l'eau.

**LACER**, v. a. C'est, à bord, réunir deux voiles ensemble, au moyen d'un ir[illegible]lin ou raban qui est passé dans des œils de pies, pratiqués le long des ingues qui doivent se joindre. *Voy.* Lèchefrite. Les petites voiles qui s'a-tent ainsi aux principales sont des espèces de bonnettes placées dessous ou ôté, dont on réunit les ralingues, en les laçant ensemble.

**LACET**, s. m. Bout de ligne ou de tresse qu'on emploie à lacer, à unir une te de bonnette à la ralingue du fond de certain foc, deux tentes bout à bout, :. — Les marins donnent aussi le nom de lacet aux petits goëmons enlacés, mant une ou plusieurs nappes flottantes à la surface de la mer, après avoir détachés des rochers. — On donne le nom de lacet à une ferrure à deux anches flexibles, qui, repliée sur elle-même, embrasse un anneau de fer, sert à le fixer dans le point d'un bâtiment où il est destiné; à cet effet les ux bouts des branches se chassent dans des trous, et on les rive des deux tés, de manière que l'anneau reste solidement arrêté au point où il peut être ile; on nomme cet anneau, anneau à lacet.

**LACHE**, adj. Un bâtiment est lâche lorsque, orienté au plus près du vent, a des dispositions à arriver bien que sa voilure de l'arrière soit plus con-dérable que celle de l'avant; ce mot est l'opposé d'ardent. C'est un grand éfaut à un bâtiment que d'être lâche; il marche alors moins bien, dérive avantage, et ne vire de bord vent devant que difficilement, et moins un âtiment de cette espèce a de vitesse, plus il est lâche, c'est-à-dire qu'il ne ent pas bien le vent, le plus près du vent.

**LACHER**, v. a., sa bordée, tirer ensemble tous les canons d'un bord. Un âtiment en guerre qui lâche sa bordée sur l'ennemi ne le fait avec succès qu'étant à portée de fusil ou à portée de pistolet.

**LAGON**, s. m. Sorte de petit lac ou d'étang salé, formé sur un terrain bas, au delà du haut d'une plage, soit près des côtes, soit au fond d'une baie: la mer y entre dans les syzygies, et lorsqu'elle est poussée par de grands vents du large; elle amène des sables ou graviers qui en bouchent l'entrée, de basse-mer, aux plus petites embarcations.

**LAGUE**, s. f. Anciennement on désignait par ce mot, la houache ou le sillage d'un bâtiment, sa trace. *Voy.* Eaux.

**LAGUIS**, s. m. Cordage rond ou sangle, dont on fait à un des bouts un nœud particulier, dans lequel l'autre bout coule lorsqu'il souque un objet quelconque. L'usage du laguis est de serrer de plus en plus le corps qui en est enveloppé par le seul effet de sa pesanteur. Ceci est le laguis simple; on en fait de double pour serrer le fardeau sur deux points. *Voy. pl.* E, *fig.* 50, e nœud d'agui et le laguis simple.

**LAGUNES**, s. f. pl. Lieux resserrés entre des îlets, des bancs et des hauts-fonds : espace de mer trop borné pour recevoir de grands bâtimens ; passages étroits, de peu de profondeur, garnis d'écueils.

**LAISSE**, s. f. Se dit du sol que la marée avait couvert en montant, c'est-à-dire pendant le flot, et que le jusant ou la marée descendante laisse à découvert. Sur les cartes plates et plans maritimes, la laisse de basse-mer est marquée par un trait.—On donne aussi le nom de laisse à tout ce que la mer amoncèle au haut du rivage, jusqu'où elle monte dans les grandes marées. C'est l'agan en langue commune.

**LAISSER**, v. a. Abandonner. Un bâtiment laisse ses ancres ou une ancre, lorsqu'il les abandonne au fond en partant du mouillage. — On laisse tomber une ancre lorsqu'on mouille.—On laisse arriver, on laisse porter, on laisse tomber les basses voiles, d'un vent plus ou moins largue étant sous voiles. — On laisse aller les avirons (gréés avec estropes sur tolets) lorsqu'on veut que les canotiers cessent de nager; ils les lâchent, les abandonnent sur leurs tolletières; ils s'élongent le long du bord de l'embarcation, les pales dans l'eau tournées vers l'arrière. Le patron commande aux canotiers : laisse aller! Laisse aller tribord! Laisse aller bâbord! Laisse aller partout! L'embarcation d'après ce dernier ordre cesse bientôt d'avoir de l'erre, ce qui a lieu à l'approche d'un bâtiment, d'un quai, etc., qu'on veut élonger.

**LAISSES**, s. m. pl. On donne ce nom aux terres mêlées de vase et de sable, que la mer arrange en forme de sillon et relais, au haut de certains rivages, où elles s'affermissent peu à peu.

**LAIZE** ou **LÉ**, s. f. La laize des grosses toiles à voile, celles de 6 et 4 fils, est de vingt et un pouces. Les laizes de toiles à voile au dessous de 4 fils ont jusqu'à 24 pouces de largeur. Les marins désignent aussi par le nom de cueille chaque laize dont une voile est formée.

**LAMANAGE**, s. m. Direction que donne un pilote lamaneur à un bâtiment pour le sortir ou l'entrer dans une rade, port, rivière et hâvre dont il est bon pratique. Les salaires de ce pilote sont désignés frais de lamanage.

**LAMANEUR**, s. m. Nom des pilotes reçus et commissionnés d'après les connaissances locales, pour entrer et sortir toute espèce de bâtimens des rades, baies, rivières, etc. Ils connaissent les marques ou amers, les dangers et les marées des côtes environnantes : leur garantie prévient tous les reproches que pourraient faire, au capitaine, les assureurs dans le cas où un bâtiment toucherait. Ils sont quelquefois nommés locmans par les nations du nord. *Voy.* Pilote côtier.

**LAMBIS**, s. m. Nom que des marins donnent à un coquillage univalve du genre des strombes; espèce de gros cornet très sinueux, dans lequel on corne lorsqu'il est vidé de son poisson, pour juger, d'un tems de brume très épaisse, sa distance avec d'autres bâtimens, et éviter par là de s'aborder; comme, par exemple, les pêcheurs entre eux rassemblés sur le banc de Terre-Neuve. Le

bâtiment de guerre, qui s'y trouve pour la police, exige qu'on corne souvent dans ces lambis.

**LAMBOURDES**, s. f. Fond des fosses aux mâts, fait avec des croûtes, *Voy.* ce mot, au niveau du sol, pour recevoir les mât bruts, les empêcher, en les tenant sous l'eau, d'être envasés dans les ports où le fond est trop mou. *Voy.* Travée.

**LAME**, s. f. Vague plus ou moins agitée élevée au-dessus de la superficie, selon que la force du vent agite la mer à sa surface. On dit : la lame est longue ; elle est courte; une grosse lame, une lame du fond, une lame sourde. Un bâtiment entre deux grosses lames en est souvent abreyé, c'est-à-dire qu'il est un moment entre deux montagnes d'eau si élevées qu'il se trouve, sans recevoir de vent dans les voiles pendant un mauvais tems, ayant un vent impétueux. — Il est bout à la lame, c'est quand la lame vient de l'avant ; il a la lame du travers, de l'arrière, en hanche.

**LAMPE**, s. f. La lampe de l'habitacle qui éclaire le compas de route est suspendue dans deux cercles concentriques, qui la tiennent toujours horizontalement dans les agitations du bâtiment. *Voy.* Vérine.

**LANCER** [illegible]. a. Action de faire descendre un bâtiment du chantier sur lequel il a été construit; le lancer à la mer de dessus, et en suivant la cale de construction, emporté par son ber. On attend une grande marée pour lancer un vaisseau à la mer (l'arrière le premier). Les bâtimens du commerce sont lancés à moins de frais que ceux de l'état; ils sont soutenus de chaque bord, par un bâti en charpente qui s'élève jusqu'à l'extrémité des varangues, la quille glisse sur le chantier, dans une coulisse ou sur des dragues. *Voy.* ce mot C'est aussi le mouvement spontané de rotation d'un bâtiment sous voile; il lance sur tribord, sur bâbord, d'un nombre de quarts déterminé, en faisant agir son gouvernail. Il lance sur ses câbles quand il est mouillé dans un lieu où un fort courant agit sur lui. — On dit lancer les grapins d'abordage; c'est lorsqu'un bâtiment est à portée et en mesure de les accrocher sur son ennemi.

**LANCES DE SONDE**, s. f. Nouvel instrument inventé et employé sur nos côtes, par MM. les ingénieurs hydrographes de la marine sous la direction de M. Beaupré; elles sont de fer, et servent, dans certains cas, à indiquer les différentes natures du fond de la mer, beaucoup mieux que les plombs de sonde ordinaire.—*Voy. pl.* D', *fig.* 22, *a*, la lance simple qui, au bout d'une ligne, sert à distinguer les fonds de roche des fonds pierreux, les roches plates des roches inégales ; les fonds de sable des fonds de coquilles brisées et moulues, des fonds de vases, etc. ; *b*, et la grande lance que l'on garnit d'un plomb, de forme conique, telle que la figure *f*, dont le poids varie de 40 livres à 100, afin que la pointe de la lance pénètre dans le sol autant que peut le faire le bec d'une grosse ancre. La partie basse de cette lance (moitié de sa longueur) est goupillée, barbelée de traits en forme de petite dentelure ; on la voit, fig. *g*, dégarnie du plomb *f*, et de sa boucle *d*. *e*, gros bout de lance b, auquel se visse

la boucle ou anneau *d*, pour recevoir l'étalingure de la ligne de sonde. La moitié supérieure de la lance *b*. est carrée, l'autre bout rond, (représenté par la figure C) ainsi que la lance *a*, qui est ronde du haut en bas. La longueur de ces lances est d'environ 6 pieds. Le diamètre de la plus grosse est d'un pouce; celui de la petite est à peu près moitié moindre.

LANCHE, s. f. Embarcation employée sur les côtes : elle est d'un assez petit tirant d'eau; elle navigue dans les baies, rades et grandes rivières de l'Amérique méridionale. Elle porte deux mâts : celui de misaine est droit, tout-à-fait de l'avant; le grand mât est très couché sur l'arrière; son emplanture très près de celle du mât de misaine; à chaque mât, une voile carrée enverguée. Elle marche très bien. *Voy. pl.* C, *fig.* 14. Il y a aussi des lanches (grands canots) au Brésil, montant seize et dix-huit avirons de chaque bord.

LANGARD, s. m. On donne ce nom aux brigs-senaus qui enverguent une grande voile carrée, indépendamment de leur grande voile naturelle, la brigantine. Ce ne sont que les grands brigs qui garnissent ainsi la vergue inférieure du grand mât; jamais les brigantins n'en portent. Le senau (*Voy.* ce mot) qui a un guy, sur lequel il borde sa voile de senau, ce qui lui fait l'effet d'une petite brigantine, devient langard parce qu'il conserve sa voile carrée et naturelle.

LANGUE, s. f. Coin en bois de trois pieds de longueur, dont le petit bout est fait en forme de langue amincie, large de dix à douze pouces; il sert, dans les ports, sous les coittes, les ventrières, et à garantir le bord des étambrais d'être déchiré par les cercles d'un bas mât, lorsqu'en le mâtant, le pied descend dans la cale d'un bâtiment. — Langue est un autre coin d'environ trois pouces d'épaisseur sur six lignes par le bas; il a en longueur celle à peu près de la caisse d'un mât de hune; on le place entre le traversin de la hune et l'avant de la caisse du mât, lorsqu'elle se trouve trop libre, le mât étant en clef. — On donne aussi le nom de langue à un morceau de toile coupée, pour faire partie d'une voile (comme renfort) près des ralingues de côté, en forme d'un triangle alongé, et à d'autres, pour fourrure ou garniture, approchant d'une espèce de langue.—Une langue de terre est, parmi les marins, une portion de terre basse, étroite, une pointe qui s'alonge plus ou moins, de la côte ou d'une île, dans la mer.

LANGUETTE, s. f. Petit coin de bois que l'on emploie souvent dans les ports et les bâtimens; comme entre les tours de roustures d'une aiguille de carène et un bas mât; entre les mâts de hune, de perroquet, et leur choquet respectif.

LANS, s. m. Écart momentané de la route que suit un bâtiment; mouvement de rotation subit et répété qui a lieu par un grand sillage, ayant le vent de l'arrière : on compense les lans, en les égalisant autant que possible tribord et bâbord de l'air de vent qu'on veut suivre. On estime, à la fin du quart, que les lans ont été plus grands d'un bord que de l'autre, et on porte à la route quelques degrés du côté où les lans ont été plus forts.

**LANTÉAS**, s. f. Grande embarcation dont se servent les commerçans Portugais et Anglais de Canton à Macao et environs.

**LANTERNE**, s. f. On donne ce nom, dans plusieurs ports militaires, à une boîte cylindrique, en fer-blanc, de calibre qui contient des balles à mitraille pour le canon dans lequel elle doit entrer. — D'autres nomment lanterne à gargousse, l'étui de bois ou de cuir dans lequel on porte les gargousses. — C'est aussi le nom donné à la partie creusée sur l'avant de la mèche du gouvernail, sous chaque ferrure, pour laisser le passage libre à celle de l'étambot, quand on le monte ou le démonte.

**LANTIONE** ou **LATIONE**, s. f. Espèce de galère chinoise montant un grand nombre de rames, et ne s'écartant pas des côtes. Elles sont généralement armées en guerre.

**LARDER**, v. a. Passer des bouts de fils de caret (dont on ouvre ensuite les deux bouts en étoupe), un sur chaque face d'une voile, d'un paillet ou d'une sangle, ou seulement sur une seule face, si on n'a besoin que de larder, de garnir un seul côté. On grossit le lardage en le faisant avec du bitord.

**LARGE**, s. m. Le large est l'éloignement de la terre; en parlant d'une mer quelconque hors de vue des côtes : on dit d'un bâtiment qui se montre, qu'il vient du large; en partant du mouillage, il porte au large; il court la bordée du large; s'il passe en dehors d'une île ou d'un bâtiment, on dit qu'il en passe au large. — La lame vient du large; la mer est grosse au large. Une embarcation pousse au large du bord, du quai, de la cale. Lorsqu'on veut qu'elle s'écarte d'un bâtiment, on lui crie, au large! C'est lui donner l'ordre de passer à plus grande distance que celle qu'elle suivait.

**LARGEUR**, s. f. L'ouverture du maître-couple, prise au niveau du premier pont, est la largeur principale d'un bâtiment, autrement son grand bau.

**LARGUE**, adj. C'est désigner l'état d'une manœuvre ou cordage quelconque. Ce mot est synonyme de lâche, dans la langue commune. Tout cordage qui n'est pas raidi, qui n'est pas tourné, est largue : — Le vent est largue, pour un bâtiment qui a ses voiles orientées entre le vent arrière et le plus près du vent, c'est-à-dire que les vergues sont brassées sous un angle, depuis 169° jusqu'à 77°, eu égard à la direction de la quille prise en avant; dans cet intervalle de 92°, on est grand largue, on a tant de quarts largue, depuis quinze quarts jusqu'à sept, le vent soufflant d'un bord ou de l'autre. Le largue est la meilleure allure : toutes les voiles portent sans s'abreyer, sans occasioner de dérive. Lorsque le vent ne forme qu'un angle de 77° avec la direction en avant de la quille, on n'a qu'un bon quart dans les voiles; on dit qu'on a les amures sur le bord, le balan des boulines est embarqué, les bras du vent appuyés; mais le point du vent de la grande voile ne se cargue que quand le vent prend plus de l'arrière; alors on dit avoir quatre quarts cinq quarts largue, et plus. Un bâtiment qui a le vent largue, porte largue ou court largue; il marche bien d'un largue, son avantage est d'un grand largue;

il est orienté pour le largue; c'est-à-dire qu'il suit une route moins oblique que le plus près, et plus ou moins oblique par rapport au vent arrière. *Voy. pl.* D, *fig.* 1 ; ma frégate est orientée à deux quarts largue ; elle a le vent par le travers (de tribord) ou du travers : il est à huit quarts ou 90° de la route.

**LARGUE!** Commandement de larguer, de détourner, de démarrer un cordage quelconque; à l'impératif, largue la grande bouline! largue tel bras sous le vent! etc., largue telle drisse en bande! c'est larguer sans garder un retour; et par extension, largue les huniers! largue les perroquets! etc., pour déferler les voiles, les dérabanter, les mettre au vent.

**LARGUER**, v. a. C'est démarrer ce qui est amarré, ou laisser aller un cordage, l'abandonner; il cesse d'être tendu, lorsqu'il a été largué. On largue un retour, en filant promptement une manœuvre quelconque: on largue en bande, quand on l'abandonne entièrement. Larguer les ris est l'opposé de prendre des ris, c'est donner une augmentation de voile au vent, rendre aux huniers la partie de toile qui était serrée sur la vergue, par la bande de ris. Un bâtiment qui a beaucoup souffert ou qui est vieux, a des parties de sa charpente qui jouent, qui se désunissent; il largue; les écarts larguent. On dit il largue de l'avant, etc.; il largue de partout.

**LAST**, s. m. Dans les ports du Nord, c'est la mesure du poids de deux de nos tonneaux ou environ 4,000 livres. Les Hollandais jaugent leurs bâtimens par last.

**LAST-GELT**, s. m. Mot qui désigne le droit d'ancrage à tant le tonneau ou last que les bâtimens étrangers pai entdans les ports de Hollande.

**LATIN**, s. m. Bâtiment latin. Nom qu'on donne dans le Levant aux bâtimens gréés en voiles triangulaires ou latines ils naviguent rarement sur l'Océan. Ces voiles des bâtimens latins sont envergués sur des vergues appelées antennes, telles qu'on les voit *pl.* C, *fig.* 9 et 21 ou gréées comme des focs.

**LATINE**, s. f. On donne généralement le nom de voiles latines à celles d'une forme triangulaire, aux voiles à tiers-point, c'est-à-dire qui sont montées sur trois ralingues, telles que les focs, les voiles d'étai, et autres enverguées sur des antennes.

**LATITUDE**, s. f. Distance (sur la ligne N et S) à l'équateur, qu'on obtient la mer par la mesure de la hauteur du soleil, d'une planète, ou d'une étoile à son passage au méridien sous lequel est arrivé un bâtiment. En combinant l'élévation de l'astre au dessus de l'horizon avec sa déclinaison, on a en degrés et minutes, la hauteur du pôle de l'hémisphère où l'on se trouve : c'est ce que les marins nomment la latitude observée. Celle estimée, provient de l'estime du chemin et de la route du bâtiment réduite toutes les vingt-quatre heures. On distingue : la latitude du départ; la latitude d'arrivée ; la latitude corrigée ; la latitude estimée. La latitude est N ou S selon que le bâtiment est au nord ou au sud de l'équateur. — On appelle latitude croissante, celle prise sur le méridien d'une carte réduite, qui représente des degrés égaux et cor-

respondans du méridien du globe, allant en augmentant d'étendue depuis o jusqu'à 90°, en raison de ce qu'on a rendu trop grand le degré du parallèle, en le faisant égal à celui de l'équateur.

**LATTE**, s. f. Forte tringle de bois dont on se sert pour faire les caillebotis qui ferment certaines écoutilles dans les bâtimens; les planchers des hunes et des poulaines doivent être faits avec des lattes à peu près semblables. — D'autres lattes d'une plus forte dimension sont placées entre les barrots et les barrotins des gaillards et dunettes, pour aider au clouage des planches de ces ponts. — Des lattes plus longues, minces et pliantes servent à tracer, dans une salle, les contours des couples d'un bâtiment qu'on veut construire, après quoi on dresse les gabaris. — Des lattes en fer servent d'un bout, d'estropes aux caps de moutons de hune; de l'autre, elles sont trouées pour recevoir les crocs des gambes. *Voy. pl.* E, *fig.* 81, 1. *J'ai supprimé ces lattes, caps-de-moutons, gambes et trélingages, en faisant passer les haubans de hune sur des réas en fonte (essieux de fer) au bout de chaque traversin, et les ridans sur les bas mâts, en dessous des jottereaux. Voy. pl.* D, *fig.* 1.

**LATTER**, v. a. Arrimage des planches qu'on empile dans les ports, en laissant un petit intervalle entre chaque rangée, pour le passage de l'air.

**LAVER**, v. a. Jeter de l'eau, puisée le long d'un bâtiment, sur le bord et les ponts pour les nettoyer, et empêcher les grandes chaleurs de causer des g re s. — On lave un câble, en le rentrant à bord, pour le dégager de la vase qu'il aurait prise sur le fond. Laver une pièce de bois, c'est enlever avec la scie les croûtes pour l'équarrir, au lieu de les emporter en copeaux à la hache. — L'équipage a un jour par semaine pour laver ses hamacs et son linge, avec de l'eau douce sur les rades, et à l'eau salée (ou à l'eau provenant des pluies) à la mer : le tout est hissé sur des cartahus pour sécher. *Voy. pl.* B, *fig.* 15.

**LAZARET**, s. m. Établissement isolé dans une rade, appartenant plus généralement à un port de la Méditerranée, fréquenté par les bâtimens de guerre et du commerce, où les hommes et les marchandises sont gardés en quarantaine. *Voy.* ce dernier mot.

**LÉ**, s. f. C'est sur le bord des rivières navigables, un espace que les ordonnances fixent à 24 pieds, chemin qui doit rester libre pour le service des bâtimens qui sont traînés par des chevaux ou à la cordelle en remontant et descendant. — Le lé des toiles à voile est leur largeur qui est de 21 pouces les plus grosses. *Voy.* Laize.

**LÉGE**, adj. Situation d'un bâtiment quelconque qui n'a rien à bord, qui est déchargé : s'il n'a que son lest et son gréement, il est désarmé, hors d'état de naviguer; il est tout lége, lorsque sa cale est entièrement vide. — C'est par extension qu'on dit qu'un bâtiment est lége, lorsqu'il n'est pas assez chargé ni calé. C'est le cas d'un bâtiment marchand qu'il revient à lége, quand, n'ayant pu trouver de chargement, il fait son retour sur son lest.

**LÉGER**, adj. On se sert de ce mot, en parlant de toute espèce de bâtiment qui navigue bien à la voile comme à l'aviron. Les bâtimens légers sont généralement les brigs, les brigantins, les felouques, les côtes, les goëlettes, les lougres, et autres petits bâtimens fins. — On disait anciennement d'un bâtiment qui marchait bien, qu'il était léger de voile; de même, une embarcation allant bien à l'aviron, était légère de rames.

**LENT**, adj. On dit qu'un bâtiment est lent à venir au vent comme à arriver, lorsqu'il n'obéit pas assez vivement à son gouvernail.

**LEST**, s. m. (Le t se prononce.) On entend par ce mot les matières pesantes, destinées à donner de la stabilité aux bâtimens : le lest s'arrime dans la partie la plus basse de la cale. Les bâtimens de l'état l'ont généralement en fer. *Voy.* Gueuse. Ceux du commerce se servent de pierres, de petits cailloux ou de balaste. Pour maintenir son bâtiment à la meilleure différence du tirant d'eau, on conserve, à bord de ceux de guerre, une quantité de tonneaux de lest disponible, qui sert à faire varier les lignes d'eau, en les transportant ou seulement une partie, à une des extrémités du bâtiment; on nomme celui destiné à cet usage, lest volant. Lorsqu'un navire est sans chargement, on dit qu'il est sur son lest : il revient sur son lest. Il fait son lest, pendant le tems qu'il l'embarque, et qu'il fait du lest, lorsqu'il prend dans ses embarcations des cailloux ou gros sable au bord de la mer; ce qui, pour les marins, se distingue du lest tout préparé qu'il reçoit sur un quai, en le payant au propriétaire.

**LESTAGE**, s. m. Action de lester, de mettre du lest dans la cale d'un bâtiment; on dit un lestage de fer, de galets, de sable, etc., un bon lestage, un mauvais lestage; c'est la différence de charge des diverses matières pesantes.

**LESTE**, adj. Dégagé, se dit d'un bâtiment bien tenu, de son gréement lorsqu'il est fait avec soin et propreté, de ses batteries bien dégagées; tout est libre, facile; on a porté une grande attention à rendre le gréement leste, et le bâtiment est, dans toutes ses parties, disposé dans le meilleur ordre.

**LESTER**, v. a. Charger le fond d'un bâtiment de son lest, avec ordre et connaissance du lestage, c'est-à-dire de l'arrimage le plus convenable à la forme de sa carène, en l'étendant bien à propos sur les ailes de la cale, et le moins possible à ses extrémités. Ainsi un bâtiment est trop lesté; il n'est pas assez lesté; il est bien lesté; il est mal lesté; le lest est bien réparti.

**LESTEUR**, s. m. C'est celui qui arrime le lest dans la cale d'un bâtiment. Il y avait autrefois, dans les ports, des hommes désignés pour ce travail. Le meilleur lesteur aujourd'hui est le capitaine ou son second, dirigeant un homme intelligent, pris parmi les officiers mariniers de l'équipage. — On appelle quelquefois bateaux lesteurs, ceux d'un port qu'on charge habituellement de lest pour le transporter à bord d'un bâtiment.

**LETH**, s. m. Des pêcheurs du nord comptent le hareng par leth, c'est un nombre de dix mille; d'autres par caque ou baril, en contenant neuf cents, à mille.

**LETTRE**, s. f. (On ajoutait autrefois *de mer*, lettre de mer), passeport, patente que le gouvernement délivre aux capitaines des bâtimens du commerce, pour aller à la mer. Ces lettres portent le nom du capitaine, du bâtiment, de l'armateur; le port en tonneaux, la nature de la cargaison, et le lieu de la destination. Les lettres de marque sont celles qui sont données aux bâtimens armés qui font la course en tems de guerre. Une lettre de santé est un certificat ou patente, *Voy.* ce mot. — Les maîtres et patrons au petit cabotage reçoivent des lettres de voiture qui leur servent de connaissement ou de charte-partie.

**LEURRE**, s. m. Plusieurs pêcheurs donnent ce nom à l'appât factice qu'ils mettent aux hains pour attirer les poissons : sur nos côtes, c'est un morceau d'écarlate coupé en langue de chat, pour les maquereaux; en pleine mer, un poisson volant, fait avec de la toile et deux petites plumes, pour les thons, etc.

**LEVANT**, s. m. Le levant, par rapport à l'Océan, s'entend de l'étendue de la mer Méditerranée, d'où on appelle Levantins, matelots levantins, ceux qui sont levés dans les quartiers de ses côtés. *Voy.* Ponantais.

**LEVÉE**, s. f. C'est faire un rassemblement des hommes classés pour la marine; les faire partir de leurs quartiers respectifs, pour se rendre dans un des ports où ils doivent (avec les conscrits) former les équipages des bâtimens de guerre en armement. Faire une levée d'un nombre d'officiers mariniers, matelots et novices, voulu par un ordre de service du ministère, qui circule dans les quartiers et arrondissemens des départemens maritimes. On dit de ces marins classés, homme de levée, matelot de levée, ouvrier de levée. La levée des couples d'un grand bâtiment en construction, c'est le travail d'élever des membres, pour les mettre en position sur la quille, c'est-à-dire les couples de levée, les principaux. La désignation de couple de levée vient d'un certain nombre de ses membres, qui sont construits par couples séparés, assemblés sur le chantier, avant d'être montés sur la quille; ils sont tous disposés pour servir à régler la forme des couples intermédiaires, d'après le plan vertical. *Voy. pl.* F, *fig.* 9. — On dit, en parlant des lames qui s'élèvent, il y a de la levée, c'est-à-dire que la mer n'est pas unie, qu'elle est agitée par le vent, de telle ou telle direction, et le plus souvent quand le bâtiment la prend debout, ce qui lui occasione de forts tangages. Cette levée de la mer s'applique mieux sur les rades qu'en pleine mer, à la proximité du fond qui rend les lames courtes, avec une agitation qui fatigue les bâtimens au mouillage, et fait aussi déraper les ancres.

**LÈVE-NEZ**, s m. Petit cordage qui sert à élever les cargues de la brigantine ou artimon, au point supérieur de la corne, en suivant la ralingue de

l'arrière : il est, à cet effet, frappé sur le double de toutes les cargues. La draille de la contre-voile d'étai, aux bâtimens qui n'envergnent pas cette voile sur une corne, a son lève-nez qui sert à monter le long du mât de hune, le rocambeau sur lequel elle est frappée. Ce lève-nez appelle de dessous les barres de perroquet, où il passe dans une poulie, et descend sur l'arrière du chouquet de misaine. Le lève-nez de la bonnette basse est une sorte de cargue pour élever le bas de la bonnette, la ployer en deux sur son bout de dehors, en dehors du bout de la vergue de misaine. *Voy. pl.* D, *fig.* 1. c.

LEVENTI, s. m. Nom qu'on donne, à bord des bâtimens de la Méditerranée, à un jeune matelot d'espérance, dispos et hardi.

LEVER, v. a. On arrache, on lève l'ancre du fond, en virant sur la tournevire garnie au cabestan, souquée ou serrée, de distance en distance, au câble par des garcettes ; c'est travailler à la lever : on lève aussi l'ancre par son orin avec la chaloupe. — Lever les lofs, dans un bâtiment, c'est carguer en partie les points des basses voiles, pour les dégager, en les élevant au dessus des bastingages, lorsqu'on vire de bord. — Lever la chasse, c'est cesser de poursuivre un bâtiment. — Lever les rames ; dans les chaloupes et canots le patron commande, lève rames ! et toutes ensemble sortent de l'eau, restent sur une ligne horizontale, tournées à plat, à la hauteur du bord de l'embarcation, jusqu'à ce qu'on les remette en action, ou qu'on les rentre. Lever les bosses, c'est les démarrer de dessus un câble ou autre gros cordage qu'elles retenaient. — On lève la fourrure de dessus un câble ou autre cordage qui était entouré d'une toile de fourrure ou d'un paillet. — Lorsqu'on veut virer à un cabestan placé dans les ponts d'un grand bâtiment, on commence par lever les épontilles qui se trouvent dans le cercle que décrivent les barres. — Au moment de lancer un bâtiment à l'eau, on lève les accores qui lui servaient d'appui. — Lever des matelots, c'est les expédier de leurs quartiers pour les ports militaires. — Lever un plan hydrographique, c'est travailler sur la côte, en représenter les contours, les dangers, les sondes, avec une scrupuleuse exactitude pour la sûreté de la navigation et des mouillages.

LÈVE-RAMES ! Commandement impératif aux rameurs ou nageurs d'une embarcation, de cesser d'agir ; alors ils tiennent les avirons hors de l'eau, à la hauteur du bord de l'embarcation, les pales tournées à plat et uniformément, des deux bords.

LIAISONS, s. f. pl. Assemblage de toutes les parties de charpente qui forment la construction d'un bâtiment ; elles s'entretiennent, et travaillent ensemble. Ces pièces principales sont les gouttières, les courbes, les hiloires, les préceintes, le vaigrage (*posé diagonalement*), etc. Il a de bonnes liaisons, ou ses liaisons sont faibles.

LIBAN, s. m. Nom que les pêcheurs, sur la Méditerranée, donnent au cordage qui sert de ralingue supérieure et inférieure d'un grand filet.

LIBOURET, s. m. Ligne qui contient plusieurs hains, sur des petits bouts

ɒu des avançons au bout de petites brochettes, qui sont espacés sur ils sont arrêtés par leur milieu; un petit plomb aide à maintenir surface de l'eau les brochettes en croix, avec leur petit avançon chaque bout, pour pêcher des maquereaux.

NE, s. f. Nom que les Liburniens donnaient à des bâtimens légers aient à la voile et à l'aviron, sur la mer Ionienne, aujourd'hui les des sept îles, Corfou, etc.

R, s. m. Petit navire de transport employé dans les ports et rades nde.

t, v. a. Une seine, un filet; c'est en garnir de liége le liban ou périeure, pour le tenir à fleur d'eau, lorsque le filet est pen- la mer par le poids du lest (en plomb ou en pierres) sur le liban

m. Cercle de fer. On en emploie plusieurs, dont on ceint les pièces qui les mâts, les cabestans, les vergues, etc. C'est aussi le nom que beau- arins donnent aux cercles ou blins des bouts-dehors de bonnettes.

s. m. Poisson de mer qu'on prend à la ligne, non loin des côtes, cabillaud dont il diffère peu, si ce n'est qu'il est moins gros.

s. f. Dans la marine, c'est une mesure itinéraire de la longueur de s. On la divise en tiers de lieue, ou milles, et nœuds sur la ligne – Les lieues majeures, ou de grand cercle de la sphère, sont de gré: les lieues mineures sont celles courues sur un plus petit cercle. n parallèle.

E, s. f. Mot de plusieurs dictionnaires de marine qui s'écrit *liûre* s les marins actuels. *Voy.* Liûre.

ENANT (de vaisseau), s. m. Dans la marine militaire, c'est le titre r qui marche aujourd'hui après le capitaine de corvette et avant nt de frégate. Sous Louis XVI, les lieutenans de vaisseau rang de major d'infanterie; le plus ancien embarqué sur un étail le second; on le désignait sous le nom de lieutenant en it l'officier chargé de tout le détail du vaisseau. Ce sont les qui commandent les quarts à bord des vaisseaux. Un grade de le corvette intermédiaire entre le lieutenant de vaisseau et le ca- frégate a été créé, et de cette même date les enseignes ont le titre nt de frégate. *Voy.* l'ordonnance du 1er mars 1831. Anciennement, -général des armées navales était un grade entre le vice-amiral et le dre. — Le lieutenant-général de l'amirauté était un juge qui pré- tribunaux. — Les lieutenans, sur les bâtimens de commerce, mar- s le second.

URE, s. f. Nom qu'on donne, dans des ateliers de mâture, à un t cordon de fil de caret qui sert à souquer, à réunir étroitement les n mât et d'une vergue d'assemblage.

LIGNE, s. f. Petit cordage; celle qui sert de ligne de sonde est en fils blanc (quelquefois il est noir) de cent vingt brasses de longueur, commis avec neuf, douze, quinze ou dix-huit fils de caret. — Les lignes de loch, de pêche et d'amarrage ont depuis six jusqu'à douze fils sur des longueurs de soixante brasses, que l'on nomme manoques : les deux premières sont toujours faites en fil blanc; celles d'amarrage avec des fils goudronnés : pour ces trois dernières lignes, on n'emploie dans les corderies que des fils au dessous de trois lignes de circonférence, travaillés à l'aide de la roue de commettage. En construction, on nomme généralement ligne d'eau, celle que l'eau trace sur la carène d'un bâtiment : la ligne de fort est celle de sa plus grande largeur étant en charge. Cette ligne varie selon la quantité et la distribution des poids qu'on place dans le bâtiment; elle est tracée sur la carène par le niveau de l'eau, tandis que la ligne de charge exprime la limite au-delà de laquelle on ne doit pas faire enfoncer le bâtiment; elle se confond ici avec la ligne du fort. — Dans la navigation, la ligne du plus près est celle que suit un bâtiment orienté au plus près du vent, tribord ou bâbord. L'angle qu'il fait avec le vent est de 63 à 66 degrés, c'est-à-dire que le vent est à 63, 64, 65 ou 66 degrés de la direction de la proue du bâtiment. Les vergues font un angle un peu plus petit avec la quille (45 à 46°), pour recevoir le vent de quelques degrés (18 à 20), de l'arrière des voiles : on a alors de la dérive. On forme en escadre des lignes de bataille, de convoi, de front. Si elle forme deux ou trois lignes, on distingue : la ligne du vent, la ligne du centre, la ligne sous le vent. On dit aussi la ligne du plus près, couper la ligne, serrer la ligne, former la ligne, marcher en ligne, etc. — La ligne de foi est celle tracée sur l'alidade d'un instrument à réflexion, ainsi que celles dans l'intérieur des boîtes de compas, pour indiquer le cap du bâtiment, ligne où présente la pointe de l'air de vent, sur lequel le timonier a l'ordre de gouverner. — En construction, la ligne courbe qui indique le contour réel de chaque pont d'un bâtiment s'appelle la ligne du pont. — La ligne équinoxiale est le grand cercle de la sphère qui sépare la partie du N de celle du S, autrement l'équateur : les marins disent seulement la ligne. — On dit un vaisseau de ligne, d'un vaisseau qui est de force à se mettre en ligne dans une armée navale, tel que celui *pl.* A, *fig.* 1.

LIGNE de bataille, s. f. Ordre d'une armée navale, lorsqu'elle est rangée sur une des lignes du plus près, qu'elle porte les amures du nom de cette ligne, et que les vaisseaux gouvernent dans les eaux les uns des autres, à distance égale et prescrite. Les circonstances qui accompagnent la rencontre de l'ennemi déterminent la formation d'une ligne de bataille, soit que l'armée déjà marchant en ligne, soit vent arrière ou largue, elle conserve la faculté de refuser ou d'engager le combat. La ligne de bataille par rang de vitesse est celle formée le plus promptement possible, sans égard au poste assigné primitivement. Les lignes qui servent aux formations, au maintien, à la régula-

dres, sont tous les airs de vent, par les relèvemens, dans le lit du
elles de sa direction, la perpendiculaire du vent, la route à laquelle
ie, la perpendiculaire à cette route, les deux lignes du plus près,
acune avec celle de la direction du vent un angle de 65 à 66° (mais
vent les armées en ligne de bataille suivent la perpendiculaire du
rses lignes diagonales, et celle des eaux parcourues et à parcourir.
mer la ligne, serrer la ligne, étendre la ligne, couper la ligne
a doubler, la traverser, etc. — Ligne de mire, c'est le rayon visuel
ong de la surface supérieure du canon, vers l'objet qu'on veut
— Ligne de l'axe, c'est la ligne droite que l'on suppose passer
eu de l'ame d'un canon dans toute sa longueur; prolongée indéfi-

t, v. a. Dans les chantiers, c'est tracer, à l'aide d'un cordeau blan-
e, une ligne sur une pièce de bois, pour marquer ce qu'il faut en-
rêtes. Cette ligne droite ou courbe passe par des points donnés;
orte des brochettes, en se développant sur la surface d'un bordage,
ne la longueur; les brochettes règlent la largeur par le point de
mités.

iOLLE, s. f. Petite ficelle, ordinairement de la grosseur du plus
ile, qu'on fait à bord des bâtimens, avec de vieux cordages mis en
ue l'on tourne entre la main et le genou. Lorsque les matelots sont
n faire plusieurs pelotes, comme quand on veut en faire une senne,
it sur le genou un morceau de vieille toile à voile, sur lequel le tors
la lignerolle. On se sert aussi de lignerolle pour surliûre.

DE, s. f. Longue bande de toile goudronnée, plus ou moins large,
osseur du cordage qu'elle doit entourer sous une garniture ou four-
tord ou de ligne, servant à garantir le cordage (qui ne peut être
nant) des ragures qu'occasionent des frottemens. — Dans quel-
les charpentiers donnent le nom de limande à des bouts de bois
ine longueur, sans grande épaisseur, qu'on place soit au défourni
éfaut qui se trouve dans une pièce de charpente.

)ER, v. a. C'est envelopper une portion de cordage d'une limande,
it tourner autour de lui en forme de spirale alongée, prête à re-
ordage, dit la fourrure, qui doit la couvrir. *Voy.* Fourrer.

e la mer, s. f. Trace que la mer laisse sur le rivage; la limite où
té. — C'est aussi le nom d'une coquille bivalve qu'on trouve aux
nde.

, s. m. On donne ce nom aux bouts des cordages bien ridés qui
bras d'échelle pour monter des gaillards dans les haubans, sans
r les bastingages : il y en a aussi pour monter aux tons des mâts,
e hune des plus grands bâtimens. Les échelons, en gros bâtons
it de seize à dix-huit pouces en longueur, une engoujure et un

trou de vrille à chaque bout pour les arrêter à des distances égales au dessus des pommes, garnies sur chaque limon. Ces petites échelles fixes, ont sept à huit de ces bâtons.

LINGUET, s. m. Bout de bois de chêne cerclé à une de ses extrémités, et l'autre bout chevillé sur le pont, près d'un cabestan (il y en a un pour chaque tour à droite ou à gauche que prend le cabestan), pour servir, en forme d'arc-boutant, à l'empêcher de détourner : le linguet est mis et retiré à volonté de dessous et d'entre les dents qui entourent le bas du cabestan; il tourne pour cela horizontalement et librement sur sa cheville : un fort taquet, en forme de traversin, chevillé aussi sur le pont, sert d'appui au linguet, contre l'effort que fait le cabestan pour dévirer, et à soulager la cheville qui sert d'essieu au linguet. Les deux morceaux de bois qui forment le linguet s'ouvrent entre eux d'un angle depuis 30 jusqu'à 50°. On dit de mettre le linguet; c'est engager le bout dans les dents du cabestan, et d'ôter le linguet lorsqu'il n'est plus utile à cette place. On a adapté un autre linguet au cabestan même. Il y a aussi des linguets en fer. *Voy. pl.* E, *fig.* 51. Le linguet est nommé *ginguet* par beaucoup de marins.

LION, s. m. Pièce de bois servant de liaison, et faisant le même office que les courbes, pour maintenir la tête des épontilles de la eale avec le pont. Beaucoup de grands bâtimens avaient un lion pour figure d'ornement sous le beaupré. On en voit moins aujourd'hui à cette terminaison de l'éperon.

LIOUBE, s. f. On désigne par ce mot, l'entaille angulaire qu'on fait dans toute l'épaisseur d'une pièce de bois pour recevoir l'extrémité d'une seconde pièce qui doit lui être liée, comme si on voulait entrer un mât rompu. On la nomme aussi *gueule de loup*.

LISSAGE, s. m. Travail d'établir les lisses sur la membrure d'un bâtiment en construction. Sorte de ceinture qui maintient à leur place les couples qui forment sa carcasse. Lissage se dit aussi de la collection de toutes les lisses.

LISSE, s. f. Terme générique qui désigne les sections qu'on imagine être faites dans le corps d'un bâtiment, suivant des plans diversement inclinés à l'horizon, soit vers l'avant, soit vers l'arrière, et qui d'ailleurs sont perpendiculaires au plan du maître-couple. Telles sont ces grosses et longues tringles de bois pliantes, ces ceintures qui servent momentanément sur la carcasse d'un bâtiment en construction, à maintenir les couples à leur place, d'après le plan donné, et à diriger les charpentiers pour les équerrages de toute la membrure. Les lisses d'exécution sont des ceintures solides qui maintiennent les branches des couples de levée, et indiquent la forme des pièces qui doivent remplir les intervalles entre ses couples; à mesure qu'elles gênent pour appliquer les bordages, on les enlève. Elles portent des noms différens, tels que lisses des façons, celles qui sont placées sur le bout des varangues tribord et bâbord; la lisse du fond, ou la fausse lisse, est entre la quille et celle des façons. La lisse du fort est la ceinture à la plus grande ouverture des couples.

nédiaires sont désignées par première, deuxième, etc., depuis la
açons. Les lisses d'accastillage, sont celles du haut au dessus de la
Lisse de plat-bord, de vibord, de rabattue, de couronnement.
e lisse doit être aussi placée sur la membrure d'un bâtiment de
la hauteur où les sabords doivent être percés. — Les principales
es que celles du fond et du fort, sont accorées dans toute leur lon-
La lisse d'hourdi est une barre dans l'arcasse, dont la longueur fixe
ınde largeur du bâtiment à son arrière. Elle a les deux tiers du bau
des estains. Sa face supérieure forme le seuillet des sabords de re-
contient une râblure en dessous, pour recevoir les bouts des bor-
ette partie; c'est sur cette principale lisse que portent les montans
:. — On a des lisses d'appui, qui servent de garde-fous sur les côtés
bâtimens; de batayolles, de bastingage, de porte-haubans, des lisses
n, des lisses de poulaine ou de l'éperon. — On nomme aussi lisse,
qui est tenue sur tous les piquets d'une travée de mât, par des
, et sur laquelle portent les lambourdes d'un bout à l'autre de
vée. — On donnait anciennement, à bord des grands bâtimens, le
se d'appui, à celle qui servait de garde-fou tribord et bâbord de la
des passe-avans. Elles n'existent plus depuis long-tems: des bas-
mplissent ces places.

, v. n. C'est placer les lisses, en ceindre extérieurement l'assem-
premiers couples élevés sur la quille d'un bâtiment pour les main-
leurs positions, et en fixer les intermédiaires.

ıU, s. m. Petite lisse ou bout de lisse. C'est aussi le nom d'un mor-
ois plus ou moins long, qu'on met en forme de remplissage, en
k de légers défauts, dans un mât ou vergue de plusieurs pièces.
listeau se donne à une file de tringles de deux à trois pouces d'é-
qu'on pose sur les côtés intérieurs d'un bâtiment en construction,
ır où doivent être fixés les baux dont les bouts arrivent à toucher
rieur du listeau.

n. C'est le canal où coule une rivière, et la direction d'un courant,
se. Étant en pleine mer, on dit, lit de marée d'un petit courant
r un clapotage qui fait un certain bruit, mais appelé plus souvent
ée. *Voy.* ce mot. — Le lit du vent est la ligne suivant laquelle il
le point de l'horizon d'où il vous arrive en direction.

LAL, s m. Le littoral de la mer, c'est le bord des côtes baigné par
*Le littoral des départemens maritimes*, est la partie de ces départe-
nt bornée par des mers, baies, rades, ports, havres, criques, etc.,
par des habitans professant pour le plus grand nombre l'état de
que les pêcheurs, caboteurs et autres individus classés pour la

s. f. Nom que les marins donnent à plusieurs tours de gros cor-

dages qui, réunis, souquent deux objets ensemble, comme le beaupré avec la guibre d'un bâtiment. Le mât de beaupré est tenu sur l'éperon, par deux liûres faites avec des guinderesses qui ont servi, et qui, étant au huitième ou au quart usées, n'alongent plus. On dit la liûre du beaupré, en désignant la première, ou la plus basse, la fausse liûre, parlant de l'autre, et les liûres prises ensemble. Les petits bâtimens n'en font qu'une. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *d.* On cloue des grains d'orge sur le beaupré pour retenir les tours des liûres; *mieux vaudrait laisser des renforts à arrête, lorsqu'on travaille ce mât.*

LIVARDE, s. f. On donne ce nom, sur l'Océan, au baleston de la Méditerranée. Perche longue et légère servant à élever le point d'une voile quadrangulaire, enverguée sur le mât; elle fait la diagonale sur la voile, et sert à la tendre en l'écartant par le haut; aujourd'hui peu en usage, même dans les canots. *Voy. pl.* C, *fig.* 15, *a.* — Dans les corderies, on nomme livarde un bout de cordage mou avec lequel on frotte un fil ou un autre cordage qui vient d'être commis, pour en rendre la surface plus unie. Souvent les fils goudronnés passent dans une autre sorte de livarde qui les entoure plus ou moins serrés, selon que l'on veut en enlever plus ou moins de goudron.

LIVRE DES SIGNAUX, s. m. Volume assez généralement sous la forme d'un in-8°, broché en veau ou relié, dont chaque bâtiment de l'état est obligé d'être pourvu dès l'armement. Ce livre contient les signaux généraux et particuliers, à l'ancre et à la voile, ceux de nuit et de brume, et la tactique navale, avec nombre de figures indiquant les différentes positions, ordres et évolutions entre tous les bâtimens de guerre réunis en armée, escadre ou division, etc.

LIVRET, s. m. Très petit livre que devrait avoir encore chaque homme classé dans la marine, sur lequel est inscrit son nom, son âge, son signalement, son grade et ses services. On y porte les sommes qu'on lui paie pour solde et conduite. Depuis plusieurs années on avait négligé les livrets. Un réglement les exigent dans les équipages de ligne.

LOCH, s. m. La ligne, le bateau et la petite manivelle qui en dépendent, forment le loch. On dit la ligne de loch, le bateau de loch; c'est un instrument construit pour connaître la vitesse progressive d'un bâtiment. La ligne est ordinairement longue d'une manoque et demie: elle est marquée depuis la houache, *Voy.* ce mot, par des nœuds (jusqu'à neuf) et demi-nœuds entre deux: les premiers à quarante-sept pieds et demi, les seconds sont à vingt-trois pieds neuf pouces de distance: le nœud est la cent-vingtième partie du tiers d'une lieue marine, la durée de l'expérience, lorsqu'on mesure le chemin que fait le bâtiment, est de la cent-vingtième partie d'une heure. *Voy.* demi-minute.—Le bateau de loch forme un triangle isoscèle de sept pouces de hauteur, sur six de base; cette base est plombée, pour qu'il reste placé perpendiculairement les trois quarts dans l'eau, pendant qu'on mesure le sillage: il est percé de trois trous à ses trois angles, pour recevoir trois bouts de ligne qui se réunissent à trois

ou quatre pieds du bateau, par la petite cheville arrêtée par sa tête sur le double des deux bouts qui viennent de la base. On l'enfonce dans le morceau de bois percé en forme d'étui, et qui est rousté en long avec du fil à voile, sur la ligne (dont le bout est passé et retenu à la tête du bateau). Lorsqu'on cesse de filer la ligne de dessus le touret ou tour de loch (sur lequel elle est toujours roulée), en la halant à bord, la cheville sort de son trou et le bateau se démonte; il revient à plat à la surface de l'eau. Chaque nœud de la ligne filé en dehors, en arrière du bâtiment, donne un tiers de lieue à l'heure. On dit jeter le loch, lorsqu'on le met en action pour mesurer le chemin. On diminue les imperfections de cet instrument, en vérifiant souvent la longueur de la ligne, de même que la demi-minute, et par l'expérience qui apprend à mieux mesurer le chemin du bâtiment, ce qui se dit savoir bien jeter le loch. — On convertit le loch ordinaire en loch de fond, en remplaçant le bateau par un petit plomb de sonde et en donnant à la partie de la ligne qui se trouve entre le plomb et la houache, une longueur égale au brassiage : on fait usage de ce loch dans les rivières très larges et peu profondes et sujettes à de forts courans irréguliers, et dont les rives basses et embrumées empêchent de connaître la position des bâtimens. C'est surtout dans la navigation dangereuse de la rivière de la Plata que cette manière de mesurer le chemin est en usage.

**LOCMAN**, s. m. *Syn.* de lamaneur. Nous employons préférablement ce dernier mot, et les marins du Nord, celui de locman ou lokman.

**LOF**, s. m. C'est le bord du vent d'un bâtiment orienté au plus près : on dit : le lof de grande voile, ou le grand lof; le lof de misaine, en parlant du point d'amure, qui est à tribord et à bâbord selon la bordée qu'on court : virer lof pour lof, ou vent arrière en changeant d'amures, c'est, étant au plus près d'un bord, larguer les boulines des deux phares de l'arrière, tenir ces voiles en ralingues en mettant la barre au vent; puis lever le lof de misaine et brasser les vergues de devant, avant d'être vent arrière, et faire ainsi tourner le bâtiment en le manœuvrant, changer les lofs, prendre le vent à l'autre bord. Lorsqu'un bâtiment en route a quatre ou cinq quarts largue, il cargue le point du vent de la grande voile; on dit souvent le grand lof. — On commande au timonier, lof, pour faire venir le bâtiment au vent lorsqu'on gouverne au plus près, et si la mer est belle, sous le vent d'une terre, lof à la risée; lof, dans ce cas, est opposé à *laisse arriver :* on dit venir au lof, lof tout! commandement qui a plus souvent lieu lorsqu'on arrive au mouillage et qu'on veut laisser tomber l'ancre, le bâtiment venant bout au vent sur son erre, la cassant, en masquant les voiles qu'on a conservées dehors. — Le mot orse est employé pour lof par les marins de la Méditerranée.

**LOFFER**, v. n. Venir au vent, faire approcher la proue d'un bâtiment du lit du vent; c'est l'opposé d'arriver. Lorsque le bâtiment vient au vent avec vivacité, on commande au timonier de rencontrer l'auloffée, de défier l'auloffée; défie l'auloffée!

**LOGE**, s. m. Lieu, établissement de commerce de diverses compagnies de négocians, dans des places, aux Indes, en Afrique, etc.

**LOGEMENT**, s. m. Désignation d'une chambre à bord d'un bâtiment. Le logement du capitaine est le plus grand; logement est synonyme de chambre; il y a des réglemens sur la disposition des logemens, dans les bâtimens de l'état et tous autres.

**LONGER**, v. a., un ennemi qu'on veut aborder, c'est le prendre de long en long en le serrant d'aussi près que possible. On dit aussi longer une côte. *Voy.* Élonger et Prolonger.

**LONGIS**, s. m. On dit plus souvent élongis. *Voy.* ce mot. Cependant longis pourrait mieux désigner les pièces de bois qui s'étendent d'un gaillard à l'autre, servant d'appui au plancher des passe-avans, une à tribord et l'autre à bâbord. Ces sortes de longues iloires seraient ainsi distinguées des élongis qui sont toujours des pièces différentes en forme et en longueur.—Dans quelques corderies on donne le nom de longis à un faisceau de fils de caret qui, étant élongés et tortillés ensemble, forment le toron d'un cordage.

**LONGITUDE**, s. f. C'est l'arc de l'équateur compris entre le premier méridien et celui du bâtiment, ou la distance où se trouve un bâtiment à la mer, à l'est ou à l'ouest, du premier méridien que nous faisons passer par l'observatoire à Paris : les Anglais comptent leur longitude de Greenwich ; les Espagnols de l'île de Fer, etc. La longitude du départ, celle de l'arrivée, estimée, corrigée, observée, sont des mots analogues à ceux de l'article latitude. La longitude s'observe par la mesure des distances du soleil à la lune, de la lune aux étoiles, et quelquefois par l'ascension droite de la lune. (*J'ai démontré ce dernier moyen dans un calendrier astronomique, imprimé à l'Ile de France en* 1789, *pour* 1790.) On écrit simplement longitude E, longitude O, au lieu d'orientale et d'occidentale.

**LONGRINE**, s. f. Pièce de bois établie dans un assemblage de charpente comme celles placées suivant la longueur d'une cale de construction, et qui sont croisées à angles droits par les traversins qui complètent la construction de ce qu'on appelle le grillage de la cale.—Le nom de longrine se donne aussi aux pièces qui sont établies de la même manière, pour la bâtisse des plates-formes des mortiers sous les écoutilles des prames ou autres bâtimens armés pour lancer des bombes.

**LONGUEUR**, s. f. En parlant d'un bâtiment, c'est la distance de ses parties extérieures; sa longueur absolue, dite de tête en tête, est celle prise hors d'œuvre; ligne droite tirée du dehors de l'étrave au dehors de l'étambot. Sa longueur de râblure en râblure est celle prise de la râblure de l'étrave à celle de l'étambot à la hauteur du premier pont. La longueur de l'étrave à l'étambot, à la hauteur du fort, de dedans en dedans, est celle qui fixe la longueur du bâtiment. La longueur de la quille se mesure depuis le bas de l'angle du brion jusqu'au talon; c'est ce qu'on désigne par longueur de la quille

sur terre. — La longueur d'un câble, autrement une encâblure, est vingt brasses ou cent toises.

GUE-VUE, s. f. (Lunette d'approche.) Instrument indispensable aux de marine; tubes de différentes longueurs et diamètres qui renfer- s verres grossissant les objets. Les longues-vues de nuit ne les gros- pas, elles les renversent et ont un champ double de celles de jour, éder la longueur la plus ordinaire de 24 à 30 pouces.

G-PIC, v. n. Un bâtiment est à long-pic, lorsque, virant sur une ancre e, son avant est arrivé au dessus de l'ancre; le câble approche d'être erticalement. On dit : nous sommes à long-pic; position qu'un bâti- rde quelquefois peu de tems avant de déraper l'ancre du fond.

GRE, s. m. C'est généralement un petit bâtiment de guerre, aviso, bordé à clin. Il a beaucoup de tirant d'eau de l'arrière; mâté d'un mât, d'un de misaine et tapecu; tous les trois inclinés sur l'arrière, beaupré court; ses basses voiles sont à bourcet et il grée des huniers : grands portent des perroquets volans. *Voy. pl.* A. *fig.*, 3.

P, s. m. En parlant d'un grand marin, de l'homme qui ne connaît que tier, qui est toujours sur mer par goût, qui ne paraît être dans son qu'en mer, on dit de lui que c'est un loup de mer : il n'a pas les usa- a société comme on les connaît dans les villes, il conserve la rudesse au service de mer, mais en revanche il est humain, franc, généreux, courage affronte tous les dangers. — On nomme loup ou dent de loup, ument de fer qu'on emploie, dans les ports, à faire tourner sur leur ongueur; des mâts et autres longues pièces de bois.— Ce nom est aussi une forte pince un peu courbée, qui sert à arracher les gros clous. . D', *fig.* 6.—Les charpentiers de la marine désignent sous le nom de s pièces travaillées d'après un mauvais plan, telles par exemple qu'un le levée qu'on est obligé de remplacer par un autre, sur un meilleur On nous a fait un loup, il y a un loup, des loups dans la membrure, 'il faut changer.

SSEAU, LOUSSET ET LOSSEC, s. m. (*Payol*, en Provence.) Dans les tions qui n'ont pas de pompe montée, c'est un petit réservoir où l'eau par un petit passage pratiqué en dessous des membres jusque entre varangues qui répondent sous le premier banc de l'arrière. *Voy.* Na- entine.

VE, s. f. Baril défoncé des deux bouts, placé sur l'écoutillon d'un bâ- Terrenuvais ou Terreneuvier, par lequel passe la morue pour arriver cale, elles sont habillées, c'est-à-dire disposées à être arrimées et sa- ur en faire ce qu'on nomme la morue verte. — Louve est aussi le nom t qui a un sac au centre.—*Lescalier* donne ce nom au trou percé dans pour le passage de la tête du gouvernail. *Voy.* Jaumière.

VOYAGE, s. m. C'est l'action de louvoyer. Dans les louvoyages en

armée, les vaisseaux se trouvent fréquemment en danger de s'aborder, surtout la nuit, si les dispositions de l'amiral pour les changemens de bordées, quoique bien prises, ne sont pas convenablement exécutées.

LOUVOYER, v. n. Porter successivement les amures sur un bord, pour courir sur l'une et l'autre ligne du plus près du vent : le bâtiment vire plus ou moins souvent vent devant, selon la longueur de ses bordées : les multiplier, c'est louvoyer. Louvoyer à petits bords, c'est virer de bord souvent. En louvoyant d'une belle mer, tout bâtiment à trait carré qui est bien gréé, peut orienter à cinq pointes et demie ou 62° : elles sont dirigées sur deux lignes, qui forment un angle de 122 à 124° : on dit d'un bâtiment qu'il oriente bien, en louvoyant sur moins de onze pointes ou airs de vent. Le but d'un bâtiment en louvoyant est d'arriver à un lieu auquel le vent régnant ne peut le porter directement.—Une armée ne doit guère louvoyer qu'étant en ordre de bataille ou en colonnes : dans le premier cas, en virant vent devant tous les vaisseaux à la fois, ou par la contre-marche ; dans le second, ils doivent se relever sur la perpendiculaire de leur route pour virer par la contre-marche, ou tous à la fois. S'ils virent vent devant par la contre-marche, ils doivent se relever réciproquement dans le lit du vent, observant que les chefs de files donnent vent devant tous ensemble, et que successivement leurs matelots d'arrière arrivés au point de leurs eaux, en les relevant entre 10 et 12 quarts, exécutent ensemble le virement de bord : étant très essentiel que les vaisseaux soient dégagés de l'incertitude de savoir s'ils passeront de l'avant ou de l'arrière de tel autre.

LOVER, v. a. C'est le même que cueillir et rouer, ployer une manœuvre en rond : on se sert de l'un et de l'autre de ces mots ; ils sont absolument synonymes. On dit aussi quelquefois glêner, faire une glène de cordage. *Voy. pl.* F, *fig.* 17.

LOXODROMIE, s. f. Route que trace un bâtiment ; vraie distance d'un lieu à un autre, mesurée sur la surface du globe, par la ligne courbe que présente sa convexité : ligne que croise obliquement tous les méridiens, en formant avec eux un angle constant.

LOXODROMIQUE, adj. Qui a rapport à la loxodromie ; une ligne loxodromique est une courbe qui passe sur la surface du globe. On dit un angle loxodromique. On appelle tables loxodromiques, celles par lesquelles on calcule le chemin d'un bâtiment. C'est l'art ou la méthode de faire route obliquement.

LUMIÈRE, s. f. Petite entaille faite au talon des varangues, qu'on nomme aussi anguillère ; conduit pour l'écoulement des eaux au fond de la cale.—La lumière d'une pompe est le trou sur un côté, par où l'eau sort pour passer dans la manche qui la conduit au dalot. — La lumière d'un canon est le trou percé au renfort de culasse au dessus du fond de l'ame, par où descend la poudre sur la gargousse, lorsqu'on amorce la pièce.

**LUNAISON**, s. f. Espace de tems compris entre deux nouvelles lunes consécutives. Bonne lunaison, mauvaise lunaison, se dit du vent formé au commencement d'une nouvelle ou pleine lune, une lunaison de bon vent, une lunaison de vent contraire étant pour les marins une durée d'environ quinze jours.

**LUNETTE**, s. f., ou **PASSE BALLE**, s. m. Instrument en acier formant un cercle rigoureusement de la circónférence de la bouche d'un canon; servant à calibrer ou à vérifier le calibre du boulet de 30, 24 et autres, qui doivent entrer dans les bouches à feu montées sur les bâtimens de guerre; ceux des boulets qui ne sont point ensabotés, ont une ligne et demie et deux lignes de moins en diamètre que la lunette.

**LUSIN**, s. m. Ligne d'amarrage (fil blanc ou goudronné) faite avec deux fils de caret très fins qui sont commis ensemble, à l'aide du siége de commettage, ainsi que se fait le merlin. Il sert à faire de petits amarrages, à faire des guirlandes et à surlier les grosses manœuvres.

# M

**MACARON**, s. m. Mot de la Méditerranée qui indique les soutiens des fargues, courts morceaux de bois placés de bout, de distance en distance, qui ont un tenon entrant dans une mortaise pratiquée sur le plat-bord d'une embarcation. Ceux de ces macarons qui marquent la place de chaque aviron, ont aux deux côtés une raînure dans laquelle entre la petite portion de fargue volante qui sert à fermer la place de l'aviron lorsqu'il est retiré. Cette petite coulisse, dans les fargues, est tenue à un des macarons par un bout de ligne à chaînette, pendant que l'aviron est monté.

**MACHÉ, ÉE**, part. Une pièce de bois, un bordage est mâché lorsqu'il a frotté long-tems contre un corps dur : la quille d'un bâtiment est mâchée par un échouage lorsqu'elle a un peu battu sur un fond dur. On dit : notre quille est mâchée, elle est toute mâchée, elle a été machée pendant notre échouage.

**MACHEMOURE**, s. f. Fragmens du biscuit embarqué dans les bâtimens : on ne donne ce nom qu'aux grosses miettes mêlées de poussière. Les matelots ne peuvent pas refuser en ration, les morceaux de biscuit brisés qui sont de la grosseur d'une noisette. La machemoure sert souvent de nourriture aux volailles.

**MACHINE A MATER**, s. f. Nom de la mâture, établie dans chaque grand port, sur le bord d'un quai élevé et un peu incliné vers la mer, ou sur un vaisseau rasé en ponton, comme à Rochefort. Les machines à mâter et à démâter, sont composées de trois grosses pièces de mâture qui forment une espèce de chèvre, élevée à plus de cent pieds : elles sont tenues entre elles, par plusieurs traverses ou antennes. *Voy. pl.* F, *fig.* 33, un bas mât élevé sur

les caliornes de la machine. — *Voy. pl.* D' *fig.* 10, *antlodromie*, *machine qui puise et vide; roue qu'on établirait sous le vent par le travers du grand mât d'un bâtiment, pour faire agir deux pompes à la fois, elle tourne, par l'effet du sillage, se monte et se démonte facilement; les aubes s'augmentent ou diminuent à volonté, et la roue s'élève jusqu'à* 15 *degrés si la bande du bâtiment l'exige. Elle aurait l'avantage, en établissant une de ces roues de chaque bord, adaptées au même arbre, de donner du sillage au bâtiment par un calme, ou les voiles serrées, en employant le grand cabestan pour les faire tourner.*—Machine à curer. *Voy.* Cure-Molle.

MACHOIRE, s. f. Espèce de fourche ou croissant, formée en demi-cercle, que les charpentiers font sur le bout inférieur de la corne d'artimon, du guy et autres, pour arc-bouter sur leur mât respectif, en l'embrassant, en partie, vers l'arrière.

MACRÉE, s. f. Flux violent de la mer à l'entrée d'une grande rivière. C'est par la contrariété que le courant du flot éprouve contre le courant à l'embouchure de certains fleuves et grandes rivières, que se forment les macrées ou mascarets; elles font grossir, élever les eaux, comme feraient des vagues s'élevant à plusieurs pieds. Le Gange est assez sujet à éprouver des macrées plus considérables que celles que nous remarquons au bas de la Garonne, de la Loire et de la Seine.

MADRAGUE, s. f. Grand filet dont on se sert pour prendre les thons dans la Méditerranée, ou plutôt l'espace de mer qui pourrait être considéré comme un grand parc qu'on ferme avec le filet. Le lieu de la pêcherie serait donc la madrague, et sa fermeture le filet de la madrague.

MADRIER, nom particulier que l'on donne, dans les ports, aux pièces de bois d'orme, de frêne, de noyer, de chêne vert et de hêtre, fouteau, etc., qui ont une longueur de six à dix pieds, et depuis quatre jusqu'à huit pouces d'épaisseur, sur douze pouces à deux pieds de largeur. Les bois plus ou moins éloignés de ces mesures sont désignés sous le nom de pièces, bordages et planches.

MAESTRAL, s. m. On donne ce nom, dans la Méditerranée, aux coups de vent de la partie du NO. Les Provençaux disent *mistrao*, d'autres *mistral*.

MAGASIN GÉNÉRAL, s. m. C'est, dans les ports de guerre un grand édifice, fort ancien, le lieu où l'on renferme divers objets peu volumineux pour être distribués dans les différens ateliers, c'est le magasin principal où toutes les directions aboutissent; il est dans les attributions d'un commissaire qui a sous lui un garde-magasin et plusieurs autres officiers civils. Chaque bâtiment de guerre désarmé a son magasin particulier, où est déposé son gréement. Son nom est écrit en gros caractères au dessus de la porte donnant sur le quai. L'artillerie est la seule direction des ports militaires qui a son magasin particulier où la comptabilité est meilleure et plus simple. Il y a en outre des magasins pour les vivres. — Depuis quelques années on établit un magasin,

le chaque bâtiment de guerre, en remplacement des soutes qui renfer-
es différens objets de chaque détail. Le magasin dit général, con-
objets et ustensiles des maîtres chargés de ces différens détails.
ASINIER, s. m. Désignation de l'officier marinier, placé à la garde
ts et ustensiles des différens détails d'un bâtiment contenus dans le
général, d'après la suppression des soutes sur ceux de l'état; il dé-
ns particulièrement du lieutenant en pied, sous la surveillance de l'a-
nptable du bord, à qui il remet aussi l'état de situation du magasin
mois. Sur les vaisseaux et frégates, le magasinier est traité comme
iers maîtres; à bord des petits bâtimens, ce service est rempli par un
timonerie.

ONNE, s. f. Galère turque, de moyenne grandeur, moins forte,
nblable aux galéasses de Venise.

I, s. f. On donne ce nom, dans quelques ports, à une sorte de grande
ia le fond en caillebotis sur lequel on met à égoutter le cordage qu'on
goudronner.

RE (en), adv. En parlant de l'équerrage d'une pièce de bois dont les
es adjacentes ne forment pas 90°, on dit qu'elle est travaillée en
Des couples de l'avant et de l'arrière d'un bâtiment sont en maigre,
ment à l'équerrage, selon l'angle aigu d'une section de ces couples.

RE EAU. Beaucoup de marins appellent ainsi un endroit de la mer
peu de profondeur; eau trop juste pour y passer; l'eau est maigre.

RIR, v. a. Oter d'une pièce de bois tout ce qu'il faut pour la former,
ner la figure qu'elle doit avoir d'après l'équerrage, c'est la maigrir.
l de maigrir certains membres n'est confié qu'aux plus habiles char-
du chantier.

LE, s. f. C'est la distance entre chaque membre de la carcasse d'un
qui, dans ses murailles, ne laisse pas de vide plus grand que le dia-
s boulets de dix-huit, vingt-quatre, etc., environ cinq pouces dans
; les couples étant plus forts en bois en descendant, ils se trouvent
rochés. Je pense qu'à l'avenir on ne laissera plus de mailles aux bâ-
e l'état, on dira alors qu'il est construit à mailles pleines. Les
entre les membres ou les mailles, dans la construction de ceux
erce, sont généralement plus grandes et très variées, selon la gran-
bâtiment, et suivant le degré de solidité qu'on veut lui donner. On
illes de vaigrage, de l'intervalle qu'on laissait entre certaines vaigres
. *Voy.* Vaigrer. — On donne aussi le nom de mailles aux ouvertures
entre les fils des filets, sennes, folles et trémails: les mailles sont
moins ouvertes selon l'espèce de poisson qu'on veut prendre. On
la grandeur des mailles, par le nombre de nœuds qui se trouvent
ngueur d'une brasse du filet. — On donne quelquefois le nom de
ax œillets de têtière qui reçoivent les rabans de faix des voiles.

**MAILLER**, v. a. C'est lier à une voile une sorte de bonnette supplémentaire qu'on lace avec un petit filin; la voile a, à cet effet, des œils de pie près de sa ralingue de fond ainsi que la partie qu'on lui joint.

**MAILLET**, s. m. Instrument dont se sert le calfat pour enfoncer les cordons d'étoupe dans les coutures, autrement entre les joints des bordages, il est en bois de chêne vert, long de dix-huit pouces, mortaisé à jour, ayant quatre petits cercles de fer, deux près du manche et les deux autres à chaque bout, afin qu'il résiste mieux en frappant sur les fers à calfat : le manche qui est en bois de frêne, a, à peu près la longueur du maillet. *Voy. pl.* E. *fig.* 51. — On emploie à l'atelier de la garniture le maillet à épisser, lorsqu'il s'agit d'enfoncer l'épissoir entre les torons d'un gros cordage; il diffère peu du maillet dont se servent les charpentiers. *Voy.* Mailloche.

**MAILLETAGE**, s. m. C'est l'assemblage de la multiplicité des clous à maugère qui couvraient tout le doublage en bois de la carène d'un bâtiment car aujourd'hui on ne fait de mailletage qu'aux réserves et pontons. On dit un bâtiment mailleté; mailleter un bâtiment, c'est en faire le mailletage.

**MAILLETER**, v. a. Action de couvrir le doublage en bois sur la carène d'un bâtiment, pour l'empêcher d'être mangé des vers, avec des clous à maugère dont les têtes ont neuf lignes de large et sont cloués à se toucher. La longueur de ces clous est de quinze lignes. Si le doublage garantit le franc-bord, les clous empêchent les vers de pénétrer le doublage et d'arriver jusqu'à la muraille du bâtiment.

**MAILLOCHE**, s. f. Gros maillet, dont la masse contient une cannelure dans le sens de sa longueur, pour y loger le cordage qu'on veut garnir (couvrir) de ligne ou de bitord : on en fait un ou deux tours sur le manche et autant sur la mailloche, en le faisant tourner autour du cordage tendu horizontalement ; il l'enveloppe par des tours très pressés, et il glisse en souquant à mesure que la mailloche fait des tours avec le bitord sur le cordage, en avançant suivant sa longueur; on la nomme mailloche à fourrer. *Voy. pl.* E, *fig.* 62 et *fig.* 86, *a*.

**MAILLON**, s. m. Sorte de nœud coulant, ouvert en forme de cercle plus ou moins grand, qu'on fait avec un moyen ou petit cordage, lorsqu'on veut draguer quelque chose au fond de l'eau ; en coulant le cordage, le nœud est lâche; il se serre et souque sur l'objet où il s'accroche, lorsqu'on hale dessus. On coule souvent un maillon sur une ancre, en le faisant descendre le long de l'orin ou d'une longue perche jusque sur le sol. Un énorme poisson, tel qu'un gros requin que l'on prend à la ligne, ne pourrait être élevé de l'eau dans le bâtiment, sans le secours d'un maillon : son poids seul déchirerait sa mâchoire.

**MAIN**, s. f. On agit *main sur main*, par un mouvement non interrompu en pesant du haut en bas, à longueur de bras, sur un cordage quelconque. *Main avant*, c'est haler, hisser (sans courir) à peu près horizontalement, sans

secousses, les hommes faisant des efforts égaux, à hauteur d'appui. — On commande quelquefois à l'homme qui tient le bout d'un cordage à retour: amarre bonne main! c'est le tourner sans mollir, sans qu'il perde de sa raideur. On monte main sur main, en s'élevant sur une grosse manœuvre, comme un galhauban, à force et à bout de bras, sans se servir des pieds. — La main de fer est une espèce de longue, grosse et forte crampe, qu'on cloue en mainte occasion, momentanément, sur la carène d'un bâtiment, dans sa cale, etc., pour accrocher des palans. *Voy. pl.* F, *fig.* 10. — On donnait le nom de main torse à un cordage. *Voy.* Garochoir.

**MAISTRANCE**, s. f. On désigne sous ce nom, dans les ports comme sur les bâtimens du roi, tous les maîtres d'arts et métiers chargés des différens détails; ce sont les premiers officiers-mariniers, ils ont des ouvriers ou des gens de l'équipage dépendant d'eux, qui leur sont subordonnés. La maistrance est la classe importante des hommes d'un bâtiment de l'état qui se trouve après les officiers, à la tête des officiers mariniers, et ces derniers sont entre les maîtres et les matelots.

**MAITRE**, s. m. Titre qu'on donne au chef ouvrier ou autre, à la tête d'un détail, soit dans les ateliers des ports ou sur les bâtimens. Le maître d'équipage reçoit les ordres d'un officier, et les transmet par le moyen du sifflet ou de la voix: il est le premier des maîtres ou des officiers mariniers d'un bâtiment; on le désigne aussi sous le titre de maître de manœuvre. Le maître canonnier est, par rapport aux canonniers, ce qu'est le maître d'équipage à l'égard de matelots. Le maître charpentier, le maître voilier et autres dirigent les ouvriers sous les ordres d'officiers supérieurs. *Voy.* Second. On appelle maître entretenu celui qui, après avoir servi long-tems dans les ports et sur les bâtimens de l'état, payé à la journée ou au mois, est parvenu à avoir un traitement annuel, en continuant l'exercice de sa profession. Le maître-valet, qu'on nomme aujourd'hui distributeur, est un commis du munitionnaire, qui distribue les vivres. — Dans les ports militaires, on connaît de plus les maîtres de port, mâteur, cordier, forgeron, sculpteur, tonnelier, poulieur, etc. Dans ceux du commerce, il y a des maîtres de quai qui dirigent les diverses opérations des bâtimens marchands, sous les capitaines ou lieutenans de port. — Le marin qui ne commande qu'une barque ou un bateau, est nommé maître ou patron, soit qu'il navigue dans les baies ou au petit cabotage. — Maître bau. *Voy.* Bau. Le maître couple, dans les constructions navales, est celui qui a le plus d'ouverture entre ses branches. S'il y en a deux de même largeur, l'un est nommé maître avant et l'autre maître arrière, ce qui a lieu dans les bâtimens qui ont le bau égal dans une certaine longueur, comme par exemple du grand lof au grand mât. Le maître gabari, c'est la forme de la plus grande coupe verticale d'un bâtiment prise de dehors en dehors des membres. En dedans du maître gabari, on représente la figure de toutes les autres coupes prises à distances égales sur la longueur du bâtiment.

**MAITRESSE VARANGUE (la)**, s. f. C'est celle du maître couple qui a le plus d'ouverture sous le grand bau d'un bâtiment. — Maîtresse levée, c'est la plus grande coupe verticale d'un bâtiment, prise sur le plus grand membre. On donne aux différentes espèces de bâtimens plus ou moins de maîtresse levée. — On dit quelquefois la maîtresse ancre en parlant de la plus forte qu'on désignait autrefois sous le nom *d'ancre de miséricorde*. — On nommait aussi maîtresses garcettes, les deux plus longues qui se trouvent prendre la toile du milieu de la voile, la partie la plus lourde.

**MAJEUR**, adj. On donne ce nom aux bas mâts, les plus forts d'un bâtiment. Les voiles que portent ces mâts sont les voiles majeures; et comme dans un bâtiment à trois mâts le grand et le petit hunier sont compris avec la grande voile et la misaine, on dit, les quatre voiles majeures. (On pourrait dire les six voiles majeures, en ajoutant les deux principales du mât d'artimon que portent presque constamment les grands bâtimens.) — Les lieues majeures sont celles de grands cercles que les marins au long cours doivent savoir réduire en lieues mineures et réciproquement, sur une moyenne latitude, entre celle du départ et celle de l'arrivée, pour obtenir les différences en longitude.

**MAJOR**, s. m. On donne ce nom, dans les bâtimens, à l'officier de santé en chef, chirurgien major. — L'état-major est composé de tous les officiers embarqués sur un bâtiment, pour y faire le service, sans comprendre celui qui le commande. — Le major de l'armée ou de l'escadre est un contre-amiral ou un capitaine de vaisseau, sous les ordres de l'amiral; il est chargé des signaux et de veiller à l'exécution des manœuvres ordonnées. Les adjudans-majors sont des officiers de la majorité, embarqués indépendamment des officiers formant l'état-major du vaisseau. — Le bureau major est celui où s'expédient, par le major, les ordres de l'amiral pour tous les bâtimens sous son commandement. Dans chacun des ports de l'état, il y a un major-général sous les ordres du préfet maritime ou commandant de la marine: il est le chef de la majorité du port et c'est par lui que les officiers du département ont leur service réglé.

**MAL DE MER**, s. m. Soulèvement d'estomac qui cause des vomissemens à ceux qui naviguent pour la première fois. Cet état de faiblesse tient, sur certains tempéramens, 2 et 3 jours ordinairement, et 24 heures au plus sur d'autres qui s'agitent, restent à l'air et mangent. Avoir le mal de mer, c'est être dans une agitation causée par l'état de la mer qui occasione plus ou moins de mouvement au bâtiment: les tangages donnent plus de maux de cœur que les roulis. Les matelots se rient d'un novice ou passager que le mal de mer fait vomir; ils disent: il compte ses chemises!

**MAL DE TERRE**, s. f. Beaucoup de marins désignent ainsi le scorbut qui se manifeste cependant à la mer, avec plus ou moins de progrès, mal qui n'a de meilleur remède qu'une relâche, un séjour à terre; mais lorsqu'un individu

on est attaqué au plus fort degré, il court les plus grands dangers de mourir à l'approche d'une terre.

**MALABESTE**, mot synonyme de fer à patarasser. *Voy.* Patarasse.

**MALE**, adj. Bâtiment qui a des qualités par un gros tems, qui n'embarque pas d'eau, s'élèvant bien à la lame, c'est un bâtiment qu'on qualifie de mâle, on dit, il est mâle.—La mer est mâle lorsqu'elle est très grosse, que les lames élevées frappent sur le bord, et embarquent dans différentes parties du bâtiment.

**MALES**, s. m. pl. Noms des gonds portant les mamelons (ferrures du gouvernail) qui entrent dans les dés ou sortes d'anneaux des femelots, qui tiennent le gouvernail à l'étambot d'un bâtiment. *Voy.* Aiguillot.

**MALESTAN** ou **MANESTAN**, s. m. Nom que les pêcheurs de sardines donnent au tonneau (barrique ordinaire) défoncé d'un bout, dans lequel on met la sardine (qui vient d'être pêchée) en saumure pendant 15 ou 20 jours avant de l'arrimer dans les quarts (baril) où on la presse, pour en tirer l'huile, et la conserver sèche. On l'appelle alors sardine pressée.

**MALINE**, s. f. Marées qui montent le plus haut à chaque nouvelle et pleine lune : on est dans les malines, signifie que les marées sont grandes, pendant deux ou trois jours, aux époques des syzygies de la lune. On appelle grandes malines celles qui arrivent aux nouvelles et pleines lunes, au tems des équinoxes.

**MALSAIN, NE**, adj. En parlant d'un fond garni de rochers ou autre écueil, on dit qu'il est malsain; le mouillage y est trop mauvais; il y a des dangers sous l'eau. — Une côte bordée d'écueils est assez généralement basse et se prolonge sous l'eau. Les côtes de Bretagne sont malsaines; celles d'Espagne sont très saines. Les premières sont parsemées de hauts-fonds, rochers, etc.; les autres sont accores, c'est-à-dire qu'un bâtiment peut les approcher sans danger.

**MAMELON**, s. m. Nom que l'on donne, dans les colonies, à de petites montagnes dont le sommet se termine en forme de mamelon. — L'extrémité arrondie des gonds d'un gouvernail est un mamelon. On dit : les mamelons des ferrures du gouvernail, de ceux qui roulent dans les dés ou anneaux des ceintures de l'étambot d'un bâtiment.

**MANCHE**, s. f. Bras de mer qui sépare la France de l'Angleterre : on dit aussi la Manche de Bristol, la Manche du SE, etc.—On emploie, dans la marine, des manches en cuir pour conduire le vin de campagne dans les pièces qui sont arrimées dans la cale au vin : d'autres manches en grosse toile servent à faire parvenir l'eau dans la cale à l'eau. *Voy.* Citerne. Les embarcations du bord portent l'eau dans les barriques d'armement, qu'on vide au-dessus de la grande écoutille, dans l'entonnoir de la manche à l'eau : celles-ci ont un peu plus de diamètre que celles en cuir. Il y a encore des manches en toile plus courtes et plus larges, dites manches de pompe, pour conduire l'eau que les pompes jettent jusqu'au dalot par où elle sort du bord pour tomber dans la mer. Les man-

ches à vent ou ventilateurs sont aussi connues sous le nom de trompes; elles servent à faire passer le vent dans l'intérieur des grands bâtimens, pour en chasser l'air tranquille, et le renouveler: on les établit, à cet effet, dans les écoutilles, elles ont la forme à peu près d'un cône, et sont en toile à voile; le haut qui a environ 5 pieds d'ouverture, tourné du côté du vent, est tenu par un cartahu à la hauteur du tiers ou de la moitié des bas mâts; et la partie basse, terminée en cercle, a son ouverture d'environ 2 pieds, est amarrée tantôt dans un point de la cale, tantôt dans un autre. *Voy. pl.* F, *fig.* 40. Ces manches ont deux bouts de ligne frappés en pate-d'oie sur les ralingues au milieu de leur ouverture, qui servent de bras pour les orienter au vent.

MANCHE, s. m. Un manche d'aviron comprend le tiers de sa longueur; et un peu plus de la moitié du bau de l'embarcation, s'il est pour nager à pointe; car les avirons à couple ont le manche beaucoup plus court. — Le manche de gaffe ou de brigade est un peu plus gros que celui d'une bêche ordinaire : il est fort long pour l'avant de l'embarcation, et court pour l'arrière: on a des manches de faubert; manche de guipon, etc.

MANCHE DE VELOURS, s. m. Gros oiseau blanc qui a le bout des ailes noir, ce qui a fait aux marins lui donner le nom de manche de velours: on le trouve en mer dans les parages du cap de Bonne-Espérance.

MANCHE DE COUTEAU, coquillage de mer.

MANCHETTE, s. f. Nom d'un moyen cordage long d'environ quatre brasses, dont le double est arrêté sur un bas-hauban de l'arrière; les deux bouts estropent chacun un margouillet ou une cosse, dans laquelle passe une manœuvre telle que le courant du grand bras et son dormant, que la manchette soutient, empêche de tomber trop bas, lorsqu'il y a du mou dans ce bras. Le nom de manchette est donné à tout cordage qui sert de même de soutien et de conduit.

MANCHON, s. m. Nom donné à la garniture intérieure des écubiers, à un conduit de fer dans lequel passe le câble-chaîne.

MANCHOT, s. m. Selon quelques marins, c'est le même que le pingouin, oiseau de mer de l'hémisphère sud, sans ailes et sans plumes: son corps est couvert d'une espèce de duvet, pressé comme un poil serré et ras. Le manchot marche debout sur le rivage de la mer, la tête élevée sur son long cou et laisse pendre ses nageoires; on dirait, d'une certaine distance, que ce sont des bras de pygmée.

MANDRIN, s. m. On donne ce nom à un rouleau de bois poli en cylindre qui sert de gabari aux charpentiers de marine, dans les ports : et dans les bâtimens, un moule (plus petit cylindre) pour faire les cartouches.

MANÉAGE, s. m. Travail à la main, sorte de corvée exigée des matelots dans quelques ports du commerce, tel que le mouvement de planches, de poissons, etc., sans recevoir de salaire de la maison du négociant qui les occupe habituellement.

**MANÉGE**, s. m. Mot peu ou point usité, que par extension on applique à art de conduire, de bien manier un bâtiment, diriger ses mouvemens, lui ire faire toutes les évolutions en armée ou seul; manœuvre qui serait distinuée comme un trait particulier, une évolution isolée.

**MANET**, s. m. Filet ou nappe simple, dont les mailles sont proportionnées la grosseur du poisson qu'on se propose de prendre: car il faut que la tête y engage et qu'il se trouve retenu par les ouïes.

**MANGÉ, ÉE**, part. On dit qu'un bâtiment est mangé par la mer, lorsque s lames passent dessus, qu'il en est tourmenté. Il est mangé par la terre, orsqu'il en est si près, qu'on ne le voit pas du large, quoiqu'on soit d'ailleurs portée de l'apercevoir. — On dit qu'un bâtiment est mangé par les vers, orsque sa carène (sans doublage) se trouve piquée ou percée. *Voy.* Rongé. Un cordage usé par le frottement d'un objet quelconque qui a passé et repassé dessus, est dit être mangé; autrement, s'il avait frotté lui-même contre un corps dur, on dirait : il s'est ragué, il est ragué.

**MANGER**, v. a En parlant d'un objet plus élevé qu'un bâtiment, on dit qu'il lui mange le vent, lorsqu'il est assez près pour l'intercepter, c'est-à-dire u'il l'abreye. — C'est manger du sable, que de tourner le sablier, horloge ou mpoulette, avant que tout le sable soit passé : c'est avancer l'horloge du ord; tricherie de celui à qui le tour est de la veiller. — La mer mange un âtiment lorsqu'elle le choque, le couvre instantanément : il est mangé par la er, lorsqu'il est tourmenté par les lames. On dit que la terre mange un bâtiment, lorsque, près d'une côte plus haute que sa mâture, il est comme dans obscurité, pour un autre bâtiment qui est au large: celui qui est mangé par terre, voit sans être bien vu. — Beaucoup de marins disent que la lune angera le tems, c'est-à-dire qu'à son lever les nuages se disperseront, que s grains cesseront et que le tems se mettra au beau.

**MANGUE**, s. f. Sorte de grand filet dont se servent les pêcheurs des environs de Fréjus. — La mangue est un gros et excellent fruit provenant des comies orientales.

**MANIABLE**, adj. des deux genres. Force modérée dans le vent qui permet toute espèce de manœuvre : le vent est maniable pour les évolutions e toutes sortes de bâtimens, si la mer est belle; mais un vent, quoique maniable, pour un grand bâtiment, peut souffler frais quoique la mer soit rosse; dans ce cas, il n'est plus maniable pour un petit bâtiment. On dit, un tems maniable, un vent maniable. — Un cordage est maniable lorsqu'il n'est as trop gros, qu'il est souple et facile à ployer, comme à passer dans des poulies ou des conduits. — Une voile est maniable quand elle est d'une toile légère, facile à mettre dehors comme à serrer; elle est dans les menues voiles, ce qui se dit par opposition aux voiles majeures d'un grand bâtiment qui, surtout lorsqu'elles sont mouillées, ne sont pas maniables.

**MANIÉ, ÉE**, part. Un bâtiment bien manœuvré par un habile manœu-

vrier, est dit être bien manié; tel capitaine manie bien son bâtiment, lorsque ses évolutions sont exécutées avec précision, par des mouvemens prompts.

MANIOLLE, s. m. Espèce de truble dont on se sert à Brest et à Bayonne, pour prendre des prêtrots ou éperlans bâtards, qui se tiennent près des bâtimens ou des quais. Lorsqu'il est sans manche, on le suspend à une ligne dans un cercle. Il y a dans les trubles beaucoup de variété, en forme et en grandeur.

MANNE, s. f. Petit panier d'osier, de forme conique, sans anse; il sert, dans les bâtimens, à embarquer et débarquer le lest en cailloux, etc., à porter les ordures pour les jeter à la mer : elles sont aussi très en usage dans les ports.

MANNÉE, s. f. Une manne pleine de pierres ou de petits cailloux, pèse environ quarante livres, ce qui fait que cinquante mannées forment à peu près un tonneau, et c'est assez généralement par le nombre de mannées, que s'estime le poids du lest en cailloux ou pétites pierres, d'un bâtiment. — On dit aussi dans les chantiers de construction : une mannée, de ce que la manne contient soit de cloux, coins ou épites.

MANŒUVRE, s. f. Se dit de tous cordages employés dans le gréement d'un bâtiment, tels que cargues, bras, boulines, amures, écoutes, balancines, palanquins, drisses, hale-bas, etc. *Voy.* ces mots. — Commander la manœuvre, c'est faire manœuvrer : faire une belle manœuvre, c'est bien manœuvrer. Une manœuvre hardie est celle qui est promptement exécutée, lorsqu'on se trouve dans une position difficile ou périlleuse. La manœuvre d'un bâtiment, d'une escadre, est l'art de faire tous les mouvemens, toutes les évolutions qui conviennent aux différentes situations, relativement à la force du vent, à l'état de la mer sur la route donnée, à des écueils, à l'ennemi qu'on attaque ou qu'on évite. On dit aussi d'une manœuvre faite à propos, dans certaines circonstances critiques, que c'est une manœuvre fine et délicate, soit qu'elle ait fait éviter un échouage, un abordage, etc. — Passer une manœuvre : dépasser une manœuvre : élonger une manœuvre : — tout le monde à la manœuvre! pare-manœuvre ! c'est le commandement de les cueillir. — On dit manœuvres courantes; manœuvres dormantes; manœuvres hautes; manœuvres basses; manœuvres du vent, manœuvres sous le vent, alternativement d'un bord et de l'autre; manœuvres de combat, cordages de précaution ajoutés aux manœuvres ordinaires, au moment de combattre. — Le mot manœuvre exprime également les manœuvres d'évolution et les manœuvres de gréement : deux choses très distinctes. *Voy.* Manœuvres de gréement et Manœuvres de guerre.

MANŒUVRER, v. a. C'est l'art de faire faire les évolutions à une armée; tous les mouvemens à un ou plusieurs bâtimens, avec l'aide du vent, des voiles et du gouvernail : c'est (si en marine on peut, au figuré, employer cette expression) le manége d'un bâtiment isolé, comme de plusieurs sous

chef. Manœuvrer habilement une escadre, c'est bien la conduire, r dans toutes les circonstances de la navigation; de même un seul : c'est la partie la plus brillante, la plus active comme la plus néde l'homme de mer.

ŒUVRER, v. n. Parlant d'un bâtiment qui change la situation de s pour suivre le mouvement que lui donne son gouvernail : il peut peut pas manœuvrer, selon qu'il a assez d'espace, de vent, qu'il est , qu'il a tous ses moyens, ou des avaries majeures.

ŒUVRES de gréement, s. f. Ce sont tous les cordages qui servent à bâtiment et à le manœuvrer. Les unes sont dormantes parce qu'elles , les autres sont courantes parce qu'elles vont et viennent dans des leur longueur est déterminée par celle des mâts et des vergues du : la grosseur ou la circonférence se règle, d'après le bau, sur des essées à cet effet, et par la grande pratique des maîtres de garniture nœuvre.

ŒUVRES de guerre, s. f. pl. Ces manœuvres de la tactique navale les mouvemens généraux d'une escadre ou d'une armée, dont le but est d'attaquer immédiatement l'ennemi ou d'éviter le combat : et l'autre cas, un amiral habile, qui a de bons capitaines sous ses trouve à se distinguer, soit en arrivant sur l'ennemi pour engager ou, étant sous le vent, le forcer à combattre; le doubler, étant au sous le vent, sur l'avant ou de l'arrière; traverser sa ligne, la metsordre en la rompant, se trouvant au vent ou sous le vent; l'aborder llage; s'embosser en mouillant; telles sont les principales manœuvres e qui ne peuvent être bien exécutées que par des officiers qui ont des vaisseaux, dans plusieurs escadres ou armées.

ŒUVRIER, s. m. Distinction honorable qu'on donne à l'homme de a une longue expérience et une saine théorie des évolutions navales née, d'une escadre, d'un bâtiment, dans les circonstances qui exiconnaissances solides et étendues sur un art aussi difficile que celui rine. On dit de celui qu'on distingue dans les manœuvres de son bâ-c'est un bon, un grand manœuvrier : c'est le chef d'une armée ou divilusieurs bâtimens de guerre, qui a l'approbation des officiers emus ses ordres, et des ennemis qu'il a gagnés par l'habileté de ses res. Il faut de l'expérience et de la théorie; la première pour bien der l'exécution, la seconde pour les principes, avec l'application raiur la multiplicité de leurs combinaisons. On n'est manœuvrier que atique seule, *c'est une habileté mécanique*, mais on est plus sûr mar, quand on sait appliquer à une longue expérience de la navigation, e de l'effet des fluides sur les surfaces, etc., pour bien diriger les ens du bâtiment, dans une multiplicité de cas qui se présentent à

MANOQUE, s. f. On donne ce nom à une petite pièce de ligne de trente et de soixante brasses, telles que bitord, merlin, luzin, ligne de loch et de pêche; elles sont ployées en manoque; espèce d'écheveau. *Voy. pl.* E, *fig.* 63.

MANQUER, v. a. Dans la manœuvre, c'est ne pas réussir à virer de bord vent devant, de même dans un appareillage, un abordage ou à l'atterrage; c'est être en défaut. On manque une évolution quelconque par la cause de la grosse mer, d'un changement subit du vent ou par une mauvaise manœuvre. — Un bâtiment est dit manquer de capacité, lorsqu'il est trop borné en grandeur, qu'il est inférieur à sa destination; manquer de stabilité, c'est être faible de côté, incliner facilement.

MANTELET, s. m. Espèce de volet, à peu près de forme carrée, qui sert à fermer les sabords de la batterie basse d'un vaisseau : ils tiennent par le haut à deux pentures qui les font lever en pente le long du bord, au dessus de chaque canon, lorsque la batterie est aux sabords : on les abat pour fermer le passage à l'eau, quand les canons sont rentrés, la volée en dedans de la muraille du vaisseau; chacun de ces mantelets est percé d'un hublot. Ceux de l'arcasse, sous la voûte, sont ordinairement en deux parties; une moitié ferrée au dessus du sabord, l'autre abattue en dessous. Beaucoup d'officiers de la marine préféreraient les avoir en deux parties, brisés, ouvrant en dessus et en dessous des canons de la batterie d'une frégate et de la deuxième batterie d'un vaisseau. Les frégates du premier rang ont aussi des mantelets de sabords, pour fermer leur batterie, lorsque la mer est trop grosse. *Voy. pl.* A et D, *fig.* 1.

MANUELLE, s. f. Vieux mot qui désignait une sorte de levier agissant, par les mains, comme barre de gouvernail pour la porter d'un bord et de l'autre. — Manuelle est pris dans quelque port, pour le gaton, instrument de corderie. *Voy.* ce mot.

MAQUOIS ou MACOIS, s. m. Matelot indien de la côte de Coromandel, conduisant les chelingues et catimarons; caste basse qui habite près des bords de la mer.

MARABOUT, s. m. Nom que l'on donnait à une voile particulière des galères, pour les mauvais tems.

MARBRE, s. m. Cylindre placé horizontalement entre les rayons de la roue du gouvernail, qui, pour faire tourner ce marbre garni de la drosse, sont fixés dans les mortaises sur tout le contour de ses deux extrémités. Un essieu en bois ou en cuivre traverse le marbre dans sa longueur pour le porter, sur deux chevalets cloués en avant ou en arrière du mât d'artimon, sur le gaillard d'arrière des grands bâtimens, d'où on fait agir le gouvernail, au moyen de la drosse dont les deux bouts arrivent dans l'entrepont, sur la tête de sa barre. *Voy.* la roue, son cylindre, sa drosse, etc., *pl.* E, *fig.* 58.

MARCHAND, adj. On donne ce nom aux bâtimens du commerce, pour

es distinguer de ceux de guerre : le bâtiment marchand appartient à un ou plusieurs particuliers négocians ou armateurs ; celui de guerre appartient au gouvernement. En parlant de l'état-major de celui-ci, on dit les officiers de la marine ; ceux qui montent les bâtimens du commerce sont nommés capitaines et officiers marchands. La différence de la marine militaire à la marine marchande est grande ; dans la première, les hommes employés par le souverain sont constamment soldés, entretenus en corps ; les autres ne sont soldés, par leurs armateurs ou bourgeois, que le tems qu'ils sont embarqués, et ne peuvent point porter l'uniforme du corps militaire de la marine. — Les matelots employés au commerce disent d'un bâtiment de guerre qu'ils aperçoivent en mer, c'est un marchand de boulets.

**MARCHANDISE**, s. f. Un bâtiment du commerce est quelquefois expédié en guerre et en marchandise, c'est-à dire qu'il a des canons montés et un chargement d'objets quelconques pour être vendus. On dit : marchandises de mer, marchandises avariées, marchandises naufragées, marchandises de pacotille, etc.

**MARCHE**, s. f. Vitesse progessive qu'un bâtiment est susceptible de prendre, suivant la force du vent, et la voilure qu'il met dehors ; la marche d'un bâtiment est plus ou moins accélérée, selon sa construction, son arrimage et son gréement : on dit qu'il a une marche supérieure à tel autre bâtiment ; qu'il a perdu sa marche, qu'il a trouvé sa marche. — La marche d'une armée navale a lieu suivant l'ordre dans lequel sont rangés les vaisseaux ; dans toute formation d'ordre elle marche, elle fait du chemin. *Voy.* Ordre de marche.

**MARCHE-PIED**, s. m. Cordage tendu, de chaque bord, sous les vergues, en les prolongeant, pour servir d'appui aux pieds des matelots qui vont enverguer des voiles, les serrer, prendre des ris, les déverguer, etc. Ces cordages ont des nœuds de distance en distance et des étriers ; *Voy. pl.* D, *fig.* 17, *q.* Les petits marche-pieds (sans étriers) servent à chaque bout des principales vergues, à un seul homme, lorsqu'il travaille à prendre une empointure d'envergure, de ris, etc. : ce sont les marche-pieds de bout de vergue.—On donne aussi quelquefois le nom de marche-pieds aux barres en bois posées en travers dans le fond des embarcations qui vont à l'aviron, qui servent pour appuyer les pieds des nageurs.

**MARCHER**, v. n. Se dit d'un bâtiment qui fait son chemin avec plus ou moins de célérité qu'un autre. Ce mot s'emploie souvent par comparaison ; on dit : tel bâtiment marche mieux que tel autre ; il marche bien, il marche mal, etc.

**MARCHEUR**, adj. Bâtiment grand marcheur qui, avec moins de voilure, gagne ceux avec qui il navigue. Bon marcheur, fin voilier : mauvais marcheur, celui qui éprouve des difficultés à vaincre la résistance de l'eau, qui ne peut en suivre d'autres que sous plus de voilure.

**MARÉAGE**, s. m. On désignait autrefois par ce mot le prix, la solde ac

cordée à un ou plusieurs matelots, pour un voyage de long cours, sur un bâtiment marchand.

MARÉE, s. f. Flux et reflux de la mer, mouvement périodique des eaux de l'Océan, qui s'élèvent, s'abaissent et s'étendent à des intervalles de tems peu inégaux. Tems que la mer met à monter et à descendre; la durée du flot et du jusant, ce qui arrive deux fois par vingt-quatre heures, dans les lieux de marée, avec un retard de quarante-huit minutes chaque jour; c'est-à-dire que, lorsqu'un grand vent n'agit pas pour ou contre, chaque flot dure pendant six heures douze minutes, et le jusant autant. — On dit qu'un bâtiment attend la marée pour entrer ou pour sortir d'un port, rivière, etc., pour appareiller, pour flotter, à mi-marée, à la marée montante, à la marée descendante; il a été échoué pendant tant de marées: il a la marée contraire, il refoule la marée, il a vent et marée. — Pendant les 24 heures, plus 48', il y a quatre marées, c'est-à-dire deux flots et deux jusans. On désigne les marées en disant: une grande marée, les grandes marées; une petite marée les petites marées. Nous avons la marée, la marée est pour nous, nous l'avons contre nous jusqu'à telle heure, etc.

MARGOTTE, s. f. Nom que les calfats donnaient autrefois à une petite braie, en toile goudronnée, qui entourait les pieds des chandeliers de fer plantés sur les murailles de côté de la dunette d'un vaisseau, pour porter des lisses, garde-corps.

MARGOUILLET, s. m. Cosse de bois, sorte d'anneau, qu'on emploie moins aujourd'hui dans le gréement des bâtimens. On s'en sert encore pour les manchettes et pour des conduits de petites manœuvres qui descendent perpendiculairement sur le pont ou gaillard. *Voy. pl.* E, *fig.* 65. La cannelure qui entoure la circonférence d'un margouillet est faite pour loger, recevoir le petit filin, ligne ou commande, qu'on emploie à lui faire l'estrope qui doit servir à le fixer à l'endroit qu'on lui assigne. — Une entaille à margouillet, et celle que les charpentiers font moins profonde dans son milieu que sur ses côtés.

MARGUERITE, s. f. Petit appareil qu'on frappe sur un câble, pour faciliter à déraper une ancre qu'on ne peut arracher du fond avec le seul effort de la tournevire: elle suffit quelquefois en simple; dans ce cas, l'aussière qui prend momentanément le nom de marguerite est frappée sur le câble, près des bittes ou de l'écubier; on la garnit au cabestan. S'il faut un effort plus considérable, on dit de passer la marguerite en deux; pour cela l'on aiguillette à la même place, sur le câble, une poulie de guinderesse, ou une grosse poulie coupée, autrement galoche, dans laquelle passe le garant ou aussière dont un bout fait dormant, au pied d'un des montans de bittons des écoutes de hune ou sur le grand mât, l'autre tourné au cabestan. En ajoutant une deuxième poulie où était le dernier dormant, on fait une marguerite en trois ou en quatre. Rien ne résiste à l'effort que fait ce dernier appareil; l'ancre

est arrachée du fond de l'eau : il arrive quelquefois que son bec ou le câble casse.

**MARIAGE**, s. m. C'est la réunion de deux cordages semblables dont on unit deux ou trois pieds des bouts, en les joignant l'un à côté de l'autre par des amarrages plats, faits de distance en distance. On dit cependant, le mariage de la tournevire, et c'est un aiguilletage qui sert à réunir deux bouts d'un cordage de même grosseur; on dit donc improprement le mariage de la tournevire. *Voy. pl.* F, *fig.* 11 bis. Rigoureusement, lorsqu'on unit deux cordages par les bouts et qu'on se sert d'une aiguillette, c'est les aiguilleter : les serrer à côté l'un de l'autre, c'est les marier ensemble; faire le mariage.

**MARIE-BAROU**. Nom que donnent au tonnerre (dans les Antilles) les marins caboteurs. Ce nom est celui d'un quartier de Saint-Domingue, situé entre le fort Dauphin et la rivière du Massacre, où les orages sont plus fréquens.

**MARIE-SALOPE**, s. f. Petit bâtiment d'une construction particulière, destiné à porter, à une certaine distance des ports, les vases qu'en tirent les cure-môles. Les marie-salopes ou gabarres à vase se placent sous les cuillers de ces machines à curer, où elles reçoivent les vases, sables, etc., dans des espèces de puits, au nombre de deux, d'une forme quadrangulaire, dont le fond est fermé par une trappe qu'on ouvre au lieu où elles doivent décharger. Elles sont gréées d'un mât placé au milieu (entre les deux puits), qui porte une voile carrée : deux ou trois hommes les manœuvrent; ils se servent de très longues perches pour pousser de fond. *Voy. pl.* F, *fig.* 39.

**MARINADE**, s. f. Nom donné généralement aux viandes, poissons, légumes, etc., apprêtés, en pots ou petits barils, pour être conservés à la mer des années. *Voy.* Adaubage et Achar.

**MARIN**, s. m. C'est, en parlant principalement d'un bon officier, le titre qui distingue l'homme de mer. Un bon marin est celui qui, avec des talens supérieurs, sait, dans toutes les circonstances de la navigation, employer à propos les ressources que donne une longue expérience du métier, jointe à une bonne théorie. Il lui faut beaucoup d'années d'un service actif, et une étude continuelle de la construction, du gréement, de la manœuvre, de l'astronomie, etc., etc., avec des dispositions naturelles pour cette honorable profession; c'est dès l'enfance qu'il faut l'étudier, la pratiquer, se familiariser à ses incidens si variés, tant multipliés, pour n'être pas indécis quand ils se présentent. Un homme pusillanime ne peut pas être grand marin : il faut un caractère audacieux, une force d'ame inébranlable dans les dangers; celui qui n'a pas ce métier sans cesse à cœur ne sera jamais qu'un mauvais marin; aussi la fortune n'est constante dans sa faveur que pour le marin qui sait bien prévoir et maîtriser les événemens; en un mot, le marin proprement dit regarde la mer comme son élément naturel; il ne vit pas à terre : son imagination, réglée par l'expérience, ne se dément jamais dans les dangers fréquens de tout

genre; il fait ce qu'il faut pour y parer, agissant avec une tête froide, dans laquelle les ressources sont inépuisables. Les manœuvres les plus ordinaires, comme de régler la vitesse de son bâtiment, de le faire passer dans des détroits, de le faire virer de bord, tourner sur lui-même dans un petit cercle, etc., ces manœuvres, dis-je, sont pour le bon marin peu de chose, celles qui l'occupent le moins; mille et mille circonstances plus graves attirent son attention. — On dit qu'un homme a le pied marin, lorsqu'il est habitué aux plus grands mouvemens d'un bâtiment, qu'il agit, lorsqu'il se tient, se promène sur le pont, gardant bien son équilibre; dans le cas contraire, les matelots disent qu'il a les pieds ronds. Celui qui ne réussit pas dans la vocation de la mer, qui a peu de moyens, est qualifié de marin d'eau douce: on dit aussi qu'il ne sait marcher que sur le plancher des vaches; qu'il est marin comme sa mère.

MARINE, s. f. *Art sublime, chef-d'œuvre de la hardiesse des hommes, trop compliqué pour être entièrement soumis au calcul, et qui ne s'est enrichi et en s'enrichira jamais qu'avec le secours de l'expérience, et des observations des hommes de mer doués d'un bon jugement*; par une marine on entend l'assemblage de tous les bâtimens flottans, et de la totalité des hommes de mer, d'une nation qui a des bâtimens de guerre et de commerce de toute espèce. Le corps des officiers entretenus par l'état est composé de tous les grades connus dans la marine militaire. Ses membres sont nommés officiers de marine ou de la marine royale. On nomme ceux du commerce officiers de la marine marchande, officiers du commerce, ou seulement officiers marchands. Il y a des soldats de marine pour les garnisons des ports et des bâtimens de l'état. Ce mot comprend aussi tous les objets tant du service militaire que du commerce maritime qui tiennent au matériel des ports en général. — Les marines dirigées par de bonnes institutions *stables* sont des sources de richesses et des remparts de nations. — Une caisse des invalides de la marine est formée par la retenue de trois pour cent sur tous les stipendiés, etc., etc., pour servir à payer les soldes de retraite.

MARINIER, s. m. Ce mot est plus particulièrement appliqué aux hommes qui conduisent des bateaux sur les rivières. Les gens de mer inscrits dans leur quartier forment trois classes, celle des novices, des matelots et des officiers mariniers. Ceux-ci ont acquis un mérite à la mer. Ce sont les maîtres, seconds-maîtres, contre-maîtres, aides et quartiers-maîtres, qui commandent aux matelots, sous l'autorité des officiers.

MARIONNETTE, s. f. Espèce de râtelier sous deux tablettes, entre des bittons, souvent posé en forme de croissant sur le pont supérieur, à 2 ou 3 pieds en arrière du grand mât et de celui de misaine; garniture de poulies tournantes ou marionnettes établies verticalement, sur les gaillards, servant aux passages des manœuvres qui descendent le long et sur l'arrière de chacun de ces mâts. *Voy.* Bitton.

**MARITIME**, adj. des deux genres. Ce qui appartient à la mer. L'on dit: les forces maritimes, les départemens maritimes, les préfectures maritimes, les institutions maritimes, exploits maritimes, etc.

**MARMITE ÉVASINEPTIQUE**, s. f., ou nouvelle chaudière, *de M. Fortin, Nantes;* elle est en cuivre rouge et d'un usage très commode pour toute espèce de bâtiment, vu qu'elle procure le double avantage de faire cuire les alimens des équipages dans quelques heures, avec fort peu de combustible.

**MARMOTTE**, s. f. Petit baril à mèche portatif. — La marmotte des calfats diffère de leur sellette, en ce que celle-ci est un petit coffret renfermant tous leurs outils et souvent fermant à clef. Les calfats de levée, momentanément dans les ports, n'ont que des sellettes.

**MARNER**, v. n. On dit la mer marne beaucoup, en parlant des marées qui descendent très bas: elle laisse une plus grande plage découverte qu'aux marées ordinaire s(elle monte à proportion), c'est ce qui arrive à l'époque des syzygies et aux équinoxes par un grand vent qui dure plusieurs jours, venant de terre. La mer marne en tel lieu de 12 pieds, 15 pieds; elle a marné jusqu'à 20 pieds, 30 pieds, etc. C'est la différence entre la plus grande élévation des eaux et le dernier degré de leur abaissement.

**MAROQUIN**, s. m. On donnait autrefois ce nom à un gros et fort cordage qui s'amarrait aux tons du grand mât et du mât de misaine: on l'étendait avec force, et sur divers points de sa longueur, l'on aiguilletait ou fouettait des palans qui servaient à embarquer et débarquer différens fardeaux. Lorsque le maroquin devait être très chargé, on contretenait la tête du grand mât sur l'arrière, par l'une de ses deux caliornes, ou par les deux. Ce moyen de multiplier les palans de charge au dessus des deux principales écoutilles n'est pas généralement abandonné par les navires du commerce.

**MARPRIME**, s. f. Dans quelques ports, les voiliers donnent ce nom à une sorte de poinçon dont ils se servent pour percer les trous dans lesquels ils font passer le merlin employé sur quelques points d'une voile majeure à réunir la toile à la ralingue.

**MARQUE DISTINCTIVE**, s. f. C'est le signe du commandement entre les bâtimens de guerre; celui monté par un des trois grades d'amiral, porte un pavillon blanc carré à la tête d'un des trois mâts. Le capitaine de vaisseau commandant au moins trois bâtimens, a le guidon national au grand mât, le capitaine de frégate, étant aussi à la tête de trois bâtimens, la cornette au grand mât. *Voy.* Distinction. Ces derniers officiers, ainsi que ceux des grades suivans, ne commandant qu'un bâtiment quel qu'il soit, ont la flamme nationale au grand mât, ce qui distingue les bâtimens de l'état de ceux du commerce à qui elle est interdite.

**MARQUER**, v. a. Diviser une ligne de sonde et de loch, par des nœuds faits sur des bouts de torons, des mêmes cordages, qu'on passe dedans à des points fixes; la première sert à trouver la quantité de brasses d'eau; l'autre

25.

le chemin dans l'obscurité de la nuit, en tâtant sur la ligne le nombre de nœuds qui se trouvent au moment où elle est arrêtée.

MARQUER, v. n. La mer marque lorsque, dans les pays où il n'y a pas de flot, ou très peu, on remarque qu'elle a monté et descendu de quelques pieds, sur une plage où elle a laissé une marque, une trace d'humidité.

MARQUES, s. f. pl. C'est par des clochers, des moulins et autres objets très marquans près des côtes, qu'on reconnaît les passes ou chenals qu'on doit suivre pour entrer dans certaines rivières, ports et hâvres. Les marques ou les amères sont toutes les indications d'un danger et d'un chenal à suivre pour entrer et sortir d'une rivière, d'un port ou d'une rade. — Les petites lames de plomb clouées sur les côtés de l'étrave et de l'étambot d'un bâtiment sont les marques de son tirant d'eau. *Voy.* Tirant-d'eau. — La marque qui se fait sur une manœuvre, avec un bout de fil de carret, lignerolle ou fil à voile, sert à indiquer qu'une drisse, une cargue, etc., est rendue à son point.

MARQUISE, s. f. On donnait ce nom, dans les grands bâtimens, à une deuxième tente qu'on place, pendant les grandes chaleurs de la zone torride, au dessus de la tente du gaillard d'arrière, à trois ou quatre pieds, pour que l'air passe librement entre les deux. La marquise n'a jamais de rideaux, elle forme toujours une seule pièce, sans drailles, une sorte de nappe en toile à voile. — Dans le Levant on la nomme *tenderolle*.

MARSILIAME ou MARSILLANE, s. f. Ancien bâtiment vénitien qui ne navigue guère que dans le golfe. Son avant est très enflé et sa poupe carrée; on lui donne quelquefois quatre mâts.

MARSOUIN, s. f. Forte pièce de bois courbe qu'on fixe intérieurement, qui est réunie à la carlingue par de bons écarts en avant et en arrière d'un bâtiment, servant à lier solidement l'arcasse et l'étrave avec la quille et les varangues extrêmes, ou fourcats, sur le milieu desquelles les deux marsouins sont entaillés. Ils s'élèvent jusque sous la guirlande du premier pont, ce qui cause qu'on est obligé, dans les grands bâtimens, d'ajouter une alonge lorsque la pièce seule ne fournit pas. — On appelle aussi marsouin, la tente qu'on établit sur les bâtimens, en avant du mât de misaine. Le faix du milieu, de cette petite tente, prend du mât de misaine jusqu'à son étai, et les ralingues de côté se terminent au bout d'un espar, ou montant volant, au dessus de chaque bossoir; la partie de l'arrière du marsouin se lace, dans toute sa largeur, avec l'avant de la grande tente. — On nomme encore marsouin, la pièce de bois qui traverse la rigole en dedans des portes ou ventaux d'une forme; elle est enchâssée dans des entailles de maçonnerie. C'est sur ce marsouin qu'est établi le point d'appui pour les bridures qui retiennent le bas des ventaux, etc.

MARTEAU, s. m. Instrument de fer dont on se sert pour faire le martelage, marquer dans les forêts les arbres qui sont propres à la marine. Il porte

mpreinte d'une ancre surmontée du sceau de l'état, qui s'imprime sur rbre. — Le marteau à écouvillon et à pompe, quoique petit, a un manche fer; il a une fourche au bout du manche pour arracher les petits clous. a donnait le nom de marteaux à des espèces de pinnules dont on armait le art de nonante, pour l'observation de la hauteur des astres. On ne s'en sert us. — Les marins donnent à l'huître-marteau le nom de crucifix, ou simement marteau.

**MARTELAGE**, s. m. C'est la marque de sceau du souverain ou de l'état, l'on fait en France sur les arbres des forêts qui conviennent à la marine miaire; choix fait dans les forêts par des ingénieurs-constructeurs, après quoi ne peuvent plus être vendus aux particuliers.

**MARTICLE**, s. m. Nom (peu usité) des branches d'araignées, qu'on fait ssi synonyme de hanet. *Voy.* ce mot.

**MARTINET**, s. m. Cordage qui remplit le service de balancines de la corne artimon pour la maintenir haute, sur l'arrière de ce mât, dans une position inclinée à l'horizon : il passe dans une poulie estropée à cosse, sur e pate d'oie établie vers le bout de la vergue ou corne, entre le quart et le rs de sa longueur. Le dormant est au chouquet du mât d'artimon, et le ouble, qui fait le courant, descend au pied du mât. Le faux martinet est nple, capelé au bout de la corne à son capelage, et passe à la tête du mât artimon, ou de celui de perroquet de fougue. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *t.*

Les bouts de cordages, garnis de nœuds réunis sur le bout extérieur d'une inguebale, sur lesquels les hommes pèsent lorsqu'on pompe, sont nommés artinet. D'autres les nomment rabans de bringuebale et sciasse.

**MARTINGALE**, s. f. Cordage proportionné en grosseur aux manœuvres bâton de foc, sorte de sous-barbe destinée à l'assujettir; ceux des bâtiens qui ont un bâton ou mât de clin-foc, établissent deux martingales qui, nant des extrémités de ses bâtons ou bouts-dehors, passent dans les clans l'arc-boutant de beaupré, et sont ridés au fronteau du gaillard d'avant. La usse sous-barbe du mât de beaupré est, s'il l'on veut, une martingale volante. *oy. pl.* A, *fig.* 1, *f.* et *c.*

**MASCARET**, s. m. Courant particulier des eaux vers l'embouchure de cerins fleuves et grandes rivières. Ce mot a la même signification que macrée, u'on nomme au bas de la Seine barre-de-flot.

**MASQUE**, s. m. C'est souvent la voile de civadière qu'on laisse tomber arrément, ou une bonnette basse qu'on oriente en avant du mât de misaine, ar un petit frais, le bâtiment à l'ancre, étant bout au vent, pour empêcher la umée des cuisines (lorsqu'elles sont sous le gaillard d'avant) de se rendre lerrière. On se sert aussi de masque lorsqu'on est mouillé près d'une terre, l'un lieu quelconque où il régnerait des maladies contagieuses. Les masques rrêtent, détournent le mauvais air que le vent porterait dans l'intérieur du bâtiment, par les sabords ou autres ouvertures de l'avant.

MASQUER, v. a. Lorsqu'on veut arrêter tout-à-coup, subitement, l'erre d'un bâtiment qui est au moment d'aborder un autre bâtiment ou un danger qui se trouve sous son beaupré, on met les voiles à masquer, c'est-à-dire qu'on les brasse promptement sur le mât, ou seulement celles de l'avant; manœuvre qui ne s'exécute bien que quand le bâtiment reçoit le vent à 6 ou 7 quarts de sa route. *Voy. pl.* C, *fig.* 13, les voiles de devant masquées.

MASQUER, v. n. Changement ou saute de vent subit, qui masque les voiles d'un bâtiment orienté au plus près, en donnant dessus avant qu'on ait le tems de manœuvrer pour l'empêcher. On dit : nous sommes masqués. *Voy.* Coiffer et Chapelle.

MASSE, s. f. Sorte de très gros marteau de fer; le manche en bois est long d'environ deux pieds : on s'en sert dans les chantiers de construction, pour frapper les chevilles : sur les bâtimens, pour repousser les clefs des mâts de hune, lorsqu'on veut les caler, et à frapper sur le bord des hunes, près des lattes, quand on ride les haubans de hune. — La masse pointue ou moine est un peu courbée, a la tête grosse d'un côté et menue de l'autre. Ce dernier côté sert à enfoncer les chevilles au dessous de la superficie des bois dans lesquels on les chasse.

MASSIF, s. m. Pièce de bois qui sert de remplissage dans les fonds extrêmes de l'intérieur d'un grand bâtiment; elle renforce le ringeot ou brion, en prolongeant sa liaison avec la quille, et diminue l'acculement des varangues de cette partie : de même un massif (pièce considérable et la plus forte possible) est prolongé depuis l'étambot, sur la contre-quille, jusqu'où le milieu de la deuxième pièce de la quille reçoit la branche inférieure de la courbe de l'étambot, dont le bout bute à une entaille faite au massif. Il remplit aussi le vide qui se trouve entre les fourcats de l'arrière. — On ajoutait un massif à la partie courbe du brion, lorsqu'elle ne fournissait pas assez de bois pour former l'adent qui recevait le taquet de gorgère au pied du taille-mer. Le massif doit régner avec la fausse étrave, comme le brion avec l'addition du taquet de gorgère faisait pince à l'étrave. Le pied du mât de beaupré d'un grand bâtiment repose sur un massif. — Des massifs, sorte de gros coins, sont employés à serrer le pied d'un bas mât, dans son emplanture.

MAT, s. m. Longue pièce de bois que l'on place, plus ou moins verticalement, à porter sur la quille d'un bâtiment. Il y en a de différentes dimensions, tant en longueur qu'en grosseur, selon la grandeur du bâtiment. *Voy.* une portion de bas mâts, *fig.* 73, *pl.* E. C'est sur les mâts que sont gréées les voiles d'un bâtiment portées par ses vergues. On les voit en place, *pl.* A, *fig.* 1. Les mâts majeurs sont les bas mâts qui sont faits de pièces de sapin d'assemblage pour les grands bâtimens. *Voy. pl.* E, *fig.* 85. Les autres, tels que mâts de hunes, de perroquets, etc., sont d'un brin d'une seule pièce, toujours de sapin : ils sont désignés par les noms et numéros suivans : 1° le grand mât; 2° le mât de misaine (il a la longueur du grand mât moins le ton); 3° le mât





il a la longueur du mât de misaine moins le ton); 4° le mât de
ı longueur est de 1 2/5 du bau, les 2/5 en dedans); 5° le grand
e; 6° le petit mât de hune; 7° le mât de hune d'artimon, ou per-
ougue; 8° le mât de foc ou le bout-dehors de beaupré; 9° le grand
roquet; 10° le petit mât de perroquet; 11° le mât de perroquet
ou de perruche; 12° le bout-dehors de clin-foc; 13° le grand mât
; 14° le petit mât de cacatois; 15° le mât de cacatois d'artimon ou
perruche; et *pl.* D, *fig.* 1, 16, le bout-dehors du foc volant. — Les
nt distingués par le nombre de mâts qu'ils portent : on dit d'un
sloup, both, etc., bâtiment à un mât; bâtiment à deux mâts, c'est
brig, goëlette, etc., et les bâtimens à trois mâts sont généralement
s que ces premiers, et n'ont pas leurs mâts inclinés sur l'arrière
. On dit aussi mât à pible, formé de mâts particuliers entés les uns
autres : mât à calcet ou à antenne, mât de pavillon, mât de for-
du nord, mât d'un brin, mât de rechange, mât forcé, mât qui a
ıât jumelé, mât de charge, mât d'embarcation, etc. *J'ai placé, à
mât de perroquet de fougue de rechange en quatrième à l'extrémité
sur ma frégate. Voy. ce mât volant, pl.* D, *fig.* 1, *q.*

. (On prononce mate.) Se dit en parlant d'une chose intrinséquement
plomb, le fer, le cuivre, sont des poids mats; le plomb étant plus
le fer est aussi plus mat. Trop de poids mat placé au dessous du
ravité d'un bâtiment le rend dur et vif dans ses roulis, en lui don-
le stabilité.

E, s. m. Opération par laquelle on élève les bas mâts d'un bâti-
es mettre en place, par le moyen de bigues dressées sur son pont,
ıchine à mâter qui se trouve dans chaque port de l'état. *Voy. pl.* F,

OT ou MATÉGAU, s. m. Sorte de grosse jumelle de brasseyage
ngue d'environ six pieds, servant autrefois de garniture contre le
les drisses et suspentes des basses vergues avec leurs mâts respectifs
ısté sur l'arrière des deux basses vergues au milieu, couvrant les
drisses et de suspentes) : on les a supprimés depuis que les sus-
sant sur l'avant du traversin d'en avant de chaque hune, écartent
ergues du mât et donnent plus de facilité au brasseyage.

s. f. C'est une grosse mer dont les lames sont lourdes, une mer

Nom d'une boisson en usage dans l'Amérique méridionale. C'est
n faite avec une herbe du Paraguay; on la fait et on la sert dans
se ronde, ayant une petite ouverture dans sa partie supérieure
le on introduit l'herbe, le sucre et l'eau chaude; cette infusion
c un chalumeau de paille de huit à dix pouces, ou au moyen d'un
en or ou en argent chez les gens riches.

**MATELOT**, s. m. Marin qui dans l'équipage d'un bâtiment est sous les ordres des officiers-mariniers, titre qu'on ne devrait donner qu'aux hommes de mer qu'une longue expérience sur les bâtimens et dans les ateliers de garniture rend habiles à tous les travaux multipliés d'un tel métier : aussi le nombre des bons matelots est-il presque toujours réduit dans la composition de l'équipage d'un bâtiment au dixième des hommes embarqués : ce sont les maîtres de manœuvre, les seconds maîtres, les contre-maîtres, quartiers-maîtres et gabiers ; ceux qui les suivent sont matelots, sans être habiles à tout ; viennent ensuite les novices qui sont à leur deuxième ou troisième campagne. — On ne peut pas faire un bon matelot, s'il n'a pas commencé à naviguer à l'âge de quatorze à quinze ans et plus tôt ; s'il n'est pas d'une constitution robuste et s'il n'a pas une vocation décidée pour la mer. Ce n'est qu'au bout de plusieurs années de navigation, tant au long cours qu'au grand et petit cabotage, qu'il doit savoir fourrer, estroper, capeler, garnir les vergues, enverguer les voiles, les serrer, prendre des ris, les empointures, gréer et dégréer les vergues, mâts de perroquets, de cacatois et flèche en l'air, etc., passer les manœuvres courantes en général ; enfin gréer toute espèce de bâtiment ; bien gouverner, sonder à la main, coudre et raccommoder les voiles, faire toutes espèces d'amarrages, d'épissures, de nœuds, de sangles, de paillets, les larder ; du bitord, de la lignerolle, des commandes, des filets de pêche, des filets de bastingage, goudronner, barbouiller, lancer des grenades, bien manœuvrer le canon, comme le fusil et le pistolet, et se servir des armes blanches ; en un mot, un bon matelot est un homme extraordinaire, par rapport à ceux qui sont éloignés des ports de mer. C'est un homme précieux ne se rebutant dans aucun cas ; les périls les plus imminens ne l'effraient jamais, il est intrépide dans les combats comme pendant les tempêtes. Le malheur de cette classe d'hommes, si importante dans un état qui a une marine, est d'être généralement mal appréciée, parce qu'elle est mal connue du plus grand nombre qui ne navigue pas. Le matelot a une mécanique usuelle qu'il sait employer à propos : il est hardi, agile, alerte, robuste, fait à la fatigue. Il affronte tous les dangers, et il est l'homme le plus subordonné. On dit un bon matelot, un fin matelot, un vaillant matelot de celui reconnu pour être le plus propre à tous les travaux, et notamment ceux des hauts pendant les gros tems. Le bon matelot est timonier, il est canonnier, il est calfat, charpentier, voilier, etc., en un mot il est propre à tout, si toutefois on sait le bien diriger, le bien conduire, c'est-à-dire *s'en faire craindre et s'en faire aimer*. — Deux hommes autrefois se servant alternativement du même hamac, du même lit, l'un du quart de tribord, l'autre de bâbord, étaient nommés les deux matelots ; ils se disaient mutuellement matelots : mon matelot. — Les marins étrangers, lorsqu'ils veulent parler d'un bon, d'un grand officier de mer, disent : c'est un bon matelot ; de même que dans nos troupes, on dit d'un vaillant capitaine qu'il est bon soldat. — En escadre et armée, les vaisseaux qui marchent en ligne devant et derrière un autre

ont désignés, dans la tactique navale, par matelots, matelot de
i qui précède, et matelot de l'arrière celui qui suit immédiatement.
rmée, les vaisseaux matelots de celui que monte l'amiral, sont sou-
s dans ceux du deuxième rang.

OTAGE, s. m. C'est l'art du matelot qui embrasse tous les détails
c'est aussi l'union de deux matelots qui sont amatelotés : le mate-
s ce cas, est l'accord de deux amis : entre les marins, camarades et
nt synonymes.

, v. a. Action de placer les mâts d'un bâtiment quelconque à la
eur est assignée dans leurs étambrais et carlingues. Lorsqu'il a trois
aux, sans égard au beaupré ni au mât de tapecu pour ceux qui
on dit : c'est un bâtiment à trois mâts. Les senaus, brigs, brigantins
, etc., sont des bâtimens à deux mâts; les côtres et les boths n'ont
D'autres bâtimens sont mâtés à pible, à calcet; bâtiment bien mâté,
trop mâté, etc. — Mâter, en marine, c'est dresser, mettre debout;
it, mâter une barrique, une grande futaille quelconque, soit pour
les cercles ou la faire passer dans un lieu trop resserré, relative-
ongueur. Dans les principaux ports, on se sert de la machine à
l'on connaît sous le nom de mâture; on dit d'elle, la mâture. *Voy.*
13, un bas mât sous la mâture, comme il se présente pour mâter ou
grand bâtiment.

EAU, s. m. Diminutif de mât, petit mât de brin, de pin ou sapin,
tion de mât d'une faible dimension, propre seulement aux mâtures
bâtimens, aux petits mâts des grands bâtimens et à ceux de leurs
ns.

R, s. m. Le maître mâteur seul, dans les grands ports, est désigné
de mâteur : c'est lui qui dirige et exécute le travail des mâts d'as-
t les confectionne. Il dispose toute espèce de mâts conformément
nation. Ce chef d'atelier compose et fait les mâts, vergues, hunes,
ereaux, chouquets, bouts-dehors et arcs-boutans.

, on dit une matte de thon; terme des pêcheurs de la Méditer-
e est aussi la qualité particulière d'un fond couvert d'herbage en-

E, s. f. Assemblage, réunion de tous les mâts d'un bâtiment. *Voy.*
unes, barres et chouquets compris, si on les considère établis les
us des autres à leur place respective. La menue mâture est celle la
, comme mâts, vergues de perroquets et de cacatois. — Des pièces
sont des arbres de pin et de sapin que nous tirons en grande partie
l'Europe et de la Corse. — On nomme souvent improprement la
qui est la machine à mâter. — On a depuis quelques années perfec-
de la mâture des bâtimens de l'état; l'ancien système de mâts d'as-
'est plus généralement suivi; cependant la théorie n'est pas encore

parfaitement d'accord avec l'expérience des marins pour le placement des mâts sur tel bâtiment, leur longueur et leur dimension. — La mâture d'un grand bâtiment est très distincte de celle d'un petit; celle de celui qui porte trois mâts de celle du navire à deux mâts et à un, la mâture à calcet, à pible, en usage sur la Méditerranée. *Voy. pl.* B *et* C, les différens bâtimens et les articles Calcet et Gabie. L'atelier de la mâture est le lieu où les mâts, vergues, etc., se confectionnent.

MAUGÈRE, s. f. Sorte de placard en cuir fort, cloué par le haut et sur l'avant seulement, en dehors des dalots du premier pont, les plus bas d'un grand bâtiment, les plus près de la mer. Les maugères ne sont pas clouées avec des clous à maugère; ceux-ci étant trop courts, on en emploie qui ont le nom de clous à plomb, de douze à quinze lignes de long. *On devrait établir les maugères à clapets.*

MAUVAIS, s. m. Tems contraire. Le *mauvais tems* est un grand vent, une grosse mer, qui fatigue le bâtiment en l'obligeant à prendre les amures sur le bord. C'est la contrariété qu'on éprouve dans sa route, car le marin ne qualifie pas de mauvais tems le grand vent ni la grosse mer, qui le pousse en bonne direction.—Un mauvais vent est celui contraire à la route d'un bâtiment.

MAUVAISE TENUE, s. f. Un fond est dit de mauvaise tenue, lorsque les ancres n'ont pas de prise, qu'elles chassent.—Une mauvaise tenue est dite aussi d'un bâtiment mal installé, mal en ordre. — Mauvaise manœuvre, c'est celle d'un bâtiment qui exécute mal son évolution.

MAXAGUA, s. m. Nom espagnol d'un bon bois des colonies occidentales, dont l'écorce est employée à faire d'excellens cordages; il dure plus en manœuvres qu'en câbles. Ce bois est très connu à l'île de Cube, ainsi que le filin de Maxagua.

MÈCHE, s. f. Dans un mât de plusieurs pièces, c'est celle qui occupe le centre en longueur, qu'on désigne sous le nom de mèche; c'est sur cette pièce principale qu'on forme des adens saillans et rentrans, pour recevoir les adens correspondans des autres pièces qu'on assemble dans la confection arrondie de ce mât. Le plus gros bout de la mèche restant entier fournit le ton nécessaire au mât. Lorsqu'un mât brut n'est pas assez long pour faire une mèche en entier, on le joint à un autre par un écart fort long. — La mèche du gouvernail est en chêne, elle comprend toute sa hauteur, et elle a en épaisseur, celle de l'étambot à qui elle tient par les gonds dans ses rosettes. C'est dans sa tête que sont percées les mortaises pour la barre du gouvernail, et celle de rechange aux grands bâtimens, car les petits n'ont que la place pour une barre. La mèche d'un cabestan est la forte pièce qui en fait le centre et sur laquelle est bâti le cabestan dans la forme qu'on voit, *pl.* F, *fig.* 37. — La mèche d'un cordage en quatre est en fils blancs du dernier brin de chanvre; pour remplir le vide et faire que le cordage soit rond, on la tord peu et on la fait moins grosse que chaque toron. — La mèche de guerre est un filin blanc, bien sec,

peu tord et grossier, que l'on fait bouillir avec du soufre et du salpêtre vérisé; on la coupe par bouts, de trois pieds environ, pour servir à conver le feu étant tenue allumée pendant la nuit dans la cabane de la cuisine e baril à mèche. On s'en sert peu aujourd'hui pour mettre le feu aux cas, à bord des bâtimens de guerre. *Voy.* Batterie, Platine.

**MÉLIS**, s. m. Nom des toiles de France, dont on se sert généralement pour e certaines voiles d'un bâtiment : on les distingue par mélis doubles et is simples. Les huniers des grands bâtimens sont de mélis double. C'est en lant de la force du tissu de cette toile, qu'on distingue le mélis double du is simple. *Voy.* Toile à voile.

**MEMBRE**, s. m. Partie de la membrure d'un petit bâtiment; chaque levée, mée d'un seul morceau en épaisseur, se compose d'une varangue, d'un geet d'une ou deux alonges droites ou de revers. C'est ce qu'on nomme cou- dans un grand bâtiment qui a ses levées composées de deux de ces pièces tés, à toucher l'une à l'autre, jointes ensemble pour faire le couple : ainsi membres et les couples sont à distinguer; quoique les uns comme les au- fassent la carcasse qui reçoit le clouage des bordages extérieurs et ineurs d'un bâtiment. *Voy.* Couple, Varangue, Genou, Alonge.

**MEMBRURE**, s. f. L'assemblage des pièces de bois qui, dans la construc- d'un grand bâtiment, forment ses côtés, sous le nom de couples de le-s entre lesquels sont les couples dit de remplissage, et sous celui de mbrure dans les petits bâtimens; ce sont les bois courbes et droits qui nposent les côtes d'un bâtiment sur lesquelles sont appliqués les bordages es vaigres.

**MÉNILLE**, s. f. Espèce d'anse ou taquet long et creux au milieu, pour le sage des mains, sur la poignée d'un aviron de galère.

**MENU, E**, adj. On distingue sous le nom de menu cordage, menues manuvres, dans les petits bâtimens, les cargues, bras, drisses, etc., d'une gros- peu considérable; de menues voiles ou de petites voiles sont celles qui nent les perroquets, cacatois, voiles d'étais de ces mâts, etc.

**MER**, s. f. C'est cette vaste étendue d'eau qui sépare les terres, et forme elles le globe terrestre. Ce mot mer exprime une portion particulière de éan, qui prend son nom des pays qu'elle environne : ainsi l'Océan est divisé plusieurs parties que les hydrographes nomment mer d'Europe, des Indes, Nord, du Sud, Atlantique, Glaciale, Baltique, d'Allemagne, Méditerranée, ige, Noire, Blanche, etc. — La mer est haute ou basse, montante ou desdante; la mer monte, la mer rapporte, la mer est pleine, la mer perd ou er descend; elle est étale, se dit dans les lieux où il y a flot et jusant; c'est moment où elle est stationnaire à la fin et au commencement de chaque rée. Un bâtiment qui part, prend la mer, il est à la mer : s'il ne relâche malgré un gros tems, on dit qu'il tient la mer; il a souffert à la mer; la est mâle; la mer est grosse; la mer est belle; la mer est clapoteuse; la

mer est creuse; la mer brise sur un rocher, sur une côte, sur un écueil quelconque; la mer est houleuse; la mer moutonne. On dit aussi une mer pesante, une mer dure, très pesante, très dure.—On dit d'un homme qui tombe d'un bâtiment dans l'eau, un homme à la mer! mettre un canot à la mer. — Un marin est dit être un homme de mer. Le métier de la mer est très difficile, tous les hommes n'y sont pas propres; c'est à mesure que l'on avance en grade que l'on sent mieux sa faiblesse. La vie entière d'un homme suffit à peine pour former un grand homme de mer.

MÉRIDIEN, s. m. Grand cercle de la sphère qui coupe l'équateur à angles droits; les marins appellent premier méridien celui d'où ils commencent à compter leur longitude : sa fixation est arbitraire; les Français le font passer par l'Observatoire à Paris, les Anglais à Greenwich, les Espagnols à l'Ile-de-Fer, etc. Voir les cartes réduites. — Le méridien magnétique est le cercle dans le plan duquel se dirige l'aiguille aimantée.

MÉRITE, s. m. Apostille que le capitaine d'un bâtiment de l'état ajoute sur le congé d'un officier marinier ou matelot qui vient de servir sous ses ordres, par ces mots: mérite à la mer; et y appose sa signature attestant qu'il a gagné par sa bonne conduite, sous voile, la paie de 30 francs, 45, 60, etc.

MERLIN, s. m. Petit cordage de deux ou trois fils de caret fins, commis ensemble au moyen de la roue du siége de commettage. Le merlin est en manoque de 30 brasses; il sert aux voiliers qui l'emploient dans les voiles principales, à coudre les ralingues. On s'en sert aussi pour divers petits amarrages du gréement et à des sourliûres; il y en a de non goudronné.

MERLINER, v. a. C'est le voilier qui emploie ce mot pour désigner le travail, la couture d'une ralingue, avec le renfort d'une voile; il a pour cela du merlin passé dans des aiguilles à merliner.

MERRAIN, s. m. Les tonneliers de la marine distinguent les douves ou douelles qui servent à monter des pièces, barriques, tierçons, quarts et toute espèce de futailles par merrain de longailles; celui pour les fonds par merrain de fonçailles ou d'enfonçure.

MESTRE, s. m. Nom du grand mât de certains bâtimens du Levant: arbre de mestre: portant l'antenne de mestre, la vergue de mestre, la voile de mestre.

MESURE, s. f. C'est parmi les matelots le petit vase, la tasse, le quart qui sert à distribuer à chacun du même plat sa ration de vin. La mesure est pleine, la mesure est trop grande, trop petite; elle est faite souvent avec la moitié d'une noix de coco, arrangée pour contenir le quart d'une pinte. — Une mesure à poudre sert lorsqu'on fait l'apprêtée à remplir les gargousses; elle a la forme d'un cylindre fait en fer blanc : il y en a pour les différens calibres, contenant chacune la quantité de livres de poudre qui doit être versée dans les gargousses.

MÉTACENTRE, s. m. Point d'intersection d'une ligne verticale passant par le centre de gravité d'un bâtiment, avec la résultante de la pression la-

le de l'eau, lorsqu'il est incliné sur un bord ou sur l'autre; limite au des-de laquelle le centre de gravité d'un bâtiment ne peut pas être placé. Sa ilité à la mer exige que son métacentre soit toujours plus haut que son tre de gravité. La recherche de sa hauteur précise, le bâtiment sous voile, ıpe toujours les ingénieurs qui ont les connaissances les plus profondes géométrie et en physico-mathématiques.

IETTRE, v. a. C'est mettre à l'eau un bâtiment lorsqu'on le lance à la mer la cale où il a été construit. — Mettre à flot, c'est faire flotter; mettre en e, c'est sortir d'un port pour être à l'ancre sur une rade; mettre à la le, c'est appareiller; mettre le cap à l'air de vent désigné pour la route. met à sec, lorsqu'à la mer on serre toutes les voiles : mettre à la cape; ttre en panne; mettre toutes voiles dehors; mettre à l'autre bord; mettre canot à la mer, mettre la batterie aux sabords, à la serre; mettre le câble bas; mettre l'ancre au bossoir, mettre le linguet; mettre embargo; mettre embarcations dehors, à l'eau ou à la mer; mettre du monde à terre, etc. ttre les écoutes de perroquets au cabillot, c'est lorsqu'elles servent aussi palanquins, en décapelant l'œillet du bout du cabillot qui est sur le point bordure, le porter au capelage du mât de hune sur une bague qui s'y trouve, ır retenir, au moyen du cabillot passé dedans, ce bout qui devient dormant palanquin lorsque l'on veut prendre des ris, et que le perroquet est car-ou serré. — Mettre en haut, c'est relever la tournevire ou tout autre cor-ge, garni au cabestan du bas en haut : on commande tiens bon, c'est-à-dire se de virer, pour mettre en haut.

IEURTRIÈRE, s. f. Trous qu'on perçait autrefois dans le pont supérieur ı bâtiment armé en guerre, pour tirer des coups de fusil de dessous ce t, sur des ennemis qui avaient sauté à bord. *J'établis une meurtrière entre que sabord dans les murailles des deux batteries supérieures d'un vaisseau, te frégate et celle d'une corvette pour tirer, avec un fusil, sur les chargeurs emis. — Il est bien à désirer que notre marine adopte les fusils de MM. à Paris, qui se chargent par la culasse.*

IILLE, s. m. Mesure linéaire; les marins mesurent le chemin de leur bâ-ent par mille, ou tiers de lieue, ce qui équivaut à 950 toises, égale à la inte de l'équateur. *Voy.* Loch.

MI-MAT (à), part. Un hunier ou perroquet est hissé ou amené à mi-mât, sque sa vergue n'est élevée qu'à la moitié du guindant. — A mi-canal, se d'un bâtiment qui suit le milieu d'un canal. — A mi-marée, environ 3 heures nt la pleine ou la basse-mer; à mi-côte, remarque sur une côte élevée, viron à moitié de sa hauteur.

MINAHOUET ou MINAOUET, s. m. Petit morceau de planche étroite et nce percée d'un bout, dont on se sert pour garnir ou fourrer un petit filin r lequel il fait le service que la mailloche à fourrer remplit sur un plus gros rdage. *Voy. pl.* E, *fig*, 66. — On emploie quelquefois un autre minahouet,

petit appareil, frappé sur les rides, pour tenir, raidir les haubans de hune et de perroquet dans les petits bâtimens.

MINEURES, adj. (Lieues mineures.) Les marins au long cours nomment lieues mineures, celles parcourues est et ouest sur un petit cercle. Par le moyen du quartier de réduction et autres procédés aussi simples, ils les réduisent en lieues majeures ou de grand cercle de vingt au degré.

MINOT, s. m. Espèce d'arc-boutant, saillant un peu de chaque bord, en dehors de la poulaine, et devant former un angle de 40° environ, avec le taille-mer d'un grand bâtiment : c'est sur l'extrémité du minot qu'on amure la misaine, lorsqu'on l'oriente au plus près du vent. Porte-lof, pistolet et minot, sont trois mots synonymes. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, ma frégate nouvelle, où le minot se trouve de la même pièce de bois que le bossoir (prolongé).

MINUTE, s. f. On se servait autrefois d'un sablier passant en une minute; mais depuis fort long-tems on n'emploie pour mesurer le sillage à la mer, avec le loch, que la demie et le quart de minute. — La minute de degré est égale à un mille ou à un tiers de lieue, ainsi trois de ces minutes font une lieue, à raison de vingt lieues marines au degré.

MIRAGE, s. m. Effet d'une réfraction qu'on peut regarder comme un phénomène d'optique, souvent extraordinaire, qui, dans certains tems à la mer, fait paraître les objets, vus à l'horizon, infiniment plus gros, plus volumineux qu'ils ne le sont réellement; aussi les marins s'en méfient : ils disent, il y a du mirage, c'est le mirage qui donne cette apparence.

MIRE, s. f. On l'a fait quelquefois synonyme de pinnule. *Voy.* ce mot.

MIREMENT (en), adv. On dit que des bâtimens sont en mirement, lorsqu'un certain effet de la réfraction les fait paraître beaucoup plus élevés qu'ils ne sont réellement. Cette densité de l'air, occasionée par une sorte de brumasse qui fait courber les rayons visuels, fait quelquefois découvrir le matin jusqu'à la flottaison d'un bâtiment à toute vue.

MIROIR, s. m. Cartouche de menuiserie placé de l'arrière au dessus de la voûte, dans lequel on met le nom du bâtiment, entouré de sculpture.

MISAINE, s. f. Nom de la vergue et de la voile gréée sur le mât de misaine, celui des bas mâts le plus en avant. Dans tous bâtimens on dit, la vergue de misaine, et jamais la voile de misaine; seulement la misaine, en parlant de la voile. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, la vergue 2, et *c* la voile. Si l'on parle des haubans qui tiennent ce mât, on dit les haubans de misaine : sa hune est celle de misaine; le chouquet sur la tête de ce bas-mât, le chouquet de misaine, etc.

MISE, s. f. On ajoute à l'eau; la mise à l'eau d'un bâtiment, c'est son lancement du chantier, de la cale où il a été construit; la mise en place des couples, c'est leur élévation sur la quille, aux points où ils doivent rester dès le commencement de la construction.

MISSION, s. f. Expédition particulière d'un bâtiment de guerre ou d'un officier commandant qui a la confiance du gouvernement pour une mission

portante, secrète : il va en mission, il a une mission, il a bien ou mal remsa mission.

MISTIQUE, s. m. (Mistico.) Bâtiment d'Espagne et de Portugal, espèce de isse-marée, mais portant des antennes; il est du port de quatre-vingts tonıux environ, et navigue à l'entrée de la Méditerranée et dans le Levant. r. pl. C, fig. 19.

MITRAILLE, s. f. Réunion de biscaïens ou balles dans des boîtes de ferac, ou en paquets, arrangés autour d'une tige de fer, sur un culot ou jue de calibre; on les distingue sous le nom de grappe de raisin : on en rge les canons et caronades pour faire le plus de mal possible à un ennemi on combat de près. La mitraille préparée en sachets, comme celle liée en me de grappe de raisin, est réglé pour chaque calibre en quantité et en ds.

MODÈLE, s. m. C'est la construction, ou la copie en relief, bâtie sur une elle de deux à quatre lignes pour un pied (plus ou moins) d'un petit bâtirt portatif, représentant le gabari, le patron, le modèle soit d'un grand iment naviguant, de sa coque, de son gréement, et des emménagemens. vieux modèles ressemblent peu aux nouveaux, en raison du progrès des structions, des installations, etc. — On trouve dans les ordonnances de la rine des modèles de procès-verbaux, testamens, inventaires, billet de çon et autres pièces, à former pendant la campagne selon les circonnces.

MOINE, s. m. Nom qu'on donne dans les bâtimens aux petites pyramides poudre humectée avec du vinaigre, que les canonniers posent debout en nd nombre sur un plateau portatif : on y met le feu pour les brûler entièrent et parfumer entre les ponts; ancien parfum des bâtimens à la mer.

MOISE, s. f. On donne ce nom à des pièces de bois placées horizontalent à diverses hauteurs des bigues d'une machine à mâter qui leur servent liaison. Voy. Entre-toise.

MOLE, s. m. Ouvrage avancé dans la mer, à l'entrée d'un port ou hâvre, fait pierres de taille dures, et de forme à offrir le moins de prise possible à la r. Le môle présente à peu près son extrémité à la plus forte lame du large; st un travail plus solide que la chaussée, même que la digue, et qui ne ésente pas le travers aux lames du large comme ces derniers : les môles, un u circulaires, ferment les hâvres du côté le plus frappé par les vents du ge : un bâtiment arrivé en dedans d'un môle est à l'abri des mauvais tems. ı donne quelquefois, par extension, le nom de môle au port lui-même, tel le le môle Saint-Nicolas, etc.

MOLETTE, s. m. Instrument de corderie, ayant la forme d'un petit cyndre, armé d'un crochet, sur lequel est accroché le bout du fil de caret l'on commence. Les molettes sont ordinairement en buis; elles tournent au oyen d'une roue pour donner du tors au fil de caret, à mesure que le fileur

qui porte le chanvre s'en éloigne. — On donne dans quelques ports de construction, le nom de molettes à des chevilles employées momentanément à réunir les bouts des planches qui servent à former un gabari. Ces sortes de fiches en bois, sont dites molettes de gabarit.

MOLLE-MER, adj. C'est le tems que la mer, sans flot ni jusant, reste stagnante dans un lieu de marée, lorsqu'elle est pleine et lorsqu'elle est basse; il y a des ports, tel que Hâvre de Grâce, où la mer reste environ une heure sans descendre. On dit appareiller au coup de la molle-mer.

MOLLIR, v. n. On dit, en parlant du vent qui diminue de force, qu'il tombe, qu'il mollit, le vent mollit.

MOLLIR, v. a. On mollit une amarre, une manœuvre quelconque, un câble, un galhauban, etc., en diminuant sa raideur. — Mollir la barre du gouvernail, c'est, étant au plus près, l'ayant du côté du vent, la rapprocher du centre, diminuer l'angle que le gouvernail fait avec l'étambot.

MONDE, s. m. En commandant à l'équipage d'un bâtiment ou à une portion, de monter d'un bord dans les haubans, on dit : tout le monde à la bande à tribord ! ou à bâbord! le monde à la bande !—Tout le monde en haut! c'est faire arriver l'équipage d'entre les ponts sur les gaillards. Tout le monde sur le pont! c'est retenir l'équipage entier à la manœuvre, sans que personne descende se coucher. — On fait passer du monde à bord d'un autre bâtiment; passer le monde au billet (*voy.* Passer); mange le monde! c'est le commandement de commencer le repas, lorsque des travaux ont changé l'heure habituelle. Donner du monde, reprendre son monde; tout le monde à l'appel.

MONDRAIN, s. m. Petite montagne, monticule ou mornet qu'on apérçoit d'un bâtiment aux environs des côtes.

MONTANT, s. m. Le tems que dure le flot, que la mer monte, le montant de l'eau. — Dans la construction d'un bâtiment, on distingue les montans de poupe, qui sont en bois droits, des montans de voûte en bois courbes. Montans de batayoles, montans de bitte, montans de cloche, et autres pièces de bois situées verticalement.

MONTÉ, ÉE, part. Lorsque les membres d'un bâtiment sont montés et à demeure sur la quille, on le dit monté en bois tors. — Un bâtiment est monté de tant de bouches à feu, de tant d'hommes d'équipage. Un vaisseau est monté par un amiral, lorsqu'il en porte le pavillon de commandement (dit carré), à la tête d'un de ses mâts.

MONTER, v. a. Établir sur des tins, la quille d'un bâtiment qu'on veut construire et élever l'arcasse, l'étrave; monter les couples de levées, etc. Monter le gouvernail en place pour qu'il tourne à volonté sur ses ferrures. Monter les canons sur les affûts.

MONTER, v. n. Se transporter dans les haubans pour s'élever à la hune, sur les vergues, sur les barres. Monter au capelage, à la pomme : sortant de l'intérieur, on monte sur le pont. On dit faire monter le monde, monter en

ıt le plus vite possible. — Un officier général monte un vaisseau, rbore son pavillon de commandement. Pendant qu'il est en inspec- d'un autre bâtiment sous ses ordres, le pavillon, carré, du sien est est hissé momentanément à bord de celui sur lequel il passe.

E MARINE, s. f. Grosse montre portative, montée sur deux petits comme ceux des boussoles, enfermée dans une boîte d'environ carrés : il y en a d'autres qu'on peut porter au gousset, ce qui est de pour transporter l'heure du bord à terre, et réciproquement. -tems.

, s. f. Bloc de bois qui a une forme presque circulaire, sur une aisseur, pour recevoir dans une cannelure, sur sa circonférence, le bout des étais de bas mâts et des colliers d'étais. Elle est évidée percée d'un trou à peu près rond dans son milieu avec de petites intérieures, pour loger les rides des deux moques de l'étai et du . *pl.* F, *fig.* 16. *Les cannelures sont désormais inutiles, si, au lieu deux moques avec des rides, on passe le bout de l'étai dans celle 'autre se trouvera supprimée. Une grosse cosse qui remplacerait la t moins volumineuse.* On en employait aux trelingages, aux étais, es, mais plus petites, de forme longue et oblongue, et ayant plu- s. — On donne improprement le nom de moque à une sorte de e dans le point des huniers. *Voy.* Sabot.

E, v. a. En parlant d'une ancre mouillée, on dit, elle mord; le fond; sa pate inférieure s'enfonce, mord dans le sol, et résiste, son câble, de manière à retenir le bâtiment au mouillage.

, UE, part. Lorsqu'un garant de palan se trouve serré, pris entre rans et une des poulies de ce palan, on dit, il est mordu, ou il se té, serré entre un réa et la caisse d'une poulie, ceci arrive lorsqu'é- tenu par rapport à la poulie il s'engage, ce qui l'empêche de courir. e filin est mordu dans une poulie. Une manœuvre est mordue dans mette, etc., dans ce cas, on tient bon pour les dégager.

NDU, s. m. On donne ce nom au petit cordage refait avec du fil de déjà servi, et qu'on a décommis pour en faire, à bord du bâtiment, cordages qui dans l'occasion remplacent certaines manœuvres lui donne le nom de morfondu, pour faire reconnaître son infé- le cordage fabriqué avec le chanvre préparé dans les corderies.

, s. f. On donne ce nom, dans les colonies, à une haute mon- escarpée qui n'est pas fort éloignée des côtes et qu'on reconnaît de

T, s. m. Le mornet est au morne ce qu'est le mondrain à la mon- t un petit morne.

s. m. On dit le mort de l'eau ou le mort d'eau, mais plus souvent *Voy.* Mortes-eaux.

MORT, adj. *Voy.* Corps mort. — Un tour mort, c'est le tour simple d'un cordage quelconque capelé sur une tête de bitte, bitton ou autre point d'appui.

MORTAISE, s. f. Ouverture du canal d'une poulie pour loger le réa, le trou carré dans la caisse d'un mât de hune pour le passage de sa clef. C'est aussi celui fait dans la tête du gouvernail pour recevoir le gros bout de sa barre, ceux autour de la tête des cabestans, guindeaux et autres treuils.

MORTE-CHARGE (à), adv. Il se dit d'un bâtiment du commerce qui est chargé à morte-charge, c'est-à-dire qui a à son bord tout ce qu'il est absolument possible de lui faire porter de marchandises; charge même trop considérable dans certains cas.

MORTES-EAUX, s. f. pl. Sont les marées les plus basses des quadratures; on dit : nous sommes dans les mortes-eaux, le tems des mortes-eaux; c'est celui où il y a peu de flot et de jusant, les plus petites marées. — Mortes-œuvres. *Voy.* OEuvres.

MOT-D'ORDRE, s. m. L'officier commandant un bâtiment de l'état a seul le livret qui contient les mots d'ordre que le commandant d'une division, escadre ou armée, fait connaître tous les jours par signaux particuliers, à la mer comme sur les rades.

MOU, s. m. Portion lâche d'une manœuvre : on dit : donner du mou; larguer, mollir, diminuer la tension à volonté. Embraquer le mou, c'est commencer à raidir un cordage. — Le mou des câbles d'un bâtiment à l'ancre et affourché, le fait rôder s'il est trop considérable; on dit : il y a du mou, trop de mou dans les câbles; dans ce cas on vire sur l'un des deux pour avoir la tension convenable à l'évitage.

MOU, adj. Par rapport à un bâtiment sous voiles, c'est le contraire d'ardent : lorsqu'il est orienté au plus près, sa voilure bien balancée, il tient mal le vent; il a des dispositions à arriver. On dit il est mou; il a la barre dessous. *Voy.* Lâche. — Un cordage mou n'est pas tendu, n'est pas raide, il est lâche. On dit aussi d'un vent faible, qu'il est mou.

MOUCHE, s. m. Petit bâtiment de guerre, soit brig, lougre, goëlette ou côtre, qui est employé à observer la marche et les manœuvres de l'ennemi, à porter des ordres à la voix ou les paquets de l'amiral commandant une escadre ou une armée. *Voy. pl.* A, *fig.* 2 et 3, B, *fig.* 13 et 17.

MOUCHER, v. n. Couper les extrémités dures du chanvre que le peigne ne peut adoucir dans les bouts de ses fibres. — On mouche le bout d'un cordage en enlevant, en râclant avec le tranchant d'un couteau les parties qui s'écartent. — Couper le bout d'une pièce de bois d'une certaine forme, c'est la moucher.

MOUCHOIR, s. m. Bordage produit d'une pièce de bois qu'il faut beaucoup travailler pour le placer sur la fesse d'un grand bâtiment : ce bordage mouchoir qui a du devers, a, pour un vaisseau, neuf à dix pouces de large;

la place est sous la première préceinte, son bout d'en avant, cloué sur le côté du bâtiment, est carré; tandis que l'autre, cloué sur la lisse d'hourdi et la barre du pont, est coupé en sifflet. — On appelle mouchoirs d'étambrai, des grains d'orge qui servent à remplir les angles des étambrais des mâts, lorsqu'ils sont percés en octogone.—Le petit placage triangulaire qui remplit les intervalles entre les taquets d'un cabestan, est aussi appelé, dans quelques ports, mouchoirs, mouchoirs de cabestan.

**MOUCHURE**, s. f. Désignation des parties raides, trop dures, qu'on retire du chanvre. — On nomme de même un morceau de bois coupé sur le bout d'une pièce.

**MOUILLAGE**, s. m. Lieu où un bâtiment peut être retenu à l'ancre, à l'abri de la grosse mer et des grands vents. La qualité du fond, la quantité des brasses d'eau, convenables à une bonne tenue, font dire que le mouillage est sûr, qu'il est bon. On cherche un mouillage, on va au mouillage; on a un bon mouillage; on quitte un mauvais mouillage; l'ancre est en mouillage quand elle est au bossoir disposée à tomber à la mer. Un bâtiment est au mouillage lorsqu'il est mouillé, c'est-à-dire qu'il est à l'ancre, qu'il en a une ou deux dehors sur le fond qui le tiennent par ses câbles ou chaînes, tel que la corvette *pl.* B, et la goëlette *fig.* 15.

**MOUILLE!** Commandement impératif de laisser tomber l'ancre sur le fond en larguant la bosse debout qui la tenait suspendue au bossoir.

**MOUILLER**, v. a. Après la manœuvre nécessaire, c'est arrêter, retenir un bâtiment avec une ancre : lorsqu'on veut la laisser tomber au fond, on commande, mouille! — On mouille quelquefois les voiles avec la pompe à incendie, dont la manche en cuir est fort longue; mais seulement lorsque le vent est très faible, qu'on chasse un bâtiment ou qu'on est chassé.

**MOUILLER**, v. n. Laisser tomber, d'un bâtiment, une ancre sur le fond, afin qu'une de ses pates s'y engage et serve à le retenir contre la marée, les vents et les courans, par le câble qui est étalingué d'avance sur l'ancre. Mouiller en affourchant, c'est jeter deux ancres l'une d'un bord et l'autre de l'autre, la seconde au bout de deux ou trois encâblures, courues sur l'erre du bâtiment, en filant du câble de la première; car c'est en faisant un peu de chemin que le bâtiment peut affourcher à la voile. — On mouille en s'embossant : on mouille en pagale, c'est laisser tomber l'ancre avec précipitation, sans avoir eu le tems de faire la manœuvre convenable. — Mouiller en créance (vieux). *Voy.* Créance.— Mouiller avec la quille ( mot des matelots), c'est toucher et rester touché. Les embarcations mouillent avec leurs grapins.—Mouiller en pate d'oie, c'est lorsque deux ancres travaillent ensemble sous un angle d'environ 45°. Les câbles dans les écubiers tribord et bâbord sont dits appeler en pate d'oie : s'ils appellent parallèlement, on dit qu'ils sont en barbe. Mouiller en armée, soit sur une rade fermée ou foraine, on doit le faire dans un

ordre quelconque. L'amiral prescrit les distances entre chaque vaisseau, la longueur des bitures à prendre, et la quantité de brasses de câble à filer.

MOULE, s. m. Terme de pêche, les moules pour les mailles de filet sont des petits morceaux de bois de quelques pouces de long, d'une forme ronde ou plate, un quart plus gros que les mailles.

MOUILLEUR, s. m. Machine pour faciliter le mouillage des ancres, consistant principalement en une forte verge de fer de la longueur de celle de l'ancre, elle est placé horizontalement sur la muraille extérieure du bâtiment; ses extrémités répondent, l'une à partir du bossoir et l'autre vers l'avant des portes haubans de misaine, il a dans son jeu quelque analogie avec une espagnolette, et se monte dans de forts pitons; cette verge a aussi deux oreilles vers ses extrémités à l'appel de la bosse de bout et de la traversière, qui sont à chaînes et acrochés à ses oreilles, une petite broche de fer fixée au milieu de la verge traverse la muraille du bâtiment et sert à faire mouvoir le mouilleur, de manière à donner à ses oreilles une inclinaison qui permet à la traversière et à la bosse de bout de se décrocher promptement; par ce moyen l'ancre est mouillée sans faire peneau. Ce mouilleur est de M. Pestel, directeur des constructions.

MOURGON, s. m. On donne ce nom, dans la Méditerranée, à un plongeur, un homme qui fait métier de plonger. Il descend sous l'eau à 8 ou 9 brasses, soit pour visiter le fond, y travailler, frapper un cordage sur des objets perdus, ou parcourir la carène d'un bâtiment échoué ou ayant une voie d'eau.

MOUSQUETON, s. m. Fusil court, mais de calibre, très propre à la marine; en l'armant d'une bayonnette, il est préférable au fusil pour les hunes, les embarcations, etc., d'autant mieux que sa portée est à peu près la même.

MOUSSE, s. m. Enfant de dix jusqu'à seize ans, qu'on destine à devenir novice, matelot, etc. pépinière importante. Nos ordonnances ont souvent varié sur le nombre à embarquer sur chaque bâtiment de l'état; il devrait toujours être environ le quinzième de la totalité de l'équipage, et mieux choisi pour la constitution, *ainsi que mieux réparti sur les bâtimens de guerre; au dessus de 13 ans, ils seraient embarqués sur les corvettes, brigs, goëlettes, etc., les plus âgés sur les vaisseaux et frégates.* On en place un à chaque plat d'officiers-mariniers, qu'ils servent en allant chercher les vivres à la cambuse. Il est aujourd'hui défendu aux officiers d'en faire des domestiques. Sur les bâtimens du commerce, on embarque un mousse par dix hommes d'équipage. On donne le nom de mousses à des employés aux bagnes; ils sont chargés de fouiller les forçats avant leur sortie des salles, et à leur rentrée de la fatigue. Ces mousses sont après les sous-argousins; il y en a un par salle.

MOUSSON, s. f. Dans les mers des Indes, des Moluques, etc., ce sont des vents qui, après avoir régné (soufflé) du sud-ouest et du sud-est, reviennent pendant plusieurs mois de la même année, au nord-est et au nord-ouest suivant les lieux. Par exemple à l'est du méridien de Malac et Sumatra, des mers

la Chine au Japon, les vents de la mousson soufflent du N au N O, depuis fin d'octobre jusqu'au commencement d'avril. Pendant les autres six mois mousson du S E s'étend jusqu'à Java, Sumatra et la nouvelle Guinée, mais se fait sentir que cinq ou six semaines après avoir soufflé dans les mers de la hine, sans être ni l'une ni l'autre aussi régulières que celle des mers de l'Inde ux deux côtes de la presqu'île en deçà du Gange). Les navigateurs, dans ces gions, profitent de ces vents périodiques, des moussons, attendent la mousn, ou vont quelquefois à contre mousson.

**MOUSTACHE**, s. f. Sortes de suspentes fixes ou fausses balancines de la rgue barrée et de celle de civadière : elles ont deux branches portant à chae bout un cap de mouton ou une cosse qui correspond à deux autres caps moutons ou cosses estropées sur ces vergues, à douze ou quinze pouces de aque côté du milieu. Aujourd'hui la vergue barrée est sur suspentes sans oustache de même que les autres basses vergues.

**MOUTON**, s. m. Gros oiseau dans les Albatros qu'on nomme mouton du p, parce que les navigateurs le trouvent toujours aux environs du cap de nne Espérance; il va à cent lieues des côtes ou îles. Il y a de ces oiseaux onstrueux qui ont plus de douze pieds d'envergure; ils ne volent jamais aucoup au dessus de la surface de la mer. On en prend avec une ligne flotnte.—On appelle moutons, l'écume blanche que forment les lames qui s'érent, qui moutonnent, lorsque la mer commence à être agitée par une augentation du vent. — On donne, dans le Levant, le nom de mouton à un rdage qui sert à orienter la voile de mestre.— Mouton (le) de la cloche d'un timent, c'est la monture qui la supporte, et dans laquelle est passée la brane de fer qui reçoit le bout de corde qui sert à mettre la cloche en branle.

**MOUTONNER**, v. n. État de la mer lorsqu'elle est agitée par le commennent d'un vent frais; sa surface blanchit d'écume, élève, forme les moutons. dit : elle moutonne; la mer moutonne.

**MOUVEMENT**, s. m. Changement de position d'une armée, par des évoions qui varient les ordres de marche. Dans plusieurs cas, les vaisseaux pnent au vent ou arrivent par un mouvement successif. — Un bâtiment a s mouvemens doux, lorsque les roulis et les tangages ne fatiguent pas sa mâre : il a les mouvemens durs dans le cas contraire. — Mouvement du port; rection des mouvemens, d'où émanent les ordres pour amarrer, démarrer, anger de place les corps flottans.

**MOYEN**, adj. Le parallèle qui tient le milieu entre le point de départ d'un timent et celui de l'arrivée, chaque vingt-quatre heures, se nomme moyen rallèle; c'est sur ce cercle moyen, pris entre deux parallèles à l'équateur, l'on réduit les lieues en longitude que l'on considère comme si elles avaient courues sur un parallèle à l'équateur, pour avoir son point estimé, c'estdire, celui qu'occupe le bâtiment sur le globe, par rapport au premier méien.

MUDER, v. a. C'est particulièrement dans les mers du Levant qu'on se sert de ce mot, en parlant de viremens de bord où on change les voiles triangulaires portées par des antennes, en les dressant dans l'axe du mât pour dépasser le gros bout en arrière, afin qu'en prenant sur l'autre bout, ces voiles ne soient pas chargées sur le mât. On dit aussi gambier, trelucher ou muder, de la manœuvre de changer de côtés les voiles à bourcet.

MULET, s. m. Bâtiment tonturé, à deux et à trois mâts inclinés sur l'avant, gréé en voiles latines : il est en usage sur les côtes de Portugal. *Voy. pl.* B, *fig.* 6.

MULETTE ou MOULÈTE, s. f. Bateau plat portugais ; il est gondolé et bas de l'arrière, monté par huit ou dix hommes qui font la pêche à la drague. Il a une voile latine dont les laizes n'ont pas cinq pouces, sur un mât fort penché en avant, et un foc à chaque bout sur un petit bout-dehors en avant et en arrière, sur lesquels on amarre, aux extrémités, les funes qui servent à traîner le filet ou drague par le travers du bateau dérivant. *Voy. pl.* A, *fig.* 16. Les mulettes ont leur gouvernail monté du côté sous le vent ; elles établissent pour dériver, jusqu'à une douzaine de voiles supplémentaires, coupées comme des focs. Les pêcheurs du Tage tiennent encore et à cette ancienne construction et à son ridicule gréement.

MUNITIONNAIRE, s. m. Lorsque les vivres de la marine sont en régie, il est embarqué sur les bâtimens du roi, des commis aux vivres, des distributeurs, etc., qu'on désigne sur le rôle d'équipage, par gens du munitionnaire ; ils ne sont pas assujétis aux quarts, servent seulement (ainsi que tous les surnuméraires. *V.* ce mot) au passage des poudres, pendant le combat, et au service des blessés.

MUNITIONS NAVALES, s. f. pl. Approvisionnement, désignation des objets de guerre et de bouche, nécessaires à un bâtiment du roi, à une escadre, à une armée. On sait à propos séparer, distinguer à bord les emplacemens des diverses munitions de guerre des munitions de bouche.

MURAILLE, s. f. On dit la muraille, les murailles d'un bâtiment, en parlant de l'épaisseur de son bord, membres, bordages et vaigrage compris : c'est son côté, depuis la flottaison jusqu'au plat-bord, on ajoute pour les vibords, la muraille ou les murailles des gaillards.

# N

NABLE, s. m. Trou de tarrière qui se trouve dans l'ousset ou l'osset. *Voy.* ce mot, pour vider l'eau d'un canot échoué ou embarqué ; il est ordinairement fermé par un bouchon ou tapon de bois qu'on enlève à volonté. Quelques marins donnent aussi au bouchon le nom de nable, mais c'est le tapon du nable.

NAGE, s. f. Action des hommes placés sur des avirons. Les bancs de nage

ıx qui traversent l'embarcation et sur lesquels sont assis les nageurs ou ·s; car, en général, on ne nage que dans les canots et chaloupes et peu ; bateaux pontés; on dit de ceux ci et en parlant de tout autre plus ıâtiment, il grée des avirons, il va à l'aviron, il monte tant d'aviron. les mouvemens de l'aviron de celui des canotiers assis sur le banc le l'arrière qui règle ou donne la nage. — La tente de nage est celle d'un endue d'un bout à l'autre pour garantir les canotiers d'un soleil trop

ER, v. n. Faire agir les avirons pour donner du mouvement à un timent (et même à un grand dans le calme). Nager partout, nager e; nager tribord, bâbord : nage à culer; *Voy.* Scier et Endurer. Nage ommandement aux canotiers de ne pas faire voler l'eau en retirant virons à chaque coup de nage; ces mots sont toujours commandés iement. Nager de long, bout au vent, à la lame, à l'embellie.

EUR, s. m. On dit d'un homme qui nage bien, qu'il est bon nageur: comme un poisson. Un grand nageur est généralement bon plongeur. mot.—On désigne aussi quelquefois par nageur le rameur, celui qui ec un aviron.

SE, s. f. Sorte de panier différent du cassier, quoiqu'il serve au même On descend la nasse au fond de l'eau; elle pose à plat sur le sol; elle dessus et dessous et de forme circulaire; ayant une poche ou goulet c des bouts de fil à voile tendus intérieurement en forme d'entonnoir: che ou goulet, placée et ouverte au milieu de la face supérieure, sert au poisson sans qu'il puisse en sortir : des cercles et des baguettes de tible servent à donner la forme de la nasse au filet qui l'entoure. Elle iirement de 3 à 4 pieds de diamètre. *Voy. pl.* E, *fig.* 72. Au demeurant s ont différentes formes et différens noms, selon les pays où les pé- n font usage.

JREL (ordre) s. m. Une escadre, une armée marche dans l'ordre na- ırsque les vaisseaux sont en ligne de bataille, à la file les uns des au- ne encablure de distance ou moins; la deuxième escadre, appelée ırde, est à la tête de l'armée; la troisième qui marche à la queue, ırrière garde, et la première escadre tient le centre. Cet ordre de ba- turel est formé d'après le tableau dressé par l'amiral avant le départ, chaque capitaine a le nom des vaisseaux; la place qu'ils doivent oc- ıns la ligne; enfin le poste de chacun pour le combat. *Voy.* Renverser.

RAGE, s. m. Perte d'un bâtiment jeté à la côte par un ouragan; r un haut fond, un banc, un écueil quelconque où la mer le démolit. tel bâtiment a fait naufrage; les hommes sauvés sont des naufragés. lanimité d'un capitaine fait perdre plus de bâtimens que la témé- e l'audace guidée, cependant, par l'assurance que donne une longue ıce du métier.

**NAULAGE**, s. m. Se dit, dans la Méditerranée, de l'action de fréter un navire.

**NAUTIQUE**, adj. C'est tout ce qui est relatif aux sciences appliquées à la marine, tels que l'astronomie nautique, l'almanach nautique, instrumens nautiques, baromètre nautique, instruction nautique ; on dit aussi l'art nautique.

**NAVAL, E**, adj. Se dit de tout ce qui tient à la marine, forces navales ; architecture navale ; tactique navale, évolutions navales, combat naval : victoire navale, munitions navales, et armée navale. L'étude de la théorie ne suffit pas pour former un amiral habile à conduire des forces navales et à faire de grandes choses sur mer. Il faut, à des qualités physiques et morales que donne la nature, joindre une longue instruction pratique qui donne le perfectionnement et le développement de ce grand art.

**NAVETTE**, s. f. Poulie simple, longue, sans avoir tout le corps estropé : elle servait autrefois principalement pour les balancines de la vergue barrée. C'est aussi le nom d'une pirogue des Indes dont la forme ressemble à celle d'une navette.

**NAVIGABLE**, adj. des deux genres. Mer, golfe, canal, rivière qui, sans être libre dans toute son étendue, permet de naviguer, la sonde à la main, à cause des bancs, hauts fonds ou autres écueils qui s'y trouvent ; difficultés qui ne rebutent jamais les bons marins. Elle n'est pas navigable pour un grand bâtiment ; elle est navigable pour celui qui ne tire que tant de pieds d'eau. On dit qu'une mer, qu'une baie, qu'une rivière, etc., ne sont pas navigables, si elles sont embarrassées d'îlets, d'îlots, de rochers, de bancs ou de glaces.

**NAVIGATEUR**, s. m. Voyageur sur mer ; le plus habile pour les campagnes extraordinaires. Cette distinction particulière ne devrait être donnée qu'aux marins les plus éclairés, les plus entreprenans, qui ont fait leurs preuves. On dit néanmoins des navigateurs au long cours ; des navigateurs au cabotage ; et ancien navigateur, de celui qui va à la mer depuis un grand nombre d'années.

**NAVIGATION**, s. f. Art de conduire un bâtiment sur mer, et d'un lieu à un autre sur la route la plus courte. On distingue la navigation au long cours, qui exige, outre la pratique, la théorie nécessaire pour déterminer, avec connaissance, la position du bâtiment à la mer, le diriger d'après des observations astronomiques, etc. La navigation du grand cabotage ne demande pas des officiers aussi instruits dans les mathématiques. Celle du petit cabotage, toute pratique, se fait avec de petits bâtimens le long des côtes. *Voy.* Cabotier. — Une belle navigation est celle où on a été bien favorisé par les vents et la mer. On dit : navigation ordinaire, navigation difficile, navigation dangereuse ; aussi navigation hauturière, navigation côtière (celle intérieure se fait sur l'eau douce) *Voy.* Circum-navigation.

**NAVIGUER**, v. n. Voyager sur la mer. Un marin navigue bien, lorsqu'il fait ses voyages courts, sans avarie, qu'il profite de toutes les circonstances fa-

bles. Naviguer en armée, naviguer en escadre, c'est faire partie des s navales réunies pour naviguer d'après les principes de la tactique. — Un nent navigue bien quand il réunit toutes les qualités dans sa construction. navigue sur une carte réduite, sur une carte plate, lorsqu'on la pointe, n rapporte la position du bâtiment ou sa route. — On navigue la sonde à nin, dans les lieux où il se trouve des écueils. — Des matelots naviguent à la ou à la traversée. Un homme navigue pour l'état ou pour le commerce, lors-est embarqué sur un bâtiment de guerre ou sur un bâtiment marchand.

AVIRE, s. m. On donne généralement ce nom à tous les bâtimens de mer res à la navigation. On distingue cependant ceux de l'état par vais-x, frégates, corvettes, brigs, flûtes, gabarres, goëlettes, lougres, côtres. . ces articles. Les bâtimens du commerce conservent tous généralement le de navires marchands : le port du nombre de tonneaux en désigne la ca-té, et le nombre de mâts les espèces. *Voy.* les *pl.* A, B, C, D, D'. Les vigies n place à la tête des mâts, étant en mer, crient : navire ! lorsqu'elles dé-rent une voile à l'horizon, et elles ajoutent : devant nous, par tel bos-, par le travers, dans nos eaux, par la hanche. — Lorsqu'on rencontre mer, un navire étranger, et qu'on veut lui parler, on s'en approche à ée de voix et on le hèle dans un porte-voix : ho! du navire! ho!

ÉGRIER, adj. m. On donnait ce nom aux bâtimens qui portaient des es esclaves des côtes de l'Afrique dans les colonies : leurs provisions et les ributions intérieures étaient analogues à ce genre de commerce, aboli ou à près, depuis quelque tems, par les Européens. On disait : c'est un négrier, âtiment négrier, de celui qui servait à la traite des nègres.

EPTUNE, s. m. Atlas maritime, titre des ouvrages d'hydrographie, grand in-folio, contenant un recueil de cartes réduites, etc. : celui des cartes de le est connu sous le nom de *Neptune oriental.*

EURE, s. m. Petit bâtiment hollandais, principalement employé à la pêche areng.

EUTRE, adj. le bâtiment d'une nation qui ne prend aucune part aux hos-s qui ont lieu sur mer entre d'autres puissances, est un neutre ; un navire tre : il porte un pavillon neutre par rapport à ces puissances.

EZ, s. m. Lorsqu'un bâtiment est trop chargé sur l'avant, on dit qu'il est nez ; il tombe sur nez ; il plonge du nez, il est trop sur nez ; il a le dans l'eau — Les marins du Nord désignent les caps sous le nom de nez.

IVEAU, s. m. Parallélisme horizontal ; on dit le niveau de l'eau, en par-de la surface de la mer ; être au niveau de l'eau ; apercevoir un objet au au de l'eau. Le niveau d'eau d'un bâtiment est marqué à sa carène ; c'est ceinture d'eau qui l'entoure lorsqu'il est à flot. *Voy. pl.* A. *fig.* 1, *h*, *r*.

OEUD, s. m. Moyen de réunir deux cordages. Leur multiplicité employée un bâtiment, le service qu'on en tire, a obligé la formation d'un nombre i de nœuds qui sont distingués par les noms de tête de mort, tête d'a-

louette. La différence entre la tête de mort et la tête d'alouette existe dans la sorte de couronne ou dans l'entrelacement sur le cu-de-porc ; la première, faite avec un cordage de trois torons passés en dessous les uns des autres, l'autre par les bouts en dessus ; de nœud plat, les rabans d'envergure, les garcettes de ris, etc., sont souquées par un nœud plat; nœud de bouline, *Voy. pl.* E, *fig.* 80 ; nœud d'anguille, d'aguis, de bois, coulant, d'écoute, de jambe de chien, de tire-veille, de vache, de gueule de raie, de gueule de loup, de hauban, ce dernier est fait par deux cus-de-porc, avec les bouts des torons de chaque hauban entrelacés ensemble, et souquant l'un sur l'autre. *Voy.* Étalingure, Tour-mort, Collier d'étai, Élingue, Maillon, Queue-de-rat et Demi-clef. Il y a différens nœuds pour faire les filets: celui *dessus le pouce* est pour les grandes mailles ; l'autre, *sous le petit doigt*, à toute espèce de filet. Les nœuds sur les lignes de sonde, marquent les brasses; les nœuds sur la ligne de loch, les pieds; c'est-à-dire que sur sa longueur, une ligne de loch reçoit ces nœuds à des distances égales; ils sont faits sur des bouts de torons de la même ligne, épissés dessus, à vingt-trois pieds trois pouces, pour les demi-nœuds, et à quarante-six pieds et demi pour les nœuds, depuis un jusqu'à neuf généralement; neuf nœuds donnant trois lieues à l'heure, mesurés pendant une demi-minute ; lorsque le sillage du bâtiment est plus considérable, on jette le loch, c'est-à-dire qu'on mesure son chemin avec un quart de minute. On dit: nous filons tant de nœuds, après avoir mesuré le sillage avec le loch ; et par estime en regardant, sous le vent, l'eau passer le long du bord, un marin s'y trompe peu.

NOTA. *L'intervalle de quarante-six pieds et demi entre les nœuds ne répond pas à la cent-vingtième partie du tiers de la lieue. Il est d'un pied plus court, parce que l'on estime que le bâtiment attire à lui le bateau de cette quantité par nœuds, pendant que le loch file dehors ; autrement que la ligne déroule de dessus le touret, dit tour de loch.*

NOCHER, s. m. Ce mot ancien qui était synonyme de pilote, est encore usité sur la Méditerranée pour désigner le patron ou le maître d'une embarcation.

NOCTURLABE, s. m. Instrument au moyen duquel les anciens marins de la Méditerranée prétendaient connaître l'heure pendant la nuit, en mesurant combien l'étoile du N. était plus haute et plus basse que le pole.

NOIR de fumée, s. m. On en fait un très grand usage dans la marine, broyé dans l'huile de lin, de noix ou de bois: l'on en met souvent dans du goudron pour noircir les préceintes, les bastingages, les têtes et les pieds de mâts, les vergues, etc.

NOIX, s. f. Capot ou tête d'un cabestan ; toute la partie qui reçoit les barres se nomme la noix du cabestan.—Les noix des mâts de hune; celles de perroquets, aux bâtimens qui portent des mâts de cacatois, sont des excédans en bois qu'on laisse en renfort au-dessous du capelage où commence le ton,

ur servir à soutenir, à porter les barres, comme les jottereaux sur les bas .ts portent celles qui reçoivent les hunes. On doit laisser, en travaillant le it, le plus de bois possible pour former la noix, afin que le can des élongis rte, s'appuie le plus possible dessus. La noix doit passer avec justesse et écaution dans le chouquet, quand on guinde ; malgré cela, elle présente core trop peu d'appui ; *ce qui fait que j'établis des jottereaux volans pour les res de perroquet ; tenant aux deux barres des élongis. Voy. pl.* D' *fig.* et 12.

**NOLIS**, s. m. *Synonyme* de fret, terme du Levant. Nolisement; navire êté à loyer. *Voy.* Affrétement.

**NOLISER**, v. a. C'est prendre un navire à fret, ou à loyer : expression en age seulement dans la Méditerranée.

**NONIUS**, s. m. Nom de la petite portion de cercle divisée en degrés et mi-tes, que porte le pied de l'alidade d'un instrument à réflexion. On l'appelle ssi *vernier*, du nom de l'inventeur.

**NON-VUE**, s. f. Ancien terme, exprimant une brume de la plus grande aisseur ; obscurité qui empêche de voir d'un bastingage à l'autre. Les ma-s disent aussi, dans ce cas d'épaisseur extraordinaire de brume, qu'elle est couper au couteau.

**NORD**, s. m. C'est le pôle boréal. Le vent est au Nord, lorsqu'il souffle cette direction ; un bâtiment est au Nord de son estime : on relève un ob- au Nord ; on court au Nord. — On dit faire le Nord comme faire route Nord. Le Nord de la boussole est de plus ou de moins de degrés éloigné Nord du globe. C'est la différence du vrai méridien au méridien magné-ue, que l'on trouve par des observations simples. *Voy.* Variation.

**NORD-EST**, s. m. C'est le point de l'horizon qui répond entre le Nord et st. Les marins n'emploient que deux lettres NE pour rendre le vent du rd-Est. La route au NE., la W (variation) NE.

**NORDESTER**, v. n. Ce mot ancien était en usage dans la navigation hautu-re, pour rendre la déclinaison de l'aiguille aimantée vers le Nord-Est.

**NORD-OUEST**, s. m. Air de vent entre le Nord et l'Ouest ; angle de 45° avec deux points cardinaux. NO, deux lettres réunies qui rendent le mot Nord-est, dans tous les cas, comme à l'article ci-dessus. W NO, vent de NO.

**NORD-OUESTER**, v. n. C'était en parlant de la déclinaison ou variation du mpas (boussole) du nord vers l'ouest, que les anciens marins employaient mot.

**NOSTR'HOMME**, s. m. C'est le nom que les Provençaux donnent à leur ître d'équipage.

**NOURRITURE** de tems, s. f. Expression des marins lorsque l'horizon est rgé de certains gros nuages par un tems couvert, accompagnés de grains grainasses, pour dire que le vent se maintiendra dans la même partie ; le tems est nourri, que l'état du ciel et de l'horizon, qui annonce une

nourriture de tems, n'apportera pas de changement prochain dans la direction du vent régnant.

NOUS, s. m. et f. Les marins embarqués sur le même bâtiment emploient cette expression, en parlant d'un objet quelconque comparé à leur bâtiment. Nous sommes sous le vent, il est au vent à nous : nous avons le cap sur la terre, sur une île, sur un navire, une tour. Nous filons trois nœuds, cinq nœuds. Nous avons toutes voiles dehors ; nous sommes en panne, à la cape, à la côte, etc.

NOVICE, s. m. On donne ce nom, dans la marine, à un jeune homme qui apprend à devenir matelot. Sa solde par mois, sur les bâtimens de guerre, est de dix-huit francs : il a été, assez généralement, embarqué comme mousse, il ne peut être dans les derniers matelots qu'au bout de deux ou trois ans de navigation, soit sur les bâtimens de l'état, soit sur ceux du commerce. Un novice n'est classé comme marin, qu'au bout d'une année : s'il n'a pas commencé à naviguer mousse, il devient matelot plus tard. Il faut qu'il ait 16 ans révolus pour être fait novice.

NOYÉ, ÉE, part., et NOYER, v. n. La batterie basse d'un vaisseau est noyée, lorsque les seuillets de cette batterie ne sont qu'à quatre pieds et demi au dessus du niveau de l'eau : cette élévation devant être de cinq pieds et demi et plus. Les causes proviennent d'un vice dans la construction ou d'un trop grand chargement, ce qui, dans les deux cas, fait un mauvais bâtiment pour la guerre, et très peu stable sous voiles. Un bâtiment du commerce, ayant trop de chargement, a son fort noyé ; il porte mal la voile. — Lorsqu'on perd un bâtiment de vue en s'en éloignant, on dit qu'il est noyé ; il en est de même de tout autre objet qu'on perd à l'horizon par la courbure du globe. — Noyer les poudres, c'est introduire l'eau de la mer dans les soutes à poudre, pour empêcher qu'elles ne soient atteintes par le feu qui aurait pris et fait des progrès notamment dans un bâtiment de guerre.

NUAISON, s. f. Durée, pendant plusieurs semaines, d'un vent fixé dans une direction. On se flatte qu'on a une bonne nuaison de vent de telle partie, quand il favorise la navigation qu'on a à faire. Nuaison contraire, nuaison de vent d'amont, nuaison de vent d'aval. On dit : nous sommes partis avec une nuaison de vent d'est ou d'amont, qui nous a conduits jusqu'aux vents alizés.

NUMÉRAIRE, adj. Signal particulier, adressé à un bâtiment d'après le numéro qui lui est affecté, dans une division, escadre, armée, convoi ou flotte. Il y a toujours dans le livre des signaux un guidon qui porte le nom de guidon numéraire qui sert (supérieur à un ou deux pavillons ou seulement à une flamme) à indiquer aussi le nombre de lieues, de brasses, les heures, etc., enfin toutes les quantités numérales.

NUMÉRO, s. m. Tous les bâtimens, le plus petit comme le plus grand en armée, escadre ou division, est signalé, reconnu par son numéro; le ta-

bleau où se trouve écrit, par ordre, le nom de tous les bâtimens contient aussi le numéro affecté à chacun, en tête de son nom. Au moyen de la série des signaux, l'amiral adresse un ordre particulier quelconque à un bâtiment, en accompagnant le signal de l'ordre de celui qui indique le numéro. *Voir le Livre des signaux.* Un bâtiment séparé de l'armée, lorsqu'il la rallie, a son numéro hissé à la tête du mât la plus apparente; autrement on lui fait le signal qui a pour expression: « Ordre au bâtiment qui rallie de mettre son numéro »! c'est le moyen de le reconnaître de fort loin. *Je proposerai de donner un numéro permanent à toute espèce de bâtiment de guerre de la même nation, en escadre comme seul, armé comme désarmé; chacun conserverait son numéro jusqu'à ce que, par vétusté ou autrement, il fût remplacé par un autre qui prendrait le même numéro.*

# O

O! interj. Les marins emploient comme signal, à plusieurs hommes réunis, de faire effort ensemble: ils crient: O! saille! O! hisse! O! ride! O! hale!

OBLIQUE, adj. Un bâtiment fait des routes obliques lorsqu'il a le vent contraire pour suivre sa droite route, qu'il est obligé de courir des bordées; ses voiles sont orientées obliquement à sa longueur.

OBSERVATEUR, s. m. Marin exercé à observer les astres en pleine mer. C'est souvent un officier, qu'on charge plus particulièrement de faire les observations astronomiques; celui qui a le plus l'habitude et le goût d'observer à la mer les hauteurs des astres, au-dessus de l'horizon, les distances du soleil à la lune, de la lune aux étoiles zodiacales, etc. — Un observateur, sur mer, doit avoir une certaine expérience pour bien observer, saisir les contacts des deux astres, malgré l'agitation continuelle du bâtiment. Il est généralement instruit dans la partie des mathématiques qui s'applique à l'astronomie nautique, pour calculer promptement ses observations, dont le résultat indique la vraie position du bâtiment, tant en longitude qu'en latitude.

OBSERVATION, s. f. Un bâtiment d'observation est celui qui est chargé de suivre et signaler les mouvemens de l'ennemi; il est en observation, détaché de l'armée. On dit, une escadre d'observation, de celle qui est destinée à être en observation devant un port ennemi, etc. On a souvent, dans les vaisseaux et frégates, une table ou une habitacle d'observation, pour poser le compas pendant qu'il est employé à faire des relèvemens quelconques. C'est par l'observation des astres qu'on se conduit en mer.

OBSERVÉ, ÉE, part. On dit l'observée. C'est à la mer, la latitude qu'on obtient par l'observation d'un astre, par opposition à la latitude estimée, provenant de l'estime du chemin et de la route du bâtiment.

OBSERVER, v. a. Prendre à la mer, avec un instrument à réflexion, la hauteur du bord inférieur d'un astre au dessus de l'horizon, lorsqu'il passe au méridien du bâtiment, pour en conclure la latitude du lieu. On observe aussi des distances entre le soleil et la lune, de la lune aux étoiles zodiacales, pour déterminer la longitude. On observe des azimuths, des amplitudes et des angles horaires par des hauteurs absolues.

OCCASE, adj. Dénomination que les marins donnent à l'amplitude observée, au coucher vrai du soleil ou de tout autre astre.

OCÉAN, s. m. C'est cette étendue d'eau qui couvre la plus grande moitié du globe; ce grand amas d'eau salée qui sépare les deux continens, et qui entoure toutes les terres. Océan se dit de la mer en général, par opposition aux mers qui sont enfermées dans les terres. Les anciens géographes divisaient l'Océan en quatre parties; l'atlantique ou occidental, le pacifique ou mer du Sud, l'hyperboréen ou septentrional, et le méridional. On a conservé les trois divisions: Océan boréal, Océan méridional et Océan atlantique.

OCTANT, s. m. Secteur de cercle de 45°, divisé depuis zéro, jusqu'à 90°. Instrument à réflexion, très en usage parmi les navigateurs qui n'ont ni sextant ni cercle, pour faire journellement leurs observations astronomiques. L'octant est maintenant assez généralement fait en cuivre (ainsi que le sextant); il ne faut pas une grande intelligence pour le vérifier et s'en servir.

ŒIL, s. m. On donne ce nom à des trous pratiqués à chaque point d'écoute de la voile de civadière: ils sont assez grands pour rejeter l'eau qui chargerait son fond, lorsqu'étant dehors dans les tangages elle traîne ou trempe dans la mer. — Les œils de pie sont les trous percés dans les bandes de toile d'une voile près de la ralingue pour y passer les rabans d'envergure, et dans les bandes de ris, pour les garcettes. Les voiles latines ont aussi des œils de pie, tout le long de la ralingue sur laquelle on amarre les bagues. L'œil ou œillet d'une ancre, c'est le trou, au petit bout de la verge, dans lequel est passée la cigale. — On nomme œil de bœuf, un grain qui se forme dans un petit nuage rougeâtre et de peu d'apparence, quoique parfois dangereux à son passage. — On donne le nom d'œil de perdrix à un des pavillons de la série qui est divisé en deux bordures: blanche, aurore et un petit carré bleu au milieu; et celui d'œil de bœuf, au pavillon qui a ses bordures de bandes bleue, blanche et un carré rouge au milieu. *Voy. pl.* G.

ŒILLET, s. m. C'est, en général, une ouverture à peu près ronde pratiquée quelque part pour y passer un cordage. Sorte de ganse, bague ou boucle, qu'on fait à l'estrope d'une poulie, au bout d'un étai, au bout de diverses manœuvres, d'une tournevire. En épissant le bout du cordage sur lui-même, on recouvre le contour de limandes et de fourrures, avant de former l'œillet d'une cheville, d'une voile, etc. — On nomme œil ou œillet, le trou dans le bout de la verge d'une ancre, dans lequel passe l'organeau; on dit l'œil comme l'œillet de l'organeau ou cigale.

ŒUVRE DE MARÉE, s. m. C'est, dans les ports et hâvres, où il y a flot usant, le travail d'une marée qu'on fait à la carène d'un bâtiment échoué, ndant que la mer est retirée de dessous. Œuvre de marée s'applique aussi, ns les mêmes circonstances, aux ouvrages des quais et cales qui peuvent faire pendant que la marée est basse.

ŒUVRES, s. f. pl. On distingue, dans le corps d'un bâtiment, les œuvres es qui s'entendent de toute la carène, ce qui est submergé, le bâtiment argé; et par œuvres mortes, toute la partie de la carcasse qui est hors de au. *Voy. pl.* A, *fig.* 1. La ligne d'eau *h*, *r*, qui coupe le corps du vaisseau deux parties, de vingt-deux pieds à peu près chacune. — Les ateliers de osses œuvres, dans les ports, sont ceux où l'on fait les cabestans, roues de uvernails, etc.

OFFICIER, s. m. Dans la marine militaire on donne aux officiers diverses nctions, par lesquelles on les distingue en service. Officier commandant, officier en second, *voy.* Détail; officier de garde sur les rades, officier de quart la mer, de manœuvre, de signaux; officier major. *Les officiers de mer sont rtainement l'article le plus difficile de la bonne composition des armées navales.* Le premier officier de santé est le chirurgien major. Officier bleu, xiliaire, officier de la marine, désignation particulière de ceux employés dans la marine militaire; officier chargé du détail; officier d'administration ou officier civil, *Voy.* Comptable; officier marchand, celui qui navigue our le commerce; officier de port, etc. — Officier-marinier, c'est le marin ui est parvenu à avoir le commandement sur les matelots. Les officiers mariniers de manœuvre sont tirés des matelots; ils ont commencé par être mousses t novices; ce sont les maîtres, les seconds-maîtres, les contre-maîtres et quarters-maîtres. On distingue les officiers-mariniers de manœuvre des officiers-ariniers de canonage, de timonerie, et de métiers: les premiers tiennent du aître d'équipage ou maître de manœuvre, jusqu'aux quarties-maîtres inclu-vement; ainsi des autres détails, les maîtres, seconds-maîtres et aides sont alement officiers mariniers et ont été matelots-charpentiers, voiliers, etc. oy. Maître.

OISEAU, ancien mot des marins pour exprimer la marche supérieure d'un âtiment. On dit, il marche comme un oiseau. — On désigne par oiseaux de er, ceux qui ne vivent pas sur le continent, qu'on ne trouve qu'en mer, et r les îlets et îlots isolés.

ONGLET, s. m. Terme de charpentage qui sert à désigner la coupe d'une èce de bois, faite en angle plus ou moins aigu pour être ajustée avec une tre pièce. On dit qu'une pièce de bois est coupée à onglet; que l'assemge est fait en onglet.

OPPOSÉ, ÉE (à bord), adj. Se dit en parlant de deux bâtimens qui font e route opposée ou qui courent à bord opposé, étant orientés l'un tribord, atre bâbord; ils font des routes contraires: le sommet de l'angle des deux

routes qu'ils parcourent se trouve derrière eux, c'est-à-dire dans leurs eaux parcourues : s'éloignant l'un de l'autre, ils ne peuvent s'aborder. *Voy.* Bord opposé (à).

ORANG-BAHÉ, s. m. Nom malais d'un bateau de plaisance qui sert à l'île de Java, sur les rivières et le long des côtes. Il y en a de différentes constructions, tous bien décorés, allant à la voile et à l'aviron.

ORDONNATEUR (commissaire), s. m. Dans les ports militaires, c'est le titre que prend le chef des officiers civils, quand il n'y a pas d'intendant. Comme eux, il a sous lui des commissaires principaux, etc. Depuis le rétablissement des préfectures maritimes, l'intendant et l'ordonnateur n'existant plus dans les ports militaires, on donne encore le titre de chef d'administration à celui des commissaires principaux et généraux qui est à la tête des officiers civils de la marine, quoique ce soit réellement le préfet qui administre le port. *Ce chef civil serait donc mieux désigné par comptable, le premier, le chef ou directeur de la comptabilité.*

ORDRE, s. m. Disposition, d'après la tactique navale, des vaisseaux réunis en armée ou escadre, sous un même commandement : c'est du vaisseau commandant qu'émanent les signaux des différens ordres relatifs et déterminés, les évolutions pour les former, la route, la voilure et la marche à suivre. L'ordre de bataille peut être formé à toutes les allures ; les principaux sont sur la ligne du plus près et sur la perpendiculaire du vent, soit que l'armée se trouve en présence de l'ennemi, en ordre naturel ou renversé. Ainsi, en tactique navale, le mot d'ordre, en général, désigne un mode déterminé dans l'arrangement des vaisseaux composant une armée. On a jusqu'à dix ordres en usage, qui sont plus ou moins bons : l'objet principal de chacun a pour but la formation de celui de bataille. Le meilleur est celui dont l'évolution, pour le développement de l'armée, joint à la simplicité l'exécution la plus prompte : moins l'ordre occupe d'espace, plus il est facile de former celui de bataille. — Une armée est dite en ordre de bataille lorsqu'elle est rangée sur une des lignes du plus près, qu'elle porte les amures du nom de cette ligne, et que ses vaisseaux gouvernent dans les eaux les uns des autres, à distance égale et prescrite (dans cet ordre en présence de l'ennemi les distances diminuent ; elles peuvent être moins de demi-encâblure). On a l'ordre de chasse, l'ordre de retraite, l'ordre de front ; celui-ci est de tous, le plus difficile à maintenir ; la route est vent arrière ou largue ; les vaisseaux rangés sur une ligne de front, se relèvent réciproquement sur la perpendiculaire du vent ; il y a l'ordre de marche ; en colonne, en peloton, en ligne de convoi, etc.

OREILLE, s. f. Dans une ancre, c'est la partie saillante de chaque patte. *Voy. pl.* D, *fig.* 7. On donne le nom d'oreilles au bout rétréci d'un bordage ; celui sur l'arrière, qui a du dévirage, du devers placé tribord et bâbord sous les fesses d'un bâtiment. Son bout est l'oreille du bordage. — Des taquets à

double tête séparés, appliqués quelquefois en dedans de la muraille d'un grand bâtiment pour tourner les écoutes des basses voiles, les grands bras, etc., sont nommés oreilles-d'âne. — Oreille de lièvre : dans plusieurs ports, on donne ce nom à des voiles d'embarcations faites en triangle, qui, au moyen de bagues, montent et descendent sur l'arrière des mâts. Des voiles semblables sont orientées en oreilles de lièvre d'un vent arrière, lorsque la misaine a l'écoute d'un bord, et la grande voile de l'autre. C'est aussi ce que l'on désigne par voiles orientées en ciseaux. *Voy.* ce mot.

**OREILLER**, s. m. On fortifie les varangues, les fourcats d'ouverture et les barres de l'arcasse, lorsqu'elles sont en deux pièces, en les réunissant par une troisième pièce appelée oreiller ou coussin qui les croise au talon.

**ORGANEAU**, s. m. Gros anneau ou boucle de l'ancre, que l'on nomme plus généralement la cigale, pour la différencier des organeaux dont les ancres sont perdues dans la maçonnerie d'un quai, et autres scellés dans ces quais : d'autres sur des corps morts, sur des coffres ou caisses flottantes, pour amarrer à quai des navires du commerce, ou pour amarrer les grelins et aussières des bâtimens qui se halent à l'appui de ces coffres ou caisses. — Les hommes que l'on met aux fers à bord des bâtimens, ont le bas de la jambe passé dans un organeau ou boucle, qu'on voit sur la barre de justice, *pl.* E, *fig.* 24.

**ORGUE**, s. f. On donne ce nom à des tubes en plomb qui servent de conduit à l'eau entre les dalots des gaillards et ceux des ponts inférieurs : les orgues sont appliquées intérieurement sur les murailles, et descendent perpendiculairement jusqu'aux dalots les plus bas, pour servir à diriger les eaux à la mer. — L'assemblage de petits tuyaux formés par la substance d'une sorte de goëmon qui tient à certains rochers est appelé orgue de mer. — C'est aussi le nom d'une arme à feu, composée de plusieurs canons de fusil, placés les uns près des autres, et que l'on fait partir tous ensemble ou séparément : il y en avait dans tous les bâtimens négriers.

**ORIENTER**, v. a. C'est disposer les voiles de manière qu'elles reçoivent le vent, en faisant suivre au bâtiment la route qu'on se propose de tenir; brasser à propos les vergues, pour bien orienter les voiles qui sont dehors, c'est-à-dire celles déployées, hissées et bordées : les voiles sont mal orientées quand leur position ne répond pas parfaitement au vent qui souffle. On oriente au plus près pour serrer et tenir le vent. On oriente vent largue, pour faire le plus de chemin possible; une voile oriente bien, quand elle est bien taillée et bien tendue, elle oriente mal, quand elle est mal faite; on oriente au plus près du vent, vent largue et vent arrière, suivant que la route à suivre par le bâtiment forme un angle de 60° à 90° et plus jusqu'à 180°, avec la direction du vent. — On dit que les voiles orientent bien, quand leur plan est placé très obliquement à la quille, et lorsqu'elles servent à faire avancer le bâtiment sur une ligne ayant le moins possible d'inclinaison avec celle du vent. — On

s'oriente, en mer, en rapportant sa position (la reconnaître) à des relèvemens d'astres, de côtes ou d'îles à vue.

ORIN, s. m. Gros cordage amarré d'un bout, en sautoir, sur la croisée d'une ancre mouillée, *Voy.* celle du vaisseau, *pl.* A, et aiguilleté à une bouée par l'autre bout, *fig.* 20, même *pl.* Les orins des grands bâtimens ont ordinairement vingt-cinq brasses de longueur; on les raccourcit à volonté, selon le brassiage : ils servent à lever l'ancre avec une embarcation, lorsque le bâtiment désaffourche, ou que le câble est rompu. On dit de ce travail, lever l'ancre par les cheveux. Les orins de galère ont souvent plus de cent vingt brasses; c'est un grelin qui a un bout étalingué sur une ancre de détroit (la moitié moins forte qu'une ancre de bossoir), l'autre passe dans une poulie de guinderesse ou une forte poulie coupée, aiguilletée sous le bout du beaupré, et qui arrive sur le pont ou le gaillard d'avant, parce que ces sortes d'ancres se lèvent toujours par ledit orin. Le câble, passé dans un des écubiers, s'embraque à la main : souvent beaucoup d'hommes élongés sur l'orin de galère, font assez de force pour lever l'ancre jusque sous le beaupré, où elle reste suspendue tant que le bâtiment est dans un lieu à s'en servir, tels que certain détroit, rivière, débouquement ou goulet. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, 7. — On donne le nom d'orin de berceau, au filin qui est frappé sur le ber ou berceau, au moment de lancer un bâtiment à l'eau, orin qui sert à relever le ber lorsque le bâtiment flotte et qu'il est détaché de sa carène.

ORINGUER, v. a. S'assurer, après avoir laissé tomber l'ancre sur le fond, si elle est bien mouillée, la faire cabaner (dans le cas où le jas serait arrivé sur le sol, debout et les becs en travers) par le moyen d'effort que fait sur l'orin l'équipage de l'embarcation qui l'a mouillée, pour redresser les becs s'ils étaient couchés sur le sol. Faire qu'ils prennent bien sur le fond. Oringuer est donc haler, raidir sur l'orin.

ORTIVE, adj. f. Amplitude observée au lever d'un astre, plus généralement du soleil, lorsqu'il se montre au dessus de l'horizon de tout son diamètre, que l'on voit comme une lune pleine. Un compas, dit de variation, sert à relever l'air de vent ou le point de l'horizon, du lever vrai du soleil : le nombre de degrés observés, à droite ou à gauche de l'est du compas, combinés avec l'arc de l'horizon compris entre l'est du monde et le centre de l'astre (ce qui s'obtient par un calcul très simple) donne la variation NE ou NO, c'est-à-dire la quantité de degrés dont il faut corriger le compas de route.

ORTODROMIE, s. f. Ce serait la route directe qu'un bâtiment pourrait tenir de son point de départ à son point d'arrivée ; ce qui n'est pas celle qu'il suit sur le compas de route, qui lui fait parcourir une ligne loxodromique. *Voy.* ce mot.

OSSEC ou OUSSAS, s. m. C'est dans les bâtimens le lieu où se rend l'eau au pied des pompes. Dans les embarcations qui n'ont pas de pompes,

'est la place entre deux varangues d'en arrière où se réunit l'eau que fait le ateau, ou qui tombe du ciel, ainsi que celle quelquefois des lames.

OSTE, s. f. A bord des bâtimens gréés à antennes, c'est la manœuvre ui sert à brasser les vergues; on la nomme bras, sur les bâtimens à voiles arrées.

OUEST, s. m. Point de l'horizon qui forme un angle droit avec la ligne assant du pôle N au pôle S. C'est la partie vers laquelle les astres se couhent: les marins abrégent les noms des vents; l'ouest s'écrit seulement O. *oy.* Nord, Sud, Est. Le vent est à l'O. — Un bâtiment, une terre reste à O, différence O, etc.

OURAGAN, s. m. Tempête violente, le plus souvent accompagnée de pluie, 'éclairs et de tonnerre, vent furieux qui varie dans sa direction, et rend la ner affreuse, agitée dans tous les sens, par la contraction de plusieurs vents ar tourbillons; il arrive rarement qu'on éprouve de pareils tems dans les ônes tempérées. Les ouragans ravagent tout, sur les îles et sur la mer, dans s deux Indes. La mer par un gonflement terrible inonde les côtes tout autour des îles. L'ouragan est, en un mot, la réunion de tous les élémens pour roduire d'épouvantables désastres dans les habitations, et sur une sphère qui s'étend en mer jusqu'à 60, 80 et 100 lieues des terres; fléau terrible dans es colonies, qui, heureusement, n'arrive pas à chaque changement de mousson, ni dans tous les hivernages.

OURDIR, v. a. Étendre, élonger tous les fils de caret qui, dans une corderie, doivent composer un cordage : on les tire ensemble et de dessus divers tourets; leur nombre est relatif à la grosseur que doit avoir le cordage, et suivant son commettage; on ourdit, c'est-à-dire on étend davantage les fils qui sont destinés à former un cordage quelconque commis au tiers: ceux destinés à faire des ralingues, sont moins élongés, ne devant être commis généralement qu'au quart, c'est-à-dire que les fils sont élongés d'un tiers ou d'un quart, etc., de plus que 120 brasses, longueur constante des câbles, grelins, et de toute pièce de cordage.

OURDISSAGE, s. m. Terme de cordier, qui signifie étendre, élonger les fils qui doivent composer un cordage quelconque; c'est disposer le commettage.

OURDISSOIR, s. m. Nom de la charpente placée au bout intérieur d'une corderie : elle porte des dévidoirs garnis de fils de caret plus ou moins multipliés à côté et au dessus les uns des autres.

OURSE, s. f. Extrémité inférieure d'une vergue en antenne : nom du gros bout, celui d'en bas, sur lequel on frappe les bras ou palans dits de l'ourse, pour la mouvoir d'un bord ou de l'autre. Les grands bâtimens carrés avaient autrefois une vergue aussi très inclinée, sur le côté de tribord du mât d'artimon, dont le bout le plus gros qui répondait à 7 ou 8 pieds au dessus du milieu du

gaillard d'arrière, était nommé l'ourse; l'ourse de la vergue d'artimon. Elle a été remplacée, avec avantage, par la corne. *Voy.* ce mot.

OUVERT, s. m. ou adj. C'est l'entrée d'une rivière, d'un port, que l'on nomme l'ouvert. On est à l'ouvert d'une rade, etc., lorsque, venant de la mer, un bâtiment en voit l'entrée ouverte, ou la passe qu'il doit suivre. On dit être à l'ouvert d'un port, d'un hâvre, etc., quand de la mer on est arrivé à en découvrir l'ouverture.

OUVERTURE, s. f. Coupure, espace entre deux terres, ou l'ouverture d'un port, qu'un bâtiment découvre lorsqu'il est vis-à-vis. — Les planches d'ouverture, *Voy.* l'art. Planche, servent à maintenir l'ouverture, le plus grand écartement dans les couples d'un bâtiment en construction. — On fait l'ouverture des batteries d'un vaisseau, lorsqu'on ouvre les sabords, qu'on les rectifie.—L'ouverture des colonnes, dans une escadre ou armée qui marche en colonnes, est la distance entre chacune d'elles.

OUVRE-L'OEIL! imp. Commandement aux hommes en vigie de bien regarder devant le bâtiment: il est plus ou moins répété la nuit, pendant qu'on est environné de dangers, d'écueils, d'ennemis, etc., etc.

OUVRIER, s. m. Nom qu'on donne généralement à l'homme qui fait un travail de main, dans un port, un arsenal; tels que charpentiers, calfats, voiliers, forgerons, cordiers, etc., etc. On dit, les ouvriers du port, pris collectivement.

OUVRIR, v. a. En faisant route, c'est détacher deux objets qui étaient vus l'un par l'autre commençant, à mesure qu'on marche, à les voir séparés. Un bâtiment ouvre une baie, une rade, etc., lorsqu'en avançant il arrive à en découvrir l'ouverture, l'entrée. Des passes sont souvent indiquées par l'écartement de deux objets, ouverts d'une voile, quelquefois de deux voiles (deux largeurs de voiles.) — On dit : ouvrir les sabords, ouvrir les écoutilles, etc.; ouvrir une voile, c'est la brasser sous le vent pour qu'elle reçoive, sous un plus grand angle, le vent qui pousse le bâtiment.

OXYERAT, s. m. Mélange d'eau et de vinaigre qu'anciennement on donnait quelquefois aux équipages à la mer, et dont on se servait aussi pour rafraîchir les canons dans un combat.

# P

PADOUACANN ET PADOUHANN, s. f. Navire malais à deux et à trois mâts, selon sa longueur, qui est de cinquante pieds pour celui à deux mâts, et jusqu'à soixante-quinze pieds les plus grands. La forme de leur voilure varie, en carré ou antenne, avec un foc : les premiers chargent environ cinquante tonneaux, les autres jusqu'à cent. Ils font la navigation dans les Moluques et les îles de la Sonde, sont armés de deux petits canons en chasse, de deux en retraite, contre les pirates. *Voy. pl.* A, *fig.* 24.

**PAFI**, s. m. (Autrefois pacfi.) C'est la désignation des deux basses voiles d'un rand bâtiment, la grande voile est le grand pafi et la misaine le petit pafi. On it: nous étions aux deux pafis, sous les deux pafis; mais beaucoup plus gééralement les deux basses voiles. Les marins du Hâvre et du nord de la rance se servent encore de ce terme suranné.

**PAGALE** (en), adv. Mouiller précipitamment, laisser tomber l'ancre avant ue le bâtiment ait son erre amortie, étant sous voile : on mouille en pagale ans plusieurs cas pressés, quoique sans voiles dehors; c'est souvent mal ouiller, s'exposer à aller à la côte ou au plain. — On amène en pagale, en rand, lorsqu'on largue la drisse d'un hunier en bande.—Des objets, non frailes, sont jetés en pagale, en paquet dans la cale d'un bâtiment, dans une emarcation, sur un quai, dans un magasin, lorsqu'on est fort pressé par le tems, a marée, etc.; c'est-à-dire, avec précipitation, sans ordre, sans arrangement.

**PAGAYE**, s. f. Espèce de petit aviron court dont on fait usage dans les lieux ù il y a des pirogues, pour les diriger dans tous les sens, avec une aisance ue ne procure pas l'aviron (les pirogues sont généralement trop étroites our les faire marcher à la manière de l'aviron); en observant que sa pelle st mise en jeu verticalement, pour donner de la vitesse à l'embarcation. *Voy.* *l.* D', *fig.* 15, une pagaye de provolant.

**PAGAYER**, v. n. Se servir de la pagaye pour faire agir les pirogues: les agayeurs, au lieu d'être assis vers le milieu des bancs, comme font les naeurs qui se servent d'aviron, le sont sur les bouts, tournés regardant de l'aant, et placés le long du bord intérieur, l'avant du corps en dehors, pour voir les deux bras libres dans leurs mouvemens : la main qui est en dehors le l'embarcation tient la pagaye par le milieu du manche, et l'autre main a maintient par le haut : ils plongent dans l'eau toute la pelle de la pagaye, ppuyant et tirant dessus dans le sens de l'avant à l'arrière; mouvemens très ifs que les hommes, assis tribord et bâbord, se donnent ensemble. Une petite pirogue est, le plus souvent, conduite par un seule pagayeur placé à l'extrémité de l'arrière, pagayant alternativement tribord et bâbord, pour ne pas s'écarter de la direction qu'il veut tenir.

**PAGAYEUR**, s. m. Celui qui se sert de la pagaye, qui fait marcher une petite embarcation (de peu de bau), au moyen de la pagaye, au lieu d'employer l'aviron.

**PAILLE**, s. f. La paille de bitte, à bord des bâtimens, est une grosse et longue cheville de fer, ayant une tête arrondie à un bout, et un trou pour recevoir une clavette à l'autre, étant passée dans un trou pratiqué à la tête des bittes, pour empêcher le câble de décapeler. Elle sert aussi à monter dessus, le tour à bitord, pour tordre des fils de caret, et en faire du bitord en deux ou en trois. On a des chevilles plus courtes, qui servent à souquer les estropes de poulies, les amarrages, et les bridures qui portent le nom de pailles de garniture. — Les bois d'arrimage, sous les pièces du premier plan dans une cale

de bâtiment, doivent être placés entre le premier et le troisième cercle, pour empêcher le bouge de porter sur le lest. Ce sont des bûches droites, nommées pailles.

PAILLE-EN-CU, s. m. Oiseau blanc, de la zone torride, de la grosseur d'un pigeon; il s'écarte des côtes jusqu'à cent lieues; il vole fort haut: une longue plume blanche (on en voit aussi quelquefois de rouge), qui forme sa queue, très droite, lui a fait donner, par les marins, le nom de paille-en-cu.

PAILLET, s. m. Sorte de natte confectionnée avec des torons de fil de caret tressés ensemble : on en fait de toutes grandeurs dans les bâtimens, ils sont généralement plus longs que larges. Il y en a d'unis et de lardés, avec des bouts de fils de caret passés dans l'épaisseur du paillet. *Voy.* Larder. Les paillets servent, étant sous voile, de garniture sur des vergues, des rides, des galhaubans, et nommément sur les câbles (qu'ils entourent), dans les écubiers, si le bâtiment est à l'ancre.

PAILLOT, s. m. On donnait ce nom à la soute au biscuit dans les galères et par extension on l'applique aujourd'hui à ceux des forçats qui sont retenus dans les bureaux d'un bagne pour aider aux écritures.

PALADE, s. f. (Mot de la Méditerranée.) C'est le coup d'aviron qu'un nageur, dans une embarcation, donne dans l'eau, par un mouvement sur le banc, lorsqu'il laisse tomber son corps en arrière : c'est une palade ou palée.

PALAMENTE, s. f. Terme qui se dit dans le Levant, de tous les avirons armés sur un bâtiment de bas-bord (bas de bord); mot plus particulier aux galères. Arma la palamente était le commandement.

PALAN, s. m. (Moufle). La réunion, l'ensemble d'un cordage avec deux poulies, à un ou deux réas, forme un palan: il y en a de différentes forces, selon la grosseur des poulies et des cordages qui passent dedans; on s'en sert pour enlever, embarquer ou débarquer toutes sortes de fardeaux; on a des palans d'étai; *Voy. pl.* F, *fig.* 19; palan de bredindin, *fig.* 18, et une candelette *c*, même figure; palan de boulines; palan à itague; palan de retraite, palan de drosse, palan à croc et à fouet, à émerillon, à croc, à fouet, de bout de vergue, celui-ci a un croc à sa poulie double qui prend dans une cosse fixée au capelage tribord et bâbord de chaque basse vergue. Ces palans du bout de vergues servent à écarter du bord les fardeaux que l'on hisse avec les palans d'étais et autres; on les emploie aussi contre le roulis (palan de roulage) en les élongeant le long de la vergue jusqu'au mât, où s'accroche à une cosse dans une estrope; palan de l'ourse, *Voy.* ce mot, palan de retenue, de dimanche; ce dernier est un petit palan portatif. *Voy. pl.* D', *fig.* 16, un palan d'étai ou de charge. (*Voir* Candelette et Caliorne.) Palan debout, celui qui prend du milieu de la vergue de civadière, au bout du beaupré, élongé en dessous, il lui tient lieu de drisse; palan à itague; palan de garde, il y en a un de chaque bord, sur la corne d'artimon, qui descend de l'arrière; palan volant, qui n'a point de place fixe; dans les grands bâtimens, il y a un palan de cha-

: bord sur la retenue du guy, qu'on appelle palan de retenue; un grand iment abattu en quille, a un autre palan de retenue, pour empêcher que ı inclinaison n'augmente : il en a aussi un dit de redresse pour l'effet op- ıé. On dit, un gros palan, un palan à main, un petit palan.

?ALANCRE ou PALANGRE, s. f. Longue et grosse ligne de pêche, sur uelle sont adaptés, à distances égales, des bouts, pendant en dessous, d'une ıe moitié moins grosse, longs de deux à trois brasses, portant chacun un n, jusqu'au nombre de quarante à cinquante répartis sur la grosse ligne : a cent vingt brasses et plus de longueur : on l'élonge, pour la mouiller, ıc un poids à chaque bout : elle est soutenue au niveau de l'eau par de ites bouées : les gros poissons plats, tels que turbots, raies, etc., s'y pren- ıt en quantité. *Voy. pl.* F, *fig.* 14. La palancre, sur la Méditerranée, est féremment établie ; c'est une nasse entourée de lignes garnies d'hameçons.

PALANQUER, v. a. Se servir de palans. Peser, haler sur un garant de an pour élever un objet quelconque. Lorsqu'on veut raidir les dormans n bâtiment, on dit, tenir les haubans, tenir les étais, etc. ; c'est, avec des ans, frappés par un bout, la poulie double sur le hauban, etc., et l'autre ıché sur les rides par un nœud nommé gueule de raie, qu'on palanque pour 'e courir les rides suivées, dans les trous des caps de mouton ; on frappe ıvent un deuxième palan sur le garant du premier, ce qui se dit palan sur 'ant, et dans ce cas palan de revers ; sûr moyen d'obtenir beaucoup plus tension, l'effort étant plus que double d'un palan simple. — Palanquer les ıons aux sabords, c'est les mettre en batterie, au moyen des deux palans, poulie double crochée sur la muraille de chaque côté du sabord, et l'autre ıple sur l'arrière de l'affût.

PALANQUIN, s. m. Il y a des palanquins de ris qui sont formés de deux ulies simples, l'une à croc, qui prend la cosse du bout de l'itague du palan- in ; (cette itague passée dans un clan au bout de la vergue, en dehors des ıuets, appelle de la pate sur la quatrième bande de ris où elle est frappée), seconde poulie, sur laquelle est le dormant du garant de palanquin, est ai- illetée à la tête du mât de hune (une de chaque bord) d'où le garant se rend bas. Les palanquins servent quelquefois d'écoute de perroquet. *Les palan- ins ainsi établis empêchent d'amener facilement les huniers : il conviendrait voir une poulie en dessous de chaque bout des vergues de hune, dans la- elle passerait le palanquin qui serait assez long pour se rendre, en suivant la rgue, dans une poulie, vers le racage, et descendre au pied du mât. Ce moyen lerait aux cargues-points à faire amener les huniers. A bord d'un grand bâ- ıent, et dans tous ceux au dessous des frégates, on peut employer les pa- ıquins comme écoutes de perroquet et de balancines des vergues de hune ; il ne git pour cela, que d'avoir une poulie fouettée à chaque bout de vergues ; elle a e queue frappée sur la quatrième bande de ris, qui fait le palanquin ordinaire, rsque le fouet est levé.* D'autres palanquins, qui sont de petits palans, servent

intérieurement, placés entre barrots, à lever des mantelets de sabord, ou les ouvrir à volonté.

PALE, s. f. C'est la partie la plus large et la plus plate d'un aviron qu'on nomme aussi la pelle de l'aviron; d'autres, la palme; elle est plongée dans l'eau à peu près verticalement; et l'effort du nageur a lieu sur sa longueur. La partie de la pale qui est prolongée de quelques pieds, en se rétrécissant, n'entre pas dans l'eau; elle s'arrondit jusque vers le milieu de la longueur de l'aviron.

PALÉAGE, s. m. (vieux.) Travail du matelot qui a trait aux matières qui entrent ou sortent d'un navire, avec la pelle ; tels que les sels et les grains chargés en grenier.

PALICOT, s. m. Petit parc tournant, que certains pêcheurs bâtissent provisoirement où ils découvrent des bancs de poissons, près du rivage, sur des bancs et hauts-fonds.

PALMAGE, s. m. Travail par lequel les charpentiers, dans les arsenaux, dégagent un mât, une vergue, etc.; de tout le bois inutile. On dit faire le palmage, c'est réduire la pièce de mâture aux dimensions qu'elle doit avoir. Ce mot vient de la grosseur du mât mesuré par palme.

PALME, s. f. On donne ce nom à certain bâtiment naviguant dans toutes les parties des Indes Orientales. La palme a l'avant élongé, très bas, l'arrière élevé, avec une tengue; un grand mât au tiers de sa longueur, en comptant de l'étrave; et un petit mât de l'arrière: les Marates avaient des palmes armées en guerre. *Voy. pl.* A, *fig.* 17. — Palme, mesure convenue dans les ports de mer; elle a en France, treize lignes de longueur, et sert à mesurer le diamètre des mâts bruts qu'on reçoit pour les bâtimens de l'état. On dit : tel mât a dix palmes, vingt palmes, et jusqu'à trente palmes. — A la Havane, on donne le nom de palme à un roseau, sorte d'arbuste des Savanes, dont les feuilles du cœur, étant bien séchées, servent à faire un cordage employé par tous les navires cabotiers, plus généralement par ceux de la bande du sud de l'île de Cube.

PALONNE, s. f. Bout de cordage, du dernier brin de chanvre, sorte de retenue, qu'on emploie dans les corderies de la marine, pendant qu'on commet un autre cordage de quatre pouces et au-dessus. La palonne a environ quatre brasses sur neuf pouces de circonférence, amarrée par son milieu à la traverse, du derrière de la traîne ; elle sert à ralentir à volonté sa marche et celle du cochoir, pour régler la torsion du cordage en chantier. On ajoute souvent une seconde palonne tenue de même que la première, sur la traverse, à la hauteur des montans.

PALPER, v. a. C'est laisser tomber et tenir la pale des avirons verticalement dans l'eau, sans mouvement, pour arrêter l'erre d'une embarcation sans scier ni nager.

PAN, s. m. Dans les ouvrages de charpentiers, on appelle pans les faces du contour d'une pièce de bois, d'une vergue qui n'est ni ronde ni carrée, tra-

aillée dans sa longueur sur plusieurs pans, entre autant d'angles. On dit : ne vergue sur six pans, sur huit pans : *c'est ainsi que je propose de les faire à avenir*, *Voy. pl.* D' *fig.* 17, *pour* 1° *avoir moins de travail dans leur confection* ; 2° *prévenir que la têtière de la voile ne fasse tourner les rabans de faix, n tombant, par son poids, en dessous de la vergue ;* 3° *faciliter aux matelots se tenir et à marcher dessus les plus grosses vergues.*

PANNE, s. f. Situation d'un bâtiment dont les voiles sont orientées les unes u plus près, les autres brassées à culer pour le maintenir sans faire de sillage : cette manœuvre a lieu généralement, les basses voiles carguées, et souvent les perroquets; l'un des huniers est brassé sur le mât, l'autre bien ouvert à porter; les voiles de l'arrière de même : la barre est toute rendue à bord sous le vent, et dans cet état le bâtiment dérive, fait des auloffées et des abattées, sans aller de l'avant. *Voy. pl.* B, *fig.* 7, un bâtiment à trois mâts, le grand hunier sur le mât, ayant le vent de bâbord (il met un canot à la mer du côté de tribord sous le vent.) — On dit qu'un bâtiment roule panne sur panne, lorsque ses mouvemens de roulis sont vifs et très répétés. — En armée, la panne a lieu généralement et partiellement dans une ligne, vu que les vaisseaux qui ne sont pas bien à leur poste, profitent de cette situation pour s'y porter. Le vaisseau de queue, ou le plus sous le vent de la ligne, marque le premier la manœuvre, au signal de mettre en panne; celui qui le précède l'exécute ensuite, et successivement jusqu'au vaisseau le plus au vent. Lorsque l'amiral fait le signal de faire servir, la manœuvre commence par le vaisseau de tête, ou le plus au vent; puis successivement les autres lèvent la panne, jusqu'au vaisseau de la queue. Pendant que l'armée a été en panne, les vaisseaux ont plus dérivé que d'autres, d'où résulte la nécessité d'un établissement d'ordre. *A l'approche de l'ennemi, il ne faut jamais rester en panne, on doit dans ce cas avoir son bâtiment bien gouvernant, disposé à toute espèce d'évolution.*

PANNEAU, s. m. Espèce de trappe, posée horizontalement, ou couverture en planches qui sert à fermer les écoutilles de chaque pont d'un bâtiment; ils sont ordinairement en deux parties, ou feuilles de panneau, portant sur des feuillures pratiquées dans le carré de l'écoutille et sur la galiote qui la traverse d'un bord à l'autre, de l'avant à l'arrière, en deux parties égales, quelquefois en quatre. (*Depuis long-tems je les ai établis à charnières clouées sur les surbaux de leur écoutille respective.*) *Voy.* Écoutille, Écoutillons, Caillebotis. Un petit panneau sert aussi à fermer un écoutillon. On nomme panneaux à boîte, ceux qui étant plus grands que les écoutilles, s'emboîtent comme à recouvrement par-dessus les longis et surbaux, de sorte qu'ils les ferment plus exactement que les autres. Les panneaux de carène ferment les ouvertures faites dans le pont supérieur de plusieurs grands bâtimens par le travers des bas-mâts. C'est dans ces ouvertures que passent les bignes lorsqu'on doit abattre le bâtiment, le pied porte sur le deuxième pont, au ras de la muraille.

PANOURE, s. f. Nom que d'anciens dictionnaires donnent à un bâtiment chinois, espèce de galiote.

PAMPER. Nom d'un vent assez fréquent, qui souffle avec violence à la rivière de La Plata; il est annoncé par un abaissement sensible du mercure dans le baromètre, et des éclairs multipliés vers le couchant. Ce vent varie avec force du nord à l'ouest et finit (accompagné de pluie et de tonnerre) au sud-ouest par un coup de fouet.

PANTENNE (en), adv. C'est l'état d'un bâtiment désemparé, après un combat, un coup de vent, un échouage, abordage, etc. Les voiles sont déchirées ou défoncées; les vergues sont apiquées, brassées, sans uniformité : tout est en pantenne; désordre, diverses sortes d'avaries, ou seulement défaut d'ordre; car on dit des vergues mal dressées, qu'elles sont en pantenne, des voiles en pantenne, bâtiment en pantenne. A la mort d'un capitaine, on met, en signe de deuil, les vergues de son bâtiment en pantenne, brassées et apiquées en contre-sens, ou les voiles mal orientées, et le pavillon à mi-mât.

PANTOIRE, s. f. *Voy.* Pendeur, s. m. Ce dernier mot est cependant moins usité parmi les matelots que pantoire.

PANTOQUIÈRE, s. f. On donne ce nom à un ou plusieurs palans simples employés provisoirement à brider les bas-haubans d'un bord avec ceux de l'autre en-dessous des trelingages, lorsque, pendant la durée d'un coup de vent, ils ont pris trop de mou, sorte de faux trelingage, d'une pauvre ressource pour le soutien des mâts dont les bas-haubans ont beaucoup de mou.

PAPIERS, s. m. pl. Lorsqu'on visite un bâtiment du commerce, il montre ses papiers, si on appelle un canot de son bord, le capitaine apporte ses papiers : on désigne par là le rôle de l'équipage, commission, connaissement, etc.

PAPILLON, s. m. On nomme ainsi la voile la plus élevée à la tête des mâts d'un grand bâtiment, si elle est faite en trapèze, *Voy.* aile de pigeon, par conséquent une des plus petites dans les cinquante et plus, qu'il peut mettre dehors d'un tems convenable, c'est-à-dire lorsque le vent n'est pas très fort, que la mer est belle. Les papillons sont grées au-dessus des cacatois, sur la flèche des mâts de ce nom : ils sont envergués; la drisse passe dans un clan en-dessous de la pomme, et on les borde sur les vergues de cacatois; on peut les avoir dehors sous toutes les allures, quand le tems est bien fait et par une belle mer. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, *k*, *k*, *k*.

PAQUEBOT, s. m. Bâtiment construit pour bien marcher (forme de jolie corvette) servant de courrier sur mer : il porte des paquets, et son intérieur est disposé, bien emmengé pour recevoir des passagers. Il tire son nom de both et des paquets qu'il porte. Il est bien probable qu'à l'avenir les bateaux à vapeur remplaceront les paquebots actuels, pour les courtes traversées.

PAQUET (en), adv. C'est amener tout bas les voiles avec la plus grande précipitation. On le dit aussi au figuré, pour rendre ce qui est jeté précipitamment et sans soin. *Voy.* Pagale. Glènes, manœuvres en paquets, ce sont

cordages embrouillés, pêle-mêle. — On dit un paquet de mer, des paquets mer; c'est lorsqu'elle est grosse. La lame courte embarque à bord: c'est ce arrive principalement à un navire très chargé qui s'élève lentement sur ames.

'AR, prép., s'emploie souvent en marine: par l'avant, se dit d'un objet on découvre en gardant de l'arrière à l'avant du bâtiment: par le travers, qu'on l'aperçoit dans une direction à peu près perpendiculaire à la lonur du bâtiment: par le bossoir; par la hanche; on est par telle longitude, latitude; par tant de brasses d'eau; par estime; on dit jeter par dessus le d, etc.

'ARACLOSE ou PARCLOSE, s. f. Bordage volant dans le vaigrage du d de la cale d'un bâtiment, qui touche à la carlingue: il y a des paracloses chaque bord qu'on lève (lorsque cette partie de la cale est libre) par dies longueurs, depuis le troisième couple de l'avant et de l'arrière pour ager, nettoyer les anguillers; petite entaille faite au talon des varangues, ur l'écoulement des eaux vers les pompes.

'ARADE, s. f. A bord des grands bâtimens de guerre, la parade a lieu les jours à midi, sur les rades. La garde montante (partie des troupes de arnison) se réunit sur le gaillard d'arrière, en bonne tenue, fait le tour bâtiment, par les passse-avans et le gaillard d'avant, avec fifre, tamurs, etc. Les marins formés en équipage de ligne font aujourd'hui ce service.

'ARADIS, s. m. C'est le bassin du fond d'un hâvre, où les bâtimens rennés et tenus à flot sont en sûreté [illegible] tous les tems. On lui donne aussi s le Levant le nom de *darce* et de *chambre*.

'ARAGE, s. m. Partie de mer: espace qui avoisine des îles, caps, etc. Un iment est dans tel parage: bon parage; mauvais parage; il change de pae; croiser dans un autre parage, etc. On dit les parages de Ceylan, les pa-es du grand banc, etc. — Le parage d'un bâtiment en construction s'end du poli que les charpentiers donnent aux faces extérieures et intérieures la membrure, avant de border et de vaigrer.

'ARAGLACE, s. m. Garniture, sorte d'estacade de circonstance, qu'on avec mâtereaux, tronçons de mâts, etc., à la partie de l'avant de la flottai-d'un bâtiment qui se trouve à l'ancre, amarré convenablement, dans une ière qui charrie les glaces, pour garantir ses câbles et ses bordages d'ava-t. — Les navigateurs sous les hautes latitudes donnent, par extension, le n de paraglace, aux garnitures de planches épaisses appliquées sur les es de l'avant de leurs navires contre les gros glaçons.

PARALLÈLE, s. m. Les cercles, sur le globe, qui sont perpendiculaires au ridien, sont des parallèles à l'équateur: ils diminuent de grandeur en apchant des pôles. Un bâtiment qui, en faisant route, en traverse plusieurs iquement, doit prendre le moyen parallèle (c'est-à-dire la moyenne latie) entre celui de son départ et de son arrivée, pour connaître le chemin

qu'il a fait en longitude, à l'est ou à l'ouest. Par le quartier de réduction on réduit promptement les lieues mineures en majeures, sur le parallèle moyen.

PARAOS, s. m. Petit navire particulier à la Chine et à la Cochinchine: il est gréé à peu près comme les jonques; ces sortes de bâtimens naviguent près des côtes et entre les îles environnantes.

PARATONNERRE, s. m. Petite barre de métal terminée en pointe; l'autre bout à vis entre dans un écrou au bout extrême du mât de perroquet ou de cacatois. Tous les grands bâtimens, et en général ceux de l'état, ont des paratonnerres à la tête de leurs mâts, et un conducteur cordé en fil de laiton, qui descend jusqu'à la mer: c'est sur le paratonnerre que tourne la girouette. Les bâtimens dont le mât de misaine est à plus de cinquante pieds du grand mât, montent un paratonnerre à la tête de chacun de ces mâts. (La matière du tonnerre étant supposée avoir une sphère d'activité qui s'étend à cinquante pieds): les autres n'en ont qu'un au mât du centre, qui est toujours le plus élevé.

PARC, s. m. Dans les bâtimens on a souvent, au milieu du pont, sous les embarcations, des parcs ou parquets, entourés, à claire-voie, pour enfermer des moutons et des cochons appartenant au capitaine et à l'état-major. Les parcs à boulets sont des espaces entre de grosses tringles, pour contenir un certain nombre de boulets disposés entre les canons et autour des surbaux d'écoutilles, sur les ponts à batterie. — Le parc d'artillerie renferme, dans les ports, tout ce qui concerne cette partie de service militaire. — Des parcs ou pêcheries sont des enceintes que l'on fait pour prendre du poisson: quelques uns sont très ouverts, d'autres presque fermés: il y en a de simples, de contournés, bâtis en pierres, en pieux, en osier, etc.

PARCOURIR, v. a. C'est un travail du calfat pour s'assurer de l'état des étoupes entre les joints; avec un fer et son maillet il parcourt les coutures des ponts et du francbord: parcourir les coutures, c'est les tâter, savoir si elles ont besoin d'être calfatées, et même c'est aussi pour pousser l'étoupe dans les places où elle tendrait à sortir de sa couture.

PARE-A-VIRER! Commandement de l'officier de quart, répété, sur les grands bâtimens, par le maître d'équipage, après son coup de sifflet, pour disposer les hommes de quart aux manœuvres, à l'instant où on veut faire virer de bord; c'est se préparer à virer, commandement qui précède celui d'adieu-va, si c'est vent devant que le virement a lieu, car on ne dit pas: adieu-va! lorsque c'est vent arrière que le bâtiment vire. — Pare-manœuvre! Ce commandement du maître aux gens du quart, qui suit généralement un virement de bord, c'est lover toutes les manœuvres qui ont été déployées de leurs glènes, et les rétablir à l'appel de leurs poulies ou conduits.

PARÉ, ÉE, part. C'est être prêt; on dit: être paré pour le combat; la batterie est parée; on est paré pour l'abordage; les ancres sont parées, etc.

PARER, v. a. C'est éviter un cap, une pointe, la doubler au vent. Parer

un écueil quelconque, s'en dégager, s'en écarter, on dit : nous sommes parés; nous avons paré sans avaries. — Parer un abordage, c'est s'en défendre ou l'éviter. — On pare un câble pour mouiller l'ancre : on pare sa bouée; on pare une manœuvre, un capon, un palan, rendre les courans libres, etc.; c'est dégager, préparer à toute manœuvre. — Un bâtiment pare lorsqu'il revient à flot après avoir touché et s'être arrêté sur un écueil quelconque; c'est le moment qu'il quitte, qu'il s'écarte du danger. — Parer un bâtiment en construction, c'est rendre la surface courbe, que forme sa membrure, bien régulière. Parer une pièce de bois, c'est la polir, l'unir.

**PARFUMER**, v. a. A bord des bâtimens (le branle-bas fait), on brûle, entre les ponts, de la poudre mouillée avec du vinaigre, de l'encens, du benjoin, etc., pour détruire les miasmes : ces parfums se font ordinairement dans les entreponts; les sabords et les écoutilles supérieures sont clos, bien fermés, pendant la durée de cette opération, et un peu après. Aujourd'hui le parfum le plus en usage, à bord des bâtimens de l'état, se fait avec l'oxide de manganèse mélangé de sel marin, sur lequel on verse de l'acide sulfurique.

**PARIA**, s. m. Épithète que les marins donnent à un bâtiment mal tenu, de pauvre apparence, sans grace sur l'eau, ni qualité. C'est plus particulièrement à des bâtimens caboliers des Indes orientales, qui sont souvent montés par la caste des parias, qu'on applique ce nom. — Sur la Méditerranée, on désigne par le mot piémeut, le bâtiment qui est mal tenu; et par extension, on dit du capitaine qui le tient en désordre, c'est un piément.

**PARISIEN**, s. m. Sobriquet qu'on donnait autrefois, sorte d'injure à un matelot : désignation, dans les bâtimens, d'un pauvre sujet, et quelquefois d'un mauvais sujet : cela vient sans doute de ce que le plus grand nombre des jeunes gens de la capitale qui allaient s'embarquer, arrivaient dans les ports avec des vices et peu de dispositions pour un métier qui demande de la force, de l'agilité, un goût décidé, au lieu d'être énervés.

**PARLEMENTAIRE**, adj. Un bâtiment expédié en parlementaire est reconnu par deux pavillons; le sien, hissé à la corne d'artimon, et celui de la nation ennemie avec laquelle il doit traiter, hissé à la tête du petit mât de cacatois ou de perroquet; il ne doit porter que deux canons pour, dans l'occasion, appeler un pilote ou demander assistance.

**PARMI**, s. m. Filin qu'on élonge entre les deux ralingues, et en dehors d'une grande seine pour la soutenir, dans la crainte qu'elle ne défonce, lorsqu'elle se trouve trop chargée de poisson. On l'embraque comme les funes de la seine, à mesure qu'elle approche du rivage.

**PARQUET**, s. m. Compartimens, séparations qu'on fait dans la cale d'un navire qui charge de plusieurs sortes de grains en grenier. — On est quelquefois dans le cas de faire des parquets sur les côtés intérieurs d'un bâtiment, pour contenir du lest, lorsqu'il est trop difficile à abattre en carène, ou pour aider à un ponton trop faible. Le premier est dit parquet à charger; l'autre, parquet de carène.

PARSEINTE, s. f. Vieux mot dont on se sert encore dans quelques ports pour désigner une limande de toile trempée dans du brai brouillant, pour être appliquée sur une large couture d'étoupe, qui, sans cette précaution, ne tiendrait pas entre deux bordages dont le joint est très ouvert; on la recouvre, le plus souvent, d'une bande de plomb clouée, des deux côtés de la couture, sur le bordage.

PART, s. f. Différens bâtimens du commerce engagent des hommes à la part; des matelots formant l'équipage ont part dans le frêt, dans la pêche; dans les prises, si c'est un corsaire. Les parts de prises, pour les marins embarqués sur les bâtimens de guerre, sont fixées pour chaque grade, d'après des réglemens.

PARTANCE, s. f. C'est le moment de l'appareillage. Un bâtiment est en partance, lorsqu'il cesse ses communications avec la terre; il tire quelquefois (s'il y a lieu) un coup de canon à poudre; c'est le coup de canon de partance, et hisse son pavillon ployé en berne, pour appeler ses derniers canots: il les embarque tous, hisse les huniers, etc. Ce sont les dispositions ordinaires, à bord d'un bâtiment en partance pour la mer. *Voy. pl.* C, *fig.* 18. — Une belle partance, c'est en mettant sous voiles avoir un vent favorable à la route qu'on doit suivre. Le point que l'on prend sur la carte par des relèvemens de positions bien déterminées, avant de perdre la terre de vue, est le point de partance, c'est d'où un bâtiment commence à estimer sa route et son chemin.

PARTANCE (en), adv. Lorsqu'un capitaine a reçu ses instructions, qu'il est ce qu'on appelle expédié, il fait tout disposer pour que son bâtiment soit prêt à prendre la mer, il dit qu'il est en partance: les provisions fraîches s'achèvent, tout le monde se range à bord; toutes les voiles sont envergées, les vergues de perroquets en croix, on désaffourche, et ayant viré à pic sur la dernière ancre, on met les autres à poste, les plus grandes embarcations sont embarquées et toutes les manœuvres sont bien parées : au dernier moment les huniers sont souvent hissés, sans être déferlés; nous avons tout à bord, nous sommes en partance, depuis 24 heures, depuis ce matin, etc.

PAS, s. m. La partie la plus étroite d'un canal, passage resserré entre deux côtes; tel que le Pas-de-Calais qui sépare la France de l'Angleterre. — Les charpentiers donnent le nom de pas, aux entailles qu'ils font sur la carlingue d'un bâtiment, pour loger le pied des étances ou longues épontilles établies dans la cale. — Un bâtiment étant au plus près, on commande au timonier, pas au vent! s'il ne donne pas assez dans les voiles.

PASSAGE et PASSAGER, s. m. Le passage de la ligne s'entend du moment où l'on coupe l'équateur, qu'un bâtiment sort d'un hémisphère pour entrer dans l'autre. *Voy.* Baptême. — Les bateaux de passage sont ceux qui servent à porter des passagers d'un bord à l'autre d'une rivière, d'un port à une rade, ou le long des côtes. Un ou plusieurs passagers obtiennent le passage gratis sur les bâtimens de guerre, lorsqu'ils sont employés du gouvernement. Tout individu qui est passager sur un bâtiment du commerce paie son passage.

**ᴀSSE**, s. f. Passage étroit entre deux terres, deux dangers, entre deux s quelconques où il se trouve assez d'eau pour qu'un bâtiment puisse y r; donner dans la passe, c'est y entrer pour arriver à une mer plus , ou dans une baie, dans une rade, rivière ou port. — On nomme passe, les épissures de tout cordage commis en trois ou en quatre, le bout des. is détors, de deux cordages ou du même : chaque bout doit passer au s deux fois entre les divers torons sur lesquels s'exécute l'épissure. — La : d'un cordage est le tour qu'il fait en réunissant deux objets, comme le pré avec la guibre du bâtiment. Les tours de la liûre sont des passes; on il y a six passes, huit passes de faites.

**ᴀSSE-AVANT**, s. m. Dans les grands bâtimens, c'est la portion du pont, rd et bâbord, qui conduit du gaillard d'arrière au gaillard d'avant (d'une ur de 7 à 8 pieds), le milieu du pont supérieur, avec lequel les passe- s sont de niveau, restant ouvert entre le grand mât et celui de misaine. les nouvelles constructions des vaisseaux et frégates, les passe-avans : plus lieu, le pont supérieur étant de plain pied.

**ᴀSSE DU MONDE SUR LE BORD !** Commandement d'un maître d'équi- à des matelots de se placer des deux côtés de l'échelle, le long du bord bâtiment, par où va monter ou descendre un officier : c'est une céré- ie de politesse, d'usage, et même de service. — On dit passe du monde à nde! passe du monde à la pompe! etc.

**ASSEPORT**, s. m. Permission écrite que le gouvernement donne à un nent de commerce de faire son voyage. — C'est aussi le nom que les ma- donnent à leur feuille de congé. — Le sauf-conduit délivré à un bâtiment mi, pour se rendre dans un port désigné, est un passeport. — Tout bâ- nt pris à la mer sans passeport est considéré comme forban.

**ASSER**, v. a. et n. Pour gréer un bâtiment, il faut passer ses manœuvres des poulies, des marionnettes, des clans ou des chaumards. Une manœu- est bien passée, lorsqu'elle vient à son appel; si elle est passée à contre, appelle mal. — On dit : passer au vent d'un bâtiment; passer sous le vent avant, de l'arrière d'un autre : il passe sous le beaupré, pour dire qu'il e trop près sur l'avant. — On fait passer à poupe un bâtiment à qui le com- dant d'une armée, escadre ou division, a des ordres à donner dans le porte- t. — Passer d'un ordre dans un autre, est un mouvement de tactique e bâtimens de guerre. — Passer au billet, c'est, étant dans le port, en ement, faire passer, à bord d'un bâtiment, les hommes qui se trouvent au ail, devant l'officier de service et l'officier civil, pour en compter le nom- à nourrir à chaque repas. — Passer la tournevire, c'est l'élonger tribord bord sur le pont, le double passant sur l'avant du mât de misaine, après n des bouts a été garni de 4 à 5 tours au cabestan, et que les deux bouts été réunis ensemble. — On fait passer du monde sur le bord, debout sur côtés des taquets d'échelles, pour aider les personnes gradées qui montent

d'une embarcation, dans le bâtiment, on y descendent. — Un objet jeté à la mer, est dit passé par dessus le bord ou passé par un sabord.

PASSERESSE, s. f. Moyen ou petit cordage, servant de supplément aux cargues de l'artimon, de certaines voiles d'étai et autres, pour bien serrer la voile contre le mât, lorsque le vent est très frais. Il y a une bande de ris dans chacune des basses voiles, sans qu'on y passe habituellement des garcettes: quand on prenait ce ris, c'était avec une passeresse. Il convient d'avoir cette bande de ris garnie de bonnes garcettes. *Ces deux voiles majeures étant plus propres à être portées par un gros tems qu'aucune autre du bâtiment, il faut avoir la faculté de prendre le ris, si le vent est violent et la mer très grosse; la misaine et la grande voile sur le bord soutiennent mieux et font moins fatiguer que les huniers au bas ris, et en cas de cape forcée, il n'y en a pas de meilleure que la grande voile seule, son ris pris.*

PASSE-TÉQUE, s. f. On donne ce nom, sur la Méditerranée, aux poulies coupées ou galoches.

PASSE-VOGUE, s. f. Mot de la Méditerranée. C'est nager en faisant sur les avirons toute la force possible : ce qu'on rend, dans le Ponant par le simple mot *double!*

PASSE-VOLANT, s. m. On donne encore ce nom, dans quelques ports, à la portion des canons en bois noirci, que des bâtimens clouent sur le seuillet des sabords, pour marquer, en dehors, une batterie montée. C'est une fausse batterie qu'on reconnaît de près. — Quelques personnes nomment ainsi les individus cachés à bord, connus plus généralement sous le nom d'enfans trouvés. *Voy.* ce mot.

PATACHE, s. f. Petit bâtiment armé par la régie des douanes, et placé à l'entrée des baies, des rivières, et sur les côtes; il est chargé de visiter les navires, de faire payer les droits sur les denrées coloniales et autres marchandises, d'empêcher les interlopes d'y commercer, et toute espèce de fraude.

PATARAS, s. m. Gros cordages ou grelins, ayant servi, qui s'ajoutent avec beaucoup de tension aux haubans des bas mâts, au nombre de trois ordinairement de chaque bord, lorsqu'on craint un coup de vent, ou quand les haubans sont vieux. On emploie aussi des pataras lorsqu'on abat un bâtiment en carène; ils sont aiguilletés en dessous des jottereaux des mâts majeurs, prenant ensemble le mât et l'aiguille, d'où ils descendent pour être ridés dans des sabords, du bord qui est éventé; on les fait travailler comme les haubans, en leur donnant au moins la même tension. Ils sont ensuite bridés par un palan qui, en les rapprochant l'un de l'autre, les raidit encore davantage.

PATARASSE, s. f. Gros coin de fer, espèce de hache à marteau, emmanchée, sur laquelle on frappe à coups de masse, pour ouvrir les joints entre les bordages neufs d'un grand bâtiment, faire les coutures convenables, afin

y faire entrer plusieurs cordons d'étoupe, au moyen d'une seconde patasse cannelée, au lieu d'être tranchante comme la première. En place de parasse, on emploie un gros fer à maillet pour les coutures de bordage au ssous de quatre pouces. *Voy. pl.* E, *fig.* 67.

PATARASSER, v. a. C'est se servir de la patarasse cannelée, pour faire ntrer des étoupes dans les coutures, entre les bordages d'un bâtiment neuf. e nombre de cordons d'étoupe qu'on enfonce les uns après les autres, va squ'à sept, dans chacune des coutures de préceinte d'un grand bâtiment.

PATE, s. f. Dans les ancres, ce sont ces espèces de bouts de bras courbes u'on voit *pl.* D, *fig.* 8, *h, h*; ils diminuent de grosseur depuis le fort de l'ancre (le diamant), se terminent en forme de bec et portent chacun une plaque iangulaire appelée oreille. *Voy.* la *fig.* 7, xx.—Les grapins ont de même des reilles en petit; elles sont forgées et non rapportées comme aux ancres. On omme pate-d'oie, l'amure de la bonnette basse (de misaine) d'un bâtiment, parce u'elle forme un angle ouvert avec le cordage qui a ses deux bouts aiguilles sur la vergue basse ou arc-boutant de la bonnette; et au sommet se trouve ne cosse, entre deux pommes, sur laquelle est épissée la manœuvre, qui orte aussi le nom de pate-d'oie, servant à maintenir l'arc-boutant, comme it le bras du vent sur une vergue. — On désigne aussi sous le nom de pate-'oie, trois câbles appelant ensemble de trois ancres qu'un vent forcé a obligé e mouiller. — Pate de loup : assemblage à pate de loup, terme de charpenage. — Les pates de boulines et de ris sont des bouts de filin épissés par les oiliers, sur les ralingues de côtés des voiles carrées, pour recevoir les branbes de boulines et les palanquins. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, *h.* — Il y a aussi des ates en fer qui forment des espèces de crocs larges, aplatis, servant, à chaque bout d'une élingue particulière, à prendre des futailles, d'un moyen poids sous les douves, près des jables, pour les embarquer ou débarquer, au moyen d'un palan croché à une cosse sur le milieu de l'élingue : ces sortes d'élingues à pates sont très en usage à bord des navires qui chargent et déchargent des vins, des salaisons, des farines, etc. — On donne le nom de pate d'anspect, à la garniture en fer qu'elle porte à son gros bout.

PATENTE DE SANTÉ, s. f. Elle se délivre à un capitaine, avant son départ pour la mer, par le comité de santé du port ou par le consul de la nation, en pays étrangers; cette pièce est nécessaire pour constater l'état de santé du lieu d'où il est parti.

PATHEMAR ou PATMAR, s. m. Paquebot de l'Inde d'une marche supérieure (d'une belle mer). Ces sortes de bâtimens n'ont qu'un mât, sur l'avant du milieu, et un bout dehors horizontal; ils gréent une voile à antenne fort grande, et trois focs.

PATINE-TOI! Patine-toi mieux! Commandement d'un officier-marinier à un matelot, à un novice, d'agir avec grande vitesse, d'être prompt à achever un travail : terme un peu trivial.

PATINS, s. m. pl. Bouts d'alonges de revers qui s'élèvent d'environ quinze pouces au dessus du plat-bord des grands bâtimens qui ont le bastingage interrompu, le plus souvent entre les bossoirs et les porte-haubans de misaine, pour servir à tourner la serre-bosse d'une ancre et autres gros cordages. *Voy.* Apotureaux et *pl.* F, *fig.* 2, *p*.

PATOUILLEUSE, adj. f. C'est, à l'égard des bâtimens à rames, une grosse lame courte agitée dans plusieurs sens. Une mer patouilleuse gêne beaucoup la nage, et empêche même les avirons d'agir ensemble.

PATRON, s. m. Le marin qui commande pour le petit cabotage n'a que le titre de maître ou patron. — Les patrons des chaloupes et canots des bâtimens de l'état, sont généralement des officiers-mariniers de l'équipage : ils sont chargés de leur conduite, et répondant des ustensiles et autres objets d'armement de l'embarcation. On distingue le patron de la chaloupe, celui du grand canot, le patron du canot de l'amiral, du commandant, du capitaine, etc.; on dit par extension, d'un patron qui conduit bien son embarcation, qu'il patine bien son canot, etc.

PAUCRIN, s. m. Nom qu'on donne, dans quelques ports du commerce, aux porte-faix, et entre autres (anciennement), par extension injurieuse, à la marine nantaise. Il se dit aussi, entre les matelots, par mépris, des armateurs et des capitaines de navire, avares à l'excès : c'est un paucrin, ce sont des paucrins.

PAUME, s. f. Nom qu'on donne, dans les ateliers de mâture, au bout d'une pièce qui termine celui des jumelles dans les mâts d'assemblage. La forme quadrangulaire est adaptée à toutes les pièces d'alonge ou jumelles, qu'on accole les unes aux autres ou qui sont surajoutées à la mèche, afin que leurs extrémités ne puissent se séparer.

PAUMER, v. a. Expression levantine qui signifie la même chose que se touer à la main.

PAUMELLE, s. f. Les cordiers et les voiliers se servent d'une paumelle, les premiers l'ont en lisière de gros drap sur les doigts de la main dans laquelle ils tiennent le fil, pendant le tortillement que la roue imprime au chanvre à mesure qu'il sort de la main du fileur; elle empêche les déchiremens que le fil finirait par causer à la main : cette sorte de lanière contribue aussi à rendre le fil, dont l'ouvrier dirige la torsion et la longueur, d'une surface plus unie. Les autres sont en cuir, garnissant la paume de la main : au centre de cette lanière est adapté un dé plat de forme ronde, garni de cavités. *Voy.* Dé. Cet assemblage forme la paumelle du voilier, dans laquelle il y a une ouverture pour le passage du pouce, afin qu'étant en place, elle ne puisse tourner pendant qu'ils appuient, qu'ils poussent la tête des aiguilles à voile et à ralingue lorsqu'ils les ont en œuvre.

PAUMOYER ou POMOYER, v. a. Faire passer une chaloupe ou grand canot sous un câble ou grelin qu'on fait courir sur le davier de l'embarcation; on le prolonge ainsi, main avant, depuis la guibre, jusqu'à être à pic sur

l'ancre : ce travail a lieu par un tems calme, pour nettoyer facilement, visiter ou fourrer les amarres d'un bâtiment au mouillage. On lui donne du mou en levant le tour de bitte. Étant affourché, c'est le câble qui ne travaille pas, que l'on paumoie.

**PAUSE**, s. f. Grande embarcation russe, qui porte les objets de chargement à bord des bâtimens qui font le commerce à Archangel.

**PAVILLON**, s. m. Espèce d'étendard, de bannière, qu'on nomme drapeau, dans la langue commune; il varie, dans la marine, en couleurs et en grandeur : l'usage général des pavillons dit de poupe, est de faire reconnaître un bâtiment à la mer, comme en rade, parce que chaque nation a sa couleur distinctive, et les grandeurs sont à peu près chez toutes comme il suit. Le grand pavillon de poupe (on le hisse à la corne d'artimon, à bord de tous les bâtimens qui gréent une brigantine) a, en battant (sa longueur) le bau du bâtiment; et en guindant (sa largeur), les deux tiers du bau. Le moyen pavillon de poupe a en grandeur les deux tiers du grand; *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *p*; le petit pavillon de poupe a la moitié du grand; le pavillon de beaupré n'a que le quart; celui de commandement des amiraux, qu'on nomme pavillon carré, a au plus dix pieds de battant sur huit de guindant. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *a*, *m*. Les flammes ont deux fois au moins la longueur du bau, sur un mètre de largeur à la gaîne. Les guidons et cornettes de commandement ont la moitié du bau en longueur, et le sixième en largeur; ils sont fendus en pointe jusqu'à la moitié de leur longueur. Nous avons de nouveau en France les pavillons, guidons, cornettes et flammes, qu'on nomme d'armement (parce que les bâtimens ne les emploient guère que lorsqu'ils sont armés); ainsi que les étrangers en étamine, de même que tous les pavillons, guidons, etc., qu'on emploie pour les signaux. *Voy. pl.* G. Tous les mouvemens sur les rades, toutes les manœuvres de la tactique à la mer, sont ordonnés par la combinaison des pavillons, guidons et flammes (qui composent la série des signaux de jour à l'ancre et à la voile) hissés, soit à la tête des mâts, soit au bout des vergues. Les pavillons, guidons et flammes diffèrent entre eux par la forme, les couleurs, et les divisions de couleur dans la presque totalité. — *J'ai donné, et le ministre a adopté, pour nos pavillons de signaux des vaisseaux et frégates, les dimensions suivantes : dix pieds de battant sur huit de guindant, avec une queue ou hale bas, d'un mètre et demi; les guidons, vingt pieds sur six; les flammes, vingt-cinq sur cinq, observant que le bout de ces dernières ne finit pas en pointe comme les flammes d'armement. Je voudrais, à l'exemple des autres marines militaires, que les pavillons de signaux aient moins de largeur à la queue qu'au guindant, se rétrécissant de deux pieds, depuis la gaîne, insensiblement jusqu'au bout. Ils auraient à la queue six pieds au lieu de huit.* Voy. *pl.* A, *fig.* 1, *z*, trois signes au mât d'artimon, et *fig.* 3, *a*, une flamme d'armement. Les séries pour les corvettes et les bâtimens au dessous sont sur de plus petites dimensions. (On trouve, dans la première édition,

deux planches qui donnent la forme et les couleurs qu'avaient tous les pavillons des nations maritimes en 1820.) — Chez les peuples sans civilisation, le pavillon blanc est un signe de paix, le rouge un signe de guerre, un pavillon noir sert aux pirates. — Il n'était pas permis autrefois à un bâtiment du commerce français d'arborer le pavillon tout blanc. Chaque grande place maritime avait son pavillon particulier mêlé de bandes blanches et bleues, de croix blanches, bleues ou rouges, etc. — On dit le vaisseau pavillon, pour désigner celui monté par un amiral, vice-amiral ou contre-amiral. *Voy.* Distinction et Berne.

**PAVOIS**, s. m. pl. Bandes de gros drap, larges d'un mètre, sur différentes longueurs, selon qu'ils sont pour les côtés extérieurs d'un bâtiment, ses fronteaux, hunes ou embarcations. *Voy.* l'article qui suit. — Ceux de l'état avaient des fleurs de lys jaunes espacées en triangles, à un demi-mètre les unes des autres, sur un drap bleu qui est lui-même doublé en grosse toile. Les pavois ont des œils de pie à la bande supérieure, pour les suspendre avec des commandes, lorsqu'on pavoise. La bordure de nos pavois était en jaune; les Anglais ont des pavois en drap rouge bordé de blanc. Les autres nations les ont aussi de diverses couleurs. On n'en embarque même plus aujourd'hui.

**PAVOISER**, v. a. C'est orner, parer un bâtiment, étendre ses pavois tout autour, sur les batayoles des hunes et aux fronteaux : cela ne se complète plus: en outre, le pavoisement (qui n'a lieu que dans certains jours de fête ou de cérémonie étant à l'ancre) se fait avec des pavillons, guidons et flammes hissés aux têtes des mâts, aux bouts des vergues, et dans les distances intermédiaires, les couleurs comme les grandeurs bien symétrisées, *Voy. pl.* B, *fig.* 19, une grande corvette pavoisée.

**PAYE**, s. f. Solde d'un matelot, d'un ouvrier. On dit : tel homme est à telle paye, pour dire ce qu'il a de gages par mois au service. Faire la paye aux ouvriers d'un port, c'est payer leurs journées ou des à-comptes chaque mois. On dit : c'est le jour de paye.

**PAYER**, v. n. Une pièce de bois paye pour une autre, c'est-à-dire qu'elle a eu excédant ce qui se trouve en moins dans une autre pièce avec laquelle elle est destinée à être assemblée.

**PAYOL**, s. m. Plancher du fond de la chambre d'une embarcation, qui forme la partie entre les siéges des côtes et de l'arrière. Mot particulier à la Méditerranée. *Voy.* Plafond.

**PEIGNER**, v. a. Dans les corderies, c'est le travail de séparer le chanvre du premier brin de celui du second, sur un peigne de fer monté, à cet effet, sur une traverse en bois. Ce travail n'a lieu qu'après que le chanvre a été un peu nettoyé et affiné par l'espadeur. — On peigne les bouts de torons, qui ont fait une épissure, en les grattant avec un couteau, après les avoir détournés, afin de les coucher en les étendant uniformément entre les torons du cordage épissé, sans augmenter sensiblement sa grosseur. *Voy.* Queue de rat.

**PEIGNON**, s. m. C'est la quantité de chanvre peigné qu'un fileur met sur sa

›uille, ou dont il se fait une ceinture; sa longueur est d'environ cinq : il met alors le peignon en œuvre en le filant, en fil de caret, jusqu'à la ıeur de plus de cent soixante brasses. Le peignon est assez gros pour ir cette longueur du fil du premier brin, dont la circonférence est de e à cinq lignes.

IGNURE, s. f. Elle se fait sur les extrémités des torons sortant d'une ıre, ainsi que sur le bout d'un cordage où l'on doit faire une queue de ›rès que le cordage décommis et effilé a été gratté avec un couteau.

LARDEAU, s. m. Sorte de placard fait d'un bout de planche, ou d'une ıe de fort plomb qui est à l'avance garni intérieurement d'étoupe suivée côté qui s'applique au bordé: ainsi disposé les calfats le clouent provi- ment sur un trou de boulet, vers la flottaison d'un bâtiment qui combat combattu.

LLE-D'AVIRON, s. f. C'est la partie plate de l'aviron qui entre dans *Voy.* Pale.

LOTA. Sorte de nacelle, en usage à Buénos-Ayres, faite avec une peau ›uf, elle porte un homme assis; un Indien la remorque à la nage, tenant sse entre les dents, pour passer d'un bord à l'autre, d'un lac ou d'une re.

LOTON, s. m. Formation d'ordre en armée qui n'est peut-être pas assez sage, et qui empêche que ses propriétés soient bien connues de tous les aines de vaisseau. Cet ordre offre cependant l'avantage de présenter plu- s relèvemens, et la régularité la plus facile à conserver. Les vaisseaux rassemblés dans le plus petit espace possible. Les mouvemens d'une le armée éprouvent moins d'entrave et plus de célérité que dans les évo- ns de l'ordre en colonne, si on en excepte celles vent devant, qui d'ail- sont applicables aux pelotons. Des divisions d'une armée agglomérée les vaisseaux autour et de l'arrière du chef de peloton marchant par le rs les uns des autres: le peloton où se trouve le vaisseau monté par l'a- l est au centre de tous. L'armée peut être divisée en neuf pelotons dans ıels chaque vaisseau occupe une place qui le met en position de prendre ıptement son poste lorsque l'armée a à se développer pour la formation ordre quelconque. En peloton, les vaisseaux, étant très rapprochés les les autres, seraient plus exposés aux abordages qu'en colonne; mais avec fficiers bien expérimentés, et lorsque le vent est fait, l'ordre en peloton ien préférable, à cause de la célérité d'un développement, et de l'avan- d'attaquer avec plusieurs vaisseaux à la fois la tête ou la queue d'un en- qui fuit ou qui plie dans l'action.

LTA, s. m. Terme particulier employé entre les bâtimens terreneuviers, désigner les hommes embarqués pour les gros ouvrages. On dit quel- ›is d'un mauvais matelot: c'est un pelta.

NDANT-D'OREILLE, s. m. On donne ce nom aux poulies simples de

drisses de bonnettes de hune et de perroquet, ainsi nommées lorsqu'elles sont pendantes au bout de ces vergues. C'est à ces poulies qu'arrive le milieu de la vergue de la bonnette, lorsque cette voile est orientée. *Voy. pl.* D, *fig.* 17, c.

PENDEUR, s. m. Les marins disent assez généralement pantoir. C'est un bout de gros cordage capelé sur un mât, en dessous des capelages des haubans, c'est-à-dire le premier de tous, et un ou deux de chaque bord, pendant de deux ou trois brasses entre le premier et le deuxième haubans de l'avant des principaux mâts. Il sert à crocher des caliornes, candelettes et palans, au bout inférieur du pendeur, s'il porte une cosse; ou à aiguilleter le palan, si celui-ci a une cosse au lieu d'un croc, sur l'estrope de sa poulie supérieure. Les autres pendeurs, moins gros que ceux des caliornes (*Voy.* Guide) servent aux palans de bouts de vergues, et à ceux de bredindin : les pendeurs sont fourrés. *Voy. pl.* F, *fig.* 18, celui d'une candelette.—Les pendeurs de redresse ou de carène, qui sont capelés à la tête du mât d'un ponton sur lequel on abat un bâtiment en quille, reçoivent les caliornes qui servent pour aider à le redresser, s'il y a lieu.

PÊNE, s. f. Les guipons dont se servent les calfats, sont faits d'un bouchon d'étoffe de laine qu'on nomme pène; elle est tenue par un long clou au bout du manche.

PENEAU, adv. On dit faire peneau, lorsqu'on dispose l'ancre à être mouillée; c'est larguer la serre bosse qui la tient traversée, les becs élevés le long du bord au niveau du jas : le peneau étant fait, l'ancre se trouve alors suspendue au bossoir par sa bosse de bout seulement, le câble toutefois étalingué, après avoir passé par un écubier. Il ne reste qu'à larguer la bosse de bout pour que l'ancre descende au fond, entraînant son câble, tout disposé intérieurement *Voy.* Bitture et *pl.* D, *fig.* 16.

PÉNICHE, s. f. Canot léger, plus propre à l'aviron qu'à la voile. Nous ne les construisons pas bien en général. Les étrangers font mieux que nous ces embarcations légères. Elles sont bordées à clin, montent 6 ou 8 avirons à pointes entre des dames : ces canots fins sont très utiles à la mer. — Les embarcations de la flottille de Boulogne, à qui on avait donné le nom de péniche, étaient lourdes et à franc bord : celles de première espèce avaient 60 pieds de dehors de l'étrave au dehors de l'étambot, 53 pieds 8 pouces de quille, 10 de bau et 5 de creux; elles montaient quarante avirons et quarante pierriers ou espingoles. La deuxième espèce de 42 pieds sur 8 1/2 et trois pieds de creux armait 28 avirons et des espingoles. D'autres, destinées à être garde-côtes, avaient 60 pieds de longueur, 10 de bau, 5 de creux; elles portaient un canon de 12, 12 espingoles, étaient gréées en lougre avec avirons à couples, comme celles de la Manche.

PENNE, s. f. C'est le petit bout de la vergue à antenne des navires du Levant, qui ont mât de mestre et mât de trinquet. Faire la penne, c'est apiquer cette vergue le long du mât. Ce bout supérieur se trouve alors élevé au dessus de son mât, et on y fait monter, dans l'occasion, un homme en vigie.

**PENON**, s. m. Espèce de petite girouette qui, pour avoir la plus grande ;èreté, est faite sur un fil à voile qui passe dans des morceaux de bouchons liége espacés à quatre ou cinq pouces de distance. Sur la circonférence de acune de ces portions de bouchons on plante six à huit petites plumes de volles, dont la convexité est tournée vers le lit du vent. Ce penon est monté, bout d'une gaule, de cinq à six pieds au dessus du vibord, entre les grands ubans et ceux d'artimon : on le transporte du bord du vent pour que le timier qui gouverne, le voie battant par le plus petit vent : il sert aussi, ns les nuits obscures, à l'officier de quart, lorsqu'il ne peut apercevoir la ouette : sa longueur est de 28 à 30 pouces, terminée par les plus petits uchons, garnis des plus petites plumes. *Voy. pl.* A, *fig.* 1 et *pl.* D, *fig.* 1, *p.* ı donne aussi le nom de penon, à bord des bâtimens mâtés à pible, à la rgue qui, dans les mauvais tems, porte la voile carrée appelée tréou.

**PENTE**, s. f. Les parties de toile qui tombent et sont pendantes de chaque té, aux tentes des bâtimens, sont nommées pentes de tente, les pentes de la ıte. — On dit quelquefois la pente d'un mât, de son inclinaison sur l'avant sur l'arrière.

**PÉOTE**, s. f. Sorte d'embarcation légère de Venise, servant d'aviso et aux ssagers sur l'Adriatique.

**PERÇAGE ET PERCEUR**, s. m. L'art du perceur consiste, dans les grands rts, à bien diriger les tarières qui font des trous différens pour les cheles et gournables qui entrent dans la construction d'un bâtiment, et lient les ces de sa charpente. Le perceur doit être très exercé dans le perçage, avec s tarières qui ont jusqu'à 12 et 13 pieds de longueur, qu'il faut diriger dans ısieurs pièces appliquées différemment les unes sur les autres, et ne faire icontrer aucune cheville afin de donner la vraie direction à celles qui sont assées dans diverses parties de la charpente d'un grand bâtiment en conuction, qui forment les liaisons composantes : celles multipliées aux deux trémités sont les plus longues.

**PERCER**, v. a., un vaisseau, une frégate, etc., s'entend (par les charpenrs-constructeurs) du nombre de sabords dont la muraille d'un bâtiment de erre est percée, ce qui détermine la quantité de canons qu'il peut monter. ı dit d'un vaisseau en construction, qu'on doit le percer pour tant de cans; qu'il est percé à deux batteries, etc.

**PERDANT**, s. m. Mot peu usité, le perdant de l'eau ; on dit plutôt jusant ébe; quelquefois le reflux, pour exprimer l'état de la mer descendante : mer perd ou la mer descend sont synonymes. On se sert indifféremment de s deux derniers mots.

**PERDITION** (en) adv. Un bâtiment affalé sur une côte, par un mauvais ns qui le charge à terre, est en perdition; il est menacé du danger de périr. :houé sur un banc de sable ou de roche, il est en perdition : il périra bient, il est perdu, s'il ne parvient à se relever promptement.

PERDRE, v. a. Un bâtiment perd ses mâts, son gouvernail, par un coup de vent, par un échouage, un combat; et la rupture d'un câble cause quelquefois la perte de l'ancre. — On perd la terre de vue; perdre des embarcations; le bâtiment a perdu sa marche, il a perdu son erre, il a perdu en virant: on perd le fond lorsque la sonde ne l'atteint plus; la mer perd, le courant perd de sa force, etc.

PERDRE (se) v. pron. Se perdre sur une roche, une côte, un banc, c'est périr, faire naufrage; on dit que l'équipage s'est perdu. Un marin échappé d'un naufrage dit qu'il s'est perdu; nous nous sommes perdus, sur tel écueil, sur telle côte, par tel tems.—On dit d'un bâtiment qu'on remarque faisant une mauvaise manœuvre près d'un danger, qu'il va se perdre s'il continue sans s'en écarter.

PÉRIPLE, s. m. Mot tiré de l'ancienne hydrographie: il se dit d'une navigation autour d'une mer ou de quelque côte. L'auteur du périple des mers de l'Inde; les périples des points principaux des côtes, etc. En un mot on entend par périple la description d'une navigation en suivant les côtes.

PÉRIR, v. n. Bâtiment détruit, démoli dans un naufrage, ou qui a sombré en mer. Périr corps et biens, c'est lorsque le bâtiment est brisé ou englouti, que rien n'en est sauvé.

PERME, s. m. Nom d'un petit bâtiment turc, fait en forme de gondole. Il sert à passer de Constantinople à Galata, etc.

PERPENDICULAIRE, s. f. En tactique navale, c'est la ligne perpendiculaire à une autre ligne supposée formée par le vent régnant, qu'une armée ou une escadre suit, quand l'amiral a signalé un tel ordre de marche. Si l'armée est rangée sur la ligne perpendiculaire du vent, les amures à tribord ou à bâbord, sa route forme un angle droit avec le lit du vent, le recevant du travers, toutes les voiles portent, c'est l'allure la plus avantageuse pour faire du chemin. Les quatre vaisseaux *a*, *a*, *e*, *c*, de la *fig.* 26, *pl.* D', qui suivent deux routes parallèles, courent sur la perpendiculaire du vent *v*, à amures différentes. — La perpendiculaire de l'étrave et de l'étambot (si l'étambot a de la quête) d'un bâtiment en construction, sont les lignes qui descendent perpendiculairement de la tête de ces pièces sur le prolongement de la quille.

PERPIGNAGE, s. m. Terme de construction; c'est, après avoir élevé tous les couples d'un bâtiment sur la quille, rendre parallèles leurs plans; les fixer perpendiculairement à la quille.

PERPIGNER, v. a. Opération du perpignage, qui consiste à mettre exactement l'arcasse et chaque couple d'un bâtiment en construction perpendiculairement sur la quille, à la place qu'il doit conserver d'après le plan.

PERROQUET, s. m. Nom du mât, de la vergue et de la voile qui se gréent au dessus d'un mât de hune. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, *c*, *c*, *c*. (Ce troisième que je comprends sous le nom de perroquet d'artimon, n'est connu encore que par celui de perruche.)—Le mât de perroquet de fougue est établi au dessus du mât d'ar-

on devrait le nommer mât de hune d'artimon, sa voile hunier d'arti-
;tte voile n'est désignée que sous le nom de perroquet, *Voy.* Fougue,
ın hunier bien différent, dans les grands bâtimens, du grand perroquet
:tit perroquet, qui fait la troisième voile enverguée de chacun des deux
nâts. — On donne le nom de perroquets volans aux petites voiles qui
sent par un beau tems sur la flèche des mâts de perroquets, à bord
mens qui n'ont pas de mâts de cacatois, ni de flèche en l'air. Les petits
qui ne portent pas de mâts de perroquets, gréent quelquefois des per-
volans à la tête de leurs mâts de hune prolongé en flèche.

ιUCHE, s. f. De même qu'on dit simplement le grand perroquet, le
rroquet, des voiles qui sont portées par les vergues de ces noms, on
rruche en parlant de la voile : et on distingue les bois du même nom
ıât de perruche, la vergue de perruche. *On devrait les désigner sous
des autres perroquets, en n'employant plus le mot de perruche, c'est-
: nommer le perroquet d'artimon.*

'UIS, s. m. Passages étroits entre deux terres aux entrées de certaines

'UISANIER, s. m., ou garde chiourme. Nom des hommes chargés
:r les condamnés aux fers, soit dans des bâtimens ou dans les bagnes,
:compagnant, armé d'un sabre, partout où ils sont employés; au
d'un par dix forçats. Le mot pertuisanier, provient de pertuisane,
ique dont étaient armés les hommes pour la garde des galériens.

R, v. a. Faire effort, les bras élevés, sur une manœuvre, pour la des-
la tendre, la raidir : plusieurs hommes trouvent à placer leurs mains
eur hauteur, pour peser ensemble, haler du haut en bas, mains sur
ur un cordage quelconque qui est simple, soit garant de palan, car-
tahu, drisses, boulines, etc.

Γ, s. m. Mât de hune, celui porté par le mât de misaine et sur lequel
la voile du petit hunier. Le petit mât de perroquet est guindé au des-
:lui-ci, et il porte la voile dite le petit perroquet. — Le petit mât de
qui est sur ce dernier mât, grée la voile (sur la vergue) du petit
— Le petit foc est celui qui a son amure sur le beaupré au point où
poulies des étais du petit mât de hune, et sa drisse passée au capelage
lt, l'écoute sur le gaillard d'avant. *Voy.* Filet.

Γ-FOND, s. m. C'est le dessous d'un bâtiment, ses petits-fonds.—On
ı est mouillé sur un petit-fond lorsque le brassiage excède peu le ti-
ıu du bâtiment.

.E, s. m. Nom des vides qui se trouvent sous les bouts des pièces à
atres, arrimées dans les plans d'une cale : on pousse du petit bois
peules, pour bien remplir tous les petits faux-reuns sous les futailles
rime.

OFNÉE, s. f. Embarcation du Japon, qui ne sert qu'aux promenades.
ıe espèce de rouf au milieu, couvert par des nattes fixes.

PHARE, s. m. Désignation que l'on donne aux mâts d'un bâtiment à trait carré, y compris les vergues et voiles qu'ils supportent : on dit le phare de devant, le phare de derrière, en parlant de l'ensemble des voiles établies sur le mât de misaine et le grand mât.—Les phares sont aussi, pour les marins, des indices formés de feux différens allumés la nuit au haut de tours bâties à vue de la mer, sur des points saillans. On les appelle aussi tours à feux. C'est sur l'île de Phare que la première tour à feu fut élevée par Ptolomée. Ce nom de phare a été donné depuis à toutes les tours servant au même usage. Les phares de M. Fraul, au nombre de 10 ou 12 établis sur une partie de nos côtes, depuis quelques années, sont incomparablement préférables à tout ce qu'on avait imaginé jusqu'ici d'éclairage pour les bâtimens aux atterrages.

PHARILLON, s. m. Sorte de petit réchaud, dans lequel les pêcheurs font un feu de flamme, la nuit, pour attirer certains poissons.

PIAHIAP, s. m. Embarcation; grand bateau léger qui suit le balour, pour la piraterie, dans les îles de la Sonde et les Moluques; les bateaux de cette espèce sont très fins et marchent fort bien (se trouvant dans de belles mers); ils gréent deux voiles comme celles des chasse-marées; le mât de misaine penche un peu sur l'avant, le grand mât sur l'arrière; ils montent un ou deux petits canons en chasse, suspendus par des courroies sous une sorte de potence. *Voy. pl.* A, *fig.* 23, *c*. Leur longueur varie de vingt à quarante pieds; les équipages de vingt-cinq jusqu'à soixante-dix hommes.

PIBLE (à), adv. La mâture à pible est particulière aux bâtimens du Levant, de médiocre grandeur; les mâts à pible sont d'un seul brin, de longueur naturelle ou factice. Les navires qui portent des mâts à pible, sont dits être mâtés à pible; sorte de mâture qui n'a pas de hune ni de barre de perroquet; seulement des noix carrées pour arrêter le capelage des haubans et galhaubans. *Voy. pl.* C, *fig.* 22, le grand mât et celui de misaine, *a* et *b*.

PIC, s. m. C'est improprement que des marins donnent ce nom à la corne d'artimon; le pic ne devrait être que le petit bout de cette vergue, sa portion extrême saillante, en dehors de l'empointure de l'artimon, la partie la plus mince, la plus haute, la plus *apiquée*, autrement le bout de vergue, où s'arbore le pavillon de poupe. *Pl.* A, *fig.* 1. *Voy.* Corne. — C'est au bout du pic qu'on fait servir le télégraphe marin, et où se hissent aussi la plupart des signaux à l'ancre et à la voile; c'est la partie *t* de la *fig.* 1, *pl.* A, au bout de laquelle flotte le pavillon. — Le pic d'Adam au sud de l'île de Ceylan, le pic de Ténériffe dans les Canaries, s'aperçoivent de très loin en mer, et servent de reconnaissance aux navigateurs.

PIC (être à), adv. Quand le câble est verticalement tendu de l'écubier d'un bâtiment sur le fond de la mer, droit au dessus d'une ancre mouillée, on est à pic. On dit être à pic; rester à pic un moment sur son ancre. — Une côte est à pic lorsqu'elle s'élève à peu près perpendiculairement au dessus de la mer.—On dit que le vent est à pic, lorsque le battant du penon n'a pas un souffle d'air pour s'élever, voltiger; qu'il est pendant.

**PICOIS**, s. m. Sorte de pic qu'on a à bord de quelques bâtimens marchands, pour, dans certaines relâches, fouiller les terres dures et rocailleuses, dont ils veulent faire du lest.

**PICOT**, s. m. Filet à peu près comme une demi-folle. Il sert à prendre des poissons de fond, tels que raies, soles, carrelets, etc.

**PICOTEUX**, s. m. Petit canot des côtes de la Manche, d'environ quinze pieds de longueur: il est monté par deux ou trois pêcheurs; il porte deux voiles carrées et un foc, est élevé sur l'eau, et a beaucoup de bau à raison de sa longueur. *Voy. pl.* D', *fig.* 1.—C'est aussi le nom d'un petit filet en trémail.

**PIÈCE**, s. f. Nom, dans les bâtimens de guerre, que l'on donne aux canons montés, en ajoutant au mot pièce, de 30, 24, 18, etc. Les canonniers qui en commandent la manœuvre particulière sont désignés sous le titre de chefs de pièce. — Dans les cales, l'eau et le vin de provision pour campagne, sont en pièces de 4, de 3 et de 2, qu'on arrime pour loger des premières le plus possible. (Des caisses en tôle remplaceront désormais pour l'eau, celles de tonnellerie avec beaucoup d'avantage.) — Dans les ports, des pièces de mâture, les pièces de quille, de carlingue, d'étrave, d'étambot, de préceinte, des pièces de tour, sont en approvisionnement. — Les pièces de sapin qui entrent dans la composition des bas mâts et des basses vergues des grands bâtimens, sont dites pièces d'assemblage : on désigne souvent par pièces de liaison, des bois de grandes dimensions qu'on destine à la réunion de plusieurs autres, pour former un ensemble solide. On dit : pièce de mâture, pièce de charpente, pièce en chantier, pièce rebutée. Les pièces de tours sont comprises dans les bois tors : on les destine à faire les bordages des parties du bâtiment qui ont le plus de rondeur; elles sont d'un grand prix. On nomme pièce de charpente une partie d'un couple, d'un bau, une courbe, une pièce de liaison, et toute autre pièce de bois travaillée pour entrer dans la construction d'un bâtiment. Les pièces de cordage ont cent vingt brasses; il y en a cependant qui n'ont que quatre-vingts à cent brasses, qu'on appelle pièces de ralingue, d'aussière, d'écoute, d'amure, de bras, selon l'emploi qu'on en veut faire.

**PIED**, s. m. Mesure qui détermine toutes les autres. Ce pied courant est considéré sans largeur ni profondeur. Le pied carré est compris sous deux dimensions en superficie, d'un pied de longueur sur un pied de largeur. Le pied cube est un solide sous les trois dimensions, longueur, largeur et profondeur. Le plus grand nombre de nos charpentiers constructeurs n'emploient que l'ancien pied de roi de douze pouces, divisé en douze lignes, subdivisé en douze points. — On dit, par rapport au tirant d'eau d'un bâtiment, qu'il cale tant de pieds. (Le pied anglais est plus court que le nôtre de huit lignes cinq sixièmes.) La mesure se trouve divisée par pieds et demi-pieds, sur l'étrave et l'étambot. *Voy.* Piéter. — Un homme qui conserve bien son équilibre au mouvement d'un bâtiment à la mer, a le pied marin. — On dit : le pied d'un mât; jeter un pied d'ancre; un pied de vent, point du ciel plus clair vers

l'horizon, qui fait dire que le vent qu'on attend, viendra de cette partie. On donne le nom de pieds droits, aux longues épontilles qui sont sous les baux, au bord des écoutilles en avant et en arrière : elles ont des hoches sur les côtés et dans toute leur longueur, pour servir à descendre dans la cale des grands bâtimens, à l'aide d'une tire-veille.

PIÉMENT, s. m. Épithète particulière à la Méditerranée. *Voy.* Paria.

PIEU, s. m. Espèce de corps-mort, pour amarrer des bâtimens à terre : les pieux en bois (ou canon) sont enterrés sur les quais jusqu'à deux ou trois pieds qu'on laisse sortir pour tourner dessus, grelin, aussière, etc. *Voy.* Amay.

PIERRIER, s. m. Petit canon, en bronze, qui porte une demi-livre de balles, mais plus généralement un boulet d'une livre : ils sont montés dans les bâtimens au moyen d'un pivot solide en fer, qui entre dans le chandelier (fort montant en bois, cerclé de fer) fixé sur la muraille extérieure du vibord, qui facilite le pointage dans tous les sens. Comme ces armes de guerre sont portatives, on en monte souvent dans les embarcations et même dans les hunes ; ils doivent avoir des platines adaptées comme aux canons et caronades. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, *o*, *o*, *o*, *o*.

PIÉTAGE, s. m. Division en pieds et demi-pieds sur les côtés de l'étrave et de l'étambot d'un bâtiment pour qu'on connaisse son tirant-d'eau, lorsqu'on est à l'ancre et que la mer est belle, afin de le maintenir à sa meilleure différence, entre l'avant et l'arrière.

PIÉTER, v. a. C'est marquer ou diviser l'étrave et l'étambot, en pieds et demi-pieds, avec de petites lames de plomb aplaties qu'on cloue parallèlement à la flottaison, depuis le bas de la quille d'un bâtiment sur les deux côtés de son étrave et de son étambot, en montant jusqu'au dessus de la ligne d'eau, le bâtiment étant à sa plus grande calaison. Elles ont six pouces de longueur et sont placées à six pouces l'une de l'autre, en observant que le premier pied, et ainsi de suite, commence, à partir du dessous de la quille, du bas de la marque.

PIGOU, s. m. Sorte de chandelier à deux pointes de fer, dont on se sert pour éclairer les travaux dans la cale d'un bâtiment : l'une des pointes qui sert à le planter droit, porte une douille pour recevoir une chandelle, l'autre qui est horizontale, se pique contre une épontille, pour le tenir également aux mouvemens du bâtiment.

PIGOULIÈRE, s. f. Embarcation à fond plat, construite dans les grands ports, pour contenir des fourneaux en maçonnerie, portant des chaudières propres à faire chauffer le brai ou toute autre matière, dont on se sert pour la carène et les coutures des ponts d'un bâtiment. Les pigoulières vont quelquefois en rade ; elles y sont remorquées jusque sous le vent, mais assez près du bâtiment qui s'en sert. On donne, par extension, le nom de pigoulière à la maçonnerie faite sur un quai, et disposée à recevoir les chaudières dans lesquelles on fait chauffer le brai et autres préparations propres à enduire la

ıne d'un bâtiment qui se trouve en réparation dans un pont, hâvre ou bassin.

'ILASTRES, s. m. pl. Montans plats en planches épaisses, contournées et pltées, qui ornent le pourtour de la galerie et des fausses bouteilles d'un ıd bâtiment, soit aussi entre les croisées de la poupe; ornemens qui n'ont ı guère lieu dans les bâtimens de guerre.

'ILE, s. f. Avancon, petite alonge en crin, fil ou laiton cordé, qu'on ıte au bout d'une ligne de pêche, et qui s'étalingue sur l'hameçon.

'ILLAGE, s. m. Anciennement les équipages des bâtimens pris étaient dé-ıillés de leurs effets, et les preneurs pouvaient leur enlever jusqu'à la va-r de 30 fr.; le surplus était désigné sous le nom de butin. Aujourd'hui un iment est encore pillé, mais seulement s'il est pris à l'abordage par des saires ou par des forbans.

PILOTAGE, s. m. Il consiste à savoir prendre la hauteur des astres au-des-de l'horizon, pour en conclure latitude, angles horaires, azimuths, etc., bserver la variation, mesurer le sillage du bâtiment; estimer la dérive, cor-er l'estime de la route et du chemin; observer les distances du soleil à la ıe et aux étoiles, pour avoir la longitude; faire des relèvemens, mesurer ı angles, dessiner des vues de terre, sonder, etc. Enfin le pilotage est l'art diriger et de connaître la vraie position d'un bâtiment à la mer, et à la rap-rter sur des cartes réduites. — Les pilotes côtiers font le pilotage (ainsi que lamaneurs dans l'exercice de leurs fonctions), qui consiste à diriger le ıg des côtes les bâtimens sur lesquels ils sont embarqués.

PILOTE, s. m. On en distingue de trois espèces: celui qui exerce le pilotage pleine mer est le plus instruit; c'est le pilote hauturier naviguant sur tou-les mers. Le titre et le grade de pilote hauturier sur les bâtimens de guerre t été supprimés en 1791. — Le pilote côtier est ordinairement un maître patron, reçu pour le petit cabotage. Le pilote lamaneur ne prend les na-es qu'aux entrées des rivières ou des ports; il doit bien connaître les amers, marées, les écueils qui avoisinent les passes et les meilleurs mouillages. ›n donne par extension le nom de pilotes aux atlas qui contiennent des cartes plans de côtes qu'accompagnent des instructions pour servir à diriger les na-;ateurs, tels que le titre de pilote de la Manche, de pilote des côtes d'Afri-e, de pilote du Brésil, etc. — On nomme pilotes des petits poissons qu'on erçoit par une belle-mer, nageant sous le nez du requin, et se tenant plus ıvent à petite distance devant lui.

PILOTE-BOTH, s. m. Excellente embarcation de l'Amérique septentrio-le; son gréement tient de la goëlette et du houary, mais il est plus voilé; ı mâts de brin de choix sont très longs, flexibles et fort lians; construction ı goëlettes légères. *Voy. pl.* B, *fig.* 14.

PILOTER, v. a. Conduire un bâtiment, le diriger le long d'une côte, dans détroit, un golfe, une rade, un port, en évitant les bancs, les roches, etc., ıctions des pilotes côtiers et lamaneurs.

**PILOTIN**, s. m. Titre d'un jeune novice qui était sous les ordres des pilotes (*Voy.* chef de timonerie) à bord des bâtimens de guerre, et que l'on destine, sur ceux du commerce, à devenir officiers. Classe de jeunes gens qui ont un commencement d'éducation qui les met au-dessus des novices matelots: ils sont employés au service de la timonerie qui consiste à veiller l'horloge, à aider à faire des signaux, à jeter le loch, à sonder, aux manœuvres de l'arrière, etc. — Les bâtimens du commerce, au long cours, ont toujours des pilotins qui sont élevés officiers du commerce.

**PINASSE**, s. f. Embarcation qui va à la voile et à l'aviron. Les pinasses des basques sont longues, étroites et légères. On ne construit plus de grands bâtimens sous le nom de pinasse.—Les Anglais écrivent pinnasse, le nom du canot de l'état-major, mâté souvent en goëlette, montant huit avirons à pointe.

**PINCE**, s. f. On donne ce nom à la partie aiguë, très pincée du bas de l'étrave d'un bâtiment (beaucoup au-dessous de la flottaison). C'est quelquefois une pièce ajoutée depuis le brion, jusque sous la gorgère, d'après la construction de certains bâtimens. On lui donne aussi le nom de safran de l'étrave. — Pince, levier de fer pointu d'un bout, et ouvert en forme de pied de chèvre à l'autre extrémité, servant aux canons, dans les cales des bâtimens, dans les ports, etc. La pince croche ou loup, qui sert à arracher les plus grands clous et des chevilles, se voit *pl.* D', *fig.* 6.

**PINCÉ, ÉE**, part. Lorsque les largeurs d'un bâtiment diminuent sensiblement depuis la flottaison jusqu'à la quille, ce qui se remarque davantage de l'avant et de l'arrière, où les parties basses sont considérablement aiguës, on dit qu'il est pincé, qu'il est bien pincé: la carène est trop fine, vu le grand acculement de ses varangues : mauvais bâtiment quand il éprouve un peu de mer de l'avant.

**PINCEAU** à goudronner, s. m., dont les gabiers se servent pour étendre du goudron chaud mêlé de noir de fumée, sur les préceintes, vergues, tons, etc. C'est un gros pinceau de crin coupé en brosse, emmanché obliquement sur un gros bâton, long d'environ 6 pieds. *Voy. pl.* F, *fig.* 15.

**PINCE-BALLE**, s. f. Sorte de grande tenaille: les pinces sont deux cercles en fer, ainsi que leurs bras, dont les calfats se servent pour retirer du feu un boulet rouge, et le porter dans un baquet qui contient du brai qu'on veut chauffer, rendre liquide. C'est avec une pince-balle qu'on mettait les boulets rouges dans les canons, il y a quelques années. *Voy. pl.* F, *fig.* 20.

**PINCER LE VENT**, v. a. Étant orienté le plus ouvert possible, c'est serrer le vent, c'est-à-dire, tenir le plus près du vent, de manière à élever le bâtiment le plus possible vers le point de l'horizon d'où vient le vent ; un tra[illegible] carré peut rigoureusement aller à cinq pointes (56°), profitant de toutes les risées, pour bien s'élever dans le lit du vent régnant : un bâtiment ne pince bien le vent que par une belle mer, ou ayant le courant ou la marée favorable, et lorsque ses voiles orientent bien sans avoir de ris pris ; car, c'est ici le

de le dire, nos bâtimens en général, ont un hauban de trop de chaque rd, *celui le plus en avant*, tant aux bas mâts qu'aux mâts de hune; ce qui empêche de bien pincer le vent.— Pincer un bâtiment, c'est lui donner ucoup de pince, beaucoup de façon, c'est-à-dire diminuer rapidement ses geurs, tant de l'avant que de l'arrière, depuis la flottaison jusqu'à la quille.

PINGRE, s. m. Sorte de bâtiment du commerce dont le gréement a varié, si que celui de beaucoup d'autres, construits à cu rond comme l'avant, is le haut de la poupe carré : il n'a pas de poulaine ; seulement une courbe llante sous le beaupré ; c'est sur cette courbe que se fait la liûre de ce mât rême : cette espèce de bâtiment ne porte pas de figure.

PINKJES, s. m. Nom que les Hollandais donnent à de grands bateaux de che, gréés à peu près comme les cagues : ils ont les voiles tannées.

PINNULE, s. f. Petite plaque de métal fendue ou percée par le milieu, on place verticalement en opposition sur les deux côtés de la boîte d'un pas de variation, pour servir, dans les relèvemens, au passage des rayons els ; de même aux instrumens à réflexion sans lunette.

PINQUE, s. f. Bâtiment du commerce construit à varangues plates, ant pas même de placard de bouteilles; tout son extérieur est simple, s sculpture, l'arrière un peu élevé, l'avant très renflé; il a communément s mâts: portant des voiles latines sur des antennes ; son gréement ressemassez à celui de certains chebecs : il porte de l'artillerie, et navigue sur la diterranée. *Voy. pl.* C, *fig.* 21 — Les pinques espagnoles, étant un peu dif. entes, montent 26 et 28 canons.

PIPRIS, s. f. Nom que les nègres de la côte d'Afrique, des environs de rée, donnent à leurs pirogues.

PIQUE, s. f. Ancienne arme défensive, formée d'un manche, ayant 14 ou pieds, d'un fer long d'un pied, pointu du bout. Il était solidement emman-; depuis long-tems on ne prenait plus, à l'armement des bâtimens de rre, que des demi-piques.

PIQUER, v. a. Copter, frapper, avec le battant, la cloche d'un seul côté, que fois que le sablier d'une demi-heure est passé, ce qui se dit piquer orloge. On recommence après huit coups toutes les quatre heures, c'est-à-e qu'on pique un coup au bout de la première demi-heure, deux coups ur l'heure, et ainsi de suite jusqu'à huit, qui indiquent un tems de qua-heures, après quoi on recommence, etc. — Piquer un homme, c'est le pper à coups de corde.

PIQUER, v. n. On dit, piquer au vent, lorsqu'un bâtiment le serre bien. cer le vent et piquer au vent sont presque synonymes : c'est lorsqu'un bâtit a ses voiles bien orientées, brassées le plus possible, que le bout de l'a-t des vergues ouvre un angle avec la quille de moins de 4 quarts ou , et en profitant de toutes les risées qui peuvent permettre de lancer dans vent.— Un bâtiment qui n'est pas doublé en cuivre, a souvent sa carène

piquée ou percée en petits points par des vers; ce bâtiment est dit piqué des vers. Ils sont plus multipliés dans les mers de la zone torride.

PIQUETER, v. a. Marquer sur la longueur d'un mât ou d'une vergue ébauchée, les différens diamètres qu'ils auront, étant terminés. — Piqueter un bau, c'est, avec un gabari porté sur la pièce de bois qui doit le former, déterminer son bouge sur plusieurs points de sa longueur.

PIQUETTE, s. f. Mot que l'on emploie quelquefois, dans les ports, pour buquette, mais ce dernier est plus en usage.

PIQURE, s. f. Des pièces de bois quelconque ont des piqûres de vers, ainsi que le bordage ou doublage en bois d'un bâtiment reçoit des piqûres par les vers qui, dans plusieurs mers, s'attachent à la carène; dans ce cas, on dit que le bâtiment est piqué de vers, il a des piqûres de vers.

PIRATE, s. m. Nom des bâtimens et des hommes qui font la course sans être commissionnés par aucun gouvernement. Ce sont des voleurs armés qui pillent sur mer tous les navires qu'ils rencontrent.

PIRATER, v. n. Faire le métier de pirate; voler sur mer. C'est la piraterie; on l'a vu, de nos jours, exercée par des bâtimens d'un souverain, qui prenaient ceux d'une autre puissance avant d'être en état de guerre. Cette manière de pirater si contraire au droit des gens entre nations policées, ne devrait être connue que des forbans. *Voy.* ce mot.

PIRATERIE, s. f. Métier du pirate, ou action de pirater.

PIROGUE, s. f. Petite embarcation très multipliée dans les deux Indes, à la côte d'Afrique et dans les archipels de l'hémisphère sud, faite souvent avec un tronc d'arbre creusé; elle est généralement très longue, en raison de sa petite largeur, tirant fort peu d'eau, étant par conséquent très volage, quoique peu élevée au dessus du niveau de la mer. Elles vont à la voile; mais plus souvent avec des pagayes. Les plus grandes pirogues sont rehaussées par des planches et ont des membres. L'espèce qui a le moins de stabilité grée des balanciers qui les empêchent de chavirer : elles marchent très bien par une belle mer, car ces sortes de bateaux ne sont pas propres à naviguer loin des terres, ni par une grosse mer. Au demeurant, on voit des pirogues voilées avec beaucoup de hardiesse et de variété de forme.

PISSOTIÈRE, s. f. Trou de dix à douze lignes de diamètre, percé dans la muraille d'un vaisseau, au milieu des seuillets de sabord de sa batterie basse et aux hubelots des frégates, en inclinant sur la mer : ce trou est garni d'un tuyau en plomb, terminé en dehors par un petit bout de manche en toile goudronnée (on n'ajoute plus ce bout de toile), par où sort l'eau qui aurait pu s'introduire entre le joint des mantelets. D'autres pissotières sont établies à la poulaine pour l'usage de l'équipage.

PISTOLET, s. m. Pièce de bois saillante, en arc-boutant, un peu courbé en dehors de la poulaine, et formant chacun avec la guibre, un angle d'environ 38 à 40°. Ces pièces sur lesquelles on amure la misaine, sont aussi nommées

e-lofs et minots, trois mots synonymes. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, et un autre pis- en prolongement du bossoir, *pl.* D, *fig.* 16, a, le bout extrême où l'on la poulie d'amure de misaine et le hauban de minot. — On donnait le de pistolet aux pièces de bois qui sortaient en arrière du plancher de la ette pour servir au clouage des planches qui couvraient les galeries de eaux, lorsqu'elles étaient saillantes en dehors.

STON, s. m. Petit cylindre percé et couvert d'une soupape qui, placé le corps de la pompe au bout de la gaule, se meut par le moyen de la guebale, et fait le vide. *Voy.* Clapet, Chopine et Heuse. Les calfats se ent plus souvent du mot *heuse;* la heuse ou l'appareil s'ils y joignent la e. — Depuis quelque tems on fait usage, dans les vaisseaux et frégates, ompes à double piston : elles jettent beaucoup plus d'eau dehors que les ennes. *Voy.* Pompe.

TE, s. m. Filament d'une espèce d'aloès qu'on file pour en faire des s de pêche et autres.

TON, s. m. Gros clou; sorte de cheville de fer dont la tête est en forme neau. On emploie encore dans la marine, des pitons à croc et à bou- avec une cosse sur la boucle. Il y en a ( sans cosse) sur les affûts de ca- et caronades, et deux de chaque côté des chouquets de bas mâts grands bâtimens, qui traversent dans leurs cercles. Ils servent, ceux du en, pour le dormant des guinderesses; et les plus en avant aux balancines basses vergues. — On donne le nom de pitons, dans les colonies, aux tagnes escarpées dont la tête, en s'alongeant, se termine en pointe de ier.

IVOT, s. m. Petit suport en acier, fixé perpendiculairement au fond de la tte de cuivre des boîtes de boussole, dont la pointe entre dans la chape e au milieu de l'aiguille. C'est sur ce pivot, qui a environ trois pouces de teur, que la rose de compas tourne, qu'on la met en équilibre. — Le pivot 1 cabestan porte sur un saussier : c'est le bout ferré de sa mèche sur lequel urne. — Les pierriers et quelquefois de petites caronades sont montés pivot.

LACAGE, s. m. Bouts de planche en chêne qu'on place entre les deux ngues, où porte le pied des pompes, pour empêcher, en agissant, qu'elles pirent l'étoupe du bordage extérieur. — On réunit deux pièces de bois en age, lorsqu'on les applique l'une sur l'autre sans entailles, avec chevilles, s ou rousture. — On nomme placage, une sorte de doublage en bouts de nches de chêne, qu'on cloue tribord et bâbord sur les joues d'un grand iment, au portage des oreilles des ancres de bossoirs lorsqu'elles sont tra- ées. Ce placage, placé depuis la première préceinte jusqu'à la seconde, à garantir les bordages d'être déchirés dans cette partie.

LACARD, s. m. Les plus grands dalots qui se trouvent dans les premières ceintes des grands bâtimens, sont couverts, en partie, par des placards en

cuir fort. *Voy.* Maugère. On nomme aussi placard, un bout de planche ou une plaque de plomb très épaisse, garnie d'étoupes, recouverte d'un morceau de toile goudronnée du côté qui s'applique sur le trou d'un boulet qui n'a pas traversé la muraille. *Voy.* Pélardeau.

PLAFOND, s. m. Dans le Levant, *payol* : c'est le nom du plancher ou plate-forme qui couvre le fond des bâtimens à rames, dans la partie de l'arrière qu'on nomme la chambre; on dit le plafond de la chambre.

PLAGE, s. f. Rivage de la mer, plus ou moins étendu et plat, que couvre et découvre le flot et le jusant, dans lés grandes marées. La plage est belle; la plage est de sable; la plage est en pente douce; la plage est unie: pour descendre d'un canot sur une plage, il faut une planche. — On dit les plages maritimes de ces bords stériles.

PLAIN, n. a. adj. C'est la désignation d'un rivage où se termine la plaine, lorsque la mer cesse de monter. La plaine se comprend de la laisse de la mer avançant sur une terre, ou plage unie, ou s'élevant peu. Un bâtiment qui échoue ou s'échoue très haut, est au plain, il est allé au plain. Il est en pleine mer (sur cette vaste plaine), quand il est hors de vue de la terre. *Voy.* Plein.

PLAN, s. m. Surface plane, sur laquelle est projetée la carcasse d'un bâtiment qu'on veut construire, et d'où on tire les gabaris : les charpentiers constructeurs travaillent d'après les plans d'élévation horizontal et vertical. On projette sur deux plans verticaux, l'un parallèle à la longueur du bâtiment, l'autre à sa largeur, et sur un troisième parallèle à la ligne d'eau, pour avoir l'idée du plan d'élévation du bâtiment, du plan vertical de ses couples, et du plan horizontal de ses lisses, ou de ses lignes d'eau. On fait ensuite séparément les plans de chaque lisse, et de leur courbure, pour composer les ceintures qui entourent les couples, et pour déterminer tant les équerrages des couples à la hauteur des lisses et ceintures que pour s'assurer si les courbes de la carène conservent la forme la plus avantageuse. — On nomme plan, dans la cale d'un bâtiment, l'arrangement, l'arrimage des pièces à l'eau et autres, à côté et au bout les unes des autres, formant à peu près une surface plane dans l'étendue du fond de la cale (dessus le lest) : le premier plan est le plus bas; le deuxième s'arrime sur le premier; en observant de placer les pièces, le bouge répondant sur le milieu des quatre bouts des pièces inférieures, afin de moins élever les poids, et de laisser les bondes des pièces composant le premier plan, dégagées entre les bouts des pièces du second plan; ainsi de suite pour un troisième. *Voy. pl.* F, *fig.* 43. Cette manière d'arrimer des pièces, futailles, etc., uniforme, convient à toute espèce de bâtiment, pour gagner en hauteur et en stabilité. (Depuis que des caisses en tôle forte ont remplacé les pièces, l'arrimage des cales est autrement fait.) — On a des plans de rades, de baies, de côtes et d'îles, levés par des marins et hydrographes, où se trouvent les sondes en pieds et en brasses, et la qualité du fond.

PLANCHE, s. f. Les embarcations des grands bâtimens ont toutes une

nche volante, ayant à peu près les deux tiers de leur longueur : elles sont nies sur une face, d'un bout à l'autre, de tringles transversales d'environ pouce, clouées à un pied ou dix pouces l'une de l'autre, pour arrêter les ds, et empêcher de glisser, lorsqu'on s'en sert pour descendre sur un rivage une plage quelconque : elles ont, à un bout, une estrope et une entaille au ieu qui se capèle sur l'étrave de l'embarcation, lorsque la planche est de-s sur l'avant. — Quand un navire met sous voile, on dit la planche est tirée, ır exprimer que personne du bord ne peut aller à terre. — On nomme nche de roulis un bout de planche qui sert, sur le bord d'une couchette ou ane d'attache, à empêcher de tomber de ce lit, au roulis du bâtiment. planche dite du coq (longue de 6 à 7 pieds) qui sert à descendre la grande udière de dessus les barres de la cuisine, a la face sur laquelle glisse la chau-re doublée en cuivre. *Au lieu de descendre ainsi cette grande chaudière, il viendrait d'y adapter un robinet pour le service, ainsi que cela se pratique s d'autres marines.* C'est sur cette même planche (la pente sur le bord ou s un carré de sabord) que l'on pose un homme mort à bord, pour le faire ser à la mer, enseveli dans une toile de fourrure, ayant aux pieds deux ou s boulets pour faciliter l'immersion du corps. — Les jours de planche sont ordés pour le chargement et le déchargement d'un navire du commerce. planches de charge s'appliquent, pendant le chargement et le décharge-nt d'un bâtiment, sur le bord, pour garantir les bordages extérieurs des ttemens qu'ils éprouveraient par les divers objets qu'on embarque. *Voy.*-en ong du bord de la flûte en chargement, *fig.* 16 de la *pl.* D'. — Les planches uverture, en construction, sont clouées sur les couples au fort et au plat d; deux sur chaque couple de levée, pour les maintenir selon le gabari : planches sont en sap, épaisses et larges; on conserve un taquet sous la tête clous, pour faliciter à les lever lorsque les baux sont en place, et consolidés c d'autres pièces de charpente fixées à demeure. — Planche, *syn.* d'unie, parlant d'une mer qui n'est pas le moindrement agitée. Des marins disent : mer est unie comme une planche, elle fait planche; d'autres, au lieu de nche, disent plange.

**PLANCHER**, v. a. C'est former le sol de divers ponts d'un bâtiment, au yen de baux, barrots, recouverts de bordages et planches.

**PLANCHER**, s. m. Nom de différentes plates-formes des chambres, des ntes, etc. — Les marins disent trivialement en parlant de la terre, le plan-er des vaches.

**PLANÇON**, s. m. Longue pièce de bois droite, en chêne, que l'on scie ur avoir des bordages ou des planches, différence provenant de l'épaisseur l'on leur donne.

**PLANTAGE**, s. m. Nom de la charpente montée à l'extrémité d'une cor-erie, consistant en deux ou trois pièces de bois de dix à douze pouces car-és, fixées en terre verticalement, appuyées par des courbes. Un fort bor-

dage en chêne est chevillé en travers dessus à trois pieds et demi de hauteur: ce bordage est percé de quatre trous pour recevoir le bout des manivelles qui servent a donner le tors au cordage.

PLAQUE, s. f. Lame de plomb d'une ligne ou deux d'épaisseur et de 12 à 15 pouces carrés, que l'on garnit d'étoupe suivée, du côté qui se cloue sur la partie extérieure d'un bordage percé par un boulet. On dit: clouer des plaques de plomb sur les trous de boulets; nous avons tant de plaques de plomb à la flottaison, tout le long du bord, etc.

PLASTRON, s. m. Terme dont se servent les charpentiers qui construisent les embarcations. C'est la pièce de bois gabariée qui est appliquée sur les bas côtés de l'étrave, intérieurement, et qui aide au clouage du bout des bordages inférieurs.

PLAT, s. m. Le plat d'un aviron, s'entend de la pelle ou pâle tournée horizontalement à la surface de l'eau: le patron commande aux canotiers: les avirons sur le plat! C'est sortir les pelles hors de l'eau et les tenir toutes sur une même ligne horizontale. — Le plat d'une varangue (autre que celles des extrémités) est sa partie la plus droite; le dessous porte sur la quille, et s'étend de chaque côté en ligne à peu près droite, jusqu'où la varangue commence à s'arrondir et à monter en s'élargissant. La maîtresse varangue a le plat le plus long, et les autres varangues l'ont d'autant moins grand qu'elles approchent davantage des extrémités du bâtiment. — Les gens de mer formant l'équipage d'un bâtiment de guerre, sont divisés par sept pour manger ensemble, ce qui forme un plat: premier plat, second, troisième plat, etc. On appelle les plats de matelots avant ceux des soldats, pour la distribution de chaque repas, lorsque le bâtiment est sous voile: sur rade, les soldats sont servis avant les matelots. On dit: les plats de soldats, le plat des malades, etc.

PLAT-BORD, s. m. Bordage large et épais qui, fixé horizontalement sur le sommet de la muraille d'un bâtiment, recouvre la tête des alonges de tous les membres. — Les plats-bords, dans les bâtimens à rames, sont aussi les pièces qui couvrent la tête des membres depuis l'arrière jusqu'à l'étrave tribord et bâbord, et sur lesquels plats-bords s'établissent les avirons. — Un bâtiment qui, sous voile, éprouve une inclinaison extraordinaire causée par un vent du travers très fort, est dit avoir le plat-bord à l'eau, et il l'a en effet. *Voy.* Carreau. Dans un port, on a quelquefois besoin de l'abattre jusqu'à ce que son plat-bord soit au niveau de l'eau. Ce qu'on appelle virer en quille.

PLATE, s. f. Nom d'une petite embarcation à fond plat: elle sert à la pêche sur les côtes de la Manche et porte un mât gréé en both. — Lorsque beaucoup de varangues d'un navire ont une partie plate très longue, on dit qu'il est à plates varangues, construit à plates varangues. *Voy.* ce mot.

PLATE-BANDE, s. f. Large bande de fer qui est courbée pour embrasser, en tournant sur charnière, les tourillons des canons sur les flasques de leurs

affûts. — Les bordages de la poupe d'un grand bâtiment sur lesquels on applique les corniches, se nomment plates bandes : ils croisent à angle droit les montans de la poupe, débordant, tribord et bâbord, ceux de cornière (arrière carré).

**PLATE-FORME**, s. f. Celle de la soute à poudre est bien ajustée. C'est le plancher sur lequel on élevait dernièrement les étagères à gargousses. — La plate-forme de la poulaine est portée en partie par les écharpes. — Les plates-formes sont volantes sous les panneaux, sur le deuxième plan des pièces à eau, dans la cale d'un grand bâtiment (ou sur le premier des caisses) : celles pour recevoir les câbles, grelins, etc., tribord et bâbord de l'archipompe et de la grande écoutille, sont faites avec des croûtes. Celles de la cambuse et du magasin général, sont en fortes planches et volantes.

**PLATE-VARANGUE**, s. f. On dit aussi varangues-plates; c'est lorsque le plus grand nombre des varangues des couples de levée ont beaucoup de plat ou une partie plate très longue. Dans ce cas un bâtiment est dit construit à plates-varangues; tels sont ceux destinés à porter de grands chargemens et particulièrement les bateaux-plats dont les varangues ont fort peu d'acculement, on dit : qu'ils sont faits, bâtis à varangues-plates.

**PLATIN**, s. m. Nom que les marins donnent à un petit banc uni, dont la surface se montre au niveau de la basse mer : on dit : un platin de sable; un platin de roche; un platin de vase. C'est aussi le nom d'une petite partie du bas d'une plage, d'un rivage plat, couvrant et découvrant à chaque marée.

**PLATINE**, s. f. Forte et grosse platine montée de sa batterie, qu'on établit au renfort de la culasse de chaque canon et caronade, pour servir, comme sur un fusil, à mettre le feu à la poudre de la lumière où aboutit un long bassinet. Un bout de ligne amarré sur la gachette, sert au chef placé à quelques pieds en arrière de la pièce, à faire partir le coup à volonté. On commence à se servir de platine à percussion (percussion directe) et de poudre fulminante, ce qui procure un grand avantage pour le combat. Les boute-feux, seuls en usage autrefois, servent fort peu actuellement, et seulement lorsqu'une platine vient à manquer. — Une platine de canon, ou couvre-lumière, est faite d'une plaque de plomb ou de cuivre, façonnée pour bien garantir de l'eau la batterie et la lumière : elle est amarrée des deux côtés sur les garans de palan du canon, qui sont tournés au bouton de culasse, avec de la ligne d'amarrage. *Voy.* Couvre-lumière et Couvre-platine.

**PLECHE**, s. f. Ancien nom de guérite de hune, dont on ne se sert plus. *Voy.* Guérite.

**PLEIN**, s. m. Les marins disent le plein de l'eau, au plein de l'eau, pour le moment où la mer est pleine, celui où elle sera pleine. — Plein la voile ! commandement au timonier, lorsque le bâtiment est au plus près, de conserver les voiles bien portantes, ce que les marins appellent ne pas chicaner le vent.

**PLEIN, PLEINE**, adj. Un bâtiment porte bon plein, quand il a un peu de

largue, que les voiles sont pleines. Lorsque, orienté au plus près du vent, il navigue à six quarts, il est près et plein. On dit aussi un bâtiment allant, courant à pleines voiles.—Lorsque le vide entre les couples ou les mailles d'un bâtiment est garni par des remplissages (couples de remplissage), on le dit à pleines mailles ou à mailles pleines.—La cale est pleine lorsqu'on ne peut plus y rien mettre. La mer est pleine quand elle est haute, qu'elle cesse de monter. *Voy*. Plain.

PLET, s. m. C'est le pli en rond d'un cordage quelconque. Cependant le mot plet s'applique mieux au pli que l'on fait prendre, au tour entier, d'un câble ou d'une très grosse amarre; travail où il faut souvent l'effort de plusieurs matelots pour former le plet, donner le pli de la circonférence que commande la place où l'on cueille le câble ou gros grelin; il a plus ou moins de plet, roulé sur lui-même, suivant sa longueur et l'emplacement.

PLIANT, s. m. Siége sans dossier, fait souvent, à bord des bâtimens, par les charpentiers; une grosse toile clouée sur le bord extérieur des traverses, le couvre. Les maîtres et autres s'en servent dans les cabanes et postes. Ployé en deux, il tient fort peu de place. Il est accordé tant de pliants à l'armement du bâtiment.

PLIER, v. n. Un batiment incline plus ou moins sous sa voilure, lorsqu'il a le vent du travers; il plie sur tribord, sur bâbord. Ce mot fait remarquer celui qui ne porte pas bien la voile, c'est-à-dire qui a le côté faible, ce qui vient, le plus souvent, de ce que son métacentre est trop bas et son centre de gravité trop haut. — Lorsqu'on prend des ris aux huniers, on plie la toile, entre chaque bande, sur l'avant de la vergue. On serre de même une voile par plis. — Un bâtiment qui plie sous le feu de son ennemi, est celui qui, ne pouvant plus le soutenir, cherche à se retirer du combat.

PLI, s. m. Ce mot s'applique aux manœuvres courantes, pliées généralement en rond, tandis que les plets des grosses amarres se font le plus souvent, en ovales ou cercles alongés.—On a aussi les plis de la toile en prenant le ris, etc.

PLOC, s. m. Composition de poil de bœuf, de chien, et autres mélanges qu'on applique à la carène d'un bâtiment, entre le franc-bord et le doublage en bois; le tout imbibé de goudron chaud; on s'en sert moins aujourd'hui dans les ports de commerce, et point du tout pour les bâtimens de guerre.

PLOMB, s. m. Le poids qui fait couler la ligne de sonde jusqu'au fond, se nomme le plomb de sonde: il est d'une forme pyramidale: au sommet, il y a un trou pour recevoir une estrope sur laquelle s'étalingue le bout de la ligne de sonde, et, à sa base qui est excavée, on met du suif pour servir, en tombant sur le sol, à le faire connaître, en rapportant sa qualité ou seulement l'empreinte d'un fond trop dur. Les poids des plombs de sonde sont de huit, dix et quinze livres, pour les lignes de sonde à la main, celles qu'un seul homme file en lançant le plomb des grands porte-haubans étant, vers l'avant du bâtiment. Les autres, qu'on élonge le long du bord, sur les grands fonds,

pèsent depuis quarante jusqu'à cent livres. *Voy. pl.* F, *fig.* 3, et Lance de sonde. — Les lignes de pêche ont aussi leur plomb proportionné à leur grosseur, pour aider à faire descendre, plus ou moins avant, dans l'eau, l'hameçon garni de sa boîte.

**PLOMBER**, v. a. C'est, dans les bâtimens, garnir avec des plaques de plomb l'intérieur circulaire des écubiers, *Voy.* Manchon; le bas des petits carrés qui forment les ouvertures des hublots, les trous des dalots, et les parties de l'avant et de l'arrière où les coutures doivent être plombées, c'est-à-dire couverte de lames de plomb, avant de poser les dauphins, les cus de lampes, etc. On dit quelquefois qu'un bâtiment est bien plombé, pour exprimer qu'il est bien lesté, bien calé. — Plomber une seine, c'est garnir, rouler sur sa ralingue inférieure, de distance en distance, des morceaux de plomb aplatis, qui servent à la faire descendre au fond de l'eau. — Pour plomber les couples d'un bâtiment en construction, on se sert d'un plomb pendu au bout d'une ligne fixée sur le milieu de la largeur du bâtiment; c'est les établir dans la position perpendiculaire qu'ils doivent avoir sur la quille.

**PLONGER**, v. n. Un bâtiment plonge dans l'eau de la quantité de pieds de son tirant d'eau; caler et plonger sont à peu près synonymes. Il plonge sur l'avant, il plonge sur l'arrière. Ce mot plonger, n'est cependant pas généralement employé. *Voy.* Caler.

**PLONGEUR**, s. m. Dans beaucoup de ports d'Europe et autres pays, les hommes qu'on désigne par le nom de plongeurs font métier de travailler plusieurs minutes sous l'eau. Ils visitent le fond d'un bâtiment, ils amarrent des grelins, etc., sur des carcasses ou des ancres. On trouve des plongeurs exercés aux Indes, au Brésil, à l'Ile-de-France, etc. *Voy.* Cloche à plongeur (1).

**PLOQUER**, v. a. Étendre du ploc, en garnir la carène d'un bâtiment, sur le goudron chaud dont elle est enduite, immédiatement avant de le doubler.

**POC A POC**, adv. Mot tiré de l'espagnol. Épithète que les matelots français appliquent à un navire d'une mauvaise marche. Ils disent : ce navire est lourd, il a fait une longue traversée, il ne file jamais plus 5 nœuds. Il arrive poc à poc, lentement, c'est le poc à poc.

**POCHE**, s. f. Sorte de sac de toile servant à prendre de la menuise sur les côtes du département du Nord. C'est aussi l'espèce de manche terminée en pointe au fond des filets trémaux dans laquelle se réunit le poisson.

**POINÇON**, s. m. Petit instrument de fer employé par les calfats et charpentiers : ceux des premiers, d'une forme quadrangulaire, sont pointus; ils servent à ouvrir les têtes des gournables; les autres, ronds, servent à percer symétriquement la place des clous sur les feuilles de cuivre, qu'on emploie à doubler la carène des bâtimens : les voiliers se servent aussi d'un poinçon pour ouvrir les œils de pie des voiles, et percer la toile en double, près

(1) L'on a, depuis peu, essayé avec succès, aux États-Unis, un nouvelle cloche à plongeur.

d'une ralingue, pour faire quelques passes de merlin, en tours serrés sur la ralingue, comme renfort. Les voiliers de Rochefort nomment ce poinçon *marprime*.

POINT, s. m. C'est la latidude et la longitude d'un lieu, ou d'un point, sur la surface du globe, où se trouve un bâtiment à la mer tous les jours à midi; on fait son point, c'est-à-dire qu'on réduit généralement, par le quartier de réduction ou par les sinus, la route et le chemin fait pendant vingt-quatre heures (depuis le midi précédent) pour en conclure la latitude et la longitude du lieu où l'on est arrivé. La latitude et la longitude sont les moyens qui déterminent ensemble la position d'un bâtiment en mer. Ce point est estimé ou observé, selon que la latitude et la longitude proviennent de l'estime de la route et du chemin, ou des observations astronomiques. On porte le point du bâtiment sur une carte réduite, en y faisant cadrer les degrés et minutes de latitude et longitude. On désigne par point de départ, celui d'où est parti le bâtiment à midi; et par point d'arrivée, celui où il se trouve sur le globe (*Voy.* Carte marine) le lendemain à midi. On distingue ce point du départ de celui nommé plus communément point de partance, qu'on a pris sur la carte, avec deux compas à pointes, après des relèvemens à la boussole, de pointes, îles et caps, au moment de perdre de vue la terre qui environne le lieu d'où le bâtiment est sorti. — On nomme bordage de point, ceux de la carène d'un bâtiment qui ont la même épaisseur.—On dit: le point d'une voile, le point d'amure ou point du vent, point d'écoute ou celui sous le vent, point vélique. *Voy.* ce mot. On entend par le point d'une voile, le sommet de l'angle que forment les ralingues réunies aux quatre coins, si la voile est carrée, qui sont les deux points d'envergure ou les empointures et les deux points d'écoute. Les voiles triangulaires ont leurs trois points: celui de drisse, celui d'amure et celui d'écoute.

POINTAGE, s. m. Moyen graphique de trouver le point d'un bâtiment, par le quartier de réduction; autrement le pointage est l'opération de pointer les routes parcourues dans les 24 heures, pour les réduire en une seule, et en déduire la latitude et la longitude estimées. On donne aussi ce nom à l'art de pointer les cartes marines, pour déterminer la route à suivre, ainsi que le lieu de la mer où se trouve le bâtiment. — Le pointage d'un canon est l'action de l'ajuster sur un objet.

POINTE, s. f. Langue de terre qui s'alonge en pointe vers la mer. On dit: une pointe haute: une pointe basse: pointe de rocher, pointe de sable. — Les airs de vent tracés sur le compas de route sont très souvent désignés sous le nom de pointes. Les marins disent qu'ils naviguent à cinq pointes et demie (62°), lorsque les vergues d'un bâtiment à trait carré sont bien brassées en pointes, qu'elles ne font un angle avec la quille que d'environ 40°. — On dit aussi lorsqu'il est question de gagner un mouillage quelconque, qui se trouve dans le lit du vent, qu'on y est arrivé, qu'on l'a atteint, à pointe de bouline.

Un court bordage coupé ou réduit à un bout en pointe de deux à trois pouces, pour fermer le franc-bord d'un bâtiment dans ses façons, est une pointe de bordage. On fait aussi des pointes de doublage. — On nomme collectivement, voile en pointe d'un bâtiment tout autres que celles carrées.

**POINTER**, v. a. C'est réduire, au moyen du quartier de réduction, les différentes routes tenues par un bâtiment, chaque vingt-quatre heures, en une seule route, pour avoir le point d'arrivée à midi. Pointer la carte, c'est faire cadrer dessus, la latitude et la longitude du point où on se trouve en mer. Les chefs de pièces pointent les canons et les caronades sur un bâtiment ennemi, à démâter, en plein bois, en belle ou à l'horizon, à couler bas. On pointe en chasse et en retraite.

**POINTURE**, s. f. Les coins supérieurs d'une voile carrée reçoivent quelquefois le nom de pointures, pour, disent les anciens dictionnaires, les distinguer des coins du bas des mêmes voiles qu'on nomme points. *Voy.* Empointure, qui est plus usité que pointure.

**POLACRE**, s. f. Nom d'un bâtiment qui navigue sur la Méditerranée : il a trois mâts à pible, et des voiles carrées. Il y en a de gréées en chebecs; d'autres ayant des antennes portant des voiles auriques. *Voy. pl.* C, *fig.* 13, une polacre gréée en trait carré, virant de bord vent devant. — On donne aussi le nom de polacre, dans le Levant, à une voile latine gréée de l'avant d'un bâtiment, et qui tient lieu de trinquette sans draille; un homme croche le point d'amure au bout du beaupré qui est très-peu saillant en dehors. On nomme polacron une petite polacre.

**POLES**, s. m. pl. Les compas de route (boussoles) indiquent les pôles de l'aimant que les marins nomment pôles magnétiques, pour les distinguer des pôles du monde, dont ils diffèrent toujours de plus ou moins de degrés que décline l'aiguille aimantée. Le méridien magnétique s'écarte à droite ou à gauche, vers l'est ou vers l'ouest du vrai méridien, de la quantité de degrés et minutes dont décline la boussole; ce qu'on appelle la variation du compas.

**POLICE**, s. f. Contrat par lequel l'assureur s'engage, moyennant une somme, à payer à un assuré un bâtiment naufragé, des marchandises avariées, etc. On nomme cet acte, police d'assurance. *Voy.* Connaissement et Prime d'assurance. — Pour la police des ports et des bâtimens de guerre, voir les réglemens du 1er janvier 1786 et celui d'octobre 1827. *J'ai opéré des changemens avantageux dans la police des différens bâtimens de guerre dont le commandement m'a été confié pendant la dernière lutte contre la marine anglaise.*

**POMME**, s. f. A la tête de chaque mât d'un bâtiment on capelle une pomme sur un tenon carré; elle est en bois, dans la forme d'une petite sphère très aplatie; un cercle de cuivre entoure sa circonférence qui varie de douze à vingt pouces. Deux clans, un de chaque bord, portent des réas en fonte avec essieux en fer, pour y passer des drisses servant à hisser des guidons, des flammes, des pavillons et des fanaux de signaux. *Voy. pl.* D, *fig.* 9. — Les pommes

de racage sont rondes, percées au centre. (Les grosses pommes de racage sont désignées sous le nom de *bigottes* sur la Méditerranée, et les petites par celui de *bigourelles*.) — Les pommes goujées sont aussi percées diamétralement pour le passage de la petite manœuvre qui descend le long du même hauban où la pomme se trouve arrêtée : elles ont en outre une cannelure sur une face, pour être appliquées sur les haubans, où on les rouste pour servir de conduits à une manœuvre. — On fait encore des pommes aux colliers d'étai. *Je préfère n'en point avoir, et que deux branches pour chaque collier soient à aiguilletage sur l'arrière du capelage.*—Les pommes de tournevire sont écartées d'environ quatre pieds entre elles, sur toute la longueur de la tournevire; elles sont en pelotes d'étoupe, bien souquées avec du bitord, et on les garnit encore comme on fait les queues de rat; elles ont la forme et la grosseur d'un œuf d'autruche, et servent à empêcher les garcettes de glisser lorsqu'elles lient le câble avec la tournevire garnie au cabestan, pendant qu'on vise sur une ancre. *Voy. pl.* F, *fig.* 11 et *fig.* 37, la tournevire garnie au grand cabestan. (Les bagues et pommes de colliers d'étais sont de même recouvertes, nattées comme les queues de rat.) — On fait aussi des pommes, mais beaucoup plus petites, sur les tire-veilles. — On se sert encore de petites pommes sculptées, longues et légères, pour les fers de girouettes, à bord des navires qui n'ont pas de paratonnerre, et aussi à chaque bout de la vergue d'un guidon et d'une flamme d'armement. — Au mât de pavillon d'une embarcation, une petite pomme plate en couvre la tête.

POMPE, s. f. Les pompes aspirantes montées sur les bâtimens de guerre sont dites royales; ce sont celles à double piston : on en place quatre autour du grand mât. Celles à chapelets ne sont plus en usage sur les bâtimens de l'état Les pompes des vaisseaux sont en trois parties, deux de bois d'orme, et celle du milieu, qui réunit la partie aspirante avec celle de dégorgement, qu'on appelle le corps de pompe, est en cuivre; c'est dans ce corps (qui a en longueur le tiers de chacune des autres parties) que se meut le piston ou heuse, et à la partie supérieure du corps aspirant est placée la chopine. (*J'ai été le premier, en 1814, à supprimer les deux pompes que nos vaisseaux conservaient de chaque côté du mât d'artimon.*) Pompe d'étrave, pompe à laver, pompe brisée pour la cale, pompe à main. On dit : la pompe est chargée; la pompe est prise; la pompe est franche, c'est dire qu'il ne se rend plus d'eau à son pied; la pompe est engorgée; la pompe supe. *Voy.* Super. Mettre du monde à la pompe, c'est le commandement de réunir sur le martinet six à huit hommes pour pomper : le calfat, au moment, charge ou engraine la pompe. *Voy.* Canne à pompe. *Les pompes étaient trop longues lorsqu'on élevait l'eau du fond de la cale, jusque sur le second pont d'un vaisseau : il suffit de la monter jusqu'au premier ; la différence est de deux mètres au moins.* Divers moyens se sont présentés journellement pour perfectionner les pompes, et augmenter, même en simplifiant, les moyens d'enlever l'eau de la cale.—*Une commission du minis-*

*re ayant vu l'essai de la nouvelle pompe de M. Jandot, elle a été jugée su-érieure, sous tous les rapports, aux meilleures en usage. On l'établirait sur les ux-ponts d'un vaisseau et l'entre-pont d'une frégate.*

**PONANT**, s. f. C'est l'opposé du levant, synonyme d'occident, entre les avigateurs commerçans qui distinguent les côtes de l'Océan de celles de la éditerranée.

**PONANTAIS**, s. m. Les marins français, particulièrement ceux de la Méiterranée, appellent de ce nom ceux qui habitent les bords de l'Océan, en deors du détroit de Gibraltar, par opposition à Levantins, aux natifs du pays u Levant.

**PONNE**, s. f. Petit bâtiment de transport servant sur les rades, baies et ans l'intérieur de la Hollande et de la Flandre; il porte un mât, gréant une oile sur une corne; un foc et une trinquette.

**PONT**, s. m. Plancher d'un bâtiment fait en fortes planches de sapin et le chêne, clouées, en coupant à angles droits tous les baux d'un bout à l'aure. Des petits bâtimens n'ont qu'un pont, d'autres en ont deux; les plus grands vaisseaux en ont trois, sans comprendre le faux pont et les gaillards. Les batteries intérieures sont séparées par autant d'étages, d'environ 6 pieds le hauteur l'un sur l'autre, que forment les ponts; le premier est le plus près le l'eau, celui qui porte la première batterie d'un vaisseau. *Voy.* Entrepont. Pont sur gueule; c'est celui des ponts d'un bâtiment quelconque, le plus levé, tout à découvert et de plain-pied, c'est-à-dire sans fronteaux ni passevans; on le désigne aussi quelquefois, par pont-courant; pont partie à caillebotis. *Voy.* Caillebotis. Pont coupé, pont volant. *Voy.* Coupé, Volant et Tillac. — Pont de cordier, espèce de marche-pied incliné devant la roue des ileurs.

**PONTADE**, s. f. Entailles faites à coups de haches sur divers points de la ongueur d'une pièce de bois brute, pour y poser la fausse-équerre, connaître le bois qui doit être enlevé, et donner la forme déterminée à cette pièce.

**PONTAL**, s. m. Vieux mot qu'on emploie dans la Méditerranée, et qui signifie creux, profondeur de la cale d'un bâtiment.

**PONTER**, v. a. Construire le pont d'un bâtiment; les grands sont tous pontés, c'est-à-dire que leur intérieur est couvert par un, deux ou trois ponts. Il y a des cabotiers qui ne sont pas pontés, qui ont des ponts volans, des porions de tillac aux deux extrémités. On dit: bâtiment, navire, embarcation pontés, non pontés.

**PONTON**, s. m. Dans les ports militaires, on a de grands bâtimens carrés, un peu plus longs que larges, les quatre faces droites, à fond plat, élevés sur eau, qu'on nomme pontons; ils sont d'une forte construction, et servent à toutes les opérations de l'intérieur du port: il y a cependant des cas où on a besoin de les remorquer en rade, pour servir à relever un bâtiment coulé,

une carcasse, etc., opération qui n'a lieu que par un beau tems; ils ont un fort mât au milieu, garni de caliornes, etc., et deux cabestans montés l'un en avant, l'autre en arrière. *Voy. pl.* F, *fig.* 35. Dans tous les ports, de vieux bâtimens qu'on a rasés jusqu'au premier pont, sont employés comme pontons, pour abattre dessus, des bâtimens qu'on carène; ils sont installés de cabestans, mâts de redresse, écoutilles d'appareil (*Voy.* Écoutille), et fortement amarrés. On les nomme pontons de carène, pontons pour le carénage. Ils sont lestés en conséquence de l'effort que font les aparaux qui abattent le bâtiment. On amarre des bâtimens désarmés le long de ceux-ci, et plus ordinairement sur de simples pontons multipliés dans les grands ports. *Voy. pl.* F, *fig.* 40. D'autres vieux vaisseaux servant de prison, sont appelés pontons (les), prisons flottantes établies dans les ports, plus généralement chez les Anglais.

PORQUE, s. f. Ce sont des couples de liaison à l'intérieur d'un grand bâtiment, qu'on établit sur la carlingue et les vaigres, s'élevant de chaque bord jusqu'au dessous du premier pont. On en place ordinairement six dans toute l'étendue de la cale d'un vaisseau de guerre, aux emplantures des mâts, et dans les intervalles. Chaque porque est composée de varangue, genoux et alonge, comme le couple de levée. *Il convient, pour une meilleure liaison, et pour avoir l'arrimage moins gêné, de supprimer les porques, d'augmenter d'épaisseur les bordages du vaigrage, et de les fixer diagonalement sur les couples, c'est-à-dire inclinés d'environ* 45°.

PORQUER, v. a. C'est exécuter les porques, les établir aux places qu'on leur a fixées dans la cale d'un grand bâtiment, pour fortifier l'assemblage des membres des vaigres et de la carlingue, sur laquelle est entaillée la varangue de chaque porque; les petits ne sont pas porqués.

PORT, s. m. On distingue les ports militaires de ceux du commerce; les premiers sont pour les bâtimens de guerre, les autres pour les bâtimens marchands. Un port est un lieu bien fermé, qui conserve assez d'eau, aux marées basses, pour tenir les bâtimens à flot, et les retirer à l'abri des mauvais tems. Les constructions, armemens, désarmemens, radoubs, refontes, carènes, les chargemens, déchargemens, se font dans les ports. Des chantiers, des ateliers dans des magasins, des formes, des cales, des quais, etc., sont entretenus aux frais du gouvernement dans les ports de guerre. Les particuliers armateurs ont, à leur compte, les chantiers, magasins, etc., des ports du commerce: on dit port marchand, port franc, port de rivière. — Un port fermé, est celui dont on ne voit pas l'entrée quand on est dedans. Un port ouvert, est le contraire: port de barre, celui qui a une barre à son entrée; tel est celui de Bayonne. On appelle port de marée, celui où la mer monte et descend (le flot et le jusant). On dit: un bon port, un port de relâche, un mauvais port. *Voy.* Hâvre. — Un bâtiment en mer, qui peut relâcher à volonté, dit qu'il a un port sous le vent. — Le port d'un bâtiment, c'est le poids qu'il peut porter, exprimé en tonneaux, ce qui est différent de ce qu'il peut arrimer en objets

légers; par exemple, un bâtiment de 600 tonneaux porte deux mille fois ce nombre de livres pesant. S'il ne prenait que des marchandises légères, il ne pourrait arrimer que 4 à 500 tonneaux. Pour distinguer on dit donc, le port en tonneaux de poids, et le port en tonneaux d'arrimage ou d'encombrement. *Voy.* ce mot. — Un port permis, c'est la quantité de marchandises que les officiers du commerce sont autorisés à embarquer avec eux, sans payer de frêt aux armateurs.

**PORTAGE**, s. m. On donne le nom de portage à la masse des marchandises qui sont transportées d'un bâtiment à terre, ou d'un magasin à bord; il y a les frais de portage. — On appelle le portage des haubans et galhaubans, sous le vent, l'endroit où une vergue porte sur ces dormans. On garnit l'un et l'autre au portage.

**PORTANT**, part. a. On dit ce bâtiment a 100 pieds de quille, portant sur terre, c'est sa longueur moins la quète de l'arrière, et l'élancement de l'avant. On dit aussi, un corsaire portant 20 caronades de 18, de 24, etc., en batterie; c'est dire qu'il a cette artillerie montée sur son pont.

**PORTE-BOSSOIR**, s. m. Courbe établie sous chaque bossoir, pour le soutenir en dehors contre le poids de l'ancre. Cette courbe, espèce d'arc-boutant, était sculptée extérieurement. *Voy.*-la, sous le bossoir *b*, de la *fig.* 2, *pl.* F.

**PORTE-COLLIER**, s. m. Sorte de fourrures ou coussins en sapin, entaillés de coches profondes, faites dans leur épaisseur, diagonalement sur la longueur de chaque pièce de bois, qui est de 20 pouces environ, dans un grand bâtiment. On établit de ces porte-colliers de chaque côté d'un bas mât, au moyen de deux roustures qui les souquent ensemble à la hauteur des colliers d'étais, qui portent sur les coches garnies de basane. Le tenon d'un mât de foc est en quelque sorte un porte-collier.

**PORTÉE**, s. f. On estime souvent les distances en mer, par portée de canon, par portée de fusil; on dit: approcher l'ennemi à portée de pistolet. La portée de la voix (dans les grands porte-voix) est à peu près, terme moyen, de trois encâblures. — En corderie, la portée est une étendue de fil de caret de toute la longueur de l'atelier, servant pour l'ourdissage d'un filin quelconque: chaque ouvrier élonge, fait la portée de deux, trois, quatre fils et plus. — Portée d'un navire. *Voy.* Port (le).

**PORTE-GARGOUSSE**, s. m., ou Pourvoyeur. *Voy.* ce mot; *Voy.* aussi Garde-feux et Gargoussier.

**PORTE-HAUBAN**, s. m. On les voit *pl.* A, *fig.* 1, 2, 2, 2. Ils sont construits en bordage épais, liés horizontalement au bord par de petites courbes, et chevillés sur la muraille du bâtiment, à la hauteur de la lisse du plat-bord; ils sont fixés pour donner de l'épatement aux bas haubans de ceux qui ont de la rentrée. On pratique, sur le bord de chaque porte-hauban, des entailles carrées, pour loger les chaînes de hauban en dessous du cap de mouton in-

férieur; elles sont couvertes par le liston. (*Je les ai supprimées avec avantage à mon modèle, pl.* D, *fig.* 1, *parce que je lui ai conservé la même largeur par les hauts qu'à son premier pont, et que les rides de haubans passent dans le vibord. Le cap de mouton supérieur est en dedans de la muraille. La suppression des porte-haubans préviendrait bien des accidens qui arrivent aux embarcations toutes les fois qu'elles abordent le long d'un bâtiment par une mer un peu grosse. Les chaînes auxquelles tenaient les caps de moutons inférieurs seraient remplacées par des lattes appliquées sur le bordé, ce qui est plus solide et ne peut gêner le pointage des caronades.*

PORTE-LOF, s. m. *Syn.* de pistolet et minot. *Voy.* ces mots. Le bout reçoit le point d'armure de misaine; il retient, il porte le lof ou le point du vent de cette voile. *Voy. pl.* D, *fig.* 16, *a.* — Le point où s'amure la grande voile est aussi un porte-lof. *Voy.* Dogue d'amure.

PORTER, v. a. En parlant de la capacité d'un bâtiment de guerre, on dit qu'il peut porter tant de canons, c'est-à-dire les monter : de celui de commerce, qu'il peut porter tant de tonneaux. Il porte bien la voile, c'est dire que le bâtiment dont on parle porte mieux la voile, ou qu'il porte plus de voiles qu'un autre, et incline moins. Faire porter une voile, les voiles, c'est mettre le vent dedans : laisser porter, c'est arriver. *Voy.* ce mot. — On remarque que le courant porte sur la terre, porte au large, etc.

PORTER, v. n. Porter au N, porter à l'E, c'est, avec un bon vent dans les voiles, faire route au nord, à l'est. Porter au large, c'est s'écarter de la côte. Porter à terre, c'est gouverner dessus, s'en approcher. On porte plein pour donner plus de vitesse au bâtiment. Le commandement au timonier de faire porter signifie arriver, écarter le cap du bâtiment du lit du vent; on ajoute le nombre de quarts ou airs de vent. Faire porter d'un quart, de deux quarts, etc.

PORTE-TOLET, s. m. Renfort en bois conservé ou rapporté sur le platbord des bâtimens à rames, à chaque place où doit porter l'aviron, armé sur un tolet ou entre deux dames. Cet excédant sert à tenir solidement le tolet ou les dames qui y sont enfoncés, le premier dans des trous ronds, les autres sont tenues dans des entailles en long. Le porte-tolet sert aussi à garantir le plat-bord du frottement des avirons. C'est le même que toletière. *Voy.* ce mot.

PORTE-VERGUE, s. m. Ce sont les bras de la poulaine, ou lisses de l'éperon; les deux écharpes ou herpes supérieures. Autrement la lisse courbe qui forme tribord et bâbord la plus élevée des écharpes. *Voy.* Écharpes et *pl.* A, *fig.* 1, x, 3.

PORTE-VOIX, s. m. Sorte de trompette en fer-blanc peint ou vernis (on en a aussi de cuivre mince bien écroui). Il y en a à deux corps, c'est-à-dire deux tubes, l'un rentrant dans l'autre, et sortant à volonté pour l'alonger: ceux-ci servent à parler d'un bâtiment à un autre, et réciproquement, lorsqu'il vente frais, ou que la distance est trop éloignée pour s'entendre avec un

porte voix simple, que l'on nomme porte-voix à main, braillard ou petit porte-voix, par opposition aux grands qu'on est obligé d'appuyer, lorsqu'on veut s'en servir. Il y a des porte-voix de combat qui descendent verticalement en traversant les ponts pour transmettre (quelquefois) de dessus les gaillards, des ordres dans les batteries. *Voy. pl.* F, *fig.* 4. Le porte-voix est la trompette parlante des anciens.

**PORTUGAISE**, s. f. On donne ce nom aux tours d'amarrage et à la bridure que l'on fait sur deux mâts de hune, ou deux mâtereaux qu'on réunit en croix par les petits bouts, pour former une espèce de grande chèvre qu'on nomme bigue. La portugaise se fait avec une aussière ou franc-funin à l'endroit où les deux bouts les moins gros se croisent. On commence à faire des tours-morts sur la première pièce, auprès de la croisure des bigues, puis on fait un certain nombre de tours bien serrés sur la seconde et successivement, en prenant alternativement les deux, après quoi on bride le tout en dirigeant le même filin entre les deux pièces qui se croisent : c'est là la portugaise. C'est sur la fourche, près de la portugaise, qu'on aiguillette, avant de dresser les bigues, les poulies qui doivent servir pour les funins employés soit à mâter ou à démâter un bâtiment, et plus haut une poulie simple, pour la cravate. *Voy.* ce mot.

**PORTULAN**, s. m., ou le guide des pilotes cotiers. Ancien livre qui décrit les ports et hâvres, donne le gisement des côtes, dénombre les dangers de toutes espèces; indique la direction des courans et des marées, l'heure des pleines mers, les jours de nouvelles et pleines lunes, quelques vues de terre, etc. *Voir* le portulan de la Méditerranée, le portulan de la Manche, etc.

**POSER**, v. a. On dit poser la quille d'un bâtiment, lorsqu'on l'alonge sur le chantier, pour commencer sa construction. Poser en décharge, c'est placer une pièce de charpente pour abouter et soutenir. — Poser un bordage, c'est le placer de can sur un autre bordage ou de plat sur la membrure.

**POSTE**, s. m. Place fixe qu'un bâtiment, un ponton, un corps mort, etc., occupe dans un port. En escadre, le poste assigné à chaque vaisseau par l'amiral, l'oblige à s'y maintenir. Perdre son poste, reprendre son poste, abandonner son poste. (*Les postes fixes ne devraient avoir lieu que pour les vaisseaux à pavillons et principalement les chefs de file et serre-file.*) — Chaque homme à bord a son poste pour le combat, pour la manœuvre, etc. — Un objet est dit être à poste; lorsqu'il est à sa place. Mettre une ancre à poste, c'est la saisir, en travers, le long du bord; chaque chose à son poste : le poste des malades, le poste des chirurgiens, le poste des élèves; ce dernier poste est sur l'arrière du faux pont d'un grand bâtiment. On désigne, par extension, l'intervalle entre deux canons par poste; on dit entre deux postes, et le poste, de leur distance sur le même pont, parce qu'autrefois on permettait aux élèves, aux maîtres, etc., de se poster, entourés d'une toile, entre deux canons (espace de 7 à 8 pieds, à peu près carrés) qu'on nommait le poste des

élèves, le poste du maître charpentier, des chirurgiens et autres, établis dans la batterie d'une frégate et dans la première batterie d'un vaisseau : *postes que j'ai le premier fait disparaître sur le vaisseau* le Pluton, *en* 1795. *On a bien jugé depuis que les canons ne sauraient être trop dégagés et l'air trop libre.*

POSTE AU CHOUX, s. f. Nom que les matelots donnent au petit canot d'un bâtiment qui fait la provision journalière pendant le séjour en rade ; embarcation destinée assez généralement au service des maîtres d'hôtel ou cuisiniers.

POT-A-BRAI, s. m. Chaudière en potin gris, ou de fer fondu, dans laquelle on fait fondre et bouillir le brai et le courai, qui s'appliquent sur les coutures d'un bâtiment après le calfatage ou pour en espalmer la carène.

POT-A-FEU, s. m. Artifice, peu en usage sur les bâtimens de l'état.

POTENCE, s. f. Dans les vaisseaux où le mât d'artimon a son emplanture sur le premier pont, on nomme potence, l'épontille fourchue qui est placée en dessous du pied de ce mât dans la cale. — Une bringuebale (de pompe) à main est montée sur une potence. — Des montans verticaux qu'on établit solidement à la hauteur de cinq à six pieds au dessus du pont, entre le grand mât et le mât de misaine de beaucoup de bâtimens de commerce et des petits bâtimens de guerre, avec la traverse (à tenon sur la tête des montans) qui prend d'une tête à l'autre de ces montans, portent le nom de potence; c'est sur ces deux traverses que sont placées les dromes, au dessus des embarcations. On peut désigner par le mot potence, les montans recourbés saillant en dehors du bâtiment, entre les grands porte-haubans et ceux d'artimon. Potences des yoles, potences des balénières, ou des petites embarcations une de chaque bord. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, *p*.

POTERA, s. m. Nom de plusieurs hains, sans appât, ajustés autour d'une leurre de plomb pour prendre des sèches; d'autres pêcheurs le nomment *turlutte*.

POTICHE, s. f. C'est le nom que les charpentiers, employés au chantier de la recette des bois, dans les ports de construction, donnent aux hachures ou trous qu'ils font avec des haches, des herminettes, des ciseaux ou des tarières, aux places où il se trouve des nœuds, etc., pour, après vérification de la pièce de bois, la baptiser par le nom de la place qu'elle est susceptible d'occuper.

POUDRIN. Nom que beaucoup de marins donnent à l'embrun de la mer. *Voy.* ce mot.

POUGER. Très ancien mot de la Méditerranée qui signifiait faire vent arrière; on disait aussi moler en poupe, aller vent arrière, vers tel lieu. Hors d'usage.

POUILLOUSE, s. f. Voile qui se hisse sur une draille, dans les mauvais tems, parallèlement aux étais du grand mât, et à laquelle les matelots donnent à tort ce nom; c'est la grande voile d'étai : voile qui s'élève dans la direction du grand étai, et qui se serre sur le gaillard d'avant, en arrière du mât de misaine, elle est moins employée qu'anciennement.

**POULAIN**, s. m. Forte étance, placée en arc-boutant sur l'étambot d'un bâtiment en construction, pour contribuer à l'empêcher de glisser sur son chantier; c'est la dernière pièce qu'on lève quand on va lancer le bâtiment à l'eau.

**POULAINE**, s. f. Saillie en dehors de l'étrave d'un grand bâtiment. Espèce de tillac, partie en caillebotis, placé entre les écharpes sur l'éperon, s'élevant vers l'avant en suivant les contours des lisses ou porte-vergues; sa hauteur commence au coltis, au niveau des seuillets de la deuxième batterie. Sa forme est à peu près celle d'un triangle, dont la muraille du coltis fait la base. Aux deux extrémités de cette base on pratique, tribord et bâbord, des siéges pour servir de latrines à l'équipage. Le sommet est sous le beaupré, à la jonction des deux porte-vergues. Elle a une lisse de chaque bord, à hauteur d'appui, qu'on garnit d'un filet en dessous. — Les poulaines, les éperons et lés guibres des grands bâtimens sont autrement et moins considérables qu'il y a trente ans. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, 3, 21 jusqu'en *x;* l'ancienne poulaine, en bordage et caillebotis, et *pl.* D, *fig.* 1, une nouvelle.

**POULEVRIN**, s. m. C'est par extension que les canonniers de mer donnent ce nom à la corne d'amorce qui contient la poudre fine; et par corruption poulevrin pour pulverin. *Voy.* Corne d'amorce, *pl.* E, *fig.* 75, et Pulverin.

**POULIE**, s. f. Bloc en bois qu'on nomme corps ou caisse de la poulie, percé d'une ou plusieurs mortaises, pour recevoir un, deux ou trois réas qui roulent sur le même essieu, de bois ou de fer, et qui les traverse en même tems que la caisse, dont l'épaisseur détermine la longueur de l'essieu : le tout réuni forme la poulie. *Voy.* Caisse et Réa. Les poulies, dans la marine, varient en forme comme en grosseur. On a des poulies estropées en fer, à crocs, à émerillons : à estropes en cordage, à fouet, à aiguilletage : poulie simple ; poulie double. Poulie en deux, en trois, selon qu'elle porte un ou plusieurs réas dans autant de clans : poulie coupée ou galoche, poulie de caliorne; poulie de capon; poulies à talon, ce sont de grosses poulies simples pour le passage des écoutes des huniers; elles sont capelées une à chaque bout des basses vergues (si les écoutes ne passent pas dans des clans); le talon qui appuie sur la vergue, fait tenir la poulie un peu inclinée vers les hunes, selon l'appel des écoutes qui passent dedans. Les poulies plates sont celles des itagues des huniers placées sous le capelage des haubans de hune, appliquées de chaque côté sur la noix. Les poulies à navettes servent aux balancines de la vergue barrée ou d'artimon. On a poulie de retour, poulie de bout de vergue, poulie de drisse, poulie d'amure, poulie d'écoute, poulie ronde, poulie plate, poulie longue, poulie sous vergue, etc., suivant l'usage auquel on les emploie, et la place qu'elles occupent dans le gréement d'un bâtiment. Il y a, en outre, dans les ports, des poulies d'appareils; ce sont de grosses poulies de mâtage, de carène, de redresse, etc. Poulie à violon, celle-ci a deux caisses (d'un même bloc), et un ou deux réas au-dessus l'un de l'autre; sa forme

approche de celle d'un violon. Poulie tournante, dite marionnette. Les poulies à râteaux sont celles formées dans la longueur de deux espèces de râteliers qu'on place verticalement, un de chaque bord du mât de beaupré, pour conduire, sur des réas multipliés, les manœuvres des focs, des boulines, de tout le phare de devant jusque sur le gaillard. (*Les poulies, dans la marine française, étaient très imparfaites lorsque j'ai obtenu, en 1801, armant le vaisseau* le Duguay-Trouin *à Rochefort, qu'on commençât à en faire un assez grand nombre garnies de dés en fonte, avec essieux de fer.*) *Voy. pl.* E, *fig.* 78, une poulie double et une simple, et d'autres, *fig.* 40, 69 et 70. On les a encore améliorées depuis peu.

POULIER, s. m. Nom particulier aux côtes de la Manche, pour désigner un banc de galet et sable mêlés, que la mer forme à l'entrée de plusieurs hâvres et rivières.

POULIERIE, s. f. Atelier, dans les ports, où les ouvriers font les poulies. Il s'en fait aussi au moyen de puissances mécaniques.

POULIOT, s. m. On donne quelquefois ce nom aux rouets qui sont placés obliquement dans des chaumards ou blocs percés de plusieurs clans, et enchâssés dans la muraille d'un bâtiment, tels que ceux où passent des bras, les amures des bonnettes de hune, écoutes de voiles d'étais, de basses voiles, etc.

POUPE, s. f. C'est l'opposé de la proue; la face arrière d'un bâtiment, ornée d'une ou deux galeries, de fenêtres dont les montans, etc., sont sculptés et peints. On donne ordinairement ce nom à toute la partie de la quête au-dessus de la lisse d'hourdi : c'est ce qu'on appelle une poupe carrée de vaisseau ; car celle des bâtimens au-dessous est rarement ornée d'une galerie. *On a enfin trouvé avantageux de supprimer, aux bâtimens de guerre, les galeries, fenêtres, etc., tout ce qui, n'étant que d'ornement, offrait une partie faible, sans défense. Voy. pl.* D, *fig.* 2, *ma frégate modèle, qui est bordée tout autour, et monte des canons aux extrémités des ponts de l'arrière comme de l'avant. Voy. aussi la nouvelle poupe d'un vaisseau de premier rang, pl.* D', *fig.* 18, *dont la construction est adoptée depuis plusieurs années.*

POURVOYEUR, s. m., ou porte-gargousse; nom qu'on donne, pendant la durée d'un combat, aux novices ou mousses chargés d'aller chercher les gargousses au passage des soutes à poudre, de les porter et de les distribuer dans les batteries, pour la charge des canons.

POUSSÉE (verticale), s. f. C'est la pression de l'eau qui s'exerce verticalement sur la carène d'un bâtiment flottant et en repos. Sa force est égale à la pesanteur du bâtiment ou de tout autre corps qui surnage.

POUSSE-PIED, s. m. Sorte de petit accon : il y en a de neuf pieds de long sur trois de large qui peuvent porter deux hommes; on les emploie, au port de Rochefort, à nettoyer les cales de la vase, à visiter les fosses aux mâts, etc. Ils ont un pied de creux avec un seul banc au milieu; d'autres, de six pieds de long sur dix-huit pouces de large et un pied de creux, servent

au bas de la rivière à pêcher du poisson plat sur les vases où un homme les fait glisser, ayant une jambe en dedans appuyée sur le genou, et de l'autre il pousse du pied sur la vase.

**POUSSER**, v. a. C'est mettre d'un bord la barre du gouvernail d'un bâtiment, la pousser à bord, on dit aussi en abord; c'est la porter tout contre le bord, du côté qu'on a nommé. Une embarcation pousse au large, lorsqu'elle déborde du bord, d'une cale, etc.; le brigadier emploie la gaffe pour l'écarter. Pousser de fond c'est, avec des perches, des gaffes ou des avirons, appuyer obliquement sur le sol pour faire avancer ou reculer un petit navire ou embarcation, tirant peu d'eau.—Pousser une bordée, sa bordée, c'est la prolonger.

**PRAME**, s. f. Grand bâtiment construit à plates varangues et sur dragues, il y en avait tout à fait à fond plat, ayant une batterie de gros calibre et deux mortiers sur une plateforme, dans une écoutille, en avant du grand mât. Ce sont des forteresses mobiles, pour la défense de certaines côtes. *Voy. pl.* A, *fig.* 14, une prame réarmant.

**PRAO** ou **PRAHAU**, s. m. Mot malais que nous écrivons *pros*. Sorte de bateau à balancier qui navigue dans les limites des vents à mousson et ceux alizés, pour aller d'une île à l'autre. Nom générique des embarcations en langue malaise. Le prao-plary des îles Macassar, Célèbes et Bornéo, marche très bien à la voile et à la pagaye : il y en a qui ont jusqu'à cinquante pieds de long sur dix de bau, trois pieds et demi de creux, tirant d'eau égal; ces praos ont deux petits mâts, l'un au milieu, l'autre de l'arrière; le gouvernail sur le côté, en arrière, sous le vent. *Voy. pl.* A, *fig.* 22. Le prahau-mahiang de Java a aussi une marche supérieure; il porte une voile énorme sur un mât qui est égal à la longueur de sa quille : ces praos ont en largeur le quart de leur longueur, et seulement deux pieds et demi de creux; ils sont gondolés aux deux extrémités, ont une sorte de charpente en bambous sur l'arrière du mât qui se couvre, pour abriter de la pluie et du soleil; c'est une sorte de taude. *Voy. pl.* B, *fig.* 16. Le prao senté de l'île Maduras, située très près au NE de Java, à l'entrée de Sourabaya, est une fort longue pirogue à balancier, qui grée une seule voile triangulaire. Le prao bécé et quelques autres n'acquièrent pas autant de vîtesse. — Ceux des îles Carolines sont nommés pros volans, à cause de leur marche supérieure au plus près du vent. Ils ont généralement de 28 à 30 pieds de long, sur 2 pieds 8 pouces ou 3 pieds de large, et 4 de creux; tirant environ 2 pieds d'eau. La coque est composée de cinq pièces assemblées sans rainures, avec une telle justesse que l'eau ne peut pas pénétrer. Les différentes pièces sont cousues ensemble avec une ligne fine, et les petits trous sont bouchés avec un lut composé de lait de coco et de petits filamens de quer. L'échantillon de la coque est de 5 à 6 lignes, mais le bord supérieur est couvert d'une lisse épaisse qui consolide tout l'ensemble des pièces : les deux étraves sont chacune d'un seul morceau. L'avant et l'arrière ont la même coupe d'élancement et un égal tirant d'eau. La ligne

longitudinale partage ces pros en deux parties, dans le rapport de 3 à 5, mesurée sur le maître-bau qui est au centre. Le côté renflé est destiné à être toujours au vent, et c'est celui qui porte le balancier. Le côté sous le vent est plat; il porte une petite plate-forme destinée à soutenir une voûte demi-sphérique, qui s'élève comme le dessus d'une malle, et sous laquelle on place les provisions; une petite cabane carrée se pratique sur les montans du balancier. Le balancier a une forme quadrangulaire, dont un arrêt sert comme de quille. Le mât dont la longueur est de sept mètres a son pied sur le côté du vent, dans une petite cavité (au milieu du pros), sur une planche soutenue par les deux montans du balancier : le mât s'incline facilement dans toutes les directions, au moyen de ses étais qui sont au nombre de trois. La voile de forme triangulaire se trouve entre deux vergues : l'une, qui sert de guy, reçoit l'écoute; le gouvernail, toujours placé sous le vent, remplit deux objets, celui de tenir le pros en route, et de le maintenir constamment en équilibre. La stabilité de ces pros étant sacrifiée à la marche, il faut une grande expérience et de l'habileté à se servir du gouvernail, pour les empêcher de chavirer ou d'emplir souvent. Les Caroliens ont de petits pros qui vont avec un seul homme à la pagaye jusqu'aux îles Marianes. *Voy. pl.* C, *fig.* 1, un pros volant, présentant le côté sous le vent, et *pl.* D', *fig.* 13, présentant le bout; le même vu du côté du vent, *fig.* 14. *Voy.* Padouhann.

PRATIQUE, s. m. Pilote-côtier; marin pratique des côtes. Un bâtiment a un pratique; il n'y a pas de pratique, c'est-à-dire qu'il a ou qu'il n'a pas à son bord un homme qui ait beaucoup navigué sur les côtes où il se trouve. — On dit aussi un pratique, un bon pratique, ou praticien, du marin qui a beaucoup voyagé et bien vu les baies, détroits, etc ; qui connaît les courans, les moussons, les changemens de saison en différens lieux.

PRATIQUE, s. f. C'est en général l'expérience et l'usage. Mais, en marine, la pratique, une longue pratique suffit souvent pour conduire le marin dans sa navigation; tandis qu'avec de la théorie sans pratique, l'homme ne pourrait pas bien diriger la plus petite embarcation.—Donner pratique à un bâtiment, c'est lui permettre la communication avec la terre; ou recevoir pratique, obtenir pratique, avoir pratique. C'est, dans la Méditerranée, arriver, entrer dans le port, après avoir achevé la quarantaine, ou avoir prouvé qu'on n'a communiqué dans aucun lieu, ni avec aucun bâtiment suspecté de peste, ou autre maladie contagieuse.

PRATIQUER, v. a. Les navigateurs commerçans disent que tel pays lointain est bon à pratiquer. — Pratiquer un port, une rade, c'est y aller souvent. On dit quelquefois pratiquer la manœuvre, la suivre, la faire comme école.

PRÉCEINTE, s. f. C'est la principale ceinture du bâtiment, formée par des bordages en chêne plus épais que les autres, et qui ceintrent les couples au-dessus du fort, en deux et trois virures, depuis l'étrave jusqu'à l'étambot. (Pièces extrêmes qui interrompent la ceinture.) La deuxième préceinte est,

dans un vaisseau de guerre, en-dessous des sabords de la deuxième batterie, comme la première est immédiatement dessous ceux de la batterie basse. Un vaisseau à trois ponts a une troisième préceinte, et au-dessus les carreaux; comme les vaisseaux à deux batteries ont leurs carreaux au-dessus des deux préceintes. Il reste une petite saillie de préceintes avec les bordages, immédiatement au-dessus, marquant dans leur contour une tonture qui donne une certaine grace aux œuvres-mortes. *En construisant les bâtimens de guerre comme ma frégate, pl. D, fig. 1, on aura, dans les préceintes, des ceintures complètes, par conséquent de meilleures liaisons, observant qu'il faut faire croiser les bordages, qui aboutissaient dans la râblure de l'étrave, sur la contre-étrave à partir de la flottaison. Voy.* Râblure.

**PRÉFECTURE MARITIME**, s. f. Désignation d'un chef-lieu d'arrondissement maritime, où réside celui qui commande tout cet arrondissement : c'est le plus souvent, et ce devrait être toujours, un officier général de la marine. L'excellente institution des préfectures maritimes, abolie en 1815, a été rétablie par ordonnance du roi dans les cinq ports militaires, à dater du 1<sup>er</sup> février 1827.

**PRÉFET MARITIME**, s. m. C'est le nom donné au chef d'un arrondissement maritime. Tous les chefs de service, tant militaires que civils, sont sous ses ordres; son autorité s'étend souvent jusque sur les bâtimens armés. Toutes les opérations maritimes se trouvent ainsi centralisées sous un seul pouvoir, ce qui contribue essentiellement au bon ordre et à l'ensemble du service, et surtout à sa célérité.

**PRÉLART**, s. m. On prononce *prélat*. Grosse toile peinte en ocre rouge ou jaune, et à deux couches à l'huile, pour couvrir, contre la pluie et les lames, les écoutilles et les caillebotis, afin de garantir l'intérieur d'un bâtiment des eaux du ciel et de la mer. Les bâtimens du commerce en ont qui sont imbibés de goudron : ils sont moins faciles à étendre, et plus sales; ils couvrent néanmoins les marchandises, et s'étendent aussi sur les panneaux, autour desquels on les cloue, sur le bord des écoutilles, lorsqu'il fait mauvais tems.

**PRENDRE**, v. a., la bordée du large, la bordée de terre; c'est orienter un bâtiment, pour tenir le bord, l'écartant de la terre ou l'en approchant : on prend les amures à tribord et à bâbord. On dit prendre les amures sur le bord. Prendre vent devant, c'est ne pas manquer le virement de bord. Prendre des distances; prendre la hauteur d'un astre; prendre un ris, prendre des ris, l'empointure, c'est diminuer la chute d'une voile, de toute la toile qui se trouve entre la bande de ris et la vergue. *Voy.* Ris. — Prendre le tour de bitte; prendre une bitture; une bosse; une remorque; une touline, etc. *Voy.* ces mots. Prendre le corps mort, c'est se placer sur ses amarres; prendre du monde, prendre des troupes, des passagers, etc.; prendre la mer, c'est commencer un voyage; prendre le large, s'éloigner de la terre; prendre le quart; prendre chasse; prendre un bâtiment, l'amariner.

**PRENEUR**, adj. On est quelquefois dans le cas de distinguer un bâtiment

de la prise qu'il a faite par l'épithète de bâtiment preneur ; c'est celui qui a pris un ou plusieurs bâtimens sur l'ennemi.

PRÉPARER (se). Un bâtiment qui cherche un mouillage, au bout d'un voyage, prépare ses ancres, en étalinguant les câbles, les bouées sur les crins. On dégage les câbles prêts à prendre les bittures, etc., travail qui a toujours lieu étant sous voiles, lorsqu'on attérit. *Voy.* Attérir.

PRÈS, au plus près, prép. très usitée dans la marine. Route d'un bâtiment qui veut s'élever à l'origine du vent. Être au plus près du vent c'est avoir, les vergues brassées (les voiles orientées) sous l'angle le plus aigu possible avec la quille, relativement au gréement des mâts. Dans ce cas, on commande au timonier de gouverner près, près et plein, si toutefois on ne veut pas chicaner le vent : c'est aller au plus près ; courir au plus près ; tenir le plus près, aller à la bouline ; on dit : le vent est près, nous sommes au plus près, nous tenons le plus près, nous gouvernons bien près.

PRÉSENTER, v. a., le côté à l'ennemi. C'est avoir le travers sur un fort ou un bâtiment ennemi ; lui présenter ses batteries. Présenter le bout au vent, c'est recevoir le vent régnant de l'avant : présenter le bout à la lame, le bout à terre, le bout à la marée, au courant ; présenter en route, c'est avoir le cap à l'air de vent que le bâtiment doit suivre. — Un bâtiment carré présente bien au vent, lorsqu'il oriente à 5 pointes 1/2, sans beaucoup de dérive. — Présenter un bordage, pour l'ajuster à la place qu'il doit occuper sur la membrure d'un bâtiment.

PRESSE, s. f. Levée forcée de gens de mer ; contrainte exercée chez les Anglais, pour former les équipages des bâtimens de guerre. Le moyen des classes, en France, et aujourd'hui celui des équipages de ligne, par la voie de la conscription, exempte d'exercer cette violence. Il y a en Angleterre des agens que l'on désigne sous le nom de presseurs ; ils sont payés par le gouvernement pour presser des hommes.

PRESSER, v. a. C'est, en guerre, exercer la presse. En France on ferme les ports, c'est-à-dire on empêche les bâtimens du commerce de sortir, au moyen d'un embargo qui est maintenu jusqu'à ce qu'on leur ait pris, dans leur équipage, le nombre d'hommes qui peuvent convenir au service. — On fait presser les boulines, lorsque la mer est assez belle pour permettre d'ouvrir davantage les voiles, déjà orientées au plus près, à l'impulsion du vent. — On presse certaines marchandises légères dans la cale d'un bâtiment marchand, pour en faire entrer le plus possible. *Voy.* Estiver.

PRÊTER, v. a. C'est faire présenter le côté, le flanc d'un bord ou de l'autre d'un bâtiment, à un fort, à un bâtiment ennemi : prêter le côté, c'est se mesurer contre des forces ennemies quelconques. — Un bâtiment à la cape prête le côté au vent et à la mer.

PRÉVOT, s. m. On ne donne plus ce titre, comme jadis, à l'homme qui était engagé pour infliger des punitions : on a conservé ce nom qui s'applique

à un mauvais matelot qu'on destine, à bord des grands bâtimens, à servir les malades : il est, à cet effet, attaché au poste des chirurgiens, et provisoirement sous leur dépendance. Par une nouvelle ordonnance, il doit être embarqué un infirmier sur les vaisseaux et frégates, qui remplacera le novice prévot auprès des malades. Il y avait aussi dans les arsenaux, un officier royal de justice appelé prévot de la marine, qui connaissait des délits commis. Voir l'ordonnance de 1674.

**PRIME** d'assurance, s. f. C'est la somme qu'un commerçant qui veut assurer sa marchandise paie d'avance à un assureur, en raison de la valeur des objets, et du taux de l'assurance.

**PRIMER**, v. a. C'est mettre en mouvement un bâtiment, faire partir une embarcation avant le commencement du flot ou du jusant; on prime la marée, parce qu'on est pressé d'entrer ou de sortir d'un détroit, d'un goulet, etc. Un bâtiment en prime un autre, en manœuvrant mieux et plus promptement que lui, on le dit aussi d'une escadre ou armée qui a primé les mouvemens de l'ennemi.

**PRIS** de calme, part. C'est le cas où un bâtiment reste en mer sans vent; il éprouve un calme plat : il a été tant de jours pris par les calmes. *Voy.* Calme. On dit il est pris, en parlant d'un bâtiment qui vire de bord vent devant, lorsque, venant au vent, il a le petit hunier qui commence à masquer; le vent donne dessus, il est bien pris, c'est-à-dire il ne manque pas son virement de bord, son évolution vent devant. — Pris de mauvais tems c'est être assailli d'un coup de vent. Nous fûmes pris, dans tel parage, d'un coup de vent qui dura quinze jours, de la même partie. — Être pris dans les glaces c'est y être enfermé sans pouvoir continuer sa navigation. — Un bâtiment est pris, quand il s'est rendu à son ennemi; il est reconnu par son pavillon renversé, c'est-à-dire hissé le yacht en bas, si c'est un bâtiment anglais; ou par le pavillon du preneur hissé au-dessus de celui qui s'est rendu. Anciennement, on laissait traîner pendant sur le couronnement, le pavillon du bâtiment pris.

**PRISE**, s. f. Désignation de toute espèce de bâtimens pris sur l'ennemi : on dit : amariner la prise, capitaine de prise, bonne prise, riche prise, vendre la prise, les prises, les parts de prise, brûler une prise, couler une prise, armer une prise, etc.

**PROBLÈME** de navigation, s. m. Ce sont les questions sur les corrections, réductions de route, chemin, etc., d'un bâtiment à la mer. On en distingue quatre, nommés, le premier probléme, le deuxième, le troisième et le quatrième probléme appelé aussi règle de distance. Voir Dulac, Lévêque, etc.

**PROCÈS-VERBAL**, s. m. Certificat qui constate les pertes d'ancres, de câbles, d'embarcation, etc., les grands coulages des liqueurs; les avaries des poudres, d'échouage, etc., revêtu des signatures de l'officier civil du bâtiment, de l'officier de quart, du capitaine en second, et visé par le commandant. Ces pertes et accidens majeurs doivent toujours être distingués des consomma-

tions journalières par attestation de procès-verbaux, faits d'après les modèles voulus par les ordonnances.

PRODE, s. m. Nom donné, suivant M. Duhamel, à une sorte de bordage de cinq pouces de grosseur employé dans des appareils d'un port.

PROFONTIÉ, ÉE, adj. Navire profontié, ancien mot dont quelques marins se servent encore, en parlant d'un bâtiment d'un grand tirant d'eau, à qui il en faut beaucoup pour flotter.

PROJECTILES, s. m. plur. Nom collectif qui désigne les bombes, les boulets, obus, mitrailles, balles, etc.

PROLONGER, v. a. C'est faire avancer un bâtiment dans une direction parallèle à un autre bâtiment, à une terre, des écueils, etc., en les rangeant de près.— Prolonger un bâtiment ennemi c'est aussi l'aborder de long en long, en se mettant flanc à flanc, les vergues croisées. — Des chasseurs ou autres bâtimens de guerre, faisant partie d'une escadre ou armée, peuvent être détachés pour aller prolonger la ligne ennemie, d'aussi près que possible, en prendre une bonne connaissance. On prolonge une ligne embossée; on prolonge sa bordée en la continuant.

PROPORTION, s. f. La convenance des rapports des parties entr'elles et avec le tout, ou la comparaison de deux rapports égaux entr'eux. On la fait quelquefois, en marine, synonyme de dimension, en parlant d'un bâtiment, de mâts, vergues, cordages, etc., pour exprimer les rapports de leurs différentes parties. On sépare cependant proportion et dimension : c'est lorsqu'on veut distinguer rigoureusement l'étendue des parties d'avec le tout. On dit de belles proportions, de justes proportions, les proportions sont bien observées.

PROS, s. m. *Voy.* Prao, du mot malais.

PROUE, s. f. Les anciens ne désignaient l'avant d'un bâtiment que sous le nom de proue, l'opposé de la poupe. La partie extérieure la plus saillante sur la mer, ou tout ce qu'un bâtiment sur l'eau présente en avant du mât de misaine. (Cette partie est si peu déterminée, que d'autres disent que la proue est comprise depuis la maîtresse levée de l'avant jusqu'à l'étrave.) Et proue, dans une autre acception, signifie simplement l'éperon, ou encore la face antérieure d'un bâtiment au-dessus de sa flottaison, comme celui de poupe face postérieure.

PROUI, s. f. Ancien mot de l'idiôme provençal, qui désignait une amarre à terre, l'amarre de terre d'un bâtiment quelconque, soit bosse, aussière, grelin ou câble.

PROVISIONS, s. f. plur. Le capitaine et les officiers des bâtimens qui doivent prendre la mer, font des provisions de table, qui consistent en volailles en cage, en adaubages en barils ou en pots, etc. *Voy.* Adaubage.

PRUD'HOMME, s. m. Titre d'un juge qu'on place dans certains ports, pour connaître des discussions entre les pêcheurs; il est ordinairement choisi parmi eux.

**PRUSSE**, s. m. Nom d'un bordage en sapin qu'on emploie pour les ponts des vaisseaux et frégates, la bordée la deuxième batterie et au-dessus : nos grands ports étaient fournis de ces bois par la Prusse.

**PUITS**, s. m. Autrefois on donnait ce nom à l'archipompe (l'arche de pompe). Un puits en mer est un point profond que la sonde n'atteint pas, ou n'obtient qu'à un grand brassiage ; tandis que sur une petite circonférence environnante on trouve le sol à quelques brasses. — Dans les bâtimens de guerre, le puits à boulet était placé en avant de l'archipompe, dans toute sa hauteur et sa largeur ; sa cloison se trouvait à trois pieds sur l'avant de celle de l'archipompe ; séparé en autant de compartimens qu'il y a de calibres différens, servant à loger tous les boulets d'approvisionnement. Depuis l'adoption des câbles en chaînes, ceux-ci occupent l'ancien puits à boulets, et les boulets sont placés dans des compartimens, sur les ailes par le travers de la grande écoutille. — Le puits, à bord des navires de côte aux Indes orientales, est la citerne, la fontaine où se puise l'eau douce qui s'embarque en provision : ce puits, fait en bois de teck, est bien galgaté intérieurement ; il conserve très bien l'eau : il est construit au centre de ces bâtimens qui n'embarquent pas de futailles pour l'eau. *J'ai établi, il y a 33 ans, une sorte de puits (c'est un petit encaissement fait avec trois bouts de planche) dans la partie rétrécie de l'avant de la poulaine, un de chaque bord, descendant de 2 pieds en-dessous ; on y jette les malpropretés pour qu'elles tombent directement dans la mer, et les seillots y passent pour puiser l'eau dont on a besoin*, etc.

**PULO**, s. f. Désignation des moyennes et petites îles, dans les mers de la Chine, détroit de la Sonde, de Malac, etc. On fait toujours précéder par pulo le nom de l'île, tels que pulo Sapate, pulo Condor, pulo Aor, pulo Jara, etc.

**PULVÉRIN**, s. m. Poudre de guerre pulvérisée et passée au tamis, pour servir seulement aux amorces des canons, à bord des bâtimens qui n'emploient pas les nouveaux moyens d'enflammer la gargousse. C'est ce nom de pulvérin qui a fait donner celui de poulévrin à la corne d'amorce qui contient la poudre à canon passée au tamis fin.

**PURGER**, v. a. C'est ôter, enlever l'aubour d'une pièce de bois ; on dit : purger le bois d'aubour. Anciennement, purger les œuvres mortes d'un bâtiment c'était gratter les ponts, les bordages, pour enlever brai, goudron, etc.

# Q

**QUAI**, s. m. Muraille, en pierres de taille, bâtie sur les bords d'une rivière, d'un bras de mer, qui cerne un port, un hâvre ou un bassin, et qu'on élève au-dessus du niveau des plus grandes marées. Les navires du commerce de moyenne grandeur et les cabotiers vont à quai ; s'amarrent le long du quai, pour charger et décharger leurs marchandises. Les cales sont prises dans les quais. *Voy.* Cale.

QUAIAGE, s. m. Droit qu'on lève sur les marchandises qui se déchargent sur les quais, pour subvenir à leur entretien, dans les ports de commerce. C'est le droit de quaïage.

QUAICHE, s. m. (Ketch en anglais.) Navires de différentes grandeurs, portant 50, 100 et jusqu'à 200 tonneaux : il a un grand mât et un mât d'artimon ; ses voiles basses sont gréées sur des cornes, et il guinde des mâts de hune portant des huniers ; le beaupré, très peu relevé, est assez long pour recevoir les points de deux grands focs : il grée en outre une trinquette. *Voy. pl.* C, *fig.* 8.

QUALITÉ, s. f. Un bâtiment a de bonnes qualités, quand il marche bien à toutes les allures ; qu'il gouverne bien ; qu'il porte bien la voile ; qu'il a les mouvemens doux : quand tout cela se trouve réuni, on dit qu'il a des qualités supérieures. Il a de mauvaises qualités, lorsqu'il marche mal ; qu'il ne vire pas bien de bord, etc.

QUARANTAINE, s. f. Un bâtiment, arrivant d'un lieu où on soupçonne qu'il règne des maladies contagieuses, on ayant communiqué à la mer avec des navires du Levant sujets à être attaqués de la peste, est retenu en quarantaine (dans le Levant au lazaret), c'est-à-dire qu'on le fait mouiller isolément, éloigné des autres bâtimens, ne devant communiquer avec eux ni avec la terre, que lorsque le comité ou conseil de santé du port, juge que les communications peuvent s'établir sans danger, avant l'expiration des quarante jours. On dit : tel bâtiment est en quarantaine, il fait quarantaine, il a fini sa quarantaine.

QUARANTAINIER ou QUARANTÉNIER, s. m. (Les marins disent quarantunier.) Cordage formé de trois petits cordons, chacun de deux ou trois fils de caret fins ; c'est le petit quaranténier. Les plus gros sont composés de quatre à cinq fils par torons ; on leur donne soixante brasses de longueur, ce qui forme une manoque ; ils sont goudronnés. Le quaranténier est employé, le petit comme le gros, suivant la grandeur des bâtimens, à faire des enfléchures, des rabans de faix, des bras, balancines, etc., de perroquets et cacatois, et à beaucoup d'autres usages. Lorsque le gros quaranténier doit être employé pour drisses de pavillon, il est sans goudron.

QUART, s. m. Air et pointe de vent : c'est la distance d'un air de vent à l'autre, sur la rose du compas, ou le quart de 45° (sur la circonférence du cercle), d'où vient l'expression dont on se sert, lorsqu'on dit venir sur tribord, sur bâbord, de tant de quarts ; on a tant de quarts dans les voiles : on est orienté à six quarts ou pointes. Le mot *quart* est cependant employé sous différentes acceptions. Il signifie la garde du bâtiment. On a l'officier de quart ; les gens de quart ; ceux qui veillent sur le pont et qui font les manœuvres la nuit comme le jour. Les équipages qui courent la grande bordée, c'est-à-dire qui sont à deux quarts, comptent par vingt-quatre heures, trois quarts de quatre heures chaque, et deux de six heures. Le quart de tribord ; le quart de

bâbord. Le quart du jour est celui de 4 h. à 8 h. du matin : le grand quart est celui de 6 h. à minuit. Le rôle de quart est un registre qui contient les noms et prénoms de l'équipage, divisé en quart de tribord et quart de bâbord. *Les équipages des bâtimens de l'état pourraient le plus souvent former trois quarts étant sous voiles.* On se servait autrefois d'un instrument nommé quart de nonante, pour observer la hauteur méridienne du soleil.—Les charpentiers aux ateliers de mâture désignent l'opération qui détermine les diamètres des mâts des vergues d'assemblage, par quart de nonante. — Quart de farine, baril contenant cent quatre-vingts livres de farine, pour faire du pain en mer. On en embarque quelquefois assez sur les grands bâtimens de guerre, pour fournir un repas par jour à l'équipage pendant cinq ou six mois.

**QUARTIER**, s. m. Dans la navigation au long cours, on se sert d'un quartier de réduction. C'est un carton de forme carrée sur lequel est tracé un parallélogramme rectangle, dont la surface est divisée par un grand nombre de petites lignes, dans le sens N et S, et E et O. Il y a de plus des arcs décrits du sommet de l'angle qui représente le centre d'un cercle, avec des rayons qui forment huit airs de vent (l'intervalle entre chacun d'eux est de 11° 15'): un fil, partant du même centre, s'étend sur les degrés intermédiaires entre chaque air de vent. On combine sur ce quartier de réduction la route et le chemin du bâtiment pour réduire en une seule route, et avoir les lieues en latitude et en longitude. *Voy. pl.* F, *fig.* 5. — Le quartier sphérique est aussi un instrument graphique; il est utile, ainsi que celui de réduction, aux marins qui ignorent la trigonométrie : connaissant la latitude du lieu et la déclinaison du soleil, ils trouvent l'heure de son lever, de son coucher, son amplitude, etc. *Voy. pl.* F, *fig.* 6. — Quartier-maître; c'est le titre du dernier des officiers mariniers de manœuvre : il provient des gabiers, et devient contre-maître, s'il est bon sujet.

**QUARTIERS DES CLASSES**, s. m. pl. Sont des divisions sur les côtes : au chef-lieu se trouvent des sous-commissaires, commis principaux, commis ordinaires, ou seulement des syndics pour les hommes classés de la commune, dépendant du ministère de la marine, qui tiennent les matricules et les registres où sont inscrits les gens de mer de leur quartier. Il en expédie pour les ports le nombre nécessaire au service (et à tour de rôle) aux époques où des levées sont ordonnées.—Les quartiers d'un bâtiment sont les deux épaules et les deux hanches. Peu usité.

**QUENOUILLE**, s. f. Nom que l'on donne à une sorte de canot qui fait la pêche sur les côtes du Calvados. — Des cordiers filent le chanvre à la quenouille. *Voy.* Fileur.

**QUENOUILLETTE**, s. f. Les montans de poupe, qui forment la séparation des croisées d'un grand bâtiment, sont nommés, dans certains ports, quenouillettes. C'est aussi le nom des bouts de bois qui séparent les étais des faux étais de bas mâts, et les tient à la même distance sous le serpenteau.

Les quenouillettes de trelingage sont de petites barres de fer rondes, couvertes de limandes de toile goudronnées : elles croisent les bas haubans, tribord et bâbord, en dessous des jottereaux, à une distance égale à leur longueur ou un peu plus près du capelage; on les bride ensemble. *Voy.* Trelingage. C'est sur ces quenouillettes que chaque gambe de hune fait un tour mort et qu'elles sont arrêtées pour servir d'appui aux haubans des mâts de hune. *J'ai supprimé les quenouillettes et les trelingages; les haubans de hune se rident dans des cosses garnies et estropées sur les mâts, en dessous des jottereaux, ce qui est beaucoup plus solide, et ne fatigue plus les bas haubans. Voy.* Trelingage et *fig.* 1, *pl.* D.

QUENOUILLON, s. m. Ce n'est que dans quelques ports, que les calfats donnent ce nom aux cordons d'étoupe qu'ils ont disposés, tournés, pour être employés au calfatage des coutures d'un bâtiment quelconque.

QUER, s. m. Filament qui couvre le fruit du cocotier; l'enveloppe de la noix du coco dont on fait des cordages aux Indes orientales, dans les Moluques, etc. C'est le brou du coco que l'on emploie à confectionner des manœuvres, grelins et câbles, sur les bâtimens qui naviguent dans ces mers et au-delà vers le sud. C'est le cordage de quer.

QUÉRAT, s. m. Ancienne désignation des bordages de la carène d'un bâtiment; l'espace qu'ils remplissent, de chaque bord, entre la quille et la première préceinte.

QUÊTE, s. f. Saillie inclinée en arrière d'un bâtiment, depuis la quille jusqu'au couronnement. On a réduit ou détruit avec beaucoup de raison les quêtes des bâtimens de guerre, en montant les étambots perpendiculairement à la quille. La quête compte encore, dans un grand nombre de ceux du commerce, depuis la lisse de pont, jusqu'à celle du couronnement.

QUEUE, s. f. Forme que l'on donne au bout d'une manœuvre, en la travaillant en pointe, pour faciliter son entrée dans certaines poulies ou conduits : on dit: faire une queue de rat, cordage en queue de rat, terminé en queue de rat. *Voy. pl.* E, *fig.* 79. — Les queues d'aronde sont de forts assemblages, des sortes d'adens formés au bout des baux, pour entrer dans l'ouverture faite sur la bauquière, de manière à ce que cette queue retienne le bau sans jeu, et qu'il ne puisse sortir de son emboîtement sur la bauquière, ou serre de bau, lorsque la queue d'aronde est bien faite. La queue d'un bossoir est la partie de cette pièce de bois qui se trouve en dedans du bâtiment. La queue d'un pavillon *de la série* est un bout de drisse sortant de la gaîne de quatre pieds et demi : c'est la distance qu'il faut observer entre deux signes sur une même drisse. *Voy.* Hale-bas — En tactique navale, le dernier vaisseau d'une ligne, dans une escadre et armée, est nommé vaisseau de queue. On dit la queue de l'armée, en parlant de l'arrière-garde; la queue d'une flotte, la queue d'un convoi est longue; on coupe la queue; on donne dans la queue pour prendre des bâtimens.

QUILLE, s. f. Quand on commence à construire un bâtiment, la quille t la première de toutes les pièces de bois (en hêtre ou chêne) que l'on onte sur des tins, placés à cinq ou six pieds de distance; elle est serrée itre des grains d'orge cloués sur les tins de chaque côté de la quille ; elle ›rte la totalité de la charpente : dans toute sa longueur, on y fait les râblures ›ur recevoir le bord inférieur du premier bordage. Les quilles ont plus de iuteur que de largeur; elles sont faites d'une seule pièce droite, ou de plu- :urs bout-à-bout; bien ajustées par des écarts, selon la grandeur du bâti- ent dont elles fixent la longueur, sur la cale de construction qui porte les iantiers. La quille est couverte intérieurement d'une contre-quille, *Voy.* ce ot, pièce sur laquelle porte le talon des varangues entaillées. En dehors dessous de la quille est assez généralement recouvert d'une planche épaisse : :st la fausse quille. *Voy.* ce mot. On élève aux deux extrémités de la quille :trave et l'étambot.

QUILLOIR, s. m. On donne ce nom, dans quelques corderies, à un long iton, à l'aide duquel on fait tourner un dévidoir ou touret.

QUINÇONNEAU, s. m. *Voy.* Cabillot.

QUINTELAGE, s. m. Ancien mot *synonyme* de lest. — On désignait aussi ır quintelage, ce qu'il était permis aux matelots de l'ancienne Bretagne d'em- ırquer pour leur usage en mer.

QUIOULETTE, s. f. C'est une manche de filet qui termine l'espèce de parc ı'on nomme paradière.

# R

RABAN, s. m. (Il y en a de plusieurs sortes.) Grosse ligne : menu filin ›nt la longueur n'excède guère quatre brasses : ceux-ci sont en quaranté- ıer et servent à divers amarrages. Les rabans de ferlage sont les plus longs : tous les rabans employés sur les bâtimens : ils sont tressés en fil de caret ı de bitord en deux, selon le volume de la voile qu'ils doivent ferler. Il y ı a ordinairement quatre ou six sur chaque vergue basse et de hune, deux ı trois de chaque bord. Les rabans de faix, de têtière ou d'envergure et ceux empointure, sont en quaranténier ou petit filin; leur longueur varie de deux quatre brasses, à proportion de la grosseur des vergues. *Ceux d'empointure stent le plus souvent chaînés sur les pates de la ralingue à chaque bande de is, ce qui n'est pas convenable, vu que les vergues de bonnettes de hune peu- ent prendre dedans. Pour éviter cet inconvénient, je les fais retirer et tenir arés dans les hunes; le gabier qui va prendre l'empointure du ris porte le aban en bandoulière pour aller au bout de la vergue où il doit être employé.* Un moyen cordage volant prend le nom de raban de barre du cabestan, quand il est employé à tenir les barres en place, lorsqu'elles sont montées par une mer qui agite le bâtiment; ce raban passe dans le trou fait au bout de cha- que et fait en outre un tour-mort sur la barre. On a des rabans de volée,

pour saisir la volée des canons lorsqu'ils sont à la serre : rabans de sabords : rabans de barre. Ils sont en gros quaranténiers ; ceux de sabord servent à tenir chaque mantelet bien fermé, au moyen d'une barre placée en travers de l'ouverture intérieure, les deux bouts appuyant contre la muraille, sur laquelle barre on passe plusieurs tours de rabans, ainsi que dans les deux boucles fixées au bas intérieur du mantelet de sabord. Ceux de barres du gouvernail servent dans l'occasion à saisir la roue tribord et bâbord ; un bout est arrêté par un cu de porc double, dans un trou, au bas d'un des chevalets ; et avec l'autre on fait plusieurs tours sur la poignée d'un des rayons de la roue. — Les hamacs avaient autrefois quatre rabans pour les suspendre par les quatre coins ; depuis qu'ils sont mieux installés, ils n'ont qu'un raban qui ne sert qu'à les lier dans le sens de leur longueur lorsqu'ils sont détendus. *Voy*, hamac.

RABANNER, v. a., une ralingue de têtière c'est passer les rabans de faix dans les œils de pie de la voile, en arrêter le milieu par un simple nœud sur la ralingue, afin que ces rabans de quranténier ne dépassent pas des trous multipliés sur toute la têtière. Dans ce sens ce serait aussi rabanner que de placer les rabans de ferlage sur les vergues, les arrêter d'un bout aux places qui leur conviennent sur différens points de la vergue.

RABANTER, v. a. On rabante une voile lorsqu'on la lie sur sa vergue avec les rabans en tresse, dits rabans de ferlage. *Voy*. Ferler.

RABATTUE, s. f. Les rabattues d'un grand bâtiment sont les élévations, par degrés, de ses œuvres mortes, au dessus de son plat-bord, les parties de muraille qui marquent les hauteurs des lissages et vibords, au dessus du pont le plus élevé. La grande rabattue commerce un peu en avant du fronteau du gaillard d'arrière, et se termine au couronnement ; c'est la muraille du vibord : la ceinture qui sépare la muraille du gaillard de celle de la dunette se nomme la lisse de la première rabattue. La rabattue ou la muraille de la dunette est la deuxième rabattue de l'arrière ; et celle du gaillard d'avant est la même que la grande rabattue.

RABIAU, s. m. Nom que les matelots donnent à un résidu, restant de liqueur buvable, dans le vase, après la distribution faite à chaque homme d'un même plat, de son quart de vin ou de son boujaron d'eau-de-vie ; ils disent : il y a du rabiau, je bois le rabiau, partageons le rabiau, il n'y a pas de rabiau.

RABLE, s. m. C'est dans les bateaux plats, chalans, pontons carrés, etc., les pièces de bois droites qui les traversent ; leur nombre est proportionné à la grandeur du bâtiment, et c'est sur ces râbles que l'on cloue les bordages extérieurs et intérieurs du fond ; sorte de varangues plates réparties dans toute la longueur du bâtiment.

RABLURE, s. f. (nommée, dans quelques ports, éclingure). Cannelure triangulaire que les charpentiers font de chaque bord de la quille d'un bâti-

sent; elle est prolongée, et s'élève aux deux extrémités sur le ringeot, sur l'étrave, sur l'étambot et la lisse d'ourdi, pour recevoir les barbes des bordages et des préceintes. La profondeur de la râblure de la quille est réglée sur les trois quarts de l'épaisseur du gabord. *Depuis long-tems j'ai supprimé, à mes modèles, la râblure de l'étrave au dessus de la flottaison; les bordages font le tour complet du bâtiment, tant de l'avant, sur la contre-étrave, que de l'arrière sur l'étambot.* — On donne le nom de râblure à un excédant en bois qu'une des pièces principales d'un mât d'assemblage offre sur ses bords, on diminue d'autant les pièces qui sont sur-ajoutées.

**RABORDER**, v. a. Retourner, reprendre un abordage manqué. Peu usité.

**RABOUGRI, IE**, part. Raccourci, rapetissé, mal formé, soit en parlant de la construction du navire, soit de sa mâture, de ses voiles, de ses embarcations.—Bois raboteux, cagneux, plein de défauts et de nœuds, peu propre aux constructions navales.

**RABRAQUER**, v. a. Abraquer de nouveau. Les matelots disent rembraquer, pour faire reprendre un cordage qu'on tenait, et qu'on avait momentanément cessé d'embraquer ou d'abraquer.

**RACAGE**, s. m. Le racage d'une vergue de hune est une espèce de collier, chapelet, formé par des pommes et des bigots en bois, percés pour y passer un bout de filin qu'on nomme bâtard, et qui fait le tour du mât de hune qu'il embrasse, comme dans un cercle qui tient la vergue, par son milieu, au mât, pour la faciliter avec sa voile, à monter et descendre le long du mât, sans s'en écarter. On fait deux ou trois rangs ou colliers de pommes, plaçant un bigot entre chaque; ceux-ci ayant en longueur deux ou trois fois le diamètre des pommes, sont percés de deux ou trois trous, selon la force de la vergue; ce qui fait que le bâtard passe deux ou trois fois dans les bigots et les rangs de pommes ces trois bouts, réunis en un seul (de chaque bord), que l'on garnit, viennent au centre de la vergue qu'ils enveloppent. *Voy.* Bigots, *pl.* E, *fig.* 18, le racage, *fig.* 19; ceux de perroquets sont plus simples, étant des racages de pommes sans bigots.

**RACASTILLAGE**, s. m. C'est faire des réparations dans quelques parties ou à la totalité de l'acastillage d'un bâtiment. Le racastiller c'est travailler au radoub d'une partie des œuvres mortes, ou à la refonte de ses hauts.

**RACHE**, s. f. Terme des charpentiers de marine; nom qu'ils donnent à un trait fait, avec une pointe de compas, sur une pièce de bois de construction, qui est en chantier. — Le mot rache désigne aussi la lie d'un mauvais goudron, ainsi que la lie d'huile de poisson.

**RACHER**, v. a. C'est faire un trait avec la pointe d'un compas qu'on appuie fortement sur une pièce de bois, pour marquer le contour plus ou moins long qu'elle doit avoir dans quelques-unes de ses parties.

**RACINAUX**, s. m. pl. Lorsqu'on veut bâtir dans un port, sur un fond mou, quai, magasin, etc., propres à la marine, on commence par enfoncer

des pilotis serrés, sur les têtes desquels on cloue de fortes croûtes, sorte de lamboundes, qui sont les racinaux, traverses propres à recevoir le plancher, ou plate-forme, en bordage de 5 à 6 pouces d'épaisseur, sur laquelle on élève la maçonnerie.

RADE, s. f. Espace de mer, en grande partie fermé contre les vents et les grosses lames qui viennent de l'entrée; elle offre des mouillages aux bâtimens sortant des ports, ou arrivant de la mer. Les meilleures rades sont celles où le brassiage est entre six et quinze brasses, dont le fond est bon pour la tenue des ancres, et où on est à l'abri de plusieurs vents. Être en grande rade, c'est être au mouillage de la rade, le plus éloigné du port : en petite rade, c'est le contraire, pour la facilité des communications. On dit: une bonne rade, une mauvaise rade; une rade foraine; *Voy.* ce mot. Mettre en rade, c'est sortir du port. Campagne de rade se dit d'un bâtiment qui reste à l'ancre sur une rade, sans aller à la mer. On dit qu'on est entré en rade, qu'on a mouillé en rade de Brest, de Toulon, etc., tel jour, arrivant de la mer, etc.

RADEAU, s. m. Sorte de ras de circonstance, fait à la hâte, étant en mer, à petite distance d'une terre, avec des mâts de hune, vergues et autres objets de drome du bâtiment, croisés par des traverses fixes à angle droit, par de bonnes roustures, sur les plus grosses pièces qui forment le dessous, et sont établies dans le sens de la plus grande longueur de ce radeau. Quelques planches sont arrêtées en travers par dessus le tout; on ne s'en sert que momentanément, et lorsque la mer n'est pas trop grosse, pour que des hommes, des vivres, etc., puissent tenir dessus; ce qui a lieu dans un échouage majeur du bâtiment, quand le moyen de ses embarcations est insuffisant. Il arrive aussi quelquefois qu'un bâtiment, en désarmement, ou voulant vider sa cale, sans secours étrangers, se trouvant dans un mouillage tranquille, y supplée avec ses seuls moyens, en bâtissant à ce sujet un ou deux radeaux qu'il tient près du bord.

RADIER, s. m. Maçonnerie sur laquelle sont établies les portes d'un bassin et d'une forme. C'est aussi le nom du plancher de l'avenue de la forme ou bassin de construction.—Dans la construction des galères, les deux derniers madriers (pièces de bois) de la poupe étaient nommés *radiers*.

RADIOMÈTRE, s. m. Ancien instrument astronomique qui servait autrefois sur mer à prendre la hauteur méridienne du soleil. *Voy.* Arbalète.

RADOUB, s. m. C'est faire des réparations soit au corps d'un bâtiment, en remplaçant par de bon bois celui qu'on délivre comme hors de service, soit aux voiles qu'on répare; donner un radoub au bâtiment; il est en radoub; les voiles ont besoin d'un radoub, d'un bon radoub.

RADOUBER, v. a. C'est l'opération du radoub, les réparations qu'on fait à un bâtiment : si on le radoube ayant son équipage, les marins qui le composent disent: nous sommes en radoub, nous entrons en radoub, nous avons été radoubés.

f. Quelques pêcheurs donnent ce nom aux nageoires des soles salées
—Une sorte de marée forte et rapide est connue par le nom de *raf.*
, s. f. Augmentation subite de vent que l'on nomme dans l'inté-
de vent. Les rafales sont plus ou moins violentes, mais jamais
ıe durée: elles se succèdent assez rapidement et même souvent
ngt-quatre heures, lorsque le tems est inconstant, et dans certains
›ur obliger à veiller les drisses, et à amener momentanément des
marins les désignent par fortes rafales; une bonne rafale, une pe-
un tems à rafales. La durée d'une rafale est moindre que celle d'une
se fait sentir principalement lorsque le bâtiment, près d'une terre,
-vis les gorges des montagnes; et souvent, dans ce cas, un calme
.

J, s. m. Nom d'une petite embarcation à rames, et gréant une voile
ur un mât portant aussi un foc. Ils sont plus généralement connus
editerranée.

UER, v. a. Remettre à flot un bâtiment échoué, par accident ou
. Plus employé sur les côtes de la Manche qu'ailleurs.

ICHIR, v. a. On jetait autrefois de l'eau ou du vinaigre sur un ca-
échauffé dans un combat, pour le rafraîchir. Les combats étant
gs sur mer, depuis l'installation des platines, les canons ne sont
le cas d'être rafraîchis.— Rafraîchir une amarre, c'est remplacer la
ıu le paillet, qui la garantissait des frottemens, par de nouvelles gar-
fourrures. Lorsque, par un gros tems, un bâtiment à l'ancre rafraî-
ble au frottement de l'écubier, on l'entoure, en dedans de la mu-
nouveaux paillets; et pour que cette dernière garniture entre dans
on file dehors un ou deux pieds du câble. — L'étalingure d'un câble
ıcre peut avoir été raguée sur le fond. La rafraîchir, c'est la couper
: une autre.—Changer de bout à un câble, à un grelin, à une manœu-
ıussi les rafraîchir.— On rafraîchit les itagues des huniers en mollis-
isse d'un bord et embraquant sur l'autre ainsi qu'en les entourant
ıu bitord, de même que les écoutes de hune, etc., au portage dans
s. — On dit quelquefois d'une escadre ou armée qui manque de
ıs fraîches, qu'elle a besoin d'être rafraîchie.

AICHISSEMENS, s. m. pl. Ce sont les vivres frais, de toute espèce,
barque sur un bâtiment, tant au départ, qu'en remplacement dans les
On dit: faire les rafraîchissemens, prendre les rafraîchissemens.

ÉAGE, s. m. Travail de ragréer.

ÉER, v. a. C'est polir, doler avec des herminettes et des verlopes les
extérieures des bordages des hauts d'un bâtiment, le carré des sabords,
nes des ponts, lorsque sa construction est achevée. On dit aussi *parer*,
e de ragréer; c'est ôter avec l'herminette seulement, toutes les iné-
: la carène même, lorsque le bâtiment est totalement bordé.

**RAGUE**, s. f. Boule percée, autrement pomme de racage. — Rague goujée, celle qui a une goujure sur le côté, et une autre à angle droit avec cette première. La première de ces goujures sert à l'adapter sur un dormant, l'autre pour recevoir les tours de petite ligne qui la lie à ce même gros cordage : cette rague sert de conduit à une manœuvre courante.

**RAGUÉ, ÉE**, part. Un câble, grelin, ou tout autre cordage est ragué, lorsqu'il a des fils de caret usés et rompus. Il a été écorché par des frottemens.

**RAGUER** (se), v. pr. Se déchirer, s'écorcher, s'user par des frottemens répétés. Le câble se rague sur le fond, le vent n'étant pas toujours assez fort pour que le bâtiment le tienne tendu : s'il y a des roches, des coraux, de gros graviers aux environs de l'ancre, il se trouve ragué; des fils de caret sont mangés, coupés sur sa circonférence. Dans les écubiers, les câbles se ragueraient si on ne les entourait pas de paillets : ils se ragueraient l'un sur l'autre, si on les laissait long-tems se croiser en dehors de la guibre; près de l'étalingure, on en fourre quelques brasses avec de la grosse toile, des bouts de manœuvre ou des torons de vieux cordages, quand on reconnaît que le fond est inégal. Un câble s'est ragué, quand il a souffert, en traînant sur le fond. — Une manœuvre est raguée, quand elle a frotté au point d'être endommagée.

**RAISIN**, s. m. Petit goëmon détaché, qu'on trouve à la surface de la mer, dans la zone torride. Il a une forme de grains grappés, qui l'a fait nommer par les marins *raisin des tropiques*, grappe de raisin. — Des pêcheurs donnent le nom de raisin de mer aux œufs de coquillages qui sont en grappe et à ceux des sèches.

**RAISONNER**, v. a. et n. S'exprimer, appeler, hêler dans le porte-voix un bâtiment qu'on rencontre à la mer, pour le faire raisonner, pour qu'il réponde aux questions qu'on lui fait. On fait raisonner une embarcation la nuit sur les rades, pour savoir d'où elle vient, où elle va, et si elle a le mot d'ordre.

**RAIS DU COURSIER**. Ce sont des bordages de chêne endentés sur les lattes qui déterminent la largeur du coursier (ancien).

**RAISS**, s. m. Nom sous lequel on désigne, en Égypte, les maîtres et patrons de bâtimens cabotiers.

**RALINGUE**, s. f. Cordage qui est cousu tout autour des voiles, pour les empêcher de déchirer, et supporter les rabans de faix, l'effort des boulines, écoutes et amures. Une pièce de cordage, faite pour servir de ralingue n'est commise qu'au quart : ce filin, en trois, est toujours plus mou, moins tors que celui qui sert aux manœuvres. On distingue ralingue de têtière ou d'envergure, celle qu'on unit à la vergue dans toute l'étendue d'un capelage à l'autre; elle est d'un filin plus tors et moins gros que la ralingue de chute ou de côté, et que la ralingue du fond, du bas de la voile. Lorsque le vent souffle dans la direction d'une ralingue de côté, sa voile ne recevant le vent ni dedans ni dessus, on dit que la voile est en ralingue. On commande au timonier (si le cas le requiert) de mettre en ralingue; venir en ralingue; tenir en ralingue.

**RALINGUER**, v. a. Les voiliers ralinguent les voiles, en cousant tout autour les cordages nommés ralingues : c'est les ralinguer, les monter, les garnir de leurs ralingues. Les voiles sont faites, il n'y a plus qu'à les ralinguer.

**RALINGUER**, v. n. C'est, en parlant d'une voile, brasser sa vergue de manière que le bout soit dans le lit du vent; c'est disposer la voile à ne recevoir le vent sur aucune face, imaginant sa direction dans un plan qui passerait par les ralingues de la voile. Le bâtiment qui veut mettre ses voiles à ralinguer vient au lof le plus possible, et arrête beaucoup son erre; c'est l'amener à avoir les ralingues de tribord et de bâbord, à très peu près, dans la direction du lit du vent, sans cependant cesser d'avoir le bâtiment un peu sensible à l'effet de son gouvernail, c'est-à-dire qu'on le tient gouvernant en recevant un peu plus de vent sur l'arrière des ralingues que sur l'avant. Au surplus cette manœuvre n'est jamais de longue durée, lorsqu'il est question de toutes les voiles déployées; car on peut n'avoir qu'une ou deux de ces voiles en ralingue, au moyen du brassiage à ralinguer. *Voy.* Fasier et Barbeyer.

**RALLIEMENT**, s. m. Action des bâtimens qui, après avoir été séparés, se rallient. Dans les armées, il y a des signaux de ralliement pour faire réunir les bâtimens écartés, les rappeler à leur poste, les faire rapprocher du corps d'armée. Ralliement général et absolu; ralliement particulier à un bâtiment désigné par le signal numérique qui lui est affecté dans l'armée, dans l'escadre. *Le chapitre des ralliemens, dans la tactique navale actuelle, est susceptible de recevoir plusieurs améliorations.*

**RALLIER**, v. a. Rapprocher d'un autre bâtiment, de l'escadre, de la terre. Rallier son poste, c'est manœuvrer pour le reprendre, après l'avoir quitté. Un bâtiment, s'élevant très bien vers l'origine du vent, gagne au vent, rallie le vent ou rallie au vent.

**RALLIER** (se), v. récip. C'est se rapprocher, se réunir en ordre, les bâtimens aussi près les uns des autres que le prescrit la tactique, soit qu'ils marchent en division, en escadre ou armée.

**RAMANDER**, v. a. C'est travailler à réparer un filet de pêche, lui faire un radoub, le rendre comme neuf.

**RAMBADE**, s. f. On donne ce nom aux garde-corps ou garde-fous montés sur les fronteaux des gaillards et de la dunette des grands bâtimens : on n'en établit plus sur ceux de guerre.—Certains navires du commerce, tels que les négriers, étaient obligés d'avoir de fortes rambades qui séparaient les équipages des esclaves; c'étaient des cloisons transversales clouées sur des montans de plusieurs pieds d'élévation au dessus du pont, d'un bord à l'autre, vers le grand mât; on y pratiquait une porte de chaque côté, et un sabord pour un petit canon qui, en cas de révolte, était dirigé sur l'avant où se tenaient les esclaves, lorsqu'on les faisait monter sur le pont. On dit souvent rambarde par corruption. Rambade était le nom du château d'avant d'une galère, et on appelait pavillon de rambade une tente qui s'établissait au dessus.

RAMBERGE, s. f. Nom qu'avait autrefois une espèce de bâtiment de guerre de l'Angleterre, qu'on employait à faire des découvertes : ils l'ont conservé à certains petits navires qui vont sur les rivières.

RAME, s. f. Quoique les marins disent aviron au lieu de rame, ils se servent cependant du mot rame, comme en ce commandement du patron à ses canotiers : lève rames ! C'est en retirer momentanément la pale ou pelle de l'eau, sans l'agiter dans aucun sens. Pour mieux désigner les embarcations qui vont à l'aviron, on dit souvent les bâtimens à rames.

RAMER, v. n. Ancien mot que les marins ont remplacé par *nager*, ce qui s'entend de l'action des hommes qui agissent sur des avirons.

RAMEUR, s. m. Mot ancien qu'on a remplacé par celui de *nageur*, ou plus souvent *canotier*. *Voy*. Nager. Les marins ne disent jamais ramer ni rameur.

RANCES, s. f. pl. Pièces de bois ajustées sur les côtés d'un vieux bâtiment, et bien appliquées, depuis le plat-bord jusque sur la première préceinte, pour consolider ses flancs. On dit d'un bâtiment dont les murailles ont ainsi des renforts placés à angles droits sur les bordages extérieurs, qu'il est rancé. On appelle aussi rances des pièces de bois servant de chantiers pour des canons, des futailles, etc. On donne quelquefois le nom de rances aux planches de charge. *Voy*. l'art. Planche.

RANÇON, s. f. C'est la somme exigée d'un bâtiment ennemi pris, qui veut se racheter; il peut continuer sa navigation, moyennant tant de rançon que doit payer son armateur au capteur.

RANÇONNER, v. a. C'est exiger une somme quelconque, pour rendre à son capitaine un bâtiment dont on s'est emparé comme ennemi. Il est rançonné, on le laisse libre de continuer son voyage.

RANG, s. m. On distingue, dans la marine militaire, les vaisseaux par rangs: celui qui monte plus de cent canons et caronades est du premier rang; un vaisseau du second rang en a quatre-vingts et plus; et celui du troisième rang est le vaisseau de 74. On n'en construit plus du quatrième rang. *On arrivera probablement à n'en avoir plus du troisième*. En escadre, on a un signal qui ordonne de former la ligne par rang de vitesse, c'est-à-dire le plus promptement possible, sans égard au poste affecté à chaque vaisseau. — En général, les officiers civils, militaires et autres de la marine de l'état, roulent entre eux par rang d'ancienneté dans chaque grade.

RANGE, à l'imp. Commandement de ranger des hommes, une escouade, etc., sur les manœuvres, cargues, drisses, garant de capon et tous autres travaux qui demandent la réunion de plusieurs bras. Range le monde au cabestan! etc.

RANGER, v. a. C'est mettre de l'ordre dans une escadre, la ranger en ligne de bataille.—Ranger la terre, la côte, un bâtiment, c'est les prolonger de près. On range à l'honneur, c'est le plus près possible; se ranger à quai, se dit d'un navire qui l'élonge, s'amarre près ou à le toucher. Un bâtiment se range le long du bord d'un autre bâtiment, ou le long d'un ponton. — On dit quelque-

fois le vent se range de l'arrière, se range (schale) de l'avant, selon qu'il oblige d'augmenter ou diminuer l'angle que les voiles font avec la quille.

**RAPIQUER**, v. n. C'est reprendre le plus près du vent, faire de nouveau en sorte de gagner vers son origine; rapiquer au vent, faire tous ses efforts pour élever le bâtiment au vent, étant bien orienté, c'est-à-dire les voiles formant le plus petit angle possible avec la quille, pour bien pincer dans le vent.

**RAPPORT**, s. m. C'est la masse d'eau apportée par le flot, qu'on nomme rapport de marée; ce rapport est plus ou moins considérable, selon que l'on est dans le tems des syzygies ou des quadratures, ou qu'un grand vent du large fait augmenter le rapport de la marée, beaucoup plus que lorsqu'il souffle de terre.

**RAPPORTER**, v. n. La marée rapporte plus ou moins d'eau dans un port, dans une forme ouverte, un canal ou une rivière. Si elle s'élève sur les côtes, si elle monte plus haut sur une plage que la veille, on dit : la mer a beaucoup rapporté : elle a rapporté peu, si la masse d'eau est moindre.

**RAPPORTEUR**, s. m. Instrument en cuivre ou en corne transparente, formant la demi-circonférence d'un cercle d'environ six pouces de diamètre, divisé en 180° : il sert à tracer des lignes et à mesurer des angles sur les cartes réduites et autres.

**RAPPROCHER**, v. n. Un bâtiment orienté au plus près, qui diminue l'angle que fait la direction du vent avec ses voiles, est dit rapprocher du vent; si c'est le vent qui prend plus de l'avant, il rapproche. C'est lorsque le bâtiment a les voiles pleines par un peu de largue et que le vent se hale de l'avant, que l'on dit le vent rapproche, il refuse.

**RAS**, s. m. Sorte de plate-forme flottante, ras de carène qui plonge très peu dans l'eau, et présente une grande surface horizontale; elle sert à placer les ouvriers et les matériaux nécessaires pour les travaux qu'on fait sur l'eau, à la carène d'un bâtiment plus ou moins abattu sur un côté. Dans les ports où il y a du courant, comme à Rochefort, les ras sont construits avec des membres, et bien calfatés; ils ont trois pieds de creux; dans la plupart des autres ports, ce sont des planches clouées à angles droits sur de gros tronçons de mâts; ils ont, en général, à peu près la figure d'un parallélipipède rectangle. *Voy. pl.* E, *fig.* 12. — Un ras de marée, en pleine mer, est marqué par un petit bouillonnement des eaux, qu'occasionent des courans sur une médiocre surface. On voit quelquefois des bâtimens changer de route, parce qu'ils prennent d'abord un ras de marée pour des brisans. Près des côtes de certaines colonies, on éprouve accidentellement des ras de marée assez violens pour mettre des bâtimens en péril.

**RAS**, adj. m. On dit qu'un bâtiment est ras comme un ponton, quand il a perdu tous ses mâts. — Un bâtiment est ras, quand il est moins élevé au-dessus de l'eau qu'un autre de sa classe. Une embarcation est à ras l'eau, lorsque par son chargement elle a son plat-bord calé presque au niveau de l'eau.

**RASÉE, ÉE**, part. On dit d'un bâtiment qui a perdu tous ses mâts majeurs coupés dans un combat, ou cassés par le mauvais tems, qu'il est rasé comme un ponton. Expression qui indique que sa position est déplorable.

**RASER**, v. a. C'est réduire le bois de la coque d'un bâtiment à une moindre hauteur, au-dessus de la flottaison. On rase un grand bâtiment de ses œuvres mortes, jusqu'au premier pont que l'on conserve pour établir cabestans et autres appareils : lorsqu'on veut en faire un ponton : on ne rase que sa dunette et ses gaillards si l'on veut l'armer en vaisseau rasé : sa batterie basse est seulement conservée couverte. *Voy.* aussi Réserve.

**RASSADE**, ou verroterie, s. f. Dans le commerce maritime on en distingue deux, la grande et la petite verroterie.

**RATEAU**, s. m. On donnait autrefois ce nom à des morceaux de planche, percés de plusieurs trous, qu'on fixait sur l'avant des basses vergues, opposés aux matagots : on passait quelques rabans de faix entre eux, tribord et bâbord des estropes de leurs poulies de drisse. — On nomme aujourd'hui râteau, une caisse longue, étroite, percée de mortaises, et garnie de réas sur leurs essieux, qu'on dispose verticalement, tribord et bâbord de la première liûre du beaupré, pour le passage des manœuvres qui viennent de la tête de ce mât au gaillard d'avant. *Voy. pl.* F, *fig.* 21.

**RATELIER**, s. m. Planche en chêne, épaisse et étroite (garnie de cabillots) chevillée horizontalement dans le sens de sa largeur, sur la muraille intérieure d'un bâtiment. On en établit tribord et bâbord ; à quatre pieds environ du plancher des gaillards, ou amarrés sur les bas haubans, au-dessus des caps de moutons supérieurs : ils sont percés pour contenir les cabillots qui servent de tournage aux manœuvres courantes, conduites le long des bas haubans. *Voy. pl.* F, *fig.* 22. Les poulies tournantes ou marionnettes, ont aussi leurs rateliers, qui sont les traverses ( avec tournage ) épaisses et circulaires sous lesquelles elles tournent. — Les râteliers d'armes sont faits en sapin, cloués aux places désignées pour tenir des fusils ou des pistolets, le long des murailles, sous le gaillard d'arrière ou sur des cloisons extérieures de chambre. — On nomme aussi râteliers, dans les bâtimens de guerre, des compartimens où l'on dépose les garde-feux. — Dans les corderies, les rateliers sont des traverses scellées dans les murs, et sur lesquelles on élonge momentanément les torons et autres cordages nouvellement commis.

**RATION**, s. f. C'est la portion de vivres distribuée chaque jour, en trois repas, aux équipages des bâtimens au long cours ; consistant, dans la marine de l'état, en dix-huit onces de biscuit ou vingt-quatre onces de pain, trois quarts de pinte de vin ou un seizième en eau-de-vie ; huit onces de bœuf ou six onces de lard, légumes, etc. Depuis quelques années, on a bonifié la ration du déjeuner, par l'addition de café, de chocolat ou panatte. *Il conviendrait d'avoir le bœuf salé, que l'on embarque, tout désossé dans les barils ou quarts.* Double ration, c'est donner à un homme, à titre de satisfaction, une demi-

bouteille de vin au lieu d'un quart ; à l'avènement d'un prince, au couronnement et le jour de la fête du souverain, les équipages de ses bâtimens reçoivent double ration aux trois repas. Lorsque dans une longue traversée, on rationne l'eau, il en est délivré de la cale chaque 24 h., deux litres par homme, l'un pour la cuisine et l'autre pour boire.

**RAVET** *Voy.* Cancrelas.

**RAVE et ROGUE**, s. f. Ce sont des œufs de morues, de cabillauds et de mâquereaux, que l'on sale dans le nord, et qu'on met en barils, pour être vendus, sur nos côtes, aux pêcheurs de sardines qui en font l'appât de ce poisson. Ces mots sont synonymes de résure.

**RAVIER**, adj. Des dictionnaires font signifier à ce mot ardent, bâtiment ardent. *Voy.* cet article.

**RAYON**, s. m. Les taquets ou tringles de liaison, sur les hunes, sont nommés, dans quelques ports, rayons.— Le marbre ou cylindre de la roue du gouvernail a ses rayons. *Voy pl.* E, *fig.* 58. — Le rayon astronomique servait anciennement, à la mer, à prendre la hauteur du soleil. *Voy.* Arbalète.

**RÉA, RIA et ROUET**, s. m. C'est le plateau en bois de gaïac, ou en fonte, que l'on place dans la mortaise de la caisse d'une poulie, d'un clan de mât, de chaumard, etc. *Voy.* Rouet et Dé.

**RÉALE**, s. f. La principale des galères du roi ; elle était montée par le général des galères : il montait la réale qui portait l'étendard ou la marque du commandement. Il y avait aussi le patron de la réale.

**REBANDER**, v. a. Mot encore en usage parmi beaucoup de marins, pour dire virer de bord, mettre le bâtiment à l'autre bande, changer d'amures, changer la bande ou le bord du vent.

**REBOUSE**, s. f. Cheville de fer, sorte de repoussoir qui sert à pousser les chevilles de construction hors des trous où elles étaient introduites.

**REBUT**, s. m. On donne le nom de rebut, dans les ports, aux approvisionnemens et particulièrement aux bois présentés en recette et qui n'ont pas été admis par cause de défectuosité quelconque. On dit : bois de rebut, chanvre de rebut, etc.

**RECALER**, v. a., les mâts de hune ; on dit mieux, caler, pour descendre, amener. *Voy.* Caler.

**RÉCEPTION**, s. f. *Voir* l'ordonnance du 1er janver 1786, concernant les écoles d'hydrographie dans les ports, et la réception des capitaines, maîtres ou patrons des bâtimens du commerce.

**RECETTE**, s. f. Faire la recette des bois, des chanvres, des ouvrages, etc., c'est accepter, après examen, pour le compte du gouvernement, ceux de ces objets propres à son service.

**RECHANGE**, s. m. Tout ce qui s'embarque, pour remplacer au besoin, mâts et vergues de hune, mâts et vergues de perroquets, barre du gouvernail, voiles, cordage, etc., sont des objets de rechange. Les maîtres char-

gés, à bord des bâtimens de l'état, ont des rechanges de toutes les choses relatives aux diverses parties qui sont dans leurs attributions.

RÉCHIFTÉ, s. m. Grand bateau passager, faisant le commerce dans le canal de Constantinople. Sa longueur est d'environ trente-six pieds; il porte deux mâts, courts sur l'avant du milieu de sa longueur, grée deux voiles enverguées sur les mâts, et sur des cornes fixées à leurs têtes. Les deux extrémités de l'embarcation sont terminées en pointes; l'avant l'est davantage. *Voy. pl.* D', *fig.* 7.

RECIEF, s. m. Nom qu'on donne en Hollande au récépissé qui contient les objets de chargement d'un bâtiment du commerce, et que le capitaine doit produire aux cargados.

RÉCIF, s. m. Danger formé par une chaîne de rochers ou amas de sable, près de la surface de la mer, découvrant rarement en totalité, et laissant souvent des passages dans leur étendue; la mer brise avec plus ou moins de force sur un récif, selon que le vent l'agite. *Voy.* Brisans.

RECLAMPER, v. a. Mot ancien, qui signifiait jumeler.

RECLARE, s. f. Filet en nappe simple, très clair, plombé ou pierré, liégé ou flotté; il a vingt-cinq brasses de long sur trois de hauteur: les pêcheurs du Ponant l'étendent la nuit depuis novembre jusqu'en avril.

RECONNAISSANCE, s. f. Les bâtimens de guerre d'une même nation, et ceux des nations alliées, ont des signaux de reconnaissance entre eux; mais ils ne sont confiés qu'aux officiers commandans qui les tiennent sous clef, et dans une boîte de plomb, pour être jeté à la mer, dans la crainte qu'un ennemi ne s'en empare. Les signes se font à la tête des mâts avec des pavillons: (la nuit avec des feux), qui ne font pas ordinairement partie de la série en usage. On dit: signal de reconnaissance, faire des signaux de reconnaissance. *Voy.* Dictionnaire et Télégraphe. — Un bâtiment du commerce, à la vue du port où sont ses armateurs, annonce son arrivée par un signal de reconnaissance. On donne quelquefois le nom de reconnaissance à des marques, tels qu'amers, balises, qui indiquent des passes ou dangers.

RECONNAITRE, v. a. On reconnaît l'ennemi, un bâtiment, en approchant assez pour savoir à quel ennemi on a affaire, à quelle nation appartient le bâtiment: sur quelle côte on atterre; on reconnaît un danger, en s'assurant de sa véritable position, et de son étendue dans tous les sens.

RECOURIR, v. a. Battre de nouveau l'étoupe dans les joints des bordages d'un bâtiment: travail du calfat qui resserre et donne plus de tenue à celle que le tems ou des événemens auraient fait ressortir des coutures. C'est aussi passer légèrement le fer à calfat sur les coutures pour juger l'ouvrage, tâter le travail fait par des ouvriers peu connus. — Recourir des manœuvres, câbles, grelins, etc., c'est les visiter dans toute leur longueur. On recourt les câbles qui sont dehors en les paumoyant.

RECOUSSE, s. f. Reprise d'un bâtiment sur un ennemi, par un autre bâ-

nent de sa nation dans les vingt-quatre heures, à compter de l'instant où il été amariné. On le rend à l'armateur qui paie le tiers de sa valeur, comme oit de recousse.

**RECRAN**, s. m. Espèce de crique qui se trouve assez multipliée sur les tes, pour servir d'abri aux petits bâtimens cabotiers, et aux bateaux de che, pressés de relâcher par un mauvais tems.

**RECUL**, s. m. Sur les bâtimens de guerre, le recul d'un canon est réglé; l'arrête par la longueur de la brague: sa rentrée, dans les grands bâtiens, est de cinq à six pieds pour les gros calibres; la volée se trouve alors 2 ou 13 pouces en dedans de la muraille, ce qui facilite à le recharger, avant le palanquer de nouveau au sabord.

**REDRESSE**, s. f. Fort cordage, appareil qui sert à relever ou aider à dresser un bâtiment incliné latéralement ou abattu en carène. A cet effet le ble, grelin, ou autre grosse amarre qui sert de redresse, passé par dessous le timent, est garni à un cabestan du ponton, pour virer dessus, si le bâtiment se redresse pas lui-même, lorsqu'on dévire les caliornes d'appareils.

**REDRESSER**, v. a. Rappeler un bâtiment à sa situation naturelle, lors'il est abatu en carène. On dévire, à cet effet, les cabestans où sont garnis francs-funins qui l'ont abattu, et on embraque la redresse, en virant du nton, le cabestan sur lequel elle est garnie.

**RÉDUCTION**, s. f. Opération graphique par laquelle les charpentiers qui vaillent à construire un bâtiment déterminent la forme de la majorité de couples, celle du maître couple et des deux extrêmes étant donnée. — A la r, on réduit les routes dont on connaît la longueur et la direction, en une ile, par le moyen du quartier de réduction (*Voy.* Quartier) pour avoir le int d'arrivée du bâtiment.

**RÉDUITE**, adj. Carte réduite sur laquelle on porte le point et l'on dirige la ite d'un bâtiment à la mer; différente des autres cartes hydrographiques. ry. Carte marine.

**REDENTS**, s. f. pl. C'est dans les mâts et vergues d'assemblage, des entail- et dents, des pièces composantes qui entrent les unes dans les autres.

**REFAIT**, part. Lorsqu'un bois, employé dans les constructions, est dressé équerre droite, qu'il est bien équarri, et qu'il n'a pas d'inégalités, on le dit ait.

**REFLUX**, s. m. Mouvement (opposé au flux) réglé de la mer qui se re- e, en s'éloignant du rivage, que les marins nomment jusant. Dans son flux, la mer laisse souvent une infinité de choses que le flux ou flot a ame- es au plain.

**REFONDRE**, v. a. C'est presque la reconstruction totale d'un bâtiment, r ses mêmes gabaris, travail qui ne peut se bien faire que sur une cale ou ns une forme. On ne conserve que les pièces de bois qui sont restées nes.

**REFONTE**, s. f. Il y a des refontes totales et des demi-refontes : celles-ci sont aussi désignées sous le nom de grands radoubs. La réparation entière d'un bâtiment, qui n'exige cependant pas sa décomposition absolue, est une refonte. Il en résulte à peu près un bâtiment neuf, qui devient aussi coûteux que si on l'avait démoli et qu'on en eût construit un autre. On fait donc peu de refontes totales.

**REFOULER**, v. a. Un bâtiment quelconque à la voile comme à l'aviron, qui s'avance contre un courant, une marée, qui gagne malgré qu'il les ait dans une direction opposée à sa route, refoule la marée, le courant, le flot ou le jusant, par un sillage plus fort que l'opposition qu'il éprouve.

**REFOULER**, v. n. Une cheville de fer ou de cuivre, que l'on chasse à grands coups de masse pour la faire entrer ou sortir, refoule, lorsqu'elle résiste sans bouger, et que le bout sur lequel on frappe s'élargit.

**REFOULOIR**, s. m. Indépendamment des refouloirs connus pour bourrer, pousser la charge dans un canon, on a, sur les vaisseaux de ligne (ce surnom de ligne n'est plus guère employé), des refouloirs emmanchés sur des bouts de gros cordages dont on se sert pour charger les canons en dedans, quand la mer est trop grosse, pour avoir les mantelets de sabord ouverts. *Voy.* Hublot.

**RÉFRACTION**, s. f. Celle d'un astre à l'horizon est à peu près égale à son diamètre. Ce qui provient de ce que les rayons lumineux éprouvent un changement dans leur direction, en traversant l'atmosphère, qui les fait paraître plus élevés qu'ils ne le sont réellement. Considération qu'on doit avoir lorsqu'on observe à la mer l'amplitude ortive et l'occase, où le marin doit distinguer le lever et le coucher vrai, du lever et coucher apparent. La réfraction des astres va toujours en diminuant à mesure qu'ils sont plus élevés sur l'horizon. Des tables toutes calculées, donnent les corrections à faire aux différentes hauteurs observées.

**REFRAIN**, s. m. Agitation, retour, rejaillissemens des lames sur une côte, par un grand vent, lorsqu'elles rebondissent en s'écartant des rochers sur lesquels elles ont brisé : c'est le refrain de la lame qui s'écarte pour rapprocher de nouveau par la grande agitation de la mer. Les refrains minent insensiblement les rochers.

**REFUITE**, s. f. Trou de tarière qui est plus profond qu'il ne devrait être. On dit : ce trou a de la refuite, c'est-à-dire que le trou fait dans une pièce de bois excède en longueur celle de la cheville destinée à y entrer.

**REFUSER**, v. n. C'est le contraire d'adonner, en parlant du vent : il refuse, lorsque sa direction première change en se rapprochant de la route que tient un bâtiment : le vent a refusé de tant de quarts ; il oblige souvent à orienter au plus près, ou si l'on avait déjà les boulines halées, il ne permet plus au bâtiment de tenir la même route ; cette nouvelle direction du vent l'oblige à arriver de la quantité de quart qu'il a refusée ou dont il s'est

halé de l'avant. — Un bâtiment refuse de virer de bord vent devant, lorsqu'il n'a pas pris sur l'autre bord, quoiqu'il ait été bien manœuvré ; l'état de la mer et sa direction en sont alors cause.

**REGARD**, s. m. Lorsqu'un vaisseau ou frégate est mis en construction, le maître charpentier qu'on charge d'en suivre le plan en a le regard ; il est chargé de regarder le travail. On dit : tel maître ou contre-maître est chargé du regard de tel bâtiment.

**RÉGATES**, s. f. pl. On appelait ainsi des courses en bateaux, qui se faisaient sur le grand canal de Venise ; le plus adroit à ce jeu d'embarcation obtenait un prix.

**RÉGIE**, s. f. Direction de l'administration générale et particulière des ports et arsenaux de la marine : après des changemens répétés, elle fut réglée d'une manière avantageuse à ce service, par *l'ordonnance du* 27 *septembre* 1776. Elle a de nouveau éprouvé divers changemens sinon vicieux au moins plus désavantageux au service.

**RÈGLE**, s. f. Les charpentiers constructeurs se servent de longues règles pliantes et plates, placées sur des fûts avec des vis ; elles sont moins épaisses aux deux extrémités qu'au centre ; elles prennent telle courbure qu'on veut, pour déterminer le cours d'une ligne courbe dont plusieurs points sont marqués sur le plancher d'une grande salle, où s'applique cette règle ; on marque sur son contour les points donnés ; ils servent à tracer celui des couples et des lisses, etc., enfin le plan d'un bâtiment dont on commence la construction. *Voy.* Salle. — Les perceurs se servent d'une règle particulière qui leur est propre. — On appelle règles de forme, les planches (larges de 4 pouces) qu'on applique verticalement à l'entrée d'une forme ou bassin de construction, pour servir d'échelle qui donne la hauteur d'eau dans la forme, à compter du fond de la rigole ; elles sont en conséquence divisées en pieds et pouces ou en mètres, etc.

**REGRÉER**, v. a. Remplacer, rétablir au moyen des rechanges embarquées sur le bâtiment les cordages, etc., qui ont été coupés dans un combat, ou rompus par le gros tems ; réparer le gréement avarié, c'est le rendre, sinon à son premier état, du moins propre à servir encore.

**RELACHE**, s. f. Un bâtiment fait une relâche, lorsqu'il arrête le cours de sa navigation, en entrant dans une baie, une rade ou un port, pour réparer des avaries, remplacer de l'eau, etc. Quelquefois on relâche par un trop mauvais tems, pour tenir la mer. La relâche est de tant de jours : on a fait plusieurs relâches. Dans le Levant on emploie le mot *escale*.

**RELACHER**, v. a. Après avoir arrêté un bâtiment pour une cause quelconque, le laisser reprendre sa route, c'est le relâcher.

**RELACHER**, v. n. Se retirer pour un tems plus ou moins long, dans un lieu où un bâtiment doit trouver un abri ou des ressources pour ses besoins.

**RELÈVEMENT**, s. m. C'est sous ce nom que les constructeurs désignent

la tonture des ponts d'un bâtiment, celle de ses préceintes et des lisses de rabattue, c'est-à-dire la différence de l'élévation de leur milieu avec leurs points extrêmes. Les bâtimens du commerce, qui ne portent pas d'artillerie en batterie, ont beaucoup de relèvement dans le sens de leur longueur, et ceux de guerre fort peu. *Voy.* Tonture. — On fait avec un compas (ou boussole) garni de ses deux pinnules, des relèvemens de pointes, de caps, d'îles, etc. L'air de vent où reste l'objet relevé est estimé, ou on le corrige de la variation du compas, selon qu'on doit le faire cadrer ou non avec ceux de la carte.

**RELEVER**, v. a. C'est viser deux objets l'un par l'autre, lorsqu'on les voit, d'un bâtiment sur une même ligne : relever un objet quelconque, c'est déterminer au moyen d'un compas le point où il se trouve dans le cercle de la rose. On relève par le travers, par la hanche, par le bossoir, etc. On se sert de ces expressions, quand on ne relève pas avec le compas, et que c'est à l'estime de l'œil. — Faire flotter un bâtiment qui était coulé ou seulement échoué, c'est le relever. — Relever une ancre, c'est, lorsqu'elle a été mal mouillée, la porter sur un autre point du fond. — On relève le quart, un timonier, etc., lorsqu'on le change. — Se relever de la côte, c'est, lorsqu'on s'y trouve affalé, s'en écarter, gagner au vent à force de bouline ou autrement.

**RELIGION**, s. f. Se disait de l'ordre et de la marine de Malte. Vaisseaux, galères, ou pavillons de la religion.

**REMOLE**, s. f. Tournoiement d'eau, quelquefois dangereux pour de petits bâtimens, et les embarcations qui donnent dedans. Peu usité.

**REMBARQUER**, v. n. Embarquer de nouveau après avoir débarqué; se dit aussi d'un marin qui rembarque sur le même bâtiment, comme sur un nouveau, sans interruption d'emploi actif : c'est retourner à la mer, sans relâche.

**REMONTER**, v. a. Un bâtiment remonte au vent en louvoyant : il remonte une rivière contre le vent, avec la marée montante. Remonter contre mousson, c'est naviguer avec les vents de la mousson contraire; remonter une côte, aller du côté de la côte qui est plus éloignée de la mer, ou la suivre vers l'origine des vents généraux, comme dans les Antilles, c'est remonter la côte que de gagner de la partie sous le vent à celle du vent. — Si le gouvernail avait été démonté, le remettre en place, c'est le remonter.

**REMORQUAGE**, s. m. C'est l'opération de remorquer, de traîner à la remorque.

**REMORQUE**, s. f. Le câble grelin ou tout autre gros cordage, qu'un bâtiment file de l'arrière pour arriver à un autre bâtiment qui l'amarre sur son avant, se nomme une remorque; c'est donner la remorque : prendre la remorque, c'est la recevoir. Traîner à la remorque, ainsi que prendre à la remorque, se disent de deux bâtimens sous voiles dont le meilleur marcheur traîne l'autre, ou dans un cas d'avaries qui met dans la nécessité d'être pris à la remorque pour ne pas se séparer.

**REMORQUER**, v. a. Prendre un bâtiment à la remorque, c'est l'aider à acquérir une augmentation de vitesse, en le traînant derrière soi.

**REMORQUEUR**, s. m. Désignation du bâtiment qui donne une remorque. Les bâtimens à vapeur qui entrent et sortent les bâtimens à voiles des ports, etc., sont spécialement des remorqueurs.

**REMOUILLER**, v. a. Mouiller une seconde fois une ancre qu'on a relevée peu après l'avoir laissée tomber, soit qu'on ne l'ait pas d'abord mouillée au poste désigné, soit que l'ancre fût sur un mauvais fond ou mal mouillée, soit aussi le cas d'un bâtiment (venant d'appareiller) obligé de revenir au mouillage.

**REMOUS**, s. m. Sorte de tournant d'eau qui se forme dans le sillage près d'un bâtiment : le choc des eaux qu'il a déplacées, en s'avançant sur sa route, produit derrière lui une trace très sensible que l'on nomme remous : il ne s'étend guère qu'à trois brasses (d'un grand bâtiment) au-delà du gouvernail. Ce tournoiement est produit par la rencontre des filets d'eau qui, venant à s'échapper tribord et bâbord d'un bâtiment qui a un grand sillage, et remplissant le vide qu'il laisse derrière lui, s'entrechoquent et tourbillonnent les uns sur les autres. *Voy.* Houache. Le remous que fait un bâtiment allant avec une très grande vitesse contre la marée, dans un passage étroit, forme sur les côtés un contre-courant très sensible. — Certains tourbillons d'eau sont aussi nommés remous ; on les remarque sur des rochers, des bancs, des vigies, etc., au niveau de la mer, lorsqu'elle n'est pas agitée.

**REMPLACEMENT**, s. m. Dans un bâtiment, on fait le remplacement des objets consommés, celui des individus manquant à bord (en moins dans l'équipage), soit par ceux morts, tués ou restés dans les hôpitaux. Faire le remplacement des vivres, des manœuvres, des voiles consommées ou usées, c'est embarquer ce qui manque au complet d'armement.

**REMPLIR**, v. a. On remplit d'eau de mer les pièces ou caisse à l'eau, à mesure qu'elles sont vidées de l'eau douce qu'elles contenaient, afin de conserver le même poids dans la cale d'un bâtiment sous voiles, pour le maintenir à la même stabilité.

**REMPLIR**, v. n. Une embarcation qui n'est pas pontée peut être remplie, par une grosse mer, et se trouver dans un danger plus ou moins grand, selon la nature de son chargement ou l'espèce de lest : dans ce cas le lest mat compromet davantage.

**REMPLISSAGE**, s. m. On nomme couples de remplissage, ceux des membres d'un bâtiment qui sont faits, pièce à pièce, et placés dans l'intervalle des couples de levées, en participant à leurs formes suivant les lisses d'exécution ; c'est, en général, le nom des pièces de bois qui servent à remplir un vide quelconque.

**RENARD**, s. m. Le renard de la timonerie est un plateau rond, ayant un manche : sur une de ses faces est peinte une rose de compas, et chaque

ligne qui marque un air de vent, est percé de huit trous de vrille pour recevoir des petites chevilles servant à indiquer la route que le bâtiment a tenue pendant les huit horloges ou quatre heures, durée d'un quart. Le renard est ordinairement suspendu près du timonier. *Voy. pl.* F, *fig.* 23. — Il y a des renards doubles et simples qui servent, dans les ports, à l'aide d'un cordage frappé dessus, à traîner les bois : ce sont de forts crochets de fer, pointus pour entrer à coups de masse, d'un pouce ou deux, dans le bout de la pièce que l'on déplace. — Le nom de renard se donne aussi à une grande tenaille en fer employée à l'atelier de la mâture.

RENCONTRE, s. m. (cas de). Des bâtimens de guerre isolés, division, escadre, qui se rencontrent fortuitement à la mer, doivent naviguer ensemble, sous les ordres de l'officier commandant le plus ancien, tant qu'ils auront la même route à faire. Les ordonnances de la marine (1765) ont prévu les cas de commandement dans les rencontres sous voiles et au mouillage. *Voir* une ordonnance de 1827.

RENCONTRER, v. a. C'est l'ordre qu'on donne au timonier de défendre l'auloffée ou l'arrivée du bâtiment : c'est arrêter, au moyen du gouvernail, le cours d'une des deux rotations tribord ou bâbord de la route, autrement empêcher d'étendre un lans. Le commandement de *rencontre !* doit être promptement exécuté : la barre doit se mouvoir avec précipitation.

RENDEZ-VOUS, s. m. Point désigné par l'amiral commandant une armée, ou une escadre, pour se retrouver, se rallier, si des bâtimens sous ses ordres, se séparaient à la mer. Ce lieu de rendez-vous est donné, au départ, sous cachet à chaque capitaine, qui ne doit l'ouvrir que vingt-quatre heures après la séparation, ou le rendre comme il l'a reçu, à la première relâche, s'il n'a pas perdu l'escadre. On indique quelquefois les rendez-vous par des signaux qui donnent la latitude et la longitude du point où l'on doit se retrouver à la mer.

RENDRE, v. a. Se rendre à l'ennemi, c'est lorsqu'on est contraint, par une force supérieure, d'amener son pavillon. — Rendre son bâtiment, après le désarmement, c'est le laisser à la direction du port. — On dit rendre le salut, se rendre à bord ; rendre le quart. — Rendre le mou d'un cordage, d'une manœuvre ; les hommes qui halent dessus rendent le mou à ceux qui tiennent bon dessous, c'est-à-dire qui retiennent le cordage à retour.

RENDUE. Une manœuvre courante arrivée à son point est rendue ; cessant de peser dessus on l'amarre ; telle drisse, telle cargue est rendue ; elle est à toucher.

RENFORT, s. m. Une bande de toile cousue pour fortifier une voile, est un renfort. Une vergue, un mât, ont des renforts qu'on ménage dans les pièces de bois qui les composent. — On désigne, dans les canons, le premier et le second renfort. — On donne aussi quelquefois le nom de renfort à la garniture en chêne qu'on cloue sur les joues d'un bâtiment pour préserver le bordage contre les ancres. *Voy.* Placage.

**RENTRÉE**, s. f. C'est la différence entre la largeur d'un bâtiment à la hauteur de sa première préceinte, et son plat-bord; les hauts d'un vaisseau allant en rétrécissant, celui du premier rang a environ 9 pieds de moins large sur ses gaillards que sur son premier pont. Les deux murailles sont rentrantes chacune de 4 à 5 pieds. On dit: il a beaucoup de rentrée; il a peu de rentrée; il n'a pas de rentrée. C'est un défaut que la rentrée; il conviendrait d'avoir les murailles droites. Seulement les vaisseaux de guerre, principalement ceux du premier rang, en conserveraient un peu, le tiers de celle qu'ils ont aujourd'hui. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, ma frégate dont les œuvres mortes n'ont pas de rentrée. *C'est un constructeur anglais qui imagina la rentrée des vaisseaux, à l'époque des Duguay-Trouin, Jean-Bart et autres marins français célèbres à l'abordage. Nous avons été assez maladroits pour les imiter, et même renchérir sur nos ennemis, en rendant l'abordage impossible.* — On commande la rentrée des canons, de la batterie basse, lorsqu'on veut la fermer. *Voy.* Mantelet.

**RENVERGUER**, v. a. Reprendre les rabans de faix d'une voile déjà enverguée; l'enverguer mieux qu'elle n'était: souquer les rabans pour bien serrer la ralingue sur l'avant de la vergue. *Voy.* Pan.

**RENVERSÉ**, part. Le compas renversé est une petite boussole suspendue à un barrot ou barrotin, dans une chambre, son pivot posé sur le verre qui fait face au plancher inférieur. Le compas renversé a le fond de sa boîte en haut. Il est dans une position contraire au compas de route, sa rose est sens dessus dessous. — L'ordre renversé, dans une armée ou une escadre, est la ligne de bataille naturelle dont la tête est devenue la queue.

**RENVERSER**, v. a. C'est, en tactique navale, changer l'ordre naturel, renverser la ligne de bataille en faisant de la queue la tête, virant de bord vent arrière tous à la fois, ou par un mouvement successif, les vaisseaux dans les eaux les uns des autres marchent derrière ceux qui les suivaient; c'est enfin changer l'ordre d'une ligne, faire du serre-file le chef de file.

**RÉPARER**, v. a. Travailler sur un gréement, une voile, un mât, une vergue avariés. On répare le gréement d'un bâtiment, lorsqu'il a été désemparé, en changeant des manœuvres; les épissant; en rétablissant chaque cordage en son lieu et place.

**RÉPARTITION**, s. f. Distribution des équipages des bâtimens de l'état, à leurs postes, les hommes sont divisés par des rôles de plat, de manœuvre, d'abordage, etc., pour le jour d'un combat. Voir l'ordonnance du mois de mai 1786, et une dernière du 31 octobre 1827.

**REPASSER**, v. a. C'est travailler à visiter, à réparer les dormans, les manœuvres courantes, etc., d'un bâtiment, on dit: repasser le gréement.

**RÉPÉTER**, v. a. Hisser à la tête des mâts ou vergues les mêmes pavillons, guidons, flammes ou fanaux que l'amiral, tirer des coups de canon, lancer des fusées, etc., en l'imitant, c'est répéter ses signaux. Les ordres de l'amiral étant adressés aux bâtimens de son escadre par des signaux, il faut qu'ils

soient généralement connus par ceux qui doivent les exécuter, et comme ils ne sont pas toujours visibles pour tous les bâtimens, il est nécessaire que de distance en distance ils soient répétés, le jour comme la nuit. Pendant les brumes épaisses tous les bâtimens répètent ou font des signaux de conserve. *Voy.* Signaux.

RÉPÉTITEUR, s. m. C'est le bâtiment de l'escadre ou division qui répète les signaux de l'amiral. Ce sont particulièrement les vaisseaux montés par des officiers généraux, ou commandés par les chefs de division. Les répétiteurs, placés à l'avant-garde, à l'arrière-garde, au centre des escadres et sur les ailes d'une armée (telles que les frégates qui sont toujours hors de la ligne), servent à montrer à tous les bâtimens, dans quelque position qu'ils soient, les signaux qui sont les ordres qui émanent du vaisseau amiral. Les répétiteurs munis de plusieurs séries pour les signaux de jour, ont pour la nuit des fanaux (garnis de grosses bougies jaunes), des fusées, des feux de couleur, et sont bien disposés à tirer le même nombre de coups de canon, et à brûler autant d'amorces que le vaisseau amiral.

RÉPONDRE, v. a. Un bâtiment répond au signal qu'on lui fait, par un seul pavillon qui exprime qu'on a distingué et compris le signal, ou par d'autres signes convenus; il répond dans un porte-voix lorsqu'il a été hélé.—Le timonier doit répondre, à haute voix, lof! pas au vent! plein! rencontre! comme-ça! etc., à celui qui fait gouverner et lui commande par ces mêmes mots: *lof! pas au vent! plein la voile!* etc.

REPOUSSOIR, s. m. Outil de charpentier: sorte de cheville de fer de différentes grosseurs et longueurs dont on fait beaucoup d'usage dans les ports, pour chasser, repousser les chevilles et les clous des trous où ils ont primitivement été introduits avec force.

REPRENDRE, v. a. C'est lever les tours de la tournevire du bas au haut de la fusée d'un cabestan : on commande, bosse pour reprendre! bosse pour mettre en haut! Travail dont on se dispense quand le cabestan est construit pour que les tours montent d'eux-mêmes, sans arrêter son action. Reprendre des haubans, c'est refaire les amarrages des caps de moutons, les mettre plus éloignés de ceux inférieurs, pour augmenter le ridage.—Reprendre un palan, c'est frapper plus haut, sur un dormant quelconque, l'erse ou le fouet qui tient à la poulie supérieure. — Reprendre un bâtiment, c'est l'enlever à un ennemi qui s'en était emparé.—Reprendre son poste, c'est y revenir après l'avoir quitté par ordre ou autrement.

REPRISE, s. f. Un bâtiment, de sa nation, capturé d'abord par l'ennemi, et dont on s'empare, est une reprise. *Voy.* Recousse. — C'est aussi l'action de reprendre une manœuvre quelconque, de la raccourcir lorsqu'elle a trop alongé.

RÉSERVE, s. f. Le corps de réserve d'une armée est un nombre plus ou moins grand de vaisseaux détachés provisoirement soit pour attaquer l'en-

nemi au moment le plus favorable, ou remplacer dans la ligne de combat les vaisseaux trop désemparés pour conserver leur poste. — C'est aussi, dans les grands ports, un vaisseau trop vieux pour être armé, dont les gaillards sont rasés, qu'on emploie pour magasin, pendant qu'un vaisseau qui arme, désarme ou repasse son gréement, est amarré en couple. C'est, en quelque sorte, un magasin ambulant, un atelier de garniture, de voilerie, etc., sous la main, où tout l'équipage est bien employé. Une réserve est moins rase qu'un ponton.

**RÉSERVOIR**, s. m. C'est un bassin établi dans la cale, sur l'avant de l'archipompe, contenant de l'eau pour la consommation journalière.

**RÉSINÉ, ÉE**, part. Se dit d'un bâtiment du commerce qui est enduit de résine au dessus de ses préceintes, sur ses mâts et vergues. On dit : ce bâtiment est nouvellement résiné, il est bien résiné.

**RESSAC**, s. m. C'est le retour des lames vers le large, après avoir frappé contre un rocher ou tout autre corps dur ; elles se trouvent arrêtées, ce qui les fait replier sur elles-mêmes avec un certain bruit, plus ou moins tumultueux, selon la force du vent qui règle celle des lames et celle du ressac. *Voy*. Sac. C'est aussi le nom des embarcations qu'on amène à Terre-Neuve, pour aider à faire la pêche, et que l'on renvoie (avant l'hiver) directement au port d'où elles étaient parties. Ces boths ou goëlettes rapportent les hommes excédant les équipages des grands bâtimens, et aussi des huiles, langues de morue, etc.

**RESTAUR**, s. m. Ancien terme de commerce maritime ; recours que les assureurs ont les uns contre les autres, ou contre le maître ou patron, s'il y a lieu, pour des dédommagemens.

**RESTER**, v. n. Quand un bâtiment relève un autre bâtiment, une île, une pointe, un rocher à tel air de vent, on dit que l'objet reste dans telle direction au N., au S., etc. Vous en êtes à l'opposé ; si vous relevez un bâtiment dans l'E., lui vous relève (vous lui restez) dans l'O., etc.—Un bâtiment reste de l'arrière d'un autre, lorsqu'il ne peut le suivre en vitesse. — Rester à l'ancre, c'est ne pas mettre sous voiles, garder le mouillage.

**RÉTABLIR**, v. a. Dans une armée ou escadre, reformer une ligne dérangée ou qui a été rompue, c'est y rétablir l'ordre. On rétablit un ordre de marche, un ordre de bataille, par différentes méthodes ; si le vent changeait de plus de quatre quarts, il faudrait faire prendre d'autres amures à l'armée. Les ordres les plus susceptibles d'être troublés par des vents qui adonnent ou refusent sont ceux de bataille en échiquier, en colonne et en peloton. — Rétablir les branles, c'est tirer les hamacs des bastingages pour les tendre aux places marquées sur les baux de l'entrepont, etc.

**RETARDEMENT**, s. m. Si un navire est retardé dans son déchargement, au-delà des jours convenus pour l'avoir entièrement vide, le capitaine signifie aux intéressés qu'il est en retardement : les lois lui accordent une indemnité pour chaque jour de retard que les intéressés paient. — Le retardement

des marées est de quarante-huit minutes par jour, ce qui fait la durée de chaque marée de six heures douze minutes. Les deux flots et les deux jusans produisent ensemble un retardement de quarante-huit minutes excédant les vingt-quatre heures; ce mouvement des eaux est toujours beaucoup plus sensible sur les côtes du Ponant, que dans les zones torrides et glaciales.

RETENUE, s. f. Pendant qu'un bâtiment est abattu en carène, un gros cordage, destiné à empêcher que son inclinaison n'augmente, est nommé retenue. — Les câbles qui retiennent un grand bâtiment, lorsqu'il arrive à l'eau en quittant la cale sur laquelle il a été construit, sont aussi des retenues. Les retenues du guy sont dites palans de retenue; on les accroche à des pendeurs aiguilletés sur le guy, près de l'estrope de sa poulie d'écoute, et sur le bord du bâtiment, pour empêcher cette vergue, dite aussi la bôme, de jouer lorsqu'elle est levée de son support. — Un bout de filin quelconque employé momentanément pour empêcher une embarcation d'être en mouvement pendant qu'on l'embarque ou qu'on la met à la mer, est une retenue ou attrape. *Voy.* Ce mot. On frappe des retenues sur tous les objets d'un certain poids, qu'on élève au palan, si le bâtiment a du mouvement. — Les amarres de l'arrière d'un bâtiment que l'on hale d'un poste à un autre, sont des retenues, parce qu'elles font contre aux amarres de l'avant, travaillant en opposition, à volonté.

RETOUR, s. m. Un garant de palan ou tout autre cordage étant raidi, s'il passe dans une poulie arrêtée sur le pont, fait donner à cette poulie le nom de poulie de retour. *Voy. pl.* E, *fig.* 71, *r.* Le taquet, bitton, bitte, etc., où arrive le cordage, peut n'être pas en ligne droite avec l'appareil. Si, après l'avoir amarré (tourné dessus), on le file, en gardant un tour, on dit qu'on file à retour, qu'on a pris à retour, qu'on tient à retour. — On dit: un bâtiment de retour, vivres de retour. — Un retour de marée ou de courans, c'est lorsqu'un obstacle quelconque détourne les eaux de leur direction; elles reviennent sur elles-mêmes, dans un petit espace. — Le retour de marée c'est le flot ou le jusant prochain que l'on attend : au retour de la marée, on expédiera telle embarcation, ou nous la recevrons, nous appareillerons, etc.

RETRAITE, s. f. Ordre dans lequel se forme une division ou escadre qui fuit devant des forces ennemies supérieures. L'ordre de retraite forme un angle obtus dont le plus fort vaisseau tient le sommet; c'est le plus en arrière. L'objet principal de cet ordre est d'abord d'éviter l'ennemi, et, dans le cas de jonction, de pouvoir facilement et assez promptement se former en bataille sur l'une ou l'autre ligne du plus près. Les vaisseaux sont rangés par moitié à distances égales et prescrites, sur les deux lignes du plus près, soit qu'ils courent largue ou vent arrière. — Retraite est aussi un lieu où des embarcations peuvent se retirer. — La retraite, sur les rades, est battue à bord du bâtiment de guerre commandant, à une heure fixe; lorsque le coup de canon de retraite est tiré, l'ordre de la nuit s'établit, et après la retraite du port, il est fermé, il n'y navigue plus que les canots de ronde intérieure. — La retraite d'une

ouche à feu est son recul du sabord jusqu'à longueur de brague. *Voy. pl.* D, *g.* 10, une caronade qui vient de tirer.

**RETRANCHEMENT**, s. m. C'est, pour punir un homme de l'équipage, ui ôter sa ration de vin, pour le nombre de repas fixé par l'officier qui l'inige; les retranchemens sont inscrits par le capitaine d'armes, pour être rérvés à faire quelquefois des distributions de double ration particulière aux ommes dont on est content, ou à tout l'équipage dans certains cas. Les rélemens devraient défendre les retranchemens, punition trop souvent arbiraire, le vin étant aussi la partie la plus saine de la ration de l'homme de mer.

**RETRANCHER**, v. a. C'était (et je crains que ce ne soit encore) une punion sur les bâtimens de l'état, par laquelle on ôtait la ration de vin ou d'eaule-vie à une homme de l'équipage; on le retranchait pour un ou deux repas, our un ou plusieurs jours, c'était ne pas donner la boisson qui est accordée. )n retranche sur la totalité des vivres de campagne, un sixième plus ou oins, lorsqu'on craint d'en manquer, étant en plaine mer; mais on ne reranche jamais individuellement, sur la ration sèche.

**REUNS**, s. m. Mot quelquefois employé pour rendre la capacité d'une ale de bâtiment. Des marins disent : elle est de grand reuns, lorsqu'elle est 'un grand arrimage. *Voy.* Faux-reuns.

**REVENTER**, v. a. Se dit quelquefois, en parlant d'une voile qu'on vient le mettre sur le mât et qu'on brasse à porter peu après. C'est remettre le vent, ui était dessus, dedans.

**REVERDIE**, s. f. Les grandes marées qui arrivent aux environs des sizyes sont appelées, par beaucoup de marins, les reverdies, pour les distinguer les petites marées de quadratures. Les plus grandes reverdies arrivent aux narées des équinoxes qui ont lieu dans une sizygie de la lune.

**REVERS**, s. m. C'est, en construction navale, tout ce qui ressort en dehors ux bâtimens qui ont de la rentrée, autrement ceux dont les murailles ne sont as verticales : l'alonge qu'on nomme de revers se voit *pl.* F, *fig.* 24; elle suit a rentrée du genou, pour ressortir en terminant le couple d'une plus grande argeur par le haut. Le revers de l'alonge du couple de coltis est le plus considéable. — Les manœuvres prennent le nom de revers, quand elles sont sous le 'ent, du bord opposé aux amures d'un bâtiment orienté plus ou moins près lu lit du vent; telles que les écoutes de revers, les amures de revers, les bou-ines de revers; pour les haubans de revers *Voy.* Gambes.—On appelle palan le revers celui qui est frappé sur le garant d'un autre déjà placé sur une ide lorsqu'on tient les bas-haubans d'un grand bâtiment. Le palan de revers ait effort sur le premier du bas en haut, et dans les deux sens. La poulie louble est en bas sur le garant du premier palan, et une poulie de retour ur le hauban au dessus du second palan. *Voy.* Crémaillère.

**REVERSE**, à l'impératif. Commandement, lorsqu'un bâtiment vire de bord, ent devant, de haler sur les boulines et amures de revers; manœuvres sur

les voiles, qui appellent de l'avant; tandis qu'on brasse les vergues en arrière, pour avoir plus tôt changé les amures et reversé sur l'autre bord.

REVERSEMENT, s. m. On fait des reversemens de vivres, de marchandises, etc., en les passant d'un bâtiment dans un autre. *Voy.* Transborder. Les changemens de moussons, de courans, de marées, etc., sont des reversemens de la mousson, des courans, de la marée, de la brise. — Le reversement des moussons aux Indes orientales, etc., occasione chaque année plus ou moins d'avaries, qu'il est difficile d'éviter près des côtes. *Voy.* Mousson.

REVERSER, v. a. C'est porter l'équipage ou le chargement d'un navire dans un autre.—La mousson est reversée, la marée, le courant sont reversés, lorsque leur changement de direction est opposé à celle qu'ils avaient.—Haler sur les manœuvres de revers, en même tems qu'on brasse les vergues du bord du vent, lorsqu'un bâtiment à trait carré change d'amure, c'est reverser; c'est l'action de faire changer de face à tout un phare, en disposant la partie qui était sous le vent à recevoir le vent, à être ouverte du bord où l'on prend les amures.

REVIREMENT, s. m. Un bâtiment qui louvoie, court des bordées, fait des viremens de bord, souvent répétés; c'est après le premier bord que commencent les reviremens.—En escadre ou armée, au revirement de bord marchant en ligne en changeant d'amures par la contre-marche, vent devant, vent arrière ou tous ensemble, il faut que tous les vaisseaux portent une grande attention à leur évolution, pour qu'aucun ne manque sa manœuvre, en virant au moment précisé par la tactique.— On dit le revirement de la marée, lorsque le jusant succède au flot, et réciproquement.

REVIRER, v. n. Changer d'amure. Une escadre comme un bâtiment revire de bord en orientant de nouveau les voiles sur le bord opposé à celui qu'on suivait; on revire au large, sur la terre, sur un bâtiment, si le nouveau bord doit l'éloigner de la terre ou l'en approcher; on a alors le cap au large, sur la terre ou sur le bâtiment.

REVOLIN, s. m. Vent dont la variation instantanée ne se fait sentir qu'à peu de distance d'une terre ou d'une voile, qui en occasione le renvoi; c'est le rejet, l'action du vent qui est réfléchi par un objet élevé quelconque. Un grand foc, une voile d'étai de hune, font quelquefois, par le vent qui en sort, vers la tête, faire revolin au petit et au grand hunier.

REVUE, s. f. L'usage, dans la marine, est d'appeler la revue, le jour de la revue, celui où un commissaire et un payeur se rendent à bord d'un bâtiment, pour solder des avances à l'equipage; trois mois à chaque homme pour une campagne de l'Amérique, et six mois pour les Indes, indépendamment des décomptes arriérés qui s'acquittent. Les apostilles sont faites sur le rôle d'équipage que le commissaire rapporte au bureau des classes; et l'agent comptable du bâtiment garde à bord un double rôle, semblable au premier. Ces revues n'ont guère lieu que quelques jours avant le départ pour la mer, lorsque les équipages sont au complet; c'est un jour de fête pour les matelots. Le bâ-

timent arbore le grand pavillon à poupe, et le petit de l'avant; la revue au désarmement se passe à terre, au bureau des classes d'où on congédie (s'il y a lieu) les hommes qui formaient l'équipage du bâtiment. — Les marins en équipage de haut bord ou de ligne, comme formés en escouades, sont passés en revue, pour leurs effets, etc., par les officiers sous lesquels ils se trouvent embarqués. *Voy.* Équipage de ligne.

**RIBOMBORDER**, v n. Ancien mot, peu usité, qui signifiait courir de petites bordées multipliées.

**RIBORD**, s. m. Le bordage d'un bâtiment, qui suit immédiatement au-dessus du gabord, est le premier ribord; le deuxième et le troisième (ou deuxième et troisième virures) sont les bordages des fonds d'un bâtiment, compris depuis le gabord, jusqu'à environ quatre pieds au-dessous de la flottaison; ils sont de la même épaisseur, sur la largeur et la longueur que les pièces fournissent. Les ribords avec le gabord forment ce qu'on nomme la coulée du bâtiment, ses petits fonds de l'avant à l'arrière.

**RIBORDAGE**, s. m. Indemnité qu'un bâtiment doit à un autre qu'il aborde, lorsqu'il s'ensuit des avaries sous voiles, sur rade comme dans un port; il arrive souvent que ces avaries sont payées par moitié.

**RIDE**, s. f. Filin propre à passer dans les trois trous des caps de moutons, pour les réunir, à deux ou trois pieds de distance, dans la tension des haubans, et galhaubans, c'est-à-dire employer les caps de moutons deux à deux avec leurs rides, pour tendre, par le ridage, les dormans d'un bâtiment. Les rides des étais des bas mâts passaient dans deux moques. *J'ai supprimé la moque supérieure, et le bout de l'étai passe dans la moque inférieure, seule nécessaire.* *Voy.* les rides dans les caps de moutons d'un hauban, *pl.* E, 68. *r.* — Les rides sont nommées couladoux dans la Méditerranée.

**RIDAGE**, s. m. C'est l'action de rider les dormans d'un bâtiment, autrement le travail de tenir (tendre pour raidir) les étais, les haubans, galhaubans, etc., au moyen de palans frappés sur les rides qui passent dans des caps de moutons ou des moques; pour un meilleur système de ridage, *Voy.* Crémaillère.

**RIDER**, v. a. Raidir fortement les étais, haubans et galhaubans de la mâture d'un bâtiment : on emploie pour ce travail, dans les grands bâtimens, beaucoup de palans, parce qu'on ride plusieurs haubans des deux bords en même tems. (Par le moyen de M. Painchaut, on ridera plus promptement sans palans.) *Voy.* Crémaillère. On établit souvent un second palan sur le garant du premier, c'est-à-dire palan sur garant. Ces palans, formés de poulies doubles et simples, sont à crocs sur cette dernière, et à fouet sur la poulie double : le croc est saisi par la ride, et le fouet est frappé à une hauteur de 3 à 4 brasses, sur le hauban, ou autre dormant qu'on veut rider. Les palans ne se lèvent qu'à mesure que la tension est assez forte, et que les rides de chaque hauban ont été bien genopées ensemble sur plusieurs points de leur longueur.

RIGOLE, s. f. Nom que les mâteurs de la plupart des ports donnent au canal pratiqué (un peu au dessus et obliquement) de chaque côté de la caisse d'un mât de hune et de perroquet, pour loger la guinderesse pendant qu'on les guinde ou qu'on les cale.

RINGEOT, s. m. Ce nom est donné, ainsi que celui de brion, à la pièce de bois qui termine la quille en avant d'un grand bâtiment. *Voy.* Brion.

RINGOT, s. m. Bague de ligne, en double, passée entre l'estrope et le cu ou talon d'une poulie, pour recevoir le dormant d'un garant de palan, ou dans une cosse estropée par le double du ringot.

RIPER, v. n. On dit que le câble ripe, lorsqu'il glisse sous les garcettes qui le lient à la tournevire, ce qui a lieu quand il est couvert de vase grasse; pour l'empêcher de riper, on jette du sable dessus, ou on met des balais entre les deux, vu qu'en ripant il filerait dehors. — Dans les chantiers, ce mot signifie aussi glisser, par rapport à une pièce de bois qu'on fait courir sur le plan où elle repose; c'est riper.— Un amarrage ripe lorsqu'il glisse, que les tours s'écartent, qu'il a pris du mou, qu'il descend de la place où il réunissait deux manœuvres dormantes, tels que les bouts de haubans et autre cordage qu'il était destiné à maintenir souqués ensemble.

RIPOIRE, s. f. On amarre près des auges à goudron dans les corderies plusieurs ripoires, pour recevoir les fils qui ont passé dans le goudron pour leur faire rendre ce qu'ils ont pris de trop. Les ripoires sont des portions de cordage commis, moitié en chanvre, moitié en crin, qui reçoivent les fils entre leurs torons, où on les fait courir avec frottement.

RIS, s. m. Bande de ris. C'est un petit renfort en toile, doublage cousu à angle droit sur les laizes qui forment la voile, dans lequel sont percés les œils de pie pour recevoir les garcettes. On dit : garcettes de ris, empointure de ris, pate de ris et bande de ris, et tout cela ne forme qu'un ris qui, dans les voiles carrées des bâtimens, se voit traversant les basses voiles, les huniers et perroquets. *Voy. pl.* D *fig.* 1, *a, a, a, a.* Premier, le plus près de la vergue, deuxième, troisième et quatrième ris; ce dernier est le plus bas : dans chaque hunier d'un grand bâtiment, on peut prendre jusqu'à quatre ris, c'est-à-dire qu'à quatre reprises on peut diminuer la chute de la voile, en serrant des portions sur la vergue au moyen des garcettes de ris. Le premier ris des trois huniers, dans les grands bâtimens de guerre, est nommé ris de chasse. Lorsque le mauvais tems oblige à prendre tous les ris, on dit qu'on est au bas ris. Celui des basses voiles se prend rarement; celui des perroquets moins souvent que ceux des huniers. Prendre le ris de chasse ou le premier ris c'est prendre un ris, le second, le troisième ris, prendre des ris. Larguer le ris, les ris, c'est déployer au vent les plis de la voile, qui étaient serrés sur sa vergue, en dénouant, pour larguer, les garcettes d'une ou plusieurs bandes de ris, observant que les rabans des empointures de ris ne doivent se démarrer qu'après toutes les garcettes de la même bande (ou rangée), et aussi que les deux matelots qui sont

aux empointures, l'un à tribord, l'autre à bâbord, à chaque bout de la vergue, doivent s'entendre pour filer ensemble les rabans qu'ils tiennent à la main à retour sur le taquet du ris, surtout si on a le vent dans les voiles.

**RISÉE**, s. f. Nom par lequel les marins désignent les augmentations subites et de peu de durée dans le vent. Veiller à la risée c'est être disposé à amener les voiles, à manœuvrer pour éviter d'être surpris et d'éprouver quelques avaries. Le vent est à risée; de fortes risées; de petites risées; lof à la risée! étant au plus près du vent, c'est, pendant sa durée, gouverner le plus près possible du lit du vent, et ce, lorsque la mer n'est pas agitée; on dit: il faut profiter des risées. Les risées sont plus longues que les rafales, et ont lieu en plaine mer par un frais inégal (*Voy.* Veille), de même que dans les baies, etc.

**RISER**, v. a. Amener une voile pour une risée, l'abaisser en partie momentanément. *Voy.* Arriser.

**RISSES**, s. f. Nom que quelques marins donnent aux saisines des embarcations. *Voy.* Saisine.

**RISSOLE**, s. m. Filet à petites mailles, avec lequel on prend les anchois sur la Méditerranée.

**RISSONS**, s. m. On donne ce nom, dans quelques ports, à un grapin à quatre branches ou pates. Il servait aux galères.

**RIVAGE**, s. m. C'est toute la rive que couvrent et découvrent les plus grandes marées. En marine on dit plutôt bord de la mer, en parlant du rivage. Aborder au rivage n'est pas l'expression dont les marins se servent: ils confondent le rivage avec le plain, la grève, la plage ou le bord de la mer.

**ROBA**, s. f. Mot italien par lequel les marins du Levant désignent toute espèce de marchandises.

**ROBINET DE LA CALE**, s. m. Ustensile indispensable dans les grands bâtimens: il sert à donner de l'eau de mer pour laver les ponts, la cale, et à remplir (au moyen d'une manche) les pièces ou caisses dont l'eau douce a été employée. Le robinet est placé par le travers de la grande écoutille: il est adapté à un conduit d'un pouce de diamètre, percé dans la muraille, vers le milieu de la carène, tribord ou bâbord, et renfermé dans une sorte d'armoire: il répond à peu près au milieu de la cale. L'officier chargé du détail en a seul la clef.

**ROCAMBEAU**, s. m. Cercle ou grande bague, en fer rond, pour courir sur un bout dehors ou sur un mât, et servir à y faire monter ou descendre une voile qui y est tenue par son point d'amure ou sa vergue; il y a, à cet effet, un croc ou une bague sur un point de sa circonférence. *Voy. pl.* F, *fig.* 25.

**ROCHER**, s. m. Sommet d'une montagne isolée dans la mer. On dit, de la tête qui domine, rocher qui veille; il est ainsi désigné sur les cartes et plans. C'est quelquefois une sorte de petit ilot sur lequel on voit des oiseaux de mer.

**ROCHES**, s. f. pl. On dit peu une roche. Danger, qui est alternativement couvert et découvert par les marées, dont la racine est au fond de la mer. On

dit : un bâtiment est dans les roches ; il est sur les roches ; il ne craint pas les roches. On distingue la roche du rocher, en ce que l'une est au niveau ou sous l'eau, tandis que le rocher est toujours à découvert, et plus ou moins élevé ; des masses de pierres noirâtres liées ensemble sont des roches réunies qui forment ces amas que l'on voit çà et là le long des côtes.

RODER, v. n. Un bâtiment, mouillé dans un lieu où le courant est violent, fait des embardées, sur tribord, sur bâbord, qu'il est quelquefois obligé de diminuer par l'effet du gouvernail, ce qui se dit rôder sur son ancre.

ROGUE, s. f. OEufs de morue et de cabillau, qui servent d'appât pour la pêche de la sardine, de même que la rogue de mâquereau. *Voy.* Rave, mot des pêcheurs.

ROLE, s. m. Registre qui contient les noms, prénoms, le domicile, la solde et le grade de chaque homme composant l'équipage d'un bâtiment, et les passagers. De ce rôle général on forme 1° le rôle de plat, chacun des sept hommes appelé premier plat, deuxième plat, etc. ; 2° celui de quart, où chacun connaît s'il est du quart de tribord ou de bâbord ; 3° celui de manœuvre, qui indique celle sur laquelle chaque homme doit se porter ; 4° celui de combat désigne le poste où l'on doit être. Ce rôle d'équipage est émargé, dans l'occasion, d'apostilles concernant les marins qui y sont inscrits et tous les mouvemens qui ont lieu dans l'équipage.

ROMAILLET, s. m. Lorsqu'on trouve un nœud pourri dans un bordage, on le remplace par un romaillet qui n'est qu'un morceau de bois assorti à ce bordage. D'autres défauts, dans une pièce, sont remplis par des romaillets, souvent à mi-bois. — Dans le bordé des embarcations il se trouve assez souvent des romaillets qui remplissent des vides, ayant l'épaisseur du bordage, ils sont cloués autant que possible sur les membres mêmes.

ROMPRE, v. a. C'est, dans une armée, avoir sa ligne dérangée, coupée par l'ennemi sur plusieurs points, mise en désordre par le gros tems ou par les variétés du vent. Il ne faut souvent qu'une mauvaise manœuvre d'un vaisseau pour déranger la ligne, désunir les vaisseaux, enfin lui ôter la régularité voulue. La ligne est rompue, elle a été rompue sur tel point par telle cause. Des mâts, des vergues sont rompus, brisés par le mauvais tems ou autre accident. — On rompt un cordage au moyen des poids dont on le charge, ou des efforts qu'on fait dessus pour éprouver sa force.

ROMPU, UE, part. Un bâtiment rompu, cassé, qui a beaucoup d'arc. Des mâts, des vergues, des cordages sont rompus ; l'arcasse est rompue par vétusté, souvent avant l'autre extrémité du bâtiment.

RONCER, v. a. Dans quelques ports, éviter une pièce de bois sous un angle droit à sa longueur, c'est la roncer.

RONDE, s. f. Visite de nuit entre les ponts et dans la cale des bâtimens de guerre ; à la mer, elles sont au nombre de trois, celle du maître canonnier de quart, du charpentier calfat et du capitaine d'armes ou autres sous-officiers de

garnison; elles ont lieu une fois par quart, et plus souvent pendant le mau-s tems. Chaque ronde doit être accompagnée d'un officier ou un élève; on éclairé par un fanal sourd. Sur les rades, en escadre, convoi, etc., il y a tes les nuits des embarcations de ronde armées (des signaux les ont dési-ées dans le jour), commandées par un officier qui a le mot d'ordre. Il doit re raisonner tous les bâtimens, monter à bord de ceux qui manquent à le er, parcourir tout le mouillage, et rendre compte à son commandant.

RONGÉ, ÉE, part. On dit qu'un bâtiment est rongé par les vers, lorsque bordage (sans doublage) en est criblé et percé de toutes parts. On le dit si mangé par les vers.

ROSE, s. f. Feuille de carton coupée en rond, du diamètre de six à sept ces, sur laquelle sont tracés les trente-deux airs de vent de la boussole, r des lignes qui partent du centre (et leur nom écrit en abrégé à leurs intes, où elles aboutissent à la circonférence), que l'on nomme la rose du npas; on dit quelquefois la rose des vents; elle tourne sur un pivot dans la ection du méridien magnétique, que lui imprime l'aiguille aimantée qui la rte. *Voy. pl.* E, *fig.* 3.— On nomme aussi roses des ferrures de fonte en me de pentures, solidement adaptées à l'étambot d'un bâtiment, pour rece-r les gonds ou mâles du gouvernail, et le porter: on les nomme également *selles*.

ROUANNE, s. f. Instrument qui sert à percer les pompes dans le sens de r longueur.

ROUANNER, v. a. C'est, avec la rouanne, percer, forer une pièce de is, et accroître le trou d'une pompe, le rendre égal lorsqu'il est chambré.

ROUBINE, s. f. Sorte d'étier, petit canal qui communique de la mer à un ng salé.

ROUE, s. f. La roue du gouvernail, pour le faire tourner à volonté sur ses rures, est établie sur le gaillard d'arrière des grands bâtimens; son cylindre garni d'un drosse (*Voy.* ce mot) qui passe dans des galoches, tribord et bord, en descendant jusqu'au premier pont pour arriver au bout de la barre. s deux extrémités de la circonférence du cylindre (sa longueur est de 3 à ieds, son diamètre de la moitié) sont montées de 7 à 8 rayons longs de 21 à pouces, solidement mortaisés, et disposés à ce que le timonier et les hom-s qui l'aident à gouverner tiennent, dans leurs mains, chacun deux de ces yons sur des poignées arrondies vers les bouts extérieurs. Un rang de rayons fit sur la roue des corvettes et autres bâtimens de cette dimension. Les pe-s bâtimens ne montent pas de roue; on les gouverne à barre franche. *Voy.* e roue de vaisseau, *pl.* E, *fig.* 58. Les roues d'affûts de bord ou marins (au mbre de quatre à chacun) sont d'un petit diamètre, très fortes et épaisses, en is plein. Il faut qu'il soit bien sec, d'une qualité très dure, et encore convient-que ces roues soient travaillées en deux parties croisées, bien jointes, afin éviter la perte de leur rondeur, particulièrement celles de derrière, lorsque

les canons sont à la serre. — Dans les corderies, on a des roues à filer et des roues de commettage. — *Une roue volante qu'on monterait le long du bord sous le vent, et par un tems maniable, pourrait s'élever à la bande d'un bâtiment jusqu'à 10 à 12 pouces dans le sabord où poserait son arbre, ses ailes pouvant aussi s'alonger et se raccourcir ainsi que d'en augmenter ou en diminuer la marche en les faisant tourner sur elles-mêmes à l'impulsion du sillage. Une semblable roue, nommée dans la* pl. *D'*, fig. 10, *antlodromique*, j'épuise, je vide, *servirait à faire agir deux pompes, et même à mesurer le sillage du bâtiment. Et si par un tems calme on en établissait une de chaque bord en faisant agir le grand cabestan sur une aussière ou un grelin qui serait garni sur l'arbre réunissant (en traversant le bâtiment) les deux roues, on obtiendrait un sillage de 2 ou 3 nœuds, les voiles carguées ou serrées.*

ROUER, v. n. C'est cueillir une manœuvre en rond, la ployer de gauche à droite, la lover, la gléner. *Voy.* ces mots. Rouer une manœuvre à contre, c'est la plier de droite à gauche; la rouer sur le double, c'est la cueillir sur elle-même auprès de sa poulie de retour, ou autre conduit; après quoi on retourne la gléne sens dessus dessous.

ROUET, s. m. C'est le ria ou réa d'une poulie, fait de métal ou de gaïac; il a la forme d'une galette ronde, et plus ou moins de diamètre et d'épaisseur, en raison du corps de la poulie; sa circonférence est cannelée pour loger le cordage qui court dessus; un trou au milieu reçoit l'essieu qui traverse en même tems le corps de la poulie : il y a des rouets dans des chaumards, des bittes et des bittons, des bossoirs, etc. Ceux qui sont en bois ont pour la plupart un dé en fonte qui garnit le trou où passe un essieu de fer. J'observe que le mot rouet s'applique mieux à ceux faits de métal qu'à ceux de gaïac et aux grands rouets : les réas ou rias sont généralement plus petits.

ROUF ou ROEF. C'est aussi sous le nom de carrosse qu'on désigne le petit logement que l'on bâtit quelquefois sur le pont de l'arrière de nos grands bâtimens. Les roefs sont plus multipliés en Hollande que dans notre marine : dans leurs petits bâtimens ils sont très bas et arrondis par dessus. *Voy. pl.* F, *fig.* 47.

ROULAGE, s. m. Jeu des vergues d'un bâtiment, causé par ses roulis, qu'on arrête au moyen de palans, désignés sous le nom de palans de roulage; ce sont ceux des bouts des basses vergues qui en tiennent lieu, en les élongeant jusqu'au mât, où la poulie simple s'accroche à une estrope : le garant passe dans une poulie de retour aiguilletée sur l'avant des jottereaux, et descend sur le gaillard. On en établit momentanément sur les vergues de hune, à l'occasion des grands roulis.

ROULEAU, s. m. Il est généralement en bois de gaïac; on en place un de chaque bord horizontalement sous les écubiers d'un grand bâtiment, où ils roulent au jeu des grosses amarres qui portent dessus, quand on ne leur préfère pas des fourrures en sapin. Les câbles frottent sur l'un ou l'autre. — Des

chalans et les chaloupes ont aussi de petits rouleaux sur l'avant et l'arrière. *Voy.* Davier. — Lorsqu'on met une embarcation d'une cale à la mer, elle a sa quille portée sur les rouleaux placés de distance en distance; ils tournent à mesure que l'embarcation va vers l'eau. *Voy.* Chevalet.

**ROULEFEUX**, s. m. Nom que j'ai donné, en 1804, à une sorte de réchaud que j'avais imaginé à bord du vaisseau *l'Algésiras*, pour assainir les entreponts en les séchant. Un cylindre en tôle, percé d'un très grand nombre de petits trous, renfermait une braise (tirée du four); porté sur 4 pieds garnis de roulettes et élevé à 2 pieds des ponts, on le faisait rouler d'un bout à l'autre, tribord et bâbord, lorsqu'il pleuvait ou que les besoins de sécher l'exigeaient. L'équipage trouvait ce moyen fort agréable.

**ROULER**, v. n. Mouvement continuel d'oscillation d'un bâtiment à la mer, particulièrement lorsqu'il a le vent et la lame de l'arrière. Les uns s'inclinent de droite et de gauche, ou roulent plus que les autres. La forme de la carène, l'arrimage, l'état de la mer et la direction des lames, contribuent à faire rouler plus vivement, plus lentement ou plus régulièrement sur tribord et sur bâbord.

**ROULEUR**, s. m. On donne cette épithète à un bâtiment qui fait de grandes oscillations dans ses roulis, qui roule plus qu'un autre.

**ROULIS**, s. m. Inclinaison successive et alternative d'un bâtiment sur un bord et sur l'autre. Lorsque le lest n'est pas étendu sur les ailes de sa cale, les roulis sont vifs, brusques; ils occasionent des avaries, ou fatiguent beaucoup les hauts, particulièrement la mâture. Le contraire a lieu si l'arrimage est bien fait, si on n'a pas placé de poids mats sur la carlingue; les roulis sont doux, lents et réguliers. D'une belle mer, un bâtiment a peu de roulis et point lorsqu'il est bien appuyé par un vent du travers, quoiqu'ayant de la mer.

**ROUSTER**, v. a. Envelopper, faire des roustures : c'est faire plusieurs tours pressés, avec un cordage, sur deux pièces de bois quelconques pour les lier, les unir étroitement. Des jumelles sont roustées sur des mâts, sur des vergues: des jas, des colombiers, des coittes, etc.

**ROUSTURE**, s. f. L'assemblage des tours multipliés, serrés et pressés, du filin qui ceint deux objets en les embrassant, pour n'en faire qu'un corps solide, fait la rousture. On en voit plusieurs sur les mâts, *pl.* A, *fig.* 1, 6, 6. Celles qui sont faites avec plus de soin et les mieux souquées, sont les roustures de colombiers, faites généralement en filin blanc. — Les pièces qui composent les antennes de mestre et de trinquet sont roustées. Au lieu de rousture, on dit en Provence, *enginadure*. *Voy. pl.* E, *fig.* 73, trois roustures sur une portion de bas-mât.

**ROUTE**, s. f. C'est la ligne, sur le compas de route, que suit un bâtiment à la mer, ou la direction de l'air de vent qui doit le conduire d'un lieu à un autre, si le vent ne l'empêche pas de porter en droite route, de mettre en route,

de gouverner en route. On donne la route au timonier, en lui désignant l'air de vent sur le compas où il faut qu'il gouverne. Un bâtiment est en route, quand il présente à l'air de vent sur lequel il doit courir. Si, *pl.* D', *fig.* 26, on suppose que le vent *v* soit au N., les bâtimens *a* et *a* font route l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest; ils reçoivent le vent du travers, le premier par bâbord, le deuxième par tribord : à cette allure, toutes les voiles portent. Ces bâtimens sont en bonne route, tandis que ceux *d*, *d*, qui voudraient faire route au N., sont obligés de tenir le plus près du vent, et de courir des bords; ils ont le vent debout, tout-à-fait contraire à leur route, l'un porte à l'ENE, l'autre à l'ONO. — On fait fausse route pendant la nuit, pour échapper à un ennemi supérieur qui vous poursuit. — Faire valoir la route, tel air de vent, c'est en corriger la dérive et la variation, ou seulement la w. On dit : route estimée, route corrigée, route dangereuse à suivre, être en bonne route. En route? question que l'officier de quart adresse au timonier, pour le prévenir d'être attentif à ne pas s'en écarter : il répond : droit! ou un peu sur tribord! ou un peu sur bâbord!

ROUTIER, s. m. Livre et recueil des cartes marines; grand in-folio qui souvent contient des vues de terre, des instructions sur les écueils, les routes à suivre par les bâtimens dans divers parages, et des détails sur les vents, les courans, les ports et hâvres. On a le routier de la Méditerranée, le routier des Indes, etc.

RUCHE, s. f. Carcasse d'un bâtiment tel qu'il est sur son chantier, avant d'être ponté.

RUELLE, s. f. Bordages courbés qui ont un bord convexe et l'autre concave, ils ont leur place sous la barre de pont, croisant toute l'arcasse en biaisant. Le bout qui entre dans la râblure de la lisse d'hourdi et de l'étambot est très étroit; ils ont (aux grands bâtimens) environ neuf pouces de largeur à l'autre bout. Ces pièces sont très rares et coûteuses. *Voy.* Mouchoir.

RUMB ou RUM, s. m. Ligne tracée sur une rose de compas et sur une carte marine : c'est un rumb de vent qu'on a fait synonyme d'air de vent; le mot rumb est cependant beaucoup plus ancien que celui d'air de vent. Long-tems encore après la découverte de l'aimant et de sa vertu, on ne se servait que d'une aiguille aimantée flottant sur un petit vase d'eau, pour connaître, à peu près, la direction du méridien magnétique; lorsqu'on commença à faire porter sur un pivot une aiguille en lame, sous un carton taillé en cercle, ayant le nom de rose de compas, on la divisa d'abord en quatre parties égales, le N. S. E. et O. qui sont les points cardinaux qu'on nomma *rumb entier*; la division ayant été doublée, on désigna les quatre nouvelles lignes, NE, SE, SO et NO, sous le nom de *demi-rumb*. Vinrent les huit intermédiaires, NNE, ENE, ESE, SSE, SSO, OSO, ONO et NNO, qui furent appelés *quart de rumb*. Enfin, des pilotes, d'un tems moins ancien, ajoutèrent une subdivision de seize *demi-quarts de rumb*. Le mot air n'était pas encore en usage; ce n'est que

depuis la division du cercle de la rose du compas (qui représente l'horizon) en trente-deux parties tel que nous l'avons, qu'on a dit air de vent. On ne connaissait donc que quatre rumbs entiers, quatre demi-rumbs et huit quarts de rumb. La rose n'a été long-tems tracée qu'en seize parties; puis les seize demi-quarts de rumb vinrent terminer la division entière de 11° 15' chacun moitié d'un quart de rumb ou de 22° 30', connu aujourd'hui sous le nom de quart ou d'air de vent. Les auteurs ont néanmoins continué d'employer le mot rumb, tandis que les marins ne disent et n'écrivent qu'air de vent. *Voy.* ce mot et Rose.

# S

**SABAYE**, s. f. Moyen cordage employé dans les bateaux pour leur servir d'amarre à terre, quand leurs grapins sont mouillés au large; autrement, c'est un cordage maniable qu'on élonge à terre pour communiquer sur une plage, lorsqu'une barre trop forte oblige l'embarcation à rester en dehors sur son grapin. Dans la Méditerranée, on nomme la sabaye, *prouy*.

**SABLE**, s. m. Le sable particulier, fin, épuré, qui coule d'une ampoulette dans une autre, sert, à bord des bâtimens, à mesurer le tems: ce sable est fait souvent avec des coquilles d'œufs bien séchées, mises en poudre et passées par un tamis fin. Généralement il n'y a de sable, dans chaque ampoulette ou demi-sablier, que pour passer pendant une demi-heure de l'une dans l'autre. *Voy.* Horloge.—On embarque sur les bâtimens de guerre, avant le départ pour la mer, du sable en provision pour le nettoyage des ponts, et lorsqu'il sont humides en jeter sous les pieds. — Le plomb de sonde rapporte du sable blanc, gris, noir, rougeâtre, fin, gros, vaseux ou vasard, sable mêlé de coquillages, etc., selon la nature du fond de la mer sur lequel il est tombé.

**SABLIER**, s. m. Ampoulette ou horloge de verre, garnie d'une monture légère en bois à jour, qui contient le sable servant à donner l'heure à bord d'un bâtiment: il y a des sabliers de quatre heures, d'une demi-heure, de demi et de quart de minute. Instrument très imparfait pour une exacte mesure du tems. *Voy.* Ampoulette et Horloge.

**SABLIÈRES**, s. f. pl. Nom donné aux bordages sur lesquels s'établissent les ventrières et les chevalets moisés: on serre le dessous des sablières pour réunir les ventrières à la carène du bâtiment qu'on va lancer, mettre à l'eau.

**SABORD**, s. m. C'est l'embrasure quadrangulaire percée dans la muraille d'un bâtiment, pour y passer la volée d'un canon. Les sabords sont à égales distances, et ne doivent jamais être percés les uns au dessus des autres, dans les bâtimens qui montent plus d'une batterie; leurs grandeurs sont proportionnées au calibre du canon (un mètre carré le plus grand). Les sabords ont le bas de leurs seuillets extérieurs, élevé depuis cinq jusqu'à six pieds au dessus du niveau de la mer, pour la première batterie des vaisseaux de guerre et

grandes frégates. Les sabords de chasse sont les plus de l'avant; ceux de retraite sont ceux de l'arrière. — La place des sabords de charge est en dessous de la barre de pont dans les flûtes, gabares et bâtimens de transport. Les bâtimens destinés à recevoir des bois de construction ont aussi des sabords de charge de l'avant, percés dessous la guirlande de pont. On ferme les sabords avec les mantelets de la batterie basse d'un vaisseau ou de la batterie d'une grande frégate, et avec des faux-sabords, les secondes batteries des vaisseaux, la batterie des petites frégates et autres bâtimens de guerre. — On commande d'ouvrir les sabords, de mettre les canons aux sabords, de condamner les sabords. *Voy.* un sabord, *pl.* A, *fig.* 1, 7. — On donne aussi le nom de sabord à toute ouverture qui a lieu tant dans les œuvres mortes que dans la carène, soit par cause d'échouage sur des roches, par des boulets dans un combat, ou faite à dessein à coups de hache. *Voy.* Saborder.

SABORDER, v. a. Percer le fond d'un bâtiment pour que l'eau s'y introduise et le fasse couler. On saborde une prise qu'on ne veut pas conserver. Il arrive quelquefois que l'on saborde son bâtiment lorsqu'on est contraint de l'abandonner; c'est un ou plusieurs grands trous qu'on fait dans la cale.

SABOT, s. m. Sorte de poulie particulière pour les écoutes des huniers; on en fixe un dans chaque point entre les deux ralingues qui lui serrent d'estrope: les essieux et les réas sont en métal, les écoutes doubles passent dedans, les dormans sur les bouts des basses vergues, et le courant dans un clan ou une poulie près de chaque dormant.—Sabot, sorte de coquille de mer.

SAC, s. m. On nomme sac d'écubiers des poches en toile de fourrure remplies de foin ou d'étoupe, qu'on emploie quelquefois à boucher les écubiers d'un bâtiment à la mer. — Sac est aussi le nom que les pêcheurs donnent à une espèce de manche en filet, qui se pratique au milieu de certaines sennes, ou en toile claire, la gueule montée sur un cercle.

SAC (en), adv. Expression des marins terre-neuviers, pour rendre le retour d'un bâtiment qui ramène de Terre-Neuve les hommes qui ont fait la pêche pour une société : il revient en sac au port d'où il a été expédié : les hommes sont également dits revenir en sac : ce sont ceux qui ont fait la pêche, pris de tous les hâvres. On sous-entend, par les hommes en sac, des individus embarqués sur des bâtimens de commerce, comme le seraient des objets en sac, en ballot; ces hommes n'étant obligés à aucun travail pendant la traversée, ne faisant pas nombre dans les équipages.

SACCADE, s. f. Lorsqu'il y a de la mer, ou qu'on la prend debout et que le vent est faible, le bâtiment tangue, ses mouvemens sont vifs et durs, ce qui est cause que les voiles battent sur les mâts par saccade. Ce sont des allées et des venues des voiles sur les mâts, plus ou moins répétées, plus ou moins fortes. On dit : il y a des saccades; les saccades fatiguent; les saccades sont fortes, elles sont vives, elles sont dures : elles causent parfois des avaries dans les voiles.

**SACOLÈVE**, s. m. Navire du Levant, armé par les Turcs et les Grecs; il est très tonturé, un peu élevé de l'arrière; il a trois mâts à pible, des voiles auriques; le grand mât, placé au centre, est incliné sur l'avant et porte un hunier, un perroquet volant; il grée deux focs; le tout grossièrement établi. *Voy. pl.* C, *fig.* 12.

**SACQUIER**, s. m. Très ancienne désignation d'un employé dans quelques ports du commerce, chargé de faire mettre en sacs le bled, le sel, etc., qu'on embarque et débarque en grenier, dans les navires cabotiers.

**SAFRAN**, s. m. Le safran du gouvernail d'un bâtiment est fait en bois de sapin; il est adapté sur l'arrière de la mèche pour augmenter sa largeur. *Voy. pl.* E, *fig.* 52, *a.* Il descend depuis la flottaison du bâtiment chargé, jusqu'au niveau du talon: on lui donnait anciennement, assez généralement, dans sa plus grande largeur, ce qui manque à la mèche du gouvernail pour avoir ensemble autant de pouces que le bâtiment a de pieds de bau, en y comprenant les deux tringles qui forment un canal sur l'arrière du safran du haut en bas. On appelle quelquefois, par corruption, safran toute la largeur du gouvernail. *Je pense que cette addition de tringles est tout-à-fait inutile pour la forme que je préfère, et aussi que les safrans doivent être diminués d'un septième aux bâtimens d'un grand tirant d'eau.*—Les embarcations d'un grand port et d'un petit tirant d'eau, particulièrement sur les rivières, ont un safran très large, et gouvernent mal; *je l'ai réduit de plus de moitié et j'y ai ajouté des sortes d'ailerons ou queues, s'abaissant au dessous du gouvernail, et s'élevant à volonté. Voy. pl.* D', *fig.* 8 et 9. — Le safran de l'étrave est une pièce de bois qui s'ajoute quelquefois, depuis le bas de la gorgère d'un bâtiment jusqu'à sa quille. Le plus grand nombre des bâtimens n'en ont pas. Dans quelques ports, on donne le nom de safran à la pince ou pièce de bois courbe, qu'on ajoute au défaut de celle qui forme le brion, au bout de la quille et de l'étrave d'un bâtiment. *Voy.* Pince.

**SAGOUÈTE**, s. f. Mot indien qui signifie droit de remise; donner, recevoir ce qu'on dit à Paris le pour-boire, d'où, par extension, les officiers mariniers sur les bâtimens français, dans ces contrées, se servent de ce terme extrêmement trivial, pour menacer de coups un mauvais novice; ils disent: je te donnerai la sagouète, tu auras la sagouète.

**SAIGNER**, v. n. On dit d'un chouquet de bas mât d'un bâtiment qu'il saigne, quand sa partie de l'avant fléchit, s'incline; ce qu'on aperçoit par son élévation sur l'arrière du tenon. Pour parer à cet inconvénient, on doit avoir étayé le chouquet sur l'avant avec une petite épontille nommée aussi *chandelle.* Saigner les gargousses c'est les percer pour en retirer un peu de poudre, chose qu'on ne permet plus aux canonniers de faire pendant le combat.

**SAILLE!** adv. Réponse que font les matelots du gaillard d'avant au commandement du maître d'équipage, pour faire haler sur une des principales boulines. Oh! saille! sorte de cri en chantant, qui est aujourd'hui moins per-

mis; ils terminent par le mot blaye, en alongeant sur la dernière syllabe.

SAILLER, v. a. Faire glisser une pièce de bois dans le sens de sa longueur, c'est la sailler de l'avant ou de l'arrière.—Sailler les boulines, c'est les raidir, les presser, pour ouvrir les voiles au vent le plus possible.

SAIN, NE, adj. Lorsqu'aucun danger sous l'eau n'entoure un rocher, un banc, et qu'un bâtiment peut en passer très près, on dit qu'ils sont sains; de même, une côte, une baie, une île sont saines, lorsqu'on ne court pas de danger pour la navigation, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas bordées de rochers ni autres écueils à une petite profondeur sous l'eau.

SAINTE-BARBE, s. f. Emplacement de l'arrière d'un grand bâtiment de guerre, sur son premier pont, qui avait une cloison traversant d'un bord à l'autre, entre le deuxième et le troisième canon de l'arrière dans les vaisseaux, où logeaient le maître canonnier, le chirurgien-major, l'agent comptable, l'aumônier, etc.; on y tenait, dans un coffre, les ornemens de la chapelle (servant pour la messe des dimanches et fêtes). Aujourd'hui les saintes-barbes sont moins fermées qu'autrefois, et tous les maîtres chargés y mangent. *Depuis* 1795, (*à bord du vaisseau* le Pluton *que je commandais alors*), *je les ai réunis à la même chaudière, mangeant dans la sainte-barbe à la table auparavant du maître canonnier.*

SAIQUE, s. f. Nom d'un bâtiment du Levant, dont les Turcs se servent; il a deux mâts (grand mât et mât d'artimon) et un beaupré, ne grée pas de perroquet; il est d'une ancienne construction et enhuché. Les saïques sont mâtées et gréées à peu près comme les palmes de l'Inde.

SAISINE, s. f. On donne ce nom, dans les ports, au cordage qui retient momentanément les extrémités des coittes du ber d'un grand bâtiment.—Les saisines sont aussi des filins volans qui servent sur les vaisseaux à amarrer, pour tenir en place tout objet sur un corps solide. Celles des embarcations sont en deux parties; elles ont un croc d'un bout et un cap de mouton de l'autre, pour les saisir, celle de tribord avec celle de bâbord, au moyen de rides passant dans les deux caps de moutons, les crocs sont pris dans de fortes boucles fixées sur le pont.

SAISIR, v. a. Amarrer fortement, serrer une chose contre une autre au moyen d'un cordage ou raban. On saisit une vergue sur son mât, une embarcation sur le pont, une ancre le long du bord, etc., pour qu'elles n'aient aucun jeu aux mouvemens du bâtiment.

SALAISONS, s. f. Les barils qui contiennent les viandes salées embarquées pour vivres de campagne sur les bâtimens au long cours, soit en bœuf ou en lard, sont désignés par le nom de quarts de salaisons; on embarque les salaisons, on visite les salaisons.

SALA-SALA, s. f. Nom que les Malais donnent aux gourabes de l'Inde; elles sont gréées en quaiche ou en dogre, et naviguent au commerce dans le détroit de la Sonde et les Moluques.

**SALE**, adj. On dit d'un navire qui a la carène garnie de coquillages quelconques, qu'il est sale; il marche mal, parce qu'il a ses fonds sales. *Voy.* Cravan.

**SALEUR**, s. m. Nom de l'homme qu'on embarque sur chaque navire allant faire la pêche à Terre-Neuve, pour saler la morue : il est le mieux payé de l'équipage, parce que c'est de son habileté que dépend la bonté de la cargaison. (Le saleur marche après les officiers). Le même homme est souvent en même tems tonnelier et cambusier.

**SALLE**, s. f. Dans les ports de construction, c'est le lieu où se tracent les contours des couples, des lisses, de l'étrave, de l'arcasse et de toutes les courbes dont on fait les gabaris pour bien former les pièces qui composent la carcasse d'un grand bâtiment, ce qui s'opère sur un vaste plancher très uni: on la nomme salle des gabaris. — Dans les bâtimens civils de la direction de l'artillerie, il y a une salle d'armes, où les fusils, mousquetons, sabres, etc., sont arrangés symétriquement.

**SALUER**, v. a. C'est, à bord des bâtimens armés, tirer des coups de canon à poudre, pour rendre les honneurs à de grands personnages. Ceux d'un souverain, avant de saluer un vaisseau amiral ou un port étranger, un fort, etc., traitent du salut, c'est-à-dire qu'on exige coup pour coup, ou on consent à quelques coups de canon de moins. Les bâtimens de l'état, qui sont salués par ceux du commerce, rendent ordinairement le tiers des coups de canon qu'ils ont reçus. Si le bâtiment du roi a été salué de trois ou cinq *Vive le roi!* il en rend un. Les saluts faits pendant qu'un bâtiment arrivant est sous voile, sont pour le pavillon de l'amiral qui se trouve sur la rade. Les saluts, lorsque le bâtiment est à l'ancre, les voiles serrées, s'adressent à la terre, au port ou à la place. Si le pavillon amiral n'avait pas été salué avant que le bâtiment fût mouillé, et qu'il voulût le faire, il larguerait une voile pour tout le tems que durerait le salut. Les équipages montent aussi dans les haubans pour saluer à la voix un vaisseau amiral, par trois cris de *Vive le roi!* Les navires du commerce saluent quelquefois, en passant près d'un bâtiment de guerre, avec le pavillon de poupe qu'ils amènent et hissent trois fois dans un petit intervalle. Ceux de l'état ne saluent jamais de cette manière.—Saluer un grain, c'est diminuer de voiles, avant le passage d'une forte rafale sur le bâtiment, ou d'une augmentation momentanée dans la force du vent.

**SALUT**, s. m. Honneur que se rendent réciproquement des bâtimens et des forts de différentes nations, par des décharges de canon tirées par intervalles égaux, en nombre impair, et déterminées par le rang de la nation ou de l'officier commandant, depuis 3 jusqu'à 21. On dit : traiter du salut, faire un salut, attendre le salut, exiger le salut, recevoir le salut, rendre le salut, refuser le salut. Pour les têtes couronnées, il se fait par salves de toute l'artillerie; toutes les batteries tirent ensemble à plusieurs reprises; et si le lieu le permet, sans inconvéniens, on tire à boulets; ce salut est plus majestueux.

SALVANOS, s. m. Nom d'un plateau rond, fait en planches de liége, entouré de bouts pendans d'un petit cordage garni de nœuds, que les marins connaissent mieux sous le nom de bouée de sauvetage. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, *e*, ce salvanos, sur une ligne suspendue au bout du guy, disposé à être promptement lâché à la mer sans obstacle, par le premier venu, dès que le cri : *un homme à la mer!* se fait entendre. Pour mieux apercevoir cette bouée entre les lames et particulièrement la nuit, elle doit avoir un bâton élevé de quelques pieds sur son milieu, portant un petit guidon ou girouette d'étamine; c'est un indice pour le canot léger qu'on ne manque pas de mettre à l'eau promptement, toutes les fois qu'il y a possibilité et espoir de trouver l'homme. *Voy.* Bouée de sauvetage.

SAMEQUIN, s. m. Nom d'une embarcation turque, qui ne s'écarte pas de la terre.

SAMOREUX, s. m. Long bateau plat, en usage sur les canaux de la Hollande. Son chargement est souvent en bois; il porte un mât qui grée une seule voile.

SANCIR, v. n. C'est couler au fond de l'eau, en plongeant l'avant d'un bâtiment le premier. Sancir sous voile, c'est, par une grosse mer que l'on prend debout, enfoncer par un tangage. La quantité d'eau qui entre dans le bâtiment, étant trop pesante, l'empêche de relever le nez, et il emplit, il coule, il sancit. Sancir à l'ancre c'est, par un très gros tems, couler sous le poids de plusieurs câbles qui, ne cassant pas, retiennent l'avant du bâtiment enfoncé lorsqu'il a tangué; la mer y entre, et il sancit sous ses amarres. *Voy.* Sombrer.

SANDALE, s. f. Sorte de bateau de transport en usage sur les côtes de Barbarie, tenant pour la construction des petites alléges et des gros bateaux de pêche des côtes de Provence. Dans la partie de l'est de la régence de Tunis, leur voilure est variable selon les vents : une grande voile devient latine et la misaine carrée ou à livarde, enverguée au mât.

SANGLE, s. f. Forte tresse serrée qu'on fait, à bord des grands bâtimens, sur un petit métier, avec du bitord en deux ou en trois : il y en a de différentes longueurs sur une largeur, depuis 3 jusqu'à 9 pouces, pour être cousues sur des ralingues de voiles et servir de garniture contre divers frottemens. On les larde quelquefois.

SANS, prép. exclusive. Commandement au timonier : sans venir au vent! sans arriver! comme ça, près et plein, sans ralinguer! c'est gouverner, étant au plus près du vent, de manière à tenir le cap du bâtiment, sans avoir trop ni trop peu de vent dans les voiles.

SANTÉ (bateau de), s. m. C'est le nom qu'on donne au canot qui va visiter un navire venant de la mer : il est monté par un officier de santé, expédié par le bureau de santé ou le comité de santé du port, pour aller reconnaître l'état de l'équipage. On ne peut communiquer avec la terre qu'après la visite du canot de santé. On dit : voilà le canot de santé qui vient à bord.

**SAP**, s. m. C'est le bois de sapin que les marins seuls nomment souvent *sap*, par abréviation.

**SAPINETTE**, s. f. Sorte de petit coquillage univalve qui s'attache à la carène des bâtimens qui ne sont pas doublés en cuivre. — C'est aussi une espèce de sapin; nom commun à trois arbres du Canada.—Sapinette est le nom d'une boisson que l'on fabrique avec des bourgeons d'un sapin particulier, pour être distribuée aux équipages des bâtimens dans les mers du Nord.

**SAQUER**, v. a. Faire riper par sauts, sailler; faire glisser, mettre en mouvement un corps quelconque; le retirer de sa place, le traîner, le pousser avec effort. — Les pêcheurs et caboteurs bretons disent *saquer du feu*, pour tirer du feu en battant avec une pierre, un briquet sur de l'amadou ou toile brûlée appelée *tondre*.

**SARAGOUSTI**, s. m. Sorte de pâte bien battue, pour servir à couvrir les coutures des bordages sur les navires, aux Indes orientales. Cet enduit est composé de chaux en poudre, de brai gras fondu et d'huile végétale. Le saragousti doit être employé aussitôt qu'il est fait, il s'étend mieux sur les coutures que si on lui laissait le tems de sécher. C'est une sorte de mastic plus tenace que le brai.

**SART**, s. m. C'est un des noms locaux qu'on donne à la plante marine qui pousse sur les roches, connue sur les côtes de la Manche sous le nom de Varech ; sur celles du Morbihan et Finistère, sous celui de goëmon. Aux côtes de la Manche du SE c'est le sart : on en fait la coupe à certaine époque.

**SARTIS**, s. f. Nom par lequel on désignait les haubans sur les galères. On donne aussi ce nom aux cordages (dans la Méditerranée) qui servent à haler des filets de certaine pêche.

**SASSE**, s. f. Escope à main, portion de celle de bois un peu creusée, qui a poignée ou anse; elle sert à jeter l'eau dehors des petites embarcations.

**SAUCIER**, s. m. C'est, dans quelques ports, un fort grain d'orge qui se cloue au pied des étances, pour les empêcher de glisser. — C'est aussi une plaque de fer ou un massif de bois creusé, qu'on place sur les ponts d'un bâtiment, pour recevoir le bout de la mèche d'un cabestan qui tourne dans le saucier, ainsi qu'il y en a aux deux bouts des tourniquets.

**SAUCISSON**, s. m. Espèce de long boudin en toile à voile, qu'on remplissait de poudre, à bord d'un brûlot; on l'étendait depuis un point du bord donné, jusqu'aux artifices, pour y conduire le feu.

**SAUF-CONDUIT**, s. m. Lettre délivrée par une puissance à un bâtiment ennemi, pour qu'il ne soit pas arrêté par ceux de cette même puissance pendant l'espace de tems accordé.

**SAUGUE**, s. f. Nom d'une embarcation de pêche sur les côtes de la Méditerranée.

**SAUMATRE**, adj. C'est une eau potable dont les marins au long cours,

font usage quand ils n'en ont pas de meilleure; elle est mêlée des cinq sixièmes et plus d'eau douce, et le reste d'eau de la mer.

SAUMON, s. m. Masse de plomb coulé, longue d'environ deux pieds, aplatie dans un sens et arrondie de l'autre, pesant depuis cent jusqu'à deux cents livres. Objet de chargement qui s'arrime, comme les gueuses, au fond de la cale d'un bâtiment du commerce.

SAUT, s. m. Donner un saut à une bouline, c'est la mollir un peu, la choquer brusquement lorsqu'elle est trop raide, ou en virant vent devant pour faire plus tôt prendre le vent sur le petit hunier : on commande dans ce cas : un saut à la boulinette ! Donne un petit saut à la boulinette ! On défend de haler par saut.

SAUTE DE VENT, s. f. On donne ce nom à un changement subit de plusieurs quarts, dans le vent régnant. Les marins expérimentés jugent du moment où le vent doit sauter par un instant de calme, etc., et ils diminuent de voiles à propos; ce qui est très important pour ne pas perdre des mâts ou des voiles; car il y a des sautes de vent qui arrivent avec violence, et qui peuvent masquer et causer des avaries majeures. Dans notre hémisphère les sautes de vent ont lieu de l'OSO au NO, c'est souvent à la fin d'un coup de vent de SO.

SAUTER, v. n. Un vaisseau qui a quarante milliers de poudre de guerre peut *sauter en l'air*, comme une barque qui n'en porterait qu'un millier de livres pesant, soit que l'explosion s'en fasse volontairement ou par accident. Sauter à l'abordage, c'est sortir de son bâtiment, passer à bord d'un ennemi, qu'on a accosté, pour le réduire par la force des armes. — Un changement de vent a lieu quelquefois subitement de quelques quarts : on dit alors, le vent a sauté d'un quart, de deux ou de trois, ce qui toujours est moins violent qu'une saute de vent.

SAUVEGARDE, s. f. Gros cordage fourré de bitord qui passe dans un trou, traversant la mèche du gouvernail vers la flottaison (on fait une pomme de chaque bord, au ras de la mèche, pour que cette sauvegarde ne coure pas dans le trou où elle est fixée), et dont les deux bouts vont s'amarrer tribord et bâbord du couronnement : c'est la sauvegarde du gouvernail qui empêche souvent qu'on ne le perde, s'il était démonté.

SAUVEMENT, s. m. Mot quelquefois employé par les armateurs et les intéressés d'un navire du commerce, qui arrive à bon port sans frais d'avaries ni aucun accident. On dit qu'il est arrivé en bon sauvement : terme particulier au commerce maritime. — Le sauvement est aussi l'action de sauver d'un naufrage.

SAUVE QUI PEUT, adv. Expression d'un signal que fait le bâtiment de guerre commandant un convoi, une division, etc., lorsqu'il se trouve pressé par les circonstances, ou qu'un ennemi très supérieur en force est sur le point de l'attaquer. D'après ce signal, chaque bâtiment prend l'allure la plus favorable à la route qu'il juge la meilleure pour s'échapper.

**SAUVER**, v. a. C'est tirer de l'eau un homme qui serait en danger de se noyer, soustraire à la mer toute chose qui serait perdue, mettre en sûreté les personnes, les marchandises, contre les intempéries.

**SAUVE-RABANS**, s. m. Plusieurs marins donnent ce nom aux bourlets qui entourent les basses vergues, pour garantir les rabans d'envergures des basses voiles d'être coupés par le frottement des écoutes des huniers qui les croisent tous en prolongeant ces vergues.

**SAUVETAGE** s. f. (Bouée de). *Voy*. Salvanos.

**SAUVETAGE**, s. m. Action de recouvrement des effets et marchandises naufragés; faire le sauvetage d'un navire à la côte, aider au sauvetage, travailler au sauvetage, objet provenant du sauvetage. — Un canot de sauvetage a été construit depuis quelques années, avec une grande perfection, pour sauver des naufragés d'un bâtiment sur une côte. L'eau de la mer qui entre par des trous percés vers le milieu de son fond le fait caler sans qu'il puisse couler ni chavirer. La longueur d'un tel bateau est de 18 à 20 pieds; sa largeur, ou milieu, du tiers; il est à plate-varangue, ayant une forme pointue des deux bouts, et porte dans sa construction une ceinture en liége, tout autour du carreau: il est d'une grande solidité et fort léger; on le traîne facilement le long des rivages pour arriver où il peut être employé à sauver des hommes. Un autre moyen de sauvetage serait, à l'aide d'un canon ou d'une caronade convenablement chargée, de lancer du rivage (en arc de cercle), par dessus le navire naufragé, à une petite distance de la côte, un petit boulet muni d'une anse sur laquelle serait amarrée une ligne de loch ou de sonde, dont l'autre bout retenu à terre serait frappé sur un plus gros cordage, que l'équipage du bâtiment halerait à lui au moyen de la ligne tombée à son bord. Sur ce gros cordage formant un va-et-vient, chaque homme serait amarré à son tour et halé sur le rivage.

**SAVATE**, s. f. Morceau de bois dur et plat, excavé sur une de ses faces, servant de base au bec d'une ancre en repos, soit sur le quai d'un port ou sur le pont d'un bâtiment, pour empêcher ce bec de percer. La savate est aussi nommée semelle: si on traîne l'ancre, elle ripe avec. — On donne aussi ce nom à un bout de jumelle concave, dont on recouvre un bas mât à la place où est appuyée la tête des aiguilles d'un bâtiment qu'on abat en carène. Les porte-tollets sont souvent nommés savates.

**SCHONER**, s. m. Petit bâtiment à deux mâts; celui du Bengale qui est en brig sert de bateau pilote dans le Gange, et va au large chercher les grands bâtimens: ceux qui vont à Calcutta, Chandernagor, etc., lui prennent assez généralement un pilote lorsqu'ils sont arrivés sur les brasses. *Voy*. Brasses (les). C'est la goëlette des Anglais.

**SCIASSE**, s. f. Cordage garni de larges estropes, qui sert aux cordiers à élonger les fils de caret qu'on veut commettre; ils capellent les estropes en bandoulière, et se placent plusieurs sur la sciasse à laquelle sont nouées ces

sortes de bandoulières à deux ou trois brasses l'une de l'autre. La sciasse s'amarre sur plusieurs fils qu'on développe à la fois de dessus les tourets, elle sert aussi à ourdir les fils d'un cordage qu'on veut commettre. Chaque homme ne pourrait élonger que trois fils, sans ce moyen.—On nomme quelquefois sciasse les bouts de cordages d'une bringuebale, sciasse de pompe. *Voy*. Martinet.

SCIER, v. n. C'est faire agir les avirons d'un canot pour le faire rétrograder, pour produire l'effet contraire de la marche naturelle. En laissant la pale des avirons dans l'eau d'un bord ou de l'autre, il faut contretenir la poignée pour établir une résistance qui fasse venir l'embarcation sur tribord ou sur bâbord. Le patron commande, dans le premier cas : scie à culer! dans l'autre, scie tribord! scie bâbord! scie partout! c'est scier des deux bords à la fois. *Voy*. Endurer.

SCIER, v. a. Un bâtiment pris dans les glaces en sort en les sciant avec des passe-partout, employés tribord et bâbord sur son avant, etc.

SCITIE ou SÉTIE, s. f. Petit navire du Levant, gréé en voiles latines.

SCORBUT de mer, s. m. Dans les longues traversées les marins sont sujets à cette funeste maladie, qui corrompt la masse du sang et qui atteint plus particulièrement les équipages des bâtimens qui n'ont que des vivres salés, l'eau réglée, et dont l'entrepont, trop peu ou point aéré, conserve de l'humidité. Le défaut de propreté, d'activité, etc., est une des principales causes, et qui agit un peu plus tôt un peu plus tard sur certains tempéramens. Je dis scorbut de mer, par la raison que le marin chez qui cette maladie est le plus invétérée, en guérit promptement lorsqu'il arrive à terre. Des mourans enterrés jusque sous les aisselles, dans les sables, près du rivage, reviennent à la santé au bout de quelques jours en répétant ce moyen de guérison sous un beau soleil, et pendant quatre ou six heures consécutives. Le bouillon de tortue de mer, les légumes frais et les fruits accélèrent le rétablissement de l'homme qui est parvenu à gagner la terre, mais souvent son approche lui enlève la vie. Heureusement que le scorbut ne fait plus ou peu de progrès aujourd'hui sur mer, parce que l'eau à boire est meilleure, les vivres mieux préparés, les bâtimens et les hommes mieux tenus, etc., etc.

SCOUE, s. f. Ancienne désignation de l'èxtrémité supérieure d'une varangue; la partie qui s'adapte au genou.

SCULPTURE, s. f. Dans les grands ports, l'atelier de sculpture est le magasin où l'on travaille les pièces de sculpture dont sont ornés l'avant et l'arrière des vaisseaux, frégates et corvettes. Quoiqu'on ait moins de ces ornemens aujourd'hui qu'autrefois, on en emploie encore beaucoup trop.

SCUTE, s. m Nom d'une embarcation hollandaise et flamande. Le scute de Blanckenberg est une espèce de chasse-marée bordé à clin, à fond plat, pour échouer sur les plages par tous les tems; on s'en sert beaucoup vers Ostende et le bas de l'Escaut. Le scute est du port de 15 tonneaux; il ne cale que deux pieds d'eau; sa longueur est de 32 pieds, sa largeur de 12; il a des

semelles ou dérives comme les galiotes, yachts, etc. *Voy. pl.* D', *fig.* 23.

SEAU, s. m. Vase ordinairement en cuir, peint en noir, avec un numéro dessus en jaune pâle : il sert, à bord des bâtimens de guerre, en cas d'incendie, et pour laver. Ceux en bois sont plus en usage dans les bâtimens du commerce : ils sont nommés seilles et seilleaux par tous les matelots. *Voy. pl.* F, *fig.* 30, un seau de cuir. Le seilleau ou seillot à bosse, qui sert à la poulaine, ou à puiser l'eau le long du bord, est garni d'une estrope et d'un bout de cordage assez long pour pouvoir le retirer de la mer, lorsqu'on l'y a plongé pour le remplir.

SEC (à), adv. Un bâtiment qui reste échoué, la mer se retirant du lieu où il a abordé, se trouve à sec. — Courir à sec, c'est, par un coup de vent, fuir sans voiles, à cordes et à mâts. — Une voile au sec est celle qui est déferlée uniquement pour sécher. *Voy. pl.* B, *fig.* 9 et 10, des voiles sur leurs cargues déployées à l'air.

SÈCHE, s. f. La vergue barrée, gréée sur le mât d'artimon, est aussi connue, dans les bâtimens à trois mâts, sous le nom de vergue sèche, attendu qu'elle ne portait pas de voile. Le perroquet de fougue est bordé dessus, comme les huniers sur les basses vergues des autres mâts. — C'est le nom d'une sorte d'écueil qui découvre entièrement, et reste à sec de basse mer; mais le mot sèche s'applique mieux à une roche plate vers la surface de l'eau.

SECOND, s. m. Sur les bâtimens de commerce on nomme second (le second du bord) l'officier qui suit immédiatement le capitaine. Les premiers officiers mariniers des ports et des grands bâtimens ont tous, sous eux, des seconds maîtres; second canonnier, second charpentier, etc.; les vaisseaux et les frégates ont un second chirurgien. *Voy.* Détail.

SCORRIDOR ou SCORIDOR, s. m. Petit bâtiment des côtes d'Italie, portant un mât placé vers le centre; il grée une seule voile d'une grande envergure.

SECRET, s. m. C'était autrefois, dans les brûlots, l'endroit où on mettait le feu, où était le secret pour le faire sauter. — Le commandant de la marine, dans un port, donne un mot secret aux capitaines des bâtimens de l'état, qui est la clef des signaux de reconnaissance qu'on leur délivre à leur départ (paquet cacheté et contresigné).

SEILLOT, s. m. Vase de bois dont la poignée ou l'anse est en cordage. *Voy.* Seau.

SEIN, s. m. On nomme quelquefois sein d'une voile (le), sa partie extérieure, arrondie par le vent.

SEINE ou SENNE, s. f. Filet à pêcher, qui a souvent un sac dans son milieu. La longueur des seines varie de 30 à 60 brasses, la hauteur de 3 à 4, les mailles d'un pouce : une ralingue au bas est plombée, et celle du haut liégée; sur un gros bâton établi à chaque extrémité (lequel est plombé par le bout qui traîne sur le fond), sont frappées les funes sur une pate-d'oie. On en

délivre une à chaque grand bâtiment pour les longues campagnes, et on en fait quelquefois à bord avec de la lignerole; elles sont d'un grand secours par le poisson qu'elles procurent aux équipages, dans certaines relâches.

SÉJOUR, s. m. C'est le tems qu'un bâtiment de guerre passe en relâche: il a séjourné tant de jours, son séjour a été d'une semaine, d'un mois, etc. Les bâtimens marchands comptent le tems qu'ils mettent à faire leur commerce, par jours de planche.

SELLE, s. f. Sorte de garniture en bois placée sur les chouquets de bas mâts, sur l'avant du mât de hune, pour recevoir, dans des engoujures, les balancines des basses vergues qui, en se croisant de tribord à bâbord et de bâbord à tribord, passent dessus. *J'établis cette selle avec une cheville au milieu, autour de laquelle elle trace les petits arcs de cercle que lui font décrire ces balancines au brasseyage, en tournant sur de petites roulettes de métal, portant sur deux portions de cercles, incrustées de leur épaisseur, sur le chouquet. Voy. pl.* F, *fig.* 53 et 54.

SELLE à calfat ou escabeau, sur lequel le calfat est assis pendant son travail : cette selle contient ses outils.

SELLETTE, s. f. Petit escabeau qui a les pieds fendus en fourche; il sert à asseoir le calfat lorsqu'il calfaite: il est sans fond. *Voy.* Marmotte. Dans quelques ports, on le nomme *esquenis*.

SEMAQUE, s. m. Bâtiment d'un petit tirant d'eau, servant à la pêche dans les mers du Nord, et aussi à porter et reporter des marchandises à bord des grands bâtimens; il est gréé à peu près comme un heu. Lorsqu'il porte quelquefois un hunier volant, il le borde sur le pont, n'ayant pas de vergue inférieure.

SEMELLE, s. f. Nom donné à un assemblage de planches peu épaisses, de diverses grandeurs, que l'on place des deux bords d'un petit bâtiment construit à plates varangues, pour, en submergeant celle sous le vent, lorsqu'il est au plus près, diminuer la dérive: on la nomme semelle de dérive. Les Hollandais s'en servent beaucoup. *Voy.* Dérive. — On donne le nom de semelle à un morceau de bois dur de la forme d'un gros coin, qui est un peu creusé dans son milieu, et percé par la tête pour recevoir un bout de ligne qui sert à le suspendre le long du bord, quand il doit se trouver sous un coin de l'oreille d'une ancre de bossoir, qu'on manœuvre pour être traversée, ou seulement sous un des becs soutenus à une certaine hauteur par la serre-bosse. Cette semelle garantit, défend les bordages d'être ragués dans cette partie. Une autre semelle, composée de deux bordages en largeur, se place sous la fausse-quille d'un bâtiment qu'on veut mettre à l'eau par le nouvel appareil, elle porte la plus grande partie de son poids pendant son mouvement sur la cale.

SEMONCER, v. a. En tems de guerre, c'est exiger d'un bâtiment, qu'on rencontre à la mer, qu'il mette sa couleur, et même l'obliger à mettre en panne

pour être visité, s'assurer s'il porte des munitions à l'ennemi, ce qui le mettrait dans le cas d'être arrêté.

**SENAU**, s. m. Grand bâtiment à deux mâts, gréé comme tous ceux à trait carré qui en portent trois. Les senaux ont un mâtereau qu'on nomme mât ou baguette de senau, qui prend de la hune jusque sur le pont, très près, mais détaché, en arrière du grand mât et sur lequel se hisse et s'amène une corne enverguant un artimon, qu'on appelle voile de senau; ils n'ont pas de guy. Ces sortes de bâtimens sont plus forts en bois que les brigs, ils en diffèrent encore parce qu'ils ont le grand mât très peu ou point incliné sur l'arrière : ce sont généralement des bâtimens du commerce; ils ont la carène moins fine; leur port est depuis cent quatre-vingts tonneaux jusqu'à deux cent soixante et plus. Beaucoup de senaux gréent aujourd'hui un tape-cu. *Voy. pl.* A, fig. 4, *a*.

**SENTINE**, s. f. C'est, dans la cale d'un bâtiment, le lieu où les eaux se réunissent, et où elles se corrompent assez promptement pour sentir mauvais, surtout si le bâtiment ne fait pas d'eau, que ce soit de l'eau douce qui se trouve dans la sentine. On donne quelquefois ce nom à l'endroit du fond d'un canot que l'on nomme aussi *lousset*.

**SENTIR LE SOME**, v. a. Un bâtiment mouillé sur un fond presqu'égal à son tirant d'eau embarde sur ses ancres; il est dit sentir le sôme ou le sol, particulièrement s'il est dans un lieu de courant.

**S'ENTRAVERSER**, v. n. Un bâtiment de guerre s'entraverse, lorsqu'il travaille à prendre une position qui lui fait présenter le travers à un fort, à une batterie de côte, etc., qu'il veut canonner.

**SEP**, s. m., (de drisse). Sorte de petit chaumard appliqué le long de la muraille intérieure du vibord ou simple muraille de différens bâtimens pour passer dedans, et tourner dessus les drisses des huniers et autres. *Voy. pl.* F, fig. 26.

**SÉPARATION**, s. f. Le commandant d'une escadre ou d'un convoi fait la séparation, détache une partie de ses forces, soit par division particulière, soit pour une escorte, lorsqu'il est parvenu à la latitude et la longitude désignées par ses instructions; c'est le point de séparation que chacun inscrit sur son journal.

**SÉPARER**, v. récip. En armée, escadre et division, tous les bâtimens suivent le même ordre de marche sans se séparer. Si le mauvais tems fait qu'un bâtiment perde l'armée, il est séparé; c'est un bâtiment séparé. On disait autrefois efflotté pour écarté, séparé d'une flotte. *Voy.* ce mot.

**SEREINE**, s. f. Quarantaine, être en sereine ( mot particulier à la Provence), soit à bord du bâtiment, pour tout le monde; soit dans l'intérieur d'un lazaret, pour un seul individu : être entre quatre murailles dans un lazaret. On dit être en sereine, quoiqu'on ne puisse sortir de sa chambre.

**SERGENT**, s. m. Espèce de boulon en fer, tenu par le milieu à un petit

cordage : on le met en travers dans la bonde d'une pièce vide, pour l'amener ou la hisser de la cale.—On donne, dans quelques ports, le nom de sergent à un outil en fer qui aide à faire courber les bordages quand on les chauffe.

SÉRIE, s. f. Signes qu'on dénombre en les classant par numéro ; tels sont les pavillons, guidons et flammes qui, réunis au nombre de 20 pavillons, 4 guidons et 6 flammes forment une série, la série des signaux employés dans les armées navales. Les bâtimens montés par des amiraux et ceux chargés de répéter leurs signaux, ont à bord chacun 2 ou 3 séries, les autres n'en ont souvent qu'une. *Je change la série à la mer en donnant une nouvelle valeur à chaque signe, par exemple, le pavillon* n° 10 *devient* n° 1, *ou le premier de la série ; le* 11 *le deuxième, et ainsi de suite, observant que les guidons et les flammes changent aussi de rang entr'eux dans ces nouvelles séries. Voir* la *pl.* G.

SERINGUER, v. a., un bâtiment, c'est l'enfiler à coups de canon de l'arrière à l'avant : les poupes carrées offraient ce moyen dangereux.

SERPENTEAU, s. m. On donne ce nom, dans les bâtimens de guerre, au petit cordage qui, au moment d'un engagement, se place d'un galhauban à l'autre, en serpentant du haut en bas : le serpenteau tenu par de petits amarrages sur plusieurs points des galhaubans sert à empêcher les bouts de tomber sur les gaillards, en cas de rupture ; il y a souvent des serpenteaux faits provisoirement sur les itagues des huniers avec le galhauban sur lequel court le gouvernail, et d'autres à demeure entre les étais et faux étais des mâts majeurs.

SERPENTER, v. a., ou faire des serpenteaux. C'est lier ensemble, sans les rapprocher, deux cordages par un troisième plus petit qui passe de l'un à l'autre en divers points, en les multipliant sur la longueur des cordages, comme galhaubans, étais, etc.

SERRAGE, s. m. On se sert de ce mot pour exprimer l'ensemble des pièces de serre, c'est aussi désigner le travail qui a pour objet le placement de ces pièces intérieures appelées serres, employées essentiellement aux liaisons de la carcasse d'un bâtiment. On dit : ce bâtiment a un bon serrage.

SERRE, s. f. C'est la ceinture d'un bâtiment qui croise tous les couples intérieurement; la principale est celle qui reçoit le bout des baux ; c'est la bauquière ou la serre de bau. La serre-bauquière est une suite de forts bordages, sorte de vaigre placée sous la bauquière ; elle croise ses écarts en se joignant à elle dans toute sa longueur, afin de contribuer à fortifier l'établissement des couples et des baux. — La serre d'empâture est une vaigre plus épaisse que les autres, qui couvre et lie le bout des varangues à leur jonction aux genoux.—La serre-gouttière est placée immédiatement au-dessus de la fourrure de gouttière, entaillée d'un pouce sur les alonges d'un bout à l'autre du bâtiment. Cette pièce est une de ses principales liaisons. *Voy.* Feuille bretonne. — La fourrure de gouttière est aussi une serre qui prend moitié sur le bout des baux, et moitié sur les membres ; c'est le tire-point selon quelques

constructeurs. — La serre-bosse est un gros cordage qui tient une ancre suspendue en travers entre le bossoir et le porte hauban de misaine, passant sous la croisée et sur les patins ou autres tournages établis de chaque bord dans cette partie du bâtiment. On a aussi des serre-bosses en fer, depuis l'établissement des câbles-chaînes.

**SERRE-FILE**, s. m. Désignation du vaisseau de queue dans une armée ou escadre, soit le dernier de la ligne ou d'une colonne. On dit : vaisseau serre-file ; être le serre-file, celui qui marche le dernier. Mais il change de dénomination dans les inversions d'ordre. Un vaisseau qui vient se placer à la queue d'une ligne est dit se mettre en serre-file de l'armée: c'est généralement un des plus forts et des mieux commandés. *Voy.* Chef-de-file.

**SERRER**, v. a. C'est plier une voile carguée sur sa vergue, en pressant la toile avec les rabans de ferlage. Une voile carrée est serrée en chapeau ou en perroquet, lorsqu'elle est bien retroussée, très relevée au milieu de la vergue, laissant le moins de toile possible vers les bouts. On ne serre plus en chemise. *Voy.* ce mot. — Les voiles auriques sont serrées en arrière des mâts où elles sont gréées ; les latines sur des antennes. — Serrer les focs, les voiles d'étai, non enverguées, c'est les amener pour être paquetées au pied de leur draille et le long de leurs mâts respectifs. Serrer des pavillons, guidons et flammes, c'est les loger chacun dans un sac particulier en grosse toile sur laquelle sont représentées sa forme et ses couleurs. Serrer la ligne, dans une armée, c'est diminuer la distance entre chacun des vaisseaux qui la forment. On dit aussi serrer la file. Serrer le vent c'est courir le plus près possible vers l'origine du vent. Serrer au feu c'est, en combattant, s'approcher le plus possible de son ennemi. — Serrer la terre c'est l'approcher pour la prolonger de très près.

**SERVICE**, s. m. Les gens de mer qui sont levés pour se rendre, de leur quartier dans les ports militaires, disent qu'ils vont au service, qu'ils sont levés pour le service; chacun d'eux dit je suis au service, je quitte le service, c'est quand il est congédié des bâtimens de guerre ou des arsenaux, pour retourner sur les navires du commerce. — Pour l'activité de guerre, service des capitaines des vaisseaux, et autres officiers-commandans et non commandans, voir l'ordonnance du 28 août 1785, et celle du 1er janvier 1786, titre : service des officiers de marine à la mer. En voir encore une autre, plus moderne, du 31 octobre 1827.

**SERVIR** (faire), v. n. Une voile sur le mât ou en ralingue ne sert pas à faire marcher un bâtiment; l'orienter pour mettre le vent dedans c'est la faire servir, ou l'éventer; de même, étant en panne, lorsqu'on veut reprendre sa route, on dit de faire servir: c'est disposer les voiles qui sont dehors à porter, à servir, à donner de la marche au bâtiment.

**SEUILLET**, s. m. C'est, dans le carré des sabords d'un bâtiment de guerre, la pièce de bois large et épaisse qui couvre, dans le bas du carré de chaque sa-

bord, les têtes des alonges, les mailles, les bords du bordage et du vaigrage, qui passent au niveau des alonges du sabord. Les seuillets font le même effet dans les sabords que les plats-bords sur la tête des membres du bâtiment. Celui supérieur qui lui est opposé dans l'ouverture du même sabord est distingué sous le nom de *sommier*.

SEXTANT, s. m. Dans l'astronomie nautique, on emploie plusieurs instrumens à réflexion; le sextant, qui forme la sixième partie du cercle, est devenu un des plus en usage: construit comme l'octant, son arc de 60° est divisé en 120° (30° de plus que l'octant).

SIÉGE, s. m. C'est, dans une corderie, l'assemblage (en ajoutant de commettage) des roues, montans, traverses et molettes qui servent à commettre tout cordage au-dessous de trois pouces: chaque molette a son crochet pour recevoir les bouts des fils ou des torons.

SIFFLER, v. n. Les maîtres et seconds maîtres de manœuvres, et les chefs de hune, à bord des vaisseaux et frégates savent siffler des sons aigus, plus ou moins prolongés, dans un petit instrument en argent qu'ils portent sur eux à bord des bâtimens de guerre, et sur les plus grands navires marchands, pour commander à l'équipage diverses manœuvres. Vingt ordres différens peuvent se donner plus vivement qu'à la voix par autant de sons du sifflet. Les patrons de canot savent aussi siffler neuf à dix coups différens (grosse modulation), pour faire nager, scier, lever les avirons, faire silence, saluer, etc.—Le vent siffle, lorsqu'il a beaucoup de vitesse et qu'il frappe avec force sur les cordages et dans les poulies d'un bâtiment.

SIFFLET, s. m. Petit instrument de métal formé d'un tube cylindrique, terminé, du bout qu'on tient dans le creux de la main, par une petite boule percée d'un trou : l'autre bout se met dans la bouche, lorsqu'on veut siffler différens sons. Les variations des modulations de ce sifflet se distinguent très bien par les matelots. Il se fait entendre beaucoup mieux que la voix, par un grand vent. Les plus grands sifflets ont huit pouces de longueur. *Voy. pl.* F, *fig.* 7. Ceux de quatre à cinq pouces sont dits *rossignols*. *Voy.* même *pl.*, *fig.* 51.—Une pièce de bois est coupée en sifflet, quand le bout l'est obliquement à sa longueur.

SIGNAL ET SIGNAUX, s. m. Un signal particulier à un bâtiment, comme plusieurs signaux à une armée ou escadre, se fait avec des pavillons, guidons et flammes d'étamine de différentes couleurs, hissés à la tête des mâts ou aux bouts des vergues des vaisseaux amiraux et des répétiteurs (*les drisses de pavillons aux vergues de hune doivent avoir la poulie, dans laquelle chacune est passée, frappée sur le bout du bout dehors des bonnettes*); les signes servent d'alphabet, forment une langue particulière, entre les bâtimens d'une même nation, pour communiquer leurs idées et transmettre des ordres, à trois lieues et plus, par un beau ciel. Les mouvemens d'armée, toute espèce d'évolutions se signalent, s'ordonnent avec un, deux ou trois signes ensemble, c'est-à-dire

sur la même drisse, à la distance de quatre pieds et demi entre chaque signe. Les signaux de reconnaissance se font de même avec des pavillons, mais pris ordinairement hors de la série : ce sont les signaux de jour. Ceux de nuit se font avec des fanaux allumés, des coups de canon, des fusées, des feux de couleur et des amorces : ceux de brume, par coups de canon, le bruit de la caisse du tambour, celui de la cloche en branle : ces deux derniers moyens sont plus généralement des bruits ou signaux de conserve, pendant un tems de brume très épaisse, et que chaque bâtiment doit faire sans relâche pendant la durée de cette grande obscurité, afin de juger à peu près les distances réciproques, et d'éviter les abordages. Les signaux avec les voiles hautes se voient très loin : ceux des télégraphes nautiques, à moindre distance, suppléent dans l'occasion aux pavillons. On a des signaux à l'ancre, à la voile : signaux numériques (on dit numéraires) : signaux particuliers. *Voy.* un signal à l'ancre, hissé à la tête du mât d'artimon, *pl.* A, *fig.* 1. 2. *J'ai employé à la mer des signaux particuliers aux chasseurs, lorsqu'ils étaient trop écartés de mon escadre pour distinguer les signes ordinaires du tableau. Des articles ajoutés ou choisis, jusqu'au nombre de 26, se transmettaient à une très grande distance, par des pavillons hissés à la tête d'un mât, de deux ou des trois mâts, sans égard aux couleurs; le nombre de signes et le ou les mâts où on les hissait, transmettaient mes ordres, et me faisaient savoir ce que le chasseur avait à signaler, au moyen du bâtiment de l'escadre le moins éloigné de lui et des intermédiaires, s'ils étaient nécessaires.*

SIGNALER, v. a. C'est faire des signaux. Signaler l'ennemi, la latitude, la longitude, les brasses d'eau, la qualité du fond; signaler la terre, etc., c'est l'annoncer, lorsqu'on commence à la découvrir.

SILLAGE, s. m. C'est la vitesse d'un bâtiment qui parcourt un espace dans l'unité de tems : mesurer le sillage c'est connaître la vitesse : on fait un grand sillage, un bon sillage; on dit d'un bâtiment qui marche mieux qu'un autre, qu'il double son sillage. On donne aussi, assez improprement, le nom de sillage à la trace que laisse après lui le bâtiment. On dit d'un bâtiment qui suit de près la route d'un autre, qu'il est dans son sillage, qu'il gouverne dans son sillage. Ne conviendrait-il pas mieux de dire qu'il suit sa trace, qu'il gouverne dans ses eaux. Anciennement *lague*, au féminin signifiait sillage ou houache, ces deux mots étaient synonymes.

SIGNE, s. m. *Synonyme* de pavillon, guidon et flamme, ce qui fait dire, lorsqu'on observe des signaux à une certaine distance, d'un petit vent, qu'on ne distingue pas le signe supérieur, que le signe inférieur ne bat pas, etc.

SILLER, v. a. Peu usité. Un bâtiment qui, avec une certaine vitesse s'avance dans l'espace sur une route donnée sille; on le fait siller, fendre les eaux.

SILLOMÈTRE, s. m. On cherche sans succès le moyen de mesurer exactement le sillage ou la vitesse progressive d'un bâtiment : un sillomètre qui remplirait sa destination serait bien préférable au loch. Les Américains en ont

un particulier, dont ils se servent avec quelque avantage sur les bâtimens de guerre depuis plusieurs années.

SILLONNER, v. a. Se dit quelquefois d'un bâtiment qui sille dans des eaux bourbeuses, sur un fond de vase molle, dans laquelle la quille ouvre un sillon. On dit plus ordinairement labourer le fond et figurément sillonner les mers.

SIMPLE, s. f., (poulie). On nomme poulie simple celle dont la caisse ne renferme qu'un réa. Une manœuvre sert en simple, lorsqu'elle n'est pas doublée par le passage dans deux poulies, ce qui fait dire des écoutes, des bras, des balancines, etc., qu'elles sont simples, si, venant directement du point sur lequel on fait effort, elles ne roulent que sur un réa de clan ou de poulie.

SINGE, s. m. Sorte de petit treuil, porté par ses deux extrémités sur deux montans de fer placés au pied du grand mât, à bord de plusieurs navires du commerce : il sert, en le faisant tourner par le moyen d'une et de deux manivelles ou cigales, à lever des fardeaux avec un palan, dont le garant est garni sur le cylindre du singe, de même qu'à haler le navire sur une aussière. *Voy. pl.* F, *fig.* 27.

SIPHON, s. m. Nuage creux qui descend en tourbillon, de la direction du soleil jusque sur la mer, en forme de colonne. Le siphon enlève l'eau de la mer, pendant que la colonne aspirante (par le soleil) reste formée : un bâtiment évite de la couper. Le plus grand nombre de marins appellent le siphon *trombe*.

SIROC ou SIROCO. C'est le nom qu'on donne sur la Méditerranée au vent de sud-est (S-E).

SIRTES, s. f. pl. Sables mouvans, agités par la mer, tantôt amoncelés et tantôt dissipés, dangereux pour la navigation de certaines côtes.

SITUATION (état de), s. m. C'est une feuille imprimée par colonnes, qu'on délivre à chaque bâtiment de guerre en armée ou escadre, pour être remplie lorsque l'amiral demande à connaître l'état de situation d'un bâtiment sous ses ordres, tant au personnel qu'au matériel. — La situation d'une côte ou d'une île est son gisement par rapport à sa direction suivant la parallèle à deux points opposés. *Voy.* Gisement. — La situation d'un port, où il y a flot et jusant, influe sur l'heure à laquelle la mer revient pleine, les jours des nouvelles et pleines lunes. *Voy.* Établissement.

SLABRE, s. m. Ancien nom hollandais des barques qui faisaient la petite pêche du hareng.

SLOUP ou CHELOUP, s. m. Petit bâtiment cabotier à un mât, à peu près comme le bateau des Bermudes; il tient le milieu entre le côtre et le both, tant par son grément que par sa construction. *Voy. pl.* B, *fig.* 12. Le Sloop-of-war est une grande corvette anglaise.

SMACK, s. m. Grand bâtiment anglais, employé à la pêche sur les côtes de l'Écosse; il n'a qu'un mât sur lequel se grée une voile de fortune qui se hisse et s'amène avec sa vergue; lorsqu'il porte un hunier, il est échancré du fond et borde sur le pont.

**SMOGLER**, v. a. Terme du Nord. C'est faire le contrebandier sur mer avec les navires appelés smogleurs.

**SMOGLEUR**, s. m. Petit bâtiment du Nord qui fait ordinairement la contrebande.

**SOLE**, s. f. Le plancher et le plafond des bouteilles d'un grand bâtiment sont des soles : c'est aussi le nom des bouts de planches que l'on met de plat sous le pied des bigues, à la tête et sous le pied des étançons; on nomme sole la pièce du fond d'un affût qui porte sur les deux essieux. Le nom de sole est donné assez généralement aux pièces de bois mises à plat, qui servent de liaisons et d'empatement.

**SOLEIL**, s. m. Lorsqu'on observe la hauteur méridienne du soleil en mer, on dit : le soleil monte; il ne fait rien lorsqu'il est au méridien; il a baissé. Le soleil se cache; le soleil a passé, c'est-à-dire que si le vent est au SSE, lorsque le soleil reste au S, il a passé le vent; le vent a passé le soleil, lorsque le contraire a lieu.

**SOMBRER**, v. n. Un bâtiment qui est renversé de côté par la force du vent et par le poids de l'eau qui y est entrée est dit sombrer sous voiles : ceux à coffre qui, par une tempête, sont à la cape et veulent changer de bord, peuvent plus généralement sombrer. Chavirer, couler à pic et capoter diffèrent un peu de sombrer, quoique équivalens.

**SOMMAIL**, *synonyme* de petite basse ou autre partie d'écueil qui se trouve dans une passe.

**SOMME**, s. f. Banc de gravier, sable ou vase, qui traverse en dehors le chenal d'un port, d'une rivière, etc.

**SOMMIER**, s. m. Partie de bordage placée sur le bout inférieur des alonges dans l'intérieur et dans la façade supérieure d'un sabord; pièce de bois courte, large et épaisse, qui correspond directement au dessus du seuillet dans le même carré de sabord d'un bâtiment de guerre et d'un sabord de charge.

**SONDE**, s. f. Le plomb et la ligne réunis forment la sonde : on dit : plomb de sonde et ligne de sonde. Les petites lignes à main sont marquées, de brasse en brasse, depuis trois jusqu'à vingt ou vingt-cinq. Les grosses lignes de sonde n'ont de marques que de cinq brasses en cinq brasses jusqu'à trente, et ensuite de dix en dix, etc. On se sert de l'une et de l'autre sonde pour mesurer la profondeur de la mer, dans tous les parages où il est possible d'atteindre le fond. Aller à la sonde, être sur la sonde, c'est un bâtiment qui se trouve dans un lieu de la mer où la sonde rapporte le fond : on cherche la sonde ou la quantité de brasses d'eau. *Voy.* Lance. — La sonde de pompe est une petite verge de fer plate, tenue à une menue ligne, pour la filer le long du corps extérieur d'une pompe, en suivant un conduit formé sous une petite jumelle : cette sonde descend jusque sur le vaigrage pour connaître combien il se trouve de pouces d'eau au pied des pompes : elle est, à cet effet, marquée de pouce en pouce. — Les pêcheurs à la ligne donnent le nom de

ou 9 fois, un fil à voile ou lignerole sur le bout du cordage; les bouts du fil sont arrêtés, en passant sous les tours de la surliûre.

SOUS, prép. Un bâtiment qui est au large, et en voit un autre très près d'une côte, dit qu'il voit un bâtiment sous la terre. Un bâtiment est sous le vent, par rapport à un objet quelconque qui est plus près du lit du vent que lui. — On dit : mettre sous voiles, être sous voiles, sous telle et telle voile; sous toutes voiles, lorsqu'elles sont toutes dehors : sous voiles le côté ou le bord du vent est celui préféré (et même réservé) pour la promenade des officiers. — Si c'est une amarre qu'on retient par un tour mort, on commande tiens bon dessous; tenir dessous la tournevire au cabestan, etc. — Un bâtiment ayant le vent du travers, ou orienté au plus près, a sous le vent les manœuvres qui sont celles du bord opposé à celui d'où il reçoit le vent : on met la barre du gouvernail sous le vent; on passe sous le vent d'une terre, d'un bâtiment; on jette le loch sous le vent, les ordures du bord sous le vent; par sous le vent. Sous vergue, *Voy.* Vent.

SOUS-BARBE, s. f. Gros cordage doublé : il convient de l'avoir en chaîne, passant dans un trou garni d'une plaque de métal sur la taille-mer, près de la flottaison d'un bâtiment, et s'élongeant jusqu'au dessous des violons au bout du beaupré, où cette sous-barbe est ridée au moyen de deux caps de moutons, pour retenir le mât de beaupré, en dessous contre les tangages et l'effort des étais. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, 8. Il y a des marins qui la nomment *barbe-jean* : on en a souvent deux près l'une de l'autre. La fausse sous-barbe, qui part d'un point du taille-mer, un peu plus bas que la sous-barbe, s'élonge jusque sur l'extrémité du beaupré, passant à toucher la vergue de civadière, en dessus ou en dessous, étant volante et gréée en caliorne. — Dans une machine à mâter, la pièce des trois bigues qui tient le milieu de l'assemblage est nommée sous-barbe. — On donne le même nom à la clef qui fait arc-boutant sur l'étambot d'un bâtiment et son chantier; étant au moment d'être lancé à l'eau, on l'enlève. *Voy.* Poulain.

SOUBERME ou SOUBERNE. Terme qui appartient aussi à la marine, parce que c'est une sorte de torrent qui se fait sentir sur les rades au bas des rivières dont les eaux sont grossies par la fonte des neiges et par les pluies qui coulent l'été. Les marins disent souberne.

SOUS-CAP, s. m. Homme qui, dans les arsenaux, est employé, sous un chef d'escouade, pour surveiller des ouvriers.

SOUS-COMMISSAIRE, s. m. Grade, dans les officiers civils de la marine, qu'on assimile au lieutenant de vaisseau; il marche après le garde-magasin, avant le commis principal. Sous-directeur, sous-chef, etc., titres de certains employés dans les ports et dans les bureaux.

SOUS-FRÉTER, v. a. Fréter à un autre le bâtiment qu'on avait frété pour soi; c'est sous-louer.

SOUS-SOMBRER, v. n. Se dit d'un bâtiment qui s'enfonce sous l'eau :

descend sous la mer par tangage ou autrement. Un bâtiment qui a soussombré a disparu.

SOUTE, s. f. Emplacement particulier bâti dans la cale d'un grand bâtiment, pour loger ses poudres, ses rechanges, son biscuit, etc. La première, qui est la plus considérable, contient, de l'arrière, la poudre de guerre, en barils de 50 livres, et les deux tiers de l'apprêtée en gargousses; l'autre tiers des gargousses pleines est dans la soute à poudre, en avant du mât de misaine. Celles à pain ou biscuit sont au dessus de celle de l'arrière : il y en a quatre ou six dans les vaisseaux et frégates, dont une ou deux servent aux légumes secs, ou à des soutes de rechange; la soute du chirurgien, du charpentier, etc. C'est encore l'ancienne distribution des bâtimens de guerre. *Je persiste à ajouter une soute à poudre autour de l'archipompe et à répartir dans les trois soutes la moitié de celle embarquée en apprêtée, les gargousses placées dans les gardefeux, l'autre moitié, aussi en gargousses, logée debout, dans des caisses qui en contiennent chacune* 9. *Voy. pl.* D, *fig.* 19.

SOUTENANCE, s. f. Nom d'une planche large et épaisse, plantée verticalement dans l'atelier d'une corderie, à quatre pieds d'élévation; elle sert à espader le chanvre; l'ouvrier pose sa poignée de chanvre sur une échancrure en demicercle à son bout supérieur; le chanvre est battu sur une de ses faces, pour en tirer ses chenevottes.

SOUTENIR, v. a. C'est continuer un combat contre un bâtiment plus fort que le sien; soutenir le feu d'une force supérieure.—Se soutenir en louvoyant contre vent et marée, c'est ne perdre ni gagner sur sa route. — On soutient les chasseurs en les suivant de près. — C'est soutenir la chasse que de se battre en retraite contre un ennemi supérieur qui vous poursuit, en ne lui laissant prendre aucun avantage.

SPALME, s. m. Mot générique de toute espèce d'enduit employé à espalmer.

SPARTON, s. m. Nom espagnol d'un cordage fabriqué avec un genêt d'Espagne, de Murcie, ou d'Afrique, se conservant très bien, même dans l'eau douce. Cordage de Sparte. C'est aussi le bastin des Français. *Voy.* ce mot.

SPÉRONARE ou SPÉRONADE, s. f. Petit bâtiment maltais, d'une ancienne construction, non ponté, gréant une voile à livarde sur un mât très en avant. *Voy. pl.* C, *fig.* 15.

SQUELETTE, s. m. Quelques constructeurs se servent encore, par extension, de cet ancien nom qu'on donnait à un bâtiment qui, sur son chantier, n'était monté qu'en bois tors, c'est-à-dire sa membrure élevée sur la quille avec l'étrave, l'étambot et les lisses placées sans qu'il y ait un seul bordage. *Voy.* Ruche.

STABILITÉ, s. f. Qualité d'un bâtiment qui résiste à l'inclinaison plus ou moins forte que lui donne le vent soufflant de côté sur ses voiles. Elle dépend de la forme du bâtiment et du placement de poids dans sa cale. Celui qui y

résiste le plus a beaucoup de stabilité ; il peut porter plus de voile que celui qui est faible de côté, qui a peu de stabilité ; il a son centre de gravité bien placé. Une trop grande stabilité serait nuisible aux qualités d'un bâtiment. Il y a deux sortes de stabilités : celle d'un corps flottant, mais en repos, est distinguée, par stabilité hydrostatique, de l'hydrodinamique qui est celle d'un corps flottant ayant un mouvement progressif.

STARIE, s. f. *syn.* de surestarie. Terme de commerce maritime, dans le Levant, excédant des jours de planche convenus, pour achever le déchargement d'un navire ; ils sont payés comme un retard à la navigation.

STATION, s. f. Les bâtimens de guerre qui sont chargés de la police de la navigation dans les colonies, de faire respecter le pavillon en protégeant le commerce, y sont pour une année et plus ; ils naviguent dans les parages environnans, séjournent souvent sur les rades : ils sont en station. On dit : les bâtimens de la station ; la station est relevée ; on quitte la station.

STATIONNAIRE, s. m. Petit bâtiment de guerre mouillé en tête d'une rade, pour exercer une police sévère, sur les bâtimens qui entrent et sortent : il envoie un canot au premier et en reçoit un de celui partant. Le capitaine du stationnaire rend compte par écrit, tous les jours, à l'autorité maritime du port.

STOCH-FISH, s. m. Sorte de gros poisson salé et desséché comme la morue, dont les marins du Nord fond une grande consommation.

STOP ou TOP, imp. Mot qui se prononce avec brièveté, à haute voix, par celui qui veille le passage du sable d'une ampoulette dans l'autre ; ce qui dure une demi-minute (il y a des quarts de minute) ; c'est l'instant qu'attend la personne qui jette le loch pour arrêter la ligne et connaître, par la quantité qui s'en est découlée en dehors du bâtiment pendant la demi-minute, combien il file de nœuds, son sillage, sa vitesse par heure. Ce mot est aussi employé dans nos observations nautiques.

STOPPER, s. m. Machine servant de bosse aux câbles-chaînes ; c'est un crapaud ou grosse mâchoire en fer, qui s'ouvre et se ferme au moyen d'un levier de 6 à 7 pieds, terminé par un œil qui correspond à un piton sur le pont ; on croche un palan dans l'œil et dans le piton. *Voy.* Col de Cygne. Le stopper est établi à quelques pieds en avant de la grande écoutille, fixé par quatre chevilles sur un barrot ; le câble-chaîne passe dans cette mâchoire et on l'arrête en pesant sur le palan croché au bout, du levier ; les cols de signe embarrassent moins la batterie que le stopper. M. Béchameil, lieutenant de vaisseau, a présenté un nouveau stopper (sorte de linguet) ; il le place au dessus des écubiers ; on l'a déjà jugé devoir être préféré à celui en usage pour les câbles-chaînes.

STRAMBEAU, s. m. Nom ancien des espingoles. *Voy.* Tromblon.

STRAPONTIN, s. m. Ancien nom donné (à volonté) à un lit de bord, consistant en un matelas volant qu'on étend sur un caisson dont le bord a une

planche de roulis qui s'enlève, principalement dans la marine du commerce, pour celui des passagers qui n'a pas de cabane : le jour, ce lit est logé dans le caisson, et ne paraît pas dans la chambre commune aux officiers et passagers qui y mangent ensemble.

STROCCK ou STROUK, s. m. Barque russe naviguant sur la mer Caspienne et sur le Volga jusqu'à Astracan. Le strouk va à la voile et à l'aviron.

SUAGE, s. m. Humidité qui sort quelquefois du bois d'un bâtiment qui vient d'être construit, s'il fait chaud et que tout soit fermé : on dit, il y a du suage, c'est le suage du bois.

SUBORDINATION, s. f. Ce mot, de la langue commune, ne devrait pas se trouver dans un dictionnaire uniquement destiné à recevoir ceux de l'art nautique; mais comme on se plaint généralement aujourd'hui d'un relâchement dans la discipline, il est à désirer que cet article rappelle aux jeunes marins toute l'importance de leurs devoirs, et les dangers qu'entraîne après lui l'oubli du respect et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs. La subordination fait la force des armées et assure le succès des opérations les plus difficiles : l'insubordination renverse les plans les mieux combinés ; c'est une faute capitale, et notamment dans un marin militaire.

SUCET, s. m. Petit poisson que l'on trouve toujours en nombre attaché sur le cou et le dos du requin, qui ne le quitte pas même lorsque ce gros chien de mer est pris et étendu sur le pont; c'est la petite lamproie ; les pous des requins.

SUD, s. m. C'est l'opposé du nord. Lorsque le vent vient directement du midi, on le nomme vent de sud. Le sud du compas est tracé sur la rose, ainsi que tous les autres airs de vent : les marins le distinguent du sud du monde, le vrai sud, à cause de la déclinaison de l'aiguille, etc. On dit : faire le sud, courir au sud, porter au sud, aller dans le sud, être au sud de son point d'arrivée, d'un cap, d'un port, d'un bâtiment, le relever au sud.

SUD-EST, les marins l'écrivent S E. C'est l'air de vent ou la pointe de la ligne tracée sur la rose du compas, qui est à 45° de l'est et du sud.

SUD-OUEST, point qui tient du sud et de l'ouest, le SO.

SUIF, s. m. On en garnit la cavité des plombs de sonde, ainsi que le tour des tapes de canons, etc.

SUIVER, v. a. Les guindans des mâts de hunes, de perroquets, etc., sont souvent suivés pour rendre les racages bien courans. On suive des rides, etc. (bien sèches) ; donner un suif à un bâtiment du commerce, comme aux embarcations de ceux de guerre, c'est enduire leur carène d'un courai mélangé de suif, de brai et de soufre fondus ensemble, et appliqué chaud. On fait quelquefois le courai tout noir, en ne mêlant avec le suif que du noir de fumée.

SULTANE, s. f. Sorte de bâtiment de guerre turc.

SUPER, v. a. C'est aspirer, lorsqu'il n'y a plus d'eau au pied d'une pompe: si on persiste à faire jouer le piston, les étoupes des coutures environnantes peuvent être attirées par la pompe; dans ce cas, ce serait super ces étoupes: un petit placage à jour est placé sous le bout inférieur de chaque pompe pour les empêcher, par leur aspiration, de super l'étoupe des coutures.

SUBRÉCARGUE, s. m. Agent qui régit la cargaison d'un grand bâtiment du commerce sur lequel il est embarqué, pour administrer les opérations relatives à la vente et à l'achat des marchandises. Mot tiré de l'espagnol dont les bâtimens qui allaient aux Indes avaient des subrécargues.

SUR, prép. Un bâtiment est sur tribord ou sur bâbord, s'il incline sur la droite ou sur la gauche; il est sur nez, sur cu, sur les roches, sur le côté, sur la sonde ou le fond : sur l'avant, sur l'arrière d'un ou plusieurs autres: sur les ailes d'une armée. — Les voiles sont sur les fils de caret, sont sur le mât. — Le bâtiment est sur une ancre; il s'élève bien sur la lame; un homme est sur le pont, sur les gaillards, etc.

SURBAU, s. m. Nom des pièces de bois qui font le cadre des écoutilles d'un bâtiment; les surbaux doivent être élevés d'un pied au dessus du plancher du premier pont. Ceux de l'avant et de l'arrière sont chevillées sur les baux; Ceux des côtés qui le sont sur les hiloires, sont quelquefois distinguées par élongis de surbau.

SURCHARGÉ, part. Bâtiment trop chargé, qui a son fort dans l'eau; on dit: il naviguera mal, il est surchargé; il lui faut du beau tems.

SURGIR, v. n. Mot (vieux) qui signifiait arriver au port.

SURJALÉ, ÉE, part. C'est lorsqu'un câble, étalingué sur une ancre mouillée, passe par dessous le jas, ce qui met l'ancre dans le cas de cabanner, par conséquent de chasser. La chose arrive, en laissant mal tomber l'ancre, ou par des évitages du bâtiment s'il n'est pas affourché. Le câble étant ainsi capelé, l'ancre est surjalée; le câble fait un demi-tour sur le jas, et l'oblige, en raidissant, à se dresser, ce qui met les becs en travers sur le fond, et par conséquent hors de position à retenir le bâtiment, il faut lever l'ancre pour parer la câble, et la remouiller, les becs de bout, le jas à plat sur le sol. *Voy. pl.* F, *fig.* 46.

SURNUMÉRAIRE, adj. des 2 g. Sur les bâtimens de l'état, on appelle surnuméraire tous ceux embarqués au delà du nombre d'hommes déterminé pour la formation de l'équipage, tels sont les gens du munitionnaire, ou distributeurs des vivres, le commis et ses subordonnés; comme tonnelier, boulanger, cocq, etc. (N'étant ni classés, ni conscrits) ils ne sont assujétis à aucun quart, ni poste autre qu'au passage des poudres et au service des blessés, pendant la durée des combats seulement.

SURVENTER, v. n. Augmentation du vent régnant en force et en vitesse, le vent renforce, il augmente, il survente, il y a apparence d'un coup de vent.

SUSIN, s. m. Nom qu'on donnait anciennement à une partie de pont supérieur, prenant depuis l'arrière d'un bâtiment, jusqu'au grand mât, quand on n'y joignait pas de passe-avans.

**SUSPENSOIR**, s. m. A bord des vaisseaux et frégates on établit, au milieu des vergues de hunes, une sorte d'araignée fixée en arrière de la voile et accrochée à un palan de dimanche, sur l'itague de drisse : en pesant sur le garant les branches de l'araignée embrassent et relèvent la toile qui forme la chapeau d'un hunier serré. Ces branches doivent être en sangle.

**SUSPENTE**, s. f. Gros bout de cordage, passé double sur le haut d'un capelage de bas mât ou sur l'arrière du chouquet, revenant sur le traversin d'en avant de chaque hune où on l'estrope d'une forte cosse : une autre cosse ou deux, ( suivant le poids de la vergue qu'elle doit porter) sont à aiguilletage, embrassant la vergue, et un petit filin tient lieu de ride, en passant plusieurs tours dans les cosses, afin de maintenir les basses vergues à leur hauteur naturelle, et soulager les drisses ; celles-ci sont même le plus souvent dépassées à la mer. On établit, pour le tems du combat, des suspentes sur le milieu des vergues de hune, et de fausses suspentes aux basses vergues. Les suspentes doivent être en chaîne.

**SYMPIÉSOMÈTRE**, s. m. Instrument météorologique, inventé par M. Adie d'Édimbourg, pour remplacer avantageusement le baromètre nautique ; M. Gibert, ancien marin et physicien, à Bordeaux, me l'ayant présenté, je l'adressai au ministre, à qui la commission des travaux en a fait un rapport favorable à son admission dans la marine. Le sympiésomètre est renfermé sous verre, dans une boîte de 18 pouces en hauteur, sur 4 de largeur : deux tubes de Torelli le composent ; l'un est le baromètre, l'autre un thermomètre de correction. *Voy. pl.* D', *fig.* 28. La division de cet instrument en millimètres offre une telle précision qu'on l'observe à 1/120 de pouce près. Il n'est pas susceptible de dérangement, on peut le transporter, et l'adapter à bord, appliqué verticalement à une cloison, sans danger des commotions.

**SYNDIC**. Marin élu dans son quartier, pour aider au commissaire dans la levée des hommes classés, etc. : il faut être âgé de 40 ans, avoir au moins 3 ans de service pour être syndic des marins. Il tient un extrait de la matricule du commissaire pour son syndicat. Voir la loi du 7 janvier 1791.

# T

**TABLE**, s. f. On se sert peu aujourd'hui de la table de loch : c'est une planche longue de deux pieds sur douze à quinze pouces de largeur, peinte en noir, sur laquelle sont tracées des colonnes, par des traits blancs, entre lesquels on écrivait au crayon l'état de la mer, la force du vent, les nœuds filés, la route, etc., pendant chaque quart : on a aujourd'hui un petit cahier disposé à ce sujet, ce qui est plus convenable. *Voy.* Casernet. — Les réglemens n'admettent à la table des amiraux et à celle des capitaines de vaisseau que les employés du gouvernement ayant rang de chef de bataillon ; ceux des grades au dessous mangent à la table des officiers, ou avec les élèves, chirurgiens, etc.,

selon leur rang dans le service. — La table ou le tableau des signaux donne, pour chaque objet qu'on peut avoir à se communiquer, en division, escadre ou armée navale, une expression distincte, susceptible d'être aperçue ou entendue de loin. C'est, si l'on veut, le dictionnaire d'un langage qui, en même tems qu'il est familier aux officiers de l'armée, doit être étranger pour l'ennemi; il ne s'agit pour cela que de changement de série.

TABLEAU, s. m. C'est l'arrangement et la réunion des différens signes et des articles tirés du livre des signaux généraux, qu'on met en tableau (en colorant les pavillons, etc.), pour plus de facilité à trouver sur le champ les signaux tant généraux que particuliers, à l'ancre ou à la voile. On a donc dans chaque bâtiment en armée, escadre, etc., le tableau des signaux généraux, le tableau des signaux particuliers, celui des airs de vent, de nuit, etc., et les signaux de côte. Ces divers tableaux sont encadrés, et suspendus appliqués aux cloisons extérieures des chambres hautes. On dit: le tableau des signaux en ajoutant généraux, particuliers, etc., et l'on a ainsi, sans cesse sous les yeux (sans avoir besoin de feuilleter un livre) tous les signaux que l'on peut faire. — On donne le nom de tableau à la partie de la poupe d'un vaisseau, au dessus de l'arcasse, et même de la galerie, en dessous des contours du couronnement. C'est la face arrière, encore ornée de sculpture et de peinture, comprise entre les alonges de tableau, et où sont placées les fenêtres. Les poupes fermées et armées de canon comme celles du vaisseau *fig.* 18, *pl.* D', et de la frégate *pl.* D, *fig.* 1, prévalent depuis quelque tems sur les anciennes.

TABLETTE, s. f. Les charpentiers des ports donnent ce nom à un petit bout de planche poli, sur lequel ils tracent les équerrages des pièces à travailler pour un bâtiment en construction, après les avoir relevées sur le plan.

TABLIER, s. m. Doublage, en toile à voile, que l'on coud vers le bas et sur l'arrière de chaque hunier et perroquet, pour garantir le fond de ces voiles contre le frottement du bord des hunes et des barres. Cette garniture aux trois huniers était taillée carrément; *je l'établis arrondie par le haut, vers le niveau du chouquet.*

TACHE, s. f. C'est le nom que les calfats donnent à des vides ou interruptions qui se trouvent quelquefois dans le courai qu'on étend sur la carène d'un bâtiment.

TACTICIEN, s. m. C'est l'officier de mer qui est reconnu par les marins militaires pour bien posséder l'art de la tactique navale, ayant prouvé qu'il réunissait à une bonne théorie une longue expérience éprouvée; il a cette perspicacité et cette justesse de coup d'œil qui déterminent le choix des manœuvres d'une armée, au moment même, avec une précision favorable pour l'exécution et le succès; en un mot, il doit posséder la science de savoir prendre les positions les plus avantageuses en présence de l'ennemi, et dans toutes les circonstances faire mouvoir avec ordre, célérité et facilité, tous les vaisseaux d'une armée sans confusion.

**TACTIQUE** *navale*, s. f. (Ce mot signifie ranger, mettre en ordre). C'est l'art de disposer les vaisseaux réunis en armée, escadre, etc., de les faire évoluer, en combinant leurs forces et leur position pour bien diriger tous leurs mouvemens. C'est par les signaux de l'amiral que les diverses manœuvres ont leur exécution. La science de la tactique présente des régles à suivre pour passer des différens ordres de marche à celui de bataille. En un mot, la tactique navale embrasse toutes les évolutions pour arriver en position de combattre ou pour éviter l'armée ennemie, selon le jugement de l'amiral qui doit bien posséder cet art. Et pour bien exécuter les ordres de la tactique, il ne suffit pas que chaque capitaine soit bon manœuvrier, il faut de plus pour un corps d'armée, qu'ils soient tous formés aux évolutions par une longue pratique qui donne l'habitude du bon ordre dans les marches et dans le combat. Sans ce bon ordre point de victoire. — La première tactique que nous connaissons est celle du père Hoste. Celle de Ramatuelle présente quelques nouveaux moyens qu'on doit adopter.

**TAILLÉ, ÉE**, part. Plus un bâtiment est évidé de l'avant et de l'arrière, et en général dans ses fonds, plus il est ce que l'on appelle taillé, beaucoup façonné. On dit aussi qu'il est taillé pour la marche.

**TAILLE-MER**, s. m. Partie de la guibre, vers la flottaison, en descendant jusqu'au taquet de gorgère; le taille-mer est la pièce de l'éperon disposée en forme de console régulière; la partie saillante de l'avant qui, la première d'un bâtiment à poulaine, ouvre le fluide; elle prend beaucoup moins bas sur l'étrave qu'autrefois. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, 9, la partie hors de l'eau.

**TAILLER**, v. a. Tailler un bâtiment, c'est l'évider, le façonner, faire qu'il soit bien taillé dans ses fonds. — Couper des voiles, c'est les tailler pour la forme qui leur convient: elles sont bien taillées, lorsqu'elles orientent bien. Anciennes expressions.

**TAILLER**, v. n. On disait, autrefois, d'un bâtiment très pincé dans ses fonds de l'avant, qu'il était taillé pour la marche. —Tailler de l'avant, expression commune pour dire que le bâtiment a une grande marche; il taille bien de l'avant.

**TAILLE-VENT**, s. m. Il remplace la grande voile, dans les lougres; chasse-marées et plusieurs bateaux de pêche, quand le vent souffle bon frais. Le taille-vent est une voile à bourcet, à peu près moitié plus petite que leur grande voile, il s'amure près du grand mât. *Voy. pl.* C, *fig.* 24, *a*.

**TALIGAU**, s. m. Nom donné à la partie du bordé des sabords d'un bâtiment de guerre qu'on veut mettre en flûte, et dont on a fermé ou diminué la grandeur du sabord. On coupe les taligaux lorsqu'on veut rendre le bâtiment à son premier état de guerre, lui donner de nouveau des canons.

**TALON**, s. m. Nom de l'extrémité arrière de la quille, bout sur lequel porte dans une mortaise le pied de l'étambot d'un bâtiment. S'il passe sur un écueil, qu'il le frappe en touchant de l'arrière, on dit qu'il a donné un coup

de talon. — Certaines poulies ont un talon. — Les varangues et fourcats ont leurs talons ou supports posés (c'est le milieu de la varangue) sur la partie supérieure de la quille, dont ils ont la même largeur; le talon des varangues de tous les couples est entaillé sur la contre-quille de manière à ce que le dessous de chaque varangue descende assez, de chaque bord, pour affleurer le haut de la râblure de la quille.

TALONNER, v. a. C'est toucher le fond de la mer avec le talon du bâtiment, par secousses plus ou moins fortes, selon l'état de la mer, à l'instant où la quille touche le sol. La plupart des bâtimens, tirant plus d'eau de l'arrière que de l'avant, touchent, talonnent, sans rester échoués; on donne des coups de talon, ce qui fait souvent que le gouvernail en est démonté.

TALONNIER, s. m. Pièce de bois qui s'applique sous le milieu d'une varangue qui ne fournit pas de quoi former son talon. Le talonnier supplée au défaut de dimensions en fournissant le talon de la varangue; il est, à cet effet, assemblé solidement avec elle; les varangues plates n'ont pas besoin de talonnier.

TALONNIÈRE, s. f. C'est la partie basse, le bout extrême de la mèche du gouvernail d'un bâtiment, qui est coupée en onglet, pour ne pas porter sur le talon ou le bout de la quille qui dépasse toujours un peu en arrière de la perpendiculaire de l'étambot.

TALUS, s. m. On coupe en talus (obliquement, en biseau) le bord des bordages qu'on veut assembler, en couvrant réciproquement les parties ainsi travaillées sur chacun.

TALUSER, v. a. C'est travailler le bord d'une planche en talus pour l'ajuster à une autre taillée aussi en talus ou biseau.

TAMBOUR, s. m. Partie de boucaut ou barrique coupée de longueur à remplir un vide dans l'arrimage d'une cale fait avec des pièces, pipes, boucauts ou autres futailles.—Un compartiment de planches qui entoure trois faces d'une écoutille, en laissant un passage dans la cale du côté qui se trouve ouvert, est appelé tambour — On nomme aussi tambour une espèce de coffre volant d'une forme carrée, fait en planches minces, pour couvrir la tête du gouvernail, qui monte au dessus du second pont dans les grands bâtimens. Ce tambour se trouve à la hauteur des caissons qui sont souvent pratiqués en travers, tout à fait sur l'arrière de certaines grandes chambres, il en fait le milieu. *Les poupes fermées ne présentent plus cet arrangement.*

TAMISAILLE, s. f. Arc de cercle dont la barre du gouvernail d'un bâtiment est le rayon: on lui donne aussi le nom de croissant. La tamisaille est clouée sous les baux du deuxième pont, et aboutit aux murailles intérieures, tribord et bâbord, en arrière du mât d'artimon: elle soutient le bout de la barre (supporté par le crapaud) qui roule dessus quand on fait agir le gouvernail. *Voy.* Crapaud et *pl.* E, *fig.* 13.

TAMPON, s. m. Sorte de gros bouchon en bois de sapin, de forme conique,

qu'on garnit d'étoupe suivée, pour être employé, à bord des bâtimens qui combattent, à fermer *intérieurement* l'issue à l'eau provenant d'un trou fait dans la muraille par un boulet ou autre cause. On donne aussi quelquefois ce nom aux tapes d'écubiers.

**TANER**, v. a Pour mieux conserver leurs voiles et leurs filets, quelques bâtimens cabotiers et pêcheurs tanent ces objets, en les trempant dans une décoction d'écorce de chêne mêlée d'ocre rouge. Les chasse-marées du Finistère et du Morbihan suivent plus particulièrement cet usage.

**TANGAGE**, s. m. Balancement d'un bâtiment dans le sens de sa longueur, causé par l'agitation de la mer. Les tangages sont plus forts lorsqu'on prend la mer debout, c'est-à-dire que les lames viennent en opposition avec la route que suit le bâtiment, et que le sillage est faible. Si ces oscillations se répètent avec vitesse, les tangages sont vifs; ils sont durs lorsque des lames courtes se succèdent rapidement, étant sur un petit fonds; ils sont doux, lents, si les lames sont longues comme en plaine mer, etc. L'arrimage ou la nature du chargement contribue aussi pour quelque chose, à ces différences.

**TANGON**, s. m. Espart double, placé ci-devant en travers, d'un bord à l'autre, sur l'avant du mât de misaine d'un grand bâtiment: il servait pour traverser les ancres au moyen d'un palan qu'on frappait sur le bout, et qui les écartait du bord. Sur les rades, le tangon, poussé au large d'un bord, servait à tenir les embarcations amarrées à la file les unes des autres, écartées du bord et par le travers du bâtiment: cette pièce de mâture, lourde et embarrassante, doit se trouver aujourd'hui dans la drôme, pour mât de foc ou de perroquet de fougue de rechange.

**TANGUER**, v. n. Mouvement du tangage, agitation verticale dans le sens de la longueur d'un bâtiment. Il tangue sous voiles, par l'effet de la mer, beaucoup plus qu'à l'ancre; cependant, dans certains mouillages peu abrités des vagues, les bâtimens tanguent, par un gros tems, d'une grande force, c'est-à-dire, que les balancemens ou oscillations sont considérables, et causent souvent la rupture des câbles, si on n'est pas très soigneux d'en rafraîchir la fourrure dans les écubiers. *Voy.* Rafraîchir.

**TANGUEUR**, s. m. et adj. On donne quelquefois cette épithète à un bâtiment qui tangue plus qu'un autre de son espèce.

**TANQUE DE MER**, s. f. C'est un sable mêlé de vase qu'on retire de la mer le long des côtes du nord du Morbihan et du Finistère, pour servir d'engrais: si on lave la tanque de mer on en retire un certain sel.

**TAPÉ**, s. f. Pour boucher les écubiers d'un bâtiment, on a des morceaux de bois de sapin ou de peuplier travaillés en cônes tronqués; on les nomme tapes d'écubiers. *Voy. pl.* E, *fig.* 54. Elles servent, à la mer, à fermer hermétiquement les écubiers; à l'ancre, on en a de cannelées pour boucher le vide que les câbles laissent dans les écubiers, et empêcher l'eau d'entrer aux tangages qu'occasionent les grosses mers; on les appelle demi-tapes ( *Voy. pl.* D,

*fig.* 2 et 3, ma frégate modèle. Les écubiers sont remplacés par des sabords par où passent les câbles. *Voy.* Écubier. — Celles en liége qui servent à fermer la bouche des canons, en ont la circonférence et l'épaisseur de dix à douze lignes : elles servent à empêcher l'eau de s'introduire sur la charge, dans la pièce. Ces tapes de canons ont généralement la face extérieure en noir.

TAPECU, s. m. Petite voile, établie sur l'extrémité arrière de certains bâtimens : bordant sur un bout dehors qui s'oriente en saillie en dehors, pour le vent au plus près jusqu'au grand largue : dans les embarcations le bout dehors de tapecu ne varie pas, étant entaillé avec justesse dans une mortaise carrée où est retenu le bout d'en dedans. *Voy. pl.* A, *fig.* 3 c, et *fig.* 9, la troisième voile, la plus de l'arrière. — On appelle bonnette de tapecu une voile particulière que l'on met dehors quelquefois sous la partie de guy d'un grand bâtiment, qui saille au large. Cette bonnette de tapecu est amurée au bout du bout dehors, sa ralingue supérieure, suit le dessous du guy, dont elle a la longueur depuis le couronnement jusqu'au bout du bout dehors de la bonnette de guy. Sa chute est la hauteur du guy au-dessus de la mer, à quelques pieds de moins. Elle a son point d'en avant dans le dernier sabord du vent de la batterie basse et celui de l'écoute au sabord opposé. J'ai souvent gréé cette voile (faite à bord) par des vents largues. On lui donne aussi le nom de bonnette sous guy. — Les calfats donnent le nom de tapecu à la chaise de sangle (ganse double) dans laquelle ils sont assis et suspendus pour travailler le long du bord, souvent un peu plongés dans l'eau.

TAPER, v. a. Taper les canons d'un bâtiment, c'est en boucher l'entrée avec des tapes.

TAPERBORD, s. m. Sorte de bonnet que portent fréquemment les marins du Nord ; les bords se rabattent autour du cou pour garantir de l'eau ; et en travaillant sur les vergues, ils ne craignent pas que les grands vents l'emportent.

TAPION, s. m. On donne ce nom à des taches ou marques blanches, qui paraissent à une certaine hauteur dans les rochers ou les mornes donnant sur la mer : étant au large, un bâtiment les prend souvent pour des voiles sous terre près de la côte.

TAPON, s. m. Les caboteurs et pêcheurs appellent tapon un morceau de toile propre à raccommoder un trou dans leurs voiles. Ils disent : il faut mettre un tapon, elle a besoin d'un tapon. On donne aussi ce nom à l'épite qui entre dans la tête d'une gournable.

TAQUET, s. m. Le nombre de taquets employés dans la marine est considérable : ils sont de différentes formes. Les taquets à branches, connus sous le nom de taquets de tournage, sont cloués avec deux forts clous par le milieu, sur le pont ou la muraille intérieure d'un bâtiment ; les deux branches ou oreilles servent à arrêter des tours, croisés par la manœuvre qu'on amarre dessus. *Voy. pl.* F, *fig.* 28. Les taquets de haubans sont à peu près de la même

forme, mais au lieu d'être plats par dessous, ils sont gougés pour embrasser la partie du hauban sur lequel on les applique d'attache avec deux roustures en ligne à chaque bout. Les taquets de bout, servant aux bosses de bout des ancres, sont plus forts et chevillés en dedans du pied des bossoirs. Il y a des taquets de cabestan, des taquets de bout de vergue, ces derniers sont ménagés dans le bois en les travaillant; ils sont en dehors des empointures des voiles, et leur nombre, au bout de chaque vergue de hune est réglé sur la quantité de ris, dans la voile; chaque bande ayant son empointure et son raban qui s'arrête sur un des taquets; des taquets de bittes, ceux-ci sont des courbes; des taquets de mâts; taquets de linguet; taquets de potence ou de bringuebale; des taquets à cœur ou de lançage, connus aussi sous le nom d'oreilles d'âne; le taquet à dent n'a qu'une branche, on le pose verticalement sur un gros dormant, pour tournage des cordages passant par une poulie de retour, appelant du bas en haut des taquets de flasques, sur la carlingue, au pied des mâts; de taquets de hunes (je n'en établis plus aux nouvelles hunes. *Voy. pl.* D, *fig.* 6.); des taquets de gorgère, appliqués sur la face antérieure de l'étrave; sur sa tête s'ajuste l'assemblage du pied des aiguilles qui forme la gorgère, autrement le taille-mer; taquet en grain d'orge, sorte de coin. On nomme taquets d'échelles, des espèces de marches clouées en dehors du bâtiment, longues, les unes de deux pieds, les autres de trois, et épaisses de quatre à cinq pouces, en partie évidées en dedans; on en a, tribord et bâbord, par le travers du grand mât; elles servent de marche-pieds pour monter et descendre le long du bord. *Voy. pl.* D, *fig.* 1.

TARTANNE, s. f. Petit bâtiment de la Méditerranée, portant un arbre de mestre (grand mât), un tapecu et un beaupré: sa grande voile est enverguée sur une antenne; elle établit plusieurs focs et quelquefois un hunier. Par un grand vent, elle grée une tréou, ou voile carrée. *Voy. pl.* C, *fig.* 16.

TAUBOUR, s. m. Nom ancien de la portion d'un aviron, comprise depuis son support sur la toletière, jusqu'à sa poignée : c'est toute la partie qui ne sort pas du canot, et qui est travaillée communément sur quatre ou six pans.

TAUD ou TAUDE, s. f. Tente de nuit, peinte en ocre rouge ou jaune, pour que la pluie ne pénètre pas sur les hommes qu'elle couvre, dans les embarcations, et entre les deux passe-avans des bâtimens, où il s'en établit parfois. La taude étant une sorte de banne sert aussi, dans les navires et les ports du commerce, à couvrir les marchandises.

TAUDER, v. a. Banner. C'est couvrir, abriter avec une taude, la tendre en toit sur une embarcation sans pont.

TAUREAU, s. m. Navire de charge, très enflé de l'avant, servant dans la Manche; il a deux mâts; celui de l'avant est le plus grand; il porte deux voiles carrées. *Voy. pl.* C, *fig.* 7.

TCHICKIRNÉ, s. f. Gabarre de l'état turc, d'environ 200 tonneaux, chargeant des bois sur la Mer-Noire et celle de Marmara, pour l'arsenal de Con-

stantinople; elle n'a qu'un mât à pible au centre, et un beaupré. *Voy. pl.* D, *fig.* 25.

TECH, s. m. Bois des Indes; il est lourd, mais en diminuant les dimensions, il est excellent pour les constructions navales, par sa durée: il y en a de blanc, de rouge et de veiné; le pied cube du blanc pèse 64 livres, les autres trois livres de plus. On en fait aussi des mâts de bâtimens, particulièrement à Manille et à Java.

TÉLÉGRAPHE marin, s. m. Il se forme d'une longue poulie à 12 réas, hissée au bout du pic (corne d'artimon), d'une caisse de 2 pieds 1/2 de longueur placée sur le pont près du couronnement: elle renferme une barre d'où partent 12 réas (correspondans aux 12 supérieurs) dans lesquels passent 12 drisses pour les 12 signes, pavillons, guidons ou flammes, employés à ces signaux télégraphiques. On a adopté un signe qui renvoie au télégraphe universel. *Voy.* Dictionnaire. Quoique nous ayons dit qu'il a été traduit de l'anglais, ce code qui a pour titre signaux ou langue télégraphique universelle, appartient à M. Luscombe, du Hâvre.

TÉMOINS, s. m. pl. Ce sont des bouts de torons effilés et séparés, que les cordiers laissent à chaque bout d'une pièce de cordage: ils servent à garantir que la pièce est entière. Lorsqu'on met le cordage en service, on coupe les témoins (douze ou quinze pouces en longueur, manœuvre moyenne), et l'on sourlie les bouts. On dit: la pièce a ses témoins, ou elle est entamée, n'a pas de témoins.

TEMS, s. m. Les navigateurs pour qui l'état de l'air est important, font souvent le mot tems synonyme de vent. Beau tems, petit tems, tems calme, tems à grains, tems brumeux, tems maniable, gros tems, vilain tems, mauvais tems, tems nourri ou tems fait, c'est lorsque l'on a un vent réglé en force et en direction, pendant plusieurs jours; tems bas se dit quelquefois pour rendre un tems sombre et couvert. Le *p* ne se prononce pas, les marins écrivent par abréviation, *tems*. C'est aussi l'intervalle entre chaque coup de canon tiré pour un salut. Dans les signaux de brume comme de nuit: le tems entre chaque coup de canon est réglé à 2, 3, 4 ou 5 minutes, il est observé avec grande attention, à cause de l'intelligence qu'il faut aux signaux de brume et de nuit dans les armées, escadres, etc.

TENDELET, s. m. Espèce de dais voûté qu'on élève, dans les beaux jours, sur des demi-cercles montés au bout de chandeliers s'élevant, à 2 ou 3 pieds des plats-bords, au-dessus de la chambre de certains canots servant aux officiers supérieurs, pour abriter du soleil; on le place et déplace à volonté; il est en étoffe ou en toile peinte.

TENIR, v. a. C'est rider les haubans, les étais et les galhaubans. Tenir les agrès, on dit tenir les grés. M. Painchaut, constructeur à Morlaix, a donné un moyen simple et facile pour tenir les grès; il offre beaucoup d'avantage en remplaçant les caps de moutons et les rides. *Voy.* Crémaillère. Un bâti-

nent tient le vent, lorsque ses voiles sont orientées pour courir au plus près ; l tient le plus près : il tient deux objets quelconques l'un par l'autre, dans le nême relèvement. — Tenir la mer, c'est rester en mer : — Tenir dessous, :'est haler, sur la tournevire, un cordage, un garant de palan, l'homme étant :n arrière d'un cabestan ou d'une poulie de retour dans laquelle le cordage :st passé, ou seulement il prend sous un traversin, taquet ou cavillot : tenir ı retour. Tenir en garant : tenir bon, c'est arrêter une manœuvre. — Tenir :n travers, tenir en ralingue. — Tenir un antre bâtiment par son travers. Tenir en ligne dans une escadre. — Tenir les bras d'une vergue.— Ten r la :ôte, c'est s'en maintenir près.—Se tenir à vue de l'ennemi, à vue de terre.

**TENON**, s. m. C'est le bout d'une pièce de bois qui entre dans une mortaise. Les mâts ont à leur tête, à l'extrémité du ton, un tenon qui entre dans e chouquet, lorsqu'on le capèle dessus à coups de masse; il est travaillé carré, :t a la longueur de toute l'épaisseur du chouquet, et pour diamètre le tiers le celui du chouquet. *Voy. pl.* D, *fig.* 18, *d.* Le mât de beaupré, quoiqu'incliné, est sans ton, a aussi le tenon de son chouquet.—L'étambot a un enon à sa partie inférieure qui entre dans une mortaise sur le bout extrême le la quille. — Vers le bout de la verge d'une ancre il y a deux petits tenons ɔu arrêtes, qui entrent dans des mortaises faites au milieu des anciens jas pour es empêcher de tourner.

**TENTE**, s. f. Sorte de couverture en grosse toile, bien tendue à neuf ɔu dix pieds au-dessus des gaillards ou ponts supérieurs, pour les garantir de l'ardeur du soleil et les empêcher de s'ébarouir. Les laizes sont ɔlacées en travers, afin de bien tendre ces tentes horizontalement d'un bout ı l'autre du bâtiment : elles sont par parties. Tente de dunette; du gaillard l'arrière ; la grande tente ; celle du gaillard d'avant, et le marsouin en avant lu mât de misaine. — Les embarcations en ont en toile plus légère, tendues ı quatre pieds au-dessus des bancs : on les nomme tentes de nage.

**TENUE**, s. f. En parlant de la qualité du fond sur lequel porte une ancre qui tient un bâtiment au mouillage, si sa pate est bien prise, que le bâtiment ıe la fasse pas chasser par un gros tems, c'est une bonne tenue : dans le cas :ontraire la tenue est mauvaise. La meilleure tenue est sur un fond d'argile, le sable ou de vase ferme.—Un bâtiment est bien tenu, il est d'une bonne :enue, lorsqu'il est bien et lestement gréé, que le service est bien réglé, et le neilleur ordre établi dans toutes les parties. — La tenue des mâts, c'est leur ıssujettissement par les étais et les haubans.

**TERMES**, s. m. pl. Ce sont les deux pièces de bois qui forment les côtés lu couronnement d'un grand bâtiment, descendant tribord et bâbord, jusqu'au bas des bouteilles : c'était autrefois deux statues d'hommes ou de femmes, dont la partie inférieure se terminait en gaîne, ou en queues de poisson ıortillées.

**TERRE**, s. f. Les hommes en vigie, à la tête des mâts d'un bâtiment sous

voiles, crient à haute voix lorsqu'ils découvrent la terre : terre! terre! C'est, quand on a été quelque tems sans la voir, un cri qui se répète avec une sorte de joie par beaucoup de personnes qui entendent les premières l'annonce des vigies. — Etre à terre, c'est en être près; on dit : chasser la terre; gagner la terre. — Terre de beurre, nuage à l'horizon pris pour la terre, et que le soleil dissipe. — Côtoyer la terre, c'est naviguer le long de ses côtes. — Terre haute; terre basse; terre hachée; chercher la terre; la grande terre; à terre de nous, cela veut dire entre la terre et nous, objet quelconque plus près de la terre que le bâtiment sur lequel nous sommes. La terre fuit dans le NE, dans le SO, etc., gisement d'une côte qui s'étend dans telle direction à perte de vue; un navire est tout à terre, c'est-à-dire très près de la terre, mangé par la terre. — Brise de terre. — Descendre à terre, c'est s'y rendre du bâtiment, dans un des canots.

TERRE-FERME, s. f. Les marins disent plus souvent la grande terre, en opposition aux îles. La Nouvelle Guinée, l'Angleterre, etc., ne sont pas des continens, mais des terres-fermes, des grandes terres, par rapport aux îles qui les environnent.

TERRENEUVIER, s. m. On désigne par ce nom les navires et les hommes qui sont employés à la côte ou sur le banc de Terre-Neuve à faire la pêche de la morue.

TERRIR, v. n. Arriver à la vue d'une terre. Les matelots disent, nous avons terri à ouessant, aux glénans, etc. *Voy.* Attérir.

TÉTAR, s. m. Sorte de bloc à tête, percé d'un clan pour loger un réa sur lequel doit courir l'amure de la grande voile : ce tétar ou chaumard volant, au grand lof, près du plat-bord, a une queue qui traverse le passe-avant du bâtiment le plus près possible de la muraille (un de chaque bord), et une clef en dessous de ce pont supérieur qu'on place et déplace à volonté.

TÊTE, s. f. Se dit des extrémités supérieures d'un mât; d'un gouvernail; d'un cabestan; d'un bossoir; des alonges; des bouts d'une varangue. — Tête de mort et tête d'alouette sont des nœuds sur cus de porcs au bout d'un cordage. — La mesure d'un bâtiment, de tête en tête, est sa longueur depuis l'extrémité supérieure de l'étambot jusqu'à celle de l'étrave. La longueur d'une galère, de tête en tête, se disait de capion à capion; du capion de poupe, qui est l'étambot, au capion de proue, qui est l'étrave. — Faire tête à son ancre, c'est, lorsqu'un bâtiment est retenu par le câble, en direction de l'ancre mouillée, rendu à son appel, c'est-à-dire que le bâtiment est arrêté, fixé, sa longueur dans le prolongement du câble. — En armée ou escadre formée en ligne ou sur des colonnes, les vaisseaux qui ouvrent la marche sont dits vaisseaux de tête : un vaisseau, en s'y plaçant, prend la tête.

TÊTIÈRE, s. f. On nomme ainsi le bord supérieur d'une voile carrée garnie de sa ralingue de faix et des œils-de-pie percés en dessous fort près, suivant toute la longueur de la ralingue. La ralingue de têtière est le même cordage

que la ralingue de faix (mots synonymes); elle est à la tête et porte le faix de la voile dans toute sa largeur qui est égale à la longueur de la vergue d'un capelage à l'autre, ou d'empointure à empointure. *Voy.* Rabans de faix.

TEUGUE ou TUGUE, s. f. Petite dunette dont le dessus est très convexe; les côtés, que règle la largeur du bâtiment dans cette partie, ne s'élèvent pas au dessus des bastingages; on n'y établit pas de lisses, attendu qu'on y monte peu. La teugue n'a guère que la moitié de la longueur d'une dunette (qu'elle remplace), à compter du couronnement sur lequel elle est appuyée. *Voy.* Dunette et Carrosse.

THÉATRE, s. m. Ancienne désignation de l'emplacement dans la cale ou sur le faux-pont d'un bâtiment de guerre, près de la grande écoutille, disposé par les chirurgiens pour recevoir et soigner les blessés pendant un combat. Théâtre est aussi un ancien terme de la Méditerranée qui désignait le château de l'avant.

TIENS-BON, TIENS BON LA! Commandement impératif, pour suspendre, arrêter un travail, soit l'effet d'un cabestan, d'une caliorne, d'un palan, etc. On dit, tiens bon partout! c'est arrêter plusieurs travaux en même tems.

TIERÇON, s. m. On emploie, dans la marine, des barriques, des tierçons et des quarts cerclés en fer, pour remplir les vides dans les ailes d'un arrimage de pièces et caisses, et on s'en sert aussi pour faire l'eau des bâtimens dans les relâches. Les tierçons sont très commodes, en ce qu'ils ne contiennent qu'environ vingt veltes chaque : on les manie mieux dans les embarcations que les barriques qui sont de trente veltes (deux cent quarante pintes). On donne aussi, aux petites Antilles, le nom de tierçon aux barriques de sucre au dessous du poids des boucauts. *Voy.* ce mot.

TIERS-POINT, adv. Voiles en tiers-point qui ont trois ralingues, trois points comme les focs. On donne ce nom aux voiles latines triangulaires; elles sont beaucoup employées dans la Méditerranée: une sorte de voile quadrangulaire porte le nom de voile au tiers; la drisse est frappée au tiers de la vergue, sur la partie de l'avant (le gros bout). *Voy.* Bourcet. On navigue au tiers-franc sur les côtes, c'est-à-dire que le propriétaire d'un navire frété a le tiers net du bénéfice.

TILLAC, s. m. Ce mot est synonyme de pont, commencement d'un pont découvert; on l'emploie plus souvent sur les navires du commerce que sur les vaisseaux et frégates. Des marchandises sont sur le tillac; elles sont à l'abri sous le tillac. *Voy.* Franc-tillac; Faux-tillac; Clous de tillac.

TILLE, s. f. Portion de tillac; sorte de cabane, partie de l'avant et de l'arrière pontée ou tillée. Des chasse-marées et grands bâteaux de pêche, non pontés, ont deux tilles; trois, quatre ou cinq hommes peuvent loger dans celle de devant, où est pratiqué un écoutillon pour y descendre : celle de

l'arrière ne sert souvent qu'à mettre à l'abri des eaux de la mer et du ciel diverses petites marchandises.

TILLER, v. a. C'est plancher sur une tille, la couvrir de planches assez épaisses pour supporter le calfaitage. Elle n'est souvent que couverte d'une toile goudronnée.

TIMON, s. m. Ancien mot qui désignait la barre du gouvernail; origine du nom timonier qu'on donne à l'homme qui tient la barre, pour gouverner le bâtiment.

TIMONERIE, s. f. Désignation du lieu situé près du mât d'artimon, où se trouve la roue du gouvernail, où sont aussi placés les habitacles qui renferment les compas de route et les horloges. Le renard, le carsenet se trouvent à la timonerie ou sous la timonerie, à bord d'un bâtiment qui a une dunette. Le chef de ce détail est le maître de timonerie chargé de tout ce qui a rapport aux signaux, aux sondes, porte-voix, loch, etc.

TIMONIER, s. m. Autrefois les timoniers étaient une classe d'hommes désignés sur les rôles d'équipages des bâtimens du roi pour le service de la timonerie, ils dépendaient du maître pilote qui surveillait la route donnée, et faisait gouverner par ces hommes expérimentés, particulièrement propres au service de la rouè de gouvernail. Un bon timonier est un homme précieux dans le mauvais tems, les chasses, etc., et les meilleurs matelots d'un bâtiment doivent être les meilleurs timoniers. La place de celui qui gouverne est à la roue ou au bout de la barre du gouvernail (selon que le bâtiment a une roue montée ou seulement une barre franche), et à deux pieds environ en arrière de l'habitacle qui renferme le compas de route, qu'il a toujours sous les yeux.

TIN, s. m. Morceau de bois, sorte de billot qu'on emploie comme support, garniture ou soutien, pour maintenir une pièce de bois pendant qu'on la travaille. Il y a des tins de diverses formes et grandeurs. On fait porter sur des tins la quille d'un bâtiment, comme celle d'une embarcation sur les chantiers. Les tins se posent en travers sur le plat, les chandelles debout.

TINTER, v. a. Opération de placer des piles de bois, appelées tins, transversalement sur une cale de construction, et sur lesquels on établit la quille d'un bâtiment: c'est aussi se servir, employer des tins tant pour supporter des masses en construction, que pour appuyer, assujétir, étayer les futailles, ballots, caisses dans l'arrimage, les embarcations sur le pont, etc. — On dit tinter la cloche pour le repas des officiers, pour la prière, pour la messe, c'est faire jouer le battant vivement sur le timbre en le prenant à la main.

TIRANT-D'EAU, s. m. C'est le nombre de pieds dont un bâtiment enfonce dans l'eau, mesurés depuis le bas de la quille jusqu'à sa flottaison. Il est marqué sur l'étrave et l'étambot (assez généralement des deux bords) par des chiffres romains faits avec des lames de plomb. *Voy.* Piéter. — Cette espèce d'échelle sert à indiquer la quantité de pieds et de pouces du tirant-d'eau

un bâtiment, lorsque la mer est belle, et seulement sur les rades. *Voy.* ifférenciomètre. On dit : le tirant-d'eau de l'avant, de l'arrière, la différence ı tirant-d'eau ; parce que généralement un bâtiment tire plus d'eau de l'arère, que de l'avant. *Un bâtiment construit sans différence est celui qui ne ıle pas plus de l'arrière que de l'avant ; forme de carène que quelques conructeurs commencent enfin à adopter, et qu'on devra à* M. Caro, *ancien conructeur pour la compagnie des Indes à Lorient ; tous les marins de notre tems ıt connu la carène admirable de sa frégate* La Forte, *qui la rendait supérieure tous les bâtimens, par tous les tems et sous toutes les allures : elle montait* ɔ *canons de* 24 *en batterie et* 30 *canons et caronades, sur le deuxième pont ; rant* 19 *pieds d'eau de l'avant comme de l'arrière. La stabilité de cette frégate ait surtout remarquable, et elle était très sensible à son gouvernail par les ents les plus faibles.*

**TIRE-BONDE** ou **DIABLE**, s. m. Instrument ressemblant à un tireouchon; il est plus en usage dans la marine marchande que dans celle ıilitaire.

**TIRE-BORD**, s. m. Sorte d'instrument en bois, employé dans les chaners de construction, pour faire accoster à sa place le bordage d'un bâment qui s'en est écarté : il est à vis et à écrou, et agit avec beaucoup de orce.

**TIRE-POINT**, s. m. C'est la même pièce de bois que la fourrure de goutère. *Voy.* ce mot.

**TIRER**, v. n. En parlant de la quantité de pieds dont un bâtiment est longé dans la mer, on dit qu'il tire tant de pieds d'eau. Tirer plus d'eau de arrière que de l'avant, c'est avoir l'arrière plus bas dans la mer, ce qu'on ppelle la différence; mesure toujours prise depuis la partie inférieure de la uille jusqu'au niveau de l'eau. — Un bâtiment qui enfonce peu dans l'eau, st dit tirer peu d'eau.

**TIRER**, v. a. Tirer un ou plusieurs coups de canon ; tirer la volée, sa ordée; tirer est synonyme d'envoyer. Un principe du droit des gens est de e tirer à boulets sur son ennemi, que sous le pavillon de sa propre nation. ans une corderie, peigner le chanvre de manière à en obtenir autant que ossible les fibres du premier brin, se dit tirer au premier brin.

**TIRE-VEILLE**, s. f. Tribord et bâbord de chaque grand bâtiment, on tablit deux bouts de cordages qui pendent en dehors, depuis le haut de la uraille jusqu'à la flottaison, à peu près vers le milieu de la longueur du bâtiment, où se trouvent les marche-pieds. *Voy.* Taquet d'échelle. Ils sont garis de gros nœuds ou pommes de deux pieds en deux pieds, sur leur ongueur : ces tire-veilles aident, une dans chaque main, à monter à bord, t à en descendre dans une embarcation. On en a de filin blanc, garnies en ıos drap rouge ou bleu, qui se mettent sur le bord pour les officiers et ens de distinction, qu'on retire aussitôt qu'ils sont montés ou descendus.

**TOILE A VOILE**, s. f. Il s'en fabrique de différentes grosseurs. Celles de six et de quatre fils servent à faire les basses voiles des grands bâtimens; ainsi que des cagnards, prélars et taudes. On en désigne aussi sous le nom de mélis double, mélis simple, rondelette, etc. Elles se tirent des manufactures d'Angers, de Rennes, de Strasbourg et de divers autres départemens. Les toiles à voiles de 6 et de 4 fils n'ont que vingt-un pouces de laize. (La pièce varie de 40 à 50 aunes). Celles d'un plus petit tissu ont 24 pouces. On emploie encore dans les ports des toiles rurales de France pour les voiles d'embarcations, les tentes, les prélars et divers autres usages. — Une fabrique de toile de coton, d'un fort tissu, de MM. Masse à la Ciotat, fournit à la marine du commerce des toiles excellentes.

**TOISER** le bois, v. a. C'est, dans les ports de construction, le mesurer pour le cuber, et le réduire en pieds cubes ou en solives, vu qu'il s'achète à tant le pied cube. On sait que la toise cube a une toise de longueur, de largeur et de profondeur, et que, par conséquent, une toise cube est de 216 pieds.

**TOLET**, s. m., nommé autrefois échaume ou escaume. Sorte de fiche de fer ou de bois, ayant un peu plus de grosseur au milieu qu'aux deux bouts; on l'enfonce de cinq à six pouces, moitié de sa longueur, sur le plat-bord des embarcations, dans le renfort appelé porte-tolet ou toletière, pour recevoir l'estrope de l'aviron, l'appuyer et le retenir pour la nage. *Voy. pl.* A, *fig.* 10.

**TOLETIÈRE**, s. f. C'est le petit excédant en bois, percé d'un trou de tarrière pour un tolet, ou de deux petites mortaises pour deux dames; placé à la distance d'environ 2 pieds 1/2 les uns des autres, sur le plat-bord des canots et chaloupes, pour souffrir le frottement des avirons en action près d'un tolet (en avant) ou entre deux dames. Il y a autant de toletières que d'avirons; leur épaisseur est d'un pouce au plus; sorte de semelle longue de 7 à 8 pouces et de la largeur du plat-bord.

**TOMBER**, v. n. Un bâtiment tombe sous le vent, lorsqu'en louvoyant il s'écarte d'un objet quelconque qui est au vent à lui, au lieu d'en approcher. Tomber sur un autre bâtiment, c'est l'aborder sans intention par des courans, un calme, une mauvaise manœuvre, etc. — Tomber dans une flotte, un convoi, etc., c'est s'y trouver pêle-mêle la nuit, ou par un tems de brume, sans y avoir songé. Tomber sur la terre; tomber à la mer; le vent tombe ou diminue; dans ce sens la mer tombe; un mât, trop tenu par ses étais, est dit tomber sur l'avant; il peut pencher, tomber sur l'arrière, sur tribord, sur bâbord; le bâtiment tombe sur le nez, sur le cu : on laisse tomber les basses voiles lorsque le vent est plus ou moins largue, c'est les mettre dehors en les larguant, et affalant les cargues qui les troussent, pour les faire servir : on laisse tomber une ancre pour la mouiller.

**TON**, s. m. C'est la septième partie de la longueur d'un mât qu'on prend

aujourd'hui pour la longueur de son ton : il est compris depuis les jottereaux jusqu'au tenon sur lequel est capelé le chouquet. C'est en embrassant le ton que se capèlent les pendeurs, haubans, galhaubans et étais. — Une vergue, amenée sur le ton, ne porte cependant pas sur le chouquet; mais, par ce mot, on sous-entend les vergues de hune et de perroquet rendues sur leurs balancines à neuf ou dix pouces au dessus de leurs chouquets respectifs. Telles qu'on les voit *pl.* A, *fig.* 1, aux trois mâts. (On devrait dire sur le tenon ou sur le chouquet). *Voy.* le ton d'un bas mât, *pl.* D, *fig.* 18, *c.*

*TONDRE, s. f. Mot généralement employé par les caboteurs et pêcheurs de l'ancienne Armorique. C'est la toile brûlée qu'ils conservent dans une petite boîte ou un barillet fermé hermétiquement, pour tenir lieu d'amadou et en tirer le même parti. Fumant beaucoup, ils ont toujours leur tondre sur eux avec la blague, *Voy.* ce mot, la pierre et le briquet et la pipe dont le tuyau est fort court.

TONNAGE, s. m. Capacité d'un bâtiment et nombre de tonneaux (poids de 2,000 livres) : péage ou la perception exigée des bâtimens du commerce, à raison de tant par tonneau, appelé droit de tonnage.

TONNE, s. f. Nom d'une embarcation sans mât, de la côte Malabar, très en usage à Mahé, pour la rivière et les communications avec les bâtimens de la rade à qui les plus grandes portent de l'eau, etc. Elle ressemble un peu aux grands batelets de la Seine; mais a les côtés plus droits, et va à la pagaie avec trois ou quatre hommes. — Les tonnes qu'on fixe sur des écueils, à l'entrée des rivières, des hâvres, des ports, sont de grosses bouées de forme souvent conique, de bois ou de tôle : elles servent à indiquer les dangers de la navigation. Ce sont des balises flottantes, souvent peintes de couleurs différentes pour distinguer celle de tribord de celle de bâbord d'une passe. *Voy. pl.* E, *fig.* 8. — On désigne aussi sous le nom de tonne, les barils vides de goudron, défoncés d'un bout, lorsqu'on les emploie à couvrir la tête des bas mâts d'un bâtiment désarmé. — Les Anglais ont une mesure pour les liquides qu'ils appellent *tonne*; elle contient 419 de nos litres.

TONNEAU, s. m. Le tonneau de poids est de deux mille livres; celui d'encombrement comprend des matières légères sous un volume considérable; celui d'arrimage, de barriques de Bordeaux, par exemple, se compte par quarante-deux pieds cubes; ainsi chaque tonneau doit contenir (l'un dans l'autre), dans un bâtiment, une mesure de quarante-deux pieds cubes; mais à cause des vides, ou faux-reuns, qu'on est forcé de laisser, il faut compter une espace de quarante-neuf pieds cubes pour chaque tonneau d'arrimage. On dit : un bâtiment de huit cents tonneaux, de cinq cents, de trois cents, etc., en parlant de ceux du commerce. Un navire de 600 tonneaux porte six cents fois deux mille livres pesant, ce qui fait douze cent mille livres : le poids du volume d'eau que déplace ce navire chargé est de même de douze cent mille livres : plus, sa pesanteur spécifique.

**TONNELLERIE**, s. f. Dans un grand port, c'est le nom qu'on donne à l'atelier (grand magasin) où l'on fabrique les pièces, les barriques, tierçons, quarts, bidons, gamelles, etc., propres à contenir les liquides qu'on embarque et distribue dans les bâtimens.

**TONTURE**, s. f. Les ponts portant des canons ont très peu de tonture, dans le sens de la longueur des bâtimens de guerre. *Voy.* Bouge. Les préceintes sont toujours placées un peu en tonture; c'est la courbure qu'on leur donne, en les établissant de manière que le milieu soit plus bas que les extrémités. Un bâtiment bien assis sur l'eau est en tonture, bien en tonture. Lorsque sa quille prend de l'arc et qu'il est ce qu'on appelle cassé, il perd sa tonture, ses extrémités s'abaissent.

**TONTURER**, v. a. C'est donner à un bâtiment une tonture, dans le sens de sa longueur, de manière que les deux extrémités des préceintes se relèvent insensiblement et également jusqu'aux deux extrémités, en partant du milieu. Cette courbure longitudinale qu'on donne à un bâtiment, est plus ou moins agréable à l'extérieur, selon le goût du constructeur.

**TORCHER** de la toile, v. a. Mot trivial, pour dire qu'on fait porter beaucoup de voile à son bâtiment. Expression dont se servent quelquefois les jeunes officiers : torcher de la toile, c'est mettre dehors autant de voile que possible, d'un bon frais.

**TORNADOS**. Nom d'un vent violent aux mois de juillet, août et septembre, sur les côtes depuis le Sénégal jusque vers la ligne; lorsqu'il doit souffler, il s'annonce par un grain nuageux du SE à 25° ou 30° au dessus de l'horizon; un nuage chargé s'étend horizontalement à mesure qu'il approche. Un calme, des éclairs et le tonnerre précèdent le moment où ce vent va se faire sentir avec impétuosité. Un bâtiment doit se disposer à le recevoir à sec de voiles.

**TORON**, s. m. Partie de la composition d'un cordage : chaque toron est formé d'une plus ou moins grande quantité de fils de caret tortillés, disposés en un long faisceau à être commis avec un nombre déterminé de torons semblables, pour faire un cordage. Le tortillement qu'on donne aux fils de caret réunis, pour former un toron, se fait dans le sens opposé à celui de la torsion première des fils. Les torons, pour les différens cordages, sont désignés par le nombre de fils de caret. *Voy.* Cordon.

**TORPÉDO**, s. m. Machine contenant une sorte d'artifice que M. Fulton a tenté de mettre en usage sur mer, et dont il a publié une relation en anglais. C'est un vase de cuivre mince, hermétiquement clos, contenant cent quatre-vingts livres de poudre, qui prend feu intérieurement, par le jeu d'un ressort dont on détermine le tems de la détente. Le torpédo, passé sous la carène d'un bâtiment, devait le faire sauter ou le détruire. Le nom de torpédo vient par analogie de la torpille, poisson plat (sorte de raie), qui lorsqu'on le touche donne une forte commotion. On pêche sur les côtes de la Guyane une anguille électrique, toujours tremblante. *Voy.* Hypothalastique.

**TORS**, s. m. Lorsqu'on fabrique un cordage, on lui donne plus ou moins de tors : on dit il a trop de tors, il est bien tors, il n'est pas assez tors; lui ôter du tors c'est le rendre au degré de torsion convenable.

**TORTUE**, s. f. Espèce d'embarcation faite pour passer un trajet de mer; le pont est élevé en toit, pour mettre à couvert les passagers et leurs effets; ce pont de tortue n'a que fort peu d'élévation au dessus des plats-bords.

**TORTUE** de mer, s. f. Animal en partie amphybie, couvert d'une seule écaille, ne se trouvant que dans les pays chauds, n'est pas connu de tous les jeunes marins. Sa chair étant très salutaire, ainsi que ses œufs, à ceux qui sont atteints du scorbut, il est bon d'indiquer comment elle se prend. C'est plus généralement à l'époque de la pleine lune que les tortues, qui vivent dans le fond de la mer aux environs des îles, îlets et îlots des zônes torrides, viennent en grand nombre, la nuit, sur le haut des rivages de sable, faire leur ponte dans de grands trous qu'elles font avec leurs nageoires: elles les recouvrent de sable, et le soleil fait éclore les œufs : on voit alors les petits sortir par nuées, en courant vers la mer. Des fous, frégates et autres gros oiseaux de mer se précipitent sur ces petites familles, et en mangent considérablement, tant qu'elles sont à descendre le rivage pour atteindre la mer. Les canots qui portent les hommes chargés de prendre des tortues doivent se tenir cachés à une certaine distance de la plage, où les matelots se rendent sans bruit. Arrivés à portée de couper la retraite aux tortues qui sortent en masse de l'eau, montent la plage, et pendant qu'elles travaillent à creuser dans le sable, chacun se lève alors et court sur elles pour, en les prenant sous l'écaille, les tourner sur le dos, position qu'elles ne peuvent pas changer. On en tourne ainsi plus ou moins selon l'adresse des marins. Là ne se trouvent que des femelles; il y en a qui pèsent six cents livres et plus.

**TOTE** ou **TOSTE**, s. f. Mot synonyme de banc, de nage des canots, qu'ils soient inamovibles ou volans.

**TOUAGE**, s. m. Travail pour changer de place, effet de l'opération de touer un bâtiment. Dans plusieurs grands ports, on donne le nom de chaloupes de touage à celles qui élongent des touées, et portent des amarres et des ancres sur les rades, aux bâtimens qui en ont besoin.

**TOUCHER**, v. n. Un bâtiment qui frappe la quille sur un écueil a touché : toucher c'est rester échoué au moins momentanément.—Toucher à un comptoir, une île, etc., c'est, en faisant sa route, y aborder pour très peu de tems. Toucher les aiguilles des compas (v. a.), c'est les frotter sur des barreaux aimantés, pour augmenter leurs vertus magnétiques.

**TOUE**, s. f. Petite embarcation plate, qui sert, particulièrement à Paimbœuf, à aller et venir à terre, des bâtimens amarrés à quatre amarres : elles sont à peu près semblables aux batelets de la Seine.

**TOUÉE**, s. f. C'est une longueur de cent vingt brasses : la grande touée, dans les vaisseaux et frégates, est une réunion de trois câbles de même grosseur,

épissés ensemble, étalingués sur la plus grosse ancre. Les bâtimens au dessous ont des touées de deux câbles. Lorsqu'un bâtiment à l'ancre éprouve un grand vent qui rend la mer grosse, il s'écarte de l'ancre qui le tient, en filant du câble; il prend une bonne touée : il a une grande touée dehors.—Entrer à la touée dans un port, c'est se haler sur des amarres élongés.

TOUER (se), v. a. Action de haler un bâtiment de l'avant, soit à la main ou au moyen d'un cabestan ou de tout autre treuil, pour approcher un lieu quelconque, en se servant d'aussières ou grelins; ces amarres sont élongées sur des ancres à jet ou de touée, qu'on mouille à cet effet, ou amarrées sur des points d'appui tels que des coffres, bouées, corps-morts, quais, etc. Lorsqu'on s'est toué pour entrer ou sortir d'un port, d'une rivière, etc., on dit : nous sommes entrés à la touée, nous sommes sortis à la touée.

TOULINE, s. f. C'est généralement une petite aussière à qui on donne ce nom, pendant qu'elle sert à traîner un bâtiment, par un ou plusieurs bateaux à rames (placés de l'avant) qui le halent à la touline, en forçant sur les avirons : la plus grande des embarcations qui se tient, par sa bosse, derrière les autres, reçoit le bout de la touline, qu'elle amarre sur son arrière, et l'autre bout est amarré sur le beaupré du bâtiment : on jette souvent une touline aux embarcations pour seulement les faire abattre sur un bord ou sur l'autre.

TOUPIN, s. m. Instrument de corderie, servant au commettage. *Voy.* Cochoir.

TOUPRAS, s. m. Les pêcheurs à Terre-Neuve désignent par ce nom un câble, un grelin qui est amarré à terre; c'est l'amarre de terre du bâtiment.

TOUR, s. m. On nomme tour à bitord une espèce de dévidoir (sorte de moulinet nommé anciennement retorsoir), sur lequel se confectionne et se roule le bitord qu'on fait sur les bâtimens comme dans les corderies.— Le tour du loch est aussi un dévidoir léger, sur lequel est roulée la ligne du loch; un homme tient, des deux mains élevées, les deux bouts du bâton sur lequel déroule le tour pendant qu'on mesure le sillage du bâtiment.—Un tour-mort se fait, avec un cordage quelconque, sur une bitte, un bitton, etc., en enveloppant d'un tour la circonférence de ce point d'appui. —Le tour de bitte est celui qu'on fait faire, en sautoir, à un câble, en prenant le traversin et la tête de la bitte : voici la manière : le câble qui vient d'une ancre mouillée passant par un écubier et sous le bout du traversin de la bitte, est relevé sur l'arrière pour faire un demi-tour avec le montant de bitte, en le capelant en sautoir sur son avant, et revenant vers l'arrière en dessus du traversin, pour être élongé sur le pont, et tenir par des bosses établies de distance en distance, jusqu'à la grande écoutille; si, avant de frapper les bosses sur le câble, on repasse un pli sous le traversin en allant sur l'avant, et qu'il fasse un deuxième tour en sautoir sur le montant de la bitte, il revient en arrière par dessus le traversin : dans ce cas, au lieu d'un simple tour de bitte, on a pris ce qu'on

pelle tour et choc. *Voy. pl.* E, *fig.* 21, le tour simple. —Les tours, dans les bles, se font par l'évitage d'un bâtiment étant affourché. *Voy.* Dépasser. On nne le nom de tour d'anguille au bout d'un fouet qu'on tortille sur un cordage, mme lorsqu'on fouette un palan, qu'on a fait les deux tours morts par des-us le premier tour, et qu'ils sont bien serrés; on fait des tours d'anguille par ssus, en élevant sur le cordage le fouet dans toute sa longueur, et l'on fait suite un petit amarrage sur le bout, pour maintenir les tours d'anguille, ce ii empêche le fouet de glisser. —Les pièces de tours sont les bordages qui uvrent les épaules et les hanches d'un bâtiment. — On dit que le vent a fait tour du compas, lorsqu'il a varié, soufflant en peu d'heures de tous les ints de l'horizon.

**TOUR A FEU**, s. f. Phare sur les côtes, qu'on allume toutes les nuits, pour diquer aux bâtimens qui viennent du large, l'entrée d'un pertuis, d'une ri-ière, d'un hâvre ou la connaissance d'un cap. *Voy.* Phare.

**TOURBILLON**, s. m. Agitation d'un vent violent qui tournoie sur la mer, ı formant l'effet d'un entonnoir plein qui se vide.

**TOURET**, s. m. Rouet, moulinet ou dévidoir, d'environ trente pouces de ngueur, sur lequel les cordiers roulent le fil de caret, à mesure qu'il est fa-riqué : ces tourets ont leur axe en fer, qui porte, à leur extrémité, deux outs de planches croisées, servant à retenir le fil sur le touret, jusqu'à ce u'il soit plein; les rayons forment le cylindre à jour sur lequel le fil se dé-ide, à mesure qu'il est filé.

**TOURILLON**, s. m. Ce sont les deux parties rondes et saillantes qu'on voit e chaque côté d'un canon, qui lui servent de pivot, sur lesquelles il est mu, alancé sur son affût, dans le sens de sa longueur.

**TOURLOUROUX**, s. m. Espèce de crabes à longues pates, qu'on trouve n grand nombre dans les colonies; ils courent avec beaucoup de vitesse sur s plages de sable et de vase, et se logent dans des trous qu'ils font près des ords, des laisses de plaine mer.

**TOURMENTE**, s. f. Vent violent qui souffle de la plus grande force; les arins expriment le plus fort vent par le mot tourmente; il tourmente, c'est-dire le vent est au nec-plus-ultrà : les matelots disent une tourmente de vent.

**TOURMENTER** (se), v. a. et n. Bâtiment qui a le défaut de s'agiter, de se ouvoir violemment à la mer : il se tourmente; il fatigue beaucoup ses liai-ns, sa mâture, etc. Un bâtiment est tourmenté par une grosse mer; on dit : mer nous tourmente. — Un bois qui se déjette se tourmente.

**TOURMENTIN**, s. m. Voile, foc qu'on nomme trinquette dans les petits timens. Le nom de tourmentin lui vient de ce que, dans les grands bâtimens, ı ne s'en sert que pendant une tourmente : il se grée sur une forte draille, le ng de l'étai de misaine, lorsque le tems oblige à avoir la misaine serrée : il t d'une grosse toile à voile et fortement ralingué et à deux bonnes écoutes, ie, dans ce cas, l'on passe du même bord.

TOURNAGE, s. m. Nom générique des cavillots, des taquets, etc., pour amarrer les manœuvres, en les tournant dessus en sautoir, faisant ainsi croiser plusieurs tours l'un sur l'autre, pour les tenir raides. *Voy. pl.* F, *fig.* 22 et 28.

TOURNANT, s. m. Endroit de la mer et de certaines rivières où les eaux tournent ordinairement; ce mouvement rapide et circulaire de l'eau est appelé, par les marins, un tournant d'eau. Il y a là un tournant d'eau, il faut éviter le tournant d'eau; on l'appelle aussi quelquefois vire-vire.

TOURNE! imp. Commandement très bref que fait la personne qui jette le loch, à celui qui tient la demi-minute toute prête à être tournée pour que le sable commence à passer au moment où la houache sort du bord.—Tourne! est aussi le commandement de tourner un cordage, de l'amarrer sur un taquet, bitton, etc.

TOURNER, v. a. Lorsque le sable est passé d'une ampoulette dans l'autre, pour continuer à connaître l'heure à bord d'un bâtiment, on retourne promptement le sablier du haut en bas, ce qui se dit tourner l'horloge.—Tourner une manœuvre, c'est l'amarrer solidement sur un tournage quelconque, par des tours croisés en sautoir. Tourne et amarre sont des commandemens synonymes. *Voy.* Taquet, Chevillot.

TOURNEVIRE, s. f. (Plusieurs marins la mettent au masculin.) C'est ordinairement un grelin sur lequel on fait des pommes (sorte de bourlet en petit cordage ou toron) de distance en distance, sur toute sa longueur, pour retenir les garcettes qui servent à lier le câble avec la tournevire, lorsque celle-ci est garnie à un cabestan, et qu'un bâtiment vire sur son ancre. On a des garcettes de tournevire, qui lient par plusieurs tours le câble avec et sur l'arrière des pommes de la tournevire : on fait l'aiguilletage des deux bouts de la tournevire, pour en former un cordage sans fin, vu que tant qu'elle est tournée sur le corps du cabestan, la tournevire fait le tour du bâtiment, depuis les écubiers jusqu'au cabestan, qu'elle enveloppe de 4 ou 5 tours, en venant de l'avant à l'arrière d'un bord, et retournant de l'arrière à l'avant de l'autre, par l'effet du jeu circulaire du cabestan. *Voy. pl.* F, *fig.* 11 et 37.

TOURNIQUET, s. m. Nom d'un rouleau le plus souvent en bois de gaïac, qu'on place verticalement entre deux ponts d'un bâtiment, ayant un saucier à chaque bout, dans lesquels il tourne librement par le moyen d'un grelin, de la tournevire, ou de tout autre cordage qui le frotte ou le touche avec force, en étrivant. Son usage est de garantir de ce frottement tous les objets qui se trouvent dans la direction du cordage, telles que bittes, pompes, mâts, etc.

TOUT, adv. Lorsqu'on veut faire monter l'équipage sur les gaillards ou le faire descendre entre les ponts, on commande : tout le monde en haut! tout le monde en bas! On commande : tout le monde à la bande à tribord! ou à la bande à bâbord! c'est faire monter l'équipage dans les haubans d'un bord ou de l'autre, quand on veut saluer de la voix. — Tout plat (arrive), commande-

ent au timonier de mettre la barre au vent pour (ayant le vent de travers) aire faire au bâtiment une grande arrivée, ce qui a lieu dans le cas d'un anger qu'on découvre subitement de l'avant et un peu au vent, ou d'un naire très près dans la route, par une nuit obscure.

**TRABAC** ou **TRABACOLO**, s. m. Sorte de bâtiment du commerce dans la Méditerranée : il est d'une construction particulière à l'Adriatique; porte eux mâts et deux voiles à bourcet enverguées par le bas comme par le haut. *Voy. pl.* B, *fig.* 4.

**TRACASSER**, v. a. Une mer agitée tracasse un bâtiment plus ou moins ortement, selon que les lames sont courtes ou longues, qu'elle est houleuse, lapoteuse, etc. Ce sont des mouvemens rapides qui tracassent un bâtiment en agitant, sans relâche, dans tous les sens.

**TRACÉ** (le), s. m. A la salle des gabaris est la délinéation ou description du lan d'un grand bâtiment de grandeur naturelle; il y a, à cet effet, dans les rands ports, une salle construite d'une grande étendue, dont le plancher est rès uni; il s'y trouve des équerres, des lattes et des règles pliantes, etc., de outes les grandeurs; les gabaris sont taillés d'après ce tracé, où les charpeners ont suivi le devis donné par les ingénieurs.

**TRACER**, v. a. Faire le tracé du plan d'un bâtiment sur le plancher de la alle des gabaris, pour que les charpentiers constructeurs puissent former es modèles des pièces qui doivent faire les couples de levées, les lisses d'exéution, etc.

**TRAILLET**, s. m. Sorte de châssis sur lequel on roule la ligne du libouret: lusieurs pêcheurs donnent au traillet le nom de cadène. C'est une espèce de etit châssis en bois, quelquefois de liége en planche, sur lequel ils ramassent, s tournent leurs lignes.

**TRAIN**, s. m. Nom d'une longue jumelle en sapin, qui sert de traîneau à n mât ou une vergue qu'on veut transporter d'un lieu dans un autre, dans les rands ports. Des hommes, rangés sur des cordages amarrés à la jumelle qui ert de semelle à la pièce de mâture, lui donnent le mouvement voulu. — On omme train de bateaux, la réunion de plusieurs petites embarcations amarées à la file les unes des autres, qu'on remorque, qu'on traîne d'un lieu à un utre, soit sur les rades, rivières ou ports. On dit aussi un train de bois, en arlant de plusieurs pièces que des canots ou chaloupes traînent d'un bâtiment, d'un chantier, d'une cale, etc., à l'autre.

**TRAINE**, s. f. Chariot d'une corderie qui supporte les cochoirs pendant le ommettage des cordages. *Voy. pl.* E, *fig.* 33.—Une traîne, dans un bâtiment, st un bout de petit cordage sur lequel les novices, paresseux de laver, et plus ouvent les soldats, amarrent du linge sale, pour être décrassé par la mer, u la ration de viande de leur plat, dans un filet pour la dessaler, en traînant long du bord; chose qui n'existe plus à bord des bâtimens de guerre; des ours sont donnés pour blanchir les effets et les faire sécher ensemble, sur des

cartahus (entre les mâts) d'un bout de vergue à l'autre, *Voy. pl.* B, *fig.* 15, et la ration de viande salée ou de morue sèche (délivrée la veille) est, par chaque plat, mise, pour être dessalée, dans une gamelle remplie d'eau de mer, que l'on renouvelle plusieurs fois.

TRAINE (à la), adv. Un objet quelconque qu'on jette d'un bâtiment à la mer, au bout d'un cordage, est dit être à la traîne. On a sa chaloupe, un canot, des embarcations à la traîne, lorsqu'elles sont amarrées de l'arrière, traînées par le bâtiment dans sa marche. — On dit quelquefois qu'on a un bâtiment à la traîne, mais plus souvent qu'on l'a à la remorque. — On pêche avec des filets, chaluts et dragues à la traîne d'embarcations.

TRAINEUR, s. m. Bâtiment d'une flotte, d'un convoi, qui marche ou manœuvre mal, reste toujours de l'arrière; on dit : c'est un traîneur.

TRAIT, s. m. Pour distinguer le gréement entre les différens bâtimens, on désigne celui qui a ses voiles portées par des vergues qui font la croix sur des mâts verticaux, par *trait carré*, gréé avec des voiles quadrangulaires. — Les airs de vent, tirés du centre de la rose du compas à la circonférence, sont les traits du compas; c'est une ligne qui indique la direction du vent, et celle de la route que suit le bâtiment. On dit quelquefois le trait du vent, en désignant la ligne d'où vient sa direction.

TRAITE, s. f. Trafic que font des bâtimens de commerce sur les côtes d'Afrique, en échangeant leurs marchandises contre des esclaves, des dents d'éléphans ou ivoire appelées morfil; de la gomme, de la poudre d'or, etc. On dit qu'un bâtiment va en traite, qu'il est en traite, qu'il fait la traite.

TRAITEMENT DE TABLE, s. m. Supplément de solde que reçoivent le capitaine, les officiers et les élèves, les officiers de santé et les maîtres chargés, embarqués sur les bâtimens de l'état, à raison de tant par jour; le capitaine, pour se nourrir, et ceux des officiers qui mangent à sa table. Les officiers, les élèves, etc., ayant une ration de la cale, n'ont qu'un petit supplément pour subvenir à l'entretien de leur table. Les traitemens de table sont payés à l'avance, comme les appointemens avant le départ pour la mer. *Voy.* Avance.

TRAJECTOIRE, s. f. Courbe que décrit un projectile mis en mouvement par la force expansive de la poudre.

TRAMAIL ou TRÉMAIL, s. m. Filet formé de trois rets, dont deux de fort fil à grandes mailles, s'appelle la nappe, la toile ou la flue, et celui du milieu en fil fin, et à petites mailles, portent les noms de aunées ou d'hamaux; il sert à prendre divers poissons.

TRANCHE, s. f. La cale d'un bâtiment se coupe en tranches par sections, pour en faire le jaugeage, pour évaluer par portions les poids contenus dans un chargement. Une cale de grand bâtiment est aussi différemment tranchée par l'installation de ses emménagemens.

TRANQUILLE, adj. Lorsque les marins disent que la mer est tranquille, il fait un calme plat, il n'y a pas d'agitation dans l'air ni sur l'eau; la mer est unie comme une glace.

**TRANSBORDEMENT.** Action de transborder (*Voy.* ci-dessous). C'est aussi ın terme de législation maritime.

**TRANSBORDER**, v. a. Ce mot est généralement employé dans la marine. 'est reverser des munitions de guerre, de bouche, des objets d'équipement, les marchandises, etc., etc., les transporter par des embarcations du bord l'un bâtiment dans un ou plusieurs autres réunis ou se rencontrant.

**TRANSFILAGE**, s. m. C'est l'action de transfiler; on dit faire un transfilage; l'ouvrage exécuté est aussi dit un transfilage, le transfilage.

**TRANSFILER**, v. a. Faire passer plusieurs tours d'une ligne dans des œils le pie, pour faire tendre deux objets, les lier ensemble comme le fond d'un arré de lit, les cadres des malades, etc.

**TRANSPORT**, s. m. Bâtiment du commerce, de toute grandeur, affrété ar l'état pour transporter des troupes, des munitions de guerre, de bouhe, etc. Depuis quelques années, le gouvernement a des bâtimens de transort construits dans ses chantiers de port en tonneaux très différens.

**TRANSPOSITION**, s. f. C'est le déplacement que l'amiral fait faire, assez énéralement, entre la deuxième et la troisième escadre de l'armée qu'il comnande, soit après un ralliement général, soit en changeaut l'ordre dans lequel e trouve l'armée. Nos tactiques ne prévoient pas tous les cas de cette maœuvre, puisqu'elles omettent celui où elle s'étendrait aux trois escadres, etc.

**TRAQUE**, s. f. Dans les ports, on donne ce nom à trois avirons qu'on ıchète ensemble, plus ou moins cher, selon leur longueur, sous la désignation l'une traque d'avirons.

**TRAVADE**, s. f. Ancienne désignation d'une grande variété dans le vent, oufflant avec violence de tous les points de l'horizon en moins d'une heure. es éclairs, une pluie abondante accompagnent ces sortes d'ouragans passaers qu'on éprouve plus généralement sur les côtes de Guinée.

**TRAVAILLER**, v. n. On dit qu'un bâtiment travaille, ou que telle partie le la coque travaille, lorsque, très agité par la mer, ses liaisons fatiguent. querrer une pièce de bois, c'est la travailler. — Faire travailler ensemble leux manœuvres, c'est leur donner la même tension.

**TRAVÉE**, s. f. On désigne par ce mot l'emplacement formé dans le fond l'un port ou d'une anse, par des pieux enfoncés dans le sol, entre lesquels est tabli un fond de lambourdes (*Voy.* ce mot) sur qui on retient submergées des ièces de mâture, au moyen de clefs placées transversalement, en dessus. C'est ne travée de mâts; les travées. Ces sortes de parquets ont plus de 50 pieds en ongueur, sur 8 ou 9 de largeur.

**TRAVERS**, s. m. Si on considère le côté (le flanc) d'un bâtiment comme on travers, on saura ce que les marins entendent par présenter le travers u vent, à la marée, à un autre bâtiment, à une batterie. On dit: une lame ar le travers; venir en travers, mettre en travers; voir un objet par le travers, 'est dans une direction approchée de la perpendiculaire à la longueur du

bâtiment. Deux bâtimens sont par le travers l'un de l'autre, lorsqu'ils suivent des routes parallèles, et qu'ils sont sur la perpendiculaire à leur route.

TRAVERS (en), adv. Un bâtiment est en travers au vent, lui présente le flanc, il dérive en travers, lorsqu'il a des voiles portantes et d'autres sur le mât; en panne il est en travers. Un bâtiment met en travers pour sonder; il est en travers pour attendre, il se tient en travers. — Dans une armée, les vaisseaux ne doivent être en travers que du même bord.

TRAVERSE, s. f. C'est un banc de vase, de sable ou gravier, qui barre en travers l'entrée d'un hâvre ou d'un port, sur lequel il n'y a pas autant d'eau qu'en dehors et en dedans. On dit : il n'y a pas d'eau sur la traverse; il n'y a pas assez d'eau sur la traverse; nous tirons trop d'eau pour passer la traverse.

TRAVERSÉE, s. f. Passage au travers des mers. Navigation d'un lieu à un autre, soit pour aller ou revenir de l'Europe aux colonies, etc. On dit : la traversée a été belle; elle a été dure : une courte traversée; une longue traversée; la traversée a été de tant de jours.

TRAVERSER, v. a. Relever les becs d'une ancre (suspendue au bossoir par sa bosse de bout), le long du bord, la saisir en travers, c'est traverser l'ancre. — On traverse des voiles, comme les focs d'un grand bâtiment, la misaine d'une embarcation, etc., en raidissant les écoutes du côté du vent, pour aider à faire abattre quand le virement de bord, vent devant, est douteux ou trop lent. Traverser la lame, c'est la prendre de bout en allant de l'avant. En escadre ou armée on traverse la ligne, lorsqu'on passe d'un bord à l'autre, entre deux vaisseaux qui, dans cette ligne, amis ou ennemis, gouvernent à la même route.

TRAVERSIER, adj. En parlant d'un vent qui est bon pour aller et revenir à la voile du même point sans louvoyer, on dit : le vent est traversier. On donne aussi ce nom à une espèce de chasse-marée pontée qui traverse habituellement de Rochefort à la Rochelle et environs. Toute embarcation traversant journellement une baie, une rade, une manche, etc., peut, ainsi que le vent, être désignée sous le nom de bâtiment traversier.

TRAVERSIÈRE, s. f. Il y a souvent deux traversières sur la même ancre d'un grand bâtiment. C'est une espèce de pendeur (pantoire) double, qui est frappé sur le diamant à la croisée de l'ancre, et qui a la longueur de sa verge. Le bout élongé vers le jas a une cosse, garnie d'une aiguillette, dans laquelle on croche une candelette pour traverser l'ancre lorsqu'elle est au bossoir. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, *l.*

TRAVERSIN, m. Nom qu'on donne aux pièces de bois posées en travers d'une charpente de bâtiment.—Les traversins de hune se voient *pl.* F, *fig.* 36, *a.* Ceux de la grande hune ont en longueur la moitié du bau, ce qui fait la largeur de cette hune. — Les traversins de chaloupes et grands canots servent, au lieu où ils sont placés dans leur construction, de l'avant et de l'arrière, à recevoir les estropes pour crocher les poulies des palans, employées à hisser

ces grandes embarcations à bord, de même qu'à les remettre à l'eau. On appelle aussi traversins, de petites barres en bois placées dans leur fond, entre les bancs, sur lesquelles portent les pieds des nageurs.—Traversin de linguet ; traversins des hunes, des barres de perroquets et de cacatois.—Traversins des baux et barrots. —Traversin d'écoutille. *Voy.* Galliote. — Le traversin des bittes est une forte pièce de bois qui croise horizontalement les deux montans de bitte vers la moitié de leur hauteur. Les bittons ou montans de bittes, qui portent généralement des réas pour les écoutes de hune, ont des traversins à demeure, *que je remplace, sur tous les grands bâtimens, par des guindeaux ou vireveaux, en avant des bas mâts, sur le pont supérieur ; ce qui permettrait de supprimer les cabestans des gaillards ; voir pl.* D, *fig.* 3.

**TRÉBISONDE**, s. m. Embarcation turque qui navigue de Constantinople sur les côtes de la mer Noire; elle est tonturée, pointue de l'avant, ronde de l'arrière, porte un long mât aux deux tiers de l'avant, et grée une voile carrée. *Voy. pl.* D', *fig.* 19.

**TRELINGAGE**, s. m. Les bas haubans des bâtimens à trait carré sont bridés par le trelingage (sur l'arrière du mât), ceux de tribord avec ceux de bâbord, à peu près à la hauteur du brasseyage des basses vergues, en dessous des hunes, par un fort filin qui passe et repasse d'une quenouillette sur l'autre: les tours sont garnis et bridés ensemble; c'est ce qui forme le trelingage, où se terminent les enfléchures des bas haubans, et où commencent celles des gambes ou haubans de revers (les deux haubans d'en avant de chaque bord du mât, sont seuls détachés du trelingage). *Voy. pl.* E, *fig.* 81, 9. Les haubans de hune sont appuyés sur le trelingage par les gambes, qu'on fixe tribord et bâbord aux barres des quenouillettes. *J'ai depuis long-tems supprimé les trelingages en ridant les haubans des mâts de hune, et même ceux de perroquets sur les mâts au-dessous des jottereaux et des noix. Voy. pl.* D, *fig.* 1.

**TRELINGUER**, v. a. C'est travailler à faire le trelingage sur les bas haubans du grand mât, sur ceux de misaine, etc. Peu usité.

**TRELUCHER**, v. a. Sur la Méditerranée, dans les bâtimens à antennes, changer les voiles de bord, les ôter de dessus les mâts, c'est l'action de trelucher. *Voy.* Muder et Gambier.

**TREMUE**, s. f. Nom d'un entourage en planches, à 30 ou 36 pouces de hauteur, autour des écoutilles des bâtimens qui font la pêche dans des parages où ils éprouvent de grosses mers, pour empêcher l'eau de s'introduire dans l'intérieur. —On donnait aussi le nom de tremue aux deux dalots de la gatte.

**TRENTE-SIX MOIS**, s. m. Désignation de l'homme qui, voulant aller aux colonies occidentales sans payer son passage, s'engageait avec le capitaine ou un négociant pour servir pendant trois ans. Les Anglais demandaient sept années d'engagement pour le passage à leurs colonies. Les engagés des Français étaient appelés les trente-six mois.

**TRÉOU**, s. f. Voile carrée qui, dans le Levant, remplace les voiles latines

à bord des bâtimens qui éprouvent de gros tems. On a la voile de tréou et la vergue de tréou.

TRÉPORT ou TRÉPOT, s. m. Quelques charpentiers constructeurs donnent ce nom à une alonge de cornière.

TRÉSILLON, s. m. C'est ordinairement un cavillot ou une billette, qui prend ce nom pendant qu'on l'emploie momentanément, comme un petit levier, à souquer deux cordages ensemble, et à les tenir bien joints, par le moyen d'un amarrage ou de la bridure.

TRÉSILLONNER, v. a. C'est serrer fortement, avec un trésillon, l'estrope d'une poulie à l'endroit où doit se faire l'amarrage ou tout autre cordage double qu'on veut réunir étroitement dans la même tension, l'un sur l'autre.

TRESSE, s. f. Sorte de tissu plat qu'on fait à la main avec des fils de caret ou bitord, quelle qu'en soit la force, selon la largeur qu'on veut donner à la tresse. On les emploie toujours en nombre impair, depuis trois jusqu'à quinze et plus.

TRESSUN ou TRESSON, s. m. Sorte de folle, filet, espèce de seine ou senne à petites mailles, en usage sur les côtes de Bretagne.

TRESSURE, s. f. Les pêcheurs des îles de Rhé et d'Oléron s'en servent pour prendre des chevrettes; c'est un petit truble.

TRÊVE-PÊCHERIE, s. f. Ancienne convention entre deux nations en état de guerre de ne pas considérer ennemis les navires qui font la pêche.

TRÉVIRE, s. f. C'est un cordage plié en deux, dont le double est retenu au haut d'un plan incliné sur lequel on veut faire rouler un corps cylindrique quelconque, soit pour le monter ou le descendre sur un quai, dans un navire qui est amarré le long de ce quai, etc. Le fardeau étant placé sur le double de ce cordage, on prend les deux bouts de la trévire par dessus: l'ayant ainsi enveloppé, il glisse sur le plan incliné qu'on lui a préparé, au moyen des hommes qui sont rangés sur les deux bouts, un peu écartés les uns des autres et qui font rouler ce corps pour le monter ou le descendre.

TRÉVIRER, v. a. Retourner, chavirer une glène de filin, un grelin, un câble. C'est aussi l'action de se servir de la trévire.

TRIANGLE, s. m. Sorte d'échafaud, de forme triangulaire, construit avec des bouts de planches pour porter les hommes qui ont à travailler en différentes parties d'un bâtiment, et autour des mâts: on donne le même nom à trois barres de cabestan bridées ensemble, avec croisée, autour d'un mât: il est soutenu par trois cartahus pour le lever ou le baisser, pendant que les hommes assis dessus grattent ou peinturent le mât.

TRIBORD, s. m. Nom du côté droit d'un bâtiment, en regardant de l'arrière à l'avant: les marins disent tribord pour la droite: les amures à tribord; à la bande sur tribord; tribord au vent; on commande la barre à tribord; tribord tout; dans une embarcation, nage tribord; avant tribord, scie tribord. Le quart de tribord: tribord au quart; tribord sur le pont; c'est avoir la moitié de l'équipage qui veille pendant que l'autre repose. *Voy.* Bâbord.

**TRIBORDAIS**, s. m. Désignation de la moitié des gens de l'équipage d'un bâtiment, qui a le quart ou fait le quart nommé tribord.

**TRICAGE**, s. m. On dit triquer un mât, etc.; lorsqu'on ôte les inégalités qui se trouvent sur deux surfaces, dans les pièces qui doivent s'appliquer l'une contre l'autre, c'est faire le tricage. *Voy.* Étriquer.

**TRINQUARD**, s. m. Navire de pêche connu dans la Manche.

**TRINQUET**, s. m. Nom du mât de misaine des bâtimens latins.

**TRINQUETTE**, s. f. Voile nommée tourmentin sur les grands bâtimens; c'est un petit foc qui se hisse le long de l'étai soit du mât d'un both, sloup, côtre ou autre petit bâtiment. *Voy. pl.* B, *fig.* 17, *a.* Trinquette est aussi le nom qu'on donne à la voile de misaine (triangulaire) d'un bâtiment latin.

**TRINQUETIN**, s. f. C'est une petite voile latine, que les bâtimens du Levant enverguent sur l'antenne de trinquet, dans les mauvais tems.

**TROMBE**, s. f. Longue colonne d'eau formée par un amas de vapeurs en forme de cylindre, attirée par le soleil, jusqu'à communiquer avec un nuage qui se remplit promptement; c'est une trombe marine, celle qui a lieu au-dessus de la surface de la mer. Elle est de peu de durée. Il y a des trombes ou siphon, qui s'élèvent de la mer vers les nuages; on les nomme trombes ascendantes, et les autres trombes descendantes. On tire quelquefois un coup de canon à boulet dans une trombe pour la crever.—On donne aussi ce nom à une manche à vent, *Voy.* ce mot, qu'on installe dans les écoutilles des bâtimens quand le vent le permet, pour le faire descendre afin de renouveler l'air entre les ponts.

**TROMBLON**, s. m. (Nom corrompu de l'espagnol.) Espèce de grosse espingole montée sur chandelier; nouvelle arme des bâtimens de guerre, portant une balle d'une livre, ou plusieurs à mousquet. *Voy. pl.* E, *fig.* 45.

**TRONÇON**, s. m. Portion de vieux câble coupé par bouts de diverses longueurs, pour être décommis et mis en fils de caret, qu'on emploie constamment, à bord des bâtimens, à faire du bitord, des garcettes, paillets, sangles et commandes.— On suspend des tronçons de câble le long du bord d'un bâtiment pour lui servir de défense pendant qu'il est accosté à un quai ou qu'il a un bâtiment le long de son bord. Par abréviation, les matelots disent tronce (s. f.). Une tronce de câble, c'est même le seul mot dont ils se servent; tronce au lieu de tronçon.

**TROU**, s. m. Le trou du chat est un vide qui se trouve des deux côtés intérieurs des hunes, tribord et bâbord du capelage des bas-mâts d'un grand bâtiment, entre les deux traversins du milieu; il commence au trelingage, finit sur le bord d'en dedans de la hune; les hommes qui ne montent pas par les enfléchures des gambes de revers, passent en dedans (entre elles et le capelage) par le trou du chat. — Le trou de la clef dans la caisse des mâts de hune, de perroquet et de cacatois est carré; celui des mâts de hune est garni à la partie supérieure d'une bande de fer.—Le trou pour le passage des bragues, est percé vers le milieu de chaque flasque d'un affût.

TROUBLE ou TRUBLE, s. f. Filet en poche monté sur un cercle ou u ovale, traversé par une perche qui en forme le manche; il y en a de divers grandeurs, et on leur donne différens noms: maniolle, lanet, trueille, épuisette, etc.

TROUBLEAU, diminutif de la trouble.

TYPHON, s. m. C'est le nom d'un ouragan dans les mers de la Chine, d'u vent impétueux qui souffle de différens points de l'horizon, et change à chaque instant de direction.

# U

URETAC, s. m. Ancien nom, synonyme de pendeur de poulie, d'une fauss amure de misaine, qui prenait du bas du taille-mer au bout du minot.

USANCE, s. f. Dans le commerce maritime on dit d'un négociant qui connaît tous les trafics sur mer, qu'il sait bien les usances de la mer (vieux). Usance, terme, fixation de tems : on entend par ce mot, dans le commerce maritime, un délai d'un mois.

US ET COUTUMES DE MER, s. m. Lois qui datent de plus de deux cent ans, et d'après lesquelles ont été réglés les contrats et la juridiction maritime.

USTENSILES, s. m. pl. On donne cette désignation, dans les bâtimens d l'état, à divers objets qui font partie de l'état d'armement dans les différen s détails, tels qu'ustensiles des chirurgiens, de l'armurier, du tonnelier, du coq, d'un canon, d'une pompe, etc.

# V

VACHE (en), adv. Parlant d'un canon qu'on met à la serre en travers, dans le sens de la longueur du bâtiment; élongé à toucher le long du bord, il est placé en vache, entre deux sabords.

VADEL, s. m. Manche du guipon, pris aussi, dans quelques ports, pour le guipon et la vadrouille.

VADROUILLE, s. f. Sorte de guipon, servant à des pêcheurs et à nettoyer quelques parties des bâtimens; elle est formée d'un tampon de laine, au bout d'un long manche. La vadrouille diffère du guipon par la laine tournée dans sa longueur naturelle et grainée en gros peloton.

VA-ET-VIENT, s. m. Les marins prononcent vate-et-vient. C'est un filin élongé d'un point à un autre peu élevé au dessus du niveau de l'eau, pour, des deux bouts extrêmes, faire aller et venir une embarcation ou tout autre objet flottant, en l'embraquant, en halant dessus, soit du bord, soit de terre, tandis qu'on file du bout opposé et réciproquement. On établit un va-et-vient d'un bâtiment à une cale ou à un quai, soit aussi en travers d'une rivière, d'un port, etc., pour faciliter les communications d'un bord à l'autre.

**VAGANS**, s. m. pl. Ancien nom donné aux voleurs, vagabonds, qui, dans les coups de vent du large, parcourent les côtes de leurs environs, pour piller, enlever ce que la mer jette au plain.

**VAGE**, s. m. On donne ce nom, en Provence, aux bigots de racage.

**VAGUE**, s. f. (*Voy.* Lame.) Les marins emploient rarement ce mot, qui a cependant la même signification que lame; mais il s'applique aux rivières, aux lacs, comme à la mer; tandis que les lames viennent toujours d'une mer plus ou moins agitée, qui déferle sur les objets qu'elle rencontre, soit rochers, côtes ou bâtimens.

**VAIGRAGE**, s. m. Assemblage de toutes les planches qui bordent intérieurement un bâtiment, qui recouvrent ses membres. On dit: faire le vaigrage, travailler au vaigrage. *Je le place, dans mes modèles, en ligne diagonale, inclinée de 45° sur la membrure, dans tout l'intérieur de la cale; les bordages bien joints pour être calfatés. Voy.* Porque.

**VAIGRE**, s. f. Nom des bordages en chêne qu'on place au dessus les uns des autres depuis les paracloses qui touchent à la carlingue, jusqu'à la tête des alonges, dans tout le dedans de la carcasse d'un bâtiment. La vaigre d'empâture est celle qui passe par les extrémités de toutes les varangues; elle a un peu plus d'épaisseur que celles qui sont au dessous, qu'on nomme vaigres de fond. La vaigre d'acotar est au dessus de celle d'empâture, elle porte le nom de vaigre d'acotar, parce que les acotars étaient enchâssés à coulisse entre deux couples, derrière cette vaigre: ensuite celles jusqu'à la serre-bauquière sont les vaigres des fleurs. — Dans les embarcations, la vaigre de tote est celle sur laquelle les bouts des bancs de nage sont entaillés pour les supporter en place; c'est la banquière.

**VAIGRER**, v. a. C'est l'opération de placer les vaigres qui couvrent tous les couples, pour ajouter à la liaison d'un bâtiment, et en même tems garantir des ordures de l'intérieur qui pourraient s'introduire dans les mailles. C'est dans ce cas vaigrer en plein. Vaigrer à claire-voie, c'est au contraire laisser du vide entre les vaigres, ce qui n'a guère lieu que dans certains petits bâtimens. *Les bordages qui servent à former le vaigrage doivent être posés diagonalement, former un angle de 45° avec la membrure du bâtiment; et en augmentant leur épaisseur, on supprime les porques, même dans les grands bâtimens de guerre. Aux vaisseaux seulement, je conserve une porque par le travers du pied du grand mât: elle sert aussi de liaison au vaigrage en en couvrant plusieurs bouts. Le vaigrage ainsi bien ajusté sur une muraille pleine est susceptible d'être calfaté dans toute l'étendue de la cale.*

**VAISSEAU**, s. m. Ce nom exprime généralement un bâtiment flottant, construit pour parcourir, avec sûreté, la surface des mers; mais on le donne plus particulièrement aux bâtimens de guerre qui montent deux ou trois batteries couvertes, et jusqu'à une quatrième sur le pont supérieur. (Les deux ou trois premières en canons du calibre de 30, la plus élevée en caronades du

même calibre). On dit : un vaisseau de ligne, vaisseau amiral, vaisseau de tête, vaisseau de queue. On fait donc des vaisseaux de toutes dimensions : mais ceux destinés au commerce, à la pêche, etc., sont désignés généralement par bâtimens ou navires marchands, bâtimens ou navires du commerce ; ils ont leur grandeur déterminée par le nombre de tonneaux qu'ils peuvent porter. *Voy.* Bâtiment.—On distingue des vaisseaux à trois ponts ; des vaisseaux à deux batteries ; des vaisseaux rasés ; des vaisseaux ou bâtimens de transport, fins, de charge, amis, ennemis, en construction, en armement, en désarmement, etc. Chaque bâtiment, de quelque grandeur qu'il soit, à quelque nation qu'il appartienne, a son nom particulier en toutes lettres dans un cartouche appelé écusson, placé vers le milieu de la face de sa poupe. Les vaisseaux de guerre, autrement vaisseaux de ligne (ceux qui se battent, en armée, dans une ligne), peuvent être mieux désignés par vaisseaux du premier rang, vaisseaux du second rang et vaisseaux du troisième rang, attendu que les premiers ont trois ponts et montent depuis 120 bouches à feu jusqu'à 160 et plus, si on le voulait. Ceux dits de 80 en montent beaucoup plus ; et ceux appelés de 74 en ont généralement plus de 86. *Il serait à désirer qu'on n'eût que deux rangs de vaisseaux, trois ponts et deux ponts, l'avant et l'arrière fermés ; les premiers portant* 160 *bouches à feu du calibre de* 30, *les autres* 100 *du même calibre. Voy. pl.* D', *fig.* 18, *l'arrière plein d'un vaisseau de la plus grande espèce, il est armé de* 120 *canons de* 30 *dans les trois premières batteries, et de quarante caronades de* 30 *sur le pont supérieur. Voici les dimensions que j'ai données à ce modèle, exécuté depuis* 1818 : *longueur de la quille* 180 *pieds ; le bau (entre le* 1/3 *et le* 1/4) 52 *pieds* 1/2 ; 24 *pieds de creux ; son tirant d'eau égal de* 24 *pieds devant comme derrière ; fort peu d'élancement et de quête ;* 3 *pieds* 1/2 *de rentrée de chaque bord, et près de* 6 *pieds pour la hauteur de sa batterie basse.* La valeur de la coque d'un vaisseau du premier rang, doublé en cuivre, s'élève aujourd'hui à un million, et tout armé pour 6 mois à deux millions au moins. *Voy. pl.* A, *fig.* 1, un ancien vaisseau de 80, à l'ancre.

VALDRAGUE (en), adv. Mal en ordre, désarroi ; jeter en valdrague, arrimer en valdrague, c'est précipitamment. *Voy.* Vrac.

VALET, s. m. Le maître-valet est appelé aujourd'hui le distributeur des vivres ; dans un vaisseau de guerre, il a le premier et le second commis aux vivres avant lui ; sur un bâtiment au dessous, il est le second, et le premier dans les plus petits ; ceux du commerce n'ont souvent qu'un tonnelier pour cambusier.—Les valets, pour mettre sur la charge des canons, sont faits de fils de caret, bien serrés en pelotons, et de calibre pour le combat. On en a qui sont faits en paquets de fils de caret en torons, serrés seulement au milieu : ceux-ci retiennent mieux la charge contre les roulis, et ferment plus hermétiquement le canon pour les gros tems. *Voy.* l'un et l'autre, *pl.* F, *fig.* 31 et 32.

VAQUOI, s. m. (baquois.) Plante grasse, épaisse, classée parmi les anaxes et les palmiers, qui croît aux Indes et aux îles de France et de Bourbon, dans les

terrains aquatiques; les branches s'élèvent jusqu'à quatre pieds de hauteur; on en fait des sacs pour le café, et des enveloppes pour les balles de coton.

VARANGUE, s. f. Partie basse du membre qui porte à plat, par son milieu, dans une entaille sur la contre-quille d'un bâtiment, et est chevillée à bouts perdus avec cette contre-quille et la quille. C'est le long de l'extrémité supérieure des varangues qui s'arrondit, que se joignent les autres pièces de bois, genoux et alonges qui achèvent la formation d'un couple : il y a des varangues plates, acculées, de fond, demi-acculées; les varangues de porque sont aussi leurs pièces inférieures, celles qui portent sur le vaigrage des fonds de la cale, le milieu entaillé sur la carlingue.

VARECH, s. f. Synonyme de goëmon; plante qui croît sur les roches que la mer couvre et découvre. — Sur les côtes de la Manche, il existait jadis un droit dit de varech, sur tout ce que la mer portait au plain.

VAREUSE, s. f. Espèce de chemisette, demi-chemise, en toile à voile ou en grosse cotonine de couleur que portent les matelots, dans les pays chauds. La vareuse a la forme d'une chemise ordinaire par le haut, mais elle ne descend pas plus bas que les reins, entrant seulement sous la ceinture de la grande culotte ou plus souvent par dessus, et la couvrant.

VARIATION, s. f. Mot synonyme de déclinaison, en parlant de la quantité de degrés et minutes dont le méridien magnétique de la boussole s'écarte vers le N E ou le N O du méridien du globe, autrement, c'est la mesure de l'angle qui est formé par la direction du méridien et celle d'une aiguille aimantée. Les marins la désignent, par abréviation, W, N E ou N O. On obtient la variation, par la différence entre l'amplitude observée et l'amplitude calculée par l'azimuth, et autres moyens astronomiques. — M. Ducom, professeur d'hydrographie, à Bordeaux, a donné un compas de variation qui est préférable aux anciens par sa monture pour les observations à la mer.

VARIER, v. n. On dit: le compas varie, c'est quand la rose tourne sur son pivot sans s'arrêter ; il ne fait que varier; il n'a pas de repos; il convient de le changer.

VARRE, s. f. Instrument qui sert à prendre la tortue de mer, lorsqu'elle vient sur l'eau : la varre est composée de deux pièces, d'une hampe ayant 7 pieds de longueur, 1 pouce de diamètre, et d'une pièce de fer carrée de quatre pouces, ayant une pointe dentelée (sorte de harpon) terminée au bout d'en-haut par une douille.

VASARD, adj. C'est la qualité du fond qui se trouve de sable mêlé de vase: on distingue aussi un fond de vase dure, de vase molle ou fond vaseux. *Voy.* Fond.

VASSOLE, s. f. C'est l'espèce de chambranle rainée qui borde l'intérieur des surbaux des écoutilles, sur laquelle posent les caillebotis ou panneaux à jour, quand on les ferme. Quelques constructeurs nomment gatiole ce que nous appelons ici vassole.

VEAU-MARIN, s. m. Nom que les navigateurs donnent à diverses espèces de petits phoques les plus communs.

VEDETTE, s. f. Cinquième foc que gréent les grands bâtimens, en dehors de tous les autres, sur un bout dehors volant, ainsi qu'une bonnette. *Voy.* ce foc vedette, *pl.* D, *fig.* 1, 5. — On appelle vedette, un petit bâtiment de guerre qui est placé momentanément en observation, en découverte de l'ennemi, par l'amiral d'une escadre mouillée sur une côte ou dans une baie ouverte au large. On dit tel bâtiment est en vedette.

VEILLE (en), adv. L'ancre de ville est celle des grosses ancres qu'on tient parée à mouiller, dans le cas où le câble, ou la chaîne, sur lequel le bâtiment tient à l'ancre viendrait à être rompu, soit aussi que le fond ne fût pas d'une tenue convenable à l'état de la mer. Un bâtiment au mouillage a toujours une ancre en veille, quand il fait mauvais tems ou seulement l'apparence.

VEILLE, VEILLE! Commandement de l'officier de quart aux matelots sur le pont, pour qu'ils se rangent sur les drisses, les écoutes et les cargues des voiles qui sont dehors, et cela à l'approche d'un grain. Il répète quelquefois veille au grain! veille à la risée! Chacun, dans ce cas, attend l'ordre d'amener ou de carguer huniers, perroquets, etc.

VEILLER, v. a. C'est à l'approche d'un grain qui fait craindre d'avoir à ariser les huniers, ou filer les écoutes des basses voiles à bord d'un bâtiment à la mer, que l'on dispose les hommes sur les manœuvres convenables. On commande, veille! veille! C'est veiller le grain. — Veiller l'horloge, c'est être attentif à la tourner, lorsque le sable achève de passer d'une ampoulette dans l'autre. — Veiller la girouette (faire gouverner), c'est, sur un grand bâtiment, être chargé de suivre le vent qu'elle indique lorsqu'on est orienté au plus près, et de commander au timonier de manière à ce qu'il tienne les voiles portantes à 5 quarts 1/2 ou 6 quarts au plus, du lit du vent. *Voy.* Gouverner. Veiller le câble, c'est, pendant un mauvais tems, avoir un homme intelligent à observer s'il cassait, pour mouiller promptement l'ancre de veille. — On dit aussi veiller les signaux. En armée, escadre ou division il y a, jour et nuit, à bord de chaque bâtiment, un homme chargé de veiller les signaux que peuvent faire les autres bâtimens, particulièrement ceux qui partent du vaisseau amiral ou des répétiteurs.

VEILLER, v. n. Un rocher dont le sommet s'élève au-dessus du niveau de la mer est désigné par rocher qui veille, c'est-à-dire qui découvre, qui a sa tête hors de l'eau; il est indiqué sur les cartes.

VEINE, s. f. Variété dans les bois durs propres aux placages; c'est souvent un vice d'aubier dans les bois tendres, s'il s'agit de leurs assemblages en construction.

VELETTE ou VOILETTE, s. f. Nom, dans le Levant, d'une petite voile latine qu'on grée sur la vergue de mestre dans les mauvais tems.

VÉLIQUE, adj. Le point vélique d'un bâtiment est pris à l'intersection de la résultante de la résistance que l'eau lui oppose avec la résultante de l'effort du vent sur les voiles. Autrement le point vélique est celui de la résis-

tance que l'eau oppose à la carène d'un bâtiment et d'une ligne verticale menée par son centre de gravité : il est la limite de l'effort du vent sur les voiles.

**VELTER**, v. a. Faire une velture, peu usité.

**VELTURE**, s. f. Sorte de petite liûre qu'on fait, avant de prendre la mer, sur les tons de mâts, et les pieds de mâts supérieurs, bien souqués en les enveloppant tous les deux par plusieurs tours : c'est toujours des élingues qui ont servi qu'on doit employer à faire les veltures : on les bride entre la tête du mât de hune et le pied de celui de perroquet, de même qu'entre le ton du bas mât et le pied du mât de hune. On en fait souvent d'eux, l'une très près du chouquet, et l'autre au ras du capelage, ce qui contribue à consolider le mât supérieur ; en aidant beaucoup au service du chouquet. *Voy. pl.* F, *fig.* 48, *a.* Les veltures sont défaites à la rentrée du bâtiment.

**VENIR**, v. n. Un bâtiment au mouillage vient à l'appel de son câble, en le raidissant en direction avec l'ancre. — Dans un bâtiment sous voiles, on fait venir au vent ; c'est venir au lof, quitter la ligne sur laquelle un bâtiment court pour s'approcher de la direction du vent d'un nombre de quarts ordonné ; venir sur tribord, sur bâbord, c'est décrire une portion de cercle à droite ou à gauche de sa route.

**VENT**, s. m. Agitation de l'air poussé de différens points de l'horizon ; il sert à faire aller les bâtimens sur toutes les parties du globe. Les trente-deux airs de vent de la boussole ont leurs noms qui s'écrivent en abrégé comme N 1/4 NE, NNE, NE 1/4 N, NE, etc. Si on considère le vent dans sa direction, les marins disent : il est au Nord, à l'Est, etc., lorsqu'il souffle de telle ou telle partie ; le vent est au conseil, c'est lorsqu'on ignore d'où il viendra ; le vent est à pic, quand on ne sait d'où il vient : on le désigne par calme plat, calme, presque calme, eu égard à sa force progressive : on le qualifie de petite fraîcheur, très petit frais, vent mou, petit frais, joli frais ou vent maniable, bon frais, grand frais et gros frais, vent forcé, coup de vent, tourmente et ouragan. On dit : le vent est au sud, à l'est, etc ; les vents varient, le vent joue. On est dans les vents variables ; les vents alizés ; les vents généraux ; les vents de mousson. Vent de terre ou brise de terre ; vent du large ou brise du large ; bon vent ; vent de bout ; vent contraire ; vent arrière, vent en poupe ; vent largue ; vent du travers ; vent traversier ; vent sous vergue, il souffle de la meilleure direction, toutes les voiles portent le bâtiment en bonne route, à un grand sillage ; nous avons appareillé avec un vent sous vergue, nous sortîmes par un vent sous vergue, etc ; Vent dessus, vent dedans ; vent fait ; vent d'aval ; vent d'amont. *Voy.* ces mots ; Le vent monte lorsqu'il passe successivement de l'aval à l'amont ; il est dit baisser dans les cas contraires. — Un bâtiment à la mer ; une division, etc., est au vent d'un objet quelconque, si ce bâtiment, cette division se trouve avoir cet objet sous le vent. — Le bord (le côté) du vent est celui où sont les amures, et où se promène (de l'arrière) l'officier de quart ; l'autre est le bord sous le vent où se tiennent les gens du gaillard d'ar-

nère.—Vent devant; un bâtiment envoie vent devant, pour virer de bord, changer d'amures; il est vent devant, lorsque son devant est parvenu, par la manœuvre, du virement de bord, dans le lit du vent; s'élever au vent; passer au vent; gagner le vent; tomber sous le vent. Une terre, une île, une voile est au vent à nous, sous le vent à nous, etc.

VENTER, v. n. Les marins n'entendent pas par venter, parler de la force d'un vent ordinaire, ils fixent le degré de cette force en disant: il vente bon frais, grand frais, gros frais, il vente à démâter, c'est en parlant d'un coup de vent violent ou d'une tourmente.

VENTILATEUR, s. m. Sorte de soufflet qui pompe et pousse l'air alternativement: instrument ou machine à tuyaux indispensable pour changer l'air entre les ponts des grands bâtimens: il doit être portatif. On doit aussi établir, à bord des grands bâtimens, des ventilateurs à feu.

VENTOUSES, s. f. pl. Ouvertures qu'on fait quelquefois dans les murailles d'un grand bâtiment ou dans les ponts, pour faire passer l'air dans l'intérieur au moyen d'un tuyau, d'une manche en grosse toile, etc. Les hublots sont aussi connus sous le nom de ventouses.

VENTRIÈRE, s. f. Forte et longue pièce de bois gabariée, un peu concave, qu'on place en long de chaque bord d'un grand bâtiment, à la fin de sa construction, sous le ventre de la partie moyenne de ses flancs, portant sur la tête des colombiers dont les pieds sont appuyés sur les coittes; les ventrières qui font partie de l'appareil du ber, peuvent être considérées comme une espèce de coussin, ou garniture entre les têtes des colombiers et la partie de la carène du bâtiment sur laquelle leur convexité est appuyée, sans cependant s'étendre jusqu'aux façons de l'avant et de l'arrière, la tête des colombiers s'élevant aux deux extrémités du bâtiment jusqu'à sa carène.

VER, s. m. Petit insecte de mer qui a la tête garnie de deux fortes écailles ayant un tranchant opposé et à contre-sens; il perce dans les bordages de la carène d'un bâtiment, s'y loge et y grossit. Celui qui n'est pas doublé en cuivre, surtout dans les colonies, est bientôt piqué des vers au point d'obliger à changer plusieurs de ses bordages qui peuvent être percés à jour.

VERGE, s. f. Dans les ancres de bâtimens, c'est la pièce droite, la principale, qui fait la longueur de l'ancre, depuis le diamant où la croisée (entre les deux bras), jusqu'à l'organeau ou cigale. *Voy. pl.* D, *fig.* 6, 7 et 8, *b*. Les longueurs des verges sont en rapport avec le tiers des baux: celles des ancres de quatre mille livres ont treize pieds sept pouces. — Verge de girouettes; à bord des bâtimens de guerre, c'est le paratonnerre qui en tient lieu, et sur lequel tourne le fût de la girouette: ceux du commerce qui n'ont pas de paratonnerre ont encore des verges en fer, uniquement pour porter et faire tourner la girouette autour. — On donne souvent le nom de verge à la tige qui tient au piston d'une pompe. — Verge est une mesure anglaise qui contient 2 pieds 9 pouces 2 lignes 1/2 du pied français. — Verge d'or. *Voy.* Arbalète.

**VERGUE**, s. f. Les vergues d'un trait carré sont placées horizontalement et levées à leurs mâts respectifs, plus ou moins au dessus du niveau de la mer. Elles servent, en général, à porter les voiles carrées et autres, sur toute espèce de mâture de bâtimens. Les vergues sont en bois de sapin, d'un seul morceau ou d'assemblage, vu qu'il y en a de toutes dimensions, depuis celles d'un vaisseau du premier rang jusqu'à celle d'un canot. *On est dans l'usage de les faire rondes ; je voudrais qu'on les travaillât dans toute leur longueur, sur huits pans, ainsi que je les ai sur ma frégate modèle. Voy. pl.* D, *fig.* 17. La multiplicité des vergues employées dans la marine les a fait distinguer par le nom des voiles qui s'enverguent dessus. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, la grande vergue, 1; vergue de misaine, 2; vergue barrée ou mieux d'artimon, 3; vergue du grand hunier, 4; du petit hunier, 5; du hunier d'artimon, 6; du grand perroquet, 7; du petit perroquet, 8; de la perruche, ou plutôt du perroquet d'artimon, 9; de la civadière, 10; de bonnettes, 11; de tapecu, 12. — Les vergues auriques sont celles qu'on appelle cornes. — Les vergues latines sont celles qui se hissènt avec des voiles en pointes; ce sont des antennes. *Voy. pl.* B, *fig.* 3, *a*, et *pl.* C, *fig.* 21.—Deux bâtimens semblables sont dits être vergue à vergue lorsqu'ils sont en couple l'un de l'autre, le bout des basses vergues très près de se toucher ou se croisant un peu.

**VERHOLE**, adj. Ancien terme dont se servent encore les pilotes et pêcheurs du bas de la Seine, on l'emploie aussi au Hâvre pour dire un retour de marée, un renvoi, un virement d'eau qui a lieu pendant le flot.

**VÉRIN**, s. m. Machine à vis qu'on fait tourner verticalement, avec deux barres qui le traversent en croix. Les vérins servent sur les vaisseaux et frégates à soulever les baux des ponts, pour faciliter l'enlèvement des épontilles qui environnent les cabestans lorsqu'on veut les garnir de leurs barres pour virer. Les brins de bois dont on fait les vérins sont très forts; ils ont trois pieds de longueur sur six pouces de diamètre. *Voy. pl.* F, *fig.* 50.

**VÉRINE**, s. f. Lampe de verre, à cu rond, qu'on allume, suspendue, au-dessus du compas de route dans l'habitacle, pour éclairer le timonier la nuit. On donne le nom de vérine à des bouts de filins volans, qui servent aux travaux des câbles d'un grand bâtiment : on en frappe un, d'environ quatre pouces, (après l'avoir passé dans une poulie, sous le beaupré), sur le câble qu'on veut dépasser de l'écubier, lorsqu'il s'agit de défaire des tours: l'autre vérine, d'à peu près deux pouces, sert à haler les câbles de la cale, en la reprenant à nœud de bois, de distance en distance.

**VERNIER**, s. m. Nom de l'inventeur, qu'on devrait conserver au petit arc de cercle divisé, qui sert à déterminer le point du limbe d'un instrument à réflexion auquel correspond son zéro. *Voy.* Nonius.

**VERTICAL**, s. m., (Premier). Grand cercle de la sphère qui passe par le zénith et par le point de l'est et de l'ouest. Le passage du soleil à ce premier vertical est l'instant que les navigateurs saisissent de préférence pour prendre

des hauteurs absolues du soleil sur l'horizon. — Les charpentiers constructeurs donnent le nom de vertical à un plan sur lequel est projetée la grandeur et la forme des couples d'un bâtiment ainsi que leurs contours ; ce plan vertical sur la quille présente aussi en lignes droites les projections des lisses.

VERVEUX, s. m. Filet en forme de cloche, terminé en cône à la pointe, sa hauteur est de 4 pieds : quatre ou cinq cerceaux légers le soutiennent en dedans.

VIBORD, s. m. Nom de la muraille d'un bâtiment, qui s'élève au-dessus du pont supérieur ou des gaillards.

VICE-AMIRAL, s. m. C'est le titre de l'officier général de la marine, qui a remplacé celui de lieutenant général des armées navales ; de même que le chef d'escadre s'appelle aujourd'hui contre amiral. Les vice-amiraux prenaient rang après les maréchaux, avant les lieutenans généraux. Celui qui commande une armée a le titre temporaire d'amiral ; le vaisseau qu'il monte, porte, pour marque distinctive, le pavillon carré au grand mât ; si le vice-amiral est en second dans l'armée, ou s'il ne commande qu'une escadre, son pavillon est hissé au mât de misaine. *Voy. pl.* D, *fig.* 1, *v. a.* Depuis 1792 il n'existait plus que deux grades d'officier-général ; Louis-Philippe a rétabli celui d'amiral créé par Louis XVI.

VICTUAILLES, s. f. pl. (vieux mot.) Vivres servant à la nourriture des équipages des bâtimens. On disait embarquer les victuailles, faire ses provisions de victuailles.

VICTUAILLEUR, s. m. Celui qui fournit des victuailles. Peu ou point usité.

VIF-DE-L'EAU, adv. Indication du tems des grandes marées ; expression pour rendre la vivacité du montant de la mer aux époques des sisygies, en opposition aux marées de quadratures, qu'on appelle mort d'eau, les mortes-eaux.

VIGIE, s. f. Les bâtimens de guerre ont, constamment, pendant la durée du jour, à la mer, des hommes en vigie, à la tête des mâts, pour observer et découvrir, du plus loin possible, les objets qui peuvent se présenter à l'horizon. La vigie du grand mât se tient sur les barres de cacatois ou de perroquet : de même à la tête du mât de misaine la vigie de devant. La nuit, les vigies sont sur le beaupré, les bossoirs et au couronnement. — On nomme vigie des pointes de rochers au milieu des mers, paraissant rarement au-dessus, et plus souvent marquée par un remous. *Voy.* ce mot : elles sont indiquées sur les cartes marines ; celles dites cartes-réduites.

VINDAS, s. m. C'est un treuil à peu près semblable au cabestan volant des ports, qui se transporte facilement d'une place à une autre ; on le retient par un bout de chaîne arrêté à l'opposé de la résistance ou de l'effort qu'on fait avec les leviers sur les vindas en action.

VIOLONS, s. m. pl. Portions de bordage épais, placés tribord et bâbord de la tête du mât de beaupré d'un grand bâtiment ; ils sont travaillés sur une forme qui leur a fait donner le nom de violons : ils servent à passer les étais et faux étais du petit mât de hune, dans des clans qui portent des réas en

fonte avec essieux de fer, lorsque le chouquet est droit, c'est-à-dire que le mât du grand foc suit directement la face supérieure du beaupré. On donne assez généralement en longueur aux violons, le douzième de la longueur du mât de beaupré, et pour largeur, le tiers de leur longueur, sur 1/6 de cette largeur pour épaisseur.

**VIRAGE**, s. m. C'est l'espace nécessaire pour virer ou faire tourner un cabestan. Si le cercle que doit tracer le bout des barres est trop petit, on dit : le virage est gêné, ou il n'y a pas de virage.—Le virage est aussi l'espace qui se trouve entre le fardeau que l'on hisse et la poulie d'un appareil plus ou moins élevée. Virage est, dans ce dernier cas, synonyme de guindage.

**VIREMENT**, s. m. Mouvement que fait horizontalement un bâtiment, en tournant sur lui-même, pour présenter au vent le bord opposé à celui sur lequel il avait les amures ; c'est le virement de bord. — On dit aussi un virement d'eau pour retour de marée ou renvoi d'eau.

**VIRER**, v. a. et n. Si un cabestan est mis en mouvement, en le faisant tourner sur son axe, c'est virer au cabestan, soit pour lever l'ancre d'un bâtiment, ou tout autre poids considérable. — On dit : virer sur l'ancre, virer à pic, etc. — On vire un bâtiment en carène, en quille, en l'inclinant sur un bord pour travailler à sa carène de l'autre.—Virer de bord, sous voiles, c'est changer d'amures, soit qu'on vire vent devant ou vent arrière; une armée vire de même. Souvent les vaisseaux se suivent par la contre-marche, ou ils virent tous à la fois d'après le signal de l'amiral. Un bâtiment est viré, il a déjà viré, lorsqu'il a changé ses amures de côté, qu'il a viré de bord. Si la manœuvre ne réussit pas, on dit : il a manqué à virer.

**VIREVEAU**, s. m. C'est le même treuil que le guindeau ; il est en général plus petit, et placé sur l'avant des navires cabotiers et de certains pêcheurs, pour lever des ancres, étant mis en mouvement dans un sens horizontal par deux hommes qui font agir deux sortes d'anspects appelés barres.

**VIRE-VIRE**, s. m. Nom par lequel les marins désignent les endroits de la mer qui forment des tournans d'eau, qui entraînent tout ce qui est près de cette sorte de tourbillon faisant l'entonnoir. *Voy.* Gouffre.

**VIROLE**, s. f. Anneau en fer ou en cuivre, qu'on emploie souvent dans les constructions navales sur le bout des chevilles qui lient les bordages avec les membres, entre le bois et la goupille ; elles ont diverses dimensions suivant la différence des chevilles : on place quelquefois deux et trois viroles l'une sur l'autre, selon que le bout de la cheville se trouve plus ou moins long hors de son trou.

**VIROLET**, s. m. Rouleau en sapin, long et de peu de diamètre, placé verticalement, dans une corderie, pour tourner très facilement sur son axe de longueur, et servir à détourner la direction des fils de caret qui sont roulés ou dévidés sur des tourets. Des virolets moins longs, ou tourniquets en gaïac, servent entre les ponts des bâtimens pour garantir des amarres, câbles, grelins, etc., des frottemens contre les pompes, bittes ou mâts.

**VIRURE**, s. f. C'est la file de chaque bordage sur la carcasse d'un bâtiment, les planches qui la recouvrent; une virure est formée par le nombre nécessaire pour, en les ajustant bout à bout, prendre depuis l'étambot jusqu'à l'étrave; il y a autant de virures sur les membres d'un bâtiment que de largeurs de bordage, c'est-à-dire que chaque suite de bordage bout à bout fait une virure. Ils ne sont pas placés sur la membrure en ligne droite, mais relevant un peu des bouts en s'approchant des deux extrémités du bâtiment.

**VIS**, s. f. Les vis de rappel fixées au bas des alidades des instrumens à réflexion, en usage dans la marine, ont le pas très doux : les octans et sextans n'en ont qu'une : les cercles ayant grande et petite alidades ont deux vis de rappel.

**VISITE**, s. f. On fait la visite de la coque d'un bâtiment désarmé, c'est l'objet des charpentiers constructeurs. On fait une visite où l'on examine, dans les ports, l'état de la mâture, du gréement, de la voilure, etc., d'un bâtiment que l'on doit armer. — A la mer, des officiers mariniers sont chargés de faire la visite, matin et soir, de l'état des itagues, des suspentes, des estropes, etc., dans tout le gréement, particulièrement des hauts de la mâture, comme fatiguant davantage; de même qu'un second maître ou aide charpentier et voilier font la visite, l'un des mâts et des vergues, l'autre des voiles, de leurs ralingues et garnitures; et chacun, de ces différens détails, rend compte à l'officier de quart, à l'issue de la visite, de ce qu'il a vu ou reconnu de défectueux, tant dans le gréement, etc., que dans l'intérieur et l'extérieur du bâtiment.—On visite un bâtiment du commerce que l'on rencontre à la mer, plus généralement en tems de guerre, en obligeant le capitaine à venir à bord avec ses papiers, pour savoir s'il est ennemi ou neutre, la nature de son chargement, etc. C'est ce qu'on nomme visiter un bâtiment; lui faire mettre un canot dehors pour porter son capitaine, ou en mettre un soi-même pour aller à son bord, faire la visite. — Visite sanitaire, il y a des tarifs de droit de visite sanitaire, dans les ports étrangers sur les bâtimens et les cargaisons. *Voy.* Patente. — Un bâtiment de l'état n'est jamais visité par aucun autre, de quelque nation et de quelque force qu'il soit. Les bâtimens de commerce même, qu'il aurait pris sous sa protection ou qu'il escorterait, ne peuvent pas être visités sans qu'au préalable le commandant de celui de guerre n'ait été obligé de céder à des forces majeures qui l'auraient réduit après avoir combattu à toute outrance; il est donc du devoir absolu de l'officier commandant un bâtiment de l'état, en paix comme en guerre, de repousser le bâtiment qui voudrait le visiter, ou qui, par prières comme par menaces, demanderait qu'un canot allât à son bord. L'honneur du pavillon, et par conséquent de l'arme dans laquelle il sert, veut que le capitaine qui aurait la faiblesse de céder, cesse de faire partie du corps d'une marine militaire.

**VISITEURS**, s. m. pl. Désignation des employés des douanes qui vont à bord des bâtimens du commerce arrivant de leurs voyages, pour visiter les

marchandises, les pacotilles des passagers et officiers. On dit : voilà les visiteurs qui montent à bord, nous avons les visiteurs. Ils arrêtent les objets de contrebande qui ne peuvent débarquer sans congé.

**VITONIÈRE**, s. f., ou mieux gond. Ferrure particulière du gouvernail d'un bâtiment, qu'on désigne aussi par mâle et aiguillot. *Voy.* ces mots. On donne aussi le nom de vitonière à la partie de la petite manivelle du loch qui se place à l'angle (dans le double) des deux bouts de ligne qui tiennent aux deux angles de la base du bateau de loch ; elle sert avec l'autre petite pièce en forme d'étui (couchée sur la ligne) à monter et démonter ledit bateau de loch.

**VIVE LE ROI !** adv. Acclamation des équipages des bâtimens montés et rangés debout, sur les vergues, ou seulement dans les haubans, pour rendre les honneurs à des souverains, princes, ministres, généraux en chef de terre et de mer, ou à un pavillon amiral, etc.

**VIVES-EAUX**, s. m. pl. Dans les lieux où il y a flux et reflux, à l'époque des équinoxes, les marées s'élevant et s'abaissant davantage qu'en d'autres tems, la masse des eaux en mouvement devient beaucoup plus considérable dans le même espace de tems, ce qui fait que les marées montent et descendent avec une rapidité extraordinaire, d'où l'on dit pour les distinguer des marées ordinaires, les vives-eaux, les vives-eaux d'équinoxe, ou les marées d'équinoxe.

**VIVIER**, s. m. Retranchement pratiqué dans le fond d'un bateau de pêche, vers le milieu, où l'eau de la mer entre par des trous de tarière, pour y conserver du poisson vivant.

**VIVRES**, s. m. pl. Nom donné à toute espèce de comestibles embarqués dans les bâtimens pour la nourriture des états majors, des équipages et malades. Lorsqu'on les embarque on fait les vivres ; tel bâtiment fait ses vivres ; on distingue les vivres de journaliers, ceux qui sont pris dans les magasins de l'état, pour être consommés de suite, pendant que le bâtiment est dans le port ou en rade ; les vivres de campagne, consistent en viande salée, biscuit, etc. ; les vivres frais, sont dans certaines relâches, la viande fraîche, pain et légumes ; les vivres de retour sont ceux de campagne, reste du voyage, et qu'on remet dans les magasins au désarmement. On les réserve aux forçats.

**VLOTE-SCUTE**, s. f. Nom d'une sorte de gabare en usage à Amsterdam, sur le Zuyderzée.

**VOGUE-AVANT**, s. m. Vieux mot. On donnait ce nom à celui des rameurs d'une embarcation qui était à l'aviron le plus de l'avant. La vogue était l'espace sur lequel sont montés les avirons tribord et bâbord.

**VOGUER**, v. n. Ancien mot ; on dit aujourd'hui marcher, siller, aller en avant.

**VOIE-D'EAU**, s. f. Un bâtiment qui a une voie-d'eau, est dans la nécessité de mettre en mouvement plus ou moins de pompes, selon son importance, jusqu'à ce qu'elle soit, sinon bouchée, au moins aveuglée. C'est une ouverture faite à la carène par des boulets, des écarts largues, un échouage, ou par les

coutures sans étoupes, souvent parce que les barbes des bordages sortent de râblures de l'étrave (*Voy.* Râblure), que la voie-d'eau a lieu, que l'eau entre dans la cale du bâtiment; on est quelquefois réduit à envelopper la carène avec des voiles lardées, pour diminuer la voie-d'eau.

VOILE, s. f. La forme des voiles employées sur toute espèce de bâtimens, est quadrangulaire, triangulaire ou trapézoïde; leur nombre est considérable sur les grands bâtimens, particulièrement ceux de guerre, qui les ont beaucoup augmentées depuis long-tems. Chaque bâtiment au long cours embarque un jeu de voiles de rechange au moins, toutes faites ou coupées, ou seulement en pièces, avec la ralingue, fil, etc., nécessaires. En Europe, les voiles sont faites avec des toiles grises, provenant du chanvre; aux Indes orientales, en coton blanc; en Chine, avec des joncs, roseaux fendus et nattés. Les peuples qui n'ont que des pirogues font leurs voiles avec des filamens de cocos, des herbes tissues de feuilles et autres moyens indigènes. On distingue les voiles par des noms différens, selon les places qu'elles occupent, et les mâts qui les portent. *Voy. pl.* D, *fig.* 1. — La grande voile, *b*, la misaine *c*, huniers *d*, perroquets *e*, cacatois *d*, focs et voiles d'étai *h*, bonnettes *d*. *Voy. pl.* C, *fig.* 15, *a*, une voile à baleston, et celles à bourcet *fig.* 24. On dit: les voiles majeures, les voiles de l'avant, les voiles de l'arrière, voiles d'embarcation. — Les voiles à antennes ou latines sont triangulaires, enverguées sur une antenne. Une voile triangulaire qui est enverguée sur un mât et sans corne, est une voile de houari. D'autres voiles triangulaires telles que celle d'étai et les focs, sont dites latines. Les voiles à trait carré sont celles quadrangulaires ou voiles carrées; elle forment un trapèze régulier, dans lequel le plus petit des deux côtés parallèles est envergué; la brigantine est dans les voiles quadrangulaires. *Voy.* Aurique. Ce serait une voile de senau si on ôtait le guy, et un artimon en supprimant le mâtereau ou baguette de senau: les voiles de chasse-marées sont celles au tiers ou à bourcet, diminutif de voile carrée. La voile à livarde ou baleston (moins en usage aujourd'hui) est une autre forme de voile carrée. Les combinaisons des divers genres de voilures, le choix des formes est très variable dans la marine. *Voy.* les *pl.* A, B, C, D, D'. — (Depuis quelques années, MM. Masse, manufacturiers à la Ciotat, procurent aux bâtimens du commerce de Marseille des voiles en toiles de coton, d'un tissu très serré; il serait à propos d'en faire l'épreuve sur les grands bâtimens de guerre.) — On dit mettre à la voile, être sous voiles; faire voile pour tel lieu, faire route sous les quatre voiles majeures (le hunier d'artimon devrait être compté pour une cinquième), sous les huniers, sous toutes voiles, diminuer de voile, augmenter de voile, forcer de voile, faire petite voile. — Une escadre, un nombre de bâtimens quelconques, réunis, qu'on découvre à la mer, et qu'on peut compter, s'annoncent par tant de voiles; on aperçoit vingt voiles, trente voiles.

VOILÉ, ÉE, part. C'est en parlant de la voilure d'un bâtiment et de la

me de ses voiles, on dit il est bien voilé, il est mal voilé; il est voilé en ig, en carré, à antenne, en côtre, en goëlette, en chebec, etc.

VOILERIE, s. f. C'est l'atelier du port où l'on tient les toiles, fils et ralin-s, et où les voiliers travaillent à faire et à radouber les voiles de toute èce de bâtimens.

OILIER, s. m. Le maître voilier taille les voiles et dirige les voiliers nt ce métier, c'est-à-dire coudre les laizes de toile ensemble dans un même ., observant que le nombre de fils depuis un jusqu'à sept, qui passent les diverses aiguilles, est toujours pris en double pour former les voiles, alinguer, les garnir, etc. — On en embarque toujours sur les bâtimens état; le maître et le second sont pris assez généralement parmi ceux em-és dans l'atelier de la voilerie du port de l'armement. — On donne quel-ois le nom de voilières aux femmes qui sont employées, dans les ports, coutures de certaines menues voiles et des pavillons.

OILIER, ÈRE, adj. Désignation d'un bâtiment marchant bien, et portant la voile; c'est un bon voilier, un grand voilier; on dit quelquefois d'une ate, d'une corvette, d'une goëlette, etc., c'est une fine voilière; de même âtiment manquant de ces qualités, est dit être un mauvais voilier, une vaise voilière.

OILURE, s. f. Ce mot exprime le nombre de voiles qu'un bâtiment a ors, c'est-à-dire orientées, servant à le faire marcher; il a telle voilure; sa ure est réglée; c'est une bonne voilure pour le tems; petite voilure; sous ême voilure qu'un autre bâtiment; La voilure d'un bâtiment quelconque aussi la collection assortie des voiles qui lui sont nécessaires pour le faire guer par tous les tems.

OIX, s. f. On est à portée de la voix d'un bâtiment, quand on peut s'en entendre au moyen d'un porte-voix; on commande à la voix, on salue a voix; on donne la voix (*Voy.* Donner), on fait passer la voix par des in-édiaires répétant un commandement qui doit être entendu d'un bout du ment à l'autre, de dessus le pont à la tête d'un mât, etc.

OLAGE, adj. Une embarcation qui a peu de stabilité, s'inclinant sur un d ou sur l'autre par un petit vent de côté, ou par le passage d'un ou de x hommes d'un bord à l'autre, est dit être volage. L'épithète de volage ne onne pas aux grands bâtimens, seulement aux petits qui manquent de la ilité convenable à leur capacité. — Un compas est volage, lorsque son ille aimantée a acquis beaucoup de force, ou que sa suspension a reçu un d perfectionnement, ce qui montre la mobilité qu'occasione à un bâtiment mer fortement agitée; toutes ces causes le rendent volage et parfois trop ge.

OLANT, s. m. Les galhaubans volans sont ceux qui sont à palan, gréés mmunément avec itague, tant sur les mâts de hune que sur ceux de perro-t, qu'on raidit et qu'on largue à volonté; il y a des perroquets volans; des

cacatois volans; focs volans, *Voy. pl.* D, *fig.* 1, 5, ce dernier. — Le cabest[an] volant dont on fait un grand usage dans les ports a la forme d'un vindas, tr[ès] portatif. — Un palan volant est celui qui n'a point de place fixe, qu'on e[m]ploie momentanément çà et là. — Un pont volant est celui d'un petit bâtim[ent] marchand qu'on enlève par panneaux pour découvrir la cale au besoin, ou seulement une partie. Le nom de volant se donne à un cabestan comme à toute autre machine qui se monte et se déplace à volonté. — Les gabiers volans sont des novices choisis, d'après leurs dispositions, qu'on destine dans les hunes, pour, en travaillant sous les gabiers, les former au matelotage. — Dans les ports on connaît des gardiens volans; ce sont de vieux officiers mariniers gardant les bâtimens désarmés, et servant aussi, dans l'occasion, aux mouvemens du port.

VOLANTE, s. f. Une manœuvre volante est un cordage qui s'emploie momentanément comme fausse amure, fausse écoute, fausse bouline, etc. — Les boulines des grandes voiles sont le plus souvent volantes, c'est-à-dire faciles à accrocher aux branches de bouline et à décrocher, n'étant élevées qu'à sept ou huit pieds du pont dans les plus grands bâtimens. — Perruche volante, petite voile qu'un bâtiment porte d'un beau tems sur la flèche d'un mât de perruche, et qui le plus souvent se serre dans la perruche. On a des perroquets volans, cacatois volans, etc., vergue et voile.

VOLÉE, s. f. C'est la décharge simultanée de plusieurs canons d'un bâtiment de guerre, de la même batterie, d'un seul bord. Ce mot, par extension est comme synonyme de bordée; cependant lâcher sa bordée ne s'emploie que pour les bâtimens qui ne montent qu'une seule batterie. *Voy.* Bordée. — La volée d'un canon, c'est la partie de la pièce comprise depuis les tourillons jusqu'à la bouche.

VOLET, s. m. Petit compas, boussole portative dont on se sert dans les chaloupes et canots, pour les diriger particulièrement pendant le tems des brumes épaisses : le patron gouverne dessus, soit pour aller du bord à terre, et réciproquement; soit aussi pour élonger une ancre dans l'air de vent désigné.

VOLONTAIRE, s. m. C'est une classe de jeunes marins qui a subi divers réglemens dans la marine militaire; mais toujours distinguée des novices et moins considérée que les élèves : sorte de pépinière intermédiaire entre ceux qui aspirent à devenir officiers du corps militaire de la marine, et ceux pour parvenir dans les officiers de la marine marchande. — Les sous-lieutenans, les auxiliaires, les capitaines du commerce, ont souvent commencé leur navigation sous le titre de volontaires. *Voy.* Pilotin.

VOMIR, v. a. C'est la sortie des étoupes des coutures entre les bordages d'un bâtiment, occasionée par de grandes fatigues ou par vétusté : les coutures vomissent. *Voy.* Cracher.

VOUTE d'arcasse, s. f. Surface partielle de l'arrière des anciens vaisseaux, formée par le prolongement du deuxième pont, en dehors de la lisse d'hourdi;

cette voûte est figurée par le bordé extérieur qui réunit l'extrémité du premier et du second pont. C'est la voûte de la poupe, grande voûte; elle est formée sur la partie oblique des jambes de chien, qui portent les alonges de tableau; la voûte de la galerie est dite petite voûte ou plat-fond de la galerie. *Voy.* Poupe.

**VOYAGE**, s. m. C'est la durée d'une campagne de mer, telle qu'un voyage aux Indes, aux colonies, etc., autrement voyage de long cours. Voyager au cabotage, c'est ne pas s'écarter des côtes; on dit: voyager à la part, voyage de côte à côte, de port à port; un petit voyage, un long voyage, un grand voyage, un bon voyage, un mauvais voyage. Ce mot voyage s'applique mieux à la navigation du commerce qu'à celle des bâtimens de guerre. *Voy.* Campagne.

**VOYANT**, s. m. Terme de charpentiers de la marine. C'est à l'aide des voyans ou mires, qu'ils dirigent un cordeau et qu'ils établissent les tins sur lesquels ils élongent la quille d'un bâtiment : les voyans servent aussi à faire juger l'arc d'un grand bâtiment qui vient d'être lancé à l'eau, et à d'autres usages dans les chantiers.

**VRAC** (en), adv. Objets de chargement quelconque non arrimés, jetés en vrac dans un bateau, dans une cale, en attendant qu'on les place avec ordre : en vrac, avec précipitation, en paquet, pêle-mêle. — Des harengs sont en vrac dans un baril, avec ou sans sel, en attendant qu'ils soient paqués.

**VRAI**, s. m. L'air de vent vrai, celui qui est corrigé de la déclinaison ou W du compas, le vrai air du vent; c'est une des 32 divisions de l'horizon : on dit l'air de vent du monde, pour le distinguer de celui du compas, qui diffère de plus ou moins de degrés; c'est la différence du méridien magnétique avec le vrai méridien, qui fait dire l'air de vent du compas et l'air de vent corrigé, ou l'air de vent vrai.

**VUE**, s. f., se dit d'un objet quelconque qu'on aperçoit, étant en mer. Ainsi la vue est l'étendue de la vision sur mer. Etre à vue, avoir la vue, c'est découvrir et avoir connaissance. On a un ou plusieurs bâtimens à vue : un bâtiment est à vue de terre, lorsqu'il en est assez près pour la découvrir. La vue de certains oiseaux est un indice que l'on est près de terre. On a des vues de terre sur des cartes particulières; on trace des vues de terre; on perd la terre de vue, en faisant route au large. — On dit qu'on gagne un bâtiment à vue d'œil, quand on l'approche sensiblement par une supériorité de marche : on perd à vue d'œil, lorsqu'en louvoyant on s'écarte du lit du vent, ou du point qu'on veut atteindre ou doubler au vent.

## W

**W**. s. f. Abréviation du mot *variation* (*voy.* ce mot) qu'emploient les marins au long cours. Ils écrivent sur leurs journaux W. N. E., W. NO.

**WATREGANS**, mot flamand, que les Français prononcent oüatregans; il signifie un petit canal qui, dans les Pays-Bas, reçoit les embarcations qui entrent dans les terres.

**WHERRY**, s. m., (anglais). Houary, bachot, bateau de passage.

**WOLFE**, s. m. Nom que les marins du Nord donnent à un remous de courant ou tournant de marée entre des îles, notamment en Norwège.

## X

**XABÉGA**, s. m. Terme de pêche tiré de l'espagnol, filet pour pêcher la sardine.

## Y

**YACHT** ou **YAC**, s. m. (On prononce iaque.) Bâtiment de plaisance, ayant la distribution intérieure d'une petite maison; toutes les commodités pour le coucher, le manger; en Hollande il est gréé d'un mât portant une voile, un beaupré avec foc et trinquette. Les yachts qui naviguent dans l'intérieur de ce pays et chez d'autres peuples du Nord sont à plates varangues. *Voy. pl.* A, *fig.* 18.—Les Anglais ont des navires d'agrément, nommés yachts, qui portent trois mâts. Celui que monte quelquefois le souverain est appelé le *royal yacht*: il est fort grand, son gréement est bien soigné et ses ornemens très recherchés. Cette nation a un petit pavillon appelé yacht, formé d'une croix rouge au milieu, de pièces blanches et bleues, qui aussi forment un carré dans le haut de leur pavillon de poupe.

**YEUX**, s. m. Nom que l'on donnait aux deux trous faits près de la ralingue de fond, tribord et bâbord d'une voile de civadière.

**YOLE**, s. f. Sorte de petit canot léger qui va à la voile et à l'aviron, mais qui n'est pas propre à porter de lourds fardeaux. *Voy. pl.* B, *fig.* 20.

**YOUYOU**, s. m. Canot chinois servant sur les rivières et les rades abritées: l'aviron est posé sur la tête d'un clou pour goudiller. — On donne quelquefois par dérision ce nom à une très petite embarcation.

**YROISE** (l'). Partie de mer à l'entrée de Brest, comprise entre le bec du ras et l'île d'Ouessant; sorte de grand golfe borné au S E. par la chaussée des Saints et par beaucoup d'écueils dans les autres parties. Toute espèce de bâtiment peut mouiller dans l'Yroise avec des vents de terre; les sondes y sont multipliées sur les cartes et plans qui indiquent aussi tous les dangers : on dit qu'on est entré ou sorti de la rade de Brest par l'Yroise, qu'on a louvoyé dans l'Yroise, etc.

# Z

**ZOPISSA**, s. m., ou poix navale, s. f. On s'en servait anciennement dans le Nord pour la conservation des bois : c'est une espèce de résine grasse qu'on tire d'une partie de vieux pin. C'est aussi le vieil enduit de la carène des bâtimens qui ne sont pas maltés ni doublés en cuivre.

---

**Par addition, article omis :**

**SÉMAPHORE**, s. m. Sorte de télégraphe des côtes établi pour servir aux guetteurs (*Voy.* ce mot) à faire connaître les arrivées, les manœuvres, etc., des bâtimens venant du large, naviguant ou croissant à vue des côtes et devant les ports.

# ERRATA.

---

Les alinéas sont à supprimer à la marge, il n'en faut qu'entre les lignes; la première moitié du volume donne cette faute.

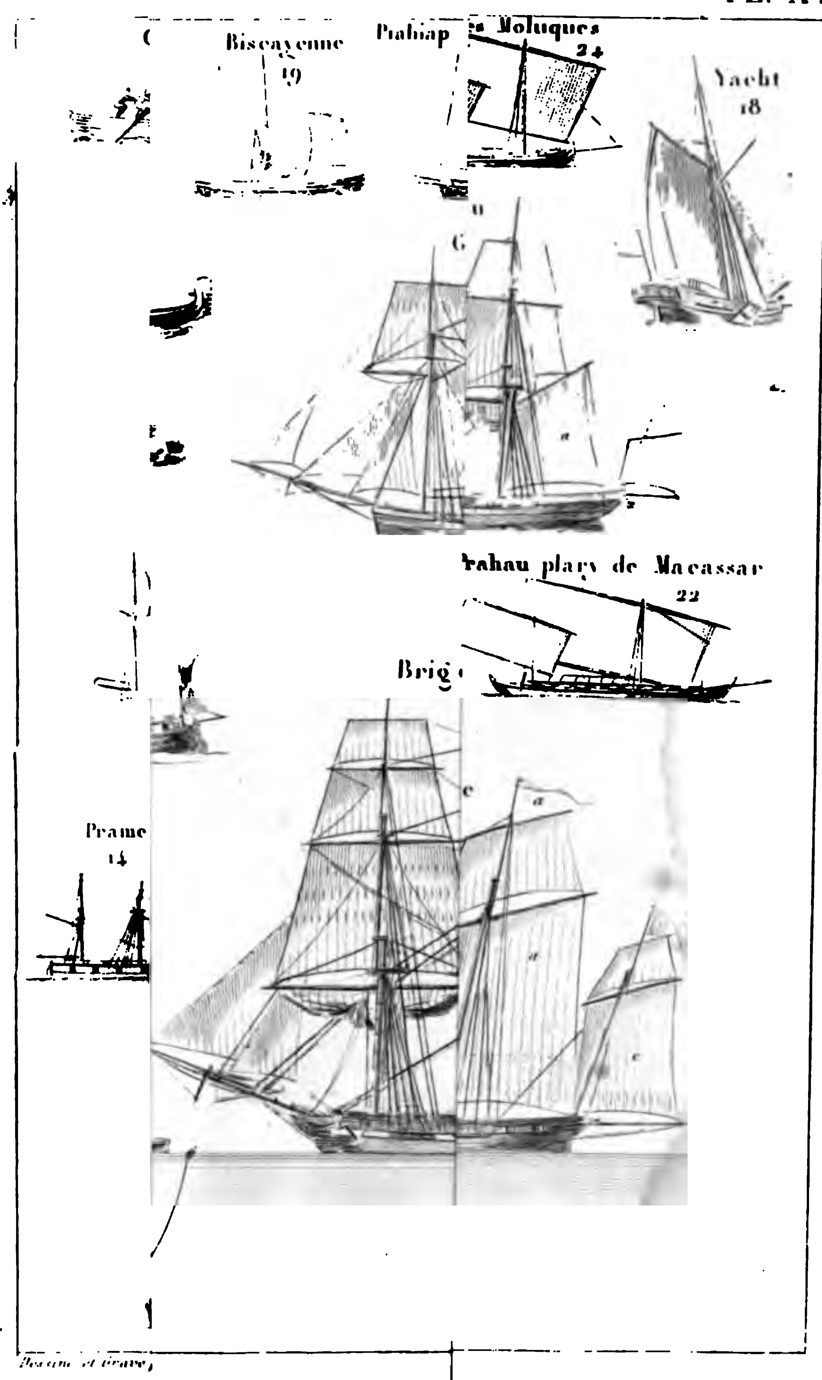
Page 3, en tête ABE, *lisez* ABO. Et à cellè 41, ART, *lisez* ASE.

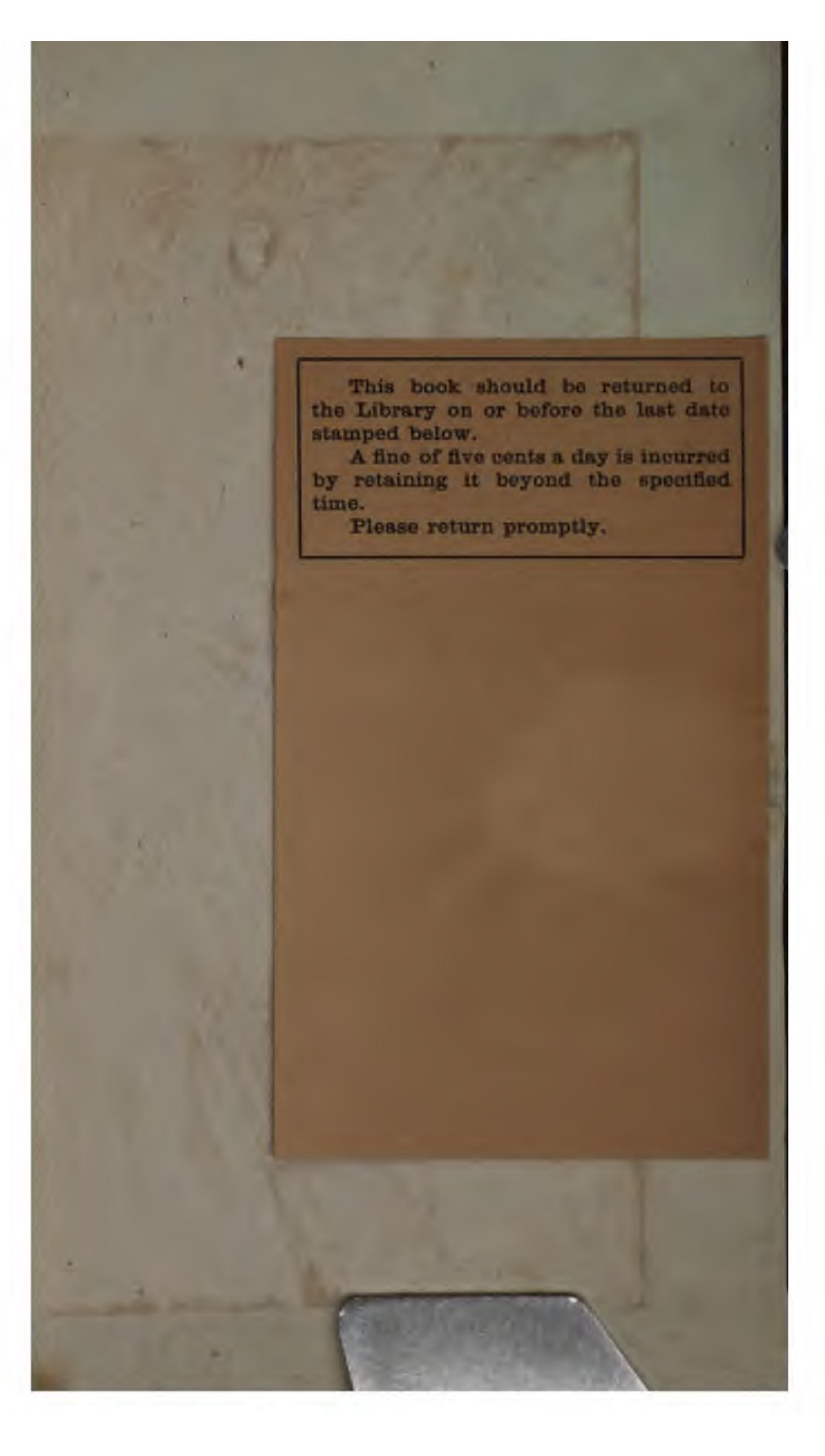
| | | |
|---|---|---|
| 11, *ligne* | 27, | les calibres, *lisez* les canons. |
| 15, | 14, | Celle-ci, *lisez* celui-ci. |
| 17, | 17, | avec les varangues, *lisez* avec les genoux au bout des varangues. |
| 18, | 38, | de 4 à 6 lignes, *lisez* de 9 à 10 lignes. |
| 52, | 35, | *après* appuyant, *ajoutez* dans une estrope. |
| 60, | 34, | entre les, *lisez* en dedans des. |
| 65, | 2, | *après* la clef, *ajoutez* de leurs mâts. |
| 70, | 26, | pleine, *lisez* plaine, et partout où cette même faute se trouve, lorsqu'il est question de cette vaste plaine de l'étendue des mers, considérée comme unie. |
| 117, | 2, | o, *lisez* on. |
| 121, | 8, | 1,000, *lisez* 1,900. |
| 118, | 29, | porte au-dessus, *lisez* porte dessus. |
| 123, | 17 et 19, | vider, *lisez* rider. |
| 141, | 26, | de la corderie, *lisez* de corderie. |
| 178, | 16, | il est, *lisez* il y en a. |
| 185, | 10, | est la, *lisez* est à la. |
| 187, | 12, | COURBATION, *lisez* COURBATON. |
| 207, | 2, | 10, *lisez* 15. |
| 253, | 20, | ENVERCUÉES, *lisez* ENVERGNÉES. |
| *id.* | 23, | *id.* *lisez* *id.* |
| 283, | 6, | 45, *lisez* 47. |
| 296, | 42, | secon des, *lisez* secondes. |
| 318, | 29, | aussi long, *lisez* aussi le long. |
| 340, | 30, | gros, *lisez* bros. |
| 345, | 25, | une semblable, *lisez* d'une ancre. |
| 347, | 23, | et nattes, *lisez* en nattes. |
| 356, | 32, | obtient la mer, *lisez* obtient à la mer. |
| 358, | 3, | côtes, *lisez* cotre. |

379, 33, quelque, *lisez* et que.
418, 10, étalingué sur, *lisez* sur la croisée d'
420, 30, OXIÉRAT, *lisez* OXICRAT.
456, 22, sous le vent, *lisez* sous le vent. Point vélique,
470, 4, crins, *lisez* orins.
473, 1, (scale, *lisez* (se hale.)
512, 5, n'entoure un, *lisez* n'entoure pas un.
541, 14, du bas en haut *lisez* du bas en haut;
542, 1, *pl.* D, *lisez* *pl.* D'.

A l'art. MEURTRIÈRE *ajoutez* le nom de Potel et Pichereau à la suite de Messieurs.

PL. A.


Biscayenne
19
Prahap
Moluques
24
Yacht
18
Prahau plary de Macassar
22
Brig
Prame
14


This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.


3 2044 080 691 827